



**HAL**  
open science

**Les recompositions territoriales dans le Maroc du Nord.  
Dynamiques urbaines dans la péninsule tingitane et  
gouvernance des services de base à Tanger et à Tétouan  
(Maroc). L'inclusion des quartiers pauvres à travers  
l'accès aux transports et à l'eau potable.**

Julien Le Tellier

► **To cite this version:**

Julien Le Tellier. Les recompositions territoriales dans le Maroc du Nord. Dynamiques urbaines dans la péninsule tingitane et gouvernance des services de base à Tanger et à Tétouan (Maroc). L'inclusion des quartiers pauvres à travers l'accès aux transports et à l'eau potable.. Géographie. Université de Provence - Aix-Marseille I, 2006. Français. NNT : . tel-00947479

**HAL Id: tel-00947479**

**<https://theses.hal.science/tel-00947479>**

Submitted on 19 Feb 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





**THÈSE**

pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE I**

Discipline : Géographie

Formation doctorale : Espaces, Cultures, Sociétés (Ecole doctorale n° 355)

présentée et soutenue publiquement par

**Julien LE TELLIER**

le septembre 2006

**LES RECOMPOSITIONS TERRITORIALES DANS LE MAROC DU NORD.  
DYNAMIQUES URBAINES DANS LA PENINSULE TINGITANE ET  
GOUVERNANCE DES SERVICES DE BASE A TANGER ET A TETOUAN  
(MAROC)**

L'INCLUSION DES QUARTIERS PAUVRES  
A TRAVERS L'ACCES AUX TRANSPORTS ET A L'EAU POTABLE

Directeur de thèse :

**Jean-Claude GIACOTTINO**

**JURY**

**M. Marc COTE**, Professeur émérite de l'Université de Provence, Aix-Marseille I

**Mme Elisabeth DORIER-APPRILL**, Professeure de l'Université de Provence, Aix-Marseille I

**Mme Anne-Marie FREROT**, Professeure de l'Université de Tours, Rapporteur

**M. Jean-Claude GIACOTTINO**, Professeur émérite de l'Université de Provence, Aix-Marseille I

**M. Aziz IRAKI**, Professeur de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme, INAU (Rabat, Maroc), Rapporteur

**M. Claude de MIRAS**, Directeur de recherche de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), UMR 151 - LPED Marseille



*« En voyage, on accepte tout, l'indignation reste à la maison. On regarde, on écoute, on s'enthousiasme pour les choses les plus effrayantes parce qu'elles sont nouvelles. Les bons voyageurs n'ont pas de cœur. »*

Elias Canetti, 1967, *Les Voix de Marrakech. Journal d'un voyage*, Londres. 1980, éd. Albin Michel pour la traduction française, Le livre de poche, Biblio, p. 28.

à Louise et Martial, mes enfants,

à Catherine, ma compagne,

pour Mohcine, pour les enfants...

## REMERCIEMENTS

Je remercie Monsieur Jean-Claude Giacottino, professeur émérite de l'université de Provence, qui a dirigé cette thèse. Nous nous sommes rencontrés fréquemment au cours de ces cinq années. Sa vaste culture générale, son expérience et les récits géographiques de son vécu ont élargi le cadre de ma pensée. Ses remarques constructives ont pu me déstabiliser au premier abord ; elles étaient des orientations qui ont finalement permis de recadrer mon sujet et de suivre un cheminement logique qui guide les étapes de mon étude. Que lui soit exprimé ici mon profond respect et ma reconnaissance quant à l'attention et au suivi qu'il m'a eu à l'égard de mon travail.

Mes remerciements vont ensuite à Madame Anne-Marie Frérot, professeur à l'université François Rabelais (Tours), et Monsieur Aziz Iraki, professeur à l'Institut national d'aménagement et d'urbanisme (INAU, Rabat). Merci d'accepter d'être rapporteurs de cette thèse. L'hommage que je leur rends est aussi symbolique. Madame Frérot m'a reçu à Tours dès les premiers mois de mon doctorat, à l'occasion d'une mission *bibliographie* au centre de documentation URBAMA. Elle m'avait alors interrogé sur la spécialité à laquelle se rattache ma thèse : géographie urbaine ou régionale ? Au final, je crois que mon doctorat s'inscrit dans une approche de géographie humaine (à l'échelle urbaine) sans négliger une dimension régionale. Les premières publications de Monsieur Iraki avaient retenu mon attention par leur originalité. Ne remettaient-elles pas en cause le principe de macrocéphalie urbaine au Maroc en expliquant de manière innovante le report de la croissance urbaine des grandes villes sur celles de rang inférieur ? De la place *des villes intermédiaires* dans l'armature et les réseaux urbains marocains à celle *des notables et des élites de proximité* dans l'intermédiation et la restructuration urbaines, ses articles et ouvrage s'appuient toujours sur une fine connaissance du terrain et propose un décalage avec les modèles classiques de pensée en géographie.

Je remercie Madame Elisabeth Dorier-Apprill et Monsieur Marc Cote, professeure et professeur émérite de l'université de Provence. Le savoir et la pédagogie de Monsieur Cote sont des piliers de l'Institut de géographie d'Aix-en-Provence ; si sa personne s'est effacée des couloirs de l'UFR, son apport sur l'Algérie et le Maghreb constitue une grande richesse qui anime encore les salles de classe où il a donné des leçons. Madame Dorier-Apprill m'a orienté vers les méthodes qualitatives d'investigation en milieu urbain. Son dynamisme scientifique et éducatif m'a entraîné dans un processus d'inclusion au sein d'un laboratoire de recherche où j'ai trouvé une place pour travailler dans les meilleures conditions. Je la remercie infiniment des attentions dont elle a témoigné à mon égard.

Je tiens très particulièrement à remercier Monsieur Claude de Miras, directeur de recherche de l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Il m'a inséré dans l'équipe de recherche *Développement local et ville durable* qu'il coordonne et anime, d'abord dans le cadre du Programme de recherche urbaine pour le développement du ministère français des Affaires étrangères (dont les opérateurs étaient l'ISTED et le GEMDEV), puis dans une dynamique de publication et de valorisation de résultats d'investigations. Nos échanges d'idées lors d'amicales mais néanmoins studieuses discussions m'ont donné la chance de partager ses dernières expériences professionnelles et d'écouter le récit des précédentes. La franche camaraderie a débouché sur une saine et laborieuse émulation, à la critique élaborée et au sérieux dans le travail. La rigueur épistémologique et éthique de Monsieur de Miras ainsi que ses précieux conseils et son esprit formateur ont éclairé la voie sur laquelle je suis engagé.

J'exprime toute ma gratitude à l'équipe pédagogique et au personnel administratif de l'UFR de géographie de l'université de Provence, particulièrement à son directeur, Madame Sylvie Daviet. Les fonctions de moniteur et d'attaché temporaire enseignement et recherche qui m'ont été confiées à l'Institut représentent une riche expérience qui m'a permis de lier enseignement et recherche. Je suis content d'avoir participé à la dynamique impulsée par mes aînés et j'ai essayé d'assumer ma mission avec sérieux et détermination.

Au Laboratoire population environnement développement (UMR 151, IRD / université de Provence), j'ai trouvé une équipe d'accueil ainsi qu'une logistique et de bonnes conditions de travail. Les échanges avec les chercheurs de plusieurs disciplines ont été stimulants et ont ouvert des regards croisés sur des thématiques connexes à celles dans lesquelles ma thèse s'inscrit.

Sur la rive sud de la Méditerranée, au Maroc, mes remerciements vont d'abord à Monsieur Abdelmalik Saloui, professeur à l'université Hassan II - Mohammédia, ainsi qu'à Monsieur Abdellah Lehzam, directeur de l'Institut national d'aménagement et d'urbanisme (INAU, Rabat). Les journées d'études auxquelles j'ai assisté et participé au Centre Jacques Berque (CNRS - ambassade de France à Rabat) ont débouché sur des rencontres constructives. J'espère pouvoir être associé à des perspectives de collaboration avec les universités et centres de recherche marocains pour participer à la consolidation de partenariats étroits et variés.

Je remercie les fonctionnaires, institutions et administrations qui ont facilité mes recherches à Tanger et à Tétouan en me consacrant une partie de leur disponibilité. Il serait vain de vouloir nommer toutes les personnes qui m'ont aidé. L'intérêt que je porte à la péninsule tingitane a été perçu par des interlocuteurs qui m'ont entrouvert la possibilité de collecter des données et de mener des investigations dans des conditions particulières et sur un sujet sensible.

Ce n'est pas sans émotion que je m'adresse aux amis de Tanger, à Sidi Mohamed Triback pour avoir partagé sa mémoire et sa connaissance, à Haj Noureddyne pour sa droiture, sa franchise et son affection, à Haj Ahmed pour sa confiance et son accueil, et surtout à Hassan qui m'a accompagné et protégé. Les moments que nous avons partagés sont pour moi inoubliables parce que ces rencontres ont changé ma vision du monde et du Maroc et, je l'espère, m'ont permis de sortir de mon *égo-ethnocentrisme*.

Chantal Chanson-Jabeur, historienne du Laboratoire SEDET (Paris VII), et Xavier Godard, économiste de l'INRETS, ont fait part à mon égard d'écoute et de sympathie. Leurs travaux sur les transports collectifs restent à la base de la réflexion que j'ai développée dans ce domaine.

Un clin d'œil également aux copains, Cécilia, Romain et Frédéric. Bonne chance à tous.

C'est aux êtres qui me sont les plus chers qu'iront ces dernières lignes.

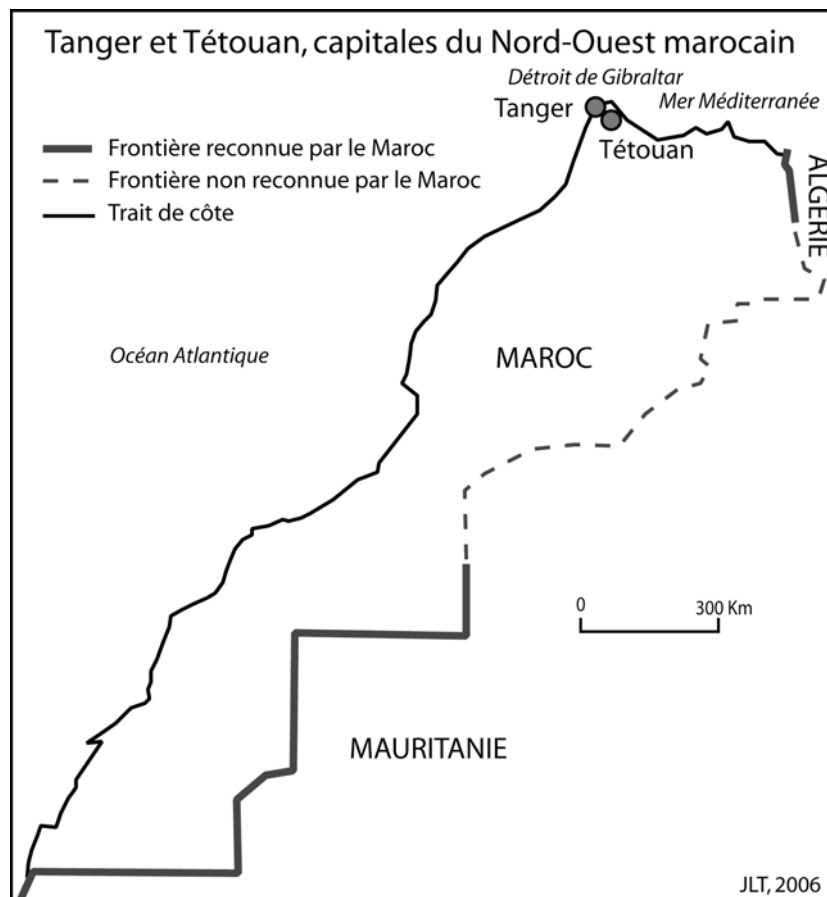
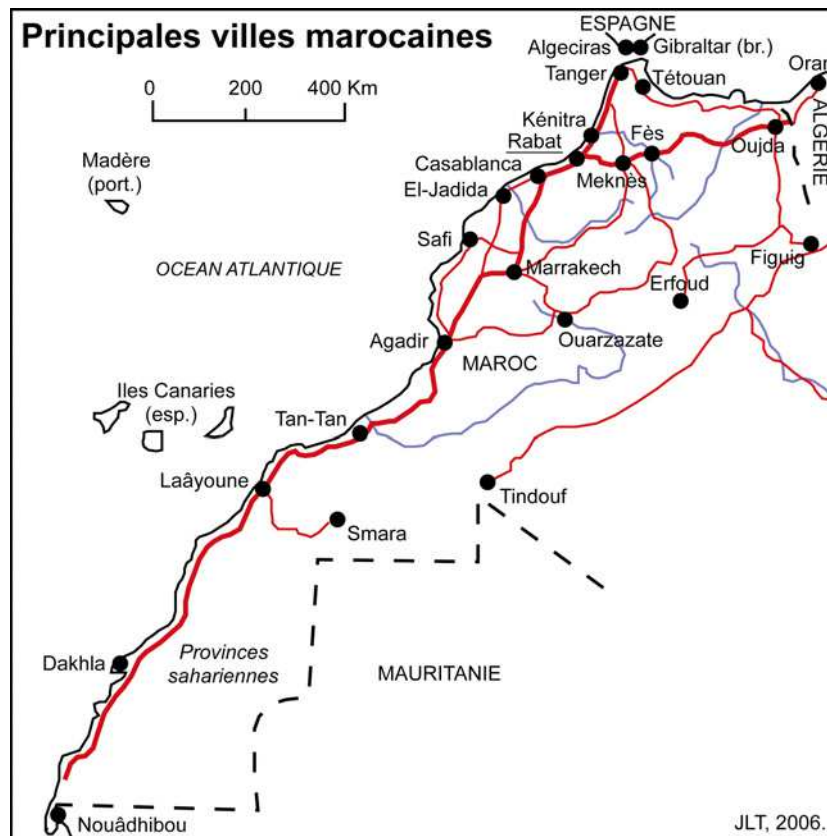
Classiquement, mais non sans toute mon affection, j'ai une pensée pour mes parents qui ont guidé mes pas vers des valeurs saines et humanistes. Ce sont sans doute mes origines plurielles, et restées sous trop de silence, qui m'ont conduit en terres nord-africaines. Et j'ai aussi appris à mieux me connaître chaque fois que je perfectionnais mon savoir sur le Maroc. Mes recherches sont finalement aussi une quête d'identité personnelle. J'en profite pour faire chaleureusement référence aux liens fraternels qui m'unissent à Virginie et Aurélien, ainsi qu'aux enfants de mon père. Que Dieu vous garde et en bonne santé.

Je remercie très sincèrement, avec aussi beaucoup d'affection André Mattei, le père de ma compagne, pour son honnêteté intellectuelle et sa timide modestie. Il m'a soutenu dans les derniers mois de cette entreprise doctorale par une lecture attentive de mon texte. Le regard avisé de ce vétérinaire curieux m'ont permis d'éliminer bon nombre de scories qui polluaient ma rédaction. Affectueuses pensées à son épouse.

Merci enfin à Catherine de m'offrir son cœur et sa patience, d'avoir contribué à mon travail, physiquement, en m'accompagnant sur le terrain et pour les enquêtes, et mentalement, par sa perspicacité éveillée et sa détermination à progresser. Enfin, le fruit de mon travail va à celui de mes entrailles, à mes deux enfants, Louise et Martial, qui se plaisent au Maroc et dont le regard me donne la rage d'aller au bout de mes projets... Soyez heureux !



Figures 1. Situation stratégique de Tanger et de Tétouan, capitales de la péninsule tingitane



# SOMMAIRE

## Liste des sigles et des abréviations, lexique

## Introduction

### Première partie :

#### **Approche conceptuelle, problématique et méthodologie. Présentation de la région d'étude. Les recompositions territoriales et urbaines dans la péninsule tingitane**

Chapitre 1 : Approche conceptuelle, problématique et méthodologie

Chapitre 2 : Les recompositions territoriales et urbaines dans la péninsule tingitane

Chapitre 3 : L'intégration du Maroc du Nord et de la péninsule tingitane aux échelles internationale et nationale (bassin méditerranéen et royaume du Maroc)

### Deuxième partie :

#### **Urbanisation, aménagement du territoire et gouvernance des services de base. Les quartiers sous-équipés : accès à l'eau potable et aux transports au Maroc et à Tanger-Tétouan**

Chapitre 4 : Les quartiers sous-équipés, une forme d'urbanisation dominante et un moteur de la croissance urbaine, au Maroc et à Tanger-Tétouan

Chapitre 5 : Gouvernance et organisation des transports collectifs au Maroc et à Tanger-Tétouan

Chapitre 6 : Gouvernance urbaine de l'eau au Maroc.  
Délégation du service public de distribution d'eau potable à Tanger et à Tétouan

### Troisième partie :

#### **Modes et processus d'inclusion urbaine et d'exclusion des quartiers sous-équipés à Tanger et à Tétouan**

Chapitre 7 : Les processus et les logiques d'inclusion urbaine des quartiers sous-équipés à Tanger et à Tétouan

Chapitre 8 : Les situations intermédiaires entre inclusion urbaine et exclusion. Dualité inter- et intra- quartiers dans le secteur Est de Tanger

Chapitre 9 : Situation, modes et processus d'exclusion des quartiers sous-équipés à Tanger et à Tétouan

## Conclusion générale

## Bibliographie

## Annexes

## Table des matières



## LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

ADPN : Agence pour la promotion et le développement économique et social des provinces et préfectures du Nord du royaume

AEP : alimentation/approvisionnement en eau potable

AEPI : alimentation/approvisionnement en eau potable et industrielle

AFD : Agence française de développement (du ministère français des Affaires étrangères)

AFVP : Association française des volontaires du progrès

AMI : appel à manifestation d'intérêt

ANHI : Agence nationale de (lutte contre) l'habitat insalubre (établissement public du ministère de l'Habitat)

AUC : Agence urbaine de Casablanca

Autasa : Autobus de Tanger société anonyme

BAD : Banque africaine de développement

BEI : Banque européenne d'investissement

BGE : budget général de l'Etat

BMCE : Banque marocaine du commerce extérieur

BNDE : Banque nationale de développement économique

BOT : *build operate transfer*

CDG : Caisse de dépôt et de gestion

CDS : contribution de solidarité nationale

CED : Compagnie éolienne du détroit

CEE : Communauté économique européenne

CGE : Compagnie générale des eaux (groupe Véolia Water)

CIH : Crédit immobilier et hôtelier (banque)

CMDD : Commission méditerranéenne du développement durable

CNUEH : Centre des Nations Unies pour les établissements humains

CNSS : Caisse nationale de sécurité sociale

Comanav : Compagnie marocaine de navigation

CRI : Centre régional d'investissements

CSEC : Conseil supérieur de l'eau et du climat

CTM-LN : Compagnie de transports marocains - lignes nationales (compagnie d'autocars privatisée en 1993)

CUC : Communauté urbaine de Casablanca

DAH : direction des aménagements hydrauliques (ministère de l'Equipement)

DERRO : Programme de développement économique et rural du Rif occidental

DGH : direction générale de l'Hydraulique (ministère de l'Equipement)

Dh : dirham (monnaie marocaine, 1 euro = 11,068 dirhams au 1<sup>er</sup> mai 2006)

DPA : direction provinciale de l'Agriculture (ministère de l'Agriculture)

DPAH : direction provisoire des aménagements hydrauliques (ministère de l'Équipement)  
 DPE : direction provinciale de l'Équipement (ministère de l'Équipement)  
 DRH : direction régionale de l'Hydraulique (ministère de l'Équipement)  
 DRPE : direction de la recherche et de la planification économique (ministère de l'Équipement)  
 DSP : délégation de service public  
 ERAC : Etablissement régional d'aménagement et de construction  
 FEC : Fonds d'équipement communal  
 FSH : Fonds de solidarité de l'habitat  
 IDE : investissements directs étrangers  
 INDH : Initiative nationale pour le développement humain lancée en 2005 par le roi  
 ISIT : Institut supérieur de tourisme international de Tanger  
 Lydec : Lyonnaise des eaux de Casablanca  
 Mm3 : million de mètres cubes  
 MRE : Marocain(s) résidant à l'étranger, appellation qui succède à RME (résidents marocains à l'étranger) et TRE (travailleurs à l'étranger)  
 OBS : opération(s) de branchements sociaux  
 OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques  
 OCP : Office chérifien des phosphates  
 OMS : Organisation mondiale de la santé  
 ONA : Omnium nord-africain (groupe marocain qui gère les fortunes du Palais)  
 ONCF : Office national des chemins de fer (ministère de l'Équipement)  
 ONDA : Office national des aéroports du Maroc  
 ONE : Office national de l'électricité (ministère de l'Équipement)  
 ONEP : Office national de l'eau potable (ministère de l'Équipement)  
 ONMT : Office national marocain de tourisme (ministère du Tourisme)  
 ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime  
 OPH : Organisme(s) public(s) de l'habitat (ministère de l'Habitat)  
 ORMVA(L) : Office régional de mise en valeur agricole (du Loukkos)  
 OST : Organisme(s) sous tutelle (ministère de l'Habitat)  
 PAGER : Programme d'alimentation générale en eau potable rurale (ONEP)  
 PARHI : Programme national d'action pour la résorption de l'habitat insalubre  
 PDU : Plan de développement urbain  
 PERG : Programme d'électrification rurale globale (ONE)  
 PEP : Projet eau potable  
 PGI : participation aux grandes infrastructures  
 PNRR : Programme national des routes rurales (ministère de l'Équipement)  
 PPE : participation aux premiers établissements  
 PPP : partenariat public privé  
 R+X signifie *rez-de-chaussée* + *X étage(s)*  
 RAD : Régie autonome de distribution (d'eau potable et d'électricité de Casablanca) ; concession à Lydec depuis 1997

RADEEL : Régie autonome d'eau potable et d'électricité de Larache

RAID : Régie autonome intercommunale de distribution (d'eau et d'électricité de Tanger) ; gestion déléguée à SEEN/Amendis depuis 2002

RATC : Régie autonome des transports de Casablanca ; concédée à M'Dina Bus en 2004

RATP : Régie autonome des transports parisiens

RATUF : Régie autonome des transports urbains de Fès

RDE : Régie de distribution des exploitations (d'eau potable et d'électricité de Tétouan) ; gestion déléguée à SEEN/Amendis depuis 2002

RED : Régie d'eau et d'électricité de Rabat (concédée en 1999) ; Redal reprise par Vivendi / Véolia en 2002

REIP : Régie d'exploitation industrielle du Protectorat (français)

RENO : Région économique du Nord-Ouest

RGPH : recensement général de la population et de l'habitat (1960, 1971, 1982, 1994, 2004) ; Haut commissariat au Plan et direction de la Statistique

SAT : Société africaine de tourisme

SCP : Société chérifienne des pétroles

SDAL : schéma directeur d'assainissement liquide

SDAR : schéma directeur d'aménagement régional

SDAU : schéma directeur d'aménagement (du territoire) et d'urbanisme

SDAULTT : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du littoral touristique tétouanais

SEEN : Société des eaux et d'électricité du Nord (maison mère d'Amendis Tanger et d'Amendis Tétouan, filiale de Véolia Water)

SEH : secrétariat d'Etat à l'Habitat

SMD : Société marocaine de distribution

SNEC : Société nationale d'équipement et de construction

SNABT : Société nationale d'aménagement de la baie de Tanger

SOGATOUR : Société générale d'aménagement touristique

SOMACA : Société marocaine de construction automobile

SOMADET : Société marocaine du développement touristique

SOMED : Société Maroc Emirats Arabes Unis de développement

TEP : tonnes équivalent pétrole

TFZ : Tanger free zone (zone franche aéroportuaire de Tanger, voir annexes)

TGR : taxi(s) de grande remise

TIR : transport international routier

TMSA : Tanger-Méditerranée société anonyme

TPE : très petite(s) entreprise(s)

UE : Union européenne

USAID : Agence des Etats-Unis pour le développement international (*United States agency for international development*)

VIT : valeur immobilière totale

ZAC : zone d'aménagement concerté

ZAP : zone d'aménagement prioritaire

ZUN : zone d'urbanisation prioritaire



## LEXIQUE

Acte *adoulaire* : désigne un document rédigé par des *adoules*. Deux notaires traditionnels (*adoules*), en présence de douze témoins adultes de sexe masculin, rédigent des actes de vente d'un terrain selon le droit coutumier. Il faut ensuite faire légaliser la signature de l'acte auprès de la Commune avant d'entamer des démarches pour obtenir un titre foncier (titre de propriété privée, *moulkia*) et pour le faire enregistrer auprès des services du cadastre et de la conservation foncière.

Adoule : notaire traditionnel qui rédige des actes selon le droit coutumier

Aïd : fête religieuse (Islam) qui désigne le rituel annuel du sacrifice du mouton

Aïn : source

Amalat : (siège de la) Province (voir annexes)

Amile : gouverneur de Province (voir annexes)

Amin : sage, chef d'une corporation

Ard : terrain

Ard Daola : terrain d'Etat

Ard jamaâ : terrain collectif, de la communauté. Biens collectifs inaliénables appartenant à des communautés ethniques. Par extension : terrain communal. Ard Jamaâ : terrain de la Commune (collectivité locale)

*Aroubia*, *roubia* : terme argotique, de l'espagnol *rubio* (blond). Les Tangérois et les Tétouanais appellent *Aroubia* les Marocains qui ne sont pas nés à Tanger ou Tétouan. Ce terme désigne les campagnards, les gens des campagnes. C'est aussi une expression péjorative qui pourrait être traduite par *plouc* ou *péquenot*. Les *Tanjaoui* et les *Tétouani* considèrent cependant que les *Chamali* (Nordistes, habitants du Nord hors *Fassi* et *Oujdi*), les *Rouafa* ou *Riffi* (Rifains) et les *Jbala* ou *Jbali* (montagnards du pays Jbala) ne sont pas des *Aroubia*. Les *étrangers* sont aussi nommés en fonction des villes dont ils sont originaires : les *Chaouni* viennent de la région de Chefchaouen, les *Zailachi* d'Asilah, les *Larachi* de Larache, les *Fassi* de Fès, les *Rbati* de Rabat, etc.

Bab : porte (des remparts de la médina)

Bab Sebta : poste frontière entre le territoire marocain et Ceuta (préside espagnol, Sebta en marocain)

Baladia : (siège de la) Commune (collectivité locale)

Bir : puits

Bled : pays, région (d'origine)

Boughaz : détroit

Bour : se dit d'une culture pratiquée sans irrigation, culture pluviale, en sec (par opposition à l'irrigué)

Caïd : agent d'autorité locale placé sous la responsabilité des sous-préfets (pachas) et des préfets (gouverneurs d'une préfecture et *amiles* d'une province – *amalat* – ou/et walis de région, le wali de région étant le gouverneur de la province/préfecture chef-lieu de région) du ministère de l'Intérieur (voir annexes).

Caïdat : siège du caïd

Chamali : personne née ou/et habitant dans le Maroc du Nord (*chamal* : nord), Nordiste

Chaouni : personne née ou/et habitant à Chefchaouen (ou dans le pays Chaouni)

(famille) Chorfa : (famille) descendant(e) du Prophète Mahomet

Coades ou cadouss, quadiss : conduite, canalisation d'eau (ou d'eaux usées)

Dahir : décret

] Dao [ : électricité



Daola : Etat

Dar : maison

Derb : le *derb* signifie au sens stricte une impasse ; c'est une rue fermée regroupant des familles qui entretiennent des relations sociales de voisinage et de proximité. Par extension le *derb* est aussi le quartier (*houmat, hay*) ; Robert Escallier (1983) parle d'espace de contrôle et d'autorité familiale.

Djebel (Jebel) : montagne, mont, colline

Dib : loup

Douar (les Marocains du Nord disent *dchour*) : Selon le dictionnaire *atlif* (*trésor de la langue française informatisé*, < <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm> >), [*En pays arabe, au Maghreb*] *Groupement d'habitations, fixe ou mobile, temporaire ou permanent, réunissant des individus liés par une parenté fondée sur une ascendance commune en ligne paternelle*. Au Maroc, le douar signifie la ferme (ou plusieurs fermes pas forcément regroupées en hameau). Le douar renvoie aussi au hameau rural (fermes regroupées), voire au village. L'expression douar rural apparaît comme un pléonasm, mais avec l'étalement des villes, il y a des douars densifiés et urbanisés (ou en cours de densification et d'urbanisation).

Faran : four collectif privé

Fassi : personne née ou/et habitant à Fès

Feddan : champ. A Tétouan, ce terme désigne l'ancienne place du souk qui s'étendait devant la médina et qui a été réhabilité en esplanade du palais royal (Place Hassan II).

Fellah : paysan

Fokanya : terme argotique qui désigne le haut, le point le plus haut.

Fquih : le *fquih* connaît le Coran et le transmet ; il est souvent chargé par la communauté de l'entretien quotidien de la mosquée et d'apprendre le Coran aux enfants du *mcid* (école coranique).

Habous : « *Habous privés* : (...) *biens de main-morte : en droit musulman un bien foncier ou immobilier couvert par le « habous » est inaliénable, il ne peut être ni vendu, ni échangé. Le fondateur bénéficie de l'usufruit du bien-fonds sa vie durant : son pouvoir économique est conservé intact au sein du groupe familial auquel il appartient. Lorsque la lignée des bénéficiaires vient à s'éteindre, le bien est affecté à des œuvres charitables ou pieux que le fondateur a toujours eu soin de désigner dans l'acte constitutif. Le bien rentre ainsi dans la catégorie des habous publics. Le but d'immobiliser le statut juridique d'un bien est de pérenniser le capital au sein du groupe familial, et donc la hiérarchie sociale de la famille.*

*Habous publics* : *Établissements publics et œuvres d'intérêt général dotés de revenus importants. Ce sont souvent des établissements de santé ou d'éducation à caractère religieux. (...). Ils sont gérés par l'Administration des Habous.*

*Habous mixtes* : *c'est un intermédiaire entre les habous publics et les habous privés. Lors de la constitution en habous, les descendants sont chargés de la gestion du bien d'intérêt général* » (encyclopédie Wikipédia, < <http://fr.wikipedia.org/wiki/Habous> >).

Hafa : falaise

Haj : Le *Haj* désigne le pèlerinage qui doit être accompli par les Musulmans aux lieux saints d'Arabie Saoudite. La personne qui a fait le pèlerinage à La Mecque est considérée comme un dignitaire ; on l'appelle Haj.

Hamam : bain maure

Hay : quartier

Houmat (ou *haouma*) : quartier. C'est un terme spécifique aux villes du Maroc du Nord. Dans le reste du pays, on dit *hay*.

Imam : guide, personne qui dirige la prière collective des Musulmans dans une mosquée.

Jamaâ : signifie communauté, qui relève du collectif ; elle désigne par extension la Commune (collectivité locale). Nous avons utilisé le même terme pour désigner la mosquée.

Jbala, Jbali : montagnards, groupe ethnique de la péninsule tingitane

Jihad, Djihad : guerre sainte

Jnane, jenan, jnanat : jardin, verger

Kébir : grand

Kif : cannabis

Ksar : château, agglomération fortifiée

Larachi : personne née ou/et habitant à Larache

Lihoud : Juif(s)

] Ma [ : eau

Maâlem : artisan

Makhzen ou Maghzen : autorité, appareil d'Etat, relais locaux du Palais. « *C'est avec le développement de l'administration à partir du XVII<sup>e</sup> siècle (...) que le Makhzen en est peu à peu venu à désigner l'ensemble de l'appareil d'Etat marocain. (...) Depuis l'indépendance, le terme désigne le système de gouvernement, mais aussi, pour la population, l'ensemble de l'appareil étatique et des services et revenus qu'il dispense. Le Makhzen est aujourd'hui un véritable principe d'autorité, reposant sur le système de l'allégeance (...)* » (Vermeren, 2002, p. 18). Voir chapitre 1

Mankoubin : malheureux, miséreux, démuné

Marabouts, mausolées : tombeaux ou bâtiment abritant des reliques de personnalités religieuses, de sages sanctifiés (*Sidi*). Les marabouts sont des biens qui relèvent du domaine *habous*. Voir *zaouia*

Marsa : port

Matfaya : citerne de récupération d'eau de pluie, réservoir d'eau souterrain

Mcid : école coranique. L'école primaire est appelée *médersa*.

Médersa : école

Médina : ville. Par extension la médina désigne la ville ancienne, la ville fortifiée à l'intérieur des remparts.

Mendoub : Procureur du roi

Mendoubia : Tribunal où siège le *mendoub* (procureur du roi)

Melk : désigne le statut foncier de propriété privée

Merja : marre d'eau temporaire

Mohadafin : fonctionnaire

Moqqadem : Agent d'autorité locale, de proximité, placé sous la responsabilité d'un caïd (ministère de l'Intérieur). En milieu urbain, il est fonctionnaire et ses responsabilités couvrent un quartier. Son rôle est de surveiller, de contrôler et de rapporter au caïd (voir annexes).

Moualim : instituteur

al-Mouhit : l'océan

Moukia : titre de propriété (statut *melk* du domaine foncier privé)

Nçara : Chrétien(s)

Oued : cours d'eau, de l'écoulement superficiel le plus élémentaire au fleuve

Oujdi : personne née ou/et habitant à Oujda

Ouléma : savant, théologien de l'Islam, garant de la tradition islamique

Raïss : chef, président. *Raïss de la baladia* : président de la Commune (collectivité locale)

Ras, raz : tête

Rbati : personne née ou/et habitant à Rabat

Riffi : Rifain

Rmel : sable

Rouafa : Rifain en argot

Sabila : A Tanger, le terme argotique utilisé pour désigner la fontaine est *sabila* qui renvoie sans doute au don de l'eau par Dieu dans la mesure où des mendiants font la charité en prononçant et répétant « sabila ».

Sakaya, seqqaia : fontaine

Sania, sanyat : source, point d'eau, arrivée d'eau, filet d'eau, l'eau qui coule

Sbaâ : lion

Sebta : Ceuta

Seghir : petit

Séguia : canal ou rigole d'irrigation

Séflia : rez-de-chaussée

] Shérika del ma o dao [ : compagnie des eaux et de l'électricité

Sidi : sage, saint

Souani : jardin

Souk : marché, quartier commerçant

Staâ : terrasse

Tahtanya : terme argotique qui désigne le bas, le point le plus bas

Talweg : ligne de collecte des eaux, ligne de plus grande pente qui, par la gravité, rassemble les eaux de ruissellement.

Tanjaoui(a), Tanjaoua : personne née ou/et habitant à Tanger

Taxiat : taxi

Tétouani(a) : personne née ou/et habitant à Tétouan

Torreta : A Tétouan, la fontaine est appelée *torreta*, expression à consonance ibérique qui renvoie à la *tourette* que présente physiquement une borne-fontaine. A Tétouan, Torreta est aussi le nom d'une source réputée qui a donné le nom du quartier dans lequel elle se situe.

Toub : brique faite d'un mélange d'argile et de paille

Wali : gouverneur de province/préfecture chef-lieu de région (ministère de l'Intérieur), voir annexes.

Wilaya : région (ministère de l'intérieur), voir annexes.

Zaïlachi : personne née ou/et habitant à Asilah

Zaouia : monastère, tombeau d'un saint homme (*Sidi*) devenu siège d'une confrérie

Zellige : mosaïque

#### **NOTA BENE :**

Les figures numérotées par des chiffres romains (fig. I à VI) renvoient aux cartes de Tanger et de Tétouan en format A3. Elles sont reportées hors pagination (morphologie urbaine et transports).

#### **ERRATUM :**

L'orthographe correct des quartiers signalés « Casabaratta » sur les cartes et figures est « Casabarata ». Ce nom vient de l'espagnol *casa barata* (maison bon marché).

# INTRODUCTION

## 1. Présentation du sujet

Dans le contexte d'urbanisation et d'ouverture sur l'économie globalisée au Maroc, la péninsule tingitane bénéficie d'une situation particulière pour au moins trois raisons :

1) sa position stratégique face au détroit de Gibraltar et à l'Europe lui confère un rôle géopolitique dans les relations entre les rives sud et nord de la Méditerranée. L'accord de libre échange conclu entre le Maroc et l'Union européenne montre une ouverture économique du royaume. A l'échelle internationale, s'observent des perspectives d'intégration du Nord marocain à la zone de partenariat euro-méditerranéen ;

2) depuis le début du règne de Mohammed VI, la Tingitane profite d'un regain d'attention de la part du pouvoir central. L'Etat marocain lance de grands projets de développement dans une région historiquement rétive<sup>1</sup> à un pouvoir central et royal qui l'avait abandonnée dans les décennies passées. Le Nord et ses capitales résistant à l'allégeance au Palais étaient considérés, sous Hassan II, comme ce qu'il restait du *Bled el-Siba*<sup>2</sup>. A l'échelle du royaume, les politiques de développement du Rif symbolisent une forme d'intégrité<sup>3</sup> territoriale de la nation et la réunion entre cette région – historiquement marginalisée et dissidente – et le *Maroc utile*<sup>4</sup>. Les grands chantiers d'infrastructure illustrent des processus d'intégration des provinces septentrionales du pays, montagneuses et éloignées de l'axe urbain atlantique ;

3) situées à l'extrémité nord-ouest du continent africain, Tanger et Tétouan se distinguent des autres villes du Maroc par leurs caractéristiques historiques et économiques. Ce doublet urbain devient une locomotive pour le développement du pays et pour son insertion dans la mondialisation des échanges. Les capitales du Nord-Ouest tiennent une place importante dans l'armature urbaine nationale, derrière la conurbation littorale qui s'étend de Casablanca à Kénitra. La population du binôme Tanger-Tétouan dépasse le million d'habitants. Les concentrations urbaines autour des bassins d'emplois de ces grandes villes continuent d'attirer à la fois des capitaux – nationaux et étrangers – mais aussi des migrants d'origine rurale. A l'échelle locale, face à une urbanisation rapide et en raison de la lutte contre la pauvreté, les recommandations internationales reprises par le pouvoir central incitent à des modes de gouvernance favorisant l'inclusion des couches urbaines pauvres de Tanger et de Tétouan.

---

<sup>1</sup> Le Rif est qualifié de « *partie du royaume traditionnellement frondeuse* » par Ignace Dalle (2004, p. 37).

<sup>2</sup> *Siba* signifie dissidence. L'expression *Bled el-Siba* renvoie au pays insoumis : insoumis aux prélèvements des impôts pour le Trésor chérifien et au recrutement des hommes pour l'armée. Néanmoins, les régions dissidentes reconnaissent au souverain le titre de Commandeur des croyants. *Bled el-Siba* s'oppose au *Bled el-Makhzen* ayant fait allégeance au roi et au Makhzen (appareil d'Etat, voir lexique). Situé en plaine, *Bled el-Makhzen* obéit au Palais et à l'autorité de l'Etat : il représente le *Maroc utile* pendant la période coloniale. Pays de montagnes et périphéries berbères insoumises, *Bled el-Siba* correspond au désordre et à la dissidence, aux régions ni contrôlées ni intégrées : c'est le Maroc réputé inutile.

<sup>3</sup> Intégrité : état d'une chose, d'un tout, qui est entier, qui a toutes ses parties.

<sup>4</sup> « *Le protectorat avait opposé le « Maroc utile », le grand plateau central et les basses plaines atlantiques, à celui des périphéries montagneuses et sahariennes, réputé inutile* » (Vermeren, 2001, p. 171).

Bien que les recompositions actuelles posent la question de l'intégration à différents niveaux, les logiques inclusives ne s'étudient pas de la même manière aux trois échelles considérées : internationale, nationale et locale. Les effets des accords de libre échange<sup>5</sup> et l'inclusion des marges à la ville s'évaluent différemment.

L'intégration de la péninsule tingitane au niveau international (bassin méditerranéen), ainsi que les interactions entre le Nord marocain et le reste du pays, thèmes qui guideront la première partie de la thèse, conduisent à poser la question de l'inclusion urbaine des quartiers sous-équipés en services essentiels dans les villes de Tanger et de Tétouan ; les deux dernières parties, et particulièrement la troisième, proposeront une réflexion aux plans local et urbain.

### **1.1. La question de l'inclusion dans un contexte de recompositions**

En 1956, alors que le Maroc retrouve pleinement sa souveraineté, Tétouan est dépossédée de ses fonctions de commandement sur la zone du Protectorat espagnol et Tanger perd son statut international. Mise à l'écart après l'indépendance, la péninsule tingitane fait l'objet d'un renouveau récent. Depuis l'accession au trône de Mohammed VI, une ère nouvelle est amorcée dans les capitales du Nord-Ouest marocain. Le roi renoue des liens souverains avec une région délaissée sous le règne de Hassan II. La région Tanger-Tétouan porte les marques d'une attention soutenue de la part des pouvoirs publics et des acteurs économiques. Illustrée par les séjours successifs du jeune monarque, expression de ses desseins politiques<sup>6</sup>, la volonté de réhabilitation des provinces septentrionales du royaume se traduit par le lancement de grands projets (infrastructures routières, autoroutières, portuaires, ferroviaires, hydrauliques, touristiques). La dynamique de modernisation du tissu économique et l'intégration à l'économie mondiale se manifeste à travers des investissements directs étrangers (IDE), des créations de zones franches industrielles et commerciales, la construction du port Tanger-Méditerranée, des délégations de services publics à des opérateurs internationaux, la promotion du tourisme, etc. Nous chercherons donc à identifier les modes d'intégration du Maroc du Nord<sup>7</sup> et de la Tingitane à l'échelle nationale.

Le rôle de tête de pont de Tanger renforce les relations entre le Maroc et les pays situés sur la rive nord de la *Mare Nostrum*. En raison de la situation stratégique de la Tingitane, les recompositions actuelles, symboles de l'unité nationale, peuvent s'interroger sous un angle géopolitique. A travers plusieurs thèmes<sup>8</sup>, il s'agira de considérer les activités qui caractérisent le Maroc du Nord, et la péninsule tingitane en particulier, comme des moteurs dans le processus d'intégration de cette région à l'échelle internationale.

---

<sup>5</sup> Maroc - Union européenne et Maroc - Etats-Unis

<sup>6</sup> En 1983, Mohammed VI, encore Prince héritier, a été diplômé en droit à l'université Mohammed V de Rabat. Son étude portait sur « *L'Union Arabo-Africaine et la stratégie du Royaume du Maroc en terme de relations internationales* ». Après l'obtention d'un diplôme de sciences politiques, il a effectué en 1988 un stage dans le cabinet de Jacques Delors alors Président de la Commission européenne. En 1993, il a soutenu une thèse de droit sur « *Les relations entre la CEE et le Maghreb* » à l'université de Nice-Sophia Antipolis.

« *« Nous voudrions être à l'Europe ce que le Mexique est à l'Amérique », déclare le Roi Hassan II. (...) Et puisque le Mexique a longtemps été la « Nouvelle Espagne », Tanger où jadis les bazars s'appelaient « Le Petit Paris » ou « Barbara Hutton », Tanger, avec son passé, ses traditions, avec les « joint ventures » d'aujourd'hui et l'épargne des travailleurs émigrés (n'en appelle-t-on pas certains les Belgicains ?), Tanger est là, à la porte de deux mondes, passage obligé (...) » (Miège, 1992, p. 276).*

<sup>7</sup> L'expression « Maroc du Nord » fait référence au découpage géographique de Gérard Maurer (1999). Ce découpage est présenté dans le chapitre 2.

<sup>8</sup> Le Rif, grenier à kif (cannabis) de l'Europe ; La contrebande à partir de l'enclave espagnole de Ceuta ; Les dynamiques industrielle et touristique dans la péninsule tingitane.

## **1.2. L'inclusion urbaine à travers l'accès aux services essentiels**

Le contexte marocain de renouveau nordiste s'inscrit, aux échelles locale et urbaine, dans la dynamique d'étalement urbain que connaissent Tanger et Tétouan depuis plusieurs décennies, notamment sous forme d'habitat non réglementaire (aux plans foncier et urbanistique). La multiplication des quartiers sous-équipés<sup>9</sup> à la périphérie des deux villes est une conséquence de la migration des ruraux vers les agglomérations du Nord-Ouest (exode rural). Les extensions urbaines résultent d'une part, de la saturation des tissus urbains anciens dégradés (médiinas<sup>10</sup> caractérisées par la location et la sous-location de logements insalubres) et d'autre part, de l'insuffisance de l'offre légale de logements bon marché.

A Tanger et Tétouan, le rythme soutenu des constructions sans autorisation est plus rapide que celui de l'équipement en infrastructures et services en réseaux. Dans les quartiers périphériques populaires, le sous-équipement en services essentiels s'explique par le manque de moyens – techniques et financiers – de l'Etat, des collectivités territoriales, des habitants et des opérateurs ayant la charge de ces services.

Les services de base et les équipements collectifs sont déficients de manière endémique dans les quartiers pauvres, or ces carences sont à l'origine de situations socio-économiques et environnementales difficiles. Représentent-elles des circonstances qui oblitèrent l'inclusion urbaine des poches de pauvreté en remettant en cause leur développement économique et social ? Dans quelle mesure comportent-elles des germes d'instabilité ? Puisque la référence à l'exclusion comme menace pour la collectivité est désormais plus ou moins acceptée par tout le monde (Paugam, 1998, p. 139), la pauvreté et l'exclusion augurent-elles de risques sociaux<sup>11</sup> à Tanger et à Tétouan ?

L'inclusion urbaine des quartiers sous-équipés et de leurs habitants est problématique. Les inégalités sont pérennes, mais néanmoins dynamiques. Alors que des quartiers pauvres connaissent des modes d'inclusion, identifiables à partir de l'accès aux services urbains, d'autres secteurs urbains restent dans la marginalité. De quelle nature sont les interrelations entre la *ville légale* et la *ville hors-normes*<sup>12</sup> ? Comment les recompositions actuelles en Tingitane s'accompagnent-elles de processus d'inclusion/exclusion des marges à la ville ? Quels éléments déterminants et logiques animent d'une part, le mouvement d'inclusion des quartiers non-réglementaires et d'autre part, le renouvellement des marges urbaines ?

---

<sup>9</sup> La terminologie de l'habitat sous-équipé et la diversité des termes utilisés pour qualifier les quartiers pauvres et non-réglementaires sont traitées dans la deuxième partie de la thèse.

<sup>10</sup> Médina : ville. Par extension la médina désigne la ville ancienne, la vieille ville fortifiée.

<sup>11</sup> « *Risque social : Facteur de risque présent dans la structure sociale qui peut causer une maladie ou un traumatisme* » (Maurice Blouin et Caroline Bergeron, 1997).

« *Il existe (...) deux grands types de risques à l'exclusion (...) : un risque social pour chaque individu à l'exclusion, et un risque sociétal pour toute société qui peut elle-même faillir de ce déchirement du tissu social et de la perte des valeurs collectives* » (Xiberras, 1996, p. 22).

« *Le durcissement des mécanismes de marginalisation sociale et l'échec récurrent des politiques* » peuvent déboucher sur des risques « *imprévisibles, mais assurément menaçants* » pour la cohésion sociale (Demazière, in Paugam, 1996, p. 342).

Le terme de risque social a une double acception. D'un point de vue sociologique, il désigne le risque pour l'individu d'être exclu de la société, de ne pas y trouver de place, de rôle ni d'utilité. Dans le débat public et politique, voire médiatique, le risque social s'entend comme la menace d'insécurité en raison de fortes inégalités et de pratiques déviantes, voire violentes, des exclus.

Des précisions sont apportées en annexe sur la notion de risque social.

<sup>12</sup> Le thème de la ville duale renvoie aux travaux de Milton Santos. Plus particulièrement dans le champ de la recherche urbaine au Maghreb, sur la thématique de la ville légale *versus* illégale, les travaux de Françoise Navez-Bouchanine et de Pierre Signoles font référence.

Nous tenterons de dresser une *cartographie de la pauvreté*<sup>13</sup> à Tanger et à Tétouan à partir de l'accès aux services de base. Cet accès aux services urbains – pris comme indicateur d'un niveau de bien-être satisfaisant, de conditions de vie minimales et de droits élémentaires – est l'outil retenu pour identifier les modes d'inclusion/exclusion des quartiers sous-équipés. Les logiques inclusives et les processus d'exclusion de ces socio-espaces sont l'objet d'étude.

L'urbanisation rapide et non-maîtrisée se traduit par la densification et l'extension de zones périphériques d'habitat sous-équipé. Face à un important retard en matière d'infrastructures et de services essentiels, les autorités nationales et locales doivent améliorer l'aménagement du territoire et rompre avec une gestion *attentiste* des affaires urbaines et publiques. En vertu de la lutte contre la pauvreté, les recommandations internationales (diffusées par les *think tanks* de la Banque mondiale, le FMI, et le PNUD) incitent les PED à des modes de gouvernance visant à favoriser l'inclusion des couches urbaines défavorisées.

Les services de base constituent des enjeux importants pour le fonctionnement et le développement de Tanger et de Tétouan parce qu'ils sont décisifs pour la cohésion sociale<sup>14</sup> et l'efficacité économique dans des grandes agglomérations. Dans les quartiers non-réglementaires, l'équipement est pour les habitants un moyen d'accéder à la santé et à la dignité, et de devenir citoyen à part entière. Les services essentiels, et plus encore l'accès à ces services<sup>15</sup>, représentent-ils un moteur de l'inclusion urbaine ? En quoi l'accès aux services en réseaux est-il déterminant pour l'inclusion des quartiers pauvres à des ensembles urbains structurés ? Comment cet accès permet-il de sortir de la marginalité et d'être inclus, dans la ville et dans la société, à l'intérieur des tissus urbains équipés (et intégrés au sens où ils constituent un tout avec le reste) de la ville ?

Les services de transports collectifs urbains et de distribution d'eau potable, et plus particulièrement l'accès à ces services, seront les indicateurs des processus d'inclusion/exclusion étudiés à Tanger et à Tétouan. Les usages des transports informels et des bornes-fontaines sont révélateurs d'un accès inégal aux services essentiels et ils montrent une ville duale qui « *se réfère à une opposition entre économie de la « favela » et économie du « centre »* » (Santos, 1975, p. 48).

« *Cette situation que tant d'auteurs continuent d'appeler « dualisme » ne serait pas autre chose que le résultat, sur la société, de la position hégémonique du circuit supérieur (...). Le sous-emploi et les formes d'activités qui s'y rattachent en sont une conséquence directe* » (Santos, 1975, p. 51-52). Le circuit inférieur ou traditionnel de Milton Santos, auquel peut renvoyer la borne-fontaine et les transports informels pour notre sujet, représentent-ils des situations intermédiaires, donc une dynamique, ou au contraire un état statique et une situation figée ? Si « *l'opposition, voire l'antagonisme des situations de développement sont le fruit d'un même enchaînement de causes, l'existence de deux circuits dans l'économie des villes et le résultat d'un même groupe de facteurs* » (Santos, 1975, p. 51). Malgré la permanence des phénomènes d'exclusion, n'assiste-t-on pas à des processus d'inclusion des quartiers sous-équipés *via* un accès progressif aux services urbains ?

---

<sup>13</sup> Conçu par la Banque mondiale, l'outil statistique et cartographique *The poverty mapping* est repris par l'Etat marocain. *La carte de la pauvreté communale* a été élaborée, parallèlement au RGPH de 2004, par le Haut commissariat au plan (Royaume du Maroc, 2004, 32 pages hors annexes).

<sup>14</sup> La cohésion sociale correspond à la solidarité d'un groupe fortement intégré et transcendé par des buts communs. Elle traduit aussi l'attraction des individus les uns par rapport aux autres et l'attachement des individus au groupe. Elle signifie un respect des valeurs et normes communes (monarchiques, républicaines, religieuses, etc.).

<sup>15</sup> eau et assainissement liquide, électricité, transports, santé, éducation

En dépit de l'exclusion des plus vulnérables et de la pérennité de la pauvreté, quels sont les facteurs significatifs des processus d'inclusion urbaine pouvant être mis au jour à travers l'analyse de l'accès évolutif aux services de base dans les quartiers défavorisés ?

Dans les grandes agglomérations des PED, les services urbains restent décisifs pour le développement social et l'efficacité économique : c'est un postulat préalable à notre étude. Les services en réseaux sont déterminants pour le fonctionnement des villes. Ils représentent aussi les enjeux d'une *bonne gouvernance* urbaine. Les services de base contribuent d'une part, à l'efficacité sociale urbaine – cohésion sociale et stabilité politique – et d'autre part, à l'efficacité économique des villes dans la mesure où ils sont nécessaires – bien que sans doute pas suffisants – pour attirer les investisseurs et les activités productives.

Sous l'influence des recommandations internationales, les modes de gestion urbaine évolue vers des modèles inspirés de l'extérieur (par exemple, la gestion de l'eau potable en délégation de service public à Tanger et à Tétouan depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, ainsi que les concessions des services de transport urbain par autobus et de ramassage des ordures ménagères à Tanger).

Les concessions des services publics à des opérateurs privés ne témoignent-elles pas des recompositions qui interviennent actuellement dans le champ de la gouvernance urbaine ? En confiant des secteurs clés de la gestion urbaine au privé, les pouvoirs publics montrent leur volonté de (et leur difficulté à) garantir la fourniture en services essentiels dans des villes en croissance rapide. Il s'agit à la fois de rattraper le retard – technique et financier – des dispositifs précédents, mais aussi de faire face à des besoins croissants, en tenant compte des problèmes environnementaux. En vertu des injonctions internationales, et devant l'ampleur des investissements à réaliser, les autorités marocaines (ré)adoptent<sup>16</sup> des modèles de gestion, de type concessionnaire, des services urbains à Tanger et à Tétouan.

## 2. Annonce du plan de thèse

Cette thèse est structurée en trois parties qui s'articulent autour d'un double fil directeur :

- d'une part, celui de l'intégration d'une région et de ses capitales à l'ensemble national et à l'échelle du bassin méditerranéen ;
- et d'autre part, celui de l'inclusion urbaine des quartiers sous-équipés et de leurs habitants à travers l'accès aux services essentiels.

Les notions d'intégration sociale et géographique et d'inclusion urbaine sont à la base de la problématique<sup>17</sup>. Elles représentent la focale et l'axe central qui guide notre réflexion. En suivant un cheminement progressif du global au local, notre démarche géographique respectera l'emboîtement des échelles supranationale, nationale, régionale et urbaine. Cet *entonnoir* conduit à étudier, dans la dernière partie, les modes et processus d'inclusion urbaine et d'exclusion des quartiers sous-équipés à Tanger et à Tétouan. En amont, aura été abordée la question de l'aménagement du territoire et des services urbains.

---

<sup>16</sup> « ré-adopter » parce que le modèle de concession était en vigueur pendant la période coloniale.

<sup>17</sup> L'approche conceptuelle (chapitre 1) permet de justifier pourquoi le terme d'intégration est préféré pour l'analyse aux échelles internationale et nationale, et celui d'inclusion aux niveaux local et urbain



La première partie comporte trois chapitres :

- l'approche conceptuelle ainsi que la problématique et la méthodologie de notre travail sont exposées dans le premier chapitre ;
- ensuite, les recompositions territoriales et urbaines de la péninsule tingitane sont replacées dans l'histoire de cette région et de ses pôles urbains. Puisque les recompositions correspondent à des évolutions et des transformations par rapport au passé et aux situations antérieures, il apparaît nécessaire de les replacer dans la longue durée. Le second chapitre permettra aussi de présenter la région étudiée à travers une analyse des principaux indicateurs démographiques, économiques et sociaux. Cette exposition apporte une réflexion sur les réseaux urbains en Tingitane et les découpages administratifs successifs de la région et des villes de Tanger-Tétouan ;
- le troisième chapitre traite de l'intégration du Maroc du Nord et de la péninsule tingitane en particulier aux niveaux international et national. La réflexion porte sur la place du Rif et de ses bordures dans la mondialisation et sur les interactions entre les provinces septentrionales du pays et l'Union européenne. Cette approche à l'échelle du bassin méditerranéen, à travers les activités et les fonctions du Nord marocain est complétée par la question de l'intégration de cette région à l'échelle nationale. Sera aussi abordée la question des interrelations entre le Rif et la Tingitane : comment s'articulent-ils ? Comment la péninsule tingitane influence-t-elle la région montagnarde et réciproquement ? Quelle est la place de Tanger et de Tétouan dans l'armature urbaine du royaume ?

Influencées par les méthodes de la géographie régionale, la première partie vient en amont d'une approche au niveau urbain. Ensuite, à l'échelle locale, sont posées les questions de l'inclusion urbaine des quartiers sous-équipés dans les villes de Tanger et de Tétouan.

La deuxième partie intéresse l'aménagement du territoire et l'urbanisme, ainsi que la thématique des services de base et de leurs modes de gestion. Trois grands domaines de la recherche urbaine (habitat, eau et transports) sont abordés dans trois chapitres successifs qui apportent d'abord des précisions et des éléments de contexte pour les villes marocaines, avant d'étudier plus particulièrement les cas tangérois et tétouannais. La deuxième partie porte donc sur l'habitat sous-équipé et insalubre, les transports collectifs et enfin l'accès à l'eau potable au Maroc et plus particulièrement à Tanger et à Tétouan.

La troisième partie correspond aux études de cas des quartiers sous-équipés où des enquêtes de terrain ont été effectuées. Ces quartiers sont classés en trois grands types, selon un *continuum* de l'inclusion urbaine à l'exclusion sociale et spatiale, qui correspondent aux trois derniers chapitres de la thèse. Dans un premier temps sont étudiés les quartiers qui connaissent des processus d'inclusion et qui présentent les conditions les plus favorables. Ensuite, à travers l'exemple du secteur nord-est de l'agglomération tangéroise, sont appréhendées des situations intermédiaires entre l'inclusion urbaine et l'exclusion. Enfin, le dernier chapitre est consacré aux quartiers exclus qui montrent eux-mêmes trois types de situations : une exclusion pérenne (pour ne pas dire durable parce qu'elle peut difficilement être considérée comme soutenable), des perspectives d'inclusion à court et moyen termes, et des nouveaux exclus avec en filigrane les idées de la permanence et du renouvellement des marges urbaines.

**PREMIERE PARTIE :**

**APPROCHE CONCEPTUELLE,  
PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE**

**PRESENTATION DE LA REGION D'ETUDE**

**LES RECOMPOSITIONS TERRITORIALES ET  
URBAINES DANS LA PENINSULE TINGITANE**



# CHAPITRE 1 : APPROCHE CONCEPTUELLE, PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE

## 1. Approche conceptuelle et théorique

Pauvreté et exclusion<sup>1</sup> correspondent à des notions multidimensionnelles qui ne sont pas synonymes. La pauvreté traduit la privation de biens et de revenus, ainsi que l'insatisfaction de besoins élémentaires<sup>2</sup>, tandis que l'exclusion correspond à un processus de rejet d'un individu ou d'un groupe par le système social<sup>3</sup>. L'exclusion correspond à la non-participation à une identité collective, à l'impossibilité d'avoir une place au sein du groupe, dans la société.

### ***1.1. La pauvreté, l'exclusion et la marginalité : des constructions sociales***

L'articulation entre les deux notions de pauvreté et d'exclusion, c'est-à-dire le passage de la pauvreté à l'exclusion, n'est pas mécanique. La pauvreté n'entraîne pas forcément l'exclusion. Alors que la pauvreté peut signifier une place voire une classe sociale, l'exclusion correspond à la perte de ce rôle dans la société. Le concept d'exclusion, *concept-horizon* et matière à réflexion<sup>4</sup>, remonte au début des années 90 : « *Il s'agissait non plus d'étudier ce phénomène (la pauvreté) de façon statique à partir d'un seuil de revenus mais de l'analyser comme un processus multidimensionnel de cumul de handicaps pouvant conduire en particulier à la rupture des liens sociaux* » (Paugam, 1998, p. 138).

Pour les sociologues, l'exclusion est le résultat de trajectoires individuelles et collectives traduisant des difficultés d'accès au marché de l'emploi. Par extension, dans les pays du Sud et au Maroc en particulier, « les difficultés d'accès au marché de l'emploi »<sup>5</sup> peuvent être remplacées par « les difficultés d'avoir et de conserver un rôle dans la société ».

Alain Touraine (1991) donne une définition basique de l'exclusion sociale à partir du principe *in/out* : l'exclusion naît de la transition d'une opposition verticale de la société (ceux d'en haut *contre* ceux d'en bas<sup>6</sup>) à une coupure horizontale (ceux du dedans face à ceux du dehors). L'exclusion résulte de l'évolution d'une société hiérarchisée, dans laquelle chacun a une place, à une société qui exclut. Economiquement et socialement défavorisés, laissés pour compte, les exclus ne participent pas au système social, ils n'ont pas de place dans la société. Cependant, la société doit-elle être observée de manière statique, avec des individus soit *dedans* soit *en dehors* du système, alors que l'exclusion traduit le processus du passage d'une situation d'inclus à une situation d'exclus ?

---

<sup>1</sup> Les études sur l'exclusion ont fait naître plusieurs concepts sociologiques (disqualification, désaffiliation) et des notions assez proches : ségrégation, marginalisation, éviction, relégation, écartement.

<sup>2</sup> Pauvreté : État, condition d'une personne qui manque de ressources, de moyens matériels pour mener une vie décente (dictionnaire *Trésor de la langue française* < <http://atilf.atilf.fr> >). Les pauvres apparaissent comme une masse indifférenciée d'individus dont les ressources monétaires individuelles sont nulles ou infimes et l'accès aux biens publics très limité (Fayman et Santana, 2001).

<sup>3</sup> Exclusion : Éviction de quelqu'un d'un lieu où il avait accès, d'un groupe ou d'un ensemble auquel il appartenait (dictionnaire *Trésor de la langue française* < <http://atilf.atilf.fr> >).

<sup>4</sup> Pour Serge Paugam, l'exclusion est un *concept-horizon* qui doit être déconstruit pour devenir objet d'étude. Ce sont les processus d'exclusion, plus que les situations, qui doivent être questionnés. L'exclusion est une prénotion. Les sciences sociales cherchent à lui donner un contenu scientifique, théorique et conceptuel.

<sup>5</sup> C'est d'ailleurs pour répondre à ces difficultés que vont se concevoir, en France notamment, les politiques publiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion (qui n'ont pas leur équivalent au Maroc).

<sup>6</sup> Cette approche peut opposer les riches et les pauvres, les dominants et les dominés, ou selon les théories structuralistes, les oppresseurs et les opprimés.

Les sociologues expliquent l'exclusion par une précarité des individus, par des déficits de capital humain, avec des liens sociaux fragiles. L'exclusion, c'est l'absence de protection :

*« Il y a risque de désaffiliation lorsque l'ensemble des relations de proximité qu'entretient un individu sur la base de son inscription territoriale, qui est aussi son inscription familiale et sociale, se trouve en défaut pour reproduire son existence et pour assurer sa protection » (Castel, 1995).*

L'absence de protection désignée ici résulte de la fragilité des liens sociaux et familiaux doublée d'échecs scolaires et de vie en société. Pour Robert Castel, il y a désaffiliation quand les deux types de sociabilité<sup>7</sup>, nommés liens primaires et liens secondaires par Emile Durkheim, ne fonctionnent pas ou plus.

Cette approche par l'effacement des deux principaux modes de sociabilité, l'un traditionnel et l'autre institutionnel<sup>8</sup>, peut permettre d'appréhender l'exclusion au Maroc. Pour Claude de Miras, la ville marocaine a fonctionné sur les résidus d'une inclusion traditionnelle, faite de solidarité familiale et dictée par les préceptes musulmans, fondée sur la charité et la protection des plus pauvres, selon un régime de faveurs octroyées par la minorité fortunée.

*« A cela, se sont ajoutées les largesses de l'Etat-providence, prolongées par des pratiques de patrimonialisation (...). La société marocaine était ainsi dotée d'une puissante capacité, sociale et culturelle, à réincorporer les (populations pauvres) dans un corps social, certes hiérarchisé et inégalitaire, mais apte à maintenir du lien et de la cohésion. Si les conditions historiques d'évolution de l'économie et de la société marocaines ont généré structurellement de la pauvreté, il existait en contre point des mécanismes de régulation et d'inclusion. Il en a résulté un équilibre social qui n'excluait pas ponctuellement des phases autoritaristes dures. Au tournant des années 80, l'équilibre du système socio-économique du Maroc a été questionné et sa capacité historique d'inclusion s'est trouvée altérée. Les dispositifs formels ou informels, institutionnels ou culturels, publics ou privés, à leur tour, ont été dépassés et, au tournant de cette décennie, ces mécanismes d'inclusion sociale ont été enrayés par l'effet des PAS, mais aussi par la montée de l'individualisme, par les difficultés des classes moyennes et probablement par les propres contradictions internes de ce système »<sup>9</sup>*

Le Maroc est un pays musulman et un Etat monarchique. Les logiques inclusives ne sont pas identiques au Maghreb et en Europe, mais les concepts et modèles explicatifs de la sociologie occidentale peuvent être élargis à la situation marocaine moyennant la prise en compte de ses spécificités (et des faits observés sur le terrain).

La stabilité et l'équilibre du système social marocain reposent d'une part, sur un mode de fidélités et de faveurs qui assure la protection des pauvres en contrepartie d'une allégeance reconnue au souverain et d'autre part, sur les solidarités familiales et traditionnelles influencées par les principes de l'Islam (par exemple, l'obligation de charité). Ces deux caractéristiques sont d'ailleurs liées dans la mesure où le souverain est aussi le Commandeur des croyants. D'autres logiques inclusives ont pris le relais de ce modèle, notamment à travers les politiques publiques de l'Etat-providence.

---

<sup>7</sup> Deux types de sociabilité : d'une part, les relations sociales familiales et traditionnelles et d'autre part, les modes de protection institutionnalisés par l'Etat-providence. Robert Castel (1995) explique que l'espace social combine deux dimensions : celle de la participation aux réseaux de sociabilité et celle de la place dans la division du travail.

<sup>8</sup> Même s'ils ne sont pas nécessairement indépendants l'un de l'autre. Le Maroc a institutionnalisé des traditions fondatrices de son modèle social particulier, en les faisant entrer sans le champ politique ; le modèle social n'est pas figé mais en mutation.

<sup>9</sup> de Miras C. et Le Tellier J., « Le Maroc et inclusions sociales urbaines : l'Etat providentiel monarchique face au marché », Dipartimento di Pianificazione, Università Iuav di Venezia, actes du colloque N-AERUS *Inclusion urbaine : politiques publiques et pratiques sociales*, Lund, Suède, 16 et 17 septembre 2005, 11 pages. A paraître en 2006. <http://www.naerus.net/sat/workshops/2005/papers/15.pdf>.

Mais la capacité historique d'inclusion urbaine du modèle monarchique et celle plus récente de l'Etat-providence ne s'essouffent-elles pas face aux logiques marchandes et à la pression démographique, en particulier en milieu urbain ? L'urbanisation ne tend-t-elle pas à effacer les solidarités familiales enracinées dans le milieu rural<sup>10</sup> ?

Au Maroc, le Haut commissariat au plan (2005, *Ibid.*) liste les facteurs de risques sociaux<sup>11</sup> en quatre types de déficits : déficits au plan de l'enseignement et de la santé (développement humain), déficits dans le domaine de l'emploi et sa sécurité (développement économique), déficits concernant les conditions de vie (habitat et services de base : développement social – et environnemental), déficits de liens sociaux et familiaux. Ce dernier point fait référence aux ruptures de liens sociaux comme conséquence de l'effacement des solidarités traditionnelles qui est lui-même le résultat de l'urbanisation, de la modernisation et de la mondialisation.

*« En réalité, ce que l'on appelait encore il y a trois décennies le « traditionnel » a cessé de l'être dès le moment où toute la vie de la société a été bouleversé par des éléments révolutionnaires commandés de l'extérieur » (Santos, 1975, p. 49).*

### **La notion d'exclusion**

*« La notion d'exclusion est désormais familière, presque banale, tant il en est question dans les commentaires de l'actualité, dans les programmes politiques et dans les actions menées sur le terrain. Elle reste cependant relativement floue. (...) Le succès de cette notion est en grande partie lié à la prise de conscience collective d'une menace qui pèse sur des franges de plus en plus nombreuses et mal protégées de la population » (Paugam, 1998, p. 139).*

L'exclusion est un processus, et non un état, qui correspond au parcours de déclassement social des individus (concept de *disqualification sociale* de Serge Paugam). La sociologie souligne l'hétérogénéité des situations d'exclusion, leurs caractères instables et évolutifs. Le point commun des exclus, ce qui permet de les regrouper, est un déficit de participation à la collectivité, c'est-à-dire un phénomène de désocialisation. La désocialisation correspond à la raréfaction des réseaux de sociabilité et à des phénomènes de ségrégation sociale et spatiale.

Si les pauvres ont un statut social dévalorisé qui les disqualifie, ils restent membres de la société dont ils constituent la dernière strate. Mais la disqualification sociale ou la désaffiliation peuvent conduire les pauvres à la désocialisation et à une situation d'exclus. La disqualification sociale permet d'analyser la marge et le processus qui y conduit, et dans le même temps ce qui la rattache au centre. La difficulté consiste alors à analyser les inégalités, non plus de façon statique, c'est-à-dire en identifiant les groupes défavorisés et en recherchant les causes de leur condition sociale, mais de manière dynamique en repérant, dans les parcours de vies, les processus qui apportent à certains individus un cumul de handicaps.

Ce qui importe *in fine* ce n'est pas la pauvreté ou l'exclusion en tant que telle, mais les processus qui y conduisent dans une société à un moment de son histoire. L'exclusion est un processus qui signifie le rejet d'une partie de la population et qui traduit la rupture des liens sociaux (désaffiliation).

---

<sup>10</sup> « Au Maroc, l'exclusion sociale est un phénomène plus urbain que rural (car) la pauvreté rurale ne s'accompagne pas nécessairement d'exclusion en raison d'une plus grande intégration familiale » (Royaume du Maroc, Haut commissariat au plan, « Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport National 2005. Septembre 2005 », projet PNUD / UNIFEM « Genre et ODM », 55 pages, p. 15).

<sup>11</sup> « Accès limité à l'enseignement, abandon scolaire, accès limité à la formation professionnelle, accès limité à l'emploi, incertitude de revenus, logement insalubre, mauvaise qualité des services publics, mauvaises conditions de santé, faible protection sociale, rupture du lien social, absence de valorisation de la femme ». « Initiative Nationale pour le Développement Humain. Thérapie de choc contre la pauvreté ? ». Conférence Maroc Entrepreneurs et Essec Maroc. Paris. 10 novembre 2005. 40 diapositives.  
[http://www.cgem.ma/IMG/ppt/INDH.CGEM\\_16.09.05.ppt](http://www.cgem.ma/IMG/ppt/INDH.CGEM_16.09.05.ppt)

L'exclusion se construit par des ruptures successives (idée de cumul de handicaps) et elle est rarement totale (Paugam, 1996). Les formes de l'exclusion sont le produit d'une construction sociale. Les exclus font partie de la population d'un territoire, mais la faiblesse de leurs liens sociaux ne leur permet pas d'appartenir au collectif et de participer à une identité collective ; ils sont en dehors de la société pensée comme un tout cohérent.

### **La marginalité et les marges urbaines**

Nous ne ferons pas référence à l'approche sociologique sud-américaine de la *marginalidad* (Nun, 1969, Quijano, 1968) ni à son extension dans le champ politique à travers *le pôle marginal* (Quijano, 1971).

Le terme de marge peut être entendu à travers une triple acception géographique, sociale et urbanistique. Proche de la notion de périphérie<sup>12</sup> et de banlieue, la marge correspond à une situation géographique : elle est éloignée du centre(-ville) et proche des bordures de l'agglomération<sup>13</sup>. « *La marginalisation est une mise en marge, autant dire à l'écart* » (Brunet, 1992, p. 320). Au plan sociologique, la marginalisation se rapproche du processus d'exclusion. D'un point de vue urbanistique, la marge fait référence à un modèle de construction non conforme aux normes en vigueur. Ces définitions peuvent se recouper, notamment dans les métropoles des pays du Sud où les populations exclues vivent dans les quartiers périphériques d'habitat non réglementaire.

L'interprétation de la marge comme « minorité » fait débat dans la mesure où, dans des grandes villes du Sud, les marges urbaines – socialement exclues, périphériques d'un point de vue géographique et irrégulières au plan urbanistique – tendent à devenir numériquement majoritaires. La définition de la marge comme élément qui se situe en dehors des normes – sociales et urbanistiques – et à l'écart du centre reste plus recevable que celle établie en fonction du poids relatif des marges dans un ensemble.

L'exclu et le marginal peuvent-ils être confondus ? La société, comme la ville, est un corps, avec une division des fonctions et une répartition des rôles. Celui (groupe ou individu) qui ne participe pas, parce qu'il ne le souhaite pas ou parce qu'il est rejeté, est qualifié de marginal. Le marginal est dans une situation, contradictoire avec la norme et le droit, souvent assimilée à une pathologie ou à une déviance<sup>14</sup> (par exemple, les toxicomanes sont considérés soit comme des malades soit comme des délinquants). Le marginal est hors la norme, la norme désignant les situations et les comportements attendus par un groupe social<sup>15</sup>. Les déviants et les marginaux n'entrent pas dans les normes sociales ou ne les respectent pas, tandis que l'exclu est celui qui est privé de liens sociaux. Les marginaux sont désignés comme des *cas sociaux* pour qui les solidarités et formes de sociabilité s'effacent. La « *pauvreté marginale* » (Paugam, 1996) est celle d'un groupe social fortement stigmatisé (le quart-monde). Les sociologues de l'école de Chicago établissent une relation entre exclusion et déviance. Les marginaux sont des exclus qui, à travers leurs comportements déviants, « *recomposent pour eux-mêmes un nouvel ordre social, alternatif et invisible de l'extérieur* » (Xiberras, 1996) ;

---

<sup>12</sup> « *Périphérie : Partie externe d'un espace, ou partie considérée comme étant sous la domination du centre. (...) On doit prendre garde à la distinction entre le sens non spatial et le sens spatial du mot. Dans le premier, employé en économie et de plus en plus en géographie, n'est pris en compte que le rapport dominant-dominé. Dans le second n'est retenue que la relation dans l'étendue. Les deux peuvent coïncider* » (Brunet, 1992, p. 278)

<sup>13</sup> Roget Brunet et al. (1992, p. 320) donne la définition suivante de marge : « *Bordure, limite dotée de quelque épaisseur et considérée comme en position de subordination* ».

<sup>14</sup> Les sociologues appellent déviance « *toute forme de comportement qui transgresse les normes acceptées et définies par un groupe ou une institution dans une société donnée* » (Xiberras, 1996, p. 95).

<sup>15</sup> « *Certaines actions sont donc prescrites (ce qui est « bien »), tandis que d'autres sont interdites (ce qui est « mal »), dans chaque groupe social* » (Xiberras, 1996, p. 96)

ils revendiquent alors leur droit à la différence. « *La problématique de la marginalité désigne spécifiquement cette attitude qui revendique son exclusion* » (Xiberras, 1996, p. 119).

### 1.1.1. Différents modes d'évaluation de la pauvreté au Maroc

« *Il n'y a de pauvres que s'il y a des riches et des classes moyennes, que s'il existe une différenciation sociale de l'accès aux moyens de production* » (Simeu Kamdem, 2001). Le statut des pauvres et des exclus dépend de critères établis pour chaque société et de normes (le niveau de revenus<sup>16</sup>), ainsi que du rapport que les populations désignées comme « pauvres » ou « exclues » entretiennent avec ceux qui les désignent ainsi (Paugam, 1996).

« *Il ne peut exister de définitions absolues. (Pauvreté et exclusion) sont des notions relatives, variables selon les époques et les lieux. Il est déraisonnable de prétendre trouver une définition scientifique juste, objective – et distincte du débat social – sans tomber dans le piège de la catégorisation de populations spécifiques dont on sait pertinemment par ailleurs que les frontières qui les distinguent des autres groupes sociaux ne sont jamais claires et valables une fois pour toutes. Vouloir définir le « pauvre » ou « l'exclu » en fonction de critères précis, jugés scientifiques, conduit, en réalité, à réifier des catégories sociales nouvelles ou similaires à celles qui ont été construites socialement et à laisser entendre qu'il peut exister une science de la pauvreté ou de l'exclusion indépendante du contexte culturel spécifique de chaque société* » (Paugam, 1998, p. 141).

Au Maroc, plusieurs administrations et institutions évaluent la pauvreté<sup>17</sup> et de nombreuses études ont été réalisées depuis les années 80. A partir des méthodologies élaborées par la Banque mondiale, les premières évaluations de la pauvreté étaient basées sur le seuil de pauvreté, indicateur le plus élémentaire. A partir des enquêtes sur les dépenses de consommation et sur les niveaux de vie des ménages<sup>18</sup>, la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est ainsi quantifiée.

**Tableau 1. Evolution de la pauvreté au Maroc. 1984-1999**

	1984-1985	1990-1991	1998-1999
Nombre de pauvres urbains	1 289 000	912 000	1 814 000
Nombre de pauvres ruraux	3 275 000	2 448 000	3 496 000
Nombre de pauvres au Maroc	4 654 000	3 360 000	5 310 000
Taux d'urbains par rapport à la population pauvre totale	27,7 %	27,1 %	34,2 %
Taux de ruraux par rapport à la population pauvre totale	70,3 %	72,9 %	65,8 %

Sources : direction de la Statistique, enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 1984-1985 et enquêtes nationales sur les niveaux de vie des ménages 1990-1991 et 1998-1999

La pauvreté marocaine est en majorité rurale : en 1999, deux-tiers des pauvres vivent dans les campagnes (tab. 1). Le manque d'infrastructures de base influence négativement les conditions de vie de la population rurale.

« *Près du tiers des ruraux consacrent les deux tiers de leur revenu à l'alimentation ; et les trois quarts d'entre eux vivent à plus d'une heure d'un centre public de santé, du fait de l'enclavement de la majorité des douars et des villages. (...) Et la faible densité des écoles rurales a très longtemps été la cause de la faible scolarisation, en particulier des filles, déjà astreintes à parcourir quotidiennement des kilomètres pour aller chercher de l'eau et du bois, qui ne pouvaient effectuer de surcroît cinq à dix kilomètres chaque jour pour se rendre à l'école* » (Vermeren, 2001, p. 89).

<sup>16</sup> La pauvreté absolue est mesurée à partir d'un seuil fixé en fonction d'un panier de biens alimentaires et non alimentaires nécessaires à la survie quotidienne (2 400 calories par jour pour la pauvreté et 1 800 pour l'extrême pauvreté). Les biens non alimentaires comprennent l'habillement, le transport, l'hygiène, l'eau et l'énergie. La pauvreté absolue est déterminée à partir d'un seuil fixé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, avec comme référence le revenu médian.

<sup>17</sup> notamment la direction de la Statistique, le centre d'études et de recherches démographiques (CERED) et la division de la Population du ministère de la Santé.

<sup>18</sup> Hormis le RGPH de 2004, les séries statistiques les plus récentes figurent dans l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000-2001.



« (La méthode d'évaluation de la pauvreté à partir des enquêtes sur les niveaux de vie des ménages) ne renseigne pas de façon précise sur le degré d'accessibilité aux différents aspects du bien être et échoue quand il s'agit de rendre compte de l'accès à plusieurs services publics ou encore de la consommation de biens distribués par l'Etat et qui ne demande pas de paiements directs mais qui améliore le niveau de vie des ménages. (...) A partir de ces critiques, deux autres approches ont été développées. La première est celle dite "L'approche socio-économique de la vulnérabilité et de la marginalisation sociale". Cette approche a permis d'identifier sur la base des données de l'Enquête Nationale sur la Famille réalisée en 1995 quatre catégories des ménages : les ménages socialement marginalisés ; les ménages vulnérables ; les ménages moyens et les ménages aisés. La deuxième approche est celle fondée sur la satisfaction des besoins essentiels développée à l'Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée (INSEA) en 1999 sur la base des données de l'Enquête de Panel sur la Population et la Santé (EPPS, 1995) »<sup>19</sup>.

Les nouvelles méthodes d'évaluation de la pauvreté au Maroc considèrent à la fois la pauvreté absolue, définie à partir d'un seuil de revenu, mais aussi en fonction de critères qualitatifs<sup>20</sup>.

**Tableau 2. Seuils de pauvreté relative selon l'année et le milieu de résidence. Maroc. 1984-1995 (en dirhams courants par tête et par an)**

Milieu de résidence	1984-1985	1990-1991	1998-1999
Urbain	1 966	2 725	3 922
Rural	1 760	2 439	3 037

Sources : direction de la Statistique, enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages, 1998-1999

« La frontière entre la probabilité d'être sous l'emprise de la pauvreté et d'échapper durablement à cette situation est plutôt fragile en raison de la fluctuation des revenus. L'essentiel serait de définir un seuil de vulnérabilité économique au-dessous duquel l'individu court un grand risque de tomber dans la pauvreté. (...) Les ménages dont le niveau de dépense par habitant est situé entre le seuil de pauvreté et 1,5 fois le seuil de pauvreté sont les plus vulnérables à la pauvreté »<sup>21</sup>.

Les institutions marocaines distinguent 1) les « ménages socialement marginalisés », c'est-à-dire les ménages qui ne disposent pas de revenus dits formels et ayant des habitudes de consommation relativement basses, 2) les « ménages vulnérables » sont ceux dont le niveau de vie avoisine le seuil de pauvreté sans dépasser en moyenne les deux-tiers de ce seuil, 3) les « ménages moyens » dépassent le seuil de pauvreté jusqu'à trois fois ce seuil, 4) les « ménages aisés » ont un niveau de vie au moins trois fois plus élevé que le seuil de pauvreté.

**Tableau 3. Distribution des ménages et de la population selon la position dans l'échelle sociale**

	Ménages défavorisés			Ménages moyens	Ménages aisés	Total
	Marginaux	Vulnérables	Ensemble			
<b>Distribution des ménages</b>						
Urbain	9,9	36,8	46,7	40,0	13,3	100,0
Rural	6,5	51,9	58,4	37,5	4,1	100,0
Ensemble	8,4	43,4	51,8	38,9	9,3	100,0
<b>Distribution de la population</b>						
Urbain	7,2	36,5	43,7	43,8	12,5	100,0
Rural	3,5	47,8	51,3	44,6	4,2	100,0
Ensemble	5,4	41,9	47,3	44,2	8,5	100,0

Sources : Centre d'études et de recherches économiques et démographiques, CERED, Rabat, 1997

L'appareil statistique marocain passe donc d'une évaluation strictement économique de la pauvreté, en fonction des revenus des personnes, à une approche basée sur la satisfaction des besoins essentiels.

<sup>19</sup> Ajbilou A., *Suivi de la pauvreté au Maroc : Organismes et indicateurs*, Equipe MIMAP-Maroc, INSEA, Rabat. (texte non daté, < <http://web.idrc.ca/uploads/user-S/10282112080mimap50.doc> >).

<sup>20</sup> 1) ménage : taille du ménage, lien de parenté avec le chef du ménage, sexe, âge, état matrimonial, 2) fécondité : nombre d'enfants nés vivants, nombre d'enfants en vie, nombre d'enfants décédés, 3) migration : lieu de naissance, durée de résidence, lieu de dernière résidence, 4) éducation : alphabétisme, diplôme, dernière classe fréquentée, 5) emploi : type d'activité, profession principale, activité économique principale, situation dans la profession, 6) habitat : type de logement, biens durables, statut d'occupation, nombre de pièces.

<sup>21</sup> Royaume du Maroc, Haut commissariat au plan, juin 2004, « Carte communale de la pauvreté », Rabat, 40 pages hors cartographie annexe.

Plusieurs variables considérées comme des exigences minimales d'existence sont retenues<sup>22</sup> et permettent de dégager les résultats suivants pour l'année 1999 :

« 75,5 % de la population rurale passe plus d'une heure pour se rendre dans un centre de santé alors qu'en milieu urbain 15,5 % des ménages auraient à passer plus de 30 minutes pour se rendre dans un centre similaire. En milieu rural, 67,1 % des ménages vit dans des logements dont le toit n'est pas une dalle, c'est-à-dire qu'il est fait de matériaux précaires. En milieu urbain les conditions d'habitat des ménages pauvres ne sont guère meilleures. En effet, 20,9 % des ménages urbains vivent dans des logements à une seule pièce. Malgré la quasi-généralisation de certains services dans ce milieu 3,2 % de ménages ne disposent pas d'eau potable et 9,4 % n'ont pas d'électricité » (Ajbilou, *op. cit.*).

**Tableau 4. Seuils de pauvreté relative et de vulnérabilité en 1998-99. Maroc. (en dirhams courants)**

Milieu de résidence	Seuil de vulnérabilité par		Seuil de pauvreté relative par	
	personne / an	ménage / mois	personne / an	ménage / mois
Urbain	5 883	2 742	3 922	1 828
Rural	4 555	2 404	3 037	1 603

Sources : Haut commissariat au plan, juin 2004, *Carte communale de la pauvreté*, Rabat, p. 20

**Tableau 5. Evolution du taux de pauvreté relative selon le milieu de résidence au Maroc. 1984-1999**

Milieu de résidence	1984-1985	1990-1991	1994	1998-1999
Urbain	13,8 %	7,6 %	10,4 %	12,0 %
Rural	26,7 %	18,0 %	23,0 %	27,2 %
Ensemble du Maroc	21,1 %	13,1 %	16,5 %	19,0 %

Sources : Haut commissariat au plan, juin 2004, *Carte communale de la pauvreté*, Rabat, p. 23

Ce tableau met en évidence un recul de la pauvreté dans les années 80, sans doute grâce aux politiques de lutte contre la pauvreté de l'Etat-providence, puis une augmentation au cours de la décennie suivante qui peut s'expliquer par les effets négatifs des PAS. En 1999, le taux de pauvreté atteint presque le niveau du début des années 80. Compte-tenu de la croissance démographique, le nombre de pauvres continue d'augmenter.

A la campagne, plus d'un habitant sur quatre est pauvre, pour moins d'un sur huit en ville. L'urbain doit pourtant rester une préoccupation majeure dans les politiques de développement car plus d'un Marocain sur deux habite en ville et l'urbanisation, alimentée par l'exode rural<sup>23</sup>, va se poursuivre. Au plan des infrastructures, le monde rural marocain reste sous-équipé par rapport à la ville. C'est pourquoi de grands programmes d'infrastructure y sont maintenus<sup>24</sup>. L'objectif est de réduire l'écart équipementier entre la ville et la campagne.

Doit-on penser qu'en milieu urbain l'*optimum* est atteint et que si l'on peut faire face à de nouvelles demandes en services essentiels, des besoins ne peuvent pas encore devenir des demandes solvables ? Ce mur de l'insolvabilité, qui empêche le raccordement généralisé de la population urbaine aux services de base (eau, assainissement, électricité), n'est-il pas implicitement reconnu comme infranchissable pour l'instant ? Peut-être, mais la part relative des ménages n'ayant pas accès aux réseaux représente une ligne de flottaison en dessous de laquelle il ne faut pas descendre.

<sup>22</sup> La disponibilité d'une alimentation saine et suffisante, l'accès à des soins de santé, à un logement décent, à une éducation et à certains biens. Avec pour indicateurs : un coefficient budgétaire alimentaire pour la variable alimentation, le temps pour se rendre dans un centre public de santé pour la variable santé, le nombre de pièces habitées et la nature du toit du logement habité par le ménage pour la variable habitat, l'accès à l'eau potable et à l'électricité pour les conditions de vie, les dépenses en matière d'éducation pour la variable scolarité-éducation, le fait de disposer d'un téléviseur pour le niveau de confort.

<sup>23</sup> L'appareil statistique marocain estime que le nombre des migrants des campagnes vers les villes est passé d'une moyenne annuelle de 67 000 entre 1960 et 1971 à 113 000 entre 1971 et 1982, puis à 167 000 entre 1982 et 1994 (Zouiten, Lahlou, 2001, p. 128).

<sup>24</sup> le PAGER pour l'eau potable (programme d'alimentation générale en eau potable en milieu rural), le PERG pour l'électricité (programme d'électrification rurale générale) et le PNRR pour les infrastructures routières (programme national des routes rurales).

Des mesures seront donc prises pour maintenir à un niveau – socialement, politiquement et économiquement – *acceptable* la population qui n'a pas accès aux services urbains. Laisser l'écart se creuser entre les « avec accès » et les « hors accès » représenterait un risque social majeur pour la stabilité du tout que constitue la Nation.

D'une manière générale, la faible croissance économique, parallèlement à un accroissement naturel encore fort en raison d'une transition démographique inachevée, conduit à une augmentation de la pauvreté. La part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est estimée à environ six millions de Marocains (un sur cinq). La société marocaine est foncièrement inégalitaire : en 2004 et selon la direction de la Statistique, les 10 % les plus riches de la population dépensent douze fois plus que les 10 % les plus pauvres, soit environ 30 % des dépenses de l'ensemble national. Les disparités se creusent entre les milieux rural et urbain : le taux de pauvreté à la campagne, 23 % d'après le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2004, est presque trois fois plus élevé qu'en ville (7,9 %). Selon les statistiques du Haut commissariat au plan, la moitié la plus pauvre des ménages réalise seulement 24 % de la masse globale des dépenses. 10 % des ménages, les moins aisés, représentent 2,53 % de la masse totale des dépenses.

### *1.1.2. De la pauvreté à la précarité et l'exclusion*

Traditionnellement, au sens historique du terme, les sociétés pauvres, celles des pays en développement et des pays les moins avancés, ne sont pas des sociétés qui excluent car elles maintiennent des liens sociaux forts. Le modèle social marocain n'est-t-il pas comparable à la société salariale en ce sens qu'il génère de la *pauvreté intégrée*<sup>25</sup> ?

### **La fin du modèle salarial en France**

En France, avec le déclin de la société salariale héritée du modèle fordiste<sup>26</sup>, la pauvreté se traduit par de la précarité<sup>27</sup> qui conduit à l'exclusion. La précarité traduit des formes d'instabilité, avec ces lendemains incertains qui s'opposent pour le moins à l'idéale *habitation durable des territoires* (Ferrier, 1998).

*« Les transformations induites par le passage à un modèle post-fordiste de production vont très largement déstructurer le monde ouvrier traditionnel. Le chômage de masse et la précarisation de l'emploi non qualifié vont en effet y réintroduire une insécurité et une imprévisibilité que l'avènement d'une société salariale (basée sur la croissance économique et un Etat social fort) avait largement réduites. Cette désobjectivation du salariat va simultanément déstabiliser les stables et créer de la désaffiliation »* (Bonelli, 2003). Ceux que Robert Castel nomme les désaffiliés sont ces « *inutiles au monde, qui y séjournent sans vraiment y appartenir. Ils occupent une position de surnuméraires, en situation de flottage dans une sorte de no man's land social, non intégrés et sans doute in-intégrables*

<sup>25</sup> La pauvreté intégrée telle que définie par les sociologues, notamment Serge Paugam et Robert Castel, désigne la condition sociale d'une grande partie de la société. Les pauvres ne forment pas une *underclass*, mais un groupe social. Ils sont alors faiblement stigmatisés dans la mesure où ils sont intégrés dans des réseaux de solidarités (familiales). Ils sont protégés par des formes de protection dites traditionnelles. En Europe, la pauvreté intégrée est celle des campagnes ou des corons miniers des années 1920-1940. La faiblesse des moyens économiques s'accompagne d'une forte intégration sociale et d'un rapport spécifique aux moyens de production. Les syndicats, les communautés locales, le voisinage sont les lieux de socialisation de ces populations qui ne souffrent pas d'un manque relationnel ni d'un déficit de liens sociaux.

<sup>26</sup> Au risque de caricaturer la conception structuraliste des sociétés, ce modèle opposerait d'un côté les patrons rentiers et de l'autre les ouvriers salariés.

<sup>27</sup> La précarité désigne la grande pauvreté. L'adjectif « précaire » signifie aussi une situation qui, à chaque instant, peut être remise en cause et dont on ne peut garantir la durée, la solidité et la stabilité. Ce qui est précaire n'est pas assuré, mais aléatoire, incertain, instable, passager et temporaire.

(...). *Ils ne sont pas branchés sur les circuits d'échanges productifs, ils ont raté le train de la modernisation et restent sur le quai avec très peu de bagages* » (Castel, 1999, cité in Bonelli, 2003).

Le chômeur symbolise cette *nouvelle pauvreté* qu'ont introduite la précarisation du salariat et l'exclusion massive du marché du travail. La non participation au marché du travail a comme conséquence une *nouvelle pauvreté* qui produit des *surnuméraires* dépourvus d'utilité sociale (Castel, 1995). La *nouvelle pauvreté* est nommée *pauvreté disqualifiante*, elle se traduit par une crainte collective face au risque d'exclusion. La *pauvreté disqualifiante* correspond à une forte augmentation du chômage, une instabilité des situations professionnelles, un affaiblissement des liens sociaux (Paugam, 1996).

### **Le modèle *makhzénien* et la protection par l'allégeance au Chérif**

Au Maroc, les relations entre le Palais et la population sont institutionnalisées et codifiées, par exemple à travers le serment et la cérémonie d'allégeance (la *bay'a*). Le régime est considéré monarchie constitutionnelle de droit divin à ascendance prophétique (à ceci près que « *le roi n'est pas un roi constitutionnel, car le peuple n'exerce aucune souveraineté, seul le roi en disposant, théoriquement par délégation de Dieu* »<sup>28</sup>). Le pouvoir du roi est légitimé par le religieux (titre de Commandeur des croyants). Guide des Musulmans de son royaume, le monarque a une supériorité morale et religieuse reconnue par ses sujets. Le roi (*malik*) est le *chérif* (descendant du Prophète, les Alaouites sont une famille de *Chorfa*<sup>29</sup>), Commandeur des croyants (*Amir al-mouminin*), Prince des Musulmans (*Amir al-mousslimin*), lieutenant de Dieu sur terre (*calife*) et chef des armées (*émir*). Le souverain marocain cumule les titres de légitimités (Etienne B., « Maroc : les arcanes du sultanat », *Le Monde*, 29-07-1999).

A travers le pacte monarchique, le monarque a un devoir de protection en contrepartie de l'allégeance. Il doit apporter des réponses aux attentes de la société. Le pacte monarchique renvoie à la manière dont l'institution répond aux attentes et aspirations des gouvernés pour garantir la viabilité de la communauté. « *Gouverner pour une monarchie, c'était d'abord tenir ce gouvernail qui maintient le cap sur la perpétuation d'une communauté* » (Ben Abdellah El Alaoui M.H., 2002, p. 39).

Mahdi Bou Mhalli (1990) présente le concept de *société fragmentaire*, qui a été utilisée pour caractériser la société marocaine, avant de résumer le concept de société composite développé par Paul Pascon. La société marocaine a été très longtemps une mosaïque de tribus. La cellule tribale était fondée sur un pacte d'entraide pour la mise en valeur collective du territoire. D'après les segmentaristes, la cohésion de la société marocaine – ethniquement et culturellement diversifiée – résultait paradoxalement des tensions incessantes qui animaient les relations entre les tribus pour l'accès aux ressources. L'équilibre interne du système social reposait alors sur le fait que chaque groupe devait se défendre contre des amis, qui étaient potentiellement des ennemis, et maintenir des contacts avec des ennemis qui pouvaient devenir des amis. « (...) *La politique ne serait qu'un état provisoire dont profitent quelque temps les patrons d'un groupe de clients, le temps pour eux de procéder à une accumulation primitive du capital et de s'assurer la reconnaissance future de leurs clients* » (*Ibid.*, p. 174).

Le concept de société composite renvoie aux groupes familiaux étendus (de type patriarcal avec mariages préférentiels et endogamie pour renforcer le clan familial), aux diverses formes

---

<sup>28</sup> Bou Mhalli M., 1990, « *Le Makhzen ou la gestion de la violence* », in Clément J.-F., *Autrement*, Monde, n° 48, sept. 1990, pp. 173-181.

<sup>29</sup> « (La monarchie chérifienne) est venue au pouvoir au XVII<sup>ème</sup> siècle (...) dans le prolongement de la légitimité chérifienne inaugurée par les Saadiens. Elle se fonde sur la nécessité d'une autorité suprême pour conduire la Communauté des croyants » (Ben Abdellah El Alaoui M.H., 2002, p. 41).

de tribus (en décomposition après l'institutionnalisation des collectivités territoriales), aux organisations caïdales (fonctionnaires de l'administration centrale) et à un appareil d'état particulier et informel (au sens où il n'est pas institutionnalisé) appelé Makhzen<sup>30</sup>. Ce dernier est constitué d'un maillage étroit de relais locaux au service du Palais. Le système sociétal et politique marocain est donc complexe ; et « *en ville fonctionnaient les grandes familles, les quartiers et les corporations* » (*Ibid.*).

A l'échelle locale, la vie politique s'articulait traditionnellement autour de trois types de pouvoir : les confréries disposaient du pouvoir religieux, les représentants des tribus (et des confédérations de tribus) étaient chargés d'une gestion de proximité de la société et la *jamaâ*<sup>31</sup> représentait la communauté sur le plan politique. Les familles étaient regroupées en douars<sup>32</sup>, les douars en fractions, les fractions en tribus administrées par une assemblée délibérante : la *Jamaâ*<sup>33</sup>. Désigné par les membres de la communauté, l'*amghar* présidait la *Jamaâ* et la gérait selon le droit coutumier. A la veille du Protectorat, ce personnage était souvent parvenu à établir un pouvoir personnel ; le Makhzen l'avait fidélisé par l'octroi d'un poste de caïd (agent d'autorité locale). Si les confréries religieuses et les représentants des tribus n'ont pas disparu, elles ont perdu de leur pouvoir dès la colonisation et c'est la *Jamaâ* (au sens de Commune) qui assure aujourd'hui la gestion communale sous la tutelle du pouvoir central *via* des relais locaux et hiérarchisés. Les collectivités locales type *jamaâ* (communes) se sont *de facto* substituées aux tribus à qui la Charte communale de 1976 a sans doute porté un coup fatal.

« *Plusieurs facteurs ont fait dériver (au XIX<sup>ème</sup> siècle) les sociétés tribales vers des sociétés caïdales, c'est-à-dire vers des tribus à chefferies permanentes exercées par ces hommes qu'on nomme des caïds* » (Bou Mhalli, 1990, p. 176). Les caïds ont pu s'ériger en seigneurs locaux (pouvoir héréditaire, travaux collectifs à leur profit, forces militaires, formes d'impôts et d'exemption pour les familles qui envoient des hommes au service militaire : les tribus *guichs* entre autres groupes de mercenaires fidèles au sultan). « *Il faudrait bien se garder toutefois de confondre ce régime avec la société féodale européenne (...). Car il n'y a pas de fief donné en apanage permanent* ». Pourtant, la société marocaine peut être davantage assimilée au modèle féodal de type ancien-régime qu'au modèle salarial dans la mesure où la société féodale se caractérise par une appartenance au groupe grâce à un ancrage familial et une sujétion territoriale où la hiérarchie est le moteur de l'interdépendance.

Le Makhzen regroupe des « gens de plume », issus des grandes familles citadines, et « des gens d'épée » originaires des campagnes (tribus *guichs* par exemple). Son principal objectif est de s'assurer le contrôle des productions, des villes, des routes et des ports ; c'est pourquoi on confond souvent Makhzen et administration (centrale et déconcentrée).

---

<sup>30</sup> « *La notion n'a aucune signification juridique et elle n'apparaît jamais dans les textes politiques tout simplement parce qu'elle n'est pas d'origine musulmane. (...) Il s'agit d'un pouvoir laïque, dont le principal savoir-faire est la gestion de la violence* » (*Ibid.* p. 177).

Makhzen ou Maghzen : autorité, appareil d'Etat, relais locaux du Palais (Cf. lexique).

<sup>31</sup> *Jamaâ* : signifie communauté, qui relève du collectif ; elle désigne par extension la Commune (collectivité locale). Nous avons utilisé le même terme pour désigner la mosquée.

<sup>32</sup> Douar (les Marocains du Nord disent *dchour*) : Selon le dictionnaire *atlif* (*trésor de la langue française informatisé*, < <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm> >), [*En pays arabe, au Maghreb*] *Groupement d'habitations, fixe ou mobile, temporaire ou permanent, réunissant des individus liés par une parenté fondée sur une ascendance commune en ligne paternelle*. Au Maroc, le douar signifie la ferme (ou plusieurs fermes pas forcément regroupées en hameau). Le douar renvoie aussi au hameau rural (fermes regroupées), voire au village. L'expression douar rural apparaît comme un pléonisme, mais avec l'étalement des villes, il y a des douars densifiés et urbanisés (ou encours de densification et d'urbanisation).

<sup>33</sup> La *Jamaâ* des douars comprenait en principe tous les chefs de famille, celle des fractions et des tribus était un conseil de notables qui se recrutaient par cooptation en fonction de critères matériels et de prestige social.

De plus, le Makhzen joue le rôle d'arbitre dans les conflits tribaux et entre communautés villageoises, entre les paysans et les citoyens, entre les différents groupes de citoyens. Les caïds sont donc des régulateurs qui contribuent à la stabilité et aux équilibres sociaux. Enfin le Makhzen se donne pour mission de défendre le territoire face aux visées étrangères.

La période coloniale correspond à la pacification des tribus, ainsi qu'à une mise sous tutelle des pouvoirs locaux par le centre. Le *néo-makhzen* post-indépendance « *a repris des signes et des symboles de l'ancien maghzen* » sans abandonner les outils d'administration légués par la colonisation (couverture administrative, état civil). Après 1956, l'Etat doit préserver l'unité nationale et affirmer sa puissance : un système pyramidal, avec le roi à sa tête, va assurer le contrôle du territoire *via* ses relais locaux. Selon une conception *jacobine* du pouvoir, le Palais exerce son autorité sur les structures locales fortement encadrées par les représentants de l'administration centrale et par le Makhzen. La gestion des affaires locales revient au conseil communal qui est placé sous la tutelle et le contrôle du gouverneur de province/préfecture (Cf. annexes et lexique). Le pouvoir central contrôle étroitement les Préfectures et les Provinces<sup>34</sup> (autorité déconcentrée) qui coiffent les Communes (élus).

De même que la société musulmane est hiérarchisée<sup>35</sup>, le Maroc est un Etat structuré. Des historiens rapprochent la constitution de l'Etat moderne marocain au règne de Moulay Ismaïl (contemporain de Louis XIV). La vie politique marocaine est marquée par un Etat central fort avec un régime dirigiste qui a connu des périodes autoritaires. L'autorité morale du roi a évolué sous le règne de Hassan II vers un régime autoritaire (bureaucratie, structures de sécurité et de répression) et un contrôle de tous les domaines (religieux, politique, économique). Il en résulte « *une institutionnalisation de la concentration de l'essentiel des pouvoirs entre les mains du monarque* » (Hammoudi A., 2002, p. 57). Les acteurs politiques restent arbitrés par la maison royale.

Enfin, pour Mahdi Bou Mhalli (1990), l'Etat marocain est un Etat concentrique :

*« Au centre, il y a un noyau dur représenté par le souverain entouré du clan des Alaouites, des serviteurs du palais et de toutes les familles alliées par une politique séculaire de mariages. (...) A un deuxième niveau, le roi comme chef de guerre en grand uniforme de patron des forces armées laisse la place à l'imâm, au guide conducteur de la prière, au prince des croyants. (...) A un troisième niveau, le souverain apparaît en complet-veston : il est alors le chef de l'administration (...), au centre des pyramides hiérarchiques qui partent de chaque ministère. (...) Enfin, à un dernier niveau, le souverain est aussi un financier ou un homme d'affaires avisé qui, directement ou par prête-noms, au Maroc ou à l'étranger, gère un patrimoine devenu considérable »* (p. 180).

Ces deux modèles sociaux, fordiste occidental et traditionnel / institutionnalisé marocain, fonctionnent certes différemment, mais ils ont en commun des logiques inclusives et des formes de protection – salariale ou *makhzénienne* – qui maintiennent la cohésion et le lien social. Pour l'un la protection sociale est issue du salariat, pour l'autre elle passe par un système complexe fait de faveurs en contrepartie de l'allégeance aux puissants.

Au Maroc, avant de récentes évolutions qui remettent en question un modèle inégal hiérarchisé et équilibré, la pauvreté n'était significative ni de précarité ni d'exclusion. Elle était structurelle et pérenne, donc durable dans la mesure où elle s'accompagnait de formes de stabilité. Un Marocain *durablement* pauvre occupait une place avec un rôle dans la société.

---

<sup>34</sup> Une préfecture peut être totalement urbaine ou contenir des communes rurales dont la population est relativement minoritaire. Une province regroupe des communes rurales (avec ou sans communes urbaines / municipalités). Les provinces sont généralement plus vastes et plus rurales que les préfectures. Les provinces et les préfectures sont coiffées par des wilayas (régions) et relèvent du ministère de l'Intérieur.

<sup>35</sup> Ce qui n'empêche pas une coupure horizontale de la société avec des exclus et des inclus.

Parce qu'il était sous la protection d'un puissant, tel un serf avec son maître, il n'était ni socialement ni géographiquement exclu. Ce lien social et cette subordination lui assuraient des formes de protection qui s'inscrivaient dans des relations clientélistes.

En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, les pratiques de charité et l'assistance aux pauvres sont inscrites dans le droit et dans la religion. Le Croissant-rouge est connu « *pour ses penchants conservateurs et ses liens étroits avec l'élite au pouvoir* » (Benthall, in Destremau et al., 2004, p. 182). L'institution des *habous* (fondation pieuse ayant la gestion des biens de mainmorte) représente un élément essentiel de la loi et de la pratique islamique. L'importance de la *zakât* (aumône obligatoire) et de la *sadaqa* (charité volontaire) constitue un aspect de l'enseignement islamique.

A l'échelle des villes marocaines, des principes de protection, traditionnels mais institutionnalisés, s'observent particulièrement dans le domaine des services essentiels. Les pouvoirs publics recommandaient aux usagers des espaces publics et des services urbains de ne pas intervenir dans ce qui ne relevait pas de leur responsabilité. Les autorités rappelaient aux habitants leur *devoir de non-ingérence* dans les affaires publiques ; « *l'espace public reste avant tout perçu comme la propriété du « Makhzen » (Etat) ; tout aménagement, prestation de service et responsabilité les concernant est perçu comme relevant de sa seule autorité et compétence* » (Navez-Bouchanine, 1994, pp. 56-57). Les services publics étaient considérés par les habitants comme un dû du Makhzen. Alors que l'Etat prenait en charge et avait implicitement le devoir de s'occuper de ce qui relevait du collectif, il laissait aux particuliers le soin d'assurer l'aménagement et l'entretien de l'espace privé.

Cependant, ces formes de protection fonctionnent moins et s'épuisent progressivement. La pauvreté s'accompagne de plus en plus de précarité et d'exclusion. Alors que les pauvres étaient généralement inclus, ils tendent à devenir exclus. Dans le domaine des services de base, le Maroc passe progressivement d'une prise en charge des services essentiels par la puissance publique, à une participation – notamment économique – des usagers. C'est le cas par exemple avec la marchandisation de l'accès à l'eau potable (de Miras, Le Tellier, 2005).

Au Maroc, tant les solidarités mécaniques familiales et de proximité que la solidarité organique institutionnalisée tendent à s'épuiser. Ces logiques inclusives ont du mal à intégrer la pauvreté et à protéger les pauvres. La solidarité mécanique spontanée s'essouffle et des formes de solidarité plus institutionnalisées maintiennent difficilement la cohésion sociale.

### **Le passage d'un modèle de proximité à la ségrégation sociale et spatiale**

Au Maroc, s'observe le passage d'une société composite, dans laquelle les différents groupes sociaux sont regroupés dans un espace commun, à des formes d'éloignement entre ces groupes. C'est le basculement d'une société de proximité, dans laquelle les relations de voisinage<sup>36</sup> unissent les diverses classes sociales, à des formes de ségrégation. La ségrégation sociale signifie l'homogénéisation de l'habitat et de l'activité dans l'espace qui se traduit par l'exclusion d'un groupe social de certaines parties d'un ensemble territorial (Claval, 1981).

En dépit de phénomènes de ségrégation dans les grandes villes marocaines, le modèle de proximité demeure (les *avoués* vivent autour du *puissant*, les *clients* autour du *patron*). Robert Escallier (1983) explique pour les médinas que la richesse et le pouvoir déterminant les structures de classes ne se projettent pas dans l'espace ; il parle d'une *société hiérarchisée et intégrative*.

---

<sup>36</sup> L'Ecole de Chicago parlent de relations de voisinage « *pour décrire le lien social qui se recompose dans tous les quartiers, y compris dans les quartiers des exclus, les ghettos* » (Xiberras, 1996, p. 81).

Plusieurs exemples à différentes échelles illustrent ce modèle de proximité géographique et sociale : baraques des domestiques à côté des villas de luxe, bidonvilles intra-urbains, quartiers non-réglementaires autour des zones industrielles.

A propos d'un bordel du quartier Béni Idder (médina de Tanger), l'écrivain tangérois Mohamed Choukri écrit : « *Des femmes de toutes nationalités y vivaient. Leurs maisons étaient contiguës à celles des meilleures familles tangéroises. Cela ne gênait personne. Chacun vivait dans son territoire* ». <sup>37</sup>

Toutefois, quand la mobilité spatiale était réduite, en raison de systèmes de transport peu développés, l'habitat des pauvres était implanté autour des bassins d'emploi. Au fur et à mesure que les transports sont devenus plus efficaces et que l'urbanisation se renforçait, des formes d'éloignement, voire d'évitement/éviction sont apparues. Des morphologies urbaines de type séparatiste en découlent. La ville devient éclatée, elle *s'archipelise* sans pour autant exclure. Bien qu'ils soient repoussés des espaces centraux, des pauvres socialement inclus conservent une place dans la société ; la nuance avec le modèle de proximité traditionnel se limite à une question de distance.

« *Le développement des moyens de transports et de communication tend à préserver une unité géographique. Il en résulte pour l'agrégat de population une concentration et une mobilité accrues* » (Xiberras, 1996, p. 84).

Puis, quand les distances géographiques deviennent aussi sociales, quand les transports n'assurent pas le lien entre les groupes sociaux et quand les liens sociaux qui unissent les pauvres et les autres se distendent, le modèle inclusif de proximité s'essouffle. Puisque ce modèle n'assure plus ses fonctions inclusives, la ségrégation spatiale devient aussi sociale. S'il existe toujours des inclus éloignés du centre-ville, une partie des plus pauvres est socialement exclue et géographiquement reléguée aux marges de la ville.

Néanmoins, le système social et sa transcription territoriale dans la ville marocaine est complexe. Difficile d'être catégorique en distinguant des socio-espaces inclus et d'autres exclus. Des personnes pauvres, exclues et incluses, habitent les périphéries urbaines, mais aussi des tissus intra-urbains à l'intérieur d'interstices séparant deux quartiers/îlots centraux ou péri-centraux. Les marges urbaines sont situées d'une part en périphérie (bidonvilles et quartiers d'habitat non réglementaire) et d'autre part, dans les poches de pauvreté et d'habitat insalubre des espaces centraux et péri-centraux (marges intra-urbaines). A Tanger et Tétouan, les marges urbaines périphériques sont le plus souvent bâties « en dur », tandis que les bidonvilles (baraques), les ruines squattées et les îlots dégradés sont principalement intra-urbains (au sens de concentrés à l'intérieur des tissus centraux et péri-centraux).

L'essoufflement du modèle inclusif de la ville marocaine correspond-t-il à un épuisement de l'intérieur ou s'explique-t-il par des influences exogènes ? Sans doute les deux. Les limites des capacités inclusives du modèle de proximité peuvent s'expliquer par la forte pression démographique : face à l'augmentation du nombre de pauvres, le système social n'en absorbe plus l'ensemble et en laisse sur la marge.

De plus, l'influence occidentale sur les mentalités et les modes de vie, ainsi que la diffusion de la modernité qui tend à s'imposer de manière globale, conduisent à la montée de l'individualisme et à l'évolution des relations sociales. Si les largesses de l'Etat-providence et ses extensions patrimonialistes ont pu, pour un temps, maintenir du lien social et de la cohésion, les logiques marchandes et l'adoption des PAS, au nom de la soutenabilité économique, ne remettent-elles pas en cause les fondements de la soutenabilité sociale traditionnelle du Maroc (de Miras, 2005) ?

---

<sup>37</sup> Choukri M., 1990, « Tanger, nervures secrètes de mes racines », in Clément J.-F. (dir.), *Ibid.*, pp. 25-37, p. 27



Le désengagement de l'Etat est-il facteur d'exclusion ? Le principe du *moins d'Etat* et les logiques libérales s'accompagnent d'un processus de dérégulation économique mais aussi sociale. Les compromis sociaux d'hier fonctionnent moins et s'effacent ; la pauvreté tend à devenir précarité et exclusion.

Dans le domaine de l'habitat au Maroc, les compromis d'hier ne sont-ils pas remis en cause par l'adoption de principes diffusés par les instances internationales ? Traditionnellement, vivre en bidonville, c'était être certes dans une situation précaire, aux plans foncier et immobilier, mais c'était aussi avoir une forme de garantie pour bénéficier à plus ou moins long terme d'un relogement ; c'était une possibilité de réclamer et de revendiquer un dû. Actuellement, l'Etat intervient de moins en moins gratuitement et la participation économique de la population aux projets d'habitat est de plus en plus sollicitée ; on n'obtient plus une parcelle gratuitement : il faut *mettre la main à la poche*. Les familles insolvable sont menacées d'exclusion et elles risquent d'être repoussées aux marges de la ville parce qu'elles ne peuvent pas payer (*le droit à l'urbain*).

S'il apparaît malaisé de quantifier les pauvres inclus et de les distinguer des pauvres exclus, des processus de précarisation et d'exclusion sont identifiables. Comment expliquer qu'une société, dans laquelle les pauvres avaient une place et un rôle, devient *excluante*, au sens où des personnes pauvres sont exclues de la ville et du système social ?

Dans cette thèse, l'indicateur « accès aux services de base » est retenu pour analyser les processus d'inclusion et d'exclusion des quartiers sous-équipés à Tanger et Tétouan. Peut être mentionnée ici une des principales conclusions de l'étude coordonnée par Claude de Miras, pour le PRUD<sup>38</sup>, sur la distribution d'eau potable en délégation de service public au Maroc :

*« Les formes de gestion publique pré-libérales<sup>39</sup> mettaient l'accent sur la soutenabilité sociale. Les régies municipales avaient une fonction sociale qui relevait d'une part, de la doctrine du service public et d'autre part, des rapports sociaux qui prévalent dans la société traditionnelle musulmane. La délégation de service public est orientée par la soutenabilité économique à travers des réductions tangibles des pertes en volumes d'eau, l'augmentation des montants des factures en vertu des principes « l'eau paie l'eau » (vérité des prix) et « consommateur-payeur » (recouvrement des coûts). La gestion déléguée apporte des améliorations de la distribution de l'eau et des prestations satisfaisantes, mais uniquement pour les ménages solvables qui peuvent acquitter les factures. La question de l'accès généralisé aux services reste en suspens. Les objectifs sociaux des contrats de gestion déléguée se doublent d'une logique commerciale. Surviennent alors des priorités d'équilibre comptable qui ne sont pas en phase avec la soutenabilité sociale traditionnellement portée par les régies et les municipalités, par la puissance publique. In fine, 20 % de la population urbaine ne disposent pas de raccordement domiciliaire à l'eau. L'analyse du secteur de l'eau montre des articulations et des compromis entre ces deux logiques, l'une sociale et traditionnelle et l'autre économique et marchande. Avec la référence au consentement à payer, les opérateurs privés supposaient la préexistence d'un marché, mais le problème repose sur l'exclusion des ménages pauvres de ce marché. L'ingénierie sociale, telle que pratiquée par les opérateurs privés, n'a pas suffi à faire triompher le marché en cherchant à éradiquer partout la gratuité et le subventionnement. Les bailleurs et les opérateurs, comme les pouvoirs publics marocains, constatent aujourd'hui les limites du consentement à payer face au mur de l'insolvabilité » (de Miras, Le Tellier, 2005).*

<sup>38</sup> Le PRUD est une action concertée incitative du Fonds de solidarité prioritaire conduite par le GEMDEV et l'ISTED pour le ministère français des Affaires étrangères. C'est le contexte dans lequel Claude de Miras a coordonné le projet *Transitions nationales, gouvernance urbaine et gestion de l'eau potable. Maroc - Vietnam*.

<sup>39</sup> au sens d'étatiste, dirigiste et, dans le contexte marocain, *makhzénienne*.

## La ville inclusive ?

L'exode rural est souvent vécu et perçu comme l'opportunité d'une émancipation par le travail, comme une sortie de la société rurale fortement déterminée socialement. « *Cette forme d'émancipation n'annule pas nécessairement les liens ethniques et familiaux, mais les allège (...). Ainsi la ville participe d'un mouvement dans lequel les individus deviennent sujets de leur histoire* » (Fayman et Santana, 2001, p. 5). La ville attire parce qu'elle est porteuse d'un potentiel d'emploi et qu'elle permet d'accéder aux revenus, mais la ville exclut et ne possède pas de mécanismes d'inclusion à la hauteur des espérances qu'elle génère. Le marché du travail urbain n'absorbe pas toute la demande d'emploi et la ville n'offre pas à tous des conditions décentes de logement et d'accès aux services essentiels.

*« Les pouvoirs publics sont dans une situation ambivalente, organisant d'un côté un système qui tend à exclure des masses de gens du salariat, de la stabilité de l'emploi, d'un logement décent, des services de base, de l'éducation, mais produisant aussi des correctifs à mesure que se développent, se diversifient et s'aggravent les manifestations de l'exclusion et que tendent à disparaître les protections familiales et les solidarités de base. Cette dualité s'inscrit à tous les niveaux, du local au national et au global »* (Fayman et Santana, 2001, p. 5).

Une division sociale de l'espace exclut de la ville et de la vie urbaine une partie de la population. La société marocaine est traditionnellement régie par des processus descendants contrôlés par le Makhzen. Cette situation n'évolue-t-elle pas vers un système *in/out*, vers un mélange de ces deux modèles, horizontal et vertical, excluant certains individus et incluant les autres ? Au-delà de l'éradication de la pauvreté comme une fin en soit, l'enjeu n'est-il pas la reconstruction de relations sociales et de formes de protection permettant l'accès de tous au droit à la ville et au débat sur les décisions, à la citoyenneté et à la citoyenneté ?

### **1.2. L'intégration géographique, l'insertion sociale et l'inclusion urbaine**

L'intégration correspond à l'incorporation d'un ou plusieurs éléments étrangers à un ensemble constitué ; c'est l'assemblage de divers éléments pour constituer un tout. Elle s'oppose à la différenciation et à la dissolution.

#### *1.2.1. L'intégration, ambiguïté d'un concept qui appartient aux deux disciplines géographique et sociologique*

Si le concept d'intégration est familier à la géographie, alors il traduit plutôt des processus politiques et géopolitiques que des faits sociaux. L'intégration désigne un « *processus par lequel des États décident d'abandonner une partie de leurs prérogatives au profit d'une souveraineté économique commune par la suppression des barrières douanières, par la libre circulation des personnes et des biens et par l'adoption d'une politique économique commune* » (dictionnaire *Trésor de la langue française*).

L'intégration, au sens géopolitique, est une alliance entre pays qui imbriquent et associent leurs intérêts pour constituer un ensemble économiquement fort.

*« Réciproquement, le progrès économique attendu d'un marché élargi et, d'une certaine façon protégé, apparaît comme un gage de stabilité sociale »* (Berthelot, 1992, p. 813).

Instrument de stabilité économique, sociale et politique, les politiques d'intégration font référence aux regroupements régionaux.

L'intégration ne recouvre pas la même acception en sociologie. Pour les sociologues, l'intégration correspond à la « *phase où les éléments d'origine étrangère sont complètement assimilés au sein de la nation tant au point de vue juridique que linguistique et culturel, et forment un seul corps social* » (dictionnaire *Trésor de la langue française*). Si l'on pense ici au militantisme intégrationniste<sup>40</sup> du pasteur Martin Luther King, alors le concept d'intégration ne correspond pas à notre problématique au niveau urbain. En France, à l'occasion des émeutes dans les banlieues en 2005, des *jeunes issus de l'immigration* et des militants associatifs expliquent qu'ils ne veulent plus entendre parler d'intégration parce qu'ils ont la nationalité française (notion de droit), qu'ils sont éduqués à l'école de la République et qu'ils partagent ses valeurs (notions de langue et de culture) et parce qu'ils font partie du tout que constitue la Nation. Au Maroc, les populations pauvres ne sont-elles pas assimilées à l'ensemble national ne serait-ce qu'à travers leurs droits, langue et culture ? A moins que l'on considère, peut-être d'ailleurs à juste titre, que les néo-urbains ne sont chez eux nulle part dans la mesure où : ils sont étrangers en médina ; ils colonisent un milieu inconnu, voire *déterritorialisé*<sup>41</sup> avant leur installation, dans les périphériques irrégulières qui représentent des fronts pionniers ; ils ne sont pas les bienvenus dans les campagnes d'origine s'ils demeurent les *poches vides* ou *une bouche de plus à nourrir*. Notons que des personnes nées à Tanger et à Tétouan ne parlent pas la même langue que des Rifains immigrés dans les périphéries de ces villes.

« Le terme « *intégration* » a souvent été utilisé à propos de l'incorporation progressive des étrangers dans une société d'accueil » (Lévy, 2003, p. 516).

Selon Roger Brunet (1992), l'intégration signifie le rassemblement d'éléments dans une unité nouvelle ou l'incorporation d'un élément à un corps existant. Le tout résultant de l'intégration correspond à une nouvelle entité, mais l'intégration n'est pas intégrisme<sup>42</sup> parce qu'elle induit un processus de transformation, une recombinaison, une mutation. Les éléments intégrés et intégrants forment une nouvelle unité qui n'est plus telle qu'elle était initialement. Cette unité est en construction de manière permanente.

L'intégration se distingue donc de l'assimilation dans la mesure où le corps étranger qui s'intègre dans une entité modifie cette dernière pour en créer une nouvelle. L'assimilation signifie au contraire une destruction/déstructuration des spécificités d'un individu ou d'un groupe d'individus pour qu'il se conforme aux normes établies dans le monde qui l'accueille et l'assimile. L'intégration de personnes dans un corps social est marquée par leur entrée dans le système productif ainsi que dans les lois et coutumes du lieu (acculturation), mais chacun peut conserver son identité et son originalité, contrairement à l'assimilation qui implique une soumission et une identification complètes au corps dominant (Brunet, 1992). L'acculturation désigne à la fois le processus d'apprentissage des nouvelles valeurs et les contacts entre deux civilisations tandis que l'assimilation (à une civilisation jugée supérieure) s'accompagne le plus souvent de la perte de la culture originelle (déculturation) ou de sa transformation (transculturation).

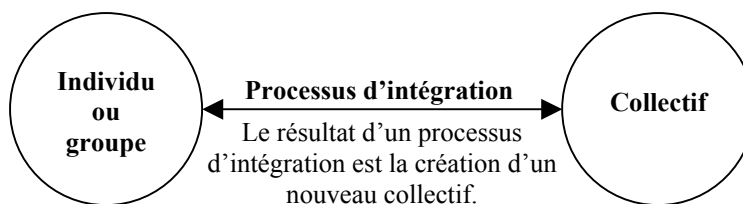
« Il y a intégration d'une réalité A dans une réalité B lorsque A fait clairement partie de B mais que B a été modifié par l'entrée de A. (...) La notion d'intégration peut alors être utilisée chaque fois que la rencontre entre deux réalités distinctes donne lieu à (...) une nouvelle réalité. Métaphore spatiale, cette notion prend facilement une signification géographique : lorsque Alain Reynaud parle de « *périphérie intégrée* », il indique que le nouvel espace ainsi créé n'est pas seulement la somme de l'ancien centre et de l'ancienne périphérie pas plus qu'il n'efface complètement l'identité de cette nouvelle composante du centre qu'est cet espace « *intégré* » » (Lévy, 2003, p. 516).

<sup>40</sup> Le mouvement intégrationniste est par définition violent : on entre par la force dans un collectif fermé.

<sup>41</sup> où la territorialité est à construire et la territorialisation en construction.

<sup>42</sup> Intégrisme : doctrine qui tend à maintenir la totalité d'un système et qui refuse l'évolution.

L'intégration désigne donc l'opération par laquelle un individu ou un groupe s'incorpore à une collectivité, à un milieu :



Le résultat de l'intégration est une représentation collective de l'appartenance à un corps social. Un collectif absorbe un individu ou un groupe, tout en acceptant les différences et d'être modifié. L'incorporation de l'autre donne lieu à une nouvelle entité appréhendée comme un tout. L'intégration implique l'établissement d'interdépendances entre les membres d'une société.

### 1.2.2. L'insertion sociale et les politiques de lutte contre l'exclusion

L'insertion désigne l'action d'introduire un objet dans une chose, un cadre, un ensemble, dans un espace prévu à cet effet. L'individu est inséré par le collectif et y trouve une place. La notion d'insertion sociale naît du passage des dispositifs de lutte contre la pauvreté (assistance aux indigents au XIX<sup>ème</sup> siècle) aux politiques contemporaines d'insertion et de lutte contre l'exclusion (notamment en France). Les sociologues distinguent d'une part, les pauvres socialement insérés et économiquement utiles et d'autre part, les pauvres socialement exclus et économiquement inutiles (Castel, 1995, Paugam, 1996). A travers les mises en œuvre des politiques d'insertion, l'individu entre dans le collectif, il est absorbé par la société, en répondant à des normes établies. L'insertion sociale correspond à l'adhésion à une norme transcendante. Elle induit une transformation personnelle et une responsabilisation. C'est un processus individuel qui traduit un acte volontaire. A la différence du modèle intégrateur qui est un modèle collectif, l'insertion est l'ajout d'un individu à une société sans que cette adjonction ne transforme le collectif préexistant. L'insertion comme introduction d'un individu au sein d'une société, d'un collectif préétabli, se rapproche davantage de l'assimilation<sup>43</sup> que du processus d'incorporation que définit l'intégration sociale.



A la différence de l'intégration, concept scientifiquement construit, l'insertion émerge du débat politique et public, voire médiatique, autour de la question de justice sociale dans les Etats modernes et démocratiques. Les politiques de lutte contre l'exclusion s'inscrivent en France dans un dispositif contractualisé fait de droits et devoirs.

<sup>43</sup> « Facteur d'organisation, (l'assimilation) constitue cependant un processus très lent. Les nouveaux arrivants doivent s'accommoder d'un ordre, d'une organisation, définis par ceux qui sont là depuis plus longtemps qu'eux. L'assimilation ne peut donc s'effectuer que grâce à l'éducation » (Xiberras, 1996, p. 85).

### 1.2.3. L'inclusion urbaine à la confluence de la géographie et de la sociologie

L'inclusion désigne la relation entre deux groupes faite de telle sorte que les éléments constituant l'un d'eux se retrouvent parmi l'autre. Le processus inclusif permet à l'individu ou au groupe d'être introduit au sein d'un collectif.

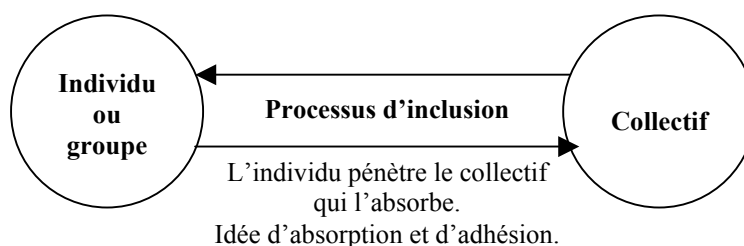
Une définition optimiste de l'inclusion est donnée par Amartya Sen :

*« L'inclusion est caractérisée par l'expérience sociale largement partagée et la participation active d'une société, par l'égalité généralisée des possibilités et des chances de la vie qui s'offrent aux gens sur le plan individuel, et par l'atteinte d'un niveau de bien-être élémentaire pour tous les citoyens »<sup>44</sup>.*

Les éléments constitutifs du paradigme de l'inclusion peuvent être identifiés à partir de cette définition : l'expérience sociale partagée soulève l'idée de territoire socialement construit et de cohésion, la participation active de la société fait référence à la citoyenneté (l'égalité des possibles, avec une responsabilité individuelle des parcours de vie, renvoyant aux droits communs) et le niveau de bien-être élémentaire réunit des conditions de vie minimales et des droits inaliénables.

L'inclusion est un processus interactif combinant intégration et insertion. L'inclusion désigne à la fois l'insertion individuelle en tant qu'adhésion volontaire, mais aussi l'intégration au sens d'incorporation par le collectif. Le *out* pénètre le *in* et le *in* absorbe le *out*. L'inclusion signifie l'élargissement des normes d'intégration : les contours de l'intégration sont redéfinis par une interaction entre l'insertion individuelle et l'intégration par le collectif.

Avec l'idéal de l'inclusion, l'individu et le collectif sont mutuellement engagés. Ils se (re)joignent pour former un ensemble qui partage des bases et des normes sociales communes en perpétuelle évolution sous le jeu des logiques inclusives :



L'inclusion est une notion idéologiquement connotée dans la mesure où elle exprime une volonté de changement social au profit d'une société moins inégalitaire et moins *excluante*. La ville inclusive implique des principes de redistribution et de péréquation à travers des actions compensatrices des inégalités et en vertu de l'équité. L'inclusion implique l'abandon de certains privilèges par les nantis pour que les défavorisés puissent appartenir au collectif. L'inclusion est une interaction entre volonté de lutter contre l'exclusion (politiques publiques) et pratiques sociales inclusives (actions individuelles).

*« Si les catégories socioprofessionnelles classiques minoraient voire oublieraient la dimension géographique de l'appartenance, le couple inclusion/exclusion, qui se présente comme une métaphore spatiale, peut facilement intégrer une composante spatiale, notamment en termes de gradients d'urbanité » (Lévy, Lussault, 2003, p. 493).*

<sup>44</sup> [Traduction] Amartya Sen, *Development as Freedom*, Oxford University Press, 2001.

## 2. L'inclusion urbaine à travers l'accès aux services de base

Dans les villes des PED, l'étalement et la densification des espaces périphériques résultent de l'inadéquation entre d'une part, des besoins accrus en logement et d'autre part, les offres foncières et immobilières légales et bon marché. Dus à la croissance démographique<sup>45</sup> et à l'exode rural (tout au moins à un solde migratoire positif), les nouveaux besoins de logements sont contentés par l'habitat non réglementaire et insalubre sous-équipé. Des retards importants s'observent en matière d'équipement et d'accès aux services essentiels.

*« Les carences dans la répartition, la gestion et le fonctionnement des infrastructures et services de base (...) conditionnent la vie quotidienne des habitants démunis des grandes villes du Sud »*  
(Dorier-Apprill, 2001, p. 95).

La mise en place des équipements dans les quartiers d'habitat dit spontané fait défaut et les conditions de vie des habitants pâtissent de ces problèmes d'aménagement urbain.

*« Dans bien de ces zones, qui n'ont pas d'existence légale, le raccordement au tout-à-l'égout n'existe pas et, sauf quelques rares fosses, les eaux usées sont déversées dans une rue qui n'est pas asphaltée. L'éclairage public n'est pas installé, le réseau des transports publics, quand il existe, est radial, uniquement conçu pour drainer la population laborieuse vers les centres fonctionnels et il est exceptionnel qu'il assure des liaisons transversales »* (Vallat, 2001, p. 126).

*« Les équipements et les services publics locaux sont, avec le logement, les composantes de l'accès à l'urbanité, autrement dit du droit à la ville. Les infrastructures et moyens de communication sont ce qui permet la mobilité et l'échange, conditions fondamentales de l'intégration sociale. A cet égard, l'enjeu, pour des villes se voulant inclusives, est de faire face au défi de l'équipement de base des quartiers pauvres et d'assurer une qualité égale des services à la population »* (Fayman et Santana, 2001, p. 22).

Cette thèse de géographie humaine porte sur les modes et les processus d'inclusion et d'exclusion des quartiers sous-équipés dans deux agglomérations à croissance rapide : Tanger et Tétouan. Dans un contexte de recomposition des capitales du Nord marocain, la question de l'inclusion des marges à la ville est abordée à travers l'accès aux services de base. Deux services urbains, et plus précisément l'accès à ces services, sont retenus comme indicateurs des processus étudiés : l'eau potable et les transports. D'autres services essentiels auraient pu être retenus<sup>46</sup>, mais l'eau potable et les transports apparaissent particulièrement appropriés à notre étude. Tout d'abord, l'eau potable est un problème qui se pose avec acuité à l'échelle globale et particulièrement dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient. L'accès à l'eau potable est au cœur des préoccupations actuelles et des débats sur le développement des pays du Sud. Ensuite, les transports correspondent aussi à un problème majeur des grandes villes du Sud. Dans des sociétés connexionnistes organisées en réseau (Boltanski, Chiapello, 1999), la mobilité et les moyens de déplacements qui la facilite apparaissent indispensables à un fonctionnement urbain harmonieux.

En quoi l'accès aux services urbains en réseau est-il déterminant pour (et significatif de) l'inclusion des quartiers sous-équipés ? En quoi l'accès aux services de base montre-t-il des processus d'inclusion des marges sociales et géographiques à des ensembles urbains intégrés et cohérents ? Comment permet-il aux quartiers pauvres de sortir de la marginalité et de la précarité en s'intégrant aux autres tissus urbains ? Régularisation foncière et équipement des quartiers périphériques représentent-ils facteurs d'inclusion des marges urbaines pauvres ?

---

<sup>45</sup> d'autant plus qu'on assiste à la dispersion des cellules familiales de base (passage du foyer regroupant la famille élargie à la famille nucléaire).

<sup>46</sup> électricité, assainissement liquide, éducation, santé, etc.

## **2.1. L'accès aux services essentiels comme indicateur des recompositions territoriales et des processus d'inclusion urbaine et d'exclusion**

Les configurations des réseaux des deux services étudiés illustrent un accès inégal aux infrastructures de base, et par conséquent des villes duales. Les usages des transports informels et des bornes-fontaines publiques et gratuites représentent-ils une situation intermédiaire avant l'accès au robinet et aux transports conventionnels, voire à la voiture particulière ou, au contraire, un état statique, une situation arrêtée et figée ?

L'observation instantanée des villes étudiées révèle des situations d'exclusion pérennes. Cependant, une approche des évolutions montrera que les situations ne sont pas statiques mais dynamiques. Elles ne sont pas immuables mais changeantes et renouvelées à travers des processus d'inclusion et d'exclusion des quartiers pauvres. Bien que l'exclusion des plus vulnérables apparaisse permanente, sont-ce toujours les mêmes habitants et quartiers qui vivent dans la précarité ? Ou bien, certains sortent-ils de la marginalité urbaine en laissant la place à de nouveaux exclus ? Ces derniers le sont-ils durablement ou de manière temporaire ?

Notre objectif vise à sérier les facteurs déterminants pour l'inclusion urbaine des quartiers sous-équipés et des populations pauvres. Il s'agit d'analyser les processus inclusifs qui expliquent les évolutions sociales et géographiques de morphologies urbaines foncièrement duales. Bien que pérennes à l'échelle des villes étudiées, les situations d'exclusion sont-elles immobiles et définitives ou, au contraire, dynamiques et évolutives pour chaque cas étudié ?

Sur les questions de l'habitat et des services de base, la synthèse de Claude de Miras dans l'ouvrage collectif *Intégration à la ville et services urbains au Maroc* met en évidence des logiques inclusives en gestation. Trois modes d'inclusion sont distingués : le mode marchand et sa logique libérale, le mode de proximité avec la municipalisation et la participation citoyenne, et enfin le mode religieux qui fait référence aux services alternatifs offerts par les mouvements islamistes aux populations démunies. Ces logiques inclusives sont-elles vérifiées à travers les résultats des enquêtes de terrain effectuées dans les quartiers sous-équipés de Tanger et de Tétouan ? Peut-on sérier d'autres logiques inclusives ?

L'hypothèse centrale, autour de laquelle s'articulent les idées et les informations collectées, est celle d'une inclusion urbaine (géographique et sociale) des quartiers sous-équipés. Cette inclusion passe-t-elle nécessairement par la voie de la régularisation – foncière et urbanistique – et l'équipement de ces espaces, en permettant l'accès des habitants aux services essentiels ? Les processus inclusifs profitent-ils uniformément aux différents espaces et populations concernés, à tous ? Parallèlement à ces processus, assiste-t-on à des dynamiques de renouvellement des marges urbaines soit en raison de mouvements ininterrompus d'extensions périphériques, soit à cause des situations immuables que connaissent les plus défavorisés durablement exclus et laissés pour compte ? Les études de cas réalisées dans les bidonvilles et les quartiers non-réglementaires permettront de préciser les facteurs et les rythmes des processus d'inclusion et de la dynamique de renouvellement des marges urbaines.

### **2.1.1. Les modes de gouvernance des services urbains en réseaux**

Organisés en réseaux, les services de base structurent les espaces urbains. L'organisation des services essentiels est déterminante pour la structuration de l'espace, pour le fonctionnement économique et social des villes et pour le bien-être des populations.

La deuxième partie de la thèse portera sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme à Tanger et à Tétouan. Nous y étudierons les services de distribution d'eau potable et les transports collectifs. Il sera question des conditions d'accès et de l'inégal accès aux services essentiels, ainsi que des évolutions de leurs modes de gestion. Il s'agira aussi de montrer comment les services en réseaux structurent les villes étudiées. L'objectif de cette démarche est de développer un thème parallèle à notre problématique : celui de la gouvernance des services urbains. Plus que de dresser, à l'échelle de Tanger et de Tétouan, un tableau des systèmes d'eau potable et de transports, l'objectif est d'analyser la gestion institutionnelle, aux plans national et local, de ces services de base. Ce sont l'organisation des réseaux et leurs modes de gouvernance par les opérateurs publics et privés, ainsi que les pratiques des usagers, qui seront éclairés. Cette approche constitue un préalable à l'étude des processus d'inclusion urbaine et d'exclusion des quartiers sous-équipés à travers l'accès aux services essentiels. Il s'agit de présenter les indicateurs retenus. De plus, à travers la gouvernance des services urbains, il est possible d'étudier la vie politique locale et ses interactions avec le système politique national. Il s'agit donc d'une étape intermédiaire avant d'appréhender la question de l'inclusion urbaine à travers l'accès aux services essentiels.

### **La question de la « bonne gouvernance »**

Depuis le début des années 90 et dans le contexte de l'ajustement structurel, les institutions internationales prônent la « bonne gouvernance ». La Banque mondiale conditionne ses aides et ses prêts par le recul de l'interventionnisme étatique dans l'économie (libéralisme), notamment à travers des mesures d'austérité budgétaire (restriction des dépenses publiques) et la gestion de proximité des affaires publiques (décentralisation).

Dans un Etat de droit, en plus des fonctions régaliennes qu'il conserve, l'Etat est censé encourager les autres acteurs – politiques avec les collectivités locales, économiques avec les entreprises, civils avec les associations et ONGs – sur la voie de l'économie de marché. La « bonne gouvernance » vise l'adoption de règles de morale publique basées sur les principes de responsabilité et de transparence, ainsi que sur la participation d'une pluralité d'acteurs.

#### **Encadré 1. La bonne gouvernance selon le PNUD**

Le PNUD distingue la gouvernance du gouvernement, le terme de gouvernance faisant place à l'expression de potentialités d'exercice du pouvoir en dehors des institutions. Le PNUD insiste sur l'importance de processus de décision fondés sur des relations complexes entre une variété d'acteurs qui n'ont pas tous les mêmes priorités. Partant, la bonne gouvernance est entendue comme ce qui permet aux personnes d'accéder aux bénéfices de la citoyenneté, aux services de base, à la sécurité foncière, à un logement décent, à l'éducation, à l'emploi, à la mobilité.

*« Qu'est-ce que la gouvernance ? Et qu'est-ce que la bonne gouvernance ? Dans la perspective du développement humain, la bonne gouvernance promeut, appuie et soutient le bien-être humain, en développant les capacités humaines, les choix, les opportunités et les libertés (tant économiques et sociales que politiques), tout particulièrement au bénéfice des individus les plus démunis et les plus marginalisés de la société. (...) Elle comprend les mécanismes, processus et institutions grâce auxquels les citoyens et groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits reconnus par la loi, remplissent leurs obligations et négocient leurs différends. La bonne gouvernance se définit, parmi d'autres caractéristiques, comme participative, transparente et responsable. Elle est également efficace et équitable ; elle favorise le respect de la légalité. Elle veille à ce que les priorités politiques, sociales et économiques se fondent sur un large consensus au sein de la société et que la voix des plus démunis et des plus vulnérables soit entendue par ceux qui prennent les décisions en matière d'allocation de ressources pour le développement. (...) Finalement, les régimes de bonne gouvernance (...) s'efforcent de prendre en considération les intérêts de toute la population, en travaillant à éliminer la pauvreté et le dénuement. Ils soutiennent également les aspirations de la population en termes de fierté et de dignité et contribuent à réaliser le développement humain et un niveau élevé de bien-être. (...) La pauvreté (...) – privation de capacités humaines – est l'antithèse du développement humain. (...) Les institutions de la gouvernance dans les trois domaines considérés (Etat, société civile et secteur privé) doivent être conçues de manière à contribuer à un développement humain durable en créant les conditions politiques, juridiques, économiques et sociales susceptibles de libérer les capacités humaines afin de promouvoir le bien-être, par exemple par le biais de la lutte contre la pauvreté, de la création d'emplois, de la protection de l'environnement et de la promotion de la femme » (PNUD, juillet 2002, p. 117 - 119).*



Au plan politique, la Banque mondiale exhorte à la décentralisation des processus et prises de décision en vertu de la démocratie locale et du principe de subsidiarité. Au nom de la démocratie locale, le pouvoir central doit progressivement déléguer des compétences aux collectivités locales et acteurs de proximité.

Au plan économique, elle appelle à la bonne gouvernance pour l'efficience/efficacité des marchés en vertu de la stabilisation macroéconomique et financière (stabilité monétaire, diminution de l'inflation et des dépenses publiques, austérité budgétaire des Etats), de la libéralisation (élimination progressive des barrières douanières, allègements fiscaux) et de la privatisation des moyens de production et des services (désengagement de l'Etat, équilibre du Trésor). Il s'agit d'une politique du *moins d'Etat* et du *tout économique*. Selon la Banque, l'Etat doit se retirer des secteurs productifs et commerciaux pour les laisser au marché sans intervenir. Dans le domaine économique, le rôle de l'Etat doit se limiter à la régulation en définissant des lois et des cadres de procédures pour favoriser la libéralisation économique et l'ouverture des marchés.

La bonne gouvernance selon la Banque mondiale vise donc le renforcement de l'articulation « local - global » grâce au couple « décentralisation - mondialisation » ; c'est-à-dire *plus de marché et moins d'Etat, plus de local et de global avec moins de central*.

Pour beaucoup, ce modèle idéologique néo-libéral camoufle, derrière ses objectifs affichés de développement et de lutte contre la pauvreté, la volonté de promouvoir *le marché pour le marché* dans un contexte de mondialisation économique. Sans rentrer dans un vaste débat, précisons que cette approche de la bonne gouvernance (de la Banque mondiale) est critiquée par des scientifiques (par exemple Lautier, 2002 et Latouche, 2004, 2005).

En raison des recommandations internationales et dans le contexte des PAS, les PED ont fait appel aux opérateurs privés étrangers dans le domaine des services urbains pour plusieurs raisons : gestion publique économiquement inefficace, baisse des subventions de l'Etat au nom du principe de rentabilité économique, insuffisante capacité d'investissement pour la création et le renouvellement des réseaux, villes en croissance rapide où les besoins augmentent (Jaglin, 1998, de Miras, 2004). Bon élève de la Banque mondiale, le Maroc n'échappe à cette nouvelle gouvernance des services de base (privatisation, concession, délégation de service public) et aux privatisations.

Le Maroc se jette-t-il corps et âme dans l'économie libérale *main stream* ou affiche-t-il des résistances au modèle dominant ? L'adoption des partenariats public-privé illustre-t-elle une reprise tout azimut de ce modèle ou bien des formes de résistances ? Quels sont les compromis établis pour à la fois maintenir l'équilibre social antérieur, mais aussi s'ouvrir aux logiques libérales ? Comment les doctrines exogènes sont-elles rendues compatibles avec la stabilité endogène basée sur le rôle du Makhzen en tant que garant de l'accès aux services essentiels ? Cette forme de protection qu'assure le pouvoir – à travers la mise à disposition des services urbains en contrepartie d'une allégeance aux puissants – est-elle remise en cause ? Ces questions trouvent des réponses dans des publications récentes (de Miras, Le Tellier, 2005), mais quelles sont précisément, pour les villes de Tanger et de Tétouan, les principales évolutions et leurs conséquences ?

Un de nos objectifs sera de comparer la gestion et l'organisation des deux services étudiés. Les missions de service public de distribution d'eau potable et de transport collectif relèvent des municipalités (sous la tutelle du ministère de l'Intérieur). Cependant, à Tanger et à Tétouan, si l'eau et les transports sont deux secteurs clés de la gouvernance urbaine qui nécessitent des améliorations, ils ne font pas l'objet du même traitement politique.

Alors que la distribution d'eau potable est en délégation de service public à un opérateur privé, le transport collectif reste assuré par une multitude d'entreprises. La question de l'eau potable revêt un caractère urgent et prioritaire ; elle se manifeste avec plus d'acuité que les transports et fait l'objet de préoccupations majeures, de lourds investissements et d'évolutions notoires. L'amélioration des réseaux d'eau potable apparaît indispensable, tandis que les transports semblent moins prioritaires pour les décideurs, avec des évolutions moins rapides. La gouvernance des transports ne montre-t-elle pas davantage de continuité que celle de l'eau potable ?

Au Maroc, la desserte en eau potable est à sécuriser face à la menace de *stress hydrique* et à des besoins croissants. Secteur clé du fonctionnement et du développement urbains, le service de distribution d'eau potable doit être de qualité pour satisfaire les populations, ainsi que les acteurs économiques notamment pour les activités industrielles et touristiques. L'eau potable est aussi un secteur jugé particulièrement stratégique et prioritaire par les instances internationales. Le vaste thème de l'eau est récurrent dans les débats, il est fortement ciblé par les politiques d'aide au développement. En cela, la mise en gestion déléguée de l'eau potable urbaine fait écho au thème du *Maroc, bon élève de la Banque mondiale*.

Alors que l'eau potable peut être considérée comme un secteur entraînant, les transports, bien que stratégiques pour le fonctionnement urbain, ne s'apparentent-ils pas à un secteur entraîné, secondaire et moins prioritaire (pour les politiques) par rapport à l'eau. A Tanger et Tétouan, alors que le service de distribution d'eau potable relève d'un seul opérateur, les transports collectifs sont assurés par une multitude d'opérateurs peu concentrés. Alors que la gestion de l'eau relève d'un monopole aligné sur les standards internationaux, les opérateurs des transports font preuve d'une capacité d'auto-organisation à tendance *tiers-mondiste*. En comparaison à l'eau, les transports apparaissent secondairement dans les réformes des pouvoirs publics. Nous tenterons d'expliquer les différences entre ces deux services.

### *2.1.2. Inclusion urbaine à travers l'accès à l'eau potable*

Alors que dans la ville dite légale l'accès à l'eau potable par branchement domiciliaire au réseau d'adduction est pratiquement généralisé, la ville dite clandestine reste sous-équipée avec un réseau de bornes-fontaines publiques comme palliatif au sous-équipement.

Parmi les objectifs de la gestion déléguée de l'eau potable à Tanger et à Tétouan figure la généralisation des raccordements des domiciles au réseau d'eau. Mais l'alimentation en eau potable (AEP) par bornes-fontaines demeure dans les quartiers sous-équipés ; ce moyen d'accès à l'eau reste pérenne. La problématique des bornes-fontaines atteste de la distance entre d'une part, les modèles des dirigeants et opérateurs et d'autre part, les pratiques et aspirations des basses couches urbaines. Si la mise en œuvre du contrat de gestion déléguée se traduit par une amélioration du service à la clientèle et par le lancement de grands chantiers, l'entreprise concessionnaire n'est-elle pas en défaut face à son engagement contractuel d'élargissement social et géographique de l'accès au réseau d'eau ? L'accès à l'eau, facteur d'inclusion, de tous les habitants demeure en question.

Si l'eau est une question de cohésion sociale, alors quels sont les enjeux importants qu'illustre ce service pour les gouvernants et pour les gouvernés ? Les résultats des enquêtes de terrain montreront plusieurs facteurs explicatifs du difficile raccordement généralisé de la population. Conditionné par l'accord des autorités municipales, l'accès à l'eau potable par raccordement individuel dans les quartiers sous-équipés ne correspond-t-il pas à une reconnaissance d'un droit de cité synonyme de régularisation de situations illégales ? Comment et pourquoi les bornes-fontaines font l'objet de négociations et de promesses en période électorale ?

Les bornes-fontaines publiques, libres et gratuites d'accès, ne sont pas l'objet d'étude, mais un moyen, c'est-à-dire un outil pour mettre en lumière les processus d'inclusion urbaine et d'exclusion. L'accès à l'eau apparaît aussi comme un bon indicateur des relations entre les édiles municipaux et les administrés. Les services de bases et particulièrement la distribution d'eau potable sont au cœur des relations sociales. Ils permettent d'analyser le traitement politique de l'habitat insalubre et d'appréhender la vulnérabilité économique et sociale des marges urbaines. Ils sont centraux dans les dynamiques urbaines inclusives.

De quelles natures sont les résistances à la généralisation des raccordements individuels à l'eau et qui sont les laissés pour compte ? Quelles sont les représentations des habitants des quartiers sous-équipés et quels enjeux suscite pour eux l'accès à l'eau ? Quels sont les facteurs qui déterminent les modalités d'accès à l'eau ? Quelle est la marge de manœuvre des habitants quant à l'équipement de leur logement et de leur quartier ?

### *2.1.3. Accès aux transports en commun : inégalités et logiques inclusives*

La mobilité est un facteur central des dynamiques urbaines. L'étude des transports, comme supports de la mobilité, permet d'éclairer les questions de l'étalement urbain, de la distribution géographique des densités et de la répartition spatiale des activités. A travers l'étude des déplacements et de la desserte des différentes entités spatiales qui composent la ville, peuvent être éclairées les stratégies résidentielles, la spécialisation fonctionnelle des quartiers et l'attractivité des espaces centraux. Les réseaux de transport montrent des inégalités géographiques de desserte au profit du centre-ville. Quelles logiques inclusives représentent la mobilité des personnes et l'accessibilité des quartiers périphériques ?

Comme pour l'eau potable, la gouvernance urbaine et l'aménagement du territoire seront étudiés à travers les réseaux de transport, leurs modes de gestion et l'évolution de leurs organisations. Comment s'expliquent les choix et les orientations politiques des autorités locales et nationales en matière de transport et quelles conclusions peut-on en tirer ?

L'exclusion des marges urbaines se traduit par l'absence ou l'insuffisance de desserte de ces socio-espaces par les transports collectifs. La dotation des quartiers en moyens de transport constitue-t-elle des processus exclusifs, pourquoi et comment ? Quels sont les moyens de pression des habitants auprès des autorités ? Quelles sont les pratiques des habitants pour palier les contraintes vécues ? Quelles sont les adaptations aux contraintes d'une offre en transport collectif imparfaite et déséquilibrée ?

Les besoins de mobilité se multiplient et se diversifient sous l'effet de l'extension urbaine et de la modernisation. L'efficacité des transports collectifs est nécessaire au fonctionnement urbain. Au même titre que l'eau potable, la performance des systèmes de transports est déterminante pour s'acheminer vers le développement durable. Pourtant, les transports font figure de secteur entraîné par rapport à l'eau ; aux échelles internationales, nationales et locales, la question des transports n'a pas la même résonance que celle de l'eau potable.

Alors que la gestion des transports urbains répond encore à des modèles d'hier et à des préoccupations patrimonialistes, la gouvernance de l'eau montre des ruptures avec le passé. Comment expliquer ces évolutions différentes d'un secteur à l'autre ? Quelles sont les logiques explicatives d'un tel état de fait ?

## **2.2. Méthodologie et accès à l'information**

Cette approche méthodologique vise à montrer les modes, multiples et complexes, d'accès à l'information. Les méthodologies mises en œuvre ont permis d'obtenir des données principalement géographiques, mais aussi sociales, économiques et démographiques. Au cours des trois premières années de doctorat (2002 à 2004), des missions de deux à trois mois ont été effectuées à Tanger et à Tétouan pour réaliser des enquêtes en milieu urbain. Quinze mois d'investigations constituent ainsi le socle de cette collecte d'informations. Nous sommes retourné sur le terrain en 2005 pour des missions de plus courte durée ; ces séjours visaient à confirmer et valider les résultats en les actualisant avec les évolutions plus récentes.

### **2.2.1. Des entrées « par le haut » dans les bureaux et les couloirs des administrations**

L'étape préalable aux enquêtes de terrain consistait à contacter les administrations. L'objectif de cette première approche, purement formelle, était d'obtenir des autorisations officielles pour mener des investigations auprès des services administratifs et dans les quartiers auprès de la population. Malgré l'appui de chercheurs marocains et français (lettres de recommandation), les autorisations demandées n'ont pas (vraiment) été accordées. Peu importe : l'objectif était de se faire connaître des autorités – avant que leurs agents de proximité s'en chargent – et de rassurer les interlocuteurs. Si des autorisations – orales comme écrites – ont été obtenues, voire arrachées après plusieurs rendez-vous, alors elles étaient très ciblées et pointaient des domaines précis, sans correspondre réellement aux attentes. Peu importe encore : dans un pays à *la sortie* d'un régime autoritaire et qui se démocratise, c'est au chercheur de se fixer des limites, des lignes rouges, en évitant la *border line*. Ne peut-on pas librement enquêter au Maroc tant que l'on ne provoque pas d'émeutes, que l'on ne s'approche pas de trop près des *chasses gardées du Makhzen* et de sujets politiquement sensibles, ou tout au moins sans l'afficher directement ?

Ces démarches auprès des administrations ont permis de nouer des liens avec des fonctionnaires et élus, c'est-à-dire des *personnes-ressources* pour la collecte d'informations. A travers des discussions dans les bureaux et les couloirs des administrations, voire au café, il était important de circonscrire les prérogatives des différents services et les responsabilités de chaque acteur. Les données étant obtenues ponctuellement et progressivement, conserver des relations avec ces personnes – à travers des visites régulières, des appels téléphoniques et des courriers électroniques – a rendu possible un suivi régulier des contacts. Inutile de dresser un tableau récapitulatif des entretiens effectués dans la mesure où chaque interlocuteur a été rencontré à plusieurs reprises dans des circonstances variées. Alors qu'un rendez-vous décroché après plusieurs sollicitations pouvait déboucher sur un vide documentaire, une entrevue de quelques minutes s'avérait parfois fructueuse. Inutile non plus de lister les services administratifs et opérateurs contactés. Toutes les institutions et établissements, publics et privés, concernés de près ou de loin par les questions de l'habitat et la gouvernance de l'eau et des transports à Tanger et à Tétouan ont été visités : collectivités territoriales, services des wilayas, autres administrations et établissements, opérateurs, etc.

Avant de commencer les enquêtes dans les quartiers sous-équipés, deux étapes intermédiaires étaient nécessaires. D'une part, il fallait mettre en lumière les modes de gestion des services pris comme indicateurs et les conditions d'accès à ces services. D'autre part, une présentation générale des systèmes de transports et de distribution d'eau potable devait être réalisée à l'échelle des villes étudiées. Des investigations auprès des administrations et des opérateurs apparaissaient donc indispensables ne serait-ce que pour procéder à l'inventaire des infrastructures.

Ces descriptions constituaient un préalable à l'approfondissement des études. Des listes d'objectifs et des grilles de questions ont été élaborées pour guider la collecte des données. Toute l'information en rapport avec le sujet d'étude était recherchée, y compris celle qui n'existait pas dans les services enquêtés et qu'il fallait établir. C'est pourquoi, pour pallier l'absence de données, la collecte d'information a été complétée par des observations de terrain. Par exemple, pour les taxis collectifs, il était nécessaire de faire l'inventaire des stations, des itinéraires, des destinations et des tarifs puisque ces informations, à notre connaissance, n'étaient pas disponibles auprès des services administratifs compétents.

Cette approche méthodique visait le recueil de l'information de type institutionnel<sup>47</sup>, avant de la compléter par nos propres données quand elle n'était pas disponible ou non constituée.

*« Les principaux obstacles sont l'accessibilité à l'information. La transmission officielle d'informations est toujours soumise à des procédures hiérarchiques, voire bureaucratiques. (...) Il faut mettre en œuvre des contacts de confiance pour obtenir (des informations) pourtant basique (...). Des approches alternatives doivent être envisagées »<sup>48</sup>.*

Il aura fallu 18 mois pour obtenir, après de multiples relances, des copies des contrats – officiellement publics – de délégation de service public auprès de l'opérateur en charge du service de distribution d'eau potable.

Claude de Miras précise à ce sujet : *« Cette rétention d'information paraît doublement inappropriée, en premier lieu parce qu'elle introduit une défiance dans la démarche d'investigation, à l'opposé de l'image lisse et ouverte d'entreprise citoyenne qu'élaborent avec soin ces opérateurs à destination de la clientèle et des médias (mais la stigmatisation à laquelle sont soumises ces firmes internationales n'est pas étrangère à leur posture hermétique, stigmatisation et paranoïa fonctionnant d'ailleurs aujourd'hui de façon parfaitement circulaire). Ensuite, il est notoire que l'accès à une information lorsque cette dernière n'est pas strictement confidentielle est toujours possible. Dans ces conditions, bien que les firmes concernées puissent, par leur faible coopération, imposer une « coût de transaction » élevé aux études qu'elles n'ont pas commanditées, ces recherches extérieures à la firme finissent toujours par aboutir (en renforçant même la volonté de comprendre). (...) Cependant, il ne faudrait pas que la démarche scientifique tombe à son tour dans la paranoïa. En effet, il nous a été donné de constater que la communication entre le délégataire et l'autorité délégante casablancaise ou ses tutelles était elle aussi extrêmement formalisée (...). Enfin, il faudrait peut-être aussi replacer le délégataire et ses pratiques dans le contexte marocain, avec son strict respect de la hiérarchie et son centralisme »* (de Miras et Le Tellier, 2005).

Dans ces conditions, il apparaît nécessaire d'accéder indirectement à l'information par des voies parallèles à celles des services administratifs : d'une part, par des réseaux non officiels et d'autre part, par des stages d'observations n'ayant pas, au premier abord, d'utilité directe pour nourrir le sujet d'étude.

### *2.2.2. Des entrées « par le bas » dans les quartiers pauvres et sous-équipés*

La seconde entrée méthodologique consistait à réaliser des enquêtes auprès des populations qui vivent dans les quartiers sous-équipés de Tanger et de Tétouan. Cette approche s'est déroulée en trois temps.

---

<sup>47</sup> schémas directeurs, plans d'aménagement, documents cartographiques, base de données, rapports d'experts, études de consultants, monographies urbaines et régionales, projets détaillés, etc.

<sup>48</sup> de Miras, 2003, rapport intermédiaire du projet PRUD *Transition nationale, gouvernance urbaine et accès à l'eau potable. Maroc et Vietnam (Ibid.)*.

Tout d'abord, il fallait se familiariser avec les quartiers grâce à des observations et des discussions avec les habitants, notamment avec les anciens. Les observations permettent de se familiariser avec les villes et les quartiers étudiés. Elles précèdent l'étape des questionnaires et des entretiens. Il s'agit d'observations exploratoires destinées à présenter une image globale de la vie dans un quartier (Coulon, 1992, p. 109). Des séries d'observations comparatives et répétées – différents jours de la semaine, différents moments de la journée, différentes saisons – sont indispensables à l'approche géographique d'un terrain d'études. Egalement, des observations post-enquêtes servent à la validation des résultats.

Ensuite, une première grille d'entretien semi-directif portait sur les quartiers et leur équipement : rétrospective historique de la constitution du quartier, étapes de densification, services urbains et accessibilité, origine géographique des habitants, rapports avec les représentants élus, etc.

Enfin, ces entretiens ont été approfondis avec des enquêtes ménages : composition et origine géographique du ménage, parcours migratoire, revenus et logement, usages de l'eau et des bornes-fontaines, des transports collectifs, etc. L'objectif était de saisir la diversité des parcours sociaux et géographiques des habitants des quartiers sous-équipés.

Pour les enquêtes auprès de la population, un questionnaire avec des questions fermées a évolué au cours du terrain vers une approche plus qualitative (questions ouvertes, relances) allant jusqu'à l'entretien libre. A propos des entretiens Pierre Bourdieu n'évoquait-il pas une *improvisation réglée* ? Alain Blanchet et Anne Gotman (1992) n'insiste-t-il pas sur *le vide méthodologique d'un protocole prédéfini* ? L'entretien, c'est l'écoute de l'autre avec une neutralité bienveillante, c'est avancer sur un parcours improvisé. Au cours de nos enquêtes, les réponses venaient d'ailleurs souvent avant que les questions soient effectivement posées.

« Pour comprendre la conduite d'un individu, on doit savoir comment il percevait la situation, les obstacles qu'il croyait devoir affronter, les alternatives qu'il voyait s'ouvrir devant lui ; on ne peut comprendre les effets du champ des possibilités, (...) des normes sociales et d'autres explications de comportement (...), qu'en les considérant du point de vue de l'acteur » (Becker, cité in Coulon, p. 76).

Les grilles d'entretien et les questionnaires ont été discutés avec – puis validés par – des chercheurs marocains. Ils ont ensuite été testés auprès d'informateurs-traducteurs qui confirmaient la pertinence des questions. Il fallait aussi s'assurer de la compréhension, par le traducteur, des termes utilisés<sup>49</sup> ainsi que du sens des questions. Le traducteur devait comprendre les objectifs des enquêtes pour s'en saisir. De plus, il devait valider la pertinence et la *posabilité* des questions. Bien qu'évidemment encore perfectibles, les questionnaires et les guides d'entretien ont été continuellement rectifiés et améliorés. Faut de données préalables et de moyens financiers, il était impossible de partir d'un univers exhaustif et connu. Il ne s'agit donc pas d'enquêtes sur échantillon aléatoire statistiquement représentatif, mais d'entretiens semi-directifs réalisés à partir d'un échantillon raisonné de quartiers.

L'histoire de vie a aussi été utilisée pour apporter des éléments d'explication aux formes plurielles de pauvreté et aux trajectoires migratoires. L'entretien biographique a permis une démarche rétrospective dans le vécu des individus, en cherchant à saisir ce vécu de l'intérieur à travers les propos des acteurs.

---

<sup>49</sup> Une attention particulière a été apportée au vocabulaire utilisé dans les grilles d'entretiens. D'une part, les termes devaient correspondre à la réalité des quartiers étudiés. D'autre part, le vocabulaire devait être le plus simple et clair possible pour faciliter la compréhension du traducteur et des personnes interrogées.

L'histoire de vie n'est-elle pas « *un moyen rapide de parvenir à la connaissance des caractéristiques sociales d'un individu, que ce soit son itinéraire familial et scolaire ou sa trajectoire socioprofessionnelle, étudiées par rapport à sa situation présente* » (Peneff, 1990, p. 6) ?

Ces études *micros* permettent de connaître les quartiers et leurs habitants, ainsi que les modes de vie et particulièrement les usages des transports et des bornes-fontaines. Elles facilitent la compréhension des besoins en services urbains, ainsi que les solutions intermédiaires et les adaptations telles qu'elles sont mises en place, vécues et perçues. Qu'en est-il des pratiques adaptatives et des stratégies des habitants des quartiers pauvres pour accéder aux services essentiels ? De quelle nature sont les contraintes vécues et quelles en sont les représentations ?

Il s'agit de rassembler des observations et des discours pour explorer des spécificités locales. La conception que se font les individus du contexte social et de l'espace géographique dans lesquels ils évoluent nous intéresse. A travers les entretiens, l'acteur devient l'interprète du monde qui l'entoure, par conséquent l'accent est mis sur son point de vue. N'est-ce pas à travers le sens que les personnes donnent aux objets et aux lieux, au registre de vocabulaire auquel ils font référence pour les décrire, que l'on peut percevoir les situations vécues ?

A travers les entretiens avec les chefs et les membres des familles, l'objectif est de mettre en avant le point de vue de l'utilisateur. Peu importe d'ailleurs que les informations soient justes ou fausses dès lors que l'on cherche à en vérifier la véracité et que l'on s'emploie à rapporter des propos pour ce qu'ils contiennent de signification et non comme des *vérités vraies*.

Inspirée de l'anthropologie urbaine, une approche pluridisciplinaire qui croise des faits géographiques et sociaux a guidé les choix méthodologiques. Une dimension sociale est apportée à une approche géographique pour éclairer les pratiques et les motivations des habitants. De plus, une démarche comparative entre différents quartiers permet de rendre compte de la diversité des situations et des logiques inclusives, de comprendre les réalités urbaines et les relations entre différents territoires. Le territoire est ici considéré « *comme une œuvre objective de la praxis sociale et des pratiques concrètes qui l'accompagnent, au rythme de la vie ordinaire des acteurs du quotidien* » (Di Méo, 1999). S'attacher à décrire et à expliquer « *les pratiques tranquilles du quotidien qui produisent sans relâche l'espace géographique et ses territoires* » (Di Méo, 1998) ne comble-t-il pas (au moins en partie) l'insuffisance de données quantitatives exhaustives et fiables ?

### **L'immersion du jeune chercheur dans son terrain d'étude**

Lors de la première mission effectuée à Tanger et à Tétouan (février-avril 2002), nous avons résidé à l'hôtel. Ces conditions de travail n'étaient pas satisfaisantes pour les recherches (en raison du confort sommaire des chambres occupées). Cette situation permettait difficilement de se familiariser avec les populations des quartiers étudiés.

« *Il faut comprendre ce que font les individus en accédant, de l'intérieur, à leur monde particulier et il s'agira d'abord de décrire les mondes particuliers des individus dont on veut comprendre et analyser les pratiques sociales* » (Coulon, 1992, p. 89).

Dès la deuxième mission de 2002 (juin à août), nous avons loué un logement dans la médina de Tanger (et non dans les quartiers périphériques irréguliers ni dans les bidonvilles parce que cette situation aurait été illégale et que les habitants n'auraient pas apprécié ni compris cette forme d'entrisme). A chaque nouvelle mission, un logement ou des pièces meublées chez l'habitant étaient temporairement loués dans la médina.

Nous avons l'eau au robinet à l'intérieur du logement, mais des domiciles du quartier n'étaient pas raccordés au réseau d'adduction. Depuis les fenêtres, la vue sur la borne-fontaine permettait d'observer discrètement les usages du lieu de sociabilité que représente le point d'eau collectif.

Habiter un quartier enquêté correspond à une immersion dans son terrain d'étude pour observer aisément les situations du quotidien et faciliter le contact avec les personnes interrogées<sup>50</sup>. C'est aussi l'occasion d'appréhender les modes de sociabilité, en se gardant d'y prendre part car il ne s'agit pas non plus d'observation participante. Cette situation comporte aussi des biais<sup>51</sup> pour les enquêtes, mais la soustraction entre les avantages et les inconvénients reste globalement positive.

Les premières prises de contacts avec les habitants supposent de se laisser observer par les voisins : une manière de se présenter d'abord par des salutations, formes de sociabilité superficielle, ensuite par des discussions, avant d'effectuer des entretiens pendant lesquels il faut avancer à visage couvert et retrouver l'empathie. Ce va-et-vient entre sympathie et empathie, entre voisin et enquêteur, impose de respecter strictement un protocole d'enquêtes pour reprendre sa place de jeune chercheur. Se faire accepter oblige aussi à marquer son espace privé, à poser des limites, notamment dans les médinas caractérisées par la promiscuité. L'immersion sur le terrain, proche de l'anthropologie urbaine, s'est avérée particulièrement féconde pour obtenir des résultats.

### **Le rôle des informateurs-traducteurs**

Pour mener les enquêtes à l'intérieur des quartiers, il a été nécessaire de constituer et de mobiliser un réseau d'informateurs privilégiés qui connaissaient bien les espaces étudiés. Ces informateurs ont été de plusieurs types : des anciens habitant dans le quartier depuis sa constitution, des imams<sup>52</sup> connaissant bien les chefs de ménage, des jeunes particulièrement loquaces qui appréciaient notre démarche, des chefs de chantiers qui supervisaient des travaux, etc. Grâce à leur connaissance fine des quartiers étudiés, les informateurs apportent des éclairages sur les modes de vie, les usages des bornes-fontaines et des transports, ainsi que sur les représentations des habitants.

#### **Encadré 2. Les difficultés du terrain à Tétouan...**

Dans un compte-rendu de mission à Tétouan, Mélanie Million<sup>53</sup> souligne les difficultés de son terrain de thèse :

*« Les spécificités de Tétouan handicapent certains aspects de la recherche. L'arabe et l'espagnol sont les seules langues pratiquées à Tétouan. (...) Cet aspect pose tout d'abord problème dans la recherche d'une enquêtrice/traductrice. (...) C'est également un frein pour la conduite des entretiens auprès des personnes ressource des quartiers. (...) Tétouan est une ville fermée qui ne s'est ouverte sur le Maroc que depuis l'arrivée de Mohammed VI. La population est de ce fait réellement repliée sur elle-même. (...) Saida, avec qui j'ai travaillé pendant un mois, a des préjugés par rapport aux Européens. Elle est, comme beaucoup, désinformée et ne coopère pas facilement. Les Tétouanais "ouverts" existent bien sûr, mais travaillent souvent à des postes importants ou à l'extérieur (dans les autres villes marocaines ou en Espagne) et ne sont pas disponibles pour faire des enquêtes. Trouver une enquêtrice parlant bien le français et qui ait un degré d'ouverture assez important pour comprendre les objectifs de l'enquête n'est pas aisé. »*

Il a été indispensable d'être accompagné par un traducteur pour mener les enquêtes auprès des ménages. D'une part, cette personne facilitait le contact en présentant le cadre des investigations<sup>54</sup>. D'autre part, elle traduisait les réponses des personnes interrogées.

<sup>50</sup> Par exemple, se renseigner à propos du lieu de dépôt des ordures ménagères, et du moment opportun pour les déposer, n'est pas anodin. C'est prendre part à la vie du quartier, c'est se familiariser avec les modes de vie.

<sup>51</sup> des biais dans la mesure où on se confie sans doute plus facilement à un étranger qu'à un voisin, mais ne restions-nous pas un étranger ?

<sup>52</sup> Imam : guide, personne qui dirige la prière collective des Musulmans dans une mosquée.

<sup>53</sup> Doctorante du laboratoire GEA (gestion de l'eau et de l'assainissement), ENGREF Montpellier.



Quelques réserves méthodologiques doivent être apportées à propos des biais que comporte notre production de données. Pour plusieurs raisons (tab. 6), les entretiens n'ont pas été enregistrés : les propos tenus ont été oralement traduits avant d'être notés. Si nous prenons la liberté de citer nos interlocuteurs, alors il faut préciser qu'il ne s'agit en aucun cas d'une stricte retranscription. Nous assumons pleinement ce biais méthodologique dans la mesure où enregistrer les entretiens aurait suscité la méfiance et conduit à des réponses brèves, vindicatives, voire vides de sens. Les personnes auraient-elles été en confiance face à un magnétophone ? Auraient-elles accepté l'entretien ? Rien n'est moins sûr. Au Maroc, l'autoritarisme passé lie encore les langues, la liberté de la presse est encore étroitement contrôlée, les habitants sont surveillés par de multiples agents d'autorité locale. Au Maroc, on ne parle pas facilement aux inconnus et aux journalistes, et encore moins face à un magnétophone. Rappelons que les marges urbaines ont un statut non-réglementaire, que leurs occupants peuvent être menacés d'expulsion, que les pratiques illégales sont monnaie courante (branchements clandestins à l'électricité, corruption). Précisons aussi que ces espaces sont considérés comme des zones peu sécurisées et de non droit, que des antagonismes opposent les voisins. Pour l'ensemble de ces raisons, nous avons préféré ne pas enregistrer les entretiens. De toute façon, les enquêtés auraient refusé d'être enregistrés et nos traducteurs n'y étaient pas favorables non plus. Ne faut-il pas se passer d'enregistrement avec des personnes qui craignent la police, la justice, la politique, les médias... les chercheurs ? L'usage du magnétophone peut pas avoir des effets contre-productifs : l'interviewé se tait ou cache la vérité par crainte de la divulgation de ses propos, la personne tient des discours polémiques ou fantasmagoriques.

**Tableau 6. Avantages et inconvénients du non-usage d'un magnétophone**

Avantages du non-enregistrement	inconvénients du non-enregistrement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en confiance des personnes (l'enquêteur ne passe pas pour un journaliste)</li> <li>- moins de risques de gêne face à l'enquêteur</li> <li>- les langues se délient plus facilement</li> <li>- moins de propos mensongers, de vérités inavouées</li> <li>- informations plus complètes livrées par les interlocuteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- biais dans la retranscription et pour la validité</li> <li>- impossible analyse du langage</li> <li>- difficultés à rendre compte des <i>blancs</i>, des réponses hésitantes, des temps de réponse et de parole...</li> <li>- les informations notées sont incomplètes</li> <li>et il est impossible de les écouter pour vérifier</li> </ul>

La méthode dite « note-buisson » qui consiste à retranscrire – le plus fidèlement possible mais nécessairement approximativement – un entretien une fois qu'il est terminé a été préférée dans certaines circonstances et selon la personne interrogée.

### **Précautions méthodologiques pour les enquêtes auprès des ménages**

En raison de difficiles conditions de vies, les personnes interrogées pouvaient être démunies face aux violences symboliques soulevées par les entretiens. Il a fallu tenir compte du choc que pouvaient susciter les questions posées à des personnes économiquement et socialement défavorisées. Les violences morales provoquées par un entretien ne s'avéraient-elles pas parfois plus affligeantes pour les individus que les maux de leur précarité ? L'entretien n'entraînait-il pas pour l'interviewé une prise de conscience des situations vécues, comme un miroir qui renvoyait à sa face de tristes réalités ? Des questions réveillaient des choses sensibles inconsciemment oubliées ou refoulées. Pour éviter de sombrer dans le misérabilisme et de dépasser les limites éthiques des enquêtes, nous nous sommes efforcé de tenir compte de ces aspects. Des personnes se sont mises à pleurer au cours des entretiens, il était alors préférable d'interrompre l'interview plutôt que de mener à terme ce qui s'avérait être un supplice pour l'individu interrogé. Si d'autres tenaient à aller jusqu'au bout, alors n'était-il pas souhaitable de passer sur les questions les plus difficiles ?

<sup>54</sup> Nous avons tenu à être sincère, « un doctorant qui travaille sur l'accès à l'eau et aux transports dans les quartiers pauvres de Tanger et de Tétouan », sans tricher sur le motif de notre présence, au risque de faire *déchanter* des interlocuteurs qui attendaient une amélioration de leur situation à travers nos visites.

## L'inclusion urbaine

### Synthèse de l'approche conceptuelle et théorique

La notion d'insertion sociale ne convient pas à notre approche sur la pauvreté urbaine parce qu'elle appartient à la discipline sociologique. Elle renvoie à un dispositif d'aides publiques et à une démarche institutionnalisée qui n'existent pas au Maroc. Elle est dénuée de contenu géographique ; l'insertion sociale n'est pas couplée d'une intégration géographique (exemples des banlieues défavorisées des villes européennes et inversement des *isolés du centre-ville*).

Les concepts (sociologique et géographique) d'intégration semblent davantage adaptés à notre sujet, mais pas à son ensemble. L'intégration au sens géographique est pertinente pour la dimension régionale de la thèse, dans notre réflexion sur la péninsule tingitane et le Maroc du Nord aux échelles nationale et internationale (bassin méditerranéen). Dans le troisième chapitre de cette thèse, seront étudiés des processus d'intégration du Nord marocain, et de la péninsule tingitane en particulier, à l'ensemble national. Et au niveau international, seront observés des processus d'intégration du Maroc du Nord à l'échelle du bassin méditerranéen. La question qui guidera notre réflexion sera : comment cette région s'incorpore-t-elle à d'autres entités géographiques aux plans national et global ?

Si le terme d'intégration convient pour décrire et analyser des phénomènes et processus supra-urbains, aux niveaux des Etat-nations et des régions, l'intégration au sens géographique ne traduit pas l'idée d'inclusion – par opposition à l'exclusion – à l'échelle urbaine. Au Maroc, des habitants du centre-ville restent socialement exclus. Inversement vivre en périphérie ne signifie pas nécessairement une exclusion sociale. Il existe d'une part, des marges intra-urbaines géographiquement intégrées et socialement exclues et d'autre part, des quartiers périphériques – d'un point de vue spatial – et socialement inclus. D'ailleurs, le lien entre le social et le spatial n'est pas mécanique. C'est pourquoi, au « socio-spatial » nous préférons souvent le « social et le spatial » (ou l'un sans l'autre).

Le concept d'intégration traduit bien des processus géographiques, tandis que la notion d'insertion fait référence à la sociologie et notamment aux politiques publiques dites d'action sociale. L'inclusion s'apparente à une combinaison entre intégration géographique et insertion sociale. La ville inclusive est celle qui incorpore en son sein les périphéries, les marges urbaines au sens géographique et/ou social.

C'est donc la notion émergente d'inclusion qui guidera le cheminement de notre travail. Au niveau urbain, l'intégration au sens géographique peut prêter à confusion avec l'intégration définie par les sociologues (de quoi parlons-nous : des individus ou des espaces ?). De plus, l'intégration renvoie à l'idée d'assimilation des étrangers dans une nation et fait à ce titre débat dans l'opinion publique (voire scientifique) française ; les enfants nés en France de parents originaires du Maghreb, les *Beurs*, considèrent qu'ils font partie intégrante de la société française et qu'il n'y a plus lieu de parler d'intégration dès lors que leurs familles habitent la France depuis plusieurs générations. Force est de constater que cette conception de l'intégration a du sens, or les pauvres au Maroc (et les exclus, les marginaux, les déviants et les désaffiliés parmi les pauvres) sont Marocains !

*In fine*, nous préférons l'idée d'inclusion urbaine plus globalisante, peut-être aussi décalée par rapports aux modèles classiques de pensée, en géographie et en sociologie. L'inclusion ne serait, à notre avis, ni sociale ni spatiale ; transcendant ces paramètres et les englobant, elle est alors urbaine. L'inclusion est pratique et *touche-à-tout* ; elle concerne tout le monde. Idéale et paradigmatique, elle correspond aussi à une réponse politique dans la lutte contre l'exclusion.

Le réseau pancanadien d'apprentissage en développement communautaire considère que « *le discours relatif à l'inclusion (...) ne constitue pas seulement une critique de l'oppression, de l'injustice, de la discrimination et des autres facteurs systémiques provoquant l'exclusion sociale. Il préconise un programme évolutif visant à éliminer les obstacles à la pleine participation sociale et économique et à créer un monde plus juste et plus équitable. L'inclusion sociale, par conséquent, a de la valeur à la fois en tant que processus et en tant qu'objectif ; c'est un concept qui nous aide à comprendre ce que nous voulons réaliser et comment y arriver* » (Toye et Infanti, 2004<sup>1</sup>).

Pourquoi retenir l'inclusion, et non la pauvreté ou l'exclusion, comme objet de recherche ? Plus qu'un renouvellement de la pensée, les recherches sur l'inclusion s'inscrivent dans la continuité de celle sur la pauvreté et l'exclusion. Ces deux dernières sont désormais connues<sup>2</sup>. Que les chercheurs s'accordent ou non sur les définitions de pauvreté absolue et relative, la pauvreté se mesure et se quantifie en fonction de seuils et d'indicateurs. Mais si l'exclusion pouvait se résumer à l'équation « exclusion = inclusion – X », alors « X » est d'autant plus difficile à déterminer que ni « exclusion » ni « inclusion » paraissent quantifiables.

En France, le terme d'exclusion naît dans le débat public, politique et médiatique<sup>3</sup> ; l'exclusion est alors considérée comme la conséquence du recul de la société salariale et comme une menace potentielle et majeure pour la cohésion sociale :

« *La terminologie relative à l'exclusion sociale est apparue dans les débats politiques dès les années 1970, en réponse à des défis économiques grandissants et au chômage structurel découlant de la mondialisation des marchés économiques européens et de la fin de la période de prospérité d'après-guerre. (...) En 1974, René Lenoir, secrétaire d'État du gouvernement Chirac responsable de l'action sociale, publiait un document intitulé Les exclus : un Français sur dix, dans lequel il utilisait l'expression « exclusion sociale » pour décrire les personnes non protégées par des programmes d'assurance sociale, en particulier celles ne bénéficiant par d'avantages sociaux liés à un emploi* » (Toye et Infanti, 2004, *Ibid.*).

La communauté scientifique, en particulier l'Ecole de Chicago, s'est penchée sur les situations des pauvres. Et Pierre Bourdieu *et al.* n'ont-ils pas cherché, avant de tenter de l'expliquer, à mettre au jour *la misère du monde* ? Puis les sociologues se sont davantage intéressés aux processus d'exclusion qu'aux situations des exclus. Ils se sont ainsi emparés du concept horizon de l'exclusion, une notion qui leur donne à réfléchir et à conceptualiser. S'en suivront les concepts de disqualification, désaffiliation et stigmatisation de Serge Paugam, Robert Castel et Erving Goffman.

Comme *la nature a horreur du vide*<sup>4</sup>, la notion d'inclusion apparaît dans la littérature scientifique après avoir été formulée dans le débat public, politique et médiatique. L'inclusion est totale (ou totalisante) en ce sens que tout est et devient inclusion. Elle n'est pas *a priori* prédéfinie ni formatée mais paradigmatique et idéaliste. En l'absence de remède efficace contre la pauvreté, n'est-t-il pas habile d'essayer de lutter contre l'exclusion en questionnant les logiques inclusives ? Egalement à l'exclusion, l'inclusion est à la fois processus et résultat.

---

<sup>1</sup> Toye M. et Infanti J., 3 août 2004, *L'inclusion sociale et le développement économique communautaire. Recension des écrits*, Réseau pancanadien d'apprentissage en développement communautaire, Victoria.

<sup>2</sup> La maîtrise est une autre question qui demanderait à préciser ce que l'on entend par maîtrise.

<sup>3</sup> On pourrait établir la comparaison avec le concept de développement durable : « *Le développement durable est une alternative, destinée à préserver l'avenir. Il a été défini en 1987 par le rapport Brundtland (1er ministre norvégien, rapporteur du projet de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement) comme : « un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »* ». <http://www.novethic.fr/novethic/site/article/index.jsp?id=70985>

<sup>4</sup> et parce que des concepts mous sont laissés en pâture aux chercheurs qui s'en emparent pour y mettre de la matière (et donner vie au pantin) ; en ce sens, l'ardente obligation qui revient aux scientifiques n'est-elle pas de faire *du neuf* (nous n'ajoutons pas avec *du vieux* parce que des situations nouvelles donnent effectivement à réfléchir et à mettre sur le plan de travail des objets émergents) ?

Si l'inclusion se définit par opposition et en réponse à l'exclusion, alors elle peut être considérée comme une réponse politique à l'exclusion.

*« L'inclusion consiste à développer et à renforcer les compétences des personnes, à créer de nouveaux liens entre elles, à leur donner la parole, à les inciter à devenir de véritables acteurs sociaux qui expriment leurs besoins, leurs attentes et qui prennent des décisions les concernant. Dans les universités, nous menons des recherches et des actions, dans l'optique, telle que définie ici, de l'inclusion »* (Huguette Desmet<sup>5</sup>, in Le Sénat apporte sa contribution aux festivités des 175 ans de la Belgique en organisant des grands débats de société sur la citoyenneté dans notre monde moderne, 9 mai 2005).

Se basant également sur les théories d'Amartya Sen, le Conseil canadien de développement social définit l'inclusion comme étant *« caractérisée par l'expérience sociale largement partagée et la participation active d'une société, par l'égalité généralisée des possibilités et des chances de vie qui s'offrent aux individus sur le plan individuel, et par l'atteinte d'un niveau de bien-être élémentaire pour tous les citoyens »* (Shookner, 2002) » (Toye et Infanti, 2004, *Ibid.*).

En résumé, l'idéal d'inclusion est la résultante de trois paramètres : 1. participation citoyenne des individus ; 2. liberté individuelle (réelle et non formelle) de choix et d'actions, de *fonctionnements* ; 3. niveau de bien-être élémentaire pour tous (qui, à notre avis, n'est pas universel mais se définit forcément par rapport à une norme ou une moyenne).

Nous pensons que ces trois points sont annoncés dans le désordre et aurions tendance à considérer le troisième paramètre comme une condition primordiale et nécessaire (à défaut d'être suffisante) à l'inclusion et au développement humain durable. En ce sens, la formulation de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne paraît déjà plus satisfaisante dans l'énumération implicite des conditions de l'inclusion :

*« L'inclusion sociale est un processus qui garantit que les personnes en danger de pauvreté et d'exclusion sociale obtiennent les possibilités et les ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle, et qu'elles jouissent d'un niveau de vie et de bien-être élémentaire considéré comme normal pour la société dans laquelle elles vivent. L'inclusion sociale leur garantit une meilleure participation aux processus de prise de décision qui affectent leur vie et un meilleur accès à leurs droits fondamentaux »* (Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, citée in Conseil de l'Union européenne, 2004, Rapport conjoint sur l'inclusion sociale 2003, 250 p.).

Au-delà du fait que ces réflexions émanent davantage du débat politique que scientifique, on retiendra qu'elles s'inspirent de la théorie des *capabilités* d'Amartya Sen. Cette théorie s'appuie sur le principe de justice et de liberté de choix et d'action. Elle se place au niveau de l'individu (et non du collectif) et, à ce titre, elle repose fondamentalement sur l'individualisme méthodologique. Pour Amartya Sen, il faut donner aux individus la liberté de mener des projets auxquels ils accordent une valeur, c'est-à-dire ouvrir les possibilités d'actions aux individus (ce qui remet en cause la nature de l'action publique). Cette approche par la possibilité d'actions, par le droit de choisir et la liberté de mener des projets individuels, dépasse celle de l'accès au bien-être par les ressources monétaires. L'ensemble des possibles qui s'ouvre à l'individu doit lui permettre de faire des choix. Les individus doivent (pouvoir) saisir les opportunités qui leur sont offertes par le monde des possibles qu'ouvre la liberté réelle de choix. Les *capabilités* représentent la liberté de choix et d'actions, c'est-à-dire l'ensemble des potentialités réelles et des possibilités de faire, de fonctionner. Nous n'entrerons pas davantage dans une théorie<sup>6</sup> abstraite qui ne fait pas référence au terrain, alors que la géographie doit tenir compte des spécificités de chaque cadre territorial. Une critique peut néanmoins être apportée sur son fondement. Cette approche pourrait se résumer comme un conseil énoncé par les *think tanks* des organisations internationales et régionales aux

<sup>5</sup> <http://www.senaat.be/citizenship/05-05-09-social-inclusion/fr/report.html#Desmet>

<sup>6</sup> dont nous ne maîtrisons pas les interprétations parfois divergentes.

responsables politiques : *donnez des droits aux individus et laissez-les s'en saisir pour faire des choix, monter des projets et sortir de la pauvreté*. Elle recommande d'ailleurs l'allocation de droits plutôt que de ressources matérielles par les institutions pour que l'individu puisse convertir ses *droits-ressources* en liberté supplémentaire de choix et d'action. Aussi positive que cette approche soit sur le plan des droits de l'Homme, elle a tendance à rappeler à la fin (trop tard à notre avis) que *tout cela* n'est possible que dans des conditions de vie décentes (logement, alimentation, services essentiels). Or il nous semble que ces conditions, évidemment nécessaires mais pas suffisantes, devraient passer au premier plan (plus tôt) parce qu'elles restent à la base de toute potentialité de sortie de la pauvreté (plus que le droit d'en sortir lui-même). Parce que la faim aliène, les droits humains n'ont sans doute de sens que pour *les estomacs pleins*. Est-ce à dire que le pain passe avant les droits de l'homme ? Pas vraiment : il ne faut pas l'un ou l'autre, mais l'un et l'autre. Alors donner des droits à *un estomac vide*, est-ce *donner de la confiture aux cochons* ? Pas vraiment non plus, mais c'est courir le risque que l'individu dépositaire de droits – dont il ne sait que faire puisqu'il a avant tout faim – reste dans la subordination et l'asservissement, unique moyen de survivre.

« *L'inclusion sociale est une question de défense des droits (...). C'est une question de lutte et de volonté sur le plan politique pour éliminer les obstacles à une participation pleine et équitable de tous les membres d'une société* » (Toye et Infanti, 2004, *Ibid.*).

Le sésame de l'inclusion urbaine est finalement l'accès aux débats sur la ville et sur les décisions. L'inclusion c'est participer à ce débat. Mais cet accès peut-il être durable en évacuant la question de la sécurité et de la protection sociale ?

L'inclusion s'apparente à une notion peut-être plus *commonwealthienne*<sup>7</sup> que francophone. Elle est davantage libérale que socialiste et affirme la primauté de l'individualisme méthodologique. Amartya Sen met au centre de ses réflexions le principe de *l'individu entrepreneur de lui-même*. Il peut néanmoins paraître en rupture avec le néo-libéralisme qui place *l'Homo economicus* à la base du développement. Comme les économistes du courant conventionnaliste, Amartya Sen cherche à dépasser les antagonismes entre individualisme et structuralisme. La notion d'inclusion rassemble économie et sociologie pour définir de nouvelles grilles de lecture afin d'éclairer, et éventuellement résoudre, les problèmes structurels de pauvreté et d'exclusion dans les sociétés contemporaines. L'apport de la géographie (*l'œil du géographe*) ne peut-il pas participer à cette démarche globalisante et novatrice des sciences humaines à travers l'interprétation des relations entre l'homme et son milieu, entre la *ville territorialisée* et ses habitants ?

Enfin, des scientifiques considèrent le secteur informel comme une aubaine pour les pauvres dans les domaines de l'emploi et de l'approvisionnement en biens de consommation. La question de la précarité paraît écartée et l'informel se substituerait (parfaitement) aux modes de protection que les institutions formelles, dont le marché, ne garantissent pas. Certains expliquent que les stratégies mises en place par les informels et les marginaux sont efficaces, voire les plus adaptées... quelle chance ont alors les pauvres de trouver dans la marginalité et l'informel ce que la citoyenneté et le développement n'apportent pas à tous ! Difficile de laisser passer que, dans le domaine du logement, les filières informelles d'accès au sol, les formes d'autoconstruction et d'installation sur des terrains non viabilisés, ou illégalement occupés, sont les mieux adaptés à la situation des pays du Tiers-monde quand l'on connaît les risques que représentent l'habitat précaire. A des propos parfois tiers-mondistes, nous soutiendrons davantage les politiques marocaines de lutte contre l'habitat insalubre qui aspirent à ce que chaque citoyen, au nom de sa dignité, accède à un logement décent.

---

<sup>7</sup> D'abord débattue au Royaume Uni et aux Etats-Unis (à la différence de la notion d'intégration élaborée par les sociologues français).

## **CHAPITRE 2 :**

### **LES RECOMPOSITIONS TERRITORIALES ET URBAINES DANS LA PENINSULE TINGITANE**

A l'extrémité nord-ouest du Maroc, trait d'union entre l'Afrique et l'Europe, la péninsule tingitane est un « angle dynamique » ouvert sur le détroit de Gibraltar.

*« Il n'est pas étonnant que cette terre de transition ait de tout temps constitué un espace stratégique, depuis les Phéniciens et la Mauritanie tingitane jusqu'aux projets actuels de liaison fixe entre Afrique et Europe à travers le Déroit » (Troin, 2002, p. 255).*

Contrée maintes fois occupée par les puissances du Vieux continent, la Tingitane est une zone-frontière, une charnière entre l'Afrique et l'Europe. La région Tanger-Tétouan est une zone de contact et d'indépendance. Tanger et Tétouan rayonnent sur un arrière-pays auquel elles tournent le dos : malgré les échanges entre les bassins intérieurs et les villes qui bordent la péninsule tingitane, les capitales du Nord-Ouest regardent vers l'avant pays, vers l'Europe. Avec une ouverture littorale sur deux mers (la Méditerranée et l'Océan Atlantique), la vie maritime est centrée sur les *port(e)s* de Tanger et Ceuta.

En retrait de l'axe urbain atlantique et des forces vives du pays, la région Tanger-Tétouan est passée de l'expansion au déclin à travers les siècles. C'est aujourd'hui un espace de passage pour les touristes et les Marocains résidant à l'étranger (MRE), ainsi qu'une plaque tournante pour les migrations – légales comme clandestines –, les trafics de drogue et de contrebande.

Ce second chapitre situe dans le long terme, à travers un aperçu historique, les recompositions territoriales et urbaines actuelles de la Tingitane. L'approche historique de la région et des villes étudiées mettra en évidence des permanences, liées au déterminisme physique et à la situation stratégique, ainsi que les ruptures par rapport au passé.

Ce chapitre vise aussi à présenter la région Tanger-Tétouan, à partir des principaux agrégats de la direction de la Statistique, pour déterminer le contexte régional à partir de plusieurs indicateurs, notamment démographiques et économiques. Cette approche générale, à partir des traitements graphiques des données et de leurs commentaires, conduira à étudier les réseaux urbains tingitans pour montrer leur articulation avec l'armature nationale. Les villes de Tanger et de Tétouan font l'objet d'une approche plus approfondie pour préciser leurs fonctions dans le système régional. En analysant à la fois leur fonctionnement endogène mais aussi les relations exogènes et les échanges avec l'*hinterland*, l'objectif est de circonscrire les aires d'influence et le rayonnement des capitales du Nord dans la péninsule tingitane.

Enfin, une présentation des découpages administratifs successifs de la péninsule tingitane montre des grandes tendances et évolutions. La région Tanger-Tétouan est la seule du Maroc à être découpée en deux wilayas<sup>1</sup>, les quinze autres régions administratives du royaume étant chacune une seule wilaya.

---

<sup>1</sup> Jusqu'en 2003, la wilaya de Tanger comprenait deux préfectures : Tanger-Asilah et Fahs-Béni Makada tandis que la wilaya de Tétouan était composée de trois provinces : Tétouan, Larache et Chefchaouen. Les chefs-lieux des wilayas sont Tanger et Tétouan. Ce découpage administratif est celui de 1997. Le nouveau découpage communal et provincial (Charte communale de 2002 et élections municipales de septembre 2003) a modifié le découpage en provinces/préfectures et communes du royaume et de la région Tanger-Tétouan. Nous n'en tiendrons pas compte car le découpage de 1997 représente le territoire de référence des séries statistiques dont nous disposons. Néanmoins, le nouveau découpage administratif sera présenté. (Cf. note de bas de page 34 p. 35, fig. 6 et 7 de ce chapitre et fig. 53 à 55 en annexe).



## 1. Déterminisme physique et arrière plan historique

« La péninsule tingitane désigne ce grand promontoire du Maroc (...) en direction de l'Espagne et de l'Europe. La forme générale est celle d'un trapèze large de 50 km seulement au niveau du détroit de Gibraltar mais atteignant environ 120 km à sa base pour une hauteur ne dépassant pas la soixantaine de kilomètres » (Troin, 2002, p. 255).

### 1.1. La péninsule tingitane : organisation du relief et sites urbains

Située à l'extrémité nord-ouest de l'arc rifain, la Tingitane présente des reliefs peu élevés à pentes fortes et drainés par des vallées encaissées. L'organisation du relief est composée de trois parties (Refass, 1996) :

- à l'ouest, des plaines, plateaux et collines peu élevés s'étalent le long du littoral atlantique. « *Le piémont atlantique du Rif occidental, ou Habt, se distingue par ses altitudes généralement faibles dépassant rarement 300 mètres* » (Refass, 1996, p. 27). La Tingitane regroupe les plateaux d'Asilah et de Khemis Sahel, le plateau de Larache au sud-ouest de l'oued Loukkos, les vallées des oueds Loukkos (agriculture irriguée), Mharhar et Hachef. Les basses plaines traversées par les principales rivières posent des problèmes pour l'équipement routier en raison des difficultés de drainage et du caractère inondable et marécageux de ces espaces ;
- au centre et à l'ouest, s'étendent des basses montagnes, avec des crêtes allongées et des collines séparées par des dépressions. Les bassins de Dar Chaoui et du Fahs sont ouverts sur l'Atlantique, tandis que le bassin de Béni Arouss et le Djebel<sup>2</sup> Habib (915 mètres) sont des territoires plus cloisonnés ;
- à l'est, les montagnes plongent vers des plaines inondables. Le rivage méditerranéen est composé de plages et de criques, avec des côtes principalement sableuses mais aussi rocheuses à falaises. La dorsale calcaire et sa retombée orientale sont disposées en arc de cercle depuis le Djebel Moussa (842 mètres), au nord, aux monts Kelti et Laqraa (1 926 et 2 159 mètres), au sud et au sud-est. Cette dorsale constitue une barrière qui isole le littoral oriental du reste de la péninsule (Refass, 1996, p. 27). Elle est étroite dans sa partie septentrionale (six kilomètres au niveau du Djebel Haouz, au nord de Tétouan) et s'élargie en direction du sud (quarante kilomètres au sud de Oued Laou). Les petits cours d'eau qui se jettent dans les littoraux orientaux de la péninsule forment des vallées et des plaines alluviales de petite taille ; la plus grande d'entre-elles est la plaine de Martil (65 km<sup>2</sup>).

« *Les secteurs de roches dures dessinent des saillants taillés en caps (...). Par contre aux secteurs de roches tendres ou aux débouchés des fleuves correspondent des baies* » (Refass, 1996, p. 31). Hormis le redan de Larache et le rentrant d'Asilah, la côte atlantique est rectiligne et principalement sableuse. C'est également le cas pour la bordure orientale de la Tingitane<sup>3</sup>, tandis qu'entre Tanger et Ceuta les littoraux sont plus accidentés et rocheux. Les sites favorables aux conditions d'accostage sont les embouchures des cours d'eau, notamment au niveau de Tanger, Asilah, Larache et Ksar Seghir.

La position charnière de la Tingitane entre le Maghreb et la péninsule ibérique, ainsi que sa situation par rapport à la montagne rifaine, explique une disposition méridienne des axes de communications (fig. 2). A partir de Tanger et Ceuta, *villes-têtes de pont*, deux axes majeurs permettent de canaliser les flux méridiens. Ces axes nord-sud sont reliés par deux principales jonctions transversales : d'une part, la route Tanger-Ceuta en longeant les littoraux

<sup>2</sup> Djebel ou Jebel signifie montagne.

<sup>3</sup> La côte orientale de la Tingitane (Méditerranée) dessine un axe littoral rectiligne hospitalier et peu venté par rapport aux autres littoraux de la péninsule. Deux presqu'îles, Ceuta et Koudiat Taifor (Cabo Negro), ont des positions d'abris. Bien qu'il soit inondable, le site de l'embouchure de l'oued Martil est favorable à l'accostage.



méditerranéens *via* Ksar Seghir et d'autre part, la route Tanger - Tétouan par le sillon interne qui permet de joindre les côtes de l'Océan Atlantique à celles de la Méditerranée. Tanger, Tétouan et Ceuta sont ainsi situées à la croisée d'un axe méridien et d'un axe transversal, et forment les sommets d'un triangle anciennement établi (fig. 2).

La formation du semis urbain de la péninsule tingitane est donc influencée par des contraintes physiques. L'armature urbaine, qui encercle un cœur montagneux de moyennes altitudes et au peuplement diffus, n'a pas évolué au cours des siècles. La disposition des principales villes sur le pourtour de la Tingitane résulte d'une conjonction entre déterminisme physique et héritages historiques, avec une tendance à l'extraversion de la région.

L'histoire de la Tingitane, ainsi que sa position excentrée par rapport à la conurbation littorale atlantique et aux grandes villes de l'intérieur du pays, ont pesé sur le développement de la région. Malgré une position exceptionnelle face au détroit de Gibraltar, avec une double ouverture littorale (sur l'Océan Atlantique et sur la Mer Méditerranée, avec trois façades littorales : occidentale, orientale et septentrionale), la péninsule tingitane présente des ressources halieutiques et un potentiel touristique faiblement exploités mis en valeur. La Tingitane est avant tout un espace de passage, une zone de transit, un sas.

### **1.2. La Tingitane : position stratégique et enjeux géopolitiques. Un espace conflictuel, l'ultime front de la Reconquista**

L'occupation humaine dans la péninsule tingitane présente une dichotomie entre d'une part, l'intérieur montagneux et rural avec un habitat traditionnel diffus et d'autre part, les espaces littoraux qui rassemblent les sites urbains. La concentration des populations sur les rivages les plus propices à l'urbanisation remonte à l'histoire ancienne (époque phénicienne). Ouverte sur l'Océan Atlantique et sur le bassin méditerranéen, la Tingitane dispose donc d'une armature urbaine ancienne et structurée, à la sortie du Rif historiquement marqué par l'enclavement.

Tanger et Tétouan sont des héritières de la culture andalouse. Elles représentent « *une civilisation née de la symbiose étroite qu'avaient réalisé la vitalité des peuples berbères et les raffinements de la culture andalouse* » (Lugan, 2001, p. 79).

L'histoire de la péninsule est maculée par les affrontements entre Islam et Chrétienté, notamment pendant la *Reconquista* au XV<sup>ème</sup> siècle. D'ailleurs, les relations entre le Maroc et l'Espagne restent influencées par les séquelles du passé. L'histoire de la Tingitane est marquée par l'occupation étrangère. Les politiques expansionnistes des puissances européennes à l'époque moderne ont affecté le Maroc du Nord-Ouest. Sur les côtes de la péninsule, des points d'ancrage et de relais sont implantés par les nations du Vieux continent dans la course qu'ils se sont livrés pour le contrôle des aires commerciales.

Le 21 août 1415, le royaume du Portugal occupait Ceuta. « *Les Portugais prenaient ainsi pied en Afrique du Nord* » (Lugan, 2001, p. 89). Puis, le Portugal s'emparait de Ksar Seghir le 23 octobre 1458. « *Arzila enlevée le 24 août 1471, la route de Tanger était libre et, le 29 août, les troupes portugaises investirent la ville* » (Lugan, 2001, p. 89). Les habitants de Larache ont fui devant l'ennemi et ils ont abandonné la ville. Ensuite, les Portugais ont recherché plus au sud, dans les ports de l'Atlantique, les points d'aboutissement du commerce transsaharien<sup>4</sup>.

Trois évêchés (les *fronteras*) ont été créés à Ceuta, Tanger et Safi. Mais, « *en vingt-cinq années, l'empire maritime que Lisbonne avait fondé au Maroc s'effondra* ». En 1515, un siècle après la prise de Ceuta, la retraite commençait. En 1550, les villes d'Asilah et Ksar Seghir étaient évacuées. « *Après vingt-cinq années de tentatives audacieuses le Portugal ne conservait plus au Maroc que Tanger, Ceuta et Mazagan* » (Lugan, 2001, p. 89).

---

<sup>4</sup> L'objectif est aussi de contourner l'Afrique pour parvenir aux Indes (politique des comptoirs).

Les incursions portugaises sont suivies par celles des Espagnols qui occupent Melilla en 1497 et Badis<sup>5</sup> en 1508. En 1580, ils prennent possession de Ceuta et Tanger. L'année suivante, ils s'emparent d'Asilah. Tanger repasse sous le contrôle de Lisbonne, après l'indépendance du Portugal en 1640, avant d'être cédée à la couronne d'Angleterre en 1661.

L'offensive ibérique des XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles se manifeste par une économie de rapine et de razzias sous forme de raids organisés dans les campagnes. Les villes prises restent coupées du reste du Maroc, mais la résistance musulmane s'est organisée à l'intérieur du pays. Ainsi sont fondées les citadelles de Chefchaouen et Ksar el-Kébir<sup>6</sup>.

*« Jusqu'à l'indépendance, l'influence étrangère, principalement espagnole, restera forte, centrée autour de trois points : Tanger, Tétouan en y comprenant le littoral méditerranéen proche jusqu'à Ceuta et le triangle Asilah, Larache, Ksar el-Kébir ; la colonisation rurale reste faible, mais les villes sont très marquées par l'importance des colonies étrangères »* (Maurer, 1999, p. 90).

Le XVIII<sup>ème</sup> siècle ouvre une ère de réintégration au royaume des villes occupées. La ratification de traités entre le Maroc et les puissances européennes est l'expression de la reprise du commerce maritime marocain<sup>7</sup>. Cependant, la fin du règne de Moulay Slimane est marquée par un retour de l'isolement politique et commercial vis-à-vis de l'Europe.

*« La période qui s'étend du début du règne de Moulay Ismaïl (1692-1727) jusqu'à la fin du règne de Moulay Slimane (1792-1822) est marquée par la libération de la quasi-totalité des villes côtières occupées. (...) Les villes récupérées sont repeuplées par les éléments rifains qui avaient participé à leur libération »* (Refass, 1996, pp. 55-56)<sup>8</sup>.

A la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle Tanger fait encore figure de petite ville, au même titre que Chefchaouen et Ksar el-Kébir, par rapport à Tétouan. Une lutte d'influence se dessine entre les deux villes pour le contrôle des rapports diplomatiques et commerciaux avec l'Europe. Mais Tanger profitera des qualités de mouillage de sa baie pour attirer les navires.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, Tanger voit croître sa population étrangère, espagnole notamment, et devient cité internationale. Progressivement, les consuls assurant la représentation diplomatique de leur pays au Maroc s'y regroupent<sup>9</sup>.

Dès 1792, les consuls se constituent en assemblée chargée des rapports avec le Makhzen (Refass, 1996, p. 64). Cette assemblée instaure un contrôle sanitaire sur la ville de Tanger<sup>10</sup>.

---

<sup>5</sup> « Badis, situé à l'ouest d'Al Hoceima, a constitué pendant le moyen âge un important débouché maritime. La ville fut réduite à néant lors de son occupation par les Espagnols. Ces derniers se sont retranchés sur l'îlot de même nom, à quelques mètres du rivage, qui constitue aujourd'hui encore l'un des vestiges du domaine colonial espagnol sur la côte méditerranéenne du Maroc, au même titre que Ceuta, Melilla, l'îlot d'Al Hoceima et les îles Chaffarines » (Refass, 1996, p. 49).

<sup>6</sup> A environ soixante kilomètres de Tétouan, sur un site montagneux défensif, la construction de Chefchaouen est entreprise par Ali Ben Rachid en 1471, c'est-à-dire la même année que l'occupation de Tanger et Asilah. Perchée sur un versant au pied de la dorsale calcaire, Chefchaouen domine un carrefour d'axes de communications. La ville est à la croisée de plusieurs axes : d'une part, les vallées des oueds Laou et de Mhajrat (en direction du littoral méditerranéen et de Tétouan au nord - nord-ouest) et d'autre part, un axe intérieur vers le Sud (en direction de Ouazzane, Fès et Rabat). L'implantation de cette place forte visait à attaquer les Portugais installés à Tanger et Ceuta. Plus au sud, la ville de Ksar el-Kébir (*oppidum novum* à l'époque romaine) témoigne d'un rôle analogue de base arrière dans la lutte contre l'occupant chrétien (*Jihad*).

<sup>7</sup> « Les Anglais, installés à Gibraltar depuis 1704, cherchent à développer leurs relations avec le Maroc. Un traité est signé dès 1721, puis complété en 1728. Il prévoit notamment l'installation de consulats dotés de pouvoirs juridictionnels. (...) L'Espagne voisine signa avec le Maroc une série de traités de paix et de commerce » (Refass, 1996, p. 56).

<sup>8</sup> Larache, Ksar el-Kébir, et Asilah sont libérées en 1689 et 1690. Ceuta est assiégée entre 1694 et 1720.

<sup>9</sup> En 1830, Tanger compte huit consulats européens (Grande Bretagne, Danemark, Suède, France, Espagne, Portugal, Toscane et Sardaigne) et celui des Etats-Unis

Tanger bénéficie alors d'un rôle croissant dans le commerce maritime. L'ouverture du canal de Suez en 1869 renforce la position stratégique du détroit de Gibraltar qui devient l'un des passages maritimes les plus fréquentés du monde. Tanger restera le principal débouché maritime de Fès et le premier port du pays jusqu'à ce que Casablanca prenne son relais<sup>11</sup>. La position stratégique de Tanger et sa fonction diplomatique entraînent son équipement. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la population de Tanger rattrape celle de Tétouan. A la veille du Protectorat, Tanger est la première ville de la péninsule tingitane grâce à ces fonctions diplomatiques.

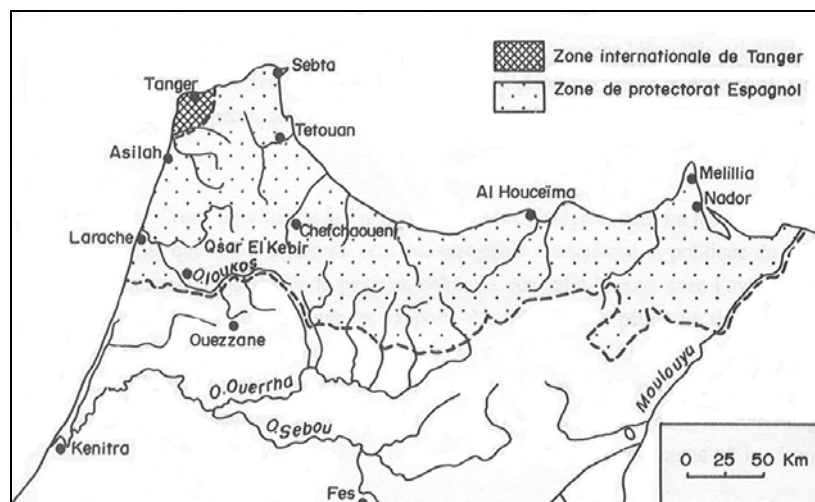
Finistère, pointe avancée du continent africain vers l'Europe, la Tingitane est une région ouverte sur deux mers. « *Excentrée par rapport au centre de gravité nationale mais exceptionnellement dynamique* » (Troin, 2002, p. 255), elle a un rôle de tête de pont vers l'Europe et a fait l'objet d'enjeux historiques.

« *Cette complexité de l'histoire peut être invoquée pour expliquer l'étonnante armature urbaine qui ceinture la péninsule et qui donne à ces espaces des confins marocains une particulière animation, justifiant cette appellation et ce rôle d'angle « vif »* » (Troin, 2002, p. 255).

### Le partage colonial

L'établissement du Protectorat espagnol, en 1912, sur le Maroc du Nord et le statut spécifique de ville internationale de Tanger vont expliquer le cloisonnement et l'isolement de la péninsule tingitane par rapport aux forces vives de la nation et à l'axe urbain atlantique.

**Figure 3. La zone Nord du Protectorat espagnol et la zone internationale de Tanger (Refass, 1996)**



Les Protectorats français et espagnol résultent d'un long processus dont témoigne la littérature historique. Moulay Hafid signe le traité du Protectorat le 30 mars 1912 (traité de Fès). Le 27 novembre de la même année, la France et l'Espagne signent le partage du territoire marocain, mais l'Espagne ne pourra asseoir réellement son autorité sur le Nord qu'après la défaite d'Abdelkrim El Khattabi en mai 1926. (Cf. encadré sur la guerre du Rif en annexe).

A l'instar du Protectorat français, le gouvernement du Maroc sous domination espagnole est composé d'un système à deux pouvoirs : l'un, nominal et symbolique, est représenté par le *khalifa* du sultan, l'autre, réel, est exercé par le haut commissaire. Ce dernier est installé à Tétouan, capitale du Protectorat espagnol, tandis que Tanger conserve son statut international.

<sup>10</sup> constitution d'un conseil sanitaire en 1840, puis d'une commission d'hygiène et de voiries en 1869 (reconnue officiellement par le Palais en 1903). En 1864-65, les consuls européens obtiennent la gestion du phare du Cap Spartel, pour la construction duquel ils avaient forcé la main au sultan.

<sup>11</sup> Des anciens négociants nous ont raconté que le port de Casablanca avait été financé par des fonds tirés du commerce maritime de Tanger, *via* la Banque de Paris et des Pays-Bas, pendant le Protectorat (1912-1956).

Alors que les Anglais contrôlent une partie du commerce maritime méditerranéen grâce à Gibraltar, les Espagnols développent les activités commerciales à partir de Ceuta et les Français entreprennent la construction du port de Casablanca. Tanger est coupée du royaume car les marchandises qui y sont importées font l'objet d'une interdiction réglementaire de pénétrer l'intérieur du pays. *Tanger internationale* est déjà en cours de marginalisation ; les grandes nations ne souhaitent pas investir dans une ville *qui appartient à tout le monde*. Tanger reste une place financière, diplomatique et touristique importante, mais les capitaux européens seront ensuite drainés vers Casablanca par les compagnies financières. La ville est néanmoins dotée d'équipements portuaires et ferroviaires pendant la période coloniale.

### 1.2.1. *Tanger, ville internationale : enjeu des relations entre les puissances européennes*

L'histoire de Tanger montre des périodes de rayonnement et d'ouverture qui alternent avec des décennies de décadence et de repli. Elle évoque aussi la distance, réelle et virtuelle, entre la Tingitane et les villes-centres du royaume. Cette distance conduira d'ailleurs le pouvoir central à déployer des politiques de rattrapage d'un ensemble qui part vers la mer... d'une *presqu'île* qui se décroche de l'Afrique en direction de l'Europe.

#### **a) Les origines de Tanger : cité ancienne, passerelle entre l'Afrique et l'Europe**

L'histoire de Tanger est influencée par son rôle de tête de pont. Après la domination phénicienne et carthaginoise, l'époque romaine marque la Maurétanie tingitane. Cette marge occidentale de l'empire romain passe ensuite aux Vandales, du V<sup>ème</sup> siècle jusqu'à la conquête islamique. « *En 698, Hassan ben Numa fut remplacé par Musa ben Nusayr. En dix-sept ans, de 698 à 715, il acheva la conquête du Maghreb et fit celle de l'Espagne* » (Lugan, 2001, p. 61). Sous le commandement d'Oqba Ben Nafi, les troupes musulmanes arrivent au Nord du Maroc vers 682 et Moussa Ibn Nouçair s'empare de Tanger en 705. « *Le VIII<sup>ème</sup> siècle est celui de la conquête de l'Afrique du Nord par les arabes poursuivie au Nord du Détroit de Gibraltar* » (Lugan, 2001, p. 65). Tanger est alors un pôle de commandement de la conquête musulmane. Tarik Ibn Ziyad, lieutenant de Moussa Ibn Nouçair et gouverneur de Tanger, concentre son armée à Tanger et la fait embarquer à Ceuta pour une expédition victorieuse sur l'Espagne en 711 (Daoud, 2002). Avec Tanger au premier rang, les villes de la péninsule tingitane deviennent des bases militaires. « *Tanger et Ceuta sont appelés les ports de la Terre de Passage (Berr el Medjaz)* » (Miège, 1992, p. 10). Ces deux villes, ainsi que Melilla, sont fortifiées pour protéger l'Andalousie et le Calife de Cordoue. De l'autre côté du détroit, Gibraltar (Djebel Tarik) et Tarifa sont des postes militaires qui regroupent les soldats berbères convertis à l'Islam.

Tanger, port unissant les parties européennes et africaines du royaume andalou, point de transit des troupes, camp militaire et cité maritime active avec un arsenal de navires de guerre et de commerce « *ne cessera de revendiquer une part de l'héritage glorieux de ce passé, riche de nostalgies et de rêves, d'Al Andalous* » (Miège, 1992, p. 11).

Fuyant la persécution des Abbassides, Idriss Ibn Abdallah arrive à Tanger en 788. Il se rend à Volubilis, fonde Fès et devient le premier roi du Maroc (Idriss I<sup>er</sup>). La domination Idrisside sera maintenue sur la ville jusqu'en 921. L'Omeyyade Abd el-Rahman III occupe et fortifie Tanger en 929. Puis Yousouf Ibn Tachfine conquiert la ville en 1077 (dynastie Almoravide). En 1142, les Almohades s'emparent de Tanger qui passera ensuite aux Mérinides en 1274.

Pendant la dynastie Mérinide, au XIV<sup>ème</sup> siècle, Tanger est avec Barcelone, Gênes, Venise et Marseille, l'une des cinq villes commerciales majeures de la Méditerranée occidentale. La cité regroupe négociants, aventuriers, comptables et pêcheurs. Elle deviendra *Tanger la guerrière*, flanquée de défenses et gorgée d'hommes d'armes, face aux Portugais installés à Ceuta en 1415 (Miège, 1992).

### **b) Tanger sous l'occupation ibérique (1458-1661)**

En 1458, le roi Alphonse V du Portugal prend Ksar Seghir, ville située sur la côte méditerranéenne entre Ceuta et Tanger. Le 29 août 1471, Tanger est annexée par l'armée portugaise. L'occupation catholique marque une ouverture sur l'Europe et un isolement par rapport à l'intérieur du pays. Les Portugais, comme dans la plupart de leurs places, construisent beaucoup à Tanger, notamment les remparts qui enserrant la médina.

*Depuis cette première mainmise étrangère, la ville « vit de ce double rythme qui ponctue le temps de la ville : la brusque et momentanée activité marchande ou guerrière d'un port militaire, le long enlèvement dans l'immuable d'une existence de bourgade provinciale » (Miège, 1992, p. 12).*

En 1580, le royaume d'Espagne hérite du trône du Portugal et prend sa relève dans les conquêtes au Maroc. Les Espagnols prennent possession de Ceuta, Tanger et Asilah. Tanger repasse au Portugal en 1640. Puis, à l'occasion du mariage de l'infante de Bragance et du roi Charles II Stuart d'Angleterre, le 23 juin 1661, Tanger est offerte en dot et passe sous le contrôle de la couronne d'Angleterre. Dès 1662, les Portugais sont expulsés.

### **c) Tanger sous domination anglaise (1662-1684)**

Malgré le traité de Lisbonne en 1668 (indépendance du Portugal) qui remet officiellement Tanger à la couronne espagnole, les Anglais vont rester. Tanger retrouve sa dimension géostratégique et s'épanouit. Les murailles portugaises sont complétées, la garnison est renforcée. Le roi d'Angleterre souhaite faire de Tanger une ville de négoce de large franchise, *a merchant city*, qui surveille le détroit de Gibraltar. Les Anglais font construire un môle dans la rade de Tanger, prémisse d'un futur port destiné à attirer les navires marchands.

*« Le rêve de Charles II de faire de Tanger « la place la plus importante du roi dans le monde », l'idée qu'elle « pourrait être regardée comme un joyau d'une immense valeur dans le diadème royal » apparaissent pure illusion. Le négoce végète. La population stagne ou décroît » (Miège, 1992, p. 14).*

Face aux attaques des troupes expédiées par le sultan Moulay Ismaïl, en février 1684, la colonie anglaise mine le môle et les principales fortifications en laissant la ville à l'abandon. Le sultan prend le contrôle de Tanger et la confie au chef de l'armée, le pacha Ali Ben Abdallah el-Riffi qui organise le repeuplement de la ville par les tribus voisines. Tanger sort du théâtre international avec l'avènement d'un *XVIII<sup>ème</sup> siècle marocain* qui marque une transition après trois siècles de présence européenne.

### **d) Un XVIII<sup>ème</sup> siècle marocain à Tanger (1685-1785) (Miège, 1992)**

*Tanger la bien gardée* doit au pacha Ali ben Abdallah el-Riffi le renforcement des murailles. Ville de garnison, Tanger devient une base de la reconquête du Nord marocain : Larache est reprise en 1690 et Asilah en 1691.

De 1713 à 1743, Ahmed ben Ali, fils du pacha Ali ben Abdallah el-Riffi, administre Tanger et son arrière-pays. Il profite du décès de Moulay Ismaïl (1727) pour tenter de s'affranchir du Palais, puis il entre en rébellion contre Moulay Abdallah en 1737 et prend Tétouan l'année suivante. Il tombe au champ de bataille le 26 juillet 1743 dans les environs de Ksar el-Kébir. Le *prince indépendant* paie de sa vie l'affront adressé à la puissance *makhzénienne* ; « *Avec sa disparition, c'est le projet d'un royaume indépendant de Tanger qui s'évanouit* » (Miège, 1992, p. 16). Bien qu'éphémère, cet épisode marque le caractère irrédentiste de Tanger et du Maroc du Nord en général. Tanger connaît un déclin économique jusqu'en 1775, année qui ouvre un nouvel essor grâce aux investissements des grandes familles de Tétouan dans le commerce international. La construction de la Médersa (école), en face de Jamaâ el-Kébir (la Grande Mosquée), témoigne de ce renouveau.

**e) Tanger, « capitale diplomatique » :  
un long XIX<sup>ème</sup> siècle peu marqué par la Révolution industrielle (1786-1925)**

En 1786, Sidi Mohammed Ben Abdallah décrète la liberté de commerce, y compris pour les étrangers, dans le port de Tanger. Ensuite, l'implantation des consulats hollandais, américain, français, suédois, sarde et anglais marque « *le début du rôle international que la ville allait assumer pendant plus d'un siècle et demi* » (Miège, 1992, pp. 18-19).

L'épidémie de peste, qui décime la ville en 1798, explique la création d'un conseil sanitaire européen. Reconnu par le gouvernement marocain, ce conseil représente une forme originale d'ingérence des puissances étrangères dans l'administration de la ville. La surveillance sanitaire et l'établissement des mesures de quarantaine, pendant l'épisode de la peste, évoque la mainmise des représentants étrangers sur les affaires de la cité. L'institution du conseil sanitaire symbolise la reconnaissance officielle, par le sultan, de l'intervention directe des nations étrangères dans la gestion urbaine. Ce conseil sanitaire<sup>12</sup> symbolise d'une part, l'abandon d'un droit souverain au profit des consuls et d'autre part, une forme de délégation de service public aux puissances étrangères.

*« En 1830, dix nations étaient officiellement représentées dans la ville (...). Le nombre en demeura sensiblement le même jusqu'aux années 1870, ne s'accroissant que de la représentation belge en 1855, mais perdant le consulat des Deux-Siciles au lendemain de l'unification italienne (1860) »*  
(Miège, 1992, p. 20).

Le sultan n'abandonne cependant pas Tanger aux étrangers : Moulay Slimane fait renforcer les fortifications et agrandir les deux principales mosquées, la Kasbah est rénovée et son palais réaménagé. Jusqu'aux années 1860, Tanger compte 7 à 8 milliers d'habitants (70 % de Musulmans, 20 % de Juifs et 10 % d'Européens).

*« L'élévation de la ville à la dignité, sinon de « capitale diplomatique », comme on le dit à tort, mais de centre de la représentation européenne, n'en modifie guère, pendant plus d'un demi-siècle, la population et l'aspect »* (Miège, 1992, p. 23).

Jean-Louis Miège rapporte qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle trois acteurs se partagent le pouvoir sur Tanger : le sultan représenté par le *mendoub*<sup>13</sup> (procureur du roi), la famille Chérif El-Ouazzani<sup>14</sup> et le corps des consuls avec son conseil sanitaire influencés par la dynastie Hay<sup>15</sup>.

Après une nouvelle épidémie de peste en 1855, un traité de libre échange commercial est signé entre l'Angleterre et le Maroc. En 1857, les Britanniques créent un service postal à Tanger ; ils seront suivis par les Français et les Espagnols. Après le télégraphe, la première ligne téléphonique du pays est inaugurée à Tanger en 1883 et la première automobile qui circule en terres marocaines sera débarquée dans son port. Les pèlerins marocains en partance pour la Mecque embarquent à Tanger. Deux églises sont construites à l'intérieur de la médina en 1871 et 1880.

Dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, le conseil sanitaire s'immisce davantage dans la gestion de la ville. Il décide la construction d'un phare au Cap Spartel<sup>16</sup> et force la main au sultan pour qu'il fournisse un terrain relevant du domaine de l'Etat. Les travaux sont réalisés aux frais du Trésor et le Palais conserve la propriété du phare (convention du 31 mai 1865), mais il abandonne son entretien et sa gestion aux corps consulaire. En 1880, la convention de Madrid atteste de la mainmise du corps consulaire sur la ville.

---

<sup>12</sup> Le pouvoir dévolu par le Makhzen au conseil sanitaire touche des domaines centraux de l'administration : inspection des affaires sanitaires des ports, organisation des voyages maritimes pour le pèlerinage annuel aux lieux saints d'Arabie. « *Les pouvoirs du Conseil Sanitaire se conforteront au cours des années, comme s'étendraient les domaines de sa compétence* » (Miège, 1992, p. 21).

<sup>13</sup> Il intervient dans les affaires de justice qui concernent uniquement les Marocains.

<sup>14</sup> famille *Chorfa* (descendante du Prophète Mahomet), encore puissante à Tanger.

<sup>15</sup> puissante famille anglaise.

<sup>16</sup> La commission internationale du Cap Spartel réunit dix puissances européennes

Une série d'évènements a enrichi la vie diplomatique de la ville : traité de paix franco-marocain en 1844, signature du traité anglo-marocain en 1856, création du service postal anglais en 1857, inauguration du phare du Cap Spartel en 1864, nouveaux accords franco-marocains en 1863<sup>17</sup>, installation du premier représentant allemand en 1875, Conférence de Madrid en 1880. La fin du XIX<sup>ème</sup> siècle annonce l'épanouissement de la vie diplomatique tangeroise et « *les décennies 1870-1890, décisives dans l'histoire du Maroc contemporain, l'avaient été surtout pour Tanger* » (Miège, 1992, p. 23).

Tanger passe au premier rang de la vie diplomatique marocaine et les consulats généraux deviennent des légations. Le conseil sanitaire est transformé en commission d'hygiène et de voirie ; avec la reconnaissance de son existence légale par le sultan. Cette commission enlevait aux fonctionnaires marocains les principales charges urbaines :

*« pavage et entretien des rues, surveillance des marchés. La véritable internationalisation de l'administration urbaine tangeroise avait, dans son principe, débuté dix ans plus tôt lorsque, fort de la Convention de Madrid, le corps diplomatique avait établi, en 1881, un règlement pour la perception des droits de porte qu'il modifia, en 1896, sans trop se soucier des avis des représentants du Sultan »* (Miège, 1992, p. 31).

*« Le rôle diplomatique de Tanger, son internationalisation progressive, s'accroissent de l'importance prise, dans les années 1900, par ses fonctions économiques et portuaires. (Tanger devient) le centre nerveux des spéculations économiques et commerciales de l'Empire chérifien »* (Miège, 1992, p. 35).

L'Acte final de la Conférence d'Algésiras (16 janvier - 7 avril 1906), qui réunit le Maroc et treize puissances étrangères, donne à celles-ci un véritable droit d'ingérence dans les affaires du pays (impôt foncier, travaux publics, gestions des ports et des douanes). Entre 1907 et 1909, des dizaines de règlements établissent un comité spécial des travaux publics, un comité permanent des douanes, une commission des adjudications et marchés, une commission de la taxe urbaine, etc. Précisons qu'il a été décidé à la Conférence d'Algésiras la création d'une Banque d'Etat au Maroc (régie par la loi française, gouverneur marocain).

*« Tanger n'est plus seulement « capitale diplomatique » du Maroc, mais centre d'une véritable souveraineté internationale »* (Miège, 1992, p. 36).

*« Le Makhzen oscillait entre l'acceptation du fait accompli, l'inexorable mainmise européenne, le sacrifice d'une ville à l'extrémité du territoire afin de préserver l'essentiel, la préservation des capitales de l'intérieur, et la réaffirmation de sa souveraineté et la défense de la marocanité de la ville »* (Miège, 1992, p. 32).

*« Le 8 avril 1904 l'Angleterre reconnaissait la prépondérance de l'influence française au Maroc et s'assurait en contrepartie la liberté de manœuvre en Egypte »*<sup>18</sup>.

*« Les accords franco-anglais d'avril 1904 et franco-espagnols de novembre 1904 avaient prévu qu'en toute occurrence Tanger demeurerait neutralisée et garderait le « caractère spécial » que lui donnaient la présence du corps diplomatique, l'existence de ses institutions municipales et sanitaires, l'abondance et la diversité de sa population européenne »* (Miège, 1992, p. 36). La convention franco-espagnole de novembre 1912 reconnaît ce régime spécial de Tanger dans un périmètre de 275 km<sup>2</sup>.

La fin du XIX<sup>ème</sup> et le début du XX<sup>ème</sup> siècles correspondent à une période d'ouverture : fin des restrictions des entrées et séjour, élimination des entraves aux acquisitions foncières et immobilières des étrangers. Avec la Conférence d'Algésiras (1906), Tanger devient européenne et internationale, une enclave étrangère à l'intérieur du royaume. C'est aussi le début d'une croissance démographique qui ne fléchira plus : 10 000 habitants en 1870, plus de

<sup>17</sup> Ces accords sont importants car ils soustraient des sujets musulmans à la juridiction marocaine : système réglementé de protection.

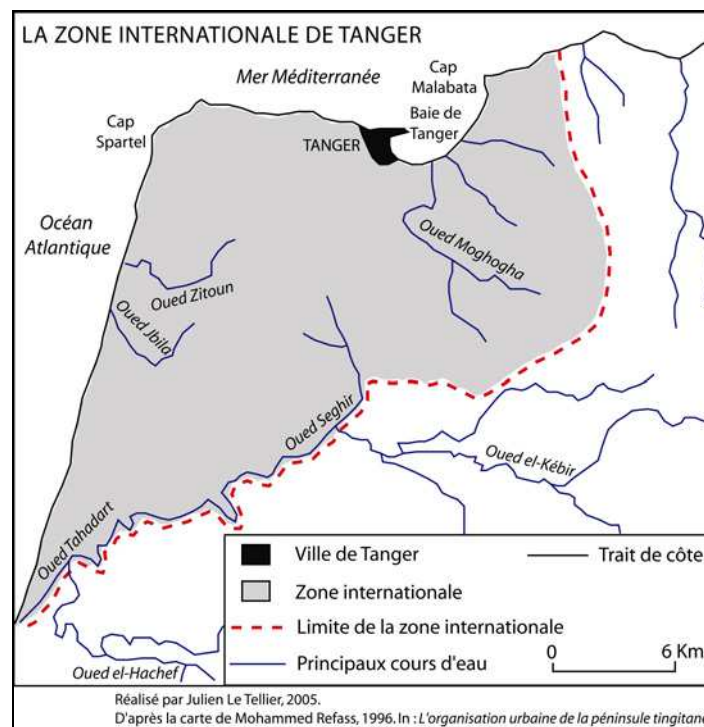
<sup>18</sup> Lapouge G., 1955, « Le régime international du Maroc depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle » in Le monde diplomatique, Manière de voir *Le Maghreb colonial* n° 86, avril-mai 2006, pp. 8-12, p. 8

20 000 en 1890, 30 000 en 1900, 40 000 à la veille de la Conférence d'Algésiras. En 1905, alors que le nombre de représentations extérieures passe à quatorze, la part des résidents européens franchit les 10 % de la population urbaine. En 1913, la ville compte 60 000 habitants ainsi répartis : 30 000 Musulmans, 13 000 Juifs, 15 000 Européens (Miège, 1992, pp. 35-36).

#### f) Tanger internationale (1925-1956)

Dans le cadre du partage colonial du Maroc, Tanger est doté d'un statut spécifique dit international qui enclave la ville par rapport à l'intérieur du pays. La cité diplomatique tourne le dos au reste de la nation et développe une économie artificielle.

**Figure 4. La zone internationale de Tanger (1925-1956)**



« Le statut international trouve ses origines dans les restrictions progressives imposées au Makhzen depuis la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle par les puissances européennes et visant à reconnaître au corps diplomatique résidant à Tanger des droits qui relèvent, en principe, de la souveraineté nationale. (...) Le traité du protectorat (30 mars 1912), et surtout la Convention franco-espagnole du 27 novembre 1912, prévoyaient pour Tanger et sa zone la mise en place d'un régime spécial à déterminer ultérieurement. (...) Dès 1914, les grandes lignes d'un accord entre la France, l'Angleterre et l'Espagne sont établies. Mais la guerre interrompt les pourparlers qui reprendront en 1923 » (Refass, 1996, p. 92).

L'influence étrangère sur Tanger atteint donc son apogée avec l'institution du statut international le 1<sup>er</sup> juin 1925<sup>19</sup>. Si la population marocaine de Tanger reste sous l'autorité des représentants du sultan, elle en échappe en raison du régime spécifique de protection pouvant être accordé aux Musulmans. Les intérêts de la communauté étrangère sont soumis à une administration internationale<sup>20</sup>. En théorie, le statut de ville internationale reconnaît la

<sup>19</sup> L'Allemagne ayant dû retirer ses représentants après la première guerre mondiale, les négociations se sont essentiellement déroulées entre la France, l'Espagne et l'Angleterre (convention).

<sup>20</sup> un administrateur français, aidé d'un administrateur adjoint espagnol, avec un comité de contrôle formé des délégués des grandes puissances et une assemblée internationale élue. « Après la révision du statut de la ville en 1928, les membres de l'assemblée législative internationale sont : la France (4 sièges), l'Espagne (4 sièges),



souveraineté du sultan et l'intégrité territoriale du Maroc, mais la monarchie délègue ses pouvoirs à une Assemblée législative internationale majoritairement composée d'Européens (bien qu'elle soit présidée par le Mendoub). La gestion de la ville est assurée par cette assemblée de manière autonome *via* un administrateur qui exécute ses décisions.

Le statut de zone internationale est confirmé le 25 juillet 1928, après l'épisode de la guerre du Rif, l'Italie rentre dans le concert des nations européennes représentées à Tanger. Cependant, ce statut est suspendu pendant la seconde guerre mondiale. La ville est alors confiée aux Espagnols parce qu'ils ne sont pas engagés dans le conflit. Le gouvernement espagnol de Tanger prendra la forme d'une occupation entre 1940 et 1945.

*« (...) Profitant des difficultés des Alliés, et avec leur accord explicite ou tacite, les Espagnols, le 14 juin 1940, font occuper la ville par les troupes khalifiennes de la zone nord, pour « en assurer la protection et la garantie » » (Miège, 1992, p. 36).*

La zone internationale est provisoirement annexée militairement par l'Espagne. L'assemblée législative et le comité de contrôle sont destitués le 3 novembre 1940 et la zone internationale est rattachée au Maroc espagnol 17 jours plus tard. Un délégué du Haut-commissaire de Tétouan est nommé à Tanger. Le *mendoub* est remplacé par les Allemands qui, expulsés après la première guerre mondiale, reviennent en mars 1941.

*Pendant la seconde guerre mondiale, Tanger retrouve « une place maîtresse d'observation et d'actions secrètes (...), sa « vocation » de l'interlope et des intrigues politico-policières (...), de plaque tournante de l'espionnage, des services secrets anglais et allemands » (Miège, 1992, pp. 36-37).*

Sous la pression des Alliés, l'Espagne expulse l'Allemagne en 1944. Le statut international est rétabli par la Conférence de Paris (10-31 août 1945) où se sont réunis des délégués de la Grande Bretagne, des Etats-Unis, de l'URSS et de la France. Le statut de zone internationale est modifié au sortir de la guerre : les Allemands sont exclus tandis que les Russes et les Américains entrent dans le concert des nations qui dirigent la ville.

*« Pour dix ans encore, Tanger voit réaffirmées sa vocation « internationale » et son administration spécifique » (Miège, 1992, p. 37).*

*« Tanger était devenue la ville la plus occidentalisée du Maroc, mais aussi un havre (...) où chacun avait droit de cité, y compris les trafiquants de tous bords. (...) La période qui va de la fin de la deuxième guerre mondiale à l'indépendance du Maroc est perçue par les Tangerois, jusqu'à nos jours, comme étant l'âge d'or de leur cité. La ville connue en effet un essor sans précédent, dont témoignent l'augmentation spectaculaire de sa population et la fièvre de la construction qui y fit surgir ce qu'on a appelé « le nouveau Tanger ». Cet essor était lié au développement des activités financières et commerciales, attirées par les multiples avantages offerts par la zone de Tanger » (Refass, 1996, p. 98).*

Tanger ressemble alors à un paradis fiscal (avantages fiscaux) et à une ville refuge (neutralité géopolitique). *« (...) L'éphémère zone internationale de Tanger a été un îlot de prospérité artificielle pour expatriés européens » (Troin, 2002, p. 255).* Les milieux d'affaires européens y implantent leurs établissements. Les capitaux investis ou injectés dans les circuits spéculatifs affluent. Les négociants jonglent avec le cours des changes, effectuent des transferts frauduleux et instaurent des bourses informelles dans les cafés. Plusieurs sociétés financières et commerciales s'installent à Tanger et cinq radios émettent en plusieurs langues à partir de la zone internationale. La période internationale marque donc l'essor de Tanger. De plus, la ville est équipée en infrastructures routières, ferroviaires et portuaires.

---

*l'Angleterre (3 sièges), l'Italie (3 sièges), les Etats-Unis (1 siège), la Belgique (1 siège), la Hollande (1 siège) et le Portugal (1 siège), en plus de 9 représentants marocains (6 musulmans et 3 juifs). Au Comité de contrôle siègent les consuls de carrière de l'Espagne, la France, la Grande Bretagne, la Belgique, la Hollande, le Portugal et l'Italie. Ce comité dispose d'un droit de veto sur les décisions de l'assemblée » (Refass, 1996, p. 94).*

Cependant, « l'étroitesse du marché local, l'absence de barrières douanières efficaces et l'indigence en source d'énergie et en matières premières n'étaient guère favorables au développement des activités industrielles à Tanger. De fait, jusqu'à la deuxième guerre mondiale, ces activités se résument à quelques établissements d'industries alimentaires (tabac, conserverie de poisson, minoterie), de matériaux de construction (briqueterie, tuilerie, scieries) et de petits ateliers d'impression servant la presse locale » (Refass, 1996, p. 101).

La population de Tanger passe de 60 000 habitants en 1914 à 70 000 en 1929, et 80 000 en 1940 avec un quart de population étrangère. Toutefois, le statut particulier de Tanger n'a-t-il pas freiné sa croissance démographique et l'immigration des ruraux de l'arrière-pays<sup>21</sup> ? Si la ville compte 150 000 habitants à la veille de l'indépendance (étrangers inclus), alors la population était multipliée par cinq entre 1900 et 1956, tandis qu'en un demi-siècle la population casablancaise décuplait pour atteindre 700 000 âmes et que celle de Rabat était multipliée par 8. Après l'élimination de la frontière de la zone internationale, la population tangéroise va tripler au cours de la décennie 1960. Et cela malgré le départ après l'indépendance de 50 000 Juifs et Européens.

### **g) Les fluctuations historiques de Tanger**

Le statut international a marginalisé Tanger et provoqué son « *insularisation* » (Refass, 1992, p. 95). En 1962, Pierre Mas, architecte-urbaniste, assimilait Tanger à une île en raison de son isolement. Cette image faisait référence au déclin économique de la ville, à son effacement de la vie diplomatique et à sa sortie de la scène internationale. Après l'indépendance, Tanger apparaissait coupée des axes commerciaux du pays et des principaux ports de l'axe urbain atlantique. Pendant la période coloniale, les activités de Tanger, notamment les fonctions commerciales, étaient orientées vers l'extérieur sans lien avec l'économie marocaine ; dans les années post-indépendance, la ville en subit le contrecoup : ruinée et abandonnée, elle devra attendre les investissements industriels et touristiques pour relancer son économie.

Jean-François Troin rectifie la métaphore de Pierre Mas en considérant Tanger comme une presqu'île que le pouvoir central tente de raccrocher au reste du royaume par des politiques d'intégration et des projets structurants (Troin, 2002). Mais une presqu'île ne se détache-t-elle pas d'un continent, au moins plus que ce qu'elle ne s'en rapproche ? Si Tanger est une presqu'île, elle regarde vers la Méditerranée et l'Europe, en tournant le dos à la péninsule, au pays et au continent auxquels elle appartient.

L'aperçu des grandes étapes de l'histoire de Tanger vise à montrer les spécificités de la ville et comment le statut international, qui marque la mémoire de la cité, a été progressivement établi. Bien que de courte durée<sup>22</sup>, ce statut particulier s'inscrit dans le long terme d'une cité charnière tournée vers l'extérieur.

Si la dernière décennie du statut international illustre une période de faste pour Tanger, elle est aussi marquée par la présence des nationalistes qui font de la ville leur tribune. Mohammed V choisit d'ailleurs Tanger, et en particulier les jardins de la Mendoubia<sup>23</sup>, pour prononcer le discours historique du 10 avril 1947 appelant à la résistance contre l'occupation étrangère. Lors de sa visite officielle à Tanger, le sultan Sidi Mohammed affirme, de manière

---

<sup>21</sup> Pendant le statut international (1925-1956), l'immigration des Marocains à Tanger était réglementée et volontairement limitée. L'entrée des marchandises par voie terrestre était rationnée pour favoriser les échanges portuaires contrôlés par les puissances étrangères et leurs ressortissants.

<sup>22</sup> 1925-1956. « *La mise en place et le processus de l'hégémonie européenne* » (Miège, 1992, p. 36) auront duré plus longtemps que le statut international, limité à une trentaine d'années et interrompu par l'épisode de la deuxième guerre mondiale.

<sup>23</sup> Mendoubia : tribunal où siège le *mendoub* (procureur du roi)

solennelle et symbolique, l'unité territoriale du pays. Le souverain clame, devant les représentants des puissances étrangères, sa volonté de faire recouvrer au Maroc son indépendance et son intégrité territoriale. Le discours de Tanger représente un tournant décisif dans la lutte nationaliste.

Après l'indépendance, l'introduction à Tanger d'une taxe spéciale de consommation à destination des caisses du Trésor marocain témoigne de la réhabilitation du pouvoir du sultan dans la ville. La charte royale du 22 août 1957 abolit le régime spécial dont bénéficiait la zone internationale : c'est la fin d'une époque.

### *1.2.2. Les temps forts de l'histoire de Tétouan : syncrétisme et influence multiculturelle*

L'aperçu historique de Tétouan qui suit met en évidence le fond andalou de la culture tétouanaise, un fond sur lequel est venu se greffer d'autres influences (morisques, rifaines, espagnoles). Jean-Louis Miège raconte l'histoire de Tétouan à travers trois temps : le politique, l'économique et le culturel.

Tétouan est marquée par une forme d'oligarchie en relation avec le pouvoir central, le Rif et l'Espagne. La famille Mandari qui a fondé la ville y est toujours influente. C'est effectivement le temps politique, celui du pouvoir, qui va rythmer l'histoire de Tétouan. A propos de l'élite dirigeante locale, Jean-Louis Miège souligne la « *force du sentiment d'autonomie de cette oligarchie, de cette dynastie locale qui fait que le Tétouanais est toujours et sera toujours un résistant* » (Miège, 1996, p. 28). Les dynasties qui ont gouverné cette cité entretiennent des relations anciennes et étroites avec le centre politique du Maroc. Tétouan est un pôle secondaire de la puissance *makhzénienne*, mais elle a été capitale du royaume. Ne peut-on pas parler d'une forme de noblesse *tétouani*, avec des privilèges et des concessions de la part et vis-à-vis du Palais, qui montrent l'intégration à la cour du sultan des grandes familles de la ville (mais aussi la désunion avec l'Etat, selon les époques) ?

La deuxième caractéristique de la Tétouan réside dans le rôle des activités commerciales<sup>24</sup>. Le temps économique, lié au politique, est fluctué par les aléas des activités commerciales.

Logiquement, le troisième temps découle des deux premiers : le rayonnement culturel accompagne pouvoir et prospérité de la ville à travers l'édification des fortifications et de la Kasbah, l'architecture et la musique andalouse, les arts décoratifs, etc. Le fait culturel métissé est la résultante des fonctions politiques et économiques ; c'est celui qui présente le plus de continuité. Malgré son déclin après l'indépendance, Tétouan reste une ville culturelle grâce aux écoles des arts et de musique, à l'architecture et à l'artisanat.

Tétouan est aussi la ville située à la sortie des montagnes rifaines et à l'interface entre le Rif et Ceuta. La proximité avec la péninsule ibérique explique le rôle de capitale du Protectorat espagnol qu'a joué Tétouan. Les flux migratoires des Rifains vers Tétouan – flux gonflés par les disettes et les famines récurrentes dans le Rif – ont alimenté les contingents de l'armée espagnole pendant le Protectorat. Séparée du Protectorat français, Tétouan, ville-garnison, accueillait les soldats fuyant l'armée du sultan, y compris des hauts gradés en exil. Tétouan était donc la ville où les Rifains comme les fugitifs étaient recrutés par l'armée espagnole.

---

<sup>24</sup> A l'époque moderne, les réfugiés d'*Al Andalous* pratiquent le *Jihad* maritime à partir des côtes orientales de la Tingitane : cette forme de piraterie justifie la poursuite et le pillage de l'ennemi par des motifs religieux, mais c'est la manne commerciale, en biens et en esclaves, qui représente le principal intérêt de la *course*. L'argent est à la fois nerf et finalité de la guerre ; ce négoce est d'autant plus rémunérateur que les ports du Nord marocain sont sous domination chrétienne (Tanger, Larache, Ceuta). Tétouan est alors la seule ville côtière de la Tingitane qui n'est pas occupée par les Ibériques. Cependant, la ville *intra-muros* « *n'ayant de la mer que des souvenirs (...), il est difficile d'imaginer que ce fut un grand port, voire le principal port marocain* » (Miège, 1996, p. 5).

### **a) L'héritage d'Al Andalous à Tétouan (1484-1597)**

« *Un petit groupe d'immigrants andalous, commandé par Aboul Hassan el Mandari, débarque à Martil vers 1483 et entreprend de rebâtir la ville détruite quatre-vingt-trois ans plus tôt. Dix ans plus tard, à la suite de la chute de Grenade, ce groupe est rejoint par des réfugiés andalous en plus grand nombre. Les édits d'expulsion qui frappent entre 1609 et 1614 les Musulmans de Castille, d'Andalousie, de Catalogne et de Murcie, amènent des effectifs encore plus grands* » (Refass, 1996, p. 53).

L'histoire de Tétouan est mal connue jusqu'à la *Reconquista* au XV<sup>ème</sup> siècle. Située sur le bas du versant du Djebel Dersa (fig. 2), la médina héritée des XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles est entourée par cinq kilomètres de fortifications. Jean-Louis Miège évoque un premier grand siècle de 1484 à 1597. Les (re)fondateurs de Tétouan quittent les côtes espagnoles vers 1484, puis en 1492 après la chute de Grenade, face à la reconquête catholique de l'Espagne menée par Ferdinand et Isabelle de Castille. Héritière d'*Al Andalous*, la dynastie Al-Mandari s'installe à Tétouan et construit la mosquée de la Kasbah. Elle constitue un groupe de *résistants de la foi* qui mène le *Jihad* au côté de Rachid de Chefchaouen.

Ces origines historiques illustrent « *les relations ambiguës avec l'Europe d'une part, avec le pouvoir central marocain d'autre part, et peut-être plus important encore, ce rôle déterminant des dynasties locales, ces gouvernements semi-autonomes qui vont être la caractéristique de cette cité-Etat que Tétouan est* » (Miège, 1996, pp. 3-4).

### **b) La période morisque à Tétouan (1597-1667)**

Les Morisques sont les Musulmans restés en Espagne après la chute de Grenade et convertis à l'Eglise. L'Inquisition les expulse en 1566-1567 et en 1609-1610. Contrairement aux Morisques installés à Rabat, ceux réfugiés à Tétouan ne sont pas originaires de l'Andalousie, mais de la Castille, l'Aragon et l'Extremadure. Aux côtés des Juifs expulsés d'Espagne, la dynastie morisque des Naqsis va relayer les Mandari et prospérer à Tétouan de 1597 à 1667.

Alors que l'économie reste dominée par le commerce, la ville passe au plan politique d'un pouvoir détenu par la dynastie Al-Mandari à un modèle élargi à quelques familles de notables et de commerçants.

Tétouan est alors la ville côtière la plus peuplée du pays et dépasse 20 000 habitants ainsi répartis : 30 % d'Andalous, 40 % de Morisques, 10 à 15 % de Juifs (commerçants et artisans), 10 à 15 % de Rifains recrutés dans l'armée, sans tenir compte des 2 000 à 3 000 esclaves.

### **c) La dynastie Riffi à Tétouan (1667-1727)**

Le déclin de la dynastie Naqsis correspond « *au règne de ce grand sultan d'énergie et de puissance qu'est Moulay Ismaël. Et Moulay Ismaël s'impose de façon fédératrice parce qu'il sait habilement compter avec les pouvoirs locaux* » (Miège, 1996, p. 9).

En 1683, le sultan reconnaît le pouvoir d'Ali Ben Abdallah el-Riffi en tant que gouverneur de Tétouan (et de Tanger en 1684). Ali Ben Abdallah el-Riffi domine toute la Tingitane, hormis l'enclave espagnole de Ceuta. La reconnaissance par le sultan de ce *vice-roi* est « *un habile compromis avec un pouvoir né d'une famille de notables, un pouvoir supporté, soutenu par cette oligarchie des Morisques et des Andalous, et qui reçoit (...) l'investiture du pouvoir central* » (Miège, 1996, pp. 10-11). Ahmed, fils d'Ali Ben Abdallah el-Riffi, succède à son père en 1713 et meurt face au sultan en 1727 au champ de bataille.

Tétouan connaît un extraordinaire développement économique grâce aux activités commerciales. Le nombre d'habitants, inégalé jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle, est évalué entre 25 000 et 30 000 au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

*« Les Rifis, que ce soit le père ou le fils, ont été non seulement de grands gouverneurs, non seulement des hommes de guerres, non seulement des lettrés, mais aussi d'extrêmement avisés commerçants. (...) La gloire et la fortune de la cité sont à leur apogée. (...) Tétouan est le premier et le plus important des ports marocains, celui dont le trafic surpasse celui de Rabat et de Salé »* (Miège, 1996, p. 11-15).

Tétouan est alors en concurrence avec Tanger sur le plan diplomatique : après le départ des Anglais, les consuls étrangers quittent la ville du Détroit pour s'installer à Tétouan<sup>25</sup>.

#### **d) Le déclin tétouani : XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles**

Les XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles sont marqués par le déclin de Tétouan sur les plans politique et économique. En 1727, après la bataille entre Moulay Ismaël et Ahmed Ben Ali el-Riffi, bataille où ils trouvèrent tous deux la mort, les *Tétouani* se révoltent et les Riffi sont écartés du pouvoir. La ville perd son influence internationale au profit de Tanger. En 1734, les Riffi reprennent le pouvoir sur Tétouan, après sept années de troubles. L'héritier d'Ahmed Ben Ali el-Riffi décède en 1743.

Le règne de Sidi Mohammed Ben Abdallah (1757-1790) s'illustre par une dépendance de Tétouan vis-à-vis du pouvoir central. Les gouverneurs de la ville sont étroitement contrôlés par le sultan. Le Makhzen renforce la garnison de Tétouan, ses finances (atelier monétaire) et ses fonctions religieuses. Si la domination du Palais est renforcée sur la ville, alors les pouvoirs locaux et les grandes familles de Tétouan sont affaiblis.

*« Cette lente décadence se marque aussi par le fait qu'il n'y a plus de grandes familles »* (Miège, 1996, p. 24) : la dynastie Achach, qui gouverne la ville, regroupe des fonctionnaires dépendant du pouvoir central. Les notables et les héritiers des Andalous, des Morisques et des Riffi, ne sont plus autonomes par rapport au sultan qui impose sa puissance sur la ville.

Alors que l'autorité du Palais est restaurée à Tanger et Larache depuis la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle et que les ports de l'Atlantique sont progressivement repris, les activités commerciales reculent à Tétouan. La monarchie favorise les ports du Sud, notamment Essaouira et Safi, au détriment des villes méditerranéennes. La *course* devient une activité de moins en moins lucrative qui tend à disparaître au profit de relations diplomatiques plus académiques.

Le fléchissement du pouvoir local est accompagné d'un recul des activités commerciales. Le déclin économique de Tétouan s'amplifie avec l'expulsion des consuls et des commerçants étrangers entre 1770 et 1772. La corrélation étroite entre les champs politique et économique s'observe donc pendant cette période.

Le déclin tétouannais se précise au XIX<sup>ème</sup> siècle (épidémies de pestes de 1800 et 1818). En 1822, le sultan assiège Tétouan pour mater la rébellion de Moulay Zaïd. La population israélite, commerçante pour la plupart, quitte une ville bombardée. Tétouan essuie ensuite la grande famine de 1825. Le déclin touche à son paroxysme pendant la décennie 1859-1869. La guerre contre l'Espagne (1860) et la première occupation par cette puissance ont des conséquences économiques négatives. Face la menace ibérique qui se précise, les familles des commerçants juifs se réfugient à Tanger et à Gibraltar. Le gouverneur Achach est destitué de ses fonctions et Tétouan sombre dans la crise<sup>26</sup>. En 1903, des Rifains qui fuient les famines qui sévissent dans les montagnes rejoignent la ville.

---

<sup>25</sup> Des historiens justifient l'établissement des Anglais à Gibraltar, à partir de 1704, par le fait que les consuls britanniques n'auraient pas retrouvé à Tétouan le faste de la vie tangéroise.

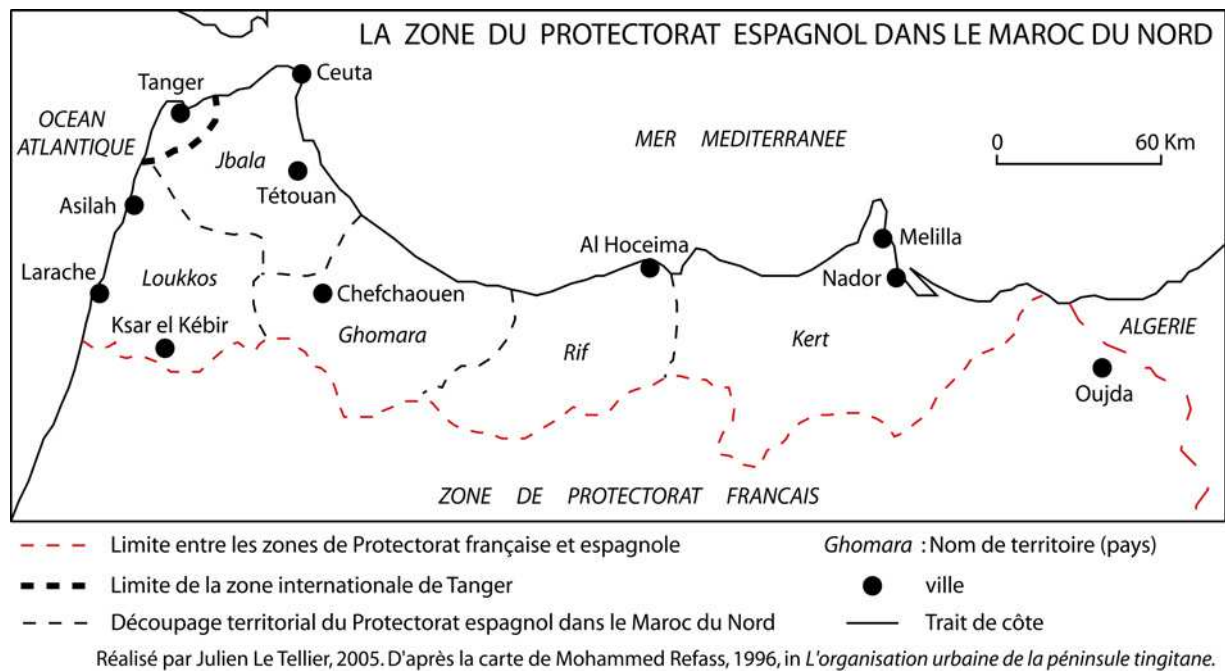
<sup>26</sup> épidémies de choléra dans les campagnes, disettes de 1865 à 1868, ainsi qu'en 1878 et 1895

### e) Tétouan, capitale du Protectorat espagnol (1912-1956)

En février 1913, Tétouan est occupée par l'Espagne qui y établit la capitale administrative et militaire de son Protectorat sur le Maroc du Nord (fig. 5). Les Espagnols connaîtront des difficultés pour contrôler le territoire colonisé. La région est montagneuse et difficile à pénétrer. Le Rif représente *Bled el-Siba* et les Espagnols souffrent de la résistance menée par Abdelkrim El Khattabi, leader des résistants rifains (Cf. annexes). La rébellion rifaine s'organise rapidement et l'infiltration espagnole à l'intérieur des montagnes sera gênée par l'épisode sanglant de la guerre du Rif en 1925. De plus, l'Espagne rentre en guerre civile en 1936 ; il lui sera donc difficile de s'occuper à la fois d'affaires intérieures et extérieures.

De 1912 à 1956, la concentration des fonctions politiques et culturelles liées au Protectorat espagnol entraîne un renouveau dans le secteur des services et l'apparition de quelques manufactures. Tétouan connaît un essor politique, économique et artistique pendant le Protectorat ; la ville rayonne sur l'ensemble de la zone Nord, mais après l'indépendance elle sera reléguée au rang de chef-lieu de province. Après 1956, les découpages administratifs réduiront progressivement l'aire d'influence de la ville.

Figure 5. La zone du Protectorat espagnol dans le Maroc du nord (1912-1956)



### 1.3. L'indépendance : la fin d'une époque pour la péninsule tingitane

L'influence de Tanger et de Tétouan diminue après l'indépendance en raison d'une part, de la perte de leur statut particulier (ville internationale et capitale du Protectorat espagnol) et d'autre part, de la distance qui sépare la péninsule tingitane des centres politique (Rabat) et économique (Casablanca) du pays.

Si les quatre décennies de Protectorat représentent l'âge d'or des deux villes, la séparation entre le Nord et le Sud du royaume a eu des conséquences négatives sur leur développement après l'indépendance. Alors qu'elles pouvaient être considérées comme des capitales pendant la période coloniale, Tanger et Tétouan perdent des fonctions administratives en 1956. Elles vont devoir se contenter ensuite d'un rayonnement à l'échelle régionale.

Alors que, de 1912 à 1956, Tétouan étendait son commandement sur l'ensemble de la zone Nord du Protectorat espagnol, son autorité est contenue dans son proche arrière-pays (pays Jbala<sup>27</sup>) après l'indépendance. Les villes de Larache, Chefchaouen et Al-Hoceima, relais du gouvernement espagnol, sont progressivement libérées de la tutelle de Tétouan et deviendront des chefs-lieux de province. Le remaniement de la carte administrative dans le Nord marocain se fera au détriment de l'ex-capitale du Protectorat espagnol.

L'histoire de Tanger est marquée par une influence relativement faible de la ville sur son arrière-pays, en dehors d'un proche *hinterland* agricole. Après l'indépendance, le rayonnement de Tanger s'élargit au delà des limites de l'ex-zone internationale. Tanger empiète en terme de commandement administratif sur le territoire de Tétouan puisque son autorité s'étend d'une part, aux communes de Melloussa, Sebt Zinate et Dar Chaoui, prises sur le cercle des Jbala, et d'autre part, aux communes de Sidi el-Yamani et Had Gharbia du cercle d'Asilah. Néanmoins, si Tanger conserve des fonctions administratives et étend son influence, la perte de son statut international nuit au rayonnement de la ville qui devient un simple pôle de transit pour les voyageurs et les marchandises. Malgré sa situation stratégique, Tanger va souffrir d'isolement au plan économique après l'indépendance. C'est en quelque sorte le contre-coup du statut international qui séparait hier la ville du reste du pays par une « *réelle barrière économique* ».

*« L'hinterland de Tanger était alors formé par les limites de la zone internationale : cette zone jouissait de régimes d'importation et de change très libéraux ; la principale activité de la ville allait être basée sur le commerce international, sans aucun lien (ou presque) avec l'économie marocaine. (...) Paradoxalement, Tanger, qui jouit d'une situation géographique exceptionnelle, sur l'une des routes maritimes les plus fréquentées du globe, ne dispose pas d'un hinterland important »*  
(Mas, 1962, pp. 153-155).

Les fonctions commerciales et diplomatiques enrichissaient Tanger artificiellement. La construction des ports sur la côte atlantique, notamment à Casablanca, va lui nuire. La charte royale du 26 août 1957 maintenait la liberté de change et du commerce extérieur en vigueur à Tanger. Mais le dahir symbolique du 17 octobre 1959 abroge cette réglementation qui permettait à la ville de conserver, pour deux ans seulement, son statut spécifique. Le pouvoir central s'affirme sur Tanger, ce qui annonce l'intégration de la ville à l'ensemble national. C'est dans ce contexte, le 19 octobre 1959, qu'apparaît la monnaie marocaine : le dirham (Dh<sup>28</sup>). Le gouvernement montre ainsi l'indépendance économique et monétaire du pays.

*« (...) La suppression du statut international, puis de la Charte Royale, (qui avait maintenu temporairement à Tanger la liberté des changes) devaient provoquer la ruine du commerce international et l'effondrement de l'économie de la ville »* (Mas, 1962, p. 153).

Si l'occupation espagnole de Tanger, pendant la seconde guerre mondiale, avait ouvert une période de prospérité, Tanger sombre dans l'isolement économique à partir de 1958. En 1961, le trafic portuaire tombe à 80 000 tonnes, alors qu'il était de 188 000 tonnes en 1958, et les trois-quarts des 140 000 étrangers ont quitté la ville.

A l'échelle du bassin méditerranéen, les grandes puissances européennes abandonnent Tanger au profit d'autres places. Les Anglais favorisent Gibraltar, qui leur permet de surveiller le détroit, et les Espagnols renforcent leur position à Ceuta et, secondairement, à Melilla.

Au niveau national s'observe, au plan économique, la macrocéphalie de Casablanca, avec son port hérité du Protectorat français. Pendant la période coloniale, les étrangers avaient favorisé

---

<sup>27</sup> Jbala, Jbali : montagnards, groupe ethnique de la péninsule tingitane

<sup>28</sup> 1 euro = 11,068 Dh (1<sup>er</sup> mai 2006).

les opérations financières et la spéculation au détriment du tissu industriel à Tanger, tandis que les Français avait équipé Casablanca d'un appareil industriel et portuaire important. Après 1956, Tanger ne pouvait plus concurrencer Casablanca devenue la première plate-forme économique du pays. Avec la fin des avantages fiscaux du statut international, Tanger perdait le principal pilier de son économie.

### **Position excentrée du Rif et de la péninsule tingitane par rapport à la conurbation du littoral atlantique**

La conurbation littorale atlantique est héritée de la politique coloniale française. Le Protectorat français est responsable du démantèlement des têtes de réseaux de l'intérieur du pays vers la côte. La délocalisation de la capitale politique de Fès à Rabat en est une illustration. Les forces vives du royaume sont désormais ancrées dans les grandes villes de la côte atlantique entre Casablanca et Kénitra. Le choix de Casablanca pour l'implantation du plus grand port national résulte aussi de la politique coloniale française. L'axe métropolisé, regroupant du sud au nord El-Jadida - Jorf Lasfar, Casablanca, Mohammédia, Témara, Rabat, Salé et Kénitra, couvre moins de 0,5 % de la superficie nationale, mais plus de six millions d'urbains (environ un cinquième de la population totale du Maroc). Cette conurbation a connu un développement exceptionnel au cours du XX<sup>ème</sup> siècle et concentre les pouvoirs politiques et économiques. Abdelkader Guitouni (2002) compare le rayonnement et la domination du doublet métropolitain Casablanca-Rabat, « *un espace de commandement au rayonnement national multiforme* », et la thèse de *Paris et le désert français* de Jean-François Gravier.

*« L'axe urbain moyen-atlantique totalise 55 % des unités industrielles, les deux tiers des emplois de l'industrie, 70 % du trafic portuaire du pays, la totalité des sièges bancaires, des sociétés d'assurances, d'import-export et plus de 80 % des commerces de gros (...). En outre, les ministères, les Directions administratives, le Parlement, les Ambassades et un grand nombre d'équipements universitaires et culturels ont leur siège à Rabat » (Guitouni, 2002).*

Si les grandes villes de l'intérieur, comme Fès et Marrakech – anciennes capitales politiques devenues grandes villes au rayonnement régional – ne peuvent assurer le rôle de métropoles d'équilibre pour contrebalancer le poids de l'axe urbain atlantique, alors ne peut-on pas parler de « *Casablanca et le désert marocain* » ?

Jean-François Troin (2002) propose un découpage des régions périphériques du Maroc selon des gradients de dynamisme et de distance, en distinguant trois types :

- les marges arides correspondent aux régions les plus vastes et les plus vides au plan de l'occupation humaine (provinces sahariennes et l'Oriental). Compte-tenu d'importantes contraintes (enclavement, aridité, ressources naturelles insuffisantes), ces marges représentent des déserts naturels et humains ;
- les angles dynamiques<sup>29</sup> ;
- les espaces-barrières sont les régions montagneuses enclavées, isolées et marginalisées dont fait partie le Rif<sup>30</sup>.

---

<sup>29</sup> « (...) Le gradient de décroissance sur lequel repose le découpage régional du Maroc est perturbé par des angles vifs ou dynamiques représentés par trois régions : la péninsule tingitane à l'extrême Nord-Ouest, le Rif oriental au Nord-Est (région de Nador) et le Souss-Massa autour d'Agadir dans le Sud-Ouest atlantique. Disposant d'une façade maritime, ces régions sont moins enclavées et sont animées par des pôles dynamiques profitant de leur position géographique (Tanger sur le détroit de Gibraltar), des activités liées à la présence des présides espagnols : commerce, contrebande entre Tétouan et Sebta (Ceuta) d'une part et entre Nador et l'enclave de Melilla d'autre part, ou renfermant des ressources propres associant l'agriculture moderne, la pêche, le tourisme et l'industrie dans la région d'Agadir » (Guitouni, 2002).



En matière d'infrastructures et d'investissements, les régions périphériques accusent un retard important par rapport au poumon économique et politique du pays. Si la marche verte – *idée géniale* de Hassan II qui a permis à la fois de récupérer pacifiquement ce qu'il restait encore en 1975 du *Rio del Oro* espagnol mais aussi d'unir les Marocains autour d'une cause nationale – symbolise les politiques nationales tournées vers les provinces sahariennes, la coupure entre le Palais et le Maroc du Nord est une blessure encore ouverte.

« (...) L'Etat indépendant n'a accordé à cette zone (...) que peu d'intérêt en vue de son développement économique et social » (Azougagh, 1995, p. 220).

« C'est une région (le Rif) qui a été délaissée pendant très longtemps. Très peu a été fait à l'époque du protectorat espagnol, guère plus pendant les années qui ont suivi l'indépendance. Et la population se sent mal aimée », explique le sociologue Mokhtar el-Harras. Beaucoup de Rifains sont convaincus que, s'il en a été ainsi, c'est parce que Hassan II a voulu les « punir ». « Le Rif a subi une politique d'exclusion et de discrimination qui l'a confiné dans une situation d'enclavement, d'exil et de sous-développement », accuse Mimoun Charqi, un universitaire rifain auteur d'une récente biographie de Mohammed Abdelkrim el-Khattabi »<sup>31</sup>.

### **Dynamisme de l'économie illégale et urbanisation informelle à Tanger et à Tétouan**

Au cours des dernières décennies, la culture du cannabis s'est étendue à partir du Rif central où elle est historiquement tolérée. Dans la mesure où le Maroc est officiellement reconnu comme le premier producteur mondial de haschich, cette agriculture spécifique alimente un important trafic international de drogue qui représente certainement la plus grande source de revenus pour la région (si ce n'est pour le pays).

De plus, Ceuta et Melilla sont à l'origine d'un important marché de contrebande. Des marchandises vendues hors-taxes dans ces enclaves espagnoles sont illégalement introduites et revendues au Maroc.

« Cette contrebande alimente les commerces à la sauvette dans les marchés urbains, les souks ruraux et surtout les marchés organisés et tolérés, notamment à Fnideq et Tétouan » (Refass, 1996, pp. 132-133).

Tanger et Tétouan ont un rôle central dans l'économie souterraine. Face au manque d'activités productives dans le Nord marocain, la contrebande et le trafic de drogue représentent des alternatives au chômage et des sources de revenus pour les habitants. L'isolement par rapport au reste du pays et l'ouverture sur l'extérieur favorisent l'économie illégale qui a pris une ampleur importante dans les capitales de la péninsule tingitane.

On ne s'étonnera pas des titres tapageurs d'essais de Mohamed Mardi, universitaire marocain : « *Les deux mamelles tangéroises. Cafés tue-temps et bazars fourre-tout* » (1991) et « *Trafic. Titres fonciers à Tanger* » (2001)... ni des écrits nostalgiques de Isaac J. Assayag, entre autres, sur l'histoire de Tanger et sur le faste des temps passés dans la cité internationale (1978, 2001).

Ajoutés au blanchiment d'argent, le rapatriement de l'épargne constituée à l'étranger par les émigrés et leurs investissements dans le foncier et l'immobilier expliquent le dynamisme de la construction à Tanger et à Tétouan. Dynamisme qui alimente la spéculation foncière et immobilière dans les deux villes. Les revenus tirés de l'émigration internationale et des trafics de drogue et de contrebande sont injectés dans les valeurs foncières et immobilières et responsables d'une urbanisation dite anarchique et incontrôlée.

---

<sup>30</sup> « Dans ces régions densément peuplées, peu urbanisées et sous-équipées en infrastructures, les habitants vivent de l'agriculture, de la culture du kif (...) et de ressources extérieures (émigration, contrebande) » (Guitouni, 2002).

<sup>31</sup> Dominique Lagarde et Mohammed el-Bakkali, « Maroc. Le Rif sort de l'ombre », *L'express*, 24 mai 2004.

## 2. La région Tanger-Tétouan et ses pôles urbains

Globalement, si on regroupe les préfectures Tanger-Asilah et Fahs-Béni Makada<sup>32</sup>, la population est à peu près également réparties entre les quatre grandes entités géographiques qui composent la région Tanger-Tétouan (Tanger, Tétouan, Larache et Chefchaouen), avec néanmoins un avantage pour le pôle tangérois et secondairement pour la zone tétouanaise.

**Tableau 7. Répartition de la population dans la région Tanger-Tétouan. 2001**

Provinces / Préfectures	Population Urbaine		Population Rurale		Population Totale	
	en milliers d'hab.	En %	en milliers d'hab.	En %	en milliers d'hab.	En %
Tanger-Asilah	492	34,2	45	4,8	537	22,6
Fahs-Béni Makada	185	12,8	24	2,6	209	8,8
Tétouan	466	32,4	159	17,0	625	26,3
Larache	247	17,2	243	25,9	490	20,6
Chefchaouen	50	3,5	467	49,8	517	21,7
<b>Tanger-Tétouan</b>	<b>1 440</b>	<b>100</b>	<b>938</b>	<b>100</b>	<b>2 378</b>	<b>100</b>
<b>Total National</b>	<b>16 307</b>	<b>9</b>	<b>12 863</b>	<b>7</b>	<b>29 170</b>	<b>8,15</b>

Sources : annuaire statistique du Maroc 2002

### 2.1. Les indicateurs démographiques de la région Tanger-Tétouan

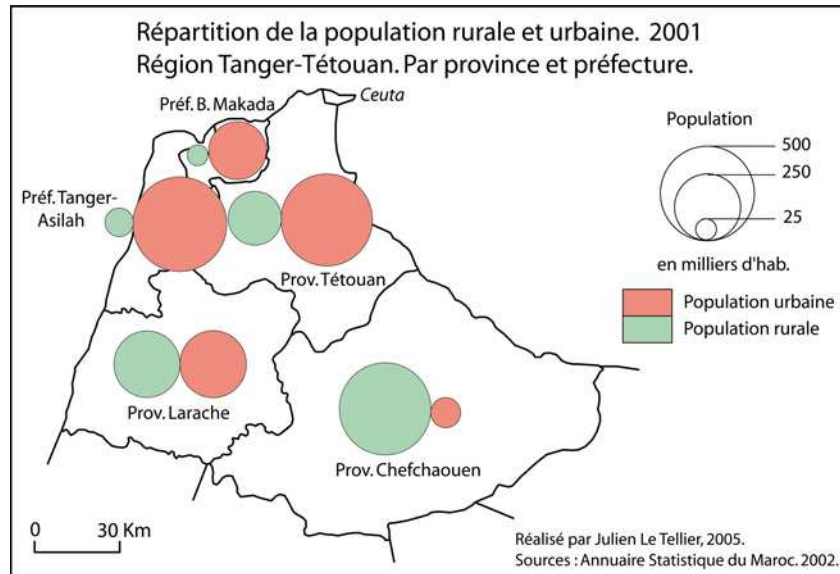
**Tableau 8. Population de la région Tanger-Tétouan. 1960-2001**

POPULATION URBAINE (nombre d'habitants)						
Provinces / Préfectures	1960	1971	1982	1994	2001	2001, en %
Tanger-Asilah	-	-	312 227	382 061	492 000	34,2 %
Fahs-Béni Makada	-	-	-	144 154	185 000	12,8 %
Tétouan	-	-	227 291	367 349	466 000	32,4 %
Larache	-	-	137 434	201 485	247 000	17,2 %
Chefchaouen	-	-	26 499	42 914	50 000	3,5 %
<b>Tanger-Tétouan</b>	<b>341 736</b>	<b>466 776</b>	<b>703 451</b>	<b>1 137 963</b>	<b>1 440 000</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Total national</b>	<b>3 389 613</b>	<b>5 409 725</b>	<b>8 730 399</b>	<b>13 407 835</b>	<b>16 307 000</b>	<b>8,8 %</b>
POPULATION RURALE (nombre d'habitants)						
Provinces / Préfectures	1960	1971	1982	1994	2001	2001, en %
Tanger-Asilah	-	-	124 000	65 643	45 000	4,8 %
Fahs-Béni Makada	-	-	-	36 105	24 000	2,6 %
Tétouan	-	-	157 664	169 941	159 000	17,0 %
Larache	-	-	181 816	229 991	243 000	25,9 %
Chefchaouen	-	-	282 525	396 389	467 000	49,8 %
<b>Tanger-Tétouan</b>	<b>469 781</b>	<b>607 629</b>	<b>746 005</b>	<b>898 069</b>	<b>938 000</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Total national</b>	<b>8 236 857</b>	<b>9 969 534</b>	<b>11 689 156</b>	<b>12 665 882</b>	<b>12 863 000</b>	<b>7,3 %</b>
POPULATION TOTALE (nombre d'habitants)						
Provinces / Préfectures	1960	1971	1982	1994	2001	2001 - en %
Tanger-Asilah	-	-	436 227	447 704	537 000	22,6 %
Fahs-Béni Makada	-	-	-	180 259	209 000	8,8 %
Tétouan	-	-	384 955	537 290	625 000	26,3 %
Larache	-	-	319 250	431 476	490 000	20,6 %
Chefchaouen	-	-	309 024	439 303	517 000	21,7 %
<b>Tanger-Tétouan</b>	<b>811 517</b>	<b>1 074 405</b>	<b>1 449 456</b>	<b>2 036 032</b>	<b>2 378 000</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Total National</b>	<b>11 626 470</b>	<b>15 379 529</b>	<b>20 419 555</b>	<b>26 073 717</b>	<b>29 170 000</b>	<b>8,2 %</b>
<i>Taux d'urbanisation du Maroc en %</i>	29,1	35,1	42,7	51,4	55,9	

Sources : RGPH 1960, 1971, 1982 et 1994, annuaire statistique du Maroc 2002

<sup>32</sup> La population urbaine de la préfecture Béni Makada fait partie de l'agglomération tangéroise.

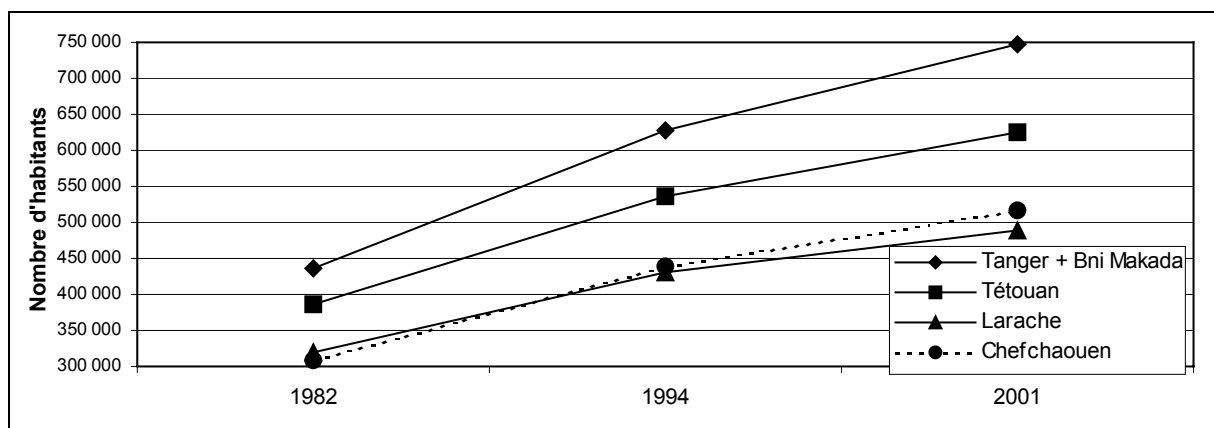
**Figure 6. Populations rurale et urbaine de la région Tanger-Tétouan. 2001**



Les disparités s'observent dans la répartition entre milieu rural et urbain (fig. 6). Tanger et Tétouan représentent environ 80 % de la population urbaine régionale tandis que les provinces de Chefchaouen et Larache concentrent 76 % de la population rurale de la région. La région Tanger-Tétouan présente donc un dualisme entre des territoires fortement urbanisés et d'autres encore majoritairement ruraux.

La province de Chefchaouen est rurale à hauteur de 90 %, celle de Larache présente une population plus homogène dans sa répartition ville-campagne (à l'image de la population nationale), tandis que la province de Tétouan et *a fortiori* la wilaya de Tanger sont fortement urbanisées. La région Tanger-Tétouan représente donc un micro-observatoire des phénomènes nationaux : elle regroupe à la fois des espaces densément urbanisés et d'autres encore majoritairement ruraux, ainsi qu'une province, celle de Larache, plus équilibrée sur le plan de la répartition entre populations rurale et urbaine.

**Graphique 1. Evolution de la population. Région Tanger-Tétouan. 1982-2001**



La wilaya de Tanger (préfectures de Tanger et Fahs-Béni Makada<sup>33</sup>) représente environ le tiers de la population de la région et 47 % de sa population urbaine. L'agglomération tangéroise a un poids démographique supérieur à celle de Tétouan.

<sup>33</sup> Depuis les élections communales du 12 septembre 2003, le découpage en provinces et préfectures de la wilaya de Tanger (1 684,51 km<sup>2</sup>) a changé. La préfecture Tanger-Asilah est maintenue (863 km<sup>2</sup>) tandis que la préfecture Fahs-Béni Makada est remplacée par la province Fahs-Anjra (821,51 km<sup>2</sup>).

Précisons que la population urbaine de la province de Tétouan (32,4 % du total régional) est répartie dans plusieurs villes avec une discontinuité du bâti (Tétouan, Martil, M'Diq, Fnideq).

Avec plus de 40 % de la population régionale Les provinces de Larache et Chefchaouen sont les moins peuplées. Elles regroupent environ un cinquième des urbains de la région et les trois quarts des ruraux. D'une manière générale, la croissance démographique se fait sur des rythmes identiques pour l'ensemble des provinces et préfectures de la région : une forte croissance entre 1982 et 1994, puis un ralentissement entre 1994 et 2001.

Le taux moyen annuel d'accroissement de la population est élevé dans la péninsule tingitane : il dépasse 3 % en ville et reste plus faible en milieu rural. Des communes rurales connaissent des taux négatifs en raison d'un exode rural non compensé par l'accroissement naturel.

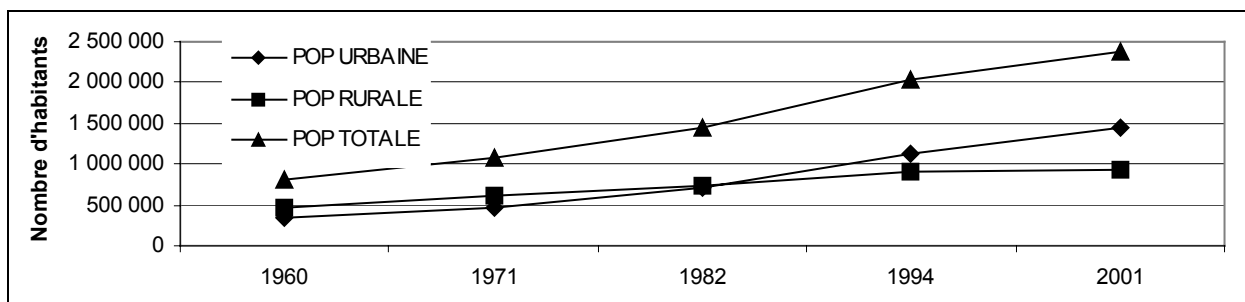
**Tableau 9. Taux d'accroissement annuel moyen par milieu de résidence. Région Tanger-Tétouan**

En %	1971-1982			1982-1994		
	urbain	rural	ensemble	urbain	rural	ensemble
Wilaya de Tanger	4,0	3,6	3,9	4,4	-1,6	3,1
Province de Tétouan	3,5	1,5	2,7	4,1	0,6	2,8
Province de Larache	3,5	1,2	2,1	3,2	2,0	2,5
Province de Chefchaouen	4,4	1,8	2,0	4,1	2,9	3,0
<b>Région</b>	<b>3,8</b>	<b>1,9</b>	<b>2,7</b>	<b>4,1</b>	<b>1,6</b>	<b>2,9</b>

Sources : RGPH 1971, 1982, 1994

Si la croissance démographique est quasiment nulle dans les communes rurales de la province de Tétouan (solde migratoire déficitaire et accroissement naturel encore fort), les campagnes de la wilaya de Tanger perdent des habitants (déprise agricole, exode rural). La ville de Tanger connaît le taux de croissance démographique le plus fort, avec des années pour lesquelles il dépasse 6 % (voire 10 %).

**Graphique 2. Croissance de la population. Région Tanger-Tétouan. 1960-2001**



La population rurale de la région Tanger-Tétouan a doublé entre 1960 et 2001. Les villes ont connu des augmentations plus fortes sur la même période. Jusqu'en 1994, la population rurale de la région était supérieure à la population urbaine, puis la tendance s'inverse avant que l'écart de ne se creuse au profit de la ville. Entre 1961 et 2001, le nombre d'urbains a triplé, avec un doublement de la population urbaine dans les deux dernières décennies (1982- 2001).

La région Tanger-Tétouan représentait 7 % de la population nationale en 1961 contre 7,8 % en 2001. Néanmoins, si la population urbaine régionale représentait 10 % du total national des urbains en 1961, ce taux tombe à 8,5 % en 2001. L'exode rural et l'urbanisation serait ralenti par rapport aux autres régions (l'écart peut aussi s'expliquer par un accroissement naturel plus fort dans les campagnes de la région Tanger-Tétouan). Le rapport entre la population urbaine de Tanger-Tétouan et celle de l'ensemble national diminue sans doute en raison de l'urbanisation plus soutenue des autres régions (ces dernières étaient davantage rurales et leur urbanisation est un phénomène plus récent que dans la péninsule tingitane où le fait urbain est ancien). La part de la population rurale régionale dans l'ensemble national augmente : les campagnes tingitanes restent densément peuplées avec un accroissement naturel élevé.

Dans la région Tanger-Tétouan, le peuplement du milieu rural est dense, mais diffus malgré des concentrations dans les villages, les agglomérations routières et autour des souks hebdomadaires. La croissance démographique des communes rurales de la Tingitane reste deux fois supérieure à la moyenne des campagnes à l'échelle nationale.

**Tableau 10. Taux d'urbanisation de la région Tanger-Tétouan. 1982-2001**

Provinces / Préfectures	1982	1994	2001
Tanger-Asilah	72 %	85 %	92 %
Fahs-Béni Makada	-	80 %	89 %
Tétouan	59 %	68 %	75 %
Larache	43 %	47 %	50 %
Chefchaouen	9 %	10 %	10 %
<b>Tanger-Tétouan</b>	<b>49 %</b>	<b>56 %</b>	<b>61 %</b>

Sources : RGPH 1982 et 1994. Annuaire statistique 2002

Dans la péninsule tingitane, le fait urbain est ancien. Le taux d'urbanisation de la région est supérieur à la moyenne nationale (42 % en 1960 et 61 % en 2001). Ce taux dépasse 90 % dans la wilaya de Tanger et 75 % dans la province de Tétouan. Entre 1982 et 1994, le nombre de centres urbains a quasiment doublé dans la région. Cependant ce doublement s'explique aussi par l'arbitraire des découpages administratifs entre territoires ruraux et centres urbains : plusieurs communes des agglomérations de Tanger et de Tétouan sont passées d'un statut de commune rurale à celui de municipalité. Ces décisions administratives représentent un biais dans l'évaluation de la répartition entre milieux rural et urbain au profit de la ville ; elles illustrent les limites des définitions administratives et statistiques de l'urbain.

L'attraction des pôles de Tanger et de Tétouan ne freine-t-elle pas la croissance des villes petites et moyennes dans la péninsule tingitane ? Si la croissance des centres urbains intermédiaires est forte, elle ne dépasse guère celle du milieu rural, alors que Tanger et Tétouan conservent des taux supérieurs. Fille de la périurbanisation, pourtant réelle en Tingitane, la répercussion de la croissance des grandes villes sur les communes de rangs inférieurs reste ici discutable.

**Tableau 11. Densité de population de la région Tanger-Tétouan. 2001**

Provinces / Préfectures	Population (en milliers d'hab.)	Superficie (en km <sup>2</sup> )	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
Tanger-Asilah	537	863	622
Fahs-Béni Makada	209	332	630
Tétouan	625	2 470	253
Larache	490	3 555	138
Chefchaouen	517	4 350	119
<b>Tanger-Tétouan</b>	<b>2 378</b>	<b>11 570</b>	<b>206</b>
<b>Total National</b>	<b>29 170</b>	<b>710 850</b>	<b>41</b>

Sources : direction de la Statistique, 2002

La péninsule tingitane est une région fortement peuplée : elle regroupe 2,378 millions d'habitants en 2001 (1,440 millions d'urbains et 938 000 ruraux), soit environ 8 % de la population marocain sur moins de 2 % du territoire national. La densité moyenne de population dépasse 200 hab./km<sup>2</sup>, c'est-à-dire cinq fois plus que la moyenne nationale (précisons néanmoins que la moyenne nationale est tirée vers le bas par d'immenses territoires faiblement occupés, par exemple les provinces sahariennes). La moyenne régionale des densités de population camoufle une dualité à des échelles plus fines : alors que la densité moyenne dépasse 600 hab./km<sup>2</sup> dans la wilaya fortement urbanisée de Tanger, elle n'atteint pas 120 hab./km<sup>2</sup> dans la province de Chefchaouen. Toutefois, les communes rurales de la région conservent des densités de population supérieures à la moyenne nationale.

Les préfectures de Tanger et Fahs-Béni Makada connaissent les plus fortes densités moyennes de population. Toutefois, à l'échelle des territoires agglomérés, les densités de population sont

identiques à Tanger et à Tétouan. L'écart des moyennes entre la wilaya de Tanger et la province de Tétouan s'explique par l'étendue plus importante de l'arrière-pays rural de Tétouan par rapport à celui de Tanger. Les communes urbaines connaissent des fortes densités avec les ordres de grandeurs suivants : « 500 hab./km<sup>2</sup> < Asilah, Martil, M'Diq < 1 000 hab./km<sup>2</sup> < Larache, Fnideq < 5 000 hab./km<sup>2</sup> < Tanger, Tétouan, Chefchaouen, Ksar el-Kébir ».

D'après la direction de la Statistique, la ville de Tanger reçoit 40 % des flux migratoires régionaux, Tétouan 30 %, Larache 20 % et Chefchaouen 10 %. Les communes de Chefchaouen et Larache accueillent des nouveaux habitants, malgré la forte attractivité de Tanger et de Tétouan qui sont les villes les plus dynamiques de la région. Les chefs-lieux de province restent attractifs pour leur arrière-pays, au moins dans une première étape d'exode rural. Néanmoins, avec six départs sur dix concernant un déplacement inter-villes, migration ne rime plus avec exode rural, loin s'en faut. Suivi de Tétouan, Tanger reste la principale destination des migrations en Tingitane. Larache ne dispose pas d'opportunités d'emplois suffisantes pour attirer une part importante des migrants, tandis que Chefchaouen est située plus à l'écart des forces vives régionales en zone rurale montagneuse.

**Tableau 12. Evolution de la taille moyenne des ménages par milieu de résidence. 1960-2001**

Milieu	1960	1971	1982	1994	2001
Urbain	3,9	4,6	5,0	5,1	4,6
Rural	4,9	5,2	5,5	6,1	6,4
<b>Région Tanger-Tétouan</b>	<b>4,3</b>	<b>4,9</b>	<b>5,3</b>	<b>5,5</b>	<b>5,2</b>

Sources : RGPH 1960, 1971, 1982, 1994. Annuaire statistique 2002

Un gonflement de la taille moyenne des ménages s'observe pour la période 1960-2001 (tab. 12). La population connaît une augmentation continue en milieu rural en raison des facteurs suivants : amélioration des indicateurs de santé, allongement de l'espérance de vie, baisse de la mortalité infantile, fécondité encore forte. Néanmoins, la taille moyenne des ménages de la région diminue entre 1994 et 2001, en particulier en milieu urbain ; les facteurs explicatifs sont les suivants : décohabitation et nucléarisation des cellules familiales, augmentation des personnes célibataires et divorcées, baisse de la fécondité.

Le taux moyen de fécondité dans les communes rurales de la province de Chefchaouen dépasse sept enfants par femme en âge de procréer, et peut atteindre neuf enfants, tandis qu'il est environ de six enfants dans les autres communes rurales de la région. Le fort accroissement naturel de cette province pauvre et agricole, explique une pression accrue sur les terres cultivées et, par conséquent, l'exode rural vers Tanger et vers Tétouan.

**Tableau 13. Taille moyenne des ménages. Région Tanger-Tétouan. 2001**

Provinces / Préfectures	Population (en milliers d'hab.)	Nombre de ménages (en milliers)	Nombre moyen de personnes par ménages
Tanger-Asilah	537	115	4,67
Fahs-Béni Makada	209	39	5,36
Tétouan	625	125	5,00
Larache	490	94	5,21
Chefchaouen	517	88	5,88
<b>Région Tanger-Tétouan</b>	<b>2 378</b>	<b>461</b>	<b>5,16</b>
<b>Total National</b>	<b>29 170</b>	<b>5 354</b>	<b>5,45</b>

D'après l'annuaire statistique du Maroc, 2002

Avec en moyenne 5,16 personnes, la taille moyenne des ménages est plus faible dans la région Tanger-Tétouan qu'à l'échelle nationale (tab. 13). Elle est cependant plus élevée dans les provinces encore fortement rurales (Larache et Chefchaouen) et pauvres (Fahs-Béni Makada) : ici, les forts taux de natalité s'expliquent à la fois par des comportements

natalistes, motivés par les potentialités de revenus que représente chaque enfant, mais aussi par la faible diffusion des programmes de planning familial et des moyens de contraception.

**Tableau 14. Taux d'activité et de chômage.**  
**Comparaison entre Tanger-Tétouan et les régions dynamiques et centrales du Maroc**

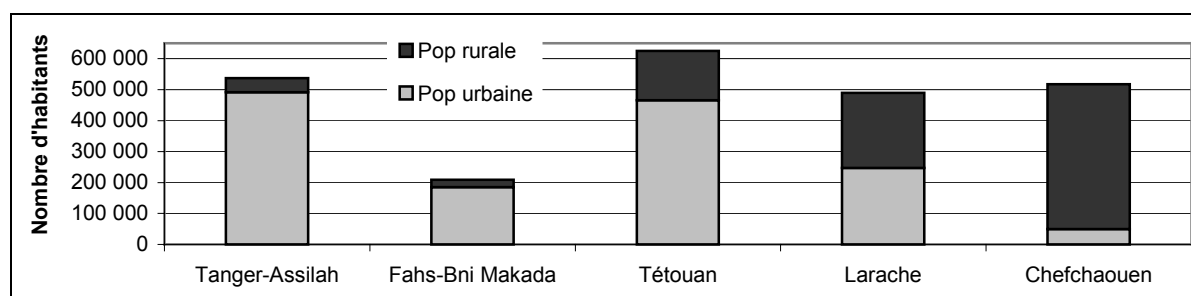
Taux d'activité	Les deux sexes	Masculin	Féminin
Tanger-Tétouan	47,7	78	15,6
Grand Casablanca	49,8	73,9	26,8
Fès-Boulemane	53,9	77,6	30,2
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	49,2	73,8	25,0
<b>Maroc</b>	<b>51,3</b>	<b>77,9</b>	<b>25,5</b>
Taux de chômage	Les deux sexes	Masculin	Féminin
Tanger-Tétouan	10,1	10,4	8,6
Grand Casablanca	21,4	20,8	22,8
Fès-Boulemane	9,7	9,4	10,4
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	17,5	16,0	21,8
<b>Maroc</b>	<b>12,5</b>	<b>12,5</b>	<b>12,5</b>

Sources : direction de la Statistique, 2002.

Ces moyennes régionales camouflent l'importance du chômage dans les grandes villes de Tanger et de Tétouan. Dans les capitales du Nord, les taux de chômage se rapprochent des situations du Grand Casablanca et de Rabat : plus de 20 % à Tanger, 18 % à Tétouan.

A propos du taux d'analphabétisme des personnes âgées de plus de dix ans dans la région Tanger-Tétouan, neuf femmes sur dix sont analphabètes en milieu rural et la moitié des hommes urbains l'est aussi. Selon les provinces, le taux d'analphabétisme varie entre 30 et 50 % en milieu urbain, il dépasse 70 % dans les campagnes.

**Graphique 3. Répartition de la population par milieu de résidence. Région Tanger-Tétouan. 2001**



La wilaya de Tanger (préfectures Tanger-Asilah et Fahs-Béni Makada) regroupe davantage d'habitants et d'urbains que les autres provinces de la région (graph. 3). Cette wilaya regroupe 8 % de la population rurale et 45 % de la population urbaine de la région. La population urbaine de la province de Tétouan arrive en seconde position, bien que cette province conserve un fond rural qui représente environ le quart de sa population. Le nombre d'habitants des provinces de Chefchaouen et Larache est quasiment identique. Avec une forte dominante rurale, la population de la province de Chefchaouen rattrape et dépasse celle de Larache entre 1982 et 1994. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette évolution :

- 1- les *Chaouni* conservent un comportement nataliste tandis que les *Larachi*, moins ruraux, tendent à adopter des modes de vie plus urbains ;
- 2- la province de Larache connaît une émigration plus importante vers Tanger et Tétouan.

Tanger et Tétouan font l'objet de nombreuses monographies qui passent sous silence les relations entre les deux villes, chacune étant décrite et analysée dans son fonctionnement endogène. Les études effectuées sur l'ensemble de la péninsule tingitane et sur le bi-pôle Tanger-Tétouan sont rares. Pourtant, les capitales du Nord-Ouest sont distantes de 60 kilomètres. Cette proximité explique la cohabitation entre ces deux pôles urbains qui

structurent l'espace régional. Les universitaires et les experts peinent à déterminer le partage des fonctions entre les deux villes et les spécialisations fonctionnelles des territoires sous l'influence de l'une ou de l'autre.

Tanger et Tétouan ont des fonctions importantes pour le Nord marocain, mais les deux villes ne sont-elles pas davantage en concurrence que complémentaires, tant aux plans administratif que des activités productives et commerciales ? Ni jumelles, ni sœurs ennemies, Tanger et Tétouan sont des villes voisines historiquement rivales et concurrentes. Leurs fonctions se chevauchent plus qu'elles ne se complètent.

Aux grands dams des aménageurs, le doublet urbain Tanger-Tétouan ne constitue pas une aire métropolisée aux fonctions complémentaires. Si l'étalement urbain et la périurbanisation rapprochent les limites et raccourcissent les distances entre Tanger et Tétouan, si les deux villes absorbent progressivement l'*hinterland* qui les sépare, il n'en reste pas moins que le rayonnement de ces pôles urbains ne correspond pas à un processus de métropolisation au sens stricte. Plus que la croissance et l'étalement urbains, la métropolisation signifie, à l'échelle globale, une connexion aux réseaux des métropoles. Le binôme Tanger-Tétouan étend son influence sur son arrière-pays, mais leurs forces vives ne rayonnent pas encore à l'échelle mondiale. Tanger et Tétouan tiennent une place insignifiante dans l'économie globalisée. Ces grandes villes structurent l'espace régional et s'affirment dans l'armature urbaine nationale. Cependant, elles n'ont pas un rôle déterminant dans la mondialisation : leur inscription dans le *système-monde* n'influence pas les *métropoles internationales*<sup>34</sup>.

Pour les urbanistes et les hommes politiques, la complémentarité entre Tanger et Tétouan représente un enjeu car elle pourrait être porteuse d'une dynamique de développement régional et d'un rayonnement à l'échelle mondiale. Un bémol peut ici être apporté aux théories sur les doublets urbains marocains. Les géographes et les urbanistes, comme les experts et les consultants, ont tendance à magnifier les binômes urbains (Casablanca-Rabat, Fès-Meknès, Tanger-Tétouan, Oujda-Nador, Marrakech-Agadir). Hormis pour Casablanca-Rabat avec un réel partage des fonctions urbaines (administratives pour la capitale politique et industrialo-portuaires pour la capitale économique), cette complémentarité encensée ne fait-elle pas illusion ? Tanger et Tétouan ne s'assimilent-elles pas à des *fausses-jumelles* qui se tournent le dos ? Dans la mesure où les fonctions urbaines de ce binôme se recoupent davantage qu'elles ne se complètent, antagonismes et formes de concurrence ne sont-ils pas *in fine* nuisibles et contre-productifs pour un développement régional équilibré ? Les capitales du Nord-Ouest parviendront-elles à dépasser leurs rivalités pour constituer une aire métropolisée fonctionnelle et dynamique ?

## **2.2. Les réseaux urbains dans la péninsule tingitane et leur articulation avec l'armature urbaine nationale**

Les limites sud des provinces de Larache et Chefchaouen correspondent à l'ancienne frontière entre les Protectorats français et espagnol ; au-delà, l'influence de Tanger et Tétouan diminue. Le rayonnement des capitales tingitanes reste néanmoins diffus sur l'ensemble du territoire national pour au moins deux raisons : d'une part le rôle de tête de pont vers l'Europe (port de Tanger et de Ceuta) et de *porte de sortie* du Rif (Tétouan) et d'autre part, la place dans la distribution des marchandises de contrebande entrées par Bab Sebta<sup>35</sup> (Fnideq, Tétouan).

---

<sup>34</sup> Cette expression « métropoles internationales » n'est-elle pas un pléonisme dans la mesure où il n'existerait pas de métropoles *non-internationales* ?

<sup>35</sup> *Sebta* est le nom marocain de Ceuta et *bab* signifie porte. Bab Sebta est le poste frontière entre le territoire marocain et le préside espagnol de Ceuta.



« Les doublets urbains sont nombreux dans les territoires du Nord (Tanger et Tétouan, Larache et Ksar el-Kébir, Oujda et Nador, Nador et Al Hoceima). Tanger et Tétouan constituent le plus notable de ces redoublements de villes à proche distance (...) » (Troin, 2002, p. 256).

La péninsule tingitane peut être divisée en deux aires d'influence majeures : celle de Tanger et celle de Tétouan. La thèse de Mohamed Refass (1996) sera utile pour présenter le rayonnement respectif de Tanger et de Tétouan dans la région qui porte leurs noms.

L'aire d'influence de Tanger s'étend sur le Fahs<sup>36</sup> jusqu'à Asilah au sud, vers Ksar Seghir au nord-est et Melloussa au sud-est (fig. 2). Elle s'est élargie dans toutes les directions par rapport aux limites de la zone internationale (1925-1956). Plus reculée du trait de côte, la situation carrefour de Tétouan et ses fonctions d'ex-capitale du Protectorat espagnol explique une aire d'influence diffuse dans toutes les directions. Tétouan rayonne sur l'ensemble du pays Jbala<sup>37</sup> qui correspond aux montagnes et plateaux centraux de la péninsule tingitane (fig. 2). L'aire d'influence de Tétouan s'étend au nord jusqu'aux portes de Ceuta, au nord-ouest sur le Djebel Moussa et sur le bassin des Anjra jusqu'à Tleta Tamghart et Bel Younech, à l'ouest jusqu'à Melloussa, au sud-est vers Chefchaouen et elle s'allonge vers l'est le long de la côte méditerranéenne en direction de Bou Ahmed et El-Jebha (fig. 2). Les aires d'influence des deux villes se chevauchent au niveau du plateau du Habt, à la hauteur de Melloussa.

Le double déterminisme géographique et historique peut être retenu pour expliquer que Tanger a une « aire de rayonnement primaire » plus réduite que celle de Tétouan (Refass, 1996). Tanger est un « angle vif » en raison de son dynamisme (Troin, 2002), mais n'est-ce pas aussi un « angle mort », d'un point de vue géographique, en ce sens qu'il ne met pas de territoires marocains en relation. Tanger est privée d'*hinterland* au nord et à l'ouest parce qu'elle est coincée à l'extrémité nord-ouest du pays. *A contrario*, Tétouan est favorisée par sa situation carrefour. L'histoire de Tanger, notamment le statut international, a coupé la ville de son arrière-pays et du reste du royaume ; elle exportait peu vers le Maroc et importait beaucoup du Vieux continent en raison d'une réglementation privilégiant les échanges avec les puissances européennes. Inversement, Tétouan rayonnait sur l'ensemble du Rif et sur la péninsule tingitane en tant que capitale du Protectorat espagnol. Larache et Al-Hoceima, pôles secondaires de l'administration coloniale, villes de garnison, étaient alors sous le commandement direct de Tétouan. Avec l'indépendance, puis la création des provinces du Nord, l'aire d'influence de Tétouan va progressivement se réduire à l'intérieur de son arrière-pays le plus proche (pays Jbala et bassin des Anjra, fig. 2). En tant que grande ville industrielle et portuaire, Tanger tend à s'imposer comme capitale régionale. Mais Tétouan peut difficilement être considérée comme ville secondaire dans la mesure où elle conserve des

---

<sup>36</sup> Le Fahs correspond à l'arrière-pays de Tanger (fig. 2). « Pays sans arbre, sur lequel s'étalent les cultures céréalières, (...) où se pratique un élevage extensif dont les têtes de bétail sont destinées aux abattoirs tangérois ou aux petits souks locaux, ravitaillant une dense population répartie dans de multiples douar, le Fahs est une campagne qui « sent » la grande banlieue » (Troin, 2002, p. 260). Cette banlieue *mi-rurale mi-urbaine* s'étend sur environ 400 km<sup>2</sup>. Il s'agit de « plaines mal drainées sur des argiles marneuses, gorgées d'eau lors des pluies d'hiver fort abondantes » (Troin, 2002, p. 260). L'espace agricole du Fahs est moins riche que la vallée du Loukkos, même avant la création des périmètres irrigués du Loukkos. Le Fahs est parsemé d'équipements encombrants : autoroute et voie ferrée, lignes à haute tension, central thermique pour la production d'électricité, carrières éventrant les collines (rachetées par Lafarge), station de radio *Vox of América* avec ses alignements de pylônes (les habitants parlent d'une base militaire américaine). Au sud de Tanger, Asilah se situe à l'autre extrémité du Fahs ; la petite ville est la terminaison sud du Fahs et le pays d'Asilah est un prolongement du Fahs.

<sup>37</sup> Le pays Jbala est un prolongement du Rif occidental qui correspond à la zone montagneuse et aux vallées intérieures de la péninsule tingitane. Les versants sont accidentés : la topographie et la configuration du réseau hydrographique réduisent l'espace utile et contribuent à l'enclavement de cette zone. « Jbala » vient de *djebel* (montagne). Les *Jbali* sont les montagnards de la péninsule tingitane, mais ce ne sont pas des Rifains. Voir la thèse d'Ahmed El Gharbaoui (1981) et les travaux d'ethnologie de Jacques Vignet-Zunz.

liens étroits d'une part, avec les provinces de Larache et Chefchaouen (en tant que chef-lieu de wilaya) et d'autre part, avec le monde rifain. Les permanences de l'histoire et de la géographie ne contrarient-elles pas les décisions administratives ?

La péninsule tingitane présente un maillage urbain hiérarchisé, avec des aires d'influence complexes qui se chevauchent, s'entrecroisent et évoluent. « *En gros, les provinces de Tanger et Larache relèvent de l'aire d'influence majeure de Tanger, alors que les provinces de Chefchaouen et de Tétouan relèvent de celle de cette dernière* » (Refass, 1996, p. 241).

Les évolutions actuelles corrigeront donc les déséquilibres hérités de l'histoire. L'aire d'influence de Tanger s'étend jusqu'à Asilah et Larache. Celle de Tétouan se réduit d'une part, au profit de celle de Tanger et d'autre part, en raison d'une autonomisation des centres urbains secondaires. L'agglomération tétouanaise englobe Martil et s'étend vers les centres urbains de M'Diq et Fnideq. Tétouan conserve aussi une influence sur Chefchaouen et plus généralement sur le Rif. Larache et Chefchaouen, et même la petite ville d'Asilah, ne sont pas soustraites de la tutelle des chefs-lieux des wilayas (Tanger et Tétouan). Mais elles s'autonomisent au plan administratif et s'émancipent économiquement de manière endogène. Ksar el-Kébir est un cas plus particulier car ce gros bourg urbain et agricole dispose de fonctions spécialisées. Cette ville moyenne reste indépendante et tournée vers le sud d'un point de vue économique. D'une part, Ksar el-Kébir est la ville la plus éloignée des capitales régionales et d'autre part, elle est reliée à l'axe urbain du littoral atlantique.

Un garde barrière de l'Office national des chemins de fer (ONCF), *bilingue analphabète*, mais non moins savant sur l'histoire et la géographie de son pays, nous explique : « *Ksar el-Kébir fait partie du pays des Sidi : Sidi Kacem, Sidi Slimane, Sidi Yahya* ». Ksar el-Kébir marque en effet la frontière entre le Gharb et le pays du Loukkos. Jean-François Troin regroupe d'ailleurs cet ensemble dans la *Région 4 Gharb et pays du Loukkos* (2002, p. 104-126). Ksar el-Kébir marque aussi la limite entre les ex-Protectorats français et espagnol. Jean-François Troin sépare donc de la *Région 12 Péninsule tingitane* le doublet urbain Larache - Ksar el-Kébir (et du même coup l'oued el-Maghazine et la tribu des Béni Arouss, ce qui nous paraît déjà moins logique<sup>38</sup>). Toutefois, les résultats de nos enquêtes auprès des ménages montrent que Tanger et Tétouan accueillent beaucoup de migrants originaires de Ksar el-Kébir et des campagnes voisines (Cf. troisième partie).

Mohamed Refass (1996) distingue deux types de réseaux urbains en Tingitane. D'une part, un réseau urbain de façade atlantique avec Tanger, Asilah, Larache et Ksar el-Kébir. D'autre part, un réseau urbain de façade méditerranéenne (Tétouan, Martil, M'Diq, Fnideq, Chefchaouen, Bab Berret et El-Jebha). Les communes de Ksar el-Kébir et Chefchaouen sont toutefois plus éloignées des côtes ; ce sont des villes intérieures (fig. 2).

« *La proximité des villes et la disposition du relief qui oriente la circulation ont facilité la constitution de ce double réseau urbain. (...) On retrouve sans doute là le rejaillissement d'une donnée essentielle de la structure spatiale profonde de la région, où les liaisons nord-sud et la jonction entre l'intérieur et le littoral ont constitué depuis l'antiquité l'une des principales raisons d'être du fait urbain* » (Refass, 1996, pp. 285 et 288).

### 2.2.1. Répartition des principales fonctions dans la péninsule tingitane

Les services du secteur public sont équivalents à Tanger et à Tétouan et confèrent aux deux villes un rôle de pôle régional. La concentration des services rares donne cependant l'avantage à Tanger. Après une longue période d'isolement (statut de ville internationale),

---

<sup>38</sup> moins logique d'une part, parce que le complexe hydraulique Oued el-Maghazine contribue à l'AEP de Tanger et d'autre part, parce que les migrants originaires de Béni Arouss sont nombreux à Tanger et à Tétouan.

Tanger s'achemine au rang supérieur du système urbain régional. Néanmoins, certains services rares, l'enseignement supérieur par exemple, montre des situations d'équilibre entre les deux capitales régionales. « *Tétouan semble avoir un ancrage essentiellement régional, alors que Tanger présente une plus grande tendance à interagir avec un espace plus large, à l'échelle nationale, voire internationale* » (Refass, 1996, p. 267).

### L'enseignement supérieur : efforts récents du pouvoir central

Inauguré en 1972, parallèlement au programme de zones d'aménagement touristique prioritaires, l'Institut supérieur international du tourisme (ISIT) est le premier établissement universitaire de la région. Les autres établissements sont créés à partir des années 80.

**Tableau 15. Enseignement supérieur à Tanger et à Tétouan. 1999**

Wilaya	Etablissements d'enseignement supérieur	Filière
Tanger	Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales Faculté des sciences et techniques. FST Ecole nationale des sciences appliquées. ENSA Ecole nationale de commerce et gestion. ENCG Ecole supérieure de traduction (Roi Fahd) Institut national de l'action sociale Institut supérieur international du tourisme. ISIT	DROIT TECHNOLOGIE TECHNOLOGIE COMMERCE et GESTION LANGUES TRAVAIL SOCIAL TOURISME
Tétouan	Faculté des lettres et sciences humaines. FLSH Faculté de théologie (Ossoul Eddine) Faculté des sciences Ecole normale supérieure. ENS Institut national des beaux-arts Institut de formation aux carrières de santé	LETTRES THEOLOGIE SCIENCES ADMINISTRATION ARTS SANTE

D'après le ministère de l'Education, 1999

Tanger et Tétouan compte environ 7 % du total national des étudiants. En dépit de la prédominance des pôles casablancais et *rbati* pour l'enseignement supérieur, la région Tanger-Tétouan est assez bien dotée dans ce domaine au cours des deux dernières décennies. Toutefois, le nombre d'étudiants inscrits à Tanger et Tétouan est nettement inférieur en comparaison à Rabat et Casablanca, ainsi qu'à Fès et Meknès.

Environ 16 000 étudiants, inscrits dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles, sont à peu près également répartis à Tanger et à Tétouan dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Cette répartition équilibrée entre les deux villes camoufle une dualité : les établissements tétouanais disposent d'une aire de recrutement régionale, tandis que Tanger accueille des étudiants venus d'autres régions. A Tétouan, sont implantées des filières de prestige (théologie, beaux-arts, santé), héritages de l'histoire, et des filières classiques (sciences, lettres et sciences humaines). A Tanger, les filières représentées sont plus spécifiques et spécialisées, voire dynamiques pour le marché du travail et modernes (sciences et techniques, sciences appliquées, commerce et gestion, traduction, action sociale, tourisme). Il s'agit de filières moins présentes dans les autres grandes ville du royaume, ce qui explique une aire de recrutement nationale. Ce sont des filières de pointe : sciences appliquées et sciences et techniques (filières dites technologiques), commerce et gestion. Or, ces trois établissements (FST, ENSA, EFCG) accueillent respectivement 42 %, 18 % et 32 % des étudiants marocains inscrits dans ces filières. Inversement, Tétouan ne bénéficie pas de filière spécifique au recrutement national (hormis la faculté de théologie qui reçoit le quart des étudiants qui font des études islamiques au Maroc). En définitive, si les étudiants de Tétouan sont originaires du Nord du pays, il n'est pas rare de rencontrer des jeunes *Fassi*, par exemple, dans les établissements universitaires de Tanger. Les deux villes disposent d'écoles et de centres de formation privés, mais le nombre d'étudiants et d'établissements dans ce secteur laissent un net avantage à Tanger<sup>39</sup>.

### Les équipements de la santé : Tanger rattrape l'ex-capitale du Protectorat espagnol

Jusque dans les années 90, Tanger et Tétouan disposaient uniquement d'établissements hospitaliers hérités de la période coloniale (à l'exclusion de petits dispensaires).

<sup>39</sup> Tanger compte 17 centres de formation professionnelle.

Pendant la colonisation, les infrastructures sanitaires étaient plus importantes à Tétouan en raison d'une aire d'influence élargie à l'ensemble du Protectorat espagnol et de son rôle militaire (l'arrière-pays rifain était équipé de quelques dispensaires dans les principaux centres administratifs et militaires espagnols, ainsi que de missions catholiques dispersées dans le monde rural). Grâce à son statut de capitale du Protectorat, Tétouan hérite de l'hôpital espagnol. Les infrastructures hospitalières sont complétées dans la période post-coloniale.

En tant que ville de notables proches du Palais, Tétouan conserve la délégation régionale de la Santé au détriment de Tanger<sup>40</sup>. C'est sans doute pourquoi Tétouan dispose d'un « nombre de médecins du secteur public pour 10 000 habitants » supérieur à celui de Tanger (tab. 16).

A l'indépendance Tanger a récupéré des cliniques privées relevant des puissances européennes, l'hôpital Kortobi et quelques dispensaires. A part un hôpital psychiatrique et une petite clinique, aucun centre de santé public ne verra le jour à Tanger jusqu'aux années 80. Cependant au cours des deux dernières décennies, Tanger a bénéficié de nouveaux équipements de la santé : l'hôpital Mohammed V et une polyclinique correspondent à des établissements modernes incomparables aux anciennes structures médicales délabrées. Tanger continue d'accueillir davantage de médecins et de cliniques privées que Tétouan.

**Tableau 16. Nombre de médecins pour 10 000 habitants. Région Tanger-Tétouan. 1999.**

Province / Préfecture	Type de médecins (public ou privé)	Nombre de médecins pour 10 000 habitants	< ou > par rapport à la moyenne régionale
Tanger-Asilah et Fahs-Béni Makada (Wilaya de Tanger)	Privé	3,67	>
	Public	1,39	>
	<b>Total</b>	<b>5,07</b>	>
Province de Tétouan	Privé	1,86	<
	Public	1,66	>
	<b>Total</b>	<b>3,52</b>	>
Province de Larache	Privé	1,08	<
	Public	1,63	>
	<b>Total</b>	<b>2,71</b>	<
Province de Chefchaouen	Privé	0,23	<
	Public	1,68	>
	<b>Total</b>	<b>1,91</b>	<
<b>Région Tanger-Tétouan</b>	<b>Privé</b>	<b>1,91</b>	<b>=</b>
	<b>Public</b>	<b>1,58</b>	<b>=</b>
	<b>Total</b>	<b>3,49</b>	<b>=</b>

D'après les données du ministère de la Santé, 1999

Le critère « nombre de médecins pour 10 000 habitants » laisse l'avantage à Tanger grâce à un secteur médical privé plus important (tab. 16). Alors que Tanger dispose de plus de 5 médecins pour 10 000 habitants, Tétouan se situe à peine au-dessus de la moyenne régionale, avec 3,52 médecins pour 10 000 habitants.

Néanmoins, Tanger dispose moins de médecins du secteur public par habitant par rapport à la moyenne régionale, et même en comparaison aux provinces de Larache et Chefchaouen<sup>41</sup>. Ces données montrent un sous-équipement en infrastructures sanitaires publiques à Tanger : la croissance démographique importante n'a pas été suffisamment accompagnée de création d'équipements de la santé. Le décalage est comblé par les services privés. Les autorités centrales considèrent-elles que les habitants d'une grande ville dynamique peuvent prendre en charge les soins de santé en utilisant les services des médecins privés ? Les pouvoirs publics préfèrent-ils assister les populations moins favorisées par les opportunités d'emplois ?

<sup>40</sup> Il en est de même pour l'université Abdelmalek Essaâdi dont le siège et le Président sont installés à Tétouan.

<sup>41</sup> Alors que les provinces de Tétouan, Larache et Chefchaouen ont plus de 1,6 médecins du secteur public pour 10 000 habitants, Tanger en a moins de 1,4.

Les capitales régionales disposent de l'essentiel des équipements privés en matière de santé. Chefchaouen, province pauvre et rurale, n'a que 2,3 médecins privés pour 100 000 habitants, Larache 10,8, contre 18,6 pour Tétouan et 36,7 à Tanger loin devant.

A propos du recours à un médecin spécialiste du secteur privé, Mohamed Refass considère que Tanger dispose d'une « aire d'influence majeure » comprenant sa propre wilaya ainsi que la province de Larache : « (Tanger) *empiète largement sur l'aire de Tétouan, attirant de façon significative des patients d'aussi loin que le Rif central* » (Refass, 1996, p. 234).

Dans les domaines de la santé et de l'enseignement supérieur, Tétouan est plus avantagée que Tanger au sortir de la colonisation (hôpitaux, école des Arts). A Tanger, la construction de l'hôpital Mohammed V devenait indispensable compte-tenu de la vétusté des infrastructures alors que la population augmentait fortement. Cependant, Tétouan n'est-elle pas favorisée par les investissements publics, tandis que Tanger comblerait l'écart en rattrapant sa voisine grâce aux initiatives privées ? Alors que Tétouan conserve le siège de l'université et la délégation régionale de la Santé, les cliniques et les écoles supérieures privées s'implantent davantage à Tanger. Cette situation est-elle un héritage de l'histoire, Tétouan étant plus proche du Palais ? Ou bien est-ce une décision de l'Etat pour maintenir un équilibre entre les deux villes ? Sans doute les deux. Si la puissance publique ne favorisait pas Tétouan, si elle ne venait pas à la rescousse d'un écart qui se creuse au profit de Tanger, cet équilibre serait sûrement remis en cause et Tétouan deviendrait une capitale régionale de second rang. Tétouan conserve un prestige grâce au soutien de l'Etat, tandis que les initiatives privées dynamisent et favorisent Tanger, mais au final la ville du Détroit ne prend-t-elle pas l'avantage ?

### **Le trafic aéroportuaire : primauté de Tanger par rapport à Tétouan**

Situé dans la plaine de Boukhalef à 12 kilomètres au sud-ouest de Tanger, l'aéroport international Ibn Batouta est mis en service et concédé à Air France en 1954. Il est restitué à l'administration marocaine en 1962, puis progressivement agrandi, notamment à l'occasion du plan triennal 1965-1967 qui place le tourisme comme objectif prioritaire de développement. Dans les années 70, l'aéroport Ibn Batouta connaît de nouveaux aménagements (pistes, ensemble météo, balisage nocturne). Aujourd'hui, le site de l'aéroport de Tanger couvre 360 hectares comprenant un aéroclub.

Jusqu'en 1978, l'aéroport de Tanger est au deuxième rang national, puis il sera rattrapé par Agadir et Marrakech. Avec la suppression de plusieurs vols et destinations, puis le retrait des représentations des principales compagnies aériennes internationales, l'aéroport Ibn Batouta passe de 147 800 arrivées en 1998 à 101 000 l'année suivante (ce nombre était de 124 500 en 1966). Selon l'annuaire statistique de 2001, l'aéroport de Tanger représente 4 % du trafic national de passagers, loin derrière Casablanca (environ 50 %), Marrakech et Agadir (19,9 % et 16 %) ; il est néanmoins placé au quatrième rang des aéroports marocains.

*« 5 à 10 vols atterrissent ou décollent en moyenne chaque jour en basse saison à l'aéroport de Tanger, contre une quinzaine en haute saison. Quatre compagnies assurent les vols commerciaux, constitués à 48 % de vols intérieurs et 52 % de vols internationaux, quasi exclusivement vers l'Europe : Royal Air Maroc (Casablanca, Agadir, Rabat, Paris, Londres, Barcelone, Madrid), Ibéria (Madrid et Barcelone), British Airways (Gibraltar et Londres) et Régional Airlines (Espagne et Portugal) »* (Diagnostic du schéma directeur de circulation et de transport de Tanger, Transitec - Team Maroc, janvier 2003, p. 34).

L'aéroport Sania er-Rmel de Tétouan, mentionné comme simple aérodrome sur les cartes topographiques, a un rôle insignifiant. Bien qu'aménagé pour recevoir des vols internationaux, il ne fonctionne que pour le trafic national.

### 2.2.2. Réseaux urbains et organisation spatiale de la Tingitane : armature structurée ?

Dans les campagnes de la péninsule tingitane, l'occupation humaine est diffuse avec des douars entourés de terres agricoles. Les centres ruraux de services (administrations et marchés hebdomadaires) présentent des regroupements élémentaires de l'habitat et des activités. « Dans la péninsule tingitane, cette catégorie est représentée par des centres tels que Dar Ben Quarrich, Tnine Sidi el Yamani, ou encore Souk el Khemis des Beni Arous » (Refass, 1996, p. 146).

Un second type de centres ruraux s'est constitué autour des camps militaires élevés par les troupes espagnoles pendant la conquête coloniale. Par exemple, M'Diq (devenue commune urbaine) et Tleta Rissana correspondent à des centres de colonisation, constitués à l'origine par une population civile européenne. Des agglomérations routières, telles que Dar Chaoui, forment un troisième type de centres ruraux de services.

A partir d'une liste de services marchands et non-marchands, Mohamed Refass (1996) classe les centres ruraux de la péninsule tingitane, selon leur fonctionnalité dans l'armature régionale :

- en milieu rural, l'aire d'influence ne dépasse pas celle du cercle administratif. Ce niveau supérieur des centres ruraux de services concerne des communes rurales de la province de Chefchaouen. Ils regroupent des fonctions rares en milieu rural, par exemple un collège ;
- le deuxième niveau des centres ruraux (niveau supra-communal) comprend les communes suivantes : Tleta des Beni Ahmed, Bab Taza, Oued Laou, El-Jebha, Dar Chaoui, Had Gharbia, Khemis Anjra, Khemis des Beni Arouss, Dar Ben Quarrich (fig. 2) ;
- des communes rurales moins équipées sont classées dans le niveau communal : Mokrisset, Tnine Sidi el-Yamani, Tleta Rissana, Tanaqoub, Bou Ahmed, Djebel Habib, el-Arba Ayacha, Melloussa (fig. 2) ;
- un dernier niveau regroupe des communes fortement sous-équipées.

Cette typologie hiérarchisée des centres ruraux de services, selon leur taille et le niveau de rareté de leurs fonctions, montre un maillage assez régulier. Les communes rurales forment une armature équilibrée<sup>42</sup> et des relais dans l'encadrement de l'espace régional grâce aux fonctions commerciales et administratives. L'aire d'influence des centres ruraux de services dépend de l'importance du marché hebdomadaire et de la distance aux principales villes.

Traditionnellement en milieu rural marocain, le souk est le siège des activités commerciales (Troin, 1979). Il concentre d'une part, le marché hebdomadaire (ainsi que quelques commerces fixes) et d'autre part, des services publics de base (siège de l'autorité locale, dispensaire, école, agence postale).

L'activité des souks ruraux hebdomadaires est en déclin pour plusieurs raisons : les ruraux préfèrent se rendre en ville pour écouler leurs productions agricoles avec des prix plus rémunérateurs ; ils profitent du déplacement à Tanger et à Tétouan pour s'approvisionner en biens de consommation vendus plus chers à la campagne ; les moyens de transport sont de plus en plus nombreux et rapides.

---

<sup>42</sup> Bien que, « le suréquipement relatif de certains centres de banlieue, des centres routiers et des centres privilégiés par l'administration permette de comprendre des cas de discordance » (Refass, 1996, p. 241).

Les centres ruraux, articulés autour des marchés hebdomadaires et disposant de services administratifs élémentaires, s'insèrent dans l'armature régionale et quadrillent l'espace. Un *continuum* entre les centres ruraux et les pôles urbains de la péninsule tingitane est-il identifiable ? Les interrelations entre la ville et la campagne constituent-elles un système régional cohérent et équilibré ?

Si les centres ruraux disposent d'une aire d'influence dans les campagnes, il n'en reste pas moins qu'ils sont approvisionnés par la ville la plus proche<sup>43</sup>. Les services rares restent concentrés dans les villes, par exemple les soins médicaux privés et les médecins spécialistes. Les fonctions tertiaires supérieures sont généralement l'apanage des grandes villes.

En plus des villes anciennes de la péninsule tingitane, le système urbain régional s'est enrichi de centres urbains situés sur le littoral méditerranéen.

Fnideq est une commune satellite de Tétouan, « un faubourg commercial » en extension. Située au porte de Ceuta, environ à égale distance de Tanger et de Tétouan, Fnideq demeure dans l'aire d'influence de Tétouan parce que la liaison avec l'ex-capitale du Protectorat espagnol est plus rapide qu'avec Tanger (entre autres causes : rôle de l'histoire et de l'influence espagnole en Tingitane). Ville-frontière accolée à la presqu'île de Ceuta, Fnideq connaît une urbanisation active. Cette *ville-entrepôt* est à la tête d'un vaste réseau de distribution des marchandises illégalement importées au Maroc à partir de l'enclave espagnole.

Plus au sud, M'Diq est dotée d'infrastructures portuaires et balnéaires. Sa croissance est rapide, mais son aire d'influence est limitée en raison de la proximité de Tétouan. En dépit de son étalement, notamment sous forme d'habitat non réglementaire, M'Diq ne dépasse pas le rang de centre élémentaire de services.

Encore plus proche de Tétouan, Martil est une petite ville qui s'étale grâce à l'essor du tourisme estival, mais « *Martil ne développe guère d'aire de rayonnement, ce qui confirme que ce centre n'est (...) qu'une excroissance de la ville de Tétouan (...)* » (Refass, 1996, p. 239).

Fnideq, M'Diq et Martil sont des communes périurbaines de l'agglomération tétouanaise (fig. 2). Par rapport à ces trois communes, Chefchaouen et Asilah représentent un niveau supérieur dans la hiérarchie des villes en raison de leur taille et de leurs fonctions administratives. Unique commune urbaine et chef-lieu d'une province rurale et agricole, Chefchaouen dispose d'une aire d'influence étendue vers le nord et l'est (pays Ghomara et rifain), mais bloquée au nord et à l'ouest par le rayonnement de Tétouan.

Larache et Ksar el-Kébir forment un doublet urbain de rang supérieur, plus complet que celui que pourrait constituer Asilah - Larache. Ces deux dernières sont situées sur la côte atlantique avec un port et des activités de pêche. Elles sont proches mais ne se ressemblent pas et se tournent le dos. Asilah appartient à la wilaya de Tanger, Larache à celle de Tétouan. Alors que la médina de Larache reste fortement dégradée, la ville ancienne d'Asilah est rénovée et en cours de gentrification. Alors que l'étalement d'Asilah est maîtrisé, les extensions de Larache sont anarchiques et non-réglementaires. Asilah est citadine, bourgeoise, culturelle et balnéaire. Larache est tournée vers ses campagnes, son port de pêche et ses industries.

---

<sup>43</sup> Le « rayonnement en cascade » concerne les centres de Khemis Anjra, Oued Laou, Bou Ahmed, Mokrisset et El-Jebha polarisés par Tétouan. Le rayonnement de Tanger s'étend au-delà du Fahs. Tanger partage son influence sur Had el-Gharbia avec Asilah, et sur Khemis Beni Arouss avec Larache et Tétouan (fig. 2). Bien que Tanger élargisse son aire d'influence depuis l'indépendance, Tétouan rayonne sur un réseau de centres ruraux plus étendu et plus dense.

Larache et Ksar el-Kébir appartiennent à la même province et développent des activités complémentaires. Leurs aires d'influence se superposent dans le pays du Loukkos<sup>44</sup> : les deux villes rayonnent sur la commune de Laâouamra. Ksar el-Kébir possède une aire d'influence exclusive, indépendante de celle de Larache, dans un rayon d'environ quinze kilomètres. Ceci s'explique d'une part, par sa position carrefour au cœur des grands axes de communication du Maroc septentrional et occidental et d'autre part, par l'importance de son marché – devenu spontanément quotidien en raison de l'ampleur de son activité – et de ses fonctions commerciales (denrées agricoles, biens de consommation et d'équipement). Ksar el-Kébir est un relais ferroviaire alors que le train ne passe pas à Larache.

Les villes secondaires de la Tingitane (Larache, Ksar el-Kébir, Chefchaouen et Asilah) ont des aires d'influence difficiles à déterminer en raison du rayonnement des capitales régionales qui bloque l'influence des pôles urbains de rang inférieur.

### **Tanger, la capitale régionale ?**

Ville de transit, Tanger affirme ses fonctions de commandement régional. C'est le premier port de passagers du Maroc, le deuxième centre industriel national<sup>45</sup>, une place bancaire importante (une trentaine d'enseignes). Avec un équipement hôtelier comparable à celui de Casablanca, « *Tanger est une ville inventive, cosmopolite (...), extravertie (...), regardant beaucoup vers son avant-pays (l'Espagne, Gibraltar, l'Europe)* » (Troin, 2002, p. 257).

*« Tanger a littéralement été submergée par l'afflux des émigrés du Rif (...). Elle a étonnamment gonflé en population »* (Troin, 2002, p. 257).

Tanger manque d'espace pour s'étendre : la zone industrielle Moghogha à l'est et la Montagne à l'ouest bloque son extension urbaine. C'est pourquoi, le bâti comble peu à peu les espaces encore vides (collines et ravins) et s'étale vers le sud (secteur de Béni Makada).

*« Bloquée à l'est par les zones industrielles et touristiques, Tanger émet de longs tentacules le long des axes routiers (...). C'est une véritable urbanisation déferlante qui a envahi le Tangérois, étalant la ville et la complexifiant en de multiples quartiers, faubourgs et banlieues. Si elle n'a pas encore les fonctions d'une métropole, Tanger en possède l'étendue urbanisée et l'extrême diversité des paysages urbains. »* (Troin, 2002, p. 262)

Enfin, la baie de Tanger est encadrée par deux caps (fig. I et II). Le Cap Malabata à l'est et le Cap Spartel à l'ouest sont des espaces récréatifs et touristiques en raison de dynamiques spontanées – impulsées par les populations locales et les visiteurs – et relayées par les pouvoirs publics et, depuis peu, par des entrepreneurs et investisseurs privés locaux et nationaux.

### **Tétouan, la grande ville de deuxième rang ou seconde capitale ?**

Tétouan a un « *rôle de capitale terrienne, exerçant une influence sur l'ensemble du Rif, étendant donc ses ramifications loin vers l'est et valorisant ces relations longitudinales ouest-est, historiquement anciennes* » (Troin, 2002, p. 258). Tétouan dispose de fonctions administratives héritées du Protectorat espagnol et rayonne sur l'ensemble du Rif occidental et central, un rôle que le pouvoir central ne cessera d'amoinrir après l'indépendance.

---

<sup>44</sup> Le bassin du fleuve Loukkos s'étend sur 150 000 ha, avec plus de 40 000 ha de périmètres irrigués. Le pays du Bas Loukkos (Larache et Ksar el-Kébir) dispose d'une réserve aquifère estimée à 122 millions de m<sup>3</sup>. La quasi-totalité de la province de Larache est recouverte de sédiments du quaternaire, avec de bonnes aptitudes agronomiques.

<sup>45</sup> « *Mais, très spécialisée, dépendante des marchés extérieurs, dirigée de Casablanca et de l'étranger, cette industrie tangéroise demeure fragile (Kaioua, 1998)* » (Troin, 2002, p. 257). 38 000 emplois industriels en 1999.



« *Tétouan est restée manufacturière* » (Troin, 2002, p. 258), ce n'est pas une ville industrielle (9 000 emplois industriels en 1999). Les investissements dans l'immobilier et le tourisme expliquent les « *multiples excroissances urbaines vers le littoral méditerranéen, Martil en étant la plus proche et devenant un appendice bientôt soudé à la grande ville* » (Troin, 2002, p. 258).

Les extensions urbaines escaladent les pentes du Djebel Dersa malgré les contraintes topographiques de ce piédestal montagneux. La zone inondable de l'oued Martil ne constitue plus un frein à l'urbanisation : de nouveaux lotissements y sont aménagés et ce sont les couches urbaines moyennes et supérieures qui s'y installent car les populations pauvres s'implantent principalement sur les hauteurs.

*« Plus traditionnelle, plus introvertie (...) que Tanger, mais aussi volontiers conservatrice d'un patrimoine andalou, restant encore marquée par des modes de vie espagnols (...), Tétouan affirme une personnalité de capitale régionale reconnue bien au-delà des limites d'une péninsule, qui ne porte pourtant pas son nom ! »* (Troin, 2002, p. 258).

### **Ceuta, l'enclave espagnole**

Ceuta (Sebta pour les Marocains) est une étroite péninsule de 12 km<sup>2</sup>. Flèche à l'extrémité du continent africain, elle y est reliée par un pédoncule large de 200 mètres.

*« A partir d'un socle sur le continent, elle s'étrangle en un goulet minuscule, formant deux rades bien abritées des vents, puis se prolonge en deux monts de quelques centaines de mètres de haut, (...) la pointe s'enfonçe dans la mer. Bâtie sur le rocher, elle se dresse comme un promontoire naturel au-dessus des flots. Forte de son exceptionnelle situation stratégique et de son importance commerciale, elle est (...) un poste de guet du Déroit »* (Daoud, 2002, p. 166).

Comptoir colonial incrusté en terres marocaines, Ceuta regroupe environ 73 000 habitants en 2001, avec 30 % de Musulmans. Enclave étrangère à l'extrémité du continent, cité-garnison, port actif de passagers, Ceuta est une ville franche suréquipée pour le négoce (Troin, 2002, pp. 256-259). Avec une position stratégique face au détroit de Gibraltar, l'enclave espagnole bénéficie d'une position littorale et de conditions fiscales avantageuses.

En 1955, le régime de zone franche dont dispose le port ceutan est étendu à l'ensemble de la ville qui profite d'exonérations fiscales et de l'absence de droits de douanes. Malgré l'équipement du port de Tanger pour l'arrivée des véhicules, Ceuta reste une tête de pont pour les voyageurs en provenance de l'Europe et à destination du Maroc.

*« La fonction commerciale découle en partie de la fonction portuaire et tire de gros avantages du régime fiscal très libéral dont bénéficie la ville. En effet, nombreux sont les commerces qui s'adressent tant à la clientèle espagnole qui vient pour une journée, empruntant le car-ferry d'Algésiras pour faire ses achats hors-taxes, qu'aux Marocains qui font la navette avec les villes voisines, alimentant un important trafic de contrebande plus ou moins toléré. (...) Dans la seule ville de Tétouan, plus de 600 boutiques, réparties en deux sites différents se spécialisent dans la vente de produits en grande partie acheminés en contrebande à partir de Ceuta. Fnideq, aux portes de Ceuta, vit essentiellement du trafic avec celle-ci »* (Refass, 1996, pp. 106-107).

Le préside ibérique est séparé du reste de la péninsule tingitane par une frontière, certes loin d'être hermétique, mais surveillée. Les fonctions commerciales de Ceuta ont une influence sur le Maroc en général et sur la région Tanger-Tétouan en particulier. Avec son statut particulier d'enclave européenne en terres africaines, la ville espagnole peut-elle être considérée comme partie intégrante du système urbain de la Tingitane ?

## **Larache, la ville assoupie**

Ville ancienne particulière et originale, Larache « *a subi des cycles successifs d'expansion et de repli* » (Troin, 2002, p. 124), d'occupation étrangère et d'indépendance, d'extraversion et de fermeture.

*« Sous le protectorat espagnol, (Larache) s'affirme comme centre militaire, capitale administrative territoriale, centre de colonisation du Loukkos, petit pôle industriel et port de pêche, mais ces activités sont le fait d'une colonie d'exploitation, plaquée sur un espace littoral, destinées à exporter les ressources obtenues par une utilisation à bon marché de la main d'œuvre locale »* (Troin, 2002, p. 124).

De ce passé colonial, Larache hérite d'une forte dépendance vis-à-vis de Tétouan. Après 1956, Larache perd ses fonctions militaires, s'assoupie et sombre dans un marasme économique (déclin du port et de la pêche, des industries de conserverie, des activités commerciales). Sa promotion au rang de chef-lieu de province, en 1986, limite la tutelle de Tétouan qui conserve néanmoins le rôle de chef-lieu de wilaya. Les investissements publics apparaissent comme un palliatif qui ne permet pas de relancer l'économie. Contrairement à sa voisine Asilah, la médina de Larache se dégrade sans faire l'objet de rénovation. Personne ne regarde vers Larache, hormis les gens du Loukkos qui eux-mêmes préfèrent immigrer à Ksar el-Kébir et Ouazzane, des villes proches, et Tanger plus éloignée.

Néanmoins, si Larache perd une population au profit de Tanger, elle conserve un solde migratoire positif en raison des flux de migrants venus de l'arrière-pays :

*« L'exode rural s'abat sur la ville en crise, l'habitat insalubre s'étend, le parc immobilier espagnol est récupéré mais peu entretenu, une partie des émigrés n'y fait qu'une halte avant de rejoindre les grandes villes de Tanger et Tétouan qui offrent un plus large marché du travail. Il n'y a pas ici de bourgeoisie citadine ayant accumulé dans le foncier rural comme à Ksar et pouvant relancer une économie urbaine convalescente »* (Troin, 2002, p. 125).

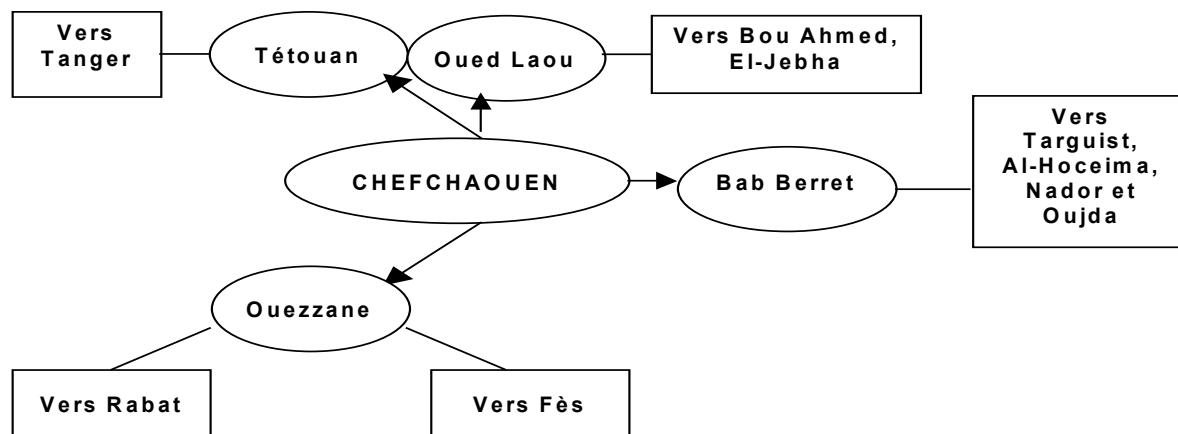
Si Larache conserve une aire d'influence sur le pays du Loukkos, notamment grâce à ses fonctions administratives, si elle mise sur le tourisme pour sortir de son sommeil, les projets soutenus par l'Etat ne lui permettront pas de rivaliser avec les capitales du Nord qui continueront à lui faire une ombre propice à une sieste prolongée à défaut d'initiatives et de capitaux privés.

## **Ksar el-Kébir, la ville enracinée (Troin, 2002, p. 123)**

Ville-forteresse à l'époque romaine (Oppidum Novum), Ksar el-Kébir a une situation carrefour et rayonne sur les campagnes qui l'entourent. Son dynamisme est dû à la présence « *d'une bourgeoisie terrienne détentrice de moyens financiers et ayant réinvesti dans le commerce et les services. Gros marché rural, notamment pour le bétail, centre de commerce des grains au contact avec le Gharb, siège de plus de 80 entreprises grossistes, cette ville qui a conservé des aspects ruraux est bien enracinée dans son territoire, attirant les fellahs à 50 km à la ronde* » (Troin, 2002, p. 123). Ses fonctions agro-industrielles sont à l'origine d'un dynamisme qui s'affirme d'autant plus que les périmètres irrigués du Loukkos et du Gharb s'étendent. Centre de redistribution, de conditionnement et de premières transformations des productions agricoles locales, étape du système de transport, Ksar el-Kébir a aussi un rôle de ville-relais pour les marchandises de contrebande entrées par Bab Sebta.

## **Chefchaouen, le pôle urbain du Rif occidental. Situation stratégique à la sortie des montagnes rifaines et aux limites de la péninsule tingitane**

Chefchaouen a une position charnière entre la péninsule tingitane et le Rif. Éloignée des forces vives de la région, cette ville moyenne reste un point névralgique du système de transport régional. À la sortie de la route des crêtes qui traverse le Rif d'est en ouest, elle est située à la croisée d'axes importants, avec Tétouan au nord-ouest, Ouazzane<sup>46</sup> au sud, Bab Berret<sup>47</sup> à l'ouest, la vallée de Oued Laou au nord en direction de la côte méditerranéenne.



Ville administrative (chef-lieu de province) dépendante de Tétouan (chef-lieu de wilaya) et centre de commerce pour le monde rural du Rif occidental, Chefchaouen constitue le principal élément urbain d'une province à dominante rurale créée en 1976.

La ville moyenne de Chefchaouen (35 000 habitants en 2004) abrite le siège administratif d'une province peuplée à 90 % de ruraux et qui dépasse 525 000 habitants, environ un cinquième de la population totale de la région Tanger-Tétouan.

À l'intérieur d'espaces restés longtemps à l'écart du développement, mais dans l'aire d'influence de Tanger et de Tétouan, Chefchaouen connaît des recompositions territoriales inspirées par des dynamiques et des processus variés : promotion administrative, narco-tourisme, tourisme local, national et international, gentrification de l'ancienne médina. Malgré sa situation au cœur d'une des provinces les plus pauvres du royaume, elle prospère à partir de ses atouts touristiques et de ses fonctions administratives en confirmant son rôle dans les loisirs et le tourisme qui établissent son prestige. Vitrine du Rif occidental, elle ne dispose pas d'activité industrielle et ne polarise que partiellement les déplacements à l'échelle locale grâce à ses fonctions administratives, les services marchands étant limités.

Les fonctions de Chefchaouen sont incomplètes. La promotion administrative induit une progression de la ville dans le système régional des places centrales, mais Chefchaouen n'est pas attractive pour les investissements. Cette situation illustre les limites d'un développement urbain provoqué par la promotion administrative. L'éloignement, voire l'enclavement de Chefchaouen, sa situation en zone montagnarde rurale, représentent des limites pour l'influence de la ville qui rayonne néanmoins de manière croissante grâce au (narco)tourisme.

<sup>46</sup> Ouazzane a une situation carrefour pour les routes en direction du sud, avec Fès à l'est et Rabat à l'ouest.

<sup>47</sup> agglomération routière sur la route des crêtes, c'est-à-dire l'axe majeur qui traverse le Rif.

## **Asilah, la ville balnéaire et le tourisme culturel**

Station balnéaire et petit port de pêche, « *longtemps isolée dans un angle mort entre Tanger et Larache* » (Troin, 2002, p. 259), Asilah est un satellite de Tanger. Elle doit sa relance économique à une politique de promotion du tourisme basée sur les arts et la culture (festival estival depuis 1978). C'est la ville de Mohamed Benaïssa, inamovible ministre<sup>48</sup>.

En 1978, Mohamed Benaïssa lance le projet d'un festival culturel pour Asilah, sa ville natale. Asilah ne cessera ensuite de retenir l'intérêt de l'Etat pour le développement du tourisme et la promotion des arts et de la culture. La petite ville sort de l'ombre de Tanger et doit son embellissement à différents programmes étatiques appuyés par Mohamed Benaïssa.

Un projet de marina est relancé à Asilah. Ce projet s'inscrit dans la politique de promotion du tourisme, avec l'ambitieux objectif de *dix millions de touristes en 2010*. La construction de la marina fait l'objet d'une concession à une entreprise italienne de travaux publics. Asilah bénéficie aussi d'infrastructures et de services de qualité (voirie, collecte des ordures, places publiques), de monuments historiques restaurés, de centres culturels (palais de la culture, centre Hassan II pour les rencontres internationales, bibliothèque du Prince Bandar, musées).

Asilah dispose de plusieurs campings, mais les hôtels sont rares. L'insuffisance d'infrastructures hôtelières favorise indirectement la relance de l'économie puisque des habitants se spécialisent dans la location de chambres d'hôtes en été. Ces activités informelles sont tolérées. Les chambres louées apportent des revenus aux *Zailachi* qui réinjectent des ressources dans l'économie locale. De plus, des lotissements de villas individuelles ont été aménagés au cours des deux dernières décennies. Les résidences secondaires appartiennent à la bourgeoisie marocaine, à des personnes qui viennent d'autres régions, notamment de l'axe urbain atlantique. Bel exemple de dynamisation d'une bourgade de province privée de fonctions administratives, industrielles et commerciales, Asilah devient à la mode. A l'image d'Essaouira *modèle réduit*, la petite ville attire des artistes nationaux et étrangers qui ouvrent des galeries et ateliers d'arts dans la médina. « *Sortie de la discrétion, Asilah semble entrer dans l'ère des turbulences* » (Troin, 2002, p. 259)

### *2.2.3. Les évolutions des découpages administratifs et le pouvoir de commandement territorial dans la péninsule tingitane*

Bien que le découpage de 1997 ait érigé la région Tanger-Tétouan en tant que collectivité territoriale, la carte juridique du royaume reste calée sur le découpage antérieur. La cohérence de ce dernier est discutable en raison de l'hétérogénéité des ensembles géographiques, des bassins d'emplois et industriels, des espaces touristiques qu'il regroupait arbitrairement.

### **Le temps des régions économiques (découpage administratif de 1971) : les capitales du Nord privées de pouvoir de commandement régional**

Avant le découpage administratif de 1997, le schéma directeur d'aménagement du territoire au niveau national (SDAT) et les schémas directeurs d'aménagement régional (SDAR) s'appuyaient sur le découpage du royaume en sept régions économiques (Cf. annexes).

---

<sup>48</sup> En 1976, Mohamed Benaïssa était membre du conseil municipal d'Asilah dont il devenait Président en 1983 (mandat suivant). Il était aussi élu à l'assemblée préfectorale de Tanger. Nommé ministre des Affaires culturelles le 11 avril 1985, il a quitté ce poste pour devenir ambassadeur, du 6 février 1993 jusqu'en 1999, aux Etats-Unis. Puis, il sera nommé ministre des Affaires étrangères en 1999. Il était également membre du bureau exécutif du parti politique RNI (Rassemblement national des indépendants) dont il est membre fondateur.

La péninsule tingitane dépendait de la région économique du Nord-Ouest (RENO) qui comprenait deux façades littorales (atlantique et méditerranéenne), deux grands domaines géographiques différents (plateau central des Zemmour et Rif occidental), deux grands plateaux agricoles (le Loukkos et Gharb), deux villes au rayonnement international (Rabat, la capitale administrative du pays, et Tanger ouverte sur le détroit de Gibraltar).

La RENO était découpée en deux ensembles qui correspondaient aux aires d'influence d'une part, de Rabat (plateau des Zemmour et plaines du Gharb) et d'autre part, de Tanger et Tétouan (Rif occidental avec la péninsule tingitane et le pays du Loukkos).

La RENO était divisée en deux sous-ensembles : la « sous-région Nord », qui correspond à l'actuelle région administrative Tanger-Tétouan, et la « sous-région Sud » qui comprend les provinces et préfectures de Rabat, Salé, Kénitra, Khemisset, Shkirat-Témara et Sidi Kacem (c'est-à-dire les régions actuelles de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër et de Gharb-Chrarda-Beni Hsain). Ces sous-ensembles régionaux correspondaient aussi à deux grandes aires urbaines et industrielles : Rabat-Kénitra et Tanger-Tétouan.

La capitale de la RENO était aussi la capitale politique du pays. Cette région était classée parmi les plus riches du royaume, avec la région économique du Centre (REC) dont le chef-lieu était Casablanca. Ce découpage régional permettait de contrôler la péninsule tingitane depuis la capitale administrative du Maroc<sup>49</sup>.

### **La Région Tanger-Tétouan.**

#### **Evolutions des limites préfectorales, provinciales et communales**

La région Tanger-Tétouan correspond à la région n° 16 du découpage de 1997 (Cf. annexes). Bien que Tanger soit chef-lieu région<sup>50</sup>, Tanger-Tétouan a la particularité d'être la seule région du royaume à être divisée en deux wilayas.

Jusqu'en 2003<sup>51</sup>, la région Tanger-Tétouan comprend la wilaya de Tanger qui regroupe deux préfectures (Tanger-Asilah et Fahs-Béni Makada) et la wilaya de Tétouan qui regroupe trois provinces (Tétouan, Chefchaouen et Larache).

D'une manière générale, dans la région Tanger-Tétouan ainsi qu'à l'échelle nationale, s'observe un resserrement progressif de la trame administrative. Ce processus tend à la fois à renforcer localement le rôle de chaque chef-lieu de province/préfecture, mais aussi à réduire l'aire d'influence, et indirectement l'autonomie par rapport au pouvoir central, des capitales régionales. C'est diviser pour mieux régner.

Examinons en particulier l'évolution du découpage des provinces et préfectures à l'intérieur de la région Tanger-Tétouan (fig. 7). Les deux provinces d'avant 1976, sont devenues des wilayas regroupant plusieurs provinces et préfectures. Les provinces de Chefchaouen et de Larache sont comprises dans la wilaya de Tétouan, mais la zone commandée directement par Tétouan est amoindrie par la création de ces provinces<sup>52</sup>.

---

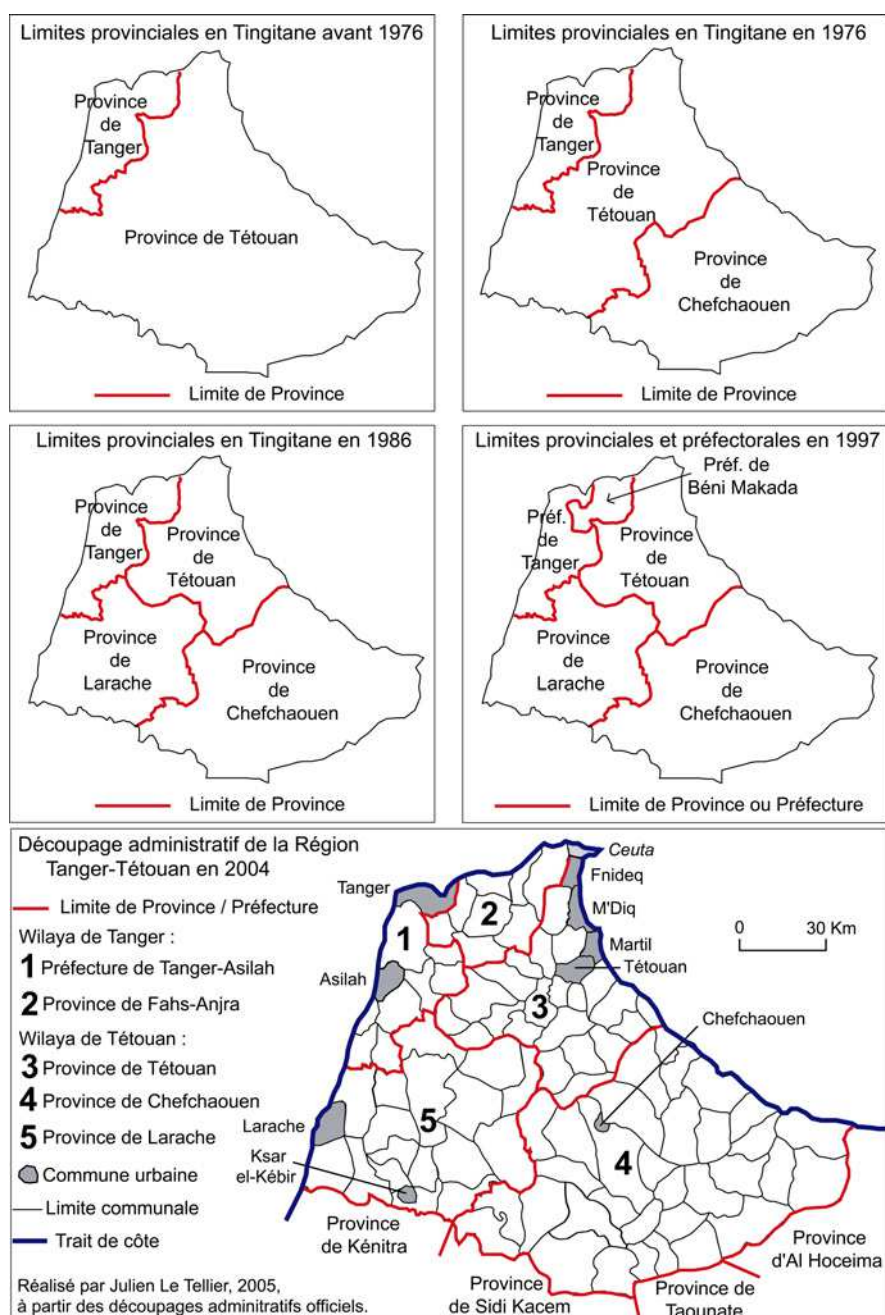
<sup>49</sup> Signalons que le tribunal administratif de la région Tanger-Tétouan, créée en 1997, reste localisé à Rabat et que la cour administrative de commerce réglant les affaires de Tanger-Tétouan se situe à Fès.

<sup>50</sup> Le wali de la région Tanger-Tétouan est le gouverneur de la préfecture Tanger-Asilah.

<sup>51</sup> A l'occasion des élections communales de septembre 2003 (Charte communale de 2002), le découpage en provinces et préfectures de la région Tanger-Tétouan est modifié, mais il y a encore deux wilayas.

<sup>52</sup> Chefchaouen en 1976 et Larache en 1986. Les différentes sources donnent des dates de création différentes. La province de Chefchaouen est créée entre 1973 et 1976, celle de Larache entre 1984 et 1986.

**Figure 7. Les évolutions du découpage administratif de la péninsule tingitane. 1956-2004**



En tant que capitale du Protectorat espagnol, Tétouan rayonnait sur l'ensemble de la zone Nord. Après 1956, son influence administrative couvre un territoire qui se réduit après des découpages successifs. En créant de nouvelles provinces à partir de la fin des années 70, l'Etat va diminuer l'influence des élites tétouannaises sur l'arrière-pays<sup>53</sup>.

<sup>53</sup> « Après la fin de la résistance rifaine et la pacification de la région, « toute la zone septentrionale du Protectorat espagnol fut divisée en cinq régions administratives : la région Ouest, les Jbala, les Ghomara, le Rif et la région Est » (P. PASCON et H. VAN DER WUSTEN, 1983, p. 105). L'Indépendance a donné naissance, au départ, à trois provinces : Nador (Rif oriental), Alhoceïma (Rif central) et Tetouan (Rif occidental). Cette dernière a été à deux reprises subdivisée pour la création de deux autres provinces, celle de Chefchaouen (foyer des Ghomara) en 1973, située entre la province de Tetouan (pays des Jbala) et celle d'Alhoceïma (pays des Rifains) ; puis la province de Larache pendant les années 1980, privant Tetouan de sa façade atlantique » (Azougagh, 1995, p. 233).

**Tableau 17. Nouveau découpage administratif de la région Tanger-Tétouan. 12 septembre 2003. Répartition des cercles et des communes par province et préfecture**

Wilayas	Provinces / Préfectures	Nombre de cercles	Nombre de communes		
			urbaines	rurales	Total
Tanger	Tanger-Asilah	1	2	9	11
	Fahs-Anjra	1	0	8	8
Tétouan	Tétouan	2	4	21	25
	Larache	2	2	17	19
	Chefchaouen	4	1	33	34
	<b>Région Tanger-Tétouan</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>87</b>	<b>98</b>
	<b>Pays</b>	<b>159</b>	<b>248</b>	<b>1 297</b>	<b>1 545</b>

La Charte communale de 2002 et le nouveau découpage administratif (fig. 7, tab. 17) confirment les tendances précédentes. Tétouan maintient son influence sur les communes littorales de la côte orientale de la péninsule, mais la ville perd son autorité sur la façade septentrionale de la Tingitane. Elle n'a plus de pouvoir administratif sur les communes rurales du littoral méditerranéen qui sont face à l'Espagne. Ces communes sont rattachées à la nouvelle province Fahs-Anjra et passent donc sous le contrôle de la Wilaya de Tanger.

La province Fahs-Anjra correspond à l'ex-préfecture de Béni Makada avec un périmètre élargi. Comment expliquer cette décision politique ? Les autorités centrales souhaitent-elles enrayer les trafics de drogue et de contrebande, en grande partie orchestrés depuis Tétouan, de cette frange littorale ? Cherchent-elles à empêcher que Tétouan contrôle le site du port Tanger-Méditerranée en construction ?

La préfecture Fahs-Béni Makada s'agrandit et change de nom : elle devient la province Fahs-Anjra. Par conséquent, la wilaya de Tanger s'étend au détriment de celle de Tétouan et prend le contrôle administratif du site du nouveau complexe portuaire Tanger-Méditerranée.

Les administrations tangéroises sont souvent coiffées par des cadres formés à Casablanca et Rabat, alors qu'à Tétouan il y a davantage de ressortissants locaux à la tête des services déconcentrés de l'Etat. Des fonctionnaires mutés à Tétouan expliquent qu'ils sont freinés dans leur mission par les caciques locaux : ils ont du mal à conduire les projets et ils espèrent être envoyés dans une autre ville.

Parallèlement à la mise en valeur des espaces de l'intérieur de la péninsule tingitane, l'Etat livre à Tanger le contrôle de ces territoires dans la perspective d'extensions périurbaines. Les autorités centrales ne soustraient-elles pas à l'influence de Tétouan les espaces nouvellement mis en valeur, en en confiant le commandement à Tanger ?

### **Le découpage municipal à Tanger et à Tétouan : décentralisation ou recentralisation ?**

Les évolutions du découpage communal apporté par la Charte de 2002<sup>54</sup> (encadré 3) montrent une forme de *décentralisation re-centralisatrice*. En multipliant les entités administratives élues et nommées dans les plus grandes agglomérations (Casablanca, Fès, Marrakech, Rabat, Salé et Tanger), en vertu d'une gestion de proximité des affaires locales, la nouvelle Charte multiplie les intermédiaires entre la population et les décideurs. Le terme d'intermédiaire renvoie aux conseillers et présidents d'arrondissements ainsi qu'aux pachas, placés entre les citoyens à l'aval et les Municipalités et Préfectures à l'amont.

Au nom du principe d'unicité de la ville, la création des arrondissements urbains dans les plus grandes agglomérations s'accompagne d'une diminution du nombre d'édiles municipaux ayant un pouvoir de décision ; il n'y a plus qu'une commune là où il y en avait plusieurs).

<sup>54</sup> Voir Catusse, 2005.

### **Encadré 3. En 2003, six des quatorze communautés urbaines créées en 1997 deviennent des municipalités avec plusieurs arrondissements.**

En 1997, des communautés urbaines étaient créées dans les quatorze plus grandes agglomérations du royaume (Casablanca, Fès, Marrakech, Rabat, Salé, Tanger, Agadir, Kénitra, Meknès, Oujda, Safi, Taza, Témara et Tétouan). Classées dans la catégorie juridique des établissements publics territoriaux, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière, les Communautés urbaines étaient alors chargées de gérer et de coordonner les affaires qui intéressaient des communes urbaines limitrophes. Leurs attributions concernaient l'entretien des chaussées et des bâtiments publics, l'eau, l'électricité, l'assainissement, les transports en commun, le traitement des déchets et les espaces verts. Les autres services étaient gérés directement par les Communes (par exemple, la collecte des déchets). Le principe qui prévalait dans la constitution des communautés urbaines était celui d'une gestion collective des services publics.

A l'occasion des élections communales de septembre 2003 et au nom du principe d'unité/unicité de la ville, des arrondissements urbains sont institués dans les agglomérations de plus de 750 000 habitants. Les arrondissements se substituent aux communes urbaines (municipalités) qui composaient une communauté urbaine. Une communauté urbaine devient une commune et les communes qui la composaient sont transformés en arrondissements. La Charte communale de 2002 indique que : « *Les affaires des communes urbaines de plus de 750 000 habitants sont réglées par un conseil communal. Des arrondissements dépourvus de la personnalité juridique, mais jouissant d'une autonomie administrative et financière et dotés de conseils d'arrondissement y seront créés* » (article 85). Seize arrondissements sont créés à Casablanca, six à Fès, cinq à Marrakech, Rabat et Salé, quatre à Tanger. Les ex-communes urbaines deviennent des arrondissements d'une nouvelle commune urbaine plus vaste (municipalité dotée d'un conseil de la Ville).

Dépourvu de la personnalité juridique, le conseil d'arrondissement urbain élu dispose d'une autonomie financière limitée (approbation des décisions par le conseil communal). Les Communes urbaines constituant une Communauté urbaine étaient sous la tutelle directe du gouverneur, alors que chaque arrondissement est désormais coiffé d'un chef de cercle, c'est-à-dire un sous-préfet (agent d'autorité, service déconcentré du ministère de l'Intérieur). Le président du conseil d'arrondissement et le chef de cercle doivent collaborer étroitement et siègent souvent dans les mêmes locaux, notamment dans les zones urbaines sensibles.

Les ex-Communes urbaines composant une Communauté urbaine traitaient directement avec le gouverneur. Il n'y avait pas de chef de cercle dans les grandes villes chefs-lieux de préfecture. Aujourd'hui, les présidents des conseils d'arrondissements s'adressent au chef de cercle qui est un intermédiaire du gouverneur. Ce dernier a désormais un seul interlocuteur (le président du conseil communal) alors qu'il y avait auparavant plusieurs présidents de Communes sous sa tutelle.

La Charte communale de 2002 et le nouveau découpage des circonscriptions administratives peuvent prêter à confusion dans la mesure où le terme d'arrondissement est polysémique. Le caïd<sup>55</sup> est l'agent d'autorité qui exerce des fonctions dans un arrondissement (au sens de circonscription administrative déconcentrée du ministère de l'Intérieur). Or les arrondissements urbains définis par la Charte de 2002 (au sens de cellule infra-communale élue) regroupent plusieurs caïdats<sup>56</sup> (donc plusieurs arrondissements) et sont sous le contrôle d'un chef de cercle représentant le pouvoir central. Dans un arrondissement urbain (au sens de pouvoir local élu), le pacha (chef de cercle) est secondé par plusieurs caïds ayant chacun en charge de surveiller un arrondissement (au sens de circonscription administrative cette fois) !

L'arrondissement urbain élu est une cellule de la municipalité. Le président du conseil d'arrondissement est placé sous une double tutelle : celle du conseil communal et de son président, et celle du sous-préfet qui agit comme intermédiaire du gouverneur. Le conseil communal est composé de conseillers communaux élus dans les différents arrondissements (article 86, Charte communale de 2002). Les délibérations des conseils d'arrondissements restent tributaires des décisions du conseil de la Ville<sup>57</sup>.

<sup>55</sup> Caïd : agent d'autorité locale placé sous la responsabilité des chefs de cercle (sous-préfets, pachas) et des préfets (gouverneurs d'une préfecture et *amiles* d'une province – *amalat* – ou/et walis de région, le wali de région étant le gouverneur de la province/préfecture chef-lieu de région), Cf. annexes.

<sup>56</sup> Sièges du caïd.

<sup>57</sup> article 101, Charte communale de 2002 : « *Le conseil d'arrondissement exerce pour le compte et sous la responsabilité et le contrôle du conseil communal* ». Le terme « conseil de la Ville » concerne uniquement les huit communautés urbaines transformées chacune en une municipalité avec plusieurs arrondissements. Dans les autres cas, on parle de conseil communal.



Le conseil d'arrondissement gère le budget que le conseil communal de tutelle lui attribue ; ses décisions sont placées sous le contrôle du conseil communal. Les impôts sur les patentes et les taxes d'édilité sont directement levées et gérées par les arrondissements, mais le régime fiscal décidé en conseil de la Ville est identique pour l'ensemble des arrondissements. Le conseil d'arrondissement est consulté par le conseil communal pour les affaires qui le concernent. Il émet des suggestions, propositions et avis, mais son pouvoir de décision est limité. Les propositions d'investissement sont adressées par le président du conseil d'arrondissement au conseil communal qui reste maître du programme pour l'équipement des arrondissements.

Alors que les cellules du pouvoir local sont multipliées dans les plus grandes villes, plusieurs communes d'agglomérations moins importantes sont regroupées dans une seule commune sans arrondissement. Les communautés urbaines d'Agadir, Kénitra, Meknès, Oujda, Safi, Taza, Témara et Tétouan n'atteignaient pas le seuil de 750 000 habitants en 2002. Les ex-communes urbaines – qui formaient une communauté urbaine – constituent désormais une seule municipalité ; les communautés urbaines se sont substituées aux communes.

Bien que le statut de communauté urbaine soit abrogé, des communes urbaines sont destituées au profit des communautés urbaines transformées en nouvelles municipalités. A Tétouan, cette évolution est l'occasion pour l'Etat de récupérer des bâtiments administratifs pour ses services déconcentrés et pour le domaine royal (les communes de Sidi Al-Mandri et Sidi Al-Azhar disposaient de bâtiments et de personnels administratifs en surnombre, alourdissant leurs charges de fonctionnement).

Les arrondissements urbains peuvent être considérés comme des cellules consultatives et déconcentrées des communes ; les conseils d'arrondissement font des propositions au conseil communal. En concertation avec le chef de cercle, les prérogatives qui reviennent au conseil d'arrondissement concernent les mesures de police administrative dans les domaines de l'hygiène et de la salubrité, de la tranquillité publique et de la sûreté des passages.

La nouvelle Charte communale prévoit que la commune urbaine se substitue aux ex-communes et aux ex-communautés urbaines<sup>58</sup>, mais les arrondissements ne sont pas équivalents aux ex-communes urbaines puisqu'ils n'ont pas les mêmes pouvoirs. La création des arrondissements urbains apporte une multiplication de sous-entités territoriales élues, l'objectif étant une gestion de proximité des affaires locales. Cependant, les arrondissements ont moins de pouvoir de décision que les ex-communes urbaines. Par exemple, ils n'ont pas le contrôle direct des attributions d'autorisations de construire et des certificats de construction et de domiciliation (contrôle du conseil communal). Les seules compétences pour lesquelles l'arrondissement a un large latitude, et qui ne sont pas des moindres en matière de pouvoir local et d'influence sur la population, sont les légalisations de signature, les certificats de conformité de copies de documents originaux et l'état civil (compétences propres des Communes, instituées par la première Charte communale de 1976).

L'adoption de la Charte communale de 2002 s'inscrit dans le contexte *post 16 mai*<sup>59</sup>. Après les attentats de Casablanca, les bidonvilles sont montrés comme des foyers réceptifs à l'idéologie de l'Islam fondamentaliste et comme un danger pour la sécurité intérieure. L'islamisme radical qui s'implante dans les quartiers pauvres tend à s'imposer comme modèle alternatif aux insuffisances de l'Etat-providence, telle une issue face à la misère.

---

<sup>58</sup> article 140, Charte communale de 2002 : « *La commune urbaine ou les communes urbaines qui seront créées par décret se substitueront aux ex-communautés urbaines et aux ex-communes urbaines membres* »

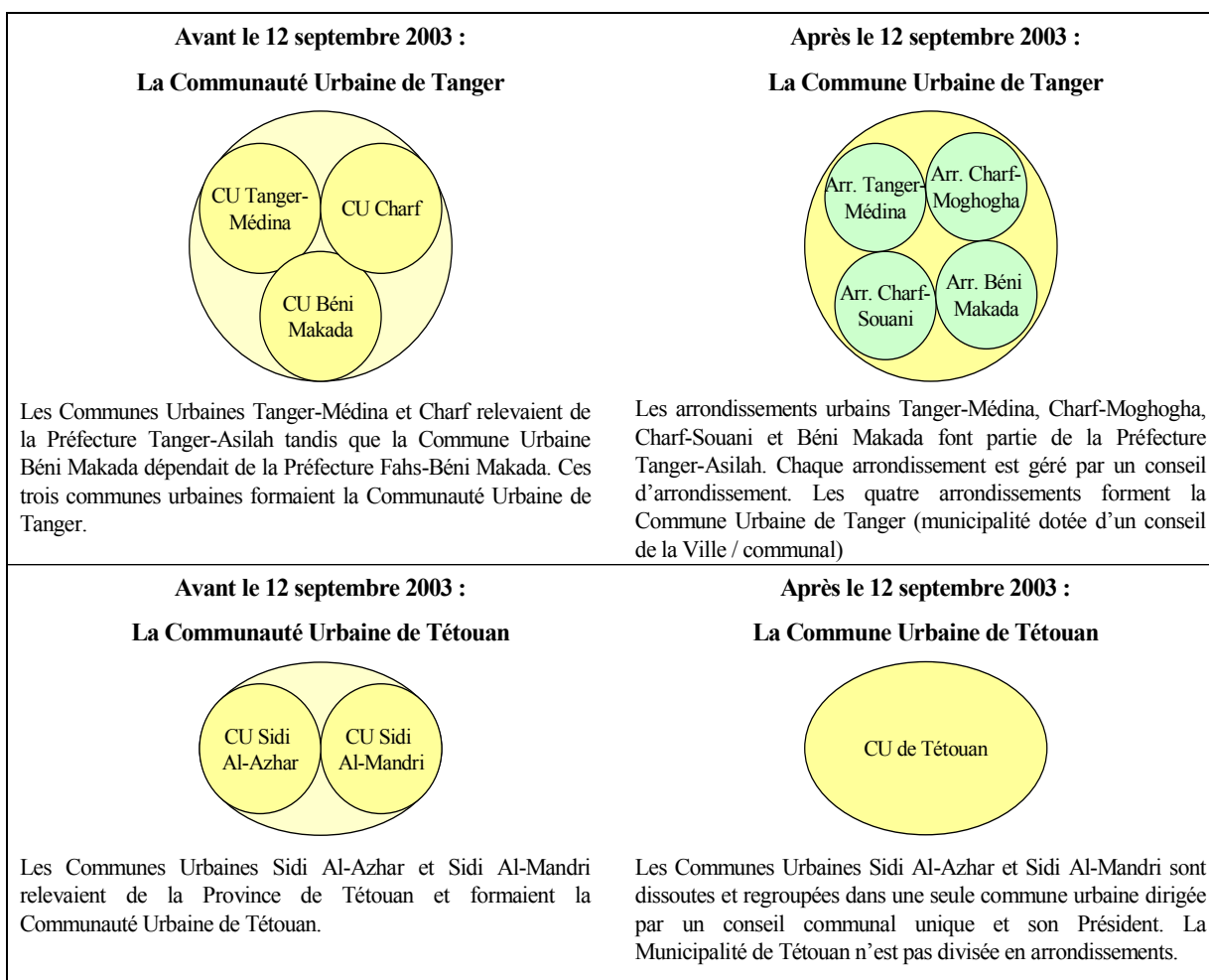
<sup>59</sup> Le 16 mai 2003, des jeunes bidonvillois ont exécuté des attentats meurtriers au centre-ville de Casablanca (45 morts dont 12 kamikazes). Le Parlement adopte le 28 mai suivant une loi antiterroriste.

Les islamistes ont manipulé des jeunes défavorisés et les ont utilisé comme *chair à canon* (kamikazes) le 16 mai 2003 à Casablanca. La pauvreté est un ferment du terrorisme islamiste actuel et la nouvelle Charte répond à une volonté de contrôle et d'encadrement des quartiers pauvres. Après les événements du 16 mai 2003, la presse nationale a dénoncé la responsabilité des élus locaux dans la multiplication des quartiers non-réglementaires et des bidonvilles<sup>60</sup>.

La Charte communale laisse néanmoins le champ large au conseil communal en matière d'autorisations de construire, d'extension et de rénovation des bâtiments, de certificats de conformité aux règles d'urbanisme et d'aménagement du territoire, de certificats de domiciliation. Sous le contrôle du conseil communal, les arrondissements délivrent ces documents qui peuvent aussi *couvrir* des constructions illégales. Pour les projets d'habitat collectif et d'équipements publics, les projets à caractère industriel, commercial et de services, les opérations de morcellement et de lotissement, les autorisations restent du ressort du conseil communal. Mais le pouvoir central encadre ces responsabilités directement, par l'intermédiaire de l'autorité déconcentrée du ministère de l'intérieur (gouverneur, pacha), et indirectement à travers les Agences urbaines (Catusse, 2005).

A Tanger et Tétouan, l'évolution des découpages communaux peut être schématisée ainsi :

**Figure 8. L'évolution du découpage communal. Tanger et Tétouan. 1997-2003. Comparaison « avant - après » les élections municipales de 2003 (Charte communale de 2002)**



<sup>60</sup> C'est également le cas pour les agents d'autorité locale de proximité (moqqadem et caïd : lexique et annexes).

Pour la wilaya de Tanger, avant les récentes évolutions, la situation était la suivante : la préfecture Tanger-Asilah comprenait trois communes urbaines (Tanger-Médina, Charf et Asilah), tandis que la commune urbaine de Béni Makada était le chef-lieu d'une préfecture portant son nom. Les communes urbaines de Tanger-Médina, Charf et Béni Makada, réparties sur les deux préfectures de la wilaya, étaient constituées en communauté urbaine. A l'occasion des élections municipales de septembre 2003, la commune urbaine de Béni Makada devient un des quatre arrondissements de la Ville de Tanger<sup>61</sup> et rejoint la préfecture de Tanger-Asilah (fig. 8).

A Tétouan, le Conseil communal a davantage de responsabilités que l'ex-Communauté urbaine. La Communauté urbaine disposait certes de prérogatives importantes puisqu'elle avait à charge les équipements et le fonctionnement des services municipaux communs aux municipalités de Sidi Al-Mandri et Sidi Al-Azhar (assainissement, distribution d'eau et d'électricité, transports en commun, décharge publique, espaces verts). Mais elle laissait le champ libre aux Communes urbaines en matière de budget et de délivrance des autorisations de construire par exemple. La Communauté urbaine avait une marge de manœuvre réduite dans la mesure où les municipalités disposaient de pouvoirs importants. A Tétouan, la création de la communauté urbaine ne correspondait-elle pas à une première étape de centralisation des pouvoirs municipaux ?

A Tanger, les arrondissements urbains conservent des prérogatives des ex-municipalités (état civil, gestion des services et équipements qui couvrent uniquement les besoins des habitants de l'arrondissement). Mais les arrondissements sont placés sous la tutelle du conseil communal avec une marge de manœuvre réduite en matière de budget, d'investissement, d'autorisations de construire, de programme d'habitat social, etc. La multiplication des arrondissements<sup>62</sup>, par rapport au nombre des ex-communes urbaines, ne lèse-t-elle pas la représentation des élus des arrondissements au conseil de la Ville ?

Si les arrondissements urbains sont créés en vertu du principe d'unité/unicité de la ville, il n'en reste pas moins que leur pouvoir est réduit par rapport aux ex-Communes urbaines. Après la création des Communautés urbaines, leur destitution au profit des Conseils de la ville complète un processus de *re-centralisation* sous couvert d'une multiplication des cellules de proximité (arrondissements urbains). L'argument qui justifie cette évolution est celui d'une gestion de proximité des affaires locales, mais la création des *pachaliks* (sous-préfectures) ne vise-t-elle pas à assurer un contrôle étroit du territoire et des collectivités locales ?

### **3. Tanger et Tétouan, le renouveau contemporain**

Le renouveau contemporain dans la région Tanger-Tétouan sera illustré à travers la présentation des grands projets d'infrastructure et de développement en cours de réalisation. Ils témoignent des dynamiques tingitanes actuelles, bien qu'il soit trop tôt pour tirer des conclusions sur les retombées de ces projets dans la mesure où ils sont en cours de réalisation.

Le Nord marocain, et notamment la péninsule tingitane, profitent d'une attention particulière de la part du gouvernement en raison d'une position stratégique aux portes de l'Afrique et face à l'Europe. Ce renouveau du Maroc du Nord correspond à une rupture par rapport aux décennies passées post-indépendance.

---

<sup>61</sup> 142 202 habitants en 2004 dans l'arrondissement Tanger-Médina, 106 768 pour Charf-Moghogha, 107 691 à Charf-Souani et 144 154 à Béni Makada (RGPH 2004).

<sup>62</sup> A Tanger, trois communes urbaines constituaient la communauté urbaine alors que quatre arrondissements forment aujourd'hui la Ville de Tanger. On est proche du principe *diviser pour mieux régner*.

Parmi les priorités de l'Etat marocain figurent le développement et la dynamisation des provinces septentrionales du royaume. Dans ce contexte, la Tingitane fait l'objet d'un intérêt croissant de la part du pouvoir central qui souhaite l'ériger au rang de place dynamique dans le bassin méditerranéen. Le Palais a la volonté d'asseoir un développement régional sur des bases solides en faisant du doublet urbain Tanger-Tétouan un pôle de croissance et de promotion des investissements. A travers des mesures économiques incitatives (régime d'exonération sur les bénéfices, régime fiscal spécial appliqué aux zones franches, place financière *off-shore*), les investisseurs nationaux et étrangers sont invités à s'implanter dans le Nord-Ouest.

### **3.1. Tentatives d'intégration du Maroc du Nord sous Mohammed V et Hassan II**

Dans son discours historique du 10 avril 1947, Mohammed V insiste sur les contraintes que représente le régime du Protectorat pour l'unité et l'intégrité du pays :

« (La frontière entre les zones sous commandement français et espagnols a) *séparé les habitants d'un même pays qui pendant longtemps a été fier de son unité et de son caractère homogène. (...) Le fonctionnaire responsable doit agir constamment pour permettre aux habitants (...) de profiter de tous les droits que comporte la nationalité marocaine, dans un dévouement absolu au Trône chérifien, qui depuis des siècles, assure l'unité du peuple, l'intégrité de l'empire et le bonheur de toutes les classes de ses habitants* » (extrait du discours de Tanger).

Le choix de Tanger pour prononcer ce discours n'était pas anodin dans la mesure où la ville était coupée du reste du pays et qu'elle était aux mains des puissances étrangères.

« *Le tour de Tanger est enfin arrivé, et c'est avec un immense plaisir que nous rendons visite à cette ville chérifienne que nous considérons comme un point vital de l'empire chérifien, comme sa véritable couronne parce qu'elle est la porte de son commerce, le pivot de sa diplomatie, l'emblème de ses qualités maîtresses* » (Sidi Mohammed, discours de Tanger, 10 avril 1947).

Au lendemain de l'indépendance, parmi les desseins prioritaires du Palais figure les politiques d'intégration du Rif au nom d'une unité nationale à reconstruire. En 1957, Mohammed V lance les travaux de la route Al-Wahda (de l'Unité). Le pouvoir central, par l'intermédiaire du volontariat et des scouts, incite les jeunes à se mobiliser dans la construction de cette route symbolique au plan politique et utile au plan des infrastructures. Le mouvement volontaire à tendance patriotique est donc à l'honneur à travers ce projet ; 12 000 jeunes s'investissent dans la construction de cette route qui relie Fès au cœur du Rif.

L'ambition d'intégrer les régions rifaines à l'ensemble national conduit à l'élaboration du programme DERRO (développement économique et rural du Rif occidental) lancé en 1965 avec l'aide du fonds spécial des Nations Unies et de la FAO. A travers ses trois objectifs (lutte contre l'érosion, élévation du niveau de vie et réduction de l'émigration), ce programme visait à mettre en place un solide tissu d'infrastructures de base pour sortir le Rif de l'isolement et à jeter les bases de son développement économique et social.

L'indépendance marque donc la réunion entre le Nord et le Sud du pays et la volonté d'intégration du Maroc du Nord. Mais la reconversion souhaitée sur le plan des activités n'est pas accompagnée de grands projets pour la relance économique de la région. Tanger et Tétouan perdent leurs fonctions politiques sans réellement s'orienter vers les activités productives. L'étalement urbain des capitales du Nord se poursuit sans que des plans d'aménagement ne soient réalisés (les premiers schémas directeur d'aménagement et d'urbanisme datent des années 80). Malgré les atouts incontestables au plan des ressources naturelles – pour la pêche et le tourisme par exemple – la volonté de développement des activités n'est pas suivie de projets d'envergure.

« Et le tourisme lui-même a perdu beaucoup de son attrait pour les étrangers depuis qu'ils savent ne plus pouvoir se procurer à Tanger les produits rares qui ont l'apparence de fruits défendus ailleurs » (Mas, 1962, p. 155).

« La situation est d'autant plus grave que la réaction du gouvernement est tardive » (Maurer, 1999, p. 91). La zone franche industrielle de Tanger, créée à l'intérieur du port par le dahir du 30 décembre 1961, ne donnera pas de résultats satisfaisants avant plusieurs années. La diversification des activités, avec la promotion du tourisme, n'est envisagée qu'à partir de 1965 avec l'adoption d'un plan triennal<sup>63</sup>. Le plan triennal de 1965-67 place Tanger et la côte méditerranéenne dans les zones d'aménagement prioritaires (ZAP), mais les mesures ne sont pas suivies d'actes avant la fin de la décennie 1970. Ce ne sera qu'après vingt années d'indépendance qu'un plan de développement – orienté sur le tourisme, l'industrie et l'agriculture irriguée – sera finalement élaboré pour relancer l'économie locale de la péninsule tingitane. Autant dire qu'entre temps, les retards se sont accumulés dans tous les domaines et que l'économie informelle et illégale (drogue, contrebande) a pris le relais.

Pour assurer la continuité de la route Rabat - Tanger, la construction du pont Mohammed V, sur l'oued Tahaddart, matérialise la politique d'intégration. Dans le cadre de la promotion touristique régionale, sont prévus l'agrandissement de l'aéroport international de Tanger et la construction de l'autoroute Rabat - Tanger. Mais l'aéroport Ibn Batouta n'a qu'une place secondaire à l'échelle nationale et l'autoroute ne sera pas achevée avant 2005. La Société d'aménagement de la baie de Tanger (SNABT) est créée en 1967 mais, plus de trois décennies plus tard, des experts nationaux et internationaux reconnaissent ses échecs, incohérences urbanistiques et détournements (promotion immobilière plus que touristique).

La promotion des activités industrielles à Tanger est lancée au début des années 60, mais la zone industrielle Moghoha (à la sortie de l'agglomération tangeroise en direction de Tétouan), en dépit des problèmes de pollution incompatibles avec le développement touristique, est partiellement achevée en 1975 (la deuxième tranche sera réalisée au début des années 2000, Cf. annexes). Tétouan devra attendre le code des investissements industriels de 1973 (exonérations d'impôts pour inciter les investisseurs), mais cette ville ne disposera pas de zone industrielle avant 1978. Ni Tanger ni Tétouan ne seront favorisées par le nouveau code des investissements industriels de 1983 qui laisse l'avantage à la métropole casablancaise. De plus, le secteur industriel tingitan est fortement dépendant des marchés et des investissements étrangers en raison de la nature même des productions (les industries textiles sont majoritairement représentées). Par ailleurs, la zone bancaire *off-shore*, prévue à Tanger en 1992, devra attendre une décennie avant de voir ses premiers établissements.

Enfin, si l'aménagement des périmètres irrigués du Loukkos ne concerne directement ni Tanger ni Tétouan, mais l'arrière-pays de Larache et de Ksar el-Kébir, ce projet<sup>64</sup> peut néanmoins être considéré comme un moyen pour le pouvoir central de soustraire le pays du Loukkos à l'influence des capitales du Nord-Ouest en le rattachant au centre politique et économique du royaume.

---

<sup>63</sup> Racheté à Air France, l'aéroport Tanger-Boukhalef (Ibn Batouta) est agrandi en 1965-66.

<sup>64</sup> Le projet est supervisé par l'Office régional de mise en valeur agricole du Loukkos (ORMVAL) créé en 1975. Son périmètre d'intervention s'étend sur 256 000 hectares, dont la moitié correspond à la surface agricole utile. En plus de la protection contre les inondations et la production d'énergie électrique, le barrage Oued el-Maghazine, construit au nord de Ksar el-Kébir, permet de mettre en valeur des milliers d'hectares irrigués. Sur le plateau de Larache et dans la plaine du Loukkos, en plus des périmètres cultivés en *bour*, ce sont environ 40 000 hectares qui sont mis en irrigation. La betterave à sucre a été introduite et les productions sont transformées dans l'industrie de sucre Sunabel de Ksar el-Kébir.

### **3.2. L'accession au trône de Mohammed VI. Les grands projets et le désenclavement du Rif**

Le Rif est longtemps resté à l'écart des politiques de développement. Géographiquement enclavée, historiquement isolée, politiquement délaissée, cette région faisait peu l'objet de l'attention du pouvoir central jusqu'à l'intronisation de Mohammed VI. Actuellement, le Maroc du Nord, et la Tingitane en particulier, présentent des processus d'intégration qui se traduisent par une volonté politique affirmée. A travers divers projets, dont la plupart sont directement portés par le monarque, le Nord marocain tente de rattraper le retard des décennies passées.

En référence à l'irrédentisme rifain et aux tribus du *Bled el-Siba*, le Rif est aussi une région rétive au pouvoir central, pauvre et densément peuplée. Le Nord marocain représente des potentielles vagues de migrants vers le Vieux continent. C'est aussi du Maroc du Nord d'où partent les productions de cannabis et les migrants clandestins<sup>65</sup>.

Les politiques de développement des provinces septentrionales du royaume, renforcées pendant la décennie 1990, peuvent être entendues comme une réponse aux injonctions de l'Union européenne. La création, en 1996, de l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des provinces et préfectures du Nord du royaume (ADPN) ne s'inscrit-elle pas dans la candidature du Maroc à l'adhésion à la Communauté européenne en 1995 et dans le processus de Barcelone ? La « campagne d'assainissement », menée sous Hassan II, ne fait-elle pas écho aux inquiétudes européennes en matière de trafic de stupéfiants ? A travers le programme MEDA<sup>66</sup>, l'Europe ne soutient-elle pas activement le développement du Rif ?

#### **Encadré 4. L'ADPN et sa stratégie ambitieuse**

Le périmètre d'intervention de l'ADPN s'étend sur une douzaine de provinces et préfectures<sup>67</sup>. L'ADPN est un établissement public ayant en charge la coordination des politiques de développement menées dans le Nord du Maroc. Elle est dotée d'un conseil d'orientation où les ambassadeurs des Etats membres de l'Union européenne sont invités à siéger. Elle dépend du Premier ministre et intervient dans des domaines divers : infrastructures de base, projets à caractère social, zones d'intérêt touristique, micro-crédit, soutien à la pêche. L'ADPN couvre une zone, regroupant environ six millions d'habitants, articulée autour de deux doublets urbains majeurs : Tanger-Tétouan et Nador-Oujda ; Tanger-Tétouan profite davantage de ses actions. L'ADPN découpe son périmètre d'intervention en cinq sous-ensembles régionaux : le Détroit correspond essentiellement au doublet urbain Tanger-Tétouan et à son *hinterland*, le Rif central est caractérisé par la production de cannabis, l'Oriental avec le pôle économique nommé « Med Est » autour du doublet urbain Oujda-Nador, Larache avec les périmètres irrigués du Loukkos et Taza qui correspond au Prérif davantage situé dans l'aire d'influence de Fès.

Dans le cadre du processus de Barcelone lancé en 1995 et des accords de libre échange du Maroc avec l'Union européenne, l'Etat marocain ne pouvait plus laisser le Rif dans la pauvreté, l'enclavement et le sous-équipement sans (ré)agir, alors que cette région représente des risques pour l'Europe. N'était-il pas devenu inconfortable pour le Maroc de fermer les yeux sur les trafics de drogue et de sous-estimer la production de cannabis ?

<sup>65</sup> L'Espagne est d'ailleurs chargée par l'Union européenne de surveiller la frontière Sud du continent et reçoit des subventions pour mener cette mission, mais elle compte encore par milliers les *pateras* et les cadavres qui échouent sur ses rivages.

<sup>66</sup> instrument financier du programme de coopération euro-méditerranéen initié en 1996 (voir Leveau, 2000).

<sup>67</sup> Tanger-Asilah, Fahs-Anjra, Tétouan, Larache, Chefchaouen, Al-Hoceima, Taounate, Taza, Nador, Berkane, Taourirt et Oujda-Angad.

Les préoccupations internationales semblent converger avec les intérêts nationaux et il résulte de cette situation une politique d'intégration du Nord marocain. Afficher sa bonne volonté ne permet-il pas à l'Etat marocain d'être soutenu par l'Europe pour mener des actions de développement dans les provinces du Nord ? Ce *Maroc bon élève* n'obtient-il pas des aides financières en contrepartie des efforts qu'il fournit et montre ?

Dans le contexte de relations géopolitiques et économiques étroites avec l'Europe, et en raison des problèmes de pauvreté et des trafics illicites (émigration clandestine, drogue), le Maroc du Nord fait l'objet de projets de développement supervisés par l'ADPN. Si la création de cette Agence s'inscrit dans la continuité du programme DERRO, les actions engagées actuellement sont sans commune mesure avec celles du passé. Il n'est plus uniquement question du milieu rural, mais aussi (et peut-être surtout) des villes. De plus, si le programme DERRO favorisait concrètement le Prérif à la Tingitane et que, plus implicitement, la politique de développement du Nord, menée de 1965 à 1985, visait à accroître l'influence de Fès sur le Rif, ce sont aujourd'hui Tanger et Tétouan qui bénéficient en premier chef des projets. Si les grandes orientations datent de Hassan II, elles sont d'une part, modifiées en faveur des capitales du Nord et d'autre part, concrétisées sous Mohammed VI. Cette concrétisation n'est pas uniquement due à un manque de moyens financiers dans le passé, mais à un véritable changement de cap politique au plus haut niveau de l'Etat.

### **Le rôle du Palais dans les prises de décisions et les politiques de développement**

Le début du règne de Mohammed VI est marqué par une tournée royale consacrée aux provinces du Nord. C'est un événement symbolique car le roi choisit d'abord de se rendre dans le Nord, avant d'entamer ses visites dans les provinces sahariennes. Du 12 au 21 octobre 1999, après une étape à Casablanca, le souverain se rend successivement à Tanger, Tétouan, Chefchaouen, Al-Hoceima, Nador, Fès, Meknès, Oujda et Saïdia. Chacune de ces étapes est l'occasion d'inauguration et de lancements de projets d'équipement.

Après plusieurs décennies de relations difficiles entre le Palais et les *Nordistes*, Mohammed VI, le *roi des pauvres*, renoue le lien et le dialogue avec le Nord. En effectuant cette tournée, maintes fois annoncée et toujours repoussée par son père<sup>68</sup>, en accomplissant la prière du vendredi à la mosquée Mohammed V de Tanger<sup>69</sup>, le nouveau monarque concrétise la volonté d'intégration du Nord au royaume chérifien. Le parcours de Mohammed VI à travers le Rif et ses étapes dans les grandes villes du Nord confirment l'intérêt que porte désormais le trône alaouite à cette région défavorisée. La lutte contre la pauvreté dans le Rif et le développement de cette zone déshéritée devient une priorité. La première tournée royale de Mohammed VI est considérée comme un signal politique fort à destination du Nord :

*« Les initiatives fécondes prises par le Souverain au cours de ce périple et les projets socio-économiques d'envergure qui ont été lancés, attestent de la volonté de Sa Majesté le Roi de désenclaver ces provinces, de les moderniser et de les intégrer dans l'économie nationale pour promouvoir leur développement rapide et pour leur permettre de mieux jouer leur rôle dans l'espace euro-méditerranéen qui doit être un espace de partenariat rénové et de prospérité partagée. (...) S.M. Mohammed VI est déterminé à faire de la région du Nord un pôle de développement afin de l'ancrer dans l'ensemble géoéconomique méditerranéen. Et le périple que S.M. le Roi effectue dans le Nord illustre cette dimension et traduit la Haute sollicitude dont le Souverain entoure l'ensemble de la région »<sup>70</sup>.*

<sup>68</sup> Hassan II arrivait en train au port de Tanger et embarquait directement dans le navire *Le Marrakech*, sans faire de visite officielle à Tanger. Lorsqu'il débarquait, le train l'attendait au port et il quittait la ville sans s'y attarder.

<sup>69</sup> La mosquée Mohammed V de Tanger est inaugurée en 1983. C'est d'ailleurs Mohammed VI, alors Prince Héritier qui avait lancé les travaux de construction de cet édifice.

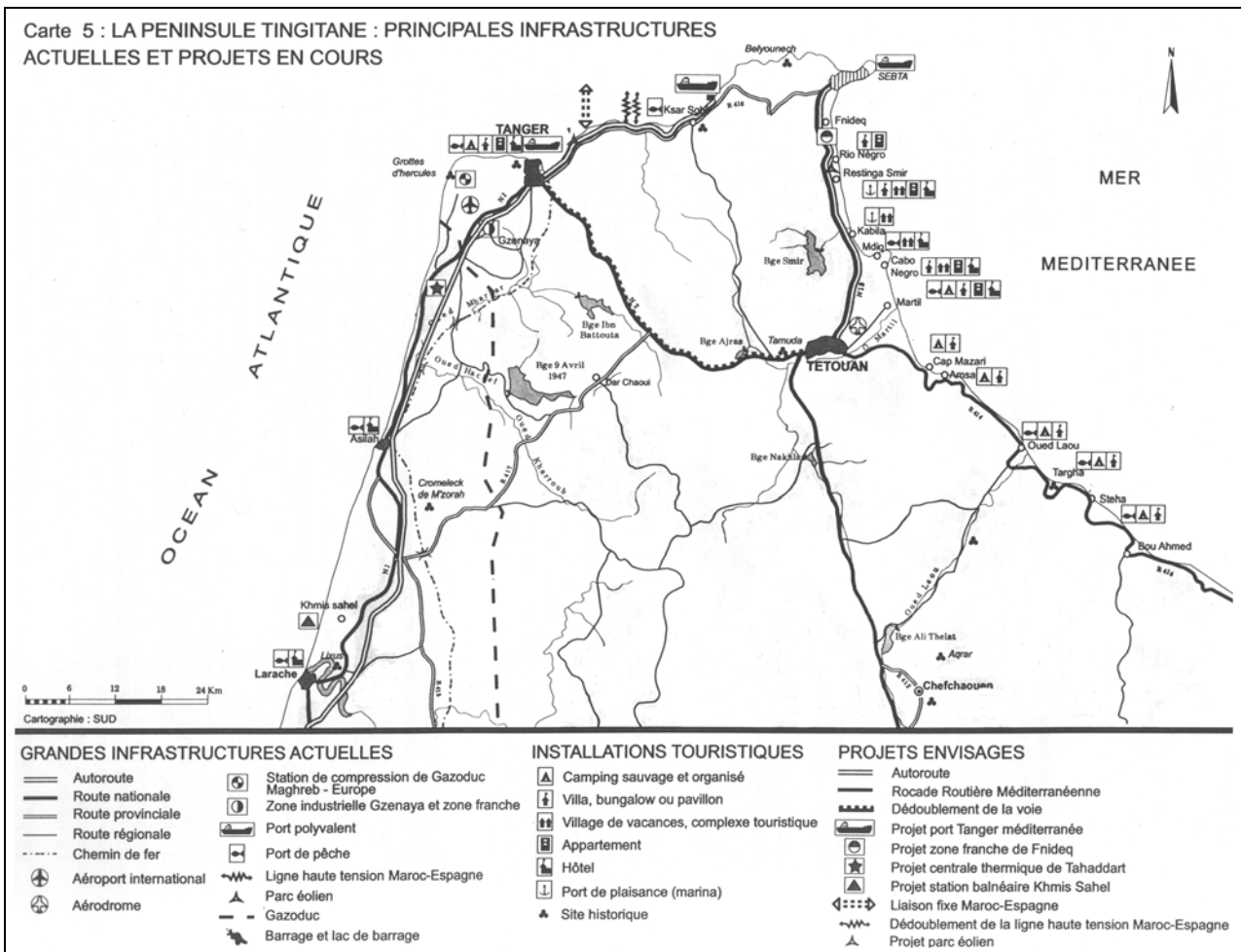
<sup>70</sup> Le Matin du Sahara et du Maghreb, ministère de la Communication.

### 3.3. Les grands projets dans la péninsule tingitane

Depuis le début de son règne, le souverain séjourne souvent à Tanger et à Tétouan, notamment en été. Au-delà d'une affection personnelle pour la Tingitane, le roi témoigne d'un véritable souhait d'intégration des régions historiquement les plus rétives au pouvoir central.

A Tanger, l'inauguration du Boulevard Mohammed VI, à la sortie de la ville en direction de Rabat, n'est pas dénuée de symbolisme. Ce boulevard représente le lien entre Rabat et Tanger, la réunion entre la capitale administrative et la ville du Détroit. Cet axe correspond à une infrastructure routière bien équipée dans une agglomération où, jusqu'en 2003, la voirie apparaissait très dégradée. Eclairé sur une longueur de quatre kilomètres jusqu'au centre-ville de Tanger, le prolongement de la route de Rabat qu'est le Boulevard Mohammed VI présente une chaussée à double voie. Il correspond d'une part, au point de convergence des principales artères de la ville et d'autre part, à la limite entre deux arrondissements urbains de Tanger : d'un côté se situent les espaces centraux, de l'autre s'étale la *ville non-réglementaire* de Béni Makada.

Figure 9. Les grands projets en Tingitane



Sources : Royaume du Maroc, ministère de l'Aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement, direction de l'Aménagement du territoire, décembre 2002, « Etude de l'aire métropolitaine du Bipôle Tanger - Tétouan. Diagnostic territorial. Etats des lieux. Volume 2 », Ingérop - BET « SUD ».



## La rocade méditerranéenne pour le désenclavement du Rif

Le projet de la rocade routière le long du littoral méditerranéen entre Tanger et Saïdia<sup>71</sup> s'inscrit dans la politique de désenclavement du Rif. Depuis l'indépendance, la route littorale héritée du Protectorat espagnol n'avait fait l'objet d'aucun aménagement notable.

Le tracé actuel présente de nombreux accidents de terrains en milieu montagneux : crêtes rocheuses et falaises, surplombant d'étroites plages de sable, qui alternent avec des criques et des fonds de vallées encaissées à l'embouchure des oueds torrentiels qui entaillent les montagnes. L'envergure du projet apparaît d'autant plus importante que la route n'existe pas sur plusieurs tronçons et que la topographie rend la réalisation coûteuse. Actuellement, seule une route sinueuse permet de traverser le Rif d'ouest en est par l'intérieur des montagnes, la route littorale méditerranéenne s'interrompant à El-Jebha à environ 140 kilomètres de Tétouan. La rocade méditerranéenne permettra de faire le tour des montagnes rifaines en longeant le littoral. Elle est censée relier Tanger, Ksar Seghir, Fnideq, M'Diq, Martil, Tétouan, Oued Laou, Bou Ahmed, El-Jebha, Cala Iris, Al-Hoceima, Nador, Saïdia et Oujda.

Le projet de rocade méditerranéenne est celui d'une route côtière de 520 kilomètres à doubles voies : 234 sont à réaliser entièrement et 286 sont à améliorer. Le coût atteindra 200 millions d'euros. L'Europe et ses pays membres (France, Italie, Espagne, Portugal), les Emirats Arabes Unis<sup>72</sup> et le Japon<sup>73</sup> participent au projet. A travers son soutien à l'ADPN, l'Union européenne finance largement la réalisation de la rocade. Les montants du programme MEDA à destination des provinces du Nord s'élevait à 300 millions d'euros sur la période 1996-1999, dont 80 millions pour la rocade méditerranéenne c'est-à-dire 40 % des investissements prévus pour sa construction<sup>74</sup>. Le ministère marocain de l'Équipement reste maître du projet.

**Tableau 18. Les sections de la rocade routière méditerranéenne**

<b>Tanger - Fnideq</b>	Cette section de 60 km longe la côte méditerranéenne et passe par Ksar Seghir. Elle présente un tracé sinueux surplombant la mer sur plusieurs kilomètres. La route existante a été rénovée et élargie.
<b>Fnideq - Tétouan</b>	Cet axe permet la liaison entre Tétouan et Ceuta. Il dessert les stations balnéaires de Restinga Smir, Kabila et Cabo Negro. Le trafic est saturé en été avec des pointes de 20 000 véhicules par jour. Le projet prévoit le doublement des voies existantes et la création d'une autoroute de 32 km.
<b>Tétouan - El-Jebha</b>	Sinueuse en raison du terrain montagneux, la route existante est en mauvais état et surplombe le rivage. Les travaux consistent à améliorer les infrastructures et à élargir la chaussée sur 137 km.
<b>El-Jebha - Cala Iris</b>	Actuellement, aucun axe routier relie directement ces deux localités par le littoral. Le relief est accidenté. Les travaux ont été inaugurés. Ils prévoient plusieurs ouvrages d'art (tunnel, pont) pour les 60 km reliant El-Jebha et Cala Iris via Bouhanine.
<b>Cala Iris - Al-Hoceima</b>	C'est un tracé de 45 km : Cala Iris - Aït Kamra - Al Hoceima - Ajdir - Ras Kebdana. Les travaux prévoient une amélioration des infrastructures routières et un élargissement de la chaussée.
<b>Al-Hoceima - Nador</b>	Aucune route côtière ne permet actuellement de relier ces deux chefs-lieux de provinces. L'axe existant passe par l'intérieur des montagnes. Les études prévoient un tracé qui passera à moins de 2 km de la côte sur 120 km avec plusieurs ouvrages d'art.
<b>Nador - Saïdia</b>	Cette section à vocation touristique s'étend sur 80 km. Les infrastructures existantes sont à améliorer. Un pont d'une longueur de 300 m est prévu pour traverser la Moulouya au niveau de son embouchure.

Sources : Royaume du Maroc, ministère de l'Équipement, 2002

<sup>71</sup> Site touristique à l'extrémité orientale du Rif et à proximité d'Oujda.

<sup>72</sup> Les Emirats Arabes Unis appuient le ministère marocain de l'Équipement à travers des prêts et des dons. En contrepartie, les palais des princes et les complexes touristiques de luxe qu'ils fréquentent, notamment à Agadir, sont desservis par des routes en bon état (chaussées à double voie).

<sup>73</sup> Les Japonais, gros consommateurs de poissons, sont intéressés par les ressources halieutiques du Maroc méditerranéen. Précisons cependant que les méthodes nippones de pêche sont intensives et présentent un risque pour l'équilibre des écosystèmes et le renouvellement des espèces.

<sup>74</sup> Le don de la Commission européenne (programme MEDA 1996-1999) sert à aménager un itinéraire d'environ 110 km reliant El-Jebha à Ajdir (périphérie d'Al-Hoceima). Il consiste d'une part, à améliorer la route existante entre Cala Iris et Ajdir (75 km) et d'autre part, à créer un tronçon routier reliant El-Jebha à Cala Iris (35 km) permettant d'établir une liaison directe entre l'est et l'ouest du Rif par le littoral.

L'objectif est d'atténuer l'enclavement et le déficit d'infrastructures routières des montagnes rifaines, mais le réseau routier à l'intérieur des montagnes reste imparfait et incomplet :

« La réalisation de cet axe routier, qui s'inscrit dans le cadre des projets structurants et à caractère stratégique engagés par le Royaume, est de nature à améliorer les conditions de vie de la population (...) à travers notamment le désenclavement de la région et sa liaison aérienne, maritime et terrestre avec son environnement national et international, tout en mettant à profit les multiples atouts naturels et économiques dont dispose cette région. (...) La Rocade méditerranéenne vise à atténuer les déséquilibres territoriaux, induire un déplacement progressif des populations vers la côte, permettre la concentration de la population dans les petits noyaux urbains, développer les ressources endogènes de la zone et faciliter l'accès à environ 65 centres administratifs. (...) Elle vise à (...) relier six provinces (Tanger, Tétouan, Chefchaouen, Al Hoceima, Nador et Berkane) et 40 communes. »<sup>75</sup>

La rocade méditerranéenne est censée enrayer l'isolement et la marginalisation dont souffre le Rif. L'objectif est de désenclaver les montagnes pour faciliter la circulation des personnes et des marchandises. La route littorale est supposée améliorer l'accessibilité aux équipements, aux administrations et aux emplois. Pour les experts, cet axe structurant entraînera des retombées économiques et des effets induits pour deux à trois millions de personnes.

Mais la rocade méditerranéenne facilitera manifestement le contournement du Rif sans le pénétrer. La volonté de développer le tourisme sur la côte méditerranéenne ne risque-t-il pas de couper le cœur du pays rifain de son littoral ? Le projet, soutenu par les bailleurs internationaux et notamment par l'Union européenne, n'est-il pas aussi implicitement dicté par un souhait de contrôle du littoral pour lutter contre l'émigration clandestine et les trafics de drogue, plutôt que par la détermination annoncée de désenclavement du Rif central isolé ?

Il est étonnant que la priorité soit accordée à la route littorale alors que la côte est bien moins densément peuplée que l'intérieur des montagnes. Il faut donc replacer ce projet dans le cadre géopolitique à l'échelle du bassin méditerranéen. Dans les documents stratégiques du partenariat euro-méditerranéen, le Rif est présenté comme une double menace pour l'Union européenne. D'une part, parce que le haschisch marocain importé en Europe provient de ce massif. D'autre part, parce que les montagnes rifaines sont pauvres et densément peuplées.

Le Vieux continent redoute que la pauvreté et la marginalité du Rif se transforme en vagues de migrants clandestins vers les côtes de l'Europe méridionale (bien que les migrations des Rifains vers les pays européens soient pour la plupart légales). C'est pourquoi le Maroc du Nord est prioritaire pour recevoir les aides du programme MEDA.

Néanmoins, il n'est pas question d'éradiquer à court terme les cultures de cannabis qui apportent des revenus à cette région marginalisée. A l'échelle nationale, le Makhzen contrôle le Rif de plusieurs manières. Tolérer les cultures de cannabis c'est maintenir implicitement la région dans une forme de stabilité. De plus, l'Etat dispose de relais parmi la population et son administration a ouvert des axes de pénétration avec des points stratégiques d'intervention, éventuellement militaire, en cas de soulèvement des Rifains (Chefchaouen, Taounate, Kétama, Targuist). Le Maroc entend-t-il ouvrir davantage son *grenier à kif*<sup>76</sup> aux observateurs extérieurs et aux touristes ? Rien n'est moins sûr. L'Europe passe, pour le moment, sur ce problème et elle focalise sur la question des potentielles migrations. *In fine*, la façade méditerranéenne du Maroc est éminemment géostratégique dans le contexte d'intégration régionale euro-méditerranéen. Ne représente-t-elle pas une forme de *limes* séparant l'empire et les nouveaux barbares (Rufin, 1992) ?

<sup>75</sup> « SM le Roi procède au lancement des travaux d'aménagement de la rocade méditerranéenne entre El-Jebha et Ajdir », *Maghreb Arab Press*, Rouadi (Al Hoceima), 12 juin 2004.

<sup>76</sup> Le kif désigne d'une part, les plants de cannabis et d'autre part, un mélange de cannabis et de tabac fumé dans une petite pipe appelée *sebsie*.

Les migrations des Subsahariens vers l'Europe *via* le Maroc ne correspondent-elles pas à des problèmes qui conduisent l'Union européenne à soutenir financièrement le projet de rocade méditerranéenne pour faciliter le contrôle du fossé qui existe entre les deux rives de la Méditerranée ? La rocade devient alors un moyen de maîtriser la frontière entre l'Europe et l'Afrique, à la fois réellement, car les travaux ont commencé, mais aussi de manière plus symbolique : cette route sera une vitrine d'une part, du partenariat euro-méditerranéen et d'autre part, des efforts du Maroc en matière d'équipement, de lutte contre la pauvreté et contre le trafic de drogue, le royaume devenant un solide allié de l'Union européenne.

La réalisation de la rocade méditerranéenne ne risque-t-elle pas de créer des déséquilibres entre le centre du Rif et ses marges littorales ? Comment le déplacement des populations de l'intérieur vers la côte pourra-t-il apporter le développement économique et social à une si vaste région ? Les décideurs prévoient un essor économique, basé sur les ressources locales et touristiques, pour des centres urbains qui jalonnent la rocade. Mais les études ne peuvent pas préjuger à l'avance du dynamisme réellement induit par la concentration des hommes et des activités le long du littoral (si elle se produisait). Les fonctions de ces nouveaux centres ne se limiteront-elles pas à celles d'agglomérations routières ?

La rocade méditerranéenne est présentée comme un pilier et un tremplin pour le tourisme littoral. Il est d'ailleurs question de nouvelles stations balnéaires. Si, comme le prévoit le projet, la rocade méditerranéenne permettra d'assurer la liaison entre 7 ports, 9 abris de pêche et 54 sites touristiques sur 200 kilomètres de plages, n'aura-t-elle pas pour conséquence la sur-valorisation des côtes au détriment de l'intérieur ? Si les Rifains sans emploi trouvaient tous du travail sur le littoral, alors qu'adviendra-t-il des paysans restés dans les terres et dont beaucoup vivent en dessous du seuil de pauvreté ?

Le projet de rocade méditerranéenne avait été lancé sous Hassan II, mais c'est avec Mohammed VI qu'il se concrétisera et que les fonds sont débloqués. L'ADPN existe certes depuis 1996, mais c'est pendant le règne du nouveau roi que l'Agence entreprend ses plus grands projets. De toute évidence, le jeune monarque donne un véritable élan au processus d'intégration et de promotion des provinces du Nord.

Accompagné du roi de Bahrein, Hamad Ben Aissa Al Khalifa, Mohammed VI assiste le 12 juin 2004 au lancement des travaux de la rocade méditerranéenne entre Ajdir et El-Jebha : il s'agit du tronçon le plus coûteux dans la mesure où il n'existe pas d'axe de communication entre ces deux centres<sup>77</sup>.

### **Des autoroutes pour accompagner le dynamisme de la péninsule tingitane et la relier à la conurbation du littoral atlantique**

Si le projet d'étendre l'autoroute Casablanca - Rabat - Kénitra jusqu'à Tanger avait été lancé sous Hassan II, c'est pendant le règne suivant que les travaux sont accélérés et achevés. Symbole d'un lien entre la capitale politique et la ville du Détroit, l'autoroute Rabat - Tanger (223 km) s'inscrit dans une volonté d'intégration du Nord marocain.

Mis en service en 1996, le premier tronçon relie Rabat à Larache (150 km, coût de 200 millions d'euros, c'est-à-dire l'équivalent du projet de rocade méditerranéenne). La seconde section Larache - Sidi el-Yamani - Asilah est inauguré par Mohammed VI à l'occasion de sa première tournée royale (28 km, 44 millions d'euros). La dernière tranche<sup>78</sup> est achevée en 2005 (47 km, 130 millions d'euros).

---

<sup>77</sup> 133 millions d'euros financés par la Commission européenne dans le cadre du programme MEDA. Délai de réalisation de 30 mois. Elargissement et renforcement de la route existante sur 67 km, avec 27 km de rectification de tracé et la construction de 35 km. 17 ouvrages d'art dont 4 ponts et des tunnels.

<sup>78</sup> Le tronçon Sidi el-Yamani - Tanger dispose d'un échangeur autoroutier au niveau d'Asilah et se termine à la hauteur de la commune de Boukhalef (aéroport de Tanger). Il est raccordé à la route nationale Rabat - Tanger.

A l'occasion de la tournée royale de 1999, le souverain se rend à Ksar Seghir pour donner le coup d'envoi des travaux d'élargissement de la route en direction de Tanger, puis à Fnideq où il assiste au lancement des travaux de la route vers Ksar Seghir<sup>79</sup> : les bases de la rocade méditerranéenne, en tout cas en Tingitane, sont jetées. Et le projet d'autoroute Tétouan - Fnideq (32 km), visant à décongestionner l'axe routier existant<sup>80</sup>, est abandonné au profit d'une voie rapide dont l'usage sera gratuit<sup>81</sup>.

Quelques remarques peuvent être formulées quant aux objectifs des projets autoroutiers et de voies rapides. A quoi sont-ils destinés et à qui profiteront-ils ? Hormis l'usage de la route Tétouan-Ceuta par les contrebandiers, cet axe sert principalement aux MRE qui rentrent au Maroc par Bab Sebta et aux touristes aisés qui fréquentent la zone touristique haut de gamme du littoral tétouannais. L'autoroute Tanger - Rabat est majoritairement utilisée par les personnes qui disposent d'une voiture particulière. Or, *les personnes qui disposent d'une voiture particulière* représentent 10 % de la population marocaine. S'agit donc-t-il de projets de développement et de désenclavement à destination du plus grand nombre ? Rien n'est moins sûr, bien que l'équipement routier puisse être considéré comme un préalable au développement des activités productives et aux investissements étrangers.

La plupart des transports collectifs (autocars et grands taxis) n'utilisent pas les autoroutes ; ils desservent les localités qui s'égrènent le long des axes routiers et évitent l'autoroute à cause du coût des péages. Certes, les autocars de la CTM-LN empruntent l'autoroute, mais cette compagnie transporte une clientèle prête à payer des places plus chères que celles proposées par les autres sociétés d'autocars. Ainsi, les projets prioritaires les plus coûteux sont destinés à des usagers aisés, alors qu'ils sont présentés comme un moyen de contribuer au désenclavement et à l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres. Cela ne veut pas dire que rien n'est fait pour les routes rurales ou pour désenclaver les quartiers sous-équipés des villes, mais les montants qui y sont investis sont nettement inférieurs à ceux d'une autoroute.

Si les autoroutes visent à attirer les investissements directs étrangers et à faciliter les déplacements des 10 millions de touristes espérés pour 2010, comme des 10 % des Marocains propriétaires d'une voiture particulière, il n'en reste pas moins que ces infrastructures auront une utilité fort limitée pour les basses couches sociales qui – à la différence des 10 millions de touristes et des investisseurs étrangers – sont déjà au Maroc.

### **Le port Tanger-Méditerranée, un chantier colossal**

Le projet d'un complexe portuaire en Tingitane, sur la côte atlantique, avait été lancé sous Hassan II, mais il a été abandonné. Un nouveau port est en cours de construction et le projet se concrétise sous le règne du nouveau roi. C'est finalement le littoral méditerranéen qui est à l'honneur avec un chantier colossal entre Tanger et Ceuta. Le complexe Tanger-Méditerranée est placé au centre de tous les espoirs pour le développement de la région. Cette initiative de l'Etat remonte à l'été 2002, elle est rendue publique un an plus tard. Le projet englobe un port en eaux profondes, des zones franches commerciales et industrielles et des infrastructures autoroutières et ferroviaires.

---

<sup>79</sup> 30 kilomètres, projet de 18 mois, 12 millions d'euros, 3 millions d'euros pour la voie de contournement de Fnideq. Le tracé passe par les communes de Ksar al-Majaz, Tamghrart et Fnideq. C'est un axe rassemblant de nombreux projets d'infrastructures (port de Tanger-Méditerranée, parc d'éoliennes de Koudia al-Baïda).

<sup>80</sup> C'est un axe fortement utilisé d'une part, toute l'année par les contrebandiers qui se déplacent en taxi collectif et d'autre part, en été par les touristes nationaux et les Marocains résidant à l'étranger de retour au pays.

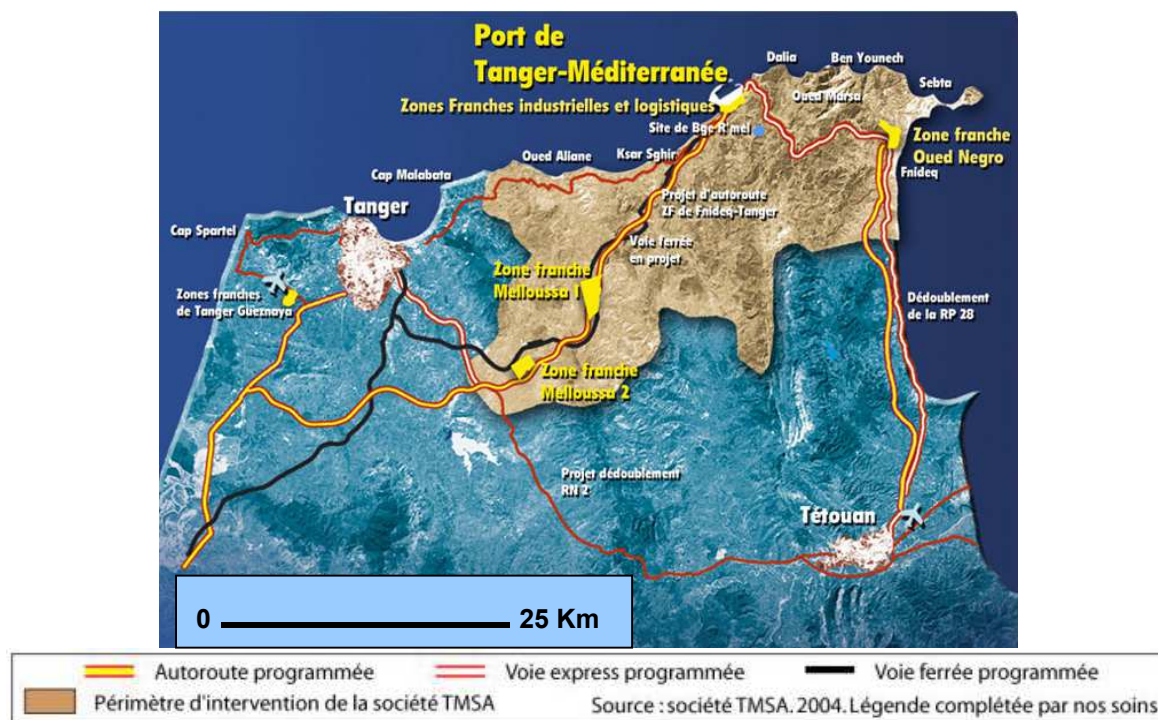
<sup>81</sup> Les études et travaux sont estimés entre 60 et 90 millions d'euros.

Situé à 35 kilomètres à l'est de Tanger, la zone Tanger-Méditerranée comprendra une zone franche logistique d'exportation attenante au port, deux zones franches industrielles de 300 hectares chacune<sup>82</sup> à Melloussa et une zone franche commerciale de 200 hectares à Fnideq (fig. 10).

Il est prévu de relier le nouveau complexe portuaire aux villes de la péninsule tingitane en aménageant un réseau de communication qui comprendra des autoroutes, des voies rapides et des lignes de chemins de fer. Un tronçon autoroutier de 61 kilomètres reliera le complexe à l'autoroute Rabat - Tanger, une voie-express permettra la liaison du port avec la zone franche commerciale de Fnideq, un axe ferroviaire desservira le complexe portuaire et les nouvelles zones franches à partir de Tanger, la route Tanger-Tétouan sera transformée en voie-express.

Placé parmi les priorités de l'Etat et érigé en zone spéciale de développement, le projet Tanger-Méditerranée, couvre un territoire de 500 km<sup>2</sup>. Le complexe portuaire du site Oued er-Rmel vise à affirmer le rôle du Maroc dans les échanges en Méditerranée, avec une ouverture sur la *Mare Nostrum*, et à stimuler le tissu productif du Nord du royaume en attirant les investissements directs étrangers. La presse parle du « futur Singapour de la Méditerranée ».

**Figure 10. Le port Tanger-Méditerranée (site de Oued er-Rmel)**



A travers ce projet pharaonique, l'Etat marocain entend donc se positionner dans l'économie mondialisée et concurrencer les ports méditerranéens. L'objectif est aussi de nuire à l'économie de Ceuta et de mettre fin au trafic de contrebande. La presse rapporte que la zone franche commerciale de Fnideq permettra d'asphyxier les activités commerciales de Ceuta.

De plus, Tanger-Méditerranée doit permettre de décongestionner le port de Tanger et d'éviter l'encombrement routier dans la ville. Le port *Tanger-ville* devrait conserver uniquement une partie du transport des voyageurs<sup>83</sup> et se spécialiser dans les activités touristiques et de plaisance. Il faut s'attendre parallèlement à la perte d'une source de revenus et d'emplois pour

<sup>82</sup> La première tranche de 300 hectares comprendra 495 lots d'activité, 740 lots d'habitat et 22 lots pour les équipements. Financé par la Caisse de dépôt et de gestion (CDG), le coût est estimé à 88 millions de Dh.

<sup>83</sup> Ce sont environ 2,5 millions de passagers qui passent annuellement par le port de Tanger.

la population tangéroise (transitaires, mécaniciens, bureaux de change). Tanger est une ville de passage qui peine à retenir les touristes et à se positionner dans le tourisme de séjour. Si des arrivées seront délocalisées au nouveau port, alors Tanger risque de perdre des visiteurs, y compris des personnes qui n'y passent qu'une seule nuit.

Les problèmes de circulation routière à l'intérieure de l'agglomération tangéroise seront-ils réglés ? Les industries, les marchés de gros et les commerçants devront s'approvisionner en marchandises, en pétrole et en céréales dans le nouveau port, or le complexe Tanger-Méditerranée sera distant de 40 kilomètres de la ville du Détroit. Malgré le renforcement des infrastructures routières en Tingitane qui doivent accompagner la création du nouveau port, les flux augmenteront dans la péninsule tingitane ainsi qu'à Tanger. Sans parler de la hausse des consommations de carburant, la fréquentation accrue des axes de la péninsule n'entraînera-t-elle pas des coûts supplémentaires pour l'entretien des routes ?

Après l'évanouissement du projet Tanger-Atlantique, le choix d'un site vide d'occupation humaine sur la côte méditerranéenne, environ à équidistance de Tanger, Ceuta et Tétouan, apparaît stratégique notamment en raison de la proximité des côtes européennes. Toutefois, les travaux sont techniquement difficiles et économiquement coûteux à cause des contraintes topographiques. A la différence de l'emplacement sur le littoral atlantique, le site Oued er-Rmel est montagneux avec la dorsale calcaire en arrière plan. Mais cette question de la difficulté du terrain est évacuée par les experts sans doute parce que l'Etat ne lésine pas sur les moyens : le projet représente plus de 10 milliards de dirhams.

Les autorités nationales attendent de Tanger-Méditerranée des retombées de l'ordre de 60 000 à 200 000 emplois. La question du logement des employés du port et des zones franches, ainsi que des personnes qui profiteront des effets induits du complexe portuaire pour s'installer à proximité, se pose. Qu'à cela ne tienne, ce sont plusieurs villes nouvelles qui seront créées de toutes pièces et qui viendront se greffer sur les centres ruraux existants. Si les chantiers de ces nouveaux centres urbains sont inaugurés, début 2006 et en grande pompe, la question de la faisabilité et de la viabilité se pose.

N'est-ce pas aller à *contre-courant de l'histoire* que de vouloir bâtir des villes à l'intérieur d'une péninsule où les établissements urbains se sont logiquement greffés sur les sites les plus favorables à l'accostage ? Sur les plans des experts, le territoire tingitan est découpé, bariolé de couleurs fluorescentes qui correspondent à des nouvelles zones d'habitat, des espaces récréatifs, des réserves naturelles protégées, etc. La réalité du terrain et les contraintes topographiques paraissent évacuées. Création de nouvelles villes, densification des agglomérations et des centres ruraux existants sont projetés sans que ne soient préalablement menées, à notre connaissance, de solides études d'impacts. Si le risque de prolifération des bidonvilles et des quartiers non-réglementaires peut être écarté en raison de la vigilance des autorités, la question du transport des habitants et des employés reste à éclairer.

Comme l'explique justement un universitaire tangérois : « *Le Nord n'a jamais vu d'engins pareils de toute son histoire. Les responsables du chantier ont carte blanche. Les expropriations et destructions de maisons pour utilité publique se comptent par centaines pour dégager les emprises nécessaires à la voie-ferrée. Les gens avaient profité du laxisme de l'Etat pour construire au bord de la route. Ils pensaient qu'ils pouvaient construire en toute impunité parce qu'ils étaient sur le territoire d'une commune rurale dans une région délaissée. La plupart étaient des barons de la drogue. Mais les choses ont été reprises en main. (...) Des associations ont cherché à faire pression pour que des fouilles archéologiques soient réalisées avant les travaux. Mais c'est la décision royale qui prime.* »

En décembre 2005, à proximité du port Tanger-Méditerranée, des tas de gravats jonchent la route sur plusieurs kilomètres : des villas détruites pour que la chaussée soit élargie et pour laisser la place aux infrastructures ferroviaires et routières annoncées. En face du chantier, la montagne, intacte il y a quelque mois, est grignotée par les *bulldozers*. Dans la mer, le bassin

portuaire est en chantier. C'est impressionnant ; nous étions passé devant le site du futur port en 2003 : seule une pancarte mentionnait l'emplacement du port au bord d'une crique rocheuse vide d'occupation humaine. Ce chantier pharaonique n'illustre-t-il pas les recompositions à l'œuvre en Tingitane ?

Les porteurs du projet évoquent les points suivants pour justifier la création du nouveau port : a) le trafic de transbordement de conteneurs représente une opportunité de développement en raison de l'augmentation du trafic en Méditerranée et de la situation du Maroc par rapport au détroit de Gibraltar, b) le port de Tanger atteint un seuil de saturation et ne peut faire face à la croissance du trafic conteneurs et des camions TIR.

Le projet Tanger-Méditerranée a pour but de servir de plate-forme de transbordement pour désengorger le port de Tanger et capter une partie du trafic méditerranéen, de développer le transport des camions TIR, de rationaliser le transport de céréales à l'échelle nationale, de desservir l'*hinterland* de Tanger en produits pétroliers raffinés, de mettre à la disposition des entreprises exportatrices un port performant.

Le port de Tanger est supposé se spécialiser dans les activités de tourisme et de plaisance, abandonnant progressivement le transport de personnes et de marchandises (les présentations du projet ne précisent pas ce qu'il adviendra du port de pêche). Les objectifs sont :

*« (de) positionner le Nord du Maroc comme fournisseur du marché européen fort de 300 millions de consommateurs en s'appuyant sur l'accord de libre échange avec l'Union Européenne, de rééquilibrer l'aménagement du territoire en faveur de la région Nord et de créer des milliers d'emplois ». D'après les experts, les créations d'emplois et de valeur ajoutée seront sans précédent dans un pôle performant et dynamique devant permettre le « repositionnement stratégique de l'économie nationale ». On parle de « hub régional d'éclatement pour le trafic des marchandises en Méditerranée, d'un point nodal des échanges régionaux ». « Cet acquis majeur de la région Nord du royaume, marqué par un engagement exemplaire des différents intervenants publics et privés, témoigne du fort potentiel de mobilisation et de la détermination du Maroc à investir tous les chantiers de développement socio-économique et d'ouverture à l'économie mondiale libérale » (TMSA, 2003).*

Les travaux de construction du port nécessitent une première enveloppe de 500 millions d'euros et le coût total du projet est estimé à un milliard d'euros<sup>84</sup>. Créée pour le projet et responsable des études, de la coordination et de la réalisation, la société de droit privé marocain *Agence spéciale Tanger Méditerranée TMSA*<sup>85</sup> obtient la gestion de 500 millions d'euros en octobre 2002 : 200 millions proviennent du Fonds Hassan II et 300 millions sont fournis par un fonds émirati<sup>86</sup>. L'ADPN appuie aussi la réalisation du projet en lui allouant une partie du milliard d'euros qu'elle reçoit annuellement du Trésor.

Une convention de partenariat a été signée entre le Fonds Hassan II et TMSA<sup>87</sup>. Elle définit les conditions de financement et les engagements de la société ; l'Etat *via* TMSA conserve la maîtrise du projet sans en déléguer la gestion et la responsabilité à un opérateur étranger.

---

<sup>84</sup> La réalisation du projet dans sa globalité, nécessite un investissement total estimé à 11 milliards de Dirhams (environ un milliard d'euros), répartis comme suit : 4 300 millions de Dh pour la construction et l'équipement du nouveau port, 2 300 millions de Dh pour l'aménagement des zones franches, 3 400 millions Dh pour les infrastructures de connexion, 1 000 millions de Dh pour les travaux hors site (eau, électricité, téléphone).

<sup>85</sup> Société anonyme à directoire et à conseil de surveillance bénéficiant d'une autorisation d'expropriation pour les terrains devant accueillir le port de Tanger-Méditerranée et les zones franches, c'est-à-dire de prérogatives relevant de la puissance publique.

<sup>86</sup> Le Fonds Abou Dhabi met à disposition du Maroc un don de 100 millions d'euros, ainsi qu'un prêt de 200 millions d'euros à un taux avantageux de 2 % et remboursable sur 30 ans.

<sup>87</sup> Placée sous la tutelle du ministre de l'Équipement et assistée par un bureau d'études international, TMSA assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la construction du port, ainsi que la prise en charge de son aménagement, son exploitation et son entretien. C'est le coordinateur de l'ensemble des intervenants publics et l'interlocuteur des partenaires privés.

Rappelons que les travaux sont financés à hauteur de 40 % sur fonds propres de l'Etat marocain, voire à 80 % si on tient compte du prêt émirati.

En 2003, sept entreprises ayant répondu à l'appel d'offres international pour la construction du port sont présélectionnées, dont deux groupes français spécialistes du secteur BTP (Vinci et Bouygues). Le consortium conduit par Bouygues est finalement retenu (Bouygues a construit la mosquée Hassan II à Casablanca et il avait remporté le marché du port Tanger-Atlantique). Après l'inauguration du chantier par le roi, puis la signature de la convention entre TMSA et le consortium conduit par Bouygues le 12 juin 2003 à Agadir, les travaux sont engagés. La première tranche correspond au dragage, au remblaiement et à la construction des digues ; elle doit être achevée en juin 2006. La seconde phase comprend la déviation de l'oued er-Rmel, la construction des quais, les terrassements et la viabilisation des terre-pleins. Le délai de mise en service du port et de sa zone logistique est fixé au 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Le complexe portuaire sera équipé d'un plan d'eau de 100 hectares, d'une jetée principale de 2 kilomètres, d'une digue secondaire de 600 mètres, d'un chenal d'accès de 300 mètres de large, d'un quai pour la réception des conteneurs de 1,6 kilomètres. Il pourra recevoir des bateaux de toutes tailles et offrir une grande capacité de stockage pour les conteneurs.

Quatre terminaux sont prévus au port Tanger-Méditerranée dont la construction sera bientôt achevée (le délai du projet aura alors été respecté) :

- Le terminal TIR. De plus en plus de véhicules circulent à Tanger. Progressivement, les camions TIR transiteront par Oued er-Rmel et non plus par le port de Tanger ;
- Le terminal import-export de marchandises. La construction du complexe portuaire vise à éliminer progressivement le trafic de marchandises du port de Tanger. Le nouveau port prendra le relais pour les activités d'import-export qui seront à terme déplacées à l'écart de l'agglomération tangéroise pour éviter les problèmes de congestion routière en ville. L'objectif est de permettre aux camions de desservir l'*hinterland* et de rejoindre les grands axes en évitant les contraintes de circulation en ville ;
- Le terminal céréalier. La plupart des céréales importées au Maroc sont déchargées à Casablanca, point central du commerce de grains à l'échelle du pays. Fès est un pôle relais du marché céréalier national et draine les productions de diverses régions ainsi que des grains importés. Le transport de céréales s'effectue principalement à partir de la capitale économique, et secondairement à partir de Fès, en direction des marchés secondaires et des souks ruraux. Cette situation est à l'origine de déséquilibres régionaux et de flux inutiles. Le projet Tanger-Méditerranée vise à atténuer ce déséquilibre ;
- Le terminal pétrolier. « *Le poste pétrolier a pour vocation de desservir l'hinterland de Tanger en produits pétroliers. Les investissements à réaliser correspondent à la création d'une capacité de stockage de produits raffinés, et de développement de l'activité de soutage des navires en escale au port, et de transit à travers le détroit de Gibraltar* » (TMSA, 2003, *op. cit.*, p. 15).

Le projet Tanger-Méditerranée ne se limite pas à la création du port et envisage la création de zones franches qui devraient permettre la création de plus de 150 000 emplois.

#### **Encadré 5. Les quatre zones franches du projet Tanger-Méditerranée**

**La zone franche logistique** sera attenante au port et d'une superficie d'environ 100 hectares. Elle comprendra des activités logistiques, post-manufacturières (assemblage, emballage) et de distribution (groupage-dégroupage, stockage).

**La zone franche industrielle** sera située dans la commune rurale de Melloussa : au cœur de la Tingitane, au milieu du triangle Tanger-Tétouan-Ceuta, à environ 20 km au sud du port Tanger-Méditerranée, sur une superficie de 600 hectares. Elle est réservée « *aux opérateurs désirant tirer avantage des coûts de transformation compétitifs tout en bénéficiant des effets de plate-forme multimodale unique offerte par le site* » (TMSA, *op. cit.*, p. 16). Les schémas d'aménagement prévoient un aéroport international à Melloussa.

**La zone franche commerciale** se situera à Fnideq, à proximité du poste frontière de Bab Sebta. Les locaux commerciaux s'étendront sur une superficie de 20 000 m<sup>2</sup> et accueilleront environ 500 entreprises.

**La zone franche touristique** prévoit des complexes hôteliers et des parcs d'attraction. En 2005, sa localisation n'a pas encore été fixée. Sur le modèle de la SNABT, la viabilisation du terrain sera confiée à un opérateur qui assurera le rôle de guichet unique auprès des acquéreurs des lots.





## Conclusion du chapitre 2

### La péninsule tingitane conforme à la théorie des lieux centraux ou processus de métropolisation ?

Le déploiement des villes sur le pourtour de la Tingitane traduit l'extraversion de la région. Historiquement, les pôles du triangle « Tanger - Tétouan - Ceuta », dont les côtés s'étendent sur environ cinquante kilomètres, sont en tête dans la hiérarchie des villes de la péninsule et guident l'organisation de l'armature urbaine régionale. Larache, Ksar el-Kébir et Chefchaouen sont des pôles secondaires et des villes relais.

Les réseaux urbains de la région Tanger-Tétouan sont conformes à la théorie des lieux centraux de Lösch et Christaller : les villes sont à peu près équidistantes, avec une polarisation plus forte des capitales régionales. Les centres ruraux structurent l'arrière-pays avec des zones d'influence de moindre importance. Ces centres sont logiquement hiérarchisés en fonction des portées territoriales de leurs niveaux de services (distance parcourue par le consommateur pour se procurer le service) et des seuils d'apparition des services (seuils fixés par le nombre d'habitants nécessaires pour rentabiliser l'offre de service). Les centres ruraux disposent de services de type banal (souk), tandis que les services rares de niveau supérieur sont concentrés dans les grandes villes. L'armature urbaine de la péninsule tingitane est aussi le reflet de l'organisation administrative par le pouvoir central : la carte administrative et les fonctions d'encadrement territorial des villes confirment les aires d'influence.

Bien que la modernité contemporaine des transports puisse invalider le modèle de Christaller, le système urbain tingitan correspond encore à cette hiérarchie des lieux centraux en fonction des niveaux de services : l'organisation spatiale de la production des biens et des services, en fonction des contraintes de proximité entre le producteur et ses clients (coûts du transport, caractère périssable des produits), reste fondée. Si les fonctions portuaires échappent à la théorie des lieux centraux, elles expliquent néanmoins la position dominante de Tanger et de Ceuta dans le système urbain régional.

La concentration des hommes et des activités se renforce dans les capitales du Nord, mais elle ne se traduit pas (encore) par un processus de métropolisation. Conséquence de la mondialisation, Tanger et Tétouan sont de plus en plus indépendantes de la *région complémentaire* (zone d'influence) alors que l'arrière-pays est de moins en moins autonome vis-à-vis de ces places centrales et de leurs fonctions. L'intégration de Tanger et de Tétouan à l'économie mondiale ne tendra-t-elle pas à altérer le modèle des lieux centraux, aujourd'hui vérifié en Tingitane, pour permettre à ce doublet urbain de se constituer en métropole ?

Si Tanger est considérée comme un pôle important d'investissement productif, Tétouan reste peu entraînée par cette dynamique. Pour certains, Tétouan serait coupée de son ouverture maritime à cause de l'enclave espagnole de Ceuta qui fait face au détroit de Gibraltar. Cette idée peut apparaître comme une vision simplifiée de l'histoire de la péninsule tingitane dans la mesure où Ceuta est occupée depuis le XV<sup>ème</sup> siècle. Rappelons que Tétouan a par le passé disposé d'un port (comptoir Tamouda) ; la ville andalouse rayonnait grâce au commerce maritime sans bénéficier d'une tête de pont sur le détroit de Gibraltar. La mise en service du port Tanger-Méditerranée pourra en tout cas rectifier la situation à la faveur de Tétouan.

D'ambitieux projets illustrent les recompositions territoriales nordistes et les dynamiques urbaines tingitane, en particulier au plan des infrastructures destinées à améliorer le bien être des populations et à satisfaire les attentes des investisseurs. Les grands projets sont annoncés comme les leviers du développement régional dans une zone éminemment stratégique. Ils ne sont pas dénués d'une volonté politique d'insertion transnationale à l'échelle du bassin méditerranéen. Les programmes de développement visent à consolider le rôle de Tanger et Tétouan à travers la relance des activités touristiques, industrielles et de services.

Les secteurs d'intervention prioritaires restent les infrastructures routières (rocade méditerranéenne, voies rapides) et portuaires (Tanger-Méditerranée), l'alimentation en eau potable, l'électrification, le tourisme et l'industrie. Il s'agit de dynamiser le tissu productif local et d'augmenter le nombre d'emplois. Si les fondements d'un programme de développement sont jetés, alors le défi reste à relever.

En Tingitane, le renforcement des infrastructures de transport, la construction de complexes touristiques, l'aménagement des littoraux, la réalisation des programmes de logement et d'amélioration de l'habitat (restructuration des quartiers insalubres, réhabilitation des médinas, rénovation de la voirie) ouvrent de vastes chantiers. Ces projets sont supervisés par les Wilayas de Tanger et de Tétouan et accomplis en collaboration avec l'ADPN, les départements ministériels concernés (services déconcentrés et établissements publics) et les collectivités territoriales (Communes, Région) et, pour certains, dans le cadre de partenariats et d'accords avec les acteurs publics et privés extérieurs.

*In fine*, le constat sera celui d'incertitudes et d'hésitations quant à l'avenir en raison de nombreuses limites et contraintes au développement régional : créations d'emplois et d'activités limitées, faibles investissements nationaux et étrangers.

L'intégration régionale de la péninsule tingitane aux échelles nationale et euro-méditerranéenne est en marche. La « *polarisation des hommes et des ressources vers cette pointe occidentale du Rif* » (Troin, 2003, p. 270) conduit le doublet urbain Tanger-Tétouan à constituer un pôle important dans les échanges entre le Maroc et l'Union européenne. Peut-on pour autant évoquer un processus de métropolisation ?

Plus qu'une croissance soutenue de la population et qu'un étalement urbain démesuré, la métropolisation signifie la connexion d'une grande ville aux réseaux des villes globales. C'est la place et le rôle d'une agglomération à l'échelle mondiale qui permet d'apprécier un processus de métropolisation. La métropole accroît son influence sur son arrière-pays : elle en est de plus en plus autonome, tandis que l'*hinterland* est de plus en plus dépendant de la ville qui rayonne à l'échelle du globe. La métropole et ses forces vives structurent et commandent un espace aggloméré et, dans le même temps, elles s'inscrivent dans la mondialisation à travers une place déterminante. Une métropole a de l'influence sur les autres métropoles mondiales. En ce sens, la métropolisation est davantage un processus, une dynamique, qu'un état, une situation statique et figée. Le doublet urbain Tanger-Tétouan n'a pas le rôle d'une métropole. Ce duo d'agglomérations n'a pas encore les fonctions d'une ville globale qui agit sur le système mondialisé avec des conséquences sur l'ensemble des métropoles.

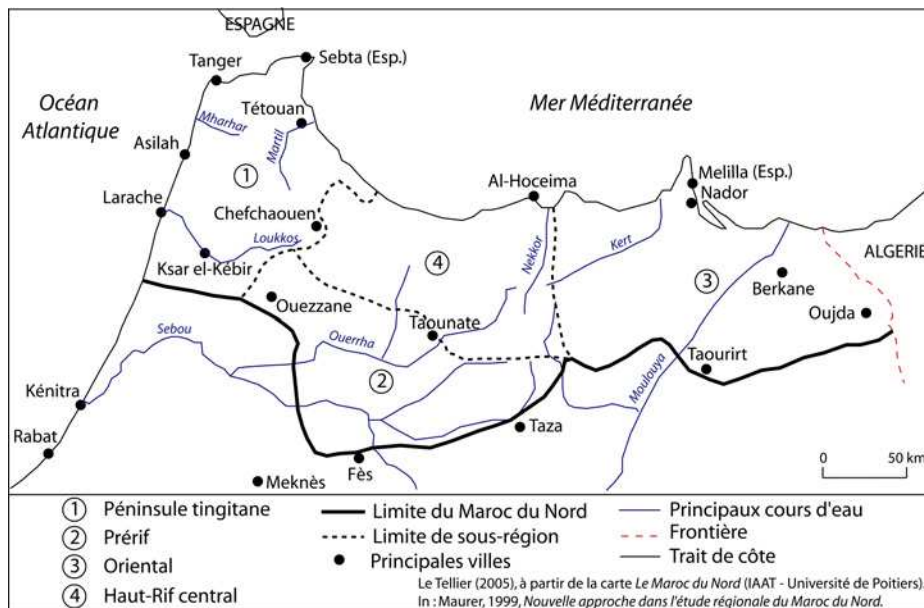
# CHAPITRE 3 : L'INTEGRATION DU MAROC DU NORD ET DE LA PENINSULE TINGITANE AUX ECHELLES INTERNATIONALE ET NATIONALE (BASSIN MEDITERRANEEN ET ROYAUME DU MAROC)

## Introduction : le Maroc du Nord.

### Les interrelations entre la péninsule tingitane et l'arrière-pays rifain

Bien que l'appréciation des interactions spatiales reste soumise à la critique et au renouvellement, une approche de géographie régionale oblige à replacer l'espace étudié dans un ensemble plus vaste. Cette (dé)limitation territoriale est une étape nécessaire. Dans un article de synthèse, Gérard Maurer (1999) propose un découpage d'un « *domaine original : le Maroc du Nord* ». Avec quelques modifications, cette présentation nous permet d'exposer les aires d'influence de Tanger et de Tétouan. Gérard Maurer définit le Maroc du Nord comme une « *région montagneuse articulée autour d'une chaîne, le Rif* ». Il procède à un découpage en quatre sous-ensembles, mais il peine à leur trouver une unité, le seul point commun étant la cohabitation autour et à l'intérieur du Rif. Il distingue la péninsule tingitane au nord-ouest, le monde rural sud- et pré-rifain, la région Nord-Est (Rif oriental) et le Haut-Rif central (fig. 11).

**Figure 11. Le Maroc du Nord (d'après Maurer, 1999)**



Le Maroc du Nord regroupe un cinquième de la population nationale. Ses ressources naturelles, hormis le bois et l'eau, sont rares. Montagneux, le Rif est une région densément peuplée, isolée et marginalisée.

« *Les terres cultivables sont en quantité limitée, en raison d'un intense morcellement du relief, limitant fortement la surface agricole utile et les terrains sont de qualité médiocre (...)* » (Laouina, 1998, p. 15).

Le Rif est une montagne anciennement occupée. Les Rifains forment un peuple de montagnards tournés vers ses terres et non vers les littoraux (sauf pour l'émigration dans un passé récent). La forte poussée démographique des dernières décennies renforce les densités de population historiquement fortes ; elle s'explique par une transition démographique inachevée. Le schéma est bien connu : la mortalité recule et l'espérance de vie augmente, grâce à une amélioration de la santé publique (hygiène, diffusion des progrès de la médecine), tandis que la natalité décroît plus lentement (âge du mariage et nombre d'enfants par femme).

En dépit de l'exode rural et de l'émigration internationale, la croissance démographique reste élevée en raison d'un accroissement naturel toujours fort.

#### **Encadré 6. Le Rif, une montagne refuge ?**

L'isolement s'explique par la topographie montagneuse et par l'histoire. Mais le déterminisme géographique et historique n'explique pas le peuplement important du Rif. Considérer les massifs rifains comme des *montagnes-refuge* à cause des invasions, y compris pendant la période coloniale, serait une interprétation hâtive. Sur ce thème, les propos tenus par Marc Cote, à l'occasion d'un café géographique<sup>1</sup>, et la comparaison avec la Kabylie sont particulièrement pertinents :

« Y a-t-il au Maghreb d'autres Kabylie ? Des sociétés structurées, paysannes, entretenant des rapports étroits à la terre, dans des montagnes fortement peuplées mais dotées d'une tradition d'émigration ancienne, le Maghreb en connaît d'autres, en particulier dans le Rif, le Haut-Atlas, l'Anti-Atlas ou les Aurès. Or la carte des régions berbérophones se calque – avec des exceptions – sur cette carte des sociétés paysannes structurées... Peut-on parler de montagnes refuges pour autant ? Peut-être pas, car l'interprétation traditionnelle qui veut que les populations arabophones soient arrivées dans les plaines puis aient chassé les populations berbères dans les montagnes est un peu trop simpliste. D'une part parce que parmi les berbérophones on comptait des populations nomades, et d'autre part parce que les populations berbères occupent les montagnes depuis des milliers d'années. Il n'en demeure pas moins vrai que l'existence de ces sociétés paysannes a permis à la berbèrité de perdurer. (...) Détermination donc, mais pas déterminisme. (...) Parmi les sociétés paysannes du Rif, (...) les densités sont fortes, les potentialités faibles, et l'émigration réelle, mais organisée par la collectivité. Il s'agit de migrants masculins et célibataires, qui empruntent des filières bien structurées permettant les retours d'argent et partiellement des travailleurs émigrés. (...) Ainsi, par une causalité linéaire, des densités montagnardes fortes entraînent l'émigration, qui permet des retours d'argent pouvant maintenir des densités fortes. (...) Le Rif a profité de sa proximité avec le détroit de Gibraltar (...) pour développer les cultures de kif (drogue douce), particulièrement rémunératrices pour les paysans rifains, qui expliquent partiellement des densités de 100 à 150 habitants/km<sup>2</sup> ».

Cloisonné et spécialisé dans la production de cannabis, le Haut-Rif central est tourné vers les villes de Tanger et Tétouan. Les interactions entre les capitales du Nord et l'arrière-pays rifain s'expliquent par le rôle de Tanger et de Tétouan dans l'accueil des migrants et dans les trafics de drogue. L'objectif de ce chapitre est donc d'étudier les relations entre le Rif montagnard et la péninsule tingitane, qui le borde sur son flanc ouest, notamment avec Tanger et Tétouan.

### **1. Le Maroc du Nord : présentation régionale**

Le relief du Nord marocain présente une complexité structurale, une grande variété lithologique ainsi qu'une violente dissection par le réseau hydrographique.

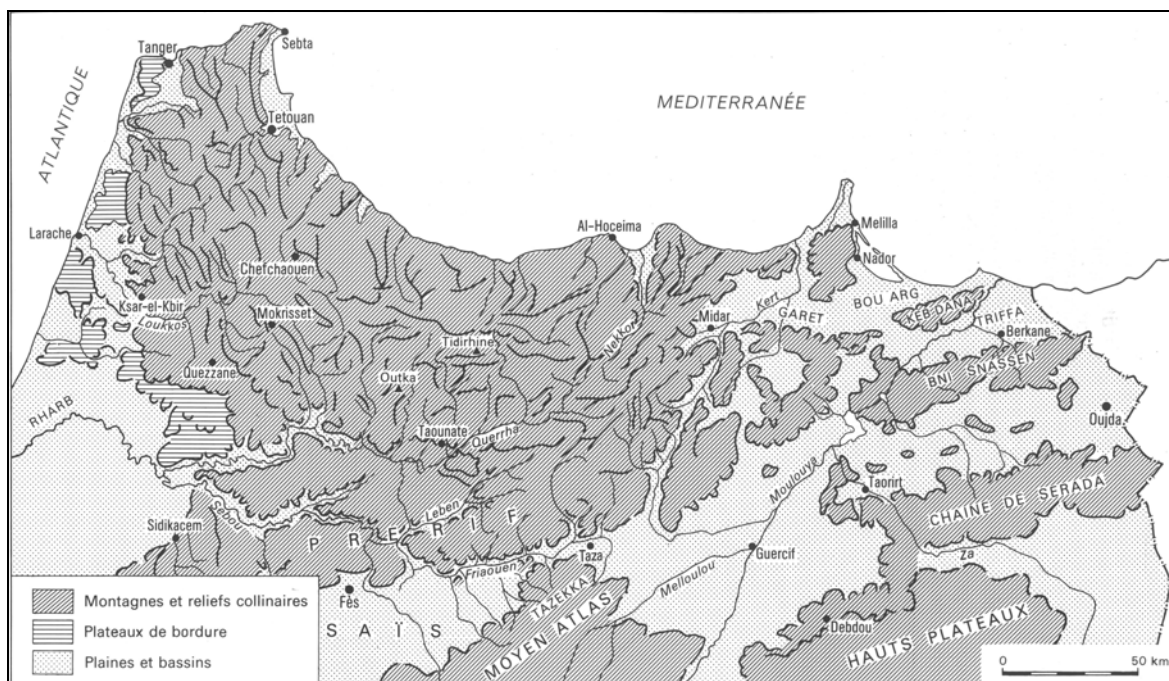
« L'importance de la masse montagneuse (...) est accentuée par l'entaille profonde des vallées (...). La dissymétrie des reliefs entre Nord et Sud, liée à la structure, entraîne celle du réseau hydrographique : les oueds de la façade méditerranéenne sont courts et rapides, ceux de la façade sud, affluents du Sebou, sont longs et à profil moins tendu. (...) Une nette opposition climatique permet d'isoler la montagne occidentale de sa continuation orientale. A l'ouest, le haut pays, recevant plus de 1,5 m de précipitations, sous forme neigeuse en hiver (...) peut être considéré comme la montagne la plus arrosée du Maroc. (...) A l'est d'une diagonale El Jabha-Targuist-Bourd s'étend une montagne plus sèche (souvent moins de 400 mm par an) dans les Bokkoya et les Bni Ouariaghel (Al Hoceima) (...) » (Troin, 2002, p. 328).

Dans l'ensemble des provinces du Nord, la SAU est estimée à 45 % de la superficie totale. « Les versants de plus de 40 % de pente peuvent représenter jusqu'au 4/5 de la surface de certaines communes » (Laouina, 1998, p. 20). Les sols sont pauvres et font l'objet d'une érosion active. « La faiblesse du potentiel agricole fait que l'agriculture demeure (...) extensive et peu rémunératrice » (Laouina, 1998, p. 37). La mise en valeur est caractérisée par un système agro-pastoral dans lequel le microfundisme est dominant.

<sup>1</sup> Marc Cote, « Les montagnes du Maghreb : un cas de déterminisme géographique ? », Lyon, café Bellecour, café géographique, jeudi 15 novembre 2001, in : *L'information géographique*, n° 1/2002, pp. 89-95.

« Les défrichements récents sont plus rares, mais ils deviennent définitifs ; ils intéressent les versants raides et même des lignes de crêtes (conquête ascendante) ainsi que des fonds de vallées autrefois délaissés (conquête descendante) » (Laouina, 1998, p. 39).

**Figure 12. Le relief du Maroc du Nord (Laouina, 1998)**



Laouina A., 1998, « L'environnement des montagnes du Nord du Maroc », in Berriane et Laouina, (dir.), *Le développement du Maroc Septentrional. Points de vue de Géographes*, Ibid., p. 19

### La péninsule tingitane, un angle dynamique (Troin, 2002)

La péninsule tingitane correspond à l'ouest de la chaîne rifaine. Plus basse et plus aérée, elle se démarque du Rif central, isolé et marginalisé, en raison de son ouverture maritime et de sa situation par rapport au Détroit de Gibraltar. La « couronne de villes qui ceinture la péninsule » correspond à une armature ancienne (Troin, 2002, p. 256). La structuration urbaine de la péninsule est bipolaire, avec des doublets urbains : au nord, le binôme Tanger-Tétouan et, au sud, une seconde paire de ville composée de Larache et Ksar el-Kébir. La Tingitane est attractive pour un arrière-pays, au sud et à l'est, qui regarde dans sa direction. « Zone de contacts et d'indépendances », elle est tournée vers l'avant-pays, vers le large et l'Europe (Troin, 2002, p. 255 et 256).

### L'emprise de Fès sur le Prérif et le Rif méridional

« Ce vaste ensemble comprend au nord les basses montagnes sud rifaines (Rif méridional) et au sud les hauteurs généralement moins élevées du Prérif. (...) Les villes sont rares et de petite taille. (...) L'ensemble de la région avait été rattachée à la zone française du Protectorat (...) » (Maurer, 1999, p. 114). C'est un « pays de moyenne montagne avec des crêtes élevées et isolées dominant un relief collinaire » (Laouina, 1999, p. 19).

L'emprise de Fès sur du Prérif reste importante. Le rayonnement de la cité impériale sur ce milieu paysan a été renforcé avec la colonisation et se maintient après 1956. Pendant le règne de Hassan II, les politiques de développement du Nord ne se sont-elles pas limitées à accroître l'influence de l'ex-capitale politique du royaume sur le Rif méridional (en plus du Prérif), pour éviter que cet ensemble ne bascule dans la dissidence du Nord ?

Les « Programmes intégrés de développement dans les zones d'actions prioritaires » de juin 1993 rassemblaient les provinces de Fès, Taounate, Taza, Chefchaouen et Al-Hoceima ;

Tanger et Tétouan en étaient exclues (à l'avantage de Fès). En marginalisant son angle Nord-Ouest, le Maroc marchait à contre-courant de l'histoire, de sa situation géographique et du contexte géopolitique méditerranéen. En introduisant la péninsule tingitane (région Tanger-Tétouan) et l'Oriental dans le découpage des provinces du Nord de l'ADPN, l'Etat marocain, sans doute aussi sous la pression européenne, opère un changement radical en donnant plus d'importance à Tanger et à Tétouan (et en soustrayant *de facto* l'influence de Fès sur le Rif).

La proportion de la SAU par rapport à la superficie totale est logiquement plus élevée qu'au cœur du massif. Les potentialités agronomiques assurent aux paysans des récoltes satisfaisantes. L'agriculture regroupe deux types de spécialisation : la céréaliculture dans les territoires humides et l'arboriculture (olivier, amandier) dans les espaces moins arrosés. L'irrigation reste peu développée. Parallèlement à ces modèles, l'élevage et le maraîchage tiennent une place secondaire et d'appoint, mais grandissante en raison de la demande urbaine de Fès et Meknès. La dynamique actuelle oriente les terroirs vers la commercialisation de produits frais, fruits et légumes en particulier, à destination des ensembles urbains de la région. Le Prérif devient alors une périphérie agricole de la grande ville. Cette tendance contribue à des perspectives de développement de ces espaces ruraux, ainsi qu'à leur dépendance vis-à-vis des marchés urbains. La mise en valeur agricole est aussi un héritage de la colonisation et de ses défrichements, avec de « *grandes exploitations appartenant à la bourgeoisie fassie ou autrefois à des colons européens* » (Maurer, 1999, p. 116).

Les relations entre Fès et cet arrière-pays agricole sont étroites ; « *la ville après avoir connu un rayonnement national puis régional tout au long de l'histoire, apparaît de plus en plus comme la capitale des pays sud-rifains et surtout pré-rifains* » (Fejjal, 1992, cité in Maurer, 1999, p. 118). L'influence de Fès sur les vallons pré-rifains s'illustre, par exemple, à travers le projet Fès-Karia-Tissa lancé en 1975 pour augmenter la productivité des superficies cultivées en sec. La direction de ce programme revenait aux administrations de la capitale régionale. Les politiques de développement du Prérif avaient pour objectif de renforcer le pouvoir de commandement de Fès sur ces espaces. Il en résulte une intégration consolidée du Prérif, et secondairement du Rif méridional, à l'aire d'influence de Fès. Il s'agit néanmoins de régions qui se vident de leurs hommes, avec des migrations importantes vers les villes.

*« L'aire d'attraction migratoire de Fès est large ; elle est aussi forte ; en 1982, 75 % des chefs de ménage installés dans la ville sont originaires de ces régions ; entre 1975 et 1992, dans les provinces de Taounate, Taza et la partie pré-rifaine de celle de Fès, 1/3 du total des départs se fait en direction de cette ville (A. Fejjal, 1995). (...) Fès est aussi à la tête d'un ample réseau de collecte de produits ruraux (...) ; les commerçants fassi contrôlent les achats d'olives et de bétail dans un très vaste rayon... (L. Jennan, 1985 ; J.-F. Troin, 1994) » (Maurer, 1999, p. 118).*

### **Le Rif oriental, entre l'extraversion et la fermeture**

Le Rif oriental comprend le Nord-Est rifain (région de Nador) et la Basse Moulouya. Des géographes poussent les limites de cet ensemble jusqu'à l'Oriental sous l'influence d'Oujda, la ville frontalière avec l'Algérie. « *En 1994, pour la première fois, A. Guitouni accorde au concept de Nord-Est marocain, un champ bien plus vaste, allant du Nekkour à la frontière algérienne et englobant au sud le couloir de plaines de Taza à Oujda* » (Maurer, 1999, p. 98).

Séparée des forces vives de l'axe urbain atlantique par des centaines de kilomètres de routes de province, l'aile orientale de la chaîne rifaine souffre d'enclavement et de marginalisation, en dépit de son ouverture sur la Méditerranée. Gérard Maurer considère le Nord-Est comme une région éclatée à la recherche de son identité. « *Le Nord-Est marocain est enfin un domaine éloigné, excentré par rapport au reste du pays et plus particulièrement aux régions agricoles et urbaines de la façade atlantique* » (Maurer, 1999, p. 98).

Le liseré montagneux du Rif oriental, avec ses densités de 100 à 200 hab./km<sup>2</sup>, apparaît comme un pôle de concentration urbaine (Nador, Al-Hoceima), mais reste bien secondaire à l'échelle nationale. A propos de la marginalisation de l'Oriental, Abdelkader Guitouni écrit :

*« Cette région a connu des fermetures cycliques de la frontière maroco-algérienne (en 1963, de 1975 à 1987 et de 1994 à nos jours) qui ont fragilisé son économie. (...) Lors des périodes de réouverture de la frontière comme ce fut le cas entre 1988 et 1994, les villes de l'Oriental, en particulier Oujda et Nador, profitèrent des flux transfrontaliers de touristes maghrébins, algériens surtout, dont le nombre franchit la barre de deux millions en 1991. Ces flux ont eu des retombées positives sur les activités urbaines et économiques (...). Avec la fermeture de la frontière maroco-algérienne depuis 1994, l'économie de la région de l'Oriental a connu un marasme notable. Le traité de l'UMA (Union du Maghreb Arabe), signé en 1989, est resté lettre morte. Au cas où le Grand Maghreb se concrétise, l'Oriental, au lieu d'être une marge, un espace frontalier et excentré, deviendrait une zone d'articulation et une région centrale au sein du Maghreb. En effet, c'est l'une des régions les mieux situées pour bénéficier d'une éventuelle coopération maghrébine et des échanges avec l'Oranie voisine (...) » (Guitouni, 2002).*

Situation stratégique ne rime pas donc nécessairement avec dynamisme et intégration, tout dépend du contexte géopolitique. Le Rif oriental est influencé par deux situations géopolitiques particulières : la situation frontalière avec l'Algérie et la présence de Melilla (enclave espagnole). La partie orientale du Rif est une région d'émigration internationale vers l'Europe. Ces départs s'expliquent par le contexte d'une région marginalisée. C'est pourquoi, les principales ressources de ce sous-ensemble du Maroc du Nord sont issues du rapatriement de l'épargne constituée à l'étranger et par les situations frontalières (contrebande), des revenus difficilement quantifiables.

Mohamed Berriane et Abdelkader Guitouni ont montré que *« les sommes considérables rapatriées par les émigrés (...) font de Nador le principal centre de dépôt bancaire du pays après Casablanca. (...) Les envois de l'étranger constituent les seules ressources de plus de 30 % des ménages. Cet argent réinvesti dans la construction, explique le rapide développement des villes (...). La contrebande est devenue une composante de l'économie régionale. (...) Le trafic clandestin de l'essence est tel que l'on constate l'effondrement des ventes dans les stations-services (...) » (Maurer, 1999, pp. 102-103).*

Après l'indépendance, l'Etat élabore des programmes de développement pour l'Oriental. L'objectif est d'intégrer à l'ensemble national cette région éloignée, tout en l'écartant de l'influence du *Bled el-Siba*. La mise en irrigation de 71 000 hectares est rendue possible grâce à la construction de deux barrages (1956, 1967). Le but est aussi de contenir l'extension des cultures de cannabis. L'arboriculture (agrumes, oliviers), la céréaliculture, le maraîchage, la production fourragère, les cultures industrielles et l'élevage permettent le passage d'une agriculture traditionnelle de subsistance à des structures agraires plus modernes. Malgré de fortes inégalités entre grands propriétaires et petits exploitants, *« ces réalisations étatiques ont (...) contribué à (...) créer un large espace économique régional » (Maurer, 1999, p. 100)* et à renouveler l'allégeance au trône alaouite.

S'il n'y a pas eu de marche verte vers l'Est, comme celle qui a permis au Makhzen de récupérer le Sahara occidental, l'intégration de l'Oriental ne s'inscrit-elle pas dans la thèse du *Grand Maghreb*, avec une volonté de renforcer l'unité nationale ? Intégrer cette partie du royaume au *Maroc utile* et la soustraire à l'influence du *Rif frondeur* voisin ne justifient-ils pas la volonté de constituer des pôles fédérateurs dans l'Est ? Toutefois, les politiques de l'Etat ne suffisent pas à dynamiser le Nord-Est : la zone industrielle d'Oujda n'attire pas les investisseurs et le projet d'un pôle d'industrie lourde est à l'arrêt, la cimenterie de l'Oriental (créée en 1979 à 30 kilomètres d'Oujda) représente certes le quart de la production nationale mais seulement 600 emplois, la création du port de Béni Ensar en 1978 – qui visait à asphyxier le trafic maritime de Melilla – n'apporte pas non plus le dynamisme souhaité.



## **Le Haut-Rif central, émigration internationale et cultures de cannabis**

Les qualificatifs utilisés par Gérard Maurer pour décrire le Haut-Rif montrent son caractère accidenté, enclavé et excentré (*lourds massifs, reliefs confus, désordre de crêtes et de vallées*).

*« Le cœur de la montagne est constitué (...) de hautes terres accidentées (...); c'est là que se retrouve la majorité des sommets pouvant dépasser les 2 000 m; c'est de là que partent les réseaux hydrographiques les plus importants »* (Laouina, 1998, p. 19).

Le Haut-Rif est le cœur de la chaîne rifaine. Mais cette situation centrale ne correspond pas à une centralité en terme de dynamisme. A l'écart des courants commerciaux et des échanges, le centre géographique du Rif est pauvre. Avec des rendements faibles, le système agro-sylvo-pastoral correspond à une agriculture de subsistance. C'est un milieu marginalisé où la circulation est difficile. Les routes revêtues sont rares, étroites et mal entretenues. Néanmoins, les densités humaines sont les plus fortes des régions montagneuses marocaines. Bien que le Rif reste, avec le Souss, la principale zone d'émigration internationale, les densités dépassent 130 hab./km<sup>2</sup>, avec des pics de 300 hab./km<sup>2</sup>. Avec respectivement des taux de 65 % et 90 % de population rurale, les provinces d'Al-Hoceima (Rif central) et de Chefchaouen (Rif occidental) sont passées d'environ 70 hab./km<sup>2</sup> dans les années 70 à plus de 150 actuellement. Le Rif est historiquement marqué par des disettes et famines parce que les ressources ne permettaient pas de répondre aux besoins d'une population importante. Au cours des périodes de sécheresse, l'exode rural et la migration internationale représentent des solutions pour survivre. D'ailleurs, pendant le Protectorat espagnol, les paysans rifains fuyant misère et famine immigraient à Tétouan où ils étaient enrôlés par l'armée coloniale. L'isolement justifie la nécessité de trouver des ressources complémentaires à l'agriculture traditionnelle de subsistance : déplacements de travailleurs saisonniers jusque dans les années 70, puis émigration et cultures de cannabis. Limitée jusque dans les années 60, la culture du kif a connu un développement extraordinaire ensuite ; les surfaces cultivées en cannabis auraient été multipliées par dix au cours de la décennie 1990.

Entre 1965 et 1985, le programme DERRO contribue à la construction d'écoles, de dispensaires et de routes. Mais les équipements restent insuffisants pour sortir la région du sous-développement. L'argent de la drogue et le rapatriement de l'épargne constituée à l'étranger par les MRE permettent d'atténuer ces déficits.

*« Après le départ du douar isolé de la montagne pour l'étranger, le migrant se réinstalle dans le centre urbain voisin qu'il abandonnera ensuite pour les grandes villes du pays, en particulier celles de la péninsule tingitane, Tanger et Tétouan où se construisent des quartiers peuplés de rifains »* (Maurer, 1999, p. 110).

### **1.1. Les relations entre la péninsule tingitane et l'arrière-pays rifain**

Le Maroc du Nord présente une dichotomie entre situations géographiques et fonctions : cette zone est caractérisée par une opposition « centre périphérique » (haute montagne) *versus* « marges centrales » (altitudes moins élevées qui bordent le massif rifain). Ce contraste *centre-bordures*, avec un centre géographique qui représente la périphérie et un pourtour plus dynamique, est couplé d'un clivage est-ouest. Il est possible d'opposer d'une part, une montagne accidentée et des plaines de bordure plus favorables et d'autre part, des façades ouest et sud humides et des milieux orientaux plus secs.

Vaste domaine (plus de 60 000 km<sup>2</sup>), le Maroc du Nord est structuré et intégré par ses marges géographiques, par ses bordures. *« Le développement économique récent (...) de la péninsule*

*tingitane ne fait que renforcer une vie régionale déjà bien structurée par un système urbain ancien* » (Maurer, 1999, p. 121). Au sud, Fès accroît son emprise sur le Prérif et le Rif méridional. A l'est, Nador et Oujda polarisent le Rif oriental. Bien qu'ils se vidant de ses hommes<sup>2</sup>, le Rif reste la région montagneuse la plus peuplée du Maroc. C'est aussi le pays de la « trilogie infernale » : cannabis, contrebande, émigration (Maurer, 1999, p. 122).

Le Maroc du Nord est découpé en plusieurs régions administratives et les provinces du Rif sont comprises dans des régions qui contiennent des entités non rifaines. Etudier le Nord marocain à partir des statistiques officielles oblige donc à des acrobaties comptables.

### **Les axes de communication dans le Maroc du Nord**

Deux axes est-ouest permettent l'accès au cœur du Rif à partir des grandes villes. D'une part, la route des crêtes, axe majeur de la circulation régionale, relie Chefchaouen à Nador *via* l'intérieur des montagnes. D'autre part, plus secondaire, la route littorale longe le rivage méditerranéen depuis Tétouan. La première suit un tracé septentrional au couloir de Taza<sup>3</sup> dont elle est parallèle ; elle traverse le Rif d'ouest en est. La seconde est une route de montagne qui part de Tétouan et rejoint El-Jebha en longeant la côte méditerranéenne (cette future rocade méditerranéenne ne permet pas encore d'effectuer la liaison entre Al-Hoceima et Nador *via* le littoral : l'axe qui relie ces deux villes ne longe pas le littoral mais rejoint la route des crêtes et passe par l'intérieur des montagnes).

Une seule route en bon état traverse le Rif du nord au sud : la route de l'Unité. Elle permet la liaison entre Fès et le cœur du massif. Cet axe méridien rejoint la route des crêtes au niveau de Kétama (Rif central), mais il n'atteint pas le rivage méditerranéen. La construction de cette voie est significative de la volonté du Makhzen de rétablir l'unité nationale après l'indépendance. Initiative prise par Hassan II en 1961, ce chantier fédérateur symbolise la renaissance de l'intégrité territoriale du royaume. La route de l'Unité relie ainsi les zones que les Protectorats français et espagnol avaient séparées. Toutefois, comme beaucoup de programmes de désenclavement en régime autoritaire, cet axe de circulation n'est-il pas un moyen de contrôle du Makhzen sur des régions dissidentes dans la mesure où il faciliterait une intervention rapide des forces armées et de l'appareil sécuritaire de l'Etat en cas d'insurrection populaire ? La route de l'Unité n'est-elle pas destinée à renforcer l'influence de Fès sur le Rif méridional et central ? Les autres axes nord-sud parcourant le Rif sont des routes de montagnes et des pistes coupées par des rivières infranchissables en hiver.

Les autres axes méridiens du Maroc du Nord contournent le massif sans le pénétrer. D'une part, à l'ouest, la route Tétouan - Chefchaouen - Ouazzane. D'autre part, à l'est, la route Nador - Guercif. A l'extrémité occidentale du Rif, seul l'axe reliant Chefchaouen à Rabat et Fès, *via* Ouazzane, est assez bien aménagé. De plus, le pouvoir central a favorisé la convergence vers Oujda des routes qui partent de Nador. L'objectif est d'unir l'est du Rif et l'Oriental dans un vaste ensemble Nord-Est. Les bretelles récemment aménagées permettent de relier Nador à Guercif, Taourirt, Berkane et Oujda.

*In fine*, le Rif est traversé de part en part par la route des crêtes et le massif est bordé par des axes méridiens. Seule la route de l'Unité pénètre les montagnes dans le sens nord-sud.

---

<sup>2</sup> Cet aspect reste à nuancer. D'après les études de Mohamed Berriane et Abdelkader Guitouni « *la croissance démographique est particulièrement rapide car les départs sont rares depuis que le travail et les revenus sont assurés sur place* (grâce au cannabis) » (Maurer, 1999, p. 112). Une idée reprise par Alain Labrousse : « *Non seulement le cannabis a contribué à fixer une partie des ruraux dans la région, mais il est également à l'origine d'un mouvement de retour de gens qui avaient émigré à Tanger ou à Tétouan* » (Labrousse et Moreno, 2002).

<sup>3</sup> Le couloir de Taza s'étend sur un axe latitudinale de Fès à Oujda, en longeant le Prérif au nord et le Moyen-Atlas au sud.

En raison d'un relief morcelé et accidenté, de nombreux villages restent isolés parce qu'éloignés du réseau routier. L'enclavement du Rif est manifeste dans la mesure où des foyers sont en retrait des axes de communication, avec des distances à ces axes de 20 kilomètres. Plusieurs douars sont uniquement accessibles par des sentiers ; les ânes, mules et mulets sont alors les seuls moyens de transport utilisés. Cependant, depuis 1956, des chantiers d'infrastructures routières ont « ouvert ce bastion montagneux (...) : la route de l'Unité (...), la corniche littorale qui a permis un accès plus aisé à la Méditerranée, la liaison Al Hoceima-Taza qui a ouvert une seconde grande brèche dans le massif » (Troin, 2002, p. 327). Enfin, à travers son programme de développement des infrastructures de base, l'ADPN envisage de renforcer la liaison Fès - Al-Hoceima via Taounate et Targusit et la réalisation d'une route reliant Chefchaouen à Ksar el-Kébir.

### **L'urbanisation des provinces du Nord du royaume chérifien**

Mohamed Berriane explique « le remarquable mouvement d'urbanisation » des provinces du Nord par les « investissements des émigrés dans le secteur de la construction ». L'urbanisation dans le Maroc du Nord s'explique par les principales ressources de cette zone : émigration internationale, trafics de drogue et de contrebande, exode rural.

*« L'immobilier et la spéculation immobilière restent les principaux domaines où s'investit l'épargne des émigrés et où se recyclent les revenus de la drogue et de la contrebande. (...) Cette urbanisation prend diverses formes et exerce sa pression soit en pleine campagne non urbanisée au préalable, soit dans les périphéries des villes localisées dans les régions de départ (Nador, Al Hoceima) soit dans des villes situées en dehors des foyers de départ (Tanger, Taza) » (Berriane, 1998, p. 122).*

Une première tendance montre l'investissement des migrants dans l'immobilier, « en accompagnant cet investissement du transfert de la famille restée au pays » vers le logement construit ou acheté en ville (Berriane, 1998, p. 120). Ce schéma correspond à un itinéraire triangulaire : du milieu rural vers les pôles urbains après un séjour à l'étranger. Les grandes villes du Maroc du Nord profitent d'importants transferts de revenus tirés de l'émigration internationale. Sur le modèle de Houmat<sup>4</sup> Belgica (quartier Belgique), lotissement créé en 1969 à Tanger et ainsi nommé parce que la majorité des logements appartiennent à des Rifains immigrés en Belgique, plusieurs quartiers sont ainsi créés à Tanger et Tétouan.

*« En outre (Tanger et Tétouan) polarisent l'ensemble du Maroc Nord, leur influence n'étant concurrencée que dans le Rif oriental par les villes de Nador ou d'Oujda et vers le Sud par les villes de Fès et de Taza » (Berriane, 1998, p. 127).*

Cependant, le passage de la campagne à la ville, via l'exode rural et sans émigration à l'international, est aussi répandu. Selon le CERED (1993), la part de la migration dans la croissance urbaine de Tanger, Tétouan et Nador est de 26 % dans les années 60, 40 % pour la décennie suivante, 33 % au cours des années 80 et 45 % pendant la décennie 90. L'essentiel de ces flux migratoires provient du Nord et particulièrement de l'*hinterland* des capitales régionales. Si dans les années 60-70, l'exode rural correspond à une émigration masculine, individuelle et temporaire, elle devient familiale et définitive ensuite.

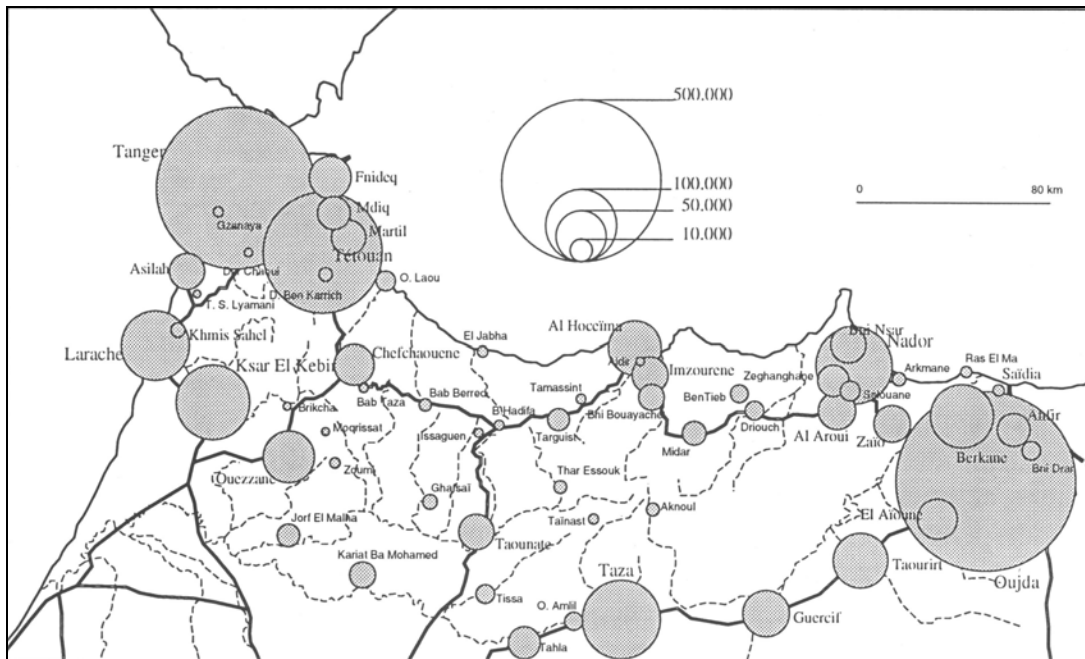
Logiquement, l'urbanisation du Maroc du Nord s'accompagne d'une *littoralisation* du peuplement. Les villes étant situées sur les littoraux (ou à proximité), on assiste à un glissement des populations vers le trait de côte.

*« Des villes non localisées sur la côte comme Tétouan ou certains éléments du Grand Nador vont s'étendre progressivement vers le littoral : Tétouan rejoint Martil alors que parallèlement le littoral Est de la Péninsule Tingitane (Martil - Fnideq) s'urbanise. (...) Les populations rurales suivent le même mouvement (...) » (Berriane, 1998, p. 128).*

---

<sup>4</sup> Houmat signifie quartier. C'est un terme plutôt spécifique aux villes du Maroc du Nord. Dans le reste du pays, on parle davantage de hay.

**Figure 13. Population des villes des provinces du Nord en 1994 (Berriane, 1998)**



Berriane, 1998, « La ville, le développement sectoriel et la relance des Provinces du Nord », *op. cit.*, p. 129.

Mohamed Berriane (1998) précise la « *précocité des mouvements migratoires entre le Rif oriental comme région de départ et la Péninsule Tingitane comme zone d'accueil. (...) Les émigrés du Rif oriental, de retour au pays temporairement ou définitivement, lorsqu'ils cherchent des structures d'accueil pour l'investissement de leur épargne préfèrent Tanger ou Tétouan à Oujda ou Taza* » (p. 135).

### **Le fait urbain et la micro-urbanisation dans les campagnes rifaines**

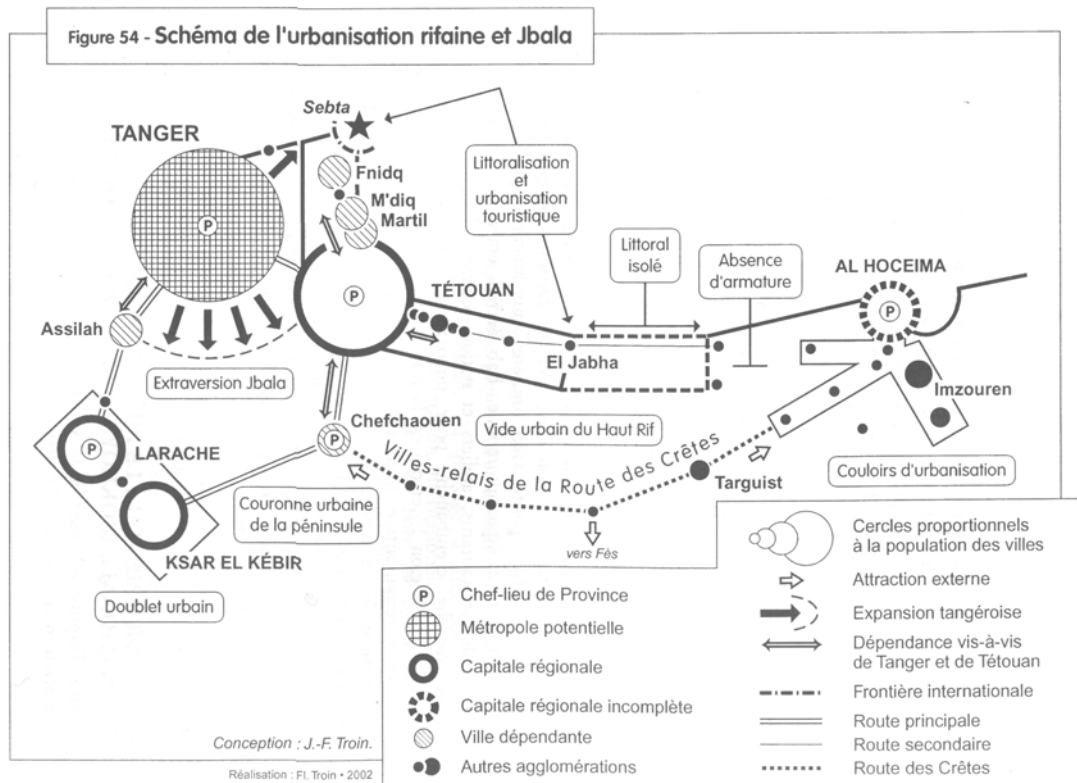
D'une manière générale, les agglomérations routières et les souks ruraux hebdomadaires concentrent d'autant plus les populations et les activités qu'ils sont mieux équipés. Les centres ruraux de services et urbains à l'intérieur des montagnes rifaines offrent des meilleures conditions de vie (infrastructures) et des potentialités d'investissement dans les activités économiques (commerces). Par exemple, l'essor de Targuist s'explique par plusieurs raisons : la situation carrefour à la sortie Est du Haut-Rif central, la promotion administrative de ce centre, les investissements des émigrés de retour au pays, l'exode rural. L'attraction de ce petit centre urbain résulte de son niveau d'équipement élémentaire (Lazaar, 1998).

*« Marché rural hebdomadaire et ancien centre militaire longtemps endormi (...), Targuist présente aujourd'hui la physionomie d'une petite ville (...). Issue d'un petit centre de la colonisation espagnol (casernes, scieries), elle a connue une véritable fièvre de constructions (...). Chef-lieu de Cercle, dotée d'une Municipalité, elle marque en venant de l'est l'entrée dans le pays du kif. (...) En réalité, la polarisation urbaine s'établit aux marges de la zone du kif aux deux extrémités de la zone de production, (...), à Targuist à l'est et à Chefchaouen à l'ouest. Targuist (...) assure la jonction avec le haut pays central, offrant aux habitants de la montagne les équipements urbains qui manquent sur la route des crêtes reliant Chefchaouen à Al Hoceima »* (Troin, 2002, p. 337 et 339).

Targuist est un exemple significatif de la micro-urbanisation active du monde rifain. Al-Hoceima est une agglomération plus grande avec une morphologie urbaine polynucléaire.

A la différence du pourtour rifain, la *littoralisation* est un phénomène encore peu développé dans le Rif. Composé d'une étroite façade montagneuse morcelée de courtes vallées, le Maroc méditerranéen s'étend sur 350 kilomètres de littoral rocheux. Enclavé, il est séparé du Maroc de l'intérieur par les montagnes du Rif. Les revenus tirés des cultures de cannabis contribuent au maintien des populations dans les montagnes où les densités rurales restent élevées, tandis que la corniche littorale est moins peuplée.

**Figure 14. Schéma de l'urbanisation rifaine et Jbala (Troin, 2002, p. 335)**



« Les côtes du Rif central constituent le littoral le plus enclavé, le moins urbanisé et le moins touché par le tourisme, du moins celui planifié par l'Etat » (Troin, 2002, p. 340). Le mouvement de littoralisation est ici un phénomène récent. L'apparition d'une occupation littorale plus soutenue s'observe actuellement entre Tétouan et El-Jebha. La présence d'un axe routier est à l'origine de cette micro-urbanisation littorale émergente. Le rivage méditerranéen offre des paysages grandioses, avec une succession de petites baies, anses et criques correspondant à d'étroites plaines où convergent les oueds torrentiels qui plongent des hauteurs rifaines vers la côte. « Au débouché des courtes vallées, se situent des petites plaines qui se terminent par des plages de sable ou de galets propices à l'installation des populations » (Troin, 2002, p. 340). Grâce à des aménagements sommaires (travaux de drainage, captage des sources à l'amont, forages), la population s'installe dans ces plaines littorales (sans pour autant être à l'abri de l'érosion marine, de probables crues ou d'éventuels raz-de-marée).

La comparaison avec la Corse, île de montagnards, peut être établie. D'une part, la côte ouest de la Corse est rocheuse et à falaises, donc difficile d'accès et d'accostage, et d'autre part, la littoralisation sur la côte orientale n'est rendue possible qu'à partir du moment où les moyens techniques permettent l'assèchement des marécages, d'abord pour le développement de l'agriculture (dans les années 60, après l'indépendance de l'Algérie, avec l'installation des colons rapatriés), ensuite pour la promotion du tourisme. Dans le Maroc méditerranéen, les périmètres ainsi drainés et asséchés donnent lieu à une dynamique de construction et de mise en valeur agricole.

Ce sont des « formes plus ou moins sauvages de l'occupation de l'espace, d'accaparement du littoral et d'urbanisation anarchique. Les formes de cet afflux sont diverses : recherche de points de chute estivaux pour des vacances bon marché, anticipation d'une demande touristique attendue, recyclage d'un argent gagné de façon plus ou moins légale (Berriane, 1998). (Par contre) le secteur qui s'étend d'El-Jebha à Torrès constitue un littoral encore enclavé, comprenant de splendides sites demeurés vierges ou peu touchés (Calah Iris) pour lesquels une protection urgente s'impose » (Troin, 2002, p. 340).

A propos de la répartition de la population à l'intérieur du Rif, les géographes (Laouina, 1998, Maurer, 1999, Troin, 2002) expliquent que la limite entre fortes et moyennes densités suit de près la frontière climatique entre milieux humides à l'ouest et plus secs à l'est.

*Cependant, les « concentrations de population se sont réalisées en des espaces particuliers : à l'ouest autour de Chefchaouen et de Bab Taza et sur le littoral, dans tout l'arrière-pays d'Al Hoceima (...), sous forme d'un chapelet de petites agglomérations-centres routiers le long de l'axe central, enfin, par grossissement de villes-relais comme Chefchaouen et Targuist. Il y a finalement entassement de population sur les ailes occidentales et orientales de l'ensemble rifain et un vide plus marqué du secteur central (...). Par ailleurs, des vides urbains s'opposent nettement à des grappes de petites villes (...). La descente des populations vers la mer est un phénomène généralisé alors que la côte n'était habitée que par quelques groupements épars de pêcheurs il y a à peine plus de vingt ans. L'accaparement du littoral est aussi le fait d'investisseurs extérieurs : fonctionnaires régionaux, négociants enrichis, citadins du Nord comme de l'extérieur, RME<sup>5</sup>, qui construisent des maisons de vacances. La résidence et le loisir l'emportent sur la pêche dans cette densification du bâti le long des plages et des criques méditerranéennes. La privatisation du littoral s'étend, de façon quelque peu anarchique, sans grande précaution pour l'environnement, avec des constructions trop près de la grève dont certaines sont déjà déchaussées par le recul de la ligne de rivage, et en réduisant l'accès au domaine public maritime » (Troin, 2002, pp. 334-335).*

### **Le Rif regarde vers la péninsule tingitane**

Le Haut-Rif central est le domaine du cannabis. Si les paysans vivent dans les montagnes, de nombreux agriculteurs rifains investissent à Tanger et à Tétouan et les trafiquants de drogue sont aussi implantés dans ces villes. De plus, les capitales de la péninsule tingitane accueillent la plupart des migrants qui quittent le Rif. Pour ces deux raisons au moins, le Haut-Rif peut être considéré comme appartenant à l'aire d'influence de Tanger et Tétouan.

Au cours des deux premières décennies qui ont suivi l'indépendance, le Rif méridional regardait vers Fès dont il dépendait administrativement. Cette dynamique était soutenue par les politiques de l'Etat (construction de la route de l'Unité, programmes de développement agricole). Mais, avec l'extension des cultures de cannabis dans les provinces de Taounate, de Ouazzane et de Taza, l'influence de Fès n'est-elle pas en recul dans le sud du Rif au profit de Tanger et de Tétouan ? Fès conserve des formes d'attraction sur ces trois provinces en raison de sa proximité et du poids de l'histoire. Il semblerait néanmoins que le Rif méridional glisse progressivement dans l'aire d'influence des capitales tingitanes. D'ailleurs, les habitants de ces contrées se considèrent plus proches des *Nordistes* que des *Fassi* et se disent *Chamali*<sup>6</sup>. Capitale d'une province neuve à la limite entre le Rif méridional et le cœur du massif, Taounate est constituée de la réunion de sept villages autrefois isolés sur des pitons rocheux : à Taounate, on est déjà chez les montagnards. Toutefois, le Makhzen n'entend pas laisser glisser cette commune et cette province vers le Nord ; de nombreux services administratifs de cette province restent basés à Fès. Dans la période post-coloniale, Ouazzane apparaît affaiblie par la prédation de Fès ; actuellement, cette ville historique ne se tourne-t-elle pas davantage vers le Nord (vers Tanger et Tétouan, mais aussi vers Chefchaouen) que vers le Sud, vers Fès et Rabat ?

S'il est pertinent de séparer le Prérif (sous le commandement de Fès) et l'Oriental (espace frontalier avec l'Algérie) des aires d'influence de Tanger et de Tétouan, le Haut-Rif et ses marges sud et ouest, caractérisés par l'extension des cultures de cannabis, peuvent y être rattachés.

---

<sup>5</sup> MRE : Marocain(s) résidant à l'étranger, appellation qui succède à RME (résidents marocains à l'étranger) et TRE (travailleurs à l'étranger)

<sup>6</sup> Chamali : personne née ou/et habitant dans le Maroc du Nord (*chamal* : nord), Nordiste

La relation entre culture du kif et rayonnement de Tanger et de Tétouan est une hypothèse recevable. Pour tenir compte de l'ensemble des territoires situés dans les aires d'influence des capitales du Nord-Ouest, il faudrait ajouter, aux provinces et préfectures de la péninsule tingitane (région Tanger-Tétouan) et du Haut-Rif central, des communes qui produisent du cannabis dans les provinces de Taounate (et de Taza). Si, d'après les experts, il n'y a pas de kif dans la province de Ouazzane, alors cette entité administrative ne doit pas être considérée comme relevant des aires d'influence de Tanger et de Tétouan.

## **1.2. L'intégration de Tanger et de Tétouan dans l'armature urbaine nationale à travers l'équipement de la péninsule tingitane**

Malgré l'éloignement de l'axe urbain atlantique, le réseau urbain de la région Tanger-Tétouan est-il intégré à l'ensemble national ?

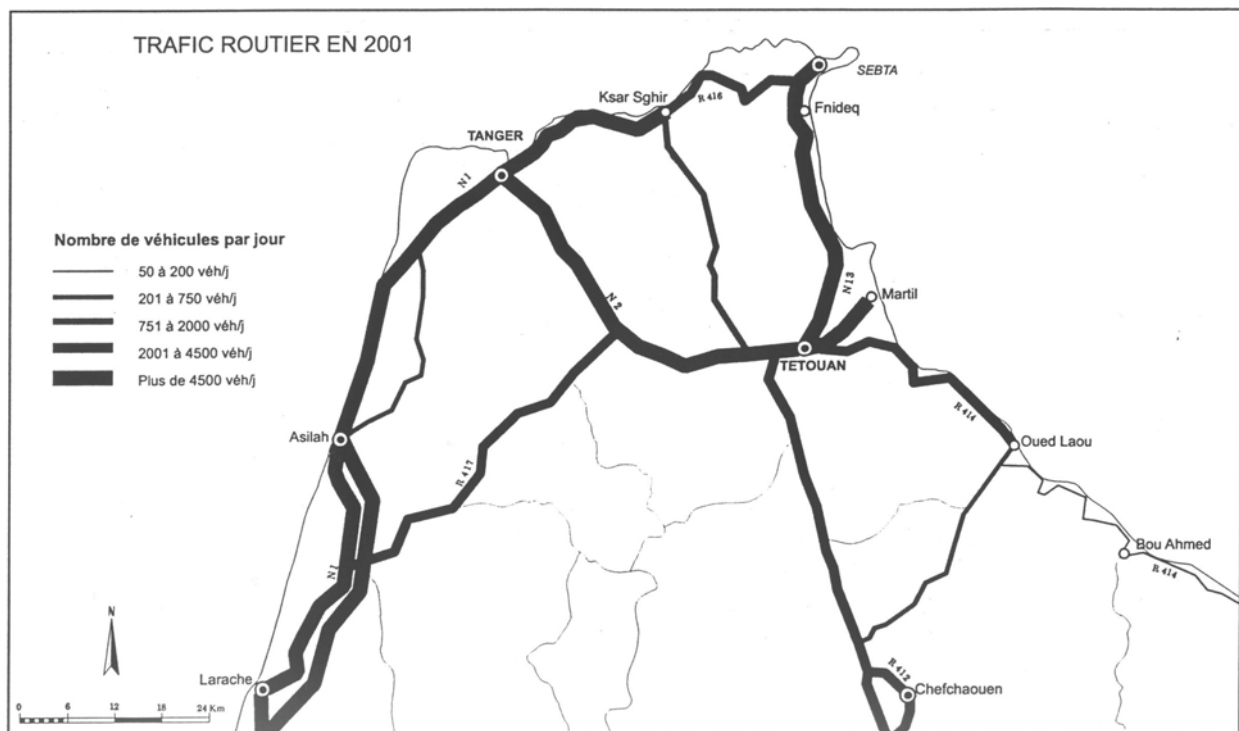
### **1.2.1. Les infrastructures de transport. Liaisons entre la Tingitane et les régions centrales**

Bien qu'éloignée de la conurbation littorale atlantique, Tanger-Tétouan et en particulier le pôle tangérois sont assez bien dotés en infrastructures de transport : aéroport international, infrastructures autoroutières et ferroviaires, premier port de passagers du royaume, etc.

#### **Les transports routiers : retard équipementier compte-tenu des flux importants**

La région Tanger-Tétouan est un espace de transit majeur pour le transport routier international. Un rôle essentiel revient à l'axe Tanger - Rabat pour les véhicules poids lourds après la traversée du Détroit de Gibraltar. De plus, l'axe Bab Sebta - Tétouan est important, notamment pour les voyageurs (MRE et touristes) et pour le trafic de contrebande.

**Figure 15. Le trafic routier en Tingitane. 2001**



Étude de l'aire métropolitaine du bipôle Tanger-Tétouan, 2002, *op. cit.*

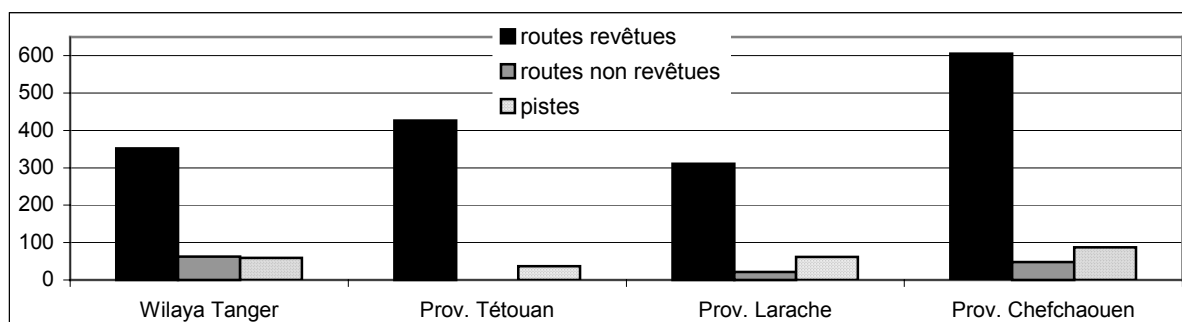
Avec 8 km de route pour 10 000 habitants, la région Tanger-Tétouan reste en dessous de la moyenne nationale (21 km pour 10 000 habitants), alors qu'elle est densément peuplée par rapport à l'ensemble du royaume.

**Tableau 19. Longueur des réseaux routiers. Région Tanger-Tétouan. 1999. (en km)**

Provinces / Wilaya	Wilaya de Tanger	Prov. de Tétouan	Prov. de Larache	Prov. de Chefchaouen	Région
Routes revêtues	352,2	426,5	311,1	605,4	1 089,8
Routes non revêtues	62,3	0	21,3	48,3	83,6
Pistes	59,5	36,5	61,9	87	157,9
<b>Total</b>	<b>474</b>	<b>463</b>	<b>394,3</b>	<b>740,7</b>	<b>1 331,3</b>

Sources : ministère de l'Équipement, 2000

**Graphique 4. Longueur des réseaux routiers. Région Tanger-Tétouan. 1999. (en km)**



Ces données ne représentent pas un bon indicateur de l'équipement routier de la région Tanger-Tétouan : la province rurale de Chefchaouen, la plus pauvre, apparaît la mieux équipée parce que c'est la plus vaste, or elle concentre des routes en mauvais état. De plus, rien n'est dit sur la qualité des infrastructures alors que « le réseau routier de la région se détériore rapidement sous l'action des glissements de terrains et des inondations, nécessitant ainsi de fréquents entretiens des tronçons aménagés » (Etude de l'aire métropolitaine du bipôle Tanger-Tétouan, 2002, *op. cit.*). La densité du réseau routier constitue un meilleur indicateur (km de route pour 10 km<sup>2</sup>) :

**Tableau 20. Densité du réseau routier. Région Tanger-Tétouan. 1999**

Province / Wilaya	Wilaya Tanger	Prov. Tétouan	Prov. Larache	Prov. Chefchaouen	Région
<b>km de route pour 10 km<sup>2</sup></b>	3,97	1,87	1,11	1,70	1,15

Sources : ministère de l'Équipement, 2000

La wilaya de Tanger est donc mieux équipée en infrastructures routières que celle de Tétouan.

### Le transport maritime : Tanger, premier pôle national

**Tableau 21. Transports maritimes. Mouvements des navires de commerce en 2001. Maroc**

ODEP 2001	Mouvements des navires de commerce	en %	Jauge brute (milliers de tonnes)	en %
<b>TOTAL MAROC</b>	<b>30 750</b>	<b>100,0 %</b>	<b>271 696</b>	<b>100,0 %</b>
Tanger	14 722	47,9 %	124 980	46,0 %
Casablanca	6 758	22,0 %	60 103	22,1 %
Nador	2 680	8,7 %	27 995	10,3 %
Agadir	1 516	4,9 %	11 176	4,1 %
Safi	1 382	4,5 %	10 302	3,8 %
Jorf Lasfar	1 338	4,4 %	15 776	5,8 %
Mohammédia	1 014	3,3 %	15 531	5,7 %
Laâyoune	940	3,1 %	4 941	1,8 %
Kénitra	246	0,8 %	505	0,2 %
Dakhla	82	0,3 %	194	0,1 %
Tan Tan	72	0,2 %	193	0,1 %

Sources : annuaire statistique du Maroc, 2002



Ce tableau montre la prépondérance du complexe industrialo-portuaire de Casablanca, ainsi que les fonctions des ports d'exportation des phosphates (Jorf Lasfar, Safi) et le rôle des ports de pêche du Sud (Tan Tan, Laâyoune, Agadir, Dakhla) et des ports pétroliers (Mohammédia). Mais il ne faut pas oublier la place que tient Tanger en tant que premier port pour les *mouvements des navires de commerce*, avec 47,9 % du trafic national en 2001. Le port de Tanger reste au premier rang pour le transport maritime de voyageurs<sup>7</sup>. Il est aussi spécialisé dans le trafic de porte-containers et c'est également un port de pêche. Ces fonctions induisent un trafic routier important sur l'axe Tanger - Rabat et le port de Tanger atteint un seuil de saturation ; il ne peut pas s'étendre sans nuire aux activités touristiques de la baie de Tanger et à l'environnement. De plus, le passage des camions de marchandises entraîne des problèmes de circulation routière et de fluidité au centre-ville. Ces contraintes justifient la construction du port Tanger-Méditerranée (chapitre 2).

Tanger reçoit les trois-quarts du trafic maritime national des camions TIR. A l'échelle nationale, son port représente seulement 5,4 % du trafic maritime de marchandises en 2001, mais les villes mieux classées sont des complexes industriels spécialisés dans l'importation d'hydrocarbures et l'exportation de phosphates : il s'agit de matières premières donc de volumes importants.

La région Tanger-Tétouan dispose de quatre petits ports de pêche (Larache, Asilah, M'Diq et Ksar Seghir) et quatre ports de plaisance (Restinga Smir, Kabila, Asilah et M'Diq) (fig. 2).

### **Le transport ferroviaire : un réseau qui n'a pas évolué depuis le Protectorat**

Dans la péninsule tingitane, les seules villes desservies par le réseau ferroviaire sont Tanger, Asilah et Ksar el-Kébir. Entre Ksar el-Kébir et Asilah, le train qui arrive du sud fait une escale à Sidi el-Yamani pour les voyageurs à destination de Tétouan ; la liaison est ensuite assurée en autocar par Supratour, filiale de l'ONCF<sup>8</sup>. A partir de Tétouan, les personnes qui souhaitent prendre le train sont prises en charge par les services de Supratour jusqu'à Sidi el-Yamani.

Les chemins de fer peuvent être considérés comme un facteur d'intégration de la péninsule tingitane à l'ensemble national. Ils permettent de relier Tanger aux autres régions et villes desservies par le rail. Le réseau ferroviaire marocain reste cependant limité à deux axes : l'axe *littoral nord-sud* (Tanger - Rabat - Casablanca - Marrakech) et l'axe *intérieur est-ouest* (Oujda - Fès - Tanger) se rejoignent à Sidi Kacem au sud de Ksar el-Kébir (Sidi Kacem est d'ailleurs une escale pour changer de train). Ces deux axes majeurs de circulation suivent le tracé des routes principales. Le train ne pénètre pas l'intérieur montagneux de la péninsule tingitane et il n'existe pas non plus de liaison ferroviaire entre Tanger et Tétouan. Au Maroc, le réseau actuel est un legs de la colonisation française (chapitre 5). Les contraintes topographiques expliquent l'absence de voie ferrée à destination de Tétouan (milieu montagneux) et Larache (à l'embouchure de l'oued Loukkos), deux villes qui dépendaient de l'administration espagnole pendant la période coloniale.

Si le train apparaît plus confortable que les autres transports collectifs, il n'est ni plus pratique ni moins coûteux que l'autocar et les taxis. Les gares de Tanger et d'Asilah, par exemple, sont excentrées. Les personnes n'utilisent pas les services de l'ONCF pour les déplacements entre Tanger et Asilah pour au moins trois raisons : faible fréquence des départs (cinq trains par

---

<sup>7</sup> Destinations des navires type *ferry boat* en 2003 : Algésiras (sept bateaux en basse saison avec deux allers-retours chacun par jour et douze bateaux en haute saison avec jusqu'à trois allers-retours chacun par jour), Tarifa (un navire, départs quotidiens), Gibraltar (un navire, départs quotidiens), Sète (un navire, traversée de 36 heures, un départ toutes les 48 heures), Gênes (un navire avec un départ toutes les 48 heures).

<sup>8</sup> ONCF : Office national des chemins de fer (ministère de l'Équipement)

jour), distances entre les gares et les centre-villes, mauvaise desserte des gares par les taxis et les autobus. Le trajet en train entre ces deux villes revient plus cher et prend plus de temps que les voyages en autocar et en taxi collectif. Les contraintes d'accès des gares ferroviaires permettent-elles d'expliquer que Tanger enregistre environ deux fois moins de départs que d'arrivées en train (255 791 départs contre 470 188 arrivées en 1999) ? Peut-être pas dans la mesure où Tanger correspond davantage à un terminus qu'à un point de départ aussi pour le transport interurbain par autocars (chapitre 5) ?

#### **Encadré 7. La nouvelle gare de Tanger-Médina, une vitrine architecturale et urbanistique**

Inaugurée pendant la colonisation et désormais réaffectée en commissariat de la sûreté nationale (police), la gare de Tanger se situait à 100 m de l'entrée du port. Une seconde gare ferroviaire était aménagée pour l'acheminement des matières premières à la zone industrielle Moghogha (fig. I et II).

A la fin des années 90, pour des questions d'esthétique urbaine dans la baie de Tanger, la gare centrale est abandonnée. La voie ferrée est progressivement démantelée entre le port et Moghogha, ce site devenant à la fois gare de marchandises et de voyageurs. Cette situation pose des contraintes : éloignement d'un terminus excentré à proximité d'une zone industrielle, exigüité d'une gare mal équipée pour l'accueil des voyageurs, etc. Pour remédier à ces problèmes, une nouvelle gare est construite en 2003. L'objectif vise la réintégration d'une gare voyageurs dans les espaces centraux. Il s'agit aussi de séparer les gares de voyageurs et de marchandises, comme par le passé. Le tracé de la voie ferrée n'est pas modifié pour autant : des tronçons ferroviaires abandonnés sont remis en service. L'étape Tanger-Moghogha n'est pas éliminée. Le chemin de fer est prolongé sur deux kilomètres après Moghogha et aboutit à proximité du front de mer, mais encore à quelques encablures du centre-ville (fig. I et II).

Située au pied de la colline Charf, la nouvelle gare est inaugurée le 27 août 2003. L'architecture de style néo-andalouse du bâtiment et de sa porte monumentale ont vocation à servir de repère urbain. La gare se distingue la nuit grâce à son équipement lumineux : elle brille de mille feux au cours de l'été 2003, lors de sa finalisation et de son inauguration, puis, certainement trop coûteux en électricité, l'éclairage nocturne est arrêté. Les urbanistes optent pour la séparation entre la gare et la promenade du bord de mer (Avenue des FAR) pour éviter que l'infrastructure ferroviaire nuise au tourisme. La gare est aménagée sur deux niveaux, avec un rez-de-chaussée réservé aux activités propres à la gare (hall, billetterie, buvette) et un étage consacré aux commerces (des locaux commerciaux, un restaurant panoramique, une cafétéria, des agences bancaires et de voyages). Toutefois, seul le rez-de-chaussée est fonctionnel en décembre 2005, plus de deux ans après l'inauguration. Les entrepreneurs attendus n'ont sans doute pas manifesté leur intérêt pour l'acquisition ou la location des commerces à l'étage (peut-être en raison du faible trafic ferroviaire que représente la destination Tanger). Bien qu'inutile actuellement, le parc de stationnement de (seulement) 120 places au sous-sol n'est pas mis en service. Le point accueil aura servi uniquement pendant quelques semaines. La gare de Moghogha n'est pas désaffectée et, depuis 2005, elle est en cours de rénovation.

Lancé en 2002, le projet aura mis à peine une année à être réalisé. Il faut dire que cette gare est une vitrine du renouveau nordiste. Revenons sur la finalisation des travaux achevés pendant l'été 2003. Les pluies d'hiver gênant l'exécution des chantiers, la gare est terminée pendant la saison estivale. Les travaux sont subitement accélérés en juillet et août, alors qu'ils semblaient à l'arrêt au printemps. Ce contexte pose alors problème. L'aménagement temporaire des alentours du site apparaît organisé en dépit du bon sens par les services municipaux. En plus des nuages de poussière, la circulation est restée ouverte aux véhicules dans les deux sens, créant un goulet d'étranglement avec des embouteillages. Seuls les taxis avertis évitent ce point noir de la circulation et préfèrent effectuer de longs détours plutôt que d'emprunter ce passage. A la fin l'été, alors que la fréquentation saisonnière bat son plein (tourisme, retour des MRE), une seule voie sert pour les deux sens. L'endroit est même momentanément devenu un lieu où des prostituées racolaient au bord de la route, en plein jour évidemment puisque la circulation y est plus dense. De toute évidence, cet axe aurait dû être fermé. Pour compléter ce sombre tableau, la compagnie des eaux réalise aussi des travaux. Brusquement, à la fin de l'été, alors que la visite royale pour l'inauguration de l'édifice est annoncée, tout s'accélère ; *tout*, sauf évidemment la circulation automobile. Des palissades sont dressées pour camoufler les terrains vagues faisant office de parcs de stationnement et de dépotoirs, à l'endroit où les concepteurs prévoient une *coulée de verdure, une ceinture verte* ! Une couche de goudron est précipitamment posée sur le chemin d'accès à la gare, des trottoirs sont construits, la zone est nettoyée. Nuit et jour, le site est en activité. A la dernière minute, les ultimes préparatifs et coups de peintures sont effectués : le décor est enfin posé pour l'arrivée du roi.

Sans sombrer dans l'événementiel, ces anecdotes montrent comment les chantiers, localement en attente, peuvent être brutalement accélérés quand le Palais est impliqué. La nouvelle gare de Tanger n'en est pas moins un édifice réussi d'un point de vue architectural et urbanistique, mais peut-être sous-dimensionné pour l'avenir. La voirie est désormais suffisamment large pour permettre une bonne desserte de la gare et une fluidité de la circulation aux alentours. Il n'y a pas de routes principales qui débouchent sur la gare (contrairement à Tanger-Moghogha sur l'axe Tanger - Tétouan). Des espaces verts et récréatifs sont en cours d'aménagement à proximité de la gare et le long des quais.

### Photographies 1. La nouvelle gare Tanger-Médina (2005)



*A gauche* : la nouvelle gare Tanger-Médina. *A droite* : un carrefour-giratoire fleuri (au premier plan) et des immeubles en construction situés en face de la gare. Lors de l'inauguration de la gare, en 2003, les voyageurs avaient vue sur la baie de Tanger à leur arrivée ; le champ visuel est désormais obstrué par ces chantiers.

#### 1.2.2. Les infrastructures d'énergie : facteur d'intégration de la péninsule tingitane

Plus de 90 % des ménages urbains de la région Tanger-Tétouan sont raccordés aux réseaux d'électricité. Ce taux reste nettement inférieur dans les campagnes bien que l'électrification du monde rural progresse grâce au PERG<sup>9</sup>. En tant que ville industrielle, Tanger consomme environ autant d'énergie électrique que Tétouan, Larache et Chefchaouen réunies (en 1999).

En 1994-95, environ 80 % de l'énergie électrique produite dans la région Tanger-Tétouan provenaient des centrales thermiques datant du Protectorat. Jusqu'en 1996, il y avait trois usines hydroélectriques et de deux centrales thermiques dans la péninsule tingitane : des infrastructures héritées de la période coloniale et des lendemains de l'indépendance. Cet équipement électrique désuet ne favorisait pas les investissements directs étrangers, notamment dans le secteur industriel. Pour garantir la fourniture d'électricité au Maroc, la connexion des réseaux électriques entre les royaumes espagnol et marocain, projet qui remonte à 1988, est mise en service en 1995. Actuellement, l'électricité importée d'Espagne représente la principale source d'énergie de la Tingitane. En 2002, la fourniture d'électricité par l'Espagne correspond à 8,7 % de la consommation marocaine d'électricité. Cette dotation est appelée à doubler dans les prochaines années.

*« Le projet destiné à doubler la capacité d'échange de l'interconnexion sous-marine Maroc Espagne pour la porter de 700 à 1400 MW est entré dans sa phase de réalisation (...). La mise en service de cet ouvrage est prévue pour début 2006. (...) Ce projet de partenariat stratégique entre l'opérateur espagnol Red Electrica de Espana et l'Office national de l'électricité permettra de renforcer la position du Maroc en tant que carrefour énergétique entre les deux rives de la méditerranée et d'asseoir l'infrastructure de base nécessaire à l'émergence d'un marché régional dans la perspective de la libéralisation du secteur de l'électricité (ONE, rapport annuel 2004, « les grands projets »).*

Le renforcement des connexions existantes entre les réseaux électriques espagnol et marocain peut être considéré comme un facteur d'intégration de la région Tanger-Tétouan à l'ensemble euro-méditerranéen. Précisons que la Banque européenne d'investissement (BEI) a mis à la disposition de l'Office national de l'électricité (ONE) un prêt de 120 millions d'euros pour

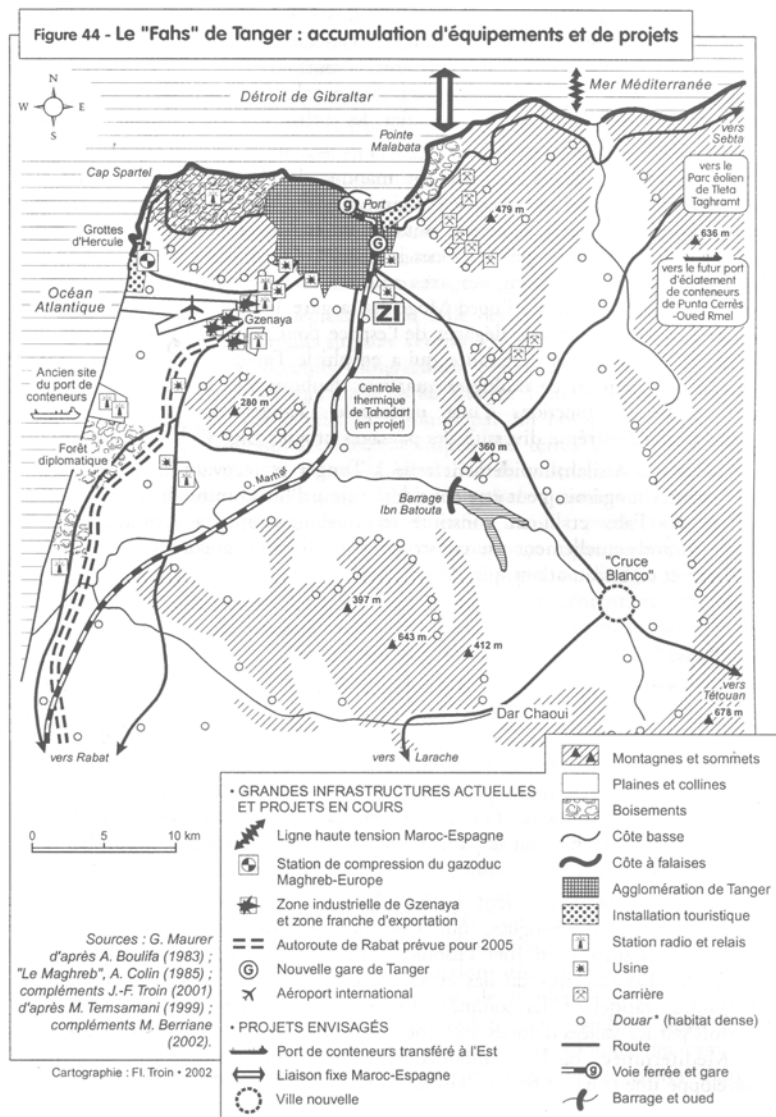
<sup>9</sup> Le programme d'électrification rurale générale (PERG) est financé par les subventions de l'Etat et par une surtaxe prélevée sur chaque kilowatt/heure vendu par l'ONE. Le PERG vise à augmenter la couverture des campagnes en réseau électrique. L'objectif est d'équiper 1 500 à 2 000 villages par an. Depuis son lancement en 1995 jusqu'en 2002, ce programme a permis de raccorder à l'électricité 9 800 villages (557 en 1996, 1 044 en 1997, 1 127 en 1998, 1 650 en 1999, 3 466 en 2000-2001, 1 956 en 2002).

En 1994 et à l'échelle nationale, le taux d'accès à l'électricité de la population rurale était de 17 %, il atteint 55 % fin 2002. Le ministère de l'Energie, en collaboration avec le ministère de l'Habitat, développe aussi un programme d'électrification périurbaine. En ville, le raccordement des ménages est quasiment généralisé. L'objectif de l'Etat est l'électrification de l'ensemble de la population du pays d'ici 2008.

doubler les capacités d'interconnexion des réseaux d'électricité entre l'Espagne, le Maroc et l'Algérie. A ce prêt de la BEI s'ajoute ceux de la BAD (50 millions d'euros) et de l'AFD (50 millions d'euros). La BEI avait déjà contribué à la connexion électrique Maroc-Espagne.

Dès 1996, l'essentiel de la consommation d'électricité de la région Tanger-Tétouan est importé d'Espagne. Cette évolution s'accompagne de la fermeture et du renouvellement progressif des anciennes infrastructures. La péninsule tingitane passe donc d'une production locale à une dépendance énergétique vis-à-vis de l'Espagne. Mais la rénovation des usines électriques est censée rééquilibrer la situation ; plusieurs projets sont en cours de réalisation par des sociétés étrangères (concessions).

**Figure 16. Infrastructures et projets équiementiers à Tanger et dans son arrière-pays**



Troin, 2002, *Ibid*, p. 261

La centrale thermique de Tahaddart – à l'embouchure de l'oued du même nom, au niveau du pont Mohammed V, à quelques kilomètres au nord d'Asilah, fig. 16 – est renouvelée : les infrastructures existantes sont complètement remplacées. Construite entre 2003 et 2005, la nouvelle centrale électrique est alimentée par le gaz naturel algérien. Une conduite de 13 kilomètres permet le raccordement de cette centrale à cycle combiné au gazoduc Maghreb Europe (GME). Le GME, à destination de l'Espagne *via* le Maroc, peut lui aussi être considéré comme facteur d'intégration de la Tingitane à l'échelle du bassin méditerranéen.

« Afin de tirer profit des droits de redevance du Gazoduc Maghreb Europe (GME) la construction près d'Asilah d'une centrale à cycle combiné utilisant le gaz naturel du GME a été décidée. (...) Cette centrale de 385 MW, dont la construction est assurée par Siemens, est gérée par la société Energie Electrique de Tahaddart (EET), détenue à 48 % par l'ONE, à 32 % par la société espagnole Endesa Europa et à 20 % par Siemens Project Ventures. Cette société bénéficie d'un droit de jouissance de 20 ans, période au cours de laquelle toute la production sera achetée par l'ONE »<sup>10</sup>. « La centrale (...) représentera (...) 17 % de la demande nationale en électricité » (ONE, rapport annuel 2004, *Ibid.*).

L'électricité importée, principalement d'Espagne et d'Algérie, représente 3,5 % de la facture énergétique du Maroc en 2002, contre 61 % pour le pétrole et 32,5 % pour le charbon. D'après le ministère de l'Énergie et des mines, le royaume importe 97 % de ses besoins énergétiques, notamment en hydrocarbures. Avec un total d'environ 10 millions de TEP en 2002, la consommation marocaine d'énergie augmente de 6 à 7 % par an. Elle est passée de 0,16 TEP/hab. en 1970 à 0,26 en 1990, puis à 0,34 en 2001. A l'horizon 2015, les experts s'attendent à un doublement de la demande nationale. Grâce à la promotion des énergies renouvelables (solaire, éolienne et hydraulique) et au renouvellement des anciennes unités de production électrique, le Maroc espère réduire sa dépendance énergétique en ramenant les importations à 80 % de sa consommation d'énergie d'ici 2020.

« A l'horizon 2005, le Maroc aura une capacité installée en énergie éolienne de 254 mégawatts, ce qui représente (...) 5 % de l'électricité produite. (...) L'Allemagne est déjà à 9 000 mégawatts éoliens, l'Espagne est à plus de 6 000 mégawatts » (Hamdaoui S., février-mars 2004, « Faut-il croire à l'énergie éolienne », *Labyrinthes* « Tanger à l'heure 2010. Tanger le futur Singapour de la Méditerranée », Casablanca, revue de design des villes, d'architecture et de développement durable, n° 8).

En matière d'énergie éolienne, la France est en retard par rapport à l'Espagne et à l'Allemagne. Ce retard s'explique par la politique française de l'énergie au profit du nucléaire. Toutefois, l'Hexagone s'est fixé pour objectif d'installer entre 2 000 et 6 000 mégawatts éoliens à l'horizon 2007. D'après les experts, compte tenu des conditions naturelles, les ressources exploitables pour la production d'énergie éolienne pourraient permettre au Maroc d'atteindre le niveau de l'Espagne. Dans la province de Tétouan, sur le territoire communal de Tleta Tamghart, le parc éolien de Koudia al-Baïda (baptisé Abdelhalek Torres) est présenté comme la plus grande station d'énergie renouvelable du monde africain et arabe (fig. 2).

#### **Photographies 2. Les éoliennes de Koudia al-Baïda (parc Abdelhalek Torres). 2003**



Inauguré en 2000, le complexe Koudia al-Baïda regroupe 84 éoliennes.

Le financement et l'exploitation du parc éolien Koudia al-Baïda sont assurés par une société de droit marocain créée en 1998 : la Compagnie éolienne du détroit (CED). Le capital de la CED est réparti entre Electricité de France (EDF, 49 %), Paribas affaires industrielles (35,5 %) et Jean-Michel Germa<sup>11</sup>

<sup>10</sup> « Production et distribution d'électricité au Maroc », fiche de synthèse, 6 nov. 2003, ministère français de l'Économie et des finances, direction des relations extérieures et des échanges, missions économiques, ambassade de France au Maroc, mission économique de Casablanca.

<sup>11</sup> Jean-Michel Germa est un pionnier de l'énergie éolienne en France. Créée en 1989 par ce *soixante-huitard* écologiste et passionné de voile, la Compagnie du vent se positionne sur le marché français et marocain de

(promoteur du projet et président de la société, 15,5 %). Un contrat de type BOT (*build operate transfer*) est signé entre l'ONE et la CED : la CED conçoit et construit le parc d'éoliennes puis, pour amortir ses investissements et réaliser des bénéfices, elle l'exploite pendant 19 ans avant de remettre les installations à l'établissement public. L'ONE conserve l'exclusivité sur l'achat de l'électricité produite. La mise en service des infrastructures remonte au 30 août 2000. Parmi les sociétés ayant participé à l'aménagement du site et à la construction des éoliennes figurent SOGEA construction (filiale du groupe Vinci, spécialiste du secteur BTP) et l'Entreprise marocaine de terrassement (EMT) pour le génie civil, Elecam (industriel espagnol, spécialisé dans le matériel électrique) et Delattre Levivier Maroc (DLM) pour les pylônes, le constructeur danois Vestas pour les aérogénérateurs, enfin Alstom entreprise et Alcatel Maroc pour les réseaux électriques.

Un autre complexe éolien est programmé dans la péninsule tingitane. Il sera situé à environ 15 kilomètres de Tanger dans l'arrière-pays rural destiné à être mis en valeur parallèlement à la construction du port Tanger-Méditerranée. La conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la participation au financement de ce parc d'éoliennes font l'objet d'un contrat de concession de 20 ans. Le groupe espagnol Union Fenosa est l'actionnaire majoritaire de la société concessionnaire, société de droit commun marocain avec 49 % de capital national. L'ONE conserve la maîtrise d'ouvrage du projet. De plus, la rémunération du capital est plafonnée à 14 % pour éviter les sur-profits. Il s'agit donc d'un montage gestionnaire et financier différent de celui de Koudia al-Baïda... le Maroc faisant progressivement l'apprentissage des options possibles dans l'appel au savoir-faire et aux capitaux étrangers. Le financement du projet est assuré par la Banque européenne d'investissement, la banque allemande KfW, l'Agence française de développement et l'ONE. La mise en service du parc est prévue pour fin 2007.

De plus, des batteries d'éoliennes sont prévues pour alimenter en électricité la nouvelle cimenterie Lafarge de Tétouan. L'objectif affiché d'une solution écologiquement durable n'est-il pas en contradiction avec les conséquences paysagères de cette cimenterie ? Certes, Lafarge a acheté, en 2002-2003 dans la périphérie de Tétouan, des carrières qui défiguraient déjà le paysage, mais la dégradation du site est renforcée à cause de ses nouvelles usines.

### Photographie 3. La nouvelle cimenterie Lafarge à Tétouan (2003)



Le complexe industriel Lafarge avec, à l'est, la vaste zone des carrières puis la ville

*« En 1989, (Jean-Michel Germa) décroche des subventions européennes pour construire une éolienne, s'associe à un industriel, et convainc le cimentier Lafarge d'accueillir sur l'un de ses sites, à Port-la-Nouvelle dans l'Aude, le premier de ces moulins à vent modernes. Visé comme pollueur, le cimentier a alors besoin de se refaire une virginité. La Compagnie du Vent est née »<sup>12</sup>.*

Avec son projet de parc éolien à Tétouan, Lafarge ne cherche-t-il pas à soigner son image de marque, tout en passant des contrats avec ses consœurs européennes ? De plus, le groupe français économisera, à moyen terme, des dépenses consacrées à sa consommation d'énergie, dans un pays où le coût de l'électricité est présenté comme un frein aux investissements directs étrangers.

---

l'énergie éolienne. Les activités de ce leader de l'énergie éolienne en France couvrent les études de faisabilité, la construction, l'exploitation et la maintenance des parcs d'éoliennes.

<sup>12</sup> Catherine Bernard, « Jean-Michel Germa - Maître d'Eole », *La Tribune*, 4 avril 2002.

Quelques remarques à propos de la promotion des énergies renouvelables (éolienne et solaire). Dans l'objectif annoncé de protéger l'environnement grâce à la promotion des énergies propres, les opérateurs européens – notamment espagnols, allemands et français – s'implantent au Maroc. Et la BEI propose des prêts pour *in fine* faciliter l'installation des multinationales européennes dans le royaume.

Les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable se rejoignent dans un contexte globalisé et, plus précisément, de partenariat entre les deux rives de la Méditerranée. Reste à montrer s'il y a équilibre d'une part, entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux et d'autre part, entre le Maroc et l'Europe.

Certes, les parties marocaines sont représentées dans les consortiums concessionnaires des nouvelles infrastructures et finalement les infrastructures reviendront à l'ONE (bien que la formule BOT fasse question quant à l'état des infrastructures à la fin du contrat<sup>13</sup>). L'ONE conserve d'ailleurs le monopole de la fourniture d'électricité aux distributeurs (cet établissement public est également un distributeur direct aux usagers).

Il n'en reste pas moins que les opérateurs spécialistes, fleuron de l'économie européenne, en profitent pour étendre leurs marchés : EDF, Sogea, Alstom, Alcatel, Union Fenosa, Total, etc. Au-delà de la péninsule tingitane, ces groupes conduisent des projets de parcs éoliens dans la région d'Essaouira et interviennent dans le cadre du PERG avec des installations photovoltaïques pour les particuliers.

*« Un contrat relatif à l'électrification rurale par kits solaires de 16 000 foyers ruraux (...) a été signé en mai 2002 entre l'ONE et le consortium Temasol, constitué par Total Energie, Total Fina Elf et EDF. Temasol installe chez chaque client les équipements nécessaires (...) et se charge de l'entretien pendant 10 ans. Le financement du programme bénéficie d'un don de 5 millions d'euros de la KFW allemande. L'ONE apporte une subvention de 5 400 Dh par installation. Le consortium préfinance le complément qui est à la charge des usagers. (...) »*

*Des contrats ont également été passés avec une autre société française (Apex BP Solar). Actuellement 40 000 kits sont installés ou en cours d'installation. L'objectif de l'ONE est d'équiper en 2007 160 000 foyers ruraux éligibles. De nombreux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux participent à ces programmes qui requièrent la mobilisation de fonds importants »*  
(« Les énergies renouvelables au Maroc », fiche de synthèse, 24 juin 2003, ministère français de l'Economie et des finances, direction des relations extérieures et des échanges, ambassade de France au Maroc, mission économique de Casablanca).

L'objectif de l'Etat marocain est de raccorder 91 % des ménages aux réseaux d'électricité, les 9 % restants devant être équipés en kits solaires. Basés sur le principe gagnant-gagnant, les objectifs des partenariats avec les spécialistes internationaux pour la mise en place d'installations photovoltaïques sont multiples : équiper les communes rurales qui sont difficilement accessibles par les réseaux électriques en raison de contraintes topographiques, permettre à la population de disposer d'une électricité bon marché puisqu'une fois le coût des installations amorti (dix années de remboursement) les dépenses de consommation sont nulles, promouvoir l'énergie solaire, ouvrir des marchés aux opérateurs européens, consolider le partenariat euro-méditerranéen.

---

<sup>13</sup> Avec les contrats de type BOT, la question de l'état des infrastructures remises à l'établissement public à la fin de la période de concession reste en suspens. L'ONE n'ayant ni les moyens financiers ni le savoir-faire pour renouveler les installations, ne devra-t-il pas faire encore appel au BOT ou à ses dérivés ? Dans ces conditions, l'opérateur public perdrait *de facto* l'usufruit des équipements dont il ne conserverait que le contrôle. Face à ce problème, le pouvoir de régulation de l'Etat doit être capable d'équilibrer les contrats en posant les bases d'un compromis entre acteurs privés et publics.

## 2. L'intégration du Maroc du Nord aux échelles internationale et nationale à travers les activités spécifiques de cette région

Région pauvre, la montagne rifaine souffre de sous-équipement en infrastructures de base :

« Alors que l'électrification touche la moitié des foyers marocains, ce taux n'excède pas 25 % dans la région Taza-Al Hoceima-Taounate (...). Le taux de foyers raccordés à l'eau (...) est de 21 % alors qu'il atteint 44 % à l'échelle nationale. C'est dans les régions montagneuses que la couverture sanitaire est la plus faible (...), que l'analphabétisme est le plus accusé (...) et que le réseau routier est le moins dense » (Troin, 2002, p. 342). Cependant, « par sa production de cannabis, par les difficultés d'installation de cultures de substitution, également par (...) les possibilités qu'offre une forte émigration dynamique, la dimension méditerranéenne (du Rif) présente le paradoxe d'une zone pauvre où l'argent coule à flot » (Naciri, 2002, p. 454).

Une large part de la présentation des activités économiques du Maroc du Nord sera consacrée à la culture de cannabis et au trafic de drogue car ces activités ont un rôle important pour la région. Le cannabis sera considéré pour le Nord marocain à la fois comme un facteur d'intégration à l'échelle nationale, mais aussi comme un moyen d'entrer dans la globalisation, malgré les effets pervers de cette *agriculture de plantations*. Les autres activités seront exposées en fonction de leur importance et de leur rôle pour l'intégration du Maroc du Nord. Cette présentation du tissu économique régional vise à montrer comment les activités représentent des atouts et des limites pour l'intégration des provinces septentrionales du royaume à l'échelle nationale et au niveau du bassin méditerranéen.

### 2.1. L'agriculture dans le Rif, le domaine du kif

Cette approche sur la culture du cannabis au Maroc est réalisée à partir des publications de l'Office géopolitique des drogues (OGD<sup>14</sup>) et plus particulièrement d'une étude conjointement réalisée par l'Etat marocain et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). L'implication géopolitique des commanditaires de ces rapports témoigne à la fois de la sensibilité de la question à l'échelle globale, mais aussi de l'ouverture du Maroc qui accepte, pour la première fois en 2003, une expertise internationale sur son territoire à propos de la production de drogues<sup>15</sup>. L'effort du Maroc *bon élève* sur ce sujet géopolitiquement sensible est à souligner, mais cette collaboration entre le royaume et les Nations Unies n'est-elle pas à mettre à l'actif du principe de conditionnalité pour bénéficier des aides des bailleurs internationaux ? Reconnu comme le premier producteur-exportateur mondial de haschisch, le royaume n'a pas réellement le choix : n'est-il pas implicitement obligé de coopérer ?

A travers la publication de ce rapport, l'Etat marocain affiche sa bonne volonté et gagne en légitimité. Il est difficile de lui reprocher son laxisme puisqu'il reconnaît l'importance des cultures de cannabis dans son pays. Face aux pressions internationales, le royaume ouvre les portes du Rif aux observateurs étrangers : l'importance des cultures de cannabis est devenue

---

<sup>14</sup> L'OGD bénéficiait de l'assistance financière de la Commission des communautés européennes et de l'appui de la fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme. L'OGD a fermé en avril 2000 en raison d'un redressement judiciaire. L'association française d'études géopolitiques des drogues (AEGD) a pris le relais de l'OGD en publiant *La lettre internationale des drogues*. Alain Labrousse, ancien directeur de l'OGD, est le rédacteur en chef du bulletin mensuel *Trafic international* pour l'Office français des drogues et des toxicomanies (OFDT) ; ce bulletin traite de la *géopolitique de l'offre* telle qu'envisagée par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT).

<sup>15</sup> Royaume du Maroc, Premier ministre, Agence pour la promotion et le développement économique et social des préfectures et provinces du Nord du royaume (ADPN), décembre 2003, *Enquête sur le cannabis 2003 Maroc*. [www.unodc.org/unodc/en/crop\\_monitoring.html](http://www.unodc.org/unodc/en/crop_monitoring.html)



un secret de polichinelle. Le rapport de 2003 se contente d'ailleurs sur plusieurs points de reprendre des données publiées auparavant par l'OGD.

Les acteurs collaborant à l'enquête de 2003 sont d'une part, pour la partie marocaine, l'ADPN<sup>16</sup>, le ministère de l'Agriculture et le Centre royal de télédétection spatiale et d'autre part, l'ONU DC (illicit crop monitoring programme, ICMP). La version rendue publique du rapport indique que l'enquête est financée par les gouvernements marocain et italien sans préciser s'ils ont bénéficié de subventions. La signature de l'accord de coopération entre le Maroc, représenté par l'ADPN, et l'ONU DC remonte à février 2003 ; un résumé de ce rapport est rendu public en décembre de la même année.

La signature de la double préface par Driss Benhima, directeur de l'ADPN, et par Antonio Maria Costa, directeur exécutif de l'ONU DC, n'est pas dénuée de symbolisme. Driss Benhima insiste sur le *bon exemple de coopération internationale*. Il utilise les termes de professionnalisme, transparence, coopération et met en avant la dimension internationale d'un problème perçu comme un jeu de ping-pong où la balle est une fois du côté des pays consommateurs, une autre dans celle des pays producteurs, chacun recommandant à l'autre des mesures pour mettre fin au fléau :

*« La problématique (...) concerne aussi bien les pays producteurs que les pays consommateurs (...). La superficie des cultures mise à jour par le présent rapport témoigne de l'importance internationale du phénomène. Il s'agit bien d'un marché mondial du cannabis. Notre pays souffre donc d'une activité préjudiciable à son développement et dont les facteurs de croissance lui échappent largement ».*

Si cette publication retentit comme un aveu, témoin de la sagesse du Maroc, alors le directeur de l'ADPN insiste sur la dimension internationale des responsabilités. A propos du *programme prometteur<sup>17</sup> des cultures alternatives*, Driss Benhima précise que *« la coopération internationale sera (...) la bienvenue compte tenu des moyens matériels et financiers à mobiliser »* et, *en guise de conclusion*, il félicite l'ADPN et implicitement le Maroc. En écho, Antonio Maria Costa renvoie courtoisement les compliments et souligne la détermination du Maroc. Il n'est nullement question d'une éventuelle négligence ou désinvolture du pays producteur. Il rappelle élégamment trois *facteurs historiques* qui ont contribué à l'augmentation de la production de cannabis :

- la *présence séculaire* de cette culture : est-ce qu'il faut y lire une excuse, l'Histoire justifiant la situation actuelle ? La faute et les responsabilités reviennent-elles aux anciens ?
- la *pauvreté* d'une région montagnaise et surpeuplée : difficile de reprocher aux pauvres de vouloir survivre. Comme l'a dit un politicien rifain : *le kif ne tue pas, la faim si !*
- *l'expansion spectaculaire de la consommation de drogues dans les pays européens*. Le rôle, si ce n'est la responsabilité, des pays consommateurs est mise en avant.

Dans la préface du rapport ADPN - ONU DC 2003, le représentant des Nations Unies écrit :

*« un quart de la surface agricole utile de la région du Rif est désormais occupé par des cultures de cannabis (...). La moitié du faible revenu annuel de 800 000 personnes, soit deux-tiers de la population rurale de cette région, dépend (...) de cette activité (...) et un marché annuel de 10 milliards d'euros est entre les mains des réseaux de trafic opérant principalement en Europe ».*

---

<sup>16</sup> Lors de sa création en 1996, le principal objectif de l'ADPN consistait à mettre en place des programmes de substitution à la culture du cannabis pour répondre aux injonctions internationales, notamment européennes. L'ADPN est en partie financée par l'Union européenne et ses Etats membres.

<sup>17</sup> Le terme est pesé puisque le programme des cultures alternatives est resté un vœu pieux. S'il est prometteur, est-il pour autant réalisable ?

Si effectivement les zones de productions sont marocaines, la consommation et les trafics sont en grande partie européens. De plus, le gouvernement marocain est le premier à essuyer le « *risque de gangrène de sa structure sociale et économique et d'y compromettre toute perspective de développement durable* ». Avec diplomatie, le représentant de l'ONU rend « *hommage à la détermination et à l'esprit de transparence dont les autorités de ce pays font preuve (...) et leur souhait de voir la communauté internationale s'y associer* ». Tous les collaborateurs sont ainsi félicités et invités à poursuivre le partenariat. Dans le dernier paragraphe de cette page, il est question de la *responsabilité partagée* que doit assumer la « *communauté internationale avec une détermination et un esprit de coopération à la mesure de ceux du gouvernement marocain* ».

#### **Encadré 8. Le kif dans le Rif : une culture séculaire. Aperçu historique et conséquences politiques**

Plusieurs sources attestent de l'existence de la culture du cannabis dans le Rif central au VII<sup>ème</sup> siècle, c'est-à-dire avant la conquête arabe. Vers 1890, le sultan Hassan I<sup>er</sup> (1873-1894) confirmait l'autorisation de cultiver le cannabis dans cinq hameaux (tribus des Kétama et des Beni Khaled). A l'occasion de la Conférence d'Algésiras en 1906, le monopole des achats et ventes du tabac et du cannabis marocains était concédé à la régie marocaine des kifs et tabacs, une multinationale dirigée par la France. La régie avait son siège à Tanger et le kif était fabriqué à Tanger et à Casablanca. Les productions de cannabis étaient officiellement destinées au marché intérieur. La régie avait signé des contrats avec des paysans et contrôlait les terres cultivées en tabac et en cannabis. Les contrats fixaient les quotas de production, garantissaient les prix et déterminaient les méthodes de transformation. Cependant, le cannabis cultivé et toléré dans la zone espagnole échappait au contrôle de la régie. En 1926, les autorités coloniales françaises élargissaient les zones de production autorisée. Cette décision, appliquée pendant seulement trois années dans le contexte de la guerre du Rif, visait à éviter que les campagnes situées au Nord de Fès mais dans la zone du Protectorat français, rejoignent la rébellion menée par Abdelkrim El Khattabi. Plusieurs sources rappellent que le leader rifain s'opposait à la culture du kif, la jugeant décadente et interdite par l'Islam et la considérant comme un facteur de dépendance vis-à-vis de l'occupant colonial.

Ayant interdit la production et la consommation de cannabis à l'intérieur de l'Hexagone en 1916, la France avait décidé d'étendre sa législation aux colonies. L'interdiction de produire du cannabis dans la zone du Protectorat français remonte au dahir du 22 décembre 1932. Seules des terres cultivées en cannabis dans le Haouz (région de Marrakech) et dans le Gharb (région de Kénitra) restaient sous le contrôle de la régie. Le dahir du 24 avril 1954 étend l'interdiction à tout le Protectorat français sans exception. Cette interdiction ne concernait pas le Maroc du Nord sous Protectorat espagnol. La présence espagnole se concentrait dans les villes côtières et ne couvrait l'intérieur montagneux qu'à partir d'un réseau de petits postes militaires. « *Par ailleurs, l'Espagne était confrontée (...) à une crise politique et économique (guerre civile) ne lui permettant guère de renforcer son contrôle sur le Rif* » (Ahmadane, 1998, p. 84).

Après l'indépendance, l'interdiction de cultiver du cannabis était étendue à l'ensemble du territoire national. Bien que cinq hameaux des tribus Kétama et Beni Khaled (le *Cinco*) faisaient toujours l'objet d'une tolérance plus ou moins officielle, cette décision avait entraîné le mécontentement des paysans rifains. Pour apaiser la colère des cultivateurs, le gouvernement avait alors promis d'acheter les récoltes pour procéder à leur incinération (promesse tenue pendant trois années). Cette conjoncture a conduit à la *révolte des montagnes* en 1958, un soulèvement durement réprimé par l'armée au printemps 1959. Des milliers de « *Rifains historiquement indociles* » (Ahmadane, 1998, p. 84) étaient tués. « *C'est le futur Hassan II, alors prince héritier et chef des Forces armées royales, qui va se charger de mater l'insurrection. Le 16 janvier 1959, après dix jours de combats d'une extrême violence et quelque 8 000 morts, il entre dans la ville d'Al-Hoceima (...). En quarante ans de règne, il ne reviendra jamais dans le Rif* » (Dominique Lagarde, *L'express*, 24 mai 2004, *op. cit.*). Le Nord vivra d'autres insurrections dans les années 80 et 90 : tout d'abord en 1984, à la suite des mesures prises pour limiter les trafics de cannabis et de contrebande, ensuite en décembre 1990 à Fès, Tanger, Tétouan et Al-Hoceima où les émeutes seront fermement réprimées. Il y a donc un lien étroit entre la culture du cannabis, l'irrédentisme rifain et la marginalisation du Rif sous le règne de Hassan II.

L'extension des superficies cultivées en cannabis, l'accroissement des quantités produites, la transformation du cannabis en produits dérivés (haschisch) et la recherche de marchés extérieurs apparaissent comme le résultat de deux facteurs : l'augmentation de la demande européenne à partir des années 70 et les difficultés économiques du Rif. Les procédés de transformation du cannabis en haschisch sont introduits au Maroc après 1960, pour répondre à la demande extérieure et faciliter l'exportation. A la fin des années 70, la culture du cannabis occupe une surface inférieure à 10 000 hectares, mais cette décennie marque le début de l'augmentation progressive et rapide des surfaces cultivées.

« *La culture du cannabis devint alors de plus en plus attrayante, d'autant plus que la demande de cannabis des marchés européens ne cessait d'augmenter. Les réseaux de commercialisation marocains se consolidèrent avec l'aide de trafiquants européens et prirent la place des fournisseurs de haschisch d'autres régions du monde (Liban, Afghanistan, qui étaient alors en guerre)* » (ADPN - ONUDC, 2003).

A propos de la *méthodologie scientifique et objective*, l'enquête réalisée de juillet à octobre 2003 a principalement consisté à un recensement par imagerie satellitaire complété d'une enquête par échantillonnage sur le terrain : elle n'est donc qu'une image<sup>18</sup> de la réalité. Par ailleurs, si « l'APDN était en charge de la coordination d'ensemble, la responsabilité de l'enquête de terrain étant confiée à la Direction de la Programmation et des Affaires Economique (DPAE) du ministère de l'Agriculture, et le traitement des images satellites au Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS) ». Les institutions marocaines n'ont-elles pas réalisé l'enquête, la collaboration avec les Nations Unies se limitant au partenariat annoncé ?

### 2.1.1. Les surfaces cultivées en cannabis et la production de drogue dans le Rif

D'après l'enquête ADPN - ONUDC de 2003<sup>19</sup>, la culture du cannabis couvre 134 000 hectares et permet de produire annuellement 47 400 tonnes de cannabis brut (plantes séchées), soit 3 080 tonnes de résine (haschisch). Les cultures de cannabis représentent plus du quart de la SAU du Rif, mais seulement 1,5 % des 8,7 millions d'hectares de terres agricoles du Maroc.

Le Maroc reconnaît sa place de premier producteur-exportateur mondial de haschisch<sup>20</sup>. L'enquête de 2003 fournit des chiffres sans précédent... comme si le royaume prenait les devants d'une situation qui peut difficilement décroître. Le cannabis concernerait 75 % des villages rifains et environ 100 000 exploitants agricoles. En 2002, Alain Labrousse indiquait que les cultures de cannabis s'étendaient à partir du Rif central (province d'Al-Hoceima) : « Dans les années 1980, ces productions ont gagné à l'ouest la province de Chefchaouen, au sud celle de Taounate et de Taza, à l'est celle de Nador. Aux provinces traditionnelles (Al Hoceima et Chefchaouen) s'ajoutent les zones de développement récent dans les provinces de Tétouan et de Larache ».

**Tableau 22. Superficies cultivées en cannabis et production annuelle de haschisch**

Années	Nombre d'hectares	Production de haschisch (en tonnes)	Sources
1975	30 000 à 35 000		OGD
1992	50 000		OGD
1995	70 000 (*)	1 500 à 2 000	OGD
1996	85 000	2000	Département d'Etat des Etats-Unis
1999	90 000		OFDT
2000	90 000		OFDT
2001	100 000 à 120 000	2 000 à 3 500	OFDT
2003	134 000	3 080	ADPN / ONUDC

(\*) ou 70 000 hectares répartis ainsi : 32 000 dans la province d'Al-Hoceima, 18 000 dans la province de Chefchaouen, 20 000 dans les provinces de Tétouan, Larache et Taounate.

Les zones de culture se sont étendues à partir du cœur du Rif vers ses bordures plus en contact avec les grandes villes. L'importance des cultures de cannabis diminue à partir des foyers originels en direction du pourtour rifain. La monoculture est encore exceptionnelle, mais le cannabis passe rapidement d'une culture d'appoint à une culture en association avec les cultures vivrières, avant de devenir majoritaire dans la répartition des cultures des exploitations. C'est néanmoins une culture saisonnière.

<sup>18</sup> « nous disposons (...) d'une image exacte de l'étendue de la culture du cannabis (...) » (Driss Benhima) ; le terme d'*image* paraît particulièrement bien choisi.

<sup>19</sup> Dans les pages qui suivent, cette enquête sera mentionnée « enquête de 2003 » et « rapport de 2003 ».

<sup>20</sup> « Le Maroc produit 3 000 tonnes de haschisch par an, soit 31 % du total mondial et 80 % de la consommation en Europe » (Michel Samson, « Maroc, Espagne, Europe. Sur les routes du cannabis », *Le Monde*, 17 mai 2006, p. 24-25).

Les estimations des revenus du cannabis varient selon un rapport de 1 à 20 selon les sources. D'après le rapport de 2003, le nombre de familles cultivant du cannabis est estimé à 96 600, c'est-à-dire 6,5 % des 1 496 000 exploitants agricoles marocains. 800 000 personnes seraient impliquées dans la culture du cannabis, soit presque 3 % de la population nationale.

Le rapport de 2003 estime les revenus annuels du cannabis à 2 milliards de Dh pour les agriculteurs, avec environ 2 500 Dh par personne (1,5 SMIC mensuel). Globalement, les ressources tirées du cannabis correspondraient à la moitié du revenu des paysans rifains, ce revenu total ne dépassant pas le tiers de la moyenne nationale. Les revenus agricoles du cannabis représenterait donc environ 0,5 % du PIB marocain (397 milliards de Dh en 2002) et presque 3 % du PIB du secteur agricole (64 milliards de Dh en 2002).

La culture du cannabis se pratique à côté d'une agriculture montagnarde de subsistance. Elle permet aux familles de disposer de revenus pour acheter des produits qui viennent de l'extérieur, par exemple les matériaux de construction qui attestent d'une élévation des niveaux de vie. Des chefs de ménage rifains expliquent qu'ils consomment ce qu'ils produisent (céréales, légumineuses, produits de l'élevage et de l'arboriculture) et qu'ils achètent le reste (huile, sucre, thé, conserve, engrais, matériaux de construction, etc.) avec *l'argent liquide* qui provient principalement de la vente du kif.

### *2.1.2. L'expansion des cultures de cannabis et les migrations vers Tanger et Tétouan. Le cannabis, facteur d'enrichissement ?*

Le Rif géographiquement isolé et enclavé, historiquement marginalisé, devient un espace de production pour l'exportation. Le cannabis peut être considéré comme une culture de rente. Le haschisch, *or noir* rifain, conduit à l'extraversion de la montagne et à son entrée dans la globalisation. Cette entrée dans la mondialisation s'accompagne d'un regain de régionalisme. L'organisation tribale et l'économie vivrière ne risque-t-elle pas de voler en éclats ?

Exode rural et expansion des cultures de cannabis sont liés. Plusieurs entretiens biographiques avec des trajectoires migratoires analogues le montrent : rifains, plus de quarante ans, mariés et des enfants, classe moyenne, situations professionnelles stables à Tanger et à Tétouan.

#### **Mohamed, enracinement au douar d'origine et émigration à Tétouan**

Fils cadet d'une famille nombreuse, Mohamed est né et a grandi dans un douar de la commune de Mokrisset (Rif occidental). Son père possède les terres agricoles qu'il cultive. A l'âge de 21 ans, sans diplôme mais instruit à l'école coranique, Mohamed entre en contact avec des trafiquants de drogue. Ces derniers lui confient des colis de haschisch qu'il achemine à Tétouan (moins de 20 kg). Il est payé pour chaque déplacement en fonction des quantités transportées. Ce petit trafic se poursuit une dizaine d'années, le temps qu'il épargne pour *acheter sa situation* à Tétouan. *Acheter sa situation* consiste dans ce cas à donner une somme d'argent à un entrepreneur de travaux publics pour obtenir un contrat de travail (chef de chantier) avec affiliation à la sécurité sociale (caisse d'assurance maladie).

Avec cette situation stable, Mohamed peut épouser une fille de Tétouan, instruite mais déjà trop âgée pour se marier avec un *Tétouani* de bonne famille. Pour Mohamed, cette union représente une manière de s'intégrer dans sa ville d'accueil. Après la naissance des enfants, le ménage achète un terrain, fait construire une maison individuelle et quitte ensuite le logement loué. Il s'agit d'une ascension sociale progressive qui s'étale sur une décennie. L'épouse de Mohamed a un emploi de secrétaire dans l'entreprise où travaille son mari. Une *petite bonne*, une cousine de Mokrisset, garde les enfants en bas âge et s'occupe des tâches ménagères. Mohamed n'oublie donc pas les siens puisqu'il a permis à cette cousine de venir à Tétouan ; une forme de solidarité qui témoigne des liens maintenus avec le milieu d'origine : c'est une bouche de moins à nourrir pour la famille restée au village et c'est un soutien pour le ménage de Mohamed.

A l'occasion des visites annuelles sur sa terre natale, notamment pour la fête de l'Aïd<sup>21</sup>, Mohamed persuade son frère aîné de convaincre leur père de l'intérêt que peut représenter la culture du cannabis. La première expérience sera concluante. Si le père était réticent, plutôt à cause de la religion que de la crainte des contrôles des gendarmes, ses fils et les femmes du douar lui en auraient voulu de renoncer à planter du kif. Car la famille vit mieux : mises en culture de terres défrichées, plantations d'arbres fruitiers, construction d'une maison moderne, adduction d'eau. Le cannabis planté en bourg au départ est désormais irrigué grâce à la réalisation d'un forage et à l'achat d'une moto-pompe. Cette histoire anecdotique pourrait être celle de beaucoup d'autres Rifains et elle montre les interactions entre la ville de Tétouan et l'arrière-pays rifain, une influence du milieu urbain sur les espaces ruraux et inversement.

### **Cultivateurs de cannabis dans le Rif et entrepreneurs à Tanger**

A Tanger, « la plupart des secteurs économiques : immobilier, industries de transformation, transport et tourisme sont irrigués ou servent de paravent aux narco-capitaux »<sup>22</sup>. Mais il ne s'agit pas uniquement de grandes entreprises. Des Rifains enrichis grâce à la culture du cannabis possèdent des biens immobiliers à Tanger, notamment dans les quartiers périphériques populaires ; « le lien est souvent établi entre la spéculation immobilière dans les villes du Nord, notamment celles de la Péninsule Tingitane, et les profits retirés du commerce du kif » (Berriane, 1998, p. 119). Il y a encore quelques années, ces individus n'habitaient ni ne louaient les logements qu'ils possèdent à Tanger, préférant y effectuer un court séjour deux ou trois fois par an, comme pour marquer leur statut social, leur présence. Aujourd'hui, ils ne se contentent plus de dépenses somptuaires et investissent en ville. L'exemple d'un chef de ménage de la tribu des Beni Bounsar (Rif central) est particulièrement illustratif de ce phénomène. Son douar est inaccessible par la route goudronnée, on peut uniquement l'atteindre par une piste à partir de Targuist. Cette personne cultive du kif depuis plusieurs décennies, mais il ne transforme pas sa production en haschisch, préférant la revendre aux trafiquants de drogue. En 1998, il achète un terrain à Tanja Balia, un quartier récent de Tanger majoritairement peuplé de Rifains. En 2000, il achète deux boutiques dans le marché de Casabarata à Tanger : de nombreuses boutiques de ce souk appartiennent à des Rifains. Dans l'une de ses boutiques, il ouvre un atelier de couture, dans l'autre un magasin pour la vente des produits fabriqués. Sa petite entreprise est spécialisée dans la confection, sur mesure et à la demande, de *salons marocains*. Le patron s'approvisionne en tissu et en fil chez un marchand rifain du même marché. Parallèlement à l'ouverture de son commerce, il installe une partie de son ménage dans la maison de Tanja Balia. Les membres de sa famille installés à Tanger sont aussi ses employés. En 2002, il marie une de ses filles à un *Tanjaoui*. Il s'associe ensuite avec son gendre pour ouvrir un pressing dans la ville nouvelle. Il gère successivement ses activités à la campagne et à la ville et fait la navette au volant d'une de ses Mercedes au moins deux fois par mois. Au moment de la récolte du cannabis, les femmes qui habitent Tanger rejoignent la campagne pour les travaux des champs. Depuis qu'il a fait creuser un forage et acheté une moto-pompe, il ne produit plus que du cannabis en irrigué. Il a diversifié son activité et sa petite entreprise, à défaut de connaître la crise, a des chances de prospérer encore.

### **Cultures de cannabis et contrôle du Makhzen**

Une autre histoire de vie montre la volonté des autorités de contrôler les zones de production de cannabis à travers des relais parmi la population. Le père d'Abdelhak est un *Fassi* grossiste en céréales. Le frère aîné héritera du commerce tandis qu'Abdelhak obtiendra, grâce à l'influence du père, un agrément de taxi collectif pour travailler dans la province de Chefchaouen. La conjonction entre l'esprit d'entreprise de cette famille et le souhait du Makhzen de contrôler le Rif fera le reste.

Chauffeur de taxi, Abdelhak sillonne les routes du Rif occidental entre El-Jebha et Chefchaouen *via* Kétama et entre El-Jebha et Tétouan par la route littorale. Il transporte des personnes pour effectuer des démarches administratives dans les chefs-lieux de province et de wilaya (Chefchaouen et Tétouan). Les *taximen* étant des informateurs pour les autorités, Abdelhak participe au contrôle social du Makhzen sur des contrées reculées.

Abdelhak est marié à une fille de la tribu des Béni Smih (pays Ghomara). Le père de son épouse est agriculteur. Abdelhak raconte qu'il acheminait les productions de cannabis à Kétama chez les fabricants de haschisch, mais que le kif est désormais directement transformé au douar. Abdelhak transporte le haschisch à Chefchaouen à la demande de personnes spécialisées dans la vente de la drogue aux narco-

<sup>21</sup> Aïd : fête religieuse (Islam) qui désigne le rituel annuel du sacrifice du mouton.

<sup>22</sup> Un « incorruptible » évincé. 1<sup>er</sup> octobre 1993. La Dépêche internationale des drogues, n° 24.

touristes. Ici aussi les parcelles en bourg sont désormais irriguées grâce à la construction de forages et à l'achat de moto-pompes. Ici aussi la situation économique de la famille rurale s'est améliorée.

Abdelhak s'est enrichi au point d'acheter une maison dans la station balnéaire populaire d'Azla à quelques kilomètres au sud-est de Tétouan. Il projette de revendre ce bien quand il aura pris de la valeur car il sait que la côte méditerranéenne est de plus en plus appréciée par les touristes. Le rêve d'Abdelhak est de faire un *gros coup* en vendant plusieurs dizaines de kilogrammes de haschisch à un Européen.

Le frère cadet d'Abdelhak est marié avec la sœur de son épouse et a ouvert une épicerie à Béni Smih. Il fait crédit à la population locale. Abdelhak et son frère sont devenus des notables du village. Ils prêtent de l'argent aux familles démunies et ils sont chargés de porter les doléances des habitants aux autorités quant à l'équipement de la commune (eau, électricité, téléphone, centre de santé, école, route). Si des gens de Fès ont pu s'intégrer dans un village du Rif, alors ils apportent en contrepartie une amélioration de la situation socio-économique de la commune rurale : deux filles mariées avec des personnes ayant une bonne situation, un taxi qui participe au désenclavement et une épicerie bien achalandée. Si des *Fassi* se sont installés dans ce village, alors c'est pour prospérer. Si les autorités acceptent la situation, alors Abdelhak et son frère doivent implicitement participer au contrôle social en préservant l'équilibre tout en évitant les troubles : exemple de compromis sans qu'aucune partie ne soit compromise !

### 2.1.3. Produits finis et dérivés du cannabis : le haschisch, manne économique pour le Rif

Il existe différentes qualités de poudre de cannabis (*chira*) obtenues après battage des plantes séchées. Le prix du haschisch varie en fonction de sa qualité. Généralement, les marges bénéficiaires dépassent des rapports de 1 à 10 entre les zones de production et les lieux de consommation. Selon Pascual Moreno<sup>23</sup>, un quintal de cannabis rapporte environ 460 euros au cultivateur. Si ce quintal est transformé en 3,5 kg de poudre, ce sont 770 euros qui peuvent être tirés de cette transformation. En comparaison, un quintal de blé rapporte 100 euros (avec un rendement de sept quintaux à l'hectare pour le blé), un quintal de maïs rapporte 75 euros (avec un rendement de dix quintaux à l'hectare pour le maïs).

Bien que le cannabis offre des rendements en volume inférieurs<sup>24</sup> par rapport aux autres cultures, les revenus qu'ils procurent sont supérieurs. Le caractère illégal de cette culture hautement rémunératrice fait que les revenus qu'elle rapporte sont sans commune mesure avec ceux des cultures vivrières. Selon l'OGD, le cannabis serait entre 12 et 46 fois plus rentable que les céréales. Les programmes dans lesquels l'arboriculture (olivier ou figuier) est proposée en substitution au kif impliquent, pour qu'ils fonctionnent, que les populations acceptent une réduction des revenus d'au moins la moitié.

**Tableau 23. Revenus potentiels du cannabis aux exploitants agricoles**

Production	Quantité brute (tonnes)	Equivalent poudre (tonnes)	Prix par kg (en Dh)	Valeur estimée (en Dh)	Valeur estimée (en USD)
66 % brute	31 279	2 033	35	1 094 778 300	115 239 821
34 % poudre	16 113	1 046	900	941 705 065	99 126 849
<b>Total</b>	<b>47 400</b>	<b>3 080</b>		<b>2 036 000 000</b>	<b>214 000 000</b>

Sources : ADPN - ONUDC, 2003, p. 15

« Les filières « industrielles », plus professionnelles et capables d'exporter la résine de cannabis par lots de plusieurs dizaines de tonnes » ont remplacé un trafic plus rudimentaire (OGD, 1997).

Quand ils ne transforment pas directement le cannabis, les agriculteurs acheminent les plants de cannabis séchés dans des ateliers. Il existe aussi des réseaux de collecte organisés par les trafiquants et des intermédiaires. Dans sa thèse, Ahmed Ahmadane (1991) décrit les *maâmel* : « C'est une maison ordinaire, bâtie juste à côté de l'habitation principale du propriétaire » comprenant plusieurs pièces (dortoirs, ateliers pour le battage des plants, cour intérieure). Une cinquantaine de journaliers, rémunérés 60 Dh par jour (environ le SMIC journalier), travaille sous le contrôle de trois contremaîtres mieux payés et venus de la région de Kétama ; « tout le monde travaille sous le parrainage du *hraifi* qui se déplace sans cesse pour contacter les milieux d'affaires, notamment dans les villes voisines telles que Tétouan,

<sup>23</sup> Etude financée par l'Union européenne. Bureau d'études espagnol INYPSA - PAIDAR-Med, 1997.

<sup>24</sup> Environ 3 à 4 quintaux par hectare quand le cannabis est cultivé en bourg, 5 à 10 en irrigué

*Tanger, Ceuta, Oujda, Fès, etc.* » (Ahmadane, 1998). Entre Bab Berret et Kétama (Rif central), à peine camouflés dans les forêts, des garages et des *villas-usines* sont construits à proximité de la route des crêtes pour permettre l'accès des véhicules qui transportent la drogue. Il en existe aussi le long du littoral méditerranéen, pour faciliter l'exportation avec de petites embarcations (pneumatiques équipés de puissants moteurs), et le long des pistes accessibles avec des véhicules tout terrain.

Nous avons discuté avec des jeunes hommes employés dans les ateliers de fabrication. Si leurs salaires sont supérieurs par rapport aux travaux des champs, alors ils expliquent que les conditions de travail sont difficiles. Ils battent les plants de cannabis séchés à l'aide d'un bâton : « *c'est une tâche pénible nécessitant beaucoup de temps et d'effort. (...) La force musculaire demeure la source d'énergie prépondérante dans tous les ateliers* » (Ahmadane, 1998, p. 99-100). Pour dissuader les ouvriers de partir, les *patrons-barons* ont toujours des dettes de paiement et utilisent la menace : « *si tu t'en vas, ils ne te payent pas. Tu te retrouves au bord de la route sans argent, alors tu y retournes. Et puis, ils sont capables de tuer, ils ont des armes à feu* ». La drogue dure circule aussi dans les ateliers et les ouvriers paient l'héroïne avec l'argent qu'ils gagnent : « *tu arrives toujours à mettre un peu de haschisch dans la poche pour le revendre. Après l'argent retourne dans leur poche pour l'héroïne* ».

#### **Encadré 9. Trafics de drogue et marché de la résine de cannabis marocain**

Selon Alain Labrousse (OFDT, 2002), la commercialisation du haschisch a rapporté 1 816 millions de dollars en 1997 aux grands trafiquants, mais la vente du kif par les paysans ne représente que 13 % de cette somme<sup>25</sup>. Toujours pour l'année 1997, Pascual Moreno estime à 2 000 millions de dollars le retour des profits du cannabis dans l'économie marocaine – contre 750 pour les exportations de textile, 460 pour les investissements étrangers et 1 260 pour le tourisme – alors que les bénéfices des trafiquants européens atteindraient 3 milliards de dollars. Le rapport de 2003 mentionne que le chiffre d'affaires estimé du marché du haschisch d'origine marocaine est de 12 milliards de dollars (environ le tiers du PIB marocain) ; « *l'essentiel de ce chiffre d'affaire (sic) est réalisé par les circuits de trafic dans les pays européens* ».

Selon Interpol, 90 % du haschisch saisi en Europe en 1999 provenait du Rif marocain<sup>26</sup>. Le rapport de 2003 « *atteste du rôle du territoire espagnol dans le transit du haschisch marocain à destination du marché de l'Europe occidentale* ».

Dans les années 90, « *le trafic de haschisch est devenu la première source de devises du pays et la contrebande représente au moins le tiers du PIB* » (OGD, 1997). « *« Très hiérarchisée », l'organisation du trafic intègre à la base « au moins 200 000 agriculteurs » (...). Au sommet se trouvent « les commanditaires, barons de la drogue qui gèrent, financent et contrôlent, par intermédiaire la commercialisation » » (Le Monde, 3 nov. 1995).*

#### **2.1.4. Lutte contre les trafics de drogue et enjeux géopolitiques : les campagnes d'assainissement**

Au Maroc, la première campagne antidrogue est lancée par Hassan II en 1992 pour éviter que des hommes politiques impliqués dans le trafic de drogue se (re)présentent aux élections législatives, notamment à Tanger. Cette *guerre à la drogue* prend la forme médiatique d'une *campagne d'assainissement* : « *le feuilleton des saisies, arrestations et procès a fait l'essentiel de l'actualité nationale* », mais l'OGD évoque un simple *toiletage* (OGD, 1997).

« (La campagne d'assainissement) est apparue au gouvernement marocain comme une nécessité politique. Il lui fallait, d'abord, corriger son image à l'extérieur. Le gouvernement de Rabat a (...) été particulièrement indisposé (...) par une série d'articles dans la presse étrangère dénonçant la place du Maroc dans le trafic international de stupéfiants. Une mise en cause particulièrement mal venue, au moment où s'achevaient les délicates négociations de l'accord de libre échange (ALE) avec l'Union européenne signé le 11 novembre 1995. (...) L'Union européenne et certains pays membres (Espagne en tête) dénonçaient le laxisme marocain en matière de drogues et d'émigration clandestine. (...). L'« assainissement », de même que le (laborieux) lancement de l'Agence de développement des provinces du nord (ADPN) (...) avaient pour but de lever » les réticences de Bruxelles à subventionner le plan marocain d'éradication des cultures de cannabis et de développement des provinces du Nord » (OGD, 1997).

<sup>25</sup> Bien que six années séparent les deux études, ces 13 % de 1 816 millions de dollars, soit 236 millions de dollars, sont comparables aux 214 millions de dollars indiqués dans le rapport de 2003.

<sup>26</sup> 600 tonnes sur 693 saisies en Europe. Interpol, 2000, « Situation du trafic de cannabis dans le monde 1999 ».

La campagne d'assainissement apparaît comme une réaction du Maroc aux critiques de l'extérieur. La manœuvre semble avoir fonctionné puisqu'en mai 1996 :

*« Paris confirmait l'annulation de 1 milliard de francs de dettes marocaines, à convertir en investissements dans le développement du Nord du royaume, alors que la Caisse française de développement débloquait un crédit de 800 millions de francs pour le financement de projets dans la même région (...). En décembre, c'était au tour de Madrid de convertir 40 % des dettes (...) pour le financement de projets dans le Nord » (OGD, 1997).*

*« L'assainissement » a bien eu lieu, mais il n'était (...) qu'une gigantesque supercherie destinée à faire plaisir aux Européens puisque (...) l'exportation du cannabis a repris de plus belle (...) »<sup>27</sup>.*

#### **Encadré 10. La première campagne marocaine d'assainissement au début des années 90**

Sous l'autorité du ministère marocain de l'Intérieur, l'unité de coordination de la lutte antidrogue (UCLAD), procède à l'arrestation d'Abdelaziz El Yakhloufi à Tétouan le 19 décembre 1995. Ayant la double nationalité marocaine et espagnole, El Yakhloufi est « l'un des barons les plus connus du nord du pays, à la tête d'une filière intégrant le transport de la drogue depuis les zones de production du Rif central, le stockage dans sa réserve de chasse de la région de Tétouan, l'envoi en Espagne par voie maritime, jusqu'à la réception par des grossistes d'Amsterdam » (OGD, 1997). Il possède des comptes bancaires au Maroc, à Gibraltar, en Espagne et au Canada, plusieurs entreprises et des biens immobiliers à l'étranger, un yacht et un important parc automobile. Il écope de dix ans d'emprisonnement après un maxi-procès.

*« Mohamed Derkaoui (...) comparait avec une quarantaine de co-accusés, sur les 161 cités au dossier. Il écope de dix ans d'emprisonnement – la peine minimale requise – et voit tous ses biens confisqués. Propriétaire d'une demi-douzaine de palais à Tanger, de chalutiers et d'un chalet côtier avec plusieurs garages à bateaux à Dalia, (...) il avait mis son village natal à son service » (OGD, 1997).*

*« Abdesselam Echeeri, un Tangérois de 40 ans propriétaire de nombreux immeubles, terrains, restaurants et clubs de la région. (...) Il sera identifié par la police belge, appréhendé en mai 1996 et immédiatement placé sous écrou extraditionnel à la demande des Marocains. (...) Mais il ne fait aucun doute que d'autres réseaux marocains disposent d'un savoir-faire « industriel » comparable à celui d'Echeeri. Agissant sous le couvert de grandes entreprises (agro-alimentaires, de pêche hauturière, de transport, d'import-export, etc.), leurs organisateurs comme leurs structures sont basés à Casablanca, Rabat, Agadir ou dans d'autres centres industriels du Sud, loin de la zone habituelle de production » (OGD, 1997).*

Dans la région d'Al-Hoceima, Ahmed Bounekkoub, alias *H'midou Dib* ou *Dib* (le loup) sera condamné à dix ans de prison. Ce marin pêcheur aurait expédié en Europe plus de 600 tonnes de haschisch depuis la fin des années 1960. « Propriétaire de son propre port (...) il s'était fait une spécialité du transport de la drogue vers les côtes espagnoles sur des embarcations rapides » (OGD, 1997). Présenté comme le parrain de tous les trafiquants marocains, il possède des biens immobiliers dans les villes de Casablanca, Fès, Meknès, Tanger et Tétouan. « Lors des premières audiences, l'accusé avait livré une impressionnante liste de complices : deux proches collaborateurs d'un ancien gouverneur de Tanger, trois anciens chefs de la police urbaine, de la police judiciaire et de la Sûreté nationale de la ville, trois colonels de gendarmerie et un colonel des Forces auxiliaires » (OGD, 1997).

Les réseaux démantelés étaient les plus voyants, basés au Nord du pays et « dirigés par des contrebandiers d'origine modeste qui devaient beaucoup de leur pouvoir aux protections multiples dont ils avaient bénéficié – localement d'abord, puis parfois jusqu'aux plus hauts échelons du pouvoir central – dans les sphères politique, économique et administrative » (OGD, 1997). Parmi les personnes mises en cause, plusieurs grands industriels, députés, maires, membres des chambres de commerce et d'industrie seront acquittés.

A Tanger, en mars 1996, « l'arrestation d'Abderrahmane Arbaïn au cours des cérémonies officielles de la fête du Trône a rapidement été présentée comme un simple malentendu » (OGD, 1997). Les Arbaïn représentent une « influente famille d'hommes d'affaires et de politiciens » (OGD, 1997). Après un mandat de président du conseil communal à Tanger, A. Arbaïn est interdit d'élections « par le ministère de l'Intérieur à l'automne 1992 en raison de ses liens présumés avec le trafic » (OGD, 1997). Qu'à cela ne tienne, son frère le remplacera pour les deux mandats suivants, avant que le ministère de l'Intérieur lui recommande de ne pas se présenter aux élections municipales de 2003.

L'Etat marocain a conscience des revenus que génèrent le cannabis pour le pays et en particulier pour le Rif. Il sait l'importance de l'offre en haschisch que le royaume représente sur le marché international. S'il se prête à la critique en reconnaissant son rôle de premier producteur mondial, n'est-ce pas pour mieux insister sur le fait que la majeure partie du commerce et de la consommation a lieu sur l'autre rive de la Méditerranée ?

<sup>27</sup> « L'homme qui se prenait pour le Roi », *Tel Quel*, Casablanca, n° 91, 6 au 12 septembre 2003.



Les expertises marocaines laissent clairement percevoir que l'Europe concentre l'essentiel des consommateurs et de la valeur ajoutée du trafic, et que le Vieux continent est engagé sur la voie de la dépénalisation, voire de la légalisation, de la consommation de cannabis.

Pour l'Union européenne, la situation économique et sociale du Rif comporte des risques d'instabilité à l'échelle du bassin méditerranéen. Cette région déshéritée et densément peuplée de la rive sud de la Méditerranée, représente un potentiel d'émigration clandestine vers l'Europe. Dans la mesure où la production et l'exportation de haschisch apportent des ressources et qu'elles contribuent au maintien des populations dans les montagnes rifaines, ne correspondent-elles pas à une forme de stabilité ? Sur ce point, l'Europe et le Maroc s'accordent : éradiquer la culture du cannabis, c'est prendre le risque d'une instabilité économique, sociale et politique dans le Rif et, par ricochet, au Maroc en général et en Europe. Plus qu'une brutale éradication, les décideurs préfèrent une solution alternative avec une substitution progressive du cannabis par d'autres cultures (bien que l'arboriculture, par exemple et au risque de jouer sur les mots, n'ait pas encore porté ses fruits). Plus que la fermeté, n'utilise-t-on pas des méthodes douces contre la drogue douce ? Mais les programmes de cultures alternatives n'ont pas permis de faire reculer les superficies cultivées en cannabis qui, selon les experts, ont été *multipliées par dix en dix ans*.

#### **Encadré 11. Aide de l'Union européenne à destination du Maroc du Nord**

Parce qu'il représente « environ 40 % de l'émigration marocaine vers l'UE », le Nord du royaume est une zone d'aide prioritaire pour la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI). La *stratégie pour le développement des Provinces du Nord* s'accompagne d'aides financières importantes de l'Union européenne et de ses Etats membres vers le Maroc. « La région du Nord est prioritaire pour la coopération espagnole » car l'Espagne est le premier pays européen concerné par l'émigration marocaine, notamment clandestine, et par le trafic de haschisch. L'Espagne concentre son aide sur les équipements structurants (infrastructures de base). De plus, « la coopération espagnole a financé une grande étude (PAIDAR) sur le développement des Provinces du Nord (...). Cette étude a servi à l'Agence du Nord (ADPN) pour élaborer la stratégie gouvernementale de développement de la région ».

Les principaux objectifs de la Commission européenne pour les provinces du Maroc du Nord :

- maintenir la population dans la région afin d'éviter l'exode vers la périphérie des grandes villes ou vers l'extérieur du pays, en créant de l'emploi à court terme ;
- faire jouer un rôle de plus en plus important aux Provinces du Nord dans l'économie du pays, en promouvant leur développement.

La stratégie doit, en outre, être multiple en ayant une triple perspective :

- territoriale : en visant l'intégration de la région avec l'ensemble du pays (...);
- structurelle : avec une dotation en infrastructures de base (...);
- fonctionnelle : en améliorant le tissu productif (...).

La Commission précise que « l'Union européenne est déjà intervenue au Nord du Maroc dans le cadre de la programmation 1996-2000. En effet, près de la moitié de MEDA I a été destinée directement ou indirectement à cette région ».

Sources : Commission européenne, 6 décembre 2001, « Partenariat Euro-Med, Maroc, document de stratégie 2002 - 2006 et programme indicatif national 2002 - 2004 », 90 pages.

Les campagnes d'assainissement menées par l'Etat marocain répondent aussi à des impératifs concernant l'ordre public, la sécurité intérieure et la stabilité politique du royaume. Béatrice Hibou, chercheuse au centre d'études et de recherches internationales (CERI), analyse les campagnes d'assainissement « comme la prise de conscience de l'autonomisation croissante de la société et comme une tentative de reprise en main (pour) éviter l'épanouissement des potentiels de dissidence et tenter de redessiner de nouvelles formes d'allégeance » (cité in OGD, 1997). Cette fine interprétation apparaît encore d'actualité dans la mesure où, un mois avant les élections communales de 2003, quatre mois avant la sortie officielle du rapport ADPN - ONUDC, l'assainissement est relancé par le gouvernement marocain. A travers la *guerre à la drogue*, il s'agit bien d'une *reprise en main* de la situation par le pouvoir central.

Les manœuvres judiciaires teintées de (géo)politique ne sont-elles pas destinées à montrer que, au Maroc, le roi commande et non pas les barons de la drogue ? *L'affaire Er Ramach*, objet d'une multitude d'articles de presse en 2003, illustre parfaitement la position de l'Etat.

Mounir Er Ramach est un *Tétouani* trafiquant de drogue qui serait propriétaire de biens estimés à 20 millions d'euros. « *A Tétouan, il circulait sous escorte et se faisait appeler « Mohamed VII ». A 30 ans, ce richissime trafiquant de drogue avait « acheté la ville » et narguait tout le monde. C'est ce qui l'a perdu* » (*Tel Quel*, n° 91, *op. cit.*) ; ces lignes résument l'essentiel. L'hebdomadaire marocain rappelle que, en juillet 2002, trois personnes étaient assassinées à la terrasse d'un café, en plein après-midi, au centre-ville de Tanger (règlement de compte entre trafiquants marocains résidant en Europe). En mai 2002, un meurtre était commis sur le parking de la boîte de nuit de l'hôtel Ahlen à Tanger. En septembre de la même année, des coups de feu sont tirés à Marina Smir lors d'une altercation entre deux bandes rivales. Le 3 août 2003 deux réseaux de trafiquants se sont affrontés à l'arme blanche à la sortie d'un *night club* de la zone touristique de Tétouan ; la rixe se poursuit dans les couloirs de l'hôpital de Tétouan. L'incident a lieu à quelques centaines de mètres de la résidence du roi en visite officielle à Tétouan : « *Cela ne se fait pas. Pas quand le Roi est là* » (*Tel Quel*, n° 91, *op. cit.*). S'en est trop, les autorités ne peuvent pas tolérer que les mafias de Tanger et de Tétouan règlent leurs comptes en toute impunité... encore moins à l'occasion d'une visite royale. Les jours suivants cette altercation, une soixantaine de personnes sont interpellées – dont 31 hauts fonctionnaires – et des saisies sont effectuées<sup>28</sup>. Les chefs d'inculpation sont lourds : constitution de bande criminelle, trafic international de drogue, tentative de meurtre, blanchiment d'argent, prise d'otages. Six membres du réseau Er Ramach sont mis en cause ainsi que 58 personnes dont des puissants hommes d'affaires, des hauts fonctionnaires et des magistrats, des responsables des forces de l'ordre et des douaniers. Deux affaires en une : la première concerne les crimes des trafiquants, la seconde porte sur la corruption et le trafic d'influence des représentants des forces de l'ordre et de la justice. « *L'action de l'Etat doit être caractérisée par la fermeté à l'égard de tout dépassement (...). L'objectif est de consolider l'Etat de droit* » déclare à la presse le ministre de la Justice. La moitié des magistrats de la cour d'appel de Tétouan est mutée, suspendue ou traduite en justice. Une trentaine de hauts responsables de la sécurité intérieure est poursuivie par la cour spéciale de justice de Rabat, neuf juges sont suspendus de leurs fonctions. Cette action d'éclat intervient au mois d'août 2003, or cet été est marqué par les séjours du roi dans la péninsule tingitane, notamment au palais royal de Tétouan. L'Etat marocain a donc fait le ménage dans les cartels de la drogue à Tétouan pour rappeler aux habitants de cette cité qu'il en reste maître. Un signal est également adressé à l'extérieur par *le Maroc bon élève* qui montre ses efforts dans la lutte contre les trafics de drogue.

Les autorités s'inquiètent quant à la diffusion des drogues dures au Maroc. Le haschisch exporté est en partie échangé contre des drogues dures ensuite écoulées sur le territoire marocain. L'affaire Er Ramach et l'action d'éclat du gouvernement marocain retentissent comme un avertissement aux trafiquants de drogue quant au commerce de l'héroïne et de la cocaïne. Le trafic de haschisch est supporté, voire toléré, parce qu'il est source de revenus pour le pays. Mais dès lors que les capitaux issus du cannabis sortent du pays pour être investis en Espagne<sup>29</sup> ou pour l'importation de stupéfiants, l'Etat réagit.

---

<sup>28</sup> Si l'équipement GPS, les postes émetteurs-récepteurs, les plaques minéralogiques marocaines et espagnoles, les *zodiacs bi-moteurs* et autres vedettes interpellent quant à la logistique sophistiquée des trafiquants de drogue, si les fortunes des mafias marocaines peuvent laisser pantois, les types d'armes saisies pourraient faire sourire les spécialistes. L'équipement du grand banditisme montre son professionnalisme, mais son armement reste au niveau de l'amateurisme. Il n'est pas question d'armes automatiques, mais d'armes blanches et de fusils de chasse (*coutelas, sabres, carabines, armes à décharge électrique*). Pour des raisons de sécurité intérieure, le Maroc, plus que d'autres Etats, redoute particulièrement l'entrée des armes à feu sur son territoire. Le port d'armes est sévèrement puni par la loi. Dans la majorité des faits divers, les crimes sont commis à l'arme blanche, il est exceptionnellement question d'armes à feu ; le Maroc n'est pas l'Irak !

<sup>29</sup> En parlant des relations entre le Maroc et l'Espagne, un étudiant Rbati lance : « *on dit que le si l'Espagne du sud s'est développée, c'est grâce à l'argent des trafiquants de drogue marocains* ». Remarque hâtive qui souligne néanmoins le laxisme des autorités espagnoles quant à l'accueil des capitaux provenant du commerce de la drogue. Quand ils sont inquiétés par la justice marocaine, les grands trafiquants ne se réfugient-ils pas en Espagne grâce à la double nationalité ? Par ailleurs, l'agriculture de la région agricole d'Almería serait-elle dans la situation économique actuelle sans la manœuvre marocaine bon marché et en partie clandestine ?

Depuis la fin des années 90, comme en écho aux critiques adressées au Maroc pour son laxisme, plusieurs scandales rapportés par la presse témoignent de la pénétration des drogues dures sur le territoire marocain.

« *Ce qu'il est utile de dire c'est que nos barons (...) font figure d'enfants de chœur face aux barons colombiens. Il ne faut pas que nos partenaires (étrangers) se trompent de combat. Qu'ils s'attaquent en priorité aux marchands de drogues dures au lieu de s'en prendre aux cultivateurs rifains qui produisent un chanvre indien dont la consommation est à peine pénalisée en Europe* » (Maroc hebdo international, n° 282, du 12 au 18 juillet 1997).

A Marrakech, Casablanca, Tanger et Tétouan, plusieurs procès ont eu lieu pour des affaires portant sur le commerce des drogues dures dans des *night clubs* fréquentés par la jeunesse dorée de ces villes.

### 2.1.5. Synthèse : le cannabis, facteur d'intégration du Maroc du Nord ?

« *Dans cette zone de tous les trafics, les maffias paient leur ticket d'entrée dans les eaux sales de la richesse et l'économie criminelle est la voie d'intégration la plus rapide* » (Daoud, 2002, p. 83). Zakya Daoud fait référence à Jean-Christophe Ruffin (1991) pour qui la drogue est un moyen comme un autre de s'insérer dans l'économie mondiale. La culture du cannabis et le trafic de haschisch peuvent être considérés comme des modes d'intégration du Maroc du Nord, aux échelles nationale et internationales, pour au moins trois raisons :

a) La culture du cannabis et son commerce permettent au Rif d'entrer dans la globalisation, d'avoir un rôle dans l'internationalisation de l'économie en tant que producteur-exportateur de haschisch. Il s'agit certes d'une entrée dans la mondialisation par infraction, mais il n'en reste pas moins que le Nord du Maroc tient une place importante dans le commerce mondial de drogue. Le kif explique aussi des formes de tourisme international spécifiques qui apportent des capitaux pour la région et témoigne de son insertion dans le système monde. Pouvant être regretté à plusieurs titres, le narco-tourisme reste un mode d'intégration.

b) Les programmes européens d'aide au développement à destination du Rif ont pour objectif de créer des équipements structurants et une économie durable pour la région. Le cannabis permet au Nord marocain de tenir un rôle important dans les relations qu'entretiennent l'Union européenne et ses Etats membres avec le Maroc. A un autre niveau, la collaboration entre l'ADPN et les Nations Unies, et avant avec le département d'Etat américain, témoigne d'une place centrale du Rif dans les rapports entre le Maroc et l'extérieur. Rabat n'est-elle pas contrainte de s'intéresser au Rif et de l'intégrer dans les politiques de développement ?

c) Enfin, la culture du cannabis permet au Rif, enclavé et isolé, pauvre et marginalisé, de s'intégrer aux grandes villes du Maroc du Nord, à Tanger et Tétouan en particulier. Le trafic de haschisch est à l'origine d'interactions entre les tribus rifaines et les villes qui bordent le massif montagnard. L'expansion du cannabis et du trafic du haschisch marocain a comme conséquence un foisonnement de relations entre les espaces ruraux producteurs de cannabis et les villes où sont implantées les trafiquants ? Des quartiers périphériques récents de Tanger et de Tétouan sont peuplés de migrants rifains qui maintiennent des contacts étroits avec leur milieu d'origine. A l'intérieur de ces quartiers, les maisons les plus cossues et les mieux équipées sont celles des familles qui se sont enrichis grâce au trafic de cannabis.

Les cultures de cannabis permettent donc au Rif de sortir de l'isolement et de l'extrême pauvreté. Cette sortie s'opère *la tête basse*, à cause du caractère illégal du cannabis, mais les revenus tirés de cette économie de plantation correspondent à des ressources complétant celles de l'agriculture vivrière traditionnelle qui maintenait la région dans un état moribond ?

## Les limites de l'intégration par les cultures de cannabis et les trafics de drogue

Si l'expansion du cannabis représente des avancées au plan économique pour le Rif, qu'en est-il de la culture rifaine et des relations sociales dans les montagnes du Nord ? Comme le présageait Abdelkrim El Khattabi, le développement des cultures illicites conduit à la perte des valeurs morales et religieuses, à la détérioration de principes ancestraux qui fondaient la mentalité si particulière du peuple rifain. L'honneur des rifains ne glisse-t-il pas vers des formes de *fierté mal placée* qui exaspèrent d'autant plus les Marocains des autres régions que cette réputation n'est pas non plus exempte d'un certain mépris pour les *étrangers* ?

La thèse de Pierre Bourdieu sur le déracinement des *fellahs* algériens<sup>30</sup> peut être mise en parallèle avec la situation des paysans rifains. Les circonstances ne sont pas les mêmes, mais les tribus du Rif semblent vivre une forme de *déracinement sur place* (paradoxal déracinement dans la mesure où elles restent ancrées à la montagne). La perte progressive des valeurs séculaires, qui contribuaient à la stabilité sociale (respect des anciens, principe de solidarité, formes de redistribution), pourrait être une conséquence de l'entrée du Rif dans la mondialisation. Les études des géographes marocains sur la société rifaine témoignent de l'apparition de nouveaux rapports de force, avec l'affirmation d'un modèle dominants-dominés. Les rivalités tribales ont certes troublé l'histoire de ce peuple montagnard, mais l'équilibre social pourrait désormais être en rupture. L'altération des valeurs traditionnelles s'accompagne de nouvelles rivalités entre familles d'un même clan. A cela s'ajoute la consommation d'alcool et de drogues dures... des pratiques qui montrent le déclin culturel.

### Encadré 12. Chefchaouen : entrée dans la globalisation *via* le narco-tourisme

Si Chefchaouen et Kétama ont attiré les *hippies* dans les années 60 et 70, la seconde réputée dangereuse s'est vue délaissée par les narco-touristes au profit de Chefchaouen plus accueillante.

Ce phénomène marginal devient important pour l'économie locale. Chefchaouen a la réputation d'une ville où des jeunes Européens viennent fumer du haschisch en toute quiétude. Ils profitent du voyage pour ramener des petites quantités de drogue dans leur bagage (ou dans leur ventre : la spécialité locale devient la confection de boulettes, de quelques grammes de haschisch enveloppé dans du film alimentaire, que les touristes avalent avant de passer la frontière).

Chefchaouen peut être assimilé à un *Amsterdam marocain*. Les visites des narco-touristes sont une manne économique pour la ville. Les hôtels ont des clients toute l'année, les cafés et les restaurants ne désespèrent pas, les devises étrangères affluent. Et la médina de se *gentrifie* depuis que des étrangers y achètent et rénovent des demeures. Les *Chaouni* quittent progressivement la vieille ville. L'abandonnant au tourisme, ils préfèrent s'installer dans les nouveaux quartiers extra-muros. L'économie locale fonctionne en vase clos avec des formes efficaces de redistribution.

Chefchaouen vit la globalisation... avec ses effets pervers aussi : formes de *particularismes féroces* et rétraction identitaire : en témoigne les scores du parti islamiste traditionaliste aux dernières élections communales.

Parallèlement, Chefchaouen est de plus en plus attractive pour les migrants ruraux. Certains viennent de la province de Larache ou de Ouezzane et la petite bourgade connaît ses premiers quartiers irréguliers.

Ahmed Ahmadane (1998) évoque une *obsession par l'argent*, ainsi que *l'intérêt personnel et matérialiste* grandissant. La montée de l'individualisme, la monétarisation des échanges, les dépenses ostentatoires et la recherche du profit facile sont autant de signes de rupture de l'équilibre social et culturel du Rif. L'augmentation des disparités sociales, le renversement des hiérarchies sociales, le mépris pour le travail manuel à la faveur des *affaires* seront sans doute les conséquences de cette évolution.

<sup>30</sup> comme conséquence de la colonisation, avec les migrations des montagnes d'origine vers les plaines, ainsi que de la prolétarianisation et du passage au statut d'ouvrier agricole salarié.

Dans un article intitulé : « *Une hypocrisie marocaine. Le kif du Rif : un secret mal gardé* »<sup>31</sup>, le cannabis est présenté comme une manne à la fois illégale et providentielle qui fait vivre tout le nord du pays : « *imaginons que, demain, le cannabis devienne légal (...). La cascade de conséquences qui en découleraient induirait (...) un boom économique extraordinaire : la région deviendrait une sorte de gigantesque Amsterdam (...). Le tourisme (...) connaîtrait un boom inégalable* ». Bonne ou mauvaise, l'idée reste utopique car, d'un côté comme de l'autre de la Méditerranée, tout porte à croire que les hautes sphères politiques s'accrochent encore de l'ombre qui entoure le Rif, cette opacité contribuant à des formes de stabilité économique et politique.

*« Si ces hectares (de cannabis) étaient cultivés légalement, si leur produit rentrait dans les circuits ordinaires de commercialisation, l'Etat marocain pourrait percevoir normalement des impôts dessus. Si ces rentrées étaient légales, elles seraient aussi mieux distribuées, elles seraient taxées et serviraient (...) à améliorer le sort de la population. Malheureusement, le Maroc se trouve face à un « client », l'Europe, qui n'a pas décidé si le cannabis devait être légal ou non. (...) L'Etat tient certainement compte des liquidités de la drogue qui irriguent l'économie légale (...). L'Etat peut également être tenté de sous-payer ses fonctionnaires dans certaines branches, sachant qu'avec les occasions de pots-de-vin qu'ils ont à saisir, ils pourront vivre fort bien avec des salaires apparemment médiocres » (Susan George, 1996).*

### **Encadré 13. Le Rif, des mentalités particulières bien ancrées**

Dans le rapport ADPN - ONUDC de 2003, on peut lire à propos de la production de cannabis que « *hommes et femmes participent indifféremment aux différentes tâches* ». Une affirmation pour le moins erronée qui montre que les auteurs n'ont pas pris en considération la spécificité des mentalités rifaines.

Difficile en effet de contredire les Marocains qui disent que, dans le Rif, les femmes servent les hommes et qu'elles travaillent aux champs et dans les maisons. Les Rifaines ont la vie dure. Leur travail est harassant et leur emploi du temps chargé.

Dans les parcelles de cannabis et à toutes les étapes de la production, la main d'œuvre reste majoritairement féminine. Les hommes surveillent les parcelles et supervisent tâches et calendriers agricoles. Ils tiennent les comptes et organisent la répartition des revenus. Lorsqu'ils ont plusieurs enfants, les Rifains commandent et contrôlent les activités de leurs femmes (et enfants) ; ils ordonnent, elles obtempèrent. Au souk, le chef de famille négocie et paie, elles portent. Dans les montagnes, des voix féminines groupées retentissent pendant les récoltes. Elles ont le cœur à l'ouvrage et chantent en travaillant oserait-on dire.

En se gardant bien de tout jugement de valeur sur ces situations, l'observateur pourra constater que des femmes âgées et épuisées marchent avec de lourds fardeaux sur le dos, mais cette image peut être contrebalancée par une autre : celle d'une fillette, en pleine forme, fière à en rougir de porter le baluchon que son père, non moins ravi, installe sur son dos avant de grimper dans la montagne.

### **Encadré 14. L'impact écologique de la culture de cannabis**

La culture du cannabis contribue à rendre la terre inapte à toute forme d'agriculture. A cela s'ajoutent le recul de la jachère, l'érosion active à cause des sillons tracés dans le sens des pentes, la baisse de la fertilité en raison d'usages abusifs de fertilisants et d'engrais minéraux, l'abandon des engrais organiques.

La culture du cannabis a des impacts négatifs sur l'écosystème : défrichements et élimination du couvert forestier, disparition d'espèces. Quand les sols sont épuisés, l'extension des espaces cultivés gagne les forêts, les périmètres irrigués et les berges des rivières.

Le fragile équilibre de l'agriculture de subsistance est-il rompu ? Le système de culture traditionnel, basé sur la trilogie céréales/légumineuses, élevage et arboriculture disparaît peu à peu.

Dans le nouveau système agricole, le cannabis occupe une place centrale. « *Cette culture s'est substituée aux cultures traditionnelles (...)* » (Ahmadane, 1998, p. 91).

<sup>31</sup> Ahmed R. Benchemsi, *Tel Quel* (Courrier International, n° 627, du 7 au 13 novembre 2002, p. 56).

## **2.2. La contrebande, facteur d'intégration du Maroc du Nord ?**

La contrebande désigne un commerce pratiqué en infraction aux lois d'un Etat ; elle consiste à introduire et vendre des marchandises prohibées ou soumises à des droits de douane dans un pays dont on fraude le Trésor. La contrebande au Maroc désigne notamment le trafic des marchandises illégalement importées à partir des enclaves de Ceuta et Melilla. Ces produits sont légalement vendus dans les présides espagnols avant d'être introduits de manière illicite sur le territoire marocain. La contrebande représente une entrave au développement de l'industrie nationale à cause de la concurrence déloyale sur les produits taxés.

D'une part, la contrebande organisée à partir de Ceuta concerne la péninsule tingitane. D'autre part, ce trafic est plus important que celui effectué à partir de Melilla. Les Marocains qui disposent d'une carte d'identité ou d'un passeport mentionnant une domiciliation à Tétouan ont le droit de rentrer sans visa à Ceuta et d'y séjourner 24 heures. Héritage de l'histoire, cette faveur est uniquement accordée aux habitants de l'ancienne capitale du Protectorat espagnol. Le problème est complexe car la contrebande est favorisée par la complicité des forces de l'ordre et autorités locales des deux côtés de la frontière.

### **2.2.1. La contrebande : contexte et aperçu historique**

Héritage de l'histoire, la présence espagnole sur les côtes marocaines porte les germes de situations conflictuelles. Toutefois, si le Maroc revendiqua la *maroquinéité* des enclaves espagnoles (Ceuta et Melilla) et leurs dépendances (les îles Chaffarines et les rochers de Vélez de la Gomera et d'Alhucemas) avant le retour des provinces sahariennes au trône alaouite, « *dès que l'Espagne se résolut, en novembre 1975, à céder le Sahara au Maroc (et à la Mauritanie), celui-ci laissa s'éteindre d'elle-même la question de Ceuta et Melilla devant l'ONU. (...) Si la revendication territoriale est devenue un élément moteur du rassemblement national, la diplomatie marocaine va pratiquer une politique de dissociation des contentieux et s'efforcera de leur donner des solutions bilatérales (...)* » (Remiro Brotons, 1999, p. 55).

Conquise en 1497 par le Duc de Medina-Sidonia, Melilla passe à la couronne espagnole en 1556. « *Ceuta, occupée par le Portugal en 1415, est restée au pouvoir de l'Espagne après la dissolution en 1640 de l'union des royaumes ibériques (...). Les rochers de Vélez de la Gomera et d'Alhucemas furent définitivement appropriés par l'Espagne en 1564 et 1673. Seules les trois îles désertes Chaffarines furent incorporées à la souveraineté espagnole à une époque relativement récente (...) en 1847* » (Labatut, 1993). Ces espaces de souveraineté espagnole au Maroc sont des vestiges de l'occupation ibérique.

En raison de sa situation stratégique en Méditerranée, le détroit de Gibraltar, unique accès maritime aux eaux océaniques avant la création du canal du Suez, n'est-il pas davantage un facteur d'intégration pour les deux rives qu'il unit qu'un élément de séparation ?

« *Pour stigmatiser la contradiction d'une Espagne qui réclame à la Grande-Bretagne ce qu'elle n'est pas disposée à accorder au Maroc, on assimile souvent le cas de Ceuta et Melilla à celui de Gibraltar* » (Remiro Brotons, 1999, p. 57).

« *A partir de 1976, le roi Hassan II établit une analogie entre la situation de Gibraltar et Ceuta et Melilla. (...) Hassan II formule ainsi sa doctrine (...): « (...) Dès que les Espagnols obtiendront Gibraltar, immédiatement, automatiquement, nous obtiendrons Ceuta et Melilla. Aucune puissance ne pourra permettre que l'Espagne possède les deux clefs du même détroit* » (Labatut, 1993).

« *(...) Officiellement, les Espagnols nient l'existence même d'un différend avec le Maroc, puisqu'ils en récuser les fondements. (...) A part le contentieux territorial, les terrains de coopération entre les deux pays sont très nombreux (...) et se sont multipliés depuis l'entrée de l'Espagne dans la CEE en 1986.* » (Remiro Brotons, 1999, p. 58-59).

Après l'entrée de l'Espagne dans la CEE, les Musulmans de Ceuta vont progressivement obtenir la nationalité espagnole, une manière de les rallier à la cause ibérique :

*« Les communautés autonomes de Ceuta et Melilla se veulent (...) animées d'un idéal intégrateur (...). On peut imaginer aujourd'hui une « marche verte » sur les deux villes, « spontanément » ordonnée par les autorités marocaines, organisée par des partis, des syndicats, et nourrie d'appelés et de chômeurs, mais il semble peu vraisemblable que les nouveaux Espagnols, c'est-à-dire les nouveaux membres de l'Union européenne, de religion et de culture musulmanes, deviennent une « cinquième colonne » de révoltés qui déchireront leur carte d'identité pour fièrement retourner au tiers monde. Ils font maintenant partie d'un Etat de droit, ils sont citoyens et non sujets, leurs possibilités de bien-être et de travail se sont améliorées, ils ont de meilleures garanties de protection, jouissent de la liberté de mouvement et de résidence dans un pays développé qui est aussi le leur » (Remiro Brotons, 1999, p. 71).*

Dès 1863, Ceuta et Melilla bénéficient d'un statut – plusieurs fois modifié depuis – de port franc. A la veille du Protectorat, Ceuta et Melilla *« furent transformées en plates-formes de pénétration espagnole au Maroc (...) ». L'établissement du protectorat espagnol sur le nord du Maroc fut déterminant pour le développement des places fortes »* (Remiro Brotons, 1999, p. 65). Avec la construction d'une ligne ferroviaire, aujourd'hui fermée, entre Tétouan et Ceuta, ces deux villes vont se rapprocher alors que l'Histoire les avait opposées.

*« La contrebande à partir des enclaves espagnoles du littoral méditerranéen marocain est une réalité au moins séculaire, qui a pris forme à mesure que le Maroc s'ouvrait, au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, au commerce européen et que les vieux presidios espagnols se métamorphosaient de garnisons pénitentiaires en entrepôts commerciaux. À l'aube de ce siècle, Ceuta, Melilla et les îlots étaient déjà au cœur d'un trafic intense d'armes et de munitions de guerre, qui contribua fortement à ce qui fut appelé l'anarchie marocaine qui offrit le prétexte pour transformer le Maroc en protectorat »* (OGD, 1994, p. 4).

*« Fin 1955, la condition de zone franche a été concédée aux deux villes (Ceuta et Melilla). La libéralisation commerciale au Maroc, l'amélioration de la distribution, l'éventuel développement économique de l'hinterland et peut-être, dans l'avenir, une administration marocaine plus honnête et efficace devraient réduire les avantages comparatifs des produits importés du monde entier dans les enclaves, et dont la destination finale est le Maroc »* (Remiro Brotons, 1999, p. 73).

Ceuta et Melilla, détachées des tutelles de Cadix et Malaga, sont instituées communautés autonomes. Les textes législatifs définissant les statuts de Ceuta et Melilla *« débutent néanmoins par l'affirmation que les villes sont « partie intégrante de la nation espagnole et au sein de son indissoluble unité » »* (Remiro Brotons, 1999, p. 63). Cette autonomie n'aurait donc d'autonome que le nom dans la mesure où les enclaves sont étroitement contrôlées par Madrid en raison de leur situation (géopolitique) sensible. Les enclaves espagnoles ont besoin de l'hinterland marocain car il les fait vivre :

*« Ceuta et Melilla n'ont pas d'eau, pas d'énergie, pas d'agriculture ; la pêche a pratiquement disparue (...); il n'y a presque pas d'industrie ; la main d'œuvre qualifiée est rare ; le commerce ne peut prospérer avec le marché local ou le tourisme limité que peut générer un territoire exigü. On compte sur le Maroc pour l'approvisionnement en produits de première nécessité ; on compte sur le Maroc pour l'activité commerciale même si c'est de la contrebande. L'Espagne lambine pour appliquer la convention signée en mars 1985 avec le Maroc afin de combattre le trafic illégal, et chaque fois que le Maroc, surmontant ses propres contradictions, organise une campagne contre la fraude, les commerçants des enclaves – qui détiennent le plus haut indice de licences commerciales par habitant d'Espagne – en pâtissent. (...) L'adhésion de l'Espagne à la Communauté européenne et l'ouverture obligée (...) de la frontière avec Gibraltar, en février 1986, après qu'elle fut restée fermée depuis 1969, furent un coup dur pour les bazars ceutans. Malgré leur régime fiscal et les avantages fiscaux, les villes nord-africaines n'ont pas gardé le même rythme de croissance que l'Espagne communautaire. Heureusement, leur condition européenne leur permet de bénéficier de ressources financières et de subventions »* (Remiro Brotons, 1999, pp. 73-74).

Ceuta pose des problèmes à l'Espagne quant à l'étanchéité des frontières de l'espace Schengen. L'enclave espagnole représente une *chatière*. « *Ceuta tente de se préserver en édifiant sur son pourtour une sorte de rideau de fer grillagé et électrifié. Mais les présides (enclaves) sont confrontés à une intense pression migratoire* »<sup>32</sup>. En 1995, la construction d'un mur long de huit kilomètres est censé fermer l'accès à Ceuta. Renforcé en 2005, ce *no man's land* correspond à un périmètre de sécurité militarisé vidéo-surveillé et éclairé en permanence. Ceuta abrite un camp où sont parqués les migrants clandestins, notamment subsahariens : Campo Calamocarro, une colonie de vacances en friche. Les demandeurs d'asile y attendent les décisions de l'administration espagnole dans des conditions insalubres.

*« Le limes c'est l'ancien mur de Berlin (...). Aujourd'hui la frontière entre l'est et l'ouest s'est transformée en une frontière entre le nord et le sud. (...) On la retrouve entre les Etats-Unis et le Mexique, au cœur de l'Europe, entre les deux Corées, etc. Elle est plus perfectionnée que du temps des Romains : (...) hauts grillages barbelés réputés infranchissables mais toujours franchis. Cette frontière on la retrouve surtout dans la zone de fracture qu'est devenu le détroit de Gibraltar, par exemple, à l'entrée de Sebta en dépit des airs bonhommes des douaniers et policiers espagnols qui laissent tout le travail de fouille et de contrôle des papiers à leurs collègues marocains » (Daoud, 2002, p. 110)*

### 2.2.2. La contrebande dans l'économie marocaine et en péninsule tingitane

Selon les services de la douane, environ 30 000 Marocains frontaliers des enclaves entrent quotidiennement<sup>33</sup> à Ceuta et Melilla et repassent la frontière avec en moyenne 2 000 Dh de marchandises chacun.

*« Tous ou presque sont de petits passeurs qui vont s'approvisionner (...) en produits qui iront ensuite fournir les souks de la région, voire de certaines grandes villes marocaines. Electroménager, vêtements, produits de toilette, plaques de chocolat ou couches-culottes, alcools ou cigarettes : la liste est sans fin. Impuissantes à enrayer le phénomène, les autorités espèrent qu'il s'éteindra (...) lorsque entrera en vigueur l'accord de libre-échange. Les produits achetés à Ceuta ou à Melilla devraient alors cesser d'être compétitifs » (Dominique Lagarde, L'express, 24 mai 2004, op. cit.).*

Le nombre de 20 000 personnes passant chaque jour le poste de frontière de Bab Sebta (et 10 000 entre Melilla et Nador) peut paraître excessif. Il signifierait que chaque minute, sur 24 heures et sans discontinuité, environ quatorze personnes traversent la frontière (plus de deux personnes toutes les dix secondes). Certes, les documentaires vidéo montrent des foules qui se pressent dans un goulet étroit, mais ces images sont filmées aux heures de pointe.

*« Dans un grand nuage de poussière, le taxi jette ses passagers sur un terre-plein pouilleux empli de gens vociférant (...). Ce ne sont que cris, invectives, bruits et fureurs et longues files humaines désordonnées ! Voilà l'image de l'entrée de Ceuta au Maroc : un chancre » (Daoud, 2002, p. 113).*

Les autorités marocaines déclarent tenter de convaincre leurs homologues espagnols d'interdire les entrées après 18 heures et le vendredi. Mais pourquoi le Maroc n'abroge-t-il pas le statut spécial des résidents frontaliers : risque d'émeutes, fin des bakchichs complétant les salaires des fonctionnaires ? Les mesures visant à restreindre les passages et à limiter le statut de frontalier sont en tout cas restées au stade de vœu pieux.

Ceuta importe logiquement plus que ce que ses habitants consomment, le surplus d'importations étant destiné à approvisionner les contrebandiers. Du côté marocain de la frontière, Fnideq ressemble à une ville-entrepôt. Les lieux de stockage des marchandises sont nombreux dans la péninsule tingitane.

<sup>32</sup> Pierre Vermeren, juin 2002, « Les Marocains rêvent d'Europe », *Le monde diplomatique*, pp. 16-17.

<sup>33</sup> en dehors des samedis, dimanches et jours fériés pour lesquels les passages ne sont officiellement pas autorisés



Plusieurs localités-relais situées sur les axes Fnideq-Tétouan, Fnideq-Tanger et Tanger-Tétouan concentrent des hangars où sont entreposées des marchandises de contrebande. Dans les *souks Sebta* de Tétouan, les commerçants vendent ces produits au détail ; ils ont aussi un rôle de grossistes.

En raison du caractère illégal de la contrebande, la valeur ajoutée de ce trafic est difficile à évaluer. Il est d'autant plus malaisé d'isoler ces activités informelles du commerce légal que des commerçants patentés écoulent aussi – et pour certains exclusivement – des marchandises illégalement importées au Maroc. Alors que des informels fournissent des produits légaux, des commerces réglementaires vendent des produits de contrebande.

Les autorités marocaines disent multiplier les contrôles aux postes de frontière, mais la responsabilisation et la moralisation des douaniers, des policiers et des gendarmes reste vaine dans la mesure où leurs salaires ne représentent qu'un appoint en comparaison aux sommes qu'ils perçoivent pour *fermer les yeux* dans les zones de trafic. A Tanger et à Tétouan, on raconte que pour obtenir une place de douanier à Fnideq il faut déboursier un montant pouvant correspondre à une vie de salaire au SMIC. Les postes s'arrachent à prix d'or puisque les intéressés amortiraient leur investissement en quelques mois.

Les contrebandiers *achètent la route*. Des taxis collectifs de Tétouan et Fnideq, et secondairement de Tanger, sont spécialisés dans le transport des contrebandiers et de leurs marchandises. Ils n'ont pas d'autres clients et servent d'intermédiaire entre les contrebandiers et les forces de l'ordre. La presse rapporte aussi que des équipes composées d'une dizaine d'hommes de mains, au service des trafiquants, se livrent à des actions d'intimidations des gendarmes et des douaniers.

#### **Encadré 15. Le Djebel Moussa et Bel Younech : maquis et contrebande**

En venant de Tanger par l'axe littoral méditerranéen, 7 kilomètres avant Bab Sebta, on croise un barrage de gendarmerie et de douaniers qui surveillent l'accès à Bel Younech. En bifurquant sur la gauche au niveau de ce poste de contrôle, on s'aventure une petite route escarpée qui rejoint la commune Bel Younech (fig. 2). C'est *la route des contrebandiers* : « *une piste plutôt, très mauvaise, goudronnée il y a des lustres et partiellement emportée par les pluies. (...) On s'engage là, en s'accrochant, en faisant bien attention de ne pas heurter des taxis qui foncent dangereusement dans les virages. (...) Si l'on continue à descendre en suivant une piste de plus en plus cahotante, on aboutit à un semblant de village* » (Daoud, 2002, pp. 43-44) après avoir traversé le Djebel Moussa balayé par les vents (un micro-écosystème aux allures de maquis corse).

La commune rurale de Bel Younech correspond à la banlieue de Ceuta, bien qu'elle soit située sur le territoire marocain. Au niveau du trait de côte, un poste militaire gardé par quelques hommes fait office de frontière terrestre avec l'Espagne. Les domiciles sont concentrés à proximité du rivage.

Les sources de Bel Younech alimentent Ceuta en eau potable. « *Ce château d'eau était la ceinture nourricière de Sebta, sans laquelle la presqu'île n'aurait pu survivre, dépourvue qu'elle est d'environnement agricole et de ressources hydrauliques* » (Daoud, 2002, p. 41). Les Ceutans payent, aux habitants de Bel Younech, des droits pour acheminer l'eau de source jusqu'en territoire espagnol. Des accords ancestraux, informels et renouvelés au cours des générations fixent des montants pour chaque terrain marocain traversé par les canalisations.

A première vue, le Djebel Moussa est idyllique : « *Sa beauté et sa difficulté d'accès, même de Sebta, dont il est séparé par un massif boisé, l'ont fait assimiler par les poètes, à un lieu enchanteur. D'après toutes les descriptions c'était un paradis terrestre dont existent maintes traces écrites* » (Daoud, 2002, pp. 40-41). Mais Bel Younech est une commune de contrebandiers, peuplée de jeunes chômeurs qui participent aux trafics illégaux et consomment drogues et alcool. « *Aux visages à la fois fermés et inquiets des jeunes gens qui stationnent autour de quelques taxis, à l'atmosphère, méfiante, on sent tout de suite que la splendeur de la Belyounech des Omeyyades et des Amirides, en est réduite à la mesquinerie de n'être plus qu'un lieu actif de contrebande où il ne vaut mieux pas se montrer trop curieux* » (Daoud, 2002, p. 44).

### 2.2.3. Synthèse : la contrebande, facteur d'intégration du Nord marocain ?

Les conclusions sur la contrebande se rapprochent de celles énoncées à propos du cannabis. Source illégale de revenus, c'est une spécificité régionale qui donne au Maroc du Nord une réputation à travers l'ensemble du pays. La contrebande participe à l'ouverture du Maroc sur la globalisation ; les trafics transfrontaliers et intérieurs permettent à des Marocains d'accéder à des biens de consommation et d'équipement bon marché qu'ils peuvent difficilement acheter quand ils sont légalement importés et donc taxés (électroménager, audiovisuel, etc.). Toutefois, à la différence des trafics de drogue, le phénomène de contrebande dans le Maroc du Nord n'est pas global ; sa dimension géopolitique se limite aux relations bilatérales entre les royaumes espagnol et marocain. Si la contrebande marocaine a un poids infime dans les économies (mondiale, européenne et espagnole, sauf pour Ceuta et Melilla) et qu'elle peut difficilement être présentée comme un facteur d'insertion dans l'économie globalisée, ne demeure-t-elle pas un facteur d'intégration du Nord à l'échelle nationale ?

« Le blanchiment de l'argent du trafic de drogue ou de contrebande constituent une manne financière qui ne profite guère à la modernisation de ce Maroc délaissé pendant des décennies. Une telle situation n'affecte pas uniquement les Provinces du Nord ; elle est en train de gangrener l'ensemble de l'économie nationale, les deux « Présides » espagnols constituant les bases arrière d'un trafic dont la zone d'influence parvient jusqu'au cœur économique du pays, à Casablanca même, où les produits d'importation clandestine tiennent le haut du pavé dans les marchés populaires » (Naciri, 2002, p. 455). La contrebande n'est pas l'apanage du Maroc du Nord : avec le marché de Derb Ghallef, Casablanca par exemple dispose aussi d'un commerce parallèle.

Le thème de la contrebande intéresse donc les échelles régionale et nationale de notre sujet. D'après l'OGD (1997), le chiffre d'affaires de la contrebande au Maroc aurait atteint, en 1994-95, trois milliards de dollars, c'est-à-dire l'équivalent de la production industrielle ou le tiers du PIB. Ces ordres de grandeur montrent l'importance du commerce parallèle pour l'économie nationale. Si cette activité nuit au développement du secteur secondaire marocain, il n'en reste pas moins qu'elle permet à des milliers de personnes d'échapper à la grande pauvreté. Pendant l'été, des milliers de touristes nationaux et de MRE viennent faire leurs emplettes dans les *souks Sebta* de Tétouan. Les *Tétouani* se plaignent d'ailleurs de ne pas trouver ce qu'ils cherchent sur les marchés pris d'assaut par les *Aroubia*<sup>34</sup> !

En 1956, le port de Ceuta avait un trafic trois fois plus important que celui de Tanger. En 1961, l'Etat marocain lance la création d'une zone franche dans le port de Tanger, puis des activités bancaires offshore en 1992. Mais les résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs dans la mesure où le port de Ceuta a un trafic qui correspond encore au double – en voyageurs et en volumes de marchandises – par rapport à celui de Tanger. Le port Tanger-Méditerranée permettra-t-il de rétablir l'équilibre ?

#### **Les limites de l'intégration par les trafics de contrebande**

Après les attentats du 11 septembre 2001 à New York et ceux du 11 mars 2004 à Madrid, dans lesquels sont impliqués des Marocains (du Nord), la presse présente les trafics de drogue et de contrebande, conjugués à l'islamisme, comme un *cocktail explosif*.

<sup>34</sup> Le terme argotique *Aroubia* ou *Roubia* vient de l'espagnol *rubio* (blond). Les Tangérois et les Tétouanais appellent *Aroubia* les Marocains qui ne sont pas nés à Tanger ou Tétouan. Ce terme désigne les campagnards, les gens des campagnes. C'est aussi une expression péjorative qui pourrait être traduite par *plouc* ou *péquenot*. Les *Tanjaoui* et les *Tétouani* considèrent cependant que les *Chamali* (nordistes, habitants du Nord hors *Fassi* et *Oujdi*), les *Rouafa* ou *Riffi* (Rifains) et les *Jbali* (montagnards du pays Jbala) ne sont pas des *Aroubia*. Les *étrangers* sont aussi nommés en fonction des villes dont ils sont originaires : les *Chaouni* viennent de la région de Chefchaouen, les *Zailachi* d'Asilah, les *Larachi* de Larache, les *Fassi* de Fès, les *Rbati* de Rabat.

Le fait que l'argent des trafics illégaux serve à alimenter le terrorisme international peut apparaître comme un raccourci. Dans les pays musulmans, la construction d'une mosquée est souvent à l'origine d'une concentration de nouveaux commerces ; le schéma est simple : un homme d'affaires ou un cacique local lance une action de bienfaisance et, autour du lieu de culte, des commerces sont vendus ou loués. Il peut s'agir davantage d'une opération à but lucratif que de charité, bien que l'argent collecté doive en principe permettre d'entretenir la mosquée et son personnel. Le don du bienfaiteur, qui cherche à la fois à étendre sa notoriété mais aussi à s'enrichir, peut certes correspondre à du blanchiment d'argent. Et le wahhabisme a réussi à s'implanter au Maroc grâce à ce type de pratiques tolérées par les autorités, mais de là à établir un lien direct entre l'argent sale et le terrorisme international, la nuance s'impose.

Dans les périphéries des villes marocaines, la création d'un marché s'accompagne souvent de la construction d'une mosquée qui rassemble des *fidèles commerçants*. A Tanger, les boutiquiers du souk Casabarata participent à l'entretien de la mosquée et de son personnel. Les lieux de culte du quartier Casabarata sont réputés être infiltrés par des islamistes radicaux qui en ont fait leur fief. Doit-on pour autant considérer les usagers de ces mosquées comme des intégristes ? Est-ce à dire que des fondamentalistes influencés par le wahhabisme sont à la tête des mafias ? Qu'implicitement l'argent collecté auprès des fidèles alimente le terrorisme international peut-être, que des quartiers soient aux mains des islamistes sans doute, mais que l'argent collecté par les imams alimente directement Al Qaïda, rien n'est moins sûr. Toutefois, des personnes peuvent d'autant plus être influencées, voire fanatisées par les discours orthodoxes, que ne plus fréquenter la mosquée (du marché, du quartier) peut conduire à des formes de stigmatisation.

De jeunes chômeurs sont recrutés par des intégristes musulmans, qui sont également contrebandiers (ou acheteurs en gros de marchandises entrées illégalement au Maroc), pour vendre au détail des articles de contrebande. S'ils veulent conserver leur place, ces jeunes doivent accompagner le *patron* à la mosquée et à des séances de prières clandestines. C'est le côté pervers du rôle social et entreprenant que se donne l'islamisme radical. D'une part, les jeunes sont fanatisés. D'autre part, ils sont sources de revenus pour les islamistes radicaux. Dans les quartiers pauvres, les intégristes fournissent un travail – souvent informel mais qui permet de survivre – aux *surnuméraires* : par exemple, vendeurs de pois-chiches bouillis à la sortie des écoles, ce qui satisfait les enfants, les parents, le vendeur... et les islamistes. La question est donc complexe.

Si l'argent des trafics illicites, dans bien des contextes (IRA en Irlande, ETA en Espagne, sentiers lumineux au Pérou), sert à financer le terrorisme et des revendications d'ordre politique, il est communément admis que les trafiquants (de drogue) préfèrent l'ordre au chaos, l'équilibre à l'instabilité, pour poursuivre leurs affaires sans être inquiétés. Les grands trafiquants du Nord marocain ont-ils intérêt à soutenir Al Qaïda ?

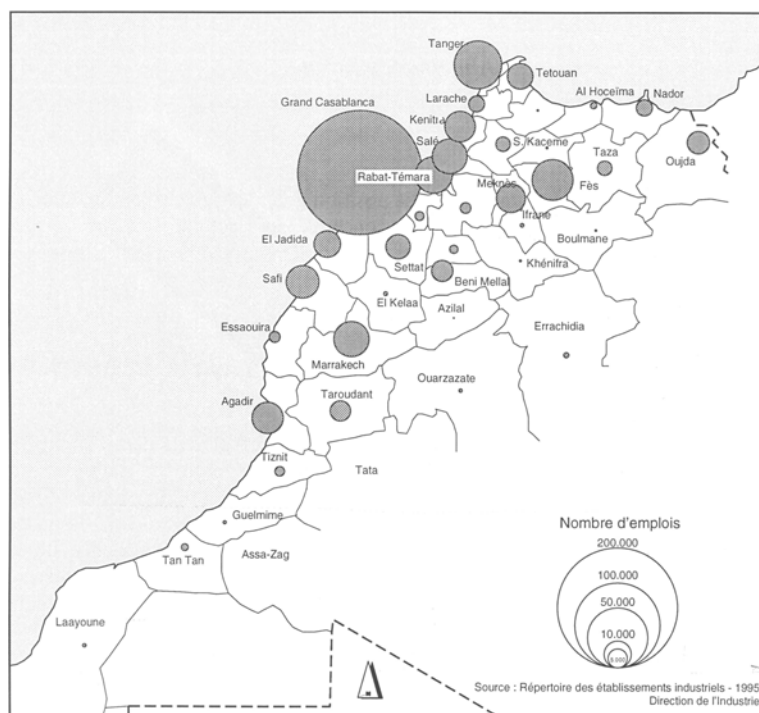
Une dernière remarque sur ces questions d'actualité qui suscite interrogations et fantasmes. Il est avéré que des *cellules dormantes d'Al Qaïda* et sont des *groupuscules islamistes* impliqués dans divers trafics illégaux (drogue, contrebande, proxénétisme) ; plusieurs affaires en témoignent pour le cas marocain et en particulier pour le contexte nordiste. Mais les activités illégales sont-elles au service du terrorisme international ou est-ce la terreur qui a *in fine* un but lucratif ? Les réseaux intégristes clandestins ne sont-ils pas motivés par des intérêts économiques, en témoigne les fortunes de ceux qui sont à leur tête ? Dès lors, les attentats pourraient correspondre à des actions d'éclat destinées à deux principaux objectifs qui sonnent comme une forme de *retour sur investissements* : 1. intimider les personnes qui savent que, directement ou indirectement, elles financent des groupes islamistes ; 2. légitimer l'extorsion de fonds que pratiquent ces mêmes groupes auprès des populations.

Ces agissements peuvent être rapprocher du terrorisme en Corse. Sur *l'île de beauté*, les actions terroristes étaient au départ motivées par des revendications politiques, les butins des crimes devant financer les attentas. Actuellement, la donne s'est inversée : c'est le terrorisme qui est mis au service de l'économique si l'on considère que les préoccupations politiques des groupes indépendantistes sont mises au service d'intérêts mafieux. De la même manière qu'en matière d'islamisme au Maroc, la jeunesse corse défavorisée a été mise au service de la mafia sous couvert d'idéologie politique. Qu'ils aient foi au dogmatisme indépendantiste ou en l'Islam radical, ces jeunes commettent des crimes pour servir une cause. Qu'ils le paient par des années d'incarcération ou de leur vie, dans les deux cas, ces exclus sont manipulés pour des intérêts économiques au nom d'un faux-semblant de justice sociale.

### **2.3. L'industrie dans le Maroc du Nord : deuxième rang à l'échelle nationale et disparités intra-régionales**

A l'échelle nationale, les emplois industriels, sont multipliés par cinq entre 1967 et 1994 (91 000 à 445 000) ; le rythme de croissance est supérieur dans le Nord, avec un rapport de 1 à 7 (de 7 650 à 59 000). Les villes du pourtour rifain concentrent 13,2 % des emplois industriels du royaume en 1994, contre 8,4 % en 1967. L'axe urbain atlantique, avec Casablanca en tête, présente néanmoins une macrocéphalie industrielle.

**Figure 17. Les emplois industriels au Maroc en 1994, par province et préfecture (Kaioua, 1998)**



Kaioua A., 1998, « L'industrie dans le Nord du Maroc, structure et perspectives de développement », in Berriane et Laouina, pp. 195-214, p. 196.

Les trois quarts des emplois industriels du Maroc du Nord sont concentrés dans la péninsule tingitane : Tanger arrive en tête avec plus de la moitié des emplois industriels. Tétouan rassemble seulement 15 % des actifs industriels des provinces septentrionales. En 1994, le Nord regroupe cinq zones industrielles, avec 970 usines dont 600 en Tingitane, mais « *le taux effectif de remplissage des zones industrielles (...) n'excède généralement pas 50 %* » (Kaioua, 1998, p. 211).

*« L'industrie tangéroise (...) occupe actuellement une place relativement importante sur l'échiquier national, notamment pour ce qui est de l'emploi (2<sup>ème</sup> position après Casablanca), du nombre*

d'établissements (3<sup>ème</sup> position derrière Casablanca et Fès), la valeur ajoutée (4<sup>ème</sup> position derrière Casablanca, Tétouan et El Jadida) et de l'export (4<sup>ème</sup> position derrière Casablanca, El Jadida et Safi) » (Sefrioui, 2003, p. 159).

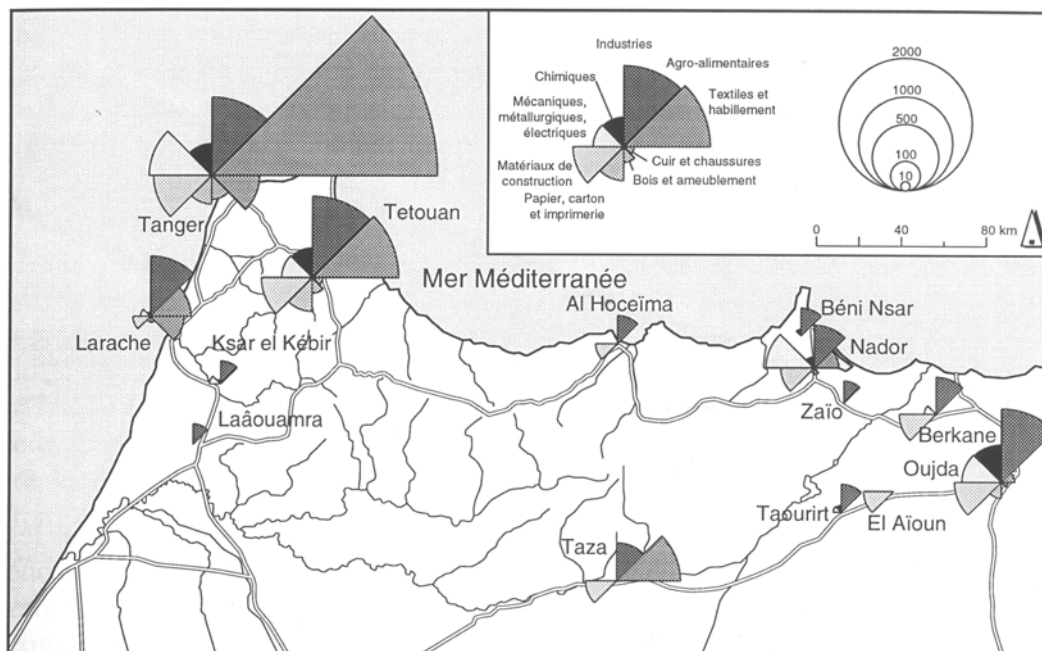
Abdelkader Kaioua distingue deux pôles industriels dans le Nord marocain : le pôle occidental, avec Tanger et secondairement Tétouan, et le pôle oriental avec Oujda et Nador.

**Tableau 24. Progression de l'emploi industriel dans le Maroc du Nord. 1967-1994**

Villes	1967	1976	1987	1994	1994, en %
<b>Maroc du Nord-Ouest</b>					
Tanger	3 100	12 974	18 174	31 552	53,6 %
Tétouan	2 200	3 018	4 832	9 089	15,5 %
Larache	1 500	703	2 168	3 128	5,3 %
Ksar el-Kébir	50	779	730	310	0,5 %
Laâouamra	-	-	210	191	0,3 %
Chefchaouen	-	-	271	55	0,1 %
Taounate	-	-	-	68	0,1 %
<b>Maroc du Nord-Est</b>					
Al-Hoceima	-	-	647	588	1,0 %
Nador	100	528	1 704	2 769	4,7 %
Zaïo	-	-	396	228	0,4 %
Al Aioun	-	-	500	400	0,7 %
Bni Ansar	-	-	129	377	0,6 %
Jerrada	-	-	-	558	0,9 %
Oujda	600	870	3 123	4 813	8,2 %
Berkane	100	679	582	1 300	2,2 %
Taurirt	-	-	68	413	0,7 %
Taza	-	123	352	2 815	4,8 %
Guercif	-	-	-	158	0,3 %
<b>Sous-total Nord-Ouest</b>	<b>6 850</b>	<b>17 474</b>	<b>26 385</b>	<b>44 393</b>	<b>75,4 %</b>
<b>Sous-total Nord-Est</b>	<b>800</b>	<b>2 200</b>	<b>7 501</b>	<b>14 419</b>	<b>24,6 %</b>
<b>TOTAL NORD</b>	<b>7 650</b>	<b>19 674</b>	<b>33 886</b>	<b>58 812</b>	<b>100,0 %</b>
<b>TOTAL NATIONAL</b>	<b>91 600</b>	<b>178 884</b>	<b>332 264</b>	<b>445 222</b>	
<b>Nord / National, en %</b>	<b>8,4 %</b>	<b>11,0 %</b>	<b>10,0 %</b>	<b>13,2 %</b>	

Kaioua A., 1998, « L'industrie dans le Nord du Maroc, structure et perspectives de développement », *Ibid.*

**Figure 18. La structure de l'industrie dans le Maroc du Nord en 1994 (Kaioua, 1998)**



Kaioua A., 1998, « L'industrie dans le Nord du Maroc, structure et perspectives de développement », *Ibid.*

« Près des deux tiers des usines sont localisés à l'ouest (...). Tanger est désormais la seconde ville industrielle du pays après Casablanca » (Kaioua, 1998, p. 196). A l'autre extrémité du Rif, les industries du Nord-Est sont secondaires : « L'Etat a consacré des investissements à Nador pour la création du port de Beni Nsar, aujourd'hui débouché du Nord-Est de la SONASID (Société Nationale de Sidérurgie), opérationnelle depuis 1984. D'autre part les investissements publics directs ont été à l'origine de la création de plusieurs entreprises (sucrierie et cimenterie) (...) » (Kaioua, 1998, p. 196).

Bien que le Maroc du Nord décroche la deuxième place dans la répartition nationale des industries, seulement 5 % de la population active de la zone appartient au secteur secondaire.

« La région ne dispose que de 16 % des unités de production, ne participe qu'à hauteur de 9 % des exportations des produits manufacturés et bénéficie de moins de 10 % des investissements industriels réalisés dans le pays » (Kaioua, 1998, p. 197).

Cette situation s'explique par le déficit d'infrastructures<sup>35</sup>. Le réseau ferroviaire est limité à deux lignes (Tanger - Sidi Kacem, 200 km, et Fès - Oujda, 350 km) sans pénétrer les massifs rifains. L'infrastructure portuaire comporte une série de ports d'inégale importance : aux deux principaux ports assez bien équipés (Tanger et secondairement Nador) s'ajoute un ensemble de ports régionaux tournés soit vers la pêche (Larache, Al-Hoceima, El-Jebha, M'Diq) soit vers le tourisme (Asilah, Marina Smir, Kabila). Les deux aéroports internationaux (Tanger et Oujda) assurent seulement 10 % du trafic aérien national en 1994.

« Localisé près de l'Europe et ayant une infrastructure d'accueil satisfaisante en routes, ports, aéroports, zones industrielles, zones franches en cours de développement, le bi-pôle Tanger-Tétouan est appelé à jouer, par le biais de son industrie, un rôle important dans le développement de la région et du pays » (Etude de l'aire métropolitaine du bipôle Tanger - Tétouan, 2002, *op. cit.*).

**Tableau 25. L'industrie dans la région Tanger-Tétouan en 1999**

Province / Préf.	Tanger-Asilah	Fahs-Béni Makada	Tétouan	Larache	Chefchaouen	Total
Unités industrielles	383	1	195	48	9	636
<i>ratio / total, en %</i>	<i>60,22 %</i>	<i>0,16 %</i>	<i>30,66 %</i>	<i>7,55 %</i>	<i>1,42 %</i>	<i>100,00 %</i>
Emplois permanents	35 765	70	8 142	2 771	77	46 825
<i>ratio / total, en %</i>	<i>76,38 %</i>	<i>0,15 %</i>	<i>17,39 %</i>	<i>5,92 %</i>	<i>0,16 %</i>	<i>100,00 %</i>
Emplois saisonniers	2 254	0	1 112	2 053	0	5 419
<i>ratio / total, en %</i>	<i>41,59 %</i>	<i>0,00 %</i>	<i>20,52 %</i>	<i>37,89 %</i>	<i>0,00 %</i>	<i>100,00 %</i>

Sources : ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat, 2000

En 1999, dans la région Tanger-Tétouan, le secteur secondaire regroupe 636 établissements (10 % du total national), environ 47 000 emplois permanents et 5 500 saisonniers, un chiffre d'affaires de 11 milliards de Dh (5,5 % du total national). Le doublet urbain Tanger-Tétouan concentre plus de 90 % des industries de la région<sup>36</sup>. Tanger domine en raison de ses infrastructures portuaires et des politiques incitatives<sup>37</sup> de l'Etat.

<sup>35</sup> « La densité du réseau routier (6 400 km) se réduit à 1,32 km<sup>2</sup> pour 1 000 habitants contre 2,8 au niveau national » (Kaioua, 1998, p. 197), or cette moyenne nationale prend en compte les régions peu peuplées et semi-désertiques tandis que le Rif présente de fortes densités de population.

<sup>36</sup> En 1999, les unités industrielles de la péninsule tingitane sont ainsi réparties : les IAA occupent le premier rang (plus de 50 %), suivies par le textile et le cuir (environ 20 %), puis les industries chimiques et parachimiques (13 %) et métallurgiques - mécaniques - électriques - électroniques (13 %). Les produits textiles sont à la première place pour les exportations (plus de 50 % des exportations industrielles régionales), suivis de la filière métallurgie - mécanique - électronique (25 %) et des IAA (20 %). La filière textile regroupe les trois-quarts de la main d'œuvre industrielle tangeroise. La structure industrielle de Tétouan est principalement composée des filières suivantes : IAA, chimie et para-chimie, confection, tabac.

<sup>37</sup> A Tanger, les investisseurs disposent d'un régime fiscal préférentiel : par exemple, au cours de leurs cinq premiers exercices, les industriels bénéficient, entre autres, d'un abattement fiscal de 50 % cumulable avec les autres avantages que l'Etat accorde.

Pour Tanger, « *l'activité industrielle est considérée comme un créneau de développement susceptible de cimenter sa structure économique et par conséquent celle de la région* » (Etude du bipôle Tanger - Tétouan, 2002, *op. cit.*). A l'échelle régionale, Tanger reste au premier rang aux plans démographique et économique. Privé de débouché maritime, Tétouan est à la seconde place, avec un parc industriel en partie hérité du Protectorat.

### **Tanger, deuxième ville industrielle du pays**

En 1956, l'industrie tangéroise était à l'état embryonnaire en raison du statut international qui interdisait les implantations d'usines. Grâce à la politique volontariste de l'Etat, la première zone industrielle (Tanger-Moghogha, cf. annexes et fig. I et II) est aménagée au début des années 70, sur 120 hectares, à la sortie de la ville en direction de Tétouan. Tanger a réussi son essor dans le secteur secondaire puisqu'elle est aujourd'hui la deuxième ville industrielle du royaume. Cette situation résulte des politiques incitatives de l'Etat dans les années 60<sup>38</sup>. Abdelkader Kaioua précise cependant que les investissements industriels sont tardifs et interviennent surtout à partir des années 80. En 1980, le ministère de l'Industrie et du commerce enregistre 266 établissements et 17 691 emplois industriels à Tanger. Entre 1980 et 1993, plus de 150 usines ouvrent et créent environ 13 000 emplois. Plus de 70 % des unités actuelles sont créées après 1983, année de la promulgation du code des investissements.

Abdelkader Kaioua montre la forte spécialisation de l'industrie tangéroise dans les branches exportatrices, donc sa fragilité étant donnée la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs pour l'approvisionnement en matière première et l'écoulement des productions. Le secteur secondaire de la ville dépend des décisions prises à Casablanca et à l'étranger, où sont localisés les sièges sociaux des entreprises, notamment pour les grandes unités industrielles.

Tanger bénéficie de « *l'attraction d'investissements extérieurs à la région en provenance de Casablanca et Rabat et de l'étranger (Syrie, Pakistan, France, Allemagne, Espagne)* » (Kaioua, 1998, p. 203).

« *L'apport des capitaux étrangers, allemands (Norprotex, Artlander), syriens (Satfilage, Ingetex, Tismar), algériens (International Carpet Factory) et français en association avec un groupe casablancais (Jacob Delafon, Aluminium du Maroc, Industube, Maroc Prefa), a par ailleurs largement contribué à asseoir les bases d'un entrepreneuriat (...)* » (Sefrioui, 2003, p. 155).

Fouad Sefrioui souligne *l'extraordinaire expansion des industries textiles*. Tanger est le deuxième pôle textile du pays derrière Casablanca.

« *Il s'agit d'un secteur fortement concentré, dans la mesure où la moitié de l'effectif industriel est assurée par 6 grands établissements (de plus de 500 emplois) (...). En y intégrant les six autres unités ayant un effectif compris entre 200 et 500 emplois, la concentration atteint (...) 70 %* » (Sefrioui, 2003, p. 156).

Le secteur des matériaux de construction connaît aussi une expansion en raison de l'urbanisation et des besoins qui l'accompagnent : quatre industries regroupent plus de la moitié des emplois industriels de ce secteur à Tanger.

Tanger rassemble plusieurs zones et quartier industriels : le quartier industriel de Moghogha (distinct de la zone industrielle du même nom), le quartier industriel Moulay Ismaïl (qualifié de spontané car les unités sont implantées sur un site manufacturier hérité de la période coloniale), la zone industrielle de Moghogha, la zone franche du port créée à partir de 1961 (avec des entreprises à capitaux étrangers dans le secteur de la confection), la zone industrielle de Boukhalef (zone franche aéroportuaire des années 90, Tanger free zone), la zone industrielle de Gzenaya, ainsi que plusieurs unités disséminées dans le périmètre urbain

---

<sup>38</sup> réduction de 50 % de l'impôt sur les bénéficiaires et de la taxe urbaine pour les industriels à partir de 1963, plan 1965-67 avec le projet de création d'une zone industrielle.

notamment le long des principaux axes (route de Rabat). Une présentation de chacun de ces quartiers et zones est reportée en annexe (Cf. situations sur fig. I et II).

Une citation de Fouad Sefrioui résume bien la présentation du secteur secondaire à Tanger :

*« Après avoir souffert d'un manque d'intérêt de la part des autorités centrales et locales, Tanger a suscité, ces dernières années, un nouvel élan en matière d'investissements destinés à l'équipement de nouvelles zones industrielles. Ceci a permis dans une large mesure de combler le déficit en terrains équipés, nécessaires à un déploiement plus rationnel de l'industrie. En effet, la ville dispose aujourd'hui d'un ensemble de zones aménagées, mais nombreuses aussi sont celles qui nécessiteraient des actions de réaménagement et d'équipement pour leur mise à niveau aux normes internationales afin qu'elles puissent contribuer à l'attraction de nouveaux capitaux productifs »* (2003, p. 217).

### **Tétouan, héritage manufacturier du Protectorat espagnol et timide essor industriel après l'indépendance**

Les premières unités industrielles de Tétouan sont créées au début du Protectorat espagnol dans les années 20 (matériaux de construction et briqueteries, extraction de matières premières, travaux publics, papier) et aux lendemains de l'indépendance (secteur alimentaire dont minoteries). Si Tétouan était la deuxième ville industrielle du royaume au sortir de la colonisation, il s'agissait davantage d'une activité manufacturière qu'industrielle.

Le développement du secteur secondaire dans la capitale du Protectorat espagnol n'est pas comparable au legs industriel de la colonisation à Casablanca. En 1956, le départ des entrepreneurs espagnols conduit à l'apparition de friches industrielles et à la reprise des unités de fabrication par les *Tétouani*. Les hommes d'affaires locaux appliquent alors une logique rentière qui s'oppose à celle de l'investissement et à la reconversion industrielle. Les manufactures héritées du Protectorat fonctionnent toujours avec de rares transformations. Les chefs d'entreprise se contentent de maintenir l'existant sans investir, avec des conséquences négatives pour l'environnement. Il y a une cinquantaine d'unités industrielles dispersées à Tétouan, notamment en bordure et à proximité de l'oued Martil (environ 60 ha au total).

Pour pallier l'absence d'un tissu industriel moderne et dynamique, l'Etat crée une zone industrielle à Tétouan au cours de la décennie 1980. Ce parc couvre environ 50 hectares, avec une centaine d'établissements industriels. La localisation de la zone industrielle, à la sortie de la ville en direction de Martil (fig. III et IV), pose plusieurs contraintes. Jusqu'à la récente construction d'une rocade pour contourner les espaces centraux, les camions devaient traverser Tétouan pour rejoindre la zone industrielle. Cette dernière n'est pas implantée en bordure d'un axe majeur, les villes de Tétouan et Martil étant reliées par une route secondaire. Et cet axe peut être encombré en raison de la présence des établissements universitaires en bordure de route et de la fréquentation touristique estivale. De plus, les usines sont implantées en zone inondable, source de dégâts pour la voirie et les unités industrielles.

A l'échelle nationale, le tissu industriel de Tétouan représente seulement 2 % des emplois du secteur secondaire. Pour Abdelkader Kaioua cette *modestie des infrastructures* est à nuancer par une *structure productive assez équilibrée* puisque sont représentés divers secteurs de production (agroalimentaire, textile-confection, papier, matériaux de construction, tabac).

### **Larache et Ksar el-Kébir, le doublet agroalimentaire**

La zone du bas Loukkos a fait l'objet d'une mise en valeur agricole soutenue par l'Etat. L'Office régional de mise en valeur agricole du Loukkos (ORMVAL), créé en 1975, supervise la gestion des 40 000 hectares irrigués grâce à l'eau du barrage Oued el-Maghazine. La promotion des périmètres irrigués a pour conséquence la création d'un tissu industriel spécialisé dans la transformation et le conditionnement des productions agricoles (IAA et



activités para-industrielles). La culture de la betterave et de la canne à sucre explique l'implantation de sucreries à Ksar el-Kébir et Laâouamra, tandis que les productions maraîchères et fruitières sont destinées aux IAA de Larache. Les deux tiers des industries de Larache et Ksar el-Kébir concernent l'agroalimentaire (environ 3 000 emplois).

### **Synthèse. L'industrie comme facteur d'intégration du Maroc du Nord : atouts et limites**

Précisons tout d'abord que les industries du Maroc du Nord étant concentrées dans les villes, et particulièrement à Tanger, elles participent davantage au développement économique urbain qu'à une dynamique régionale d'ensemble. Cependant la concentration des industries en milieu urbain peut représenter un facteur d'attractivité de la ville sur la campagne.

Avant 1983, les capitales du Nord-Ouest regroupaient à peine 3 000 emplois industriels. La politique volontariste de l'Etat a donc permis la promotion industrielle de Tanger (39 000 emplois), et secondairement de Tétouan. Tanger est le deuxième pôle industriel du pays derrière Casablanca. Avec un peu plus de 9 000 emplois industriels (dont 5 000 dans le secteur textile-confection), Tétouan connaît un essor industriel plus timide.

L'industrialisation des grandes villes de la péninsule tingitane constitue globalement un facteur d'intégration pour la région. Dans la mesure où les industries du Nord marocain sont spécialisées dans l'export, il s'agit d'une connexion à l'économie mondiale.

Cependant, cette intégration économique *via* le secteur secondaire est limitée par les distances qui séparent les capitales du Nord des centres économique et politique du royaume, bien que l'infrastructure autoroutière ait été mise à niveau et que Tanger soit désormais reliée à Rabat et Casablanca par l'autoroute. A ce problème d'éloignement des forces vives du pays s'ajoute celui des débouchés puisque, en Tingitane, Tanger est le seul port d'envergure nationale. La saturation du port de Tanger entraîne d'ailleurs la construction d'un nouveau complexe portuaire et, dans le futur, Tanger-Méditerranée permettra peut-être d'atténuer les contraintes d'éloignement de l'axe urbain atlantique par une ouverture renforcée du Maroc sur la Méditerranée. Mais les grands projets d'infrastructure et la création de zones industrielles dans la région Tanger-Tétouan parviendront-ils à équilibrer la situation nationale actuelle dans laquelle le pôle casablancais domine largement ? Casablanca dispose d'un débouché sur l'Atlantique et d'un tissu industriel diversifié et structuré. La capitale économique du royaume aspire l'essentiel des investissements industriels et concentre les nouveaux sièges sociaux des entrepreneurs. D'ailleurs, plusieurs industries du Maroc du Nord, les plus importantes, appartiennent à des sociétés dont les sièges sociaux sont situés à Casablanca et à l'étranger<sup>39</sup>. Les comptes bancaires des investisseurs ne sont pas localisés en Tingitane, la péninsule profitant uniquement des emplois créés et des effets induits par la présence des industriels.

### **2.4. Le tourisme dans le Maroc du Nord : des potentialités sous-exploitées**

Depuis les années 60, le secteur touristique est érigé au rang de priorité économique nationale. Présenté comme un pilier pour le développement, le tourisme est censé apporter des devises, absorber une partie du chômage, mobiliser les investisseurs nationaux et étrangers, valoriser les potentialités locales en réduisant les déséquilibres régionaux. D'une part, le code des investissements touristiques accorde des avantages fiscaux et financiers aux opérateurs.

---

<sup>39</sup> entreprises européennes, principalement allemandes.

D'autre part, l'Etat intervient en tant que promoteur du tourisme à travers des établissements (parfois bancaires) publics et semi-publics<sup>40</sup>.

Avec son slogan « 10 millions de touristes en 2010 »<sup>41</sup>, l'Etat marocain poursuit sa politique de développement du tourisme qu'il considère comme un moteur pour son économie.

Le ministère du tourisme se félicite de l'augmentation de l'offre aérienne directe (sans escale par Casablanca) et de la création annuelle de 25 à 30 unités hôtelières. Le Maroc a gagné en 2004 plus de 750 000 touristes supplémentaires, ce qui porte son total annuel à près de 5,5 millions de visiteurs par an. Ces résultats encourageants sont à nuancer par une structure d'hébergement (trop) largement dominée par les catégories haut de gamme destinées à satisfaire la demande étrangère. De plus, la capacité hôtelière est concentrée à hauteur d'environ 80 % dans huit pôles : Agadir et Marrakech qui reçoivent environ la moitié des flux touristiques, suivis de Casablanca, Tanger, Fès, Ouarzazate, Rabat et Tétouan.

#### Les espaces touristiques du Maroc du Nord

Mohamed Berriane (1998) découpe le littoral touristique du Nord marocain en trois ensembles :

- la côte méditerranéenne occidentale avec la baie de Tanger et le littoral tétouanais. C'est l'ensemble le plus équipé qui draine la plupart des flux touristiques. Les interventions publiques colossales lancées en 1965-67 sont *relayées par un secteur privé confondant parfois aménagement touristique et promotion immobilière* ;

- la côte méditerranéenne centrale avec les rivages des provinces de Chefchaouen et Al-Hoceima. Cet ensemble est enclavé et moins urbanisé. Il accueille des touristes nationaux en été, notamment des MRE. Les programmes étatiques de 1965-67 sont restés un vœu pieux ;

- le littoral méditerranéen oriental avec les côtes des provinces de Nador et Oujda (plage de Saïdia). Cet ensemble ne dispose pas d'infrastructures suffisantes pour accueillir les nombreux touristes nationaux (fréquentation estivale avec des aménagements spontanés et anarchiques). Des programmes d'équipement touristique sont lancés par l'Etat. Des stations balnéaires sont à l'étude.

Mohamed Berriane souligne plusieurs problèmes pour le développement du tourisme dans le Nord marocain : *saisonnalité très prononcée, manque d'enthousiasme de la part des agences de voyages, désengagement de l'Etat*.

<sup>40</sup> L'Office national marocain de tourisme (ONMT), la Société marocaine du développement touristique (SOMADET), la Société africaine de tourisme (SAT), Maroc-Tourist, la Société générale d'aménagement touristique (SOGATOURL), les banques Crédit immobilier et hôtelier (CIH) et Caisse de dépôt et gestion (CDG). La SOMADET créée conjointement par l'ONMT, la compagnie aérienne nationale Royal Air Maroc (RAM), la Banque nationale de développement économique (BNDE), la Banque marocaine du commerce Extérieur (BMCE) et la CDG est officiellement une filiale de la BNDE. La CDG crée Maroc - Tourist en 1961. En 1963, la CDG (55 %) s'associe à la Banque de Paris et des Pays-Bas (45 %) pour la création de la SAT. La SOGATOURL est créée plus tardivement, en 1977, avec comme objectif de mettre en valeur des terrains non-aménagés qui avaient été mis à disposition par l'Etat aux autres établissements ; la SOGATOURL intervient donc dans la relance de la promotion du tourisme.

<sup>41</sup> A l'occasion des assises nationales du tourisme (Marrakech, janvier 2001), le tourisme est à nouveau érigé en priorité nationale. L'objectif est d'atteindre 10 millions de touristes internationaux en 2010 (*vision 2010*). Le *Plan Azur* identifie six nouvelles zones pour créer des stations touristiques sur le modèle d'Agadir : Larache/Khemis Sahel, Essaouira/Mogador, Oujda/Saïdia, El-Jadida/El-Haouzia, Agadir/Taghazout et Guelmim/plage Blanche. Deux d'entre-elles sont situées dans Nord. Les objectifs de la *vision 2010* sont : 10 millions de visiteurs au Maroc par an, 7 millions de touristes hébergés en hôtels classés par an, 5 nouvelles stations balnéaires (celle de Guelmim étant mise en attente à cause de sa situation dans les provinces sahariennes sensibles au plan géopolitique), 80 000 lits supplémentaires, 600 000 nouveaux emplois, 30 milliards de Dh d'investissements dans le secteur hôtelier, 480 milliards de Dh de recettes en devises entre 2000 et 2010, atteindre un taux de croissance annuel moyen du PIB de 8,5 % entre 2000 et 2010, atteindre un taux de 20 % de contribution du secteur touristique au PIB d'ici 2010. L'aménagement des stations balnéaires fait appels aux investissements directs étrangers : le groupe espagnol Fadesa est retenu pour la station balnéaire de Saïdia, le groupe belge Thomas et Piron, en partenariat avec le groupe Accor, pour Larache et Essaouira, le groupe sud africain Kerzner pour El-Jadida. La convention concernant la station de Taghazout, la plus importante, a été attribuée de gré à gré, puis retirée, au groupe saoudien Della Al Baraka. Ce dernier exemple montre comment des investisseurs marocains peuvent manifester leurs intérêts et compétences pour ce type de projet : au prétexte que Della Al Baraka n'a pas respecté le cahier des charges, c'est un opérateur marocain qui reprend le projet.

Malgré la politique de promotion du tourisme dans le Nord, les pôles touristiques du Sud restent plus attractifs. Contrairement aux destinations méridionales, de nombreux complexes touristiques du Maroc du Nord offrent peu d'emplois permanents parce qu'ils sont uniquement ouverts de juin à septembre. Le climat y est pour beaucoup car, notamment à Agadir, les conditions météorologiques permettent un tourisme *toute l'année*. A la différence du Nord où le tourisme est saisonnier, Agadir et Marrakech sont les destinations privilégiées par les agences de voyages européennes. Ces villes concentrent des équipements touristiques récents et modernes. De plus, d'autres offres touristiques se sont développées au détriment des activités balnéaires : parcours historiques dans les cités impériales, visites du désert, tourisme vert à la montagne. Or, le Nord n'a que son littoral – et son kif – à vendre.

Dans les années 60-70, la promotion du tourisme par l'Etat dans le Nord du Maroc visait une demande étrangère. Pourtant, le tourisme international n'est que partiellement un moteur du développement dans la mesure où il fournit peu d'emplois induits ; les vacanciers restent à l'intérieur des complexes où tout est mis à leur disposition. Alors que l'Etat misait sur le tourisme international, ce sont des dynamiques spontanées des Marocains qui ont pris le relais dans la péninsule tingitane. Qu'il s'agisse d'un tourisme populaire (camping sauvage), de classes moyennes (résidences bon marché et locations saisonnières) ou de luxe (complexes et marinas, résidences secondaires), la fréquentation par les touristes nationaux des littoraux tingitans se renforce chaque année<sup>42</sup>. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène original : le climat méditerranéen favorable au tourisme balnéaire avec des températures plus clémentes qu'au Sud, espaces plus aérés que les villes de l'intérieur dans lesquelles on suffoque en été, retours annuels des MRE pour qui Tanger et Ceuta sont les ports de transit, visites royales, présence des *souks sebta*, etc. Plus particulièrement pour les villes et les banlieues balnéaires de Tanger et de Tétouan, l'été apporte des revenus importants.

Dans la péninsule tingitane, la majorité des infrastructures touristiques est implantée entre Martil et Fnideq (zone littorale touristique de Tétouan), à Tanger et à Asilah. Différents types de structures d'hébergement sont situées sur le littoral méditerranéen pour l'accueil des touristes (hôtels, villages de vacances, campings). Depuis les années 70-80, la construction de résidences secondaires est en plein essor, avec une urbanisation ponctuelle ou linéaire, pas toujours réglementaire, le long des principaux axes et à faible distance du trait de côte.

#### *2.4.1. Le tourisme dans la péninsule tingitane, une structure équilibrée ?*

La région Tanger-Tétouan offre des sites balnéaires et un patrimoine qui représentent des atouts pour le tourisme. Cependant, la structure des établissements et aménagements touristiques n'apparaît pas adaptée à l'environnement local et au milieu naturel. Le tourisme balnéaire prédomine dans la péninsule tingitane où seuls les littoraux sont aménagés les visiteurs. Si le tourisme rural et de montagne représente une perspective intéressante en raison des atouts de l'arrière-pays, cette option est encore bien peu déclinée.

Le tourisme est une orientation retenue par l'Etat pour le développement économique et social du Nord du royaume. Dans les années 60, le gouvernement lance de grands projets à Tanger ainsi que sur le littoral entre Tétouan et Fnideq. Des terrains domaniaux et des deniers publics sont mis à la disposition des promoteurs *via* les banques nationales. La politique de l'Etat vise à développer le tourisme international et seuls les projets balnéaires sont soutenus par la puissance publique. Les résultats ne sont pas à la hauteur des ambitions et le tourisme international affiche un net recul dans les années 90 ; recul souvent considéré comme la

---

<sup>42</sup> Il y a d'ailleurs une répartition des espaces touristiques en fonction des niveaux de vie des visiteurs.

conséquence de la première guerre du Golfe, peut-être un peu hâtivement dans la mesure où la politique volontariste de la Tunisie en faveur du tourisme porte ses fruits.

La tingitane offre 370 kilomètres de littoraux (230 km et 120 km respectivement pour la Méditerranée et l'Atlantique). Actuellement ce sont les littoraux tangérois avec sa vaste baie, les plages de Khemis Sahel (Larache) et la Marina d'Asilah qui font l'objet du soutien de l'Etat. Les projets préconisent l'aménagement de zones touristiques balnéaires, à l'image de celles de la Côte d'Azur française ou de la Costa del Sol espagnole.

**Tableau 26. Rôle de la région Tanger-Tétouan dans la répartition nationale des voyageurs contrôlés aux frontières marocaines. en 2000. Toutes nationalités confondues (y compris marocaine)**

ENTRANTS		SORTANTS		TOTAL	
<b>Voie terrestre Maroc</b>	<b>1 989 506</b>	<b>Voie terrestre Maroc</b>	<b>1 966 088</b>	<b>Voie terrestre Maroc</b>	<b>3 955 594</b>
Bab Sebta	1 794 806	Bab Sebta	1 780 864	Bab Sebta	3 575 670
<i>Bab Sebta, en %</i>	<i>90 %</i>	<i>Bab Sebta, en %</i>	<i>91 %</i>	<i>Bab Sebta, en %</i>	<i>90 %</i>
<b>Voie maritime Maroc</b>	<b>1 681 039</b>	<b>Voie maritime Maroc</b>	<b>1 666 591</b>	<b>Voie maritime Maroc</b>	<b>3 347 630</b>
Tanger	1 285 778	Tanger	1 244 989	Tanger	2 530 767
<i>Tanger, en %</i>	<i>76 %</i>	<i>Tanger, en %</i>	<i>75 %</i>	<i>Tanger, en %</i>	<i>76 %</i>
<b>Voie aérienne Maroc</b>	<b>2 385 168</b>	<b>Voie aérienne Maroc</b>	<b>2 353 447</b>	<b>Voie aérienne Maroc</b>	<b>4 738 615</b>
Tanger - Ibn Batouta	98 064	Tanger - Ibn Batouta	100 803	Tanger - Ibn Batouta	198 867
<i>Tanger, en %</i>	<i>4,11 %</i>	<i>Tanger, en %</i>	<i>4,28 %</i>	<i>Tanger, en %</i>	<i>4,20 %</i>
<b>Total Tanger-Tétouan</b>	<b>3 178 648</b>	<b>Total Tanger-Tétouan</b>	<b>3 126 656</b>	<b>Total Tanger-Tétouan</b>	<b>6 305 304</b>
<b>Entrants au Maroc</b>	<b>6 055 713</b>	<b>Sortants du Maroc</b>	<b>5 986 126</b>	<b>Total Maroc</b>	<b>12 041 839</b>
<b>Ratio Tanger-Tétouan / National, en %</b>	<b>52 %</b>	<b>Ratio Tanger-Tétouan / National, en %</b>	<b>52 %</b>	<b>Ratio Tanger-Tétouan / National, en %</b>	<b>52 %</b>

D'après la direction générale de la Sûreté nationale, in annuaire statistique du Maroc, 2002

Ce tableau comporte plusieurs biais. D'une part, les « entrants » à Bab Sebta sont considérés comme empruntant la « voie terrestre », mais ils ont en principe débarqué au port de Ceuta<sup>43</sup> avant de prendre la route. D'autre part, rien n'est dit sur les frontaliers qui se livrent au trafic de contrebande. De plus, il manque une définition du terme « voyageur » ; d'après l'annuaire statistique de 2002, les « entrées des touristes de séjour » s'élèvent à 4,1 millions en 2000, dont 2,46 millions de touristes étrangers et 1,64 millions de MRE, ce qui ne correspond pas aux 6 millions d'« entrants » du tableau (un « voyageur entrant contrôlé à la frontière » n'est donc pas équivalent à une « entrée de touriste de séjour »). Enfin, la dernière ligne du tableau fait question : un ratio identique (52 %) pour les *entrants*, les *sortants* et le *total* des voyageurs contrôlés dans la région Tanger-Tétouan par rapport à l'ensemble national).

Malgré le rôle mineur de l'aéroport international Ibn Batouta à l'échelle nationale, la région Tanger-Tétouan conserve un rôle majeur en tant que porte du Maroc : plus de la moitié des voyageurs contrôlés aux frontières marocaines transite par la région. Le tableau 26 montre le rôle important de Bab Sebta, et implicitement du port de Ceuta, ainsi que du port de Tanger : environ 30 % des voyageurs contrôlés aux frontières marocaines le sont à Bab Sebta, 21 % au port de Tanger.

Si la région a un rôle de passage quasi obligé – par route et par mer – pour entrer au Maroc, cette situation presque incontournable ne se traduit pas par des séjours touristiques assurés dans les capitales du Nord. En 2000, sur les 16,5 millions de « nuitées touristiques » à l'échelle nationale, la région Tanger-Tétouan en réalisent 1,6 millions, environ un dixième. Or, la péninsule tingitane représentait 30 % du tourisme national à la fin des années 60 et plus de 20 % au début des années 80. Par ailleurs, la Tingitane ne dispose-t-elle pas d'une surcapacité hôtelière dans la mesure où elle regroupe environ 14 % de la capacité hôtelière nationale pour 10 % des touristes (18 819 lits d'hôtels pour un total national de 128 357) ?

<sup>43</sup> Si on considère que les voyageurs contrôlés à Bab Sebta ont pris le bateau avant, Tanger et Ceuta représenteraient environ 83 % des déplacements de personnes par voie maritime à destination du Maroc.

#### 2.4.2. Les affres du tourisme tangérois

Dès le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle Tanger s'ouvre au tourisme et accueille les premiers hôtels, mais « la « perle du Nord » (...) ne cesse de reculer dans un domaine où elle était leader sans conteste » (Etude de l'aire métropolitaine du bipôle Tanger - Tétouan, 2002, *op. cit.*).

**Tableau 27. La place du tourisme tangérois à l'échelle nationale. 1980-1990**

	1980	1990
<b>Capacité d'hébergement</b>	16,7 %	7 %
<b>Arrivées touristiques</b>	28,9 %	12,2 %
<b>Nuitées totales</b>	12,9 %	9,4 %

D'après Tamsamani, 1993, *Ibid.*, p. 68.

L'étude du bipôle Tanger-Tétouan (2002) donne des ordres de grandeurs différents, mais la tendance est la même : si Tanger regroupe 60 % de l'infrastructure hôtelière du Nord marocain, elle ne représente plus que 8 % du total national en 2000 contre 16 % en 1964.

**Tableau 28. Evolution des capacités hôtelières de Tanger et Agadir 1961-1991**

	1961	1977	1978	1981	1986	1991
<b>Tanger</b>	1 500	8 415	8 583	8 903	10 000	9 000
<b>Agadir</b>	-	7 230	10 040	12 538	18 000	22 000
<b>Ecart</b>	1 500	1 185	-1 457	-3 635	-8 000	-13 000

D'après Hillali, 1993, *Ibid.*, p. 55

Alors qu'en 1977 la capacité hôtelière de Tanger était supérieure à celle d'Agadir, cette dernière la rattrape dès l'année suivante. Approximativement, la capacité hôtelière d'Agadir double entre 1978 et 1991 alors que, dans le même temps, elle stagne à Tanger.

Le plan triennal 1965-67 place le tourisme au deuxième rang des priorités nationales derrière l'industrie. Tanger est retenue pour le lancement d'une des cinq zones d'aménagement touristique prioritaires du plan 1965-67. L'objectif étant de relancer l'économie dans l'ex-ville internationale, Tanger est prioritaire dans les programmes de l'Etat. La ville du Détroit dispose de plusieurs atouts pour le développement touristique : situation exceptionnelle, vaste baie pour les activités balnéaires, la renommée héritée du statut international.

Avant la mise en œuvre de cette politique volontariste d'aménagement, poursuivie jusqu'à la fin des années 70 et actuellement relancée, les espaces qui s'étendaient derrière la baie de Tanger étaient occupés par des terres soigneusement cultivées, avec des petites fermes et des baraques appartenant aux agriculteurs ; c'était une *banlieue maraîchère-bidonvilloise*. Bien qu'il en reste quelques traces, ce paysage a pratiquement disparu pour laisser la place à un urbanisme balnéaire et à une *bétonisation touristique*.

Dans les années 80-90, la baie de Tanger fait l'objet d'une importante spéculation foncière et immobilière, avec l'aménagement de lotissements haut de gamme et de luxueux complexes *hôteca*<sup>44</sup>. Mais le site souffre d'une pollution, nuisible au tourisme, à cause des rejets en mer des eaux usées. Les canaux d'évacuation et principaux émissaires de la ville aboutissent directement sur la plage, ce qui explique la fermeture du Club Méditerranée en 1999.

La capacité hôtelière de Tanger décline en raison de la fermeture de grands hôtels menaçant ruine. Ces établissements appartenaient à des groupements d'hommes d'affaires et politiques qui confondaient chiffres d'affaires et bénéfices. Des nouveaux hôtels de luxe sont ensuite créés et Tanger dispose d'une infrastructure hôtelière comparable à celle de Casablanca. En 2002, Tanger compte 38 hôtels classés, un golf, un club équestre, un club de tir, un casino.

<sup>44</sup> Hôtels - restaurants - cafés

### Encadré 16. La Société nationale d'aménagement de la Baie de Tanger (SNABT)

La Société nationale d'aménagement de la baie de Tanger (SNABT) est créée en 1967 par décret royal. Cette société semi-publique<sup>45</sup> était chargée de la mise en valeur de 350 hectares. Son objectif était de réaliser des équipements touristiques d'une capacité de 30 000 lits. Lors de sa création, le capital de la SNABT était de 15 millions de Dh, répartis en 150 000 actions dont l'Etat détenait la moitié. Une procédure spéciale d'expropriation était instituée au profit de la société déclarée d'utilité publique. Le site à aménager par la SNABT était composé de :

- 11 % de terrains communaux, prévus pour des espaces publics (non réalisés) ;
- 12 % de terrains domaniaux, devant aussi être mis en valeur par des équipements publics : la polyclinique CNSS (pour les assurés sociaux) et l'école privée de tourisme ISIT ;
- 77 % de terrains privés (367 propriétaires) ayant fait l'objet de procédures d'expropriation<sup>46</sup>.

D'après les experts tangérois, après plus de 35 années d'existence, la SNABT a réalisé un dixième de ses objectifs. Le projet prévoyait une zone de reboisement, mais aucun espace boisé, ni même vert, n'a été aménagé. Au contraire, la forêt d'eucalyptus a été en partie défrichée. Les normes d'urbanisme n'ont pas été respectées dans la mesure où de hauts immeubles ont été bâtis sur des emplacements prévus pour des zones de villas. Jusqu'en 1976, seuls deux établissements hôteliers *les pieds dans l'eau* ont ouvert, mais la capacité des hôtels Tarik et Malabata ne dépasse pas un dixième des 30 000 lits prévus. A la fin des années 70, la baie de Tanger regroupe aussi le complexe Marbella (résidences touristiques en immeubles) et le Club Méditerranée (implanté en 1961, donc avant le plan 1965-67, mais fermé en 1999).

Au début des années 70, la SNABT frôle la faillite. Prétextant le coût important des travaux de voirie et d'assainissement, ainsi que le contre coup du choc pétrolier de 1973, elle décide d'autoriser la vente de parcelles pour des opérations immobilières sans vocation touristique. La SNABT devient un aménageur foncier en facilitant la spéculation, foncière et immobilière, rentable mais peu productive. Deux lotissements de villas haut de gamme sont ainsi aménagés dans les années 70-80. Dans ces lotissements (Baie de Tanger et Bella Vista), les acquéreurs des lots (250 à 700 m<sup>2</sup>) doivent construire dans un délai de deux ans pour éviter le gel des terrains. Une procédure qui ne sera pas reconduite pour un troisième quartier de villas où les lots atteignent 1 200 m<sup>2</sup>. A travers la vente de lots plus vastes, la SNABT économise des coûts de voirie, et autres servitudes publiques, tandis que l'acheteur entend (pouvoir) morceler son terrain, ou construire plusieurs maisons pour les vendre ensuite, lorsque la réglementation le lui permettra. Ce dernier lotissement se situe à l'aval de Tanja Balia, les constructions n'y sont pas toutes achevées.

En août 2003, le roi inaugure simultanément la gare Tanger-ville et le projet du complexe touristique Ghandouri ; deux réalisations chevillées à l'objectif *10 millions de touristes en 2010*. La réussite de cet ambitieux projet est conditionnée par une solution durable pour l'évacuation et le traitement des eaux usées de la ville. L'oued Moghogha, égout à ciel ouvert, se jette directement dans la baie de Tanger, en plus de deux autres rivières qui drainent des eaux usées rejetées dans le milieu marin. Un des principaux objectifs de la gestion déléguée de l'eau et de l'assainissement (2002) est d'éliminer les rejets directs d'effluents en mer. Si en 2004 les pouvoirs publics ont évacué le dernier bidonville situé à proximité des espaces touristiques (Villa Harris), l'opérateur en charge de l'assainissement n'a pas encore apporté de solution à la pollution du littoral tangérois. Bel exemple de stratégie de communication, les *opérations plages propres* menées conjointement par Maroc Télécom et la compagnie des eaux Amendis n'ont pas été accompagné de résultats satisfaisants pour l'environnement et les eaux de la baie demeurent impropres à la baignade (chapitre 6).

<sup>45</sup> La SNABT est une société par actions qui regroupe des acteurs publics (ministère des Finances, ONMT), des banques (CDG, BNDE) et des sociétés privées (DIAFA, Maroc-Tourist, SOMADET).

<sup>46</sup> Ainsi disparaissent les banlieues maraîchères. Les expropriés, des anciennes familles de Tanger dont les Chatt, se retirent en amont de la baie et créent le quartier Tanja Balia. Les terres de Tanja Balia leur appartiennent. Ils les morcellent progressivement. Les parcelles sont ensuite vendues aux néo-urbains. Ainsi apparaît le quartier, en partie irrégulier, Tanja Balia dans les années 70-80, un quartier qui ne cesse de s'étendre depuis. Les Chatt étaient des exploitants agricoles, mais aussi des citadins implantés dans la médina. S'ils ont été repoussés de la baie de Tanger et ont perdu des terrains, pour la construction de la zone touristique, ils ont néanmoins obtenu un dédommagement et ont conservé des formes d'influence. Ils en veulent aux autorités, mais contiennent leur mécontentement car ils ont pu spéculer à travers la vente des terrains de Tanja Balia : une pratique informelle d'autant plus tolérée que ce sont des expropriés et des anciens de Tanger.

Pour éviter les déboires du passé, par exemple de la SNABT, le Maroc concède désormais au privé la réalisation des projets touristiques. Comme pour les stations balnéaires de Saïdia, Essaouira, El-Jadida, Larache et les stations urbaines de Marrakech, la construction du complexe Ghandouri a fait l'objet d'un appel d'offre international en 2003.

L'aménagement de la zone Ghandouri-Malabata s'inscrit dans la continuité de la politique de valorisation touristique de la baie de Tanger des années 60-70. Les travaux portent sur 55 hectares de front de mer et 18 hectares de forêt. Avec un coût global estimé à 76 millions d'euros, le projet prévoit neuf lots d'hôtellerie supposés regrouper trois hôtels de luxe, trois résidences touristiques, deux villages de vacances, 65 maisons d'hôtes, une centaine d'appartements en petits collectifs, 130 villas et des équipements collectifs, soit une capacité hôtelière de 4 900 lits et immobilière de 1 320 lits. La réalisation devait s'étaler sur 18 mois (délai dépassé). L'objectif est aussi la création de 25 000 emplois.

En plus du complexe Ghandouri, les pouvoirs publics prévoient d'autres aménagements pour promouvoir le tourisme tangérois : des unités touristiques haut de gamme dans les environs du cap Spartel, un parc d'exposition mitoyen au nouveau stade en construction, une allée piétonne sur le tracé de la voie ferrée démantelée le long du front de mer, etc.

La destination Tanger revient dans les programmes du ministère du Tourisme, en témoigne l'étude de développement touristique<sup>47</sup>, le projet Ghandouri et la nomination en 2005 d'un wali<sup>48</sup> énergique. Ce nouveau wali a fait ses preuves à Marrakech, ville touristique par excellence, et lance de grands chantiers dans la ville du Détroit. Sa mission est de mettre en œuvre un *plan de réaménagement urbanistique et d'ordonnancement architectural du front de mer et de l'ensemble de la baie de Tanger*. Cependant, cette politique active se heurte à plusieurs problèmes, en particulier la pollution. Par ailleurs, la *balnéarisation* se renforce alors que le riche patrimoine architectural et culturel de la ville n'est pas mis en valeur. L'arrière-pays est lui aussi délaissé au profit du front de mer.

### **Les grottes d'Hercule : tourisme, initiatives populaires et politique de rattrapage**

En quittant vers l'ouest le centre-ville de Tanger, après avoir traversé des quartiers populaires et des zones résidentielles de luxe, on franchit l'oued Lihoud, puis on accède à la route de la Montagne bordée par des palais. Cette voie conduit au Cap Spartel et au lieu-dit Achakar (fig. I et II) qui abrite les grottes d'Hercule (découvertes lors de fouilles archéologiques en 1878, elles sont classées site historique et pittoresque le 30 décembre 1950). A proximité du carrefour giratoire et du parc de stationnement d'Achakar, une entrée sous les rochers débouche sur les grottes ; une anfractuosité de la falaise représente un emblème de Tanger. Appréciée par le Palais, le club Robinson et le complexe Le Mirage, voisins des grottes, délimitent avec l'aéroport et le golf une aire touristique et résidentiel haut de gamme.

Bien qu'elles représentent un symbole de Tanger, les grottes d'Hercule sont encore peu visitées à la fin des années 90 ; les quelques militaires, dont le poste est placé entre le site des grottes et les clôtures du Mirage, sont alors meilleurs clients des baraques, faisant office de cafés, que les touristes. Il était même surprenant que cet espace, où les eaux de l'Atlantique et la Méditerranée se mêlent, ne soit pas mis en valeur. Jouxant le Robinson et Le Mirage, les grottes font désormais l'objet d'une importante fréquentation estivale par les touristes et les MRE. Des centaines de Tangérois profitent de leurs jours de repos pour visiter Achakar. Cet épiphénomène est significatif des dynamiques tingitanes actuelles.

---

<sup>47</sup> associant le ministère du Tourisme, l'ADPN, la Wilaya de Tanger, le comité régional du tourisme, le conseil de la Ville de Tanger, la chambre de commerce et l'Agence urbaine de Tanger.

<sup>48</sup> Wali : gouverneur de province-préfecture chef-lieu de région (ministère de l'Intérieur), voir lexique et annexes

Alors que de vastes espaces sont réservés aux équipements touristiques de luxe, les grottes d'Hercule sont laissées aux masses populaires. Le site du Cap Spartel n'est pas transformé en raison d'une enceinte militaire, mais Achakar fait l'objet d'évolutions notoires : buvettes sur la plate-forme rocheuse bordant le rivage, boutiques informelles, vendeurs ambulants et chameliers. L'aménagement n'est pas planifié ; il relève d'initiatives spontanées. L'anarchie s'unit à la débrouillardise : faite de briques et de broques, la place charme les visiteurs. L'activité est certes saisonnière, mais elle est intense en été.

Des complexes touristiques haut de gamme sont implantés à proximité des grottes d'Hercule, mais ils ne se sont pas (encore) appropriés ce lieu symbolique. Plusieurs facteurs peuvent expliquer qu'Achakar reste un espace ouvert au public. D'abord des litiges entre différentes parties qui revendiquent un droit d'usage. Ensuite, une privatisation entraînerait le mécontentement des occupants et des visiteurs ; il serait malvenu de la part du Makhzen d'ôter cet endroit au peuple.

Les pouvoirs publics déplorent l'occupation spontanée des grottes d'Hercule et souhaitent déloger les commerces improvisés. Cependant, cette volonté d'éradication reste, pour le moment, un vœu pieux. D'une part parce que le Makhzen se heurterait aux résistances des occupants pour qui Achakar est source de revenus. D'autre part, les autorités s'attireraient les foudres des visiteurs reconnaissant une valeur patrimoniale au site. Le contexte des grottes d'Hercule montre les réactions tardives des décideurs pour se réapproprier des sites mis en valeur par des initiatives populaires.

L'Agence urbaine de Tanger a élaboré un projet pour enrayer la dégradation des grottes. A travers une « *proposition d'aménagement et de mise en valeur du site* », l'administration préconise une intervention urgente et fait également « *appel à la mobilisation de tous* ». L'administration propose une mise en valeur des grottes d'Hercule, au nom de la préservation du site, mais ce projet ne risque-t-il pas de renforcer la fréquentation, et donc la dégradation d'Achakar, peut-être autant que l'occupation informelle ? La volonté de préservation des grottes est motivée par la menace que la situation actuelle représente pour l'environnement. L'Agence urbaine insiste sur *l'état de dégradation notable à cause de l'implantation informelle d'activités commerciales d'une manière non intégrée et arbitraire ; la falaise rocheuse est rongée par l'implantation de terrasses, la grotte elle-même abrite un bazar et un café*<sup>49</sup>. La proposition d'aménagement comporte deux possibilités : la première s'appuie sur le « *principe d'éradication des constructions et des baraques* », tandis que la seconde consiste à « *intégrer les constructions existantes (...) en améliorant la qualité architecturale des lieux* ». Plus tolérante à l'égard des occupants du site, la deuxième option est finalement retenue. L'intégration est préférée à l'éradication. Le compromis l'emporte sur une mesure radicale et autoritaire. Car les pouvoirs publics sont embarrassés : ils ne peuvent pas privatiser le lieu, sans provoquer colère et frustration, et ils manquent de fonds pour l'équipement d'Achakar. D'ailleurs, le « *projet d'aménagement touristique intégré et en harmonie avec les caractéristiques du site* » peut paraître utopique : « *aménager une structure ronde sous forme de pergola en bois autour de la place, formant un rideau transparent transformé en arcades ; (...) prévoir un maximum de végétation et de plantation pour noyer les bâtisses dans un cadre verdoyant susceptible de contribuer au camouflage des imperfections brutalisant le site* ».

L'exemple d'Achakar illustre des formes de ségrégation socio-spatiale, voire de relégation (*au peuple les grottes, aux riches Le Mirage*), mais pas d'exclusion puisque l'ensemble de la population profite de la récente rénovation de la route et de la mise en place de l'éclairage

---

<sup>49</sup> Agence urbaine de Tanger, cellule du patrimoine, « proposition d'aménagement et de mise en valeur du site des grottes d'Hercule », cahiers du patrimoine, n° 2, décembre 2003, p. 6



public le long de la chaussée. Ces équipements sont destinés en priorité à satisfaire les riches qui se rendent au Mirage pendant l'été, néanmoins tout le monde en bénéficie... même les pauvres grâce à une ligne d'autobus.

Autre exemple significatif des processus d'inclusion *via* la mise en valeur d'espaces de loisir : le parc Perdicas à R'milet, aussi situé sur la Montagne de Tanger. Abandonnée depuis l'indépendance, la forêt Perdicas fait l'objet d'une réhabilitation récente et (re)devient un espace vert récréatif. Ce projet, porté par l'inspection régionale de l'Aménagement du territoire, est une vitrine des trop rares actions entreprises pour la sauvegarde de l'environnement et du patrimoine. Cet espace protégé n'est pas privatisé. Alors un dilemme risque d'être posé : pour entretenir le parc, il faudrait en faire payer l'accès, mais si l'entrée n'est pas libre et gratuite alors les personnes insolubles seront exclus. D'ailleurs, l'accès des complexes de loisir de Tanger est généralement gratuit : leur éloignement du centre-ville et les tarifs des consommations trient implicitement la clientèle.

L'exemple d'Achakar montre aussi le renforcement du tourisme à Tanger. Un tourisme différent de celui planifié par les pouvoirs publics dans la mesure où ce sont les visiteurs locaux et les touristes nationaux qui en sont les acteurs, non pas les étrangers ciblés par les programmes étatiques. D'autres exemples montrent ces dynamiques le long du littoral tangérois. Préjudiciable à l'environnement, le camping sauvage en période estivale, entre Tanger et Ksar Seghir, donne lieu à diverses initiatives informelles (commerces et parking, revente d'eau potable) ; « *urbanisation insidieuse sous la forme d'un habitat balnéaire quasi spontané, composé de résidences privées interdisant pratiquement l'accès à la mer. L'agglomération étirée de Ksar Seghir illustre bien cette mise en valeur récente et quelque peu désordonnée des campagnes du Détroit* » (Troin, 2002, p. 263). De plus, à Tanger en bord de mer (plages de Dradeb, falaise de Hafa) et sur les hauteurs de Tétouan (douars Bouanan et Torreta), des sites récréatifs sont sommairement aménagés par les habitants. Des cafés et des paillotes avec des terrasses ombragées offrent des vues panoramiques exceptionnelles. Tous ceux qui éprouvent le besoin de se mettre à l'abri des regards s'y regroupent : jeunes couples, fumeurs de haschisch... prostituées, islamistes. Ces lieux sont fréquentés toute l'année et de manière plus intense à la belle saison. Que deviendraient ces espaces s'ils intéressaient des projets touristiques ? Comment les autorités se débarrasseraient-elles des occupants ? Au moins trois solutions : a) elles excluent les usagers et se heurtent à leur mécontentement (exclusion), b) elles intègrent l'existant dans les nouveaux aménagements (compromis), c) des aménagements à deux vitesses : du haut standing réservé aux riches à côté de lieux laissés en pâture aux classes laborieuses (ségrégation) ; *in fine* les pouvoirs publics ne pencheraient-ils pas pour le compromis ou/et la ségrégation, comme à Achakar ?

#### 2.4.3. La mise en valeur du littoral tétouannais, un tourisme haut de gamme

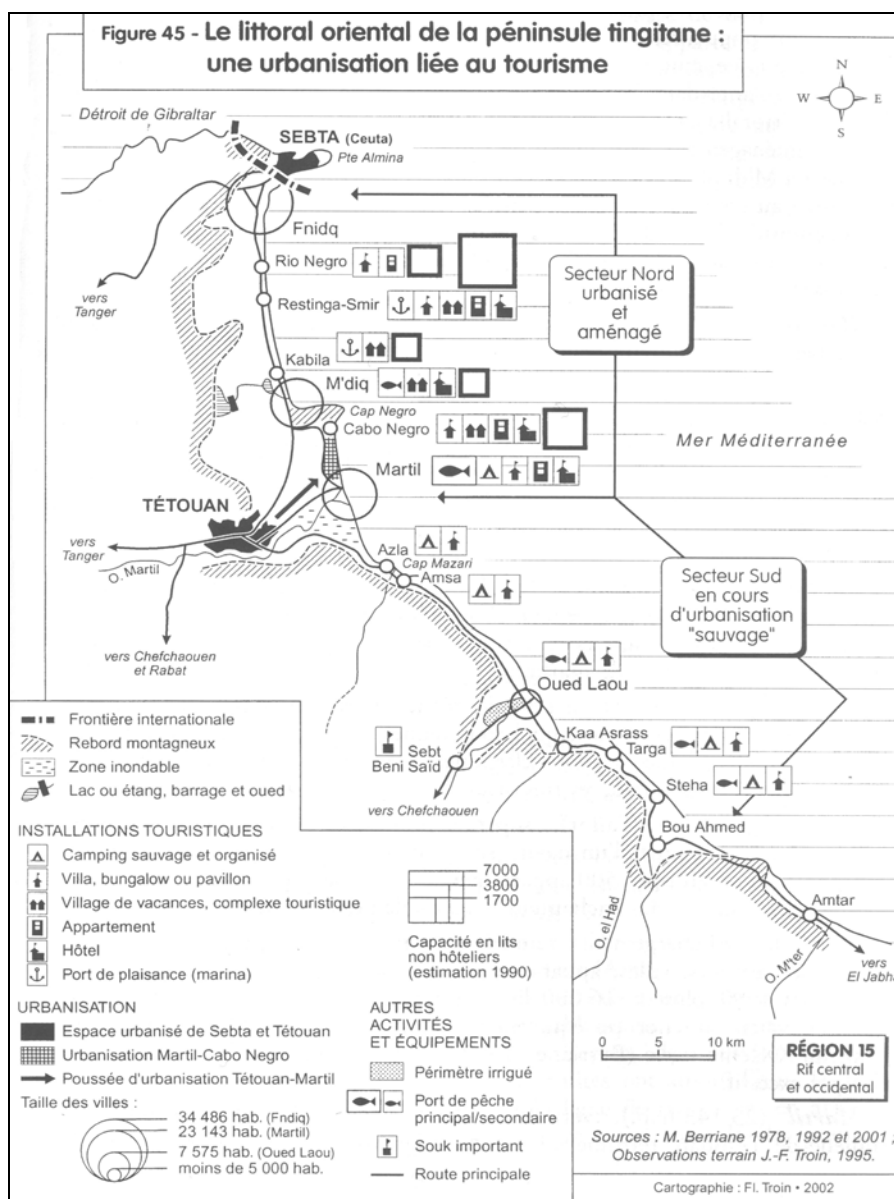
Les littoraux orientaux de la Tingitane sont situés dans l'aire d'influence de Tétouan. Cette bande côtière d'environ 40 kilomètres regroupe des plages de sable, plates et aérées, séparées par des corniches rocheuses. Ces plages larges (100 à 200 m) sont séparées des plaines alluviales intérieures, inondables et marécageuses, par des cordons dunaires. Fixées par des forêts d'eucalyptus en partie défrichées, ces dunes d'une hauteur inférieure à dix mètres s'étalent sur 200 à 400 m de large. L'élimination du couvert végétal explique une déflation éolienne active et menace l'intérieur d'érosion marine. En retrait de la côte, les plaines sont parcourues par des rivières. La platitude de ce milieu entraîne des difficultés de drainage et la présence de lagunes et de marécages. Etape pour les oiseaux migrateurs, les zones basses doivent être préservées, or le barrage Smir en amont et le port de plaisance Marina Smir à l'aval contribuent à l'assèchement progressif de la principale lagune. L'importante fréquentation estivale conduit à la dégradation d'un écosystème fragile. De plus, les eaux marines et continentales sont polluées par les rejets d'eaux usées des villes et des complexes touristiques.

Sur la base du découpage retenu par le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du littoral touristique tétouanais (SDAULTT 1998), trois ensembles touristiques composent cette frange littorale :

- 1) les villes de Martil, M'Diq et Fnideq et la commune rurale d'Azla qui concentrent la populations locale ;
- 2) les complexes touristiques qui s'égrènent sans discontinuité entre M'Diq et Fnideq, ainsi que Cabo Negro qui présente une implantation ponctuelle ;
- 3) l'arrière-pays rural avec sa diversité de milieux (montagnes, plaines alluviales inondables et basses zones lagunaires). Plus naturel, cet ensemble est néanmoins soumis à l'extension des centres urbains et des aménagements touristiques.

Jean-François Troin présente le découpage suivant du littoral oriental de la Tingitane :

**Figure 20. Le tourisme dans la zone littorale de Tétouan (Troin, 2002)**



Troin, 2002, *Ibid.*, p. 265

Le littoral tétouanais est une des cinq ZAP du plan 1965-67. L'Etat lance alors le projet de trois espaces balnéaires d'une superficie totale de 10 000 hectares : Smir, M'Diq et Cabo

Negro<sup>50</sup>. Ces trois implantations « ont façonné l'organisation de la bande côtière » en privilégiant les « résidences touristiques au détriment de la structure d'hébergement hôtelière » (SDAULTT<sup>51</sup>, 1998, p. 9 et 13). Les trois quarts des infrastructures touristiques remontent aux années 60-70. Réalisés grâce aux deniers publics, ils regroupent des villages de vacances touristiques (VVT) et des résidences touristiques (RT). L'aménagement est réalisé par des sociétés d'Etat, semi-publiques et étrangères.

A l'euphorie de la décennie 1960 (entre 1965 et 1972, le littoral tétouannais représente 20 % de la capacité nationale d'hébergement touristiques dans les hôtels classés) succède une période de crise. Dès le début des années 70, des complexes font faillites car la fréquentation touristique n'est pas à la hauteur des objectifs. Par exemple, la Banque de Paris et des Pays-Bas *via* le Club Méditerranée reprend la gestion des unités d'hébergement de Maroc-Tourist à Restinga Smir et de la SAT à Cabo Negro<sup>52</sup> (fig. 20). La stagnation qui suit l'embellie des années 60 explique que les projets immobiliers ont pris le relais de l'offre touristique conventionnelle. Pour bénéficier des subventions de l'Etat, les projets immobiliers sont présentés par les promoteurs comme une mise en valeur touristique.

*« On ne construit plus pour gérer ou pour louer, mais plutôt pour vendre ! (...) Des crédits importants à des taux de préférence sont accordés aux spéculateurs qui continuent à jouer aux promoteurs touristiques sur papiers et aux promoteurs immobiliers sur le terrain » (Etude de l'aire métropolitaine du bipôle Tanger -Tétouan, 2002, op. cit.).*

La décennie 90 est marquée par la privatisation des principaux complexes hôteliers ; l'Etat se retire après avoir encouragé. Dans ce contexte, les investisseurs nationaux et étrangers, avec l'appui des capitaux des *pétro-monarchies* arabes, reprennent les infrastructures existantes.

Bien que les complexes touristiques soient camouflés derrière des haies, l'occupation du sol sur le front de mer présente une continuité du bâti. Cette urbanisation linéaire à vocation touristique, « introduit une rigidité désolante dans le paysage » (Troin, 2002, p. 266). Le littoral est « massivement bâti, urbanisé, approprié sous forme de greffes balnéaires » (Troin, 2002, p. 264). Dès la sortie de M'Diq jusqu'à Fnideq, à droite de la route, le paysage à des allures de Costa del Sol (fig. 20). Les experts insistent sur la forte saisonnalité des structures d'hébergement<sup>53</sup>, le manque d'animation récréative et de loisir, l'absence de valorisation autre que balnéaire. Les projets touristiques n'ont pas intégré l'arrière-pays et la ville de Tétouan. Les potentialités qu'offre la montagne sont délaissées.

---

<sup>50</sup> Au débouché de l'oued Smir, la station balnéaire Restinga Smir regroupe sept kilomètres de côtes, des hôtels et des résidences touristiques (pavillons et immeubles). Restinga Smir est un « agglomérat complexe regroupant les anciennes installations du Club Méditerranée, un nouveau pôle appelé « Al Andalous » réalisé par une filiale de la Caisse de Dépôts et Gestion et un luxueux ensemble appelé « Marina Smir », de style néo-andalou, accueillant un hôtel haute de gamme, des appartements, un port de plaisance, un centre de services sur 15 ha, avec une prévision de 4 000 lits en phase finale, le tout financé par des capitaux saoudiens » (Troin, 2002, p. 266). M'Diq accueille trois autres stations balnéaires : Kabila, le Club Holiday In et le Parc Hôtel Méditerranéen. L'ensemble Cabo Negro est implanté sur un majestueux promontoire qui surplombe la mer. C'est un espace totalement privatisé qui comprend des hôtels, des résidences touristiques (pavillons et appartements) et un golf. Les complexes Marina Smir et Kabila ont chacun un port de plaisance, le premier est privé tandis que le second est public.

<sup>51</sup> Royaume du Maroc, ministère de l'Aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat, direction de l'Urbanisme, Wilaya de Tétouan, 1998, « Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du littoral touristique tétouannais », note de présentation, règlement, homologué par décret du 9 février 1998, paru au bulletin officiel du 9 mars 1998, 72 pages

<sup>52</sup> Construite par la SAT, la station balnéaire Cabo Negro est reprise par le groupe national ONA dans les années 80. Le Club Yasmina qui fait partie de cette station est ensuite louée, puis rachetée, par le Club Méditerranée.

<sup>53</sup> Quatre établissements sur cinq sont ouverts uniquement en juillet et en août.

Le manque de structures d'hébergement bon marché explique le camping sauvage sur les plages du domaine public et la location chez l'habitant à Martil, la station populaire. Ceci montre l'inadéquation entre une offre touristique de luxe et la fréquentation estivale du littoral par les classes moyennes. Martil correspond à la banlieue de Tétouan :

*« Port de pêche, centre d'estivage aménagé lors du Protectorat espagnol, la petite agglomération est devenue une plage nationale fréquentée par les Casablançais, les Rbatis, les citadins de Fès et Meknès, essentiellement des touristes de classes moyenne et modeste. Ceci explique la prolifération des campings, petits hôtels, pensions de famille et la présence de villages de vacances appartenant aux Administrations centrales. Mais devant le déferlement des vacanciers, Martil est passée à une phase de développement spéculatif immobilier avec construction de villas et d'appartements utilisées comme résidences secondaires ou locatives » (Troin, 2002, p. 267).*

En raison des dysfonctionnements de l'aménagement touristique du littoral tétouannais, les pouvoirs publics élaborent un schéma directeur approuvé en 1998<sup>54</sup> pour une durée de 25 ans. Prenant note des erreurs du passé, ce document a pour objectif de « *mettre en valeur les potentialités que renferme la zone afin de sortir son économie de sa léthargie* ».

Présenté comme un outil d'arbitrage *afin de gérer les conflits* et comme un moyen de mettre un terme au *processus de dégradation de l'environnement*, le SDAULTT porte un jugement critique sur l'aménagement actuel. Les complexes touristiques fonctionnent en autarcie, comme des enclaves. Ils sont coupés de Tétouan et de l'arrière-pays, par exemple pour la gestion et l'approvisionnement en biens de consommation. Au plan de l'assainissement liquide, ces établissements sont autonomes avec leur propre système d'évacuation et de traitement des eaux usées ; la taxe d'assainissement liquide, proportionnelle aux volumes d'eau consommée, n'est théoriquement pas appliquée ici, or les stations d'épuration des complexes touristiques sont sous-dimensionnées (quand elles existent et fonctionnent).

De plus, les établissements touristiques ne respectent pas toujours les limites du domaine public maritime et empiètent sur les autres plages. Les autorités préconisent une « *meilleure accessibilité des usagers au domaine public maritime en réduisant la tendance à l'appropriation abusive de ce domaine par les propriétaires des complexes* » (SDAULTT, 1998, p. 34).

Le SDAULTT recommande de transformer la route principale existante (Tétouan - Fnideq) en une « *simple voie côtière de distribution* » des complexes hôteliers, une « *corniche de promenade* » et un « *axe d'animation* ». L'emprise au sol de l'axe existant apparaît déjà comme une clôture pour l'accès au front de mer des populations locales, et plus généralement des personnes sans automobile. Le document d'urbanisme indique que le tracé longitudinal de la route peut être considéré comme une barrière à l'urbanisation continue. Mais cet axe nord-sud ne renforce-t-il pas la continuité du bâti parallèle au trait de côte ? La voie rapide programmée ne représente-t-elle pas une limite pour accéder à la frange littorale, un mur fermant l'accès à la mer ? N'induit-elle pas une *sélection par le haut* en facilitant l'accès aux clients des complexes, mais en excluant ceux qui n'ont pas les moyens de les fréquenter ?

Seules les plages de Martil et M'Diq sont accessibles aux couches populaires grâce à des liaisons directes par les transports collectifs. Sur la plage de M'Diq, une résidence balnéaire du Palais marque la limite entre les espaces ouverts au public (au sud) et les complexes touristiques clôturés (au nord). Au-delà de cette frontière marquée par la résidence royale, les établissements privés s'étendent en direction du nord jusqu'à Fnideq. En raison des tarifs élevés des complexes touristiques, la clientèle nationale est limitée aux cadres supérieurs.

---

<sup>54</sup> Le SDAULTT de 1998 fait suite à celui de juillet 1993.

Le SDAULTT ne fait pas état de cette dichotomie entre espaces réservés aux riches et les autres ; il distingue cependant deux secteurs d'aménagement avec des limites proches de ces socio-espaces : Smir et Martil dont « *la limite géographique est constituée par Koudiat Taïfour<sup>55</sup>* » (SDAULTT, 1998, p. 45) :

- le secteur Smir s'étend du nord de M'Diq jusqu'à Fnideq. Il constitue « *le lieu de prédilection des grands complexes touristiques. Il connaît de ce fait une emprise linéaire sur le cordon littoral. Cette orientation comporte à la longue le risque de voir (...) la construction d'un mur, avec toutes ses implications en terme (...) de faible accessibilité publique aux différentes plages* » (SDAULTT, 1998, p. 47).
- le secteur de Martil se caractérise par le « *tourisme de masse* » et des problèmes : *conflits entres les diverses activités : urbanisme, tourisme, agriculture et industrie ; la diversités des formes de pollution, surtout marine liées aux rejets des eaux usées et des déchets de la zone industrielle directement en mer* (SDAULTT, 1998, p. 49).

La présentation des activités dans le Maroc du Nord et l'étude des facteurs d'intégration qu'elles représentent, peut être brièvement complété par un dernier secteur de l'économie régionale : la pêche. Un court développement y sera consacré dans la mesure où la pêche n'a pas un rôle important dans la péninsule tingitane ni dans le Rif.

#### **Des côtes et des ressources halieutiques, mais des infrastructures portuaires insuffisantes : la pêche, un capital sous-exploité au Maroc du Nord**

Au Maroc, environ un port de pêche sur deux est situé sur les littoraux, atlantiques et méditerranéens, du Maroc du Nord de Larache à Ras Kebdana (Rif). Cependant, la zone représente à peine un huitième des prises nationales (Berriane, 1998).

Mohamed Berriane distingue les ports de pêche ayant un équipement complet (halle, fabrique de glace, marché de gros) avec Tanger, Nador et Al-Hoceima, les ports sans installation spécifique (Larache, Asilah, El-Jebha) et les simples échouages pour les barques à rames (Ksar Seghir, Oued Laou, etc.). En dépit d'une situation littorale favorable, le Nord marocain ne présente pas une importante activité de pêche.

*« Le littoral méditerranéen est très étroit, surplombé par la montagne ; la côte est abrupte, peu indentée, tout cela n'offrant que des conditions médiocres pour la vie maritime. Il n'y a que d'étroites fenêtres sur la mer au débouché des oueds sous forme de petites plages (...). Le Rif est donc tourné vers la vie agricole, les activités terriennes, et bien peu vers la mer »* (Troin, 2002, p. 328).

En dépit du déterminisme physique, l'histoire et la culture expliquent aussi que les Rifains sont des montagnards et non un peuple de marins. L'aménagement des littoraux et l'extraversion sont des phénomènes récents dans le Rif. Par exemple, la bourgade et le port d'El-Jebha (tribu des Mtioua, pays Ghomara) n'existaient pas avant la colonisation espagnole. La pêche hauturière dans l'Océan Atlantique est favorisée au détriment des ports méditerranéens. Bien qu'Al-Hoceima tente de se spécialiser dans la pêche de la sardine, elle ne concurrence pas les ports du Sud, notamment celui de Tan Tan, où les prises sont sans commune mesure avec celles réalisées au Nord. Les côtes du Rif font aussi l'objet du gel des investissements en matière de pêche maritime, décision prise en 1988 et annoncée pour protéger les ressources halieutiques.

---

<sup>55</sup> Koudiat Taïfour est le sommet d'une falaise rocheuse qui domine la ville de M'Diq et surplombe le rivage.

### Conclusion du chapitre 3

## Activités économiques et intégration du Maroc du Nord ?

L'économie du Maroc du Nord est présentée à travers quatre thèmes : les cultures de cannabis et le trafic de haschisch, la contrebande à partir de l'enclave espagnole de Ceuta, les activités industrielles et le tourisme. Ce choix des activités étudiées peut paraître sélectif (par exemple rien n'est dit sur le commerce autre que la contrebande ni sur l'artisanat). La sélection a été guidée par la volonté de traiter les principales activités, les plus importantes dans l'économie régionale et aussi les plus spécifiques, celles qui caractérisent la région.

Une synthèse intermédiaire, sur la question des facteurs d'intégration que représentent les activités, a été développée pour chaque thème abordé au cours de ce chapitre. Nous tenterons ici de mettre en évidence le lien qui peut être établi entre les différentes activités présentées. En quoi la production de cannabis et le trafic de drogue, la contrebande, l'industrie et le tourisme participent-ils à une même dynamique ? Sur quels aspects particuliers ces secteurs de l'économie régionale convergent-ils ?

Pour chaque activité, s'observent des dysfonctionnements comparables et des pratiques illégales analogues. La drogue et la contrebande participent, par définition, à l'économie dite souterraine (ou informelle, parallèle, illégale, clandestine). N'en est-il pas de même, dans une moindre mesure, pour l'industrie et le tourisme ? Pour ces deux secteurs, des pratiques illégales sont présentées : spoliation de terrains publics, détournement de la réglementation, abus des politiques incitatives de l'Etat et problèmes environnementaux (la présentation des sites industriels tangérois en annexe insiste sur la pollution de la baie de Tanger par les effluents des usines, ce qui représente d'ailleurs une antinomie « tourisme + industrie »).

*« L'échec du tourisme balnéaire a livré la région, surtout sa frange littorale (baie de Tanger, côte tétouanaise), à une spéculation immobilière nuisible à l'environnement littoral, financée en grande partie par des capitaux tirés de l'informel » (Etude du bipôle Tanger - Tétouan, 2002, op. cit.).*

Dans la presse, le Maroc du Nord est présenté comme une *région-voyou*, en particulier la péninsule tingitane avec les villes de Tanger et de Tétouan. Les grands patrons et les entrepreneurs locaux, voire nationaux, sont souvent confondus avec les barons de la drogue. Ne les retrouvent-on pas dans les *bordels de luxe* du littoral tétouanais ? Le blanchiment de la drogue sert à construire des usines, des complexes touristiques et de loisir, des immeubles de haut standing, etc. S'ils sont de notoriété publique, ces propos peuvent d'autant plus paraître diffamatoires que rien n'est réellement avéré ni mis au jour. Sauf que régulièrement des scandales judiciaires éclatent (affaire Er Ramach par exemple). Il y a des formes de connivence entre acteurs économiques (locaux, nationaux et étrangers), barons de la drogue, trafiquants de contrebande, hommes politiques et fonctionnaires.

Et l'Etat dans tout ça ? Le pouvoir central semble pris dans un dilemme où *le nerf de la guerre* est central : il cherche à impulser des dynamiques de développement, mais peut-il se passer pour ce faire des *combines* qui sont monnaies courantes dans la région ? Est-il dépassé par la situation, avec des tentatives ponctuelles de *reprises en main* ou couvre-t-il des *gros bonnets* parce qu'ils investissent ? Manque de moyens ou *laisser-faire* ? Ces questions resteront sujettes à discussion. Par ailleurs, les dysfonctionnements peuvent implicitement arranger les populations locales et tout le monde y trouverait finalement son compte. Par exemple, l'absence de structures d'hébergement bon marché sur le littoral tétouanais apparaît comme une aubaine pour les locaux qui mettent des appartements à disposition des touristes nationaux et ouvrent des paillotes. Si des processus d'intégration multi-scalaire sont identifiables à travers les activités du Nord marocain, sont-elles porteuses de développement durable ? Bien des limites peuvent en tout cas être énoncées (anarchie, pollution).



## CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Avec ses façades méditerranéennes et atlantique, la péninsule tingitane et le doublet urbain Tanger-Tétouan se situent face à l'Europe. Cette situation stratégique, renforcée par la contiguïté avec le Rif, confère à Tanger et à Tétouan une forte influence sur leur arrière-pays et sur le vaste espace montagnard rifain.

Point de départ des migrations vers les capitales du Nord-Ouest, le Rif constitue pour les villes de la Tingitane une réserve d'hommes qui agit à la fois positivement et négativement sur Tanger et Tétouan. Positivement parce que les flux humains représentent un dynamisme dans ces agglomérations. Négativement parce que les pôles urbains tingitans ne sont pas préparés à recevoir ces populations. Les villes se sont étalées au cours des dernières décennies, notamment en raison d'un solde migratoire excédentaire. Ce mouvement n'étant pas accompagné d'une planification du bâti ni d'équipement, il en résulte des dysfonctionnements dans les domaines de l'emploi, du logement et des infrastructures.

*« Ce « duo urbain » a beaucoup de mal à s'ériger en un binôme socioéconomique capable de constituer un levier du développement régional » (Etude du bi-pôle Tanger-Tétouan, 2002).*

*« Le maintien de l'occupation des présides de Sebta et Melilla constitue encore aujourd'hui un facteur de dysfonctionnement économique et spatial. (...) L'existence d'une source de contrebande (Sebta) et d'un pôle producteur de cannabis (le Rif) ont fait naître et ont consolidé une économie souterraine dynamique et fortement ramifiée » (Etude du bi-pôle Tanger-Tétouan, 2002).*

La contrebande est une composante essentielle de l'activité économique régionale et remonte à la période coloniale. En raison de sa proximité avec Ceuta, Tétouan canalise les flux de contrebande et a un rôle de *ville-entrepôt* dans la distribution des diverses marchandises importées illégalement sur le territoire national. Cette fonction spécifique de Tétouan contrebalance le déficit d'investissements productifs (et le vide industriel en comparaison à Tanger). L'argent des trafics de drogue et de contrebande est investi dans les valeurs foncières et immobilières. Les spéculations alimentent aussi l'urbanisation dite spontanée et anarchique.

L'économie informelle draine donc des masses monétaires importantes dans les capitales du Nord-Ouest, en plus de l'épargne des MRE injectée dans l'économie locale. Face aux moyens financiers et à la logistique sophistiquée des acteurs de l'économie souterraine, les pouvoirs publics marocains paraissent d'autant plus impuissants que cette économie ne concerne pas uniquement des grands trafiquants mais aussi une large part de la population qui en vit.

Le Maroc sollicite alors l'aide de l'Union européenne, exposée aux risques que représentent ces trafics et la pauvreté du Rif, pour enrayer l'économie illégale. L'Etat marocain justifie cette demande à l'Europe pour plusieurs raisons. D'abord, les produits de contrebande proviennent de l'Espagne. Ensuite, le haschisch produit au Maroc est essentiellement exporté vers le Vieux continent et destiné à la consommation européenne. Enfin, la pauvreté du Rif et son surpeuplement représente une menace migratoire pour l'Europe. Néanmoins, l'économie informelle draine certainement autant, si ce n'est plus, de revenus à Tanger et à Tétouan que les autres activités. Dans ces conditions, les deux parties, marocaine et européenne, restent en quête de solutions alternatives durables.



L'économie de Tanger et de Tétouan repose sur le secteur informel, mais pas seulement. Avec 38 000 emplois dans le secteur secondaire en 1999, Tanger se positionne comme le troisième centre industriel du pays. Si Tétouan dépasse difficilement les 9 000 emplois industriels, elle a un rôle important dans les activités commerciales.

D'après le centre régional d'investissements<sup>56</sup>, les secteurs les plus dynamiques dans les pôles de Tanger et de Tétouan sont actuellement le BTP (urbanisation et attractivité obligent), les commerces et les services de proximité, suivis de l'industrie et du tourisme tangérois. Les deux villes disposent d'un équipement bancaire avec une trentaine d'enseignes représentées (blanchiment et retour de l'épargne des MRE obligent). Mais la situation n'est pas celle des pays émergents asiatiques plus attractifs pour les délocalisations.

En dépit de l'absence de politique touristique rationnelle pour les implantations des complexes sur le littoral méditerranéen, Tanger dispose d'un équipement hôtelier équivalent à celui de Casablanca. Elle présente aussi des activités portuaires et maritimes importantes. Le port de Tanger totalise 2,6 millions de passagers en 2000. La modestie du trafic de marchandises (2,8 millions de tonnes en 2000) camoufle le rôle de Tanger comme premier port national pour le transbordement de containers et de camions TIR. Si le volume du trafic de marchandises à Tanger est relativement faible par rapport aux ports de la façade atlantique, parce que l'import-export de matières premières (pétrole, phosphates) y est insignifiant, les rapports ne sont pas du même ordre en ce qui concerne les valeurs.

Dans le domaine des transports, l'aéroport international de Tanger est en recul. D'autres destinations touristiques, hier secondaires, ont aujourd'hui rattrapé et dépassé *la perle du Nord*. C'est notamment le cas de Marrakech et Agadir qui sont favorisées par les tours opérateurs car, contrairement à Tanger, le tourisme n'y est pas seulement estival. L'aéroport Tanger Ibn Batouta, avec un total de 205 000 passagers en 2000, reste toutefois devant ceux de Fès et Oujda réunis. Ensuite, l'autoroute Rabat - Tanger est enfin achevée en 2005. Malgré les critiques quant au retard de la mise en service, sa construction n'aura par pris plus de temps que pour les autoroutes françaises par exemple<sup>57</sup>.

Dans le domaine de l'énergie, le gazoduc Maghreb-Europe (GME), acheminant le gaz algérien jusqu'en Espagne (Cordoue) *via* le détroit de Gibraltar, existe depuis 1996 et une station de décompression du gaz est créée à Tanger (fig. I et II). De plus, la connexion des réseaux électriques à haute tension entre le Maroc et l'Espagne, grâce à des lignes sous-marines, est aussi une réalité depuis le milieu des années 90 ; elle permet de renforcer l'alimentation en électricité de la Tingitane (les lignes arrivent à l'est de Tanger, à la sortie de l'agglomération). Il y a là aussi un signe d'intégration transnationale.

Il apparaît finalement que les logiques d'intégration du Maroc du Nord et de la péninsule tingitane au niveau international, et plus particulièrement à l'échelle du bassin méditerranéen dans les échanges et les relations avec les pays du Vieux continent, ne sont pas antinomiques avec les politiques marocaines de développement qui cherchent à renforcer l'unité du royaume chérifien et à rattraper cet angle Nord-Ouest ayant tendance à regarder vers le large.

---

<sup>56</sup> Les centres régionaux d'investissements (CRI) sont créés sur la base de la Lettre royale de janvier 2002. Services administratifs déconcentrés au niveau des wilayas, les CRI offrent aux investisseurs le service de guichet unique pour leur donner l'essentiel de l'information et pour leur faciliter les formalités administratives, mais ils ne se substituent pas aux administrations compétentes. Le CRI est présenté comme un catalyseur et un régulateur pour les investissements à l'intérieur d'une région. Il est sous la tutelle du wali de région (gouverneur de la province/préfecture chef-lieu de région).

<sup>57</sup> mais la concertation, préalable aux travaux, avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment avec la société civile, n'a sans doute pas répondu aux exigences de l'Hexagone.

**DEUXIEME PARTIE :**

**URBANISATION,  
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET  
GOUVERNANCE DES SERVICES DE BASE**

**LES QUARTIERS SOUS-ÉQUIPÉS :  
ACCES A L'EAU POTABLE  
ET AUX TRANSPORTS**

**AU MAROC ET A TANGER-TETOUAN**



## CHAPITRE 4 : LES QUARTIERS SOUS-ÉQUIPÉS,

### UNE FORME D'URBANISATION PARTICULIERE ET UN MOTEUR DE LA CROISSANCE URBAINE,

#### AU MAROC ET A TANGER-TETOUAN

Le titre de ce chapitre *Habitat sous-équipé, une forme d'urbanisation particulière et un moteur de la croissance urbaine* invite à des remarques préliminaires. Nous avons préféré « particulière » à « dominante » parce que l'habitat sous-équipé regroupe, en première approximation, un tiers de la population de Tanger et de Tétouan ; cette forme d'urbanisation n'est donc pas majoritaire de manière absolue. Il ne s'agit pas de la seule forme d'urbanisation tout comme l'habitat sous-équipé n'est pas le seul moteur de la croissance urbaine. Des activités fortement consommatrices d'espaces sont logiquement situées aux marges des agglomérations étudiées et greffées sur les axes principaux (zones industrielles, complexes touristiques, quartiers administratifs, centres commerciaux). Et il existe des lotissements de villas de différentes gammes ainsi que, de manière plus marginale, des quartiers d'habitat en collectif (immeubles). (fig. I à IV hors pagination)

Avant d'établir un aperçu historique de l'étalement urbain et de l'aménagement du territoire à Tanger et à Tétouan, il convient d'apporter des précisions sur la politique de l'habitat, depuis la période coloniale et en particulier après l'indépendance, et sur les diverses formes qu'ont prises les extensions urbaines au Maroc. Ce chapitre aborde le thème des modes d'accès au sol urbain ainsi que les modèles de la croissance des villes en développement<sup>1</sup>.

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, environ un Marocain sur dix habite en milieu urbain. Ce ratio passe à un sur trois en 1960 puis à un sur quatre en 1982. Aujourd'hui, le taux d'urbanisation dépasse 50 %. Il continue de progresser davantage en raison du solde migratoire excédentaire des villes<sup>2</sup> que de l'accroissement naturel désormais en recul (transition démographique).

*« Les implications de la liaison urbanisation-industrialisation telles qu'elles se sont passées en pays développés, font ici défaut. (...) La rupture d'équilibre population-ressources, dans les campagnes n'est-elle pas la source de la multiplication urbaine, de l'urbanisation « sauvage » que l'on constate dans maints pays sous-développés ? »* (Escallier, 1974, p. 151, cité in Polèse et Wolfe, 1995, p. 53).

La croissance urbaine se traduit par une demande soutenue de logements dans les agglomérations. Au Maroc, entre 1982 et 1990, les besoins annuels étaient évalués entre 70 000 et 80 000 logements, alors que la production légale ne dépassait pas 50 000 unités par an pendant les années 80. Le plan d'orientation et de développement économique et social 1988-1992 avait estimé les besoins de logements en milieu urbain à 818 000 unités fin 1987 et à 1 410 000 pour la fin du quinquennat (Debbi, 1991). En 2004, avec un parc national de 5,5 millions de logements, le déficit est évalué à 700 000 unités. En ville, environ 115 000 logements sont créés annuellement, dont le tiers dans les quartiers irréguliers, or il y a chaque année quelque 125 000 nouveaux ménages urbains<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Santos, 1971, Polèse et Wolfe, 1995, Guglielmo, 1996, Dureau *et al.*, 2000, Paulet et Bailly (dir.), 2000, Dorier-Apprill (dir.), 2000, Bruyère (dir.), 2000, Troin, 2000, Rivière d'Arc (dir.), 2001.

<sup>2</sup> Selon les RGPH successifs, le taux d'urbanisation passe de 29 % en 1960 à 35 % en 1971, puis à 43 % en 1982 et 51 % en 1994.

<sup>3</sup> Royaume du Maroc, Premier ministre, ministère délégué chargé de l'Habitat et de l'urbanisme, sept. 2004, « Programme villes sans bidonvilles 2004-2010. Orientations stratégiques et programmation », 34 pages.

**Encadré 17. La politique marocaine de lutte contre l'habitat insalubre :  
les grandes orientations annoncées dans le discours royal du 21 Août 2001**

Ce discours met en première ligne l'importance du développement économique et social pour le développement humain, et en particulier la lutte contre l'habitat insalubre que mène le Maroc pour atteindre cet objectif.

*« Nous (le Roi) avons résolu de suivre la voie juste et judicieuse (...) en hissant l'objectif de développement économique et social au rang de « Jihad suprême », et en accordant la plus haute importance au développement humain dont nous avons fait le fondement et la finalité de notre doctrine de gouvernement. (...). Aussi, nous a-t-il paru judicieux de nous prévaloir de cette commémoration cette année, pour entreprendre ensemble, un effort de réflexion hardie et approfondie sur les moyens de lutte contre l'une des manifestations les plus choquantes du déficit social. Il s'agit, en l'occurrence, de l'habitat insalubre, dont nous avons observé les aspects hideux, ces deux dernières années, en nous enquérant de visu de la situation de nos fidèles sujets, au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest du Royaume ».*

Mohammed VI fait référence aux actions entreprises par l'administration marocaine dans la lutte contre l'habitat insalubre ; sont évoqués l'existence des établissements publics relevant du ministère de l'Habitat, les programmes de logements sociaux passés et actuels, la mobilisation du Fonds Hassan II. Le monarque rappelle aussi l'ampleur du phénomène : il fait particulièrement référence à Tanger et à Tétouan à propos de l'habitat non réglementaire. Il fait explicitement allusion aux risques que représentent l'augmentation de l'habitat insalubre pour la stabilité – économique, social et politique – du royaume.

*« Notre vénéré père (...), qui accordait un intérêt tout particulier aux questions de l'habitat, de l'équipement et de l'urbanisme, y avait consacré des efforts inlassables qui lui ont valu d'être cité dans l'histoire comme le Roi bâtisseur. Prenant la relève, ton premier serviteur continue d'accorder la priorité absolue au logement social dans les politiques nationales, tant en initiant des projets de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, qu'en inscrivant le financement du logement social décent en tête des programmes du Fonds Hassan II visant à encourager les initiatives du secteur privé et de la société civile dans ce domaine ».*

Le Roi insiste également sur les responsabilités des élus et autorités locales quant à l'habitat insalubre et sur l'instrumentalisation du politique et des élections dans ce domaine. Il annonce le contrôle des prochaines élections... (et l'éviction de certains candidats qui ont autrefois joué avec cette variable dans leur course au pouvoir) :

*« Aussi, et pour que l'élargissement des compétences des collectivités locales et la perspective des échéances électorales dans notre pays ne constituent pas un champ fertile et une occasion propice pour l'exacerbation dangereuse de ce phénomène, le devoir impose de veiller à l'application rigoureuse de la loi, pour prévenir tout dérapage ou détournement de ces attributions et pour que ces échéances ne soient pas instrumentalisées à des fins clientélistes et électoralistes, où l'on cherche à engranger des voix, en accordant indûment des permis de construire ou en encourageant implicitement l'habitat insalubre ».*

Mais charger la barque des responsables locaux et dénoncer leur attitude ne minimise-t-il pas le fait que les alternatives à l'habitat insalubre restent réduites, et que le pouvoir central ne parvient pas encore à venir à bout de ces problèmes ?

*« Conformément à l'esprit ayant présidé aux orientations que nous avons données, en procédant à la nomination d'un groupe de nouveaux walis, les élus responsables dans les collectivités locales sont, eux aussi, tenus de veiller à une bonne application de la loi, en matière de lutte contre l'habitat insalubre, et de faire preuve d'esprit d'initiative et de réalisme, en anticipant rapidement ce phénomène, plutôt que d'en subir les contraintes, et en mettant un terme au laxisme d'un certain nombre de collectivités locales et d'autorités de tutelle qui n'assument pas pleinement leurs responsabilités dans ce domaine et omettent, dans leurs plans et leurs schémas, d'accorder au logement social toute l'importance qu'il mérite ».*

*« Pour résorber le déficit actuel et satisfaire parallèlement les besoins nouveaux, la production de logements en milieu urbain devra être portée à plus de 180 000 unités par an »<sup>4</sup>.*

*« L'offre en terrains équipés (...) reste insuffisante et inadaptée aux différentes catégories de la demande » (Debbi, 1991).*

<sup>4</sup> Royaume du Maroc, novembre 2000, « Session extraordinaire de l'assemblée générale consacrée à l'examen et l'évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du programme pour l'habitat Istanbul+5 juin 2001 », rapport national, Rabat, 54 pages, p. 40.

Il résulte de cette situation l'émergence et la diffusion de formes d'habitat insalubre<sup>5</sup> désignées par une foule d'appellations qui signifient diverses réalités. Ces mots collés aux maux urbains sont : bidonville, zone de baraques, habitat dégradé, habitat spontané, habitat précaire, habitat anarchique, habitat clandestin, habitat marginal, quartier sous-intégré, quartier sous-équipé, quartier non-réglementaire, etc.

### **Précisions terminologiques à propos des quartiers sous-équipés**

Les autorités marocaines utilisent l'expression « habitat insalubre » pour désigner des formes bâties vétustes ou ne répondant pas à des standards de qualité minimum, des tissus urbains sous-équipés en infrastructures et services essentiels, ainsi que des conditions précaires d'occupation du logement ou/et du terrain. Les deux formes majeures de l'habitat insalubre sont les bidonvilles et les quartiers non-réglementaires bâtis en dur :

Le critère « matériaux de construction utilisés par les occupants de la parcelle » séparent « *le bidonville et le clandestin*. *Le premier est construit avec des matériaux dits légers et hétéroclites (tôle, zinc, bois, etc.) et le second avec des matériaux et des technologies en vigueur dans les lotissements économiques réglementaires* » (Debbi, 1991).

Au Maroc, l'habitat précaire<sup>6</sup>, destiné à être détruit ou menaçant ruine, est distinct du non-réglementaire dit clandestin<sup>7</sup> davantage voué à la restructuration *in situ*. L'habitat précaire signifie un risque de destruction à cause de la fragilité du bâti et en raison des possibles mesures d'expulsion pour occupation illégale. L'habitat précaire désigne les bidonvilles, les constructions vétustes et dégradées (médiinas, patios, bâtiments menaçants ruine, etc.) et l'habitat rural en milieu urbain. L'habitat non réglementaire correspond aux logements construits en dur sans que les occupants des parcelles bâties ne disposent préalablement d'un titre foncier légal et sans qu'ils ne respectent les règles d'urbanisme en vigueur. Cependant, l'habitat non réglementaire n'est-il pas précaire à la fois au plan foncier (expulsion possible) mais aussi au plan de la qualité du bâti ? Nous préférons l'expression habitat « sous-équipé » qui recouvre une réalité (déficit en infrastructures de base) sans les ambiguïtés que contiennent les termes précaire, insalubre, non-réglementaire, anarchique, clandestin, etc.

### **Ordres de grandeur sur l'habitat insalubre au Maroc**

Environ 500 000 ménages (2,65 millions de personnes) habitaient « *des « logements précaires* » en milieu urbain » en 1994, soit 20 % de la population urbaine nationale et sans tenir compte des quartiers d'habitat non réglementaire construits en dur. 9,2 % de la population urbaine recensée en 1994 vivaient dans des bidonvilles. La population bidonvilloise augmentait en valeur absolue par rapport au RGPH de 1982, mais elle diminuait en valeur relative dans la mesure où les autres types de quartier prenaient le relais dans l'étalement urbain.

---

<sup>5</sup> Sans s'attarder sur la notion d'insalubrité et sur les théories de l'hygiénisme, précisons qu'au Maroc les quartiers désignés insalubres le sont dans les espaces publics extérieurs aux habitations, bien plus rarement à l'intérieur des logements. Cf. Séminaire international « Habitat insalubre et stratégies d'intervention » (ANHI - USAID, 24-26 mai 1994, Meknès) et particulièrement les contributions d'A. Chorfi et de J.-P. Elong M'Bassi. Voir aussi Rharbi et Dinia, 1991. A. Chorfi détermine cinq catégories d'insalubrité dans le logement selon le statut d'occupation, le niveau d'équipement, la protection contre les éléments néfastes du milieu extérieur, le dimensionnement du logement et les pathologies et cinq autres pour l'insalubrité du quartier (infrastructures, services urbains, équipements sociaux, pollution, zone à risques).

<sup>6</sup> « *Précaire : Qui n'est octroyé, qui ne s'exerce que grâce à une concession, à une permission toujours révocable par celui qui l'a accordée. Avant (...) [Solon], la plupart des habitants de l'Attique étaient encore réduits à la possession précaire du sol et pouvaient même retomber dans la servitude personnelle* (FUSTEL DE COUL., *Cité antique*, 1864, p. 342) » (Dictionnaire informatisé *Trésor de la langue française*). L'habitat précaire est celui dont on ne peut garantir la solidité, la durée; qui n'est pas sûr. < <http://www.atlif/atlif.fr> >

<sup>7</sup> « (...) *L'habitat clandestin signifie « habitat en dur, généralement sous-équipé, sans autorisation de lotir ni de bâtir »* » (Azougagah, 1994, p. 76).

Pour tenir compte de l'ensemble de l'habitat insalubre en 1994, aux 500 000 ménages concernés par l'habitat précaire (dont 230 000 ménages bidonvillois), il fallait ajouter 354 000 ménages des quartiers non-réglementaires (2 millions de personnes). L'habitat non réglementaire, sous-équipé en infrastructures et services de base, regroupait alors 14 % de la population des villes répartis dans 652 quartiers (10 000 ha)<sup>8</sup>. Ce phénomène a fortement augmenté dans les dernières décennies car l'habitat non réglementaire rassemble plus de 520 000 ménages en 2004 – 450 000 en 1999 – dans plus de 1 000 quartiers.

**Tableau 29. Habitat précaire au Maroc en 1994**

Type d'habitation	Nombre de ménages	% du nombre total des ménages urbains
Maisons sommaires ou bidonvilles	230 000	9,2
Habitat de type rural en milieu urbain	80 000	3,2
Locaux non destinés à l'habitation (*)	12 500	0,5
Chambre dans un établissement	27 500	1,1
Maisons traditionnelles et maisons marocaines vétustes	150 000	6
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>20</b>

Sources : d'après le RGPH de 1994, site Internet du holding d'aménagement Al Omrane. (\*) « *L'habitat insalubre touche, également, un secteur peu connu, car peu visible et constitué par des locaux non destinés initialement à l'habitation : garage, arrière boutique, local de concierge, sous les escaliers ou dans le parking, buanderie, sur les terrasses des immeubles se transformant en un bidonville des terrasses* » (Debbi, 1991).

Il y a 270 000 ménages bidonvillois en 2004 ; « *18 villes concentrent plus de 82 % des ménages bidonvillois, (...) le Grand Casablanca concentre à lui seul le tiers des familles* » (Programme villes sans bidonvilles, 2004). Malgré les politiques de l'habitat, l'extension et la densification des bidonvilles, ainsi que l'apparition de zones de baraques perdurent. Néanmoins, le phénomène majeur des vingt dernières années reste la poussée des quartiers non-réglementaires, bâti en dur et sous-équipé au plan des infrastructures. Si le ministère de l'Habitat observe « *une extension remarquable (de l'habitat non réglementaire) au niveau des villes moyennes et des petites agglomérations rurales* », les villes chefs-lieux de provinces/préfectures concentrent encore les deux tiers des quartiers non-réglementaires.

D'après les dénombrements effectués par le secrétariat d'Etat à l'Habitat (SEH) en 2001, environ 520 000 ménages vivent dans des quartiers d'habitat non réglementaire et 260 000 familles habitent les bidonvilles. Ce sont donc 4 à 5 millions de personnes, un cinquième de la population urbaine, qui occupent des logements dits insalubres, sans tenir compte des familles qui vivent dans les tissus urbains dégradés des médinas, dans des locaux non prévus pour l'habitation disséminés à l'intérieur des quartiers légaux, dans des constructions menaçant ruine, etc. Le SEH déclare que la population des quartiers sous-équipés augmente à un rythme compris annuellement entre 5 et 6 % depuis le début de la décennie 1990.

### **Accès non-réglementaire au sol urbain, l'illégalité au plan foncier**

Collette Vallat (2001) présente trois situations d'habitat illégal : l'abus de zone, l'abus de norme et la squattérisation. « *Il y a abus de zone, quand des espaces réservés à l'agriculture, aux espaces verts publics et privés, aux équipements sont colonisés. L'abus de zone répond donc strictement à la définition de l'habitat non-structuré puisque toutes les règles d'urbanisme sont bafouées* ».

L'abus de zone se traduit par un statut foncier irrégulier (parcelle non-immatriculée au service du cadastre, pas de titre foncier enregistré à la conservation foncière, parcelle légalement inconstructible et bâtie de manière informelle). L'abus de norme signifie la surélévation ou à la multiplication illégale des bâtiments sur un terrain, c'est-à-dire le non-respect des règlements d'urbanisme ; il n'est d'ailleurs pas l'apanage des quartiers non-réglementaires. La squattérisation correspond à des espaces dont les occupants ne disposent d'aucun document relatif au foncier : « *ce sont eux qui connaissent la plus grande précarité* ».

<sup>8</sup> « *En 1982, ce type d'habitat représente près d'un million d'habitants sur 3 000 ha, soit 13 % de la population des villes de plus de 30 000 habitants. Près des trois-quarts se trouvent dans des villes de plus de 100 000 habitants (...). Le taux d'accroissement annuel de ce type d'habitat varie entre 9 et 13 %, et la densité moyenne y est de 310 hab./ha* » (Azougagh, 1994, p. 76).

L'habitat sous-équipé peut être implanté, dans les périphéries urbaines, sur des terrains déclarés inconstructibles en raison de la topographie. Le régime foncier est constitué de terrains immatriculés (titres fonciers) ou non. Les titres dit mères sont morcelés de manière informelle en plusieurs parcelles<sup>9</sup>. L'occupant de la parcelle ne dispose pas d'autorisation de construire en principe délivrée par les services communaux (il n'est pas en conformité avec les normes urbanistiques).

Plusieurs types de situations foncières irrégulières sont distingués :

- 1) les installations abusives sur les terrains domaniaux (*ard daola*, terrains d'Etat), sur les terrains collectifs (*ard jamaâ*, terrains communaux) et sur les biens *habous* (relevant du ministère des Affaires religieuses). C'est une squattérisation illégale du domaine public (ou assimilé : religieux, collectif/tribal) ;
- 2) les installations sur des propriétés privées (statut *melk*, privé) après morcellement illégal d'un terrain en plusieurs parcelles par le propriétaire ou ses héritiers. Dans ce cas, l'occupant d'un lot du terrain divisé dispose souvent d'un acte de vente *adoulair*<sup>10</sup> ;
- 3) les installations illégales sur des propriétés privées. Ces cas sont exceptionnels car les propriétaires protègent leur bien d'une occupation illégale. Il arrive rarement que des héritiers ne revendiquent pas leur droit sur des terrains privés.

Un acte de vente<sup>11</sup>, un « certificat de domiciliation » et un « certificat de construction »<sup>12</sup> sont des actes *adoulair* qui peuvent-être légalisés par les services municipaux. Ces documents correspondent à des *permis d'habiter*. Ces papiers représentent une étape dans la longue démarche de régularisation d'un terrain illégalement acheté ou/et occupé. Ils ne valent pas titre de propriété (*moulkia*), mais ils protègent (en partie) d'une éventuelle expulsion.

### **Non conformité aux règles d'urbanisme, l'illégalité du bâti**

Les bidonvilles (en zinc) et les quartiers clandestins (en dur) sont construits sans que les règles urbanistiques et architecturales officielles ne soient respectées. Les occupants ne disposent pas d'autorisation de construire et n'utilisent pas les plans-types en vigueur. Officiellement, toute construction doit faire l'objet de plans validés par les services d'un architecte. Face aux déficits de l'offre de logements légaux et bon marché, les habitants des quartiers sous-équipés apportent des réponses individuelles et collectives aux insuffisance d'actions publiques.

L'autoconstruction constitue une forme dominante de l'urbanisation au Maroc et occupe une place importante dans le paysage urbain. Elle fait l'objet de fréquentes critiques relatives à l'état d'achèvement des constructions, à la maîtrise de l'ordonnancement architectural, à l'intégration dans le site, à l'aménagement des espaces publics, au niveau des équipements collectifs, à la qualité des services urbains et de l'environnement (Moulay R'Chid, 1994).

<sup>9</sup> Abdellatif Azougagh explique que les « *lotisseurs (spéculateurs citadins et agriculteurs)* » organisent « *la vente des terrains, pour s'adapter aux exigences d'une clientèle de plus en plus nombreuse mais aux possibilités financières très limitées (immigrants ruraux et citadins insolubles), d'où l'utilité de la subdivision des terrains en une série de parcelles de surface très réduite (...)* » (Azougagh, 1995, p. 331).

<sup>10</sup> Acte *adoulair* : désigne un document rédigé par des *adoules*. Deux notaires traditionnels (*adoules*), en présence de douze témoins adultes de sexe masculin, rédigent des actes de vente d'un terrain selon le droit coutumier. Il faut ensuite faire légaliser la signature de l'acte auprès de la Commune avant d'entamer des démarches pour obtenir un titre foncier (titre de propriété privée, *moulkia*) et pour le faire enregistrer auprès des services du cadastre et de la conservation foncière.

<sup>11</sup> *Acde el baie*

<sup>12</sup> *Toubout albin* ; *toubout* signifie certitude et *albina* veut dire construction



Les habitations ayant un statut foncier légal, mais qui ne répondent pas aux règles d'urbanisme (surélévation informelle des constructions, par exemple) ne sont pas considérées par les pouvoirs publics comme « habitat non réglementaire », bien que de tels agissements puissent théoriquement faire l'objet de poursuites pénales.

### **L'exode rural, moteur de la croissance urbaine périphérique**

La pauvreté des campagnes marocaines – combinée aux événements climatiques conjoncturels (sécheresses), à la pression démographique sur les terres cultivées, à la faible rémunération du travail agricole, au chômage des fils d'agriculteurs – explique l'exode rural.

Motivés par l'espoir de meilleures conditions de vie et attirés par les opportunités de revenus qu'offrent la ville, et en particulier la capitale régionale, les flux de migrants d'origine rurale convergent vers les agglomérations et gonflent la population urbaine. La ville absorbe des nouveaux habitants sans pour autant nécessairement leur offrir les emplois et revenus souhaités. Dans les grandes villes des pays du Sud, la pauvreté paysanne se transforme en précarité urbaine à travers l'exode rural. Les néo-urbains trouvent alors refuge dans l'emploi informel et les quartiers insalubres.

*« Les ménages d'origine rurale suivent un itinéraire urbain avec des statuts d'occupation des logements et des niveaux de confort différents en fonction de l'évolution de leur statut matrimonial, de leur insertion professionnelle et de leur intégration urbaine » (Debbi, 1991).*

Le schéma de l'itinéraire en ville du migrant rural est en évolution : il commençait par un statut de locataire en médina, avant l'habitat en bidonville et les quartiers non-réglementaires. Le rôle de sas des tissus anciens dégradés tend désormais à s'estomper pour plusieurs raisons : saturation des médinas, gentrification des tissus anciens, familles qui restent en médina. De plus en plus de néo-urbains s'installent directement en périphérie.

### **L'habitat non réglementaire, réponse au déficit de logements légaux bon marché**

Face à l'insuffisance de l'offre réglementaire de logements bon marché, l'accès informel au foncier permet aux basses couches urbaines, notamment aux néo-urbains, d'acquérir une parcelle et de construire un logement. Le coût du foncier légal, dans un lotissement morcelé selon la loi, reste hors de portée d'une grande partie des habitants. Les pratiques spéculatives dont font l'objet les terrains viabilisés et bien situés écartent les ménages pauvres du marché foncier réglementaire. L'accès au sol dans les quartiers non-réglementaires rend possible la construction d'un logement en échappant à la législation, aux contrôles et à la fiscalité.

## **1. Les périphéries sous-équipées et les politiques de lutte contre l'habitat insalubre au Maroc**

A la différence des lotissements légaux, les quartiers d'habitat non réglementaire ne font pas l'objet d'un aménagement préalable et d'une viabilisation des terrains avant l'étape de construction des logements. Il résulte de cette situation, en plus d'une accessibilité difficile à cause des déficits en voies principales de desserte, un sous-équipement en infrastructures et services de base.

### **Le sous-équipement : absence d'aménagement des sites et de viabilisation des terrains**

Les quartiers illégaux apparaissent sans services urbains en réseau (eau potable, assainissement, électricité, transport), ni équipements collectifs (école, dispensaire). A travers des solutions de fortune initiées par les habitants, puis des opérations d'amélioration et de restructuration conduites par les pouvoirs publics, ces quartiers sont progressivement équipés.

## La densification et la surélévation du bâti

Rares sont les quartiers sous-équipés présentant une trame bâtie lâche, hormis dans les espaces récemment urbanisés aux marges de l'agglomération (douars ruraux en cours d'urbanisation). Les quartiers non-réglementaires sont plus souvent denses et d'ordre excessivement serré. Pour une rentabilité maximum des morcellements illégalement effectués sur les terrains périphériques, la moindre parcelle de terre est mise à profit pour la construction. Cette forme de bâti réalisée sans plan d'aménagement grève la mise en place de l'équipement en infrastructures. L'emprise au sol des constructions rend souvent la destruction de maisons préalable à l'installation des services en réseaux et de la voirie. Les expulsions permettent alors de dégager de l'espace pour l'équipement et pour réaliser les travaux. La densification du bâti et par conséquent le manque d'espace, ainsi que la non-conformité aux règlements d'urbanisme, conduisent à la surélévation du bâti. Pour disposer d'une surface suffisamment importante pour loger des familles nombreuses dans des conditions décentes, les occupants sont contraints d'élever leur maison de plusieurs niveaux.

### 1.1. Typologie des quartiers sous-équipés au Maroc

Plusieurs indicateurs permettent de différencier les formes d'habitat insalubre. En fonction de *l'organisation du tissu urbain*, les spécialistes distinguent d'une part, le bidonville – avec une forte densité du bâti, un parcellaire irrégulier et étroit, des espaces publics limités à des cheminements piétonniers à emprise réduite – et d'autre part, le quartier d'habitat non réglementaire – d'ordre moins serré, bien que généralement dense, avec une structure du parcellaire plus régulière (Debbi, 1991).

**Tableau 30. Typologie de l'habitat insalubre et des formes d'interventions publiques au Maroc**

Tissus urbains	Diagnostic	Types d'interventions
<b>Bidonville</b>	Sites inappropriés (topographie accidentée, inondation, risque de glissement de terrain). Vétusté et précarité des habitations. Inexistence ou insuffisance d'infrastructures et de services de base.	Déguerpissement (expulsion et démolition). Recasement (trames d'accueil, trames sanitaires améliorées, habitat collectif semi-fini). Relogement, Restructuration
<b>Habitat non réglementaire bâti en dur</b>	Sites souvent inappropriés (terrains à pentes fortes, zone inondable). Inexistence ou insuffisance d'infrastructures et de services de base.	Interventions sectorielles (voirie, assainissement, eau, électricité, équipements collectifs). Restructuration intégrée type PDU (plan de développement urbain). Restructuration progressive (plan d'aménagement).
<b>Ancienne médina</b>	Dégradation du bâti historique et ruines. Insuffisance ou/et vétusté des infrastructures et de services en réseaux.	Réhabilitation, restauration, rénovation du cadre bâti. Renouvellement des réseaux d'infrastructures

D'après : Rharbi et Dinia, 1991, *op. cit.*

Nous verrons dans la troisième partie de la thèse que la situation géographique des quartiers sous-équipés est déterminante pour l'inclusion urbaine. A l'intérieur des agglomérations, la répartition des zones d'insalubrité renseigne sur l'intégration de ces espaces aux autres tissus urbains, notamment en termes d'accessibilité et de proximité du centre-ville.

Une typologie des quartiers sous-équipés en fonction de leur situation géographique retiendrait au moins deux critères :

- le fait qu'ils soient localisés à proximité des axes structurants ou, au contraire, en retrait de ces voies (critère d'enclavement) ;
- le fait qu'ils soient concentrés à l'intérieur de tissus urbains homogènes avec des concentrations de quartiers bâtis sur le même modèle (critère de ségrégation / uniformisation / homogénéisation) ou, à l'inverse, qu'ils forment des isolats dans les interstices de quartiers réguliers (critère de diversité / mixité).

D'ailleurs, l'administration de l'habitat différencie les quartiers insalubres selon leur situation à l'intérieur des agglomérations : habitat dégradé à l'intérieur des tissus anciens, bidonvilles intra-urbains ou périphériques, quartiers périphériques d'habitat non réglementaire.

### *1.1.1. Le bidonville, une forme d'habitat précaire*

« (Le bidonville) regroupe une diversité de situations, de contextes et de configurations depuis le "spontané" jusqu'à l'organisé sur des trames d'accueil » (Debbi, 1991).

Les bidonvilles désignent des quartiers de baraques. Les baraques sont des habitations construites avec des matériaux de fortune dit hétéroclites<sup>13</sup>. Ils font l'objet de processus de *durcification* après quelques années d'existence. On parle alors de *bidonville durcifié*, mais les constructions restent précaires – dans les deux sens du terme : fragile et risque d'expulsion. Généralement, le bidonville est caractérisé par l'absence ou l'insuffisance d'infrastructures et de services de base (voirie et transport, eau et assainissement, électricité et téléphone, adressage et distribution du courrier) et d'équipements collectifs (écoles, dispensaires). « 90 % des ménages bidonvillois s'approvisionnent en eau potable à partir des fontaines publiques » (Debbi, 1991).

Le plus souvent, les bidonvilles sont implantés sur des terrains domaniaux, communaux et *habous*, statuts fonciers que l'on peut considérer comme relevant de l'administration. Ces situations foncières expliquent que l'installation est en principe temporaire. La puissance publique, à qui appartient les terrains, interdit aux habitants de construire un logement en dur : fondations et dalles sont en théorie proscrites, tout comme l'usage de parpaings, briques, ciments et bétons armés. Les bidonvilles sont supposés exister à titre provisoire (ils sont néanmoins permanents depuis plusieurs décennies dans les grandes villes marocaines). Ils sont créés avec l'accord plus ou moins tacites des autorités (voire avec leur autorisation si l'on prend en considération le cas particulier des trames d'accueil<sup>14</sup> pas encore *durcifiées* ni équipées mais dont l'existence est légale, ce qui écarte des perspectives d'expulsion).

Pour Fathallah Debbi (1991), on peut considérer le bidonville comme la réponse au besoin d'un abri ; « son développement traduit une insuffisance des revenus et le prix à payer pour le ticket d'accès à la ville (...). Ce qui est recherché, c'est à la fois un abri à très faible coût, mais aussi un environnement économique et socio-culturel compatible avec les aspirations et les possibilités matérielles des habitants : absence de coût d'équipement, de branchement à l'eau et à l'électricité, entraide communautaire et de voisinage (...) ».

### *1.1.2. Le quartier non-réglementaire, une forme plus récente d'habitat sous-équipé*

Forme d'habitat insalubre apparue dans les années 70, le quartier non-réglementaire bâti en dur est désormais dominant par rapport au bidonville dans les grandes villes marocaines, en particulier à Tanger et à Tétouan. Le plus souvent, il s'élève sur des terrains privés – constructibles ou non, agricoles ou en friche – successivement morcelés de manière

---

<sup>13</sup> Ces matériaux de construction ne sont pas uniquement récupérés, comme on le croit souvent, mais aussi achetés neufs ou d'occasion.

<sup>14</sup> Le modèle des trames d'accueil remonte au plan de Michel Ecochard (architecte) « Habitat et construction pour le plus grand nombre » (1947), pour la zone du Protectorat français. Le Plan Ecochard est à l'origine des *trames sanitaires d'accueil* – devenues ensuite *trames sanitaires améliorées*. A Casablanca, des terrains ont été découpés en parcelles de 8 m sur 8 m (64 m<sup>2</sup>). A la base, un lot était attribué avec deux pièces habitables, une cuisine et un WC. La construction des logements était progressive : baraque/préfabriqué, puis baraque consolidée, avant la construction en dur sur plusieurs niveaux. Les premières trames d'accueil et trames sanitaires mises en place à Casablanca pendant le Protectorat sont désormais équipées et *durcifiées* ; le modèle a perduré jusqu'à aujourd'hui avec des variantes dont font partie les opérations de recasement.

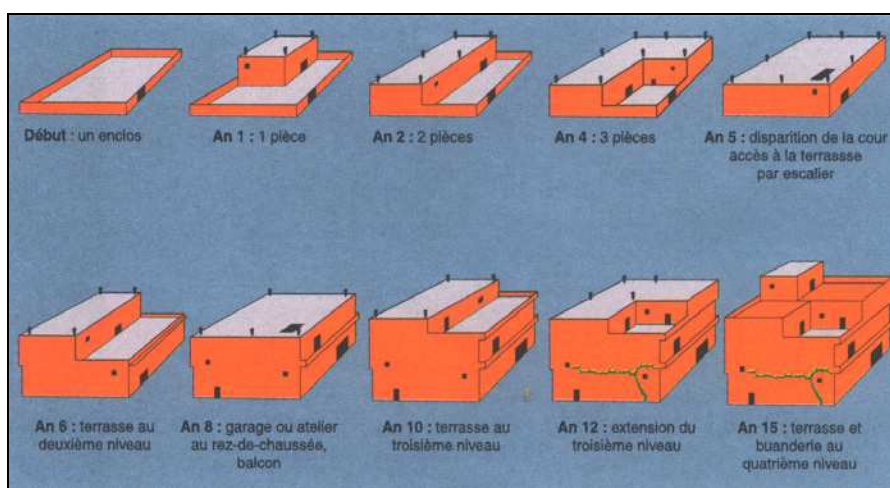
informelle. Mais il existe aussi de manière plus marginale sur des terrains domaniaux, collectifs/communaux ou *habous*.

Les logements sont construits sans autorisation, par étapes et pendant des durées variables en fonction des revenus des habitants. Robert Escallier (1983) parlent de maisons « évolutives ».

*« Il s'agit « de constructions « en dur » qui ont l'apparence de maisons normales mais dont la précarité relève du statut juridique du sol, de l'absence des équipements collectifs, de la localisation périphérique et, finalement, de cette situation extérieure aux normes de l'urbanisme officiel qui les fait qualifier de « clandestines » (Ameur, Naciri, 1985, p. 79). Mais, en réalité « la construction n'a rien de clandestin : elle se fait au vu et au su des autorités urbaines, révélant à la fois leur impuissance à satisfaire les besoins en logements de certaines couches sociales et leur incapacité de maîtriser le développement urbain » (Idem, p. 82) » (Azougagh, 1995, p. 164).*

Ce n'est pas de l'habitat collectif : les formes des habitations individuelles rappellent celles des lotissements économiques<sup>15</sup> (modèle de la maison à patio dite « maison marocaine »)<sup>16</sup> avec une hauteur de un à cinq niveaux).

**Figure 21. Les phases de l'autoconstruction (Cote, 1998)**



Cote M., avril 1998, « Le Maghreb », *Dossier de la documentation photographique* n° 8002, 64 p., p. 30

**Photographie 4. Maison fissurée à Tétouan (quartier Korret Sbaâ, 2003)**



Si les logements des quartiers non-réglementaires ont l'apparence de ceux des lotissements légaux, ils n'en ont pas la solidité. Les maisons sont bâties sans plan type, ni assistance d'un architecte ou d'un ingénieur spécialiste des bétons armés. Dans les quartiers dit clandestins, les fondations des constructions ne sont pas assez profondes, les piliers en béton armé sont de piètre qualité ou inexistants, « parfois même la pâte qui unit les briques est pauvre en ciment ce qui entraînera à terme des fissures irréparables » (Azougagh, 1995, p. 368).

<sup>15</sup> « Il s'agit de zones d'habitat, sur lotissements économiques (...) réglementaires, d'Etat ou privés, conçues au départ selon des normes de l'habitat urbain. Différentes enquêtes (...) ont montré que ces zones présentent au bout de quelques années différents caractères d'insalubrité » (Chorfî, 1994).

<sup>16</sup> La catégorie « maisons marocaines (traditionnelles) » reflètent les approximations qui entourent la question de l'habitat insalubre. Ce terme s'apparente à une supercherie technocratique. La *maison marocaine traditionnelle* est distinguée de la *maison marocaine moderne* – en plus, et à l'avenant, des villas, immeubles à appartements et barques des bidonvilles. Les statistiques indiquent que environ 80 % de la population urbaine vit dans des logements type « maison marocaine », sans qu'il ne soit toujours fait la différence entre *moderne* et *traditionnelle*. Le RGPH de 1994 définit la *maison marocaine moderne* : « construction d'une structure individualisée à un ou plusieurs étages servant en général à l'habitation. Cette structure ne s'apparente ni à celle d'un immeuble à appartements, ni à celle d'une maison traditionnelle » (« Manuel méthodologique et d'instruction pour le RGPH de 1994 », cité in Azougagh, 2001, p. 293). Les définitions de *habitat économique*, *lotissement économique*, *habitat social*, *logement social* sont également assez ambiguës.

Contrairement aux lotissements réglementaires, les quartiers irréguliers souffrent de l'insuffisance, voire de l'absence, des infrastructures et des services essentiels. La viabilisation des terrains et la mise en place des réseaux ne précèdent pas la construction des logements. Les quartiers non-réglementaires sont progressivement reliés à l'électricité, puis au réseau d'eau potable, après un accès à l'eau par borne-fontaine collective. En dépit des opérations de restructuration destinées aux infrastructures de voirie, d'assainissement liquide et l'éclairage public, ces équipements font longtemps défaut ; ils restent insuffisants et en mauvais état. L'adressage (numérotation des rues et des maisons) précède de nombreuses années la distribution du courrier. L'accès aux services essentiels et la régularisation foncière sont l'aboutissement de plusieurs décennies de restructuration.

*« La production de l'habitat clandestin se caractérise par une grande homogénéité à l'échelle nationale. On retrouve les mêmes types, modes et nature de constructions. Les variations tiennent plus aux matériaux et techniques en vigueur dans la construction, à la spécificité des statuts fonciers et aux caractéristiques de la main d'œuvre. Cette homogénéité à l'échelle nationale tient aussi au rôle joué par les dessinateurs, mâalems dans la diffusion du modèle d'habitat économique dominant qu'on retrouve dans les autres quartiers réglementaires » (Debbi, 1991).*

Les spécialistes ne s'accordent pas tous sur cette analyse de Fathallah Debbi quant à l'homogénéité des quartiers non-réglementaires. Abdellatif Azougagh écrit :

*« Dans les espaces clandestins, rien n'est favorable à une structure homogène de l'habitat. L'inégalité des superficies des parcelles bâties, (...) la longue durée des travaux, la construction sans plan et sans autorisation qui pourraient imposer des normes unifiées, interviennent ensemble pour expliquer (...) la variété extrême des aspects urbanistiques et architecturaux de l'habitat non réglementé, tant dans sa structure interne que dans sa forme extérieure : chaque construction est conçue différemment de sa voisine et constitue son propre modèle type » (1995, p. 368).*

En dépit de finitions différentes pour chaque logement, des divers niveaux d'équipement des quartiers et des variantes paysagères dues au site, les zones d'habitat non réglementaire de Tanger et de Tétouan se ressemblent dans leur structure d'ensemble et dans les formes des constructions. Cependant, des critères de taille, d'ancienneté, de situation, de densité du bâti, d'équipement, voire d'origine géographique des habitants peuvent permettre d'établir des typologies de ces quartiers.

#### **Encadré 18. Le modèle de l'autoconstruction (Azougagh, 1995)**

*« (...) Le propriétaire qui ne connaît pas le métier fera appel à un maçon (Mâalem) payé à la journée, et il jouera le rôle de l'aide maçon. Ses enfants (...) doivent participer en transportant l'eau et les matériaux de construction (...). Dans certains cas, la construction se fait à « huis clos », grâce exclusivement au travail familial : le chef de ménage devient maçon, assisté par ses enfants et sa femme.*

*Dans d'autres cas où la famille est moins nombreuse, par exemple, où les enfants sont encore très jeunes, on fait appel à un ou deux salariés « étrangers », des voisins et des proches payés à la journée. (...) Il arrive un moment où le recours aux hommes de métier (...) devient nécessaire : pour construire la dalle, édifier en hauteur, mettre en place l'installation électrique, etc. (...). Si l'intervalle entre la date d'acquisition de la parcelle et le début de sa construction est particulièrement court, la période de construction s'étale sur plusieurs années (...). Après le rez-de-chaussée, on envisage la construction en hauteur. La construction d'un premier étage encourage l'ajout d'un deuxième et ainsi de suite. L'âge de la construction dans les périphéries clandestines peut être très bien mesuré par son état de construction (complète ou incomplète) et/ou par le nombre de ses niveaux » (Azougagh, 1995, p. 344-345).*

Avant d'acheter une parcelle et de construire dans un quartier non-réglementaire, les néo-urbains passaient souvent par l'étape du domicile en location<sup>17</sup>, notamment dans les anciennes médinas et péricentres populaires.

<sup>17</sup> On cherche un loyer bon marché pour épargner en vue de construire son propre logement. Il y a aussi des cas de cohabitation avec un autre ménage et de logement à titre gratuit chez des proches.

Après l'achat de la parcelle, la famille pouvait soit directement quitter le logement loué, pour emménager dans une première pièce rapidement élevée, soit rester en location en attendant de construire sa maison. Dans la majorité des cas, les ménages construisaient d'abord une pièce centrale avec un WC puis, par étapes successives et en fonction de leurs revenus, le reste du domicile. Désormais, les néo-urbains s'installent directement en périphérie et élèvent souvent une baraque qu'ils remplaceront rapidement par une pièce en dur pour éviter d'être expulsés.

Dans les bidonvilles, en principe provisoires donc précaires, les baraques sont vouées à la destruction. Inversement, dans les quartiers dits clandestins, la maison individuelle représente, pour son propriétaire néanmoins sans titre, un champ d'investissement, un bien durable. La distinction entre habitat « non réglementaire » et « précaire » prend ici tout son sens. A l'inverse des bidonvilles, les quartiers non-réglementaires en dur ne sont pas destinés à la destruction, mais à la régularisation après leur restructuration *in situ*.

*« La problématique de sa normalisation (habitat non réglementaire) est d'actualité depuis que le phénomène a été reconnu comme composante essentielle de la production d'espace, et comme forme de régulation pour l'accès au logement pour une frange importante de la population à revenus limités » (Debbi, 2004, p. 2).*

Que l'on considère les pouvoirs publics comme responsables ou non de l'inadéquation entre l'offre et les besoins de logements, ils ont montré leur tolérance quant à l'habitat non réglementaire. Des élus locaux ont d'autant plus implicitement encouragé ce phénomène qu'ils n'avaient pas d'autre solution à proposer. Il y trouvent un terrain électoralement porteur où le populisme l'emporte sur la vie citoyenne. Les qualificatifs « spontané » et « anarchique » ne permettent pas de rendre compte des réalités de l'habitat irrégulier et Abdellatif Azougagh évoque le *mythe du clandestin*. Les autorités n'adoptent-elles pas une position de *laisser-faire volontaire*, un *laisser-faire* qui vaut prélude de reconnaissance.

*Le « laisser-faire » précède « la règle d'or de l'amnistie » qui « favorise l'induration du phénomène car, implicitement, elle laisse entendre aux usagers qu'il y aura toujours une régularisation possible et tous comprennent (que) le système de la ville informelle s'institutionnalise » (Vallat, 2001, p. 124).*

Bien que les bidonvilles marquent de manière permanente depuis plusieurs décennies le paysage urbain marocain, ils ont dès leur création un caractère provisoire. La majorité des bidonvilles sont implantés sur des terrains publics. Les occupants des baraques n'ont pas le droit de construire une maison. En ce sens, le bidonville est précaire car destiné à disparaître, mais paradoxalement souvent durable dans le temps. En s'installant dans un bidonville, précaire mais *in fine* moins illégal que le *non-réglementaire en dur*, les ménages s'ouvrent la perspective de l'attribution d'un lot de recasement (ou de relogement). C'est un *lot de consolation* en contrepartie de la destruction de la baraque. Le recasement intervient comme une compensation à l'expulsion de la part de l'Etat. L'évacuation d'un bidonville et l'opération de recasement qui l'accompagne représentent un coût pour les pouvoirs publics qui dédommagent les occupants avec un lot de terrain plus ou moins viabilisé.

Inversement, bien que strictement illégal, l'habitat non réglementaire en dur est davantage durable, parce que moins précaire (au sens de destiné à disparaître), que le bidonville. Les lotissements clandestins sont majoritairement implantés sur des terrains privés illégalement morcelés, et non sur des terres qui relèvent du domaine public. Parallèlement, plus de responsabilités sont laissées aux habitants : achat des parcelles, prise en charge des travaux et participation aux coûts des opérations de restructuration. Finalement, l'habitat non réglementaire ne revient-il pas relativement moins cher à l'Etat que le bidonville, ce qui pourrait expliquer la tolérance dont fait l'objet ce type d'habitat ?

Alors que les bidonvillois réclament des suites aux promesses de relogement, l'habitant d'un quartier non-réglementaire est moins enclin à – et moins bien placé pour – revendiquer l'amélioration de son quartier auprès des pouvoirs publics. Sur ce point, le terme de « clandestin » pourrait prendre du sens en désignant celui qui ne jouit pas du même *droit de cité* (que le bidonvillois ; bidonvillois envers qui des engagements ont souvent été initialement pris par les autorités locales). Le quartier non-réglementaire est fait pour durer (rares sont les mesures d'expulsion), mais ses habitants restent dans l'illégalité : construire *clandestinement* c'est accepter d'être un citoyen de seconde zone.

### *1.1.3. Les anciennes médinas, des tissus urbains anciens et dégradés*

Dans les tissus urbains anciens et dégradés, en dépit d'améliorations progressives et d'un processus de gentrification, l'habitat peut être insalubre et *surdensifié*. D'après les estimations du secrétariat d'Etat à l'Habitat, environ le tiers des ménages qui vivent dans les anciennes médinas habite des logements insalubres. L'insalubrité dans les anciennes médinas se manifeste à travers plusieurs aspects : vétusté du bâti (habitat dégradé ou menaçant ruine), sous-équipement (insuffisance des services essentiels et vétusté des réseaux), occupation du logement (location et sous location, loyers impayés, occupant à titre gratuit, forte cohabitation, densité élevée).

*« A Rabat, la densité moyenne du Mellah dépasse les 1 000 habitants à l'hectare et dans certains îlots les 2 000 hab/ha. (...) 60 % des ménages de ce Mellah s'entassent dans des logements à une pièce et sont pour 90 % des cas des locataires. (...) Le même constat se vérifie à Fès au quartier Quaraouyne (...). Dans ce secteur, 40 % des ménages occupent des logements à une pièce avec des tailles de ménage de 4 à 10 personnes. La bâtisse moyenne (...) abrite 3 ménages en cohabitation et la densité d'occupation des pièces est (...) de 2 à 3 personnes par pièce, soit 6 m<sup>2</sup> par personne »* (Debbi, 1991). L'insalubrité des médinas s'explique plus par une dégradation du parc bâti existant que par le manque d'infrastructures.

Les médinas avaient un rôle de *régulateur* du marché du logement et de *réceptacle* pour les néo-urbains. Les tissus urbains anciens représentaient pour les migrants un lieu de vie intermédiaire, un espace de transit et un sas, avant l'installation en périphérie. Les vieilles médinas connaissent deux types d'évolutions récentes. D'une part, la spécialisation dans les activités commerciales notamment à vocation touristique (bazars). D'autre part, des processus de ré-embourgeoisement en raison de leur site exceptionnel, de leur valeur historique et culturelle, de leur architecture spécifique (quartier des Ouddayas à Rabat, les Ryads de Marrakech et d'Essaouira, la Kasbah de Tanger, les médinas d'Asilah et d'Azemmour).

### *1.1.4. Les nouvelles médinas, des péricentres hérités de la période coloniale*

*« Les Nouvelles Médinas correspondent aux tissus d'habitat économique réalisés entre les deux grandes guerres et destinés à accueillir la population marocaine. Construites selon des principes d'urbanisme, de voirie et des habitations traditionnelles des maisons à patio, cette combinaison entre l'urbanisme moderne et la construction traditionnelle offrait des possibilités d'intégration des équipements et des services. Ces quartiers ont connu des mutations profondes marquées par le départ des populations aisées et un mouvement de densification important. Le cas de la Nouvelle Médina de Casablanca (...) illustre bien la (...) situation des Nouvelles Médinas au Maroc : densité élevée d'occupation, sous-équipement, dégradation du bâti et importance du parc locatif de logement de taille réduite »* (Debbi, 1991).

Les nouvelles médinas sont des quartiers « conçus comme spécialement « adaptés » aux modes de vie de la population marocaine (...). Les architectes ont (ré) interprétés le modèle offert par la médina » (Florin, 2001, p. 163). Pour ses instigateurs, cet urbanisme doit respecter les traditions et le style arabe.

La création des « villes indigènes » devaient « atténuer, sinon (...) supprimer, la mixité et les contacts, générateurs de conflits, entre les populations marocaines et européennes » (Florin, 2001, p. 161).

Pendant la période coloniale, Tanger a vu naître plusieurs quartiers pouvant être qualifiés de nouvelles médinas (Emsallah, Marshan). Ils étaient destinés au logement des populations musulmanes. Tétouan n'a pas de nouvelle médina, mais plutôt des extensions de l'ancienne ville, notamment le Mellah initialement réservé aux Juifs. Les quartiers populaires élevés à Tétouan pendant le Protectorat n'ont pas été construits sur le modèle des médinas (quartiers El-Barrio et Malaga, baraques de Sidi Talha) ; mais, à l'image des modèles de l'urbanisme colonial, la séparation entre les populations marocaines et européennes était aussi de règle.

A Tanger comme à Tétouan, des îlots d'habitat précaire apparaissent pendant la colonisation, sous forme de baraquements et de préfabriqués sous-équipés construits pour les populations pauvres espagnoles et marocaines. Après l'indépendance et les départs des étrangers, les *autochtones*, puis les néo-urbains s'installent dans les logements vacants. A Tétouan par exemple, les baraques de Sidi Talha étaient à l'origine habitées par des gitans et le quartier Casabarata correspondait aux *maisons des chauffeurs*.

Construits en réponse à la saturation de l'ancienne médina, ces quartiers sont au départ séparés des espaces centraux, bien qu'actuellement englobés dans une trame urbaine continue avec une situation péricentrale.

L'empreinte coloniale a marqué l'urbanisme du début du siècle : « *les logements individuels horizontaux, fermés sur eux-mêmes, situés dans un quartier clos et « hors la ville », sont affectés aux musulmans afin que « leurs modes de vie ancestraux » ne soient pas bouleversés, l'immeuble collectif, ouvert sur l'extérieur et situé « en ville, peut convenir aux juifs, tandis que les petites maisons des cités ouvrières ou, plus tard, les cités « d'habitat du plus grand nombre » (de type HLM) abritent les ouvriers et employés européens » » (Florin, 2001, p. 164).*

Dans ces quartiers rarement réhabilités, la différenciation sociale concerne désormais que les Marocains (musulmans) en fonction de leurs niveaux de revenus. La ségrégation se base alors davantage sur les différents groupes sociaux que sur des critères ethniques.

## **1.2. Les politiques publiques de lutte contre l'habitat insalubre au Maroc**

Les interventions publiques en matière de lutte contre l'habitat insalubre remontent à la période coloniale. Si le contenu des politiques de l'habitat connaît des évolutions au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, les bases vont rester identiques ensuite. Les actions publiques en matière d'habitat sont de deux types : le préventif et le correctif. Il s'agit d'une part, d'agir sur l'offre de logements (créations de logements sociaux, inciter les opérations de lotissements privés) en l'orientant vers les couches urbaines solvables et d'autre part, d'intervenir dans les quartiers sous-équipés pour mettre en place les principales infrastructures (restructuration *in situ*).

### **1.2.1. 1956-1972 : production de logements pour les couches urbaines solvables et amélioration des bidonvilles pour les populations pauvres**

En matière d'habitat, le plan triennal 1957-1959 préconise l'amélioration de l'équipement à l'intérieur des bidonvilles à travers l'ouverture de bornes-fontaines (pour l'AEP) et l'éclairage public (une manière de sécuriser et de contrôler).

« *Les préoccupations étaient alors centrées sur le contrôle social et les luttes contre les épidémies »* (Rharbi et Dinia, 1991, p. 8).



Sur le modèle des « trames sanitaires d'accueil », initiées par le plan Ecochard en 1947<sup>18</sup>, l'Etat marocain poursuit la politique coloniale en regroupant les familles pauvres dans une « sorte de « bidonvilles » en dur » (Azougagh, 1995, p. 481). En 1962, sont lancées les « trames sanitaires améliorées » : une pièce de 12 m<sup>2</sup>, un WC et un poste d'eau courante, l'occupant peut ensuite agrandir le logement.

Les plans quinquennaux 1960-1964 et 1965-1969 mettent l'accent sur l'aménagement de lotissements d'Etat et privés. Les couches urbaines solvables sont visées par ces programmes, notamment les fonctionnaires.

*« (...) L'accession des agents de l'appareil d'Etat aux logements sociaux, leur acquisition de parcelles loties par la puissance publique représentent d'énormes privilèges, tandis qu'à travers ces filtres, implicitement l'Etat convertit ses agents en une clientèle respectueuse de son idéologie »*  
(Escallier, 1983).

L'Etat crée lui-même des lotissements et il s'oriente ensuite vers l'encouragement aux opérateurs privés pour qu'ils prennent son relais dans l'aménagement de lotissements à destinations de la classe moyenne. La politique de l'habitat devient incitative plutôt qu'entrepreneuse ; c'est une forme de délégation aux promoteurs privés de la création des lotissements d'habitat économique et de logements sociaux.

Dès le milieu des années 60, l'Etat marocain diminue les interventions et les crédits alloués dans le domaine de la lutte contre l'habitat insalubre. Il préfère soutenir le développement des activités productives (agriculture, industrie, tourisme) et laisser aux acteurs privés, c'est-à-dire au marché, l'offre de logements. Ce retrait ne peut-il pas être lu comme un encouragement, au moins implicite, à l'autoconstruction dans les quartiers d'habitat non réglementaire ?

*« Si les préoccupations de l'Etat en matière d'habitat datent du lendemain de l'indépendance (...) pour répondre aux besoins (du) "Grand nombre" (...), celles de lutte contre l'habitat insalubre dans une optique d'intégration urbaine ne se sont manifestées explicitement qu'à partir du Plan de Développement Economique et Social de 1973-77. Les quelques actions menées en la matière jusqu'en 1973 (notamment, à travers les programmes de Trames sanitaires d'accueil) ont été ponctuelles et de faible envergure. Il s'agit particulièrement de bidonvilles, phénomène qui intéressait environ 18 % de la population urbaine en 1970. Pour les autres catégories d'habitat insalubre (notamment, l'habitat sous-équipé non réglementaire ou « habitat clandestin » et les tissus anciens), elles n'étaient appréhendées qu'à partir des années 1980. Avec le Plan Quinquennal 1973-77, les Pouvoirs Publics se sont rendus compte de la nécessité de mettre, à la disposition des ménages des bidonvilles, les équipements et les services urbains, de façon à mieux intégrer ces quartiers à la ville, plutôt que de continuer à mener la politique de (...) démolition »* (Berrada, 1991).

### ***1.2.2. Le tournant des années 70 : désengagement de l'Etat en matière de relogement et émergence de l'habitat non réglementaire***

*« (...) On peut distinguer, entre 1973 et 1990, deux grandes périodes en matière d'intervention de l'Etat dans la lutte contre l'habitat insalubre. De 1973 à 1981, le financement des projets s'appuyait sur le Budget Général avec une volonté politique de restructuration des grands bidonvilles. Quant à la période 1981-90, elle s'est caractérisée par : Début de désengagement de l'Etat (dotation budgétaire) (...) ; Création en 1984 d'un organisme spécialisé : l'Agence Nationale de lutte contre l'Habitat Insalubre (ANHI) ; Développement de la politique de décentralisation avec de nouvelles répartitions de ressources budgétaires de l'Etat au profit des Collectivités Locales. (...) Au cours de cette période (1973-90), deux grandes tendances dans les formes d'intervention de lutte contre l'habitat insalubre se sont manifestées,*

---

<sup>18</sup> L'objectif était de regrouper les ménages défavorisés à l'écart de la ville coloniale et à proximité des zones d'activités nécessitant une main-d'œuvre ouvrière importante (zone industrielle par exemple). Ce modèle est repris par l'administration marocaine après l'indépendance. Sur ce thème, la synthèse de Bénédicte Florin, « Politique d'habitat et réformisme social sous le Protectorat » (2001) fait référence. Voir aussi : Royer, 1932, Ecochard, 1955, Dethier, 1970, Dunois, 1970, Rivet, 1985.

*portant (...) sur les bidonvilles et sur l'habitat dit clandestin. D'une part, les opérations de recasement en programme de relogement et/ou de lotissement, formes concernant les bidonvilles et ayant elles-mêmes plusieurs variantes. Et d'autre part, les opérations de restructuration de bidonvilles ou de quartiers sous-équipés non réglementaires » (Berrada, 1991).*

La décennie 1970 est marquée par l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), des plans d'utilisation des sols (PUS) et des textes réglementaires sur l'aide à la construction (loi cadre) et sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'action de l'Etat dans le domaine de l'habitat revient alors à mettre sur le marché des terrains à bâtir équipés, complètement ou partiellement. Les opérateurs privés sont aussi attendus pour l'aménagement des lotissements. Cette politique est accompagnée de mesures pour faciliter l'accès des classes moyennes aux crédits pour l'achat des lots et la construction des logements. Dans les années 70-80, les particuliers assurent la construction des maisons individuelles dans les lotissements ; la formule « clés en mains » se développera ensuite.

Ce sont les catégories sociales solvables (couches moyenne et supérieure) qui bénéficient de ces projets. Les populations défavorisées se tournent vers le parc locatif libéré en médina, les bidonvilles et les quartiers non-réglementaires. D'ailleurs, les lotissements dits clandestins connaissent une progression notoire au cours des décennies 1970-80.

*« Au cours du plan triennal 1978 - 1980, l'Etat va poursuivre sa politique de lotissements équipés ; (...) les couches solvables ayant des revenus sûrs et stables ont été les principales bénéficiaires, en même temps que les couches défavorisées s'entassaient dans les médinas et continuaient à se réfugier dans les périphéries sous-intégrées des villes » (Azougagh, 1995, p. 484).*

Face à l'augmentation de l'insalubrité urbaine et des quartiers sous-équipés, résultat de l'insuffisance de l'offre de logements pour les basses couches urbaines, les pouvoirs publics s'engagent dans une politique de restructuration des quartiers non-réglementaires et relance les opérations de recasement des bidonvilles dès les années 80. Dans sa lutte contre l'habitat insalubre, l'Etat met à la disposition des ménages défavorisés 9 000 parcelles par an entre 1982 et 1989 puis 5 000 entre 1990 et 1999.

### *1.2.3. La création des organismes sous tutelle du ministère de l'Habitat et les actions de lutte contre l'habitat insalubre*

Le ministère marocain de l'Habitat est créé en 1972. L'habitat relevait auparavant d'un département d'Etat du ministère de l'Equipement (ministère des Travaux publics, de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat). Le ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Habitat et de l'urbanisme a deux directions : habitat et urbanisme.

En 1974-1975 sont créés les premiers organismes publics de l'habitat (OPH), établissements sous la tutelle du ministère de l'Habitat : sept établissements régionaux d'aménagement et de construction (ERAC, un pour chaque région économique<sup>19</sup>). Leur action concerne en priorité l'aménagement des lotissements d'habitat économique. En 1984, l'Agence nationale de lutte contre l'habitat insalubre<sup>20</sup> (ANHI) est dédiée, comme son nom l'indique, aux interventions en

<sup>19</sup> Centre, Nord-Ouest, Centre-Nord, Oriental, Tensift, Centre-Sud, Sud.

<sup>20</sup> Créée en 1984, l'Agence nationale de lutte contre l'habitat Insalubre (ANHI) a les missions suivantes : restructuration et équipement des quartiers d'habitat dit clandestin, acquisition des terrains nécessaires à la résorption des bidonvilles, restructuration des quartiers d'habitat insalubre, réalisation des études nécessaires à l'accomplissement des activités rentrant dans son objet social, réalisation des travaux d'équipement en voirie et réseaux divers, réalisation des travaux de construction destinés au relogement des habitants des bidonvilles, des quartiers non-réglementaires et plus généralement des zones d'habitat insalubre, réalisation des opérations de lotissements liées aux actions de lutte contre l'habitat insalubre, commercialisation des terrains équipés ou des logements réalisés dans le cadre de ses activités, collecte des fonds auprès des bénéficiaires des opérations

bidonvilles et dans les quartiers non-réglementaires. En 1987, la Société nationale d'équipement et de construction (SNEC) est investie de missions proches de celles des ERACs. Le rôle d'Attacharouk, créé aussi en 1987, sera essentiellement de construire des ensembles d'habitat collectif à proximité des zones bidonvilloises de Casablanca.

Les OPH deviennent ensuite des organismes sous tutelle du ministère de l'Habitat (OST). Les établissements publics doivent en principe avoir une gestion équilibrée de leur trésorerie. A terme, l'objectif est qu'ils soient financièrement autonomes sans dépendre du budget général de l'Etat (BGE) – type établissement public industriel et commercial (EPIC) doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Les OST adoptent le principe de péréquation : ils doivent dégager des excédents budgétaires, à travers l'aménagement des lotissements et la promotion immobilière, pour financer les actions de résorption de l'habitat insalubre. Le recouvrement des coûts engagés sera de plus en plus exigé dans les quartiers sous-équipés auprès des ménages bénéficiaires (programmes de restructuration, recasement/relogement). Si les produits des ventes de lots de terrains et de logements restent pour les OST la principale source de financement (40 à 50 % des ressources), la participation de l'Etat (budget général, Fonds de solidarité de l'habitat, Fonds Hassan II) et l'appel aux emprunts étrangers (USAID, Union européenne MEDA, AFD) restent importants.

**Tableau 11. Attributions des organismes sous tutelle du ministère marocain de l'Habitat**

OST	Attributions
<b>ANHI</b>	Trois missions à caractère social : - la résorption de l'habitat insalubre (recasement/relogement des bidonvilles, restructuration des quartiers non-réglementaires, réhabilitation des tissus anciens et habitations menaçant ruine) ; - la prévention en menant des actions de nature à réduire le déficit en logements, en facilitant l'accès des ménages à faible revenu à des lots ou logements décents ; - développement de partenariats avec les promoteurs immobiliers privés.
<b>ERAC</b>	Les ERACs procèdent dans les limites territoriales de leurs compétences – une ou deux régions depuis le remaniement du découpage administratif de 1997 – à l'aménagement de secteurs d'habitation (lotissements) et à la réalisation de programmes de construction (logements sociaux dans des immeubles d'habitat collectif). L'ERAC agit soit pour son propre compte, soit pour le compte de l'Etat ou des collectivités locales. C'est un promoteur immobilier dont les missions et objectifs sont : - veiller à l'application de la politique de l'Etat en matière d'habitat (suivre les orientations) ; - réguler le marché immobilier en évitant la spéculation ; - améliorer la cadre bâti (opérations de restructuration) ; - contribuer à la résorption du déficit en logements par la réalisation de lotissements et de constructions.
<b>SNEC</b>	Trois préoccupations majeures : - prise en charge et gestion des opérations immobilières initiées dans le cadre du Fonds national pour l'achat et l'équipement de terrains (FNAET) ou du Fonds de solidarité de l'habitat (FSH) ; - réalisation des projets d'aménagement foncier (acquérir les terrains, viabiliser, lotir, équiper) ; - réalisation des constructions dans les lotissements d'habitat économique et de haut et moyen standings
<b>Attacharouk</b>	Un objectif principal : La résorption des bidonvilles composant l'ensemble Carrières Ben M'sick et toutes les autres formes d'habitat insalubre dans la préfecture Ben M'sick - Sidi Othmane et, parallèlement, entreprendre des actions immobilières dans la wilaya du Grand Casablanca.

D'après le holding d'aménagement Al Omrane et les ERACs

engagées sous forme d'avances de préfinancement, recours aux emprunts sur le marché financier local et international, obtention de legs, dons et subventions destinés au financement de ses activités, et généralement, entreprendre toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de l'ANHI ou à tous autres objets similaires ou annexes.

L'ANHI peut intervenir directement ou en qualité de maître d'ouvrage délégué pour le compte de l'Etat et des collectivités locales. Elle peut confier tout ou partie des missions rentrant dans son objet social et pour une opération déterminée aux délégations du ministère de l'Habitat et de l'aménagement du territoire, aux ERACs et plus généralement aux organismes pouvant accomplir ces missions. L'ANHI peut prendre des participations conformément à la législation en vigueur dans toutes entreprises entrant par leur objet dans le cadre de ses activités. D'après : site Internet du secrétariat d'Etat à l'Habitat < [www.snec.seh.gov.ma/accueil/anh.htm](http://www.snec.seh.gov.ma/accueil/anh.htm) >.

## *Vocabulaire des OST : les mots de la lutte contre les maux de l'habitat insalubre*

### **Le recasement des bidonvilles**

Le recasement est une intervention menée par les OST, notamment par l'ANHI, dans le cadre de l'éradication des bidonvilles. Il consiste à aménager des lotissements destinés à accueillir les ménages évacués des zones de baraques sur des lots de 64 à 80 m<sup>2</sup> en principe équipés en réseaux de voirie et d'assainissement (plus éventuellement d'électricité et d'éclairage public et encore moins d'eau). Théoriquement, chaque ménage bidonvillois peut prétendre obtenir un lot de recasement, en particulier lorsqu'ils occupent des terrains du domaine public. Les attributaires bénéficient d'un prix de cession des unités adapté à leurs capacités contributives. Les terrains à bâtir sont livrés nus ou après la construction d'une baraque ou d'une pièce en dur ; on parle d'autoconstruction évolutive. Pour les bénéficiaires, la participation financière au recasement varie entre 10 000 et 60 000 Dh par lot selon les projets – il y a aussi des cas de gratuité. Après avoir bâti son logement et payé une première tranche à l'ANHI (généralement moins de 15 000 Dh), le chef de ménage peut demander le raccordement du domicile aux réseaux d'eau et d'électricité. Le coût des travaux réalisés par l'organisme distributeur reste à sa charge. Le versement de la dernière tranche permet d'obtenir un titre foncier de la parcelle immatriculée au service du cadastre. L'établissement public conditionne l'octroi du titre foncier, qu'elle possède avant de le remettre au bénéficiaire, par la construction du logement et son raccordement aux réseaux de fluides. Il y a généralement quatre étapes : installation, raccordement à l'électricité, puis à l'eau, enfin obtention du titre foncier.

### **Le relogement des bidonvillois**

Le relogement consiste pour les OST à livrer à un ménage bidonvillois un domicile équipé (moins de 100 m<sup>2</sup>) à faible valeur immobilière totale (VIT). Grâce aux subventions de l'Etat, le bénéficiaire devient propriétaire pour un coût inférieur à 120 000 Dh. Il doit disposer de revenus mensuels compris entre 2 000 et 3 600 Dh et peut contracter un crédit immobilier à taux préférentiel. Le principe est identique au recasement, sauf que le logement est soit déjà partiellement construit (rez-de-chaussée avec une ou deux pièces, une cuisine et un WC, avec possibilités d'extension et d'élévation d'un second niveau) soit un appartement dans un immeuble à l'intérieur d'un complexe d'habitat collectif dit social.

### **La restructuration des quartiers d'habitat non réglementaire**

Les OST supervisent les opérations de restructuration et coordonnent les différents acteurs impliqués (services de l'Etat, municipalité, société civile regroupée en amicale de quartier). Dans les quartiers non-réglementaires bâtis en dur, les interventions directes des OST sont de deux types :

- restructuration, c'est-à-dire équipement en infrastructures de base (assainissement et voirie), les réseaux d'eau et d'électricité restant théoriquement à la charge des habitants ;
- régularisation foncière.

La restructuration vise l'intégration urbaine des quartiers irréguliers sous-équipés à travers l'équipement : voirie et éclairage public, services de base (assainissement, eau, électricité), équipements collectifs (école, dispensaire). Les transports urbains et le ramassage des ordures ménagères restent du ressort des municipalités. L'action des OST se limite le plus souvent à la mise en place des réseaux primaires – dits aussi principaux ou hors site, c'est-à-dire les branches maîtresses – d'assainissement liquide et de voirie. L'aboutissement d'opérations successives de restructuration est la régularisation foncière.

## La mise en valeur du cachet urbanistique et architectural des les médinas...

En partenariat avec les collectivités locales et les associations qui œuvrent pour la préservation du patrimoine, la mission de l'ANHI dans les tissus anciens et dégradés consiste principalement au pavage des ruelles, à la réhabilitation des fontaines d'ornement, à la rénovation des bornes-fontaines en fonction, à la réfection des réseaux d'assainissement liquide et plus rarement à la restauration de bâtiments menaçant ruine.

### *Création du holding d'aménagement Al Omrane : la refonte des OST*

Depuis 2003, les OST connaissent des évolutions importantes. Le *projet de refonte des OST* vise à regrouper et fusionner progressivement les établissements publics au sein du holding d'aménagement Al Omrane, structure centrale équipée de filiales régionales. Après plus de deux décennies d'expériences en matière de lutte contre l'habitat insalubre au Maroc, ce remaniement a pour objectif de remédier aux dysfonctionnements observés (manque de synergie et chevauchement des missions des différents organismes, double emploi dans un même territoire d'intervention, gestion coûteuse, obsolescence des textes statutaires).

*« Ces dysfonctionnements ont amené les Pouvoirs Publics à une réflexion ayant abouti au (...) processus de refonte institutionnelle des OPH à la fin de l'exercice 2003 »* (site Internet Al Omrane).

*« Le projet de refonte des OST est inscrit parmi les réformes structurelles prévues par le programme du gouvernement dans les secteurs de l'habitat et de l'urbanisme »<sup>21</sup>.*

C'est d'abord l'ANHI qui, dès janvier 2004, rejoint Al Omrane. Puis, dans le courant de cette même année, l'Etat cède ses actions des sociétés Attacharouk et SNEC au holding d'aménagement. Les ERACs conservent encore leur strict statut d'établissements publics. Al Omrane regroupe donc l'ANHI, la SNEC et Attacharouk. Ces trois établissements mettent en commun leurs missions et stratégies, leur gestion des ressources financières et foncières (une seule trésorerie), leurs règles et procédures de fonctionnement. La société mère se décline localement en sept sociétés régionales<sup>22</sup>, plus quatre sociétés interrégionales<sup>23</sup> regroupant deux régions administratives voisines. Dans un second temps, le ministère envisage la transformation des ERACs en filiales régionales.

Trois zones d'intervention sont annoncées prioritaires en matière de lutte contre l'habitat insalubre :

- 1) le Grand Casablanca concentre la grande majorité des bidonvilles du pays ;
- 2) les provinces du Sud (régions Guelmim-Essmara, Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Oued Eddahab-Lagouira) rassemblent des poches diffuses d'habitat insalubre (extrême pauvreté) ;
- 3) la région Tanger-Tétouan, *« pour accompagner dans le domaine de l'habitat, les vastes chantiers ouverts par le gouvernement dans cette région et exploiter de manière optimale les opportunités d'intervention qu'elle présente »* (« *Projet de refonte des OST* », 2003, *op. cit.*). La péninsule tingitane est dynamique mais non pas moins problématique dans la mesure où les vastes extensions urbaines sous-équipées de Tanger et de Tétouan représentent des foyers où l'islamisme radical a été mis au service du terrorisme international.

<sup>21</sup> ministère délégué chargé de l'Habitat et de l'urbanisme, déc. 2003, « *Projet de refonte des OST* », 5 pages

<sup>22</sup> Casablanca, Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, Tanger-Tétouan, Ghrab-Chrarda-Béni Hsain, Oriental, Meknès-Tafilalet

<sup>23</sup> Fès-Boulemane et Taza-Al Hoceima, Tensift-Al Haouz et Doukkala-Abda, Chaouia Ourdigha et Tadla-Azilal

A travers la création d'Al Omrane, le gouvernement marocain met en œuvre son programme national « villes sans bidonvilles », réplique nationale de la stratégie internationale « villes sans taudis / *cities without slums* » de Cities alliance<sup>24</sup>. En partenariat avec les collectivités locales et les acteurs publics et privés concernés, l'administration de l'habitat prévoit des « contrats de ville », tout en poursuivant des actions plus classiques dont elle a la maîtrise (habitat social, restructuration, recasement/relogement, requalification des tissus anciens).

La création d'Al Omrane n'est pas seulement un remaniement institutionnel. Elle marque des évolutions stratégiques importantes dans la politique de lutte contre l'habitat insalubre. Parmi les objectifs moins annoncés figure celui de l'équilibre comptable des OST. Un but qui s'inscrit dans le processus de désengagement de l'Etat et de décentralisation des compétences aux collectivités locales. Les OST passent d'un statut d'établissement public à celui de société privée filiale d'un groupe national. A terme, Al Omrane devra se passer des subventions de l'Etat et dégager des profits pour mener de nouvelles actions. Cette recherche d'équilibre financier du holding se comprend comme une réponse aux injonctions internationales (austérité budgétaire). C'est sans doute pourquoi le groupe souhaite bénéficier d'une assistance financière de la part des bailleurs de fonds internationaux :

« (le projet de refonte des OST) pourrait bénéficier de l'expertise de la Banque Mondiale et de l'assistance financière de l'Agence française de développement et de la BEI qui projettent de financer les activités (...) Al Omrane dès 2004 » (« Projet de refonte des OST », 2003, *op. cit.*).

Le ministère de l'Habitat entend de moins en moins intervenir (gratuitement) dans les tissus urbains insalubres. L'objectif est de concentrer les efforts sur le volet prévention<sup>25</sup>. Cela signifie mener davantage d'aménagement de lotissements économiques et de complexes de logements sociaux, au détriment des opérations de recasement des bidonvilles et de restructuration des quartiers non-réglementaires. Les réseaux de voirie et d'assainissement liquide qui constituent l'essentiel des actions de restructuration relèvent théoriquement des compétences des Communes (et des régions municipales et opérateurs délégataires). Le holding souhaite se retirer progressivement de ces secteurs d'intervention pour concentrer ses actions sur l'acquisition et la viabilisation de terrains, la construction de lotissements et de logements.

« Le programme (...) comportera une composante prévention d'une ampleur jamais atteinte auparavant par le fait d'une part, de la décision de l'Etat de mobiliser d'importantes réserves foncières publiques, et d'autre part de mettre à profit le dynamisme du secteur privé dans le cadre d'un partenariat visant l'intensification de la production de logements sociaux (...) »<sup>26</sup>.

*In fine* il faudra moins intervenir sur l'existant pour rattraper des situations car cette approche corrective de l'habitat insalubre représente une course sans fin ; à l'image d'une *course perpétuelle contre son ombre*, le rythme des extensions urbaines sous-équipées reste plus rapide que celui des restructurations. Plutôt que de rattraper, le but est d'anticiper en imputant sur le marché de l'immobilier des logements légaux et équipés – en partenariat avec les opérateurs privés du secteur de la construction et du BTP. D'une action à l'aval de l'étalement urbain périphérique et insalubre, Al Omrane passe à l'amont pour enrayer le processus.

---

<sup>24</sup> Cities Alliance est une initiative de la Banque mondiale et UN-Habitat à laquelle se sont associés une douzaine de pays de la zone OCDE pour lutter contre la pauvreté. Elle met l'accent sur le développement de nouvelles stratégies, la mise au point d'outils juridiques, institutionnels et financiers afin d'améliorer les conditions des populations les plus défavorisées ([www.isted.com/pole-ville/pole-ville-cities-alliance.htm](http://www.isted.com/pole-ville/pole-ville-cities-alliance.htm)).

<sup>25</sup> et sur la promotion des actions de proximité (inciter les services des différentes administrations à créer des équipements collectifs, favoriser l'animation de la vie associative locale, les événements culturels et sportifs).

<sup>26</sup> Holding d'aménagement Al Omrane, « plan d'action 2004 », 49 pages, p. 2.

Les deux objectifs majeurs du quadriennal 2004-2007 d'Al Omrane sont :

1. « *doubler la production du logement social, notamment le logement à faible VIT (moins de 120 000 Dh)* » ;
2. « *réduire le déficit enregistré en matière de logements et d'équipements dans le cadre d'un programme d'intervention visant la requalification urbaine et l'amélioration des infrastructures dans les agglomérations rurales* » (Al Omrane, plan d'action 2004, p. 4).

Deux remarques sur ce programme. D'une part, le logement dit social concerne les couches urbaines solvables. D'autre part, les termes de « restructuration » et « recasement » n'apparaissent pas dans le second objectif où il est fait allusion à la rénovation des tissus anciens et des bâtiments historiques (indirectement, n'est-ce pas la promotion du tourisme qui est visée ?) et d'amélioration des infrastructures en milieu rural (ne cherche-t-on pas ici à enrayer l'exode rural, ce qui relève du volet préventif ?).

Les cinq axes d'intervention de ce quadriennal 2004-2007 sont les suivants :

1. « *la valorisation de l'importante réserve foncière mobilisée par l'Etat* » ;
2. « *le développement du partenariat avec les promoteurs du secteur privé pour la construction de logements sociaux notamment ceux à faible VIT en mettant à leur disposition des îlots aménagés qui leur seront affectés dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt* » ;
3. « *l'augmentation du rythme de production des lots de logement (dans le cadre des zones d'équipement différé : ZED, zones d'aménagement progressif : ZAP, ou avec équipement total) et des lots d'habitat économique* » ;
4. « *la concrétisation des signatures des conventions avec les partenaires locaux pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du programme villes sans bidonvilles* » ;
5. « *le soutien aux ONG et associations de quartier qui contribuent au processus de mise à niveau des villes par la restructuration et l'intégration urbaine des quartiers insalubres* ».

Ces axes montrent le remodelage de l'activité des OST. D'une politique de *rattrapage - correction* des situations existantes (recasement et restructuration), on passe à des actions *préventives - anticipatrices* en intervenant directement, ou indirectement *via* l'appel au secteur privé, sur l'offre de logement (lotissements, logements sociaux). L'Etat préfère prévenir que guérir ; la mission *guérison* est remise aux acteurs locaux, publics et privés légalement responsables, ainsi qu'aux particuliers concernés par l'habitat insalubre.

La prévention se présente en trois axes essentiels : la mobilisation du foncier public, la création de secteurs urbanisés et le développement des partenariats public-privé. Pour la réalisation des complexes d'habitat social (logements sociaux, habitat collectif) et l'aménagement des lotissements économiques (terrains équipés à bâtir, maisons individuelles), les réserves foncières publiques sont mises à disposition du secteur privé.

Al Omrane recherche « *la participation active et soutenue du secteur privé par appel à manifestation d'intérêt (AMI) à travers des conditions avantageuses (cession de terrain à coût réduit, exonération fiscales, aides financières publiques directes ou indirectes à la clientèle à revenus très faibles)* ».

Parmi les orientations stratégiques du holding d'aménagement figurent le « *recentrage de l'activité sur l'aménagement foncier* », le « *développement du partenariat avec l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé et les ONGs (...) en vue d'accroître le rythme de production dans le cadre d'une politique conventionnelle* », « *accroître l'offre foncière destinée à la promotion de l'habitat social à travers la mobilisation du foncier public, l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones, le développement des activités de lotissement d'habitat et d'aménagement de secteurs* », « *développer la politique conventionnelle et de partenariat avec le secteur privé de la promotion immobilière en vue de promouvoir le logement social de faible VIT dans le cadre de la prévention et de la résorption de l'habitat insalubre* » (Al Omrane, Plan d'action 2004, p. 17).

« Le groupe (...) sera en mesure de contribuer à la réalisation des objectifs fixés pour le secteur, notamment le doublement du rythme actuel de production de l'habitat social en partenariat avec le secteur privé, la dynamisation des programmes de résorption de l'habitat insalubre et le développement de l'approche de la maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale » (Projet de refonte des OST, 2003, *op. cit.*).

### *L'habitat insalubre, un fonds de commerce pour le Maroc ?*

A travers sa politique rénovée de l'habitat, l'Etat marocain tend à déléguer au privé la production de lotissements économiques et de logements sociaux. Cette formule ne représente-t-elle pas un intérêt économique pour les grands propriétaires terriens et une activité lucrative pour les promoteurs immobiliers ? Le secteur économiquement rentable de l'habitat n'est-il pas d'autant plus une aubaine pour la classe dirigeante que les investissements productifs garantissent moins de profits potentiels que l'immobilier ?

A travers la mobilisation du sol urbain relevant du domaine public, le Makhzen valorise la manne foncière et immobilière, secteur particulièrement spéculatif au Maroc, et la redistribue à ses relais tout en conservant le contrôle. Le pouvoir central trouve ainsi, dans la prévention contre l'habitat insalubre, le moyen de renouveler des rentes de situation et de maintenir des formes de patrimonialisme envers les nantis. La rente d'Etat devient rente foncière et immobilière ; elle permet de préserver l'allégeance des élites. C'est remarquablement habile de la part de gouvernements qui privatisent progressivement les grandes entreprises publiques où étaient placés les fils de notables.

De plus, les OST rassemblent de nombreux emplois avec un statut assimilé à celui des fonctionnaires, dont 43 % de cadres<sup>27</sup>. Précisons que l'ANHI, la SNEC et Attacharouk ont été créés au moment où le Maroc s'engageait dans les PAS recommandés par la Banque mondiale et le FMI. N'était-il pas indirectement question de maintenir des emplois dans la fonction publique tout en adoptant les principes d'austérité budgétaire et de lutte contre la pauvreté ?

Un lien hypertexte du portail Internet du holding d'aménagement Al Omrane indique à propos de l'ANHI : « prix d'excellence pour l'amélioration de l'habitat délivré par l'ONU en 1996, prix d'honneur d'Habitat '95 décerné par l'ONU en 1995 »<sup>28</sup>. Et à partir de l'onglet « coopération internationale » du même site Internet : « Une coopération internationale développée avec les organismes suivants : Banque Mondiale - USAID (Etats unis) - AFD (France) - FADES - Fonds Koweïtien - CNUEH (Nations-Unies) - HUDC (Jordanie) - ARRU (Tunisie) - Pact-Arim (France) et l'AADEL (Algérie) ». Al Omrane s'annonce membre du réseau arabe pour l'amélioration des conditions de l'habitat (RAAH).

#### **Encadré 19. Le lancement du PARHI du siècle**

Suite aux recommandations du roi, formulées dans son discours du 20 août 2001 (encadré 17), et « dans la lignée de l'objectif stratégique 2020 de Cities Alliance « Villes sans taudis » »<sup>29</sup>, le secrétariat d'Etat à l'Habitat (SEH) initie un programme national d'action pour la résorption de l'habitat insalubre (PARHI) qui consiste à restructurer les quartiers non-réglementaires et les grands bidonvilles. D'une durée de dix ans, le PARHI mobilisera quelque 28,86 milliards de Dh (17,2 milliards pour l'habitat non réglementaire et 11,6 milliards pour les bidonvilles). Ce *pari du siècle* sera conjointement financé par l'Etat, le Fonds Hassan II, les collectivités locales et le Fonds de solidarité de l'habitat (ce dernier étant alimenté par la nouvelle taxe sur les ciments). L'objectif est double. D'une part, résorber l'habitat insalubre (200 000 bidonvillois, 430 000 ménages vivant dans les quartiers non-réglementaires et 90 000 foyers occupant des habitations menaçant ruine). D'autre part, mener une politique de prévention à travers « la réalisation publique annuelle de 23 000 lots et de 10 000 logements pour les ménages à faibles revenus » (Benjelloun, 2003, *ibid.*).

<sup>27</sup> Al Omrane prévoit l'amélioration des salaires des administrateurs. Les frais de personnel couvrent entre 60 et 70 % du budget d'Al Omrane et des OST en général (Al Omrane, « Plan d'action 2004 »).

<sup>28</sup> entre autres « distinctions » véhiculées par les sites Internet *accrocheurs* du groupe et du secrétariat d'Etat à l'Habitat < <http://www.alomrane.ma> > et < <http://www.seh.gov.ma> >

<sup>29</sup> Driss Benjelloun, « Maroc. Un PARHI face à la recrudescence de l'habitat insalubre », *Villes en développement*, bulletin de la coopération française pour le développement urbain, l'habitat et l'aménagement spatial, juin-sept 2003, n° 60-61, pp. 12-13.



Enfin, grâce à l'onction scientifique du prestigieux Institut national d'aménagement et d'urbanisme (INAU à Rabat), qui avec l'Ecole nationale d'architecture forment la majorité des cadres des OST et des Agences urbaines, la politique de l'habitat permet au Maroc de jouir d'une image de marque à l'international et, par conséquent, de bénéficier du soutien des grands bailleurs de fonds.

Enfin, la création d'Al Omrane ne conduit-elle pas à pérenniser l'aide publique au développement à destination du secteur marocain de l'habitat ?

*« Al Omrane privilégie le recours à des emprunts (...) comme celui obtenu auprès de l'Agence française de développement ou mieux encore les dons tel que celui accordé par l'Union Européenne pour le programme de résorption de l'habitat insalubre à Tanger ».*

*« Le taux d'intérêt des prêts (USAID) dont le premier déblocage a été effectué en 1992, était de 11 % au moment où les taux sur le marché financier national dépassaient les 15 % hors TVA. Constatant les baisses successives de ces derniers, l'ANHI avait entamé des négociations avec la Direction du Trésor et des Finances Extérieures qui ont abouti à ramener le taux de ces prêts à 9 % à partir de décembre 2000. Toutefois, ce taux reste relativement élevé eu égard à celui de 3 % obtenu auprès de l'Agence Française de Développement, et même à ceux appliqués actuellement au niveau du marché financier national. Par conséquent, (...) Al Omrane a lancé au mois de décembre 2003 un appel d'offres auprès des principales banques et organismes de financement nationaux pour lui octroyer un emprunt de 20 ans afin de rembourser par anticipation le capital restant dû au 30/09/2003 des prêts (USAID) ».*  
(plan d'action Al Omrane 2004, p. 41).

### **1.3. Les réalisations publiques en matière de résorption de l'habitat insalubre**

#### **1.3.1. Le bilan de deux décennies de lutte contre l'habitat insalubre (années 80 et 90)**

##### **De 1982 à 1992, priorité aux bidonvilles**

**Tableau 32. Actions de l'Etat pour la résorption de l'habitat insalubre 1982-1992**

Période	lots de recasement	logements de résorption	unités de restructuration	Total unités réalisées	BGE (millions Dh)
<b>1982-1992</b>	82 415	8 913	57 896	149 224	1 135,77
<b>Par an (moyenne)</b>	8 242	891	5 790	14 922	114

D'après Al Omrane, 2004. BGE : budget général de l'Etat

*« L'importance des productions, pour la première période 1982-1992, est liée (...) aux conditions favorables tant au niveau des moyens financiers mobilisés (soutien de la Banque Mondiale, prêt de l'USAID et subventions du Budget Général de l'Etat), que de l'apport de la péréquation et la disponibilité des réserves foncières de l'Etat » (site Internet Al Omrane).*

##### **De 1993 à 1999, priorité aux quartiers dits clandestins (habitat non réglementaire en dur)**

**Tableau 33. Actions de l'Etat pour la résorption de l'habitat insalubre 1993-1999**

Période	lots de recasement	unités de restructuration	Total unités réalisées
<b>1993-1999</b>	29 545	46 292	75 837
<b>Par an (moyenne)</b>	4 220	6 613	10 833

D'après Al Omrane, 2004

La comparaison entre les deux tableaux *supra* montre que le total annuel moyen des « unités réalisées » diminue sur la période 1993-1999 par rapport à 1982-1992. Il faut sans doute y voir le recul de l'Etat-providence dans le cadre des PAS.

*« (...) Avec la mise en place du P.A.S et des contraintes budgétaires qu'il impose, les subventions et les programmes à caractère social sont soumis à d'importantes restrictions. Dans ce contexte, il apparaît évident que l'autoconstruction soit la forme la plus souple et la plus adaptée aux besoins actuels de la majorité des ménages marocains » (Moulay R'Chid, 1994).*

Alors qu'entre 1982 et 1992 il y avait davantage de lots de recasement que d'unités de restructuration, la tendance s'inverse ensuite au profit de la restructuration (tab. 32 et 33). Les politiques publiques de lutte contre l'habitat insalubre suivent donc la dynamique de l'étalement urbain dans laquelle l'habitat non réglementaire devient majoritaire.

De plus, au cours des années 90, l'Etat abandonne progressivement les opérations de relogement, alors qu'entre 1982 et 1992 il y avait approximativement un relogement pour dix lots de recasement attribués. Le relogement des bidonvillois est jugé trop coûteux pour les pouvoirs publics. La formule « un domicile équipé à faible VIT (moins de 120 000 Dh) + crédit immobilier à taux préférentiel » est néanmoins conservée. Mais il s'agit du « logement social » pour les ménages solvables (revenus mensuels compris entre 2 000 et 3 600 Dh) et non plus du « relogement des bidonvillois ».

### Les opérations réalisées et programmées en 2003 et 2004

En 2003, le gouvernement engage un « *plan décennal de résorption des bidonvilles et de restructuration des quartiers non réglementaires* ». La priorité est « *l'exécution du programme « Villes sans bidonvilles »* » (Al Omrane, Plan d'action 2004, p. 2).

**Tableau 34. Actions de l'Etat dans la lutte contre l'habitat insalubre. 2003**

Année	Unités mises en chantier	Unités achevées	Unités livrées	Titres fonciers créés	Baraques démolies
2003	36 035	16 991	5 305	6 984	2 625

D'après Al Omrane, Plan d'action 2004, p. 36

« *Ce sont 2 625 ménages des bidonvilles qui ont été transférés au cours de l'exercice 2003. (...) En 2004, il est prévu de procéder à la démolition de 7 363 baraques dans près de 80 douars et quartiers sous équipés* » (Al Omrane, Plan d'action 2004, p. 15).

**Tableau 35. Programme des actions de l'Etat dans la lutte contre l'habitat insalubre. 2003-2004. Actions de résorption et de prévention**

Année	Nbre opérations	Superficie (en ha)	Unités (total)	Dont recasemt.	Dont restructur.	Dont réhabilit.	Dont relogemt.	BGE (millions Dh)	BGE (en % du total)
2003	74	953	48 022	9 983	30 386	1 621	147	596	47
2004	32	443	20 529	3 615	14 636	761	0	188	41

D'après Al Omrane, Plan d'action 2004, p. 36

Face à l'expansion de l'habitat non réglementaire, la priorité à la restructuration est maintenue. Le nombre de lots de recasement attribués continue de diminuer par rapport aux années 80. D'une part, parce qu'il y a moins de bidonvilles que dans les décennies passées grâce aux actions de résorption achevées. D'autre part, parce que ces opérations sont coûteuses pour les pouvoirs publics. Les subventions de l'Etat représentent plus de 40 % de l'ensemble des ressources d'Al Omrane. Le reste du financement correspond à la participation des bénéficiaires (environ 50 % du total, dont un tiers directement et deux tiers à travers les produits de la péréquation) et à la contribution des collectivités locales (environ 5 %).

#### 1.3.2. Les programmes de recasement, seule issue pour les bidonvillois

Le recasement est un dispositif hérité des trames sanitaires d'accueil du Protectorat. D'ailleurs la superficie minimum des lots (64 m<sup>2</sup>) rappelle celle des trames « 8 x 8 » du plan Ecochard. Les bidonvillois bénéficie d'un terrain à bâtir dans une zone – plus ou moins bien – viabilisée par les OST<sup>30</sup>. Les lots sont cédés pour une somme inférieure au prix du marché.

<sup>30</sup> Dans le cadre de l'éradication des bidonvilles, l'ANHI prépare des terrains, plus qu'il n'aménage des lotissements, destinés à accueillir des ménages bidonvillois sur des lots de recasement. En conformité avec les SDAU et les plans d'aménagements, ces opérations sont validées par les Agences urbaines.

« Deux procédures de recasement sont identifiées. La première porte sur les opérations de transfert des familles sur un terrain non équipé et dont le principe est de différer l'équipement des terrains dans le temps ; ce n'est qu'après le démarrage de la construction sur la parcelle par les bidonvillois que l'équipement est réalisé progressivement. (...) La deuxième catégorie, la plus pratiquée, se rapporte aux opérations intégrées (recasement, viabilisation et/ou construction) » (Berrada, 1991, p. 27).

L'attribution d'un lot ouvre l'accès aux services essentiels (eau, assainissement, électricité) et à la propriété. Néanmoins, dans la plupart des zones de recasement, seules les branches maîtresses des réseaux de voirie et d'assainissement sont réalisées par l'ANHI avant l'installation des familles. L'accès aux raccordements individuels est ensuite conditionné par la construction des réseaux secondaires dont le coût reste à la charge des habitants. Dans de nombreux cas un forfait de 10 000 à 30 000 Dh, répartis en quatre tranches couvre l'achat du terrain (titre foncier) et le coût des raccordements aux réseaux de fluides. « Toutefois la collecte des recettes auprès des ménages (...) reste limitée et nécessite une mobilisation disproportionnée par rapport au montant collecté » (Al Omrane, Plan d'action 2004, p. 34).

### *1.3.3. La restructuration et la régularisation, vers la reconnaissance des quartiers d'habitat non réglementaire*

Les restructurations correspondent à des améliorations successives *in site*, c'est-à-dire à l'intérieur des quartiers sous-équipés. Elles apportent progressivement l'essentiel des infrastructures de base, qui font défaut lors de la création du quartier, et peut aboutir à une régularisation foncière, voire urbanistique. Une opération de restructuration est un montage institutionnel avec plusieurs acteurs qui peut être résumé ainsi :

- les pouvoirs publics (Commune ou/et ANHI) prennent en charge les réseaux primaires d'assainissement et de voirie. La régie de distribution d'eau potable et d'électricité (ou la société délégataire) installe les canalisations d'eau en suivant le tracé du réseau d'assainissement ;
- les réseaux secondaires (eau, assainissement et voirie) sont à la charge des ménages. Soit les habitants les réalisent directement (assainissement et voirie), individuellement ou collectivement à travers la constitution d'une amicale de quartiers pour collecter les fonds et organiser les travaux, avec un éventuel soutien technique de la Commune et de l'ANHI. Soit le coût des infrastructures (eau et assainissement) est répercuté sur les prix des raccordements individuels (avec de possibles subventions type branchements sociaux<sup>31</sup>).

En simplifiant, on peut considérer que l'ANHI réalise, grâce aux financements de l'Etat et au soutien des bailleurs internationaux, les réseaux primaires de voirie et d'assainissement, tandis que la régie des eaux et d'électricité (ou l'entreprise délégataire) est chargée des infrastructures d'eau et d'électricité dont le coût reste à la charge des ménages. La voirie secondaire est prise en charge par la Commune ou/et les habitants. La régularisation foncière est le sésame de la restructuration et permet aux habitants de devenir légalement propriétaires.

Les principales limites des opérations de restructuration peuvent être résumées ainsi : une exécution partielle et rarement conforme aux prévisions (inachèvement des projets) ; un dépassement de délais pour la réalisation des projets ; un recouvrement difficile auprès de

---

<sup>31</sup> Forme de crédit (presque) gratuit, accordé en fonction des niveaux de revenus mensuels des ménages (moins de 3 500 Dh), pour les raccordements des domiciles à l'eau et à l'électricité : échelonnement du coût sur 60 mensualités. Les réseaux primaires pouvant être subventionnés par les bailleurs internationaux (politique des branchements sociaux des années 80-90), le coût des raccordements des domiciles tiennent compte uniquement des réseaux secondaires et dépassent rarement 20 000 Dh pour l'eau et l'électricité.

populations peu solvables ; le refus de participation aux opérations de la part des habitants ; une difficile constitution des associations et des amicales de quartiers sans l'intervention des élus locaux (controverse autour de l'approche participative).

Les amicales et associations de quartiers sont généralement créées sur initiative des élus et dirigées par des caciques locaux ; « *les amicales ont fonctionné comme une pépinière de candidats aux élections* » (Navez-Bouchanine, 1994, p. 64). Le territoire couvert par une amicale peut correspondre à une circonscription électorale. L'objectif est de mobiliser les contributions financières ou la main d'œuvre des habitants pour participer à la restructuration.

**Encadré 20. Les quartiers d'habitat non réglementaire bâtis en dur et les opérations de restructuration *in situ* (Berrada, 1991).**

« *L'habitat insalubre est d'apparition, comme de préoccupations publiques, beaucoup plus récentes (que le bidonville) ; il présente ses caractéristiques et impacts propres (construction viable, investissement réalisé par les propriétaires, atténuation de la crise de logements,...) qui conditionnent la forme d'intervention préconisée à ce jour pour sa régularisation et pour l'amélioration de ses conditions d'habitabilité. (...)*

*Dans la restructuration du "clandestin", on note une certaine évolution dans le type d'actions, passant d'une intervention fragmentaire (particulièrement, en matière d'équipement en eau potable et/ou en électricité) à des opérations de restructuration totale (voirie asphaltée, assainissement, eau potable et électrification) avec tentative de régularisation foncière, pour aboutir (...) à des opérations dites intégrées, comportant plusieurs volets d'intervention complémentaires : restructuration du tissu d'habitat clandestin et prévention.*

*Pour les grandes opérations de restructuration de quartiers clandestins, (...) les premières ont été gérées, d'abord, dans un cadre de maîtrise d'ouvrage directe par des Amicales et Associations de résidents des quartiers avec assistance technique de l'Administration (exemple de Monfleuri à Fès) ; suivies par d'autres gérées directement par la Collectivité Locale (exemple de Kariat Ouled Moussa à Salé).*

*Enfin, certaines Collectivités Locales ont eu recours à des organismes spécialisés de l'Etat pour la gestion technique de ces types d'opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée (exemple du PDU de Dersa-Samsa à Tétouan). Parallèlement, le volet financier de ces opérations a subi une évolution notable. En effet, les opérations fragmentaires initiales étaient intégralement financées soit par le Budget Général et à fonds perdus, soit par des programmes spéciaux des Régies d'eau et d'électricité (Branchements sociaux, par exemple).*

*Dans le cadre des Amicales des résidents, on a eu recours à la formule de préfinancement conjuguée à une contribution du Budget Général. Enfin, dans les opérations intégrées, les ressources de financement sont diverses, mais essentiellement basées sur le système de contribution des bénéficiaires et de produits de péréquation dégagés, notamment, des zones de prévention (lotissements). »*

« *Dans la plupart des projets, (...) la normalisation des constructions a été réduite au strict minimum pour éviter des relogements coûteux. (...) La régularisation administrative des (quartiers d'habitat non réglementaire) signifie la reconnaissance par l'administration des morcellements et des constructions et les possibilités de leur amélioration progressive et durable. Cette normalisation se traduit par un plan d'aménagement qui restitue l'existant en imposant des servitudes acceptables par les habitants et une réglementation adaptée aux constructions réalisées. (...) Un effort a été entrepris par l'administration qui ne conditionne plus l'autorisation de construction ou de normalisation aux exigences de la loi de l'urbanisme en matière de titre foncier et d'équipement préalable » (Debbi, 2004, p. 15).*

« *Les expériences de régularisation des (quartiers d'habitat non réglementaire) ont mis en relief des enjeux liés à la propriété foncière et à l'influence des groupes d'acteurs à travers les amicales (grands propriétaires fonciers, acheteurs des parcelles, élus) dans le processus d'équipement et de régularisation administrative de ces quartiers. Dans tous les cas, l'imbrication des aspects politiques et techniques ne favorise pas l'action du mouvement associatif et communautaire, qui gagne en crédibilité en préservant son autonomie par rapport aux acteurs institutionnels et en fondant ses relations sur des rapports contractualisés » (Debbi, 2004, p. 19).*

Ultime étape des restructurations, la régularisation foncière consiste à immatriculer des terrains non titrés<sup>32</sup>, fusionner/éclater des titres fonciers existants, lever les oppositions grevant les terrains réquisitionnés (dossiers en souffrance) puis procéder à leur immatriculation. Si le terrain relève du domaine de l'Etat, le problème est mineur : l'administration procède directement à l'immatriculation, mais les délais peuvent être longs (demande d'immatriculation, bornage, levées, délais d'opposition). Si le terrain relève du privé, la levée des oppositions auprès du Tribunal nécessite un jugement. Pour les terrains immatriculés, dans la mesure où le propriétaire est identifié, il y a moins de contraintes : l'organisme public chargé de la restructuration acquiert les titres et réalise ensuite le morcellement.

*« La seule motivation qui pourrait donc pallier le peu d'intérêt de certains (pour les opérations de restructuration), encourager plus encore les autres et inciter à l'effort financier des intéressés, réside dans l'assurance qui leur est donnée d'être, à titre de "récompense", propriétaires de plein droit du terrain qu'ils occupent, par l'obtention d'un titre foncier ; d'où l'intérêt primordial des questions foncières dans les opérations de restructuration » (Thibeau, 1992).*

Cependant, avant la régularisation *stricto sensu*, l'accès aux services d'eau et d'électricité correspond déjà à une forme de reconnaissance : *un droit de cité et de rester*, une stabilisation d'une situation précaire. D'ailleurs, des ménages bénéficiaires d'opérations de restructuration n'accomplissent pas les démarches administratives nécessaires à l'obtention d'un titre de propriété. Ils refusent d'autant plus d'acquitter les charges relatives à l'obtention de la *moulkia* que l'accès individuel aux services essentiels représente aussi un *permis d'habiter*. De plus, la stricte régularisation s'accompagne de la fiscalisation du ménage (taxe d'habitation) et du contrôle par l'administration du respect des normes d'urbanisme (amendes possibles).

*« Les autorités se heurtent souvent à la résistance justifiée de populations soumises à la taxe d'édilité et qui n'admettent pas l'absence ou la défaillance du service » (Navez-Bouchanine, 1994, p. 63).*

#### ***1.4. Le volet préventif des politiques de l'habitat : mise à disposition de terrains à bâtir (lotissement d'habitat économique avec des maisons individuelles) et de logements dits sociaux en immeubles d'habitat collectif***

Les règlements en matière d'urbanisme au Maroc remontent au dahir du 16 avril 1914. Ce texte est remanié dans le dahir du 14 juin 1933, premier instrument juridique sur les lotissements. La loi est complétée par le dahir du 29 septembre 1938 relatif à la réglementation des constructions dans certaines zones des agglomérations. Cet arsenal est modifié par le dahir du 30 juillet 1952 relatif à l'urbanisme, puis celui du 30 septembre 1953 qui précise les modalités du morcellement des terrains.

##### ***1.4.1. Les lotissements d'Etat et les lotissements privés : l'habitat dit économique, des terrains viabilisés et équipés pour les couches urbaines solvables***

Bien que *« les textes de loi instituant l'obligation de l'autorisation de lotir et de construire existaient depuis l'époque coloniale »* (Azougagh, 2001, p. 276), le décret du 26 décembre 1964 définit les zones d'habitat économique et approuve le règlement général de construction applicable à ces zones.

---

<sup>32</sup> Les parcelles individuelles ne sont pas titrées. A la base, le terrain qui les regroupe ne l'est pas forcément non plus (pas de titre dit mère enregistré au service du cadastre et de la conservation foncière).

Dans un passé plus récent, le dahir du 17 juin 1992<sup>33</sup> fait référence dans le domaine des lotissements publics et privés. Cette législation intervient parallèlement aux dénombrements nationaux sur l'habitat insalubre. L'Etat marocain prépare actuellement un nouveau code de l'urbanisme.

A la fin de la période coloniale et dans les années 60, l'intervention de l'Etat en matière d'habitat est principalement orientée vers le recasement des bidonvilles. Toutefois, dès le début de la décennie 1970, les pouvoirs publics favorisent l'aménagement de lotissements équipés pour répondre à la demande des couches sociales moyennes. Relayés ensuite par les opérateurs privés, l'administration reste à l'origine d'une promotion immobilière dans des lotissements homogènes et standardisés.

« *Conscients de l'insuffisance de ces programmes (de lotissements d'Etat) et des difficultés à répondre à la demande croissante du logement, les pouvoirs publics vont (...) encourager le secteur privé et l'inciter à participer à la réalisation des programmes d'habitat. (...). Dès lors, les lotissements privés réglementés n'ont pas cessé de proliférer. (...) L'objectif est d'endiguer l'extension urbaine anarchique des villes et d'améliorer les conditions d'hygiène et de confort du logement, en mettant sur le marché des lots équipés de différentes tailles pour satisfaire une clientèle nombreuse généralement solvable (...)* » (Azougagh, 1995, p. 435).

Dans les années 70-80, les lotissements d'Etat (aménagés par les OST soit directement, soit à travers des sociétés sous-traitantes) et les lotissements privés (initiatives privées et politiques incitatives) correspondent à l'essentiel de l'offre légale de parcelles viabilisées à bâtir. Ces lotissements de maisons individuelles sont supposés répondre aux règles d'urbanisme dans la mesure où les occupants doivent être munis de plans-types élaborés et validés par un architecte. Les lots sont enregistrés au cadastre et à la conservation foncière (morcellement légal d'un titre dit mère en plusieurs propriétés). Les propriétaires peuvent ainsi aisément obtenir d'une part, une autorisation de construire auprès des services municipaux et d'autre part, le raccordement du domicile aux réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité. L'aménagement de ces lotissements est destiné aux couches urbaines solvables (classes moyennes et aisées).

Les publications sur le thème lotissements d'habitat économique dénoncent des dysfonctionnements : insuffisance d'espaces verts et d'espaces publics (emprise non respectée par le promoteur ou/et les occupants), manque d'équipements collectifs et de commerces de proximité, parcelles vides pendant plusieurs décennies (spéculation<sup>34</sup>), surélévation du bâti pour revendre ou louer une partie du logement. *In fine*, le non-respect des règles d'urbanisme n'est pas l'apanage des quartiers d'habitat non réglementaire *stricto sensu*.

Pour rentabiliser les lotissements d'Etat et s'autofinancer, les OST pratiquent une péréquation entre des lots cédés à des prix inférieurs aux coûts d'aménagement (habitat social), des lots livrés au prix de revient (habitat économique) et des lots de villas dits de moyen et haut standings vendus au prix du marché avec des profits (habitat haut de gamme)<sup>35</sup>.

---

<sup>33</sup> Les dahirs du 17 juin 1992 portent promulgation d'une part, de la loi n°25-90 relative aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements et d'autre part, de la loi 12-90 relative à l'urbanisme.

<sup>34</sup> Au Maroc, et généralement dans les PED, le foncier capture l'épargne au détriment des investissements productifs. L'achat d'un terrain est un placement sûr et sans risque. C'est une forme d'assurance. Particulièrement en milieu urbain et périurbain, le sol constructible devient une ressource qui se raréfie et attire convoitise et spéculation.

<sup>35</sup> Par exemple, à Tanger en 2003, l'ANHI vend d'une part, des parcelles de 60 à 110 m<sup>2</sup> à 150 Dh le m<sup>2</sup> (ce qui reste inférieur au prix du marché) et d'autre part, des lots de villas de 100 à 1 000 m<sup>2</sup> à 1 500 Dh le m<sup>2</sup>.

Les responsables soulignent un relatif échec de la péréquation. Les ménages qui bénéficient, en fonction de leurs revenus, de lots subventionnés revendent les parcelles pour réaliser une plus-value. Ils préfèrent ensuite acheter un terrain meilleur marché en périphérie, dans les quartiers non-réglementaires, pour construire et équiper progressivement leur domicile tout en échappant à la fiscalité locale. A ces considérations s'ajoutent des aspects qui concernent les mentalités. Les lotissements légaux apparaissent souvent comme des *no man's land* pas en phase avec les modes de vie. Contrairement à l'habitat non réglementaire, ils ne permettent pas de reproduire des formes traditionnelles de sociabilité vécues en médina et en milieu rural.

L'aménagement des lotissements économiques dans les périphéries urbaines est présenté comme le volet préventif des politiques de l'habitat. D'une part, il s'agit de stimuler la construction de logements à travers la viabilisation de terrains à bâtir. D'autre part, ces lotissements sont souvent situés aux limites des agglomérations pour bloquer le front de l'habitat non réglementaire. Ils représentent une barrière physique à l'extension des marges sous-équipées. Ce second objectif est peut-être le principal objectif dans la mesure où les terrains partiellement équipés peuvent rester nus pendant plusieurs décennies.

Il s'agit de « *prévenir toute formation ou tout développement de nouveaux tissus d'habitat insalubre* » (Al Omrane, Plan d'action 2004, p. 17). Finalement, le but ne serait pas tant d'aménager des lotissements pour répondre aux besoins, mais davantage de contenir l'étalement des périphéries insalubres. Si tel est le cas, l'aménagement des lotissements d'Etat est un semi-échec puisque, par exemple à Tanger et à Tétouan, l'extension des quartiers non-réglementaires est reportée au-delà des limites des lotissements légaux. Cela pose des problèmes d'exclusion pour ces socio-espaces d'autant plus défavorisés qu'ils sont coupés des autres tissus urbains.

#### *1.4.2. Le programme des 200 000 logements : promotion immobilière et isolats sociaux*

Le programme national des « 200 000 logements sociaux » était lancé en 1994 sous le règne de Hassan II (avant la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains d'Istanbul, Habitat II, 3 au 14 juin 1996, à l'occasion de laquelle le Maroc a reçu les honneurs pour sa politique de l'habitat). Il consistait à construire 200 000 logements, d'une superficie comprise entre 45 et 100 m<sup>2</sup>, avec un prix de vente ne dépassant pas 120 000 Dh. Pour l'achat d'un logement social (appartement en immeuble collectif), l'acquéreur dispose d'un crédit immobilier à long terme<sup>36</sup>. Pour les ménages, le critère discriminant l'accès au programme est de disposer de revenus mensuels stables compris entre 2 000 et 3 500 Dh (environ un à deux SMIC par mois) ; les familles insolubles en sont donc exclues. Ces projets immobiliers sont menés par les pouvoirs publics (directement ou en sous-traitance), par des opérateurs privés bénéficiant de conditions fiscales avantageuses et par des banques marocaines.

Sur le modèle de *l'urbanisme sans rue* (grands ensembles d'habitat collectif inspirés des théories de Le Corbusier), les complexes de logements sociaux ressemblent aux banlieues verticales des capitales européennes. Généralement, les immeubles s'élèvent en périphérie et à proximité des axes structurants. Cette forme de promotion immobilière peut inquiéter quant à la constitution d'isolats sociaux. La ségrégation est ici de mise puisque les classes moyennes sont à l'écart des autres socio-espaces. Les émeutes des banlieues françaises en décembre 2005, pour ne citer que les plus récentes en pays développés, ont montré les problèmes que ce type d'habitat représente.

---

<sup>36</sup> Les ménages disposent de prêts à des taux avantageux, par rapport au crédit immobilier classique, avec des remboursements pouvant s'étaler sur 25 années. L'Etat crée une caisse de garantie pour le versement des créances aux banques, une forme d'assurance en cas de non-recouvrement des traites.

Certes, le bâti et l'équipement apparaissent de bonne qualité (il faudra cependant en juger à long terme). Mais d'autres problèmes se posent : éloignement des centres-villes, desserte insuffisante par les transports collectifs, insuffisance d'espaces verts et d'espaces publics (emprise non respectée), manque d'équipements collectifs et de commerces de proximité.

Ce modèle urbanistique ne correspond pas aux attentes de la population (notamment aux néo-urbains qui cherchent à reproduire en ville les modes de vie à la campagne). Les ménages pauvres et vulnérables préfèrent acheter un terrain et construire leur maison individuelle plutôt que d'habiter en appartement. Le modèle de la « maison marocaine » permet d'ajouter progressivement des étages et de disposer d'une terrasse, voire d'une cour ou d'un jardin.

De plus, le prix d'un appartement et l'endettement dissuadent l'accès à la propriété d'un logement social. Et l'habitat non réglementaire permet d'échapper à la fiscalité locale, tandis que l'on paie les taxes d'édilité dans les complexes de logements sociaux.

Dans les ensembles d'habitat social, les lots réservés aux équipements collectifs sont lentement valorisés. Les administrations prennent du retard pour créer les structures prévues (école, collège, dispensaire, mairie annexe). Les locaux à usage commercial restent longtemps invendus (ou vide car on attend une clientèle potentiellement importante avant d'ouvrir une boutique ou de la revendre à un marchand).

Ce contexte renforce l'isolement des complexes de logements sociaux. Ce que les architectes qualifient de « cages à poules » ou de « clapiers » ne correspond pas aux modes de vie et aux mentalités des occupants : pas de jardins (pensons par exemple au problème pour garder un mouton avant le sacrifice de l'Aïd qui peut justifier des aménagements illégaux sur les emprises publiques), pas de choix dans les commerces, pas de lieux de sociabilité (four collectif, borne-fontaine), espaces publics sans vie de cité. Comme lors du plan Ecochard, il n'est plus question « d'habitat « adapté » ni d'interprétation des « traditions locales », mais de loger le plus rapidement et le plus économiquement possible » (Florin, 2001, p. 168).

Pour toutes ces raisons, les OST enregistrent des stocks de *produits finis* invendus. Al Omrane reconnaît que « *les problèmes de mévente* » sont dus à la situation géographique de ces ensembles d'habitat collectif, « à la taille et aux caractéristiques » des logements. C'est pourquoi le holding engage des « *efforts de commercialisation (...) pour l'écoulement des stocks (décotes, réduction des prix, etc...)* ». L'objectif est de « *réduire considérablement le stock des produits finis sur les opérations achevées* » (Plan d'action 2004, p. 33). Les décotes et baisses de prix sont censées stimuler la demande, notamment celle des MRE.

Parce qu'elle est solvable et injecte son épargne dans l'immobilier du pays d'origine, la population marocaine résidant à l'étranger représente une clientèle particulièrement ciblée par les OST (notamment pour les lots de villas et d'habitat économique à bâtir). C'est une limite de la lutte contre l'habitat insalubre qui montre l'aspect lucratif de cette politique : les MRE constituent certes une demande solvable, mais pas de besoins locaux de logement.

Cependant, le programme est relancé avec « *la réalisation annuelle de 100 000 logements sociaux en mobilisant de grands terrains appartenant à l'Etat et à d'autres institutions publiques (terrains collectifs, Habous...), en les équipant par les réseaux hors-site et primaires in-site d'infrastructures urbaines et en cédant des états semi-équipés à des promoteurs immobiliers privés pour construire des (...) logements à moyen et à faible VIT (inférieure à 120 000 Dh)* » (Programme villes sans bidonvilles 2004-2010, *Ibid.*).



Les orientations du ministère de l'Habitat « préconisent l'intensification de la production réglementaire pour la faire passer de 80 000 à 140 000 logements annuellement (et) la promotion de logements sociaux évolutifs, semi-finis ou finis (...) » (Al Omrane, Plan d'action 2004, p. 26).

*« La viabilisation du terrain, généralement d'une superficie avoisinant les 100 hectares et plus, se fera en deux grandes étapes. La première porte sur la réalisation des équipements hors-site et des réseaux primaires d'infrastructure (...) à la charge d'Al Omrane, maître d'ouvrage. (...) La seconde étape se fera progressivement en fonction des programmes locaux de résorption des bidonvilles, du marché foncier et immobilier local ainsi que de l'intérêt manifesté par les promoteurs immobiliers, publics et privés, intéressés par la zone et par ses dispositions réglementaires stipulées dans un cahier des charges spécifiques. (...) L'acquisition foncière et le financement des projets urbains (...) seront assurés, en grande partie par la vente des grandes parcelles à des opérateurs d'habitat privés ou publics (c'est-à-dire) par la vente d'îlots fonciers semi-équipés »*  
(Al Omrane, Plan d'action 2004, p. 18).

### *1.4.3. Les ZUN et les ZAP, des projets innovants*

Nouveau dispositif mis en œuvre par les responsables de l'habitat, les zones d'urbanisation nouvelle (ZUN) correspondent à des espaces ouverts à l'urbanisation. Elles sont situées dans le périurbain proche des grandes agglomérations pour décongestionner les espaces centraux et atténuer les fortes densités. Ces villes satellites sont supposées faire émerger de nouvelles centralités. Il ne s'agit pas seulement d'habitat, mais aussi d'implanter des activités, des espaces de bureaux et de loisir à proximité des bassins d'emplois périphériques et périurbains (zones industrielles, zones franches).

*« Le Département de l'Habitat engage donc une nouvelle forme de développement de l'habitat (...) consistant en la réalisation de villes nouvelles périphériques (...). (Le secteur privé) sera fortement sollicité et ses compétences mises à contribution (...) »<sup>37</sup>.*

Les ZUN seront érigées en mobilisant des assiettes foncières publiques et dotées d'infrastructures de base. Elles seront ensuite cédées aux promoteurs immobiliers privés sous forme d'îlots semi-équipés.

*« Le Programme des Zones d'Aménagement Progressif (ZAP) consiste à doter dans une première phase des zones périurbaines ou rurales en équipements d'infrastructure de base (assainissement, voirie, bornes-fontaines et éclairage public). Dans une seconde phase, ces équipements seront complétés et achevés par la mobilisation des capacités contributives des bénéficiaires, et ce au fur et à mesure de la valorisation des opérations concernées. (...) »*

*Les unités de résorption seront destinées aux ménages bidonvillois déjà recensés, tandis que l'attribution des unités de prévention se basera sur une procédure tenant compte des revenus des ménages (2 000 Dh par mois). (...) »*

*Les terrains à identifier doivent être (...) proches d'un quartier non-réglementaire, pouvant servir à la résorption des bidonvilles ou situés dans des centres ruraux (...). Les prix de cession seront fixés en fonction des prix de revient estimés à partir des études techniques, mais sans (...) excéder les prix du marché foncier informel. (...) »*

*Les lots destinés au relogement des bidonvillois seront subventionnés, à hauteur de 50 %, par le budget général de l'Etat ; les lots des prévention seront financés, intégralement, par les bénéficiaires. (...) Les recettes seront versées au FSH destiné à assurer la faisabilité des projets similaires. »*  
(Royaume du Maroc, novembre 2000, *Ibid.*, p. 31 et 43).

---

<sup>37</sup> Royaume du Maroc, novembre 2000, « Session extraordinaire de l'assemblée générale consacrée à l'examen et l'évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du programme pour l'habitat Istanbul+5 juin 2001 », Rapport national, Rabat, 54 pages, p. 44.

## 2. Typologie et morphologie des tissus urbains à Tanger et à Tétouan

Nota bene : L'étude des morphologies urbaines de Tanger et Tétouan renvoie aux fig. I à IV (hors pagination).

L'urbanisation insalubre couvre une grande partie des périphéries de Tanger et de Tétouan. Elle commence pendant le Protectorat avec l'apparition d'embryons de bidonvilles et l'émergence de tissus sous-équipés. « *Mais sa véritable prolifération s'est déclenchée après l'Indépendance, par suite à l'intensification des flux migratoires et de l'inefficacité de la politique de l'habitat* » (Azougagh, 1995, p. 164).

**Tableau 36. Migrations définitives vers Tanger et Tétouan. En % du total des migrants par ville**

	Province d'origine des migrants						
	Tanger	Tétouan	Chefchaouen	Al-Hoceima	Nador	Ensemble Provinces du Nord	Autres provinces
<b>Tanger</b>	39,47	20,48	9,37	11,11	6,32	<b>86,75</b>	<b>13,25</b>
<b>Tétouan</b>	1,77	37,51	24,37	22,57	5,4	<b>91,62</b>	<b>8,38</b>

Sources : Centre d'études et de recherches économiques et démographiques, CERED, Rabat, 1993

### Dynamiques de l'étalement urbain à Tanger et à Tétouan

L'étalement urbain des capitales du Nord est une conséquence de l'exode rural. Les populations immigrées à Tanger et à Tétouan viennent d'une part, de l'*hinterland* proche de ces villes (arrière-pays tingitan) et d'autre part, du Rif plus éloigné. Les conséquences de la guerre du Rif (1925) et la misère des campagnes rifaines expliquent l'ancienneté de ces trajectoires migratoires. Les sécheresses et disettes des années 40-50 renforcent ensuite ce phénomène. De plus, pendant le Protectorat, l'armée espagnole franquiste recrute des paysans rifains venus s'installer à Tétouan. En s'engageant, les hommes démunis trouvent le moyen de subvenir aux besoins les plus élémentaires (être nourris et logés).

*« Mais ce n'est qu'à partir de la décennie soixante-dix, avec le déchaînement sans précédent du mouvement migratoire, qu'on va assister à l'éclatement vertigineux de ces fronts (d'urbanisation clandestine). (...) L'urbanisation clandestine a envahi une bonne partie des marges urbaines de (Tétouan), voire elle a débordé ses limites pour conquérir les espaces agricoles voisins »* (Azougagh, 1995, p. 167). *« (...) La quasi totalité des immigrants ruraux sont venus de la région du Rif et de ses bordures (...) »* (Azougagh, 1995, p. 230-231).

### Tanger, étalement urbain dans plusieurs directions

La situation stratégique de Tanger et son dynamisme explique son attractivité. La ville polarise une large part des migrations à l'échelle régionale. L'agglomération tangéroise s'étend, du nord au sud, de la frange littorale (baie de Tanger) aux basses collines méridionales. C'est un modèle radioconcentrique<sup>38</sup> à partir de la médina et du port vers le sud, l'est et l'ouest. Progressivement, la ville s'est éloignée de son littoral septentrional en s'étendant en tâche d'huile le long des axes principaux (routes de Rabat, Ceuta et Tétouan) et secondaires (liaisons avec les douars et communes rurales périphériques).

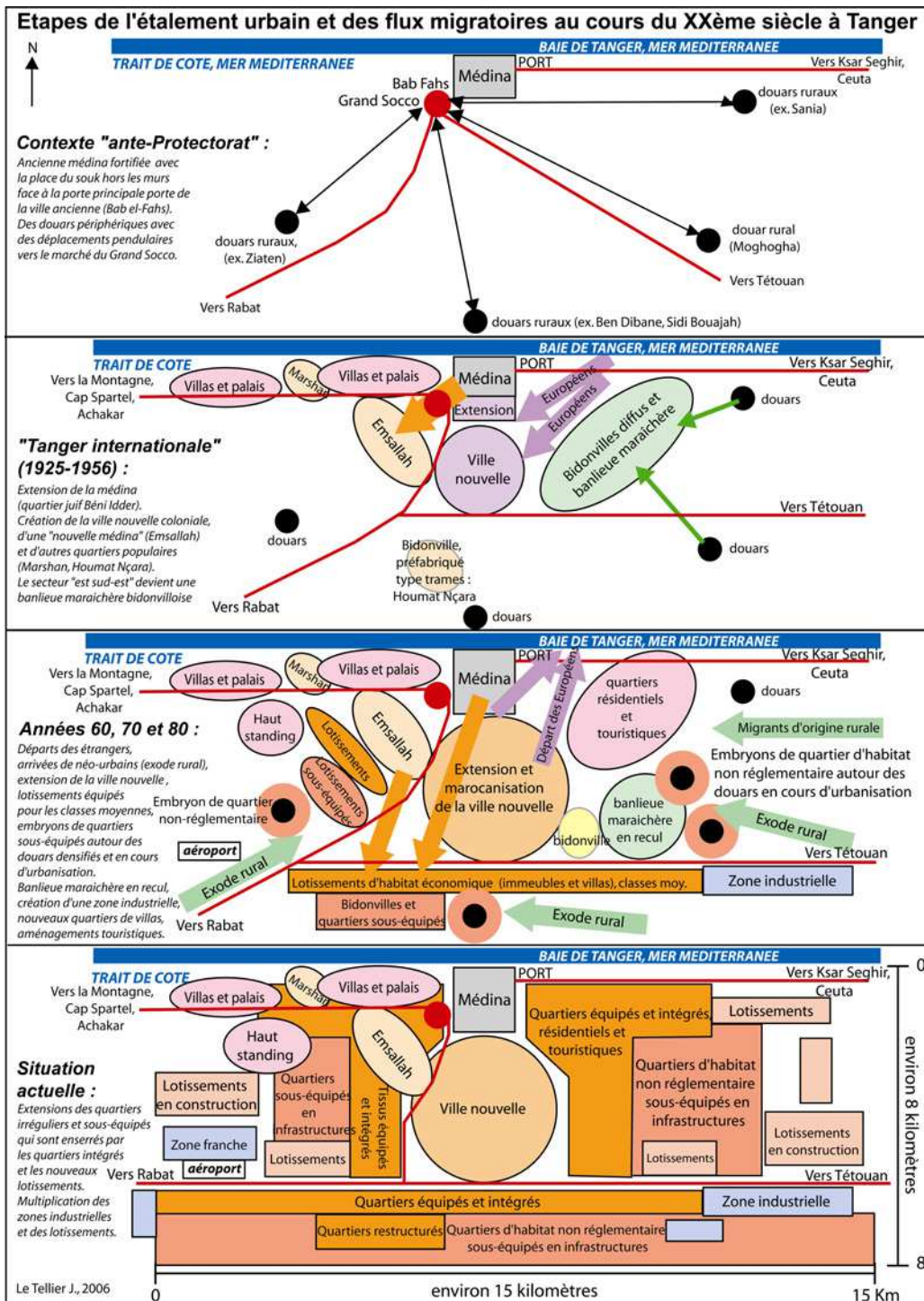
Jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, Tanger ne s'étendait pas au-delà des remparts de l'ancienne médina :

*« Tanger connaissait, au début du siècle, une vie heureuse, paisible et, retranchée derrière ses antiques murailles portugaises, rien ne venait perturber sa tranquillité (...). Sortir hors les murs n'était pas l'habitude de ses habitants. Quitter son enceinte, vouloir s'aventurer loin de ses portes qu'on fermait à la tombée de la nuit, ne venait nullement à l'esprit des vieux tangérois qui voyaient en cela un risque (...) »* (Assayag, 1978, p. 17).

<sup>38</sup> Semi-concentrique puisque le trait de côte bloque l'extension vers le nord.

« Ainsi, entre le « respect » absolu du modèle urbain dit « traditionnel », à savoir celui de l'invulnérable médina, et l'implantation de la « modernité », que symbolise par excellence la ville européenne, il existe toute une gamme d'expériences se réclamant de l'hybridation, savamment pensée et soupesée, entre « tradition locale » et « modernité importée » (...) » (Florin, 2001, p. 171).

**Figure 22. Schématisation de l'étalement urbain de Tanger au cours du XX<sup>ème</sup> siècle**



Jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, la population tangéroise restait retranchée derrière les murailles de la ville ancienne dont elle sortait pour se rendre au marché qui se tenait sur la Place du Grand Socco (*Souk el-Barra*, souk de l'extérieur, hors les murs), juste derrière la porte de Bab el-Fahs au sud de la médina (fig. 22, I et II). Par étapes mais brusquement et sans planification urbanistique, la ville sort de ses remparts à partir de la décennie 1910.

Grâce à son statut de ville internationale (1925-1956), Tanger accueille de plus en plus d'Européens. La communauté étrangère va bâtir un centre colonial à l'image des villes nouvelles qui apparaissent dans tous les grands centres urbains pendant le Protectorat. Après la construction de bâtiments épars, devenus monuments historiques, l'aménagement d'axes structurants permettra de relier les nouveaux quartiers au centre-ville.

Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, la dynamique de l'étalement urbain suivra les voies de circulation, de simples chemins devenus les principales artères de la ville. Tanger s'est étendue vers le sud, d'abord sous forme de lotissements d'habitat économique (équipés d'une voirie régulière, structurée et revêtue), puis de quartiers non-réglementaire où la trame de la voirie reste à l'état embryonnaire (avec des pentes fortes et l'occupation des emprises réservées aux infrastructures). La *vague urbaine* a ensuite gagné les anciens douars périphériques à l'est et à l'ouest où le réseau viaire demeure incomplet. Les quartiers résidentiels et les espaces touristiques sont situés juste en retrait du trait de côte de la baie de Tanger et sur les ailes occidentales et orientales de la ville. Les activités industrielles sont implantées aux sorties de l'agglomération (greffées sur les routes de Tétouan et de Rabat) ainsi qu'au port (fig. I et II).

La concentration des principales activités et fonctions urbaines au centre-ville nuit à l'émergence de nouvelles centralités. Une politique locale de répartition équilibrée des pôles secondaires en périphérie devrait permettre à Tanger de passer à un modèle polycentrique ; la délocalisation des marchés de gros (poissons, fruits et légumes) et des abattoirs municipaux pourra contribuer à cet équilibrage et au renforcement des centralités secondaires.

D'une part, la morphologie urbaine de Tanger s'articule autour d'un axe est-ouest qui regroupe l'essentiel des zones d'habitat équipées et des activités (tissus urbains intégrés). D'autre part, l'organisation de la ville suit un axe méridien qui s'étend des limites sud de la médina en direction des périphéries sous-équipées (arrondissement de Béni Makada). Alors que les quartiers septentrionaux rassemblent l'essentiel des espaces de commerce et de service ainsi que la majorité des emplois, le sud de l'agglomération concentre les quartiers récents d'habitat non réglementaire (fig. 22). Dans la partie nord de la ville, la couverture en services de base et le réseau de voirie sont – certes perfectibles mais – globalement satisfaisants, tandis qu'au sud le déficit en infrastructures reste un problème.

*« Un plan de zoning général est réalisé en 1963. Il confirme les principaux axes de croissance de la ville. Il crée surtout un déséquilibre important entre les besoins en logements des couches populaires et les réserves foncières qui leur sont consacrées. Ainsi, pour une population qui rassemble plus des deux tiers des habitants de la ville, le plan ne réserve qu'un peu plus de 10 % des terrains urbanisables (tandis que la superficie réservée aux immeubles et villas est de 88 % pour 32 % des habitants) »* (Hillali, Khallouki Tamsamani, 1995, p. 80).

Dans les années 60-70, la dégradation et la saturation des tissus urbains anciens et l'offre insuffisante de logements neufs en périphérie conduisent les autorités à ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation. Il s'agit de répondre à la demande de la classe moyenne en terrains à bâtir. L'ancienne médina est alors délaissée par les Tangérois qui préfèrent accéder à la propriété d'une maison individuelle en périphérie. Jusque dans les années 80, la médina est essentiellement occupée par les migrants d'origine rurale. Elle représente alors un sas par lequel passent les néo-urbains avant de rejoindre les lotissements périphériques.

Logiquement, ce sont les sites aux faibles contraintes naturelles qui ont d'abord été urbanisés avant que la ville ne gagne les versants présentant des pentes plus fortes. La morphologie urbaine de Tanger montre une ossature bien structurée dans les quartiers centraux, avec l'ancienne médina de type traditionnel et la ville nouvelle conçue selon l'urbanisme moderne (plan géométrique régulier).

Autour du centre-ville de forme compacte s'étendent des tissus urbains modernes et post-coloniaux (immeubles et villas). Ces quartiers péricentraux (et périphériques proches du centre) sont denses et bien équipés. Ils ceinturent le centre-ville. Les périphéries sous-équipées s'étalent au-delà de cette première demi-couronne (fig. 22). Les douars ruraux sont devenus des embryons de quartiers périphériques qui se sont ensuite étendus en fonction des contraintes topographiques en suivant généralement le tracé des axes structurants. L'étalement démesuré des périphéries sous-équipées apporte des formes de nouvelles centralités en devenir. Le secteur sud de l'agglomération (arrondissement de Béni Makada) reste l'archétype des extensions urbaines insalubres. Ces quartiers récents, sans structure apparente de prime abord, regroupent la majeure partie des couches urbaines pauvres. Ils incarnent les dysfonctionnements de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la ville marocaine. Au final, Tanger présente une dichotomie entre des espaces équipés (centre-ville, péricentres, périphéries proches) et des marges urbaines sous-équipées.

La conséquence de l'exode rural réside dans l'apparition de marges urbaines sous-équipées. Selon un schéma classique, les migrants s'installaient d'abord dans la médina (location), délaissée par les Tangérois (phénomène de *taudification*), puis dans les espaces illégalement ouverts à l'urbanisation en périphérie. Ainsi naissaient et s'étendaient les quartiers d'habitat non réglementaire autoconstruits en dur.

**Tableau 37. Evolution de la population. Tanger. 1925-2004**

Année	1925	1935	1956	1958	1960	1971	1982	1994	2004
Nbre d'hab.	30 000 (*)	40 000 (*)	183 000	140 000 (**)	141 720	195 500	336 700	497 150	669 685

Sources : à partir des statistiques officielles (RGPH) et de différents textes

(\*) périmètre municipal de 2 400 hectares (\*\*) périmètre municipal de 3 000 hectares

La population tangéroise connaît un taux d'accroissement annuel moyen de 2,8 % entre 1960 et 1971, 5,2 % entre 1971 et 1982, puis 3,3 % et 3,5 % pour 1982-1994 et 1994-2001. D'après le RGPH de 2004, la population de Tanger atteint environ 700 000 habitants. Le taux d'accroissement annuel entre 1994 et 2004 varie entre 0,9 et 5,2 % selon les arrondissements ; l'arrondissement de Béni Makada, qui représente la ville informelle, a le taux le plus élevé. Un tiers de la population a moins de 15 ans. Un tiers des habitants est analphabète. Le taux de chômage correspond à un cinquième de la population active.

En 2001, 112 000 unités composent le parc de logements et 95 % sont occupés. Le taux de cohabitation est de 1,05 ménages par logement. Environ la moitié des familles vit dans trois pièces et moins (63 % à Béni Makada). 48 % des ménages sont propriétaires (60 % à Béni Makada contre 37 % en médina). 76 % des ménages disposent d'un raccordement domiciliaire à l'eau potable (58 % à Béni Makada). 74 % des logements sont branchés à l'électricité (41 % à Béni Makada).

L'augmentation de la population se traduit dans l'espace par des extensions urbaines dites incontrôlées et anarchiques. En dehors d'un urbanisme planifié et maîtrisé, les nouveaux quartiers correspondent à des périphéries sous-équipées en infrastructures et services de base. L'étalement urbain prend alors la forme de tissus denses d'habitat irrégulier.

### **Tétouan, étalement urbain linéaire : une colonne vertébrale et des arrêtes latérales**

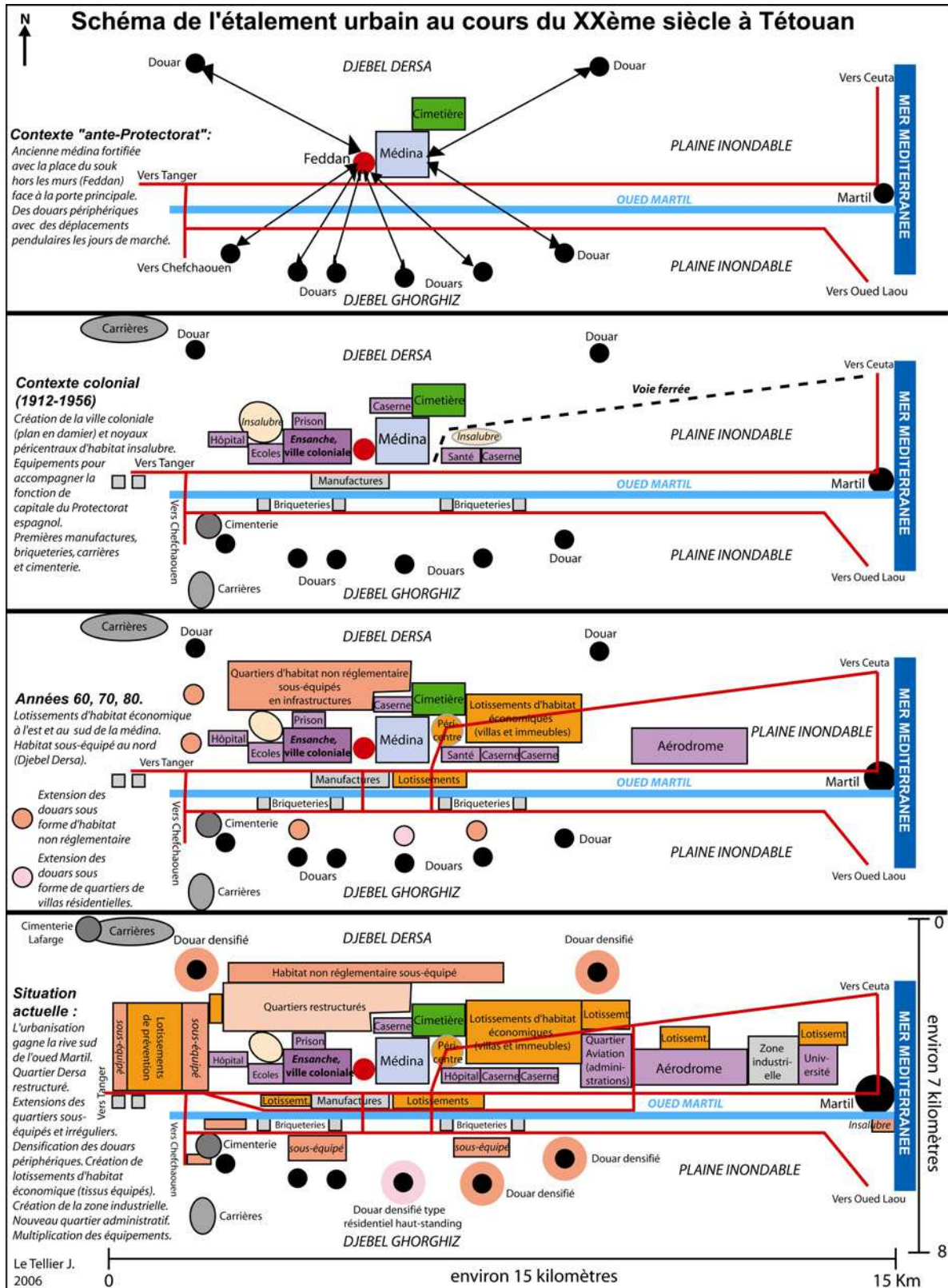
La ville de Tétouan, dépositaire d'un riche patrimoine culturel, regroupe officiellement environ 320 000 habitants en 2004. Le taux d'accroissement annuel moyen ne dépasse pas 1,5 % pendant la décennie 1940. Il est ensuite évalué à 3,3 % sur la période 1956-1971, puis passe à 3,7 % entre 1971 et 1982 pour culminer à 3,8 % sur la période inter-censitaire 1982-1994. Il se stabilise ensuite autour de 1,5 %.

**Tableau 38. Evolution de la population. Tétouan. 1940-2004**

Année	1940	1950	1960	1971	1982	1994	2004
Nombre d'habitants	70 000 (*)	80 732	101 352	139 105	199 615	293 700	320 539

D'après : RGPH 1960, 1971, 1982, 1994 et 2004. (\*) dont 40 % d'Européens, notamment des Espagnols

Figure 23. Schéma de l'étalement urbain de Tétouan au cours du XX<sup>ème</sup> siècle



La linéarité apparaît l'élément fondamental de l'étalement urbain de Tétouan. La ville, coincée entre le lit de l'oued Martil et le Djebel Dersa, s'allonge d'ouest en est sur la rive gauche du fleuve, avant de s'étendre au sud de ce dernier. La morphologie urbaine présente un long cordon presque sans discontinuité jusqu'à Martil, la ville balnéaire voisine implantée sur la côte méditerranéenne orientale de la péninsule tingitane.

Tétouan est donc implantée sur un site de cluse traversé par l'oued Martil<sup>39</sup>, au pied du versant sud du Djebel Dersa (fig. 23, III et IV). Trois grands obstacles naturels vont influencer la direction de l'étalement urbain à partir de l'ancienne médina : la dorsale calcaire au nord (Djebel Dersa) et le Djebel Ghorghiz au sud, ainsi que l'oued Martil et la plaine inondable qui séparent ces deux ensembles de relief. Les montagnes qui encadrent la vallée ainsi que la zone inondable vont bloquer, pour un temps, l'étalement de l'agglomération. Après l'aménagement du centre-ville d'époque coloniale (l'*Ensanche*) et ses péricentres, les premiers quartiers périphériques montrent un mouvement linéaire de l'urbanisation vers l'est (Touabel) et le nord-est (Touilaâ), plus que vers l'ouest (Samsa), en suivant le tracé des axes structurants. Les contraintes topographiques expliquent la direction (vers l'est) de ces premières extensions. Cependant, en dépit des pentes fortes du Djebel Dersa, le versant sud de la dorsale calcaire (au nord de l'ancienne médina) fait l'objet d'une urbanisation progressive et intense depuis l'indépendance. *In fine*, vont se distinguer d'une part, les quartiers périphériques situés sur les pentes du Djebel Dersa au nord<sup>40</sup> et du Djebel Ghorghiz au sud<sup>41</sup> et d'autre part, les quartiers implantés sur des terrains plus plats<sup>42</sup> (fig. III et IV).

L'axe de pénétration que représente le tracé de l'oued Martil correspond à la colonne vertébrale de la ville. Dans le détail, des arêtes perpendiculaires à cette structure linéaire vont se développer, puis rejoindre les douars périphériques en amont. Nous étudierons cette configuration particulière dans le chapitre 7 (quartier Korret Sbaâ) et dans le chapitre 9 (quartiers Somale et Laâouzyen). Globalement, s'observent des quartiers de bonne et moyenne gammes le long de l'axe qui traverse Tétouan, puis des quartiers sous-équipés qui s'étendent sur les versants des montagnes et rejoignent les douars de la montagne (fig. 23).

« *Aujourd'hui, entre Tétouan et Martil seul l'aéroport Saniat-Er-Rmel et ses terrains empêchent encore les tissus urbains de ces deux villes de se souder* » (Azougagh, 1999, p. 215).

L'étroitesse du couloir encadré par les montagnes Dersa et Ghorghiz influence la linéarité de l'urbanisation. Bien que la ville s'étende désormais en direction des versants, Tétouan continue de s'allonger en suivant un axe latitudinal. A partir de cet étalement linéaire, le bâti a ensuite gagné les versants de part et d'autre de l'oued Martil : d'abord et massivement au nord jusqu'à ce que les contraintes topographiques bloquent l'extension sur le Djebel Dersa, plus récemment et de manière sporadique mais néanmoins rapidement au sud. Il y a une colonne vertébrale de la morphologie urbaine (axe est-ouest), puis des arêtes transversales en direction des hauteurs. S'observent alors, à une échelle plus fine, des *flèches bâties* perpendiculaires à l'axe central : un douar en amont, un quartier à l'aval, puis une densification de part et d'autre qui comble les interstices entre les noyaux villageois et les nouveaux quartiers (chap. 7 et 9).

Le centre-ville est constitué de l'ancienne médina et de l'*Ensanche* – ville nouvelle, avec une trame orthogonale, bâtie pendant le Protectorat. Seul l'historique Feddan, place du souk réaménagée en esplanade du palais royal de la médina, sépare ces deux entités centrales. Bien qu'issus de modèles urbanistiques distincts (vieille ville arabo-andalouse et ville coloniale avec un plan en damier), les deux quartiers centraux présentent des tissus structurés et denses.

<sup>39</sup> « *Allongé au sud de la ville en larges sinuosités qui s'étendent sur près de 23 km au sud de douar Laouziyene jusqu'à la Méditerranée, l'Oued Martil est le fleuve le plus important de la région de Tétouan. Il est formé, à l'ouest de la ville par trois affluents principaux : Oued El-Khemis, Oued Chekour et Oued M'hajrate qui déferlent des montagnes situées à l'ouest de la dorsale calcaire, perçant par la suite celle-ci et les formations quaternaires qui forment la plaine de Martil. (...) Par son caractère rocheux et son altitude, cette chaîne (la dorsale calcaire) traverse la partie orientale de la Péninsule tingitane du nord au sud. Elle est toutefois percée par la cluse de l'Oued Martil selon une direction ouest-est aux environs de Tétouan* » (Azougagh, 1995, 84-86).

<sup>40</sup> Dersa, Sidi Talha, Samsa, Jamaâ M'Zouak, Khandak Zerbouh, Diour Chouhada, Sidi Bahroui, Tabola, etc.

<sup>41</sup> Torreta, Béni Salah, Saf Lahmam, Korret Sbaâ, Bousemlal, Dar Zkyek, etc.

<sup>42</sup> Slaoui, Taoubel, Touilaâ, M'hannech - Coelma, Boujdad, Mouklata, etc.

Le bâti de la médina est néanmoins plus compact. Les axes de communication convergent vers le centre ; la circulation y est intense en raison d'une concentration des services administratifs et des commerces et services. En dépit d'une diversité des formes bâties, la tache urbaine est globalement continue. Cependant, à plus grande échelle, l'agglomération présente des discontinuités spatiales et un paradoxal *désordre urbanistique ordonné* : bâti à la fois concentré en grappes homogènes, mais aussi éparpillé dans différentes zones ouvertes à l'urbanisation. Finalement, la morphologie urbaine morcelée s'accompagne d'une structuration interne des quartiers. Le déterminisme physique peut expliquer cet étalement par à-coups avec une alternance entre espaces bâtis et interstices vides.

Tétouan et Tanger présentent des problèmes sur le plan des infrastructures routières. Le réseau de voirie secondaire est insuffisant, sous-dimensionné et peu entretenu. Cette situation explique que les principaux axes sont congestionnés par la circulation automobile, notamment au centre-ville. Aménager et goudronner des voies secondaires existantes permettrait de pallier les problèmes de circulation à Tétouan. Les liaisons nord-sud entre les quartiers font défaut (par exemple, hormis la route de Chefchaouen, seulement deux ponts étroits permettent de franchir l'oued Martil), alors que manquent à Tanger des connexions est-ouest ; la différence s'explique par les directions opposées de l'étalement urbain entre les deux villes : à Tétouan, l'étalement est latitudinal tandis qu'il est longitudinal et multidirectionnel à Tanger.

### ***2.1. Bipolarité des centres-villes : les anciennes médinas et les villes nouvelles***

Le couple « ancienne médina + ville nouvelle » forme les espaces centraux de Tanger et de Tétouan.

#### ***2.1.1. Les médinas, berceau de l'urbanisation et premier lieu d'accueil des migrants***

(Ancienne) médina, ville arabe, cité arabo-andalouse, ville arabo-musulmane, cité musulmane, ville traditionnelle, cité traditionnelle, ancienne ville, vieille ville, ville historique, centre historique, centre ancien, tissus urbains anciens, Kasbah, ville indigène, ville précoloniale, etc., multiples sont les termes utilisés pour désigner les anciennes médinas. Les médinas de Tanger et de Tétouan seront présentées ici à travers leurs points communs et différences.

#### **Les différences entre la médina de Tétouan, cité andalouse par excellence, et la ville ancienne de Tanger, plus internationale**

La fondation de Tétouan remonte à la dernière décennie du XV<sup>ème</sup> siècle. La dynastie Al-Mandari érige la médina en base militaire, pour le siège de Sebta, et en cité marchande. D'une superficie de 54 hectares, la vieille ville est enserrée par cinq kilomètres de remparts. Percée de sept portes, la muraille est édifiée en plusieurs étapes pendant quatre siècles. La médina reste marquée par l'architecture de l'Andalousie musulmane. La morphologie de la médina de Tétouan fait de cette cité une des plus parfaites du modèle de la ville andalouse.

La complexité du centre ancien témoigne du passé politique et militaire de Tétouan, ainsi que de ses fonctions artisanales et commerciales. A l'image des cités impériales, la médina de Tétouan reste découpée en plusieurs quartiers qui se distinguent par leurs activités, notamment artisanales (tanneurs, menuisiers, forgerons, fabricants d'instrument de musique).

La médina de Tanger ne connaît pas cette répartition des spécialités artisanales par quartier. D'ailleurs, aujourd'hui comme hier, l'activité artisanale à l'intérieur de la ville fortifiée de Tanger reste très limitée. Dans le passé, la production artisanale était fortement liée à la présence d'une seigneurie. Or, les familles politiquement puissantes sont moins représentées à Tanger tandis que plusieurs dynasties se sont succédées à Tétouan. Seule la famille Chérif El-



Ouazzani, descendant du Prophète, davantage détentrice d'une aura religieuse que politique, accompagnera la domination étrangère à Tanger.

Alors que la médina de Tétouan hérite, grâce à son passé politique, d'un secteur artisanal complet (du cuir aux armes, en passant par les instruments de musique et la menuiserie), la ville ancienne de Tanger ne présente pas la même répartition de corporations d'artisans par quartier<sup>43</sup>. Tétouan apparaît donc comme une cité dirigée par des lignées prestigieuses qui représentent le pouvoir local. Tanger, longuement occupée et dirigée par les puissances européennes, ne possède pas cette élite politique.

Tanger a tenu un rôle important, en tant que base arrière de Tarik Ibn Ziyad, lors de la conquête musulmane de l'Espagne au VIII<sup>ème</sup> siècle, alors que l'essor de Tétouan est lié à la chute de Grenade et à la fin d'*Al Andalous*. Au XV<sup>ème</sup>, à l'époque où *Tétouan la musulmane* est en expansion grâce à sa (re)construction par les Mandari, Tanger connaît le début d'une longue série d'occupations étrangères. Les remparts de la médina de Tanger sont d'ailleurs hérités de l'occupation portugaise qui couvrira presque deux siècles (1471-1661). Cette muraille est renforcée par les Anglais entre 1661 et 1684, puis par les sultans alaouites. La médina de Tétouan représente la ville andalouse par excellence tandis que celle de Tanger est davantage marquée par l'occupation étrangère.

A l'intérieur d'un périmètre matérialisé par 2 200 mètres de remparts, la médina de Tanger est environ deux fois plus petite que celle de Tétouan (26 hectares contre 54 à Tétouan). Elle compte néanmoins davantage de portes (*bab*) que celle de Tétouan : remarque certes anecdotique, mais symbolique de l'ouverture sur l'extérieur de la médina de Tanger par rapport à celle de Tétouan plus repliée, plus étanche aux infiltrations extérieures. La médina de Tétouan n'est-elle pas le siège d'un palais royal, avec un quartier uniquement autorisé aux riverains, alors que celle de Tanger reste largement ouverte aux Européens<sup>44</sup> ?

Les médinas regroupent essentiellement des biens immobiliers *habous* et des propriétés privées (statut *melk*). Elles sont présentées comme des espaces composés de vastes demeures, appartenant aux familles de notables, avec des quartiers d'ateliers réservés à l'artisanat. A notre connaissance, les publications des historiens ne font pas mention de quartiers d'habitat populaire dans la médina (pour les logements des artisans et des employés). Pourtant, puisque la ville marocaine ne s'étendait pas au-delà des remparts, alors les plus pauvres disposaient d'un domicile à l'intérieur de la vieille ville ; les domestiques pouvaient certes vivre chez leurs patrons, mais il ne pouvait logiquement pas y avoir que des riches familles en médina.

La médina de Tanger regroupe deux quartiers d'habitat populaire socialement homogènes : Jenan Captan (les jardins du capitaine) et Dar Baroud (la maison de la poudre, la poudrière). Le quartier Oued Aherdan s'est spécialisé dans le commerce. Il regroupe les boutiques réservées à la clientèle touristique (bazars). Le quartier de Béni Idder, anciennement occupé par les Juifs, s'est *taudifié* après le départ de la population israélite. Enfin, le quartier de la Kasbah, le plus ancien est en cours de gentrification par des ressortissants étrangers.

---

<sup>43</sup> Dans un des quartiers de la médina de Tanger, la concentration des couturiers n'est pas historique. A l'intérieur de la médina, mais dans ses espaces les moins anciens, le quartier des bijoutiers regroupent des boutiques qui appartenaient aux Juifs. Dans une rue qui jouxte les remparts à l'extérieur de la médina, des fabricants de matelas, une activité pour le moins roturière, occupent des ateliers au rez-de-chaussée d'anciennes demeures qui appartenaient également à la population juive de Tanger.

<sup>44</sup> La médina de Tanger abrite par exemple une ancienne Légation américaine et une église espagnole. Le Petit Socco (*Souk el-Derrel* : marché de l'intérieur) est le cœur de la ville à l'époque du statut international. De nombreux bâtiments historiques (le premier bureau de la poste espagnole, les légations étrangères, la banque d'Etat du Maroc, des cabarets et un casino entre autres cafés européens, etc.) et des archives photographiques en témoignent (Assayag, 1978, 2001).

Cette présentation montre encore l'ouverture de la médina de Tanger : fréquentation touristique, Kasbah investie par des riches étrangers, pensions occupés par les subsahariens en situation illégale (clandestins). A l'opposé, la médina de Tétouan, fief des grandes familles de la cité, laisse une impression de repli. Bien qu'elle soit visitée par les touristes, il n'y a pas de vaste secteur avec des bazars, ni de phénomène de *ré-embourgeoisement* par les Européens.

### Encadré 21. Le Grand Socco de Tanger et le Feddan de Tétouan

A Tanger et Tétouan, le marché se tenait historiquement à l'extérieur de la médina, derrière la principale porte de la vieille ville (fig. 22, 23 et I à IV). La place du souk était un espace de contacts, le support des relations entre la médina et les campagnes, entre la ville et les douars de l'arrière-pays rural.

Le Grand Socco de Tanger et le Feddan de Tétouan avaient historiquement la même fonctionnalité : place du marché qui représentait un lieu de sociabilité hors les murs. Ils ont fait l'objet de réhabilitation au cours du XX<sup>ème</sup> siècle.

A Tanger, le souk bihebdomadaire (jeudi et dimanche) n'a plus lieu au Grand Socco, mais dans plusieurs quartiers périphériques. A Tanger, *Souk el-Barra* (souk de l'extérieur) est réaménagé en place publique avec des pelouses, des parcs de stationnement automobiles et des stations de taxis collectifs :



La place reste un point névralgique de la circulation piétonne et automobile au centre-ville.

Le Feddan de Tétouan est réhabilité en deux temps. D'abord pendant le Protectorat espagnol, le souk du dimanche devient un espace de villégiature. Il conserve alors ses fonctions centrales (administrations locales, demeures des familles de notables). Ensuite, il a fait l'objet d'une appropriation par le Palais en 1987, sans doute une suite aux « émeutes du pain » de 1984.



La place est réaménagée et interdite au public ; comme une réponse du Palais suite aux vagues de soulèvements populaires, cette réhabilitation est significative d'une tentative de l'Etat pour reprendre en main la cité. Le Feddan est devenu l'esplanade du palais royal de la médina ; son nouveau nom, Place Hassan II, est symbolique de cette œuvre *makhzénienne*.

Cartes postales de Tétouan : (1) Kmaroc S.A, Top Photo - Casablanca, FISA - Escudo de Oro S.A ; (2) Mohamed Seghir, Images du Maroc éternel, Oujda, dépôt légal : L99/98.

Si le pouvoir n'a pas pu se débarrasser des cafés spécifiques qui témoignent du caractère plébien de la place, les hôtels et pensions ont fermé et sont passés sous le contrôle des autorités. Avec le changement de règne et le retour du monarque à Tétouan, le Palais achève progressivement la conquête de ce lieu de mémoire populaire ; par exemple, les bâtiments administratifs relevant de la municipalité passent progressivement sous le contrôle de l'Etat.

La réhabilitation des anciennes places publiques hors les murs s'expliquent par deux raisons : la volonté de contrôle des autorités pour éviter les regroupements populaires massifs au centre-ville et des problèmes d'aménagement urbain que pose la concentration des activités commerciales au cœur de la ville.

Une différence néanmoins entre Tanger et Tétouan, avec en filigrane l'idée d'ouverture de Tanger et de repli de Tétouan. Le Grand Socco reste un lieu ouvert au public, avec une mosquée historique, et peu convoité par les administrations<sup>45</sup>. Inversement, le Feddan de Tétouan n'est pas libre d'accès et le Makhzen marque son autorité sur la place la plus populaire de la ville. En plus des difficultés d'accès à la médina, la réhabilitation du Feddan est vécue par les *Tétouani* comme une spoliation de patrimoine et un gâchis urbanistique, voire comme une violation de la culture locale.

<sup>45</sup> Au Grand Socco, il y a le *moufak* où s'expose des personnes qui se louent ; des femmes : « une voiture les emmènera peut-être dans une de ces villas de la montagne où elle feront le ménage. Un célibataire peut aussi leur demander de venir. Au moufak, il y a aussi des plombiers, des maçons. Mais ils sont de l'autre côté du jardin public (pelouses néanmoins interdites) » (Choukri M., 1990, « Tanger, nervures secrètes de mes racines », in Clément J.-F. (dir.), *Ibid.*, pp. 25-37, p. 30).

### Les similitudes entre les deux villes anciennes : des médinas-refuges ?

D'une manière générale, l'indépendance du Maroc correspond pour les anciennes médinas aux départs massifs des riches familles. Dès la fin du Protectorat, les couches urbaines aisées aspirent au modèle d'habitat dit moderne (Florin, 2001). Les propriétaires des maisons de la ville ancienne quittent la médina pour s'installer soit dans les logements laissés vacants par les Européens soit dans les nouveaux quartiers de haute et moyenne gammes (immeubles et pavillons individuels). Puis les familles de la classe moyenne, à partir de la décennie 70, quittent aussi la médina pour s'installer dans les lotissements d'Etat, créés notamment pour loger les fonctionnaires. Les domiciles délaissés de la cité ancienne vont être occupés, en particulier en location et sous-location, par les ménages issus de l'exode rural. Pour une maximisation de la rente immobilière, les propriétaires divisent leurs demeures en plusieurs logements dans lesquels s'entassent les néo-urbains. Il résulte de cette situation des phénomènes de promiscuité et d'insalubrité dans les médinas, ainsi que des processus de dégradation et de *taudification* (plusieurs ménages par maisons, partage des logements, trop de personnes par pièce<sup>46</sup>, construction dans les rares interstices). Ce contexte est peut être plus récent à Tanger qu'à Tétouan (par exemple, la famille Chérif El-Ouazzani s'installe sur le plateau du Marshan avant 1956). La première vague de Rifains qui s'installent dans la médina de Tanger remonte aux années 20-30 (avec davantage d'achats de maisons que de locations). Et les premiers quartiers chics de Tanger sont créés à l'époque du statut international.

La ville ancienne de Tanger regroupe 20 000 habitants (moins de 3 % de la population urbaine). La médina de Tétouan compte 36 000 habitants en 1971 (environ le quart de la population de la ville) et 52 000 en 1994 (elle ne représente plus qu'un cinquième de la population<sup>47</sup>). Les densités dans ces tissus anciens sont d'environ 1 000 habitants par hectare.

Décrites comme des *espaces-refuges* pour les migrants qui rejoignent la ville, les médinas ont longtemps fonctionné comme un lieu de transit, un relais entre l'arrivée et l'accession à la propriété en périphérie. Si les médinas sont parmi les quartiers les plus densément peuplés et bâtis, leur rôle de sas n'est plus d'actualité à Tanger ni à Tétouan. Alors que les premiers habitants des quartiers non-réglementaires (années 70) ont pratiquement tous fait un séjour en médina dans un logement loué avant de rejoindre la banlieue, ce mécanisme n'est plus valide. Les néo-urbains des capitales du Nord s'installent directement en périphérie. Abdellatif Azougagh (1995) observe que quatre *médini* sur cinq de Tétouan sont originaires du Rif et du Prérif et que 80 % d'entre eux vivaient déjà en médina avant la décennie 80.

L'habitat en médina est associé à *un côté pratique* et à des formes de sociabilité prégnantes. Il correspond à un mode de vie, en vase clos, qui offre la possibilité de s'approvisionner sans (trop) se déplacer. Espace de proximité avec d'intenses relations de voisinage, la ville ancienne permet d'accéder aux services essentiels et aux commerces, ainsi qu'à des emplois spécifiques, en évitant les contraintes des transports. Les tissus anciens restent des espaces centraux relativement bien équipés. C'est pourquoi, il devient de plus en plus difficile de trouver un logement en médina. Néanmoins, les difficultés pour se loger en médina sont aussi à interpréter comme la saturation de la capacité d'accueil des villes anciennes. Parmi les familles pauvres installées depuis plusieurs générations, des personnes pauvres ne parviennent pas à épargner pour acheter un terrain en périphérie et construire leur logement. D'autres n'y songent même pas, parce qu'ils ne le souhaitent pas ou/et parce qu'ils sont incapables de se projeter dans l'avenir, d'envisager une alternative à leur situation. Ils restent donc en médina et, par conséquent, ils ne libèrent pas de domicile.

<sup>46</sup> Dans la Kasbah de Tanger par exemple, il y a des ménages de sept personnes dans moins de 10 m<sup>2</sup>.

<sup>47</sup> 22 % du total des logements en 1997 d'après le SDAU.

Le mécanisme d'absorption des néo-urbains par la médina est enrayé ; sa capacité d'accueil étant d'autant plus limitée que les migrants ruraux sont toujours plus nombreux. Pour beaucoup de personnes, rester en médina c'est préférer y rester parce que les conditions de vie y sont jugées plus pratiques, voire décentes, qu'en périphérie. Pour d'autres, c'est rester trop pauvre pour pouvoir partir. Les relations de voisinage peuvent expliquer que l'on reste en médina, mais il faut aussi considérer l'impossibilité – d'abord économique mais aussi *social/mental* – de déménager dans un logement plus confortable. Ainsi, l'accès au logement dans les quartiers périphériques n'est-il pas à comprendre comme une intention d'inclusion urbaine et de réussite sociale ? Toutefois, vivre en médina permet aux plus démunis d'être socialement intégrés à la communauté d'un quartier, à un réseau de voisinage, sans être stigmatisés comme habitants défavorisés des marges urbaines. La médina, pour Robert Escallier (1983), est un quartier dégradé et prolétarisé, délaissé et affaibli qui paradoxalement subsiste : « *la perduration de la médina n'est-elle pas aussi significative de la pérennité d'attitudes socio-culturelles, d'un certain capital symbolique ?* »

Lors des entretiens effectués avec des chefs de ménage, dans les médinas de Tanger et de Tétouan, des personnes déclarent être propriétaire de leur logement bien qu'elles soient dans le dénuement. Il s'avère qu'elles ont « acheté la clé » et ne disposent pas de titre foncier. « Acheter la clé » est un phénomène fréquent au Maroc, notamment dans les centres anciens. « Acheter la clé », c'est verser une somme d'argent – significative, correspondant à plusieurs mois de loyer, mais bien en deçà du prix du marché immobilier – pour pouvoir occuper de manière informelle un logement. Des maisons sont abandonnées par les propriétaires et leurs héritiers, soit après leur départ de la médina, voire de la ville, soit après plusieurs années de loyers impayés. En vertu du droit coutumier fondé sur des préceptes religieux, il est difficile pour un propriétaire de récupérer son bien et d'augmenter le loyer lorsqu'il le souhaite. Il est aussi malaisé d'expulser un locataire qui ne paie pas. En médina, occuper un logement, même illégalement, c'est légitimement pouvoir y rester sans être menacé d'expulsion. Une expulsion demanderait au propriétaire des années de démarches et de procédures coûteuses devant les tribunaux. La tradition et la juridiction prévoient des augmentations des loyers à des rythmes très lents. Dans ces conditions, les ayants-droits ne réclament ni leur bien ni leur dû. Certains ont quitté la ville, d'autres ne souhaitent pas entreprendre de longues démarches coûteuses à l'avenir incertain. Ainsi, l'occupant se déclare propriétaire. S'il quitte le logement, alors il *vend la clé* à celui qui le remplace. Pouvoir « acheter la clé » d'un logement s'est aussi être inséré dans des réseaux de voisinage et de proximité qui excluent *de facto* les néo-arrivants. Ce phénomène concerne en particulier des logements vétustes ainsi que des taudis<sup>48</sup>.

### *2.1.2. Héritage urbanistique de la période coloniale : les villes nouvelles centrales*

Jusqu'à la période coloniale, Tanger et Tétouan restent des cités enserrées à l'intérieur des murailles<sup>49</sup> (fig. 22 et 23). Comme l'ensemble des grandes villes marocaines, les capitales du Nord sortent de leurs remparts pendant le Protectorat. Les villes nouvelles sont l'œuvre des Européens et de l'urbanisme colonial.

*« La « ville moderne » (est) aménagée selon des schémas urbanistiques et techniques exogènes par la formation coloniale, puis réoccupée par la bourgeoisie marocaine. (...) Sa construction répondait certes à des impératifs économiques et techniques, mais surtout permettait à la société coloniale de s'affirmer en tant que telle face à la société autochtone, de se constituer en imprimant dans la réalité urbaine par ses plans d'urbanisme, ses créations architecturales, son propre système de valeurs » (Escallier, 1983).*

<sup>48</sup> « Il est d'usage courant de réserver le terme de « taudis » à un habitat collectif dégradé et/ou sans confort, où la taille moyenne des logements est inférieure à deux pièces, avec un taux d'occupation excessif et des sanitaires communs à plusieurs ménages » (Dorier-Apprill, 2001, p. 81).

<sup>49</sup> Toutefois, la première résidence hors les murs à Tanger remonte à 1811 (Assayag, 1978, p. 21)

A Tanger, les premiers bâtiments coloniaux sont construits pendant la décennie 1910 (Assayag, 1978, 2001). L'édification de la ville nouvelle commence avec la percée du Boulevard Pasteur qui représente une frontière entre les villes ancienne et nouvelle, ainsi qu'entre le centre européen et le front de mer balnéaire. Les étrangers investissent dans la médina. Toutefois, il y a une séparation entre la ville nouvelle et la médina de Tanger : du Grand Socco, il faut passer par la Rue de la Liberté<sup>50</sup> pour rejoindre le Boulevard Pasteur, colonne vertébrale du centre moderne.

A Tétouan, on passe directement de l'*Ensanche* à la vieille ville *via* le Feddan. Le *no man's land* qui existe entre la ville ancienne et le quartier colonial espagnol est l'esplanade fermée du palais royal (Feddan). L'Avenue Mohammed V est une passerelle piétonnière qui symbolise la continuité entre la médina et l'*Ensanche*. Ce passage assure la jonction entre le Feddan (*Plaza de Espana* devenue Place Hassan II), qui s'étend devant la médina, et la Place Moulay El-Mehdi au cœur de la ville nouvelle.

Bâti par les Espagnols, dans l'objectif de doter la capitale du Protectorat des bâtiments administratifs essentiels à sa fonction<sup>51</sup>, l'*Ensanche* est élevé en suivant un plan orthogonal et une architecture régulière. Il s'étend sur une trame d'environ trente hectares aménagés à partir de 1917. Parcours sans désordre d'immeubles de plusieurs étages, il constitue une pièce urbaine particulière.

Après 1956 et le départ des Européens, les villes nouvelles de Tanger et de Tétouan sont investies par les familles marocaines aisées. Ces dernières quittent les médinas, puis s'installeront dans les nouveaux quartiers de villas individuelles. Sur le modèle du *central business district*, les espaces centraux hérités de la colonisation représentent les centres des affaires, la concentration des commerces et des services, des administrations et des bureaux, des agences bancaires et sièges sociaux des entreprises, etc.

### **Les extensions péricentrales et périphériques de l'époque coloniale**

De l'époque coloniale, Tanger et Tétouan héritent aussi de péricentres d'habitat populaire. A Tétouan, des quartiers péricentraux sont créés pour loger les fonctionnaires et les militaires pendant le Protectorat. Casernes et campements militaires sont implantés autour de la médina à proximité des principales portes. Après l'indépendance, les quartiers Ziana, Moulay El-Hassan et M'Sallah à l'est de la médina, Barrio Malaga (*el-Barrio*) à l'ouest de l'*Ensanche* et Slaoui<sup>52</sup> au sud du centre-ville seront densifiés et consolidés, équipés et intégrés (fig. 23, III et IV). Ce sont des tissus urbains mixtes (diversité du bâti) qui présentent des conditions d'accessibilité satisfaisantes en raison de leur proximité du centre-ville et de leur articulation avec les axes principaux.

---

<sup>50</sup> « La rue de la Liberté commence au Grand Socco. Elle ouvre le chemin qui va vers la ville nouvelle, vers les nouveaux quartiers ». Choukri M., 1990, « Tanger, nervures secrètes de mes racines », in Clément J.-F. (dir.), *Ibid.*, pp. 25-37, p. 27

<sup>51</sup> Du Protectorat espagnol, Tétouan hérite de l'église Notre Dame de la Victoire construite en 1919, d'un palais de justice, d'une prison, de l'hôpital civil, de la clinique Sidi Frij, de la bibliothèque générale des archives, de l'école des métiers et des arts traditionnels, d'un casino (années 20), d'un théâtre (années 30), de l'office du tourisme (années 40), de trois salles de cinéma et d'un centre équestre, etc. L'hôpital, le collège et l'école d'infirmières sont toujours sous la responsabilité des Espagnols. Les grands édifices publics du colonialisme restent les principaux bâtiments administratifs du centre-ville. Dans ces anciens établissements réhabilités, le temps peut sembler s'être arrêté tant l'influence ibérique est perceptible.

<sup>52</sup> Le quartier Slaoui est très hétérogène : administrations et établissements scolaires, unités industrielles (la fabrique d'allumettes *Fosforera* date de 1937 et l'usine de papier *Papelera* de 1947), unités coloniales d'habitat populaire (*Ingéniores*, parc des ingénieurs), lotissements d'habitat économique récent, îlots d'habitat illégal, habitat rural, immeubles.

C'est aussi pendant la période coloniale que le premier bidonville apparaît à Tétouan (baraques de Sidi Talha). Sidi Talha, Moulay El-Hassan et Ziana étaient des quartiers populaires pendant le Protectorat espagnol ; ils sont dits consolidés après les opérations de l'ANHI dans les années 80-90.

Tanger est confronté à des problèmes urbanistiques dès les lendemains de la seconde guerre mondiale en raison de l'arrivée de personnes pauvres (Rifains et Européens<sup>53</sup>). La ville moderne fait l'objet d'une planification urbaine à travers un concours d'urbanisme lancé en 1948. Les réalisations sont les suivantes : création et prolongement des artères centrales vers les principaux axes qui convergent vers Tanger, création d'un nouveau quartier musulman pour décongestionner la vieille ville (Emsallah), aménagement de quartiers résidentiels pour les classes aisées (villas), création d'établissements publics relevant d'une gestion urbaine de type hygiéniste (abattoirs, marché de gros, décharge publique, dispensaires), création d'un quartier administratif et scolaire au sud de la ville nouvelle en extension, implantation d'unités industrielles à proximité de la voie ferrée et de l'oued Moghogha, construction d'immeubles dans les interstices du centre-ville, aménagement de la baie en zone balnéaire. Les prémices du centre-ville actuel sont jetées.

C'est dans ce contexte qu'apparaît le quartier Emsallah qui peut être qualifié de nouvelle médina en position péricentrale à Tanger (fig. I et II). De forme triangulaire et longé par deux grandes artères de direction nord-sud, Emsallah est bâti sur le modèle urbanistique et architectural des anciennes médinas). Ses ruelles étroites (*derb*<sup>54</sup>) forment une trame serrée sans ordre géométrique apparent. Emsallah est construit pour décongestionner l'ancienne médina ; l'objectif était de loger les populations marocaines dans des espaces assez bien dotés en infrastructures et services de base. Au départ, ce quartier musulman est davantage réservé aux *médinois* qu'à l'accueil des migrants d'origine rurale<sup>55</sup>.

Entouré de terrains vides lors de sa création, le quartier Emsallah ressemble aujourd'hui à une enclave à l'intérieur des espaces centraux (fig. I et II). Sa morphologie urbanistique et architecturale de type nouvelle médina dénote avec la conception moderne des tissus dans lesquels il est désormais enserré. En dépit d'une position péricentrale, la structure de la voirie d'Emsallah renforce l'impression d'enclavement. D'une part, le quartier est dépourvu de percée est-ouest (les automobilistes préfèrent contourner le quartier plutôt que de le traverser en raison des difficultés de circulation à l'intérieur). D'autre part, la rue principale constitue une large voie carrossable aux limites du quartier, puis se transforme à l'intérieur en simple ruelle encombrée par les étales de marchands ; c'est un goulet d'étranglement pour la circulation automobile. Entre l'ouest d'Emsallah et le quartier Souani<sup>56</sup> (années 70-80), se situe Aï Ktioute. Greffé sur un axe structurant de la ville, Aï Ktioute est à cheval entre deux conceptions urbanistiques et sa morphologie relève de deux époques (type nouvelle médina et type habitat économique individuel moderne). Facile d'accès, ce secteur regroupe des équipements scolaires (dont deux lycées) et des espaces verts ni aménagés ni entretenus. Emsallah et Aï Ktioute sont aussi à proximité d'immeubles de moyen standing (habitat et activités libérales) et d'administrations.

---

<sup>53</sup> Par exemple, Tanger a un rôle de ville refuge pour les Espagnols qui fuient le régime franquiste.

<sup>54</sup> *Derb* : le *derb* signifie au sens stricte une impasse ; c'est une rue fermée regroupant des ménages qui entretiennent des relations sociales de voisinage et de proximité. Par extension le *derb* est aussi le quartier (*houmat, hay*) ; Robert Escallier (1983) parle d'espace de contrôle et d'autorité familiale.

<sup>55</sup> Implantés dans la médina de Tanger depuis les années 20-30, les Rifains et leurs descendants se considèrent comme d'anciens *Tanjaoui*, mais les premiers habitants d'Emsallah sont Tangérois depuis plus longtemps... ce qu'ils ne manquent pas de préciser dans des conversations.

<sup>56</sup> Souani signifie jardin.

## **2.2. Les quartiers de haut et moyen standings, un développement en deux temps**

Il faut distinguer les quartiers résidentiels de la période coloniale des quartiers de villas de haute et moyenne gammes plus contemporains.

### **Les quartiers chics hérités de la période coloniale**

Dans la péninsule tingitane, les quartiers résidentiels l'époque coloniale sont l'apanage de Tanger où plusieurs quartiers de luxueuses villas apparaissent pendant la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, par exemple le Marshan (fig. 22, I et II). Le quartier du Marshan, sur le plateau du même nom, s'étend à l'ouest du centre-ville en direction de Djebel Kébir (la Grande Montagne). Les premières demeures remontent à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. A proximité de ce quartier de luxe, des faubourgs populaires se sont développés pendant la période coloniale. Les employés et les domestiques des riches familles habitaient alors dans des tissus urbains bâtis sur les modèles de la ville ancienne et des nouvelles médinas : Marshan (partie populaire), Houmat Shebiba (*quartier du peuple, populaire*), Roussafat et, plus récent, Hay Hayani<sup>57</sup> (fig. I et II). Ces quartiers ont une configuration qui rappelle celle des médinas : ensemble découpé en *derb*, maisons mitoyennes à étages dans des rues étroites et sinueuses, places publiques concentrant bornes-fontaines, mosquées, four collectif, hammams, épicerie. Les prémices du résidentiel haut de gamme sur le Djebel Kébir sont lancées pendant le statut international. La route de la Montagne est aujourd'hui bordée par un palais royal, le palais de la princesse Lalla Fatima Zohra (sœur de Hassan II), le palais du gouverneur, le palais du roi d'Arabie Saoudite, etc. A proximité de ces châteaux, mais moins visibles, sont implantés des tissus urbains insalubres de type bidonville (Jamaâ el-Mokra par exemple).

Pendant le Protectorat, Tétouan n'est ni une ville de villégiature ni une cité cosmopolite. L'étalement urbain de Tétouan pendant le Protectorat espagnol se limite à : l'*Ensanche* pour l'habitat des Espagnols et pour les administrations ; des péricentres pour les fonctions d'éducation et hospitalières, commerciales et manufacturières ; des casernes militaires, notamment au nord de la médina sur le Djebel Dersa ; des quartiers populaires réservés aux employés et ouvriers marocains et espagnols (fig. 23, III et IV).

### **Les quartiers contemporains de haut et moyen standings**

L'aménagement touristique de la baie de Tanger s'accompagne de l'émergence de vastes zones de villas. A l'est de l'agglomération, en direction de Ksar Seghir, et à l'ouest vers la Montagne, s'étalent depuis les années 70 des quartiers résidentiels haut de gamme (fig. I et II). Ces tissus urbains sont de deux types : lotissements planifiés et aménagés, notamment à l'est de l'agglomération, et mitages pavillonnaires, en particulier à l'ouest.

Dans un contexte de raréfaction de la réserve foncière constructible, l'apparition des quartiers haut de gamme apparaît plus tardivement à Tétouan car la ville est plus éloignée du littoral et moins touristique. A partir des années 80, des immeubles de luxe sont construits sur plusieurs kilomètres le long de l'Avenue des FAR (route de Ceuta).

---

<sup>57</sup> Sur le versant du plateau Marshan et en direction de Djebel Kébir, le quartier Hay Hayani est un long boulevard désormais bordé d'immeubles qui appartiennent à des familles anciennement implantées à Tanger. En contrebas et avant de franchir l'oued Lihoud (la rivière des Juifs) se situe la place d'un important marché bihebdomadaire (souk de Dradeb). Le quartier Dradeb est plus récent. Il correspond au prolongement ouest du quartier Marshan (partie populaire) et s'étend sur les pentes du plateau. Limité au nord par le rivage, au sud par Hay Hayani, à l'ouest par des quartiers de villas et à l'est par le Marshan, Dradeb est un quartier sous-équipé d'habitat non réglementaire enclavé mais proche du centre-ville.

### **Photographie 5. L'avenue des FAR à Tétouan, vitrine de l'urbanisme moderne vertical**



L'aménagement de l'Avenue des FAR, large de 30 mètres, résulte d'une opération d'urbanisme dans laquelle ont investie les riches familles de la ville. Chaque immeuble porte le nom d'une résidence haut de gamme réservée aux catégories sociales supérieures, aux bureaux et à quelques services administratifs. L'Avenue des FAR est une vitrine de l'urbanisme moderne vertical et de la richesse de Tétouan. Les lots sont réservés à des immeubles R+9 avec des appartements spacieux. L'Avenue des FAR ne représente-t-elle pas aussi un *cache-misère* ? (Photo : Soulard F., Agence urbaine, 2004).

Face au manque de terrains constructibles et à la demande de terrains à Tétouan, une partie de la zone inondable est ouverte à l'urbanisation à l'est de l'agglomération. Des lotissements sont aménagés pour des villas individuelles et pour le nouveau quartier administratif (quartier de l'Aviation, fig. III et IV). Depuis le début de la décennie 2000, les administrations les plus prestigieuses du centre-ville sont en cours de délocalisation au quartier de l'Aviation. Les vastes édifices administratifs jouxtent un lotissement pavillonnaire (1 000 parcelles) et se situe à proximité d'un nouveau centre commercial (grande surface). A Tétouan, les immeubles et villas haut de gamme représentent environ 10 % du parc des logements.

### **2.3. Les lotissements réguliers : quartiers périphériques de maisons individuelles**

Bien qu'ils soient différents dans le détail de leurs aménagements et de formes diverses, les lotissements d'habitat économique présentent une homogénéité du bâti et une monotonie paysagère. La superficie des lots est le plus souvent comprise entre 70 et 140 m<sup>2</sup>, mais elle peut atteindre 300 m<sup>2</sup>. A Tanger et à Tétouan, les pouvoirs publics ont planifié la création de lotissements dans les années 70-80, notamment pour loger les fonctionnaires. C'est dans ce contexte qu'apparaissent à Tanger les quartiers Boughaz (Déroit, aussi appelé Houmat Mohadafin, *quartier des fonctionnaires*), Drissia (investi par des Rifains qui vivent en Europe), puis Val-Fleuri, Branès, etc. (fig. I et II)

Les opérations des promoteurs privés prennent le relais des pouvoirs publics (quartiers Souani, Houmat Belgica, Lalla Chafia, Casabarata, etc.). Les lotissements privés sont de plus petites tailles que ceux de l'Etat, mais ils mobilisent finalement des surfaces plus importantes que les actions publiques. Ces lotissements peuvent être sous-équipés, mais structurés, lors de leur création. Ils ont souvent des extensions non-réglementaires et qui peuvent, après plusieurs actions de restructuration, être presque aussi bien équipés que les lotissements légaux : par exemple à Tanger, Mouh Paco (le champ de Paco) dans le prolongement de Drissia et qui rejoint Béni Makada Ard Daola, ou encore Mabrouka, Bir Chiri et Jirari dans le prolongement du quartier Boughaz (fig. I et II).

A Tétouan, plusieurs lotissements d'Etat sont aménagés à partir des années 70 (fig. III et IV) :

- à l'est du centre-ville, le lotissement Touabel s'étend en direction de la zone inondable (32 ha, 930 parcelles). Ce lotissement remonte aux années 70. Il est longé par la route de Ceuta au nord et par la route de Martil au sud. Il est donc facile d'accès et, à ce titre, intégré aux espaces centraux qu'il jouxte ;
- Touilaâ (5 ha, 220 lots) est initialement le lotissement des militaires et des sous-officiers. Il remonte aussi à la décennie 70. Il s'étale au nord de l'Avenue des FAR, derrière la ligne d'immeubles plus récente. Il présente des contraintes d'accès parce qu'il est aménagé sur des terrains plus pentus que Touabel ;

Les lotissements Touabel et Touilaâ concentrent des maisons individuelles de plusieurs niveaux et des petits collectifs. A la différence des douars périphériques, les terrains de Touabel et Touilaâ n'appartenaient pas aux ruraux avant leur urbanisation ni aux paysans qui cultivaient les *jnanes* (jardins),



mais aux riches citadins (Azougagh, 1995). Les puissants confiaient leurs terres aux fermiers qui exploitaient cette banlieue maraîchère. Pendant le Protectorat, ces secteurs périphériques tendaient à devenir des espaces de loisirs et des lieux de promenade. Il y avait deux types de terrains : les *jnanes* de taille limitée serviront de support à de petits lotissements, tandis que les vastes parcelles (type champs ouverts) seront ouvertes à l'urbanisation pour l'aménagement de lotissements plus grands. A partir des années 70, les logements de la médina et ceux libérés par les Espagnols ne suffisaient plus à répondre à la demande, les terres agricoles de Ziana, Touabel et Touilaâ seront morcelées. Dans ces conditions, l'aménagement des lotissements, et plus généralement l'urbanisation réglementaire, a été facilité car les propriétaires des terrains étaient identifiés et qu'il s'agissait de notables proches des autorités. De cette manière, plus de 90 lotissements privés ont été aménagés dans les secteurs Touabel et Touilaâ.

- le lotissement Tamouda, à l'aval du douar Samsa, est aménagé par l'ANHI dans le cadre du projet de développement urbain Dersa - Samsa à la fin des années 80 et au début des années 90. A la sortie ouest de l'agglomération, il est greffé au nord de la route de Tanger, dans le prolongement du lotissement Prévention qui relève de la municipalité. Situés sur le bas du Djebel Dersa, 70 hectares de terrains argileux sont lotis en 1 700 parcelles. L'objectif initial était de répondre à la demande de logements de 6 000 ménages (30 000 personnes). Mais le lotissement n'a pas été valorisé : 80 % des lots restent vides, l'équipement n'est pas achevé et se dégrade. L'objectif de cette opération n'était-il pas d'endiguer l'extension de l'habitat non réglementaire sur les versants du Djebel Dersa et au bord de la route principale ? Pour les autorités, geler le foncier est un moyen d'enrayer l'étalement des quartiers non-réglementaires. Toutefois, on assiste au report de l'habitat dit anarchique au-delà des limites des zones de prévention (lotissements Prévention et Tamouda) au cours de la décennie 1990 : constitution des quartiers Somale - Nakata et Laâouzyen (chapitre 9) ;

- le lotissement de l'Aviation, dans le prolongement du secteur Touilaâ - Touabel, vers l'est, est de création plus récente et de plus haut de gamme. Il est implanté sur 44 hectares à la sortie de l'agglomération, entre la voie de contournement qui permet de rejoindre la route de Martil et la route de Ceuta. C'est un emplacement stratégique en raison de la proximité des principaux carrefours giratoires de l'est de la ville. Il s'agit aussi du lotissement d'Etat le plus récent. Son aménagement commence dans les années 90 et toutes les parcelles ne sont pas encore bâties en 2006. Il regroupe un quartier d'habitat de 11 hectares (7 ha pour les 300 parcelles de la zone de villas de haut et moyen standings avec des lots de 200 à 400 m<sup>2</sup> et 4 ha pour les 70 parcelles de la zone d'immeubles), un nouveau quartier administratif avec de très vastes bâtiments accueillant les principales administrations jusqu'ici situées au centre-ville (Wilaya, tribunal).

*« (...) l'Etat a équipé et a mis sur le marché à Tétouan et Martil, depuis l'indépendance, quelques 200 hectares (lotissement de prévention non inclus). Il est certain que l'insuffisance des moyens financiers engagés par l'Etat a limité son action, mais le manque de réserves foncières propres a lui aussi joué un rôle négatif » (Azougagh, 1995, p. 490).*

A Tétouan, les lotissements réguliers correspondent à la première couronne périphérique. Bien qu'en général moins vastes que les lotissements d'Etat, les lotissements privés sont plus nombreux et offrent au total davantage de parcelles à bâtir. Les deux types sont aménagés dans des zones où la viabilisation des terrains est la plus aisée (terrains plats). Situés dans le prolongement des péricentres, ils sont faciles d'accès car ils sont reliés aux espaces centraux par les principaux axes de communication ; ils apparaissent intégrés aux autres tissus urbains. Ces quartiers sont traversés par des axes structurants : ces pénétrantes permettent le passage des autobus urbains<sup>58</sup>. Ils sont aménagés en plusieurs étapes et diverses tranches.

Au sud de la médina de Tétouan, entre l'Avenue Massira et la route de Oued Laou, à moins d'un kilomètre du centre-ville, le quartier M'hannech I (9 ha, 400 lots) remonte à la fin des années 60, la construction de M'hannech II est ensuite divisée en deux étapes : la première (10 ha, 520 lots) au début des années 70, tandis que M'hannech II tranche II (13 ha, 450 lots) est aménagé à la fin de cette décennie pour combler l'espace inoccupé par les précédentes opérations au bord de la route de Oued Laou. Puis le

---

<sup>58</sup> Le passage et la rotation des autobus à l'intérieur de ces quartiers et la proximité du centre-ville expliquent l'absence de stations de taxis.

lotissement Mounia, ou M'hannech III (9 ha, 300 lots), se juxtapose aux autres secteurs au cours des années 90. *In fine*, l'ensemble M'hannech<sup>59</sup> regroupe environ 41 ha et 1 670 parcelles (fig. III et IV).

En dépit d'un aménagement légal et planifié, à la différence des quartiers de haut standing, les lotissements d'habitat économique restent insuffisamment équipés. Les problèmes majeurs sont la dégradation de la voirie ainsi que le manque d'équipements collectifs et d'espaces publics. Abdellatif Azougagh (1995) qualifie ces lotissements de *quartiers en extension à aménagement déficient*. L'équipement des lotissements se limite à la voirie et l'éclairage public, ainsi qu'aux raccordements des domiciles aux réseaux (eau, assainissement, électricité, téléphone). Les rares espaces dits verts sont soit non mis en valeur soit fortement dégradés faute d'entretien. Quand ils ne sont pas appropriés (jardins privés), ce sont des terrains vagues. Les services de proximité résultent d'initiatives collectives et privées (mosquées, hammams, commerces). Les habitants se plaignent des déficits en équipements collectifs (école et collège, dispensaire, espaces verts). Les lotissements sont aussi des centres secondaires d'activités. L'artisanat (menuisiers, vitriers, feronniers, serruriers, matelassiers, couturiers, cordonniers, coiffeurs, meuniers), les commerces (alimentation, vêtements, pièces automobiles) et les services (coiffeurs, mécaniciens, plombiers) sont souvent implantés aux rez-de-chaussée des maisons et immeubles dans des locaux à usage commercial.

*« Les lotissements (...) sont loin d'être la solution convenable à la crise du logement (...). En plus de l'insuffisance quantitative de l'offre, (...) la dimension sociale est absente de tous ces programmes (...) »* (Azougagh, 1995, p. 525). *« Très souvent, ce qui compte pour un bon nombre de lotisseurs c'est de déclarer aux services municipaux concernés l'achèvement des travaux afin d'arracher l'autorisation de mise en vente des parcelles »* (Azougagh, 2001, p. 305).

#### **2.4. L'habitat non réglementaire : quartiers périphériques sous-équipés**

Les quartiers d'habitat non réglementaire sont situés sur des terrains peu propices à l'occupation humaine, par exemple sur des versants abrupts. Ils ne sont pas viabilisés avant la construction des logements (maisons individuelles). Leur densification est plus rapide que l'équipement en infrastructures et en services essentiels et collectifs. Les quartiers irréguliers posent des problèmes divers : urbanisation mal maîtrisée, occupation illégale de terrains non-constructibles, fortes densités, sous-équipement, environnement dégradé.

Les contraintes topographiques limitent les réserves foncières constructibles. A Tanger et Tétouan, les extensions urbaines illégales s'expliquent aussi par le prix élevé du foncier. A Tanger par exemple, le prix moyen de vente du mètre carré non bâti est passé de 200 Dh à 800 Dh entre le début et la fin des années 80. Il est multiplié par dix au cours de la décennie suivante (Hillali, Khallouki Tamsamani, 1995, p. 21). Dans le lotissement d'habitat économique de Drissia, les logements se revendent en 2003 environ 10 000 Dh le m<sup>2</sup>. Un appartement au centre-ville coûte entre 8 à 13 000 Dh le m<sup>2</sup>. En comparaison, dans les quartiers non-réglementaires, le coût d'un terrain de 60 m<sup>2</sup> peut encore être inférieur à 20 000 Dh, soit 335 Dh par m<sup>2</sup>, c'est-à-dire un montant équivalent à la participation des ménages bidonvillois pour bénéficier d'un lot de recasement (125 à 500 Dh le m<sup>2</sup>).

Dans les deux villes, la carte foncière incomplète se modifie plus rapidement dans la réalité que sur le papier. A Tétouan, un terrain sur trois seulement est immatriculé aux services du cadastre en 2003. La complexité du statut juridique de propriété ainsi que l'existence de multiples régimes réglementaires sont des héritages de l'histoire. Les terrains collectifs, éloignés et difficilement aliénables, ne sont pas tous délimités. Les contentieux entre particuliers et pouvoirs publics sont fréquents.

---

<sup>59</sup> M'hannech est le nom de l'oued Martil en marocain. « Martil » vient de l'espagnol Rio Martin.

A Tanger, de nombreux terrains abandonnés appartiennent à des étrangers et à leurs héritiers qui ne visitent plus la ville. A Tétouan, les réserves foncières de l'Etat et de la municipalité sont en cours d'épuisement.

### **A Tanger, embryons de quartiers non-réglementaires dès la fin de la période coloniale**

L'apparition de noyaux d'habitat non réglementaire et insalubre est significative de changements importants à Tanger. Dès la fin de la période coloniale, les douars ruraux périphériques de Tanger connaissent un processus de densification et d'urbanisation (fig. 22). Le premier bidonville de Béni Makada (Houmat Nçara, *quartier des Chrétiens*) correspond à des trames préfabriquées pour loger les Espagnols pauvres (personnes handicapées ou réfugiées du régime franquiste). Le douar Moghogha s'est densifié parallèlement à la création de la zone industrielle en bordure de la route de Tétouan ; les ouvriers cherchaient à élire domicile à proximité des lieux de travail. Dans les années 60-70, après leur expulsion à l'occasion des aménagements touristiques de la baie de Tanger, les Tangérois qui occupaient des baraques dans la banlieue maraîchère du secteur Est de la ville ont ouvert le douar Tanja Balia à l'urbanisation (chapitre 8). Dans le même temps, le douar Sania et la colline de Charf sont aussi urbanisés. D'autres îlots insalubres apparaissent lors de l'agrandissement de la ville nouvelle et des déguerpissements qui l'accompagnent ; le bidonville de Boukachkach sera ensuite évacué pour de nouvelles extensions (fig. 22).

Plusieurs motifs peuvent expliquer la constitution des quartiers irréguliers autour des douars ruraux : la facilité d'accès à l'eau potable grâce aux puits des *fellahs*, les conditions d'accessibilité (pistes et chemins), les possibilités d'accéder au foncier après les morcellements illégaux des terrains agricoles privés et collectifs des autochtones. Dans ce contexte, les douars périphériques vont connaître une croissance démographique et une extension de leur tache bâtie sans précédent et de manière continue. On assiste parallèlement à une mutation d'un type d'habitat rural traditionnel (en *toub*<sup>60</sup>, à étalement horizontal) à un autre plus urbain (maisons en dur avec des étages). Ces douars, supports de l'habitat non réglementaire, sont absorbés par la ville (Béni Makada, Ben Dibane, Tanja Balia, Sania, Médiouna, El-Aouama). Des quartiers périphériques sont élevés sur des terres agricoles et des secteurs de broussailles découplés des anciens douars (Casabarata, Souani, Lalla Chafia). La localisation de ces quartiers est influencée par les contraintes du milieu et la proximité des axes structurants. La présence d'au moins un axe de communication (du simple chemin de desserte à la voie structurante) et de points d'eau (eau potable du réseau public, sources, puits, oueds) sont des facteurs importants ; les douars ruraux réunissent ces conditions. Les noyaux d'habitat rural pré-existants vont donc constituer des embryons de quartiers non-réglementaires (certains portent le nom d'un fermier important<sup>61</sup>). Après extension et densification, les douars seront progressivement englobés dans des trames urbaines continues.

### **A Tétouan, rapide urbanisation non-réglementaire après l'indépendance**

Le SDAU de Tétouan fait état de 47 500 logements pour un peu plus de 52 000 ménages en 1997. « *D'ici l'an 2020, il faudra construire près de 58 000 logements* » (SDAU de Tétouan, 1997, p. 88). L'habitat dit clandestin représente le tiers des logements de la ville. En comparaison à Casablanca, il n'y a pas de bidonville à Tétouan (et peu à Tanger).

---

<sup>60</sup> Toub : brique faite d'un mélange d'argile et de paille

<sup>61</sup> Azib Haj Kadour (la ferme de Haj Kadour), Haj H'midou à Béni Makada Kadima / Béni Makada ancien (à proximité du cimetière Sidi Bouajah avec un marabout et une source naturelle réputée guérisseuse), Haj Mokhtar (fig. I et II)

A Tétouan, les habitants des quartiers non-réglementaires ont eu accès aux terrains principalement de deux manières. Le cas le moins répandu est celui de la squattérisation du domaine public (par exemple à Dersa). Dans la majorité des cas, les quartiers irréguliers apparaissent après un morcellement illégal de terrains privés (plus rarement collectifs). Ces terrains sont généralement inconstructibles au plan légal. Après le morcellement par un (groupe de) propriétaire(s), les ménages achètent des parcelles pouvant être à leur tour subdivisées si la superficie le permet. Ensuite les maisons individuelles sont bâties et les tissus se densifient. C'est le cas pour les quartiers du Djebel Dersa, ainsi que dans les douars urbanisés du sud de la ville (Korret Sbaâ, Saf Lahmam, Toub, Mouklata, Boujdad) (fig. III).

L'étalement périphérique non réglementaire de la ville a d'abord concerné les versants abruptes du Djebel Dersa au détriment des terres agricoles et de la forêt ; le vaste quartier Dersa s'étend au nord du centre-ville (fig. 23). A l'ouest de l'*Ensanche*, au delà des péricentres insalubres (el-Barrio, Sidi Talha) et à l'aval du douar Samsa apparaissent les quartiers Houmat Jdida (*quartier nouveau*), puis Jamaâ M'Zouak et Khandaq Zerbouh et enfin Tabola et Sidi Bahrouri (fig. III et IV). Ce secteur forme une entité compacte et densément bâtie sur les versants abrupts de la montagne. Il est en partie restructuré et équipé à partir de la fin des années 80. Il constitue la première génération de quartiers clandestins de Tétouan. A l'intérieur de cet ensemble, des tissus densément agglomérés avec une continuité du bâti (quartiers Dersa, Jamaâ M'Zouak et Khandaq Zerbouh par exemple) se distinguent d'un habitat plus diffus et dispersé autour du douar Samsa. « *Le quartier Samsa se trouve de plus en plus envahi par les constructions clandestines (...)* » (Azougagh, 1999, p. 197). ; il est progressivement rejoint par le front urbain illégal, mais il conserve des activités agricoles et des caractéristiques rurales.

Dans un deuxième temps l'habitat irrégulier s'étend à l'est de l'agglomération. Des noyaux insalubres s'implantent dans le prolongement et les interstices des lotissements d'habitat économique. Mais ici, la zone inondable et la vigilance des autorités limitent les extensions dites clandestines. Enfin la vague de l'urbanisation gagne la rive droite de l'oued Martil et le Djebel Ghorghiz (le versant méridional qui borde la cluse de Tétouan : quartiers Korret Sbaâ, Saf Lahmam, Aïn Dfel, Boujdad, Mouklata, etc.).

### **Les opérations de restructuration des quartiers sous-équipés, vers la régularisation de l'habitat non réglementaire. Le PDU Dersa - Samsa à Tétouan, une opération pilote**

Après les projets de développement urbain (PDU) de Rabat, Meknès et Kénitra, l'administration de l'habitat a programmé une opération dite intégrée à Tétouan :

*« les concepteurs ont voulu en faire une opération pilote, reproductible comme modèle pour lutter contre le sous-équipement des quartiers clandestins »* (Benjelloun, 1992).

Le montage du projet remonte à 1985-86, mais l'essentiel de la restructuration a été réalisé pendant la décennie suivante. Le PDU associait trois types d'acteurs en partenariat :

- l'Etat : ministères de l'Habitat (ANHI<sup>62</sup>) et des Finances (Fonds d'équipement communal, FEC) ;
- la collectivité locale : au sens administratif (services techniques et régie d'eau et d'électricité) et au sens de mobilisation de la société civile (amicales de quartiers) ;
- l'Agence américaine pour le développement international / United States agency for international development (USAID).

---

<sup>62</sup> Au niveau national comme à Tétouan, le premier grand projet de l'établissement public créé en 1984 est sans conteste le PDU Dersa - Samsa.

En 1985, le secteur Dersa - Samsa regroupaient trois entités (fig. III et IV) :

- le quartier Dersa, avec environ 110 hectares limités au sud par la médina et la caserne militaire espagnole désaffectée, au nord par la forêt, à l'ouest par Sidi Talha et à l'est par les quartiers Touilaâ et Ziana ;
- Sidi Talha. Les premières baraques de Sidi Talha remontaient au Protectorat espagnol. Sidi Talha est coïncé entre le douar Samsa à l'ouest et Dersa à l'est. Dans ce quartier, 20 hectares étaient concernés par le PDU ;
- le douar Samsa couvre une superficie d'environ 400 hectares limités par la forêt et la dorsale calcaire au nord, la route de Tanger au sud et l'hôpital espagnol à l'est.

Cet ensemble présente des fortes densités de population et du bâti. 80 % de la superficie est couverte par l'habitat et 10 % par la voirie ; il reste 10 % pour les équipements collectifs. Seuls des chemins et des pistes permettaient de rejoindre ces quartiers encore difficilement accessibles en automobile après le PDU (rares pénétrantes non asphaltées ou/et mal entretenues sur des terrains accidentés). Dans plusieurs îlots, le transport se limite aux ânes et aux brouettes à l'intérieur des tissus denses où des petites ruelles pentues et sinueuses peuvent faire moins d'un mètre de large. A travers la réalisation d'axes structurants, un des enjeux du PDU a été d'ouvrir le secteur aux transports collectifs.



Désormais, les véhicules des services municipaux peuvent effectuer le ramassage des déchets ménagers. Néanmoins, les dépôts dans les talwegs et dans les dépressions sont des pratiques courantes et les bennes à ordures débordent au milieu de décharges informelles.

Avant le PDU, un dixième des ménages du secteur était raccordé au réseau d'assainissement municipal. En raison de la densité du bâti et de l'élimination du couvert végétal, l'absence de réseau d'évacuation des eaux pluviales contribue encore à l'érosion du sol qui est loin d'être partout recouvert d'asphalte et aux risques d'inondation des quartiers situés à l'aval.

En 1986, l'ensemble Dersa - Samsa regroupaient cinq écoles (trois à Sidi Talha et deux à Samsa) et un seul dispensaire. Le secteur était dépourvu de services administratifs et postaux, de marché, de pharmacie, d'éclairage public. Le volet restructuration du PDU a donc principalement consisté à mettre en place la voirie, les services essentiels (eau, assainissement électrique) et des équipements collectifs (écoles et dispensaires).

**Tableau 39. La zone de restructuration du PDU Dersa - Samsa en 1986**

Quartier	Surface (en ha)	Nombre d'habitants	Nombre de parcelles bâties	Nombre de ménages	Nombre de logements
Dersa	93	52 000	6 347	10 000	9 527
Sidi Talha	23	13 250	1 620	2 550	2 430
Samsa	31	12 250	1 495	2 354	2 242
<b>TOTAL</b>	<b>147</b>	<b>77 500</b>	<b>9 462</b>	<b>14 904</b>	<b>14 199</b>

D'après : PDU Dersa - Samsa, Avant projet d'aménagement, Mission 2, Municipalité de Tétouan, février 1989, p. 13, in Azougagh, 1995, p. 446

Le PDU Dersa - Samsa a concerné environ 15 000 ménages et plus de 9 000 parcelles bâties sur environ 150 hectares. Il comportait deux volets : la restructuration et la prévention. Il s'agissait de restructurer les tissus urbains sous-équipés en vue de leur régularisation et de bloquer l'extension de cet ensemble non-réglementaire. Les opérations de restructuration ont représenté 40 % du coût du PDU.

Le projet était décliné en quatre actions complémentaires :

- la restructuration du quartier Dersa par l'ANHI (assainissement, voirie, régularisation foncière) ;
- la mise en place des réseaux d'eau et d'électricité par la régie ;

(ces deux premières actions représentaient le volet correctif, le rattrapage)

- l'aménagement d'une zone de prévention à Samsa (lotissement de 60 ha). A travers la péréquation, la vente des lots de moyen standing était supposée couvrir une partie des coûts de la restructuration ;
- l'aménagement d'une ZAC de 147 hectares à Samsa.

(ces deux dernières actions représentaient le volet préventif, l'anticipation)

La réalisation du PDU, lancé à la fin des années 80, a réellement commencé au début de la décennie 90. Les projets de ZAC et de réseaux d'assainissement hors site pour évacuer les eaux usées vers une station d'épuration seront annulés. Les travaux en matière d'assainissement se sont limités à un système d'évacuation de type gravitaire qui évite les stations de pompage coûteuses. Ce mode d'évacuation est facilité par la présence des talwegs qui sillonnent les quartiers. Les affluents s'écoulent vers les oueds Samsa et Martil, avec des problèmes de pollution du fleuve Martil servant d'exutoire à l'aval du Djebel Dersa.

Le montage institutionnel du PDU était présenté comme spécifique et novateur, en référence à la décentralisation des politiques de l'habitat : « *La maîtrise d'ouvrage confiée à la Municipalité résulte de la volonté gouvernementale d'associer davantage les Collectivités Locales à la gestion urbaine* ». La Commune de Tétouan était encadrée par l'ANHI et appuyée par la régie d'eau et d'électricité. La municipalité avait confié la gestion technique du projet en maîtrise d'ouvrage déléguée d'une part, à l'ANHI pour l'assainissement, la voirie et l'apurement du foncier et d'autre part, à la RED pour les réseaux d'eau et d'électricité. Le montage financier était aussi original puisque la municipalité et la régie avaient fait appel au FEC qui avait obtenu des prêts, garantis par l'USAID, auprès des banques américaines.

Tant sur le volet technique qu'au plan financier, la municipalité était contrôlée et soutenue par des administrations relevant du pouvoir central : ANHI (ministère de l'Habitat), Trésorerie générale et direction du Budget (ministère des Finances), direction générale des collectivités locales et direction des régies et services concédés (ministère de l'Intérieur). D'ailleurs, deux comités de coordination avaient été créés : l'un était local et supervisé par le wali de Tétouan, l'autre était central et assuré par la direction générale des Collectivités locales. Les différentes institutions concernées par le PDU (Commune, ANHI, RED, FEC et USAID) avaient conclu des conventions inter-organismes pour définir les conditions d'exécution du projet. Le montage institutionnel et la multiplicité d'acteurs peuvent se révéler *a posteriori* contre-productifs dans la mesure où les conflits d'intérêt ont constitué un frein à la réalisation du PDU. Egalement, le fait que les services de la conservation foncière et des travaux topographiques n'aient pas été associés au projet n'explique-t-il pas en partie que la régularisation foncière n'a pas abouti ?

Le volet restructuration du PDU consistait à suivre un plan de redressement pour la voirie et les réseaux d'évacuation des eaux usées. Par l'intermédiaire des amicales de quartiers constituées par les représentants, les habitants ont contribué aux travaux financièrement et manuellement. Ils étaient appuyés par une assistance technique et une aide à la concertation de l'ANHI. La régie a réalisé les raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité en recouvrant les coûts auprès des habitants qui bénéficiaient de branchements sociaux subventionnés par les bailleurs internationaux.

L'objectif majeur était le désenclavement de Dersa par :

- a) une voie carrossable permettant de relier le quartier à Sidi Talha et Samsa déjà accessibles par des pénétrantes ;
- b) une voie périphérique longeant le sud du quartier Dersa aux limites de la médina pour le relier à Touilaâ à l'est et à Barrio Malaga à l'ouest ;
- c) un autre axe périphérique au nord de Dersa pour améliorer l'accessibilité des quartiers les plus éloignés du centre. A l'amont, cette dernière voie était censée marquer les limites du front urbain, mais les tissus non-réglementaires se sont étendus de l'autre côté, grignotant toujours plus le domaine forestier du Djebel Dersa. Cet axe n'a-t-il pas indirectement ouvert de nouvelles opportunités d'étalement urbain ?

La restructuration a ouvert des voies piétonnes qui reprennent le tracé des chemins existants. L'aménagement des chemins avec des escaliers rappelle les paysages pentus des *favelas* sud-américaines. L'expropriation et la destruction de maisons présentant un caractère dangereux a permis de dégager de l'espace pour des places publiques qui ne sont toujours pas aménagées.

A travers la construction de douze écoles, deux collèges, trois dispensaires, deux bureaux de poste, deux marchés, deux commissariats d'arrondissement de la sûreté nationale (police), un foyer de femmes, une maison de jeunes, le PDU a permis un équipement élémentaire des quartiers Dersa et Samsa.

*« Mais l'exécution du projet montre l'insuffisance (...) des travaux réalisés »* (Azougagh, 1995, p. 461). Les réseaux d'évacuation des eaux usées ne sont pas satisfaisants et les écoulements à ciel ouvert encore fréquents : *« les conduites utilisées sont en général d'un faible diamètre (...). La précarité des travaux (...) ne fait qu'empirer la situation. Le collecteur n'a pas été suffisamment enterré et la surface de son tracé n'a pas été aménagée pour résister aux écoulements des pluies très violentes. Ainsi, après une saison de pluie, le fonctionnement de ce collecteur n'a cessé de se dégrader »* (Ibid., p. 467-468).

*« En 1986, le nombre d'habitations rattachées au réseau (d'assainissement) municipal à Dersa-Samsa ne représentait que 12 % (...) contre 76 % au réseau communautaire (...) »* (ANHI, 1988, cité in Azougagh, 1994, p. 88 ; le réseau communautaire désigne celui construit par les habitants et les groupements de voisins). Le volet assainissement du PDU consistera à reprendre le tracé de ces réseaux et à les compléter. *« Les défaillances des égouts (enterrés ou en surface) (...) causent des inondations (...) et provoquent certains problèmes d'hygiène »* (Azougagh, 1994, p. 89). Pour Abdellatif Azougagh, le PDU reste un *« projet ambitieux dans ses orientations, pourtant fragile dans ses réalisations »*.

Le réseau de voirie présente aussi des problèmes. Insuffisante et étroite, la voirie est dépourvue d'arrêts d'autobus, de parcs de stationnement et de trottoirs (les pas-de-porte des maisons donnent directement sur la chaussée). La voirie n'a pas fait l'objet de travaux de terrassement. Ce réseau reste trop rarement entretenu et se dégrade.

Le douar Samsa en cours de densification a été joint au PDU pour fournir des terrains destinés aux équipements collectifs. Il s'agissait aussi de contenir le front bâti non réglementaire pour éviter qu'il ne gagne le douar. L'objectif était de trouver à Samsa des terrains vides pour reloger les familles expulsées du quartier Dersa au moment de la restructuration. En effet, il n'a pas été possible d'équiper le secteur sans détruire des maisons qui gênaient la réalisation des travaux. Si le projet de ZAC dans le quartier Samsa a avorté, des lots équipés réglementaires ont néanmoins été attribués aux ménages défavorisés et expulsés : c'est le volet habitat social à Diour Chouhada, Tabola et Koudiet Al Hamd (fig. III et IV). Ces relogements expliquent notamment la création du lotissement Tabola à l'aval du douar Samsa. Dans ce quartier, 200 logements répartis en plusieurs immeubles de deux niveaux sont réservés aux *expropriés*. L'opération de relogement porte sur 6,5 hectares et s'accompagne de la construction de 60 locaux à usage professionnel situés en rez-de-chaussée.

Mais il résulte de ces relogements des problèmes de promiscuité dans la mesure où le nombre de personnes par pièce a augmenté par rapport aux domiciles détruits. L'interdiction d'élever les blocs d'habitation d'un niveau est d'autant plus mal vécue par les habitants que le quartier se dégrade rapidement en raison du manque d'entretien par les services municipaux.

Le volet prévention prévoyait aussi la création de deux lotissements publics, l'un relevant de l'Etat (Tamouda) et l'autre de la municipalité (Prévention). L'objectif était de freiner le front urbain non réglementaire qui s'étendait en direction de l'ouest, au nord de la route de Tanger (fig. III et IV). Ces terrains regroupent environ 1 700 parcelles sur le lotissement de l'ANHI et 1 800<sup>63</sup> sur celui de la municipalité, soit environ 3 500 lots répartis sur 120 à 130 hectares. Les deux lotissements devaient être ouverts aux extensions urbaines légales, mais ils ne sont pas encore valorisés (ou très faiblement) : environ deux lots sur dix sont bâtis plus d'une décennie après leur aménagement. Ce dysfonctionnement résulte de litiges entre organismes publics et des coûts importants pour achever l'équipement. A cela s'ajoutent des pratiques spéculatives de la part de rares acquéreurs qui souhaitent faire une plus-value en repoussant à plus tard la revente des terrains ; d'ailleurs ce problème conduira pour les futures opérations à des obligations de construire les lots achetés dans des délais courts (comme dans le secteur résidentiel de la baie de Tanger).

**Photographies 6. Vues du lotissement de Prévention (Tétouan, 2003)**



Vues prises par Frédéric Soulard (volontaire du progrès AFVP - région PACA, Agence urbaine de Tétouan, 2003). Le nord est en haut des photographies (avec la zone des carrières dans la montagne). Le lotissement est entouré à l'est par des tissus irréguliers compacts, avec le douar Samsa que l'on aperçoit en amont, et au nord-ouest par la forêt Nakata (le quartier non-réglementaire Somale s'est établi à l'aval de la forêt : il correspond au report de la croissance urbaine illégale, au-delà du lotissement en bordure de la route de Tanger).

### **3. Habitat non réglementaire et quartiers sous-équipés à Tanger et à Tétouan**

A l'échelle nationale et en particulier dans la wilaya du Grand Casablanca, l'habitat insalubre est principalement concentré dans les bidonvilles, alors que ce type de tissu urbain a quasiment disparu à Tanger et à Tétouan. En effet, l'habitat sous-équipé dans les capitales du Nord a la spécificité d'être essentiellement bâti en dur (quartiers d'habitat non réglementaire dits clandestins). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette spécificité.

<sup>63</sup> 1 228 lots économiques (R+1 et +2), 317 lots immeubles (R+3 et +4), 245 lots villas, soit 1 790 lots au total.



Tout d'abord, l'explosion urbaine est plus tardive – à partir des années 70 – dans la péninsule tingitane qu'à Casablanca. Et jusqu'à l'indépendance, l'habitat insalubre des grandes villes marocaines s'étendait sous forme de bidonville. Les premières zones de baraques apparaissent dans la capitale économique dès la période coloniale, tandis que Tanger n'était pas très affectée par l'exode rural avant 1956 en raison de son statut particulier qui limitait l'immigration. Le tissu économique de Tétouan ne présentait pas le dynamisme et les opportunités d'emplois de Casablanca ; la croissance urbaine périphérique était contenue dans la capitale du Protectorat espagnol. Tétouan s'est certes étendue pendant la colonisation ; elle a vu l'apparition des premiers quartiers populaires insalubres hors les murs de la médina (habitations sommaires de type préfabriqué et baraques habitées par les militaires, les employés des colons et les migrants rifains). Tanger connaît aussi ses premiers bidonvilles dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle (notamment pour loger les réfugiés espagnols pauvres : Houmat Nçara). Mais, dans les capitales tingitanes, le phénomène de bidonvilisation n'est pas comparable à celui de Casablanca. A Tanger et Tétouan, les quartiers de baraques hérités de la période coloniale sont soit évacués soit reconvertis en parcelles bâties en dur.

A Tanger, les plus anciens bidonvilles étaient répartis dans les espaces péricentraux qui ont été convoités pour d'autres usages après l'indépendance. Le bidonville de Boukachach, qui était greffé au centre colonial, a été évacué par étapes pour récupérer des terrains en vue de créer un vaste quartier administratif au sud de la ville nouvelle. Et les quartiers de baraques situés à proximité du littoral ont disparu au profit de l'aménagement touristique de la baie de Tanger. Dans ces conditions, les personnes délogées ont pu construire une maison plus en retrait de ces espaces stratégiques. Des situations similaires s'observent à Tétouan, bien que des quartiers insalubres péricentraux aient fait l'objet d'une *durcification in situ* (par exemple, les baraques de Sidi Talha). A Casablanca, les premiers bidonvilles, situés à proximité des bassins d'emplois industriels, étaient déjà plus éloignés des espaces centraux.

Trois autres interprétations peuvent expliquer pourquoi l'habitat insalubre à Tanger et à Tétouan présente davantage de quartiers non-réglementaires bâtis en dur que de bidonvilles :

- une première explication, de type culturelle, montrerait que les immigrés rifains des capitales du Nord sont attachés au regroupement de la cellule familiale dans une maison individuelle en dur. Abdellatif Azougagh précise que le peuple rifain est sédentaire : à la différence des tribus nomades, celles du Rif conservent une tradition de construction. Cette tradition n'est-elle pas renforcée dans le Maroc du Nord par l'influence des Espagnols qui ont une réputation de grands bâtisseurs ?
- ensuite, on peut retenir des facteurs techniques. Quand les zones bidonvilloises ont émergé à Casablanca, les plus pauvres avaient-ils accès à des matériaux de construction autre que ceux dits composites et hétéroclites ? Le zinc était peut-être plus facilement disponible dans la capitale industrielle. A Tanger et Tétouan, l'autoconstruction de maisons individuelles en *briques rouges* (argile) ne peut-elle pas s'expliquer par le nombre élevé de briqueteries dans ces villes ?
- enfin, la dernière explication, de type climatique, justifie la nécessité de bâtir pour se protéger des intempéries dans une région où les pluies sont violentes en hiver.

Vivre en bidonville à Tanger et à Tétouan signifie la possibilité de bénéficier, à plus ou moins long terme, d'un lot de recasement, tandis qu'à Casablanca la politique de l'habitat préconise davantage la mise à disposition pour la population bidonvilloise de logements en appartement dans des ensembles d'habitat collectif. Dans les programmes de logements sociaux, moins coûteux pour l'Etat que les opérations de recasement, les bidonvillois de Casablanca représentent un gisement de clientèle (aussi que pour les banques qui octroient des crédits

immobiliers). Les habitants des quartiers de baraques à Casablanca sont trop nombreux pour faire l'objet d'actions de recasement très subventionnées. Les autorités locales et nationales ne souhaitent pas financer non plus une parcelle de terrain à tous les néo-urbains de Tanger et de Tétouan. N'ont-elles pas eu alors tendance à y tolérer les extensions périphériques non-réglementaires bâties en dur ? Pour éviter des recasements, les pouvoirs publics n'ont-ils pas opté pour le (re)logement social massif à Casablanca (habitat collectif) et pour l'habitat individuel autoconstruit à Tanger et à Tétouan (avec opérations de restructurations *in situ*) ?

Finalement, les bidonvilles demeurent à Casablanca alors qu'ils sont en voie de disparaître à Tanger et à Tétouan. Les quartiers illégaux construits en dur dominent dans le paysage des périphéries sous-équipées dans les capitales du Nord-Ouest. L'habitat en baraques est en cours d'éradication dans les deux villes étudiées. L'évacuation des bidonvilles correspond à un recul de l'habitat précaire, et non à sa disparition totale puisqu'il persiste sous d'autres formes : tissus dégradés des anciennes médinas, patios préfabriqués hérités de la période coloniale, îlots insalubres dans les interstices des quartiers centraux et péricentraux, locaux non prévus pour l'habitation, ruines, abris de fortune, etc. Nous verrons dans la dernière partie (études de cas) pourquoi ces résidus d'habitat précaire sont les plus difficiles à éliminer (caractère historique, statut foncier particulier).

A propos des statuts fonciers, en dépit de différences héritées de l'histoire de Tanger et de Tétouan, les problèmes sont de même nature dans les deux villes : carte cadastrale excessivement morcelée, non-délimitation des terrains collectifs éloignés et difficilement aliénables, terrains privés coûteux, espaces non bâtis dont les propriétaires (héritiers et/ou étrangers) restent inconnus des pouvoirs publics, contentieux entre particuliers et autorités, insuffisances des immatriculations, etc. De plus, la topographie accidentée apporte des contraintes physiques à l'étalement urbain et à la viabilisation des terrains.

### **3.1. Situation actuelle des quartiers sous-équipés à Tanger**

Tanger connaît actuellement des besoins annuels en logement de l'ordre de 3 500 unités, environ le double en comparaison à Tétouan. Le déficit moyen est estimé à environ 1 000 logements par an. Globalement, le tiers<sup>64</sup> de la population urbaine de l'agglomération tangéroise habite des quartiers sous-équipés réputés insalubres. 90% de ces personnes vivent dans les quartiers non-réglementaires et 10 % sont répartis dans les bidonvilles et autres types d'habitat précaire.

#### **3.1.1. Les bidonvilles, tissus urbains sous-équipés en cours d'éradication à Tanger**

Alors qu'environ 2 300 ménages étaient dénombrés dans les bidonvilles de Tanger en 1989, plus de 4 200 lots de recasement ont été attribués depuis. Si de nouveaux bidonvilles sont apparus au cours de la décennie 90, ils sont en cours d'éradication à Tanger grâce aux opérations menées par l'ANHI.

**Tableau 40. Evolution de la population des bidonvilles. Communauté urbaine de Tanger. 1989-2001**

Communes urbaines	Dénombrement 1989		Dénombrement 1992		Estimation 2001	
	Ménages	Habitants	Ménages	Habitants	Ménages	Habitants
Tanger-Médina	745	3 378	706	2 988	1 234	6 420
Charf	1 241	6 551	499	2 336	680	3 400
Béni Makada	301	1 844	820	4 583	1 930	10 400
<b>Ensemble</b>	<b>2 287</b>	<b>11 773</b>	<b>2 025</b>	<b>9 907</b>	<b>3 844</b>	<b>20 220</b>

Sources : direction régionale de l'Habitat de Tanger, 2002, « Plan local de l'habitat et du développement urbain de Tanger - PLH DU », mai 2002, p. 15

<sup>64</sup> 37 % en 1994 (RGPH 1994).

Dans les trois communes de l'agglomération tangeroise, le nombre de ménages bidonvillois diminue entre 1989 et 1992. Cette baisse s'explique par la *durcification* des bidonvilles (ensuite classés dans les quartiers d'habitat non réglementaire) et par les actions publiques de recasement (plus de 4 000 lots attribués au cours de la décennie 1990). La différence entre les résultats des dénombremments de 1989 et 1992 peut aussi être interprétée par des biais méthodologiques (méthodes distinctes, critères retenus pour catégoriser les bidonvilles, erreurs de comptage, rigueur des enquêteurs). Si la population des bidonvilles double à Tanger entre 1992 et 2001 (tab. 40), elle va connaître ensuite une baisse grâce aux opérations de recasement. Le secteur Béni Makada représente la moitié de la population bidonvilloise de Tanger en 2001, alors qu'il comptait moins de 14 % des ménages habitant dans des baraques en 1989. En 2003, environ 800 lots de recasement sont prêts à être attribués, mais seulement une dizaine de baraques sera démolie. Les autorités locales justifient cette situation par le retard dans les signatures de conventions et les intempéries qui freinent les opérations.

**Tableau 41. Les bidonvilles à Tanger. Evolution 1989-2001**

Communes Urbaines	Nom du bidonville	Nombre de ménages		
		1989	1992	Estimation 2001
<b>TANGER-MEDINA</b>	Patio El-Hanat	7	4	12
	Patio Rkaïna	9	8	15
	<i>El-Hafa (El-Boughaz) (*)</i>	12	16	90
	<i>El-Hafa (Ard Bouhssaine) (*)</i>	17	25	92
	Tarek Roumana	5	4	12
	Immouzer Dradeb	4	8	15
	Patio Ouhran	14	15	15
	Patio Boutaleb (Bouarakia)	19	19	28
	Patio Pinto	40	41	60
	Hay El-Hayani	45	74	85
	Haoumat Gziri	20	17	28
	Rue Azrou	9	14	30
	Sidi Masmoudi	18	16	25
	Al-Moujahidine	14	41	50
	Mestarkhouch	26	17	30
	Bidonvilles éparpillés	464	363	647
<b>Total Commune urbaine de Tanger</b>		<b>723</b>	<b>682</b>	<b>1 234</b>
<b>CHARF</b>	Laâdaoui	39	51	70
	Rue Atlas	6	53	70
	Bourgarne	53	55	75
	Place du Maroc	140	84	115
	Villa Harris	130	133	200
	Bidonvilles éparpillés	867	117	150
<b>Total Commune urbaine de Charf</b>		<b>1 235</b>	<b>493</b>	<b>680</b>
<b>BENI MAKADA</b>	<i>Hay Béni Ouriaghel - Houmat Saddam (*)</i>	6	53	950
	El-Mers - Ben Salah	53	55	500 (**)
	Bidonvilles éparpillés	867	117	480
<b>Total Commune urbaine de Béni Makada</b>		<b>926</b>	<b>225</b>	<b>1 930</b>
<b>TOTAL AGGLOMERATION DE TANGER</b>		<b>2 884</b>	<b>1 400</b>	<b>3 844</b>

Sources : direction régionale de l'Habitat de Tanger, 2002, « Plan local de l'habitat et du développement urbain de Tanger - PLH DU », mai 2002, p. 16. (\*) Bidonvilles *durcifiés* à restructurer. (\*\*): le nombre de ménages est en réalité deux fois plus élevé dans le bidonville d'El-Mers.

La comparaison entre les tableaux 40 et 41 montre que la réserve concernant les biais méthodologiques des dénombremments prend tout son sens dans la mesure où les données sont différentes bien que tirées des mêmes sources.

Dans le dernier chapitre, seront étudiés les deux plus grands bidonvilles des années 90 à Tanger (Ben Salah et Houmat Saddam). Situés aux marges de l'agglomération, ils vont connaître des évolutions différentes. A Béni Ouriaghel III (Houmat Saddam), les habitants pourront remplacer leurs baraques par un logement en dur *in situ*, tandis que le bidonville d'El-Mers (Ben Salah) est destiné à la destruction (opération de recasement).

### 3.1.2. L'étalement rapide et continu des quartiers sous-équipés bâtis en dur à Tanger

En 2001, environ 20 % des habitants de la commune urbaine de Tanger-Médina, 30 % et 50 % de celles de Charf et Béni Makada vivent dans les quartiers d'habitat non réglementaire. Un tiers des Tangérois habitent un dixième du territoire aggloméré. Environ la moitié d'entre eux n'a pas accès à l'eau potable par raccordement domiciliaire au réseau d'adduction.

**Tableau 42. L'habitat insalubre à Tanger en 2001.  
Quartiers non-réglementaires bâtis en dur et bidonvilles**

Communes	Quartiers	Superficie (en ha)	Nombre constructions	Nbre d'hab.	Pers./ménage (moy.)	Hab./ha (moy.)
Tanger-Médina	Hafa	4	182	1 000	5,5	250
	Dradeb	7	283	1 584	5,6	226
	Dziri	4	170	952	5,6	238
	Mesterkhuche	12	523	2 928	5,6	244
	Boukhalef	35	380	1 948	5,1	56
	Mesnana	184	800	3 750	4,7	20
	Rahrah	96	300	1 200	4,0	13
	Branes	70	422	2 100	5,0	30
	Ziaten	99	450	2 500	5,6	25
	Médiouna	50	200	1 800	9,0	36
	Jbilet	167	781	3 200	4,1	19
	<b>Total Habitat insalubre Tanger Médina</b>	<b>728</b>	<b>4 491</b>	<b>22 962</b>	<b>5,1</b>	<b>32</b>
Charf	Moghogha	94	1 723	12 250	7,1	130
	Charf	15	450	2 750	6,1	183
	Tanja Balia	34	2 000	11 200	5,6	329
	El-Mers - Tanja Balia	6	200	1 120	5,6	187
	Ben Kirane	44	3 923	21 968	5,6	499
	Sania	65	1 340	9 400	7,0	145
	Sania el-Oued	7	170	952	5,6	136
	Haoumat Draoui	3	97	543	5,6	217
	El-Azifat	1	12	67	5,6	67
	Béni Makada Ard Daola	4	200	1 120	5,6	320
	Boukackach	2	35	196	5,6	98
	Laâdouï	2	100	560	5,6	280
	Souani	13	1 427	7 992	5,6	615
	Villa Harris	2	80	1 000	12,5	500
		<b>Total Habitat insalubre Charf</b>	<b>291</b>	<b>11 757</b>	<b>71 118</b>	<b>6,0</b>
Béni Makada	Ben Dibane	68	5 960	50 465	8,5	742
	Bir Chifa	37	1 740	10 200	5,9	276
	Béni Ouriaghel	25	1 748	10 680	6,1	427
	Béni Makada Kadima / Sidi Bouajah	27	1 704	10 408	6,1	385
	Haddad	7	573	3 380	5,9	483
	Dhar Khanfoud	12	562	3 370	6,0	281
	El-Aouama	23	321	1 800	5,6	78
	Sania - Ksibate	4	420	2 452	5,8	613
	Dhar Lehman	6	621	3 563	5,7	594
	Saâda - Aouda	70	5 000	30 000	6,0	429
	Hânae	20	917	5 500	6,0	275
	Zeitouna	6	370	2 072	5,6	345
	M'Rabet - Bir Ghazi	11	248	1 590	6,4	145
	El-Mers, Achenad, Harrarine, Béni Said et Béni Touzine	190	2 290	13 009	5,7	68
	Zineb	3	241	1 146	4,8	382
	Ben Salah	7	80	360	4,5	51
	Gourziane	5	400	2 240	5,6	448
	Bir Aharchoun	3	300	1 500	5,0	500
	Bouhout et Hijilate	35	1 175	6 579	5,6	188
	<b>Total Habitat insalubre Béni Makada</b>	<b>559</b>	<b>24 670</b>	<b>160 314</b>	<b>6,5</b>	<b>287</b>
Boukhalef	Gzenaya	350	1 116	6 304	5,6	18
El-Aouama	El-Aouama	125	1 133	6 800	6,0	54
	Azib Abiklou	19	113	680	6,0	36
Bahraouiye	Nouinouich	123	977	5 860	6,0	48
Habitat insalubre	<b>Total communes rurales périphériques</b>	<b>617</b>	<b>3 339</b>	<b>19 644</b>	<b>5,9</b>	<b>32</b>
	<b>TOTAL AGGLOMERATION TANGER</b>	<b>2 195</b>	<b>44 257</b>	<b>274 038</b>	<b>6,2</b>	<b>125</b>

Sources : Agence urbaine de Tanger, 2001

L'ANHI (2001) affine les données de l'Agence urbaine de Tanger en donnant les taux d'accès aux services essentiels (eau potable, assainissement, électricité) :

**Tableau 43. Quartiers insalubres et taux d'accès domiciliaire aux services de base à Tanger. 2001**

Communes	Nom du quartier	Superficie (en ha)	Nombre d'habitants	Nombre de constructions en dur	Nombre de baraques	Taux de raccordement à l'eau potable	Taux de raccordement à l'assaint.	Taux de raccordement à l'électricité
Tanger-Médina	El-Hafa	3,7	1 000	182	0	80 %	0 %	60 %
	Dradeb	6,4	1 584	283	0	23 %	55 %	30 %
	D'ziri	3,3	952	170	0	30 %	0 %	70 %
	Mesterkhoche	12	2 928	523	0	95 %	90 %	100 %
	Boukhalef 1	22,7	1 980	240	0	70 %	45 %	75 %
	Boukhalef 2	12	268	80	0	70 %	45 %	75 %
	Mesnana	124	12 450	1 650	0	0 %	12 %	50 %
	Rahrah	46	1 250	300	0	0 %	0 %	20 %
	Branes	70	2 100	422	0	0 %	0 %	50 %
	Ziaten	99	2 500	450	0	0 %	0 %	70 %
	Mediouna	50	1 500	325	0	0 %	0 %	75 %
Jbilate	140	2 500	400	0	0 %	0 %	60 %	
Charf	Moghogha	94,2	12 250	1 723	0	20 %	0 %	100 %
	Charf	15	2 750	450	0	65 %	0 %	75 %
	Tanja Balia	33,9	11 200	2 000	0	100 %	60 %	100 %
	Mers-Tanja Balia	6	1 120	200	0	0 %	0 %	0 %
	Ben Kirane	44,3	21 968	3 923	0	75 %	90 %	75 %
	Sania	65,3	9 400	1 340	0	100 %	0 %	100 %
	Douar El-Oued	6,9	952	170	0	0 %	0 %	40 %
	Houmat Draoui	2,5	543	97	0	95 %	80 %	100 %
	El-Azifat	0,3	67	12	0	0 %	0 %	0 %
	B. Makada - Ard Daola	3,6	1 120	200	0	80 %	80 %	90 %
	Boukhachkhach	1,8	196	0	35	0 %	0 %	0 %
	Laâdaoui	1,8	560	70	30	40 %	30 %	70 %
	Souani	12,8	7 992	1 427	0	70 %	75 %	86 %
Villa Harris	1,8	1 000	0	80	0 %	0 %	0 %	
Beni Makada	Ben Dibane	67,6	50 465	5 960	0	65 %	76 %	71 %
	Béni Ouriaghel I	12,3	1 800	288	0	60 %	65 %	70 %
	Béni Ouriaghel II et III	12,5	6 800	1 068	225	10 %	9 %	5 %
	Béni Makada Kadima	25,3	0	1 631	0	50 %	70 %	70 %
	Bir Chifa 1	19,5	5 600	960	0	70 %	68 %	65 %
	Bir Chifa 2	17,2	5 600	780	0	42 %	45 %	50 %
	El-Haddad	6,7	3 380	573	0	78 %	80 %	86 %
	Dhar Khanfoud	4,3	12 370	250	0	43 %	0 %	53 %
	Hanaê 1	3,8	1 326	221	0	40 %	70 %	53 %
	Hanaê 2	9	1 674	279	0	25 %	17 %	30 %
	Hanaê 3	7	2 500	417	0	20 %	17 %	25 %
	Zineb	3,2	1 146	241	0	70 %	60 %	75 %
	Ben Salah	7,1	360	0	60	0 %	0 %	0 %
	Gourziana	4,8	2 240	400	0	25 %	0 %	30 %
	Mekbara	1,5	408	73	0	23 %	50 %	30 %
	Bir Arachoune	3,4	1 700	300	0	36 %	50 %	40 %
	Bouhout	22,8	6 008	1 073	0	45 %	65 %	60 %
	Ard Hjilet (Rgaia)	2,5	571	102	0	80 %	89 %	75 %
	Zeitouna	6,3	2 072	370	0	12 %	0 %	15 %
	Mrabet	3,7	700	125	0	0 %	0 %	0 %
	Bir Ghazi	10	890	159	0	0 %	0 %	0 %
	Kssibat	1,8	1 120	200	0	85 %	92 %	90 %
	El-Aouama	23	1 800	321	0	5 %	8 %	6 %
	Sania (Kssibat)	2	1 232	220	0	86 %	90 %	90 %
	Dhar Lehman	5,7	3 563	621	0	96 %	98 %	90 %
	Saâda	10	7 300	1 300	0	96 %	97 %	97 %
	Aouda	2,9	2 064	356	0	86 %	89 %	90 %
El-Mers	16	2 200	379	0	12 %	5 %	20 %	
Achennad	76	4 144	740	0	2 %	12 %	8 %	
Béni Said	34,8	2 665	476	0	6 %	7 %	10 %	
Béni Touzine	29	2 700	400	0	2 %	3 %	7 %	
Harrarine	34	4 300	595	0	3 %	0 %	8 %	
<b>ENSEMBLE</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 365</b>	<b>242 828</b>	<b>37 515</b>	<b>430</b>	<b>36 %</b>	<b>31 %</b>	<b>48 %</b>

**Tableau 44. Accès aux services essentiels dans les tissus urbains insalubres à Tanger. 2001**

Evaluations, toutes choses étant égales par ailleurs, en fonction des données <i>supra</i> (tab. 43)		%	Superficie (en ha)	Nombre d'habitants	Nombre de logements
Population raccordée aux réseaux	EAU	36 %	491	87 418	13 660
	ASSAINISSEMENT	31 %	423	75 276	11 763
	ELECTRICITE	48 %	655	116 557	18 214
Population non raccordée aux réseaux	EAU	64 %	874	155 410	24 285
	ASSAINISSEMENT	69 %	942	167 552	26 182
	ELECTRICITE	52 %	710	126 271	19 731

D'après : ANHI, octobre 2001

Une autre évaluation propose des données encore différentes :

**Tableau 2. Répartition des quartiers d'habitat non réglementaire à Tanger en 2001. Par commune**

Communes	Superficie (en ha)	Nombre de constructions	Nombre de ménages	Nombre d'habitants
Tanger-Médina	580	5 880	7 370	36 850
Béni Makada	237	11 230	17 300	90 780
Charf	235	7 550	11 090	57 150
El-Aouama	120	1 600	2 070	10 600
Bahraouyne	170	1 050	1 200	6 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 342</b>	<b>27 310</b>	<b>39 030</b>	<b>201 380</b>

Sources : direction régionale de l'Habitat de Tanger, 2002, « Plan local de l'habitat et du développement urbain de Tanger - PLH DU », mai 2002, p. 18

En 2002, les autorités locales de Tanger considèrent que 12 000 ménages vivent dans des quartiers à restructurer en priorité<sup>65</sup> et dans des douars périphériques en cours de densification<sup>66</sup>... des secteurs et quartiers néanmoins pas prioritaires dans les programmes 2002-2004 dans la mesure où environ 6 000 (autres) ménages sont concernés par les opérations de restructuration de ce programme (quartiers Sania, Moghogha et Mesnana, fig. I et II ; les quartiers Sania et Moghogha seront étudiés dans le chapitre 8).

Pourquoi les trois quartiers Sania, Moghogha et Mesnana sont-ils jugés prioritaires ? Ces quartiers sont situés sur les marges de l'agglomération et ils menacent de s'étendre. D'ailleurs, parallèlement aux opérations de restructuration de ces quartiers, des lotissements d'habitat économique sont aménagés sur les terrains qui les bordent pour contenir le front urbain illégal. Il s'agit de secteurs stratégiques pour les activités et le développement urbain et d'espaces dynamiques : le quartier Sania est localisé à proximité de la baie de Tanger, Mesnana s'étend à l'ouest de l'agglomération en direction de l'aéroport et des nouvelles zones d'activités, tandis que Moghogha est implanté à côté de la zone industrielle du même nom. Enfin, ces trois quartiers n'ont pas connu d'opérations de restructuration depuis leur création (seulement des actions ponctuelles). Dans ces conditions, les missions de l'ANHI portent classiquement sur les réseaux hors site d'assainissement liquide et de voirie. Parallèlement, la compagnie des eaux et d'électricité installent les réseaux et procèdent à des raccordements des domiciles à travers des opérations de branchements sociaux.

Il est question d'enrayer l'extension des marges insalubres par des actions de prévention, en aménageant des lotissements pour endiguer le front urbain non-réglementaire. C'est pourquoi des lotissements sont programmés dans les communes périphériques en cours d'urbanisation (El-Aouama, Boukhalef, Gzenaya, Bahraouyne).

<sup>65</sup> Houmat Chouk, Bir Chifa II, Béni Touzine, Jamaâ Haj Mohamed, Rahrah, Korianda, Boukhalef, Branès, Ziaten, El-Aouama, Aïn Mechlaoua et (fig. I et II).

<sup>66</sup> Azib Abiklou, Jbila, Nouinouich.

D'après l'administration de l'habitat, un nouveau logement sur trois de Tanger est construit dans les quartiers non-réglementaires, en particulier dans l'arrondissement de Béni Makada (où deux ménages sur trois se déclarent propriétaires contre un sur trois dans l'arrondissement de Tanger-Médina, mais les habitants des quartiers irréguliers ne disposent pas de titre de propriété. A l'échelle nationale, 58 % des ménages urbains sont propriétaires en 2004, contre 52 % en 1994 et 41 % en 1982. En même temps que la médina est de moins en moins un sas locatif pour les néo-urbains, la périphérie devient directement le lieu d'accès à la propriété, certes informelle, des migrants).

Les pouvoirs publics estiment que les trois-quarts des Tangérois sont raccordés à l'eau potable (58 % à Béni Makada), à l'électricité (41 % à Béni Makada) et aux égouts municipaux. A Tanger en 2001, environ 275 000 personnes habitent des tissus urbains insalubres. 64 % des ménages n'ont pas accès à l'eau potable par raccordement domiciliaire au réseau d'adduction. Les séries statistiques sur la question, bien qu'officielles, doivent être maniées avec prudence et considérées comme des ordres de grandeur. Ce sont des indicateurs approximatifs en dépit de la précision numérique.

### **3.2. Situation actuelle des quartiers sous-équipés à Tétouan**

L'agglomération de Tétouan a connu une croissance périphérique importante après l'indépendance et particulièrement à partir des années 70. Le processus se poursuit et la tache urbaine englobe aujourd'hui plusieurs douars ruraux en s'étendant aux communes limitrophes. La périurbanisation est en marche en direction des villes satellites implantées sur le littoral (Martil, M'Diq et Fnideq) et les communes rurales (Dar Ben Karrich, Azla, Zaitoune, Mallalyene).

Si les lotissements sont nombreux à Tétouan, le phénomène d'habitat non réglementaire n'en est pas moins important. Les extensions urbaines dites clandestines émergent sous forme de noyaux diffus qui se densifient et s'étendent progressivement, puis se rejoignent et forment des tissus compacts sous-équipés. L'appétence en sol urbain, pour différents usages (habitat, équipement, activités), s'accompagne de l'épuisement des réserves foncières constructibles. Et les marges sous-équipées avancent au détriment du domaine forestier et des terres agricoles. Elles gravitent et grignotent les pentes des montagnes Dersa et Ghorghiz. Il ne s'agit pas de mitage diffus, mais d'un front urbain qui évolue de manière groupée et linéaire.

D'après le plan local d'habitat et de développement urbain (PLH DU Tétouan, 2000), 40 % des ménages occupent des logements de une ou deux pièces et 72 % de trois pièces et moins ; plus de la moitié est propriétaire. Comme dans les autres grandes villes marocaines, la diffusion du modèle d'habitat non réglementaire s'explique par l'insuffisance de l'offre légale de logements : alors que, en moyenne annuelle, 1 000 autorisations de construire étaient délivrées à Tétouan entre 1992 et 1998, les besoins évoluaient à un rythme de 1 600 unités par an au cours de la décennie 1990. Le déficit de logements est aggravé par la faible valorisation des lotissements aménagés par la puissance publique et par les contraintes foncières. Néanmoins, le taux de cohabitation des ménages ne dépassent pas la moyenne nationale (environ 11 ménages pour 10 logements).

L'administration considère qu'il y a moins de 300 ménages bidonvillois à Tétouan. Ils habitent dans des baraques à l'intérieur des quartiers non-réglementaires (Somale - Nakata et Hafat R'Kaina), ainsi qu'à Houmat Mankoubin qui est un cas particulier puisque ce n'est pas un bidonville *stricto sensu* : il s'agit d'un habitat précaire dans une caserne militaire désaffectée. (Les quartiers Somale et Mankoubin seront étudiés dans le dernier chapitre).

### 3.2.1. Les quartiers non-réglementaires aux marges de l'agglomération de Tétouan

D'après le PLH DU de Tétouan (2000), l'habitat non réglementaire bâti en dur regroupe 13 % de la population urbaine, soit 5 700 ménages dénombrés dans 25 quartiers. En tenant compte de l'ensemble Dersa - Samsa, où le sous-équipement demeure malgré les améliorations apportées par le PDU, ce taux passe à 40 %. Les tissus insalubres qui remontent aux années 70-80 sont en grande partie restructurés, voire régularisés, hormis dans des poches sous-équipées des secteurs Touilaâ et Boujdad - Coelma<sup>67</sup>. Ce sont donc les marges urbaines plus récentes, situées sur les limites du front urbain, qui posent des problèmes d'insalubrité. Il s'agit notamment des quartiers suivants (fig. III et IV) :

- au sud de la ville, sur la rive droite/sud de l'oued Martil, les quartiers Korret Sbaâ et Saf Lahmam constituent des extensions non-réglementaires de douars périphériques du Djebel Ghorghiz (quartiers étudiés dans le chapitre 7). Les risques de glissements de terrain sont importants à cause des pentes fortes ;
- au nord nord-est de l'agglomération, les secteurs Teffaline - Balborine continuent de grignoter la forêt sur les hauteurs du Djebel Dersa. Ils restent dépourvus d'équipement, avec un accès très limité aux services essentiels ;
- à l'ouest de l'agglomération, les quartiers Somale et Laâouzyen représentent les limites actuelles du front urbain à la sortie de la ville en direction de Tanger. Ces quartiers s'allongent, entre des talwegs, sur des versants pentus, en direction des sommets de la montagne. Ils présentent un sous-équipement généralisé ; les habitants restent fortement exposés aux risques : pentes importantes, pylônes électriques d'une ligne à haute tension qui parsèment les tissus densément bâtis (chapitre 9) ;
- à l'est de Tétouan et dans la commune de Martil, le quartier Diza est situé entre l'embouchure du fleuve et son bras mort asséché.

#### Photographies 7. Diza, enserré par l'oued Martil et son bras mort, en position littorale



Vues aériennes : Agence urbaine de Tétouan / Panel INTA (2003).

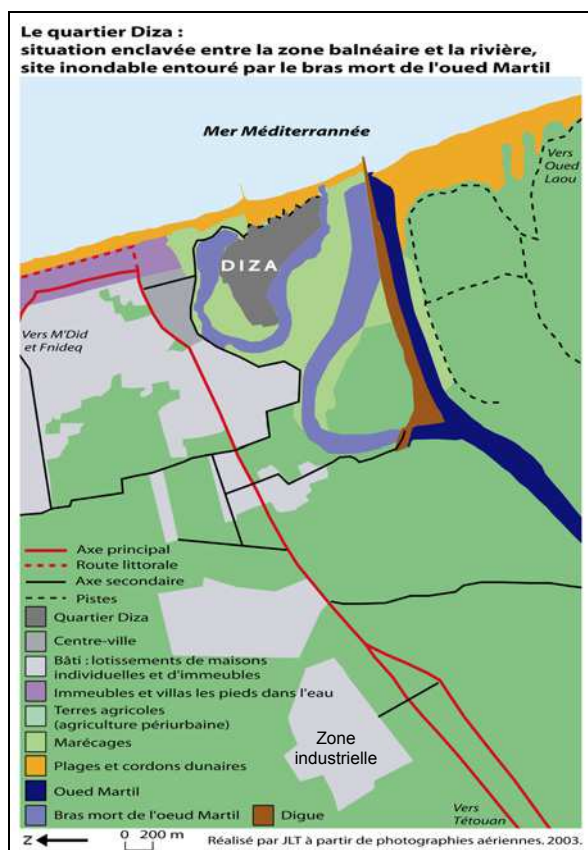


Photo : Soulard F., 2004. En position littorale, le quartier Diza est enclavé derrière un bras mort de l'oued Martil.

<sup>67</sup> Situé en zone inondable, le secteur Boujdad s'étend au sud-est du centre-ville, sur la rive droite de l'oued Martil, à proximité de la route de Oued Laou (fig. III). Le quartier sous-équipé Coelma porte le nom de l'usine voisine (Compania Electro-quimica Marroqui / Coelma) qui fabrique des piles électriques et rejette directement ses effluents dans le fleuve. A l'origine constitué de parcelles agricoles, ce secteur s'est urbanisé parallèlement à la création du quartier industriel qui regroupe quelques unités en plus des briqueteries et de l'usine Coelma.



**Figure 24. Le quartier Diza à Martil**



Isolé des autres tissus urbains de l'agglomération tétouanaise, le quartier Diza est uniquement desservi par des pistes.

C'est une marge insalubre qui s'étend sur une forme de presqu'île marécageuse fortement exposée aux risques d'inondation et de pathologies (milieu malsain).

Diza peut être considéré comme un quartier clandestin : habitat non-réglementaire, sous-équipement, activités illégales (contrebande et trafic de drogue).

Ce quartier est présenté par les *Tétouani* comme un vaste entrepôt de haschisch et d'articles de contrebande avec des *barons* qui circulent en 4X4.

L'absence d'équipement (voirie, école, dispensaire, service administratif) et des services de base (hormis quelques bornes-fontaines et l'électricité) renforce l'image d'insécurité d'une zone de non droit.

**Tableau 46. Les quartiers d'habitat non réglementaire à Tétouan**

Secteurs	Superficie (en ha)	Nombre de constructions	Nombre de ménages	Nombre d'habitants	Densité (hab./ha)
Korret Sbaâ	24,5	770	860	5 330	218
Touilaâ	44	1 670	2 620	15 460	351
Boujdad	34,5	950	1 560	11 230	326
Somale - Nakata	20	850	1020	5920	296
Samsa	97	2 560	3 560	20 650	213
<b>TOTAL</b>	<b>220</b>	<b>6 800</b>	<b>9 620</b>	<b>58 590</b>	<b>266</b>

D'après : « Etudes des possibilités de résorption de l'habitat insalubre dans la municipalité de Sidi Al-Mandri », ANHI, 1995, in PLH DU Tétouan, 2000.

D'après le PLH DU de 2000, l'habitat non réglementaire à Tétouan concerne 25 quartiers regroupés dans cinq secteurs (tab. 46) : Korret Sbaâ au sud, Boujdad - Coelma à l'est sud-est, Samsa au nord-ouest et Somale - Nakata à l'ouest. Les secteurs Tefaline - Balborine semblent être ignorés bien que l'urbanisation y soit active. Il faut traverser les tissus restructurés de Dersa pour les rejoindre ; est-ce parce qu'il s'agit de quartiers peu visibles, éloignés du centre-ville et difficiles d'accès qu'ils ne sont pas pris en compte dans ce document d'urbanisme ?

### 3.2.2. L'échec du volet préventif de la lutte contre l'habitat insalubre à Tétouan

Au début des années 2000, plus de 170 hectares de lotissements publics aménagés ne sont pas valorisés à Tétouan. Malgré les efforts des organismes publics (campagnes de promotion, renforcement des voies d'accès), ce problème reste inchangé. Par exemple, en raison des difficultés de commercialisation des lots, ce n'est que 15 ans après leur aménagement que les parcelles du lotissement Souani commencent à être bâties. Ce sont des personnes plutôt aisées, notamment des fonctionnaires, qui s'installent dans ce lotissement greffé sur la route de Martil et à proximité de l'aéroport.

L'aménagement des lotissements coûte cher à la puissance publique. L'Etat entend récupérer les coûts engagés, voire tirer des profits pour mener d'autres opérations (principe de péréquation). Dans ces conditions, les prix des parcelles restent élevés par rapport aux terrains des quartiers non-réglementaires.

Revenons en particulier sur les problèmes du PDU Dersa - Samsa mené pendant la décennie 1990. Ce projet est achevé de manière incomplète. Le volet correctif du projet (restructuration et régularisation) est terminé, malgré des dysfonctionnements dans le domaine des infrastructures et des services essentiels. Par contre, le volet préventif qui consistait à créer deux lotissements et une ZAC est un échec. Le projet de ZAC est abandonné et les lotissements de prévention demeurent pratiquement vides de constructions (ils restent bien peu valorisés plus de dix ans après leur aménagement : les parcelles bâties concernent une infime partie des terrains lotis).

Quel est le réel objectif des opérations de lotissements de prévention :

- intervenir dans le domaine de l'habitat en agissant sur l'offre de logement (cet objectif vise d'ailleurs les couches urbaines solvables et non les populations pauvres) ;
- contenir le front de l'habitat insalubre en immobilisant l'espace (réserve foncière gelée) ;
- transformer du sol urbain en marchandise et alimenter la spéculation foncière ?

L'expérience pilote du PDU Dersa - Samsa était présentée comme *une approche nouvelle pour traiter l'habitat non réglementaire, reproductible à l'échelle nationale, et basée sur des principes de récupération des coûts, d'amélioration de la gestion technique et financière au niveau local et d'intégration des préoccupations environnementales* (PLH DU de Tétouan, 2000). Ce projet de grande envergure, qui bénéficiait du soutien financier des bailleurs internationaux, reste inachevé. La restructuration de Dersa n'a pas été menée à terme en raison des lenteurs administratives, des déficits dans le recouvrement des coûts auprès des ménages et du manque de participation de la population. Un contexte qui freine la régularisation foncière : les habitants du quartier Dersa n'éprouvent pas le besoin de disposer d'un titre foncier puisqu'ils ont accès aux services essentiels et qu'ils sont autorisés à rester.

### *3.2.3. Le bilan sur les dynamiques de la croissance urbaine périphérique à Tétouan*

La croissance périphérique récente de Tétouan peut être résumée en deux étapes :

- a) pendant les décennies 1970-80, alors que les lotissements d'habitat économique s'étendent sur des terrains plats à l'est de la médina dans le prolongement des péricentres d'époque coloniale, les tissus insalubres grimpent les pentes du Djebel Dersa. Le quartier Dersa est le premier vaste secteur d'habitat non réglementaire de la ville. Sa restructuration aboutit, à l'échelle urbaine, à une amélioration de l'accès aux services essentiels, mais des problèmes perdurent (accessibilité, services de base, équipements) ;
- b) à partir des années 80 et de manière plus rapide au cours des années 90, l'habitat irrégulier poursuit sa poussée vers l'ouest et le nord (y compris à l'amont des lotissements légaux qui s'étendent à l'est : quartiers Qna Lahmam, Boussafou, Teffaline, Dar Murcia, Dar Ahsar, Kariane). Puis les tissus insalubres dits clandestins forment des flèches bâties en direction des communes périurbaines de Mallalyene et M'Diq, et gagnent la rive droite de l'oued Martil à l'aval des douars du Djebel Ghorghiz. Dans le même temps, l'urbanisation légale continue sa poussée vers l'est, puis gagne la zone inondable. L'étalement urbain réglementaire se diffuse en direction du littoral, tel que prévu dans les SDAU des années

80 et 90. D'ailleurs, le nouveau quartier administratif est implanté sur le lotissement Aviation à l'est de l'agglomération (fig. III et IV).

**Photographies 8. Vues sur Tétouan depuis les hauteurs du Djebel Ghorghiz (2003)**



Le bâti s'étend sur les versants de la montagne Dersa, vers le nord, et dans la plaine inondable, en direction du trait de côte (vers l'embouchure de l'oued Martil et la façade orientale de la péninsule tingitane).

Photographies : Soulard F., 2003, volontaire du progrès AFVP, Agence urbaine de Tétouan

*In fine*, à l'est du centre-ville s'étendent les beaux quartiers, tandis que les pentes des montagnes Dersa puis Ghorghiz sont colonisées par les quartiers d'habitat non réglementaire.

**Tableau 47. Synthèse. Lutte contre l'habitat insalubre à Tanger et à Tétouan.**

**Opérations programmées et en cours. Al Omrane. 2004**

Villes	Quartier	Superficie (en ha)	lots de recasement	lots de restructuration	lots de prévention	Total des lots
<b>TANGER</b>	Sania	90	450	1 580		2 120
	Mesnana	83		2 300		2 383
	Moghogha	70		1 950		2 020
	Béni Ouriaghel III - Houmat Saddam	12		1 150		1 162
	El-Mers - bidonville Ben Salah	14	820			834
	Dhar Khanfoud - Bouhout	3,5		250		253,5
	Rahrah	22,5		250		272,5
	Houmat Chouk	15		550		565
	Bidonville Place Maroc	1,6	145			146,6
	Al-Mouhit	5	160		82	247
	Ibn Batouta	44	720		445	1 209
	Al Khair Prévention 2	16			11	27
	ZAP Béni Makada	12	800			812
Médina	7		870		877	
<b>TOTAL TANGER</b>		<b>395,6</b>	<b>3 095</b>	<b>8 900</b>	<b>538</b>	<b>12 928,6</b>
<b>TETOUAN</b>	Coelma	35		1 438		1 473
	Korret Sbaâ			310		310
	Sekka	10		129		139
	Boussafou	20		228		248
	Touilaâ	38		695		733
	Touabel	14		896		910
	Médina	12		870		882
	Dersa - Samsa Prévention	61,81			1 879	1 940,81
Tamouda Zone B	12			130	142	
<b>TOTAL TETOUAN</b>		<b>202,81</b>	<b>0</b>	<b>4 566</b>	<b>2 009</b>	<b>6 777,81</b>
<b>TOTAL TANGER ET TETOUAN</b>		<b>598,41</b>	<b>3 095</b>	<b>13 466</b>	<b>2 547</b>	<b>19 706,41</b>
<b>En % des opérations au Maroc</b>			<b>15,7</b>	<b>68,3</b>	<b>12,9</b>	<b>100,0</b>

Sources : plan d'action Al Omrane 2004, Annexes

## Conclusion du chapitre 4

### Des évolutions identiques à Tanger et à Tétouan dans le domaine de l'habitat périphérique sous-équipé

A Tanger et Tétouan, les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme sont réalisés au début des années 80, puis renouvelés au cours de la décennie suivante, avant d'être homologués en 1997-98. Les documents planifient les extensions urbaines réglementaires et laissent implicitement la porte ouverte à l'avancée du front urbain insalubre et sous-équipé aux marges des agglomérations.

Les procédures d'établissement, puis d'homologation, des plans d'aménagement et des schémas directeurs prennent de nombreuses années et les décisions deviennent souvent caduques avant leur mise en œuvre. La croissance urbaine périphérique et périurbaine est finalement plus rapide sur le terrain que dans les programmes.

Il résulte de cette situation une politique de rattrapage incessante pour mettre à niveau les quartiers sous-équipés et faciliter aux familles défavorisées l'accès aux services essentiels. Toutefois, les autorités locales et nationales mettent aujourd'hui l'accent sur les volets préventifs des politiques de lutte contre l'habitat insalubre, notamment à travers la réalisation (directe ou indirecte *via* l'appel aux opérateurs privés) de lotissements d'habitat économique (maisons individuelles) et de complexes d'habitat collectif dit de logements sociaux (habitat vertical en immeubles). Il s'agit de contenir les extensions non-réglementaires, en les bloquant par des lotissements aménagés sur lesquels on ne peut pas s'installer de manière informelle.

Les collectivités locales sont tenues responsables des déboires et lenteurs des opérations de restructuration et du volet *prévention* de la politique de lutte contre l'habitat insalubre. Les municipalités s'endettent et n'assurent pas les travaux qu'elles doivent réaliser. C'est pourquoi des évolutions s'observent dans les programmes actuels : les Communes sont écartées au profit des administrations déconcentrées et des établissements publics. Par exemple, les dossiers d'autorisations de construire passent progressivement sous la responsabilité des Agences urbaines ; ces dernières doivent désormais valider les demandes et vérifier leur conformité avec les plans d'aménagement avant que les services municipaux délivrent le document définitif.

Al Omrane supervise les programmes d'habitat et établit les études préliminaires. Le holding se retire progressivement de la maîtrise d'ouvrage directe et de la réalisation des travaux. Les chantiers d'équipement en réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité sont davantage à la charge des habitants, constitués en amicales de quartier. Les ménages doivent procéder au recouvrement des coûts engagés par Amendis (la compagnie des eaux et d'électricité) pour la mise en place des réseaux et les raccordements des domiciles.



## CHAPITRE 5 : GOUVERNANCE ET ORGANISATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS AU MAROC ET A TANGER-TETOUAN

*« Le système de transport intervient comme un élément décisif des conditions de l'occupation de l'espace à toutes les échelles : celle de la ville et de l'aire métropolitaine, celle des régions, celle des Etats » (Wolkowitsch, 1982, p. 234).*

### Introduction sur les transports collectifs au Maroc

Le Maroc présente un contexte de sous-développement et d'inégalités sociales et spatiales à l'origine d'importants déplacements de la population : les équipements et les services sont concentrés dans les ensembles urbains qui offrent des emplois et polarisent les migrations. Globalement en PED, les transports collectifs ont un rôle primordial pour la mobilité car les parcs automobiles sont limités par rapport aux pays du Nord ; ils conservent un rôle majeur dans les déplacements des personnes, par rapport aux voitures particulières. Bien qu'adapté au cas marocain, cette caractéristique des villes du Sud est de plus en plus discuté :

*« Pour les villes en développement, on a souvent l'image d'une forte présence du transport collectif en raison de la faiblesse du pouvoir d'achat qui interdit l'accès à l'automobile à une large part de la population. Mais cette image ne résiste pas à l'analyse, car les chiffres montrent que le transport collectif n'est pas nécessairement majoritaire dans les villes les plus pauvres ». Xavier Godard ajoute : « cela ne signifie nullement que la majorité de la population accède à des véhicules individuels pour sa mobilité, puisque la mobilité tend à être restreinte dans les groupes de population démunie et qu'une part essentielle de leurs déplacements est effectuée à pied » (Godard, 2005, p. 229-230).*

Néanmoins, d'après l'annuaire statistique du Maroc (2001), avec environ 1,6 millions de véhicules, 31 % des ménages marocains sont motorisés. Mais en tenant compte des 416 000 véhicules utilitaires qui représentent le quart du parc automobile, 23 % des ménages possèderaient effectivement une voiture de catégorie tourisme. En ôtant les automobiles des sociétés et des transports en commun, notamment les taxis, comptabilisées parmi les véhicules de catégorie tourisme, la part des ménages disposant d'une voiture particulière tomberait certainement en dessous des 10 % comme l'indique Pierre Vermeren (2001, p. 75). D'après Xavier Godard (2006), le taux de motorisation des ménages casablancais en 1998 était de 132 véhicules pour 1 000 habitants (129 voitures particulières et 3 deux-roues).

Alors qu'en France seulement 20 % des déplacements sont effectués en commun, la situation est inversement proportionnelle au Maroc où le transport des personnes est assuré par une multitude d'entreprises de transport collectif. Bien que le matériel mis en circulation soit souvent usé, ces opérateurs maintiennent leur supériorité dans le nombre total des déplacements. Néanmoins, qu'elles soient privées ou publiques, ces entreprises prennent en charge une mission de service public<sup>1</sup> et elles contribuent aux recettes des collectivités territoriales et génèrent des emplois. Les autorités ont conscience de ces fonctions cruciales et des problèmes d'acuité que représentent les transports. Ils s'accordent généralement sur les problèmes de gestion. Mais la question reste sensible étant donné les divergences d'intérêts et la difficulté de modifier un système dont les bases remontent au Protectorat et à

---

<sup>1</sup> D'après l'article 2 du dahir du 24 jourmada II 1383 (12 novembre 1963), relatif aux transports par véhicules automobiles sur route, texte fondateur pour la législation marocaine des transports, *sont réputés services publics de transports de voyageurs, les services offerts au public dans un but commercial pour le transport de voyageurs, à l'exception des services de ville et taxis qui demeurent soumis aux règlements édictés par les autorités locales.* Néanmoins, les taxis réalisent un service public de transport qu'ils mettent à la disposition de tous. Nous désignerons donc par transports publics, les moyens de transport mis librement à la disposition des personnes dès lors qu'elles s'acquittent d'un droit d'usage.

l'indépendance. Parce qu'il est difficile de transformer un secteur qui fait vivre une part importante de la population<sup>2</sup>, les transports restent secondaires dans le domaine des réformes et leur restructuration est mise en attente.

#### Encadré 22. Rappel de définitions sur les transports (Godard, 2005)

**Le transport public** désigne tout mode de transport accessible au public moyennant paiement du tarif exigé, généralement encadré par les pouvoirs publics.

A l'opposé, **le transport privé** ou pour compte propre est fait à titre privatif et n'est donc pas ouvert aux tiers.

**Le transport collectif** désigne quant à lui le transport simultané de personnes n'ayant pas de relations individuelles. Certains apportent une distinction avec le transport en commun.

A l'opposé, **le transport individuel** désigne le transport d'un individu éventuellement accompagné d'autres personnes de son entourage. L'archétype en est la voiture particulière. On pourrait discuter de cette appellation dès lors qu'un usage collectif peut être fait de ces modes dits individuels (voir le co-voiturage).

Godard X., 2005, « Kyoto et la double trappe dans laquelle tombe le transport collectif institutionnel », *Recherche transports sécurité*, n° 88, 225-242, p. 228.

Plusieurs années marquent l'histoire de la politique marocaine des transports :

- 1963, avec le dahir n° 1.63.260 du 24 jourmada II 1383 (12 novembre 1963), relatif aux transports par véhicules automobiles sur route, qui abroge le dahir du 12 chaoual 1356 (23 décembre 1937) ;
- 1967, avec le décret royal n° 245.65 du 27 rebia 1387 (4 août 1967) qui apporte quelques modifications aux dispositions générales de la précédente loi ;
- 1984, avec plusieurs réformes : institutionnalisation du transport mixte<sup>3</sup>, modification de la réglementation concernant les taxis, introduction des opérateurs privés dans des grandes villes (Casablanca, Rabat) où les régies bénéficiaient d'un monopole pour le transport collectif par autobus ;
- 1987, avec la modification de la législation sur l'ouverture au privé du transport collectif urbain par autobus ;
- 2000, avec l'adoption de la loi 16/99, nouveau texte de référence partiellement appliqué dans la mesure où les décrets n'ont pas tous été promulgués. Cette dernière réforme importante ouvrira le champ à des concessions de lignes urbaines d'autobus à des opérateurs étrangers (à Casablanca et à Tanger), ainsi qu'à la réalisation de plans de déplacements dans des grandes villes et à la réglementation particulière (décentralisée) du transport de personnel d'entreprises.

Les pouvoirs publics marocains décident de transformer la législation et l'organisation du transport de marchandises avant de restructurer le transport de personnes. Cependant, « *les 8 tonnes opérant dans l'informel refusent d'intégrer l'économie légale. (...) Il y a plus de six ans maintenant qu'une réglementation stricte est intervenue, sans pour autant que la loi soit respectée. Cette situation reflète le manque d'organisation de ce secteur* » et la puissance des transporteurs qui, « *dans l'écrasante majorité, travaillent dans la clandestinité* ». Les grèves des routiers de l'hiver 2000-2001 et celles de 2003 illustrent leur résistance à intégrer le secteur formel. Toutefois, « *la loi 16/99 (parue au B.O du 16 mars 2000) sur la libéralisation du transport (est) entrée en vigueur l'an dernier avec une période transitoire d'une année* » (*L'Economiste*, 24 juin 2003, p. 1 et 2).

Les opérateurs qui prennent en charge le service public de transport représentent une adaptation. Une adaptation à la combinaison entre un faible nombre de voitures particulières, l'insuffisance de l'offre de transport, des chaussées en mauvais état et pas toujours asphaltées. Ainsi, 90 % des déplacements accomplis sur le territoire marocain sont effectués par voie routière. A l'aube de son indépendance, le pays était doté de 15 000 kilomètres de routes revêtues. Il dispose actuellement d'un réseau routier d'environ 57 000 kilomètres, dont 33 000 kilomètres goudronnés (annuaire statistique du Maroc, 2001).

<sup>2</sup> Le secteur du transport représente un emploi sur dix en milieu urbain, le quart de la consommation nationale d'énergie, 6 % du PIB et 15 % des recettes de l'Etat.

<sup>3</sup> Le transport mixte signifie le transport des voyageurs, des marchandises et du petit bétail dans les mêmes véhicules. Il est institué pour les itinéraires *soukiers* en milieu rural et entre villes et campagnes.

A travers la tradition historique de la migration, la marginalité du réseau de chemin de fer, la primauté des transports routiers et collectifs, l'importance de la marche à pied et du covoiturage à but lucratif, le système de transport marocain se rapproche d'un modèle tiers-mondiste. « *Il ne s'agit pas des mêmes transports en commun (au Nord et au Sud) : le chemin de fer et le métro (...) n'exercent qu'un rôle secondaire. Ce sont les autobus et, plus encore, les minibus et taxis collectifs qui occupent le devant de la scène* » (Guglielmo, 1996, p. 196).

**Tableau 48. Gestion et organisation des transports collectifs au Maroc**

Moyens de transport	Types de déplacements	Statut	Autorité responsable du service	Autorité de tutelle
Trains	interurbain	Office national des chemins de fer, établissement public	ministère des Transports	ministère des Transports
Autocars	interurbain	opérateurs privés. PME et grandes entreprises	ministère des Transports, Communes rurales et urbaines	ministère des Transports et ministère de l'Intérieur
Autobus	urbain et périurbain proche	régies publiques et concessions privées	Municipalités (Communes urbaines, conseils de la Ville)	ministère de l'Intérieur
Taxis	urbain et interurbain	opérateurs privés, très petites entreprises	Préfectures et Provinces, Communes urbaines et rurales	ministère de l'Intérieur
Transports mixtes	ville-campagne et zones rurales	opérateurs privés, très petites entreprises	ministère des Transports, Préfectures et Provinces, Communes urbaines et rurales	ministère des Transports et ministère de l'Intérieur

## 1. Essai de typologie des opérateurs du transport collectif au Maroc

Dans un premier point de ce chapitre, le système marocain de transport collectif de personnes sera présenté à travers d'une part, la réglementation nationale et d'autre part, l'organisation des divers moyens de transport et acteurs du système<sup>4</sup>.

Nous proposons une typologie des transports déclinée en trois types d'opérateurs :

1) L'Office national des chemins de fer (ONCF) et les régies d'autobus urbains peuvent être considérés comme des opérateurs publics qui connaissent certes des évolutions récentes tendant vers la privatisation. Selon la terminologie établie par Xavier Godard (2006), il s'agit de « transports collectifs institutionnels », également appelés « transports de masse ». La compagnie d'autocars CTM-LN sera adjointe à la présentation des opérateurs publics bien qu'elle soit privatisée depuis 1993. Formes de concession de service public à des acteurs privés lors de leur création<sup>5</sup> pendant le Protectorat, les entreprises de transport sont nationalisées après l'indépendance (création d'établissements publics). Depuis les années 80, des régies d'autobus urbains repassent au secteur privé. Ces établissements de grande taille ont longtemps profité, et encore pour certains, de situations monopolistiques ;

2) Le deuxième type correspond aux petites et moyennes entreprises privées d'autocars et de taxis. Les autorisations de transport permettant d'exploiter un autocar ou un taxi représentent des privilèges attribués de manière clientéliste notamment après l'indépendance.

*« Au sein même des transports collectifs, la forme dominante n'est pas celle qui correspond au discours dominant en faveur des transports institutionnels, car c'est bien l'artisanat, recourant à des véhicules de capacités réduites (...), qui occupe une place importante voire prédominante dans une majorité d'agglomérations des PVD (...). Le transport artisanal désigne les opérateurs de véhicules à la propriété atomisée et aux modalités de gestion décentralisées auprès des équipages (...) et non soumises à une comptabilité officielle » (Godard, 2006, p. 180). L'expression transport artisanal sera discutée, mais elle apparaît déjà plus adaptée ici que l'appellation transport informel « inadéquate, car des formes d'organisation existent, au niveau de chaque véhicule et au niveau collectif (...) » (Ibid.) ;*

<sup>4</sup> Seuls sont traités les transports intérieurs de personnes, routiers et ferroviaires, urbains et interurbains, en excluant les transports aériens et maritimes ainsi que le transport des marchandises.

<sup>5</sup> modèle de gestion des services publics dit « à la française » importé par les puissances coloniales française et espagnole pendant le Protectorat.



3) Le troisième type d'opérateurs relève aussi du secteur privé, mais à la différence du précédent il regroupe des acteurs non-enregistrés. Ce statut informel pose une situation ambivalente : les transports dits clandestins sont présentés comme la bête noire des pouvoirs publics, mais leur rôle pour répondre aux besoins de déplacements est reconnu. Les décisions visant leur régularisation ou, au contraire, leur éradication ne peuvent actuellement compromettre leur existence sans une crise de la mobilité spatiale au Maroc, et plus généralement de l'emploi urbain.

### **1.1. Les transports collectifs institutionnels, héritages de la période coloniale**

*« Par transport institutionnel nous entendons les entreprises soumises aux règles formelles de gestion (comptabilité, imposition) et engagées dans un cadre juridique les liant à une autorité de tutelle (...). Les transports collectifs institutionnels ont dominé les systèmes de déplacements dans une majorité des villes en développement dans les années 1970 et 1980. Mais ils ont perdu leur influence progressivement ou brutalement, dans les années 1990 à cause de la crise économique de nombreux pays, des politiques d'ajustement structurel (...). Le courant actuel de libéralisation met à mal les entreprises qui fonctionnaient avec des contributions financières publiques. Ces entreprises de transport peuvent avoir divers statuts : entreprise publique, (...) entreprise privée sous contrat, (...) société d'économie mixte (...) » (Godard, 2006, p. 178 et 179).*

#### **1.1.1. Les chemins de fer, rôle limité dans le système de transport**

D'abord réservées à l'armée, puis ouvertes au public en 1916, les premières lignes marocaines de chemin de fer ont progressivement été remplacées par des voies plus larges dites normales. La trame du réseau du réseau ferroviaire n'a pas évolué depuis la fin de son installation en 1934. Le Maroc hérite ainsi d'infrastructures qui visaient, pendant le Protectorat, à faciliter « l'évacuation des richesses minières et agricoles et à asseoir l'autorité administrative et militaire » (Hajoui, 1983, p. 2).

### **Le réseau ferroviaire, marqueur de l'hégémonie coloniale**

*« Tous les pays en voie de développement ont connu dans leur évolution à partir des Temps Modernes une phase de pénétration extérieure qui a profondément marqué leurs réseaux urbains » (Paulet, 2000, p. 246). Pour Milton Santos (1971), la révolution des transports dans les pays sous-développés « fut importée de l'étranger et se fit au bénéfice de l'impérialisme économique des pays industriels : de sorte que le démantèlement, avec glissements des têtes de « réseaux » de l'intérieur vers la côte fut général ».*

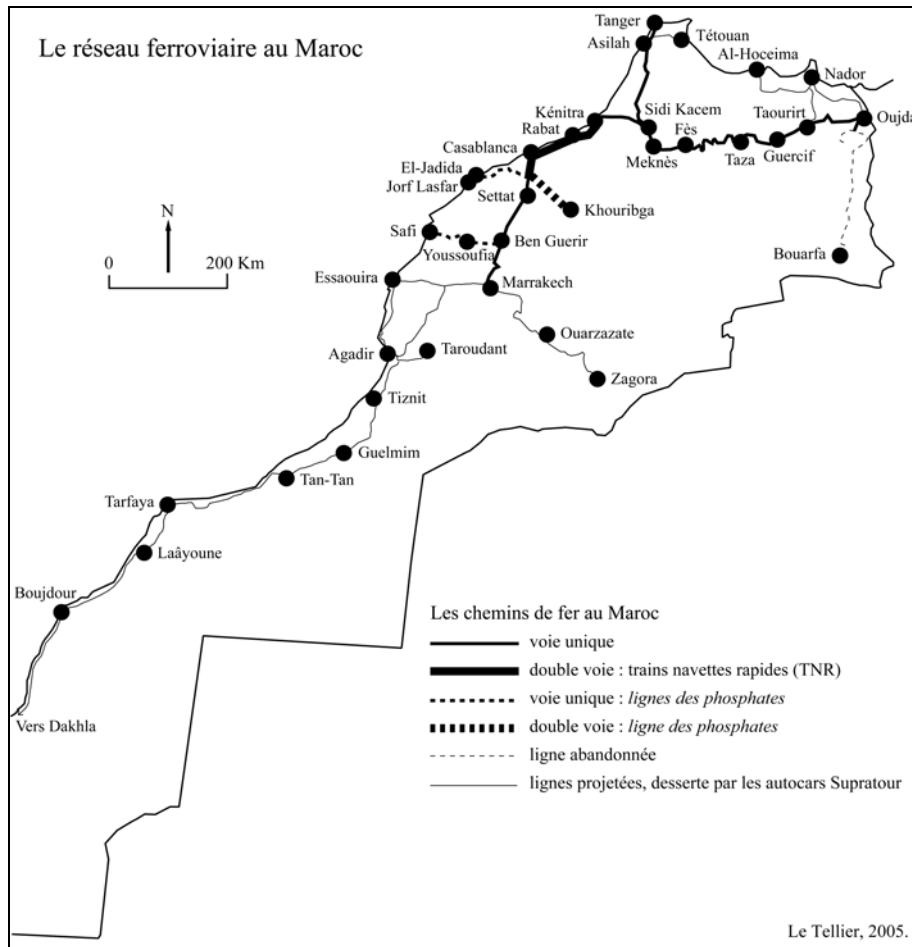
Mis en place pendant le Protectorat, le réseau marocain des chemins de fer correspondait à une voie de pénétration extérieure qui répondait à la stratégie des puissances européennes, en particulier de la France. L'objectif était d'assurer la présence militaire coloniale (transport des soldats et des armes) et d'acheminer les matières premières, notamment les phosphates, vers les ports d'exportation du *Maroc utile*.

*« Depuis les romains, la route a été le moyen privilégié de la pénétration interne (au Maroc). Cependant, le drainage de produits pondéreux tels que les phosphates et les minerais n'a été possible que par l'utilisation des moyens modernes de transport » (Cherradi, 1997, p. 8).*

En 1860, 11 kilomètres de voie ferrée sont installés entre Tétouan et Rio Martin (Martil), puis rallongés jusqu'à Ceuta. Désormais démantelé, cet axe ferroviaire a représenté une ligne de pénétration étrangère dans la zone Nord sous Protectorat espagnol.

Ensuite, les jalons du réseau de chemin de fer actuel sont posés pour l'armée française. Dès 1911, les voies du réseau militaire, larges de 60 centimètres, sont installées à partir des ports coloniaux (Casablanca et Kénitra) et d'Oujda (en raison de sa position frontalière avec l'Algérie alors française). Le tracé de ce réseau ferroviaire, construit rapidement et à moindre coût, suivait les sinuosités imposées par le milieu naturel pour éviter la construction de ponts et de tunnels. La ligne Casablanca - Rabat est mise en service en 1912, celle de Kénitra - Fès en 1915, les *lignes des phosphates* Casablanca - Oued Zem et Casablanca - Ben Guerir en 1917 et 1918, Ben Guerir - Marrakech en 1920, Oujda - Fès en 1921.

**Figure 25. Le réseau des chemins de fer au Maroc**



A partir de 1923, les voies étroites sont progressivement démantelées et remplacées. Ces travaux vont se poursuivre jusqu'en 1930. Le réseau ferroviaire assure alors la liaison entre :

- du nord au sud, les villes de Souk el-Arba Sidi Kacem, Kénitra, Rabat, Casablanca, Ben Guerir et Marrakech, avec des antennes d'une part, entre Sidi el-Aidi (au sud de Casablanca) et Oued Zem (bassin des phosphates de Khouribga) et d'autre part, entre Ben Guerir et Safi (transports des phosphates) ;
- d'ouest en est, les villes de Fès et Oujda.

Enfin, le prolongement de ces deux lignes permet de relier Fès à Tanger – *via* Sidi Kacem, carrefour entre les axes ferroviaires nord-sud et est-ouest. Le tronçon Fès - Tanger, achevé en 1934, permet d'une part, d'assurer une liaison continue entre Fès, Meknès, Sidi Kacem, Mechra Bel-Ksiri, Souk el-Arba, Ksar el-Kébir et Tanger et d'autre part, de raccorder les lignes nord-sud et est-ouest du réseau national des chemins de fer.

Le maillage national du réseau ferroviaire est finalement limité à deux lignes nord-sud et est-ouest qui contournent sans les pénétrer les ensembles montagneux. Le sud du pays ainsi que les ensembles montagneux de l'Atlas et du Rif ne sont pas équipés. Avec ses 36 gares essentiellement implantées dans des villes grandes et moyennes, le réseau de chemin de fer dessert une partie du littoral atlantique entre Kénitra et Casablanca et, plus au sud, les ports d'exportation des phosphates de Jorf Lasfar et Safi. Hormis Tanger, toute la côte méditerranéenne est dépourvue de voie ferrée. De vastes espaces sont laissés à la seule pénétration routière et le train circule uniquement sur les axes majeurs de communication.

## Les évolutions dans le mode de gestion des chemins de fer au Maroc

La gestion des chemins de fer est assurée par deux opérateurs privés pendant le Protectorat : la compagnie des chemins de fer du Maroc et la compagnie des chemins de fer du Maroc oriental. Après l'indépendance, des pourparlers sont engagés pour leur nationalisation. L'ensemble des biens, droits et obligations de ces concessions est remis à l'Office national des chemins de fer (ONCF) en 1963. Le personnel de la compagnie des chemins de fer du Maroc est transféré à l'ONCF ; la *marocanisation* de l'office et la relève des cadres français sont achevées en 1985.

Placé sous la tutelle du ministère des Transports, l'ONCF est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il gère et exploite un réseau ferroviaire de 1 907 kilomètres, dont 1 022 kilomètres de lignes électrifiées – le reste étant exploité en traction diesel – et 418 kilomètres à double voie<sup>6</sup>. Ce réseau est constitué par une grande ligne qui forme deux arcs de cercle – l'un entre Oujda et Marrakech et l'autre entre Oujda et Tanger<sup>7</sup> – reliés par des antennes secondaires à des bassins miniers et à des villes portuaires (fig. 25).

La mission de l'ONCF est d'exploiter et d'entretenir les infrastructures ferroviaires. L'extension du réseau est un objectif que l'office ne parvient pas à réaliser. L'établissement public offre implicitement ses services aux catégories sociales moyennes et supérieures, ainsi qu'aux touristes et visiteurs étrangers. Par exemple, l'inauguration en 1984 des voies à double sens et des trains navettes rapides (TNR) permet à l'ONCF de renforcer la liaison entre Rabat et Casablanca, avec environ trente trajets aller-retour par jour à raison d'un départ toutes les demi-heures. Ce réseau moderne concerne uniquement la conurbation littorale atlantique, un espace dynamique et métropolisé. Dans le reste du pays, les trains ne se croisent pas car le réseau reste à voie unique, ce qui nuit à l'augmentation des cadences.

En 1992, la ligne des TNR est étendue de Rabat à Kénitra *via* Salé et à l'aéroport international de Casablanca. Ce sont encore les déplacements de type navette des fonctionnaires et des cadres moyens et supérieurs de l'axe urbain atlantique qui sont favorisés, ainsi que les touristes. La climatisation installée dans les voitures montre certes des efforts de modernisation, mais ce type d'action renforce l'idée d'un ciblage précis des zones et des populations concernées par l'amélioration des prestations.

Pour les régions du sud et de l'est éloignées du *Maroc utile*, l'ONCF crée en 1985 un service d'autocars (Supratour) qui effectue des trajets entre des villes dépourvues de voie ferrée et des stations et gares ferroviaires (Marrakech, Sidi el-Yamani, Taourirt). Al-Hoceima et Nador sont ainsi reliées à Taourirt et Oujda, Tétouan à Sidi el-Yamani, et les villes des provinces du Sud (Agadir, Inezgane, Tiznit, Guelmim, Tan Tan, Tarfaya, Laâyoune) à Marrakech. L'objectif est de pallier l'incomplétude du réseau ferroviaire, mais il s'agit aussi d'assurer des itinéraires touristiques et de faciliter les déplacements des MRE en vacances au pays.

---

<sup>6</sup> Le réseau comporte également 528 km de voies de service et 201 km de lignes d'embranchements particuliers reliant diverses entreprises au réseau ferré national (ONCF, < <http://www.oncf.ma> >).

En décembre 2005, le parc matériel est composé de 213 locomotives : 91 *électriques* – dont 14 automotrices – et 122 *diesels* (36 de lignes et 86 de manœuvre), 330 voitures à voyageurs (27 055 places) et 6 203 wagons à marchandises dont 391 de service (capacité de 323 258 tonnes).

<sup>7</sup> L'axe nord-sud relie les villes de Tanger, Asilah, Ksar el-Kébir, Souk el-Arba, Mechra Bel-Ksiri, Sidi Kacem, Kénitra, Salé, Rabat, Casablanca, Berrechid, Sidi el-Aidi, Settat, Ben Guerir et Marrakech. Elle est reliée secondairement à des bassins miniers (Oued Zem, Khouribga, Youssoufia) pour leur liaison avec les ports phosphatiers de Safi et El-Jadida. Le second axe assure la liaison entre, d'ouest en est, Tanger, Meknès, Fès, Taza, Taourirt et Oujda *via* le carrefour de Sidi Kacem.

Aux couches populaires revient davantage l'autocar que le train, notamment en raison du prix des places. Malgré des stratégies commerciales et tarifaires attractives<sup>8</sup>, le train reste un moyen de transport onéreux par rapport à l'autocar. Son usage est donc limité. D'ailleurs, les trains de voyageurs ont un taux d'occupation de 44 % en 2001 (annuaire statistique). Le rôle du chemin de fer dans le système de transport est secondaire en raison d'une desserte incomplète des territoires ; comparés au rail les réseaux routiers sont plus denses et étendus.

*« Le transport ferroviaire est géographiquement limité et n'assure pas un trafic interrégional important, c'est l'autocar qui détient la suprématie dans ce domaine »* (Hajoui, 1983, p. 121).

De plus, les déplacements interurbains en train obligent à des ruptures de charge mal vécues par les usagers. Bien que les horaires des trains soient réguliers et assez bien respectés<sup>9</sup>, les fréquences de passage restent insuffisantes ; ce qui justifie la *préférence routière*. Dans plusieurs villes, les gares de l'ONCF sont excentrées et représentent des contraintes d'accès. Les personnes doivent souvent utiliser un moyen de transport pour se rendre à la gare, ce qui alourdit les coûts du voyage en train. Les imperfections des chemins de fer marocains et la souplesse qu'offre la route expliquent la prédominance du mode routier pour le transport.

*« Les routes au Maroc constituent (...) les grandes mailles du réseau général de communication »* (Cherradi, 1997, p. 285).

Un « nouveau plan de transport » est initié par l'ONCF en juillet 2002. Il instaure des nouveaux horaires pour faciliter les correspondances entre les deux principaux axes ferroviaires nord-sud et est-ouest du pays. Dans ce contexte de réformes novatrices est inaugurée une ligne de trains de banlieue dans la métropole casablancaise (jonction entre le centre-ville de Casablanca et les pôles périphériques). Baptisée Al Bidaoui<sup>10</sup>, cette nouvelle ligne fait l'objet d'une convention entre l'ONCF, la Wilaya du Grand Casablanca et la Communauté urbaine de Casablanca (CUC). Ce dispositif – associant une collectivité locale, les services déconcentrés du ministère de l'Intérieur (autorité locale) et un établissement public sous la tutelle du ministère des Transports – est une première au Maroc.

Les TNR effectuent du transport interurbain, entre des villes qui ne dépendent pas toutes de la même wilaya, tandis que la ligne Al Bidaoui concerne uniquement le Grand Casablanca. La municipalité, sous la tutelle de l'autorité locale, est impliquée dans la gestion des trains de banlieue qui effectuent des déplacements à l'intérieur de l'agglomération casablancaise. L'ONCF conserve cependant le monopole de l'exploitation des chemins de fer sur l'ensemble du territoire national. Le mode de gestion innovant du réseau Al Bidaoui illustre la politique de décentralisation de l'Etat marocain. C'est effectivement la première fois qu'une collectivité territoriale est engagée dans le transport ferroviaire. Mais puisque les infrastructures appartiennent à l'ONCF, cet office assure l'organisation et l'exploitation d'Al Bidaoui sans que la CUC n'intervienne directement. Après les déboires économiques de la régie autonome d'autobus de Casablanca, l'Etat préfère encadrer la collectivité locale étant donné son administration dispendieuse et le caractère lourd des infrastructures ferroviaires (aux plans de la gestion et du financement). Par ailleurs, avec Al Bidaoui c'est encore la conurbation littorale atlantique qui bénéficie des efforts de modernisation des chemins de fer marocains.

---

<sup>8</sup> Tarifs réduits pour les familles nombreuses, les réformés et pensionnés de guerre, les orphelins, les élèves et étudiants, les militaires, etc. L'ONCF pratique une remise à moitié prix pour les étudiants. Les familles de moins de trois enfants peuvent bénéficier d'un tarif réduit à 25 %, puis respectivement 30, 40, 50 et 75 % pour les familles de 3, 4, 5, 6 enfants et plus. Il existe aussi des cartes de fidélité payantes qui permettent aux jeunes de moins de 26 ans de profiter d'un tarif réduit à 50 % pour seize voyages dans l'année.

<sup>9</sup> 88 % des trains arrivent et partent à l'heure d'après l'annuaire statistique du Maroc de 2001.

<sup>10</sup> Casablanca se dit Dar Bida (maison blanche) en marocain.

### Encadré 23. L'ONCF, situation actuelle et perspectives

L'ONCF a réalisé ces dernières années un redressement spectaculaire de ses comptes. L'office a assaini sa structure financière. Il s'est largement désendetté en réglant la question de sa caisse de retraite. Il a désormais une capacité d'endettement restaurée. Les améliorations vont dans le sens de la transformation de l'office en société anonyme et de la réalisation d'un programme d'investissement consacré au réseau.

Le réseau actuel est appelé à s'étendre, avec des nouveaux tronçons dans le cadre du projet portuaire Tanger-Méditerranée : une liaison de 35 kilomètres de Tanger au nouveau port représente 2,8 milliards de Dh d'investissement. Des travaux entre Sidi Yahya et Mechra Bel-Ksiri doivent permettre de raccourcir de 45 minutes la durée de trajet jusqu'à Tanger en provenance de l'axe urbain atlantique (500 millions de Dh). L'ONCF prévoit aussi d'investir 800 millions de Dh pour le matériel roulant (550 millions pour le fret, 250 millions pour le matériel voyageur). De plus, le tronçon Nador - Taourirt (117 km, 2,2 milliards de Dh) devrait permettre de rejoindre le port méditerranéen Béni Ensar (Nador), et plus généralement contribuer au désenclavement du Rif. Le projet d'extension du réseau ferroviaire depuis Marrakech vers Agadir et le Sud est à l'étude, mais sa réalisation n'est attendue qu'à moyen terme. Enfin des travaux de doublement de voies se poursuivent (tronçon Sidi Kacem - Meknès - Fès).

Matériel roulant : l'ONCF vient de se doter de 18 rames double-niveau, mais l'office ne prévoit pas de commande d'importance et se consacre à la gestion de son parc actuel.

D'après : « Les investissements des principaux offices au Maroc », ambassade de France au Maroc, mission économique de Rabat, fiche de synthèse, 2004

Une partie des activités de l'ONCF a été cédée au secteur privé. Bien que la privatisation de cet établissement public soit envisagée par l'Etat, sa transformation en entreprise privée – comme la CTM-LN, l'ancienne compagnie publique de transport interurbain par autocars – n'est pas encore à l'ordre du jour. A une logique de rentabilité économique, voire de profits, le gouvernement semble préférer des formes d'équilibre social et le maintien d'une gestion patrimonialiste d'un office qui représente environ 9 000 emplois (dont 8 % de cadres). La libéralisation totale du secteur ferroviaire est moins rapide que pour d'autres services de transport dans la mesure où il s'agit d'une logistique plus lourde qui demande des investissements importants et une gestion étroite. Les activités commerciales de l'ONCF sont progressivement cédées au privé, mais la puissance publique conserve les responsabilités relevant de l'équipement. Bien que l'office figure sur la liste des entreprises publiques privatisables (programme de privatisation de 1993), il n'est pas encore confié à un opérateur privé. Est-ce à cause de résultats économiques et commerciaux jugés insuffisants par d'éventuels investisseurs ? Le rapport d'activités de l'ONCF en 1999 montre un résultat net positif pour la deuxième année consécutive depuis la création de l'établissement public. Ces améliorations dépassent les objectifs fixés par le plan Etat-ONCF 1996-2000 (accords conclus avec la Banque mondiale). Grâce à la poursuite des efforts de rationalisation budgétaire, qui passe par le non-renouvellement d'emplois après des départs en retraite des agents<sup>11</sup>, l'ONCF parvient à couvrir la totalité de ses charges et à dégager des bénéfices.

#### *1.1.2. La CTM-LN, une compagnie marocaine d'autocars particulière*

La Compagnie de transports marocains - lignes nationales (CTM-LN) est une entreprise de transport interurbain de voyageurs par autocars. Elle tient une place importante dans l'histoire des transports du pays. Société de droit privé lors de sa création en 1919, son évolution est comparable à celle de l'ONCF dans la mesure où elle intègre le secteur public au lendemain de l'indépendance. Elle est ensuite privatisée et introduite en bourse depuis 1993.

En 1969, la CTM (Compagnie de transport marocain) fusionnait avec la LN (Lignes nationales) pour devenir la CTM-LN. La CTM était créée en 1919 dans la zone du Protectorat français, tandis que La Valenciana S.A., devenue la LN, assurait le transport par autocars dans la zone nord sous domination espagnole. Lors de sa nationalisation, la CTM-LN était contrôlée à hauteur de 56 % par l'ONCF, 23,5 % par la Caisse de dépôt et gestion (banque CDG) et 20,5 % par des investisseurs privés.

<sup>11</sup> L'ONCF regroupe 8 960 emplois au 31 décembre 2005, contre 11 348 en 1998.

A partir de 1975, l'Etat participe directement au capital de la CTM-LN sans passer par l'ONCF ; sa participation passe de 66,5 à 80,7 % en 1986. La CTM-LN est la première entreprise marocaine cédée au secteur privé en 1993 (programme national de privatisation négocié avec la Banque mondiale). L'entreprise est alors introduite à la bourse des valeurs de Casablanca. Dès 1994, 2,6 % du capital de la CTM-LN sont alloués aux salariés et 18,46 % aux investisseurs MRE. La CTM-LN adopte un nouveau logo en 1998 et renouvelle son parc d'autocar : ce changement renforce son image de marque. La CTM-LN dispose de ses propres gares routières, garages et stations dans plusieurs grandes villes marocaines. Elle se distingue des autres compagnies privées d'autocars, notamment par des tarifs plus élevés.

Comme l'ONCF, la CTM-LN représente une forme moderne de transport qui s'adresse à un public ciblé globalement plus aisé que la moyenne nationale. La CTM-LN dispose d'autorisations de transport sur des itinéraires locaux et régionaux. Mais elle sous-traite ces secteurs de la demande pour se spécialiser dans les voyages de longues distances à l'échelle nationale et internationale. Avec une vingtaine d'enseignes portant son nom et 80 agences commissionnaires, le réseau CTM-LN comprend environ 100 destinations au Maroc (40 lignes) et 80 villes dans cinq pays européens (France, Espagne, Italie, Belgique et Allemagne). En 2002, l'entreprise a réalisé 58,1 millions de Dh de chiffre d'affaires à l'international et 150,2 millions pour le transport interurbain au Maroc.

La CTM-LN symbolise une compagnie de transport avant-gardiste et sérieuse (certification ISO 9001-2000 de la filiale messagerie). Elle soigne son image de marque d'une part, à travers des partenariats à l'étranger (par exemple avec le groupe Eurolines) et d'autre part, en diversifiant son activité. Cette politique de diversification menée depuis 1999 est à l'origine de plusieurs filiales dans des secteurs proches de son activité principale, c'est-à-dire messagerie et tourisme. Pour maintenir des parts de marché face à la concurrence des autres opérateurs, la diversification est jugée nécessaire par le conseil d'administration de la société.

CTM Messagerie et CTM Tourisme réalisent respectivement 58,6 et 8,4 millions de Dh de chiffre d'affaires en 2002. L'agence de voyage Odyssée est créée en 2002 pour mettre sur le marché des produits standardisés aux normes internationales : réservations et billetterie, congrès et séminaires, séjours touristiques et d'affaires. En 2003, une nouvelle filiale de la CTM-LN voit le jour avec Issal spécialisée dans le transport de personnel des unités industrielles, d'abord à Tanger (desserte de la zone franche aéroportuaire). Depuis décembre 2001, la CTM-LN a inauguré un système de navettes entre le centre-ville de Casablanca et l'aéroport Mohammed V (24 rotations par jour). Toujours en 2001, la compagnie adopte un plan de *reengineering*, c'est-à-dire de *restructuration - austérité budgétaire* et de *modernisation - investissement*. Par exemple, le parc automobile de la CTM-LN comprenait 198 autocars au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et, au cours de l'année, elle en réforme 82 et en met 31 neufs en circulation. Cet investissement apporte modernisation du parc de véhicules et rationalisation économique de la logistique. *In fine*, mieux vaut avoir un autocar en bon état plutôt que deux souvent en panne. Il reste 147 autocars en circulation au 31 décembre 2001, en plus de 71 véhicules pour la messagerie. Ce matériel roulant correspond à moins de 2 % du parc national des autocars ; la majorité du transport interurbain revient aux autres compagnies d'autocars. La CTM-LN transporte annuellement environ trois millions de voyageurs, plus de quatre fois moins en comparaison à l'ONCF (14 millions). Elle regroupe aussi dix fois moins d'emplois que l'ONCF, avec 876 agents (dont 200 pour la messagerie) en 2002.

Le transport de voyageurs reste la principale activité de la CTM-LN. La compagnie mise sur ses partenariats à l'étranger, la formation de son personnel, l'informatisation de sa billetterie et ses filiales modernes. Comme l'ONCF, régularité dans les horaires, confort et sécurité des usagers représentent les piliers de la réputation de la CTM-LN. Une trentaine de véhicules sont renouvelés annuellement. Des investissements sont réalisés en matière d'équipement (par exemple l'aménagement des gares routières suivant la nouvelle identité visuelle de l'entreprise, la rénovation de l'agence de Casablanca en 1999). Toutefois, les tarifs plus onéreux de la CTM-LN par rapport à des compagnies d'autocars modernes qui fournissent des services sensiblement équivalents se justifient-ils ?

### 1.1.3. Les régies municipales de transport urbain par autobus.

#### *Gestion publique après des concessions à des opérateurs privés pendant le Protectorat*

Au Maroc, la charte communale attribue aux municipalités, sous la tutelle du ministère de l'Intérieur<sup>12</sup> (direction des régies et services concédés), la responsabilité des services de transport collectif urbain. Les services sont assurés soit directement par la municipalité, soit par des régies municipales ou intercommunales, soit par des concessionnaires privés.

Comme l'ONCF et la CTM-LN, plusieurs régies autonomes de transport urbain instituées dans les années 60-70 correspondent à la reprise par la puissance publique de sociétés privées à capitaux étrangers créées pendant le Protectorat. Ces entreprises nationalisées deviennent des régies publiques. Quelques-unes ont fait l'objet de contrat de concession à des opérateurs privés étrangers à la fin des années 90 et au début des années 2000 (à Marrakech, puis Tanger et Casablanca).

**Tableau 49. Les opérateurs de transport urbain par autobus dans les grandes villes marocaines**

Villes	Statut	Nom / sigle	Année de création	Types d'opérateurs
Casablanca	régie publique privatisée (concession)	RATC (puis M'Dina Bus)	1964 (puis 2004)	public (puis PPP)
	une vingtaine de concessions	...	Introduction du privé en 1985 et 1987, puis 1999	privé national
Rabat	régie publique	RATR	1965	public
	concessions	...	introduction du privé en 1986-87	privé national
Fès	régie publique	RATUF	1971	public
Marrakech	concessions	Nakhla et ALSA remplacent la régie RATMA créée en 1969	1999 pour ALSA avec un monopole théorique car Nakhla n'est pas démantelé (entorse au contrat de concession).	privé national (Nakhla) et groupe espagnol (ALSA)
Agadir	régie publique	RATAG	1978	public
	concession	ZETRAP	...	privé national
Tanger	concession	Autasa	régie de 1965 à 1992, puis concession à Boughaz (1987-1992) et à Tingis Bus (1992-2002, faillite en 2000). Appel d'offres International pour concession lancé le 20/02/2001	groupe espagnol depuis le 29 juillet 2001
Tétouan	concessions	...	post-indépendance	privé national
Oujda	concessions	...	post-indépendance	privé national
Kénitra	concessions	dont Tingis Bus (entre autres)	période coloniale pour les plus anciennes, jamais de régie	privé national

Après leur institutionnalisation, les régies de transport urbain se sont rapidement heurtées à des difficultés économiques. Classiquement, la rentabilité économique de ces établissements est incertaine en raison d'employés en sureffectif et du bas prix des titres de transport – au nom de la soutenabilité sociale. Dans ces conditions, il est impossible de dégager des profits pour investir dans le renouvellement d'un parc roulant vétuste et pour améliorer les services. Il en résulte une dégradation des prestations : matériel usé, fréquences de passages aléatoires des autobus, surcharges des véhicules, immobilisation du matériel dans les ateliers de réparation. Les autobus sont surchargés et leur usage oblige à des changements de lignes pénibles qui accentuent la lenteur des trajets.

*« Les régies, coincées entre des tarifs trop bas et une inflation des coûts n'arrivaient plus à renouveler leur parc ni même à l'entretenir correctement, ce qui avait entraîné une réduction constante du nombre de véhicules en circulation alors que la demande n'avait cessé de croître, principalement sous l'effet de la croissance démographique » (Nicot, 1990, p. 413).*

<sup>12</sup> Les délibérations du conseil d'administration d'une régie communale sont soumises à l'approbation du ministère de l'Intérieur et effectives après son accord.

Jusqu'en 1984, les régies d'autobus bénéficiaient de situations monopolistiques pour le transport collectif urbain dans plusieurs villes<sup>13</sup>. Protégés de la concurrence des autres moyens de transport, ces établissements publics pouvaient être efficaces, avec un nombre important de véhicules en circulation sur plusieurs lignes (exemple de Fès). Les autorités justifient le choix de favoriser une régie par le souhait d'éviter les embouteillages, mais les cadres de l'administration ne peuvent-ils pas tirer avantage de cette situation<sup>14</sup> ?

Au tournant de la décennie 1980, on assiste à :

- la fin des monopoles de certaines régies suite à l'introduction du privé dans le secteur du transport urbain par autobus, d'abord à Casablanca en 1984 ;
- l'émergence des taxis collectifs sur des itinéraires urbains à l'intérieur des plus grandes villes du royaume.

En 2000, les régies de transport urbain représentaient 6 000 emplois et un parc de 1 200 autobus<sup>15</sup> :

- 2 467 emplois en 1970 (cinq régies), 7 192 en 1983 (huit régies), 6 729 en 1992 (sept régies, concession à Tanger), puis 6 055 en 2000 (six régies, concessions à Marrakech et Tanger) ;
- 570 autobus en 1973, 1 122 en 1983, 1 518 en 1992 (maximum), puis 1 205 en 2000 dont 705 circulant effectivement.

### **La RATUF de Fès, maintien du monopole d'une régie publique**

Créée en 1971, la Régie autonome de transport urbain de Fès (RATUF) remplace la société privée d'autobus qui remontait au Protectorat. Sa privatisation n'est pas envisagée car elle réalise des bénéfices ; elle n'investit pourtant pas assez pour améliorer ses services. Le réseau des autobus est étendu aux quartiers périphériques, mais les conditions de transport sont mauvaises : autobus usés et surchargés, fréquences de passage aléatoires, véhicules en panne. La ségrégation sociale et spatiale est accentuée en raison d'une inégale desserte des territoires. Les besoins des habitants des quartiers éloignés du centre-ville restent mal satisfaits. Le rôle central de la gare routière montre la complémentarité des différents moyens de déplacement : les autocars, les petits taxis et quelques charrettes sont rassemblés avec des emplacements spécifiques autour de ce lieu de transport. Néanmoins, la concentration des transports en commun dans les espaces centraux et fonctionnels de Fès s'accompagne d'une desserte inégale des quartiers périphériques. Le réseau n'est pas organisé en fonction de la morphologie urbaine et de la demande des habitants des quartiers périphériques.

---

<sup>13</sup> RATC créée à Casablanca en 1964, RATR à Rabat-Salé et RATT à Tanger en 1965, RATM à Meknès en 1968, RATMA à Marrakech depuis 1969, RATUF à Fès depuis 1971, RATS à Safi depuis 1977, RATAG à Agadir en 1978.

<sup>14</sup> Dans l'article 5 du décret du 22 jourmada I 1384 (29 septembre 1964) relatifs aux régies communales dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière, il est écrit que « *les membres du conseil d'administration d'une régie communale ou intercommunale (dont le nombre ne peut être inférieur à six ni supérieur à douze) sont désignés à concurrence d'un tiers par le Ministère de l'Intérieur, les autres membres étant choisis en son sein, par le conseil communal ou le comité provincial* ». Le ministère de l'Intérieur peut déclarer que l'exploitation du service est d'intérêt national ; « *dans ce cas, les membres du conseil d'administration sont nommés moitié par le Ministère de l'Intérieur moitié par le conseil communal ou le comité syndical et le président du conseil d'administration est désigné par le Ministère de l'Intérieur* ». L'article ajoute que « *les fonctions des membres du conseil d'administration sont gratuites, le règlement intérieur prévoit dans quelles conditions les membres peuvent percevoir des indemnités représentatives de frais* ». Le service de transport par autobus est public, mais les séances et les délibérations du conseil d'administration de la régie ne le sont pas.

<sup>15</sup> My Abdelhadi Ait Sliman, non daté, « Transport collectif urbain au Maroc. Analyse de la situation des régies de transport (1970-2000) », faculté de droit de Marrakech.



« (...) Organisées en fonction des centralités anciennes, les lignes d'autobus ne prennent que rarement en compte (...) les besoins des populations » (Paulet, 2000, p. 154).

Des différences importantes s'observent entre le parc automobile de la RATUF et celui effectivement mis en circulation : 237 véhicules en 2003, mais seulement 142 autobus qui circulent effectivement. Environ huit personnes travaillent à la régie pour un autobus mis en circulation. Toutefois, pour la période 1995-2000, sur les six régies d'autobus urbains au Maroc, seule la RATUF présente des résultats d'exploitation positifs, ce qui en fait une *exception fassi* (My Abdelhadi Ait Sliman, *op. cit.*).

Le faible nombre d'itinéraires intra-urbains des taxis collectifs de Fès – contrairement aux agglomérations de Tanger, Tétouan et Casablanca – s'explique par le choix des pouvoirs publics qui privilégient la régie d'autobus. Les autorités préfèrent accorder à la RATUF, plutôt qu'aux taxis collectifs, des situations de monopoles sur de nombreux parcours et pour la desserte des quartiers périphériques. Profitant d'une situation monopolistique pour le transport collectif urbain, la RATUF est mise à l'abri de la concurrence d'entreprises privées d'autobus et des taxis collectifs. Pour les responsables, ce monopole établi au bénéfice de l'établissement public se justifie par un souhait d'efficacité du service. Pourtant, les lots de lignes attribués sous forme d'itinéraires exclusifs ne nuisent-ils pas à la complémentarité des modes et moyens de transport ? Les usagers ne sont-ils pas d'autant plus dépendants de la régie qu'ils n'ont pas d'autres alternatives que l'autobus pour se déplacer ?

### **La RATC de Casablanca, exemple d'une privatisation par étapes du service de transport collectif urbain par autobus**

« Jusqu'en 1964, les transports collectifs de Casablanca étaient concédés à des entreprises privées étrangères. La volonté d'étatisation et de nationalisation de l'économie s'y est traduite par la création d'une régie nationale : la Régie Autonome des Transports de Casablanca (RATC) » (Darbéra, 1991).

La RATC a disposé d'un monopole pour le service de transport urbain par autobus après le départ d'une dernière société privée qui lui faisait concurrence et jusqu'à l'ouverture du marché du transport urbain aux opérateurs privés décidée en 1984.

Comme l'explique les spécialistes (Nicot, 1990, Darbéra, 1991, Godard, 2005), les tarifs de la RATC fixés par l'administration ne permettaient pas l'entretien et le renouvellement du parc automobile de la régie dont la gestion publique alourdissait les coûts :

« on trouve à la régie une pléthore de personnel administratif sous utilisé, des roulants démotivés, et quelques responsables qui n'ont pas été choisis pour leur compétence » (Darbéra, 1991).

Les experts signalaient l'insatisfaction de la demande, les conditions de transport déplorables et un service dans une situation alarmante : abandon des lignes non rentables, modification des itinéraires, faible fréquence de passages des autobus, véhicules défectueux, etc. Face à cette situation et l'accroissement des besoins de transport, le pouvoir central a conduit les autorités locales à mettre un terme définitif à la situation de monopole de la RATC. En vertu des injonctions de la Banque mondiale, le marché du transport urbain sera ouvert à la concurrence des entreprises privées en 1984.

La Banque mondiale recommande de briser les situations de monopole, assurer la diversité de la demande, privatiser, en partie tout au moins, les entreprises publiques et supprimer les subventions (Thomson, 1990). « (...) Dans les dix dernières années, la vague libérale mais aussi l'accroissement de la demande a souvent amené les municipalités à autoriser la venue de compagnies privées » (Paulet, 2000, p. 154).

A Casablanca, l'ouverture du transport urbain aux opérateurs privés a fait écho au discours royal du 9 juillet 1984. L'introduction du secteur privé dans les transports urbains par autobus a pris la forme de quatre concessions en 1985. Huit autres contrats seront signés en 1987 et à la veille de la privatisation de la RATC en 2004, 22 sociétés privées concurrençaient la régie.

Les conventions de concession accordaient aux nouvelles compagnies des itinéraires bien déterminés, mais rapidement non respectés (Nicot, 1990 et Darbéra, 1991). Les autorités locales étaient censées réguler le marché entre les différents transporteurs ; sous la tutelle de la direction des régies et services concédés (ministère de l'Intérieur), elles rédigeaient les cahiers des charges qui fixaient les lignes, les fréquences et les tarifs. Ce rôle d'arbitre était destiné à « éviter les dérapages éventuels d'une libéralisation excessive » (Nicot, 1990).

Cette première forme de libéralisation du secteur a montré plusieurs dysfonctionnements. A Casablanca, l'ouverture du transport urbain aux opérateurs privés s'est certes déroulé à travers un montage institutionnel par appel d'offres, mais plusieurs contournements de ce dispositif ont été observés. Une première forme de sélection a découlé des capacités de financement des candidats ; les petits entrepreneurs incapables de s'autofinancer ont été implicitement exclus. La moitié des entreprises retenues n'était pas spécialisée dans le transport, mais dans le secteur industriel ainsi que les métiers de l'assurance et de l'immobilier. De plus, les taxes sur les chiffres d'affaires des compagnies privées, formes de subventions à la RATC, ont été rapidement transformées en redevances forfaitaires dont les sociétés privées ne se sont pas acquittés ; le chantage a consisté pour l'opérateur à ne pas être pénalisé pour non-paiement des redevances parce qu'il menaçait de suspendre son activité et de mettre ainsi en danger la pérennité du service. Suite au gel des tarifs par les autorités entre 1985 et 1991, les entreprises privées ont suspendu le paiement des redevances en signe de protestation. (Darbéra, 1991).

*« L'impossibilité d'appliquer les textes peut conduire à s'interroger sur leur véritable rôle... et conduisent surtout à des germes de graves corruption » (Nicot, 1990).*

En 1984, il était prévu que les concessionnaires privées versent 5 % de leur chiffre d'affaires à la Communauté urbaine de Casablanca (CUC) pour subventionner la RATC qui devait assainir ses comptes. Ces dispositions n'ont pas été appliquées. « L'autorité concédante, qui s'était engagée à des augmentations graduelles des prix des tickets (...) les gèlera pour des raisons sociales, imposant ainsi aux concessionnaires des contraintes de service public, non assorties de subventions. Contrevenant aux cahiers des charges, elle se trouvait dans l'incapacité de contraindre les concessionnaires à les respecter » (Zhiri-Oualalou, 2004, p. 184).

En 1984, la RATC disposait de 350 véhicules. Après une décennie d'ouverture du transport urbain casablançais au privé, la capitale économique comptait 760 autobus, mais la régie n'en avait plus que 300. En 1995, un diagnostic de la RATC – effectué par la Régie autonome des transports parisiens – a relancé l'idée d'un métro. Ce dernier ne verra pas le jour en raison d'investissements trop lourds et d'une rentabilité incertaine. Les experts montraient alors que le prix moyen de vente du ticket d'autobus par la régie était inférieur à son coût réel et que la RATC se trouvait endettée (20 millions de Dh) ; le ministère de l'Intérieur décida néanmoins son maintien. A Casablanca en février 2001, une vingtaine de sociétés privées opérait avec un parc total de 844 véhicules (My Abdelhadi Ait Sliman, *op. cit.* A Rabat-Salé, on comptait alors onze sociétés privées opérant avec 348 véhicules – en plus de la régie). A la veille de la privatisation de la RATC en 2003, la régie disposait de 438 autobus, or 230 véhicules circulaient réellement ; pour un autobus en circulation, il y avait environ neuf emplois.

Face à ces problèmes, la concession aux opérateurs privés des services de la RATC est finalement décidée en 2003. La Ville de Casablanca lance alors un appel d'offres international pour cette concession, et plus généralement pour l'organisation d'un système de transport collectif urbain. « RATC : le plan de sauvetage est prêt » titre le quotidien marocain *La vie éco* (16 mai 2003) en annonçant la privatisation de la RATC à partir de 2004. Le groupement M'Dina Bus – réunissant des groupes financiers marocains avec la filiale RATP Développement de la RATP<sup>16</sup> et le groupe Chrouate qui a déjà deux sociétés de transports urbains à Casablanca – sera finalement retenu en 2004.

---

<sup>16</sup> Le capital RATP Développement est détenu à hauteur de 75 % par la RATP et de 25 % par la Caisse française des dépôts et consignations.

Cette mesure s'accompagne d'un plan de déplacements urbains pour la ville de Casablanca. Initiés à Tanger en 2002, les schémas directeurs de circulation (ou les plans de déplacements urbains) sont commandés par les autorités municipales à des bureaux d'études. Ces documents réalisés grâce aux subventions de l'Etat sont dans l'air du temps au Maroc. Ils témoignent d'une volonté de réforme et d'amélioration des services des transports.

En première approximation, une comparaison peut être esquissée entre la Lyonnaise des eaux de Casablanca (Lydec) – délégataire des services d'eau, d'assainissement liquide et d'électricité – et le concessionnaire M'Dina Bus pour le transport urbain. Tout d'abord, ces concessions s'inscrivent dans une histoire longue de la délégation de services publics au Maroc. Par exemple, l'institution de la commission d'hygiène et sécurité, à Tanger au début du siècle dernier, n'est-elle pas illustrative de l'ingérence des puissances européennes dans la gouvernance urbaine au Maroc ? Les liens entre les autorités locales de Casablanca et le groupe Suez (qui pilote actuellement la Lydec) remonte au Protectorat français et le partenariat entre la RATC et la RATP aux années 90. Obtenir des contrats de concession à Casablanca ne représente-t-il pas, pour les spécialistes français des services en réseaux, une forme de prolongement de relations techniques et institutionnelles entre le Maroc et la France ?

Bien que les conventions portent sur des montants différents (30 milliards de Dh pour la Lydec et seulement 1,8 pour M'Dina Bus) et que le recul manque pour analyser les résultats de ces concessions, ils semblent que, dans le cas de la Lydec et plus encore dans celui de M'Dina Bus, les opérateurs privés éprouvent des difficultés à tenir leurs engagements contractuels. Avec des tarifs de prestations fermement encadrés par le pouvoir central et une question des ressources humaines non moins balisée par l'Etat, les marges de manœuvres et les gisements de profits des délégataires restent limités. En acceptant « *une fonction de pompier volant face aux urgences induites par les risques urbains* », les opérateurs ne se sont-ils pas fourvoyés ? Comme le dit Claude de Miras, « *les financements considérables que les objectifs supposent interrogent à la fois les autorités qui ont lourdement chargé la barque des opérateurs, et ces derniers qui ont immodérément contractualisé sur ces mêmes objectifs* » (de Miras, Le Tellier, 2005, p. 240)

*« Les bailleurs et les opérateurs ont cru (...) que l'ingénierie sociale suffirait à faire triompher l'échange marchand en éradiquant partout la gratuité et le subventionnement. Malgré leurs engagements contractuels et des opérations dites sociales destinées à faciliter l'accès des populations pauvres aux services urbains, les firmes constatent aujourd'hui les limites du volontarisme marchand face au mur de l'insolvabilité »* (de Miras, Le Tellier, 2005).

Le problème ne se résume pas à la question « service public *versus* service marchand » puisque le marché est incomplet et que la pauvreté reste hors marché. *In fine*, en raison d'une pauvreté endémique, les autorités marocaines ne parviennent pas, sans mesures de subventionnement, à assurer une couverture totale en services de base à l'ensemble de la population urbaine. A propos des régies d'autobus, les experts pointent généralement le problème des « tarifs des scolaires » qui nuisent à la rentabilité des opérateurs. S'il est dit que les *tarifs sociaux* ne bénéficient pas réellement aux pauvres et que la rentabilité économique des régies pâtit de cette politique, l'absence de subventions publiques pour compenser le manque à gagner des opérateurs n'est-il pas le véritable enjeu sur cette question ? Rappelons qu'en France par exemple, et plus généralement en pays développé, les transports sont encore largement subventionnés par la puissance publique. Et la mise en place des réseaux urbains de fluide (eau, électricité, gaz) y ont été financés en grande partie, aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, par la fiscalité et des prélèvements sur le budget de l'Etat. Mais le néolibéralisme ambiant n'a-t-il pas prescrit au Maroc de se passer d'interventions publiques dans la gouvernance des services urbains ?

## **1.2. Les entreprises privées du transport collectif. Les autocars et les taxis, des situations de rente**

« Dans les pays d'économie attardée, les transports routiers naissent avec deux visages : ils font face aux mouvements des paysans vers les villes et les souks avec un matériel désuet et souvent surchargé, ils assurent les trafics que le chemin de fer (...) ne pouvait satisfaire » (Wolkowitsch, 1982, p. 182).

Le transport collectif en autocar et taxi est assuré par une multitude de PME et de TPE. Il existe aussi des compagnies d'autocars de taille plus importante. « Certaines sociétés, au nombre très restreint, comptent parfois plus de cent autocars, (...) d'autres n'en possèdent même pas deux » (Hajoui, 1983, p. 155).

### **1.2.1 Les sociétés privées d'autocars, héritages de l'indépendance**

Les autocars représentent le premier moyen de transport collectif interurbain au Maroc et le moins coûteux pour les personnes. La plupart des compagnies d'autocars sont créées après l'indépendance. Les autorisations de transport collectif intercommunal sont alors attribuées comme des privilèges, officieusement héréditaires<sup>17</sup>. Après 1956, des nantis obtiennent des dizaines d'autorisations, en récompense des services rendus à la patrie dans la lutte contre l'occupant colonial. Des familles favorisées par l'Etat se voient ainsi attribuer une forme de rente. Ces autorisations sont instituées comme une faveur octroyée par le ministère des Transports – après présélection des candidats par les représentants locaux du ministère de l'Intérieur (gouverneurs de Provinces et Préfectures) et par la commission technique des Transports<sup>18</sup>. Les autorisations de transport sont remises aux bénéficiaires par les services déconcentrés du ministère des Transports qui assurent le suivi des dossiers. Elles sont en principe accordées pour sept années et renouvelables par périodes septennales. Cependant, le privilège d'exploiter une autorisation peut être reconduit de père en fils. Les autorisations ne font théoriquement plus l'objet de droits de successions, mais les héritiers conservent souvent les privilèges des aïeux. A Fès, la maison Lahzaoui obtient une centaine d'autorisations après l'indépendance : les héritiers n'en exploitent directement plus qu'une vingtaine avec des autocars usés et un personnel en surnombre (il y a moins de véhicules en circulation qu'en réparation), les autres autorisations étant louées en sous-traitance à d'autres entreprises.

#### **Encadré 24. Les différents types d'autocars**

La législation distingue :

- a) les autocars de **catégorie 1** effectuent du transport interurbain et s'arrêtent uniquement dans les principales villes. Ils sont limités à 48 places pour assurer un confort minimum aux usagers. Avec des horaires réguliers, ils s'arrêtent uniquement dans les gares routières ;
- b) les cars de **catégorie 2** effectuent des arrêts au bord des routes pour faciliter la mobilité des ruraux. Ils disposent d'un maximum de 54 places. Ils peuvent transporter jusqu'à deux tonnes de marchandises et sont dispensés d'horaires fixes ;
- c) les cars de **catégorie 3** dit *soukiers* n'ont pas de contraintes de destinations, de fréquences, d'horaires et d'itinéraires, contrairement aux autres catégories. Ils peuvent charger jusqu'à 70 personnes et des marchandises.

Les véhicules de **série A** disposent de 40 places et plus (les plus répandus), ceux de **série B** de 16 à 39 places (de plus en plus utilisés pour le transport du personnel d'entreprises), ceux de **série C** correspondent aux fourgons du transport mixte, avec 7 à 15 places (arrêté du 28 janvier 1953 relatif à la classification des agréments de transport public de voyageurs).

<sup>17</sup> De 1956 à 1963, ces autorisations gratuites sont accordées à vie avec droit de succession, tandis qu'ensuite les agréments deviennent payants et à durée limitée.

<sup>18</sup> Aussi appelée commission nationale des Transports. Elle est présidée par un représentant du ministère des Transports et réunit des membres du Premier ministre et des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances et des Postes. Depuis son institution en 1963, le règlement de la commission nationale des Transports a été modifié plusieurs fois. La commission serait actuellement présidée par le ministre de l'Intérieur, avec le ministre des Transports comme secrétaire.

Deux types de sociétés d'autocars coexistent. Les premières sont des petites entreprises, dites artisanales, avec des patrons qui disposent uniquement de quelques autorisations (voire d'une seule). Avec des véhicules usés, ces opérateurs assurent des déplacements de courtes distances à l'échelle locale. Les secondes sont de grandes entreprises à la notoriété nationale. Malgré de récentes évolutions favorables à la qualité du service, le matériel roulant des entreprises est souvent vétuste. Les employés sont qualifiés « sur le tas » et peu rémunérés, malgré de longues journées de travail et la pénibilité de ces emplois.

Le favoritisme dans l'attribution des autorisations de transport conduit à des situations de rente pour les patrons des compagnies d'autocars. Ils profitent de leur usufruit sans procéder à des investissements pour l'amélioration du service. Les tarifs des déplacements sont déterminés par le pouvoir central de manière à rendre possible la mobilité du plus grand nombre. Dans ces conditions de transport bon marché, il reste difficile de dégager des surplus pour investir dans l'entretien et le renouvellement du parc automobile. Dans ce contexte, la surcharge des autocars a vocation à maximiser les profits.

La politique de l'Etat vise à concéder des parts de marché à des sociétés privées contre paiement de redevances. De nouveaux opérateurs disposent d'autorisations de transport interurbain pour effectuer des longues distances entre les grandes villes du royaume. Ils investissent dans du matériel neuf et limitent les emplois inutiles (*graisseurs*, caissiers, mécaniciens et autres factotums). Ils s'interdisent la surcharge des véhicules pour assurer des conditions de transport convenables et le confort des usagers. Les autocars sont pleins sans pour autant être bondés. Les voyageurs apprécient l'amélioration des prestations et préfèrent se déplacer avec ces opérateurs, sans payer beaucoup plus cher. Résultat d'investissements récents, ces compagnies d'autocars modernes offrent un service de qualité. Elles représentent un placement rentable et une activité lucrative pour les investisseurs. La performance et le succès de ces entreprises expliquent que les voyageurs réservent leurs places parfois plusieurs jours à l'avance. Rapides et confortables, les autocars de ces sociétés concurrencent ceux de la CTM-LN, avec des tarifs inférieurs. C'est aussi pourquoi la CTM-LN diversifie ses activités.

Les réseaux d'autocars interurbains présentent des inégalités et des discontinuités géographiques. Tandis que les régions enclavées restent mal irriguées par ces réseaux, des points du territoire national sont bien desservis parce que situés sur les principaux axes de communication. Il y a une concurrence exacerbée entre les opérateurs sur les itinéraires rentables, alors que l'offre de transport demeure insuffisante sur les lignes traversant des territoires moins peuplés. Les problèmes résultent du non-respect des cahiers des charges fixant itinéraires, fréquences et destinations. A cela s'ajoute un déficit de coordination (trop d'agréments sont délivrés sur certains parcours, pas assez sur d'autres). En dépit d'une réglementation tarifaire stricte, le secteur du transport collectif manque de régulation par les autorités. Alors qu'en basse saison les opérateurs acceptent des sommes inférieures aux prix fixés, ils augmentent officieusement les tarifs et refusent les voyageurs sur de courtes distances pendant les vacances et les fêtes religieuses. Bien que les autorisations de transport s'accompagnent d'une obligation pour certains opérateurs de réserver des places pour les personnes qui attendent l'autocar au bord de la route (autocars de catégories 2 et 3, encadré 24), cette forme de service public minimal pour les populations rurales est rarement respectée. Il arrive ainsi que les chauffeurs refusent de s'arrêter pour charger les personnes qui attendent le passage de l'autocar. Les individus qui patientent au bord de la route auront peu de chance de voir un autocar s'arrêter en été lorsque la demande est importante. Par contre, les arrêts des véhicules sont incessants en basse saison, ce qui allonge la durée des déplacements. En raison d'une offre encore inférieure à la demande, l'utilisateur reste à la merci des opérateurs ; il est souvent contraint d'accepter des conditions de transport déplorables.

### 1.2.2. Les taxis collectifs, un moyen de transport artisanal ?

« Gbakas à Abidjan, por puesto à Caracas, minibus et samlor à Bangkok, dolmus à Istanbul, car rapide à Dakar, matatu et fula-fula à Nairobi, publicos à Porto Rico, colectivos à Mexico, sans oublier les célèbres jeepneys de Manille (jeeps aménagées) » (Pommelet et Servant, cités in Guglielmo, 1996, p. 201), les taxis collectifs représentent un support de la mobilité spatiale typique des PED.

Au Maroc, les taxis collectifs sont appelés grands taxis. Ils effectuent du covoiturage à but lucratif, répondent aux besoins des habitants et pallient l'insuffisance des transports privés ou publics, individuels ou collectifs. Ils s'adaptent à la demande et satisfont les besoins d'usagers qui se déplacent collectivement. En partie responsables de la congestion des centres-villes, ils participent néanmoins aux flux.

La majorité des grands taxis sont des véhicules usés, mais robustes de type Mercedes Diesel 220 et 240, plus rarement 250 et 300. Ces modèles d'occasion importés d'Europe représentent une adaptation technique : la Mercedes 240 est considérée comme la plus adaptable car elle permet le montage de pièces automobiles d'autres marques.

Ces automobiles importées d'occasion sont soumises à la fiscalité des douanes qui appliquent un tarif variant selon le modèle et la date de première mise en circulation. Les propriétaires doivent en outre obtenir une attestation par les centres de visites techniques agréés. Depuis la réforme des douanes entamée en 1992-93, les tarifs douaniers sur les véhicules importés augmentent fortement. L'objectif de cette politique est de favoriser la production nationale de la Société marocaine de constructions automobiles (SOMACA), société d'Etat privatisée en 2003. Avant 1993, le coût de dédouanement pour une Mercedes 240 d'occasion dépassait rarement 30 000 Dh. Les véhicules pouvaient ensuite être revendus jusqu'à 60 000 Dh à l'intérieur des frontières. Dans les dix dernières années, ce tarif a plus que doublé. Par conséquent, une Mercedes d'occasion peut coûter jusqu'à 140 000 Dh actuellement, environ le prix d'une Fiat Uno neuve assemblée dans les usines au Maroc.

Notre approche sur les grands taxis marocains vise à montrer la diversité des rôles de ce moyen de transport collectif et privé par son statut, interurbain par ses itinéraires, original et spécifique dans son organisation. Dans un Etat fort avec une bureaucratie lourde ancrée dans les rouages de la vie publique, la réglementation des taxis collectifs permet de renforcer l'idée d'une homogénéité à l'échelle nationale. Dans un Etat longtemps qualifié d'autoritaire, les grands taxis permettent de surveiller et de contrôler les déplacements. En instituant ce moyen de transport, le Makhzen ne cherche-t-il pas à faciliter les déplacements des habitants ne serait-ce que pour qu'ils accomplissent leurs formalités administratives ?

#### **Les grands taxis : réponses aux besoins face aux insuffisances de l'offre de transport**

Appelés « grands taxis », les taxis collectifs sont institués interurbains par opposition aux « petits taxis » de plus petites dimensions<sup>19</sup> qui circulent uniquement à l'intérieur des périmètres municipaux (communes urbaines). Ils assurent un service de transport en commun et disposent d'un agrément pour accomplir (en principe) des itinéraires intercommunaux.

Selon le dahir du 10 mars 1959, les chauffeurs de grands taxis ont l'obligation de demander une autorisation renouvelable pour chaque course dont l'aller-retour dépasse cent kilomètres. Cette autorisation doit théoriquement être renouvelée pour tous les déplacements. Mais, étant donné qu'elle est délivrée par les forces de l'ordre pour deux à quatre jours, les chauffeurs utilisent la même permission pour plusieurs courses. Une couleur et des signes particuliers imposés par la réglementation distinguent les véhicules des grands taxis selon la zone administrative à laquelle ils appartiennent. La législation limite leur capacité à six passagers : deux sur le fauteuil avant droit et quatre sur la banquette arrière.

<sup>19</sup> La puissance fiscale des véhicules des petits taxis ne doit pas excéder six chevaux.

Le nombre de taxis, grands et petits confondus, avoisine 30 000 véhicules pour les sept villes de Casablanca, Rabat, Agadir, Tanger, Tétouan, Fès, Marrakech, El-Jadida<sup>20</sup>, alors qu'à l'échelle nationale il s'élevait à 5 700 en 1980.

En théorie, les grands taxis doivent effectuer des courses dépassant les périmètres municipaux et se déplacer de communes en communes sauf pour quelques lignes urbaines. Ils effectuent plusieurs types de déplacements :

- desserte interurbaine locale et régionale ou (plus rarement) nationale : déplacements de type navette, migrations pendulaires ;
- liaison ville-campagne : parcours liés aux activités commerciales et aux relations familiales, réseaux des souks ruraux hebdomadaires ;
- désenclavement du monde rural ou montagnard sous-équipé en infrastructures routières et mal desservi par les transports en commun : déplacements motivés par l'approvisionnement en biens de consommation et d'équipement ;
- mobilité spatiale urbaine : trajets à l'intérieur des agglomérations selon des itinéraires fixes (entre deux stations de taxis) et habituels aux usagers. Les grands taxis effectuent des courses intra-urbaines pour répondre à la demande de transport dans des secteurs mal desservis par les autres moyens de déplacement et ils participent ainsi à l'efficacité urbaine.

Bien que les taxis collectifs circulent de plus en plus à l'intérieur des agglomérations, leur rôle reste essentiel dans les échanges entre villes et campagnes. Les grands taxis offrent une pluralité de solutions adaptées aux besoins. Leur usage est simple : dans la majorité des cas, ils suivent des itinéraires fixes et s'arrêtent au gré des personnes. Les différentes stations (points de départ et d'arrivée) correspondent à des itinéraires précis. Cependant, ils peuvent effectuer tous types de déplacements interurbains à la demande des clients.

Les stations des taxis collectifs sont rarement éloignées des centres-villes et les véhicules y sont regroupés selon des destinations prédéfinies. Lieux de rassemblement, ces stations présentent une concentration dans les espaces centraux. Elles sont secondairement localisées de manière ponctuelle dans les quartiers périphériques. A l'échelle des villes, il y a une organisation globale des points de chargement des passagers. Bien que supervisée par les autorités, la gestion des stations de taxis dépend surtout de la capacité d'organisation des chauffeurs. Les chauffeurs organisent leur activité et celle des stations sur la base de départs à tour de rôle<sup>21</sup> en appliquant le principe du remplissage des véhicules avant départ.

Les grands taxis appliquent un « tarif corsa » dont les passagers partagent le montant. Si une personne voyage seule, elle paie le prix total de la course. Les tarifs sont connus des usagers accoutumés et les courtiers veillent au respect des tours de départs des véhicules en échange d'une commission prélevée sur chaque course.

Dans les stations de taxis interurbains, la parole des courtiers fait autorité sur les chauffeurs et leurs clients. Les courtiers font partie du « syndicat des taxis »<sup>22</sup> de la ville dans laquelle ils habitent.

---

<sup>20</sup> Environ 13 000 véhicules à Casablanca (5 500 grands et 7 500 petits), 4 000 à Rabat (1 900 grands et 2 300 petits), 2 400 à Agadir (1 400 grands et 1 000 petits), 2 900 à Tanger (1 300 grands et 1 600 petits), 2 200 à Tétouan (1 700 grands et 500 petits), plus de 3 000 dans les agglomérations de Fès et Marrakech, 1 900 à El-Jadida (1 600 grands et 300 petits).

<sup>21</sup> Dans les stations de grands taxis, il existe deux modes d'organisation pour les départs des véhicules : les taxis quittent la station soit en fonction de leur ordre d'arrivée, ou bien les départs se font à tour de rôle selon le point d'attache des véhicules (ville dans laquelle ils sont basés).

<sup>22</sup> Dans les grandes villes, il y a un ou plusieurs « syndicats des taxis » dirigés par des *amins* (sages, chefs de la corporation) censés réguler la profession et représenter les chauffeurs auprès des autorités. Une cotisation est

Les courtiers sont considérés comme des « chefs de stations » par les chauffeurs. Lorsqu'ils sont secondés par leurs fils, qui reprennent souvent l'activité du père, leur rôle se limite à celui de médiateur. C'est un emploi fatigant (longues journées de travail, médiation entre les taxis ou avec les usagers), mais davantage lucratif que celui de chauffeur.

Le prix d'une place pour un déplacement interurbain en taxi collectif correspond au tarif moyen par kilomètre parcouru en train ; le coût d'un voyage en grand taxi reste plus élevé que l'autocar (environ 0,3 Dh par kilomètre parcouru en taxi collectif et en train contre 0,2 Dh en autocar). Dans les villes où ils effectuent des itinéraires urbains, les grands taxis alignent leurs tarifs prix sur ceux des places d'autobus, sans les dépasser pour rester compétitifs. Les courses des petits taxis sont plus onéreuses.

Souplesse et flexibilité, plus que le prix, fondent la réputation des grands taxis. Ils améliorent les performances du transport et procurent rapidité des déplacements ainsi que souplesse dans la desserte et les horaires. Les taxis collectifs constituent un maillon indispensable du système de transport marocain. Leur rôle est essentiel dans les régions dépourvues de voie ferrée et à l'intérieur desquelles la fréquence de rotation des autocars est insuffisante. Au Maroc, c'est le deuxième moyen de transport interurbain de personnes après les autocars.

### **La réglementation des grands taxis et l'organisation des acteurs**

Par l'intermédiaire des services provinciaux et préfectoraux, le ministère de l'Intérieur contrôle étroitement l'attribution des agréments de taxi. Obtenir un agrément constitue un privilège nominatif et gratuit généralement accordé aux femmes. Grâce au statut d'ancien combattant, de militaire ou de fonctionnaire des maris, elles motivent leur demande par les services des époux rendus à la patrie. Après l'examen des dossiers de demandes, la commission nationale des Transports est supposée débattre des attributions, mais les pratiques clientélistes conduisent au favoritisme<sup>23</sup>.

En théorie, le mode d'attribution des agréments de taxi a un double objectif : il s'agit d'une part, de mettre à la disposition des personnes un service public de transport et d'autre part, de « *permettre à une catégorie de citoyens économiquement faibles ou ayant une situation sociale précaire, de bénéficier d'une aide de l'administration* » (*Ibid.*). Privilège nominatif et gratuit (don), l'agrément est présenté comme un soutien de l'Etat à des personnes démunies. Mais en raison de l'instruction des demandes par les fonctionnaires et de l'arbitraire des décisions de la commission des Transports, l'appui d'un cacique reste la condition officieuse pour bénéficier d'un agrément de taxi.

En principe, les agréments de taxi peuvent être loués uniquement à titre exceptionnel en suivant une procédure administrative, mais il y a souvent entre trois et cinq personnes impliquées dans l'exploitation d'un taxi : le propriétaire de l'agrément, le locataire de ce dernier ainsi que le (ou les) chauffeur(s). Un agrément peut donc faire vivre jusqu'à cinq familles. Les locations des agréments s'assimilant à un acte formalisé mais « à la limite de la légalité »<sup>24</sup>, le calcul du taux d'agréments loués relèverait d'une évaluation acrobatique et approximative. La seule information dont nous disposons concerne Tanger, avec environ 70 % des taxis qui ne sont pas directement exploités par le propriétaire de l'agrément.

---

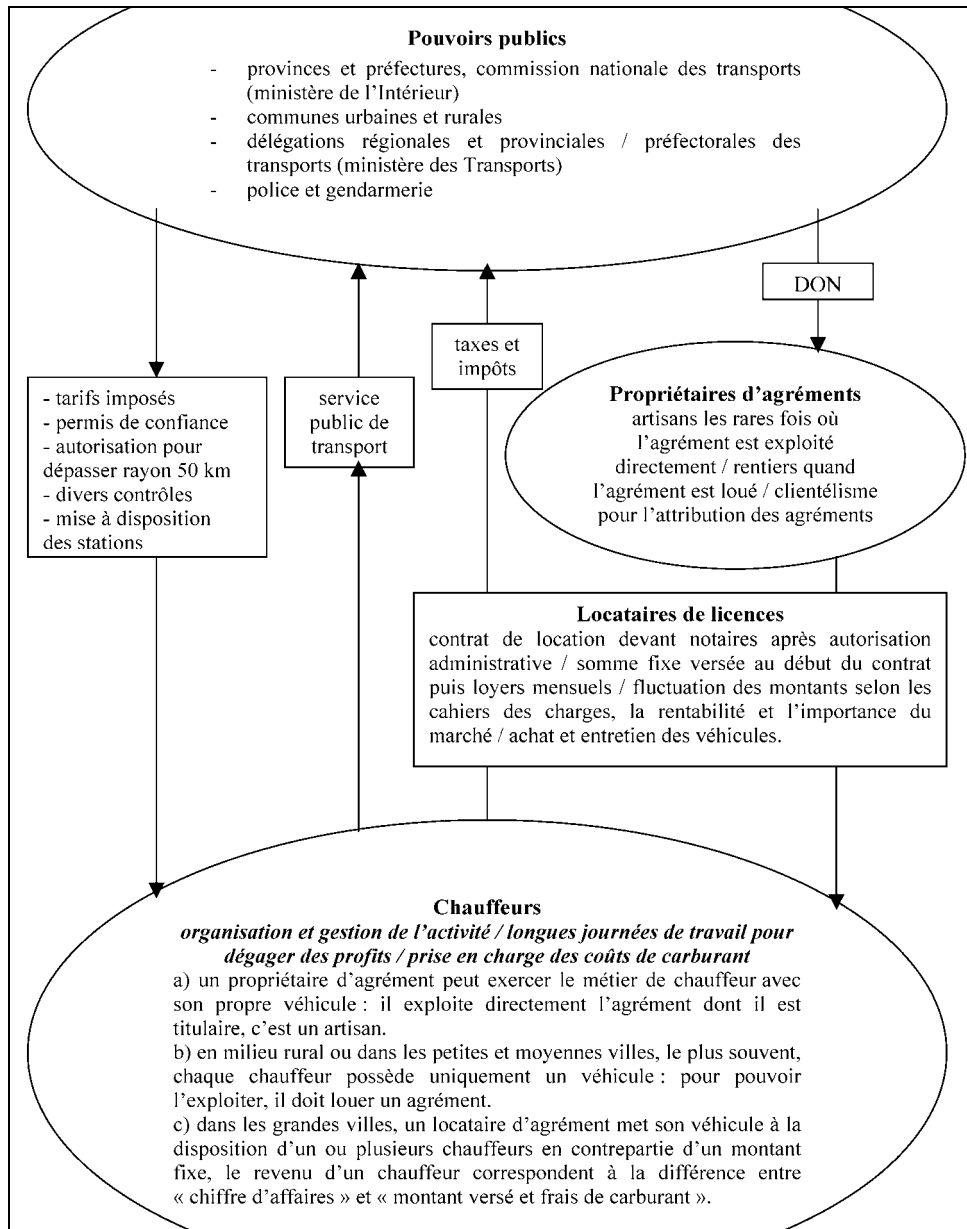
demandée aux adhérents, mais il n'est pas obligatoire d'être affilié à un syndicat. Ces syndicats sont fréquemment ignorés et critiqués par les chauffeurs. Un chauffeur nous explique : « *Les taxis ne suivent pas les amins, chaque chauffeur est son propre amin. (...) Si tu es amin, c'est seulement pour l'argent, pour prendre 10 Dh par mois par chauffeur. (...) Ils parlent avec qui ? Ils font quoi ? Rien. (...) J'ai assisté à des réunions mais, j'ai trouvé des gens qui jouent. Ils ne parlent pas sérieusement. Toujours des paroles. Les délégués parlent, mais toi tu ne parles pas, tu les écoutes seulement. Ce n'est pas comme ça qu'on s'occupe des problèmes. Ils croient connaître le métier, mais ils n'ont jamais été taxi ou il y a trop longtemps* ».

<sup>23</sup> Des chauffeurs expliquent qu'obtenir un agrément peut coûter de manière informelle jusqu'à 250 000 Dh.

<sup>24</sup> expression utilisée à propos des grands taxis (Chanson-Jabeur *et al.*, 2005 p. 57).



**Figure 26. Les grands taxis, organisation des acteurs**



Le système des grands taxis présente plusieurs combinaisons entre les différents acteurs :

- a) le propriétaire d'un agrément de taxi peut (et doit d'après la loi) exploiter son agrément (et le véhicule qui lui est associé) soit directement soit par l'intermédiaire d'un chauffeur : dans ce cas il est artisan<sup>25</sup> et patron<sup>26</sup> ;
- b) cependant, la majorité des agréments font l'objet d'un contrat de location (pour un seul taxi) entre un propriétaire d'agrément et un locataire. Et, si on peut considérer le locataire comme artisan, parallèlement le propriétaire est rentier<sup>27</sup>.

<sup>25</sup> Artisan : travailleur qui dans le cours de ses affaires, seul ou avec l'aide de sa famille ou de quelques employés, exerce pour son compte personnel un métier manuel. L'artisan est souvent celui qui exploite sa force de travail avec ses propres moyens de production.

<sup>26</sup> Patron : personne détenant le pouvoir de diriger le travail de subordonnés dans la production d'un bien ou la fourniture d'un service. Le *patron-artisan* est l'autorité responsable de l'entreprise artisanale, l'employeur qui en plus d'accomplir un travail de direction effectue le même travail que ses employés.

On distingue ensuite deux types de locataires d'agrément de grands taxis (dans les deux cas, ils possèdent les véhicules) :

- i) le locataire exploitant directement son véhicule et l'agrément loué. Il exerce le métier de chauffeur : il conduit et entretient le véhicule qui lui appartient. Ce cas est très fréquent en milieu rural ou dans les villes petites et moyennes ;
- ii) le locataire n'exploitant pas directement son véhicule et l'agrément loué. Dans les grandes villes, le locataire met l'agrément à la disposition d'un chauffeur qui lui verse une partie de son chiffre d'affaires sur la base d'un montant fixé (par jour ou mensuellement) entre les deux parties.

Le locataire exploitant un agrément de taxi, soit directement soit par l'intermédiaire d'un (ou plusieurs) chauffeur(s), peut être considéré chef d'une micro-entreprise. Il dispose de l'outil de production « agrément + véhicule ». Ces moyens de production sont loués aux chauffeurs qui fournissent leur force de travail et se rémunèrent en fonction du chiffre d'affaires qu'ils réalisent. Il n'existe pas de contrat officiel entre les propriétaires ou locataires d'agrément et les chauffeurs de taxi.

Dans les nombreux cas de locations d'agrément de taxi (difficiles à évaluer), les propriétaires s'occupent uniquement d'encaisser mensuellement l'usufruit du contrat de location et deviennent rentiers. Le propriétaire jouit du *droit* d'exploitation de l'agrément qui représente une délégation de mission de service public de transport en générant des micro-entreprises. L'attribution des agréments peut donc être considérée comme un outil qui favorise l'allégeance des notabilités locales au Palais. L'agrément représente un privilège octroyé sur un mode clientéliste par le Makhzen pour fidéliser le bénéficiaire (son *sujet*) en lui permettant de prélever sa dîme.

Autorisant des personnes à conduire n'importe quel taxi et délivrés par les Provinces et les Préfectures, les « permis de confiance »<sup>28</sup> offrent à leurs titulaires la possibilité d'exercer le métier de chauffeur et de se mettre à la disposition des propriétaires et locataires d'agrément. Les permis de confiance délivrés par l'administration créent une opportunité d'accéder à un statut de travailleur et à une situation économique et sociale pour les chauffeurs-titulaires. Par conséquent, le système des agréments et celui des permis de confiance ne participent-ils pas à la stabilité sociale et politique, à la sécurité intérieure ?

« *Par transport artisanal on entend une activité à petite échelle où la propriété est atomisée et l'exploitation assurée individuellement par chaque chauffeur* » (Chanson-Jabeur et al., 2005, p. 60). Ici, le terme *artisanal* apparaît approprié pour désigner les grands taxis : moyen de transport composé d'une multitude de micro-entreprises, acteurs privés et peu concentrés, capacité d'organisation individuelle et collective. Cependant, les spécialistes regroupent souvent sous l'appellation *transport artisanal* les transports institutionnalisés révélant à la fois une concentration de micro-entreprises, mais aussi des formes *d'informalité* et de non-conformité à la loi. L'artisanal serait ainsi à la charnière entre légal et informel<sup>29</sup>. Or, les taxis collectifs marocains se distinguent des transports informels dans la mesure où ils font l'objet d'une réglementation spécifique. Ils sont contrôlés par les forces de l'ordre : par exemple,

---

<sup>27</sup> personne qui vit de revenus non professionnels.

<sup>28</sup> Les permis de confiance sont obligatoires pour exercer le métier de chauffeur, y compris pour les propriétaires et les locataires d'agrément.

<sup>29</sup> Pourtant, l'artisanat ne saurait se définir comme dérégulé ou non réglementé, encore moins informel. Ce n'est que *par extension* que le Petit Robert définit artisanal par ce qui « *se dit d'une activité ou d'une exploitation pas assez organisée et industrialisée* ». Dans le même ordre d'idées, selon les mots de la géographie : « *dans le Tiers-Monde, l'artisanat est étroitement associé à l'économie de l'ombre* » (Brunet et al., 1992, p. 46).

tous les véhicules et les chauffeurs sont « pointés » une fois par jour par les services de la sûreté nationale (police) au « bureau des taxis » de la ville dans laquelle ils sont « basés » (ou par la gendarmerie dans les communes rurales).

Lors du *pointage* quotidien dans les villes, les forces de l'ordre notent les numéros du taxi et du permis de confiance. Le chauffeur d'un grand taxi indique dans quelle station il travaille, mais le policier peut lui ordonner de changer de ligne. C'est une forme de régulation de l'activité pour équilibrer la répartition des taxis collectifs dans les différents terminaux. C'est aussi une porte ouverte sur la corruption. Les chauffeurs expliquent que pour être autorisés à travailler sur les lignes les plus rentables, ils doivent (au moins) *payer un café*, c'est-à-dire *frotter le corps* ou *la poche*, selon les expressions consacrées.

Malgré des pratiques illégales, les taxis interurbains présentent une organisation stricte, procédurale et complexe. D'une part, ils sont placés sous l'autorité de plusieurs institutions (notamment pour les agréments et les taxes) et d'autre part, l'activité des chauffeurs est régie par des règles précises. Renforcées après l'indépendance et notamment en 1963, les lois sur les grands taxis remontent à l'époque coloniale. En partie inapplicable, la législation est à l'origine de problèmes et comporte les germes de pratiques informelles. Toutefois, les bases législatives sont solidement ancrées et les principes diffusés pendant le Protectorat perdurent. La réglementation du système, notamment celle de 1963, n'est pas remise en cause par les circulaires et les amendements la modifiant ou par la loi 16/99 votée sous le gouvernement d'alternance d'Abderhamane Youssoufi (1998-2002).

Les taxis collectifs sont qualifiés de moyen de transport émergent, alternatif... ou de substitution (comme palliatif à un manque). « *Il est évidemment difficile de trouver un vocable pour nommer ces transporteurs légaux ayant des pratiques illicites* » (Chanson-Jabeur *et al.*, 2005, p. 60). Toutefois, qualifier le système des grands taxis d'artisanal peut paraître approximatif dans la mesure où la location des agréments et des véhicules relève plutôt du modèle rentier. Pour les propriétaires et les locataires des agréments de taxi, les revenus sont fixes, quasiment assurés. Les rentes procurées aux propriétaires par les locations des agréments peuvent être envisagées comme viagères et de subsistance (même si rares sont les propriétaires indigents comme le prévoit pourtant la loi). L'agrément ne pourrait-il pas être aussi assimilé à une rente pour le locataire dans la mesure où l'exploitation d'un agrément lui permet d'assurer, sans travailler des revenus mensuels pouvant représenter l'équivalent de sept mois de salaires au SMIC (tab. 50) ?

Du côté des chauffeurs de taxis, si leur revenu mensuel dans une grande ville peut dépasser 5 000 Dh (environ trois fois le SMIC), il faut tenir compte du fait que « *hormis dans les bidonvilles (à Casablanca), le coût de l'habitation descend rarement en dessous de 2 000 Dh par mois. Le kilo de viande coûte environ 50 Dh le kilo* » (Hibou, 1996, p. 19). Les chauffeurs accomplissent de longues journées de travail car leurs revenus dépendent du nombre de courses qu'ils effectuent. Ils prennent peu de jours de congé et ne sont pas affiliés aux organismes de sécurité sociale. Ils dépassent les vitesses autorisées sur les routes pour plus de profits immédiats et ils sont impliqués dans de nombreux accidents de la circulation pour lesquels ils sont souvent dénoncés. Selon des expertises récentes, le risque de trouver la mort dans un accident de la route au Maroc est six fois plus élevé qu'en France, avec un parc automobile et un réseau routier pourtant nettement plus réduits. Les médias affichent souvent la responsabilité des taxis dans les *hécatombes routières* à cause de leur vitesse excessive, de la vétusté des véhicules et du comportement des chauffeurs. Mais un tel jugement devrait tenir compte du fait que, contrairement au pays du Nord, les taxis et les transports collectifs en général représentent une part importante du parc automobile national. Malgré des chiffres d'affaires élevés par rapport à beaucoup d'autres activités indépendantes, les marges bénéficiaires des chauffeurs de taxis sont d'autant plus limitées que les prix des courses sont

fixés par les pouvoirs publics de manière à rendre possible l'accès à la mobilité du plus grand nombre dans un pays où une personne sur sept vit en dessous du seuil de pauvreté.

**Tableau 50. Exploitation d'un grand taxi. Chiffres d'affaires, charges et revenus. Casablanca et Tanger, 2004. (en Dirhams)**

Objet		Montant		Montant ramené / mois		Mensualité		Total moy. / mois		Observations
Chiffre d'affaires		Casa	Tanger	Casa	Tanger	Casa	Tanger	Casa	Tanger	
Propriétaire agrément	Location agrément	30 000	30 000	250	250	2 500	2 500	2 750	2 750	Somme versée au début du contrat pour une durée de 10 ans (3/6 ans ou 8/10 ans. en général) + mensualités
Un chauffeur	Chiffres d'affaires / jour	600	500	16 200	13 500			16 200	13 500	sur la base de 27 jours de travail par mois
Deux chauffeurs	Chiffres d'affaires / jour	1 200	1 000	32 400	27 000			32 400	27 000	sur la base de 27 jours de travail par mois
Locataire agrément	Redevance payée par un chauffeur / jour	300	200	8 100	5 400			8 100	5 400	sur la base de 27 jours de travail par mois
Locataire agrément	Redevance payée par deux chauffeurs / jour	600	400	16 200	10 800			16 200	10 800	sur la base de 27 jours de travail par mois
Charges (*)		Casa	Tanger	Casa	Tanger	Casa	Tanger	Casa	Tanger	Observations
Locataire ou propriétaire-artisan	Achat véhicule	120 000	120 000	500	500					Montant variant entre 120 000 et 200 000 DH depuis les récentes augmentations (100 à 200 %) des tarifs de dédouanement des véhicules d'occasion importés (objectif : favoriser la production automobile nationale). Achetés avant les hausses des frais de dédouanement. La majorité des véhicules ont coûté entre 30 000 et 70 000 DH. Estimation durée de vie des véhicules : 20 ans.
Locataire ou propriétaire-artisan	Assurance / an	10 000	10 000	833	833			833	833	payée par le locataire ou le propriétaire-artisan
Un chauffeur	Carburant / jour	100	100	2 700	2 700			2 700	2 700	sur la base de 27 jours de travail par mois
Taxe stationnement	par trimestre à la commune	65	65	21.67	21.67			21.67	21.67	payée par le locataire ou le propriétaire-artisan
Taxe sur l'agrément	par semestre à la commune	370	370	61.67	61.67			61.67	61.67	payée par le locataire ou le propriétaire-artisan
Taxe désinfection	par semaine	4.5	4.5	21	21			21	21	payée par le locataire ou le propriétaire-artisan
Autres taxes	par semestre	374	374	62	62			62	62	payée par le locataire ou le propriétaire-artisan
Sous total taxes		Payée par le locataire de l'agrément ou par le propriétaire-artisan						166.34	166.34	payée par le locataire ou le propriétaire-artisan
Revenus		Casa	Tanger	Casa	Tanger	Casa	Tanger	Casa	Tanger	Observations
Propriétaire agrément-artisan	Les cas de propriétaire - artisan sont rares dans les grandes villes. Plus fréquent dans les petits et moyen centre mais les chiffres d'affaires sont alors inférieurs.							12 001	9 301	4 à 7 SMIC
Propriétaire agrément si non artisan								2 750	2 750	Rentier du système des agréments / 1.5 SMIC
Locataire agrément avec un chauffeur								3 851	1 151	Chef de micro-entreprise / 1 à 2 SMIC
Locataire agrément avec deux chauffeurs								11 951	6 551	Chef de micro-entreprise / 4 à 7 SMIC
Un chauffeur								5 400	5 400	Environ 3 fois le revenu minimum légal de 1 700 D11

(\*) : hors entretien et gardiennage du véhicule.

### Encadré 25. Le métier de chauffeur de grands taxis, l'exemple de Younès à Tanger

Fils d'un couple de Rifains, Younès est né à Tanger en 1970. A 35 ans, il est célibataire et vit encore au domicile de ses parents en périphérie. Après l'obtention du baccalauréat en 1989, il fait des études de chimie à Tétouan jusqu'en 1992. Il effectue ensuite une formation en gestion et informatique dans une école privée et décroche un diplôme après un stage de six mois dans un bureau d'experts-comptables, stage pour lequel il est rémunéré 900 Dh par mois (la moitié d'un SMIC).

Son entrée dans la vie active se traduit par une série d'emplois de courtes durées : responsable de l'économat dans un hôtel de luxe (il est alors chargé d'assurer l'approvisionnement des cuisines de l'hôtel), chauffeur de minibus pour le même établissement touristique, magasinier dans une usine de la zone franche portuaire, représentant commercial d'une entreprise ayant son siège dans la zone franche d'exportation du port, etc. Etant donné la précarité de ces premiers jobs, il profite de l'incitation des pouvoirs publics faite aux jeunes chômeurs pour passer son permis de confiance et devenir chauffeur de taxi. En 1995, son permis de conduire a plus de cinq années, alors Youssef peut bénéficier des avantages offerts par l'Etat (exonération du paiement des taxes) pour obtenir un permis de confiance qui lui est délivré en décembre 1995.

Dès janvier 1996, il achète une Mercedes 240 d'occasion (58 000 Dh). Après la visite technique obligatoire, il fait homologuer son véhicule auprès des autorités pour le transformer en taxi collectif. Il signe ensuite un contrat avec un propriétaire d'agrément pour exploiter son automobile. Youssef verse 20 000 Dh au propriétaire de l'agrément (somme fixée à la signature du contrat de cinq ans) et rétribue mensuellement ce dernier à hauteur de 2 000 Dh. Pour régler ce montant, ainsi que les frais d'entretien du véhicule et les taxes, Younès demande 2 000 Dh par mois au chauffeur qui prend son relais tous les après-midi. Il y a donc deux chauffeurs qui exploitent le véhicule : Youssef travaille tous les jours de 4 à 13 h, puis son collègue travaille jusqu'à minuit.

Les deux chauffeurs travaillent sur la ligne « centre-ville (cinéma Dawliz) - Béni Makada ». Youssef tient à conserver son véhicule en bon état dans le but de se louer à la journée à des touristes fortunés (environ 500 Dh par jour en plus des frais de carburant).

Les chômeurs diplômés sont nombreux à avoir fait le choix de Younès en devenant chauffeur de taxi, après l'obtention d'un permis de confiance. Précisons qu'à Tanger, il y a trois fois plus de permis de confiance délivrés que de taxis en circulation. Ces personnes considèrent leur emploi comme temporaire en attendant de trouver un travail mieux rémunéré et plus sûr, avec affiliation à sécurité sociale, mais beaucoup restent chauffeurs en l'absence d'autre opportunité d'emploi.

En plus de la mission de service public de transport rendue par les chauffeurs dans un cadre réglementaire dépassé et difficilement applicable, l'activité des grands taxis représente un revenu, voire une rente, pour les propriétaires et les locataires d'agrément ainsi que pour les collectivités territoriales. Les taxis collectifs constituent un segment vital et stratégique de l'économie et du système de transport, mais ils sont rarement l'objet des préoccupations des pouvoirs publics. Il n'y a guère d'équipements mis à la disposition des chauffeurs et souvent de simples terrains vagues servent de stations.

Bien que le système des grands taxis repose sur une réglementation de moins en moins appropriée à leur activité, ce moyen de déplacement s'inscrit dans les orientations économiques et commerciales actuelles préconisant des offres de services qui réagissent aux évolutions des demandes. Les services de masse standardisés et homogènes ne satisfont plus les exigences plurielles des usagers. Répondre à la demande, c'est connaître les besoins qui la caractérisent or, les grands taxis apportent des réponses aux besoins et représentent des adaptations aux contraintes. Leur activité fait l'objet d'une importante attractivité car elle est aussi un générateur d'emplois directs et indirects à la profession : chauffeurs, courtiers, mécaniciens, vidangeurs, laveurs de voitures, etc.

En effectuant du covoiturage à but lucratif, les grands taxis contribuent aux échanges. Ils conservent un rôle important pour la mobilité parce qu'ils représentent une alternative efficace à la faiblesse du parc automobile, ainsi qu'à l'insuffisance et à la dégradation de l'offre de transport public. Cependant, les taxis collectifs ne sont pas une panacée. Ils ne correspondent pas au modèle de transport souhaité par les gestionnaires des villes en développement et sont souvent désignés comme responsables des accidents de la route et des embouteillages, entre autres.

*« L'état délabré du parc automobile des taxis est devenu de notoriété publique le centre de toutes les critiques combien justifiées, et pratiquement de la réprobation générale que ce soit de la part des usagers directement intéressés, des touristes dont le confort constitue pour les pouvoirs publics l'une de ses préoccupations majeures, ainsi que de tous les observateurs nationaux et étrangers. (...) La santé de ce service ne cesse de décroître sur le plan mécanique, en raison de la vieillesse avancée de nombreux véhicules en circulation (...). Il a été constaté (...) dans le secteur des taxis, un climat d'anarchie, de concurrence déloyale et d'irrespect de la réglementation (...). (...) Le développement du transport clandestin (...) prend des proportions alarmantes et contribue, largement, à grossir les statistiques des accidents de la route »* (circulaires du ministère de l'Intérieur, 14 février 1994 et 25 juin 1996).

A propos de l'état mécanique des taxis interurbains au Maroc, le bricolage et les réparations de fortune l'emportent sur le renouvellement du parc automobile. Le thème de l'adaptation qu'illustre le système des grands taxis se révèle aussi à travers des considérations techniques : pour exemple, l'assemblage des pièces automobiles de différents modèles sur le même véhicule. Dans de telles conditions, les voitures d'un niveau d'usure avancée sont polluantes et ne peuvent pas répondre aux normes des *transports propres* recommandés.

La restructuration du système des grands taxis est d'autant un problème qu'il apparaît difficile de réorganiser un secteur faisant vivre une part importante de la population. En délivrant un grand nombre d'agrément de taxi, les autorités favorisent le développement de ce moyen de transport et font converger l'intérêt des collectivités territoriales (fiscalité, allégerance) avec celui des propriétaires et des locataires d'agrément (clientélisme, rente), mais aussi des chauffeurs (emplois, revenus) et des habitants (service de transport).

Malgré des chiffres d'affaires importants, les revenus procurés par l'exploitation d'un grand taxi demeurent limités à cause du trop grand nombre d'acteurs impliqués autour d'un seul agrément.

Seul un comportement enfreignant les règles élémentaires de la circulation routière (dépassement des vitesses autorisées et des lignes blanches, arrêts inopinés) permet aux chauffeurs de grands taxis de réaliser un nombre quotidien de courses suffisant pour dégager des revenus. Si les chauffeurs respectaient le code de la route et utilisaient des carburants moins polluants mais plus chers, si les propriétaires des véhicules renouvelaient le parc automobile, si chacun était imposé à la mesure de ses revenus, la rentabilité et l'efficacité du modèle marocain des taxis collectifs, ainsi que les rémunérations qu'il produit, diminueraient.

### **Les enjeux de l'introduction des grands taxis pour le transport urbain des grandes villes marocaines (Casablanca, Tanger, Tétouan et Agadir)**

A l'inverse de la situation décrite à Fès, des circuits urbains ont été ouverts aux grands taxis en principe interurbains à l'intérieur des périmètres municipaux d'autres grandes villes marocaines. Cette évolution est justifiée par la dégradation de l'offre de transport par autobus et par les problèmes récurrents de transport dans un contexte d'étalement des agglomérations. A Tanger et Tétouan, ainsi que dans la wilaya du Grand Casablanca, un nombre important d'agrèments de taxi a été attribué pendant la décennie 90. A Casablanca, les taxis (grands et petits) étaient environ 6 000 en 1995 (avec plus de 66 000 permis de confiance), ils sont plus de 13 000 en 2005 aujourd'hui. A Tanger, l'effectif des taxis passe d'environ 600 en 1992, à 1 800 en 2000 (il triple en huit ans), il dépasse actuellement 3 000 véhicules (cinq fois plus en dix ans). A Tanger et Tétouan, les grands taxis accomplissent la majorité des déplacements et disposent de monopoles dans les espaces centraux où sont concentrées les stations. Ces dernières sont des lieux de départs et d'arrivées d'itinéraires mieux adaptés aux besoins des habitants (les arrêts des autobus n'étant pas pratiques d'accès et les tracés des lignes obligeant à des changements de véhicules mal vécus par les usagers).

Si le schéma directeur de circulation achevé à Tanger et le plan de déplacements urbains en cours à Casablanca s'inscrivent, comme la récente loi 16/99, dans une lente mise à niveau et d'ajustement du système de transport et illustrent l'intérêt des pouvoirs publics pour les enjeux de la gestion urbaine, si la concession des services de transport urbain par autobus à des groupes internationaux – à Marrakech et Tanger, puis à Casablanca – témoigne de la volonté de réforme et de la prise de conscience des problèmes déterminants que pose le transport en commun, les situations monopolistiques établies (pour la régie d'autobus à Fès et pour les taxis à Tanger et à Tétouan, par exemple) seront-elles remises en cause ?

Les hommes politiques souhaitent le développement de transports modernes. Mais ils n'ignorent pas le rôle, pour l'activité économique et pour la mobilité, des micro-entreprises de transport et les rentes à l'origine desquelles sont les agrèments de taxi. Face à l'encombrement routier et à la pollution générée par la circulation automobile à Casablanca, et parallèlement à la recherche d'un « *modèle de concession reposant sur un nombre limité d'entreprises (de transport urbain), voire d'une seule* »<sup>30</sup> pour cette ville, le Makhzen sera-t-il amené à abandonner le système des agrèments des grands taxis, ce qui le conduirait *ipso facto* à trouver d'autres terrains pour alimenter la fidélité de ses *sujets* ? Rien n'est moins sûr. En matière de transport urbain par autobus à Casablanca, à l'occasion du basculement des prérogatives du public au privé (d'une régie autonome à un groupement international rassemblé autour d'une société anonyme de droit privé marocain), n'assiste-t-on pas moins à une rupture qu'à une continuité par rapport aux dispositifs précédents ? A propos des itinéraires urbains ouverts à la concurrence des grands taxis dans les années 90, qu'a-t-il été décidé lors des négociations entre les pouvoirs publics et l'opérateur privé dans le cadre de la concession des services de la RATC ? Alors que les grands taxis contribuent à la satisfaction

---

<sup>30</sup> en référence au projet de gestion déléguée du service de transport urbain (Chanson-Jabeur *et al.*, 2005, p. 58).

de la demande et s'adaptent aux besoins, comment les repousser en dehors des limites urbaines comme le prévoit la loi ? Quelle serait la réaction des usagers et des *lobbies* des propriétaires et locataires d'agréments de taxi collectif ?

Dans les pays du Sud, l'intervention des groupes internationaux spécialistes des services urbains n'est pas conditionnée par des investissements importants sur les fonds propres des firmes, le financement des services devant venir des facturations aux usagers selon des principes de gestion équilibrée et de rentabilité économique. Si des opérateurs internationaux, tels que Connex (filiale de Véolia Environnement) ou RATP Développement, sont intéressés par la gestion déléguée des services de transport en commun à Casablanca, il est loin d'être établi que le projet de métro qui « *a occupé la scène des réformes du système des transports de la ville durant les années 90 (...), sans résultat devant la contradiction majeure non résolue du financement de tels projets* » (Chanson-Jabeur *et al.*, 2005, p. 64) aboutisse enfin.

Dans les PED, en comparaison avec un autre service urbain, le métro serait au transport ce qu'est la station d'épuration à l'assainissement liquide. C'est-à-dire le sésame d'une bonne gouvernance des services en réseaux, mais *en attente* puisque le retour sur investissement est incertain ou faible. En jouant sur les mots, on pourrait dire que les réseaux d'assainissement liquide et de transport en *sites propres* constituent la panacée des services de base, mais que leur réalisation reste incertaine en raison du financement.

*« (...) L'extension démesurée de banlieues en « tache d'huile » favorisait les autobus, minibus et taxis collectifs, capables, à l'inverse des voies ferrées, de modifier leurs itinéraires en fonction des besoins. Pour parvenir à une rentabilité, il eut fallu pratiquer des tarifs très élevés, hors d'atteinte de la plupart des habitants de ces banlieues (...). Le cercle vicieux était ainsi fermé. (...) Ce sont donc les autobus, minibus et taxis collectifs, qui, dans les métropoles du tiers monde, font aux transports en commun une place bien supérieure, en général, à celle qu'ils occupent dans leurs homologues du Nord »* (Guglielmo, 1996, p. 198 et 202).

Au Maroc, le pouvoir central a toujours veillé à ce que la tarification des transports en commun reste socialement acceptable, notamment pour des questions de cohésion sociale et de sécurité intérieure. Il serait évidemment réducteur d'opposer dans un schéma caricatural voitures particulières pour les riches et transport en commun pour les pauvres. Cependant, si M'Dina Bus avait l'autorisation d'augmenter les tarifs des déplacements dans la métropole casablancaise, alors ne se développerait-il pas un système de transport dual avec d'une part, l'usage des voitures particulières et des transports en communs modernes pour les nantis et d'autre part, l'utilisation des transports informels et *à la limite de la légalité* (en tout cas bon marché) pour les populations moins favorisées ? Dans ce contexte, une approche fondée à partir des avantages des grands taxis peut-elle ouvrir la voie à des moyens de transport émergents, efficaces et adaptés aux besoins ?

### *1.2.3. Les petits taxis, un service de transport urbain*

Les petits taxis effectuent exclusivement des itinéraires intra-urbains à l'intérieur des périmètres municipaux où la circulation est limitée à 40 km/heure. Ils circulent essentiellement dans les centres et péri-centres des villes et sont quasiment absents des quartiers périphériques. Leur activité est liée à celle des grands taxis (législation, organisation). S'il s'agit d'un moyen de transport (ouvert au) public, les petits taxis ne représentent pas un service de transport en commun, mais plutôt individuel dans la mesure où ils assurent le déplacement d'une personne éventuellement accompagnée par des proches.

Autorisés à transporter un maximum de trois passagers, les petits taxis stationnent à proximité des gares routières et ferroviaires, ainsi que des stations de grands taxis pour assurer la

complémentarité avec les autres moyens de déplacement. Ils fonctionnent sur le modèle des taxis dans les pays développés ; pour les utiliser il faut se rendre dans une station (le long des trottoirs) ou bien il est possible de les arrêter par un signe de la main. En théorie et bien qu'ils n'en soient pas toujours équipés, les taxis de ville doivent être munis d'un compteur (taximètre) conforme aux tarifs en vigueur. En principe interdits, les prix à la course sont pratiqués dans plusieurs villes.

Les petits taxis sillonnent la ville à la recherche de clients. Le plus souvent, ils n'attendent pas les passagers dans les stations. Pour leur permettre de dégager des revenus satisfaisants, les autorités tolèrent que les petits taxis transportent plusieurs clients à la fois : après avoir pris en charge une première personne, le chauffeur pourra s'arrêter pour en prendre une deuxième, voire une troisième. Les profits sont alors maximisés puisque le chauffeur réalise trois courses en même temps. Mais, étant donné qu'ils pratiquent un tarif au taximètre (compteur, en fonction de la distance et du temps du parcours) et qu'ils peuvent prendre jusqu'à trois passagers, les petits taxis vont souvent refuser de s'arrêter pour charger plus de deux personnes d'un seul coup (car les deux ou trois personnes représentent un seul client, une seule course). Dans ces conditions, aux heures et périodes de pointe, un groupe de deux ou trois individus qui fait signe à un taxi, pour qu'il s'arrête, verra le chauffeur continuer sa route puisqu'il préfère chercher des clients seuls pour réaliser plusieurs courses à la fois.

Dans les grandes villes, les chauffeurs des petits taxis disposent de quelques stations, par exemple le long des trottoirs des principales artères, autour des grandes places publiques et dans les lieux de transport. A proximité des ports et des gares routières et ferroviaires, l'usage des petits taxis marquent le passage d'un mode ou/et moyen ou/et type de transport à un autre (passage du ferroviaire et du maritime au routier, de l'autocar au taxi, de l'interurbain à l'urbain). Les petits taxis assurent ainsi le rabattement vers les autres moyens de transport.

### ***1.3. Les transports informels, adaptations aux besoins et aux contraintes***

*« Ce que l'on qualifie généralement de transport « informel » désigne classiquement (...) les multiples formes de transport non organisées par la puissance publique, relevant d'une initiative individuelle non contrôlée et surtout non sanctionnée, obéissant alors aux seules lois du marché, et fonctionnant de manière informelle et parfois illicite avec des degrés divers » (Godard, 2006, p. 181).*

#### ***1.3.1. Les camions-benne et les fourgons, adaptations aux insuffisances de l'offre de transport***

Au Maroc, des inégalités dans la desserte des territoires par les transports s'observent à plusieurs échelles. Les déséquilibres dans l'accès aux moyens de se déplacer s'expliquent par la défaillance d'une politique volontariste de coordination et de régulation. Les personnes sont souvent contraintes d'accepter des conditions de transport déplorables dans des véhicules usés, surchargés et dépourvus de confort. Dans les régions montagneuses peu dynamiques, la desserte des grands taxis et des autocars est limitée à des arrêts aux bords des rares routes. L'été ou à l'occasion des grandes fêtes religieuses, lorsque la demande augmente, les opérateurs s'arrêtent uniquement dans les villes et refusent les voyageurs qui effectuent des courtes distances. L'insuffisance d'un réseau de communication et de transport efficace, ainsi que la contrainte des tarifs des transports institutionnels<sup>31</sup>, conduisent les habitants des campagnes enclavées en zone montagneuse à utiliser les transports informels.

---

<sup>31</sup> Sur les *parcours en régions accidentées* (pour user de la terminologie du ministère des Transports), le prix du transport collectif par autocar peut être majoré, par rapport au prix normal, de 15 % sur les pistes carrossables,



Les moyens de transport informels restent cruciaux pour la mobilité des populations rurales. Peuvent être distingués :

- les camions-benne. Les jours de souks, les camions-benne (prévus pour les marchandises et le bétail) transportent des passagers pour amortir leur retour. « 47 % du transport de voyageurs est assuré par les véhicules du transport de marchandise » (Ziati, 1995, p. 73). Pratique informelle, elle est tolérée car elle pallie les carences de l'offre de transport. Les personnes voyagent debout dans les bennes pendant plusieurs heures sans être à l'abri ni des intempéries ni du soleil sur des routes sinueuses et poussiéreuses ;
- les fourgons. Des fourgons sont aménagés pour le transport d'une quinzaine de personnes et de leurs bagages. Leurs propriétaires peuvent disposer d'une autorisation de transport mixte, mais la plupart chargent des passagers en toute illégalité et sans être couvert par un organisme d'assurance<sup>32</sup> pour le transport en commun ;
- les taxis collectifs clandestins. Les *ratafas* (clandestins) sont des taxis collectifs illégaux, mais ils fonctionnent quasiment sur le modèle des grands taxis institutionnalisés.

Dans les régions enclavées, les camions-benne et les fourgons représentent souvent la seule alternative pour se déplacer. Ils facilitent la mobilité des personnes qui s'approvisionnent et écoulent des marchandises dans les marchés hebdomadaires. Leur rôle dans le fonctionnement de l'économie locale est important pour les populations montagnardes. Ils contribuent à la fluidité de l'espace en desservant des localités éloignées des centres urbains, notamment les douars et les souks enclavés et desservis par des pistes... quand elles existent.

Les transports informels assurent des déplacements intercommunaux qui ne sont pas effectués par les autres moyens de transport. Ils empruntent les axes secondaires ainsi que les pistes et ne circulent pas exclusivement sur les routes principales goudronnées. Les surcharges des véhicules sont fréquentes dans des fourgons aménagés de quatorze places assises ; des usagers voyagent sur la galerie prévue pour les marchandises et les bagages.

Bien que les transports informels n'aient *a priori* ni lieux de chargement, ni horaires et tarifs fixes et réglementés, dans la pratique, les usagers connaissent les fréquences de passage de ces opérateurs. Les habitants des douars savent que les véhicules vont passer tel jour et vers telle heure, en particulier les veilles, jours et lendemains des souks locaux.

Les pouvoirs publics prennent conscience de l'importance des transports informels qui répondent aux besoins des populations rurales privées d'autre moyen de transport. A partir de 1984, ils attribuent des autorisations de transport mixte dans le but d'en régulariser une partie. Le terme de transport mixte renvoie au transport de personnes, de marchandises et de bétail dans le même véhicule (fourgon, véhicules de catégorie C de moins de 15 places).

Les demandes d'autorisation de transport mixte sont déposées à la Province/Préfecture qui donne son avis sur le dossier, puis le transmet à la commission nationale des Transports. Cette dernière permet ensuite (ou non) aux services déconcentrés du ministère des Transports de délivrer l'autorisation. La délégation provinciale/préfectorale (ou régionale) des Transports veille à la conformité des véhicules qui doivent répondre à des critères techniques précis (aménagements à l'intérieur des véhicules) et vérifiés par les centres de visite technique.

---

jusqu'à 30 % sur les routes *moyennement accidentées* et sur *les pistes en mauvais état*, et jusqu'à 60 % sur les routes dites *de montagne*.

<sup>32</sup> Conformément à la législation, les opérateurs de transport public doivent assurer d'une part, la responsabilité civile du propriétaire de chaque véhicule vis-à-vis des tiers et d'autre part, leur responsabilité de transporteur vis-à-vis des personnes transportées et de la réparation légale des accidents de travail et des maladies professionnelles de tout le personnel en fonction à bord des véhicules.

A chaque dossier de demande correspond une éventuelle autorisation de transport mixte pour un seul véhicule. L'autorisation qui définit les itinéraires et destinations théoriquement être exclusivement exploitée par son bénéficiaire (cession, gérance, location et sous-traitance sont interdites). Les véhicules sont soumis à l'assurance obligatoire, ainsi qu'à une visite technique semestrielle en plus du paiement de diverses taxes.

Les autorisations de transport mixte concernent les jours des marchés des localités rurales et des *circuits soukiers* depuis les centres urbains. Pour que les chauffeurs n'entrent pas en concurrence avec les autres moyens de transport, notamment intra-urbains, et qu'ils assurent leur rôle dans le désenclavement du monde rural, les autorités fixent les arrêts des fourgons au bord des routes en dehors des périmètres urbains, ainsi qu'à proximité des marchés urbains pour le stationnement et le chargement. Cependant, les opérateurs contournent souvent la réglementation généralement jugée trop stricte.

La majorité des propriétaires de fourgons circulaient sans autorisation pendant les décennies 1980-90, mais depuis 2001 des nouvelles réformes visent à légaliser ce type de transport parce qu'il est considéré comme utile. D'après l'annuaire statistique du Maroc (2001), le nombre d'autorisations de transport mixte a doublé entre 1996 et 2000. Cependant, sur les 1 488 autorisations attribuées sur l'ensemble du territoire national, seulement 564 seraient exploitées, soit à peine 19 de plus qu'en 1996. Les fourgons sont en réalité beaucoup plus nombreux et leur régularisation concerne seulement quelques cas.

Les transports informels font l'objet de vives critiques de la part des autorités. Ils répondent néanmoins aux besoins des populations car il y a peu (ou pas) d'offre de transport sur les routes et les itinéraires *soukiers* qu'ils empruntent.

### *1.3.2 Les « Hondas », adaptations aux besoins des usagers*

Depuis le début des années 90, un nouveau moyen de transport est apparu dans les villes. Il s'agit le plus souvent de petits fourgons de type Trafic ou Hiace de la marque Honda. Appelés *trafic*, *mini-Honda* et *Honda*, ils stationnent à proximité des places commerciales et des points de rupture de charges des autres opérateurs, ainsi qu'aux abords des espaces concentrant des entrepôts de matériaux de construction.

Les Hondas sont équipés d'une cabine pour le conducteur et le passager et d'une petite benne généralement bâchée. Immatriculés comme voitures particulières ou de société, leurs propriétaires n'ont en pas l'autorisation d'effectuer un service public de transport. Quelques-uns fonctionnent sous couvert d'une *autorisation de transport de marchandises pour compte d'autrui* délivrée par les services déconcentrés du ministère des Transports. Pour les Hondas et contrairement à la réglementation, ce type d'autorisation ne précise pas les personnes physiques ou morales pour le compte de qui sont faits les déplacements. Il n'est pas fait état non plus sur ce document d'itinéraires, de distances et de détails sur les marchandises transportés. Théoriquement, les opérateurs n'ont donc pas le droit d'attendre des clients dans les stations car ils ne peuvent pas justifier à l'avance des volumes transportés, du type de marchandise et du client ; ils ne peuvent pas fournir de feuille de route tel que le prévoit pourtant la loi. Les chauffeurs de Honda sont dans une situation spécifique non prise en compte par la législation, mais qui fait l'objet de la tolérance des pouvoirs publics.

L'activité des chauffeurs de Honda est tolérée parce qu'elle répond à une demande, notamment autour des souks urbains. Les chauffeurs se sont préalablement entendus avec les représentants de l'autorité locale et des forces de l'ordre ; il arrive que les services municipaux fixent les emplacements des stations (à Tanger, les Hondas sont notamment stationnés à l'extérieur de l'enceinte qui réunit la gare routière et les stations de taxis, juste en face du poste de Police où les taxis pointent tous les jours, ainsi qu'autour des marchés de Casabarata et de Béni Makada en périphérie).

Les chauffeurs de Honda peuvent *librement* transporter des passagers dans leur cabine à condition que ces derniers soient chargés *d'au moins un bagage*. Cette règle est une sorte d'accord tacite pour éviter la concurrence avec les petits taxis. Plus pratiques et confortables que les transports mixtes, les Hondas ont un rôle de plus en plus important, en particulier autour des marchés urbains. Ils sont utiles pour les transports de marchandises de volumes réduits, de meubles, de matériaux de construction, de biens d'équipement, voire du petit bétail (mouton de l'Aïd par exemple). Ils répondent à une demande individuelle et n'effectuent pas de transport en commun. Les trajets dépassent rarement les périmètres urbains des agglomérations, mais l'usage des Hondas se diffuse en milieu rural et montagnard.

### *1.3.3. Le transport de personnel pour compte d'autrui, une activité a priori illégale*

Jusqu'à de récentes réformes et amendements locaux à la législation nationale, seul *le transport de personnel d'entreprise pour compte propre* faisait l'objet d'une réglementation au Maroc. *Le transport de personnel d'entreprise pour compte d'autrui* était théoriquement informel. Néanmoins, dans les principaux bassins d'emplois industriels, des propriétaires de fourgons effectuent – eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'un chauffeur – le transport des ouvriers entre les zones industrielles et les quartiers périphériques insuffisamment desservis par les transports collectifs. Ce service résulte à la fois de la demande des entreprises<sup>33</sup> mais aussi des besoins du personnel des usines.

Les opérateurs offrent un service de transport aux entreprises et, dans la mesure où ils répondent à la demande des unités industrielles, les autorités locales régularisent progressivement ce moyen de transport (avec l'accord des autorités de tutelle). Il s'agit de décisions locales, en réponse à des problèmes locaux, prises par les édiles municipaux souhaitant satisfaire les investisseurs nationaux et étrangers. Mais l'étude de documents sur ces autorisations de transport de personnel d'entreprise pour compte d'autrui montre que cette fois ce sont les autorités locales qui sont *à la limite de la légalité*. En octroyant des permissions de transports non prévus par la loi, elles régularisent *de facto* l'informel.

A Tanger et Casablanca notamment, les collectivités locales procèdent à l'adoption et à l'application d'arrêtés municipaux visant à légaliser le transport de personnel pour compte d'autrui. A Tanger, la municipalité attribue des autorisations avec des règles strictes. Les cahiers des charges sont draconiens sur plusieurs aspects : clients, types de véhicule, conditions d'assurance, compétences des chauffeurs, nombre de personnes transportées, itinéraires et distances sont préalablement établis.

La Ville de Tanger fixe les conditions d'attribution des autorisations de transport mixte, ainsi que les taxes et droits d'exploitation qu'elle encaisse pour son compte. Elle surveille cette activité grâce à des *brigades de contrôle instituées par l'autorité concédante*... une manière de contrôler les opérateurs et de maintenir son influence quitte à laisser du *coulage* dans la pratique. Est-ce pour donner une image de marque moderne et dynamique à la ville et à son tissu économique en écartant les petits opérateurs et artisans ? Ces règlements évincent implicitement les entreprises artisanales pour favoriser des filiales d'entreprises telles que la CTM-LN (Issal). D'ailleurs, des grands patrons se sont intéressés à ce secteur d'activité qui jusque là était laissé en pâture à de petits exploitants.

---

<sup>33</sup> Les industriels préfèrent externaliser ce service. Il arrive qu'ils compensent le coût de ce service aux ouvriers en retenant une partie de leur salaire

## Conclusion intermédiaire

### Encadrement des transports collectifs par l'Etat : cohésion nationale et contrôle social

#### Un constat : les inégalités d'accès aux transports

Au Maroc, les transports en commun montrent une hétérogénéité de la demande et une fragmentation de l'espace social (en de multiples socio-espaces). S'observe une large gamme de situations entre les quartiers résidentiels haut de gamme et les bidonvilles. L'usage des voitures particulières (et des transports institutionnels type train) pour les uns tendraient à s'opposer aux transports collectifs de masse pour les autres. Et en dépit de l'augmentation du taux de motorisation des ménages, l'insuffisance des transports en commun demeure.

Les situations carrefours des pôles-étapes et des *agglomérations routières* (Troin, 1979) sur les grands axes s'accompagnent d'une satisfaction des besoins de transport des personnes parce que ces territoires sont plus facilement accessibles. Inversement, dans les espaces enclavés et sous-équipés en infrastructures routières, diverses adaptations permettent de pallier une offre incomplète de transport. Bien que les transports soient étroitement contrôlés par les autorités, le manque de régulation dans la politique des transports explique en partie l'inégale desserte des territoires. Globalement, une offre de transport importante dans les espaces dynamiques et économiquement rentables pour les opérateurs s'oppose à des services parfois inexistantes dans les régions à l'écart des grands circuits commerciaux et d'échanges.

A l'échelle urbaine, l'organisation des lieux de transports (gare routière, stations de taxis) est supervisée par les autorités, mais elle répond aussi à des formes d'autorégulation de la part des opérateurs. La répartition géographique des points de rupture de charge montre une concentration dans les centres-villes, avec des terminaux qui jouxtent souvent les portes des anciennes médinas. Cette concentration des opérateurs dans les espaces centraux et fonctionnels s'accompagne de prestations imparfaites dans les quartiers périphériques. La complémentarité des différents moyens de transport est un fait, mais les réseaux restent déséquilibrés au profit des centres-villes et au détriment des marges urbaines.

On pourra également opposer d'une part, les transports institutionnels avec leur « *rigidité mal adaptée à la rapidité d'évolution de l'urbanisation et des pratiques de mobilité* » (Godard, 2005, p. 234-235) et d'autre part, les grands taxis collectifs qui font preuve de réactivité à la demande, de souplesse et de rapidité dans les déplacements.

Xavier Godard (2005, p. 230) montre le dilemme que posent les transports en commun en PED : « *Si l'on veut limiter l'extension de l'usage des modes individuels, une politique d'offre de transport collectif doit assurer un service de qualité suffisante et durable comme alternative à cet usage : cela coûte cher (...) et le principe d'une couverture de l'essentiel des coûts par des recettes tarifaires, dans un contexte de faiblesse des ressources publiques, oblige à mettre en place des tarifs relativement élevés, qui excluent une partie importante de populations au pouvoir d'achat réduit. L'application d'une telle politique revient à priver le transport collectif d'une part appréciable de sa clientèle potentielle* ». Dans ces conditions et le contexte actuel, préserver l'accessibilité des transports à moindre coût implique *ipso facto*, sans recours aux subventions, d'accepter « *des transports qui ne correspondent pas au standard de qualité (...)*. On tend alors à perdre la clientèle potentielle des usagers qui peuvent sortir du système de transport collectif par le haut en recourant aux modes de transport individuel ». In fine, le transport institutionnel est tombé dans une *double trappe* : concurrence de la voiture particulière et concurrence des moyens des transports alternatifs (taxis collectifs par exemple) (Godard, 2005).

## **Gouvernance des transports en commun au Maroc : cohésion nationale et contrôle social**

Au lendemain de l'indépendance du royaume, les services de transport collectif sont partagés entre divers opérateurs. A l'Etat revient le chemin de fer, c'est-à-dire des infrastructures lourdes et coûteuses dont la gestion nécessite un personnel nombreux et qualifié. La gestion du réseau ferré demande à être étroitement encadrée pour un bon fonctionnement du service, ce qui a sans doute justifié la création de l'ONCF. Et cet établissement public permet au Makhzen de s'assurer une clientèle parmi les fonctionnaires : *la fidélité en échange de la protection*. L'Etat récupère aussi la CTM-LN, la plus ancienne et la plus prestigieuse entreprise marocaine de transport interurbain par autocars qui repassera au secteur privé en 1993. Les municipalités ayant une mission de service public de transport urbain, des régies (inter)communales d'autobus sont créées dans les années 60. La puissance publique était donc maître des transports dits institutionnels, alors que des particuliers obtenaient des autorisations de transports pour exploiter des autocars et exploiter des taxis ; ces autorisations peuvent être considérées comme des faveurs destinées à maintenir l'allégeance au Palais.

Plusieurs décennies après la mise en place de ce système complexe, on peut se demander si les opérateurs privés ont mieux réussi que leurs homologues publics. L'ONCF conserve un réseau identique à celui hérité de la période coloniale, tandis que les régies sont pour la plupart déficitaires (toutes sauf celle de Fès) et, pour certaines, remplacées par des entreprises privées. Alors que les établissements publics ne satisfont ni la demande de transport ni l'exigence de rentabilité économique, les opérateurs privés, informels compris, s'adaptent aux besoins de déplacements et offrent une large gamme de services.

Les transports représentent un bon indicateur pour étudier le contexte économique et social, les interactions sociales et spatiales, ainsi que la stabilité et l'équilibre politiques. Cette synthèse intermédiaire sur le système de transport marocain peut ainsi éclairer les questions de la cohésion nationale et du contrôle social au Maroc. A travers la législation nationale et l'organisation des transports, ce secteur participe à la cohésion sociale. Dans un Etat encore fortement centralisé, le ministère de l'Intérieur conserve un rôle important dans la réglementation des tarifs des transports en commun fixés par décrets.

Après approbation du Premier ministre, le ministère des Transports fixe les tarifs pour le transport des marchandises et des personnes – à l'exception du transport urbain dont les municipalités, sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, sont responsables. Les prix des places ne sont pas laissés à l'appréciation des opérateurs et restent étroitement encadrés par les pouvoirs publics. Les tarifs des transports sont définis en vertu d'une logique de rentabilité pour l'opérateur et de manière à permettre l'accès du plus grand nombre à la mobilité. Pour l'Etat, chacun doit pouvoir avoir accès à la mobilité, quels que soient ses revenus, ne serait-ce que pour accomplir les formalités administratives.

En matière de transport, tout n'est pas dérégulation et libéralisation au Maroc, loin s'en faut. Les usagers ont certes le choix entre différents moyens de se déplacer, mais la concurrence entre les opérateurs reste supervisée par la puissance publique. « *La nécessité de maintenir le jeu d'une concurrence loyale dans les transports et d'éviter tant la constitution d'un monopole privé que la surabondance des moyens de transport* » (décret de 1967) demeure une préoccupation de la commission nationale des Transports. Il faut entendre *concurrence loyale* comme un encadrement par les autorités de la concurrence. Les établissements publics ont néanmoins souvent des situations monopolistiques : l'ONCF dispose d'un monopole pour les chemins de fer et la régie de Fès, par exemple, est encore protégée de la concurrence. Le mode d'attribution des autorisations de transport collectif montre aussi le contrôle du secteur par l'Etat. En témoigne le rôle de la commission nationale des Transports. Cette institution juge la nécessité pour l'intérêt général d'attribuer ou non des autorisations de transport.

On pourrait finalement considérer le secteur des transports comme un gâteau dont les parts sont subtilement réparties entre opérateurs privés, souvent des relais locaux du Makhzen, et les établissements publics dont les fonctionnaires tirent parti. Contrairement à l'apparent désordre du secteur, l'activité *Transport* reste fermement encadrée par l'Etat. Les opérateurs obtiennent des parts de marché dans les limites circonscrites par la puissance publique qui veille à l'équilibre. Les agréments de taxi, ainsi que les autorisations de transport des compagnies d'autocars, sont attribués de manière à permettre aux bénéficiaires d'obtenir des parts du marché du transport collectif. Il s'agit de rentes vouées à entretenir la fidélité d'une clientèle composée à la fois de nantis (grands patrons), mais aussi de personnes moins influentes (propriétaires de taxis). Chaque bénéficiaire peut ainsi prélever localement sa dîme. Les autorisations de transport des sociétés d'autocars ouvrent à de puissantes familles la possibilité de reconstituer des rentes de situation et de maintenir leur influence en prospérant. Les agréments de taxi représentent des faveurs en contrepartie de l'allégeance des tributaires, une allégeance qui peut d'ailleurs se monnayer. Ces agréments constituent une forme de protection sociale, une allocation individuelle remise à des individus en échange de leur fidélité au Palais. La possibilité d'exploiter un autocar revient à des (grands) patrons tandis que l'agrément de taxi est attribué à des personnes moins aisées pour leur assurer des revenus. Obtenir un agrément de taxi constitue donc la garantie d'une position sociale.

Ancien résistant contre l'occupant colonial, Mohamed a une carrière d'homme d'affaires à Tanger. Il est également implanté à la campagne en tant qu'exploitant agricole et élu communal. Il va user de son influence auprès des autorités locales pour obtenir un agrément de taxi pour son fils cadet.

Mohcine est un cadre fonctionnaire à la Ville de Tanger. Grâce à ses relations, il a permis à chacun de ses fils soit d'entreprendre des affaires soit d'être placés dans l'administration. Le père de Mohcine était un militaire gradé. Mohcine a donc pu obtenir, au nom de sa mère désormais veuve, un agrément de taxi qu'il exploite pour elle. C'est une forme de retraite pour une personne âgée prise en charge par les siens.

Ahmed est Tangérois et a passé une vingtaine d'années en France où il était chauffeur de poids lourds. De retour au pays, il place son épargne dans l'achat officieux de deux agréments de taxis. Il exploite le premier directement et le deuxième par l'intermédiaire d'un chauffeur. Avec un troisième agrément obtenu ensuite, c'est un chef d'entreprise qui assure sa retraite à travers l'exploitation des taxis.

Né dans le quartier Emsallah (nouvelle médina), Abdelwahid est le fils d'un commerçant tangérois. Retraité ni de l'administration ni de l'armée et sans carrière politique, son père a dû payer pour obtenir un agrément que le fils exploite.

La gestion des régies d'autobus urbains assure aussi des formes d'équilibre social. Ces établissements sont instrumentalisés par les collectivités locales qui les contrôlent. La vocation des régies n'est-elle pas de pérenniser des emplois de fonctionnaires ? Plus que la rentabilité économique, ce qui compte dans la gestion des régies c'est de maintenir le personnel et d'assurer un service public minimum bon marché. C'est pourquoi elles sont déficitaires au plan comptable. Dans le même ordre d'idées, l'austérité budgétaire imposée par l'Etat à l'ONCF, en raison des injonctions internationales et des conditionnalités de prêts de la Banque mondiale, a permis à cet établissement public d'équilibrer ses comptes. Mais n'est-ce pas en raison du maintien de logiques patrimonialistes que l'office ne parvient pas à dégager des profits nécessaires aux investissements pour étendre le réseau ferroviaire ?

Enfin, le secteur des transports a un rôle moteur dans l'économie nationale et pour les finances publiques. Les transports ne contribuent-ils pas aux recettes de l'Etat et des collectivités locales ? En plus d'être soumis à l'impôt général sur les revenus et à la TVA, les opérateurs paient des taxes de stationnement et d'exploitation des autorisations, ils font fonctionner les bureaux municipaux d'hygiène et les centres de visite technique<sup>34</sup>.

---

<sup>34</sup> D'ailleurs, obtenir un agrément pour ouvrir un centre de visite technique ne peut-il pas être aussi considéré comme une faveur qui permet de prélever sa dîme ?

**Figure 27. Gestion des moyens de transport collectif au Maroc**

Acteurs	moyens de transport							
	Train	Autocar	Autobus	Grands taxis	Petits taxis	Fourgons du transport mixte	Fourgons et minibus du transport de personnel d'entreprise pour compte propre	Fourgons et minibus du transport de personnel d'entreprise pour compte d'autrui
ministère de l'Intérieur		tutelle et CNT (*)	tutelle	tutelle. Agréments via CNT (*)	tutelle. Agréments via CNT (*)	tutelle. CNT (*)	tutelle	tutelle
ministère des Transports	tutelle	CNT (*). Suivi des agréments et contrôle des gares routières		CNT (*)	CNT (*)	CNT (*). Suivi des autorisations	suivi des autorisations	participation à la commission provinciale/préfecturale
Communes	à Casablanca : convention tripartite entre la Wilaya, la Ville et l'ONCF pour les trains de banlieue <i>Al Bidaoui</i>	mise à disposition de la gare routière contre la perception de taxes	mission de service public. Plan du réseau. Perception de taxes si opérateurs privés	mise à disposition des stations. Perception de taxes	mise à disposition des stations. Perception de taxes	mise à disposition des stations. Perception de taxes		présidence de la commission chargée de délivrer les autorisations et de valider les cahiers des charges. Perception de taxes
ONCF	gestion et exploitation du réseau ferroviaire							
Compagnies d'autocars		gestion et exploitation du service de transport collectif intercommunal						
Régies et concessions de transport collectif urbain par autobus			exploitation du service de transport collectif urbain					
Opérateurs privés, PME et TPE				services de transport interurbain (et urbain dans grandes villes)	services de transport urbain	services de transport intercommunal	service de transport de personnel d'entreprise	service de transport de personnel d'entreprise

(\*) CNT : commission nationale des Transports

Les récentes réformes du secteur des transports montrent de lentes évolutions qui ne remettent pas en cause les règles générales préalablement établies. Parfois énoncés dans l'urgence après l'indépendance, les principes de la réglementation des transports collectifs restent à l'origine d'abus et de dysfonctionnements. Les agréments et autorisations de transport déterminent de manière précise le nombre d'opérateurs, les destinations et les itinéraires : forme de contrôle de la concurrence et du secteur, mais aussi des déplacements des personnes. Les autorités ont mis en place différents moyens pour contrôler les flux : feuilles de routes des opérateurs, pointages des véhicules, passages obligatoires par les gares routières. Les autorisations provisoires pour remplacer un véhicule en panne ou pour renforcer l'offre de transport en période de pointe sont délivrées dans des règles précises. Pour qu'une société d'autocars puisse obtenir une autorisation dite d'excursion (pour ne pas parler de manifestations à Rabat), il doit fournir une liste détaillée des participants et des *encadrants* pour demander une permission aux autorités locales. Le caractère lourd de la gestion administrative des transports, avec des opérateurs qui doivent souvent passer par les services déconcentrés du ministère de l'Intérieur ou des Transports, ne montre-t-il pas des formes de contrôle social ?

## 2. Gestion et organisation des transports collectifs à Tanger et à Tétouan

Cf. Fig. V et VI, hors pagination

En matière de réseau de voirie, Tanger est mieux équipée que Tétouan, avec un maillage plus dense et régulier. Depuis que le roi effectue des séjours fréquents dans les capitales tingitanes, l'état des infrastructures routières y a été amélioré (comblements des nids-de-poule, revêtements et éclairage des principales artères) et de nouvelles voies ont été aménagées. Cette évolution favorable succède à une période de dégradation des chaussées. La réfection de la voirie et l'équipement routier portent en priorité sur les principaux axes, notamment dans les centres-villes, avant de concerner les pénétrantes des quartiers périphériques. La voirie secondaire présente encore des problèmes pour la circulation et la fluidité urbaine. Les contraintes de congestion des espaces centraux et d'encombrement routier s'accroissent malgré les efforts entrepris ces dernières années en matière de voirie à Tanger et à Tétouan. L'accessibilité des marges urbaines et leur desserte par les transports collectifs est encore insuffisante dans une ville comme dans l'autre.

**Tableau 51. Taux de motorisation des ménages. Tétouan, Tanger et Casablanca. En 2000**

	Voitures de tourisme immatriculées	Population totale (rurale et urbaine)	Ratio / population totale, %
Province de Tétouan	29 027	612 000	5 %
Wilaya de Tanger	61 528	728 000	8 %
Wilaya du Grand Casablanca	458 525	3 422 000	13 %

D'après : Annuaire statistique du Maroc, 2001

### Les évolutions des lieux de transport à Tanger

Jusqu'en 1987, le site de *la marsa* (le port) de Tanger regroupait la gare ferroviaire, la gare routière des autocars – déplacée en 1989 – et des stations de taxis. Au tournant des années 90, cette plate-forme multimodale, à laquelle il ne manquait que le transport aérien pour être complète, disparaît. L'exiguïté du site posait alors plus de contraintes que d'avantages. Face à l'augmentation de la population, ce lieu de transport ne participait plus à la fluidité de la circulation urbaine. La gare routière est transférée dans les espaces péricentraux, pour faciliter un accès rapide aux grands axes et décongestionner le centre-ville, et la gare ferroviaire de *la marsa* est réhabilitée en commissariat de la sûreté nationale (police). Seules deux stations de grands taxis (lignes urbaines) et l'agence de la CTM-LN demeurent à la sortie du port. Et des autocars touristiques, notamment étrangers<sup>35</sup>, qui arrivent à Tanger ou qui partent *via* le port, ainsi que des fourgons du transport mixte stationnent aux alentours de *la marsa*.

Avant l'inauguration de la gare routière, le Grand Socco et ses alentours ont servi de terminaux aux autobus, aux autocars et aux taxis. La Place du Grand Socco et des terrains vagues, dépourvus d'aménagement et en friche pour certains, desservis par des axes à sens unique et une seule voie, faisaient office de stations pour les différents moyens de transport en commun. Il résultait de cette situation un désordre et une congestion de la circulation automobile au centre-ville. Actuellement, seules des stations de grands taxis ont conservé leur emplacement dans les espaces centraux. Les arrêts d'autobus sont désormais plus éloignés du Grand Socco, centre névralgique de Tanger. Les autocars sont repoussés à la gare routière, construite par la municipalité et gérée par la délégation régionale des Transports. Cette gare routière est située à proximité d'un carrefour giratoire où convergent les principaux axes, notamment les routes de Rabat et de Tétouan. De plus, les terminaux des autobus ont été dispersés. *In fine*, Tanger ne dispose pas de plate-forme multimodale : les interfaces des transports portuaires, aéroportuaires, ferroviaires et routières sont dispersées (fig. V) .

Le réseau routier à Tanger manque de liaisons transversales structurantes entre les trois axes majeurs (route de Rabat, Tétouan et Ceuta). Les routes nationales convergent néanmoins vers la Place de la Ligue arabe où est située la gare routière des autocars et des grands taxis interurbains (fig. V). L'accès au port nécessite de traverser l'agglomération et de passer par le front de mer : le passage des camions représente une nuisance pour le tourisme, mais la construction du nouveau port Tanger-Méditerranée devrait atténuer cette contrainte.

A l'échelle de l'agglomération, le réseau de voirie structurant est essentiellement constitué de pénétrantes qui convergent au centre-ville (Grand Socco). Les experts soulignent les problèmes de discontinuités des axes secondaires (détours importants, passage par des pistes). Par conséquent, le trafic automobile est concentré sur un nombre d'axes restreint. L'encombrement de la circulation qui en résulte justifie la nécessité de radiales et de transversales secondaires. D'autres problèmes participent aux embouteillages : arrêts inopinés des véhicules, stationnement gênant, stations des taxis collectifs le long des trottoirs et attente des clients sur la voie, conflit entre la circulation motorisée et piétonne au centre-ville,

<sup>35</sup> circuits touristiques des tours opérateurs.



circulation perturbée par les souks informels et les marchands ambulants (au centre-ville comme dans les centralités secondaire de Béni Makada Ard Daoula et Ben Dibane, fig. V).

Doivent également être mentionnées la difficile accessibilité des quartiers périphériques d'habitat populaire, notamment dans l'arrondissement de Béni Makada, et plus généralement le manque de connexions directes inter-quartiers ainsi qu'entre les quartiers d'habitat et les axes principaux. Globalement, le réseau est de moins en moins dense au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre-ville en direction du sud.

### **La situation difficile de la circulation routière à Tétouan**

La ville de Tétouan souffre de l'insuffisance du réseau de voirie, avec une structure linéaire est-ouest qui permet difficilement de répondre aux besoins de déplacement dans les périphéries éloignées des axes structurants. Le réseau de voirie épouse la linéarité de la morphologie urbaine générale ; l'aménagement des voies transversales nord-sud fait défaut et la plupart des axes secondaires ne sont pas asphaltés. La voirie secondaire reste fortement dégradée quand elle existe (nids de poule, chaussées défoncées) et ne structure pas bien les quartiers périphériques. Ces derniers pâtissent d'un déficit de voirie, avec de simples chemins uniquement praticables à pied. Les experts s'accordent sur ce caractère inadapté de la voirie, le tracé de ce réseau n'ayant pas été modifiés au cours des étapes de l'étalement urbain. Il résulte de cette situation une circulation dense dans les espaces centraux, avec des ralentissements et des problèmes de pollution atmosphérique. La convergence des flux et des transports collectifs au centre-ville pose problème. Les stations de taxis et d'autobus, ainsi que la gare routière, sont concentrées dans les espaces où la circulation est la plus dense. Le passage obligé par le centre-ville est renforcé par le manque de liaisons inter-quartiers.

*« Les périphéries de Tétouan sont mal desservies et s'appuient encore sur le réseau hérité de l'époque coloniale, qui, malgré sa dégradation, demeure encore le réseau principal » (Azougagh, 1995, p. 133).*

Tétouan dispose uniquement de trois passages pour franchir l'oued Martil : les ponts de Torreta et Boujdad/Coelma, ainsi que la route de Chefchaouen (fig. VI). Au niveau des ponts, trop étroits, les accidents sont fréquents car les véhicules se croisent alors qu'il n'y a pas de passage prévu pour la traversée des piétons.

Face la saturation des espaces centraux, plusieurs avenues sont aménagées dès l'époque coloniale pour que la circulation puisse contourner le centre-ville. Au fur et à mesure de l'extension urbaine, plusieurs voies de contournement du centre sont ouvertes au sud de la médina, selon une direction est-ouest parallèle à l'oued Martil. Le SDAU 1982-84 puis celui de 1997 préconisent de dévier les flux pour limiter la circulation automobile dans les espaces centraux. La voie de contournement la plus récente et moderne est mise en service en 2003.

### **Photographie 9. La voie de contournement du centre-ville de Tétouan est inaugurée en 2003**



La voie de contournement est inaugurée au début de l'été 2003. Bien que ce projet soit réalisé tardivement par rapport à sa programmation, l'emprise au sol avait été préservée par les autorités locales pour que le tracé ne soit pas obstrué par le bâti lors de la réalisation de cette percée est-ouest de l'agglomération tétouanaise. (Photographie : Soulard F., volontaire du progrès AFVP - Agence urbaine de Tétouan, 2003).

Prochainement, le déplacement de la gare routière héritée de la fin du Protectorat espagnol devrait permettre de désengorger le centre-ville qui représente un goulet d'étranglement pour la circulation ; la construction d'un nouvel établissement, à l'écart du centre et greffé sur la voie de contournement, est en cours, mais tarde à être finalisé (fig. VI).

### **La délocalisation de la gare routière de Tétouan**

La gare routière du centre-ville de Tétouan présente plusieurs contraintes en raison de son exigüité et de sa localisation dans l'hypercentre : nuisances sonores d'un espace confiné et extrêmement bruyant, stationnement des autocars au sous-sol et problème d'aération, encombrement et congestion de la circulation au centre, entrées et sorties des autocars sur la principale voie d'accès du centre-ville.

*« D'une très pratique conception à l'origine (cette gare représentait, au moment de sa construction (en 1955-1956), la seule gare routière vraiment digne de ce nom de toutes les grandes villes du Royaume), la capacité à laquelle la gare routière actuelle connaît son opérationnalité optimale peut être considérée comme déjà atteinte malgré ses 26 quais » (SDAU de Tétouan, 1984).*

Les objectifs du déplacement de la gare routière sont de faciliter les manœuvres et le stationnement des autocars en minimisant le temps passé aux quais, d'éviter la congestion de la circulation routière au centre-ville et d'améliorer la sécurité routière et le confort des voyageurs. Ce projet de délocalisation remonte aux années 80 ; c'est actuellement qu'il se concrétise, avec du retard dans l'achèvement des travaux (chantier en cours depuis 2003).

La nouvelle gare routière de Tétouan est conjointement financée par la municipalité (12,5 millions de Dh pour l'acquisition du terrain<sup>36</sup>), l'ADPN (14 millions de Dh) et le FEC (19,9 millions de Dh) qui subventionnent la Commune. A partir du prélèvement par la municipalité des commissions sur les billets de transport vendus en gare routière et des loyers des locaux commerciaux la collectivité locale entend amortir le coût du projet en 22 ans<sup>37</sup>.

Le retard pris dans la construction de la nouvelle gare routière peut s'expliquer par le caractère technocratique d'un projet mal adapté aux besoins des usagers, notamment en raison de la distance entre le site retenu et le centre-ville. Au-delà de cette critique pouvant être adressée aux concepteurs, le problème résulte d'une situation ambivalente. La ville a certes besoin de délocaliser la gare routière à cause de l'encombrement de la circulation dans l'hypercentre. Mais les usagers n'éprouvent pas le même besoin : l'ancienne gare routière présente des avantages, dans la mesure où les gens arrivent directement au centre-ville, notamment pour les ruraux qui viennent vendre leurs produits agricoles et s'approvisionner à Tétouan. La situation de la nouvelle gare routière obligera les personnes soit à utiliser un autre moyen de transport pour faire la navette jusqu'au centre-ville (taxi, autobus), ce qui alourdirait le coût des déplacements, soit à marcher pour rejoindre les espaces centraux.

Dans les grandes villes marocaines, les terminaux de transport étaient traditionnellement situés au centre-ville, à proximité des anciennes médinas et sur le pas de leurs portes. Mais, face à l'augmentation des flux, les autorités sont contraintes de déplacer ces terminaux. Si ce type de délocalisation n'a pas posé de problème à Tanger, c'est peut être parce que la gare routière reste dans un quartier péricentral dynamique, avec le passage et le stationnement des transports urbains pour prendre le relais de l'autocar (autobus et taxis), mais aussi parce que les flux d'autocars vers Tanger représentent des longues distances. Les personnes qui arrivent à Tanger en autocar viennent de loin et sont prêtes à payer 5 ou 10 Dh pour une course en petit taxi par exemple.

<sup>36</sup> Parcelle de 9 ha dont 5,2 réservés à la gare routière (bâtiments, quais, parcs de stationnement, espaces verts).

<sup>37</sup> En 2000-2001, la gestion de l'actuelle gare routière représente 2,94 millions de Dh de recettes et 0,71 million de Dh de dépenses (excédent recettes/dépenses de 2,23 millions de Dh).

La nouvelle gare routière de Tétouan est certes située à proximité d'un carrefour giratoire stratégique pour la circulation automobile, mais elle est implantée sur une sorte de *no man's land* greffée sur la voie de contournement (fig. VI). Or, contrairement à Tanger, les parcours des autocars qui convergent vers Tétouan sont essentiellement locaux (vers les souks et les communes rurales, vers la zone littorale et Fnideq) ; pour les personnes arrivant des communes périurbaines à Tétouan, le coût d'un autre moyen de transport peut faire doubler le prix total du déplacement. En définitive pour le cas tétouanais, ne sont-ce pas plutôt les usagers que les autorités qui ne sont pas prêts pour la délocalisation de la gare routière ?

### **Les modes de gestion des gares routières à Tanger et à Tétouan**

Les services déconcentrés du ministère des Transports assurent la gestion quotidienne des bâtiments des gares routières qui dépendent néanmoins des communes ; les taxes prélevées auprès des sociétés d'autocars reviennent à la collectivité locale.

Plusieurs modes de prélèvements des taxes peuvent se combiner dans les gares routières :

- somme fixe pour chaque passage d'autocar. Les montants varient néanmoins en fonction de l'usage de la gare routière : sont distingués les autocars basés (départs), les autocars en transit et les autocars qui effectuent leur terminus à la gare routière (arrivées) ;
- une partie proportionnelle des recettes est versée à la collectivité en fonction des tickets vendus en gare routière (feuille de route et souches justificatives). A Tétouan, c'est le principe appliqué (5 % des recettes effectuées à Tétouan par les compagnies d'autocars) ;
- un montant qui varie en fonction des kilomètres parcourus par les autocars (de 0,25 à 0,4 Dh/km, ce qui peut approximativement correspondre au prix d'une à deux places).

La gare routière de Tanger rapporterait environ 400 000 Dh à la municipalité, presque six fois moins qu'à Tétouan. En outre, les sociétés d'autocar sont soumises à la TVA et à l'impôt général sur les revenus.

La gare routière de Tétouan accueille en moyenne 5 300 voyageurs. 120 autocars sont basés à Tétouan (départs de Tétouan), 37 sont en transit par la ville et 99 effectuent leur terminus à Tétouan : au total, 256 autocars passent par la gare routière dont 24 réservés à la desserte des souks ruraux. La gare routière enregistre quotidiennement 364 mouvements d'autocars (114 arrivées d'autocars en terminus à Tétouan, 105 autocars en transit et 145 départs d'autocars basés à Tétouan) ; c'est beaucoup pour 26 quais ! Le temps de stationnement des autocars en gare routière est en principe limité à 15 minutes, pour éviter l'encombrement du site, c'est pourquoi les passagers peuvent acheter leurs places à l'avance.

A titre comparatif, la gare routière de Tanger est utilisée par 196 autocars (83 basés, 13 en transit et 101 avec un terminus à Tanger). 57 autocars au départ de Tanger font la navette vers Tétouan. Quotidiennement, environ 160 autocars effectuent leur départ de Tanger en direction de 26 destinations finales ; l'offre de transport par autocar à partir de Tanger aurait plus que doublé au cours des années 90. Tanger est un terminus pour des lignes nationales de longues distances (seulement trois autocars *soukiers* parcourent des distances inférieures à 60 kilomètres entre Tanger et des communes rurales), tandis que Tétouan a un rôle central dans le réseau de transport local/régional (réseau multidirectionnel).

#### **2.1. Le transport collectif par autobus : différences entre Tanger et Tétouan**

A Tanger, le transport en commun par autobus est assuré par un opérateur privé, filiale d'une entreprise internationale. Ce concessionnaire jouit d'une situation monopolistique, tandis qu'à Tétouan des opérateurs privés locaux et nationaux se partagent le réseau des lignes d'autobus.

### *2.1.1. A Tanger : une régie privatisée avant la concession à un opérateur international*

A Tanger, la société Boughaz reprend, de 1987 à 1992, la régie des transports en commun. Puis, lors du renouvellement de la concession pour une durée de dix ans (1992-2002), Boughaz passe la main à Tingis Bus qui n'honorera pas sa mission jusqu'à son terme ; cette expérience de concession à un opérateur privé national du transport collectif urbain se conclut par un échec : les services de la compagnie d'autobus sont suspendus plus d'une année avant le terme du contrat de concession. L'opérateur privé abandonne ses responsabilités en 2000, semi-faillite dans la mesure où les autobus Tingis circulent encore à Kénitra. Tanger est donc restée une année sans transport par autobus, ce qui entraînait d'importantes contraintes de déplacements des habitants ; les taxis disposaient alors *de facto* d'une situation de monopole.

Jusqu'en 1987, les terminaux des autobus urbains et des taxis étaient situés autour de la Place du Grand Socco. A partir de 1988, les stations d'autobus sont déplacées sur un terrain vague à environ 200 mètres du précédent site. Puis, en 2002, les quais des autobus seront implantés plus à l'écart de l'hypercentre. La tendance est à l'éparpillement des terminaux des lignes autobus, dans les péricentres et le long des trottoirs des principales artères, pour pallier la congestion de la circulation au centre-ville. Les autorités locales souhaitent mettre un terme à la concentration des lieux de transports au centre pour éviter les embouteillages. Les différents modes et moyens de transport ont désormais des emplacements distants.

Suite à l'insuccès de Tingis Bus, la Communauté urbaine de Tanger prendra, entre 1999 et 2001, des précautions dans le montage du dispositif de concession des lignes d'autobus à un nouvel opérateur, international cette fois :

*« pour les besoins d'adaptation du service concédé aux exigences de l'intérêt général, l'Autorité concédante peut imposer en cours d'exécution du contrat de concession, des modifications touchant la partie réglementaire de la concession (...) »* (article 5 : modification du contrat, in convention de concession des lignes de transport urbain dans la ville de Tanger conclue entre la Communauté urbaine de Tanger et la société anonyme Empresa Ruiz, p. 4). Et les modifications réglementaires proposées par l'opérateur sont soumises à l'accord préalable de la collectivité locale qui reste maître des décisions.

Cette dernière concession vise à réintégrer une compagnie d'autobus pour la ville. Elle fixe l'obligation de validation par l'autorité concédante de l'ensemble des amendements apportés aux cahiers des charges, ainsi que le montant des redevances annuelles par ligne d'autobus (20 000 Dh par ligne et par an, soit 340 000 Dh par an pour les 17 lignes).

La municipalité a fait le choix de redevances annuelles par ligne, et non par autobus mis en circulation ni en fonction des tickets vendus, dans le but d'encourager l'opérateur à mettre à la disposition des usagers un nombre important de véhicules par ligne, et plus généralement un service de qualité, s'il entend augmenter ses parts de marché. Selon une conception *gagnant - gagnant* du dispositif, il est prévu la prorogation du contrat si le cahier des charges est respecté ; c'est une manière d'inciter le concessionnaire à répondre à ses engagements.

La convention est passée pour dix ans, durée dite initiale du contrat de concession pouvant être prorogé sur initiative de l'autorité concédante pour cinq années supplémentaires.

La municipalité se réserve le droit de faire appel à d'autres opérateurs que le concessionnaire pour le transport urbain : la société Empresa Ruiz, société espagnole exploitant les réseaux de transport urbain de Tolède et Salamanque, dispose d'un monopole sur les lignes d'autobus concédées à Tanger, la convention ne stipule pas que d'éventuelles nouvelles lignes lui soient automatiquement attribuées. L'opérateur bénéficie toutefois d'un monopole de fait pour le transport urbain par autobus à Tanger.

La procédure d'appel d'offres relative à *l'exploitation de lignes de transport public urbain par autobus* a été lancée le 19 décembre 2000 par la Communauté urbaine de Tanger. Au préalable, *le cahier des charges relatif à la l'exploitation de lignes de transport public urbain par autobus dans la ville de Tanger*, document de 61 pages, est adopté par l'autorité concédante le 27 avril 1999, puis approuvé le 10 octobre 2000 par l'autorité de tutelle (direction des régies et services concédés par délégation du ministre de l'Intérieur). Le titre VI du document stipule les dispositions relatives à la procédure d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres<sup>38</sup> se réunit pour ouvrir les plis le 20 février 2001 (trois mois après le lancement de l'appel d'offres). En dépit du fait que la convention passée entre la collectivité locale et la société Tingis Bus est censée expirer fin février 2002 et qu'il ne peut y avoir deux contrats portant sur la même période et le même objet, l'appel d'offres du 19 décembre 2000 est maintenu. Etant données les difficultés posées par la société Tingis Bus en matière de transport urbain, le président de la Communauté urbaine de Tanger s'engage à *prendre toutes les mesures légales pour résilier le contrat avant l'entrée en vigueur de la nouvelle convention*. La validation du cahier des charges proposé par l'autorité concédante (niveau local) à l'autorité de tutelle (niveau central) prendra plus de cinq mois. Quatre mois s'écouleront ensuite entre la décision du ministère de l'Intérieur et le lancement de l'appel d'offres. Toutefois, le délai de réponse n'excède pas trois mois. Si l'autorité de tutelle met cinq mois pour examiner et valider le cahier des charges, n'est-ce pas en raison d'un contrôle étroit du pouvoir central sur les collectivités locales ? La municipalité paraît davantage préoccupée par la relève de Tingis Bus dans les meilleurs délais, étant donnée l'urgence que représente la situation du transport dans la ville qu'elle administre.

En définitive, le court délai laissé aux opérateurs pour préparer leur réponse conduit à un nombre limité de candidatures. Seules la société anonyme Empresa Ruiz (Madrid) et la SARL Good Bus (Tanger) répondent à l'appel d'offres international. Le candidat marocain sera écarté au profit de l'entreprise espagnole pour plusieurs raisons : Good Bus n'a pas présenté de programme de financement, sa capacité technique est jugée insuffisante et sa proposition financière n'est pas détaillée. Au terme de la séance d'ouverture des plis et après délibération de la commission d'appel d'offres, *le seul candidat admissible est retenu... on frôle la négociation par entente directe*.

Le document « Activités proposées par Empresa Ruiz S.A. pour l'exploitation de lignes de transport public urbain par autobus dans la ville de Tanger » correspond à l'offre (72 pages). Le contrat de concession désigne le cahier des charges (61 pages) et la convention de concession (26 pages).

L'opérateur a obligation de créer une société anonyme marocaine de droit privé : la société Autasa (autobus urbains de Tanger S.A.). Le service ne doit pas faire l'objet de cession, ni de gérance et de sous-traitance à un tiers.

La convention de concession définit les biens de retour comme la propriété inaliénable de l'autorité concédante. Les biens de retour comprennent les équipements fixes du réseau : arrêts des bus, abris-bus, plaques de signalisation, stations et équipements s'y rattachant. Ces biens sont financés par le concessionnaire (plan d'investissements) et ils reviennent gratuitement à la collectivité locale en fin de contrat. Les biens de reprise désignent les biens mobiliers, autres que ceux mentionnés dans les biens de retour, acquis ou constitués par le concessionnaire à l'usage exclusif du service concédé. Les biens de reprise regroupent les autobus, le matériel et l'outillage, les équipements et installations (garage et ateliers), le mobilier, le matériel de bureau et le matériel informatique, les stocks. Ils restent la propriété de l'opérateur. A l'expiration du contrat de concession, la Ville dispose d'une option préférentielle d'achat de ces biens à valeur marchande au cas où le concessionnaire décide de les vendre. L'inventaire des biens doit être communiqué chaque année à l'autorité concédante.

---

<sup>38</sup> Elle réunit quatre membres, ayant chacun une voix délibérative, représentant d'une part, l'autorité concédante (la Communauté urbaine de Tanger) et d'autre part, l'autorité locale de tutelle (la Wilaya). Quinze autres personnes siègent à cette commission, à titre consultatif, au nom des autorités concédante et de tutelle, de la chambre de commerce, d'industrie et des services de la wilaya de Tanger, de la direction des régies et services concédés (ministère de l'Intérieur), de la délégation régionale des Transports et de la marine marchande, ainsi que de la direction régionale de l'Équipement.

Théoriquement, Autasa exploite en exclusivité absolue les lignes suivantes :

**Tableau 52. Les lignes d'autobus concédées à Autasa à Tanger. 2002**

N° de ligne	Départ - Terminus	Longueur de la ligne en km	Nombre mini d'autobus	Nombre maxi d'autobus
1	Cité universitaire - gare routière	21,2	6	7
2	Place Oued el-Maghazine - Cité universitaire	18,8	4	7
3	Avenue Imam Mouslim - Avenue Ibn Zare	13,4	4	7
4	Rue Bir Anzarane - Rahrah	14,8	4	7
5	Rmilet - Mosquée Sidi Bouabid (Grand Socco)	13	2	7
6	Rue Marrakech - Sidi Driss <i>via</i> Mosquée Mohammed V	9,6	2	7
7	Avenue Habib Bourguiba - Bir Chifa	11,8	6	7
8	Zone industrielle Moghogha - Boulevard Anfa	14,2	2	7
9	Gare ferroviaire Moghogha - Route de Boukhalef	14,6	7	7
10	Dradeb - Zone industrielle Moghogha	16,6	8	8
11	El-Aouama - Gare routière	12	2	7
12	Gare routière - Hay Essalam	11,6	3	7
13	Port - Zone industrielle de Moghogha	15,4	2	7
14	Marshan - Malabata	15,4	3	7
15	Port - Nouinouich	17,2	2	7
16	Casabarata - Menhar	23,8	7	7
17	Gare routière - Hay Moujahidine	11,4	4	7
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>254,8</b>	<b>68</b>	<b>120</b>
<b>En moyenne par ligne</b>		<b>15</b>	<b>4</b>	<b>7</b>

D'après : « article 9 : lignes concédées » et « article 11 : parc d'autobus », *in* convention de concession des lignes de transport urbain dans la ville de Tanger conclue entre la Communauté urbaine de Tanger et la société Empresa Ruiz S.A., 2001, pp. 8-9. Les pages 16 à 36 du cahier des charges détaillent les itinéraires des lignes d'autobus.

Deux lignes (n° 1 et 2) permettent d'assurer la liaison entre le centre-ville et les cités universitaires situées en périphérie (secteur ouest de l'agglomération). Six lignes (n° 4, 6, 7, 11, 12 et 17) sont prévues pour relier le centre-ville aux quartiers périphériques. Quatre lignes (n° 8, 9, 10 et 13) desservent les zones industrielles entre-elles ou à partir des quartiers d'habitat populaire. Quatre lignes (n° 5, 14, 15 et 16) suivent l'axe littoral : elle sont prévues pour les loisirs et elles sont également utiles aux habitants des secteurs périphériques et périurbains pour rejoindre le cœur de Tanger.

La longueur moyenne des lignes d'autobus est de 15 kilomètres. Les itinéraires traversent l'agglomération d'une extrémité à l'autre. Le parcours aller-retour de chaque ligne dure environ une heure. En théorie, le temps d'attente aux abri-bus ne dépasse pas une demi-heure. Le problème pour les usagers réside davantage dans le temps de déplacement, car les lignes ont des trajets sinueux et non directs, que dans le temps d'attente du passage de l'autobus aux arrêts. Globalement, les parcours sont jugés trop longs et peu adaptés aux besoins.

D'après la convention de concession, « l'autorité concédante veillera à ce qu'aucun opérateur ne porte préjudice à la bonne marche du service concédé au titre des lignes précitées (grands taxis, autres...) ». Les réseaux intra-urbains des taxis collectifs ne sont pas précisément calés sur les itinéraires des autobus, mais ils reprennent approximativement des segments plus courts, et donc rapides et davantage appropriés aux besoins, de ces lignes (fig. V). Les trajets des grands taxis répondent à une logique de minimisation des parcours : ces opérateurs effectuent la distance la plus courte possible entre le point de départ et la destination (pour maximiser les profits en réalisant le plus de courses possibles sans perdre de temps dans les embouteillages et en minimisant les coûts du carburant). Dans ces conditions, les lignes des taxis collectifs sont adaptées aux besoins des habitants des quartiers périphériques ; elles rapprochent, plus rapidement que celles des autobus, les quartiers d'habitat du centre-ville (ainsi que ce dernier avec les centralités secondaires). De plus, les services des grands taxis reste moins coûteux que les places d'autobus à Tanger. Or, au centre-ville comme en périphérie, la plupart des terminaux des autobus sont à proximité des stations de taxis collectifs intra-urbains. Les autobus desservent certes tous les quartiers de la ville, mais on peut aussi se déplacer en grand taxi, plus rapide et plus pratique.

Finalement Autasa jouit certes d'un monopole, officiel sur les lignes d'autobus concédées et de fait pour le transport urbain par autobus, mais l'entreprise reste concurrencée par les grands taxis. Si cet opérateur dispose théoriquement d'une exclusivité de transport collectif sur les lignes actuelles, les autorités locales ont veillé à reléguer les autobus en périphérie pour favoriser l'activité des taxis au centre-ville. C'est pour toutes ces raisons que les autobus de Tanger ont un taux de remplissage n'excédant pas 30 % en moyenne.

Les lignes d'autobus ne sont pas prévues pour la circulation dans les espaces centraux, mais pour assurer des liaisons entre le centre-ville et les quartiers périphériques : les itinéraires ne passent pas par le Boulevard Pasteur, principale artère au cœur de la ville, par contre les deux-tiers des autobus transitent par le Boulevard Ben Abdellah qui peut être considéré comme une voie de contournement pour rejoindre les secteurs sud de l'agglomération. Les principaux pôles d'échanges des autobus correspondent à des carrefours giratoires à l'intersection de grandes pénétrantes (Place Koweït, Place Maroc, fig. I, II et V). Néanmoins, le réseau d'autobus urbains présente des dysfonctionnements. Par exemple, il y a une seule ligne avec un terminus au port et une seule autre ligne pour desservir la zone industrielle de Gzenaya. Bien que la couverture de l'agglomération par le réseau d'autobus soit globale et rayonnante, plusieurs quartiers sont mal desservis car les véhicules ne quittent pas les axes structurants. À l'inverse des taxis, les autobus ne permettent pas une desserte fine des quartiers d'habitat ; ils ne collent pas aux besoins des usagers. La distance entre les arrêts d'autobus est jugée trop importante par les usagers : c'est un dilemme car ajouter des arrêts signifierait des temps de parcours encore plus longs. La solution pourrait résider dans la multiplication des lignes et le développement du minibus, mais ces investissements seraient-ils économiquement rentables ?

Les autorités locales prennent la garantie de la fourniture d'un service minimum par Autasa, sous peine que le concessionnaire supporte les frais engagés par l'autorité concédante pour assurer provisoirement le transport urbain. Ne pas exploiter une ligne d'autobus correspond à une rupture de la continuité du service et peut entraîner la *déchéance du concessionnaire*, en plus d'indemnités dues par Autasa à l'autorité concédante.

L'opérateur verse une caution bancaire de garantie à la municipalité : 50 000 Dh par ligne, soit 850 000 Dh au total. Ce compte doit être approvisionné à mesure que la collectivité locale en fait usage et le concessionnaire s'engage à reconstituer le montant intégral de la caution chaque fois qu'elle est utilisée. La caution est définitivement acquise par l'autorité concédante en cas de déchéance du contrat.

*« Le concessionnaire peut être déchu du bénéfice de la concession dans les cas suivants : en cas d'interruption totale ou partielle du service sur une ligne ou un ensemble de lignes pendant plus de trois jours, sauf cas de force majeure justifié ; dans le cas où le concessionnaire ne reconstitue pas la caution de garantie dans les conditions prévues ; dans le cas où le concessionnaire ne s'acquitte pas des redevances dans les délais prévus ; dans le cas où du fait du concessionnaire la sécurité vient à être compromise par défaut d'entretien des installations ou du matériel »* (article 31 : déchéance, in convention de concession).

Le contrat de concession prévoit les modalités du contrôle de l'activité de l'opérateur privé. L'autorité concédante peut vérifier l'exactitude des informations comptables et statistiques fournies par le concessionnaire, en soumettant la société d'exploitation à un audit externe à sa charge. Il est institué un service chargé du suivi de la concession.

*« Pour les besoins du suivi de l'exécution du contrat de concession il est institué une Commission de transport urbain présidée par un représentant de l'Autorité Concédante et composée comme suit : un représentant de l'Autorité Locale ; un représentant des Services de la Sûreté Nationale ; le responsable du service chargé des opérations matérielles de suivi de l'exécution du contrat de concession (et désigné par l'autorité concédante) ; un représentant du concessionnaire »* (titre V : dispositions relatives au suivi, contrôle et sanctions, article 27 : suivi de la concession, in convention de concession).

Les procès verbaux archivés par la commission de transport urbain permettent son contrôle par l'autorité de tutelle. La municipalité peut décider la création de brigades de contrôle. Ces dernières sont composées de trois membres : un représentant de l'autorité concédante, un représentant de l'autorité locale et un agent des forces de l'ordre qui peuvent être assistés dans leur mission par des techniciens fonctionnaires de la collectivité locale. Ces brigades interviennent sur initiative de l'autorité concédante, à la demande du wali ou sur celle du ministère de l'Intérieur. Les litiges entre le concessionnaire et l'autorité sont réglés localement à l'amiable, sinon la responsabilité revient à l'autorité centrale : la direction des régies et services concédés du ministère de l'Intérieur peut remettre l'affaire au tribunal local compétent. Contrairement au contrat de gestion déléguée de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité, il n'est pas prévu de recours auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) domicilié à Washington.

« Les tarifs applicables sur les lignes à desservir sont fixés, toutes taxes comprises (TVA 14 %) comme suit :

- tarif ticket est fixé à :	3,20 Dh	(il sera ensuite institué un ticket aller-retour à 5 Dh. En comparaison, une place dans un grand taxi coûte 2 à 3 Dh sur les lignes intra-urbaines)
- carnet de 10 voyages est fixé à :	25,60 Dh	
- tarifs des abonnements		
élèves :	100 Dh par mois	
étudiants :	100 Dh par mois	
- tarif ticket spécial pour élèves et étudiants fixé à 1 Dh		

(titre IV : dispositions financières, article 19 : tarification, révision des tarifs, in convention de concession).

« La révision des tarifs ne pourra être appliquée qu'après approbation de l'autorité compétente (Ministère de l'Intérieur) par correspondance officielle (...) » (article 40 : révision des tarifs, in cahier des charges).

Globalement, les modalités du cahier des charges peuvent être regroupées en trois points :

- 1) assurer un service minimum et l'exploitation des lignes concédées ;
- 2) définir les modalités de suivi et de contrôle du concessionnaire ;
- 3) veiller au maintien de tarifs socialement acceptables.

En outre, dans la convention de concession et dans l'offre de la société Empresa Ruiz, plusieurs mentions laissent transparaître des aspects relevant de stratégies de communication et d'image de marque d'entreprise moderne et performante. L'autorité concédante doit par exemple valider le plan des 100 abris-bus et des panneaux de signalisation, avec le logo de la société, la forme et l'emplacement des indications de numéros et de lignes sur les autobus, les locaux prévus pour l'exploitation (capacité de remisage, d'entretien, de réparation, de ravitaillement et de parcage des véhicules, moyens de dépannage). Le concessionnaire doit veiller à évacuer dans les meilleurs délais les véhicules tombés en panne sur la voie publique. Dans le document résumant son offre, Empresa Ruiz conditionne la réalisation des abris-bus par leur exploitation publicitaire pour financer ces équipements. En écho, il est prévu par la convention de concession (article 25 : publicité commerciale) que « de toute façon, l'autorité compétente se réserve le droit d'accepter ou non le contenu de la publicité de telle sorte que celle-ci respecte les normes ethniques, morales et non politiques de la Communauté ».

Autasa mise sur une stratégie de communication et de visibilité : « il est (...) absolument indispensable que les usagers (...) connaissent les endroits où l'autobus peut les ramasser, et qu'à ces endroits ils trouvent une information claire et détaillée des horaires des lignes et des parcours » (activités proposées par Empresa Ruiz S.A. pour l'exploitation de lignes de transport public urbain par autobus dans la ville de Tanger, p. 40). L'opérateur propose la création d'un service aux usagers, un département d'assistance aux usagers, un service d'information aux citoyens, un service de réclamations et propositions.



Ces points sont détaillés dans quatre pages de l'offre du concessionnaire, mais ne s'agit-il pas d'un strict affichage d'entreprise citoyenne communicante dans la mesure où, à notre connaissance, aucun de ces services n'a vu le jour ?

L'opérateur privé insiste sur l'implication et la motivation de son personnel : « *le personnel doit participer et partager l'objectif de se sentir impliqué dans la réussite de la gestion commerciale du service de transport urbain. Dans ce but, nous mettrons en place un **système de stimulation** qui donne priorité à la satisfaction des objectifs visés. (...) **L'aspect extérieur des employés est essentiel pour que la société concessionnaire fasse bonne impression** » (activités proposées par Empresa Ruiz S.A. pour l'exploitation de lignes de transport public urbain par autobus dans la ville de Tanger, p. 19).*

Il s'agit de précisions difficilement *contractualisables* destinées à flatter l'autorité concédante. Ce souci d'image de marque est partagé par les représentants de la municipalité. Un ingénieur des services municipaux, cinte de la tenue vestimentaire des chauffeurs Autasa à la main, nous a présenté avec enthousiasme la valise dans laquelle l'opérateur avait fourni son offre de service : cette *malle de magicien* a pu faire impression et trône peut-être encore dans le bureau de notre interlocuteur, comme un trophée symbolique de la bonne gouvernance urbaine : « *avec ces gens, on peut s'attendre à du travail sérieux* » avait-il indiqué. Le modèle de la tenue de travail des chauffeurs est détaillé en page 20 du cahier des charges.

Pour avoir discuté avec des chauffeurs d'autobus, nous pouvons signaler leur mécontentement quant à leurs conditions de travail et rémunérations (salaires proches du SMIC, heures de travail mal réparties dans la semaine, peu de primes et autres indemnités). Un chauffeur d'autobus Autasa gagne 2 200 Dh par mois, environ 1,25 SMIC. Les chauffeurs de Tanger sont d'autant plus mécontents d'avoir un salaire inférieur à leurs homologues de Marrakech que ces derniers sont aussi employés par une filiale d'un groupe espagnol ; les chauffeurs Autasa estiment qu'ils méritent aussi 3 000 à 4 000 Dh de revenus mensuels. Contrairement à d'autres concessions de services publics à des filiales de groupes étrangers, la gestion des ressources humaines paraît évacuée et laissée à l'appréciation du concessionnaire dans la convention signée entre la Ville de Tanger et Empresa Ruiz.

La comparaison entre Autasa et délégataire des services d'eau, d'assainissement et d'électricité (Amendis) se limite à des aspects d'active stratégie de communication destinée à valoriser une image de marque d'entreprise moderne en phase avec les souhaits de l'autorité responsable des services urbains. Autasa regroupe 164 salariés (dont 137 conducteurs-receveurs et seulement 6 cadres, dont 5 de nationalité espagnole), tandis qu'Amendis représente plus de 2 000 emplois à Tanger et Tétouan. A Tanger, il n'y avait plus de régie de transport urbain depuis 1987 : à la différence d'Amendis (chapitre 6), Autasa n'a pas eu à se poser l'épineuse question de la reprise des fonctionnaires d'une régie en conservant les avantages de leur statut.

Pour parer à l'immobilisation des véhicules lors des pannes, Autasa doit disposer d'un parc de réserve correspondant à 10 % du parc roulant. « *L'autorité concédante se réserve le droit de procéder au contrôle du bon état du matériel, et à sa réparation aux frais et charges du concessionnaire* » (article 17 : engagement d'entretien et de renouvellement du matériel, in convention de concession).

Des Tangérois évoquent le souvenir d'une régie de transport urbain qui fonctionnait bien (ce qui ne manque pas d'étonner dans la mesure où l'établissement public disposait seulement de 39 véhicules en 1984). Le service s'était dégradé au cours de la décennie 90 et, à la veille de son retrait en 1999, Tingis Bus faisait circuler 28 autobus dont 8 appartenait à la régie de Fès. A titre comparatif, le programme d'investissement d'Autasa prévoit que les 48 véhicules « provisoires » importés d'occasion d'Espagne seront remplacés, au cours de la première année de la concession, par 85 autobus neufs. Entre 2002 et 2004, 7 lignes supplémentaires sont créées en plus des 17 initiales et l'opérateur exploiterait 78 autobus (dont plus de 60 sont neufs). Ces données ramènent le nombre d'autobus à 3,25 en moyenne par ligne.

### 2.1.2. A Tétouan : concessions à des opérateurs privés et convergence d'intérêts locaux

A Tétouan, l'organisation des transports collectifs urbains remonte à 1952 : la société privée Temsa obtient alors une concession pour deux lignes d'autobus qui correspondent à des liaisons entre le centre-ville et deux quartiers péricentraux (quartiers Moulay El-Hassan et Barrio Malaga). La concession de service public repose sur un contrat de soixante ans (!) et s'achèvera en 2012. Après cette première concession et jusqu'en 1980, seule la ligne vers Touilaâ et l'aéroport est mise en service pour desservir l'est de l'agglomération. La municipalité de Tétouan concède six nouvelles lignes d'autobus le 27 juin 1980. Ensuite, les constructions de la zone industrielle et de la faculté des lettres sur la route de Martil s'accompagnent de la création d'autres lignes. A la fin des années 80, Tétouan dispose de onze lignes de transport collectif urbain par autobus, réparties entre quatre sociétés privées. Pendant les décennies 80 et 90, la densification des quartiers périphériques s'accompagne de nouveaux besoins en partie satisfaits par l'ouverture de nouvelles lignes pour desservir le lotissement d'Etat Touabel, ainsi que les quartiers en cours de restructuration Dersa et Sidi Talha. En 1993, la ville totalise seize lignes d'autobus. Dix ans plus tard, en 2003, le nombre et le tracé de ces lignes sont inchangés et se répartissent entre six entreprises privées :

**Tableau 53. Les sociétés privées de transport par autobus à Tétouan**

Entreprises	N° de ligne	Longueur des lignes en km	Prix des places. Tarif normal, en Dh	Nombre d'autobus en fonction par ligne
Dersa Bus	1	11	2	2
	15	3	2	2
	17	4	2	2
Tahra Bus (groupe Hamadi) (1)	2	7	2	2
	3	5,6	2	3
Tétouan Bus	5	7	2,5	2
	6	7	2,5	2
	7	7	2,5	2
	8	5,5	2,5	2
	13	5	2,5	2
Ghorghiz Bus	10	5,5	2	2
	11	6	2	2
	12	5	2	2
Al-Maghreb Al-Arabi	18	4	2	2
AMA (groupe Sedraoui) (2)	19	5,6	2	4
	20	8	3	3
Moyenne		6	2,2	2,25 (*)
<b>Total</b>	<b>16 lignes</b>	<b>96 km</b>		<b>36 autobus</b>

D'après la Ville de Tétouan, 2004. (\*) De l'avis des usagers comme des fonctionnaires, il n'y a en réalité qu'un autobus par ligne sauf pour quelques itinéraires spécifiques, par exemple Tétouan - Martil. Pour la desserte des douars ruraux périphériques et périurbains, ainsi que pour les quartiers périphériques, il n'y a qu'un seul autobus par ligne. Seules les lignes desservant Martil et le nouveau quartier administratif Aviation disposent de plusieurs autobus. (1) Hamadi est le nom d'un grand patron de Tétouan originaire du Rif. Il est allié à la puissante famille Tahiri à qui appartient plusieurs compagnies d'autocars au Maroc. (2) Sedraoui est le nom d'un grand patron originaire de Ksar el-Kébir. Sedraoui a la réputation d'être le propriétaire de la plus grande entreprise du royaume qui commercialise les œufs. La société AMA assure aussi des services de transport urbain par autobus dans les villes de Rabat, Ksar el-Kébir, Larache, Tétouan, Martil et Al-Hoceima.

En 2002, Tétouan compte une ligne d'autobus de moins que le réseau Autasa à Tanger. Plusieurs lignes desservent les douars périphériques et périurbains de Tétouan (fig. VI). Certaines correspondent à des itinéraires intercommunaux (pourtant le tableau 53 indique des distances inférieures à celles des lignes de Tanger, ce qui fait question quant à la fiabilité de ces données). Avec des tissus agglomérés moins étendus à Tétouan qu'à Tanger, mais davantage de sites accidentés et de chaussées en mauvais état, le temps de parcours moyen aller-retour des autobus sur une ligne est comparable dans les deux villes (environ une heure). Toutefois, le temps d'attente d'un autobus peut être plus long à Tétouan qu'à Tanger car il y a moins de véhicules par ligne.

L'entreprise Autasa exploite un réseau de 255 km à Tanger avec 120 autobus, tandis que les six concessionnaires privés de Tétouan font circuler 36 autobus pour couvrir un réseau d'une centaine de kilomètres à Tétouan.

Les lignes d'autobus à Tétouan correspondent à des parcours anciens qui desservent les douars périphériques. Les autobus de Tétouan ont un rôle important pour les déplacements entre la ville et sa banlieue agricole. Globalement, la moitié du parc des autobus sert uniquement au transport urbain. L'autre moitié fonctionne sur des itinéraires réguliers entre Tétouan et les communes limitrophes : Martil, Ben Karrich, Khemis Anjra, Saddena (fig. VI). L'entreprise Dersa est celle qui réalise les plus longs itinéraires jusqu'aux communes périurbaines éloignées. Pour la desserte des communes rurales, les autobus de Tétouan fonctionnent sur le modèle des autocars interurbains avec des horaires fixes : service de 7 à 21 h à raison d'un seul autobus par ligne pour un trajet d'une heure environ. Toutes ces lignes convergent au centre-ville ou vers des terminaux péricentraux.

A Tétouan, le petit nombre d'autobus explique que ces véhicules sont souvent surchargés. Leurs services sont de plus en plus délaissés, pour le transport urbain, au profit des grands taxis dont le nombre a nettement augmenté depuis les années 80. Cependant, les autobus de Tétouan desservent des douars où les grands taxis et les autocars ne se rendent pas ; ce qui montre la fonction sociale des compagnies d'autobus à Tétouan car elles ouvrent des services sur des secteurs peu rentables de la demande où les autres opérateurs n'interviennent pas. C'est le cas par exemple pour la commune rurale de Saddena et le douar Samsa qui sont uniquement reliés à Tétouan par les autobus : ces derniers effectuent quatre à cinq passages par jour (avec des prix défiant une concurrence qui de toute façon n'existe pas sur ces trajets : 3 Dh la place pour plusieurs kilomètres sur des pistes en mauvaise état). Les grands taxis et les compagnies d'autocars ignorent ces secteurs de la demande qui ne sont pas jugés rentables à cause de parcours longs et lents sur des chaussées endommagées abîmant les véhicules. Seules les sociétés d'autobus répondent aux besoins sur ces trajets ; ne s'agit-il pas d'une fonction sociale des opérateurs ? Indirectement, la situation concurrentielle des transports paraît plus équilibrée à Tétouan qu'à Tanger entre autobus et grands taxis collectifs.

Les autobus de Tétouan dépassent donc le périmètre urbain. Ils empruntent par exemple la route de Tanger jusqu'au lieu dit « Esperada » (ou « Cruzo Blanco »), c'est-à-dire le croisement entre l'axe Tétouan - Tanger (est-ouest) et Melloussa - Béni Idder (nord-sud) où stationnent des fourgons du transport mixte qui prennent le relais pour les déplacements des personnes qui rejoignent des douars ruraux. Pour ce parcours d'environ 30 kilomètres, la place coûte seulement 3 Dh, moins qu'un ticket d'autobus urbain à Tanger. Les autobus de Tétouan desservent aussi la commune périurbaine de Ben Karrich pour 3 Dh ; cette commune située sur la route de Chefchaouen est limitrophe à celle de Tétouan, mais les grands taxis comme les autocars n'y effectuent pas d'arrêt. Enfin, les autobus desservent Khemis Anjra et Oued Laou pour 4 Dh (contre, respectivement, 7 et 15 pour les grands taxis), ou encore Souk el-Arba des Béni Hassan pour 5 Dh (contre 10 pour les grands taxis).

A Tétouan, les six opérateurs qui se partagent les concessions des lignes d'autobus relèvent de patrons et hommes d'affaires locaux et nationaux qui laissent le service dans un état déplorable. Les dépôts des sociétés d'autobus sont localisés au centre-ville : le matériel *roulant* est davantage en réparation au garage qu'en circulation sur les lignes. Avec un parc total de 140 véhicules, les compagnies disposent réellement d'un autobus en circulation pour trois en panne. Ces concessions représentent de nombreux emplois : les mécaniciens dans les ateliers de réparation, un chauffeur et un vendeur de tickets à bord dans chaque véhicule. A Tanger, Autasa se passe des *guichetiers* dans les autobus puisque le chauffeur est aussi *receveur* et, à travers l'achat de véhicules neufs, l'opérateur limite les coûts des pannes des autobus : ce sont des différences fondamentales avec la gestion des autobus à Tétouan.

Autasa privilégie la rentabilité économique, tandis qu'à Tétouan est favorisé un mode de gestion social qui s'apparente davantage à une administration publique. A Tétouan, les entreprises de transport dirigées par des patrons influents ont une fonction sociale. L'implication dans la vie locale des notables justifie qu'ils mettent à disposition des habitants un service minimum de transport certes loin d'être satisfaisant, néanmoins bon marché et fournisseurs d'emplois. A Tétouan, le ticket d'autobus au tarif normal est moins cher qu'à Tanger (2 Dh contre 3,20 Dh, mais 1 Dh pour les scolaires et étudiants dans les deux villes).

A Tanger, les arrêts des autobus sont fixés et matérialisés par des panneaux de signalisation et abris-bus. Tétouan ne dispose pas d'une telle organisation : lorsqu'un usager, à l'intérieur de l'autobus ou au bord de la route, demande à descendre ou à monter, il obtient l'arrêt souhaité en faisant signe au chauffeur. Les arrêts officiels ne sont pas indiqués et les informations aux terminaux sont défailtantes. Le SDAU de Tétouan (juin 1984, rapport final, volume 1, synthèse des études générales et sectorielles, p. 89) indique :

*« les stations d'autobus ne sont ni bien indiquées, ni bien délimitées et les véhicules donnent l'impression de s'arrêter un peu n'importe où (...). Les stations doivent être très clairement matérialisées par une plaque indicatrice, sinon par un abri, protégées des stationnements anarchiques d'autres véhicules et reconnaissables de loin ».* Rien n'a été réalisé dans ce sens ; cependant les « quatre voies » supplémentaires d'autobus qui sont proposées dans le SDAU sont désormais mises en service.

Au prétexte que les compagnies d'autobus assurent une mission de service public indispensable au fonctionnement urbain, la municipalité de Tétouan tolère que les cahiers des charges ne soient pas respectés et que les taxes qui lui sont dues ne soient pas réglées. On frôle la pratique du *chantage* décrite pour le cas casablançais. Cette situation pose problème dans la mesure où elle grève les budgets communaux de montants importants. D'après Abdellatif Azougagh (1995, p. 134), « *sur l'ensemble des lignes qui constituent le réseau de transport urbain (...), deux seulement travaillent dans des conditions légales, celles créées en 1952* » ; face à ce problème, la municipalité préconise la création d'une *agence communale de transport urbain*. Les autorités municipales se sont adressées à la direction des collectivités locales (ministère de l'Intérieur) et aux responsables du FEC pour que, à l'instar de Tanger et Casablanca, la ville de Tétouan bénéficie d'une subvention de l'Etat pour réaliser un plan de déplacements urbains. L'Etat a mis cette demande en attente de 2002 à 2005 : n'était-ce pas une manière d'exiger des efforts de la part de la collectivité locale pour qu'elle veille à l'équilibre de ses comptes ? Précisons que la dispendieuse gestion des affaires locales à Tétouan, au nom de la stabilité sociale, semble freiner les projets et grever les réformes.

En 2003, la municipalité de Tétouan convoque les patrons des sociétés d'autobus pour trouver un compromis. Ce sont les autorités locales qui, cette fois, posent un ultimatum sous forme de chantage : elles attendent une amélioration des services, sans quoi elles menacent de mettre fin aux concessions et de faire appel, comme à Tanger, à un opérateur international. Mais la réalité est plus complexe ; la Commune ne peut pas prendre le risque de suspendre les services des autobus, pas même momentanément, étant donné leur utilité sociale. De plus, les investisseurs étrangers répondraient-ils au lancement d'un appel d'offres international ? Accepteraient-ils de reprendre la mission de service public sans pouvoir augmenter des tarifs fermement encadrés par la puissance publique pour permettre à tous de se déplacer ? Qu'advierait-il du personnel en sureffectif actuellement employé dans les compagnies d'autobus ? Si un nouvel opérateur ne le réincorporait pas dans ses ressources humaines, alors il viendrait gonfler le nombre de chômeurs et si la puissance publique oblige un éventuel concessionnaire à le reprendre, alors les spécialistes internationaux risquent de ne pas être intéressés pour reprendre le service ?

Dans ces conditions, ce sont des compromis moins radicaux qui sont adoptés : par exemple, la société AMA obtient le monopole sur la ligne la plus rentable (Tétouan - Martil) en contrepartie d'investissements notoires auxquels elle a consenti pour l'achat d'autobus neufs : des améliorations et avancées au coup par coup.

Un fonctionnaire municipal explique que « *le wali a laissé le choix aux patrons des compagnie d'autobus : soit ils s'organisent pour améliorer la situation du transport soit il sera fait appel à un opérateur étranger qui aura le monopole, avec un appel d'offres international comme à Tanger. Aux patrons de choisir : ils améliorent leurs prestations et ils respectent les contrats ou ils quittent la place. Ils travaillent depuis des décennies sans règlement avec une petite autorisation toujours renouvelée. Maintenant, des cahiers des charges fixent les itinéraires et les lignes. Les sociétés ont intérêt à payer les taxes si elles veulent rester, mais grâce leur a été faite des arriérés de paiement. Ils s'en sortent bien parce qu'ils représentent un lobby. L'Etat est complaisant au Maroc, surtout à Tétouan, il cherche d'abord à arranger tout le monde en arrondissant les angles avant de taper du poing sur la table* ». Ces propos montrent la logique du compromis qui a pris le dessus dans les décisions prises pour trouver des solutions aux problèmes du transport urbain par autobus à Tétouan.

## **2.2. La primauté des grands taxis pour le transport collectif urbain à Tanger et à Tétouan : une situation spécifique par rapport aux autres villes marocaines**

Depuis les années 80, le nombre de taxis collectifs a fortement augmenté à Tanger et à Tétouan. Institués moyen de transport interurbain, ces opérateurs se sont vus accordés des lignes de transport public à l'intérieur des périmètres municipaux. Une situation spécifique à Tanger et à Tétouan qui se présente également, mais dans une moindre mesure, à Casablanca.

### **2.2.1. La rapide augmentation du nombre de taxis à Tanger**

Bien que le nombre d'agrément délivrés par la commission nationale des Transports soit inférieur à celui demandé par les autorités locales, l'effectif de taxis augmente d'environ 1 000 véhicules entre 2000 et 2003 dans la wilaya et dans la ville de Tanger (tab. 54).

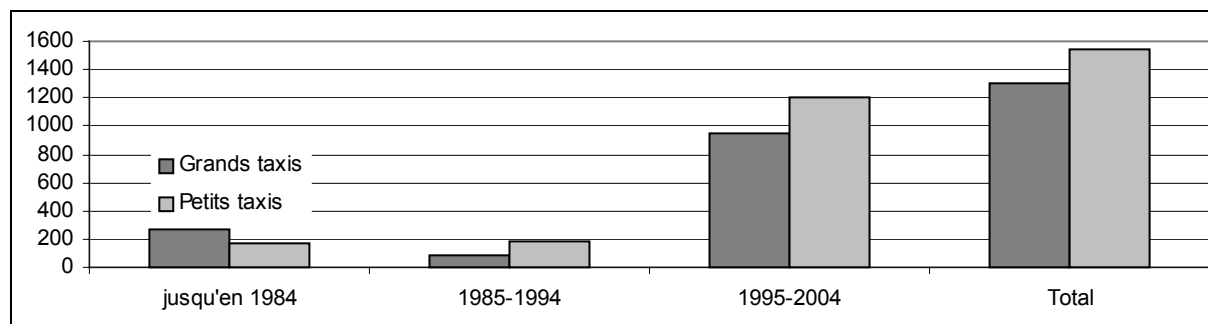
**Tableau 54. Agréments de taxis attribués dans la wilaya de Tanger. Evolution 2000-2004**

Année	2000			2004		
	Grands taxis	Petits taxis	Total	Grands taxis	Petits taxis	Total
Commune d'attache où le taxi est basé						
Tanger	998	759	1 757	1 133	1 540	2 673
Asilah	52	3	55	57	16	73
Boukhalef	3	0	3	37	0	37
Sebt Zinate	2	0	2	6	0	6
Menzla	0	0	0	5	0	5
Al-Khalwa	4	0	4	26	0	26
Tnine Sidi el-Yamani	7	0	7	19	0	19
Dar Chaoui	7	0	7	10	0	10
Sahel Chamali	0	0	0	5	1	6
Aquass Briech	0	0	0	6	0	6
<b>Total</b>	<b>1 073</b>	<b>7 62</b>	<b>1 835</b>	<b>1 304</b>	<b>1 550</b>	<b>2 861</b>

D'après la division économique et sociale, Wilaya de Tanger

Aux 2 861 taxis dans l'ensemble de la wilaya, il faut ajouter 41 taxis de grande remise (TGR) basés à Tanger. Aussi dénommés taxis de quatrième catégorie, les TGR doivent « *présenter du confort, de la puissance, de la rapidité et de l'équipement, des caractéristiques exigées de la clientèle étrangère. Il doit s'agir d'un type de véhicule de moins de sept ans d'âge, de parfaite présentation, en excellent état mécanique* » (arrêté du 4 octobre 1973 fixant les caractéristiques et les conditions d'aménagement et d'exploitation des véhicules dits « voitures de grande remise »). Les TGR de Tanger offrent leurs services aux voyageurs qui arrivent à l'aéroport. Ils stationnent également à proximité des grands hôtels et sont réservés aux personnes qui effectuent des déplacements de longues distances.

**Graphique 5. Agréments de taxis attribués dans la wilaya de Tanger par période jusqu'en 2004**



Dans la wilaya de Tanger, le nombre de taxis a augmenté de manière importante depuis 1984 : il est multiplié par 6,6 en vingt ans, avec 433 véhicules en 1984 (264 grands taxis et 169 petits taxis), plus de 700 en 1994, et 2 861 en 2004.

Entre 2000 et 2003, alors que le nombre de grands taxis augmente d'un quart environ, celui des petits taxis double. L'explication réside dans les déconvenues des concessions à Tingis Bus des lignes urbaines d'autobus. L'augmentation du nombre de taxis collectifs constitue une réponse aux imperfections des réseaux d'autobus urbains, mais aussi une solution à l'insuffisance des transports en milieu rural où les besoins sont croissants. Alors qu'il était faible en 2000, le nombre de grands taxis augmente de manière significative en quelques années dans les communes rurales de la wilaya. Les grands taxis de Tanger se spécialisent dans les liaisons interurbaines à destination de Tétouan (rotations) et dans les déplacements intra-urbains, délaissant la desserte des communes rurales et de leurs souks. C'est pourquoi, les autorités veillent à doter les campagnes en taxis collectifs pour répondre aux besoins de déplacement et éviter le développement des transports informels.

**Tableau 55. Lignes intercommunales des grands taxis au départ de Tanger**

Station	Destination	Tarif normal pour une place (en Dh)	Tarif en été pour une place (en Dh)	Nombre de km	Prix par km en tarif normal pour une place (en Dh)
1- Proximité route de Rabat	Asilah	12	15 à 20	41	0,29
	Tétouan	20	20	57	0,35
2- Gare routière	Asilah	12	15 à 20	41	0,29
	Larache	30	30	88	0,34
	Fnideq	24	24	63	0,38
3- Proximité de la médina (Rue du Portugal)	Ksar Seghir	12	15	33	0,36
	Fnideq	24	24	63	0,38
<b>Stations de taxis pour la desserte des communes rurales et des souks hebdomadaires</b>					
1- Proximité route de Rabat	Had Gharbia	10	10 ou 12	26	0,38
	Gzenaya	5	5	12	0,42
4- Plaza Toros (arènes, route de Tétouan)	(Tnine) Melloussa	10	10	22	0,45
	Tnine Béni Harchen	10	10	35	0,29
	el-Tleta Jebel Habib	12	12	40	0,30
	el-Arba Ayacha	18	18	50	0,36
	Khemis Anjra	20	20	57	0,35
	Sebt Zinate	12	12	28	0,43
5- Route de Rabat (proche quartier Ben Dibane)	Khemis Béni Arouss	25	25	86	0,29
	Tnine Sidi el-Yamani	15	15	50	0,30
6- Quartier Béni Makada, route d'El-Aouama	Sebt Béni Gorfat	25	25	65	0,38
	El-Aouama	3	3	5	0,6
	Sidi Arsaïn	5	5	7	0,71
	el-Arba Aïn Dalia	5	5	16	0,31
	Sebt Zinate / Barrage	10	10	32	0,31
	Goirets	6	6	18	0,33
	Boumba	6	6	10	0,6
	Deïmous	6	6	12	0,5
Sheria	8	8	14	0,57	

Investigations de terrain (2002 à 2004)

Les prix des courses dépendent des barèmes fixés par le pouvoir central en fonction des distances et de l'état de la chaussée. Au Maroc, le tarif moyen d'une place en taxi collectif est d'environ 0,3 Dh par kilomètre. En ville, les taxis collectifs font plus de courses dans une journée que ceux qui effectuent des déplacements intercommunaux, mais ces courses sont moins rémunératrices ; il faut donc en faire plus quotidiennement pour dégager des revenus. En raison de la hausse des prix des carburants, le *lobby* des taxis marocains a obtenu de la part des autorités l'autorisation d'augmenter leurs tarifs en décembre 2005 et au début de l'année 2006 ; ce sont les taxis de Casablanca qui initient ce mouvement haussier. Si les *taximen* compensent les coûts à la hausse des carburants par les augmentations tarifaires, voire y gagnent, cette situation pose problème aux usagers dont les revenus restent identiques : par exemple, le SMIC n'est pas réévalué.

**Tableau 56. Lignes des grands taxis à l'intérieur du périmètre urbain de Tanger**

Station	Ligne	Tarif pour une place (en Dh)
1- Complexe Dawliz (proximité Grand Socco)	Centre-ville - Béni Makada	2
	Centre-ville - Béni Makada - Quartier Jirari	3
	Centre-ville - Quartier Ziaten / Mesnana (route de l'aéroport)	3
	Centre ville - Achakar (grottes d'Hercule)	8
2- Rue de Fès (centre-ville)	Centre-ville - Plaza Toros (route de Tétouan)	2
	Centre-ville - Quartier Ben Dibane (Béni Makada)	2
	Centre-ville - Complexe Hassani (logements sociaux, route de Rabat)	3
	Centre-ville - Quartier Bir Chifa (Béni Makada)	2
	Centre-ville - El-Aouama (commune rurale périphérique)	3
3- Ville nouvelle	Centre-ville - El-Aouama (commune rurale périphérique)	3
4- Grand Socco	Centre-ville - Quartier Dradeb (vers l'ouest)	2
	Centre-ville - Quartier Casabarata (marché)	2
5- Rue d'Italie (proximité médina)	Centre-ville - Quartier Shabiba (péricentre populaire)	2
6- La marsa (le port)	Centre-ville - Quartier Tanja Balia (vers l'est)	3
	Centre-ville - Quartier Sania (vers l'est)	3
7- Mosquée Mohammed V	Centre-ville - Jamaâ el-Mokra (vers l'ouest, la Grande Montagne)	2
	Centre-ville - Quartier Ziaten (vers l'ouest)	3
	Centre-ville - Boukhalef (vers l'ouest, aéroport)	3
8- Proximité gare routière	Centre-ville - Tanja Balia (vers l'est)	3
	Centre-ville - Quartier Sania (vers l'est)	3
	Centre-ville - Bir Chifa (Béni Makada)	2
9- Dispensaire <i>Castilla</i> (péricentre, dispensaire)	Place <i>Castilla</i> - Casabarata (marché)	2
	Place <i>Castilla</i> - Quartier Tanja Balia (vers l'est)	3
	Place <i>Castilla</i> - Quartier Sania (vers l'est)	3
10- Plaza Toros (route Tétouan)	Plaza Toros - Casabarata (marché)	3

Investigations de terrain (2002 à 2004)

Le tableau 56 rend uniquement compte des principales stations. Les autorités locales font état de 34 lignes urbaines de grands taxis à Tanger, environ le double par rapport au réseau d'autobus, avec une centaine de stations dont les deux-tiers seraient informelles. La municipalité souhaite réaliser un *schéma directeur des grands taxis* face à la multiplication officieuse des stations de taxis collectifs, mais elle doit obtenir l'aval de l'autorité de tutelle et la participation des services de police pour réguler cette situation qui ne relève pas directement de ses compétences. La plupart des lignes urbaines des grands taxis passent par le centre-ville ; leurs itinéraires sont les plus courts et directs possibles en évitant les détours inutiles. Ces lignes permettent d'une part, des liaisons entre les quartiers d'habitat et le centre-ville et d'autre part, la desserte d'espaces stratégiques (marchés) et des principales zones d'emplois. Le réseau intra-urbain des lignes de taxis collectifs est radioconcentrique : les lignes convergent au centre de l'agglomération.

Si l'on compare les lignes urbaines des autobus et celles des taxis collectifs à Tanger (fig. V), on peut observer que : le réseau des grands taxis est un peu plus dense que celui des autobus ; le réseau des grands taxis pénètre l'hypercentre alors que les autobus en sont exclus (les terminaux des taxis collectifs sont davantage centraux, ce qui est pratique pour les usagers) ; les deux réseaux ont tendance à se superposer (concurrence sur la voirie large et en bon état, alors que des axes secondaires ne sont pas desservis).

## 2.2.2. L'augmentation progressive du nombre de taxis à Tétouan

Dans la province de Tétouan, face aux insuffisances des transports collectifs urbains (autobus) et intercommunaux (autocars, fourgons), les autorités locales ont tendance à favoriser le taxi. Parce que ce moyen de déplacement représente des avantages à la fois pour la mobilité, mais aussi pour la fiscalité locale (taxes), et indirectement pour les fonctionnaires qui peuvent profiter de la procédure d'attribution des agréments, le nombre de taxis augmente progressivement au cours des deux dernières décennies, notamment pendant les années 90.

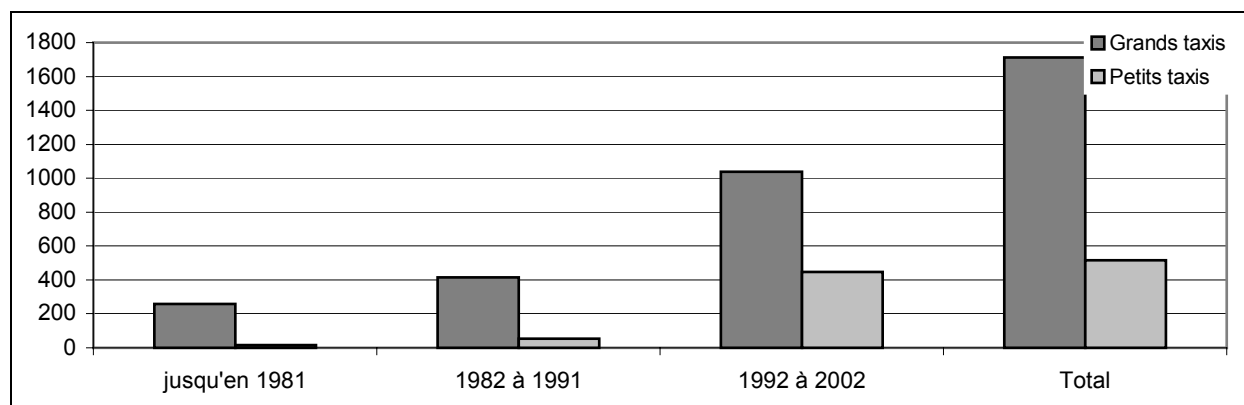
**Tableau 57. Agréments de taxis attribués dans la province de Tétouan. 1981-2002**

Période, année	Agréments délivrés		Effectifs cumulés	
	Grands taxis	Petits taxis	Grands taxis	Petits taxis
Jusqu'en 1981	258	16	258	16
1982 à 1989	265	23	523	39
1990	62	19	585	58
1991	88	11	673	69
1992	108	6	781	75
1993	75	12	856	87
1994	150	15	1 006	102
1995	168	49	1 174	151
1996	26	154	1 200	305
1997	49	21	1 249	326
1998	35	44	1 284	370
1999	90	100	1 374	470
2000	79	15	1 453	485
2001	176	12	1 629	497
2002	83	20	1 712	517
<b>Total</b>	<b>1 712</b>	<b>517</b>	<b>1 712</b>	<b>517</b>
BILAN	Agréments délivrés		Effectifs cumulés	
	Grands taxis	Petits taxis	Grands taxis	Petits taxis
jusqu'en 1981	258	16	258	16
1982 à 1991	415	53	673	69
1992 à 2002	1 039	448	1 712	517
<b>Total</b>	<b>1 712</b>	<b>517</b>	<b>1 712</b>	<b>517</b>

D'après la division économique et sociale (Wilaya de Tétouan) et le SDAU de Tétouan (1984)

Le SDAU de Tétouan (1984) faisait état, pour l'année 1981, de 16 petits taxis et 258 grands taxis (dont 20 basés à Chefchaouen, 71 immatriculés dans les communes rurales et déjà 61 taxis interurbains qui fonctionnent en réalité à l'intérieur du périmètre urbain de Tétouan, en plus d'une quarantaine de taxis dits clandestins qui assure la liaison entre Tétouan et Ceuta pour le transport des marchandises de contrebande). Le nombre de taxis double au cours de la décennie 1980 et l'augmentation sera encore plus forte dans les années 90. Cinq autorisations de transport touristique sont délivrées à Tétouan : deux autocars et trois TGR (ce qui est peu compte-tenu de la vocation touristique de la ville et de sa zone côtière).

**Graphique 6. Agréments de taxis attribués dans la province de Tétouan. 1981-2002**



D'après la division économique et sociale (Wilaya de Tétouan) et le SDAU de Tétouan (1984)



Pour les communes urbaines de la province, l'administration dénombre 1 089 grands taxis à Tétouan en 2003, 402 à Fnideq et 59 à M'Diq (navettes entre Tétouan et Bab Sebta *via* M'Diq pour la contrebande<sup>39</sup>), 23 à Oued Laou et 22 à Martil, soit un total de 1 595 taxis collectifs pour l'ensemble de ces villes, contre 117 pour les communes rurales. Parmi ces dernières, les mieux dotées en taxis intercommunaux sont celles qui disposent d'un souk hebdomadaire (Khemis Anjra, Tleta Tamghart) et qui sont à proximité de Ceuta (Bel Younech, Mallaliyene : relais dans le trafic de contrebande). De plus, entre 1981 et 2002, 500 agréments de petits taxis sont attribués à Tétouan, soit un total de 516 petits taxis dans la ville.

**Tableau 58. Lignes intercommunales des grands taxis au départ de Tétouan**

Station	Destination	Tarif normal pour une place (en Dh)	Tarif en été pour une place (en Dh)	Nombre de km	Prix par km en tarif normal pour une place (en Dh)
1- Boulevard Sidi Driss	Martil	3,5	5	5	0,70
	M'Diq	5	8,5	10	0,50
2- Bd Sidi Driss, à côté du garage CTM-LN	Fnideq	10	15	35	0,29
3- Proximité Croissant Rouge	Chefchaouen	20	25	64	0,31
	Bab Berret	50	50	125	0,4
	Bou Ahmed (Had)	50	50	82	0,6
4- Route de Tanger	Tanger	20	20	57	0,35
5- Proximité Avenue Massira, à proximité de Bab al-Oqla (est de la médina)	Oued Laou (Tleta)	15	20	45	0,33
	Sebt Saïd	18	18	50	0,36
	Bou Ahmed (Had)	40	40	82	0,49
	El-Jebha	50	50	137	0,36
<b>Stations de taxis pour la desserte des communes rurales et des souks hebdomadaires</b>					
3- Proximité Croissant Rouge	Ben Karrich (Tleta)	7,5	7,5	15	0,50
	el-Arba Béni Hassan	10	15	22	0,45
6- Proximité du Bd Mauritania et du lycée Kadi Ayyad	Tnine Sidi el-Yamani	25	25	78	0,32
	Tleta Tamghart	15	15	40	0,38
	Khemis Anjra	7	7	22	0,32

Investigations de terrain (2002 à 2004)

**Tableau 59. Lignes des grands taxis à l'intérieur du périmètre urbain de Tétouan**

Station	Ligne	Tarif pour une place (en Dh)
1- Proximité gare routière	Centre-ville - Hôtel Safir (Av. des FAR) (est)	2
	Centre-ville - Hôpital Sania er-Rmel (est)	2
	Centre-ville - Quartier Touilaâ (est)	2
2- Proximité Mosquée Hassan II (Rue Zaratouni)	Centre-ville - Quartier Dersa (nord)	2
	Centre-ville - Quartier Jamaâ M'Zouak (ouest)	2,5
3- Derrière manufacture de tabac et complexe artisanal	Centre-ville - Quartier Torreta (sud)	2
	Centre-ville - Quartier Korret Sbaâ (sud)	2
4- Quartier <i>Lavangada</i> - Souk Gourna, proximité Bd Khalid Ibn Walid et hôpital espagnol	Centre-ville - Quartier Somale (ouest)	2,5
	Centre-ville - Quartier Tabola (ouest)	2
5- Proximité Avenue Massira et Bab al-Oqla (médina)	Centre-ville - Quartier Coelma (sud)	2

Investigations de terrain (2002 à 2004)

A l'intérieur du périmètre urbain de Tétouan, les grands taxis concurrencent les autobus en s'alignant sur leurs tarifs (2 Dh la place), avec des fréquences de départs plus importantes et des trajets plus rapides. Le tarif d'une course en petit taxi est compris entre 5 et 15 Dh.

Les petits taxis de Tétouan ont la spécificité de ne pas être équipé de compteur ; les chauffeurs s'accordent sur des prix connus des usagers pour des trajets types et ils expliquent que, lors de l'apparition des premiers petits taxis à Tétouan, les prix des courses avec taximètre n'étaient pas rentables étant donnés d'une part, les faibles distances parcourues d'un point à l'autre d'une agglomération alors de taille limitée et d'autre part, le mauvais état de la chaussée (des courses de courtes distances prenaient un temps important et n'étaient pas rentables). L'absence de compteur à l'intérieur des petits taxis perdure, bien qu'elle ne se justifie peut-être plus puisque Tétouan s'est largement étendue ; cette situation est à mettre à l'actif de la corporation des chauffeurs qui constitue encore aujourd'hui un groupe de pression.

<sup>39</sup> Il y aurait plus de 900 rotations effectuées par jour entre Tétouan et Fnideq par les grands taxis.

### **3. Emergence des transports mixtes et du transport de personnel d'entreprises à Tanger et à Tétouan**

Selon les définitions de Xavier Godard (encadré 22), le transport mixte est un moyen de transport public (ouvert à tous) tandis que le transport de personnel est un moyen de transport privé (exclusif aux salariés d'une entreprise) ; les deux appartiennent aux transports collectifs.

#### ***3.1. La difficile institutionnalisation et régularisation des transports mixtes***

Les autorisations de transport mixte sont délivrées dans l'objectif de mettre à la disposition des habitants des communes rurales un service public minimum de transport en commun. En 2003, sur environ 1 700 autorisations de transport mixte attribuées sur l'ensemble du territoire national, 65 sont effectivement exploitées sur la centaine qui concerne la wilaya de Tanger. Les cahiers des charges sont jugés trop contraignants par les opérateurs. Seulement 65 autorisations de transport mixte pour desservir les communes rurales périphériques de Tanger ; or les jours de souk, jeudi et dimanche à Tanger, plus de 50 fourgons qui transportent des personnes sont aisément dénombrables sur un seul des cinq plus importants marchés de la ville. La majorité de ces opérateurs restent dans l'illégalité et ceux qui disposent d'une autorisation contournent les obligations de suivre les itinéraires qui leur sont alloués.

Tanger compte quatre stations officielles de transport mixte : *pont de Ben Dibane* pour les fourgons qui empruntent la route de Rabat (vers le sud), *Plaza Toros* pour les véhicules qui suivent les directions de Tétouan et d'El-Aouama (vers l'est), *Tanja Balia* pour ceux qui prennent la direction de Ksar Seghir (vers l'est par la route littorale), *ville nouvelle* pour la desserte de Ziaten et des facultés (vers l'ouest, route de l'aéroport). Il existe aussi des stations informelles autour des souks, du marché de gros, du port et des zones industrielles. Les transports mixtes se livrent également à un service de transport de personnel non-supervisé par les industriels, mais qui intervient comme une réponse à l'expression spontanée des besoins des ouvriers sollicitant directement les services d'un opérateur.

Dans la province de Tétouan, il y a seulement 14 autorisations de transport mixte en 2003 (dont trois non exploitées), ce qui représente une capacité de 143 sièges. C'est peu compte-tenu des besoins des habitants des communes rurales, alors les autorités locales demandent à la commission nationale des Transports de faire passer ce nombre d'autorisations à 50.

En vertu d'un objectif social, les autorisations de transports mixtes sont souvent attribuées à des chômeurs et à des personnes licenciées de leur emploi : une forme de protection sociale et de *filet de sauvetage*. Pour inciter la création d'entreprises de transport mixte, les pouvoirs publics élargissent les conditions d'octroi des autorisations : alors qu'en 1985 seuls les modèles Peugeot J9 et J7 étaient homologués, des propriétaires d'autres types de véhicules peuvent désormais demander une autorisation de transport mixte. Cependant, les clauses des cahiers des charges apparaissent draconiennes et coûteuses aux opérateurs, particulièrement en ce qui concerne les régimes d'assurance des usagers et des chauffeurs. Ces conditions découragent les personnes quant à l'exploitation d'une autorisation de transport mixte.

La situation est celle d'une impasse et d'un blocage : alors que les autorités veulent régulariser les transports mixtes, notamment pour mettre fin aux problèmes relatifs aux assurances en cas d'accident, le coût de l'assurance alourdit les charges de l'opérateur et l'oblige à augmenter les tarifs de ces prestations ; les usagers s'indignent alors des hausses tarifaires. Faire comprendre aux usagers et aux chauffeurs que ne pas être assuré pourrait avoir des conséquences dramatiques pour eux et leurs familles n'est pas une chose aisée car ils ont des revenus fluctuants et morcelés et préfèrent courir un risque que de payer plus pour être couverts par une assurance. Autre problème des transports informels c'est que, *illégalité pour illégalité*, ils prennent beaucoup de liberté eut égard au code de la route et aux règles de

la circulation, ce qui explique d'autant plus un nombre important d'accidents qu'ils circulent sur des routes en mauvais état (axes secondaires).

### ***3.2. Une réglementation inédite pour le transport de personnel d'entreprise pour compte d'autrui à Tanger***

Jusqu'en 2003, les établissements industriels de Tanger devaient eux-mêmes se doter de services de transport (fourgons avec chauffeurs) pour répondre aux besoins de déplacements des ouvriers. Le transport de personnel d'entreprise pour compte propre était autorisé alors que celui pour compte d'autrui faisait l'objet d'une réglementation spéciale et confuse avec des autorisations temporaires. Ces permissions étaient délivrées et renouvelées, par les services de la délégation régionale des Transports, depuis la création de la zone industrielle de Moghogha. La plupart des propriétaires de fourgons qui effectuaient du transport de personnel fonctionnaient dans l'illégalité, bien qu'ils répondaient aux demandes des industriels.

Le transport de personnel constitue une préoccupation importante des chefs d'entreprises qui souhaitent que les ouvriers arrivent à l'heure pour le bon fonctionnement de leurs établissements. Il en va de la productivité des unités industrielles en particulier et de la ville en général<sup>40</sup>. C'est pourquoi les autorités locales de Tanger, suivies ensuite par d'autres collectivités locales des grandes villes marocaines, ont institutionnalisé le transport du personnel pour compte d'autrui. Pour la première fois au Maroc des dispositions réglementaires locales, avec l'aval de l'autorité de tutelle, sont prises dans ce domaine.

Le « transport public<sup>41</sup> de personnel d'entreprises » correspond aux « *prestations de transport effectuées par des véhicules appartenant à l'exploitant au profit d'organismes publics ou privés (entreprises) pour le transport exclusif de leur personnel* » (modèle de cahier des charges d'exploitation du transport public de personnel d'entreprises, Ville de Tanger).

Les conventions établies entre les opérateurs et les entreprises-clients doivent être approuvées par la Ville de Tanger. Les opérateurs candidats déposent à la municipalité une demande de « *licence d'exploitation du transport public de personnel d'entreprises* » accompagnée d'une proposition de cahier des charges conforme au modèle type élaboré par les services municipaux. La licence d'exploitation est ensuite attribuée, ou refusée, par la « *Commission de transport public de personnel de la ville de Tanger* » présidée par le président du conseil de la Ville et réunissant un représentant de l'autorité locale, un représentant des services de la sûreté nationale (police), le responsable de la division technique municipale, le responsable de la division économique et sociale de la Wilaya et un conseiller communal. Le responsable de la délégation régionale des Transports, censé superviser les transports à l'échelle régionale en vertu de la loi 16/99, n'est pas invité à participer cette commission qui agit sous le contrôle de légalité de l'autorité de tutelle (la Wilaya pour le ministère de l'Intérieur).

Contrairement à tous les autres moyens de transport dont les tarifs sont encadrés par l'Etat, « *les tarifs de transport public de personnel sont fixés d'un commun accord entre l'exploitant et ses clients. Ils sont fixés dans les conventions de transport de personnel que l'exploitant passera avec les organismes privés ou publics usagers de ses prestations* » (article 29 : tarification des transports publics de personnel, modèle de cahier des charges d'exploitation du transport public de personnel d'entreprises). Soucieuse de soigner l'image de marque de la

---

<sup>40</sup> Pour Maurice Wolkowitsch (1982), le système de transport est « *en même temps un facteur et un reflet de l'expansion économique* ». Le fonctionnement de l'économie va de pair avec un système de transport efficace et cette efficacité repose sur de bonnes liaisons entre les bassins d'emploi et les quartiers d'habitat.

<sup>41</sup> Ici, les règlements confondent public et collectif.

ville, les autorités municipales ont établi un modèle de cahier des charges avec des normes strictes pour les opérateurs :

*« La dimension et la couleur des véhicules exploités doivent être soumises à l'accord préalable de l'Administration. Les véhicules (...) doivent avoir obligatoirement moins de 5 ans d'âge. L'Administration se réserve le droit de contrôler (...) les équipements des véhicules et le bon état esthétique et mécanique du matériel (...). Elle peut demander le retrait de la circulation de tout véhicule ne répondant pas aux caractéristiques techniques et esthétiques fixées (...). L'exploitant doit disposer de locaux suffisants pour assurer les opérations de remisage, d'entretien, de ravitaillement, de réparation et de parcage des véhicules. Il doit disposer obligatoirement des moyens de dépannage permettant d'évacuer dans les meilleurs délais les véhicules tombés en panne sur la voie publique »* (section 1 : dispositions techniques, cahier des charges d'exploitation du transport public de personnel d'entreprises).

A ces clauses s'ajoutent la souscription à une caisse d'assurance maladie et aux règles relatives aux accidents du travail, le paiement de l'impôt sur le revenu, une obligation pour les chauffeurs de porter une tenue vestimentaire spécifique, des normes d'hygiène des véhicules et des chauffeurs (traitements chimiques et phytosanitaires des véhicules, carnet sanitaire du chauffeur), une visite technique semestrielle dans les centres agréés. Sur plusieurs points, ces dispositions reprennent à la lettre le contenu du contrat de concession Autasa ; ce qui laisse entendre que, n'ayant pas d'expérience en la matière, l'autorité locale a pris cette convention en modèle. Une commission technique est instituée pour vérifier l'état des véhicules avant leur mise en service. En instituant des brigades de contrôle, les autorités locales se donnent les moyens de contrôler les opérateurs. En outre, *contrôle social oblige*, le cahier des charges doit fixer les nombres de véhicules utilisés et de personnes transportées.

*« L'exploitant doit fournir à l'Administration (...) un compte-rendu sur le nombre d'organismes bénéficiant des prestations de l'exploitant et les effectifs de personnel transportés »* (article 33 : documents statistiques de suivi de l'exploitation, cahier des charges d'exploitation du transport public de personnel d'entreprises).

Dans ces conditions, seuls les exploitants capables de fournir un service moderne et de qualité se verront délivrer des autorisations de transport de personnel. En 2003, parmi la centaine de d'entreprises qui déposent une demande pour obtenir une licence, sont notamment retenues Issal (filiale de la CTM-LN) et Amanor (créée pour l'occasion par la SEEN/Amendis). Les propriétaires de fourgons qui se livraient à un service informel (ou sous couvert d'autorisations provisoires) de transport de personnel éprouvent des difficultés pour se mettre à niveau ; difficultés qui mettent en cause leur existence. Il est cependant difficile pour les autorités d'évincer totalement ces artisans. C'est pourquoi *« concernant les personnes physiques et morales exerçant actuellement en vertu d'une autorisation provisoire délivrée par la délégation régionale des transports se voient accorder un délai de deux ans pour se conformer à cette exigence »* (Ibid.).

A travers cette réglementation, et paradoxalement à la loi 16/99, la délégation régionale des Transports est implicitement invitée à concentrer l'essentiel de ses efforts sur le transport interurbain des autocars. Le transport du personnel est une prérogative qui lui échappe au profit des Communes légalement responsables du transport urbain. Certes, le petit nombre de fonctionnaires dont disposait cette administration lui permettait difficilement de mener à bien et complètement sa mission. Mais la nouvelle charte communale n'est-elle pas ici antinomique avec la législation sur les transports ? Dans le cadre de la décentralisation, cette évolution est en tout cas significative de l'élargissement des compétences des collectivités locales, bien que ces dernières agissent sous la tutelle du wali. L'autonomisation de la Commune s'accompagne de moyens de prélever des ressources locales sur les activités de

transport de personnel : chaque exploitant doit verser, annuellement à la Ville de Tanger, 1 200 Dh<sup>42</sup> par véhicule exploité... une autre manière d'écarter les petits opérateurs.

**Tableau 60. Le transport du personnel pour compte d'autrui à Tanger. Mars 2003**

Indicateurs	Effectifs
Opérateurs	78
Nombre de véhicules	294 dont 5 autocars, 7 minibus et 282 fourgons
Nombre de places	1 990
Besoins en minibus de 25 places	220 actuellement et 650 <i>dans un avenir proche</i>

Division économique et sociale, Wilaya de Tanger, mars 2003.

En 2003, 70 % des véhicules effectuant du transport de personnel pour compte d'autrui offrent leurs services aux entreprises de la zone industrielle Moghgha ; plus de 80 % si on tient compte de la zone industrielle voisine Al Majd (fig. I, II et V). Environ 15 % des véhicules desservent les usines disséminées à l'intérieur du périmètre urbain, en particulier celles qui bordent la route de Rabat. Le reste des véhicules (moins de 5%) concerne les zones franches portuaire et aéroportuaire, ainsi que la zone industrielle de Gzenaya. La mise en service de la zone franche aéroportuaire<sup>43</sup> représente des nouveaux besoins estimés en 2003 à 220 autobus de 25 places.

### 3.3. Evaluation comptable de l'apport des transports au budget communal de Tanger

**Tableau 61. Principales charges des taxis et des transports mixtes à Tanger (taxes\* et assurances)**

GRAND TAXI	Percepteur	Périodicité	Montant annuel, en Dh	Au profit de
Visite technique	Centre de visite technique (**)	semestre	440	Centres privés (***)
Désinfection, visite hygiène	Bureaux d'hygiène municipaux	semaine	234	Commune
Taxe exploitation agrément	Commune	semestre	740	Commune
Taxe de stationnement	Commune	trimestre	260	Commune
Assurance	Compagnies d'assurance	année	10 000	Compagnies d'assurance
<b>Total par véhicule</b>		<b>année</b>	<b>11 674</b>	
<b>Total pour la Commune par véhicules</b>		<b>année</b>	<b>1 234</b>	Commune
<b>Total pour la Commune (1 133 grands taxis)</b>		<b>année</b>	<b>1 398 122</b>	Commune
PETIT TAXI	Percepteur	Périodicité	Montant annuel, en Dh	Au profit de
Visite technique	Centre de visite technique (**)	semestre	320	Centres privés (***)
Désinfection, visite hygiène	Bureaux d'hygiène municipaux	semaine	183	Commune
Taxe exploitation agrément	Commune	trimestre	400	Commune
Taxe de stationnement	Commune	trimestre	180	Commune
Assurance	Compagnies d'assurance	année	8 000	Compagnies d'assurance
<b>Total par véhicule</b>		<b>année</b>	<b>9 083</b>	
<b>Total pour la Commune par véhicules</b>		<b>année</b>	<b>763</b>	Commune
<b>Total pour la Commune (1 540 petits taxis)</b>		<b>année</b>	<b>1 175 020</b>	Commune
TRANSPORT MIXTE	Percepteur	Périodicité	Montant annuel, en Dh	Au profit de
Visite technique	Centre de visite technique	semestre	440	Centres privés
Désinfection, visite hygiène	Bureaux d'hygiène municipaux	semaine	183	Commune
Taxe exploitation agrément	Commune	semestre	40	Ministère des Finances
Taxe de stationnement	Commune	trimestre	200	Commune
Taxe sécurité routière	Comité national de prévention et de sécurité routière	année	20	Comité national de prévention et de sécurité routière
Assurance	Compagnies d'assurance	année	14 000	Compagnies d'assurance
<b>Total par véhicule</b>		<b>année</b>	<b>14 883</b>	
<b>Total pour la Commune par véhicules</b>		<b>année</b>	<b>383</b>	Commune
<b>Total pour la Commune (65 fourgons)</b>		<b>année</b>	<b>24 898</b>	Commune

Sources : investigations, 2003. \* : certains impôts et taxes ne sont pas pris en compte tels que la taxe à l'essieu, la TVA et l'impôt général sur les revenus (IGR). (\*\*): il y a quatre centres de visites techniques à Tanger (Orcotex, Catenord, Soconta, Tamsamani). (\*\*\*) : 40 % correspondent à des taxes partiellement (re)versées à la Commune.

<sup>42</sup> Prix fixé lors de l'élaboration, par les services municipaux, du modèle de cahier des charges en juillet 2003. Un an plus tard, les responsables indiquent un montant annuel de 2 500 Dh par véhicule exploité.

<sup>43</sup> 5 500 emplois en 2003.

Le tableau 61 montre qu'à Tanger un opérateur du transport mixte rapporte deux fois moins de ressources à la collectivité locale qu'un petit taxi et quatre fois moins qu'un grand taxi ; c'est en raison du coût de l'assurance que ses charges sont d'un montant total plus élevé que pour les taxis. Au final, alors que les taxis rapportent environ 2,6 millions de Dh à la municipalité, les transports mixtes contribuent seulement à hauteur d'environ 25 000 Dh au budget communal (104 fois moins) : ce constat représente-t-il la cause ou la conséquence de la difficile régularisation des transports mixtes informels ?

Chaque véhicule homologué pour le transport de personnel d'entreprises pour compte d'autrui rapporte autant qu'un grand taxi à la Commune (1 200 Dh de taxes annuelles). La municipalité a donc intérêt à favoriser les services des nouveaux opérateurs en éliminant les informels et les fourgons du transport mixte qui effectuent du transport de personnel. En 2003, les 294 véhicules agréés pour le transport de personnel d'entreprises représentent environ 350 000 Dh de recettes annuelles pour la municipalité, 10 000 Dh de plus que la concession des lignes d'autobus urbains (340 000 Dh). Compte tenu de ces observations, le choix des autorités locales des taxis plutôt que des autobus, et du transport de personnel d'entreprise pour compte d'autrui plutôt que le transport mixte, se comprend et se justifie par leurs poids respectifs dans les recettes de la municipalité.

Comme celles de Tanger, les autorités locales de Tétouan n'ont-elles pas privilégié aussi le développement du transport par taxi étant donné que les concessionnaires de lignes d'autobus avaient des arriérés de paiement des taxes et redevances ? La contribution des taxis aux recettes des collectivités locales s'accompagne de conditions favorables pour l'emploi. D'après les autorités, les taxis de Tanger représenteraient des revenus pour plus de 8 000 ménages, alors qu'Autasa a moins de 200 salariés.

Cependant, les taxis ont une mauvaise image de marque ; les fonctionnaires et les nantis ces derniers estiment que les chauffeurs de taxis ont une conduite dangereuse et qu'ils sont trop nombreux donc responsables des embouteillages. Outre la perception tiers-mondiste que l'on peut avoir des taxis au Maroc, ce moyen de transport participe effectivement à la congestion de la circulation automobile, entre autres nuisances pour l'environnement urbain (véhicules polluants).

L'observation montre que les taxis représentent une *bonne part* du parc automobile qui circule à Tanger et à Tétouan. Les taxis correspondent à environ 11 % des véhicules immatriculés à Tétouan, 5 % à Tanger (et beaucoup moins à Casablanca... sans doute parce que c'est une métropole). Or, à la différence des voitures des particuliers, les taxis circulent *tout le temps*. Les enquêtes indiquent qu'ils sont majoritaires sur la chaussée par rapport aux autres véhicules<sup>44</sup>. Mais privilégier les taxis comme moyen de transport dans des villes en croissance rapide, c'est indirectement choisir d'augmenter le nombre d'agréments à mesure que les besoins s'amplifient. L'offre de service des taxis est d'ailleurs inférieure à la demande en période et aux heures de pointe (l'été<sup>45</sup> et dans la soirée).

---

<sup>44</sup> A Tanger, les taxis représentent entre le quart et la moitié du trafic automobile avec des variations selon les saisons (plus de véhicules des touristes et des MRE pendant l'été). D'après : Diagnostic du schéma directeur de circulation et de transport de Tanger, Transitec - Team Maroc, janvier 2003, p. 34.

<sup>45</sup> Selon les services déconcentrés du ministère de l'Équipement, 40 % du trafic automobile de Tanger sont concentrés sur la période estivale de trois mois (juillet à septembre, mois pendant lesquels le trafic double).



## Conclusion du chapitre 5

### Les modes de gouvernance des transports collectifs à Tanger et à Tétouan

#### ***Modèles de politiques locales à travers les modes de gestion des services publics de transport urbain par autobus : des différences entre Tanger et Tétouan***

Tanger et Tétouan présentent deux modèles différents de gestion du transport collectif urbain par autobus. Le cas de Tétouan sera analysé avant d'esquisser la comparaison avec Tanger. La gestion du transport par autobus à Tétouan montre une situation d'équilibre économique et social de type traditionnel. Cet équilibre est basé sur des tarifs bas et sur des emplois surnuméraires, au détriment de la rentabilité économique et de la performance des opérateurs. Il en va également de la notoriété des patrons des sociétés d'autobus qui n'offrent certes pas des services de qualité mais bon marché, tout en maintenant des emplois superflus.

Ancienne capitale administrative du royaume que n'a pas été Tanger, Tétouan fait partie des cités marocaines où le politique local joue un rôle important. Depuis sa fondation, Tétouan est administrée par une élite comparable à celle de Fès. Après le changement de capitale imposée par la France en 1912, suite à la révolte de Fès en 1911, les grandes familles *fassi* se sont implantées à Rabat, mais celles de Tétouan sont davantage restées coupées du centre politique du pays dans la mesure où leur ville dépendait de la zone sous domination espagnole. Tétouan était certes capitale du Protectorat espagnol, mais elle perd son prestige et ses fonctions en 1956. Eloignée des centres de décisions politiques et économiques (Rabat et Casablanca), Tétouan sort affaiblie des lendemains de l'indépendance. Cet affaiblissement de la ville aux lendemains de l'indépendance se manifeste aussi au plan économique car Tétouan ne dispose pas d'activités productives comparables à celles de Casablanca.

Cette situation peut expliquer le gonflement du personnel dans la fonction publique à Tétouan : les édiles municipaux ne devaient-ils pas placer dans les administrations de la ville les fils de notables qui n'avaient pas droit de cité à Casablanca et à Rabat, et qui ne pouvaient pas réussir *via* l'entrepreneuriat à Tétouan étant donné les faibles potentialités de croissance qu'offrait le tissu économique local ? Les emplois de fonctionnaires ont donc un rôle de filet de sauvetage. Les grandes familles de la cité restent influentes dans la vie politique locale. Elles représentent les lettrés de la ville. A ce titre, le groupe dominant conserve d'une part, les commandes de la municipalité et d'autre part, la main-mise sur les professions libérales dans les domaines de la justice et de la médecine notamment.

Les patrons des sociétés d'autobus urbains de Tétouan ne sont pas issus des familles citadines. Ils représentent l'autre groupe des notabilités de la ville ; celui qui ne tire pas ses revenus de l'emploi public et des professions libérales, mais des activités productives et commerciales. Ces chefs d'entreprises et hommes d'affaires sont généralement présentés comme des campagnards analphabètes, tandis que les plus anciennes familles forment un corps de lettrés dont le raffinement est hérité de la culture andalouse. Cette manière de tirer les portraits des deux groupes influents de Tétouan peut paraître caricaturale, elle a néanmoins du sens dans les mentalités et pour notre analyse.

Les grands patrons de Tétouan sont fréquemment des Rifains qui conservent des liens étroits avec leur milieu d'origine. Ils se sont enrichis dans les montagnes, en particulier *via* la production et le trafic de cannabis. Ils ont la réputation de grands barons qui blanchissent les



revenus tirés de la drogue dans les activités productives, les commerces et les services. Ces individus investissent dans plusieurs secteurs de l'économie urbaine : immobilier, commerces de gros et de détail, stations-service. Détenteurs du pouvoir économique, ils cherchent plutôt à reconstituer leur rente en maintenant leur position que d'accumuler des profits ou de les investir pour prospérer tel que le voudrait la logique capitaliste. *En bons pères de familles*, ils préfèrent placer des membres de leurs lignées dans les entreprises, pour maintenir leur influence, au lieu de rationaliser et augmenter la productivité des activités qu'ils contrôlent. Dans le domaine de l'immobilier par exemple, l'objectif n'est pas tant de s'enrichir à travers la vente et la location des biens, mais davantage de mettre des logements à la disposition des employés et de la famille (au sens large), avec des loyers bon marché, pour qu'on leur en soit reconnaissant. A la tête de grosses fortunes, ces notables paraissent rechercher ni l'efficacité économique des entreprises ni l'accumulation de profits, mais plutôt le prestige et les formes de stabilité sociale qu'ils en tirent. Cette conception clanique du pouvoir est dictée par les principes islamiques : c'est la communauté qui prime à travers des formes de protection et de redistribution ; l'intérêt collectif semble passer devant celui de l'individu.

Les entrepreneurs conservent en outre des situations de nantis, des positions suffisamment confortables pour ne pas risquer de les perdre : ils préfèrent gagner moins et s'assurer de continuer à gagner. Globalement, les logiques rentières l'emportent sur l'innovation et tout le monde semble y trouver son compte : la situation est à l'équilibre, mais la croissance économique urbaine et la fiscalité locale en pâtissent, ce qui grève les budgets d'équipement des collectivités locales et les perspectives de développement économique.

Comme pour les sociétés d'autobus, le placement de capitaux dans les stations-service répond à plusieurs intérêts. Ces établissements ne rapportent peut-être pas (beaucoup) de revenus, mais :

- a) ils facilitent le blanchiment de l'argent de la drogue ;
- b) ils permettent de fidéliser les migrants rifains, originaires de la même tribu que les propriétaires, à travers l'emploi (forme d'inclusion urbaine) ;
- c) ils représentent une rente de situation et un placement sûr : détenir une station-essence c'est avoir des parts de marché des carburants, ainsi qu'un bien foncier et immobilier situé en bordure d'un axe ;
- d) ils assurent à l'autre groupe localement dominant, aux lettrés de la cité, du travail dans les tribunaux et aux avocats car il y a souvent des litiges fonciers sur les terrains. L'argent du patron, entre autres avantages, peut faire taire le mécontentement des personnes spoliées, voire de les rallier à sa cause.

*In fine*, deux groupes restent politiquement et économiquement dominants à Tétouan. D'une part, les grandes familles historiquement implantées conservent le pouvoir municipal et les activités libérales qui demandent un bon niveau d'instruction. D'autre part, les grands patrons de la ville se sont enrichis à la campagne avant d'investir dans les activités urbaines. Si ce second groupe est moins représenté dans la vie politique locale, n'est-ce pas en raison de son implication dans les activités illégales, notamment dans le trafic de drogue ? Comment concevoir que des grands patrons, réputés illettrés, avec de multiples affaires en cours aux tribunaux se présentent aux élections municipales face aux héritiers d'*Al Andalous* ?

Il arrive cependant que ces entrepreneurs soient élus dans des communes périurbaines et rurales de la province de Tétouan et du Rif. Plusieurs d'entre eux sont membres de la chambre de commerce et d'industrie de Tétouan qui demeure dirigée par de riches agriculteurs rifains convertis en hommes d'affaires citadins. S'il ne s'agit pas exactement d'un contre-pouvoir, le partage des pouvoirs et des responsabilités, avec des modes de représentation différents, reste de mise. L'élite citadine de Tétouan réprouve la concurrence du pouvoir économique des barons originaires du Rif, ainsi que les vagues massives de migrants montagnards qui s'installent à Tétouan. Son pouvoir économique est limité et ne lui permet pas de posséder les

meilleurs terrains, mais ce groupe tire avantage des litiges fonciers entre héritiers et des affaires concernant l'habitat non réglementaire qui représentent une forme de *fonds de commerce* pour cette élite lettrée (fonctionnaires des tribunaux, professions libérales).

Observons en contrepoint la situation différente de Tanger, dans le domaine du transport urbain et plus généralement au plan de la politique locale. La création post-indépendance de la régie d'autobus est significative du fait que Tanger ne dispose pas d'une élite politique forte et historiquement implantée comparable à celle de Tétouan. Après sa réintégration au royaume, l'ancienne ville internationale ne reste-t-elle pas longtemps dirigée depuis Rabat ? Ensuite, la mise en concession du service de transport urbain pourrait être perçue comme l'adoption du modèle de gouvernance de Tétouan. Toutefois, contrairement à la multiplicité des opérateurs à Tétouan, les sociétés Boughaz et Tingis Bus, puis Autasa, profitent d'une situation monopolistique. Il y a davantage continuité que rupture avec le modèle de la gestion en régie du transport urbain. De plus, après l'échec de Tingis Bus à Tanger, l'appel à un opérateur et au savoir-faire étranger sera décidé, solution qui a été écarté à Tétouan.

A la différence des sociétés d'autobus de Tétouan, les véhicules Autasa sont en bon état, avec un seul salarié à bord de chaque véhicule. Plutôt que d'investir dans un parc roulant neuf, pour éviter les pannes mécaniques sur la voie publique et les réparations dans les dépôts, les patrons de Tétouan préfèrent conserver un personnel en surnombre et maintenir des tarifs bas. Inversement, l'opérateur de Tanger favorise une logistique moderne, plus coûteuse en investissements au départ mais moins dispendieuse ensuite pour l'exploitation. Autasa préfère avoir un *chauffeur - receveur* par autobus plutôt qu'un second employé à bord, des véhicules neufs plutôt que des mécaniciens en surnombre... mais aussi des tarifs plus élevés.

Deux conceptions gestionnaires s'opposent donc, avec schématiquement :

A Tétouan : « nombreux emplois et tarifs bas → profits limités → pas d'investissements pour le renouvellement du parc automobile → autobus usagés et souvent en panne → un seul autobus par ligne → surcharge des véhicules → besoin d'un guichetier en plus du chauffeur → maintien des emplois surnuméraires »... la boucle est bouclée, spirale infernale d'un service déplorable mais socialement utile !

A Tanger : « investissements pour l'achat de véhicules neufs → moins de véhicules en panne et en réparation → baisse des charges d'exploitation (moins de mécaniciens) et plus de véhicules en circulation → moins de surcharge des autobus et optimisation des ressources humaines (pas de « guichetier + chauffeur » mais des chauffeurs-receveurs ) → services satisfaisants mais augmentation des tarifs et fin des emplois superflus »... c'est le cercle vertueux de la rentabilité économique qui fait cependant abstraction de fonctions sociales traditionnellement portés par les opérateurs publics (emplois, tarifs).

Héritage historique d'une ville occupée par les puissances étrangères, il n'y a pas à Tanger les lignées prestigieuses que Tétouan connaît depuis sa fondation. Au moment de l'indépendance, Tanger est dépourvue d'élites ayant l'expérience du gouvernement urbain, notamment en raison de son statut international particulier. La ville va donc être dirigée depuis Rabat. Puis le pouvoir central cherchera à établir des relais locaux parmi les notables qui lui sont fidèles. L'Etat va trouver une partie de ses représentants auprès d'une riche famille *Chorfa*<sup>46</sup> (clergé). Influent dans les hautes sphères du pouvoir, ce groupe représente un type d'enracinement comparable à celui de l'élite *tétouani*. Mais le Palais doit diviser pour mieux régner, et donc trouver un second appui pour contrebalancer cette force locale. C'est – également à Tétouan – parmi les grands patrons originaires du Rif que le Makhzen va puiser.

---

<sup>46</sup> descendante du prophète Mahomet

Car, à Tanger aussi, de riches familles rifaines ont investi les activités économiques après l'indépendance. Si le groupe des riches entrepreneurs rifains n'a pas de tribune politique dans la municipalité de Tétouan, il va pouvoir pénétrer le pouvoir communal à Tanger ; est-il propulsé à la tête de la municipalité par l'Etat ou bien est-ce son implication dans le tissu économique et social de la ville qui explique son succès ? Ces chefs d'entreprises deviennent des représentants élus à la Ville, ainsi que dans les chambres des métiers, et par voie de conséquence au conseil régional puis à la Chambre nationale des conseillers. Point de lutte des classes ni de bourgeoisie qui s'érige contre l'ordre politique établi ; c'est l'allégeance au Palais qui l'emporte et se renforce en se renouvelant.

Les élus tangérois originaires de puissantes tribus et familles rifaines représentent un relais local que l'Etat a construit et su rallier à sa cause. Dans les années 70, pour contrebalancer l'influence des vieilles formations politiques, le Palais encourage la création de nouveaux partis, notamment le Rassemblement national des indépendants (RNI). Le pouvoir central et la monarchie à sa tête renouvellent ainsi le sérail. Le RNI regroupe un nouveau type de politiciens : contrairement aux *Istiqlaliens* et aux forces de gauche, souvent des *Rbati* lettrés descendants des anciennes familles de Fès, les membres du RNI sont moins diplômés (et analphabètes pour certains), mais ils sont proches du peuple. A l'inverse de ce qui a été reproché à l'union socialiste des forces populaires (USFP) et à l'Istiqlal (Indépendance), les partisans du RNI sont présents sur le terrain et n'administrent pas les communes depuis Rabat. Précisons que l'Istiqlal, l'USFP et le RNI sont les plus vieilles formations politiques du pays. Ils forment une base dont le Palais ne peut se passer et dans laquelle il reconnaît des alliés. D'ailleurs plusieurs cadres du RNI étaient de fidèles ministres de Hassan II. Considéré comme un parti stable, le RNI est invité à rejoindre le gouvernement d'alternance en 1998 pour permettre à la Koutla<sup>47</sup> d'avoir la majorité au parlement.

De nombreux hommes politiques affiliés au RNI viennent du monde rural et se sont ensuite implantés dans les villes où ils deviennent des entrepreneurs et d'habiles hommes d'affaires. C'est pourquoi le RNI se retrouve souvent en première position aux élections des chambres professionnelles, et le président de la chambre des conseillers est souvent affilié à cette formation politique. Plusieurs membres de ce parti viennent du Nord du pays et appartiennent aux grandes tribus rifaines. Leurs familles sont originaires des régions de Nador et d'Al-Hoceima et investissent à Tanger et à Tétouan depuis plusieurs décennies. Les représentants du RNI sont donc des personnes issues des notabilités traditionnelles, des hommes d'affaires et des personnalités régionalement influentes. Si les médias ne savent préciser si le RNI est un parti du centre-droite ou du centre-gauche, c'est sans doute parce que son audience n'est pas basée sur une idéologie mais sur une politique de proximité.

Si le RNI sort en troisième position des dernières élections législatives (27 septembre 2002), il passe néanmoins derrière le parti islamique justice et développement (PJD) qui prend son relais dans la politique de proximité. Le RNI est plus jeune et plus proche des habitants que l'Istiqlal et l'USFP, mais plusieurs membres de ce parti ont perdu leur légitimité à Tanger à cause de fraudes électorales et détournements de fonds. A Tanger, le RNI a accueilli bon nombre d'élus locaux que la presse nationale n'hésite plus à qualifier de véreux ; le wali a d'ailleurs verbalement déconseillé à plusieurs élus de ne pas être candidats aux élections communales de 2003.

Pour le cas tangérois, si l'Etat a accompagné l'émergence d'une nouvelle élite urbaine aux commandes de la cité, c'est parce qu'il ne pouvait pas continuer à gouverner Tanger depuis Rabat (alors que Hassan II boudait le Nord de son royaume). Sous le contrôle étroit des walis, le Palais a laissé les édiles municipaux gérer une cité qu'on ne pouvait plus diriger depuis la capitale sans contrarier le peuple. La subtilité du Makhzen a été de s'appuyer sur les notables locaux proches des masses. Les grands patrons régissaient l'économie ; l'Etat ne leur a-t-il pas

---

<sup>47</sup> Alliance de quatre partis politiques, dont l'USFP et l'Istiqlal, pour les élections de 1997. Le RNI est appelé à rejoindre le gouvernement d'alternance formé par Abderhamane Youssoufi le 14 mars 1998.

ensuite confié le pouvoir politique local, en s'assurant dans le même temps la fidélité de serviteurs dans une ville qui était rétive à sa puissance ?

#### **Encadré 26. Les *indésirables* de Tanger**

Avant que ne débute la campagne des élections municipales de 2003, la presse marocaine rapporte que le wali de Tanger a conseillé à des élus locaux de ne pas être candidat. Le message aux élus devenus indésirables est oral, seul un jugement peut réellement les empêcher de se présenter. Dans la liste des élus soupçonnés de malversations figurent des personnes déjà mises en cause lors de la « campagne d'assainissement » de 1992 et à l'occasion des élections de 1997. En 2003, le ministère de l'Intérieur invite donc plusieurs responsables locaux, élus en 1997, à ne pas se représenter aux élections. Ce conseil a été suivi, mais des personnalités proches de ces élus déchus font partie des nouveaux représentants communaux ; « un « au revoir » qui ressemble davantage à un compromis à l'amiable... » conclut un article intitulé « Les élus « remerciés » de Tanger. Des candidats indésirables » (*La gazette du Maroc*, n° 333, 25 au 31 août 2003, p. 5). Parmi les *indésirables* de Tanger, seul l'un d'entre eux a fait l'objet d'un jugement : il a été suspendu de ses fonctions au cours de l'été précédent le scrutin de septembre 2003. Il s'est alors réfugié en Espagne pour échapper à la prison. Poursuivi pour malversations et détournements des fonds de la collectivité, il a été condamné par contumace à trois ans d'emprisonnement.

Il est devenu de notoriété publique que des barons de la drogue originaires du Rif investissent le champ politique, notamment à travers des postes d'élus à Tanger. Accéder à des fonctions de représentant permet à ces personnes de continuer à blanchir l'argent de la drogue (entre autres trafics) et de bénéficier d'un prestige social formel. C'est aussi l'occasion d'accroître son influence auprès des habitants par des interventions dans les quartiers non-réglementaires, en facilitant l'obtention de papiers officialisant des situations illégales (légalisation de signatures, entre autres), et plus généralement d'intervenir dans le domaine de la spéculation foncière. Les formalités administratives, pour les opérations de morcellement et lotissement des terrains, ne sont-elles pas facilitées quand on est assis dans un fauteuil d'élus ? Il est aussi communément admis que les partis politiques n'ont pas refusé ce type de notables locaux car ces derniers apportaient de l'argent et des voix (à une époque où l'argent pouvait acheter les voix) ; les *magouilles* ont facilité la victoire aux élections jusqu'à ce qu'elles deviennent trop voyantes et que l'on dissuade de tels agissements.

#### ***Privilégier le rôle des taxis collectifs dans le transport collectif urbain : un choix identique des autorités locales à Tanger et à Tétouan***

Contrairement aux services de transport urbain par autobus, la gestion des taxis est similaire à Tanger et à Tétouan. Les tendances générales sont identiques ; malgré quelques nuances entre les deux villes, les autorités locales privilégient la même option pour le transport urbain : augmenter le nombre de taxis et favoriser leur activité au détriment des compagnies d'autobus. Quelles sont les motifs qui justifient ce choix ?

Multiplier les agréments de taxis permet davantage de créer des emplois que les concessions des services d'autobus. Rappelons que l'exploitation d'un taxi peut faire vivre jusqu'à cinq familles : pour le cas de la wilaya de Tanger par exemple, sur la base théorique de deux personnes impliquées dans l'exploitation de chaque agrément (hypothèse basse), ce secteur d'activité apporterait des revenus pour au moins 5 300 ménages, alors que le concessionnaire Autasa a moins de 200 salariés. Ces considérations ne sont pas à négliger dans une ville où le taux de chômage dépasse officiellement un cinquième de la population active. De plus, les taxis représentent des ressources pour les collectivités locales à travers le recouvrement des taxes. Cette *option taxis* montre un dispositif *gagnant-gagnant* qui assure des revenus aux opérateurs et à la municipalité tout en répondant à la demande de transport des habitants : une convergence d'intérêts donc un intérêt général.

Au plan de la gestion des villes, le choix de privilégier le développement des taxis comme moyen de transport urbain n'est pas le moins approprié au contexte local. Les taxis ne représentent-ils pas un moyen de déplacement plus adapté que l'autobus dans des agglomérations étendues avec une topographie accidentée ? Alors que les lignes d'autobus correspondent à des parcours longs, avec des détours pour se rendre d'un point à l'autre de la ville, les taxis collectifs effectuent des trajets directs entre le centre-ville et les quartiers périphériques difficiles d'accès. Les itinéraires des autobus ne collent pas à la demande de transport, sauf pour de rares segments de celle-ci, tandis que les taxis s'adaptent aux besoins.

Les nouvelles lignes urbaines des taxis collectifs correspondent généralement à des trajets utiles aux usagers. Les services des sociétés d'autobus de Tanger et de Tétouan fonctionnent entre 6 h 30 et 22 h, voire 20 h pour les quartiers les plus éloignés, mais il est possible de trouver un taxi (qui circule ou dans une station) quasiment à toute heure du jour et de la nuit.

A Tanger et Tétouan, il y a souvent deux chauffeurs qui exploitent le même agrément de grand taxi pour les lignes urbaines ou de petit taxi. La journée de travail est répartie entre les deux chauffeurs de la manière suivante : le premier commence à l'aube jusqu'à une heure précise de la mi-journée (12 ou 13 h), horaire fixé d'un commun accord avec son collègue qui prend le relais pour l'autre moitié de la journée. Le premier chauffeur laisse le véhicule au second conducteur avec le plein de carburant. Le lieu de rendez-vous entre les deux chauffeurs est généralement fixé dans une station-service. Pas dans n'importe quelle essencerie : les chauffeurs font le plein de gasoil à la station-essence où le véhicule reste garé la nuit lorsqu'ils arrêtent leur activité. Le propriétaire de la station-service accepte que son établissement serve de parc de stationnement si et seulement si le chauffeur se fournit chez lui.

Les stations de taxis collectifs pour les déplacements interurbains, ainsi que les services des petits taxis, fonctionnent jour et nuit, quasiment 24 heures sur 24. Dans les stations de taxis collectifs, le chauffeur qui a le tour de départ peut attendre les usagers y compris s'il doit passer la nuit dans la station. Des petits taxis circulent en nocturne, notamment pour répondre à la demande des clients des débits de boissons.

Les chauffeurs de taxis interurbains basés dans différentes localités organisent leur activité en recherchant une répartition équitable du marché entre-eux. Des compromis résultent généralement de disputes entre chauffeurs qui n'ont pas le même point d'attache. Les « retours à vide » illustrent bien ces formes d'autorégulation de l'activité : le retour à vide signifie que les chauffeurs et le courtier d'une station interdisent aux grands taxis des autres communes de charger des passagers à l'intérieur du périmètre urbain. Pour le chauffeur qui repart à vide, la possibilité d'amortir le retour lui est néanmoins laissée en chargeant des clients à l'extérieur des limites communales (arrêts aux bords des routes). Le retour à vide n'est pas pratiqué à Tanger : les chauffeurs quittent les stations à tour de rôle selon leur ordre d'arrivée et, tel que le prévoit la loi, les taxis collectifs des autres communes ont le droit de charger des passagers à Tanger uniquement pour effectuer un retour vers leur point d'attache.

Dans le triangle Tanger - Tétouan - Fnideq :

- les grands taxis de Tétouan peuvent charger des passagers à Martil et M'Diq pour retourner à leur point d'attache, mais ceux de Martil sont obligés de faire un retour à vide depuis Tétouan. C'est pourquoi les taxis collectifs de Martil préfèrent desservir M'Diq et Fnideq où ils peuvent charger des passagers pour le retour vers leur point d'attache ;
- les grands taxis de M'Diq se voient infliger un retour à vide à partir de Fnideq, Martil et Tétouan, mais ils peuvent prendre des passagers en dehors des périmètres urbains ce qui équilibre le trafic et répond aux besoins des personnes qui attendent au bord de la route ;
- les grands taxis de Ksar Seghir desservent Tanger à l'ouest et Fnideq à l'est, ainsi que des communes rurales, mais ils doivent repartir à vide de Fnideq ;
- *Base arrière* de Ceuta, Fnideq est un point névralgique du système régional de transport en raison de son rôle dans la contrebande. A Fnideq, les grands taxis ont des stations pour Tanger, Tétouan, Ksar Seghir, M'Diq, Tleta Tamghart, Bel Younech, entre autres communes.

L'(auto)organisation des grands taxis est donc complexe et globalement équilibrée pour que chaque opérateur puisse disposer de parts de marchés et s'assurer des revenus. Néanmoins, à l'intérieur des périmètres municipaux de Tanger et de Tétouan, des itinéraires que les grands taxis ne jugent pas assez rentables sont délaissés. D'une manière générale quand les destinations sont proches des centres-villes, elles ne sont pas desservies par des lignes urbaines de grands taxis parce que : 1. les personnes se déplacent à pied et la demande n'est pas importante, sauf par exemple pour l'hôpital Sania er-Rmel à Tétouan et le marché de Casabarata à Tanger, et plus généralement pour les souks urbains péricentraux ; 2. les lignes d'autobus au départ du centre-ville rejoignent rapidement ces quartiers.

**Photographies 10. Sortie de la gare routière de Tétouan et encombrement routier au centre-ville**



(Le Tellier, Tétouan, 2003)

**Photographies 11. Difficulté d'accès et de circulation des transports dans le quartier Dersa**



(Le Tellier, Tétouan, 2003). 1. Autobus ; 2. Petit taxi ; 3. Mini Honda ; 4. Autobus et petits taxis

**Photographies 12. Circulation et stations de taxis à Tétouan (2003)**



1 et 2. Circulation automobile à proximité de Bab Okla (Est de la médina) : lieu de départ des grands taxis vers le Rif.  
3 et 4. Grands et petits taxis dans le centre-ville de Tétouan

**Photographies 13. Petits taxis à Tétouan (à gauche) et à Tanger (à droite), 2003.**



**Photographies 14. Grands taxis à Tanger (2004)**



**Photographies 15. Autobus Autasa à Tanger (2004)**



**Photographies 16. Fourgons type Honda et transports mixtes à Tanger (2004)**



**Photographies 17. Minibus : transports de personnel pour compte d'autrui à Tanger (2004)**



**Photographies 18. A Tanger, le Grand Socco reste un lieu central de transport avec une circulation automobile importante et encombrée (2004)**



# CHAPITRE 6 : GOUVERNANCE URBAINE DE L'EAU AU MAROC.

## DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE A TANGER ET A TETOUAN

Avant d'entrer dans l'étude de l'alimentation en eau potable (AEP) à Tanger et à Tétouan, il convient de rappeler les éléments constitutifs du dispositif marocain d'offre en eau. La disponibilité de la ressource en eau à l'échelle nationale ainsi que le cadre institutionnel et législatif seront précisés dans un premier point de ce chapitre. Il s'agit d'éclairer les enjeux que pose la demande urbaine en eau dans des villes en croissance rapide. Ces éléments de contexte sur l'eau potable dans les villes marocaines reprend des passages publiés avec Claude de Miras ; l'ouvrage *Gouvernance urbaine et accès à l'eau potable au Maroc* (de Miras, Le Tellier, 2005) propose une analyse plus détaillée.

### 1. La problématique de l'eau potable au Maroc

En matière de ressources en eau, le Maroc est autosuffisant : il ne dépend d'aucun de ses voisins et n'a pas à contribuer par accord ou par déterminisme géographique à l'approvisionnement de ceux-ci. Mais son climat semi-aride, une irrégularité inter et intra-annuelle des précipitations et des sécheresses récurrentes – par exemple, celles du début des années 80, puis celles des années 90<sup>1</sup> – combinées à une consommation nationale croissante en eau, mettent le royaume chérifien en situation d'atteindre sous peu le point de dépassement de la capacité mobilisable de ses ressources en eau. Effectivement, 90 % des ressources mobilisables sont aujourd'hui déjà mobilisées (barrages et forages).

#### Encadré 27. Précisions terminologiques sur les ressources en eau (de Miras, 2005)

**Ressources potentielles** : apports en eau mesurés au niveau des stations hydrométriques ou calculés par des formules hydrologiques.

**Ressources mobilisables** : part des ressources potentielles maîtrisables par des ouvrages hydrauliques.

**Ressources régularisables** : part des ressources mobilisables dont la disponibilité est garantie à l'utilisation, quelles que soient les conditions hydrologiques, 9 années sur 10 pour l'AEP, 8 années sur 10 pour les autres usages.

Dans le domaine des barrages hydrauliques, le Maroc a joué un rôle pionnier en raison des projets réalisés sous le règne de Hassan II. La mobilisation des ressources superficielles a débuté dès 1929 avec la mise en service du premier barrage (Sidi Saïd Maâchou). Mais la politique de mobilisation de l'eau est restée plutôt timide jusqu'en 1966 puisqu'en 37 ans n'ont été construits que 16 ouvrages d'une capacité de 2,2 milliards de m<sup>3</sup>. En 1967, une impulsion forte et décisive est donnée en faveur de la mobilisation des ressources en eau par une intervention massive de l'Etat. Le mot d'ordre du million d'hectares irrigués pour la fin du siècle est lancé par le roi. Cependant, cette politique pose aussi des problèmes : la moitié des sommes allouées à l'agriculture est consacrée à l'irrigation ; les investissements sont coûteux et leur rentabilité incertaine ; la dépendance technologique et financière est renforcée et on assiste à une accentuation de la stratification sociale dans les campagnes irriguées, ainsi qu'à la prolétarianisation des régions moins favorisées (Mutin, 2000).

#### 1.1. La mobilisation des ressources en eau au Maroc, une politique active

A la fin des années 60, un vaste programme de réalisation d'infrastructures hydrauliques a été lancé, avec les principaux objectifs suivants : la satisfaction des besoins d'approvisionnement en

<sup>1</sup> de 1980 à 1985, puis de 1991 à 1995, enfin de 1998 à 2001. Il existe une corrélation significative entre les volumes des précipitations et le PIB annuels. Alors que le PIB chute de 6 % en 1995, année sèche, il augmente de 12 % en 1996, année pluvieuse.



eau potable et industrielle (AEPI) des populations ; l'agriculture irriguée comme base du développement rural et en tant que secteur privilégié pour asseoir la croissance économique ; la promotion des régions déshéritées et la réduction des disparités régionales, avec l'objectif de lutter contre l'exode rural en créant des pôles de développement socio-économique autour des périmètres de petite et moyenne hydraulique ; l'instauration d'une solidarité inter-régionale en matière d'accès à l'eau, en recourant à la pratique des transferts massifs d'eau entre bassins hydrologiques voisins.

### La mobilisation des eaux de surface, des grands projets concrétisés et à venir

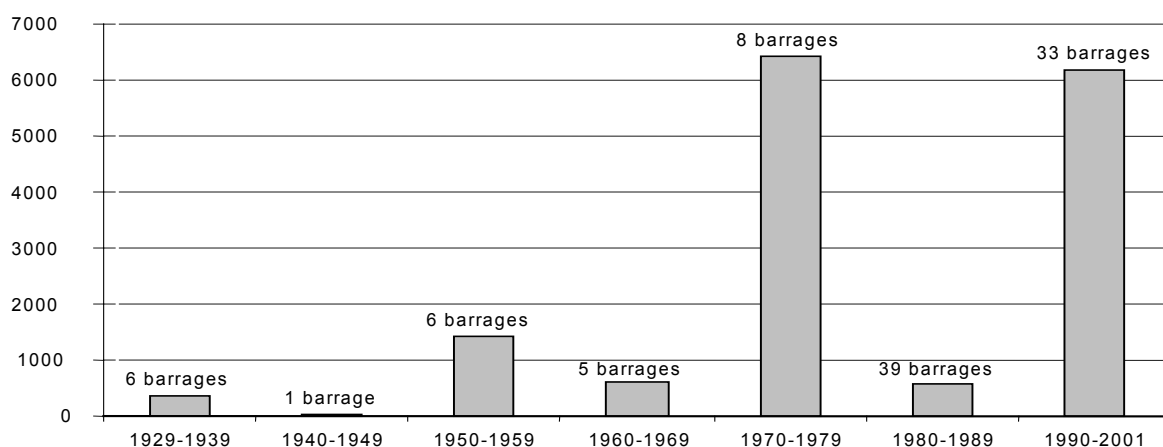
Durant les trois dernières décennies (1967-1997), la capacité totale des barrages est passée de 2,2 milliards de m<sup>3</sup> à 14,5 milliards de m<sup>3</sup> et les volumes régularisés de 2,1 milliards à 9,4 milliards de m<sup>3</sup>, soit des taux d'accroissement annuels moyens respectifs de 6 % et 5 %. Jusqu'en 1966, les barrages étaient principalement destinés à la production d'électricité et à l'alimentation en eau potable, et accessoirement à l'irrigation. Depuis 1967, l'irrigation est devenue primordiale dans la programmation et la construction des barrages dont les dimensions se sont accrues. Les ressources en eau de surface actuellement mobilisées au Maroc sont estimées à 11 milliards de m<sup>3</sup> par année.

**Tableau 62. Constructions des grands barrages<sup>2</sup> de 1929 à 2001**

	Nombre	Capacité (vol. en millions de m <sup>3</sup> )	Effectifs cumulés	Capacités cumulées (vol. en millions de m <sup>3</sup> )
1929 à 1939	6	376	6	376
1940 à 1949	1	27	7	403
1950 à 1959	6	1 413	13	1 816
1960 à 1969	5	596	18	2 412
1970 à 1979	8	6 423	26	8 835
1980 à 1989	39	567	65	9 402
1990 à 2001	33	6 188	98	15 590
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>15 590</b>	<b>98</b>	<b>15 590</b>

D'après le ministère de l'Équipement, 2003. Nota bene : 33 des 98 barrages contribuent à l'AEPI

**Graphique 7. Capacité des barrages créés entre 1929 et 2001. En millions de m<sup>3</sup>.**



D'après la liste des barrages du ministère de l'Équipement, 2003

Le graphique 7 montre la forte mobilisation des ressources en eau de surface dans les années 70 et les résultats de la politique menée par Hassan II. Bien que 39 des 98 barrages actuels aient été construits dans les années 80, cette décennie est caractérisée par une faible augmentation de la capacité des infrastructures car les ouvrages réalisés étaient alors de plus petites dimensions que les précédents. Dans les années 90, la construction des grands barrages est relancée et permet de doubler quasiment le niveau atteint à la fin des années 70.

<sup>2</sup> Pour la commission internationale des grands barrages (CIGB), un grand barrage a une hauteur de 15 mètres ou plus (à partir de la fondation). Ceux d'une hauteur de 5 à 15 mètres et ayant un réservoir d'un volume supérieur à 3 millions de m<sup>3</sup> sont également rangés parmi les grands barrages (Dugot, 2001, p. 80).

« L'envasement annuel des barrages marocains équivaudrait à une baisse de 6 000 à 8 000 hectares irrigués par an. La moitié des capacités des réservoirs marocains construits avant 1988 aura disparu en 2050 » (Dugot, 2001, p. 83).

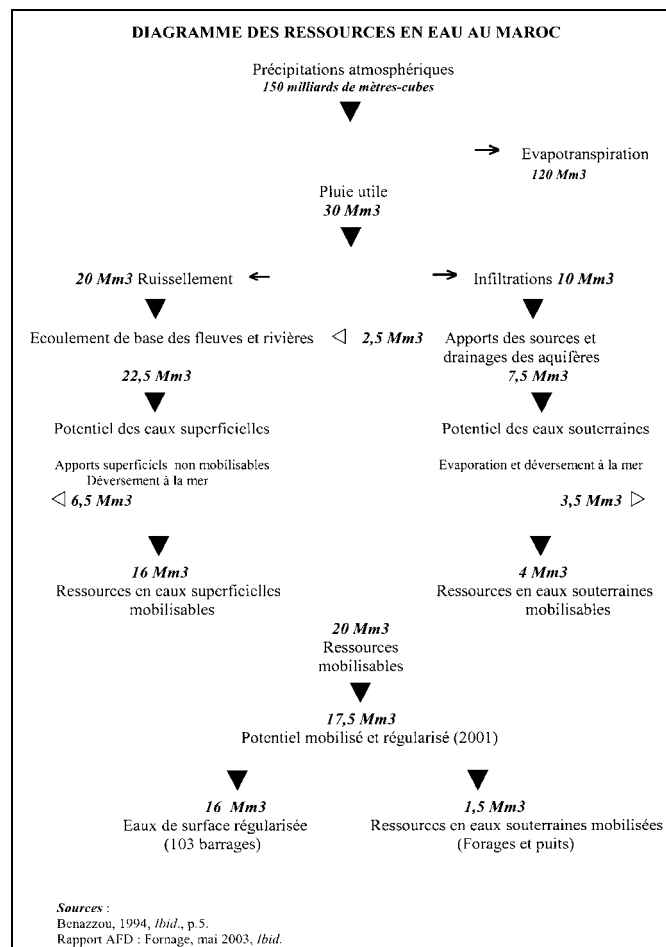
En raison de l'augmentation de la demande en eau, consécutive à l'extension des infrastructures d'irrigation et à la croissance démographique, les réserves souterraines se sont progressivement tarées au point d'imposer la construction des grands barrages. Plusieurs d'entre eux ont été édifiés, mais cette politique hydraulique reste d'actualité puisqu'un programme prévoit la construction d'ici 2020 de deux à trois nouveaux ouvrages par an.

### La mobilisation des eaux souterraines, des apports secondaires

L'exploitation des nappes souterraines permet de mobiliser près de 2,65 milliards de m<sup>3</sup>, soit près de 70 % du potentiel identifié en eau souterraine qui est estimé à 4 milliards de m<sup>3</sup>. Ces ressources ont un rôle stratégique dans l'approvisionnement en eau du pays, particulièrement durant les années de sécheresse. Certaines nappes, comme celles du bassin du Souss-Massa en domaine aride, connaissent une surexploitation des ressources potentielles mobilisables. Les nappes des bassins du Sebou, de l'Oum er-Rbia, du Bou Regreg et du Tensift accusent des taux d'exploitation dépassant les 90 %. Seules les nappes de la Moulouya et des bassins sud-atlantiques offrent encore de larges possibilités d'exploitation supplémentaire.

### Le bilan hydrique, la question de l'équilibre entre ressources et prélèvements d'eau

Figure 28. Les ressources en eau au Maroc (de Miras, 2005)



Ce diagramme donne des ordres de grandeur qui varient fortement d'une année à l'autre : les zones sahariennes reçoivent annuellement moins de 100 mm de pluie répartis sur quelques jours, par contre les sommets du Rif sont arrosés par 1 500 mm en une centaine de jours par an.

**Tableau 63. Evolution des ressources et des emplois en eau au Maroc (de Miras, 2005)**

en millions de m3	1990 (*)	2020 (*)	Ratio 1990-2020	2075 (**)
<b>Ressources</b>				
Eaux de surface	8 520	13 940	63,62 %	np
Eaux souterraines	2 270	3 240	42,73 %	np
Importation	160	1 190	643,75 %	np
Total	10 950	18 370	67,76 %	np
<b>Emploi</b>				
AEPI	1 420	3 805	167,96 %	6 500
Irrigation	8 802	13 585	54,34 %	23 500
Débit sanitaire	150	150	-	np
Exportation (***)	230	1 190	417,39 %	np
Total	10 602	18 730	76,66 %	30 000

Sources : (\*) Benazzou, 1994 (\*\*) « Le Maroc à portée du million d'hectares irrigués », Monde Arabe Maghreb Machreck, n° 137 juil-sept. 1992, pp. 25-42. (\*\*\*) : Les « exportations » correspondent à des transferts hydriques entre bassins.

Sans détailler ces données, nous observerons qu'entre la situation de 1990 et la projection de 2020, la croissance de la rubrique « Alimentation en Eau Potable et Industrielle » est plus élevée que celle de l'irrigation. Le taux d'augmentation annuel moyen 1990-2020 estimé est de 3,4 % pour l'AEPI, contre moins de 1,5 % pour l'irrigation. En trois décennies, la part de l'agriculture irriguée passera de 86 à 78 %, alors que l'AEPI évoluera de 14 à 22 %. Les prélèvements par habitant<sup>3</sup> devront rester à peu de chose près constants : autour de 400 litres par habitant – tous usages confondus – et par an, en 1990 comme en 2020.

Une autre perspective confirme ces tendances :

**Tableau 64. Estimation des demandes en eau par secteur au Maroc**

		Collectivités, AEP	Industries non desservies par réseaux	Agriculture irriguée	Total
1998	en km3/an	1,1	0,2	10,18	11,48
	En%	9,58	1,74	88,68	100,00
2010	en km3/an	1,59	1,36	15,26	18,21
	En %	8,73	7,47	83,80	100,00
2020	en km3/an	1,98	2,22	17	21,2
	En %	9,34	10,47	80,19	100,00
Indice	1998-2020	180,0	1 110,0	167,0	184,7

« Vision méditerranéenne sur l'eau, la population et l'environnement au XXI<sup>ème</sup> siècle », Plan Bleu, janv. 2000.

Il y a lieu de considérer ces données comme des ordres de grandeur car, selon les sources et hypothèses (hautes, moyennes ou basses) retenues, les statistiques peuvent sensiblement varier. La relation entre ressources en eau et population peut être appréciée à travers l'indicateur « ressources en eau (naturelles et moyennes) par habitant » (Margat, 2002, Collomb, 1995). Sur la base de ce paramètre, des seuils de référence significatifs sont établis selon des niveaux de déséquilibre entre ressources et population, le *stress hydrique* se situant dans une fourchette comprise entre 1 000 et 500 m3 par an et par habitant. Une approche inverse comparera le nombre d'habitants par unité de ressource en eau (km3 ou hm3).

**Tableau 65. Disponibilité en eau au Maroc. 1955-2025**

Année	1955	1990	2025
m3 / an / habitant	2 763	1 117	590

D'après Collomb, 1995, *Ibid.*

Au Maroc, le prolongement des courbes des besoins et des ressources en eau montre que l'équilibre entre offre et demande est sur le point d'être dépassé. De nouvelles orientations de la politique de l'eau doivent être recherchées dans le sens d'un équilibre socio-économique et environnemental.

<sup>3</sup> Population en 1990 : environ 25 millions d'habitants ; population estimée en 2020 : 45 millions d'habitants (« Le Maroc en 2020 », *L'événement*, Rabat, janvier 1995).

**Tableau 66. Evolution de l'offre et de la demande en eau au Maroc. 1990-2020. En millions de m3. (de Miras, 2005)**

Année	Besoins	Ressources	Solde
1990	10 602	10 790	188
1995	11 657	11 791	134
2000	12 816	12 885	68
2005	14 092	14 080	-12
2010	15 494	15 386	-108
2015	17 035	16 813	-222
2020	18 730	18 373	-357

« Toutes les hypothèses d'évolution des demandes à l'horizon 2025 aboutissent ainsi à des conclusions préoccupantes. Elles mettent en évidence la croissance irréversible des demandes et le facteur majeur que représente l'augmentation de la population. L'approvisionnement des villes devrait, à cet égard, devenir un problème crucial, qui imposera la réalisation, dans des délais accélérés, d'ouvrages de mobilisation et d'adduction de plus en plus importants et sur des distances toujours plus grandes » (« Les ressources en eau en Méditerranée », 26 octobre 2002, rapport Jean-Michel Boucheron, assemblée parlementaire de l'OTAN, groupe spécial Méditerranée, p. 7)

## **1.2. Evolution institutionnelle et cadre juridique de la gestion de l'eau au Maroc**

Le roi Hassan II marque son règne par sa politique des barrages, pour l'irrigation d'abord<sup>4</sup> (agriculture), pour l'AEP en milieu urbain ensuite (consommation domestique, industrie, tourisme). La création en 1981 du Conseil supérieur de l'eau et du climat (CSEC) sur initiative du roi est significative de cette évolution :

« Lors de sa première session (Rabat, 16 juillet 1981), Hassan II avait donné ses hautes directives pour que le conseil se penche sur la refonte de la législation de l'eau et pour que sa deuxième session soit consacrée à l'examen des questions d'alimentation en eau des populations » (site Internet du ministère de l'Equipement).

Le principal objectif du CSEC est d'améliorer la valorisation et la protection des ressources en eau à travers la formulation des orientations générales de la politique nationale de l'eau<sup>5</sup>. Avec la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (Diepa, 1980), la priorité va être donnée à l'accès à l'eau et à l'assainissement des personnes et, face à la menace de *stress hydrique*, le Maroc se tourne vers une législation visant à assurer la pérennité des ressources en eau.

En 1995, entre en vigueur la loi 10-95 ; elle établit le cadre légal de la politique nationale de l'eau pour les prochaines décennies et comprend une série d'instruments juridiques visant à remédier à la raréfaction des réserves d'eau, la demande croissante en eau, la hausse de son prix et la détérioration de sa qualité et de l'environnement. Les principes majeurs contenus dans cette loi peuvent se résumer comme suit : l'eau est la propriété de l'Etat ; elle a une valeur économique et, au-delà d'une concertation nationale, il y a lieu d'instaurer à tous les niveaux (national, régional et local) une solidarité en matière de gestion de l'eau.

Les orientations générales de la loi sur l'eau sont : la remise en cause des productions agricoles fortement consommatrices d'eau et dont la rentabilité dépend parfois des subventions et de protections tarifaires. « Il nous incombe de revoir nos choix et nos options concernant les modes de production agricole, en tenant compte (pour cette question que Nous considérons hautement prioritaire) du facteur rareté de l'eau et du coût de production réel dans notre pays » (allocution de Mohammed VI à l'ouverture de la 9<sup>ème</sup> session du CSEC, Agadir, 21 juin 2001) ; la prise en compte de la limite des

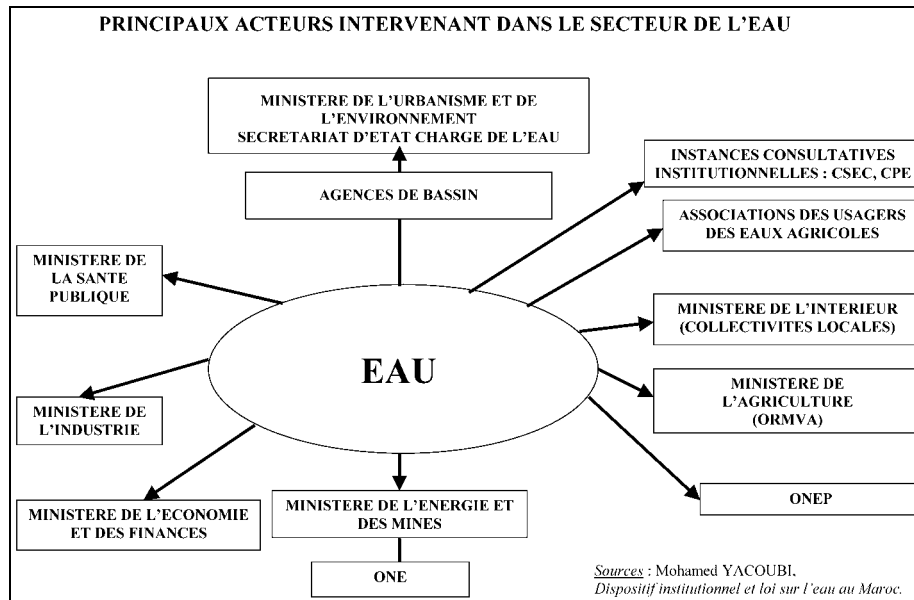
<sup>4</sup> L'irrigation des périmètres agricoles devait assurer l'autosuffisance alimentaire du pays et permettre de développer des cultures destinées à l'exportation.

<sup>5</sup> Plan national de l'eau et plan d'aménagement intégré des ressources en eau, transfert et répartition de l'eau entre les secteurs usagers et entre les régions.

ressources en eau et du coût de l'eau dans la politique de développement du tourisme ; la considération de l'environnement et la lutte contre la pollution ; le développement des réseaux et des procédés d'assainissement, le traitement des déchets solides et liquides, et la création des stations d'épuration ; la pérennisation des infrastructures et la sauvegarde des ressources.

Cette concertation a été institutionnalisée par la création de trois organismes : le Conseil supérieur de l'eau et du climat (CSEC), les Agences de bassin et les commissions préfectorales et provinciales de l'eau.

**Figure 29. Les acteurs de la gestion de l'eau au Maroc (in de Miras, Le Tellier, 2005)**



Le rôle du CSEC est renforcé avec la loi sur l'eau 10-95 qui l'institue légalement (article 13). La présidence d'honneur est assurée par le souverain et la présidence du conseil par son Premier ministre. Ceci révèle la particulière attention que porte le pouvoir royal à la gestion des ressources hydriques. La présidence de Mohammed VI à la 9<sup>ème</sup> session du CSEC, la première dans le cadre de la loi sur l'eau, inscrit son action dans la continuité de celle de son père et positionne le nouveau roi comme le superviseur des politiques de l'eau.

Les Agences de bassin, qui sont probablement le volet le plus innovant de la loi sur l'eau, complètent l'organisation administrative du secteur de l'eau au Maroc. Organes de la décentralisation annoncée de la gestion de l'eau, elles associent tous les intervenants à la prise de décisions dans ce domaine.

Bien que l'entrée en vigueur de la loi date de plus de dix ans, les Agences de bassin ne sont pas opérationnelles sur l'ensemble du territoire. Jusqu'en 2002, seule fonctionnait l'Agence de Bassin de l'Oum er-Rbia (à Beni Mellal), institution pilote fortement subventionnée<sup>6</sup>. L'Agence de bassin est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et dirigé par un conseil d'administration dans lequel sont représentés les administrations concernées, les usagers et les élus. La loi 10-95 instaure des redevances versées par les usagers de l'eau et les organismes étatiques en contrepartie des prélèvements puisés dans les barrages. Ces redevances doivent permettre, entre autres, de financer la gestion de l'eau *via* les Agences de bassin. La gratuité des prélèvements d'eau dont bénéficient les établissements publics (ONEP, ONE, ORMVA) est théoriquement abrogée, mais ce principe n'est pas appliqué : l'échéancier initial est repoussé et les Agences de bassin sont encore subventionnées par l'Etat.

<sup>6</sup> En 2003, sept des neuf Agences de bassin prévues par la loi 10-95 fonctionnent.

Au plan administratif, la direction générale de l'Hydraulique (DGH), département du ministère des Travaux publics (Equipement), est chargée de la gestion effective des réserves en eau<sup>7</sup>. En pratique, la politique élaborée par la DGH relève des directions régionales de l'Hydraulique (DRH) remplacées progressivement par les Agences de bassin. Depuis la création administrative de celles-ci, le nouvel organigramme a peu modifié le précédent, le siège des anciennes DRH devenant souvent celui des Agences de bassin.

La production d'eau potable relève à hauteur de 80 % de l'Office national de l'eau potable (ONEP). Les 20 % restants sont produits par les régies autonomes de distribution qui assument aussi en partie la distribution de l'eau dans le pays. Cette distribution est également prise en charge par un ensemble de Communes et d'entreprises privées. Tel est le cas à Casablanca (Lydec, du groupe Suez), à Rabat (Redal, du groupe Véolia), à Tanger et à Tétouan (Amendis, du groupe Véolia).

La politique de l'irrigation au Maroc est du ressort de la cellule de l'administration du Génie rural au sein du ministère de l'Agriculture. Sur le terrain, les offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA), les directions provinciales de l'Agriculture (DPA) et les services des affaires rurales (Communes) ont en charge l'exécution de la politique de l'eau dans le secteur agricole.

### **1.3. L'alimentation et l'accès à l'eau potable en milieu urbain au Maroc**

Du côté de l'offre en eau potable urbaine au Maroc, une stratégie continue de création d'infrastructures (98 barrages contenant plus de 15 milliards de m<sup>3</sup>) et l'appel à la délégation de service public (délégation de service public à Casablanca, Rabat, Tanger et Tétouan) complémentaire des régies des eaux (villes moyennes) ont permis jusqu'à présent de maintenir l'équilibre entre production et distribution de l'eau potable dans les principaux centres urbains.

#### **1.3.1. L'accès à l'eau potable, un indicateur des inégalités**

La notion d'accès à l'eau potable est un indicateur qui « représente la part de la population qui a un accès raisonnable à une quantité d'eau potable adéquate (20 litres par jour et par personne au minimum). Par accès raisonnable on entend, soit l'existence d'un poste d'eau à domicile, soit une distance équivalente à moins de 15 minutes de marche » (Plan Bleu, novembre 2000, « 130 indicateurs pour le développement durable en Méditerranée », commission méditerranéenne du développement durable, fiche n° 13).

L'indicateur « accès à l'eau potable » est important car il est en relation avec la diminution du risque fécal et de la fréquence des maladies connexes. Au Maroc, cet indicateur est inférieur à 60 % de la population. En milieu urbain, la situation est sensiblement meilleure. A cet égard, on peut rappeler l'évolution du taux de desserte depuis les années 60 :

**Tableau 67. Evolution du taux de desserte en eau potable en milieu urbain**

	1960	1970	1983	1992
<b>Production d'eau potable (en millions de m<sup>3</sup>)</b>	120	220	571	780
<b>Dotation individuelle globale brute (litres/hab./jour)</b>	95	117	173	-
<b>Taux de desserte en milieu urbain (*)</b>	35 %	50 %	65 %	79 %

D'après le ministère de l'Equipement. (\*) Le taux de desserte en milieu urbain correspond au rapport entre la population urbaine desservie et la population totale.

<sup>7</sup> La DGH est appuyée par la direction de la recherche et de la planification économique (DRPE) et par la direction des aménagements hydrauliques (DAH) du même ministère (Equipement).

« Le taux de branchement correspond au nombre d'abonnés raccordés à un branchement sur la population totale. Il représente le pourcentage de la population raccordée de façon individuelle : on ne prend pas en compte les gens desservis par les bornes-fontaines contrairement au taux de desserte » (Ophèle C., mars-avril 2003, « Analyse des indicateurs de performances de certaines sociétés d'eau marocaines », rapport de stage ENGREF - AFD, p. 15). Le taux de branchement et le taux de raccordement sont identiques.

Dans les contrats de gestion déléguée de l'eau potable de Tanger et de Tétouan est indiqué :

$$\text{Taux de desserte} = \frac{(\text{Nombre d'abonnés}) \times (\text{Nombre moyen de personnes par foyer})}{\text{Population totale du périmètre de la gestion déléguée}}$$

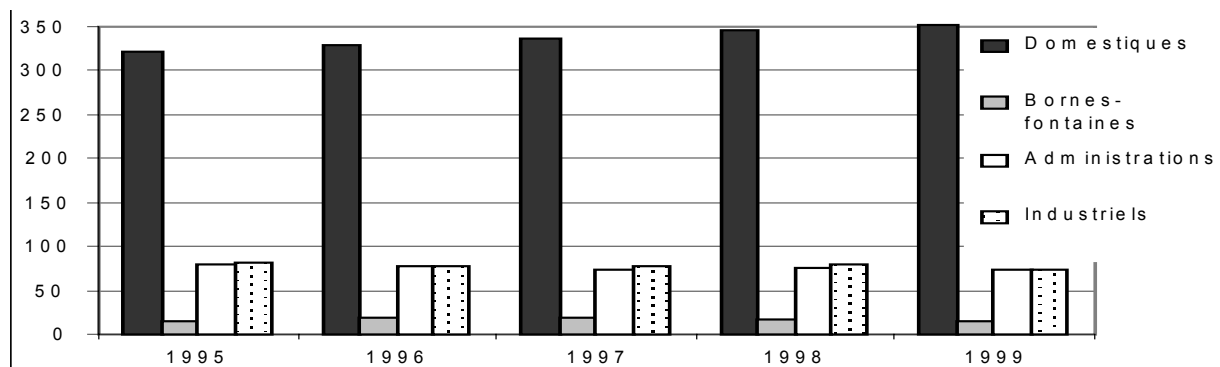
Cet indicateur comporte plusieurs biais :

- le « nombre moyen de personnes par foyer » camoufle des inégalités entre d'une part, les ménages défavorisés dont le taux de fécondité reste élevé et d'autre part, les ménages aisés. Or ces derniers sont plus fréquemment raccordés aux réseaux ce qui revient à gonfler le taux de desserte ;
- les contrats ne donnent pas suffisamment de détails à propos du « nombre d'abonnés » : s'agit-il uniquement des « abonnés particuliers » (desquels il faudrait soustraire les commerces, certains hôtels et les administrations) ? S'agit-il aussi des « abonnés à tarif industriel » et des « abonnés à tarif préférentiel » ?
- les contrats confondent ici taux de desserte et taux de branchement.

Selon une étude nationale de tarification de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain, les particuliers consomment 75 % des volumes distribués. Ce rapport distingue les « particuliers » des « grands comptes » (administrations, industries, usages préférentiels). Pourtant il arrive que les administrations paient l'eau au « tarif domestique » (dans lequel on retrouve aussi des hôtels). Le « tarif industriel » est réservé aux industries et à certains hôtels, et le « tarif préférentiel » aux bornes-fontaines, hammams et bains maures (Service Public 2000, février 2002, « Etude nationale de la tarification de l'eau potable et de l'assainissement », diagnostic du système tarifaire actuel et dégagement des mesures d'urgence, mission I, rapport définitif, Royaume du Maroc, ministère de l'Economie sociale).

Si l'on observe symétriquement la consommation sur l'ensemble du milieu urbain au Maroc, l'évolution récente de l'accès au réseau était, sur la même période en volume distribué :

**Graphique 8. Evolution de la consommation d'eau potable par types d'abonnés. Maroc urbain. En millions de m3**



En 1999, pour une population urbaine de 16,5 millions habitants, la consommation journalière moyenne par tête tous usages confondus était d'environ 85 litres, et de 60 litres pour la seule consommation domestique. Le rendement moyen national « production / consommation » était de 63 %<sup>8</sup>. C'est dire qu'à l'échelle du Maroc 299 millions de m3 d'eau potable ont été perdus pour l'année 1999.

<sup>8</sup> Rappelons que ce taux, qui n'est jamais égal à 100%, devient acceptable quand il est supérieur à 80%.

La consommation nationale aux bornes-fontaines était de 16 millions de m<sup>3</sup> en 1999, soit un peu plus de 3 % de la consommation nationale, alors que la part des administrations et des industriels passait en cinq ans sous la barre des 15 %. L'exemple des bornes-fontaines atteste de la distance qui sépare la vision volontariste et réductrice conçue par le haut, des pratiques d'une proportion significative des populations urbaines durablement situées sous le seuil de pauvreté. Les besoins en eau satisfaits par les bornes-fontaines démontrent la nécessité de dépasser l'approche d'une demande définie par des volumes et des prix. Le marché urbain de l'eau des PED n'est pas complètement constitué puisque les bornes-fontaines restent un mode d'approvisionnement collectif et gratuit. La gestion de ce segment spécifique de la demande en eau est complexe et sensible car il est traversé par des objectifs de lutte contre la pauvreté et de péréquation sociale, de soutenabilité environnementale et de recouvrement des coûts. L'alimentation en eau potable aux bornes-fontaines concerne majoritairement des populations à faible revenu et fortement attachées à leurs conditions de (sur)vie. La Banque mondiale a, dès les années 80 sous l'impulsion de l'OMS, exhorté à l'éradication des bornes-fontaines, leur accès libre et gratuit en faisant une source de gaspillage d'une denrée précieuse, mais aussi un foyer de risques de santé publique et environnementaux. Dans la réalité des quartiers périphériques, ce mode d'accès à l'eau reste pérenne face à une pauvreté urbaine qui, dans les contextes étudiés, ne recule pas.

### *1.3.2. L'alimentation en eau potable et l'assainissement liquide au Maroc*

Dans le sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement liquide, les principaux organismes concernés sont :

- l'administration de l'hydraulique, placée sous la tutelle du ministère des Travaux publics. Elle assure la responsabilité de l'approvisionnement en eau à l'échelle des bassins versants. Elle est, à ce titre, chargée de l'étude et de l'exploitation des ressources en eau ;
- l'Office national de l'eau potable (ONEP), organisme sous tutelle du ministère des Travaux publics. Créé en 1972, l'ONEP est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la responsabilité civile et de l'autonomie financière. Il est chargé de contrôler la distribution de l'eau en milieu urbain, en accord avec les régies, et dans quelques municipalités rurales. Il programme, construit et gère les installations de traitement et de transport en provenance des sources primaires de l'administration hydraulique, c'est-à-dire les réservoirs et canaux primaires ;
- seize régies autonomes intercommunales de l'eau, placées sous tutelle du ministère de l'Intérieur et supervisées par la direction des régies et des services concédés de ce ministère. Les régies sont chargées de la distribution de l'eau dans les principales villes. Entre 1997 et 2002, quatre régies seront remplacées par des délégataires (opérateurs privés) ;
- le ministère de la Santé publique, chargé de contrôler avec l'ONEP la qualité des ressources hydriques pour les réseaux d'eau potable des communes dont il assure l'alimentation.

#### **La production d'eau potable au Maroc et le rôle de l'ONEP**

L'eau consommée par les habitants a plusieurs origines : soit elle provient des sources naturelles ou des forages privés et est rarement traitée, soit elle est produite par les distributeurs (les Communes et les régies ou les sociétés privées qui les remplacent), soit elle est traitée dans (et acheminée depuis) les stations de traitement de l'ONEP.

L'ONEP prélève l'eau à partir des infrastructures qu'il pose au niveau des barrages (stations de pompage ou/et adduction) puis les conduites acheminent l'eau jusqu'aux stations de traitement où l'eau est rendue potable avant d'être livrée dans les réseaux de distribution. En tête de ceux-ci, les compteurs de facturation permettent à l'office de faire payer l'eau aux clients : les distributeurs et ses abonnés.



Depuis sa création, l'ONEP bénéficie d'une situation de quasi-monopole pour la production d'eau potable, sa production correspondant au 4/5 du volume total national. Ses prélèvements dans les barrages restent minoritaires en regard de ceux de l'agriculture irriguée.

Les principales missions et activités de l'ONEP consistent à : planifier l'approvisionnement en eau potable et exécuter les travaux des unités de production et d'adduction d'eau potable depuis la ressource (barrages ou forages) jusqu'aux conduites des distributeurs (régies ou opérateurs privés) ; gérer la production d'eau potable et pérenniser les infrastructures existantes ; assurer la distribution d'eau potable pour le compte des Communes qui en font la demande et généraliser l'accès à l'eau potable notamment dans le monde rural sous-équipé. L'ONEP réalise des piquages avec des compteurs de facturation sur son réseau et intervient alors comme distributeur ; développer les réseaux d'assainissement. L'ONEP a mis en place un programme en matière d'assainissement qui s'étalera jusqu'en 2017 avec un volet prioritaire d'intervention à réaliser d'ici 2007. Pour le financement de ce programme, l'ONEP bénéficie des subventions de l'Etat et introduit une taxe d'assainissement sur les volumes d'eau potable produits (redevance uniforme d'environ 1,5 Dh par m<sup>3</sup>) ainsi qu'une surtaxe d'assainissement dont doivent s'acquitter les Communes dans lesquelles l'office intervient ; contrôler la qualité des eaux produites et distribuées ; participer aux études et aux projets ayant un lien avec ses activités ; réduire les délais de recouvrement des créances des principaux clients (régies, concessionnaires privés, administrations).

L'ONEP fournit en eau potable seize distributeurs dans les principaux centres urbains (Lydec, Redal, Amendis et treize régies intercommunales). Il assure lui-même la distribution d'eau dans plus de 260 communes, petites et moyennes. L'office assure cette distribution dans les petits centres urbains qui sollicitent ses services). A l'échelon national, l'ONEP dessert au total plus de 680 000 abonnés.

**Tableau 68. Production d'eau potable. ONEP. 1992-1996. En millions de m<sup>3</sup>**

Années	Production	Années	Production
1992	812	1997	626
1993	771	1998	649
1995	583	1999	666
1996	617	2000	668

D'après : ONEP, 2001

**Tableau 69. L'ONEP, indicateurs en 2000**

Production d'eau potable	668 millions de m <sup>3</sup>
Ventes d'eau potable	607 millions de m <sup>3</sup>
Principaux clients	15 régies et 2 concessionnaires (Lydec et Redal) représentent 79 % des ventes. Les <i>gros clients</i> et abonnés des petits centres représentent respectivement 3 % et 18 % des ventes.
Petits centres où l'ONEP distribue	263
Abonnés	680 303
Stations de traitement	40
Stations de déminéralisation et de dessalement	8
Laboratoires de contrôle qualité	50 (dont un laboratoire central à Rabat)
Cadres employés	776
Agents de maîtrise employés	1 738
Autres employés	3 829

D'après : ONEP, 2000. Annuaire statistique du Maroc, 2001

**Tableau 70. L'ONEP, comparaison d'indicateurs 1972-2000**

Indicateurs	Unité	1972	2000
Débit équipé	m <sup>3</sup> / seconde	3	42
Production d'eau potable	millions de m <sup>3</sup>	80	668
Station de traitement	Nombre	9	40
Nombre de centres où l'ONEP distribue	Nombre	61	263
Taux de branchement en milieu urbain	%	50	81
Chiffre d'affaires	millions de Dh	25	1 691
Investissements par an	millions de Dh	160	1 244
Emplois	nombre	1 537	6 343

D'après : ONEP, 2000

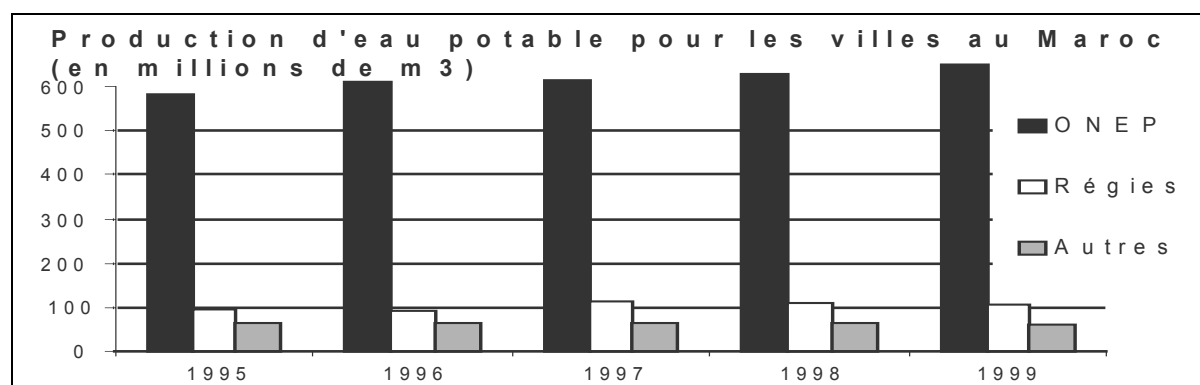
**Tableau 71. Production d'eau potable pour les villes marocaines**

Production (en millions de m3)	1995	1996	1997	1998	1999
ONEP	583	611	615	630	649
Régies	96	91	114	111	105
Autres	63	64	63	64	60
<b>Total</b>	<b>742</b>	<b>766</b>	<b>792</b>	<b>805</b>	<b>814</b>

D'après : Annuaire Statistique du Maroc. Année 2000

En matière d'eau potable urbaine, la production évolue ainsi :

**Graphique 9. Production d'eau potable pour les villes marocaines. 1995-1999**



A plus long terme, la tendance est orientée vers un doublement de la production en eau potable tous les trente ans selon un rythme annuel moyen de croissance de 2,34 %. Des données déjà anciennes attestent que l'ONEP a amélioré sa position face à d'autres producteurs d'eau potable : en 1991, il produit 72 % du volume total (il en produisait seulement 65 % en 1984), alors que les régies de distribution voyaient leur part, en matière de production d'eau potable, passer de 20 à 16 % sur la période 1984-1991. Les principaux autres fournisseurs d'eau potable sont au nombre de trois : l'Office chérifien des phosphates (OCP), la mine de charbon de Jerrada et la Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité (SMD, de droit privé). Leur contribution à la livraison d'eau potable est passée de 18 % en 1984 à 11 % en 1991 (Benazzou, 1994, p. 65). En 2000, l'ONEP produit plus de 80 % de l'eau potable distribuée.

**Tableau 72. Production et ventes d'eau potable par l'ONEP. 2000. En millions de m3**

<b>Production</b>		668
<b>Ventes</b>	aux distributeurs	477
	<i>En %</i>	79
	aux abonnés particuliers	128
<i>En %</i>	21	
	<b>TOTAL</b>	<b>605</b>
<b>Pertes</b>		63
	<i>En %</i>	9,4

D'après : Annuaire statistique du Maroc, 2001.

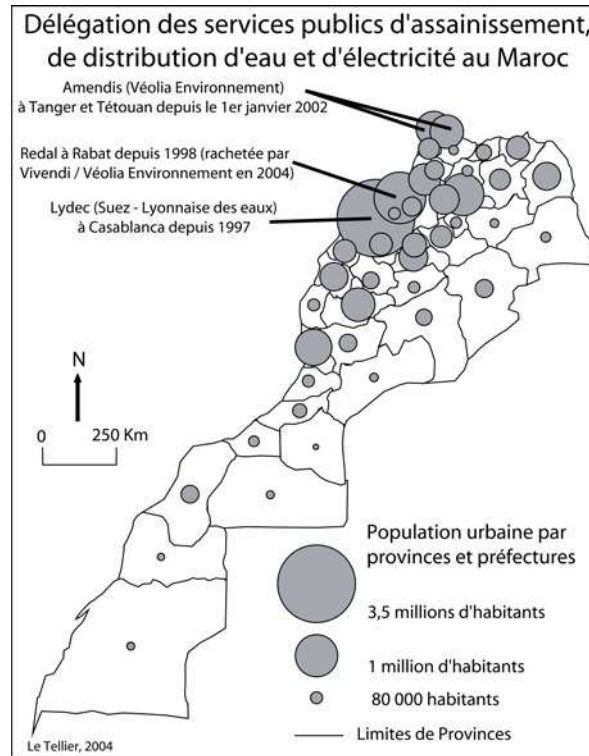
L'ONEP produit au total 668 millions de m3 d'eau potable et en vend 610, le rendement arithmétique de son réseau est de 90,6 %. On peut en déduire qu'il est en moyenne produit 21 900 litres par habitant et par an (soit 60 litres par jour) et vendu 20 000 litres par habitant et par an (soit environ 55 litres par jour) par l'office public pour l'AEPI (et hors pertes dans les réseaux des distributeurs privés et publics).

La sécheresse qui a affecté le pays durant les premières années de la décennie 1980, tout en mettant en relief l'efficacité des structures mises en place dans le secteur, a dévoilé les lacunes des réseaux de certaines grandes agglomérations, la faiblesse du service dans les petites villes et la quasi-absence d'un tel service en milieu rural.

## La distribution d'eau potable au Maroc : des régies publiques aux entreprises privées

« Au nombre de seize, les régies couvrent les principales villes du pays. Leurs ressources en eau, (...) proviennent essentiellement de leurs achats à l'ONEP qui ont représenté en 1991 69,4 % de leur production à hauteur de 20,4 % pour la même année, le reliquat est acquis auprès d'autres producteurs, dont la SMD, société qui cède l'intégralité de sa production à la Régie autonome de Distribution de Casablanca » (Benazzou, 1994, p. 67).

Figure 30. Gestion déléguée de l'assainissement liquide, de l'eau et de l'électricité au Maroc



Le nombre de régies autonomes de distribution est passé de dix-sept à treize. En effet, quatre concessions sont apparues successivement en 1997 (Lydec à Casablanca), en 1998 (Redal à Rabat<sup>9</sup>) et en 2002 (Amendis à Tanger et à Tétouan). Ce sont des ensembles démo-urbains significatifs (plus de 3 millions d'habitants à Casablanca pour Suez, 2 millions d'habitants à Rabat-Salé et 1,2 millions d'habitants à Tanger et Tétouan<sup>10</sup> pour Véolia) et tous situés sur le littoral atlantique ou méditerranéen qui sont passés en déléation de service public.

Entre 1997 et 2002, la distribution d'eau potable concédée s'est accrue de manière notable puisque, pour l'ensemble du volume d'eau distribuée par les régies, elle était nulle en 1996, passait à 28 % en 1997, puis à 42 % en 1998, pour atteindre plus de 50 % ensuite, desservant environ le quart de la population totale marocaine. Sur la base des données 1999 (399 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable consommés en milieu urbain au Maroc), rapportées à la situation de 2002 prenant en compte les contrats de déléation de Tanger et de Tétouan, plus de la moitié des volumes consommés est fournie par des opérateurs déléataires.

« Les sociétés Lydec à Casablanca, Redal à Rabat-Salé et Amendis à Tanger et Tétouan traitent environ 68 % de l'activité de distribution du secteur. (...) Ces sociétés ont réalisé un chiffre d'affaires global de 6 545 MDH et ont investi un montant de 1 912 MDH en 2002 pour la réalisation des projets ressortant des contrats conclus avec les autorités déléantes » (Rapport sur le secteur des établissements et entreprises publics, 2003, *Ibid.*, p. 29).

<sup>9</sup> Concession cédée en 2002 au groupe Vivendi Environnement devenu Véolia Environnement.

<sup>10</sup> Bien que Tanger et Tétouan aient donné lieu à deux contrats de concession distincts, avec ce montage, Amendis bénéficie de certaines économies d'échelles liées à la proximité des deux villes.

**Tableau 73. Production et distribution d'eau potable au Maroc. Régies et concessions. 1999  
(de Miras, 2005)**

Régies et concessions	Villes	(en milliers de m3)					Ratio consommation / production (en %)	Nombre d'abonnés
		Achats d'eau à l'ONEP	Productions propres	Autres achats	Volume total disponible	Consommations		
LYDEC	Casablanca	124 713	3 930	51 200	179 843	116 259	64,64	495 000
REDAL	Rabat-Salé	78 912	4 169		83 081	63 216	76,09	216 000
RAID	Tanger	35 606			35 606	21 450	60,24	92 000
RDE	Tétouan	27 114	1 550		28 664	14 640	51,07	70 000
RADEEF	Fès	55 013	20 576		75 589	34 150	45,18	153 000
RADEEMA	Marrakech	44 827			44 827	30 004	66,93	116 000
RAMSA	Agadir	25 274			25 274	19 514	77,21	78 000
RADEEJ	El-Jadida	15 411	1 780		17 191	11 680	67,94	45 000
RADEET	Béni Mellal	14 789	1 495		16 284	8 140	49,99	44 000
RADEM	Meknès	9 857	32 800		42 657	22 550	52,86	77 000
RADEEO	Oujda	9 850	12 677		22 527	12 520	55,58	69 000
RADEES	Safi	9 769	617		10 386	7 295	70,24	41 000
RADEEL	Larache	9 217	5 041		14 258	7 916	55,52	29 000
RAK	Kénitra	6 479	14 343		20 822	15 333	73,64	55 000
RADEEN	Nador	5 097	68		5 165	3 286	63,62	15 000
RADEEC	Settat	4 472	2 347	680	7 499	5 824	77,66	26 000
RADEETA	Taza		1 054		1 054	5 060		20 000
<b>TOTAL</b>		<b>476 400</b>	<b>102 447</b>	<b>51 880</b>	<b>630 727</b>	<b>398 837</b>	<b>63,23</b>	<b>1 641 000</b>

Avec ce panorama de la distribution d'eau au Maroc en 1999, il est intéressant de rapprocher la colonne « volume total disponible » (somme des trois colonnes précédentes) et la colonne « consommation ». Il peut en être dégagé un indice de rendement de distribution (quoique la nature des données ne permette pas de préciser si l'eau consommée est celle qui est distribuée au robinet ou facturée à un abonné ou encore effectivement recouvrée).

Une répartition (hors concessions privées) des volumes vendus et du nombre d'abonnés par catégorie tarifaire peut être établie de la façon suivante :

**Tableau 74. Volumes vendus et nombre d'abonnés par catégorie tarifaire.  
Eau potable en milieu urbain. Maroc. 1998**

Catégories tarifaires	Volumes vendus en m3	%	Nombre d'abonnés	%	Consommation unitaire en m3/an
Ménages	240 373 938	76,4 %	1 542 379	97,8 %	156
Administrations	40 572 270	12,9 %	23 289	1,5 %	1 742
Industriels	15 375 390	4,9 %	4 553	0,3 %	3 377
Usages préférentiels	18 369 395	5,8 %	6 912	0,4 %	2 658
<b>Total</b>	<b>314 690 993</b>	<b>100 %</b>	<b>1 577 133</b>	<b>100 %</b>	<b>200</b>

D'après : Service Public 2000, *Ibid.*, p. 12

Les ménages représentent les trois quarts des volumes d'eau vendus (hors concessions déléguées) et près de 98 % du nombre des abonnés.

### *1.3.3. Les évolutions de la gestion de l'eau potable urbaine au Maroc*

L'eau est vendue par l'ONEP aux régies et aux opérateurs délégataires (elle est aussi très marginalement produite par des régies ou des concessions). Selon le rapport Service Public 2000 (*Ibid.*), les volumes distribués par les régies, comme ceux de l'ensemble des opérateurs, évoluent en proportion de la croissance démographique urbaine : 2,2 % par an sur la période 1996-2000. Si l'on considère les seuls abonnés « domestiques », la consommation unitaire moyenne par abonnement et par an est de 156 m3. Sur la base de cinq personnes par ménage environ, la consommation moyenne nationale par personne et par jour est d'environ 85 litres (ou environ 31 m3 par an).

**Tableau 75. Volumes d'eau distribués et nombre d'abonnés par organes de distribution. 2000**

En 2000	Volumes distribués (en millions de m3)	%	Nombre d'abonnés (en milliers)	%
Régies (13)	189	38	814	35
Lydec, Redal, Amendis	223	45	928	40
ONEP	84	17	594	25
<b>Total</b>	<b>496</b>	<b>100</b>	<b>2 336</b>	<b>100</b>

D'après : Service Public 2000, *Ibid.*

Sur les deux décennies passées, il est possible d'établir une rétrospective de la consommation d'eau potable au Maroc. En 1984, la consommation d'eau potable au niveau national était de 369 millions de m<sup>3</sup> ; elle passera à 511 en 1991. En 2000, sur l'ensemble du Maroc, 496 millions de m<sup>3</sup> ont été vendus par les régies et les concessionnaires à environ 2,3 millions d'abonnés.

**Encadré 28. Précisions terminologiques sur les rendements des réseaux d'adduction d'eau**

**Rendement d'adduction** : ratio représentant les pertes d'eau dans les systèmes adducteurs. Il est égal au ratio « eau distribuée / eau produite » et représente la proportion d'eau potable perdue entre le moment où elle est captée et celui où elle entre dans les circuits de distribution urbains.

**Rendement de distribution** : ratio représentant les pertes en eau des systèmes de distribution. Il est calculé en comparant « consommation totale » et « volume d'eau distribué ». Ce ratio est variable selon les réseaux de distribution considérés. Dans les systèmes efficaces et contrôlés, les pertes moyennes tolérées en volume oscillent autour de 10 ou 15 % des volumes distribués. Dans des systèmes de réseaux d'eau potable peu performants, le taux de perte peut dépasser 50%.

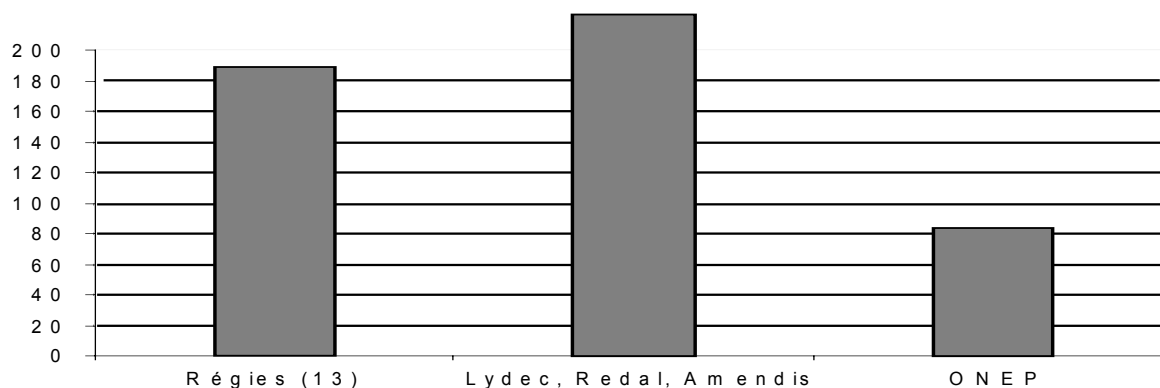
**Tableau 76. Rendement de la distribution de l'eau potable au Maroc (sur la base d'informations de 1999). (de Miras et Le Tellier, 2005)**

Rendement de distribution	Régies	Concessions	Nombre de villes
70 % > x >= 60 %	Settat, Agadir, Kénitra, Safi,	Rabat-Salé	5
60 % > x >= 50 %	El-Jadida, Marrakech, Nador	Casablanca, Tanger	5
50 % > x >= 40 %	Oujda, Larache, Meknès, Béni Mellal, Fès	Tétouan	6

Les données de la Régie autonome de distribution d'eau et d'électricité de Taza (RADEETA) ne sont pas disponibles.

Rappelons que la distribution est assurée par treize régies (inter)communales, par l'ONEP principalement en milieu rural et par trois concessionnaires délégués (Lydec à Casablanca depuis 1997, Amendis à Tanger et à Tétouan depuis 2002, et Redal/Véolia à Rabat depuis 2003 en reprise d'une délégation de service public engagée en 1998).

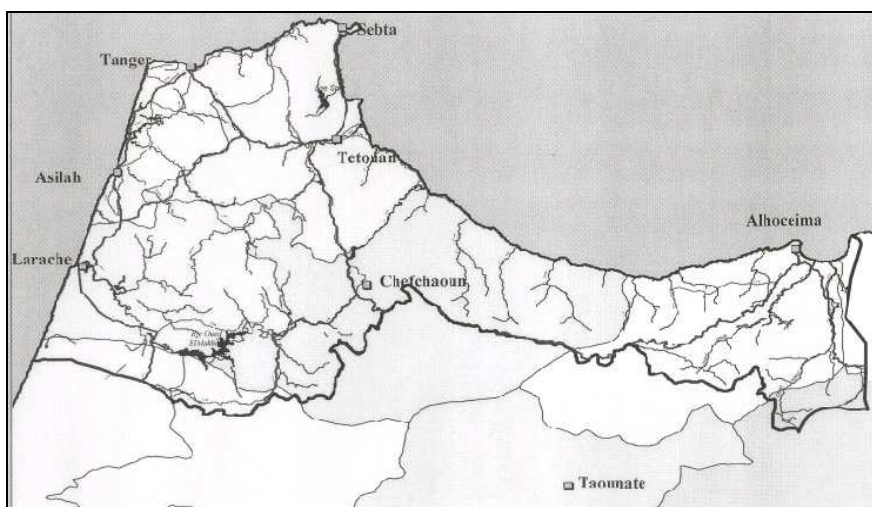
**Graphique 10. Volumes d'eau potable vendus selon les opérateurs. 2002**



Le passage de Tanger et de Tétouan en délégation de service public conduit les opérateurs privés concessionnaires à couvrir plus de 50 % des volumes d'eau potable urbaine distribués. La gestion déléguée devient ainsi le mode dominant d'AEP au Maroc et dépasse, en volume et en nombre d'abonnés, la gestion en régie. Les volumes vendus par les treize régies sont très variables : ils évoluent dans des proportions de un à sept selon la régie, avec 3 millions de m<sup>3</sup> pour la RADEEN de Nador à plus de 35 pour la RADEEF de Fès.

## 2. La distribution de l'eau potable en délégation de service public à Tanger et à Tétouan

Figure 31. Le périmètre de l'Agence de bassin du Loukkos



Sources : direction régionale de l'Hydraulique, Tétouan, septembre 2001

La région hydraulique du bassin du Loukkos et du Nord-Ouest, c'est-à-dire la zone d'action de l'Agence de bassin du Loukkos<sup>11</sup>, désigne l'ensemble des bassins côtiers limités au nord par la Mer Méditerranée, à l'ouest par l'Océan Atlantique, au sud par le bassin de l'oued Sebou (région de Fès) et à l'est par le bassin du Kert (Rif central). Elle s'étend sur 15 000 km<sup>2</sup> (soit 2 % du territoire national), mais représente 10 % de la population marocaine. Avec plus de 20 % des apports en eaux superficielles du pays<sup>12</sup>, elle participe à hauteur de 7 % au total des eaux mobilisées à l'échelle du royaume.

Tableau 77. La région hydraulique du Nord-Ouest

Indicateurs	Zone d'action	Royaume du Maroc	En % du total national
Superficie en km <sup>2</sup>	15 114	710 850	2
Population en millions d'habitants	2,7	28	10
Apport moyen en eau de surface (en millions de m <sup>3</sup> /an)	4 370	20 280	21,5
Ressources en eau mobilisées (en millions de m <sup>3</sup> /an)	930	13 200	7
Eaux souterraines mobilisées (en millions de m <sup>3</sup> /an)	100	3 700	2,7
Eaux de surface mobilisées (en millions de m <sup>3</sup> /an)	830	9 500	8,7
Demande industrielle en eau (en millions de m <sup>3</sup> /an)	105 (150 en 2002)	1 208 (1 500 en 2002)	9 (10 en 2002)
Surface Agricole Utile, en hectare	54 178	1 100 000	5

D'après la direction régionale de l'Hydraulique, Tétouan, septembre 2001

Montagneuse, la région hydraulique du Nord-Ouest est drainée par de nombreux oueds qui forment des larges vallées à leur embouchure : plaine du Loukkos, de Martil et de Oued Laou pour la péninsule tingitane. Avec des irrégularités inter-annuelles, la pluviométrie est en moyenne de 900 mm par an, mais elle peut être deux fois supérieure sur les reliefs montagneux. C'est une région mieux arrosée que d'autres contrées marocaines plus méridionales.

Tableau 78. Demande en eau, en millions de m<sup>3</sup>. Périmètre de l'Agence de bassin du Loukkos

Secteur / Horizon	2010	2020	2030
AEPI	170	236	280
En %	25	22	25
Irrigation	515	826	832
En %	75	88	75
<b>Total</b>	<b>685</b>	<b>1 062</b>	<b>1 112</b>

D'après la direction régionale de l'Hydraulique, Tétouan, septembre 2001

<sup>11</sup> Instituée en application de la loi 10-95, l'Agence de bassin du Loukkos est opérationnelle depuis 2003.

<sup>12</sup> Le total des apports moyens des bassins versants de la région est évalué à environ 4 400 millions de m<sup>3</sup> en année normale, 7 700 en année humide et 2 000 en année sèche.

Précisons que la péninsule tingitane ne couvre qu'une partie du territoire sous la responsabilité de l'Agence de bassin du Loukkos, mais qu'elle regroupe l'essentiel de la population urbaine de cette région hydraulique.

### **2.1. Les ressources et les usages de l'eau dans la péninsule tingitane**

Les volumes d'eaux souterraines mobilisés représentent environ 100 millions de m<sup>3</sup> tandis que les volumes d'eaux de surface mobilisés sont de l'ordre de 830 millions de m<sup>3</sup>.

Les allocations actuelles de ressources en eau sur le périmètre de l'Agence de bassin du Loukkos sont réparties comme suit :

- la production de 95 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable à destination des villes : c'est environ 1/10 des ressources mobilisées au total, contre 6/10 pour l'irrigation. L'eau potable produite par l'ONEP est principalement destinée aux agglomérations de Tanger et de Tétouan ;
- l'irrigation d'environ 40 000 hectares ;
- la production électrique de 125 gigawatts par heure ;
- la protection contre les inondations. L'instabilité des régimes hydrologiques et le contexte géomorphologique font de la lutte contre les inondations un enjeu important de la problématique de l'eau dans la région Tanger-Tétouan, notamment en milieu urbain.

Les effluents rejetés sans traitement dans le milieu naturel, ainsi que la pollution provoquée par les activités agricoles (lessivage des sols), sont à l'origine de problèmes environnementaux constituant une menace de raréfaction des ressources en eau et de risques de santé publique dont les autorités sont soucieuses.

#### **2.1.1. Les ressources en eaux souterraines dans la péninsule tingitane**

**Tableau 79. Exploitation des principales nappes souterraines. Estimations en millions de m<sup>3</sup>**

<b>Nappes</b>	<b>Apports</b>	<b>Vol. régularisables</b>	<b>Prélèvt. AEP</b>	<b>Prélèvt. Irrigation</b>
Martil-Allila (Tétouan)	12	4,5	9	7,7
Charf el-Akab (au sud de Tanger)	-	-	2,5	3,5
Oued Laou (Rif occidental méditerranéen)	-	10	0,2	0,8
Haouz (dorsale calcaire, au nord de Tétouan)	246	50	10	18
Rmel (façade orientale de la Tingitane)	70	34	9	17
Smir (façade orientale de la Tingitane)	-	2,3	-	-
Negro (façade orientale de la Tingitane)	-	2	-	-
<b>Total</b>	-	<b>100,5</b>	<b>30,7</b>	<b>47</b>
<b>Prélèvement AEP et Irrigation</b>			<b>77,7</b>	

D'après la direction régionale de l'Hydraulique, Tétouan, septembre 2001

A l'exception des chaînes calcaires, des vallées et des petits bassins alluviaux, les ressources en eaux souterraines sont rares en péninsule tingitane car l'imperméabilité des sols ne permet pas l'existence de formations aquifères importantes. Les apports des nappes de Martil-Allila, Smir, Rmel, Charf el-Akab, Oued Laou, Haouz, Fnideq, Negro et Amsa sont négligeables par rapport aux ressources superficielles (rapport de 1 à 8). Cependant les prélèvements dans les nappes (par puits et forages), ainsi que les sources d'eau, constituent le principal mode d'AEP du monde rural non raccordé aux réseaux urbains d'adduction d'eau potable.

### 2.1.2. Les ressources en eau de surface dans la péninsule tingitane

La concordance entre importance des précipitations, imperméabilité des sols et caractère montagneux explique un ruissellement important. Les rivières ont un régime irrégulier et présentent un écoulement torrentiel en période de crue provoquant de fréquentes inondations pendant l'hiver. Les oueds Loukkos, Martil et Laou sont les principaux cours d'eau de la région (avec des apports moyens respectifs de 1 860, 340 et 540 millions de m<sup>3</sup> par an). La qualité des eaux de surface est bonne à l'amont des bassins versants, avant le déversement des rejets urbains et industriels polluants dans les rivières.

**Tableau 80. Mobilisation et utilisation des eaux de surface. Estimations en millions de m<sup>3</sup>**

Zone	Nom du barrage	Année	Capacités	Volumes régularisables	Usages
Tanger	Ibn Batouta	1977	35	26	AEPI, Irrigation
	El Khattabi	1981	33,6	19	AEPI, Irrigation
	Ayacha	1990	80	32,5	AEPI, Irrigation
	Boukhalef	1991	1,1	-	Irrigation
	Seghir	1991	2,3	-	Irrigation
	9 avril 1947 / El-Hachef	1995	300	78	AEPI
Tétouan	Nakhla	1961	-	11	AEPI, Irrigation
	Ajras	1969	3	-	Irrigation
	Saboun	1991	1,1	-	Irrigation
	Smir	1992	43	17	AEPI
Larache	Oued el-Maghazine	1979	773	539	AEPI, Irrigation, Electricité, protection contre inondations
	du Loukkos	1981	4	-	Irrigation
Chefchaouen	Ali Thelat	1935	-	140	Electricité, Irrigation
	Bni Mansour	-	-	-	Electricité
<b>Total</b>			<b>1 275</b>	<b>862,5</b>	

D'après la direction régionale de l'Hydraulique, Tétouan, septembre 2001

La capacité de l'ensemble des barrages de la région – sans tenir compte des prises au fil de l'eau – dépasse 1,2 milliards de m<sup>3</sup> dont 70 % sont régularisés. Pour l'AEPI, les villes de Tanger et de Tétouan disposaient chacune d'un barrage créé pendant le règne de Hassan II : Nakhla pour Tétouan (1961<sup>13</sup>) et Ibn Batouta pour Tanger (1977-78), avec des volumes régularisés nettement supérieurs pour Tanger. Dans les années 90, deux importants ouvrages sont créés pour renforcer l'AEP du milieu urbain : le barrage Smir pour Tétouan et le barrage 9 avril 1947 - El-Hachef pour Tanger. L'envasement des barrages nuit à la mobilisation des ressources en eau alors que les besoins augmentent.

#### **Encadré 29. Les projets de réalisations d'infrastructures hydrauliques dans les provinces du Nord**

Pour renforcer l'AEP de la ville de Tétouan, les travaux de construction du barrage Raouz ont été inaugurés par le roi en janvier 2002. Cet ouvrage couvrira un large bassin dépendant en partie de la commune rurale de Khemis Anjra (province de Tétouan). Avec une longueur de près d'un kilomètre et une digue de 36 mètres, cet ouvrage d'art aura une capacité de 30 millions de m<sup>3</sup> pour un volume régularisable annuel de 13 millions de m<sup>3</sup>. Il bénéficiera de l'importante pluviométrie de la zone (environ 1 000 mm par an). Les pouvoirs publics annoncent un investissement de l'ordre de 600 millions de Dh.

Un autre grand barrage est programmé pour renforcer l'alimentation en eau de la péninsule tingitane (barrage Rmel) ; ce second projet est décidé suite au lancement de la construction du port Tanger-Méditerranée pour répondre à la demande en eau qu'entraînera sa mise en service.

La croissance de la population et l'urbanisation de la péninsule tingitane conduisent les autorités à mobiliser davantage de ressources en eau en les orientant de plus en plus vers l'AEP des villes. Toutefois, la grande hydraulique n'est pas remise en cause puisque, à l'horizon 2030, la part des eaux mobilisées à destination de l'AEPI devrait rester sensiblement la même que celle destinée à l'irrigation.

<sup>13</sup> Construction entamée depuis 1958.



### 2.1.3. L'AEP de Tanger et de Tétouan, contexte préalable à la gestion déléguée des services de distribution d'eau potable et d'assainissement liquide

#### L'alimentation en eau potable de Tanger

Les principaux oueds du Tangérois sont M'harhar, El-Hachef et Ayacha. Ces cours d'eau ont un apport moyen annuel de 640 millions de m<sup>3</sup>. Ils alimentent les principaux barrages de la zone. Exutoires des eaux usées, les autres rivières (Lihoud, Moghogha et Souani) restent généralement polluées et ne sont guère mobilisables en l'état.

**Tableau 81. L'approvisionnement en eau potable de Tanger. 2002**

Origine de l'eau	Localisation	Caractéristiques	Usages
<b>Nappe de Charf el-Akab (*) 18 forages</b>	Au sud-est de Tanger	En voie d'être abandonnés. Apports : 2 Mm <sup>3</sup> /an. Capacité : 20 Mm <sup>3</sup> . Vol. régularisés : 0,5 à 11 Mm <sup>3</sup> /an (max. 30 000 m <sup>3</sup> /jour). Recharge naturelle (via les rivières M'harhar et Hachef) et artificielle.	Equilibre des barrages en période de sécheresse
<b>Le barrage Ibn Batouta</b>	Sur l'oued M'harhar, à 16 km au sud-est de Tanger	Mise en service en 1977. Capacité : 40 Mm <sup>3</sup> . Vol. régularisés : 11 Mm <sup>3</sup> /an. Adduction vers la station de traitement Bougdour (**)	AEPI, Irrigation
<b>Le barrage 9 avril 1947 – El-Hachef</b>	Sur l'oued El-Hachef, à 15 km au sud-est de la nappe de Charf	Construit entre 1992 et 1995. Capacité : 300 Mm <sup>3</sup> /an. Vol. régularisés : 78 Mm <sup>3</sup> /an. Adduction vers la station de traitement El-Hachef (***)	AEPI

(\*) : Capacité de 460 litres par seconde. Alors qu'elle représentait la seule source d'AEP pour la ville de Tanger jusqu'en 1978 (en plus des sources naturelles), la nappe de Charf el-Akab devient ensuite impropre à la consommation. La station de traitement d'eau potable de Charf el-Akab est principalement alimentée par les barrages et par des prises au fil de l'eau sur les rivières. La nappe n'est sollicitée qu'en cas de sécheresse.

(\*\*) : Capacité de traitement de 950 litres par seconde. (\*\*\*) : Capacité de traitement de 1 400 litres par seconde.

Bilan	
Ressources	Débit moyen en litres par seconde
<i>Ressources superficielles</i>	
- Station Bougdour (barrage Ibn Batouta)	950
- Station El-Hachef (barrage El-Hachef)	1 400
<i>Ressources souterraines</i>	
- 18 forages de la nappe Charf el-Akab	460
<b>TOTAL</b>	<b>2 810</b>

La capacité des barrages et des stations de traitement d'eau potable pour l'AEP de Tanger représente environ le double de celle des infrastructures de Tétouan (tab. 81 et 84).

Tanger était historiquement alimentée en eau potable à partir des sources naturelles et des puits, puis de la nappe de Charf el-Akab dont les premiers forages datent de 1933. Créée en 1958, la station de Bougdour permettait en saison humide d'alimenter la nappe de Charf à partir des prises au fil de l'eau sur l'oued M'harhar<sup>14</sup>. Grâce à la mise en service du barrage Ibn Batouta en 1978, la station Bougdour pouvait être alimentée toute l'année par les eaux de la rivière. Puis la station de traitement El-Hachef inaugurée en 1989 a permis d'exploiter les eaux superficielles de l'oued El-Hachef, en période pluviale de 1992 à 1995, en attendant l'édification du barrage 9 avril 1947 - El-Hachef (tab. 81).

Combinés aux sécheresses du début des années 90 (notamment 1994-95), les retards survenus dans l'achèvement du barrage 9 avril 1947 expliquent la pénurie d'eau de l'été 1995 à Tanger. « *Un constat de fait s'impose à savoir les conséquences néfastes que peut engendrer tout retard d'investissement dans la réalisation de certains projets* »<sup>15</sup>.

<sup>14</sup> La station élévatoire de Charf el-Akab était aussi alimentée par le surplus d'eau venant de la station Bougdour.

<sup>15</sup> ONEP, janvier 1996, « Sécheresse 1995. Alimentation en eau potable de la ville de Tanger par bateaux-citernes », 26 pages.

En novembre 1994, les premières mesures de rationnement apparaissent. Elles sont renforcées pendant le premier semestre de l'année suivante<sup>16</sup>. A la fin du mois de mai 1995, le barrage Ibn Batouta est à sec, alors que le barrage 9 avril 1947 n'est pas encore opérationnel (l'adduction permettant d'alimenter la station de traitement El-Hachef à partir du barrage 9 avril 1947 est achevée en 1997). Dans ce contexte va être menée l'*opération bateaux-citernes* à Tanger en 1995.

### L'opération bateaux-citernes en 1995 pour Tanger et Asilah

La mise en œuvre de l'*opération bateaux-citernes* s'effectue dans des délais très courts. Les infrastructures de l'ONEP sont mobilisées le 15 mai 1995 et le premier bateau-citerne arrive le 30 mai (il était initialement annoncé pour le 1<sup>er</sup> juillet) ; le barrage Ibn Batouta est alors complètement asséché et seule la nappe de Charf el-Akab (30 000 m<sup>3</sup>/jour<sup>17</sup>) reste disponible pour l'approvisionnement de Tanger. Les premières livraisons d'eau potable coïncident avec le début de la période estivale (tab. 82).

**Tableau 82. Livraison d'eau potable par bateaux-citernes pour la ville de Tanger en 1995**

Mois	Moyenne en m3 par jour	Volumes livrés en m3
Juin	15 000	461 684
Juillet	27 000	831 197
Août	32 000	1 000 580
Septembre	32 000	959 140
Octobre	29 000	895 300
Novembre	25 000	752 117
Décembre	24 000	750 297
<b>Total</b>	<b>26 900</b>	<b>5 650 315</b>

D'après : ONEP, janvier 1996, « Sécheresse 1995. Alimentation en eau potable de la ville de Tanger par bateaux-citernes », 26 pages

L'*opération bateaux-citernes* est financée à 95 % par les pouvoirs publics ; elle représente un coût de 266 millions de Dh, dont 195 millions pour l'affrètement des bateaux par la Compagnie marocaine de navigation (Comanav). Pour une population estimée à 500 000 habitants, quatre bateaux acheminent depuis le port de Jorf Lasfar environ 27 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour de juin à décembre 1995, soit le tiers de la consommation moyenne habituelle. Un forage exploité par l'ONEP est réalisé à Ksar Seghir afin d'alimenter en eau par des camions-citerne les industries et les quartiers périphériques. Ce forage permet de compléter l'approvisionnement de Tanger à hauteur de 3 500 m<sup>3</sup> par jour. L'opération permet des dotations comprises entre 44 000 et 62 000 m<sup>3</sup> par jour pour Tanger et Asilah.

L'eau potable acheminée par bateaux-citernes représente 50 % des volumes distribués pendant la crise de l'été 1995. La dotation par habitant est de 60 litres par jour, environ la moitié de la dotation ordinaire mais le double de celle fixée par l'Organisation mondiale de la santé en cas de crise. Toutefois, des quartiers subissent des coupures prolongées par manque de pression du réseau de distribution. Durant l'été 1995, les bornes-fontaines sont alimentées pendant des durées limitées pour maintenir l'AEP des quartiers périphériques de Tanger. « *Les files d'attente chez les usagers qui risquaient de dégénérer et d'entraîner des perturbations de l'ordre public* » sont à l'origine des demandes des autorités locales pour que l'ONEP procède à l'installation de citernes fixes en polyéthylène de 5 m<sup>3</sup> chacune. 48 citernes sont installées dans 35 quartiers à partir du 5 juillet 1995. Leur remplissage par des camions-citerne est assuré par les services techniques municipaux, pratique qui a perduré aujourd'hui dans les quartiers sous-équipés ne disposant pas de bornes-fontaines.

<sup>16</sup> Fermeture du barrage Ibn Batouta pour constituer un stock, coupures d'eau pendant la nuit, volumes distribués réduits de 20 puis de 50 %.

<sup>17</sup> Renforcement de la capacité de pompage de la nappe de Charf (de 20 000 à 30 000 m<sup>3</sup> par jour). Le passage de la gestion de la nappe de Charf el-Akab de la régie à l'ONEP est une conséquence de cet épisode de pénurie.

La nappe de Charf atteint un seuil critique au cours de l'automne 1995 ; la dotation globale est alors ramenée à 34 000 m<sup>3</sup> par jour (dont environ 24 000 par bateaux), mais les protestations des abonnés conduisent les autorités à relever cette dotation à 44 000 m<sup>3</sup>.

**Tableau 83. Situation des ressources en eau du territoire tangérois. 1994-1996. (en millions de m<sup>3</sup>)**

Ressources	1 <sup>er</sup> septembre 1994	1 <sup>er</sup> septembre 1995	31 janvier 1996
Nappe Charf el-Akab	6	0,7	10
Barrage Ibn Batouta	15	0,6	35
Barrage El-Hachef	0	0	113
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>1,3</b>	<b>158</b>

D'après : ONEP, janvier 1996, *Ibid.*

Les précipitations de l'automne 1995 permettent la remise en service des stations de traitement d'eau potable, grâce aux apports des cours d'eau qui sont situés entre les barrages et les stations. L'opération bateaux-citernes prend fin en janvier 1996.

*« Il vaut de noter le faible impact des contraintes et incidents précités, et ce grâce à l'excellente organisation de cette opération, et notamment la mobilisation et l'étroite collaboration de l'ensemble des parties, aussi bien au niveau local que central »* (ONEP, janvier 1996, *Ibid.* p. 20).

### L'AEP de Tétouan et les attentes de la gestion déléguée

A Tétouan, la Régie de distribution des exploitations (RDE) est créée par décret en 1969 pour reprendre le service de l'eau jusqu'alors géré par la municipalité. La RDE employait 1 450 personnes avant d'être reprise par l'opérateur privé Amendis.

**Tableau 84. L'approvisionnement en eau potable de Tétouan. 2002**

Origine de l'eau	Localisation	Caractéristiques	Usages
<b>Les cinq forages de Tamouda (*)</b>	En aval de la décharge publique de Tétouan, sur la route de Chefchaouen (pollution)	En voie d'être abandonnés (pollution de la nappe phréatique)	AEPI. Equilibre des barrages en période de sécheresse
<b>Le barrage Nakhla</b>	Sur l'oued Mhajrat, affluent de l'oued Martil, à 20 km de Tétouan en direction de Chefchaouen	Mise en service en 1961. Volumes régularisés : 11 Mm <sup>3</sup> /an. Adduction jusqu'à la station de traitement Torreta (Tétouan) (**). Problèmes d'envasement	AEPI
<b>Le barrage Smir</b>	Sur l'oued Smir, à cheval sur les communes rurales d'Allyene et de Mallalyene, derrière la commune urbaine littorale de M'Diq, à environ 15 km au nord/nord-est de Tétouan	Mise en service en juillet 1992. Capacité : 45 Mm <sup>3</sup> /an. Volumes régularisés : 17 Mm <sup>3</sup> /an. Adduction jusqu'à la station Smir : 18 km de canalisations entre les stations Torreta et Smir pour équilibrer la mobilisation des barrages.	AEPI
<b>Le barrage Raouz (****)</b>	Commune rurale de Khemis Anjra, à 15 km au nord-ouest de Tétouan	En chantier depuis 2002. Capacité : 30 Mm <sup>3</sup> . Volumes régularisés : 13 Mm <sup>3</sup> /an.	AEPI

(\*) : Avant que l'oued Martil subisse une importante pollution, le site antique de Tamouda représentait dans les années 70 un espace de loisir avec un petit port de pêche et de plaisance, bordé par une micro-agriculture périurbaine.

(\*\*) : Capacité de traitement de 500 litres par seconde. Avant la reprise de cette station de production d'eau potable par l'ONEP en 1995 et avant la création de la station de traitement Smir (1992), la régie de Tétouan distribuait uniquement l'eau potable qu'elle produisait sur le site de Torreta à partir des forages Tamouda et de l'eau du barrage Nakhla.

(\*\*\*) : Capacité de traitement de 700 litres par seconde. La station Smir traite aussi l'eau qui provient de trois forages de la commune littorale de M'Diq.

(\*\*\*\*) : L'eau du barrage Raouz permettra d'améliorer d'un volume de 450 litres par seconde la production d'eau pour Tétouan.

Bilan	
Ressources	Débits moyens en litres / seconde
<i>Ressources superficielles</i>	
- Station Torreta (barrage Nakhla)	500
- Station Smir (barrage Smir)	700
<i>Ressources souterraines</i>	
- 2 sources	30 à 150
- 5 forages Tamouda	97
- 2 forages à M'Diq	50
<b>TOTAL</b>	<b>1 377 à 1 497</b>

Pendant le Protectorat espagnol, la distribution d'électricité (produite par une usine hydraulique) était assurée par la compagnie electras marroquies (CEM), société anonyme espagnole. La CEM a conservé la distribution d'électricité dans la médina de Tétouan jusqu'à sa concession en 1969 à une société marocaine, la cooperativa hispane marroqui (CHM). La RDE a récupéré la distribution de l'électricité dans la ville ancienne en 1973 ; son périmètre d'action s'étendait alors sur les communes de Tétouan, Larache, Asilah, Fnideq, M'Diq, Martil, Oued Laou, Azla et Dar Chaoui. Dès 1974, les services d'eau d'Asilah passaient sous le contrôle de la régie de Tanger. En 1978, la RDE a fusionné avec la CHM, qui sera ensuite nationalisée. La même année, le réseau d'eau potable de Larache est mis en place par la RDE, puis il sera transféré à la Régie autonome de distribution d'eau et d'électricité de Larache (RADEEL) lors de sa création en 1996. Les réseaux d'eau potable sont installés à Azla et Oued Laou (littoral méditerranéen) par la régie de Tétouan en 1980 et 1982.

La RDE distribuait uniquement l'eau qu'elle produisait avant la mise en service du barrage Smir en 1992, ouvrage prévu notamment pour l'AEP de la zone littorale touristique de la Tingitane orientale. Le barrage Smir est construit pour renforcer l'AEP de Tétouan et de sa zone côtière. Ce nouvel équipement correspond à une évolution importante puisqu'à partir de 1992, l'ONEP produit de l'eau potable pour Tétouan (*via* la station de traitement Smir). La RDE a conservé le contrôle de la station de traitement Torreta, alimentée par l'eau du barrage Nakhla, jusqu'en 1995 : année où la régie remet ses infrastructures de production d'eau potable à l'ONEP, hormis les forages Tamouda qui restent sous sa responsabilité et correspondent à la production propre de la régie (tab. 84).

A partir de 1995, la RDE ne vend plus l'eau potable qu'elle produit, mais celle qu'elle achète à l'ONEP, introduisant une charge d'exploitation supplémentaire. Les années 1995 et 1996 représentent un autre tournant important dans l'histoire de la RDE puisque :

- la distribution de l'eau potable à Larache lui échappe lors de la création de la RADEEL ;
- le service de distribution d'électricité de Chefchaouen, repris par la RDE en 1988, est à nouveau cédé à l'ONE en échange de l'exploitation des services d'électricité à Cabo Negro (site touristique de la zone littorale).

A Tétouan, la faible capacité de stockage des réservoirs d'eau potable et leur nombre limité nuisent à l'efficacité des réseaux<sup>18</sup>. Une des attentes des autorités vis-à-vis de la gestion déléguée à Amendis est de doubler cette capacité de stockage. La création du barrage et de la station de production d'eau potable Smir en 1992 n'ont pas été accompagnées de la construction de réservoirs conséquents par la RDE : la société privée délégataire sera donc mobilisée sur ce point.

Dans le domaine de l'assainissement liquide, le projet le plus ambitieux pour Tétouan est de réaliser d'ici à 2006 un collecteur commun aux onze déversoirs du réseau d'évacuation pour acheminer les eaux usées vers une station d'épuration située en dehors de la ville. De plus, il est prévu une station autonome pour Fnideq et M'Diq dans la zone littorale touristique. Lors de la signature du contrat de gestion déléguée avec Amendis/Vivendi en 2002, des stations de traitement des eaux usées par lagunage étaient annoncées. Plus écologique et économique que des dispositifs biologiques, ce procédé primaire nécessite de disposer de vastes espaces

---

<sup>18</sup> Le volume de stockage en tête de réseau était de 51 000 m<sup>3</sup> en 2002 (environ 12 heures de consommation moyenne journalière). La pression mal répartie dans la journée pouvait être excessive et à l'origine de casses des conduites (pertes d'eau dans le réseau), alors qu'elle était insuffisante à d'autres moments (*coupures* d'eau).

correspondant au moins à la taille des bassins de rétention<sup>19</sup> des eaux pluviales et usées. Or Tétouan manque déjà notablement d'une réserve foncière (comme en atteste la multiplication des constructions en zone inondable). La convention de gestion déléguée prévoit la suppression des rejets dans le *milieu récepteur* dès la première année du contrat. Pour une stricte application de cet objectif, une première mesure a été prise : les points de réception et de déversement vers l'oued Martil ont été déplacés de quelques mètres en retrait des berges du cours d'eau, mais les effluents s'écoulent ensuite par gravité vers le fleuve.

L'assainissement liquide est un problème difficile depuis plusieurs décennies à Tétouan. La ville ne disposant pas d'infrastructures de traitement, les eaux usées sont rejetées dans l'oued Martil (qualifié d'*égout à ciel ouvert*) ou directement en mer, non loin d'une zone littorale touristique. Dans le contexte du PDU Dersa - Samsa, un schéma directeur d'assainissement liquide (SDAL) avait été élaboré au début des années 90<sup>20</sup>. Malgré l'importance des fonds mobilisés pour cette étude et bien qu'elle ait donné lieu à la production d'un grand nombre de rapports de synthèse et de recommandations, les diverses solutions n'ont pas été suivies d'effets. En conséquence, la question de l'assainissement liquide n'a guère évolué.

Les responsabilités de la RDE ne concernaient pas l'assainissement, cette prérogative revenant d'abord aux Communes, puis à la division environnement de la Communauté urbaine de Tétouan. Avec la gestion déléguée, l'assainissement liquide passe sous la responsabilité d'Amendis. Dès lors, l'autorité délégante attend de l'opérateur privé des résultats concrets pour un problème que les instances publiques n'ont pas pu surmonter. Les autorités locales paraissent de moins en moins concernées par l'assainissement liquide et la pollution de l'oued Martil, si l'on en croit le recentrage de la division environnement de la Communauté urbaine de Tétouan sur la gestion de la décharge publique, les espaces verts et la pollution de l'air. Par contre, l'Agence urbaine s'intéresse à la *réhabilitation de l'oued Martil*, puisqu'à sa demande un diagnostic a été effectué en 2003 par un volontaire du progrès dans le cadre de la coopération décentralisée entre les régions marocaines Tanger-Tétouan et française Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Le problème de l'oued Martil est devenu un axe central d'un projet inter-régional qui associe plusieurs collectivités territoriales du bassin méditerranéen (projet piloté par la région PACA et subventionné par l'Union européenne).

## **2.2. La délégation du service public de distribution d'eau potable dans les agglomérations de Tanger et de Tétouan**

La gestion déléguée des services d'assainissement liquide et de distribution d'eau potable et d'électricité à Tanger et à Tétouan correspond à la troisième expérience de privatisation des régies des grandes villes marocaines. Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002, après les expériences de Casablanca (1997) et Rabat (1998), cette gestion déléguée est préparée et négociée depuis plusieurs années.

---

<sup>19</sup> Ces bassins représentent néanmoins une protection contre les inondations.

<sup>20</sup> Sur la *genèse du projet d'assainissement*, les *aspects techniques* et un *essai d'interprétation de l'exception tétouanaise*, on peut se référer au chapitre 2 sur le *pari audacieux de Tétouan* dans la thèse de Sinda Haoues-Jouve (1999). « *Ce projet de SDAL a emporté l'adhésion de la plupart des parties concernées par son élaboration et sa mise en œuvre. (...) L'intérêt de l'USAID pour ce projet s'explique sans doute par le contexte de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA). (...) L'administration centrale est quant à elle favorable à toute initiative visant à promouvoir le secteur de l'assainissement urbain au Maroc. (...) Elle ne peut donc que cautionner une telle initiative, émanant de surcroît d'une ville qui n'a pas été retenue pour bénéficier du prêt octroyé par la Banque mondiale pour l'assainissement de huit grandes villes du Royaume* » (p. 195).

A travers le choix de gestion déléguée à Tanger et à Tétouan, les autorités affichent leur volonté de mettre à la disposition de la population un service public de qualité permettant d'assurer le développement économique et social de la région. Les pouvoirs publics attendent de la gestion déléguée qu'elle permette d'une part, de satisfaire les acteurs économiques et les investisseurs étrangers et d'autre part, de répondre aux besoins de la population.

### *2.2.1. Les fondements de la gestion déléguée de l'eau potable à Tanger et à Tétouan*

Face à un processus d'urbanisation caractérisé par la densification et l'extension des périphéries d'habitat non réglementaire, et devant un important retard dans le domaine des infrastructures et des services de base, les autorités locales et nationales sont contraintes de rompre avec une gestion *attentiste* des affaires urbaines. Parce qu'ils sont décisifs pour la cohésion sociale et l'efficacité économique dans des grandes villes, les services publics constituent des enjeux importants pour le fonctionnement et le développement urbain de Tanger et de Tétouan. Sous l'influence des recommandations internationales d'obédience libérale, les modes de gestion urbaine et de gouvernance locale évoluent vers l'adoption de nouveaux modèles venant de l'extérieur. En déléguant l'eau, l'assainissement et l'électricité à un opérateur privé, les pouvoirs publics montrent leur volonté de garantir la fourniture en services de base dans des agglomérations en croissance rapide et socialement différenciée.

Face à l'incapacité de la RAID<sup>21</sup> et de la RDE à mobiliser des capitaux et devant l'ampleur des investissements à réaliser, les autorités retiennent la solution de la gestion déléguée. Il s'agit à la fois de rattraper le retard technique et financier des dispositifs précédents (régies), mais aussi de faire face à une demande en eau croissante en tenant compte des problèmes environnementaux et de la durabilité des dispositifs. Les tarifs de l'eau potable et de l'électricité maintenus à des niveaux assez bas, conjugués à une mauvaise gestion (des finances, des ressources humaines et des services) ne permettaient pas aux régies publiques de Tanger et de Tétouan de dégager les ressources nécessaires aux investissements devenus indispensables pour assurer un niveau de service satisfaisant.

*« La gestion déléguée est apparue comme un moyen incontournable. Elle permettra à la ville de bénéficier du professionnalisme du délégataire à travers le transfert de technologie et des programmes d'investissement »* (Fakihi A., juillet 2001, « Gestion déléguée des services de distribution d'eau, d'électricité et d'assainissement liquide de la ville de Tétouan », études de cas *Amélioration de l'accès aux services publics urbains*, Plan Bleu).

Les principaux objectifs de la gestion déléguée à Tanger et à Tétouan sont les suivants :

- service public et réseaux : renouveler et étendre les réseaux en garantissant la continuité des services avec amélioration de la qualité des prestations ;
- assainissement liquide : construire les réseaux d'évacuation des eaux usées et promouvoir des solutions durables pour l'assainissement liquide (stations d'épuration) ;
- personnel du délégataire : maintenir un niveau correct de rémunération des salariés des régies en pérennisant leurs emplois et leur statut tout en plafonnant l'effectif des cadres étrangers (quotas) ;
- accès généralisé des habitants aux services par branchement individuel : élargir l'accès aux services de base pour l'étendre à l'ensemble de la population avec un taux de branchement domiciliaire de 100 %.

---

<sup>21</sup> La Régie autonome intercommunale de distribution de Tanger (RAID) et la RDE étaient des régies intercommunales de distribution d'eau potable et d'électricité. Qualifiées d'autonomes en raison de leur responsabilité morale et financière, elles étaient placées sous la tutelle de la direction des régies et services concédés du ministère de l'Intérieur qui les contrôlait étroitement.

Pour les services qu'elle a en charge, la société délégataire s'engage à : réaliser des constructions et des acquisitions immobilières (achats de terrains pour les réservoirs, les stations de pompage, les agences de la société) ; adopter une gestion technique informatisée performante pour une meilleure efficacité des infrastructures ; renforcer les réseaux de distribution existants ; augmenter le nombre d'abonnés.

### **Préférence pour les grandes villes, moteurs de la croissance économique**

Au Maroc, la gestion déléguée de l'eau intéresse en priorité les grandes villes : après Casablanca et Rabat, ce sont Tanger et Tétouan qui sont concernées. Dans un contexte d'expansion des économies urbaines et de paupérisation des campagnes, les *lumières de la ville* restent attractives pour les familles migrantes qui s'installent à la périphérie des pôles urbains en poussant à la hausse la demande en eau et en électricité. Une part importante des habitants s'alimente à des points d'eau collectifs (bornes-fontaines) ou/et par des moyens alternatifs au réseau (puits, sources). Ainsi, la gestion déléguée répond en principe à un triple objectif : tout d'abord satisfaire les acteurs économiques et les investisseurs étrangers avec des réseaux performants, ensuite répondre aux besoins croissants des particuliers, enfin participer à la lutte contre la pauvreté par un accès généralisé aux services de base.

### **Préférence pour les villes littorales : évacuer les (questions des) eaux usées ?**

Au Maroc, la gestion déléguée de l'assainissement liquide et de la distribution d'eau potable et d'électricité concerne pour l'instant uniquement les façades littorales. Actuellement, les rejets dans le milieu naturel, notamment en mer, restent le mode presque exclusif d'évacuation des eaux usées. Ces procédés frustes d'évacuation, par définition spécifiques aux agglomérations littorales, tendent à créer une possible confusion entre la réalité, l'évacuation sans traitement, et les projets, l'assainissement avec traitement.

Dans le communiqué de presse annonçant que Vivendi Environnement remporte les contrats de gestion déléguée de Tanger et de Tétouan, le secteur de l'assainissement liquide, « *sujet particulièrement sensible* »<sup>22</sup>, est effectivement annoncé comme prioritaire. A cet égard, l'assainissement représente la part la plus importante des programmes d'investissement. L'accent est mis sur la propreté des littoraux et des plages<sup>23</sup> dans une région à fort potentiel touristique. Les rejets en mer apparaissent cependant comme une étape intermédiaire en attendant la phase suivante que représenteront les stations d'épuration. En attendant la construction des stations d'épuration, des travaux sont réalisés pour prolonger les émissaires vers le milieu marin. Mais ils représentent un coût élevé sans garantir une solution satisfaisante puisque la pollution du milieu est seulement déplacée et rendue moins visible.

La construction des stations d'épuration impose des investissements importants, mais nécessite aussi en amont des réseaux d'assainissement liquide performants. Or, à Tanger et à Tétouan, les réseaux d'évacuation des eaux usées sont vétustes, souvent obstrués et donc peu efficaces. Leur renouvellement et leur extension devront précéder la réalisation des stations d'épuration. Pour en finir avec les rejets dans le milieu naturel et atteindre l'objectif d'épuration des eaux usées, il faut préalablement procéder au raccordement des foyers aux réseaux collectifs d'évacuation. Ceci implique la mise aux normes des conduites posées localement par les habitants.

---

<sup>22</sup> Vivendi Environnement, Vivendi Water, Paris, communiqué de presse du 28 février 2001.

<sup>23</sup> *Opérations plages propres* et grands chantiers engagés à Tanger, Martil et M'Diq.

Avant la gestion déléguée, l'assainissement liquide relevait directement des Communes sans être confié aux régies. A Tanger, ce service est transféré à la RAID en 2000, après le lancement de l'appel d'offres international de la gestion déléguée. A Tétouan, la gestion de l'assainissement passe directement de la Communauté urbaine à l'opérateur privé. Le service d'assainissement représente une question épineuse face au problème du financement des réseaux. Dans le passé, les Communes et les régies ne sont parvenues ni à réaliser les infrastructures nécessaires pour l'évacuation et le traitement des eaux usées ni à financer ces (futurs) services à la population. La gestion déléguée transfère donc contractuellement au secteur privé la responsabilité de l'assainissement liquide qu'elle n'a pas pu assumer jusqu'ici en gestion directe. Mais après l'enthousiasme qui précède la contractualisation, le passage à l'acte est pour le délégataire techniquement complexe et financièrement conséquent. L'opérateur est à la croisée de deux objectifs contradictoires : la réalisation de profits (elle est là dans son rôle d'entreprise) et l'exécution des objectifs contractuels (elle est là dans son devoir de délégataire de service public). La société privée est à la recherche d'un compromis entre logique marchande et mission de service public.

Au nom de la dimension environnementale du développement durable, les réseaux d'assainissement liquide et les stations d'épuration représentent un enjeu crucial, mais leur réalisation reste incertaine en raison du poids financier de telles infrastructures et de leur très faible rentabilité (si tant est qu'elle soit positive). Ainsi l'assainissement constitue peut-être la *limite de portance* de la délégation de service public : du coup, on doit se demander si le secteur de l'assainissement ne met pas en question la vision totalisante du développement durable ; cette notion peut laisser croire que les trois composantes (économique, sociale et environnementale) peuvent être atteintes simultanément. Or le développement durable *en acte* laisse voir que l'équilibre économique est l'objectif primordial, que la soutenabilité sociale peut s'accommoder longtemps de la flexibilité de l'informel et de coûts sociaux implicites, et qu'enfin les objectifs environnementaux – par leur poids financier et leur rentabilité d'actionnaires négative – ont un caractère ardent, mais somme toute optionnel ou au mieux différé.

A Tanger, les terrains devant accueillir les stations d'épuration sont retenus et les procédés de traitement des effluents arrêtés depuis le printemps 2004. Les travaux de construction ont démarré, mais les infrastructures auront-elles une capacité de traitement suffisante pour satisfaire la demande urbaine d'assainissement liquide ?

**Photographies 19. Station d'épuration en chantier à Tanger (juillet 2004 et décembre 2005)**



Sur la photographie de droite, on peut observer, entre le chantier et le port, la traînée d'eaux usées qui se répand dans le milieu marin. Les rejets qui forment cette tache n'ont pas fait l'objet de traitement préalables. Précisons que la station d'épuration sera étroitement enserrée entre le rivage et les remparts de la médina, à proximité du port de Tanger. De plus, les réseaux d'assainissement liquide restent incomplets et n'évacuent pas l'ensemble des eaux usées de la ville.



A Tétouan, l'opérateur a fait plusieurs propositions techniques et financières à l'autorité délégataire pour qu'elle choisisse, parmi diverses options, un type de station d'épuration. Le débat porte d'une part, sur l'emplacement et la valeur des terrains et d'autre part, sur les procédés d'épuration des eaux usées. Ces négociations mettent en évidence les difficultés du délégataire à satisfaire ses objectifs contractuels, à définir des solutions durables pour l'assainissement liquide et enfin à respecter ses propres équilibres comptables et la rentabilité générale des dispositifs envisagés.

Le fait que l'assainissement liquide passe de la responsabilité des collectivités locales au délégataire marque une évolution notable. Antérieurement confiées aux Communes et aux OST, les opérations de restructuration de l'habitat non réglementaire engagent désormais la firme responsable de la distribution de l'eau et de l'électricité. La restructuration consiste notamment à implanter les réseaux d'évacuation des eaux usées et la voirie dans les quartiers sous-équipés. L'entreprise privée se trouve désormais impliquée dans les actions de restructuration et dans l'aménagement des lotissements. Ceci implique son intervention directe dans l'aménagement urbain et vis-à-vis de la société civile dont elle va solliciter la participation (à travers la mobilisation sociale et le tissu associatif local) en vue du recouvrement des coûts. Par cette extension des responsabilités territoriales, l'entreprise privée assume aujourd'hui une partie des prérogatives des établissements publics et des Communes, en sus de celles sectorielles des régies. En raison de la superposition de ces prérogatives, le délégataire pourrait devenir une sorte d'assemblé de la gestion et du développement urbain en se trouvant impliqué dans un processus de « *délégation de pouvoir public local* » (de Miras, 2004). Il y a là une autre lecture de la notion par ailleurs un peu galvaudée d'entreprise citoyenne.

### **Priorité pour les villes dynamiques, moteurs du développement**

L'inauguration de la nouvelle gare ferroviaire de Tanger, l'achèvement de l'autoroute reliant la péninsule tingitane au poumon économique et administratif du pays et le futur port de Tanger-Méditerranée sont autant de grands chantiers qui illustrent l'intérêt récent des décideurs et du pouvoir royal pour Tanger-Tétouan. Ces transformations ouvrent une nouvelle ère dans la péninsule tingitane, une région d'interface avec le reste de la Méditerranée et qui dispose d'une position majeure dans le système urbain marocain. Dans ce contexte, Tanger et Tétouan font partie, après Casablanca et Rabat, des grandes villes marocaines concernées par la gestion déléguée. Précisons que les autorités locales de Tanger ont concédé à des sociétés espagnoles les services de transport urbain par autobus et la collecte des ordures ménagères.

*« (...) La région de Tanger et de Tétouan dispose de nombreux atouts qui offrent à cette région des perspectives de développement parmi les plus importantes du Maroc. Ce projet (de gestion déléguée) s'inscrit dans cette dynamique de développement des Provinces du Nord du Royaume »<sup>24</sup>.*

*« Ce contrat historique s'inscrit dans le cadre de la vaste et ambitieuse stratégie de développement économique et social visant un développement intégré et durable des régions Nord du Royaume »<sup>25</sup>.*

#### **2.2.2. La gestion déléguée : une procédure lente, des négociations répétées**

La gestion déléguée de l'eau potable à Tanger et à Tétouan repose sur des contrats conclus, pour la première fois au Maroc en matière de services urbains, par voie d'appels d'offres internationales. Lydec (piloté par Suez-Lyonnaise des eaux) à Casablanca et Redal (groupement luso-espagnol repris par Véolia Environnement en 2002) à Rabat avaient signé leurs conventions après des négociations de gré à gré avec les pouvoirs publics.

<sup>24</sup> Vivendi Environnement, Vivendi Water, Paris, communiqué de presse du 28 février 2001.

<sup>25</sup> Banque commerciale du Maroc, « Banking, La lettre du correspondant », Casablanca, n° 27, déc. 2001, p. 23.

« (...) Les pouvoirs publics ont choisi de rompre avec le précédent de la négociation de gré à gré, qui a essuyé une pluie de critiques (...) » (Brahimi, 2001, p. 43).

### **Lancement de l'appel d'offres international à Tanger et à Tétouan**

Le 31 décembre 1998, la Communauté urbaine de Tanger a lancé un appel d'offres international pour la délégation de ses services d'eau, d'assainissement et d'électricité. Une commission technique composée de cadres marocains spécialisés élabore le dossier des appels d'offres (règlement). L'avis de pré-qualification est ensuite diffusé dans la presse nationale et par courrier aux ambassades.

A Tétouan, la décision de déléguer les services publics d'eau, d'assainissement liquide et d'électricité est prise par le conseil de la Communauté urbaine le 15 décembre 1998. Les principales raisons qui motivent le choix de la gestion déléguée, rappelons-le, sont la volonté de développer l'assainissement liquide et de mettre fin aux difficultés financières de la RED.

D'autres causes connexes sont identifiables : par exemple, les conditions émises par la Banque européenne d'investissement (BEI) et l'Agence française de développement (AFD) pour accorder à la ville de Tétouan le financement de ses projets d'assainissement liquide. Les bailleurs de fonds refusaient d'octroyer des crédits directement à la Communauté urbaine<sup>26</sup>, collectivité locale, et préféraient « *un organisme structuré capable de bien gérer le projet et qui a la possibilité de recouvrer les créances auprès des usagers* » (Fakihi, 2001, *Ibid.*). C'est pourquoi la Communauté urbaine décide en 1999 de transférer la gestion de l'assainissement liquide à la régie : décision sans effet puisque la situation financière déficitaire de la RDE ne lui permettait pas davantage d'accéder à ces mêmes financements extérieurs. La régie n'était pas en mesure de contracter des emprunts tant qu'elle n'aurait pas opéré son redressement, amélioré sa productivité, maîtrisé ses coûts et que la Communauté urbaine n'aurait pas permis une augmentation des tarifs. Devant des objectifs peu accessibles à court terme, les autorités optent pour le passage en gestion déléguée.

Le couplage de délégation « Tanger + Tétouan » vise à réaliser des économies d'échelle et un contrôle de gestion unifié autour d'un même opérateur ; les autorités de Tétouan craignaient par exemple de ne pas savoir assurer leur rôle de contrôle et de suivi des réalisations répondant aux engagements du délégataire. Il s'agit aussi de proposer des perspectives commerciales et territoriales élargies susceptibles d'intéresser les spécialistes internationaux des services collectifs urbains. Pour Tétouan, c'est un moyen de ne pas être délaissé au profit de Tanger. Pour le délégataire, la possibilité d'assurer des opérations de péréquation entre les deux contrats est un gage d'équilibre pour le binôme urbain ainsi constitué. L'adjonction du projet de Tétouan à celui de Tanger s'explique aussi par la concurrence et la complémentarité entre les deux villes : lorsqu'un projet est lancé ou accordé dans l'une d'entre elles par le pouvoir central, la seconde demande à bénéficier du même traitement (plan de déplacements urbains, construction d'une nouvelle gare routière, etc.).

Deux critères de sélection des consortiums à l'appel d'offres sont annoncés : l'expérience professionnelle (capacité technique) et la structure financière (programme d'investissements). Le règlement exige de la part des soumissionnaires qu'ils aient exploité 100 000 branchements par services pendant cinq ans sur la dernière décennie et qu'ils disposent de fonds propres supérieurs à 300 millions de Dh (capacité technique et financière). En mai 1999, onze groupes répondent à l'appel d'offres.

---

<sup>26</sup> La responsabilité de l'assainissement liquide était passée des Communes à la Communauté urbaine (division environnement et espaces verts) lors de la création de cette dernière en 1992.

## Evaluation difficile par les fonctionnaires marocains

Devant la difficulté à identifier un bureau d'audit international indépendant des opérateurs, le ministère de l'Intérieur<sup>27</sup> refuse de faire appel à l'extérieur et décide de solliciter les fonctionnaires marocains. Cette décision est à mettre en rapport avec le fait que le directeur des régies et des services concédés (ministère de l'Intérieur), en poste depuis plusieurs années, paraissait avoir une position distante pour un projet de gestion déléguée. Avec une qualification d'ingénieur hydraulique, ce haut fonctionnaire est aussi l'ancien directeur des régies de Fès et de Marrakech. Selon cette personnalité qui appartient au corps des ingénieurs marocains, les régies disposent des capacités techniques nécessaires pour améliorer leur situation et pour assurer les services dont elles ont la charge. Lorsqu'il était à la tête de la régie de Fès (RADEEF), il en avait effectivement redressé la situation financière. C'est donc son adjoint, Hassan Nouha, qui supervisera la mise en concession des régies de Tanger et de Tétouan et signera le procès verbal des contrats de gestion déléguée.

A l'occasion de l'ouverture des plis d'offres le 30 novembre 1999, le ministère de tutelle a réuni une commission d'experts composée de représentants de son ministère (Intérieur) et des ministères de l'Economie et de l'Energie, des fonctionnaires des Communautés urbaines de Tanger et de Tétouan, ainsi que les directeurs et des techniciens des régies.

Les candidats étaient au nombre de onze, « *ils sont seulement sept à satisfaire aux critères de la présélection, le 30 novembre 1999, à l'ouverture et vérification de conformité des offres* » (Maroc hebdo international n° 397, 10-16 décembre 1999, p. 22).

Après l'étape de présélection des candidats, l'administration procède à l'évaluation des offres ; elle s'achèvera 18 mois après le lancement de l'appel d'offres. Le 14 juillet 2000 a lieu l'ouverture des offres financières des consortiums réunissant les groupes suivants :

- 1- Vivendi Environnement (France), Hydroquébec (Canada), ONA (Maroc), SOMED (Maroc - Emirats Arabes Unis) ;
- 2- Suez-Lyonnaise des eaux (France), Elyo (Belgique), Agbar (Espagne), Northern Electric (Grande Bretagne), Tadeux (Maroc). C'est le groupement Noréma : les quatre premiers partenaires du consortium représentent la Lydec ;
- 3- Saur-International (France), EDF (France), Aguas de Valencia (Espagne), Wafa Trust (Maroc) ;
- 4- Azurix-Enron (USA), CNCE (Maroc), Seprob (Maroc) ;
- 5- CMS Energy (USA), Thames Water (Grande Bretagne) ;
- 6- Union Fenosa (Espagne), Pridesa (Espagne), IPE-Aguas de Portugal (Portugal) ; Endesa (Espagne), Inypsa (Espagne).

Les deux derniers consortiums de cette liste n'ont pas été classés lors de l'évaluation : l'un pour non-respect des clauses du règlement<sup>28</sup> et l'autre parce qu'il a obtenu moins de 60 points sur 100. Ces groupements n'avaient pas de partenaires marocains, or les consortiums bénéficiaient d'un bonus de 10 points (sur une échelle de 100) s'ils présentaient un partenaire marocain. Selon les attendus du règlement, l'évaluation des offres a tenu compte en priorité des propositions concernant le développement des services délégués et des programmes prévisionnels d'investissement.. Peut-on expliquer l'élimination des groupes espagnols par l'échec à Rabat de la Redal (société privée dirigée par un consortium luso-espagnol qui a succédé à la régie de Rabat en 1998 jusqu'à son rachat le 9 octobre 2002 par Vivendi Water) ?

---

<sup>27</sup> Driss Basri est remplacé par Ahmed el-Midaoui au ministère de l'Intérieur et par Fouad el-Himma au secrétariat d'Etat à l'Intérieur, deux fonctions anciennement cumulées par l'immuable ministre de Hassan II limogé par Mohammed VI en décembre 1999, deux semaines avant l'ouverture des plis relatifs aux offres.

<sup>28</sup> changement de partenaires entre l'étape de pré-qualification et l'ouverture des offres.

L'élimination des consortiums espagnols (ou luso-espagnols) a-t-elle été influencée par des relations tendues entre l'Espagne et le Maroc (zones économiques exclusives et pêche, problème du Sahara occidental, émigration clandestine, trafics de drogue) ?

### Résultats transparents après une évaluation contrôlée par l'Etat

L'évaluation est effectuée par six commissions : une par service délégué (eau, assainissement, électricité) pour chacun des contrats (Tanger et Tétouan). Les commissions d'experts de Tanger procèdent à la notation des offres pour Tétouan et les fonctionnaires de Tétouan évaluent les propositions reçues pour le contrat de Tanger. Un contrôle policier veillant à l'interdiction des visites et des sorties, les commissions d'évaluation se réunissent pendant plusieurs heures à huis clos.

**Tableau 85. Classement des candidats à la gestion déléguée. Tanger**

Consortium	Note capacité technique	Note capacité financière	Note totale	Classement
Vivendi	54,58	31,75	86,33	1
Lyonnaise	47,25	33,92	81,17	2
Enron-Azurix	49,36	26,64	76,00	3
CMS Energy	43,22	26,45	69,68	4
Saur	47,21	21,99	69,20	5

D'après : « Public Private Partnership im Infrastrukturbereich, Eine Marktstudie in Vorbereitung auf die EnviroMaroc 2001 », GTZ - BMZ

Concernant l'appel d'offres de Tanger, la Lyonnaise est mieux classée en matière d'investissement : elle obtient deux points de plus que Vivendi qui a néanmoins une note supérieure pour la technique avec sept d'avance sur le candidat classé deuxième. Placé derrière la Lyonnaise, le groupement piloté par l'américain Enron obtient une note de dix points inférieure à celle de Vivendi.

**Tableau 86. Classement des candidats à la gestion déléguée. Tétouan**

Consortium	Note capacité technique	Note capacité financière	Note totale	Classement
Vivendi	53,03	35,96	88,99	1
Enron-Azurix	50,66	35,01	85,67	2
Lyonnaise	45,41	29,96	75,38	3
Saur	46,85	26,96	73,81	4
CMS Energy	42,76	29,05	71,80	5

D'après : « Public Private Partnership im Infrastrukturbereich, Eine Marktstudie in Vorbereitung auf die EnviroMaroc 2001 », GTZ - BMZ

Dans cette compétition serrée, Vivendi est mieux classé en matière de capacité technique et de projet financier à Tétouan. Le groupe obtient près de 90 points, Enron arrive en seconde position avec environ 86 points suivi par Lyonnaise qui obtient un score légèrement supérieur à 75 points.

**Tableau 87. Notes cumulées par groupements pour les deux offres. Tanger et Tétouan**

Consortium	Note capacité technique	Note capacité financière	Note totale	Classement
Vivendi	107,61	67,71	175,32	1
Enron-Azurix	100,02	61,65	161,67	2
Lyonnaise	92,66	63,88	156,54	3
Saur	94,06	48,95	143,01	4
CMS Energy	85,98	55,5	141,48	5

D'après : « Public Private Partnership im Infrastrukturbereich, Eine Marktstudie in Vorbereitung auf die EnviroMaroc 2001 », GTZ - BMZ

Vivendi obtient la meilleure note à la fois sur la *technique* et sur les *investissements*, mais on remarque qu'une surpondération affecte les *notes techniques* par rapport à la *notation financière*, le poids des investissements apparaissant secondaire. Paradoxalement, le contrat sera finalement remporté par la meilleure offre financière alors que les autorités marocaines avaient initialement affiché leur souci de prendre en compte la *technique*.

D'autre part, le handicap que représente l'absence de partenaire marocain peut s'observer à travers le fait que CMS Energy, qui avait fait l'impasse sur un tel partenariat, est classé dernier. On remarque que, parmi *les trois sœurs*<sup>29</sup>, deux d'entre elles, les perdantes, avaient un partenaire espagnol. Deux concurrents avaient deux partenaires marocains : Vivendi et l'américain Enron, les mieux classés. Vivendi avait d'ailleurs un partenaire de choix : le groupe ONA qui gère les fortunes du Palais.

Le fait que Vivendi remporte l'appel d'offres peut être mis en relation avec l'introduction de Vivendi Universal dans le capital d'Itissalat al-Maghreb (IAM - Maroc Télécom) : en 2000, le groupe a acquis, pour 23 milliards de Dh<sup>30</sup>, 35 % du capital de Maroc Télécom qui bénéficiait jusqu'à cette année d'un monopole dans le secteur des télécommunications<sup>31</sup>. Deux cessions de 8 % des parts du capital étaient programmées et ont été réalisées en 2004, Vivendi devenant alors majoritaire avec 51 % des actifs de Maroc Télécom. Dans les couloirs des administrations, on raconte que puisque Vivendi avait obtenu Maroc Télécom « *avec un très bon prix, alors il devait prendre le contrat à Tanger et à Tétouan* » pour des services (notamment l'assainissement liquide) où la rentabilité est plus incertaine.

### *2.2.3. Les contrats de gestion déléguée de Tanger et de Tétouan*

Les extraits de la convention de gestion déléguée de Tanger et de Tétouan sont mentionnées en italique.

L'appel d'offres pour reprendre la régie de Tanger est remporté le 19 février 2001 par le groupement piloté par Vivendi Water, numéro un mondial de l'eau. Le même consortium sera retenu pour Tétouan quelques semaines plus tard.

### **De Vivendi à Amendis, la Société des eaux et d'électricité du Nord : un siège commun pour deux contrats**

En 2000, Vivendi Water, filiale de Vivendi Environnement, exploitait plus de 7 000 contrats de délégation pour l'eau potable et réalisait 12,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Pour apporter ces services à 110 millions de consommateurs (près du quart en France), le groupe emploie 70 000 personnes réparties dans une centaine de pays. « *Championne pour la captation des crédits de la Banque mondiale sur le continent africain* », Vivendi Water est présente au Niger (services des eaux : branchements et bornes-fontaines), au Gabon (contrat de 20 ans pour la gestion de la société d'énergie et d'eau), au Tchad (contrat de 30 ans pour la gestion de la société d'électricité et d'eau), au Burkina Faso (gestion de la clientèle à l'office national de l'eau et de l'assainissement), au Kenya (gestion de la clientèle du département commercial du service des eaux de Nairobi), en Afrique du Sud et en Namibie. Au Maroc, Onyx (filiale de Vivendi Water) exploite la collecte des ordures ménagères pour le compte de la Commune de Fès-Agdal et à Casablanca. Vivendi Water intervient aussi à Marrakech et à Agadir pour la construction d'usines de traitement des déchets urbains. Vivendi Environnement a changé de nom depuis le mois d'avril 2003 et pris celui de Véolia Environnement. Le chiffre d'affaires de Vivendi Environnement est de 26,5 milliards d'euros en 2000 dont 60 % à l'étranger, 21 milliards d'euros au 30 septembre 2003 hors actifs cédés en 2002 et 2003.

Sous les auspices du ministère de l'Intérieur, les Communautés urbaines de Tanger et de Tétouan ainsi que quelques Communes voisines signent le contrat avec la Société des eaux et d'électricité du Nord (SEEN), société anonyme de droit privé marocain dotée d'un capital de 800 millions de Dh, inscrite au registre du commerce de Casablanca.

---

<sup>29</sup> La Compagnie générale des eaux du groupe Vivendi/Véolia Environnement, la Lyonnaise des eaux du groupe Suez-Ondéo et la Saur du groupe Bouygues.

<sup>30</sup> Le triple des montants annoncés pour les contrats de gestion déléguée de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité à Tanger et Tétouan.

<sup>31</sup> Maroc Télécom conserve son monopole dans le secteur de la téléphonie fixe, mais une seconde licence de téléphonie mobile a été concédée (Méditel).

La convention de gestion déléguée a été acceptée par vingt-trois Communes qui ont préalablement voté la dissolution des régies et approuvé les contrats.

La « convention de gestion déléguée des services d'assainissement liquide et de distribution d'eau potable et d'électricité de la wilaya de Tanger » a été signée le 12 décembre 2001 entre la SEEN, représentée par Olivier Dietsch (président directeur général), Guillaume Gilles (directeur général adjoint), François de Rochambeau (directeur d'exploitation Amendis Tanger), Mohamed Cherrat (directeur des ressources humaines) et les représentants de l'autorité délégante : Abdelslam Arbain (président de la Communauté urbaine de Tanger), Larbi Boudekka et Moumni El-Ghali (membres du conseil de la Communauté urbaine de Tanger), Mohammed Arhihou (ingénieur de la Communauté urbaine de Tanger), sous les auspices de Hassan Nouha représentant le ministère de l'Intérieur (régies et services concédés).

La « convention de gestion déléguée des services d'assainissement liquide et de distribution d'eau potable et d'électricité de la wilaya de Tétouan » a été signée le 15 novembre 2001 entre la SEEN, représentée par Olivier Dietsch (président-directeur général), Guillaume Gilles (directeur général adjoint), Mohamed Cherrat (directeur des ressources humaines) et les représentants de l'autorité délégante : Mohamed Kharraz (président de la Communauté urbaine de Tétouan), Nasser Ghailan (vice-président de la Communauté urbaine de Tétouan), sous les auspices de Hassan Nouha représentant le ministère de l'Intérieur (direction des régies et services concédés).

*Les services délégués concernent :*

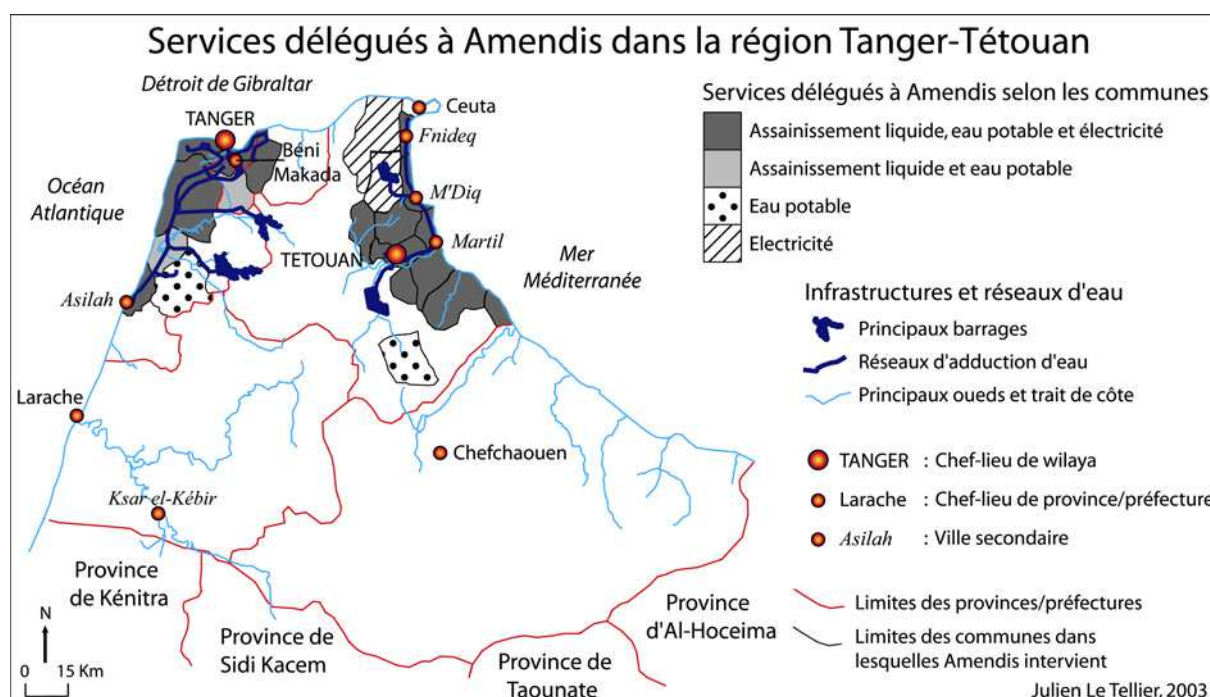
- *le captage, l'adduction et le traitement de l'eau potable issue des sources, nappes et forages exploités par le délégataire,*
- *la distribution de l'eau potable,*
- *la distribution de l'énergie électrique,*
- *le service de l'assainissement liquide.*

La SEEN assure la gestion déléguée des services d'assainissement liquide, de distribution d'eau et d'électricité des communautés urbaines de Tanger et de Tétouan depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Les contrats concernent vingt-trois communes dont la plupart étaient desservies auparavant par les régies intercommunales (la RAID de Tanger et la RDE de Tétouan).

Les conventions ont été signées plus tard que prévu et le transfert des régies à la SEEN, attendu au 1<sup>er</sup> juillet 2001, a été reporté dans un premier temps au mois de septembre 2001 puis au mois de janvier 2002. Des rumeurs couraient sur les causes du retard du transfert. La Communauté urbaine de Tanger aurait cherché à négocier avec l'entreprise concessionnaire une assistance technique pour l'éclairage public tandis que les élus de Tétouan auraient demandé un audit en vue de trouver une solution à la situation catastrophique de la décharge publique. Pour l'éclairage public, ces doléances ont abouti dans les deux villes, mais la situation de la décharge publique de Tétouan n'a pas évolué.

La SEEN est la société délégataire des services d'assainissement liquide et de distribution d'eau potable et d'électricité. Cette maison mère d'Amendis Tanger et d'Amendis Tétouan regroupe les deux contrats et dispose d'un siège à Tanger. Elle agit en amont des deux directions d'exploitation qui disposent d'un établissement dans chaque ville.

**Figure 32. Services délégués à Amendis dans la région Tanger-Tétouan en 2002**



Le nouveau concessionnaire a créé un label pour s'octroyer une identité visuelle. *Amendis* est composé de *amen* (sécurité en arabe, eau en amazigh) et de *dis* pour distribution. Le logo représente une lampe et une goutte d'eau en bleu et rouge.

**Tableau 88. Les actionnaires fondateurs de la SEEN. Amendis Tanger et Amendis Tétouan. 2002**

	Actionnaires	Siège social	Participation
1	la société Vivendi Universal et la société Compagnie générale des eaux (CGE) représentent le groupe Vivendi	Paris	26% + 25% = 51%
2	la société Hydro-Quebec International Inc (HQI)	Montréal	18 %
3	la société Omnium nord-africain ONA	Casablanca	16 %
4	la société Maroc Emirats Arabes Unis de développement (SOMED)	Casablanca	15 %

D'après les conventions de gestion déléguée de Tanger et de Tétouan

Les actionnaires fondateurs de la SEEN sont :

- Vivendi Environnement, numéro un mondial des services à l'environnement avec un chiffre d'affaires de 26,5 milliards d'euros en 2000 (environ 35 fois le montant des investissements contractuels pour les 25 ans de gestion déléguée à Tanger et à Tétouan) ;
- Hydro-Quebec International Inc (HQI), premier opérateur public d'électricité au Canada, figure parmi les *leaders* mondiaux du secteur, avec plus de 7,6 milliards de USD de revenus annuels et un effectif de 20 000 salariés permanents ;
- l'ONA, premier groupe industriel et financier du Maroc, est un *holding* multi-métiers (mines et matériaux de construction, agroalimentaire, grande distribution, services et finance, projets de développement). L'ONA a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 22 milliards de Dh avec un effectif d'environ 29 000 salariés ;
- la SOMED est spécialisée dans le montage et le financement de grands projets d'infrastructure. Elle intervient dans divers secteurs de l'économie marocaine.

Vivendi est donc l'actionnaire majoritaire (51 % du capital de la SEEN). Vivendi, puis Véolia<sup>32</sup>, agit en tant que mandataire des actionnaires et pour assurer ce rôle il doit conserver au moins 25 % des actifs (engagement contractuel). Les actionnaires fondateurs doivent maintenir la participation des personnes physiques et morales marocaines à hauteur d'au moins 31 % du capital social du délégataire (ONA 16 % et SOMED 15 %).

La convention stipule que « *le Délégataire s'oblige à soumettre à l'accord préalable de l'Autorité Délégante et de l'Autorité de tutelle toute modification significative de la répartition du capital de la société (...)* ».

Si comme à Casablanca et à Rabat il s'agit de contrats de longue durée (25 ans à Tanger et à Tétouan, 30 ans à Casablanca et Rabat), les conventions de Tanger et de Tétouan diffèrent des précédentes car elles indiquent d'une part, que l'actionnaire majoritaire doit conserver au moins 25 % des actifs pour assurer sa fonction de mandataire et d'autre part, que les actionnaires fondateurs s'engagent à maintenir la participation des acteurs marocains à hauteur d'au moins 31 % du capital social du délégataire. Contrairement à l'expérience de 1998 à Rabat (Redal), l'actionnaire majoritaire de la SEEN, Véolia, est un groupe spécialiste des services en réseau. De plus, les contrats de gestion déléguée garantissent que les parties marocaines restent impliquées dans la gestion déléguée.

### **Programmes d'investissements, objectifs et contrôle de la gestion déléguée**

La SEEN s'engage à investir 7,6 milliards de Dh pour les deux agglomérations selon la répartition par « métier » suivante : 3,26 milliards pour l'assainissement liquide, 2,48 milliards pour l'électricité, 1,86 milliard pour l'eau potable.

Les parties conviennent que le programme d'investissement sera assuré pour les trois services délégués à partir des quatre modes de financement suivants :

1- *Les financements du délégataire* sont constitués par les apports en capitaux propres, les emprunts, l'autofinancement dégagé par l'exploitation de la gestion déléguée. Précisons que l'autofinancement a pour origine : les produits de la vente d'eau et d'électricité et les redevances d'assainissement liquide, les facturations des frais d'équipement des lotissements réalisés par le délégataire, les facturations des travaux de branchements, les rémunérations (peines et soins) perçues au titre des études, de la surveillance et du contrôle des travaux, le solde annuel des encaissements et décaissements des provisions d'abonnement, les produits accessoires, les produits financiers et toutes autres ressources liées à l'activité et autorisées par le contrat, les lois et les règlements en vigueur. Les financements du délégataire doivent couvrir une partie des investissements d'infrastructure et les moyens d'exploitation nécessaires à la bonne marche des services ;

2- *Un montant prévisionnel de dépenses prélevé sur les produits d'exploitation est destiné à couvrir les dépenses effectives de renouvellement et de grosses réparations ;*

3- *La participation des abonnés au Fonds de travaux.* Cette source de financement est réservée principalement à l'acquisition des terrains et aux travaux de renforcement et d'extension des réseaux ainsi qu'à la réalisation des ouvrages nécessaires pour assurer l'exécution des services délégués. La participation des abonnés alimentera un fonds dénommé « fonds de travaux » géré par le délégataire. La participation des abonnés au fonds de travaux ne correspond pas au paiement des consommations, mais aux montants des premiers raccordements qui sont calculés à partir des coûts de l'équipement à l'intérieur des quartiers. Ils varient d'un quartier à l'autre en fonction de l'éloignement des réseaux et des investissements nécessaires pour étendre la distribution et pour réaliser les branchements. Alimenté par la participation des abonnés aux frais de raccordement au sein des quartiers (réseaux secondaires) et destiné

---

<sup>32</sup> Depuis que Vivendi Environnement (VE) est indépendante statutairement de Vivendi Universal (VU), sa raison sociale est devenue Véolia Environnement (VE). Véolia remplace Vivendi dans le capital de la SEEN et, avec son allié la Compagnie générale des eaux (CGE), elle conserve plus de la moitié du capital social. Il est le mandataire des actionnaires. Précisons que VE regroupe les filiales Véolia Water (métiers de l'eau et de l'assainissement liquide), Onyx (secteur des déchets solides) et Connex (services de transport collectif).



à l'extension des réseaux, le fonds de travaux est aussi abondé par une partie des bénéfices de la société. Il est conçu pour financer l'installation des réseaux primaires dont le coût n'est pas pris en charge par les abonnés mais par la collectivité. Le fonds de travaux représente une partie des investissements provenant des recettes de la société privée et non de ses fonds propres ;

4- *Le financement par les abonnés du coût des travaux faits pour leur compte. Il s'agit des travaux appelés « travaux remboursables ».* Les travaux remboursables correspondent au prix des compteurs et des frais de branchement.

Plus généralement, le financement de l'entretien et du renouvellement des infrastructures doit être prélevé sur les bénéfices dégagés par l'exploitation tandis que le financement de l'extension des réseaux primaires (adduction jusqu'aux limites des quartiers) et secondaires (à l'intérieur des quartiers), ainsi que les coûts des branchements, sont à la charge des usagers à travers les facturations des raccordements individuels (*via* le fonds de travaux).

**Tableau 89. Programme contractuel prévisionnel d'investissements. Services Eau. Tanger et Tétouan. En Dh, hors TVA**

Périodes / Désignation	2002 à 2012	2013 à 2022	2023 à 2027	Cumul	% du total
Infrastructures	386 011 893	98 586 651	20 074 183	504 672 727	27
Répartition - distribution	98 501 825	112 231 539	50 347 482	261 080 846	14
Renouvellement	205 684 256	133 796 500	75 224 178	414 704 934	22
Moyens d'exploitation	62 847 084	48 943 286	23 939 098	135 729 468	8
Travaux remboursables	198 502 929	236 391 769	110 117 323	545 012 021	29
<b>TOTAL</b>	<b>951 547 987</b>	<b>629 949 745</b>	<b>279 702 264</b>	<b>1 861 199 996</b>	<b>100</b>
Ressources propres du Déléataire	332 436 592	99 448 403	38 473 979	470 358 975	25
Dotation de renouvellement	195 655 478	133 796 500	75 224 178	404 676 155	22
Fonds de travaux	224 952 988	160 313 073	55 886 784	441 152 845	24
Lotisseurs - Abonnés	198 502 929	236 391 769	110 117 323	545 012 021	29

Sources : conventions de gestion déléguée de Tanger et de Tétouan

On ne peut pas déterminer le montant des investissements provenant des *ressources du délégataire* puisqu'une partie des résultats d'exploitation est comprise dans la rubrique *ressources propres du délégataire*. Alors que la mobilisation des capitaux est affichée comme un des motifs du passage des régies au privé, la plus grande part des investissements proviendra en réalité des résultats d'exploitation et de la participation des abonnés, les ressources propres du délégataire représentant le quart du programme des investissements.

**Tableau 90. Programme contractuel prévisionnel d'investissements. En Dh, hors TVA**

Villes / services	Assainissement	Eau	Electricité	Total
Tanger	1 766 921 259	829 678 183	1 115 598 284	3 712 197 726
Tétouan	1 497 063 116	1 031 521 813	1 372 661 255	3 901 246 184
<b>Total</b>	<b>3 263 984 375</b>	<b>1 861 199 996</b>	<b>2 488 259 539</b>	<b>7 613 443 910</b>
<b>% du Total</b>	<b>43</b>	<b>24</b>	<b>33</b>	<b>100</b>

Sources : conventions de gestion déléguée de Tanger et de Tétouan

Pour les deux contrats urbains confondus, les secteurs de la distribution d'eau potable et d'électricité représentent respectivement 24 % et 33 % des investissements contractuels. La priorité porte sur le service de l'assainissement liquide avec 43 % des investissements contractuels. Hormis dans le domaine de l'assainissement, les montants des investissements sont supérieurs pour Tétouan.

**Tableau 91. Programme contractuel prévisionnel d'investissements. 2002-2012. En Dh, hors TVA**

Villes / services	Assainissement	Eau	Electricité	Total
Tanger	1 270 604 693	411 552 268	525 244 334	2 207 401 295
Tétouan	872 058 381	539 995 719	555 569 480	1 967 623 580
<b>Total</b>	<b>2 142 663 074</b>	<b>951 547 987</b>	<b>1 080 813 814</b>	<b>4 175 024 875</b>
<b>% du total des investissements (par service)</b>	<b>66</b>	<b>51</b>	<b>43</b>	<b>55</b>

Sources : conventions de gestion déléguée de Tanger et de Tétouan

Plus de la moitié des investissements contractuels doit être réalisée au cours des dix premières années. Bien que les financements soient supérieurs à Tétouan, les montants investis contractuellement au cours des dix premières années seront supérieurs à Tanger qui recevra près des deux tiers des investissements dédiés à l'assainissement.

*Le programme d'investissement sera défini avec plus de précisions dès les premières années de la gestion déléguée et au fur et à mesure de l'exécution des études nécessaires pour tenir compte de l'évolution des schémas directeurs d'urbanisme, de l'évolution des normes et de la réglementation et des objectifs de recyclage et de réutilisation des eaux usées, des études d'actualisation des schémas directeurs (eau, électricité et assainissement liquide) et de la contrainte d'adaptation aux besoins réels de l'Autorité Déléguée.*

### **Objectifs de la gestion déléguée et obligations du délégataire**

Les objectifs de la gestion déléguée sont :

- *l'obtention des tarifs les plus bas possible,*
- *l'autofinancement et l'équilibre économique et financier de la gestion déléguée,*
- *l'augmentation progressive du taux de desserte,*
- *la qualité technique des services et leur bonne gestion administrative et commerciale,*
- *la qualité technique et le maintien en bon état des équipements et ouvrages,*
- *la gestion harmonieuse des ressources humaines.*

Les obligations du délégataire :

- *assurer de façon permanente, continue et régulière le fonctionnement des services délégués,*
- *adapter les services délégués aux exigences nouvelles de l'intérêt général, chaque fois que nécessaire et dans des délais techniquement raisonnables,*
- *assurer aux usagers des services délégués l'égalité d'accès et de traitement et leur fournir, au moindre coût, des prestations conformes à la convention.*

Quatre types de travaux sont distingués : *les travaux d'infrastructure, les travaux d'entretien, les travaux de renouvellement et de grosses réparations, les travaux d'extension et de renforcement.*

Les objectifs visant à augmenter et à améliorer les réseaux et la qualité des services représentent des investissements importants. De plus, la *gestion harmonieuse des ressources humaines* implique un bon niveau de rémunération des agents. Dans ces conditions, pour réaliser l'objectif d'équilibre économique et financier, les augmentations tarifaires sont indispensables. Ainsi le maintien de tarifs à un niveau *socialement acceptable* peut apparaître comme difficilement compatible avec certains autres objectifs de la gestion déléguée.

*Qualité de service. Le délégataire s'engage à mener les actions nécessaires visant l'amélioration de la gestion des réseaux et du service à la clientèle, notamment :*

- *la réduction du nombre et de la durée des coupures,*
- *la réduction des chutes de tension et de baisses de pression,*
- *la réalisation de toutes les extensions nécessaires afin de tendre vers une totale couverture du périmètre de la gestion déléguée,*
- *une réduction des dépenses d'énergie par l'utilisation du pompage en heures creuses, l'amélioration du facteur de puissance des moteurs et une diminution des quantités de produits chimiques utilisés par l'optimisation de leur injection,*
- *la mise en place de procédures pour l'obtention de la certification de qualité de type ISO, dans un délai de cinq années à compter de la date d'entrée en vigueur.*

*Rendements des réseaux. Le délégataire s'engage à prendre les mesures nécessaires pour l'amélioration des rendements des réseaux de distribution d'eau et d'électricité en vue d'atteindre les objectifs suivants :*

**Tableau 92. Programme d'amélioration des rendements des réseaux. Tanger et Tétouan. En %**

Villes	Années	2002	2007	2012	2017	2022	2027
Tanger	Eau	69	75	80	82	85	85
	Electricité	91,5	93	93,5	94	94,5	95
Tétouan	Eau	63	74	80	85	85	85
	Electricité	93	93,8	94,4	94,9	95	95

Sources : conventions de gestion déléguée de Tanger et de Tétouan

### Objectifs de la gestion déléguée pour le service Assainissement

a) objectifs sociaux :

- améliorer et développer les réseaux d'assainissement ;
- étendre les réseaux d'assainissement aux zones ouvertes à l'urbanisation et à celles représentant des pôles de développement ;
- réaliser 20 000 branchements sociaux les cinq premières années (sous réserve des demandes de branchements et des disponibilités en fonds de travaux) ;
- *raccorder au réseau d'assainissement l'ensemble des bâtiments disposant d'un branchement à l'eau potable conformément aux dispositions prévues dans le cahier des charges. Le taux de desserte au réseau d'assainissement atteindra 90 % la cinquième année, 95 % la dixième année et tendra vers 100 % à compter de la quinzième année.*

b) objectifs environnementaux :

- éliminer la pollution du milieu naturel et du littoral, notamment les rejets en mer sans traitement préalable ;
- développer des réseaux de collectes des eaux usées et pluviales, multiplier les stations d'épuration et de traitement des eaux usées ;
- promouvoir la réutilisation des eaux usées épurées, notamment pour l'agriculture.

Les objectifs environnementaux rejoignent des préoccupations d'ordre économique (promotion des pôles de développement) et social (santé publique). Ils impliquent un principe d'économie d'une ressource à préserver dans un contexte de pénurie.

### Objectifs pour le service Eau potable

a) objectifs sociaux :

- raccorder au réseau tous les quartiers desservis par les bornes-fontaines en facilitant le raccordement des foyers à revenus modestes ;
- garantir la qualité bactériologique et physico-chimique conformément aux normes marocaines ;
- *réaliser 20 000 branchements sociaux pour les cinq premières années (sous réserve des demandes de branchements et des disponibilités du fonds de travaux). Le taux de desserte atteindra environ 88 % la cinquième année, 91 % la dixième année et tendra vers 100 % à compter de la vingt-cinquième année.*

Le délégataire s'engage également à faciliter le raccordement aux réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement liquide des foyers à revenu modeste et à poursuivre l'action de décentralisation par la création, outre les délégations préfectorales, d'agences dans chaque commune urbaine.

b) objectifs sociaux à finalité économique :

- assurer la régularité et la sécurité de l'alimentation (atteindre une capacité de réserve en eau de vingt-quatre heures) ;
- réaliser des infrastructures et des équipements : construction et réhabilitation de stations de pompage et de réservoirs pour améliorer la capacité de stockage, poses de conduites d'adduction ;
- renforcer la qualité et l'efficacité du service public : démarche de certification ISO 9002, contrôle de la qualité de l'eau à chaque tête de réseau, pression supérieure à deux bars en tous points du réseau, plan d'action de lutte contre les fuites ;
- atteindre des taux de rendement des réseaux de 80 % puis de 85 % à partir de la dixième année et de la vingtième année du contrat, normaliser le réseau d'eau potable par la réduction des fuites et le contrôle de la pression.

Les contrats de gestion déléguée de Tanger et de Tétouan définissent précisément les augmentations tarifaires, la reprise du personnel des régies<sup>33</sup>, les quotas de personnel étranger, les extensions des réseaux de distribution, les branchements sociaux à réaliser, etc. Un des points forts de cette gestion déléguée réside dans le fait que les augmentations tarifaires et les marges bénéficiaires du délégataire sont conditionnées par la réalisation des objectifs contractuels. Les profits de l'entreprise dépendent de la réalisation des investissements, du lancement des grands chantiers et de l'amélioration des rendements des réseaux d'eau en limitant les pertes au cours de l'adduction. Le contrat est rédigé de telle sorte que le délégataire ait théoriquement une obligation de résultats. L'opérateur doit répondre aux objectifs contractuels de la gestion déléguée et tenir le programme d'amélioration des rendements des réseaux. Il s'agit de conditions nécessaires pour dégager du *cash-flow*. Il faut aussi qu'il obtienne des résultats économiques satisfaisants à travers l'exploitation des services pour assurer des profits et l'amortissement des investissements. Le pari est d'autant plus risqué pour l'entreprise que cette condition est nécessaire mais pas suffisante. Certains objectifs contractuels apparaissent difficilement réalisables. S'ils ne remettent pas en cause la viabilité économique de l'entreprise à court terme, les clauses du contrat semblent être gravées dans le marbre pour rappeler au délégataire ses obligations au moment opportun. Les pouvoirs publics tiennent le délégataire par des objectifs précis et contractuellement définis. Si le contrat peut faire l'objet d'avenants, alors l'autorité publique en conserve la maîtrise.

### **Contrôle de la gestion déléguée**

*Dès la date d'entrée en vigueur, le délégataire est seul responsable du fonctionnement des services délégués qu'il gère et exploite à ses risques et périls conformément au contrat.*

A propos du suivi et du contrôle de la gestion déléguée par l'autorité délégante et l'autorité de tutelle, les contrats de Tanger et de Tétouan se distinguent des conventions signées à Casablanca et à Rabat. Après les expériences de 1997 et de 1999, les autorités ont veillé à mettre en place les outils d'un contrôle étroit sur le délégataire. Le suivi et le contrôle de la gestion déléguée sont financés par l'opérateur : une partie de son chiffre d'affaires alimente le budget du comité de contrôle et lui permet de fonctionner. Ce dispositif représente un outil de régulation de la gestion déléguée par les pouvoirs publics. Pour chacun des contrats (Tanger et Tétouan), il est institué un comité de suivi présidé par le maire et composé de six représentants de l'autorité délégante, six représentants du délégataire et deux représentants de l'autorité de tutelle : cette composition témoigne du rôle d'arbitre de la direction des régies et services concédés du ministère de l'Intérieur en cas de différends entre les collectivités locales et l'opérateur privé.

### **Contrôle et redevances**

*Le délégataire est tenu de verser à l'autorité délégante une redevance (...). Chaque versement par le délégataire sera accompagné d'un état, par service délégué et de manière consolidée, des recettes utilisées comme assiette de calcul de la redevance.*

*Pour faire face aux engagements du délégataire en matière de retraite, un prélèvement est effectué sur certains tarifs dans les conditions définies à l'annexe 7.4.*

Cette clause permet de rendre compte de l'intérêt que portent l'autorité délégante et l'autorité de tutelle au maintien des avantages sociaux acquis par le personnel des régies. Rappelons que le transfert des services au privé s'est accompagné de la reprise des employés de la RAID et de la RDE par Amendis (seuls les fonctionnaires des collectivités locales et de l'Etat en poste dans les régies sont retournés à leurs administrations de rattachement). De plus, les employés d'Amendis conservent le même syndicat que les régies.

---

<sup>33</sup> Les employés d'Amendis ont conservé le même syndicat, celui des salariés de toutes les régies des eaux du royaume.

*Le délégataire s'oblige à percevoir gratuitement, pour le compte de l'autorité délégante et sans frais pour celle-ci, toute surtaxe ou redevance éventuelle mise à la charge des abonnés s'ajoutant au prix de l'électricité, de l'eau potable ou de l'assainissement liquide. (...) Dans ce cadre, l'autorité délégante peut exiger du délégataire la perception (gratuitement et sans frais) d'une surtaxe sur chaque unité facturée destinée à alimenter un fonds spécial à partir duquel sera assuré l'apurement du passif.*

De cette manière, les pouvoirs publics peuvent indirectement prélever des ressources, via la facturation des services par Amendis, sans affecter leur image auprès des abonnés qui n'ont pas connaissance de ce dispositif.

*Un mois avant le début de chaque exercice, le délégataire présente à l'autorité délégante (...) les états budgétaires dudit exercice et le tableau d'évolution des effectifs, par spécialité et par catégorie du personnel, pour chaque service délégué et de manière consolidée. (...) Les états demandés (budget d'investissement et budget d'équipement) sont accompagnés d'une note de présentation et d'une situation rappelant les sources de financement et les probabilités de réalisation de l'exercice en cours.*

*Chaque année le délégataire doit remettre à l'autorité délégante les rapports suivants :*

*1- le programme prévisionnel d'activités, (...) 2- un compte-rendu de gestion, un rapport technique, un compte-rendu financier, un compte-rendu de performance et le plan financier sur cinq ans.*

### **Sanctions et contentieux**

*Dans le cas où il s'avère qu'un projet n'a pas été effectivement mis en service par faute du délégataire, celui-ci versera à l'autorité délégante une pénalité immédiatement exigible (...).*

*L'autorité délégante pourra prononcer la déchéance du délégataire en cas de faute d'une particulière gravité (...). Lorsque la déchéance est prononcée par l'autorité délégante, le délégataire s'oblige à indemniser tous les torts et préjudices causés à l'Autorité Délégante et aux services délégués et les conséquences pécuniaires qui en découlent.*

*Le délégataire pourra résilier le contrat en cas de faute d'une particulière gravité, notamment :*

- si les mesures nécessaires ne sont pas prises par l'autorité délégante pour la bonne exécution de la gestion déléguée dans les conditions prévues au contrat,*
- si une décision unilatérale de l'autorité délégante est de nature à porter gravement préjudice à la bonne marche de la gestion déléguée dans les conditions du contrat.*

### **Modification des termes du contrat**

*L'autorité délégante et le délégataire peuvent, par avenant au contrat, modifier d'un commun accord les clauses du contrat. (...) Si, indépendamment du fait ou de la volonté du délégataire, des dispositions législatives ou réglementaires nouvelles, des contraintes techniques, économiques ou financières de toute nature ou, de façon générale, des événements graves et imprévus, du fait ou non de l'autorité délégante, ont pour conséquence d'altérer l'équilibre économique et financier de la gestion déléguée, les parties conviennent, sur la notification écrite de l'une ou l'autre d'entre elles, de renégocier les termes du contrat de manière à rétablir l'équilibre économique et financier de la gestion déléguée.*

### **2.3. Le bilan sur le passage des régies de Tanger et de Tétouan au privé**

La signature des contrats par les Communautés et Communes urbaines illustre formellement la prise de décisions décentralisées. Cependant, la position de la Wilaya surdétermine celle des municipalités. Véritable garant de la régulation de la gestion déléguée, le wali est dans son rôle en tant qu'interlocuteur des dirigeants d'Amendis. Toutefois, il apparaît difficile de déterminer exactement les contours de la tutelle du préfet sur les élus.

### 2.3.1. Le traitement institutionnel de la gestion déléguée

La gestion déléguée à Tanger et à Tétouan est présentée comme une expression de la décentralisation, mais en réalité cette contractualisation illustrerait plutôt une forme hybride de déconcentration du pouvoir régalien, encapsulée dans une procédure formelle décentralisée. Le ministère de l'Intérieur ayant la responsabilité des régies et des services concédés, les négociations majeures se sont déroulées à Rabat ; la direction des régies et services concédés de ce ministère conserve des responsabilités majeures qui surplombent l'autorité locale.

Les contrats de gestion déléguée mettent en évidence le maintien de la tutelle du pouvoir central sur l'autorité délégante. Par exemple, les créations de filiales par le délégataire ne peuvent avoir lieu qu'après autorisation résultant d'une délibération de l'autorité délégante approuvée par l'autorité de tutelle. En cas d'opposition entre le délégataire et l'autorité délégante, l'autorité de tutelle garde le pouvoir de trancher en faveur de l'une ou de l'autre des parties contractantes.

Avec les clauses des contrats précisant que les Communes souhaitent se faire assister dans le suivi contractuel, on perçoit les difficultés qu'éprouvent les collectivités locales dans le contrôle du délégataire.

#### **Règlement des différends et des litiges**

Le contrat est régi, exécuté et interprété selon le droit marocain.

*Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend. A défaut de règlement amiable sous 30 jours, les contestations seront, à l'initiative de la partie la plus diligente, soumises à l'autorité de tutelle qui doit proposer dans un délai de 90 jours une solution dans l'intérêt mutuel des parties.*

*Si le recours à l'autorité de tutelle n'apporte pas le règlement sollicité dans les délais, les contestations seront réglées par les tribunaux marocains compétents de Tanger et de Tétouan.*

*Si aucune solution amiable n'est trouvée dans un délai de 90 jours, les contestations (...) seront tranchées selon les règles du Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) par voie d'arbitrage et après épuisement de la procédure de conciliation devant l'autorité de tutelle, conformément à la Convention de Washington du 18 mars 1965 ratifiée par le Royaume du Maroc par le Dahir du 11 mai 1967. L'autorité délégante dans le cadre d'un tel arbitrage peut être représentée par son autorité de tutelle. Le lieu d'arbitrage sera Tanger ou Tétouan (...).*

*« Force majeure » signifie tout événement qui est en dehors du contrôle du délégataire ou de l'autorité délégante et qui rend impossible l'exécution de leurs obligations respectives ou qui les rend si difficiles qu'elles peuvent être tenues pour impossibles. Les cas de force majeure sont définis par le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG). Les cas de force majeure comprennent, entre autres, guerres, tremblements de terre, tempêtes, inondations et actions revendicatives, à l'exception des cas où de telles actions concernent exclusivement le délégataire.*

Ces extraits des conventions de gestion déléguée rendent compte :

- des responsabilités de la société privée concernant ses engagements, l'efficacité et la gestion des services, mais aussi ses rapports avec les clients ;
- du rôle du comité de tutelle dans l'arbitrage des contentieux pouvant intervenir entre l'autorité délégante et le délégataire ;
- de la vigilance et de la supervision du ministère de l'Intérieur sur les agissements de l'autorité délégante.

*Les décisions au sein du comité de suivi font l'objet d'un consensus entre ses membres. Le président du comité approuve au nom de l'autorité délégante toutes les décisions à l'exception de celles nécessitant un avenant au contrat. (...) Le comité de suivi a pour mission :*

- *de donner son avis et d'émettre des recommandations et des orientations sur les aspects suivants : examen des projets de marchés, de contrats, de conventions à passer, directement ou indirectement, avec les actionnaires du délégataire ou l'une de leurs filiales ou participations,*
- *de valider : la définition des tranches annuelles du programme de travaux, l'actualisation ou la modification du programme de travaux, l'affectation du fonds de travaux et la détermination du programme de renouvellement, le réaménagement du prélèvement retraite, le transfert entre les différents comptes (fonds de travaux, retraite, spécial), la tarification.*

*L'autorité délégante exerce son contrôle dans le but d'évaluer le respect par le délégataire de ses obligations. (...) Le délégataire est tenu de remettre à l'autorité de tutelle un exemplaire des documents et rapports (...) communiqués à l'autorité délégante. (...) Outre le contrôle de l'Etat, l'autorité délégante dispose à l'égard du délégataire d'un pouvoir général de contrôle économique, financier et technique et de gestion des services délégués. (...) L'autorité délégante peut déléguer l'exercice de son contrôle à une ou plusieurs personnes ou se faire assister par toute personne, conseil et expert de son choix. (...) L'autorité délégante peut recourir à une expertise externe à laquelle elle délègue tout ou partie de ses attributions en matière de contrôle. (...) L'autorité délégante peut désigner un observateur qui a le droit d'assister aux réunions du conseil d'administration du délégataire pendant toute la durée de la gestion déléguée et de recevoir copie des documents communiqués aux administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions. Il ne prend pas part au vote du conseil d'administration. (...) Un montant est dégagé de l'exploitation pour le financement des frais d'étude et de contrôle que l'autorité délégante exerce ou fait entreprendre en application du contrat. (...) Le refus de communication par le délégataire des documents mentionnés constitue une faute contractuelle.*

### *2.3.2. La gestion déléguée annoncée comme une solution à la crise des régies*

La gestion déléguée est envisagée comme une solution aux déficiences techniques et financières des régies. Avant la gestion déléguée, les villes de Tanger et de Tétouan disposaient d'une faible capacité de stockage d'eau potable. Or, pour assurer un bon fonctionnement des réseaux et faire face aux consommations de pointe, l'optimum de capacité de stockage des réservoirs équivaut à la moitié de la distribution journalière. De plus, la vétusté des réseaux se conjugait à un stockage insuffisant. Il en résultait des débits réduits et des coupures d'eau particulièrement aux heures de pointe. A l'inverse, lorsque la pression était excessive, les canalisations se rompaient en provoquant des fuites. Les réseaux enregistraient donc de faibles rendements avec environ 40 % de pertes entre les volumes achetés à l'ONEP et ceux vendus aux abonnés. L'amélioration du rendement de la distribution en eau étant une clause contractuelle, le délégataire doit donc procéder prioritairement à la réhabilitation des réseaux et à la réduction des fuites. Si la société privée ne réduit pas les pertes d'eau potable dans le réseau d'adduction, son niveau de profit peut en être affecté. Le lancement d'un important programme de détection et de réparation des fuites ainsi que le renouvellement des réseaux résultent de cette contrainte pour le délégataire.

*« En matière de contrôles des fuites d'eau, 4 600 ont été effectués sur Tanger et 3 000 sur Tétouan tandis qu'en matière d'interventions pour réparation de fuites, 4 970 interventions ont été réalisées sur Tanger et 7 173 sur Tétouan. » (Les nouvelles du Nord, 23 janvier 2003, Tanger).*

### *2.3.3. Les difficiles augmentations tarifaires par l'opérateur délégataire Amendis*

A Tanger, les prix de l'eau ont peu augmenté entre 2001, année précédant la gestion déléguée, et 2002, année du passage de la RAID à Amendis. Ils sont supérieurs aux tarifs moyens de l'eau potable à l'échelle nationale et, contrairement à Tétouan, ils n'ont pas fait l'objet d'une mise à niveau.

Plusieurs articles de presse rapportent néanmoins des augmentations tarifaires progressives pour 2002 de l'ordre de 4 % à Tanger. On peut aisément imaginer que le ministère de l'Intérieur n'a pas souhaité procéder à une augmentation tarifaire à Tanger. Il considérait que les prix de l'eau se situaient à un niveau acceptable, autant pour les Tangérois que pour les acteurs économiques, tout en permettant au délégataire de dégager des profits. Pourtant, lors des enquêtes de terrain, la plupart des personnes ont déclaré que les hausses des consommations facturées sont le principal changement qu'ils observent avec le passage de la RAID à Amendis. Comment l'expliquer alors que les tarifs sont supposés être pratiquement identiques ? L'assainissement était-il réellement facturé avant la gestion déléguée ? Les compteurs étaient-ils correctement relevés ? N'existait-il pas des tractations délictueuses entre les préposés aux compteurs et les usagers ? La presse relate aussi des situations conflictuelles entre les industriels de Tanger et Amendis. L'Association de la zone industrielle de Tanger (AZIT) a manifesté son mécontentement en raison des augmentations de tarifs par Amendis :

*« alors que le Ministère de l'Industrie et du Commerce militait pour une diminution du coût des factures, dont celui de l'énergie dans le cadre de sa politique de mise à niveau du tissu industriel, le Ministère de l'Intérieur autorise pour sa part une augmentation des coûts de l'électricité industrielle » (L'Economiste, Casablanca, édition électronique du 15 avril 2002).*

A Tétouan, au contraire de Tanger, les tarifs ont subi une forte augmentation correspondant à une mise à niveau de la tarification. Les protestations des usagers ont été importantes. La grille tarifaire de l'eau potable à Tétouan est ajustée pour l'équilibrer avec la tarification de Tanger. Le prix de l'eau est aujourd'hui quasiment identique dans les deux villes.

**Tableau 93. Evolution des tarifs de l'eau potable. 1999-2002. Tanger et Tétouan**

USAGES / TARIFS	Tanger				Tétouan			
	Mai 1999		Janvier 2002		Janvier 1999		Janvier 2002	
	PF	PP	PF	PP	PF	PP	PF	PP
<b>Particuliers</b>								
<i>Eau</i>	2,5		2,97		2,5		2,97	
T1		2,48		2,48		1,45		2,48
T2		6		6,28		4,1		6,28
T3		10,17		10,65		4,72		10,65
T4		10,17		10,7		4,72		10,7
<i>Assainissement</i>	3,75		4,07		0		4,07	
T1		0,3		0,3		0		0,3
T2		0,9		0,91		0		0,91
T3		1,8		1,87		0		1,87
T4		1,8		1,87				1,87
<i>Total Eau + Assainissement PF</i>	6,25		7,04		2,5		7,04	
T1		2,78		2,78		1,45		2,78
T2		6,90		7,19		4,1		7,19
T3		11,97		12,52		4,72		12,52
T4		11,97		12,57		4,72		12,57
<b>Industriels</b>								
<i>Eau</i>	6,16		8,9		6,16		8,9	
		5,19		5,19		3,06		5,19
<i>Assainissement</i>	15		15		0		15	
		2		2,07		0		2,07
<i>Total Eau + Assainissement.</i>	21,16	7,19	23,9	7,26	6,16	3,06	23,9	7,26
<b>Préférentiels</b>								
<i>Eau</i>	6,16		8,9		6,16		8,9	
		4,95		5,19		3,3		5,19
<i>Assainissement</i>	15		17,03		0		17,03	
		1,8		1,81		0		1,81
<i>Total Eau + Assainissement</i>	21,16	6,75	25,93	7	6,16	3,3	25,93	7

D'après : annexe des conventions de gestion déléguée de Tanger et de Tétouan

Tarif hors taxes. La TVA appliquée au prix de l'eau potable est de 7 %.

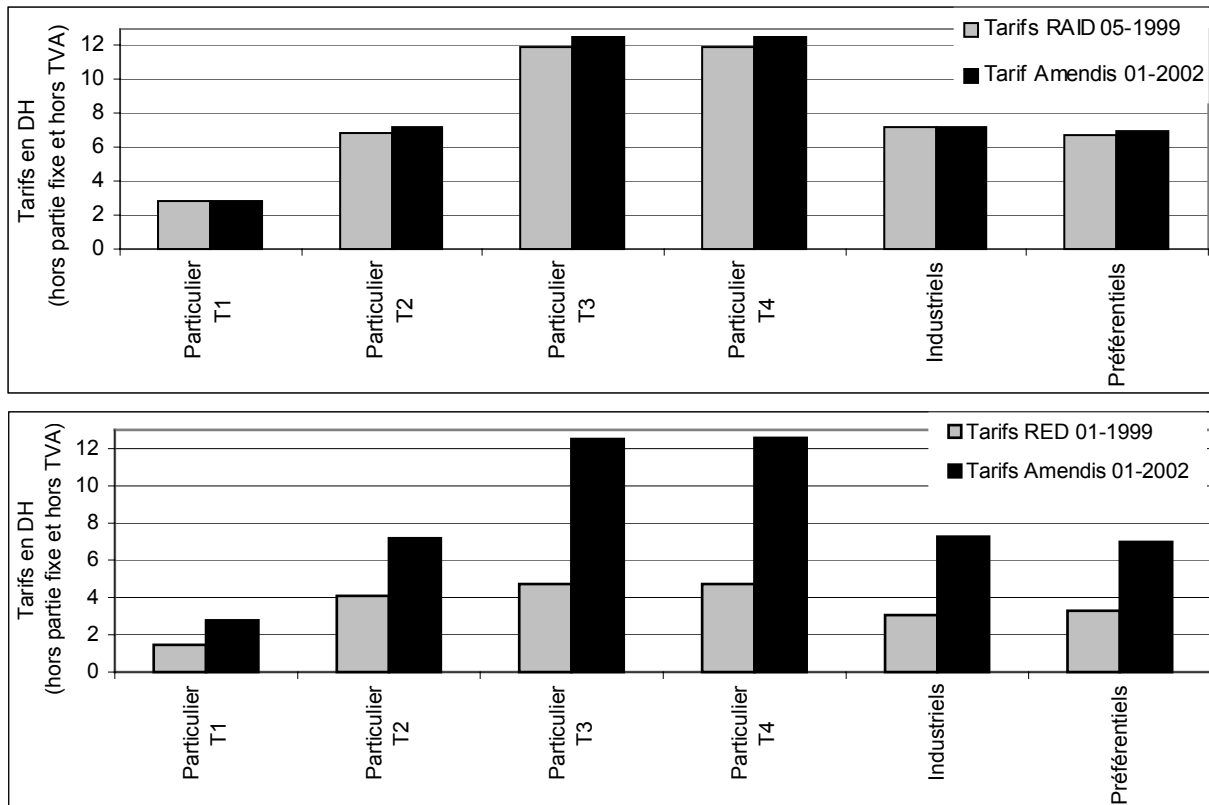
Tranches de consommation, en m<sup>3</sup> : T1 < 8 < T2 < 20 < T3 < 40 < T4

PF : partie fixe ; PP : partie proportionnelle

A titre indicatif, le prix moyen de l'eau acheté à l'ONEP est de : 2,44 Dh par m<sup>3</sup> en mai 1999 pour Tanger, 2,52 Dh par m<sup>3</sup> en janvier 1999 pour Tétouan (2,64 Dh par m<sup>3</sup> en 2002).



**Graphiques 11. Evolution des tarifs de l'eau potable. 1999-2002. Tanger et Tétouan**



Plusieurs facteurs peuvent expliquer le maintien d'une tarification de l'eau à un niveau inférieur à Tétouan (par rapport à Tanger) pendant les décennies qui précèdent la gestion déléguée :

a) A Tétouan, les prix des denrées de première nécessité, fixés à des niveaux plus bas que dans d'autres villes du royaume<sup>34</sup>, représentent pour les habitants un des avantages sociaux que l'autorité locale ne souhaitait pas remettre en cause. Ceci se vérifie particulièrement pour l'eau potable dont les tarifs avaient été maintenus par la RDE à des niveaux plus bas que ceux de la RAID. Précisons que la ville a été marquée par des « émeutes du pain », provoquées par des augmentations de prix des denrées de base au début des années 80.

b) La ville de Tétouan évoque la proximité entre pouvoir local et gestion de l'eau potable. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, un système traditionnel d'alimentation en eau potable, le système *skundu*, est installé dans la médina par les Andalous. L'eau captée s'écoulait par gravité dans un réseau composé de petits chenaux, passant de maison en maison (avec un système parallèle pour l'évacuation des eaux usées). Dans chacune des cours des maisons, se trouvait un bassin où l'eau potable était entreposée. « La règle de distribution se basait sur le besoin et la demande du consommateur auprès des Habous, unique gérant du système *skundu* » (Afkhir et El Abdellaoui, 1991). Ce système avait recours à des fontainiers chargés de la distribution de l'eau. La gestion du système *skundu* illustre le rôle des autorités locales (et religieuses), garantes de l'accès à l'eau des habitants. Avec la création des régies, la RDE prend le relais de la gestion des ressources en eau de la ville et les fontainiers disparaissent peu à peu. Ne pouvant supporter les besoins croissants en eau potable consécutifs à la pression démographique sur la médina, le réseau *skundu* disparaît progressivement.

<sup>34</sup> Dans l'ancienne capitale du Protectorat espagnol, les denrées de première nécessité sont moins chères qu'à Tanger malgré des provenances communes.

L'abandon du secteur de l'eau par les *Habous* et « *la mort des anciens fontainiers (vrais connaisseurs du système et de son fonctionnement)* » annoncent la fin du système *skundu*, héritage d'un savoir-faire d'une corporation disparue (Afkhir et El Abdellaoui M., 1991).

Le Maroc illustre la tradition d'une gestion étatique des affaires collectives et d'une prise en charge des services de base par le politique. La référence à une eau considérée comme un don de Dieu est pertinente si l'on retient que la légitimité du pouvoir marocain est aussi religieuse ; rappelons que le roi a le titre de commandeur des croyants. Dans ce contexte culturel, donner l'accès à l'eau c'est répondre à un besoin vital selon des préceptes religieux (ablutions avant la prière par exemple), mais c'est aussi l'expression d'une reconnaissance sociale donc du pouvoir. Une position dominante dans la hiérarchie sociale n'est-elle pas garantie à *celui qui possède le puits* (comme à *celui qui ordonne l'ouverture d'une fontaine*<sup>35</sup>) ? Le *puissant* doit assurer à *ses sujets* la mise à disposition de l'eau, enjeu social et politique important : c'est une des raisons fondamentales de l'intervention du ministère de l'Intérieur sur la tarification de l'eau.

c) La RDE, comme les autres régies du royaume, bien que sous tutelle du ministère de l'Intérieur, était étroitement contrôlée par le conseil municipal et par son président. Or la RDE de Tétouan distribuait uniquement l'eau qu'elle produisait jusqu'en 1992. La ville dispose aussi de nombreuses sources naturelles encore utilisées de nos jours par les habitants pour leur approvisionnement en eau potable. L'autoproduction de l'eau distribuée par la RDE de Tétouan permettait aux élus de maintenir des tarifs bas. Le prix à payer pour la *paix sociale* était en quelque sorte internalisé financièrement par la RDE et peut expliquer une partie de son déficit. La tarification de l'eau au Maroc ne tient donc pas seulement compte des coûts de production et de distribution, mais aussi de variables sociologiques puisqu'elle assure des formes de cohésion et de stabilité sociales. L'intervention de l'ONEP dans la production d'eau potable à destination de la ville de Tétouan et la réalisation de nouvelles infrastructures (barrage et station Smir) vont s'accompagner de nécessaires augmentations tarifaires pour amortir des dépenses d'investissement. Pourtant, la tarification ne sera pas modifiée avant l'entrée en vigueur de la gestion déléguée. Les autorités tétouannaises n'ont-elles pas aussi fait appel au secteur privé pour procéder à de déchirantes augmentations tarifaires ? Conjugué à des taux de pertes importants, le prix de l'eau ne permettait pas de couvrir les achats d'eau potable de la RDE à l'ONEP. Ce choix a conduit la régie à l'endettement auprès de son fournisseur (public) d'eau potable, mais il a contribué à l'équilibre social et politique de Tétouan. Des spécialistes tétouannais soulignent que l'eau était achetée 2,5 Dh et revendue 1,5 Dh par la RDE et, à la différence des régies, Amendis règle ses factures à l'ONEP. Il n'y a plus d'*arrangements* entre les régies (ministère de l'Intérieur) et l'ONEP (ministère des Travaux publics). Dès le début de la gestion déléguée, les tarifs de l'eau à Tétouan seront ajustés pour s'équilibrer avec la tarification de Tanger tout en se rapprochant de la moyenne nationale<sup>36</sup>.

Avec la gestion déléguée, les hausses de tarifs atteignent 130 % à Tétouan pour réajuster des prix maintenus volontairement à des niveaux bas, mais la Communauté urbaine négocie avec le délégataire un tassement du rythme des augmentations pour éviter les protestations. En échange, elle renonce à percevoir la part qui lui revient sur les bénéfices d'Amendis.

---

<sup>35</sup> En arabe, la fontaine se dit *sakaya*. A Tanger, le terme argotique utilisé est *sabila*, expression qui renvoie sans doute au don de l'eau par Dieu dans la mesure où des mendiants font la charité en prononçant « *sabila* ». A Tétouan, la fontaine est appelée *torreta*, expression à consonance ibérique qui renvoie à la *tourrette* que présente physiquement une borne-fontaine. A Tétouan, *Torreta* est aussi le nom d'une source réputée qui a donné le nom du quartier dans lequel elle se situe (chapitre 7).

<sup>36</sup> A Tanger et Tétouan, l'eau potable reste un peu moins chère que celle distribuée à Casablanca ou à Rabat.

Sur initiative de l'autorité délégante, cette entente ne répond pas à un principe de rentabilité économique immédiate d'une entreprise privée, mais vise à préserver l'équilibre économique et social à l'échelle de la ville. N'est-ce pas aussi dans un contexte de démocratie locale un moyen de stabiliser sa base électorale ?

A Tétouan, les ventes d'eau potable par la RDE représentaient un chiffre d'affaires de 59 millions de Dh en 1998. Le prix de l'eau ayant plus que doublé au moment de la mise en œuvre de la gestion déléguée, le chiffre d'affaires (sur la base du volume distribué en 1998) est théoriquement passé à environ 136 millions de Dh. Face à ces augmentations tarifaires, les protestations des clients peuvent aussi être mises en relation avec certains impairs de la part de l'opérateur. Par exemple, dans un entretien accordé au *Journal de Tanger*<sup>37</sup> par les responsables du service communication et marketing du délégataire, à la question « *doit-on comprendre par là qu'il n'y a aucun risque de surfacturation ?* », la réponse rapportée dans un article pourtant intitulé « *Le client est au centre des préoccupations d'Amendis* » aurait été : « *Nullement ! Le client ne doit pas s'inquiéter si sa consommation habituelle ne lui est pas facturée normalement* ».

#### *2.3.4. Les négociations dans la gestion des ressources humaines*

*Le délégataire s'engage à créer de nouveaux emplois en fonction du développement des services délégués et à établir un programme annuel et pluriannuel de formation et de mise à jour des connaissances du personnel avec l'objectif d'améliorer ses compétences, la qualité du service et les conditions de travail.*

*Concernant les cadres et agents de maîtrise, le délégataire s'engage à poursuivre et améliorer sa politique de formation continue, notamment en organisation industrielle, en gestion et en ce qui concerne les aspects socioprofessionnels.*

*Concernant les employés et les ouvriers, le délégataire s'engage à poursuivre et améliorer sa politique de formation continue, notamment sur le plan technique et en ce qui concerne les aspects socioprofessionnels.*

*Le délégataire s'engage à développer les structures existantes en matière d'étude, d'ingénierie et de maintenance et à les doter de moyens et de logistique leur permettant d'augmenter la valeur ajoutée de la gestion déléguée.*

*Le délégataire peut recourir au service de personnel étranger. Chaque fois que possible, ce personnel sera remplacé par un personnel marocain ayant les capacités requises, auquel le délégataire donnera, le cas échéant, la formation complémentaire nécessaire. Le choix par le délégataire, des personnes de nationalité étrangère doit recueillir l'approbation préalable de l'autorité délégante. L'effectif du personnel étranger permanent détaché ne doit pas excéder, pour les cinq premières années, une moyenne de 5 % de l'effectif des agents marocains.*

Les régies étaient caractérisées par une mauvaise gestion des ressources humaines : emplois parfois fictifs<sup>38</sup>, salaires démesurément élevés de certains cadres, absentéisme important, prévarication. Les compteurs d'eau n'étaient pas visités puisque, comme le soulignent des habitants, *les relevés étaient remplis au café* et les factures se faisaient *à la tête du client*. Les paiements et les pénalités se négociaient de manière informelle, les interventions sur le réseau en cas de panne ne se faisaient pas ou tardaient, les demandes n'aboutissaient qu'après de longues heures d'attente. Le personnel des régies constituait une corporation bien rémunérée et assumant ses fonctions selon son gré.

<sup>37</sup> *Journal de Tanger*, n° 3229, 26 juillet 2003, p. 5.

<sup>38</sup> Notamment à Tétouan avec 1 300 employés à la RDE, 500 de plus qu'à Tanger alors que la RAID a davantage de clients.

L'emploi pléthorique et parfois improductif de la RDE a aussi permis classiquement de distribuer des salaires à de jeunes diplômés de la ville, la régie et son déficit fonctionnant comme un filet social de l'emploi urbain.

La négociation de la reprise du personnel des régies fut une affaire délicate pour Amendis. Le délégataire maintient des rémunérations élevées (à poste égal par rapport à d'autres sociétés marocaines, y compris du secteur public), mais elle doit assurer une amélioration des performances de ses exploitations pour répondre aux objectifs contractuels. Les annexes sur le *Personnel* indiquent qu'une partie des employés des régies a été mise à la retraite. Leurs départs ont été négociés avec des avantages et des compensations. La firme délégataire travaille son image par une active communication : elle marque continûment sa présence dans la ville (panneaux publicitaires, opérations plages propres, participation à la vie associative, partenariat avec les écoles et les universités, image d'entreprise citoyenne).

**Photographies 20. Stratégie de communication et image de marque des multinationales (Tanger, 2002 et 2004)**



« Engagement Maroc Telecom - Amendis pour faire hisser le pavillon bleu sur la plage de Tanger, en 2005. (...) Si donc le défi du « Pavillon Bleu » est bien relevé en 2005, comme nous le promettent Amendis et Maroc Telecom, la plage communale de Tanger sortira enfin de cet engrenage insalubre dans lequel elle est engloutie depuis des décennies » (Le journal de Tanger, n° 3227, 12 juillet 2003, p. 7). Notons que les eaux de la baie de Tanger restent impropres à la baignade, ce qui n'empêche pas Amendis et Maroc Télécom de faire leur publicité sur les plages de la ville.

« Avec la collaboration du ministère des Affaires culturelles et la société Amendis, la communauté urbaine de Tétouan a tracé un programme d'activités ayant rapport avec la fête du livre : soirées animées, expositions, conférences, théâtre, folklore, etc. » (La Matin, 29 mars 2002).

« Bientôt donc les maillots de l'équipe (de football) porteront le logo Amendis. Lors des négociations de la gestion déléguée entre la Communauté urbaine et les soumissionnaires, M. Abdeslam Arbain avait déclaré à notre rédaction que « quel que soit le futur patron de la régie de Tanger, il devait contribuer au développement du sport ». » (Les nouvelles du Nord, 3 mai 2002, Tanger).

Les employés sont mieux équipés et facilement identifiables grâce à leur tenue de travail (casquette avec le logo Amendis). Les cadres affichent leur niveau de vie à travers leur tenue vestimentaire ou l'achat d'une voiture neuve. Amendis a su se faire accepter par son personnel afin qu'il développe à travers la ville une image plutôt prestigieuse de l'entreprise.

**Photographies 21. Véhicules Amendis à Tanger (2004)**



Le parc automobile de la société est renouvelé : ses véhicules neufs donnent une image de modernité (carrosserie rutilante, pas de véhicule en panne sur la chaussée, logo visible de la firme). Pour éviter l'investissement dans l'achat d'un nouveau parc automobile et pour faire l'économie de la maintenance de ce parc, les véhicules Amendis sont des véhicules de location. Les garages de la société ont quasiment éliminé leurs activités de réparations mécaniques.

### 3. Accès à l'eau potable des populations défavorisées à Tanger et Tétouan

Selon les données officielles de l'ANHI (2002), 40 000 ménages (ou 240 000 personnes) à Tanger et Tétouan ne disposent pas d'un accès à l'eau potable à domicile. Ils utilisent les 437 bornes-fontaines recensées sur ce même périmètre (avec un ratio moyen de 550 usagers par fontaine publique). Cette évaluation ramène le taux de branchement au réseau d'eau potable à moins de 80 % alors qu'il est estimé à environ 90 % dans les contrats de gestion déléguée.

#### 3.1. Les contrats de gestion déléguée : une réponse partielle aux besoins en raccordement des domiciles au réseau d'eau

**Tableau 94. Taux de raccordement Eau et Assainissement. Tanger et Tétouan. 1994-2025. En %**

Année	Tanger	Tétouan
1994	70	-
2000	80	90
2007	90	97
2016	95	100
<b>2025</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

D'après les annexes des conventions de gestion déléguée de Tanger et de Tétouan

L'objectif contractuel est de raccorder 100 % des ménages urbains au plus tard en 2025. Cependant, les projections conduisent à estimer qu'à cette date le nombre absolu de ménages non raccordés au réseau d'eau potable sera supérieur à ce qu'il est aujourd'hui. En effet, les opérations de branchements sociaux (OBS) programmés pour l'avenir paraissent en l'état insuffisantes à combler l'expansion démographique prévisible.

#### 3.1.1. Des besoins croissants face à une urbanisation active

**Tableau 95. Population de la région Tanger-Tétouan. En milliers d'habitants**

wilaya / province	RGPH 1982			RGPH 1994			Annuaire statistique 2001		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
wilaya de Tanger	312	124	436	526	102	628	652	76	728
province de Tétouan	227	158	385	367	170	537	449	163	612
<b>Total</b>	<b>539</b>	<b>282</b>	<b>821</b>	<b>893</b>	<b>272</b>	<b>1 165</b>	<b>1 101</b>	<b>239</b>	<b>1 340</b>

D'après : RGPH 1982 et 1994, annuaire statistique du Maroc de 2001

Selon les estimations retenues par les contrats de gestion déléguée, la population tangeroise est de 700 000 habitants et celle de Tétouan de 500 000, soit au total 1,2 millions de consommateurs potentiels sur le périmètre de la concession Amendis.

**Tableau 96. Population concernée par la gestion déléguée. Tanger et Tétouan**

wilaya	Population 1994 (*)	Population 2000 (**)	Abonnés (***)
Tanger	577 127	689 119	101 012
Tétouan	404 647	483 169	76 326
<b>Total</b>	<b>981 774</b>	<b>1 172 288</b>	<b>177 338</b>

D'après : (\*) RGPH 1994, (\*\*) Estimation à partir d'un taux de croissance annuel de 3%, (\*\*\*) Amendis, 2001

Le contrat prévoit 5 600 nouveaux abonnés par an (dont la moitié par OBS), soit théoriquement 140 000 raccordements à effectuer au cours des 25 années de la gestion déléguée<sup>39</sup>. Sur ces mêmes 25 années, la population totale de Tanger-Tétouan fera plus que doubler en passant de 1,2 millions à 2,5 millions d'habitants. Le nombre correspondant de nouveaux ménages à équiper sera théoriquement de 217 000 auxquels s'ajouteront les 40 000 ménages non raccordés en début de contrat. Au total, ce sont donc 257 000 branchements qui seront à effectuer en 25 ans pour que les objectifs contractuels soient satisfaits.

**Tableau 97. Projection de l'écart entre les engagements contractuels et les besoins de branchements individuels à l'eau potable. Tanger et Tétouan. Du 1<sup>er</sup> janv. 2002 au 31 déc. 2026**

	Besoins	Nouveaux besoins sur la période	Engagement	Ecart
2002 à fin 2006	40 000	32 000	28 000	44 000
2007 à fin 2011	44 000	37 000	28 000	53 000
2012 à fin 2016	53 000	43 000	28 000	68 000
2017 à fin 2021	68 000	49 000	28 000	89 000
2022 à fin 2026	89 000	56 000	28 000	117 000
<b>Total 2002-2026</b>	<b>40 000</b>	<b>217 000</b>	<b>140 000</b>	<b>117 000</b>

La comparaison de la variable *nouveaux abonnés prévus* (140 000 ménages) et celle des *ménages prévisibles à raccorder* (257 000 ménages) conduit à estimer que, théoriquement et toute chose égale par ailleurs, 117 000 ménages resteront non raccordés au terme des 25 années du contrat. Si l'on rapporte ces 117 000 ménages de 2026 aux 40 000 de 2002, le nombre absolu de ménages non raccordés pourrait quasiment tripler sur la période du contrat si l'orientation des courbes actuelles était prolongée (sans tenir compte des hôtels, commerces et industries qu'il faudra aussi raccorder au réseau d'eau).

### 3.1.2. La consommation totale d'eau potable et la distribution aux bornes-fontaines

#### a) A Tanger, rôle primordial des bornes-fontaines dans les quartiers sous-équipés

**Tableau 98. Evolution du secteur Eau potable à Tanger. 1982-2001**

	1982	1994	2001
Consommation annuelle, en millions de m <sup>3</sup>	15	19	25
Rendement des réseaux, en %	77	62	65
Taux de raccordement domiciliaire, en %	54	73	80

Sources : RAID pour 1982 et 1994, Amendis pour 2001

Si on rapporte les 25 millions de m<sup>3</sup> consommés en 2001 aux 700 000 habitants, la consommation moyenne par jour et par personne s'élève à 98 litres, tous usages urbains confondus.

Le taux de raccordement des ménages à l'eau potable a augmenté de manière significative au cours des deux dernières décennies : il passe d'environ 50 % aux débuts des années 80 à 80 % à la fin de la décennie 1990.

<sup>39</sup> Pour tenir compte des deux contrats, nous avons multiplié par deux le nombre de branchements à réaliser indiqué dans le contrat de Tétouan car celui de Tanger ne précisait pas de nombre. L'information a cependant été confirmée par des documents Amendis.

Les ménages non raccordés au réseau diminuent, ils demeurent nombreux : environ 140 000 personnes n'ont pas d'accès domiciliaire à l'eau en 2003 contre 190 000 personnes en 1981.

**Tableau 99. Volumes distribués par catégories d'abonnés en 2001 à Tanger**

Tarif	Distribution (en m3)	en % des volumes distribués	Nombre d'abonnés
Domestique	21 844 959	88	104 722
Préférentiel	1 569 401	6	350
Industriel	1 403 221	6	39
<b>Total</b>	<b>24 817 581</b>	<b>100</b>	<b>105 111</b>
dont bornes-fontaines	1 215 954	5	268
dont administrations	1 159 753	5	517
dont particuliers	17 875 545	72	103 373

D'après : Amendis, 2002

Les volumes distribués aux bornes-fontaines représentent 5 % de la consommation totale et correspondent à environ 20 % de la population desservie. En moyenne, 4 537 m<sup>3</sup> sont distribués annuellement par bornes-fontaines, soit environ 12 500 litres par jour ou encore 1 000 litres par heure sur douze heures ou 500 litres par heure sur vingt-quatre heures.

Le volume de 12 500 litres distribués quotidiennement aux bornes-fontaines, ramené à environ 550 personnes par borne-fontaine, signifie que la consommation aux bornes-fontaines est d'environ 23 litres par jour et par personne, sans tenir compte des volumes perdus ; c'est moins que les 40 litres par jour et par personne préconisés par les spécialistes.

Les bornes-fontaines publiques sont sous la responsabilité d'Amendis *avant le compteur* (adduction, débit, pression, qualité) et sous celle des Communes *après le compteur*. L'eau distribuée par le délégataire est facturée aux municipalités dont relèvent les bornes. En théorie, les services techniques urbains doivent effectuer les réparations lors des pannes<sup>40</sup>, mais dans les faits ce sont fréquemment les habitants qui installent et entretiennent les bornes-fontaines, une fois l'abonnement souscrit par la Commune et le compteur installé par la société de distribution. En tenant compte du tarif préférentiel (7 Dh par m<sup>3</sup>), les volumes distribués aux bornes-fontaines représentent une recette théorique annuelle de 8,5 millions de Dh, soit 20 % des investissements annuels moyens en eau potable<sup>41</sup>.

## b) A Tétouan, usages de sources d'eau alternatives au réseau d'adduction communal

**Tableau 100. Evolution du secteur Eau potable à Tétouan. 1994-2000.**

	1994	1998	2000
Consommation annuelle, en millions de m <sup>3</sup>	15,8	16,9	17
Taux de raccordement, en %	np	87	90

D'après : annexes de la convention de gestion déléguée de Tétouan

Si on rapporte les 17 millions de m<sup>3</sup> consommés en 2000 aux 500 000 habitants, la consommation moyenne par jour et par personne s'élève à 93 litres, tous usages urbains confondus.

**Tableau 101. Volumes distribués par catégories d'abonnés en 1998 à Tétouan.**

Tarif	Distribution (en m3)	en % des volumes distribués	Nombre d'abonnés
Domestique	15 829 122	93	66 165
Préférentiel (*)	779 568	5	115
Industriel	347 429	2	102
<b>Total</b>	<b>16 956 119</b>	<b>100</b>	<b>66 382</b>
dont particuliers	14 513 529	86	65 387
dont administrations	1 315 593	8	778

D'après : annexes de la convention de gestion déléguée de Tétouan. (\*) : 115 abonnés au tarif préférentiel en 1998, mais 169 bornes-fontaines en 2001 sans tenir compte des hammams

<sup>40</sup> La municipalité a refusé la proposition d'Amendis pour la sous-traitance de l'entretien des bornes-fontaines.

<sup>41</sup> Calculés à partir des investissements prévus pour les dix premières années : (8,5 millions de Dh) / (411,5 millions de Dh / 10 ans), en %.

Si on ramène la consommation totale au nombre d'abonnés (à raison de six personnes par abonnement), la consommation moyenne par jour et par personne s'élève à 117 litres. En prenant uniquement en compte les volumes consommés par les particuliers, leur consommation est de 101 litres par jour et par personne.

A Tétouan, les volumes distribués au tarif préférentiel (bornes-fontaines et hammams) correspondent à 5 % de la consommation totale. Les volumes distribués aux bornes-fontaines représentent 40 % de ceux distribués à Tanger. En moyenne, 3 000 m<sup>3</sup> sont livrés par an et par borne-fontaine (contre environ 4 500 m<sup>3</sup> à Tanger).

**Tableau 102. Volumes distribués aux bornes-fontaines en 2001 à Tétouan**

Sources : Amendis, 2002.	Nombre	Consommation en m <sup>3</sup>
Bornes-fontaines petits calibres	158	448 525
Bornes-fontaines gros calibres	11	50 946
<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>499 471</b>
<b>Recette théorique, en Dh</b>		<b>3 496 297</b>

En tenant compte du tarif préférentiel (7 Dh/m<sup>3</sup>), les volumes distribués aux bornes-fontaines à Tétouan représentent l'équivalent d'une recette annuelle de 3,5 millions de Dh, soit 6,5 % des investissements annuels moyens affectés à l'eau potable<sup>42</sup> contre 20 % à Tanger. Les volumes distribués aux bornes-fontaines à Tétouan représentent une recette théorique équivalant à seulement 23 % des investissements moyens annuels affectés au fonds de travaux de l'eau potable<sup>43</sup> contre 117 % à Tanger. La différence s'explique par :

- un montant prévisionnel affecté aux fonds de travaux pour l'eau deux fois plus important à Tétouan qu'à Tanger ;
- des volumes distribués aux bornes-fontaines inférieurs à Tétouan (40 % des volumes distribués à Tanger).

Selon les experts locaux, la question des bornes-fontaines pose davantage problème à Tanger qu'à Tétouan. Ceci peut s'expliquer par un effectif de bornes-fontaines et des volumes distribués par ces dernières nettement supérieurs à Tanger. De plus, l'utilisation de l'eau des sources naturelles est plus pratiquée à Tétouan qu'à Tanger.

### **c) A Tanger et Tétouan, 437 bornes-fontaines pour 40 000 ménages défavorisés<sup>44</sup>**

Alors qu'à Tanger les volumes distribués aux bornes-fontaines correspondent à une recette théorique équivalant à 5,7 % des investissements contractuels annuels moyens sur l'ensemble des services délégués, à Tétouan, cette part est ramenée à 2,2 %. Toutefois, les recettes théoriques des bornes-fontaines cumulées pour les deux villes correspondent à moins de 1 % du chiffre d'affaires moyen annuel d'Amendis.

Dans l'absolu, les volumes distribués aux 437 bornes-fontaines de Tanger et Tétouan représentent quotidiennement environ 4 litres par habitant ou encore 27 litres par abonné, soit 20 centimes de Dh par jour pour chaque abonné : environ le dixième du prix d'un pain.

<sup>42</sup> Calculés à partir des investissements prévus pour les dix premières années : (3,5 millions de Dh) / (539,9 millions de Dh / 10 ans), en %.

<sup>43</sup> Calculés à partir des investissements prévus pour les dix premières années : (3,5 millions de Dh) / (152,5 millions de Dh / 10 ans), en %.

<sup>44</sup> Soit, en moyenne, une borne-fontaine pour 91,5 ménages, c'est-à-dire plus de 450 personnes par borne.



### **3.2. Les branchements sociaux avant la gestion déléguée : un outil pour augmenter les taux de branchement**

Un frein majeur au raccordement individuel généralisé réside dans le coût initial de la connexion domiciliaire au réseau qui représente plusieurs mois de revenus pour une certaine frange de la population. Les branchements sociaux correspondent à de simples facilités de paiement, les futurs usagers devant financer l'intégralité des travaux de connexion. Au final, les populations destinataires des OBS paient l'ensemble des coûts des travaux nécessaires à la réalisation des branchements. Les branchements sociaux apparaissent comme des produits commerciaux, identiques à des branchements normaux d'un point de vue technique.

A la fin des années 70, les organismes internationaux s'inquiètent des faibles taux de raccordement des populations urbaines aux réseaux d'eau potable et d'assainissement, et des répercussions que cela peut avoir sur la santé publique. En 1980, 40 % seulement de la population des PED ont accès à une eau de boisson saine et 20 % à des moyens hygiéniques d'évacuation des excréta.

Sous l'impulsion de l'Organisation mondiale de la santé, est lancée la *Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement* (Diepa 1981-1990), réponse internationale de grande ampleur face à l'insuffisance notoire de services à l'échelle mondiale. L'objectif ambitieux que se donnent alors les institutions internationales est d'atteindre en 1990 un taux de 100 % de raccordement aux réseaux d'eau potable. D'un point de vue qualitatif, elles choisissent d'appuyer le principe du branchement domiciliaire, aux dépens des approvisionnements collectifs et gratuits de type borne-fontaine.

Les bailleurs de fonds inventent alors un outil dit adapté au niveau de revenu des populations pauvres. A travers les OBS, les ménages n'ayant pas les moyens de financer les investissements nécessaires à une connexion individuelle devraient disposer de facilités de paiement qui leur permettraient d'amortir le coût de leur raccordement domiciliaire par des règlements échelonnés. Pour réaliser ces OBS, les régies marocaines se voient allouer par des bailleurs des lignes de crédit, visant à préfinancer les branchements.

#### **3.2.1. Les branchements sociaux : « Entre logique sociale et impératif économique » (Allain-El Mansouri, 2000)**

Les OBS sont révélatrices de la doctrine développée par les bailleurs de fonds à partir des années 80 en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ces opérations ont un triple objectif : permettre d'accroître le taux de raccordement aux réseaux, assainir les finances des régies et enfin supprimer le principe de la gratuité de l'eau. L'objectif premier des OBS est d'augmenter les taux de raccordement aux réseaux, effectivement faibles avec des conséquences désastreuses en termes de santé publique. Lorsqu'ils sont de mauvaise qualité, les services d'eau et d'assainissement figurent parmi les premières causes mondiales de maladies. L'obligation de transporter l'eau et l'attente aux points d'eau font par ailleurs perdre du temps et des forces, notamment aux femmes et aux enfants, aux dépens des activités familiales, de l'éducation et du travail productif.

Afin de permettre aux populations les plus pauvres d'avoir accès au branchement des domiciles, et donc d'améliorer leur situation sociale et sanitaire, les bailleurs de fonds préconisent des crédits adaptés à des niveaux de revenus modestes. Cependant, les branchements sociaux correspondent à de simples facilités de paiement. Les futurs usagers doivent financer l'intégralité des travaux de connexion.

L'instrument *branchement social*, supposé étendre l'accès à l'eau et à l'assainissement aux populations pauvres, rend parallèlement compte du recouvrement des coûts de ces services.

Les OBS ont pour objectif indirect l'éradication des bornes-fontaines. Selon les bailleurs de fonds, la gratuité du service induit un certain nombre de dérives parmi lesquelles le gaspillage de la ressource en eau, peu compatible avec la situation de *stress hydrique* qui caractérise de nombreux PED. Par ailleurs, les factures correspondant à l'eau délivrée aux bornes-fontaines sont à la charge des municipalités qui se révèlent mauvais payeurs : le recouvrement de ces factures municipales s'avère difficile et met en jeu l'équilibre financier des sociétés distributrices d'eau. La suppression des bornes-fontaines gratuites devient donc essentielle pour résoudre les problèmes financiers des distributeurs d'eau potable.

En somme, avec les programmes de branchements sociaux apparaît la doctrine des bailleurs de fonds : si l'augmentation du taux de raccordement aux réseaux est indispensable pour améliorer les conditions sanitaires et sociales des populations des PED, cette évolution doit s'effectuer dans des conditions économiquement viables. En d'autres termes, pour garantir la pérennité du service et la disponibilité de la ressource en eau, il est nécessaire que la population assume le coût des services d'eau et d'assainissement et cesse d'en bénéficier gratuitement. L'influence des institutions internationales a conduit de nombreux PED à mener des OBS. Le Maroc est un de ceux-là et des programmes de ce type y ont été développés au cours de la décennie 80, avec le concours de la Banque mondiale.

### *3.2.2. Les opérations de branchements sociaux au Maroc dans les années 80*

A la fin des années 70, le taux de couverture du service pour les populations urbaines du Maroc est largement insuffisant : le taux de raccordement atteint à peine 52 % à Casablanca en 1980. Ce faible taux de raccordement s'accompagne d'importantes consommations aux bornes-fontaines dont les volumes distribués sont facturés aux municipalités. Cependant les municipalités règlent rarement leurs factures d'eau et les régies n'ont quasiment aucun moyen de pression sur elles. La gratuité du service ainsi que l'entretien insuffisant des bornes-fontaines conduisent très souvent à un gaspillage de la ressource en eau. Pour bon nombre de régies, cette situation contribue à obérer leur capacité de financement des travaux d'entretien et d'extension des infrastructures.

Les OBS s'insèrent dans un cadre national visant à améliorer les conditions de vie des populations. Le but est de mettre en place un réseau de distribution plus dense en maîtrisant de manière efficiente la distribution et l'utilisation de l'eau pour en faire bénéficier une large couche de la population démunie.

Les prêts accordés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) visent pour les régies à constituer un fonds de roulement permanent et renouvelable pour alléger leurs difficultés de trésorerie et octroyer les crédits nécessaires au financement des branchements individuels des populations à faible revenu. Ce fonds permet aux régies de préfinancer les raccordements domiciliaires des ménages pauvres en leur accordant des facilités de paiement. Le principal problème pour les régies étant leur trésorerie, elles avaient besoin de se doter d'un fonds qui leur permette de réaliser ces OBS. Les prêts accordés par la BIRD avaient pour objectif la constitution de ce fonds de roulement permanent sous la forme d'un financement *revolving*. Pour chaque régie, la BIRD fait une avance destinée à constituer un fonds, théoriquement alimenté par les remboursements des bénéficiaires des OBS, lui permettant d'assurer d'autres branchements et de rembourser les prêts consentis par la BIRD. Le taux d'intérêt est répercuté sur les clients.

Au final, par rapport aux objectifs fixés, les différentes OBS ont obtenu des résultats très contrastés selon les régies. Les OBS des années 80 ont mis au jour des différences entre les régies et, malgré l'influence de la Banque mondiale dans la définition et la mise en œuvre des projets, les régies publiques ont développé leur propre dispositif de branchements sociaux.

(A Tanger) « Le remboursement des crédits à la RAID est échelonné sur cinq années et demi (66 mois) avec des mensualités de 50 Dh minimum. (...) La RAID annonce un taux de raccordement de 45 % au début des années 80 et fixe ses objectifs de taux de raccordement à 65 % en 1985 et 75 % en 1990. (...) La RAID a commencé l'exécution de l'opération au mois d'octobre 1982. La date de clôture initialement fixée à décembre 1985, a été reportée à fin 1987, puis à fin 1989. »<sup>45</sup>

**Tableau 103. Nombre et types de raccordements réalisés par an. RAID. Tanger. 1982-1989**

RAID	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	Total
<b>Branchements sociaux prévus</b>	680	1350	1350	1350	800	500	700	700	<b>7 430</b>
<b>Branchements sociaux réalisés</b>	161	937	1218	964	1 509	341	1 159	1 137	<b>7 426</b>
<b>Branchements réalisés</b>	741	1 849	2 448	2 492	2 944	2 079	2 363	2 454	<b>17 370</b>

Sources : RAID, rapport d'achèvement du troisième projet d'eau potable, in Le Roux et Moreau, 2003, *Ibid.*.

Nota bene : Les branchements avaient un prix moyen de 3 946 Dh.

« Le nombre de bornes-fontaines RAID ne baisse que très faiblement : il passe de 159 en 1982 à 146 en 1989<sup>46</sup>. Cependant, la RAID a obtenu une très forte baisse de la consommation aux bornes-fontaines (...) Le III<sup>ème</sup> Projet Eau Potable a permis à la RAID d'améliorer son taux de raccordement de quinze points, le faisant passer de 52 % en 1982 à 67 % en 1989, mais sans atteindre l'objectif initial qui était de 75 % » (Le Roux, Moreau, 2003, *Ibid.*).

### **3.3. Les évolutions des opérations de restructuration dans le cadre de la gestion déléguée : le rôle d'assemblier urbain d'Amendis**

Pour une présentation simplifiée des actions de restructuration *avant la gestion déléguée*, on peut considérer que l'ANHI réalisait, grâce aux financements de l'Etat et au soutien des bailleurs de fonds internationaux, les équipements primaires de base (voirie et assainissement), tandis que la régie était chargée de l'alimentation en eau potable et en électricité. Après l'étape de viabilisation, la restructuration pouvait permettre une régularisation de l'habitat et l'accès à un statut légal de propriétaire.

Avec le passage à la gestion déléguée et en raison de ses responsabilités dans le domaine de l'extension des réseaux, Amendis est souvent qualifié d'aménageur foncier voire de grand lotisseur car l'entreprise privée assume des prérogatives des OST intervenant dans la construction de lotissements et dans les opérations d'habitat social. Mais à la différence des établissements publics, l'opérateur doit recouvrer l'ensemble des frais des travaux réalisés, et donc le répercuter sur l'abonné.

« Le Délégué est tenu de modifier, d'agrandir et de renforcer les ouvrages et les installations de distribution d'eau au fur et à mesure de l'accroissement de la consommation et de la densification des zones desservies dans le respect des règles de l'art et conformément aux dispositions du Contrat de gestion déléguée. (...) »

Pour contribuer au développement de l'urbanisme dans le Périmètre, le Délégué est tenu de prendre en considération les schémas directeurs d'aménagement urbain (SDAU), les plans d'aménagement et tout autre document de planification urbaine en vigueur, ainsi que le schéma directeur d'eau potable, et d'étendre le réseau de distribution d'eau au fur et à mesure des demandes d'équipement. A cet effet, l'avis du Délégué est requis dans le cadre des programmes de développement et des demandes d'autorisations de construire » (conventions de la gestion déléguée de Tanger et de Tétouan, annexe 14 du cahier des charges du service de distribution d'eau potable, article 8 : obligation d'extension du réseau de distribution d'eau potable).

<sup>45</sup> Le Roux D., Moreau E., 2003, « Les branchements sociaux comme mode d'accès aux réseaux d'eau et d'assainissement pour les populations défavorisées. Les cas de Casablanca et Tanger-Tétouan », PRUD, rapport de stage, DESS Ingénierie des services urbains en réseau dans les pays en développement (ISUR), université de Rennes 1, Institut d'études politiques, 52 pages

<sup>46</sup> Le nombre de bornes-fontaines sur les périmètres où la distribution de l'eau potable est déléguée à Amendis dans la wilaya de Tanger est de 268 en 2001.

« Le Délégué est tenu d'étudier les demandes d'extension du réseau de distribution d'eau émanant d'un ou de plusieurs particuliers ou administrations. (...) Toutefois, le Délégué n'est tenu d'exécuter les travaux que dans la mesure où les installations d'eau potable du Service le permettent. (...) Ces travaux sont exécutés aux frais du demandeur » (conventions de la gestion déléguée de Tanger et de Tétouan, annexe 14 du cahier des charges du service de distribution d'eau potable, article 17 : extension, renforcement et renouvellement des installations de distribution d'eau).

« Tout lotissement qui a fait l'objet d'un accord du Délégué et d'une autorisation définitive de l'Autorité compétente, doit être viabilisé par son promoteur pour la partie in site. Le lotisseur peut choisir de faire réaliser les travaux d'équipement in site par le Délégué (1) ou de les réaliser lui même (2). (...) »

1. Lotissement à équiper par le Délégué : tout promoteur est redevable envers le Délégué des dépenses réelles relatives au raccordement et à l'équipement in site y compris les bouches d'incendie du lotissement, majorées de 10 % du montant hors taxes pour peines et soins. (...)

2. Lotissement à équiper par le promoteur : nonobstant l'équipement in site de son lotissement en réseau d'alimentation en eau potable qui reste entièrement à sa charge suivant la législation et la réglementation en vigueur, tout promoteur est redevable envers le Délégué pour le raccordement de son lotissement :

- Des frais de raccordement évalués au coût réel majoré de 10 % du montant hors taxes pour peines et soins ;
- Des peines et soins, égaux à 10 % du montant hors taxe estimé par le Délégué des travaux à exécuter (y compris les bouches d'incendie) relatifs à l'équipement in site du lotissement » (conventions de la gestion déléguée de Tanger et de Tétouan, annexe 14 du cahier des charges du service de distribution d'eau potable, article 34.2 : frais d'équipement).

A l'époque des régies, les OST bénéficiaient du soutien de l'Etat pour réaliser les réseaux primaires d'adduction d'eau potable et les régies disposaient de financements des bailleurs internationaux pour l'équipement des quartiers. En conséquence, le coût des branchements sociaux dépassait rarement 10 000 Dh pour l'eau et l'électricité. Désormais les OST se retirent progressivement des actions de restructuration pour concentrer leurs efforts sur des opérations préventives contre l'habitat non réglementaire (construction de lotissements et de logements sociaux, aménagement paysager, équipements collectifs, programme de proximité). Dès lors, le délégué doit financer l'ensemble des travaux en récupérant les frais à travers la facturation de ses services. Si dans les zones déjà équipées, le prix d'un branchement du domicile (à l'eau potable et à l'assainissement liquide) reste accessible, il en est autrement dans les quartiers sous-équipés et éloignés des réseaux : le montant à déboursier pour un raccordement individuel peut y atteindre 18 000 Dh (y compris en branchement social), un coût difficilement supportable par les ménages pauvres.

Le prix d'un raccordement du domicile à l'eau potable et à l'assainissement a doublé entre 1998 (avant la gestion déléguée) et 2002 (après la gestion déléguée). Cette augmentation s'explique notamment par la facturation de l'assainissement liquide. Rappelons que ce service ne relevait pas de la responsabilité des régies. Avant la gestion déléguée, il était à la charge des Communes et subventionné par l'Etat ou les bailleurs internationaux. A Tanger, le prix moyen d'un raccordement domiciliaire était de 8 000 Dh en 1998, 10 000 entre 1998 et 2001 (après le passage de l'assainissement liquide sous la responsabilité de la RAID) ; il dépasse 16 000 Dh depuis qu'il est facturé par l'opérateur privé. Si le prix d'un branchement individuel reste accessible dans les quartiers équipés, le montant peut atteindre 18 000 Dh dans les quartiers éloignés des réseaux, soit plus de dix mois de salaire de base (SMIC).

La société délégataire propose trois types de paiement pour le raccordement des domiciles aux réseaux d'eau potable et d'électricité : un paiement au comptant ; un paiement comprenant la moitié au comptant, l'autre moitié étant remboursée en onze mensualités, avec en sus les intérêts correspondants ; un paiement en OBS. Les critères d'éligibilité au branchement social sont les suivants : photocopie de la carte nationale d'identité, autorisation de la Commune quant à l'équipement du logement concerné, revenus inférieurs à 3 500 Dh (déclaration sur l'honneur), logement à usage exclusif d'habitation (pas d'activité commerciale), titre de propriété ou actes *adoulaires*. Si le client répond aux critères d'éligibilité, le service clientèle pourra lui proposer un branchement social à régler en plusieurs mensualités (de 60 à 84, soit de cinq à sept ans) sans intérêt. A l'instar des opérations des années 1980, les branchements sociaux réalisés par Amendis sont de simples facilités de paiement. La seule différence entre les branchements sociaux et les branchements normaux est l'application d'un taux d'intérêt nul et la durée du crédit.

Le prix à payer pour l'installation d'un compteur d'eau reste difficile à supporter par les personnes pauvres et ces dernières renoncent souvent à l'OBS car :

*« la procédure administrative est assez lourde (...); certains ont même souhaité rembourser intégralement leur crédit par anticipation (...). Ce produit, qui diffère peu du branchement normal puisque les clients continuent de supporter le coût réel de réalisation des travaux, ne peut que difficilement s'adresser aux ménages les plus pauvres, surtout lorsque ceux-ci résident dans des quartiers périphériques éloignés des réseaux. En effet, lorsque des travaux importants sont nécessaires, le coût du branchement, même échelonné sur cinq ou sept ans, peut se révéler être trop élevé pour certains ménages. (...) On se trouve donc en présence d'un outil à la portée limitée, qui ne permet pas de répondre à l'ensemble des situations de précarité. Il s'agit sans doute d'un outil efficace dans le cadre de quartiers « faciles » et peu coûteux à équiper ; il est en revanche inadapté aux cas plus difficiles et qui nécessitent des investissements importants » (Le Roux, Moreau, 2003, Ibid.).*

Lors d'un entretien avec un socio-économiste engagé par Véolia, ce dernier s'est livré à une évaluation tendant à démontrer qu'un ménage modeste peut faire face à la dépense en eau potable : un ménage disposant de 3 800 Dh par mois et qui consacrerait 3 % de ses revenus à l'eau potable (norme internationale réputée acceptable) dépenserait environ 100 Dh par mois pour 21 m<sup>3</sup> consommés, soit 709 litres par jour ou encore 118 litres par jour et par personne pour un ménage composé de cinq personnes. Certes, cette dépense est acceptable pour le ménage en question, mais ce raisonnement est doublement discutable : d'une part, il ne tient pas compte des frais de raccordement qui peuvent courir sur plusieurs années et d'autre part, il ne prend pas en considération 40 % des ménages qui n'ont pas d'accès domiciliaire à l'eau et dont les revenus sont inférieurs à 2 000 Dh par mois<sup>47</sup>. Cette hypothèse ne paraît donc pas compatible avec la norme de la Banque mondiale qui préconise que le coût maximum de l'accès à l'eau soit compris entre 3 et 5 % du revenu des ménages.

Les OBS présentent plusieurs difficultés pour le délégataire : les prix des factures et des branchements restent trop élevés pour les ménages pauvres malgré les facilités de paiement, la péréquation (entre abonnés ou zones) paraît incompatible avec le principe des *travaux remboursables* : le ménage *branché* est le ménage *payeur*, etc. Les OBS constituent pourtant un engagement important du délégataire puisque les contrats stipulent que la moitié des raccordements à réaliser doit l'être en *branchement social*.

---

<sup>47</sup> D'après : Royaume du Maroc, direction de la Statistique, 2000, « Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 1998-1999. Premiers résultats », Rabat, 191 pages.

Il résulte de cette situation plusieurs stratégies de la part de l'opérateur :

- procéder à la *densification* plutôt qu'à l'*extension* : il s'agit de raccorder au réseau les ménages qui ne disposent pas de branchement individuel mais qui habitent dans un quartier déjà équipé ;
- procéder au raccordement des quartiers dans lesquels l'ANHI poursuit ponctuellement ses missions de restructuration ;
- équiper les zones les moins éloignées des réseaux existants et en limite de quartiers. Le délégataire préfère équiper uniquement les habitations situées sur les limites ou sur les principales artères des quartiers car l'équipement y est techniquement plus aisé et l'investissement moins coûteux ; de plus, les ménages résidant au bord de ces axes sont en général plus solvables que les familles installées en retrait ;
- faire pression sur les bailleurs de fonds internationaux pour que la société privée puisse bénéficier des financements prévus pour des institutions publiques comme les régies.

Amendis définit les zones d'exécution des branchements sociaux en fonction de l'existence préalable d'un réseau de distribution pour que l'opération permette d'optimiser les capacités du réseau et de réduire les coûts. C'est ce que l'opérateur appelle la *densification* de branchements sur un réseau existant qu'il favorise au détriment de l'*extension* des réseaux qui s'avèrerait trop coûteuse.

L'opérateur privilégie également les partenariats avec les autorités locales et les établissements publics de type OST car les tâches administratives et techniques (telles que la délimitation du quartier et le recensement des bénéficiaires potentiels des OBS) ainsi que le calcul des coûts d'extension et de raccordement s'en trouvent facilités. Et les questions d'ordre politique concernant la régularité d'un quartier ne se posent pas pour l'opérateur. De plus, le coût du hors site et des infrastructures est pris en charge par les organismes publics, l'opérateur privé ne s'occupant que des branchements individuels (dont le coût est facturé aux ménages). Travailler en partenariat avec l'ANHI permet au délégataire de réduire le prix des branchements sociaux car l'établissement public réalise les réseaux primaires et secondaires, les ménages n'ayant à s'acquitter que des frais du branchement individuel et de sa pose sans participation aux infrastructures. La prise en charge de l'extension des réseaux par l'ANHI conduit à la réduction des coûts supportés par l'opérateur et par les habitants.

Malgré des interprétations différentes de la notion de *branchement social*, chaque formule présente des inconvénients qui entravent ses objectifs. S'il est adapté à un certain nombre de demandes, cet outil n'est cependant pas en mesure de répondre à l'ensemble des besoins. Il ne peut être, d'un point de vue légal et financier, utilisé sur l'ensemble des périmètres urbains et, à l'intérieur des zones éligibles, certains ménages sont exclus des OBS en raison de leur pauvreté. Les OBS touchent uniquement les quartiers légaux et régularisés : l'équipement des bidonvilles et des *lotissements clandestins* se fait difficilement en raison de l'absence de statut foncier clair. Enfin, le raccordement des quartiers périphériques éloignés suppose des travaux importants dont le coût ne peut pas être entièrement supporté par les usagers, comme le prévoit pourtant la formule des branchements sociaux.

Dans de telles conditions, les sociétés privées tendraient à opter pour l'adaptation des standards techniques dans les quartiers difficiles à équiper :

« Il s'agirait d'adapter les solutions conventionnelles à des clientèles disposant de revenus modiques et souvent morcelés en abaissant les coûts par des innovations technico-commerciales » (Le Roux, Moreau, 2003, *Ibid.*).

C'est surtout la question des infrastructures secondaires qui pourrait laisser une marge de manœuvre : si le coût du branchement peut généralement être maintenu à un niveau acceptable, la difficulté survient lorsque les investissements requis pour la construction des réseaux secondaires sont facturés aux clients (charges d'infrastructure), notamment dans les quartiers éloignés des branches maîtresses du réseau principal.

*« On peut donc envisager de mettre en place un réseau moins élaboré que ceux généralement installés dans les pays développés, mais qui permette des prestations similaires compte tenu de contraintes moins importantes (en enfouissant moins en profondeur les canalisations, en utilisant des tuyaux plus étroits et des matériaux peu coûteux). (...) Le procédé revient à réaliser des économies de 40 à 50% » (Ibid.).*

L'opérateur tend à adopter pour les quartiers difficiles à équiper des standards techniques de qualité inférieure donc moins coûteux. Le délégataire suit ainsi l'exemple de l'ANHI qui a montré son savoir-faire dans les opérations de restructuration depuis plusieurs années, notamment pour les réseaux d'assainissement liquide. Cet OST est spécialiste pour mettre en place des réseaux d'assainissement liquide avec des solutions intermédiaires et des techniques au moindre coût. Mais, à la différence de l'établissement public, l'entreprise doit installer des infrastructures qui répondent aux normes précises des contrats de gestion déléguée. La réalisation de réseaux de qualité inférieure revient pour l'opérateur à ne pas répondre à ses engagements. Il s'agirait alors d'une entorse au contrat nécessitant en principe l'approbation de l'autorité délégante, à travers la rédaction d'un avenant par exemple.

Si les OBS ont connu un certain succès pendant les années 80-90, c'est en raison des faibles taux de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement, mais aussi des crédits des bailleurs internationaux qui permettaient indirectement le maintien des montants des factures et des branchements à un niveau économiquement acceptable par les populations pauvres. Les données sont désormais différentes : les opérateurs en charge des services d'eau et d'assainissement liquide de Casablanca et de Tanger-Tétouan rencontrent des difficultés à réaliser leurs objectifs contractuels concernant les OBS.

*« La logique de l'entreprise privée suppose que ce sont les branchements réalisés et les facturations de consommation qui financent les nouvelles réalisations. Or les travaux nécessaires à l'équipement des quartiers précaires sont excessivement coûteux, comparativement aux capacités de financement de leurs habitants, et ne peuvent être totalement pris en charge par les mécanismes de péréquation tels qu'ils existent actuellement. De larges opérations de raccordement de quartiers périphériques s'avèreraient (...) déficitaires et donc impossibles à mettre en œuvre par des entreprises privées, soumises par définition à des contraintes de rentabilité. Des partenariats avec des acteurs publics ou semi-publics, dans le cadre de programmes intégrés de résorption de l'habitat insalubre, pourraient, en permettant le recours à des financements externes, constituer (...) une solution. (...) Eu égard aux problématiques qui sont celles des quartiers précaires des villes marocaines, ces partenariats semblent (...) constituer l'une des voies les plus encourageantes vers l'accès généralisé (...) aux réseaux d'eau et d'assainissement » (Le Roux, Moreau, 2003, Ibid.).*

Schématiquement, les objectifs sociaux du contrat de gestion déléguée se doublent d'une logique commerciale puisque l'entreprise n'interviendra pas de manière philanthropique dans les quartiers pauvres. Hésitante devant son programme de branchements sociaux, indécise dans la définition de son cahier des charges et des quartiers ciblés, elle doit pourtant lancer cette opération pour répondre à un engagement contractuel important (la moitié des branchements doit être réalisée en branchement social).

Prise entre des objectifs commerciaux et une approche sociale, la société délégataire reste déterminée, mais prudente car inexpérimentée en matière d'éradication des bornes-fontaines et de généralisation des branchements individuels dans le contexte de Tanger et Tétouan. Les contraintes liées aux aspects techniques et financiers, aux statuts fonciers, aux enjeux électoraux font que l'équipement des quartiers pauvres sera décidé et négocié au cas par cas avec les autorités.

Les OBS ont d'autant plus montré leurs limites en matière de généralisation de l'accès aux services que l'éradication des bornes-fontaines n'a pas eu lieu et que 20 % de la population ne disposent toujours pas actuellement de branchement domiciliaire à l'eau.

### *Le point de vue de Vivendi Environnement...*

Dans une intervention à la BEI<sup>48</sup>, le président de Véolia, Henri Proglio, déclare :

*« La Région Méditerranéenne, particulièrement chère à mon cœur et à mes origines, est pour Vivendi Environnement une zone géographique dont les besoins liés à l'environnement sont non seulement nombreux, variés, aigus mais souvent empreints de considérations politiques. Dans ce contexte, Vivendi Environnement relève deux grands types de « goulots d'étranglement » qui peuvent ralentir son développement international : une notion de partenariat public - privé dans bien des cas encore ambiguë ou incomplète (et) une mobilisation parfois lente sinon difficile des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat ».*

Henri Proglio explique que :

*« le contrat de management, pour lequel la rémunération du partenaire privé est assurée, dans la majorité des cas, non par le Secteur Public, mais par un organisme financier (...) s'avère la seule forme de partenariat Public-Privé en raison d'un niveau trop bas des tarifs publics (pour couvrir les coûts de fonctionnement du Service Public) » et que la « durée réduite de tels contrats (3 à 5 ans) et les responsabilités limitées données au partenaire privé rendent leur efficacité réelle souvent marginale ».*

Le président de Véolia souligne la difficulté voire l'impossibilité de mobiliser des fonds publics en signifiant l'intérêt économique de la réduction des fuites des réseaux d'adduction d'eau, de l'amélioration des rendements de distribution, plutôt que la création de stations de traitement des eaux usées. Il exprime les limites que comportent les contrats type *build operate transfer* (BOT) pour le privé en rappelant que « *répondre sérieusement à un appel d'offres, pour un BOT ou une Délégation de Service Public, représente un investissement de l'ordre de un à deux millions d'Euros* » et deux ans de travail.

Henri Proglio mentionne « *l'exemple le plus élaboré* » de gestion déléguée que constituent les contrats passés à Tanger et à Tétouan d'une durée plus conséquente permettant de participer « *concrètement au développement de la Région Nord du Maroc (en favorisant notamment le développement du tourisme et de zones industrielles) sans négliger l'accès des populations défavorisées aux services de l'eau et de l'électricité* ». Mais si pour Henri Proglio cet « *exemple démontre, s'il en était besoin, qu'une Gestion Déléguée bien comprise participe activement au développement économique d'une région* », si cet exemple « *s'inscrit particulièrement bien dans le cadre des prêts consentis au Maroc par la BEI au Secteur de l'approvisionnement en eau qui s'élèvent à ce jour à 140 millions d'Euros* », et si dans « *cet environnement les banques marocaines peuvent donc mettre en place des financements de longue durée en Dirhams* », il n'en reste pas moins qu'une « *mobilisation parfois lente sinon difficile des moyens financiers destinés au financement des projets du Secteur Privé* » gêne la réalisation des projets de développement et l'action du privé.

Puisque les bailleurs de fonds « *ne prêtent qu'au Secteur Public avec la garantie explicite de l'Etat Souverain* », la solution proposée par Henri Proglio passe par des prêts au secteur public, « *le Secteur Privé louant pendant la durée de la gestion déléguée l'utilisation de ces actifs et assurant ainsi le service de la dette contractée par le Secteur Public* ».

---

<sup>48</sup> Vivendi Environnement, intervention de Henri Proglio (président) à la BEI, octobre 2001, « Quels sont les « goulots d'étranglement » qui affectent le développement économique dans la région Méditerranéenne ? », point de vue de Vivendi Environnement, PowerPoint en ligne, deuxième version, 15 diapositives).



Avant de conclure son intervention, le président de Véolia souligne que sa conception du PPP, que ce « *mariage des financements publics privés n'a rien d'original : il est en usage en France depuis 150 ans et il est le pendant naturel du concept Partenariat Public Privé* ».

Cette intervention soulève plusieurs points importants :

- l'intérêt économique que constitue la réduction des fuites et des pertes d'eau pour augmenter les rendements plutôt que de construire des stations d'épuration des eaux usées ;
- la nécessité d'inscrire les contrats de gestion déléguée dans de longues durées pour qu'ils soient rentables pour le délégataire et efficaces pour les services ;
- le souhait des opérateurs privés de bénéficier de prêts consentis jusqu'ici par les bailleurs internationaux au seul secteur public.

### *Marges urbaines : les bornes-fontaines pour un cinquième des habitants*

Parmi les quartiers étudiés, l'exemple de Béni Makada Ard Daola est particulièrement significatif du processus d'étalement urbain sous forme d'habitat non réglementaire, ainsi que de l'inclusion par l'équipement et la restructuration/régularisation.

Dans les années 70, la ville nouvelle de Tanger s'étend sur des terrains jusqu'alors occupés par des bidonvillois. Ces derniers sont repoussés vers la périphérie sur des terres domaniales vallonnées, des terrains vagues, peu propices à l'agriculture et à l'habitat. Ils vont construire des baraques qu'ils remplaceront progressivement par des logements en dur. L'AEP se fait alors à partir des puits et, face à l'affluence de nouveaux habitants, les autorités locales procèdent à l'ouverture de bornes-fontaines dans les années 60 ; par la suite, avec l'augmentation des densités de population, l'usage des puits est progressivement abandonné. Peut-on parler d'habitat non réglementaire alors que les installations sont contrôlées par les autorités ? En tout état de cause, les habitants du quartier Béni Makada Ard Daola vont progressivement s'intégrer à la ville légale.

Le quartier Béni Makada Ard Daola<sup>49</sup> est voisin des quartiers Boughaz<sup>50</sup>, Drissia et Mabrouka, lotissements économiques créés entre 1960 et 1980 sous la double impulsion des autorités locales et des populations (consensus). Malgré des problèmes d'aménagement et d'urbanisme, en particulier à Mabrouka et Drissia plus récents et plus éloignés du centre-ville que Boughaz, il ne s'agit pas de quartiers non-réglementaires. Ils font l'objet d'une certaine homogénéité sociale : les habitants du quartier Mohadafin sont généralement des fonctionnaires, les propriétaires des logements de Drissia sont souvent des MRE, Mabrouka faisant figure de *quartier-tampon* entre le bâti réglementaire et l'habitat sous-équipé.

Dans les années 70-80, le quartier Béni Makada Ard Daola représentait les prémisses de la ville informelle qui s'est depuis largement étendue. L'étalement insalubre de l'agglomération tangéroise va d'ailleurs donner lieu à la création d'une commune urbaine et d'une nouvelle préfecture qui portera le nom de Béni Makada. Au plan administratif, le quartier Béni Makada Ard Daola dépend de la commune urbaine de Charf et de la préfecture de Tanger-Asilah, et non de la commune urbaine et de la préfecture qui portent son nom (Béni Makada et Fahs Béni Makada). (Nous ne tenons pas compte du nouveau découpage administratif adopté en 2002-2003). Le vaste secteur appelé Béni Makada regroupe plus du tiers de la population tangéroise.

---

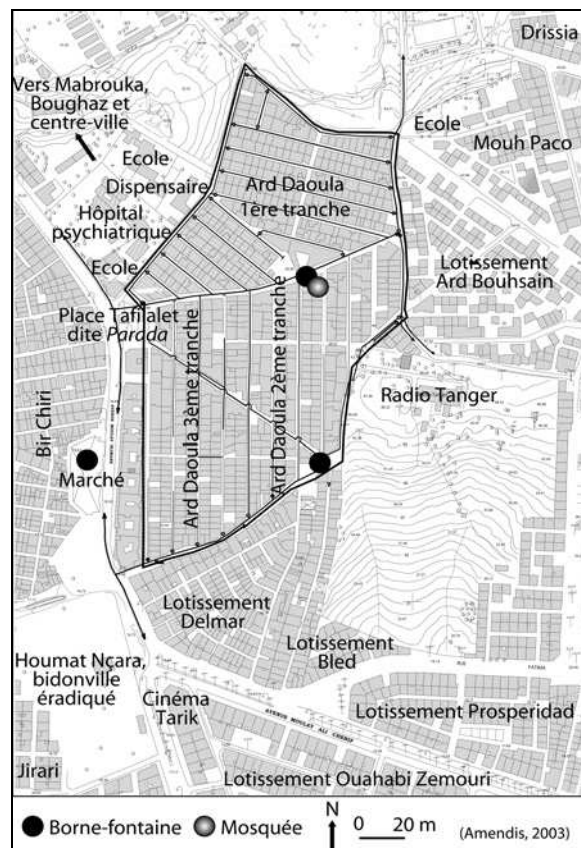
<sup>49</sup> *ard daola* signifie terrains d'Etat

<sup>50</sup> *Boughaz* signifie le détroit, mais ce quartier est plus communément appelé *Mohadafin* (fonctionnaires).

Parce que le quartier Béni Makada Ard Daola représente une limite, sorte de *limes* entre la ville formelle et les quartiers d'habitat illégaux, il va faire l'objet d'une vaste opération de restructuration dans les années 80. Bien que le quartier était déjà densément bâti, les autorités vont procéder au découpage du quartier selon un plan de lotissement en délivrant aux habitants des lots de 70 m<sup>2</sup> à des prix modiques : 20 Dh le m<sup>2</sup>, soit 1 400 Dh le terrain nous disent des habitants. La superficie réelle des terrains est de 60 m<sup>2</sup> car les autorités ont pris 10 m<sup>2</sup> par lot pour prévoir l'aménagement d'espaces publics. Mais les superficies ainsi récupérées ont été soit attribuées à des personnes étrangères aux quartiers, soit laissées sans aménagement ou spoliées par des caciques locaux pour programmer la construction d'équipements toujours en attente de réalisation.

Procédure d'achat du terrain et de raccordement aux réseaux de fluides : titre foncier (1 400 Dh), plan délivré à la Préfecture, demande de devis à la RAID pour les raccordements *eau* et *électricité* (environ 4 000 Dh pour les deux, étalés sur plusieurs années en OBS), fermeture de trois bornes-fontaines extérieures au quartier (il en reste deux à l'intérieur des tissus bâtis).

**Figure 33. Le quartier restructuré et régularisé de Béni Makada Ard Daola (Tanger)**



Les ménages peuvent faire raccorder leur logement aux réseaux d'eau et d'électricité, installés à l'occasion de la restructuration du quartier, en bénéficiant des branchements sociaux<sup>51</sup>. Les habitants ont également droit à un titre foncier enregistré aux services du cadastre. La régularisation du quartier entraîne sa reconnaissance, ainsi que sa mise aux normes fiscales à laquelle les nouveaux propriétaires ne vont pas s'opposer : elle leur permet d'ouvrir des commerces en rez-de-chaussée, Béni Makada Ard Daola et ses environs devenant ainsi une zone commerciale importante pour les habitants les quartiers périphériques adjacents :

<sup>51</sup> A Béni Makada Ard Daola, les réseaux d'évacuation des eaux usées sont hérités de l'aménagement de préfabriqués installés pour les ressortissants espagnols pauvres à l'époque de *Tanger internationale*. Dans le passé, les habitants avaient réparé et modifié ces réseaux qui n'avaient pas été remplacés par la RAID, et l'intervention récente d'Amendis justifie la facturation du service d'assainissement liquide.

fourniture des matériaux de construction aux marges urbaines plus reculées, marché permanent, lieu de transport de la Place Tafilalet dite *Parada* (fig. 33).

Grâce à cette opération de restructuration, la grande majorité des habitations de Béni Makada Ard Daola vont pouvoir être construites en dur et équipées en branchements individuels à l'eau et à électricité. Les deux bornes-fontaines publiques, acquis sociaux, sont néanmoins maintenues à l'intérieur du quartier (seules les fontaines à l'extérieur du quartier ont été fermées, celles situées à l'intérieur et celle du marché étant maintenues, fig. 33). L'une d'elle est devenue une fontaine d'ornement apposée sur le mur d'une mosquée nouvellement construite grâce aux cotisations des habitants (les personnes interviewées se remémorent la mosquée construite en zinc lors de leur arrivée dans le quartier), l'autre sert à l'AEP des quelques familles non raccordées et à des marchands ambulants qui n'habitent pas le quartier. La première de ces bornes-fontaines a distribué 2 051 m<sup>3</sup> en 2001 (environ 5 600 litres ou plus d'un millier de bidons<sup>52</sup> de cinq litres par jour), l'autre 2 510 m<sup>3</sup> (environ 7 000 litres ou 1 400 bidons de cinq litres par jour). C'est dire que ces points d'eau collectifs sont encore utiles aux habitants du quartier, notamment pour les personnes défavorisées qui n'ont pas les moyens de faire raccorder leur domicile au réseau d'adduction. Cependant, étant donné les volumes distribués par la première borne-fontaine, et en sachant que peu d'habitants l'utilisent pour leur accès à l'eau, on peut se demander si elle n'est pas sollicitée par les commerçants pour le nettoyage des boutiques, entre autres pratiques considérées abusives.

Bel exemple d'inclusion urbaine d'un quartier non-réglementaire, le quartier Béni Makada Ard Daola représente toutefois une exception de restructuration réussie. Et il n'en reste pas moins que quelques ménages y vivent encore dans une situation de réelle précarité. Certains locataires ou sous-locataires n'ont pas d'accès domiciliaire à l'eau potable et utilisent toujours les bornes-fontaines.

Nous prendrons le cas d'une mère de famille divorcée qui vit dans une maison louée avec trois autres ménages. [Originaire du quartier voisin qui n'était qu'un douar rural à l'époque, le propriétaire de la maison a abusé de sa situation de notable pour bénéficier d'un lot à Béni Makada Ard Daola. Il a profité de l'action de restructuration pour construire une maison dont il jouit de la rente que lui procure sa location. Chaque étage et le rez-de-chaussée disposent de deux pièces et sont loués séparément entre 300 et 350 Dh par mois, 1 200 à 1 400 Dh au total, quasiment un SMIC marocain. Le propriétaire a équipé la maison d'un compteur pour l'électricité mais pas pour l'eau]. Originaire de la médina d'Al-Hoceima, cette femme est arrivée à Tanger, dans ce quartier, en 1988, avec son mari dont elle divorce peu de temps après son arrivée. Elle habite d'abord dans une baraque (il en reste quelques-unes dans le quartier), puis déménage en 1996. Locataire et sans accès domiciliaire à l'eau potable depuis son arrivée à Tanger, elle se déclare néanmoins prête à sacrifier une partie de ses revenus pour disposer de l'eau à domicile. Son salaire est inférieur à 1 000 Dh par mois en contrepartie des ménages qu'elle effectue à la tombée de la nuit dans deux cafés après leur fermeture. Elle a quatre enfants : trois garçons âgés de 16 à 24 ans qui n'ont pas de revenus stables et une fille de 23 ans sans emploi. Chaque jour, elle travaille de 21 h à 0 h 30. Dans la journée, elle effectue des tâches domestiques dont la corvée d'eau.

Cette personne souhaite disposer d'un raccordement domiciliaire à l'eau potable (difficilement individuel puisqu'elle vit en co-location), mais le propriétaire refuse d'équiper la maison pour éviter probablement les frais que le branchement impose (à titre indicatif, le prix du raccordement correspondrait à deux mois de loyers sur l'ensemble des locataires) ou par crainte de devoir acquitter les factures si les locataires venaient à ne pas les régler.

---

<sup>52</sup> Au Maroc, les bidons de 5 litres d'huile sont récupérés et lavés : ils sont utilisés comme récipient pour l'AEP aux bornes-fontaines, aux puits et aux sources.

Cette chef de ménage locataire de son logement refuse de payer le branchement, mais elle accepterait de payer mensuellement jusqu'à 100 Dh pour disposer de l'eau à domicile. Si les ménages locataires d'un même logement obtenaient du propriétaire l'autorisation de branchement, s'accorderaient-ils pour déposer une demande commune ? Le compteur serait-il partagé ? Qui prendrait l'initiative ? A quel nom l'abonnement serait-il souscrit ? Comment le montant des factures serait-il réparti entre les usagers ?

## **Conclusion du chapitre 6**

### **Les facteurs explicatifs du difficile raccordement généralisé de la population urbaine à l'eau potable**

Dans les quartiers sous-équipés, les habitants ont accès au réseau d'eau par l'intermédiaire d'une distribution collective aux bornes-fontaines. Cette population représente environ un cinquième de la population totale de Tanger et de Tétouan. Y compris dans certains quartiers irréguliers restructurés, l'accès à l'eau potable par bornes-fontaines perdure. Les autorités et la société de distribution affichent leur volonté d'élargir le périmètre géographique et social du réseau d'eau pour desservir individuellement l'ensemble de la population urbaine. Cependant les bornes-fontaines ne sont toujours pas éradiquées. Si le nombre de bornes-fontaines ne diminue plus à Tanger, n'est-ce pas en raison de l'existence de vastes zones d'habitat sous-équipé dans lesquelles le raccordement individuel est rendu difficile voire impossible ?

#### **La question du statut juridique, foncier et locatif**

Le problème de l'habitat non réglementaire

Les quartiers illégalement construits, parfois sur des terrains dangereux à pente forte ou accidentés, sont densément bâtis. Zone à risques, milieu répulsif, on peut les considérer comme des fronts pionniers urbains dont la régularisation reste délicate et incertaine. Composées de baraques, de maisons en rez-de-chaussée ou à étages, les constructions sont élevées au rythme des capacités de financement des travaux et d'acquisition des matériaux. Les quartiers irréguliers autoconstruits connaissent densification, *durcification* et surélévation des habitations. Ils sont strictement réservés à l'habitat et sous-équipés : les services y font défaut. Le statut foncier illégal représente une limite (pour les ménages et pour le distributeur) au raccordement individuel à l'eau potable.

L'eau est capitale dans la formation et l'extension des quartiers non-réglementaires puisque les habitations sont construites et groupées autour des points d'eau. La diffusion spatiale des marges urbaines n'est pas limitée par les accidents de terrain ou par l'éloignement du centre-ville, mais avant tout par la distance aux bornes-fontaines, aux puits et aux sources. Dans ces quartiers privés d'accès domiciliaires à l'eau parce que foncièrement illégaux, les bornes-fontaines ont un caractère vital et leur fermeture serait à l'origine de situations de crises.

Pour faire réaliser un devis en vue d'installer un compteur d'eau, il est indispensable de disposer d'un titre de propriété ou d'une autorisation du propriétaire du logement. En théorie, les habitants des quartiers irréguliers ne peuvent donc pas obtenir de raccordement individuel, mais en réalité de nombreux autres documents administratifs peuvent remplacer ce sésame et permettre le contournement de cette procédure. Le raccordement individualisé aux réseaux de fluides (eau et électricité) est pour les usagers et clients le gage d'une occupation pérenne du logement et de la parcelle. Il constitue un *droit de cité*.

La politique des opérateurs, fournisseurs d'eau et d'électricité, visant à généraliser les abonnements privatifs tombe inmanquablement sur la question de la légalisation des quartiers périphériques en interrogeant les modes de création et d'extension de ce type de sol urbain. Comment les pratiques d'occupation de terres à la périphérie des villes (réalisées avec l'accord plus ou moins actif des hommes politiques locaux et leur promesse d'ouverture de bornes-fontaines) vont-elles rencontrer la stratégie commerciale de l'opérateur et celle d'aménagement urbain des autorités ?

Alors que les schémas d'aménagement urbains entendent restructurer les quartiers sous-équipés tout en contenant l'apparition de nouveaux secteurs non-réglementaires, l'objectif de l'opérateur de généraliser des compteurs individuels, gage d'une régularisation foncière et immobilière, ne va-t-il pas devenir *de facto* une incitation à la prolifération de nouvelles zones de précarité, avides d'une perspective de régularisation ? La demande en eau est pour certains urbains une demande concomitante de régularisation et donc de citoyenneté urbaine.

*« Sur tout le parcours de la distribution, le Délégué est tenu de fournir l'eau, dans les conditions prévues par le présent Cahier des Charges, à toute personne qui demande à être raccordée au réseau et à contracter un abonnement. L'intéressé doit s'acquitter des frais prévus (...) s'ils n'ont pas été déjà payés lors de la viabilisation. Il est précisé que les appareils suivants doivent être obligatoirement fournis et posés par le Délégué aux frais de l'abonné :*

- les appareils de prise et de branchement dit « extérieur » jusqu'à l'entrée de la propriété à desservir,
- le regard et les raccords destinés à recevoir les compteurs,
- les robinets d'arrêt avant compteur dit à cache entrée. (...)

*S'il s'agit d'un branchement neuf :*

- (...) documents nécessaires conformément à la réglementation en vigueur qui sont selon les cas : les plans de projet, l'autorisation du propriétaire, le certificat de conformité des installations, et/ou toutes autres pièces réglementaires ;
- (...) sous réserve de l'obtention des autorisations de travaux sur voirie délivrée par les autorités compétentes. (...)

*L'eau est vendue au consommateur, après souscription par celui-ci d'une police d'abonnement qui se réfère aux conditions générales d'abonnement préalablement approuvées par l'Autorité Déléguée. A cet effet, le futur souscripteur de la police d'abonnement doit notamment délivrer au Délégué l'autorisation du propriétaire ou tout autre document justifiant de la propriété ou du droit d'occupation des lieux où le Délégué est appelé à fournir l'eau (contrat de bail, autorisation du propriétaire, permis d'habiter, etc.) » (annexe 14 des conventions de gestion déléguée de Tanger et de Tétouan, cahier des charges du service de distribution d'eau potable, titre IV : conditions générales de branchement et d'abonnement, article 23 : branchements et article 25 : police d'abonnement).*

Souvent, les habitants des quartiers illégaux souhaitent disposer à domicile de *l'eau au robinet* et sont prêts à en payer le prix. Des logements sont même déjà équipés pour recevoir l'eau : l'emplacement réservé au coffret du compteur attend son installation sur les façades et les arrivées d'eau et les évacuations, les éviers, les toilettes, les chasses d'eau sont posés à l'intérieur des logements. Les habitants revendiquent leur raccordement et expriment leur volonté de voir leur quartier équipé.

Au-delà du souhait d'être libéré des contraintes que présente un accès collectif à l'eau, on doit percevoir la volonté de stabiliser une situation illégale. Les ménages des quartiers périphériques aspirent à la régularisation de leur habitat, ils attendent la reconnaissance d'un statut foncier illégal. Installer un compteur d'eau, c'est accéder à un droit d'habiter, à une reconnaissance. Dans les quartiers irréguliers, les doléances des habitants pour l'accès individualisé à l'eau ne sont-elles pas significatives d'une demande de sécurisation foncière et d'inclusion urbaine ? Peut-on pour autant les considérer comme l'émergence de formes de citoyenneté dans la mesure où les requêtes sont adressées aux caciques locaux plutôt qu'à l'opérateur délégué du service public ?

La création de nouvelles bornes-fontaines est rythmée par l'extension des zones d'habitat non réglementaire et par les campagnes électorales. Les élus locaux connaissent l'enjeu que constituent les bornes-fontaines dans les quartiers dépourvus d'accès individuel au réseau. Ils visitent ces quartiers sous-équipés quand ils sont en campagne électorale, allant à la rencontre des habitants pour promettre l'équipement de leur quartier et l'amélioration de leur situation.

La problématique des locations et sous-locations, notamment dans les médinas

Dans les médinas, l'AEP par bornes-fontaines est répandue, notamment auprès des ménages locataires ou des occupants à titre gratuit<sup>53</sup>. Ils ne sont pas en mesure de financer leur branchement individuel, mais ils refuseraient de toute façon, en tant que locataires, de prendre à leur compte une telle installation. Des locataires accepteraient de régler leurs consommations, mais ils n'entendent pas participer aux frais de raccordement du domicile. Et inversement, les propriétaires ne raccorderont pas un logement qu'ils louent à des tiers.

Les rares locataires qui souhaitent faire installer un compteur à leurs frais se voient souvent refuser l'autorisation d'équiper le logement par le propriétaire. Or cette autorisation est indispensable pour procéder au raccordement d'un logement loué. La tradition et la juridiction marocaine prévoient l'impossibilité d'expulser un locataire ou d'augmenter les loyers (sinon à des taux insignifiants). Notamment dans les anciennes médinas, les locataires versent des loyers modiques et pourtant les impayés sont fréquents. Ainsi le refus du raccordement de la part des propriétaires peut aussi signifier un signal adressé au locataire pour l'inciter à quitter le logement puis louer ce dernier à un prix plus élevé ou le vendre.

### **Les niveaux de pauvreté et la vulnérabilité économique**

Le coût d'installation d'un compteur d'eau reste un investissement important pour des familles pauvres aux revenus fluctuants. Ce coût est fonction du métrage du raccordement à effectuer : à Tanger et à Tétouan, ce coût varie entre 2 000 Dh (simple branchement sans extension du réseau) et 18 000 Dh. Les foyers aux revenus faibles et irréguliers sont privés d'eau au robinet et ne veulent pas du branchement individuel et de son coût d'installation. Ils déclarent préférer s'alimenter aux bornes-fontaines parce que l'eau y coule gratuitement. La contrainte du prix, notamment celle du raccordement, constitue une barrière à la généralisation de l'accès domiciliaire à l'eau potable. L'alternative entre l'amélioration du niveau de confort et la charge monétaire qu'elle implique est un dilemme non résolu.

### **Les résistances culturelles et la question de la gratuité de l'eau**

Quand bien même les usagers – une fois individuellement raccordés au réseau – entreraient tous dans le marché urbain de l'eau, on peut douter de l'abandon des modes alternatifs d'accès à l'eau : borne-fontaine, puit, forage, source, oued. Et dans l'hypothèse de branchements bon marché, on peut remettre en cause le consentement de certaines franges de la population à demander leur raccordement, préférant aller à la fontaine libre d'accès plutôt que d'avoir une nouvelle dépense qui pèserait sur leur budget.

Bien que des personnes disposent de revenus permettant d'avoir l'eau à domicile<sup>54</sup>, elles continuent d'aller à la fontaine car l'eau y coule gratuitement. On peut s'approvisionner à la borne-fontaine avec des tuyaux, notamment pendant la nuit, pour remplir des réserves d'eau.

---

<sup>53</sup> Il est rare de rencontrer des ménages locataires dans les quartiers non-réglementaires parce qu'il apparaîtrait difficile aux propriétaires de récupérer leur bien et d'expulser les locataires dans la mesure où ils ne disposent pas de titre légal de propriété.

<sup>54</sup> Les spécialistes internationaux considèrent que, pour être acceptables, les dépenses en eau ne doivent pas dépasser 5 % des revenus des ménages.

Pour atténuer les contraintes de l'AEP par bornes-fontaines, les habitants développent des solutions intermédiaires telles que les tuyaux que l'on branche au robinet de la fontaine pour remplir des barils de 100 à 2 000 litres souvent dissimulés sur les terrasses et les toits<sup>55</sup>. L'usage des tuyaux nécessite une pression suffisamment forte pour acheminer l'eau jusque dans des réservoirs sur les toits. C'est pourquoi les usagers changent ou modifient les robinets des fontaines. Cette pratique est courante dans les lieux voisins des bornes.

Même si l'accès aux bornes-fontaines est en principe prioritaire pour les personnes qui viennent chercher de l'eau dans des récipients, l'usage des tuyaux est une source de désaccords entre les utilisateurs des bornes. Considérés comme un abus, ils sont réputés interdits. Si l'eau est considérée comme un don de Dieu surtout pour les plus indigents, il n'en reste pas moins que celui qui a la capacité physique de porter l'eau doit s'abstenir d'utiliser l'approvisionnement par tuyau.

### La prévalence de problèmes psychologiques et sociaux de personnes marginalisées

Avec une proportion importante de personnes marginalisées, les quartiers insalubres constituent une zone de peuplement caractérisée par d'importantes difficultés économiques et sociales. Des populations marginales sont affectées par la prostitution et la toxicomanie.

*« La consommation locale (de drogues dures) augmente. Si la cocaïne (...) reste une drogue de riches, l'héroïne, deux fois moins chère, pénètre les milieux populaires. (...) L'héroïne se trouve facilement à Casa Barata, Beni Makada, M'Sallah, Petit Socco »<sup>56</sup>.*

Des personnes souffrant de troubles psychologiques voire psychiatriques habitent des logements insalubres dont les loyers sont souvent et depuis longtemps impayés. Les usages de l'eau y sont réduits au minimum et ces populations n'imaginent pas disposer d'un branchement individuel à l'eau potable. L'équipement d'un logement est-il envisageable quand on ne peut pas planifier ses dépenses : revenus fragmentés, irréguliers, informels ?

**Tableau 104. Tableau récapitulatif. Eau potable. Tanger et Tétouan. 2001-2002**

	Tanger	Tétouan
Nombre d'habitants	700 000	500 000
Nombre d'abonnés Eau (2004, périmètre total gestion déléguée Amendis)	193 000	
Nombre abonnés Electricité (2004, périmètre total gestion déléguée Amendis)	249 000	
Nombre de bornes-fontaines	268	169
Nombre théorique d'habitants par borne-fontaine	2 612	2 959
Volumes distribués aux bornes-fontaines (en m3)	1 215 954	499 471
A : Recette théorique annuelle des volumes distribués aux BF, en millions de Dh	8,5	3,5
B : Fonds de travaux Eau par an (*), en millions de Dh	7,2	15,3
Ratio A / B, en %	117 %	23 %
Investissements contractuels, en millions de Dh	3 700	3 900
C : Investissements contractuels annuels moyens, en millions de Dh	148	156
Ratio A / C, en %	5,7 %	2,2 %
D : Chiffre d'affaires 2002 (**), en millions de Dh	702	424
Ratio A / D, en %	1,2	0,8
Effectifs employés	850	1 450
Effectifs des agences avant la gestion déléguée	9	7
Nouveaux abonnés après 9 mois de gestion déléguée	6 000	5 000
Nouvelles agences après 9 mois de gestion déléguée	7	2
Investissements réalisés après neuf mois de gestion déléguée	70 % du total prévu par le contrat sur la 1 <sup>ère</sup> année	

Sources : Amendis, 2001, 2002, 2003 et 2004. (\*) : calculés à partir des investissements prévus pour les dix premières années. (\*\*): Vivendi Environnement annonce que les « concessions d'une durée de 25 ans chacune, représenteront pour le groupement un chiffre d'affaires de 105 millions d'Euros dès la première année » (Vivendi Environnement, intervention de Henri Proglio à la BEI, octobre 2001, *op. cit.*)

<sup>55</sup> Pratiques tolérées mais annoncées interdites ; c'est pourquoi les stocks d'eau sont cachés ou camouflés sur les toits et les terrasses. Les récipients et les tuyaux peuvent représenter un investissement important pour le foyer.

<sup>56</sup> Prolongeau H., 1996, « Bidonvilles et trafic de drogue à Tanger », *Le monde diplomatique*, mai 1996, 10-11.

## CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Les deux premières parties de la thèse sont un préalable avant de rentrer dans l'étude des processus d'inclusion urbaine et d'exclusion des quartiers sous-équipés à Tanger et à Tétouan (à l'échelle *micro*). A partir d'essais de typologie des situations observées, nous chercherons à déterminer les logiques d'inclusion urbaine à travers l'accès aux services essentiels et des comparaisons entre les quartiers étudiés.

Pour cette démarche et dans les contextes urbains des capitales tingitanes, les services de base s'avèrent des indicateurs appropriés pour présenter les situations et des moyens pour tenter de les expliquer et de les interpréter. Il fallait d'abord apporter des précisions sur l'organisation et les modes de gouvernance de ces services urbains (chapitres 5 et 6).

A propos des modèles de gouvernance des services en réseaux, s'observent à Tanger et à Tétouan des modes de gestion innovants pour l'eau potable, ainsi que l'assainissement liquide et l'électricité, à travers la gestion déléguée à un opérateur privé depuis 2002 (SEEN Amendis dont l'actionnaire fondateur majoritaire est Vivendi/Véolia Water).

Les transports sont caractérisés par des évolutions plus lentes et moins radicales, en particulier à Tétouan. En ce qui concerne le transport urbain par autobus, deux modèles peuvent être opposés et renvoient à deux conceptions politiques différentes : celle d'une cité localement gérée, Tétouan, et celle d'une ville plus ouverte aux influences étrangères et du pouvoir central, Tanger (conclusion du chapitre 5).

On retiendra également la spécificité de Tanger et de Tétouan, à l'échelle nationale, dans la multiplication du nombre de grands taxis collectifs, en principe interurbains, pour pallier les déficiences de l'offre de transport à l'intérieur des agglomérations (périmètres urbains), phénomène plutôt spécifique aux capitales du Nord-Ouest et qui s'observe aussi à Casablanca (ainsi que dans l'agglomération polynucléaire d'Agadir, même si les services des taxis collectifs concernent ici des déplacements intercommunaux).





**TROISIEME PARTIE :**

**MODES ET PROCESSUS  
D'INCLUSION URBAINE  
ET D'EXCLUSION  
DES QUARTIERS SOUS-ÉQUIPÉS  
A TANGER ET A TETOUAN**

## INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE

La dernière partie de cette thèse est consacrée à la restitution des éléments d'observation et d'analyse qui résultent des investigations menées dans les quartiers sous-équipés de Tanger et de Tétouan. A travers des études de cas de quartiers pauvres et des entretiens avec les habitants, nous avons cherché d'une part, à établir une rétrospective historique des étapes de l'équipement des quartiers et d'autre part, à connaître les conditions de vie des personnes ainsi que leurs parcours vécus (trajectoires migratoires à travers les histoires de vie notamment).

Nous proposons une interprétation de ces résultats empiriques en élaborant une typologie des quartiers étudiés à partir des logiques d'inclusion urbaine et d'exclusion signifiées par l'accès aux services essentiels. Il s'agit de présenter les quartiers enquêtés en fonction des modes et des processus d'inclusion urbaine et d'exclusion que ces espaces et leurs habitants connaissent.

Cette partie est découpée en trois chapitres.

Le premier chapitre est consacré aux quartiers sous-équipés entraînés dans des processus d'inclusion urbaine. Une approche diachronique de la genèse et des évolutions des quartiers montrera comment des mécanismes et logiques sont significatifs d'inclusion urbaine et d'une sortie de la précarité.

Le deuxième chapitre porte sur des situations intermédiaires, entre l'inclusion urbaine et l'exclusion (*ni tout à fait l'un ni tout à fait l'autre*, avec des variantes selon les échelles considérées), à travers l'exemple du secteur Est de l'agglomération tangéroise qui reste spécifique en raison d'une situation proche des espaces touristiques de la baie de Tanger. Ici, les situations sont variées et distinctes à la fois entre les différents ensembles qui composent ce secteur de la ville, mais aussi à l'intérieur de ces ensembles et des quartiers et sous-quartiers (*derb*).

Enfin, le dernier chapitre présente des processus d'exclusion des quartiers pauvres ; il met l'accent sur des socio-espaces exclus ou en voie de le devenir, sur les situations et les modes d'exclusion des marges urbaines. En dépit de l'inclusion de poches de pauvreté urbaine, comment des quartiers sous-équipés naissent et restent dans la précarité ?

## CHAPITRE 7 :

### LES PROCESSUS ET LES LOGIQUES D'INCLUSION URBAINE DES QUARTIERS SOUS-ÉQUIPÉS A TANGER ET A TETOUAN

A travers l'étude des quartiers sous-équipés présentés dans ce chapitre, nous chercherons à élaborer une typologie des logiques d'inclusion urbaine en distinguant :

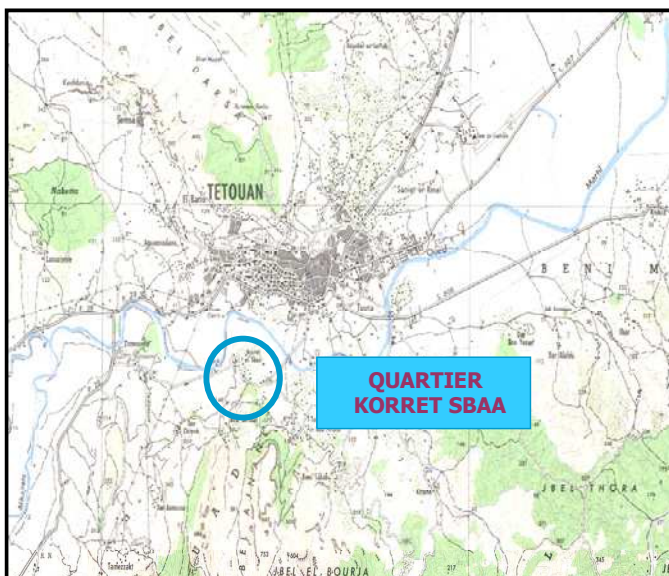
- l'inclusion par l'équipement, grâce à des actions publiques et une forte volonté politique, est souvent liée à une visibilité des quartiers (exemple de la restructuration de Korret Sbaâ à Tétouan) ou à une extension qui prend une ampleur importante (exemple du Djebel Dersa avec le PDU à Tétouan, chapitre 4). Comment des quartiers peuvent devenir des vitrines de la lutte contre l'habitat insalubre et contre la pauvreté en milieu urbain ?
- l'inclusion par la situation géographique, en particulier par la centralité, avec les exemples de la médina et du quartier Hafa à Tanger. Les *marges urbaines centrales* seront distinguées des périphéries sous-équipées ;
- l'inclusion par l'ancienneté (exemple de Béni Makada Ard Daola à Tanger, chapitre 6). Comment des bidonvilles périphériques ont pu être *durcifiés*, puis restructurés et enfin régularisés au point de représenter des centralités pour les nouvelles marges urbaines, plus récentes, notamment à travers les activités commerciales et les lieux de transport ?

N'empiétons pas davantage sur les conclusions et laissons à l'analyse soulever des points importants qui seront repris en conclusion.

#### 1. Extension non-réglementaire d'un douar périphérique : Korret Sbaâ, approche évolutive des processus d'inclusion urbaine

Les premières observations ont été effectuées à Korret Sbaâ en mars 2002. Les entretiens avec les habitants ont été menés pendant l'été de 2003.

**Figure 34. Situation du quartier Korret Sbaâ, sur la rive droite (sud) de l'oued Martil, en bas d'un versant du Djebel Ghorghiz**

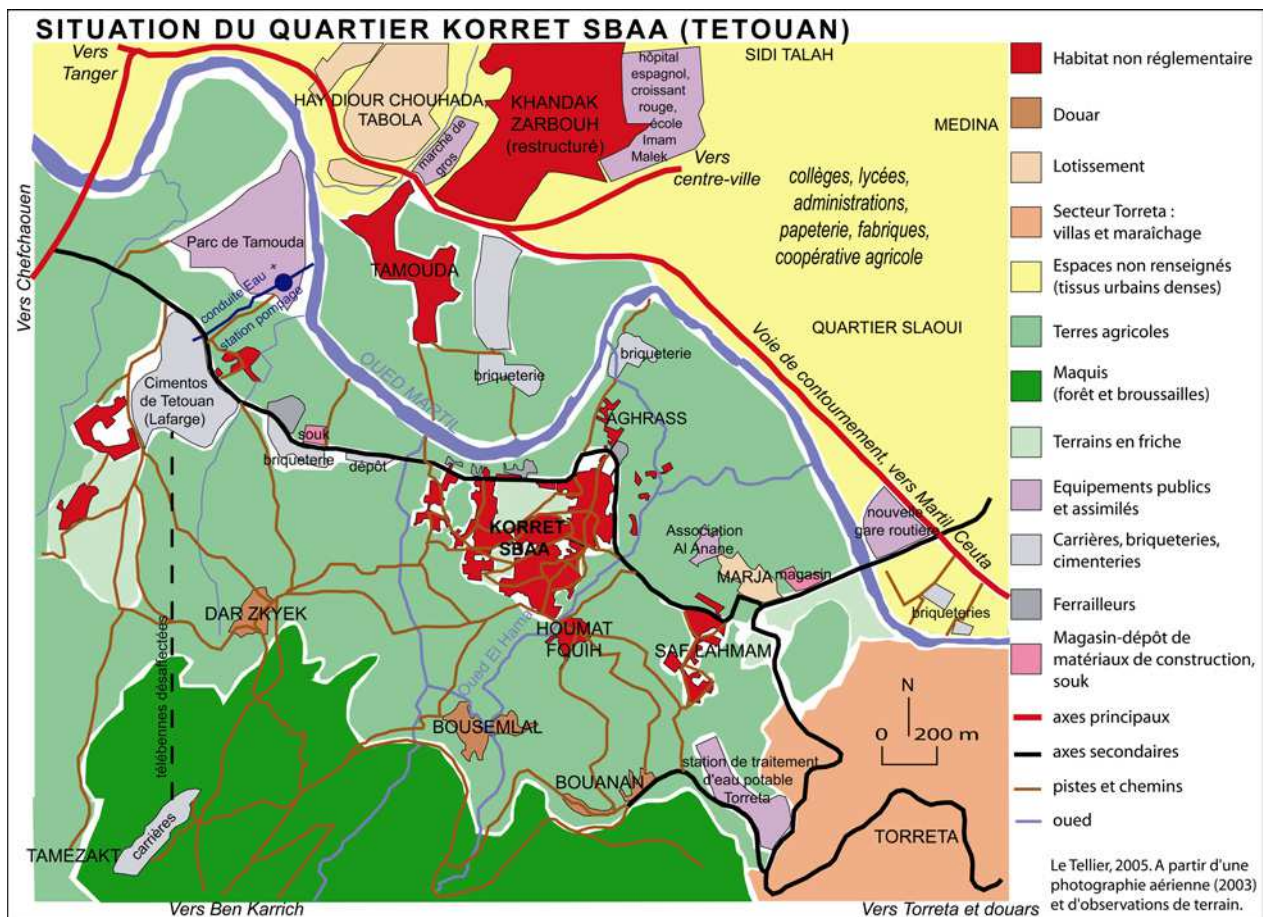


### 1.1. Genèse du quartier Korret Sbaâ : extension irrégulière du douar Bousemlal

Korret Sbaâ est un quartier d'habitat non réglementaire situé sur le versant sud de la cluse de Tétouan, en bas du Djebel Ghorghiz. Il fait face aux tissus urbains densément agglomérés du Djebel Dersa sur l'autre rive de l'oued Martil (fig. 35, III et IV).

#### 1.1.1. Situation de Korret Sbaâ : rive de l'oued Martil opposée à celle de la médina

Figure 35. Situation du quartier non-réglementaire Korret Sbaâ (Tétouan)



En amont du Djebel Ghorghiz, avec des altitudes atteignant environ 1 000 mètres, s'étend le domaine forestier, dont les limites sont fortement dégradées (déforestation). Des pistes et sentiers permettent de rejoindre la commune rurale de Ben Karrich située à quelques kilomètres de Tétouan sur la route de Chefchaouen.

Photographies 22. Carrières sur le Djebel Ghorghiz (2003)



Des carrières défigurent le paysage naturel du Djebel Ghorghiz composé de maquis et de forêts

A l'aval des zones rocheuses et forestières et à environ 200 mètres d'altitude, se situent d'anciens douars (Bousemlal, Bouanan, Dar Zkyek, fig. 35.). L'habitat de type rural et traditionnel est maintenu dans ces hameaux : maisons individuelles, fermes et étables en rez-de-chaussée regroupées autour d'une rue ou d'une place, rassemblement des habitations par familles, étalement horizontal du bâti, espace clôturé. Bien qu'à l'intérieur de ces douars les modes de vie évoluent avec l'influence de la ville, la population demeure ancrée dans le monde rural/périurbain. L'habitat est groupé en amont des parcelles agricoles. Ces dernières forment un parcellaire morcelé en une multitude de petites surfaces clôturées et drainées par des *séguias*<sup>1</sup> dans lesquelles circulent par gravité l'eau des sources et des petits cours d'eau. Les parcelles encloses par de petites haies sont le support de cultures diverses (légumes secs, céréales, fourrages, vergers, maraîchage). Chaque douar dispose de sa mosquée. Si ces anciens hameaux villageois ont progressivement été électrifiés au cours des années 80-90, ils restent alimentés par l'eau des sources avec des aménagements élémentaires (fontaines et lavoirs installés pendant le Protectorat espagnol) ; il n'y a pas de réseau d'adduction d'eau potable ni de raccordements individuels des domiciles.

**Photographies 23. Fontaines de Bouanan alimentées par l'eau des sources naturelles (2003)**



Sur l'ancienne fontaine désormais fermée (photo de droite), on peut lire : « servicio de ingeniera rural. Circulo del Ahuaz. Ano 1960 ». Inscription significative de l'implantation rurale et de l'héritage du Protectorat espagnol.

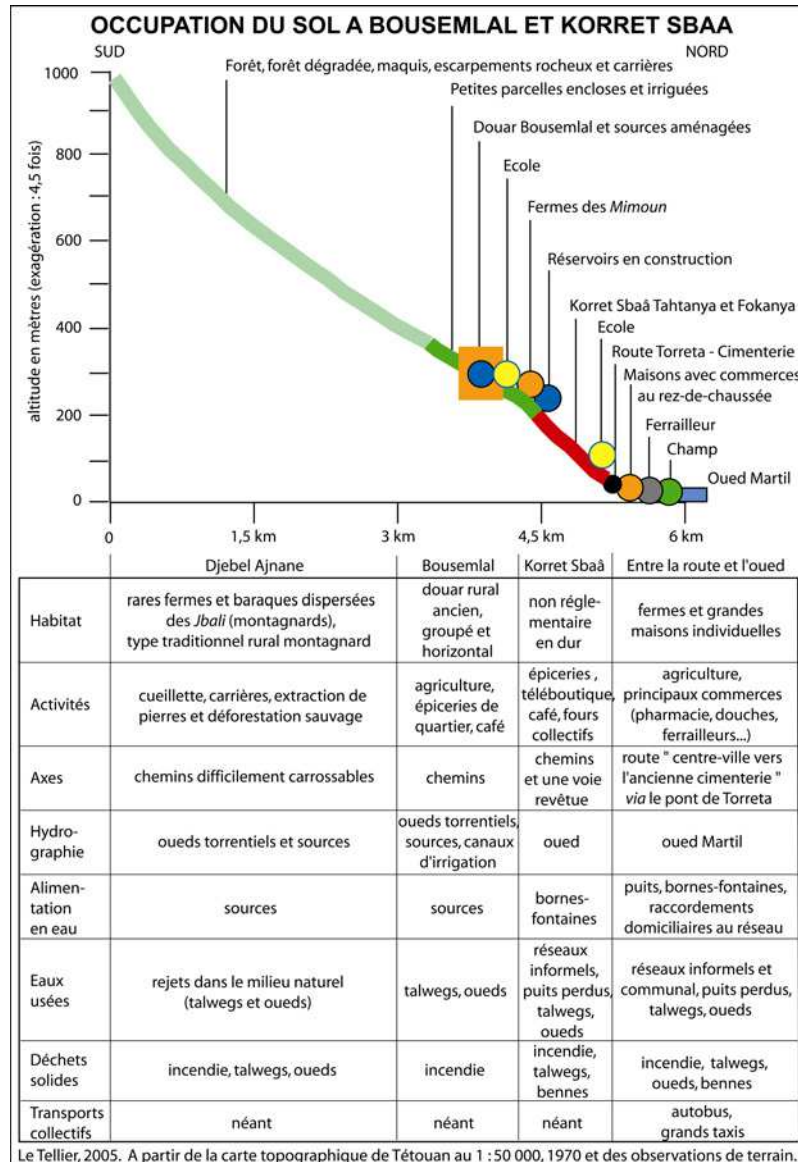
Les terrains de Korret Sbaâ appartenaient aux anciennes familles de Bousemlal avant que ces dernières ne les vendent à des personnes immigrées à Tétouan. Bousemlal est un ancien douar rural périphérique de Tétouan ; il relevait d'une commune rurale, puis il est passé dans le territoire communal de Tétouan. L'habitat y est de type rural traditionnel : les matériaux de construction comprennent pierres, *toub* et tôles, les murs sont peints à la chaux. Enclos par des haies, les *jnanes* (jardins) irrigués par des petits canaux sont encore cultivés. Les Tétouannais apprécient le calme de ce site et viennent s'y promener en fin de journée et le week-end. Les lignes de sources et les torrents complantés de lauriers, où des femmes de Korret Sbaâ font la lessive, représentent un espace récréatif. Alors que des terres agricoles de Bousemlal sont conservées pour des cultures délicates, les terrains du bas du versant, plus pentus avec des sols de piètre qualité, moins propices aux cultures, sont vendus à des personnes qui y construisent leur logement (habitat non réglementaire). Ce sont donc les paysans des douars périphériques qui fournissent les terrains aux néo-urbains.

Les zones de cultures s'étalent sur quelques centaines de mètres tandis que le quartier d'habitat non réglementaire comprend des dénivelés compris entre 20 et 150 mètres sur un segment d'environ 500 mètres de long (pentes fortes, fig. 36). Au pied de la montagne, une route goudronnée, étroite et en mauvais état, passe devant le quartier Korret Sbaâ. Son tracé longe celui de l'oued Martil : il part du centre-ville, franchit le cours d'eau par le pont de Torreta, puis rejoint la route de Chefchaouen qui se connecte à l'axe Tanger - Tétouan. Avant l'intersection entre cette voie et la route de Chefchaouen se trouve l'ancienne cimenterie de Tétouan : Cementos de Tétouan date de 1953 et a été récemment repris par Lafarge ; cet établissement sera prochainement fermé au profit d'une nouvelle cimenterie entièrement

<sup>1</sup> Séguia : canal d'irrigation, canalisation d'eau à ciel ouvert.

automatisée, résultat d'investissements récents du groupe français, sur l'autre versant de la cluse de Tétouan.

**Figure 36. Profil topographique du secteur Bousemlal - Korret Sbaâ (Tétouan)**



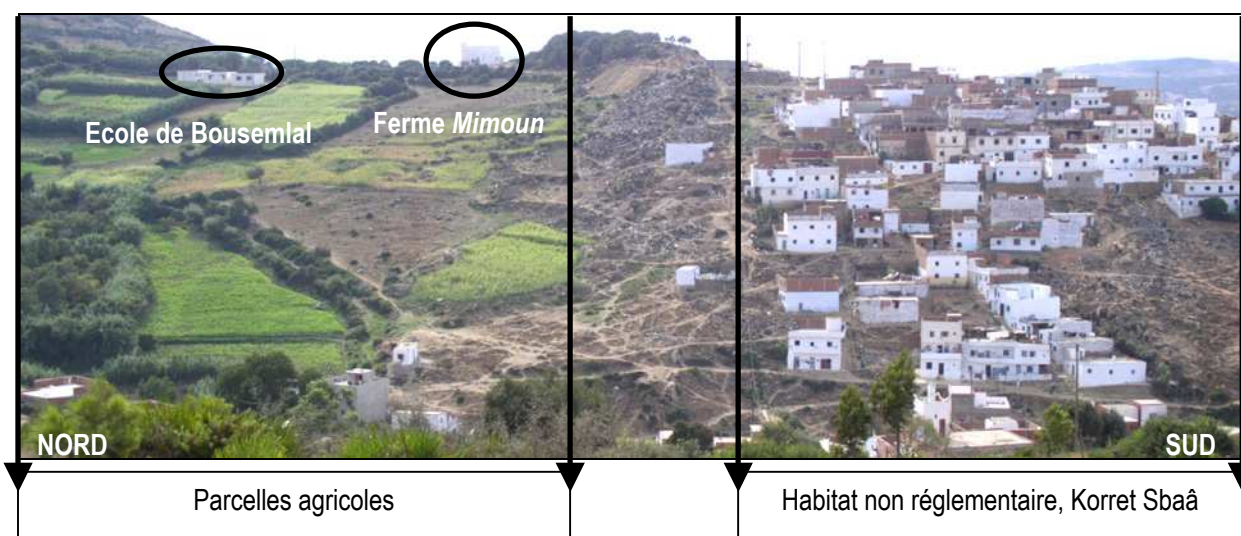
### 1.1.2. Occupation du sol à Korret Sbaâ : usages agricoles et habitat non réglementaire

Alors que les terres agricoles de Bousemlal servent de support à l'extension de l'habitat non réglementaire et à l'apparition de nouveaux quartiers, plus à l'ouest ce sont des briqueteries et une cimenterie qui sont installées depuis la période coloniale (fig. 35). La présence de ces activités a conduit à la création de quartiers sous-équipés pour loger les ouvriers. A Korret Sbaâ, de nombreux chefs de ménage, des hommes d'une cinquantaine d'années et plus âgés, travaillent à la cimenterie ou sont des retraités de Cementos de Tétouan<sup>2</sup>. Korret Sbaâ est privilégié par rapport aux autres quartiers du secteur : il y a quelques équipements, notamment des bornes-fontaines, tandis que les habitants des autres hameaux disposent certes d'une mosquée, mais ils se contentent de l'eau des puits et des sources aménagées.

<sup>2</sup> Précisons que les autorités locales négocient avec le groupe français pour que des solutions satisfaisantes soient trouvées pour les ouvriers qui seront licenciés après la fermeture de cette ancienne cimenterie : retraites anticipées, primes de départ, attribution d'autorisations de transport mixte, etc.

Essentielle jonction et unique voie carrossable entre ces quartiers, la route goudronnée qui relie le pont de Torreta à la cimenterie demeure en mauvais état. Elle passe à proximité du lit mineur de l'oued Martil, parfois à moins de dix mètres de son niveau (et de celui de la mer). Des *jnanes* s'étendent entre cet axe et le fleuve. Ici, les anciens habitants ont conservé leurs terres agricoles, mais ils diversifient leur activité notamment pour répondre aux besoins des néo-urbains de Korret Sbaâ. Des fermes sont reconverties en ferrailleurs, épiceries, douches publiques, entrepôts de matériaux de construction. Hors de question de laisser ce sol utile aux nouveaux habitants ; il est jugé précieux parce qu'il représente des opportunités de revenus. Les familles de Bousemlal, l'ancien douar situé sur le versant, ont des profils socio-économiques différents des propriétaires des *jnanes* implanté en bordure de l'oued Martil : les premiers maintiennent des activités agricoles et diversifient leurs revenus par la vente d'une partie de leurs terres agricoles, tandis que les seconds conservent leurs terrains pour l'agriculture tout en rapprochant leurs domiciles de la route pour ouvrir des commerces de proximité. Dans les deux cas, s'observe une séparation – géographique et sociale – entre les anciens ruraux et les néo-urbains, bien que ces deux groupes se côtoient avec des relations d'interdépendance (clientèle des commerces, ventes et achats de terrain, emplois et services). Dans la partie basse du quartier, c'est la route qui fait office de ligne de démarcation tandis qu'à l'amont ce sont les terres agricoles qui jouent le rôle de limite.

**Photographies 24. Limites entre les terres agricoles de Bousemlal et le quartier Korret Sbaâ (2003)**



**Photographies 25. Les grandes maisons qui bordent la route (quartier Korret Sbaâ, 2003)**



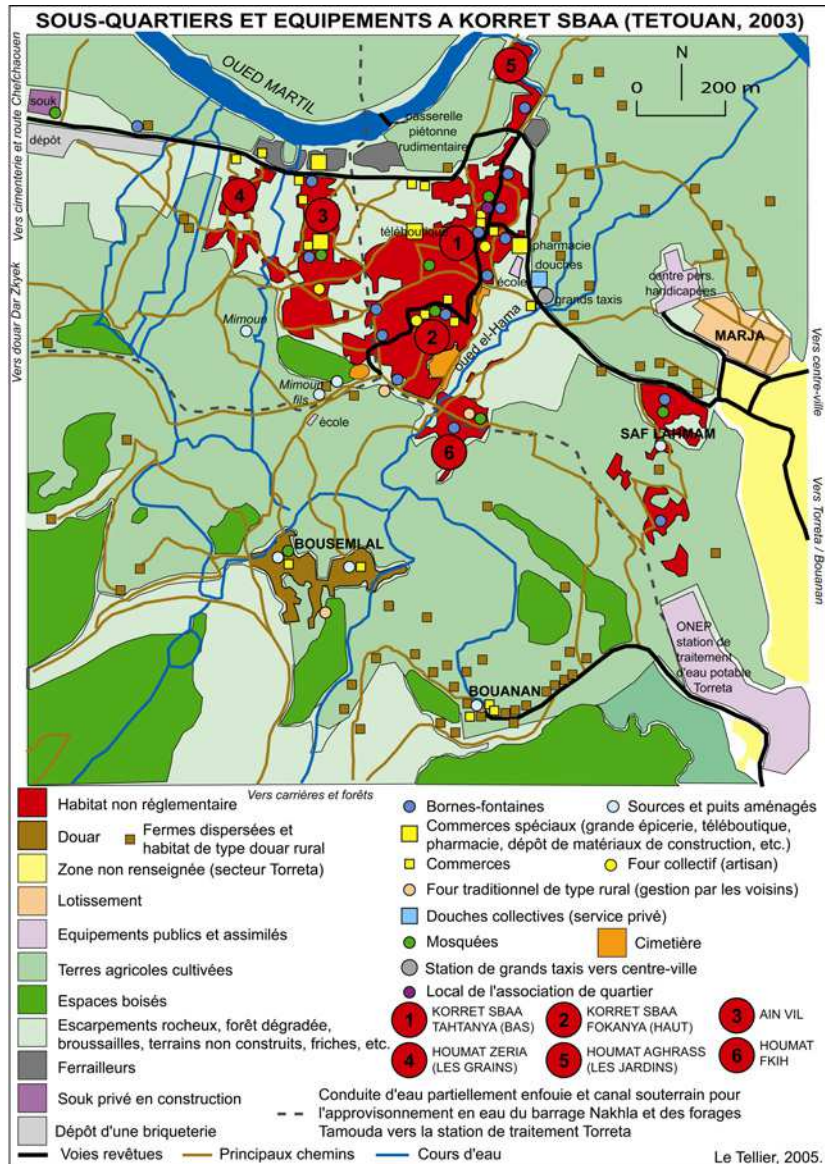
*Photographie de gauche* : des vaches dans un pré.

*Photographie du milieu* : une maison faisant aussi office de douches publiques au rez-de-chaussée, seul *hammam* du quartier Korret Sbaâ.

*Photographie de droite* : ferme au bord de la route avec un champ derrière.



**Figure 37. Les différents sous-quartiers de Korret Sbaâ (Tétouan)**



Le quartier Korret Sbaâ s'étend sur un site de 40 ha ; l'Agence urbaine de Tétouan indique que la zone à restructurer comprend 31 hectares. Les pentes fortes orientées sud-nord plongent vers l'oued Martil.

**Photographies 26. Korret Sbaâ : quartier irrégulier qui gravite les pentes d'un versant (2003)**



Les sous-quartiers de Korret Sbaâ forment des flèches bâties, allongées du bord de la route en direction des hauteurs du versant (du nord au sud). Ces segments s'élargissent depuis leur base, au niveau de la route en bas du versant, vers l'amont (sauf pour Houmat Aghrass, qui s'étend en direction de l'oued Martil, et pour Saf Lahmam, plus large au bord de la route qu'en altitude, fig. 37). Les maisons sont alignées en rangées parallèles qui suivent approximativement les courbes de niveau (type favelas). Le bâti gravite les pentes jusqu'aux parcelles agricoles en amont.

Les différentes entités qui composent Korret Sbaâ (sous-quartiers) sont séparées par des talwegs dans lesquels aboutit l'eau d'irrigation ; ces couloirs étroits servent aussi de réceptacle aux eaux usées drainées jusqu'à l'oued Martil... quand elles y arrivent. Les différents sous-quartiers qui constituent l'ensemble Korret Sbaâ sont séparés par des terrains non bâtis pour plusieurs raisons pouvant se recouper :

- ils sont protégés par les autorités locales pour éviter l'extension des tissus dits clandestins ;
- ils sont trop pentus pour être bâtis (risques importants de glissement de terrain) ;
- ils sont gelés par les propriétaires (réserve foncière) qui préfèrent conserver les terrains proches de la route pour les revendre ensuite quand le foncier aura pris de la valeur ou pour ouvrir des commerces.

**Photographies 27. Terrains non bâtis à Korret Sbaâ (Tétouan, 2003)**



Bâti non-réglementaire à l'amont d'un terrain privé vierge et à vendre. Photographies prises du bord de la route

**Photographies 28. Une maison détruite suite à un glissement de terrain (Tétouan, 2003)**



L'élimination du couvert végétal aggrave le ruissellement et les mécanismes d'érosion, avec des risques de glissement de terrain mettant en péril les constructions pendant la saison des pluies.

**Photographies 29. La ferme familiale des *Mimoun*<sup>3</sup> de Korret Sbaâ (Tétouan, 2003)**



A l'amont du quartier Korret Sbaâ, quasiment à équidistance entre le bord de la route et le douar, se situe une grande ferme qui appartient à une des plus anciennes familles de Bousemlal que l'on nommera *Mimoun* (fig. 37).

Les *Mimoun* sont *moqqadem*<sup>4</sup> du quartier de père en fils<sup>5</sup> et ils disposent d'une grande partie des terres agricoles du secteur, ce qui favorise les morcellements illégaux du foncier. Tous les

<sup>3</sup> patronyme modifié.

<sup>4</sup> Moqqadem : Agent d'autorité locale, de proximité, placé sous la responsabilité d'un caïd (ministère de l'Intérieur). En milieu urbain, ses responsabilités couvrent un quartier. Son rôle est de surveiller, de contrôler et de rapporter au caïd (Cf. annexes).

chefs de ménage que nous avons interrogés à Korret Sbaâ disent avoir acheté leur terrain à Monsieur *Mimoun*. Cette personne maintient une activité agricole sur ses meilleures terres qui sont séparées du *Korret Sbaâ irrégulier* par des haies, des talwegs et des rochers de telle sorte qu'elles sont difficilement accessibles aux autres habitants du quartier. Son fils, l'actuel *moqqadem*, faisait construire une vaste villa en 2003, à proximité de ses terres et de l'école de Bousemlal, en contrebas du douar et en amont des tissus non-réglementaires (fig. 37). La famille *Mimoun* n'appartient pas aux familles citadines de Tétouan, mais aux communautés paysannes des douars périphériques spécialisés dans l'approvisionnement de la ville en denrées agricoles puis enrichis par les ventes de terrains aux néo-urbains.

Les premiers morcellements informels des titres fonciers (dits titre-mères) portaient, dans les années 70-80, sur de vastes lots au bord de la route et les terrains réputés meilleurs. Ensuite, au cours des années 90 et encore actuellement, les maisons individuelles des néo-urbains sont bâties sur des parcelles plus petites et davantage en altitude. La majorité des ménages achète leur terrain individuellement, mais des familles originaires du même village acquièrent des pans entiers du quartier pour reconstituer des formes de voisinage familial et clanique dans des portions du quartier (*derbs*).

**Photographies 30. Houmat Fquih, sous-quartier le plus récent de Korret Sbaâ (Tétouan, 2003)**



*Photographie de gauche* : le pont qui sépare Houmat Fquih de Korret Sbaâ.

*Photographie du milieu* : vue du quartier depuis Korret Sbaâ.

*Photographie de droite* : four collectif traditionnel devant la mosquée en haut du quartier Houmat Fquih.

Le dernier sous-quartier apparu à Korret Sbaâ remonte à la fin des années 90. Il est nommé Houmat Fquih. Ce serait un *fquih*<sup>6</sup> de Bousemlal qui aurait vendu des parcelles agricoles, découpées en plusieurs lots, à des immigrants originaires d'une même tribu rifaine. Les habitants de cette marge urbaine récente reconstituent les modes de vie du village à travers l'organisation du *derb* et leurs relations familiales et de voisinage. Ils sont séparés de Bousemlal et des autres entités de Korret Sbaâ par un pont sur lequel passe une conduite d'eau<sup>7</sup>. Houmat Fquih est à l'abri des crues de l'oued el-Hama qui passe sous le pont supportant une canalisation en métal.

<sup>5</sup> Il y a plusieurs *moqqadems*, représentants de l'autorité locale, qui couvrent ce secteur sud-ouest de l'agglomération tétouanaise : un pour le quartier de la cimenterie, un à Dar Zkyek, un à Bousemlal - Korret Sbaâ, un pour Saf Lahmam, etc. A la campagne, les *moqqadems* sont désignés parmi les habitants par le caïd ou le chieukh tandis qu'en ville ce sont des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur ; à Korret Sbaâ, ils sont les deux à la fois. Situation particulière qui montre que le quartier se situe à la charnière entre l'urbain et le rural.

<sup>6</sup> Le *fquih* connaît le Coran et le transmet ; il est souvent chargé par la communauté de l'entretien quotidien de la mosquée, de son ouverture et fermeture, et d'apprendre le Coran aux enfants du *mcid* (école coranique).

<sup>7</sup> Cette conduite en métal à un diamètre d'un peu moins d'un mètre. Sans avoir pu le vérifier, nous pensons qu'il s'agit d'une adduction entre les forages de Tamouda et la station de traitement d'eau potable de Torreta à l'amont (fig. 37). A moins que cette ancienne canalisation était utilisée pour refouler les surplus d'eau de la station vers l'oued Martil ?

Ce pont, dépourvu d'aménagement pour la traversée des personnes, est la seule liaison entre Korret Sbaâ et Houmat Fquih et, à l'amont du hameau, seuls des sentiers qui limitent les parcelles agricoles permettent de rejoindre le douar Bouanan (fig. 37). S'ils ont individuellement accès à l'électricité, les habitants de Houmat Fquih sont alimentés en eau potable par une borne-fontaine. Ce point d'eau est le dernier d'une série de bornes reliées à un seul compteur à l'aval ; c'est pourquoi le débit d'eau est discontinu, souvent réduit voire nul.

Le statut foncier de Korret Sbaâ relève majoritairement du domaine privé. Si les morcellements des titres mères tels qu'effectués par les propriétaires sont en principe illégaux, la plupart sont néanmoins avalisés par la municipalité qui légalise les actes de ventes. En 2001, seul un terrain bâti sur dix du quartier est immatriculé et inscrit au registre du cadastre. Plus de 80 % des habitants déclarent pourtant être propriétaires à l'occasion des études précédant les travaux de restructuration. L'opération de restructuration lancée en 2003 prévoit de faciliter les procédures d'enregistrement des propriétés à la conservation foncière et de déclaration au ministère des Finances.

Les premières maisons ont été illégalement bâties à Korret Sbaâ à la fin des années 60. Les anciens de Bousemlal rapportent qu'une première étape de densification remonte aux années 70. Avant cette décennie, les terrains étaient répartis entre sept familles d'agriculteurs. 300 maisons, une mosquée ainsi qu'une école, étaient déjà dénombrables sur le plan urbain de Tétouan de 1977. Selon les services administratifs, la population du quartier était estimée à plus de 5 300 habitants en 1992<sup>8</sup>. Effectué avant le projet de restructuration, le dénombrement de 2002 faisait état de 1 674 ménages et 8 590 habitants (sans préciser le périmètre retenu). En 2003, les autorités locales avançaient le nombre de 15 000 habitants<sup>9</sup>, avec une croissance démographique qui dépasserait annuellement 10 % pendant la décennie 1990 : il n'est toujours pas mentionné de quel territoire il s'agit précisément alors que le secteur comprend différents sous-ensembles aux contours imprécis et appellations multiples (les sous-quartiers de Korret Sbaâ uniquement, ou avec Bousemlal ?, Saf Lahmam ?, Dar Zkyek ?).

A Korret Sbaâ, comme dans la majorité des tissus non-réglementaires au Maroc, l'habitat est de type maison individuelle. La mitoyenneté entre les constructions n'est pas générale et il reste des interstices non bâtis. La densification se matérialise plus par des extensions verticales des logements que par un étalement horizontal. Cependant, des nouveaux habitants s'installent chaque année dans le quartier qui continue de s'étendre. Dès l'achat de la parcelle, les personnes construisent (ou font construire) au moins une pièce en dur. Elles ajoutent progressivement des étages et le rez-de-chaussée peut alors être utilisé comme étable (ânes, moutons, volailles).

Il reste quelques baraques à Korret Sbaâ : elles ne servent pas de logement, mais d'étable notamment pour les moutons ainsi que pour les ânes. En effet, plusieurs jeunes hommes célibataires de Korret Sbaâ offrent des services de *transport par ânes* et se rendent tous les jours jusqu'au Djebel Dersa ; leurs prestations couvrent essentiellement le transport de

---

<sup>8</sup> ou 3 690 en 1994 (?) ; ce ne sont sans doute pas les mêmes périmètres qui sont retenus : les 5 300 habitants de 1992 tiennent peut-être compte des ménages des douars voisins (Bousemlal et Bouanan), à moins que les habitants de Saf Lahmam ne soient pas dénombrés en 1994.

<sup>9</sup> Environ 15 000 habitants répartis dans 5 340 ménages et 1 500 constructions (!) selon des données de l'Agence urbaine qui manquent vraisemblablement d'exactitude : plus de 3,5 ménages par construction en moyenne alors que le taux de cohabitation ne dépasse pas 1,1 ménage par logement à Tétouan, ou encore une moyenne de 2,8 personnes par ménage contre plus de 5 à l'échelle nationale. D'autres données, officielles mais approximatives, font état de 1 200 constructions à usage d'habitation sur des lots de 50 à 100 m<sup>2</sup> et moins, ce qui ramènerait le nombre d'habitants à environ 7 000. Les enquêtes des géographes de la faculté de Tétouan rapportaient plus de 2 000 habitants en 1987 et 3 400 en 1992 ; 80 % des chefs de ménage interrogés dans le quartier en 1992 déclaraient s'être installés à Korret Sbaâ entre 1977 et 1982.

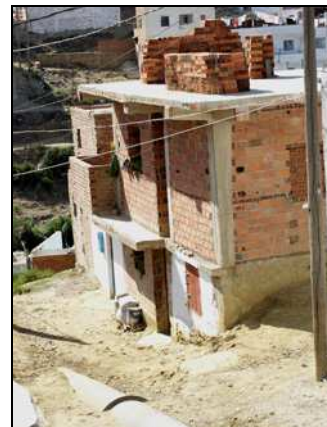
matériaux de construction (briques, pierres, sable) pour les quartiers dépourvus de voie d'accès aux véhicules à moteur.

### Photographies 31. Dualité du bâti à Korret Sbaâ (Tétouan, 2003)



*A gauche* : plus anciennement bâti, le bas du quartier présente des maisons alignées avec quatre étages ; l'ensemble qu'elles forment présente un paysage urbain de petits immeubles collectifs, mais chaque maison appartient à une seule famille qui peut certes correspondre à plusieurs ménages. Dans cette partie du quartier les enduits sont terminés.

*A droite* : la plupart des maisons en amont sont en briques d'argile apparentes (sans enduit) et peuvent être en rez-de-chaussée ou avoir uniquement un étage.



La dynamique de construction à Korret Sbaâ peut se schématiser de la manière suivante : les familles les plus aisées sont plus anciennement installées et essentiellement concentrées dans la partie basse (Korret Sbaâ Tahtanya<sup>10</sup>), et secondairement à Korret Sbaâ Fokanya<sup>11</sup> le long de l'unique voie revêtue qui traverse le quartier (fig. 37). Il s'agit des terrains les plus proches de la route qui rejoint le centre-ville. Des locaux en rez-de-chaussée sont aménagés en commerces de proximité. C'est cette partie du quartier qui sera la plus concernée par les actions de restructuration de 2003. Les habitants ayant acheté leur parcelle plus récemment restent les moins fortunés ; ils se contentent des terrains abrupts sans accès goudronné.

Les principaux équipements et les commerces sont situés sur la partie basse de Korret Sbaâ (école, station de grands taxis, arrêt d'autobus, douches, pharmacie, épicerie, snack, téléboutique : fig. 37). Les bornes-fontaines et les chemins les mieux aménagés sont aussi principalement concentrés à Korret Sbaâ Tahtanya. Schématiquement, alors que les domiciles *du bas* disposent de conduites en réseaux, certes précaires, pour évacuer les eaux usées, les logements *du haut* sont équipés de puits perdus ou rejettent directement dans les talwegs.

L'extension du quartier peut être retracée à travers les dates de construction des mosquées. Rappelons que « (...) l'édification d'une mosquée, en tôle ou en briques, représente un des premiers signes de reconnaissance » (Navez-Bouchanine, 1994). La première mosquée de l'ensemble Bousemlal - Korret Sbaâ, ancienne, est celle du douar. La deuxième, logiquement, est la mosquée de Korret Sbaâ Tahtanya édifée en 1966, c'est aussi la plus grande. La mosquée de Saf Lahmam est construite en même temps que celle de Korret Sbaâ Fokanya en 1977. Suivra une troisième mosquée pour l'ensemble Korret Sbaâ Tahtanya et Fokanya, puis la mosquée d'Aïn<sup>12</sup> Vil dans les années 90 et enfin, la plus récente et la plus petite, vient d'être ouverte à Houmat Fquih (fig. 37, photo 30).

Il y a une mosquée à Dar Zkyek, un douar isolé (fig. 36). On nous parle aussi de la mosquée de Marja<sup>13</sup> (Mgaz al-Hjar, fig. 36) dite *de Neïm* en référence au nom d'un ex-vice président du conseil communal. De plus, il y a une mosquée dans un petit hameau situé en face de la briqueterie et de la cimenterie ; ce hameau, agricole à l'origine, se densifie entre la route goudronnée et l'oued Martil. Ici, le bâti irrégulier n'est pas l'œuvre de néo-urbains, mais de propriétaires locaux qui veulent spéculer ; ils mettent les

<sup>10</sup> En argot, *Tahtanya* signifie le bas, le point le plus bas.

<sup>11</sup> En argot, *Fokanya* signifie le haut, le point le plus haut.

<sup>12</sup> *Aïn* signifie source.

<sup>13</sup> On nous dit que *marja* signifie jardins. Les terres cultivées auxquelles renvoient ces derniers sont situées dans le lit de l'oued Martil ; on peut donc faire le rapprochement avec *merja* (marre d'eau temporaire).

maisons en vente après leur construction. L'endroit reste cependant peu attractif pour l'instant car il est jugé trop proche de la cimenterie et des briqueteries : mais est-ce l'échec d'un calcul spéculatif ou une tentative d'anticipation dans un secteur en cours d'urbanisation ?

A Korret Sbaâ, toutes les mosquées ne font pas office d'école coranique. La mosquée de Korret Sbaâ Tahtanya, la plus ancienne du quartier, n'est plus équipée d'un *mcid* alors qu'il y en avait un lors de sa création en 1966. Dans les tissus les plus récents et les plus pauvres, les enfants peuvent suivre les leçons d'enseignement coranique prescrites par le *fquih*. Les enfants des marges récentes sont rarement scolarisés. Faute de places dans les écoles publiques, ces dernières accueillent en priorité les enfants qui habitent à proximité et, par conséquent, ceux des familles les plus aisées et les plus anciennement installées dans le quartier. Le *mcid* de Houmat Fquih compense donc l'absence d'école. D'autre part, les parents démunis n'envoient pas leurs enfants dans une maternelle privée et payante (appelée jardins d'enfants) qui de toute façon fait généralement défaut dans les marges urbaines. Inversement, l'inclusion urbaine des quartiers non-réglementaires s'illustre par la création d'écoles publiques ; les écoles coraniques ferment dans ces quartiers nouvellement intégrés et elles sont progressivement remplacées par des structures privées qui accueillent les enfants en bas âges (jardins d'enfants). Nous reviendrons sur cette question en conclusion.

### Photographies 32. Les écoles de Korret Sbaâ et de Bousemlal (Tétouan, 2003)



*A gauche* : école de Korret Sbaâ en face des maisons R+3/R+4<sup>14</sup> avec enduits achevés du bas du quartier, à proximité de la route du centre-ville et en bordure de la voie qui sera revêtue grâce à l'opération de restructuration. Au dernier plan, la ville de Tétouan qui s'allonge sur le Djebel Dersa.

*Au milieu* : baraques de chantier pour les travaux de restructuration, à côté de l'école primaire de Korret Sbaâ.

*A droite* : école du douar Bousemlal (4 Classes), en arrière plan on aperçoit le douar, juste à l'aval des forts dénivelés de la montagne et en amont des parcelles cultivées.

#### 1.1.3. Historique de l'équipement en services essentiels à Korret Sbaâ

##### a) Accès à l'eau potable : des sources et des bornes-fontaines

#### Photographies 33. Torreta : une source réputée à Tétouan (2003)



1 : récipients en cours de remplissage.

2 : le coffre d'un petit taxi chargé de jerrycans d'eau de source de Torreta.

3 : des jerrycans d'eau protégés de la chaleur par des branches d'arbustes humidifiées.

4 : vendeur d'eau de source et un client en train de se boire sur un trottoir du centre-ville de Tétouan.

<sup>14</sup> R+X signifie rez-de-chaussée + X étage(s).

### Encadré 30. L'eau des sources à Tétouan

Les ressources (superficielles et souterraines) en eau de Tétouan ne manquent pas. Chaque secteur de la médina de Tétouan disposait d'une source qui a souvent donné son nom au quartier. Les anciens précisent qu'il y avait une source pour le secteur nord-est (Bab Maqkar, Bab Saïda), une pour le quartier Tranqat, une dans le quartier Ayun (Bab Tout, M'Sallah, Mellah). Les sources alimentaient le système traditionnel d'AEP, c'est-à-dire le réseau *skundu* actuellement en cours de démantèlement par Amendis (chapitre 6). Les douars des versants encadrant la cluse de Tétouan disposent également de sources naturelles. De plus, dans la partie est de la ville où la platitude du relief domine (zone inondable de la plaine de Martil), plusieurs puits sont aménagés.

Dans la plupart des quartiers d'habitat non réglementaire de Tétouan, les sources, et secondairement les puits, correspondent aux modes originels d'accès à l'eau. Ces points d'eau sont ensuite pollués et dégradés en raison d'une pression humaine trop forte suite à l'accroissement de la population. Si l'eau des sources fait encore l'objet d'une distribution et d'une consommation (pour l'AEP et l'irrigation), ces pratiques tendent à devenir uniquement culturelles (sources dites guérisseuses des mausolées et zaouïas, vendeurs ambulants, distribution dans les mosquées de la médina). L'eau potable du réseau municipal est désormais majoritairement utilisée.

La présence de l'eau sur les montagnes Dersa et Ghorghiz se caractérise par l'existence de sources naturelles et d'oueds torrentiels. Chaque fin d'après-midi, des centaines de Tétouanais effectuent une promenade à pied, seuls ou en famille, jusqu'à Bousemlal et Torreta où l'eau des sources est canalisée jusqu'à des fontaines anciennes. L'eau y coule en permanence. Les gens remplissent des bouteilles et des bidons d'eau qu'ils rapportent chez-eux pour la boire. C'est une pratique traditionnelle et culturelle. De plus, chaque soir et matin, quelques dizaines de vendeurs d'eau de source, le plus souvent des hommes, grimpent en montagne en poussant des brouettes et des chariots pour aller remplir des bidons et des jarres. Ces récipients sont minutieusement protégés de la chaleur par des procédés naturels (branchages humidifiés). Ils contiennent l'eau des sources ensuite offerte au verre aux passants du centre-ville. Ce service est récompensé par une pièce. Les vendeurs d'eau ont des places attitrées au centre-ville. Ce sont souvent des personnes âgées qui pratiquent cette activité : un emploi fait de solidarité et de tradition, basé sur un principe d'échange fortement connoté puisque c'est le démuné qui étanche la soif avec l'eau de Dieu. Face à l'ampleur du chômage, des jeunes hommes se livrent aussi à cette activité. Il y a aussi des formes de livraison d'eau à domicile, y compris dans les espaces équipés en réseaux (les bidons sont généralement chargés sur les ânes) ; mais l'eau de source représente une part minime des volumes consommés par ménage, c'est une ressource d'appoint qui sert uniquement à la boisson.

**Les sources guérisseuses.** A Tanger, les sources de Sidi Driss et de Sidi Bouajjah (cimetières avec des mausolées de personnes sanctifiées), par exemple, sont réputées guérisseuses (en dépit de leur pollution). Les familles y organisent des promenades rituelles, notamment à l'occasion des naissances.

### Photographies 34. Sources d'eau en amont du douar Bousemlal (Tétouan, 2003)



Sur le Djebel Ghorghiz et dans le secteur Torreta - Bouanan - Bousemlal - Korret Sbaâ - Dar Zkyek, au sud de l'oued Martil, la situation est différente de l'autre rive du fleuve : les densités n'atteignent pas celles du Djebel Dersa car l'urbanisation est encore diffuse et fragmentée. L'eau de source y est utilisée pour la boisson tandis que celle des oueds torrentiels sert aux lessives. A Bousemlal - Korret Sbaâ, l'eau est abondante avec plusieurs résurgences de sources et l'oued torrentiel el-Hama ; ainsi appelé par les habitants, ce cours d'eau est nommé oued R'hi sur les cartes topographiques. Le cimetière de Korret Sbaâ est situé sur un des revers du talweg encaissé que parcourt ce cours d'eau, sur les terres les moins propices à l'agriculture (et à la construction).

Dans les anciens douars, notamment sur le Djebel Ghorghiz moins urbanisé, l'eau des sources est canalisée pour l'alimentation en eau des habitants et l'irrigation des parcelles agricoles. Cependant, à la hauteur de Korret Sbaâ, l'eau des canaux d'irrigation se jette dans les talwegs. Alors que les premiers habitants de Korret Sbaâ allaient chercher l'eau à Bousemlal, les bornes-fontaines vont progressivement remplacer les sources et l'oued en tant que principal

mode d'accès à l'eau du quartier non-réglementaire. Seul l'ancien douar continue d'avoir les sources comme uniques points d'eau. Précisons que la ferme *Mimoun*, située juste au-dessus de Korret Sbaâ à équidistance entre le bas du quartier et le douar Bousemlal, n'est pas raccordée au réseau d'adduction ; la famille dispose de plusieurs puits (dont un principal équipé de pompes à moteur). *Monsieur Mimoun père* explique qu'il boit l'eau des sources parce qu'elle est un don de Dieu, de la terre que Dieu lui confie. Il aime le goût de cette eau et pense qu'elle lui donne la santé, qu'elle est plus saine que l'eau traitée du réseau.

En 2003, seize bornes-fontaines sont dénombrées sur l'ensemble Korret Sbaâ - Saf Lahmam. Ces points d'eau sont géographiquement répartis comme suit : six bornes-fontaines à Korret Sbaâ Tahtanya, quatre à Korret Sbaâ Fokanya, deux à Aïn Vil, une à Houmat Fquih et une à Houmat Aghrass. Les parties basses disposent davantage de bornes-fontaines (fig. 37). Pour les seize bornes-fontaines dénombrées, il y a seulement neuf compteurs tous installés sur le bas du quartier ; les compteurs sont raccordés à l'adduction principale dont le tracé suit celui de la route « pont de Torreta - cimenterie Lafarge ». Le chef de chantier des travaux de restructuration de Korret Sbaâ explique que, en dehors des logements situés au bord de la route, uniquement deux ménages du quartier disposent en 2003 d'un raccordement domiciliaire à l'eau (dont un fils d'ingénieur de la RED/Amendis).

Dans sa thèse, Noureddyne Chikhi explique que la création des premières bornes-fontaines de Korret Sbaâ remonte au milieu des années 80. Au fur et à mesure de l'extension du quartier, l'accès à l'eau des sources est rendu de plus en plus difficile (gestion et organisation en inadéquation avec le nombre d'habitants, besoins croissants). Les nouveaux habitants demandent aux autorités locales la permission d'installer des points d'eau ; cela ne pose pas de problèmes aux familles *du bas* car les ouvertures de bornes-fontaines à l'amont ne modifient pas le débit d'eau à l'aval.

Lors de la création d'une borne-fontaine équipée d'un compteur, la Commune prend en charge le branchement, l'abonnement et les consommations, Amendis assure le raccordement au réseau et le branchement (conduite et compteur dans son coffret), tandis que les habitants construisent souvent eux-mêmes le point d'eau (avec éventuellement l'assistance des services municipaux). Pour les bornes sans compteur, les services techniques communaux ou d'Amendis posent une conduite entre la nouvelle fontaine et le compteur d'une autre, les habitants se chargent ensuite de l'aménagement du point d'eau (pose des robinets, muret).

### Photographies 35. Les bornes-fontaines de Korret Sbaâ (Tétouan, 2003)



Les bornes-fontaines situées en amont du quartier Korret Sbaâ sont équipées d'un ou deux robinets de petit calibre reliés au compteur des bornes-fontaines de l'aval. Ces points d'eau sont installés en série à partir du bas du quartier. Le manque de pression se traduit en altitude par des écoulements restreints aux bornes-fontaines et par des coupures d'eau pendant plusieurs heures consécutives.



A l'aval du quartier, les bornes-fontaines sont plus nombreuses avec un meilleur débit, ce qui permet aux habitants *du bas* d'utiliser des tuyaux pour l'approvisionnement en eau.





Fuite d'une adduction d'eau



La principale adduction d'eau potable passe au niveau de la route qui longe l'oued Martil. C'est également aux entrées du quartier, sur le bas du versant, que sont installés les compteurs des bornes.



Les fontaines du haut du quartier sont aménagées d'une manière rudimentaire et pas pratique (pas d'égout, peu de ciment, petits robinets, robinets bas, pentes, etc.).

**Tableau 105. Distribution d'eau potable aux bornes-fontaines. Quartier Korret Sbaâ. Tétouan. 2001**

Bornes-fontaines	Vol. distribués	Population	Litres / jour / hab.
	2001, en m3	Nombre d'hab.	Ratio théorique
Une borne	81		
Douze bornes	66 235		
Trois Bornes	14 386		
<b>Total, moyenne</b>	<b>80 702</b>	<b>15 000</b>	<b>14,75</b>

D'après Amendis (2002)

On note que la dotation en eau du quartier est inférieure à 15 litres par jour et par habitant, tous usages confondus (usages domestiques, construction des maisons).

Etant donné le nombre de bornes-fontaines à Korret Sbaâ<sup>15</sup> et l'importance des volumes distribués par ces points d'eau (plus de 80 000 m<sup>3</sup> en 2001, tab. 105), la Commune a intérêt à faire augmenter le taux de branchement des domiciles de ce quartier en raison des montants que représentent la facturation de cette distribution pour le budget municipal<sup>16</sup>. On comprend sa volonté de mener une opération de restructuration et une OBS à Korret Sbaâ. Et l'intérêt de l'entreprise délégataire ira dans le même sens si la Commune se révèle mauvais payeur.

### **b) Evacuation des eaux usées et des ordures ménagères à Korret Sbaâ (Tétouan, 2003)**

Les réseaux informels d'évacuation des eaux usées sont installés par les habitants. Ils représentent des solutions palliatives qui viennent en substitution des équipements ; Françoise Navez-Bouchanine parle de quasi-équipements ou quasi-services :

*« La plupart de ces initiatives ne font que pallier l'absence ou la défaillance de l'Etat et des services concernés » (Navez-Bouchanine, 1994, p. 65).*

<sup>15</sup> avec une moyenne théorique de 937 personnes par borne-fontaine (« 15 000 hab. / 16 BF = 937,5 »).

<sup>16</sup> théoriquement environ 560 000 Dh pour les 80 000 m<sup>3</sup> distribués par les fontaines de Korret Sbaâ en 2001.

### Photographies 36. Evacuation des eaux usées à Korret Sbaâ (Tétouan, 2003)



Korret Sbaâ n'est pas équipé en réseau public d'assainissement. Les eaux usées sont évacuées par des puits perdus et des écoulements à ciel ouvert vers les talwegs qui longent les flancs des sous-quartiers (photographie de gauche) et des conduites mises en place par les habitants (photographies suivantes). La seconde vignette est une photographie d'une tranchée creusée pour la pose d'un réseau informel d'évacuation. La suivante montre que ce type d'installation est précaire : conduites cassées et peu enfouies voire apparentes. La dernière photographie correspond à une canalisation *retapée* pendant la restructuration ; ces travaux sont une marque de zèle de la part du chef de chantier (ils ne figurent pas sur son cahier des charges) pour satisfaire les habitants défavorisés qui ne bénéficieront pas des nouveaux réseaux.

A l'intérieur du quartier Korret Sbaâ, les eaux pluviales sont drainées sur un sol défriché mais non-revêtu, cause d'une érosion active avec de profonds ravinements et risques de glissement de terrain. A l'extérieur du quartier et le long de la route, le réseau d'évacuation des eaux pluviales collectent aussi une partie des eaux usées du quartier ; à ciel ouvert, il est généralement obstrué par des déchets solides. Dans Korret Sbaâ, le ramassage des ordures ménagères n'est pas pris en charge par les services municipaux. Au bord de la route, il y a trois bennes-remorques, mais elles sont rarement vidées. Les habitants de Korret Sbaâ jettent leurs ordures dans le lit de l'oued el-Hama et dans les talwegs, rares sont ceux qui les brûlent.

#### c) Accès à l'électricité à Korret Sbaâ

L'installation du réseau d'électricité à Korret Sbaâ remonte aux années 70-80. L'éclairage public a été installé plus récemment. Les grandes campagnes d'électrification du quartier menées entre 1985 et 1987 ont été suivies par des raccordements progressifs à mesure des arrivées des nouveaux habitants. Quatre ménages sur cinq disposent actuellement d'un compteur électrique et, si on tient compte des partages d'abonnement entre voisins, le taux d'électrification des logements est d'environ 90 %. Les autres habitants utilisent des batteries rechargeables, des lampes à gaz et des bougies. Lors de nos premières investigations à Tétouan en 2002, les ruelles de Korret Sbaâ étaient plongées dans l'obscurité pendant la nuit. Un an plus tard, les services techniques municipaux installent les premiers lampadaires dont le nombre sera multiplié parallèlement à la restructuration du quartier. Les habitants ont participé à l'achat du matériel posé par la Commune (à hauteur de 300 Dh par ménage et le double pour les logements à côté desquels sont posées les luminaires). Toujours en 2003, Amendis remplace les compteurs électriques 110 volts par des compteurs 220. Cette action n'est pas dénuée d'intérêt économique pour l'opérateur puisqu'il en profite pour démanteler les branchements sauvages et les consommations clandestines.

#### **d) Inclusion d'une marge urbaine par l'accès aux équipements ?**

Il n'y a qu'un seul axe asphalté qui relie Korret Sbaâ au centre-ville. Les rares pistes qui rejoignent les sommets sont difficilement praticables, même par des véhicules robustes. Les voies qui pénètrent Korret Sbaâ sont des chemins et des sentiers où seule la marche et parfois le passage des ânes sont possibles. Les anciens indiquent que, vingt ans en arrière, il n'y avait ni l'eau du réseau ni passage de l'autobus et des grands taxis à Korret Sbaâ. Le quartier est aujourd'hui équipé de bornes-fontaines et desservi par les transports collectifs.

Deux autobus circulent en boucle sur la même ligne (un véhicule dans chaque sens) :

Départ du centre-ville → pont de Torreta → Korret Sbaâ → cimenterie → route de Chefchaouen → croisement route de Tanger → arrivée au centre-ville.

Il faut environ une demi-heure pour rejoindre le centre-ville en autobus, sans compter le temps d'attente qui peut être aussi d'une demi-heure.



*Station de grands taxis (Korret Sbaâ, 2003).* Avec l'extension du quartier, l'intérêt des habitants a convergé avec celui de la corporation des chauffeurs de grands taxis ; l'autorité locale a avalisé leur accord à travers la création d'une ligne urbaine de taxi collectif « centre-ville - Korret Sbaâ » *direct* par le pont de Torreta. Le temps d'attente pour qu'un grand taxi se remplisse est variable, mais dépassera rarement celui pour l'autobus et le trajet prend généralement moins de dix minutes. Comme pour l'autobus, la place du taxi collectif est de 2 Dh en 2003. Les petits taxis acceptent aussi d'emprunter l'axe goudronné qui conduit à Korret Sbaâ, mais leurs prestations sont plus chères : 10 Dh la course le jour, 15 la nuit.

Le quartier est donc pris dans un mouvement d'amélioration de l'équipement ; phénomène illustré par l'ouverture des premières téléboutiques en 2000, suite à la pose du réseau téléphonique par Maroc Télécom qui devance les autres opérateurs en charge des services urbains. Avec la restructuration, la régularisation suivra et l'inclusion urbaine est en marche.

Rappelons qu'il y a une école primaire à Korret Sbaâ et une pour le douar Bousemlal. L'école publique de Korret Sbaâ est construite depuis 1990 et comprend une dizaine de classes, celle de Bousemlal n'a que quatre classes et date de 1996. Les jeunes qui poursuivent leurs études au collège et au lycée doivent se rendre en ville. Les habitants du secteur sont des usagers des services de la santé également situés au centre-ville (dispensaires et hôpital Sania er-Rmel).

#### **Photographies 37. La première voie revêtue à Korret Sbaâ (Tétouan, août 2003)**



Grâce l'opération de restructuration lancée en 2003, le quartier verra sa première voie revêtue (la voie Amal dites des porteurs).

## **1.2. L'opération de restructuration de Korret Sbaâ**

Techniquement, le « *projet d'intervention urbanistique et sociale dans le quartier de Korret Sbaâ à Tétouan* » est une opération classique de restructuration telle que développée depuis deux décennies au Maroc. Institutionnellement, elle est novatrice car elle entre dans le cadre du programme Cities alliance (financement de la Banque mondiale avec l'assistance du centre des Nations Unies pour les établissements humains, CNUEH Habitat). Ce projet associe la Ville et l'Agence urbaine de Tétouan avec l'ANHI, l'ADPN, la Mairie de Barcelone et la Ville de Rio de Janeiro ; des acteurs de différents niveaux associés autour de la coopération décentralisée, de l'aide internationale au développement et du partenariat euro-méditerranéen.

### **1.2.1. Le volet politique : le projet**

C'est la première fois à Tétouan qu'une opération de restructuration est pilotée par l'Agence urbaine. A cette occasion, le renouvellement du vocabulaire des OST (*régularisation participative, réhabilitation urbaine*), qui ne camoufle rien d'autre qu'une restructuration de base, ne s'inscrit-il pas dans cet accompagnement multi-institutionnel de la municipalité ? Ne résulte-t-il pas de cette *opération-modèle* un habillage fait de bonnes pratiques : appel d'offres ouvert pour la sélection des opérateurs en charge des travaux, implication de la société civile et du tissu associatif local.

*« Le consultant a joué un rôle notoire en matière d'animation et de sensibilisation de la population à l'approche participative. Sa bonne connaissance du contexte institutionnel local a également contribué à légitimer la démarche »* (Debbi F., « Atelier d'évaluation et de restitution du projet de réhabilitation urbaine à Korrat Sbaa - Tétouan », Municipalité de Tétouan, Tétouan, 23-24 janv. 2004, 21 p.).

L'objectif est clairement celui d'inclusion du quartier Korret Sbaâ aux tissus urbains intégrés de Tétouan « *pour la consolidation d'un quartier actuellement marginalisé en un secteur formel de la ville* » (première phase du projet Korret Sbaâ, avril 2001, p. 2).

Fathallah Debbi écrit en première page de son étude : « (L'étude) *préconise une démarche participative qui vise l'intégration du quartier par l'accès aux infrastructures et aux services de base, en régularisant les constructions existantes et en favorisant une amélioration de leur qualité, tout en maintenant la structure spatiale du quartier et en évitant les démolitions* » (Debbi, 23-24 janv. 2004, *Ibid.*, p. 1).

*« Le document a été élaboré sur la base de normes établies de manière consensuelle en régularisant le parcellaire existant (minimum de 50 m<sup>2</sup>), en définissant une hauteur acceptée par les habitants (R+2 malgré l'existence de quelques constructions en R+3), et en adoptant des emprises de voies variables et réduites pour éviter la démolition des constructions existantes. Le document d'urbanisme a régularisé également les terrains morcelés et non construits (grâce au travail de terrain de l'association). (Le projet) constitue (...) un exemple de bonnes pratiques à renforcer et à diffuser »* (*Ibid.*).

L'Agence urbaine assure la gestion du projet de restructuration et soutient l'association de quartier. Cet accompagnement, notamment logistique (prise en charge du loyer du local, matériel informatique et mobilier mis à disposition par l'USAID), est nécessaire pour l'existence de l'association en raison du faible montant des cotisations des adhérents (ses ressources sont constituées des adhésions annuelles : 20 Dh pour chacun des 200 membres). L'association de quartier est un point névralgique de l'opération de restructuration puisque les bailleurs conditionnent leur financement par l'approche participative du projet. Cette *ardente obligation* de mobilisation de la société civile explique l'encadrement et l'encouragement des administrations et représentants locaux pour la mobilisation de la société civile.

### Encadré 31. L'association du quartier Korret Sbaâ (Debbi, 2004, pp. 8-11)

*Le rôle de l'association du quartier est crucial dans le processus de mise en œuvre de la démarche participative (...) dans la mesure où elle occupe une position d'interface entre les habitants et les partenaires institutionnels. Créée en février 2002 (à la veille de la restructuration), elle regroupe 200 adhérents soit 12 % des ménages du quartier.*

On note au passage l'étonnante exactitude de ces données ; sur la base de 6 habitants par ménage :

« 1 % des ménages = 200 ménages / 12 (%) = 16,67 »,

or « pop. totale = 100 % des ménages = 16,67 \* 100 (%) \* 6 personnes (par ménage) = 10 000 habitants » ; CQFD !).

*(L'association) a aussi sensibiliser les habitants du quartier, à arrêter les constructions en attendant l'élaboration du plan de restructuration et son approbation. Elle s'assure en particulier des emprises des équipements collectifs projetés. Elle bénéficie de l'appui de l'AUT (Agence urbaine de Tétouan) et de la confiance des acteurs institutionnels impliqués dans le processus de mise à niveau du quartier, ce qui constitue un atout favorable à la dynamique participative, permet de donner une certaine visibilité au projet et le rend crédible auprès des différents partenaires. (La collecte des fonds auprès des habitants est organisée) par rue pour toutes les voies directement reliées à la voirie et au collecteur réalisé par l'ANHI. L'association apporte sa contribution dans la définition des règles de répartition des coûts des travaux (200 à 500 Dh par construction selon le niveau) et pour la résolution d'éventuels conflits entre les habitants. Sa contribution décisive a été de sensibiliser les habitants et d'obtenir une trêve dans la construction, en attendant l'approbation du document d'urbanisme, affiché dans son local (...). L'intérêt de la démarche (...) est d'avoir obtenu une adhésion des habitants au principe de leur contribution financière au coût des réalisations et au respect des servitudes des documents d'urbanisme.*

### Photographies 38. Korret Sbaâ, un quartier qui se voit de loin...



Vues de Korret Sbaâ (Souillard Frédéric, volontaire du progrès AFVP - Région PACA, agence urbaine de Tétouan, 2003).

Photo 1 prise des parcelles en herbe dans le lit moyen de l'oued Martil. Photo 2 prise d'un point surplombant la voie de contournement du centre-ville. Photo 3 : le lit mineur de l'oued Martil à droite. Photo 4 : vue d'ensemble du quartier Korret Sbaâ depuis le Djebel Dersa.

Le quartier Korret Sbaâ se prête particulièrement à l'opération de restructuration associant acteurs locaux, nationaux et internationaux. L'opération contribue à soigner l'image d'un pays qui annonce adopter les principes de la démocratie locale et qui lutte contre la pauvreté. Un royaume qui sans suivre à la lettre les recommandations internationales sait les reprendre et les manier. Korret Sbaâ est un petit quartier : la restructuration y est d'autant plus aisée et moins coûteuse que les maisons ne sont pas toutes mitoyennes (la densité du bâti et l'emprise au sol sont beaucoup moins élevées que dans des secteurs périphériques plus vastes, par exemple sur le Djebel Dersa très compact).

A Tétouan, les extensions périphériques insalubres ont massivement touché le Djebel Dersa avant de gagner l'autre rive de l'oued Martil au sud de l'agglomération. Alors que les marges urbaines septentrionales, prolongements de l'ensemble Dersa, sont accessibles uniquement en traversant plusieurs quartiers densément bâtis, Korret Sbaâ est aisément accessible en passant par le pont de Torreta. L'éclairage public à Korret Sbaâ permet de distinguer ce quartier la nuit depuis le centre-ville ; une telle opération passerait inaperçu si elle concernait les quartiers Teffaline - Balborine, marges au nord de la ville. Alors que la majorité des quartiers sous-équipés restent peu *visibles*, Korret Sbaâ se voit et se voit de loin. Ce quartier récent est donc prédestiné à faire l'objet d'une opération de restructuration, originale dans son montage, banale dans sa réalisation, qui représente une vitrine de la lutte contre l'habitat insalubre.

L'opération de restructuration du quartier Korret Sbaâ est particulièrement illustrative des évolutions actuelles dans le domaine de l'habitat au Maroc :

a) D'habitude une opération de restructuration fait l'objet d'une convention tripartite entre la municipalité, l'ANHI et la société civile, avec éventuellement des soutiens financiers extérieurs. Pour la restructuration de Korret Sbaâ, l'Agence urbaine surplombe la Commune. La création récente des Agences urbaines au Maroc peut être interprétée comme une forme de *recentralisation* des pouvoirs. C'est pour l'Etat, une manière de contrôler les municipalités et d'interférer dans les affaires locales, notamment en matière d'aménagement et d'urbanisme. A Tétouan, il résulte de cette évolution une concurrence et des antagonismes entre la Commune et l'Agence urbaine. Prétextant les échecs des municipalités (déboires du PDU Dersa - Samsa par exemple), l'Agence urbaine a tendance à critiquer les élus locaux et à vouloir récupérer les projets qui font intervenir des acteurs internationaux. Lors du montage du projet *Korret Sbaâ*, le directeur de l'Agence urbaine était un architecte introduit dans les arcanes du Palais ; cette personne n'était-elle pas davantage pressentie qu'un élu local pour négocier le financement de projets de développement avec des organismes internationaux ? Dans ce contexte, la municipalité refuse les injonctions de l'Agence urbaine dans les affaires qui relèvent de sa responsabilité, notamment en matière d'autorisations de construire et de légalisation de signature. Elle peut bloquer les procédures pour exprimer son mécontentement. Après les élections communales de 2003, l'ex-secrétaire d'Etat à l'Habitat est aux commandes de la Wilaya, le président du conseil communal est également un ministre et son vice-président est le représentant local de l'ANHI ; une configuration équilibrée entre hauts fonctionnaires qui n'empêche pas les accrochages.

b) En vertu d'une part, de la gestion déléguée des services d'eau et d'assainissement et d'autre part, des évolutions des prérogatives des OST, les pouvoirs publics limitent leur intervention à Korret Sbaâ à la construction du réseau principal d'assainissement (une branche maîtresse) et à la viabilisation d'une voie structurante. Amendis doit procéder aux raccordements des domiciles à l'eau potable et à l'assainissement en veillant au recouvrement des coûts auprès des habitants. La charge est lourde pour l'entreprise : il faut construire des réservoirs d'eau en amont du quartier, investissements coûteux à la rentabilité incertaine. De plus, les habitants de Korret Sbaâ ont plusieurs points d'eau gratuits et libres d'accès à proximité (bornes-fontaines, sources, puits). Dans ces conditions, la couverture en réseau du quartier sera-t-elle profitable à l'opérateur privé ? L'élargissement du marché de l'eau lui permettra en tout cas de remplir une partie de son objectif en matière de branchements sociaux (engagement contractuel) ; d'ailleurs l'équipement de Korret Sbaâ correspond aussi à une action d'éclat pour Amendis.

c) Enfin, ce projet illustre parfaitement comment le Maroc fait appel au partenariat international pour mener sa politique de lutte contre l'habitat insalubre.

#### **Photographies 39. Les médias s'emparent de cet exemple de bonnes pratiques...**



Les médias font écho du projet de restructuration et de l'approche participative de la société civile à Korret Sbaâ. Ici, une équipe de télévision en tournage (Tétouan, août 2003).

### 1.2.2. Le volet opérationnel : les réalisations

Les objectifs de la restructuration sont de régulariser les constructions existantes, de réorganiser le cadre bâti et la structure d'ensemble du quartier en améliorant les conditions de vie des habitants par une mise à niveau infrastructurelle. Mais l'opération ne concerne qu'une partie de Korret Sbaâ. La présentation en grande pompe par les pouvoirs publics et les médias de ces actions ne doit pas faire oublier qu'elles ne portent, directement et pour le moment, que sur environ 250 logements ; ce n'est qu'un début d'inclusion urbaine par l'équipement. 250 regards d'assainissement sont reliés au réseau principal qui passe sous la voie revêtue du quartier. Amendis ne prévoit pas plus de branchements sociaux à l'eau à court terme.

Rappelons les objectifs du projet de restructuration, objectifs qui seront atteints dans les prochaines années de manière fort partielle :

**Tableau 106. Opération de restructuration de Korret Sbaâ (Tétouan). Objectifs et réalisations**

Services	Objectifs	Réalisations
<b>Réseaux d'eau et d'électricité</b>	Toutes les maisons doivent avoir la possibilité d'être reliées aux réseaux d'eau et d'électricité	Le taux d'électrification tend vers 90 %, mais l'accès à l'eau par raccordement domiciliaire n'atteindra pas 20 % après la restructuration. Construction des réservoirs pour l'AEP (Amendis). 100 ménages sont raccordés à l'eau en OBS depuis janvier 2006
<b>Assainissement liquide</b>	Réseaux distincts pour les eaux usées et les eaux pluviales	Après la restructuration, moins de 20 % des ménages seront reliés à de tels réseaux
<b>Ordures ménagères</b>	Assurer la collecte	Néant
<b>Eclairage public</b>	Espaces publics doivent être parfaitement éclairés	Amendis renforce les infrastructures en 2003
<b>Voirie et accès</b>	Trame urbaine, voirie avec accès à chaque maison. Viabilisation des chemins, revêtement de la voirie, construction d'escaliers et de trottoirs, zones et chemins piétons, placettes.	L'accessibilité du quartier est facilitée par le revêtement de sa principale rue, de la route aux réservoirs. Mais les autres chemins ne sont pas aménagés.
<b>Adressage</b>	Définir les rues et les chemins en les nommant. Effectuer l'adressage du quartier (nomenclature pour les maisons et les rues)	Les maisons et les rues sont désignées avec des numéros. Seule deux rues portent un nom. Le facteur ne passe pas dans le quartier
<b>Foncier</b>	Régularisation	En cours
<b>Equipements publics</b>	Prévoir la construction d'équipements publics : centre de santé, collège, crèche, terrain de sport, maison de jeunes, foyer féminin, bibliothèque, marché, poste de police, arrondissement (caïdat)	Néant en 2005 hormis la construction d'un souk privé en bordure de route (vers la cimenterie). Projets de collège et centre de santé reportés. Pas d'intervention des services déconcentrés.
<b>Espaces publics</b>	Aménager des espaces de loisir à l'intérieur et aux alentours du quartier	Néant hormis la construction d'un complexe privé de loisir au bord de la route pour la <i>jeunesse dorée</i>
<b>Densification du bâti</b>	Mise en valeur des interstices et espaces vides	Néant sauf pour les réservoirs d'eau et la loge du gardien de ces derniers
<b>Espaces verts</b>		Néant

Sources : projet de restructuration et observations

L'ANHI prend en charge la construction d'une branche maîtresse du réseau d'assainissement et l'étude technique pour la trame secondaire. En attendant la construction du réseau secondaire d'évacuation des eaux usées, les habitants posent eux-mêmes des conduites qui évacuent vers la canalisation principale ; les voisins s'organisent à l'échelle des ruelles adjacentes à la conduite principale. Les pouvoirs publics font remarquer dans les documents relatifs à la restructuration de Korret Sbaâ que, indirectement à travers la facturation par Amendis des services (le coût de l'assainissement aux abonnés étant proportionnel à la consommation d'eau), c'est le délégataire qui amortira les montants que l'ANHI engage *via* l'autofinancement de cet OST et les subventions du budget général de l'Etat et des bailleurs internationaux. L'ANHI assure aussi le terrassement et le revêtement de la voie qui passe par dessus la conduite principale d'assainissement. Cette voie pénètre le quartier et rejoint les réservoirs construits par Amendis en amont.

Amendis fait construire (sous-traitance) deux réservoirs d'eau. L'opérateur doit récupérer les coûts des investissements d'infrastructures d'eau, d'assainissement et d'électricité à travers la facturation des services aux abonnés. Mais l'équipement de Korret Sbaâ ne faisait pas partie des priorités d'actions du délégataire pour plusieurs raisons : faibles gisements de clientèle par rapport à des quartiers sous-équipés plus vastes, abondance de l'eau des sources et de l'oued. Ce sont les pouvoirs publics qui incitent l'opérateur à s'intéresser au quartier.

Les coûts d'équipement dépassent les capacités contributives des familles. D'après l'étude de Fathallah Debbi (2004), les deux-tiers des ménages de Korret Sbaâ ont des revenus mensuels compris entre 1 000 et 2 000 Dh, un ménage sur dix dispose de moins de 1 000 Dh par mois. Amendis indique que le coût réel d'un raccordement « eau potable et assainissement » est estimé à 7 074 Dh et elle proposera *in fine* un devis type à 6 648 Dh avec possibilité de branchement social. L'opérateur est certes censé équiper le quartier, puis amortir ses investissements par la facturation des services, mais face à l'inadéquation entre les niveaux de revenus des habitants et les charges d'infrastructure, le soutien d'un tiers (Etat, bailleurs internationaux, collectivités locales) ne s'imposait-il pas ? D'après l'étude de Fathallah Debbi, 28 millions de Dh sont engagés par l'ANHI, soit 1 800 Dh par habitant (un SMIC)... indication qui évalue cette fois la population à plus de 15 000 personnes. 15 000 personnes, à raison de 6 par ménage, signifie environ 2 500 domiciles : dix fois plus que le nombre de branchements sociaux prévus (à l'eau et à l'assainissement). Il est néanmoins probable que les ménages pouvant être techniquement raccordés au réseau d'eau en feront la demande dans la mesure où il s'agit de familles plus aisées (bas du quartier, en bordure de la route, à proximité de la plus grande mosquée). Mais les ménages *du bas* ayant plusieurs bornes-fontaines à leur disposition, abandonneront-ils *la pratique du tuyau* à la borne et l'usage des sources ?

Les premières études pour l'opération de restructuration remontent à mai 2001 et les travaux ont démarré en 2002. Les chantiers prennent de l'ampleur au tournant de l'été 2003, lors des visites royales à Tétouan qui coïncident avec la saison propice à la réalisation des travaux (pas de pluies) : voie revêtue, construction des réservoirs, infrastructure d'éclairage public renforcée. La mise en fonction des nouveaux réservoirs est prévue courant 2004. Ensuite seront réalisés les premiers branchements à l'eau potable. La construction des réservoirs est indispensable pour régler le problème de pression de l'eau à l'intérieur du quartier.

En ce qui concerne la régularisation foncière, le projet de restructuration prévoit des facilités pour que les habitants obtiennent des autorisations de construire bien que les logements soient déjà bâtis. La seule condition posée est celle du respect des servitudes d'intérêt général prévues sur le plan d'aménagement pour la construction des équipements ; ce plan a été établi en fonction de l'existant. Le mot d'ordre est *restructuration sans démolition des constructions existantes*. Une procédure rapide et une réglementation exceptionnelle adaptées à ce cas particulier sont élaborées. Il s'agit de conserver et de légaliser le bâti en évitant les relogements. L'apurement du foncier ouvrira la voie à la fiscalisation des ménages.

« L'accès à un titre foncier constitue un objectif qui mobilise la population pour améliorer son logement et adhérer au processus de régularisation du quartier » (Debbi, 2004, p. 12).

La conservation foncière délivre des titres fonciers (*moukka*) sur présentation d'un acte de vente du terrain légalisé par la Commune, d'un plan du titre foncier mère répertorié au service du cadastre (qui existe pour Korret Sbaâ) et d'un plan de construction approuvé par l'Agence urbaine. Cette dernière « ne conditionne plus l'autorisation de lotir au préalable de l'immatriculation foncière. (...) La conservation foncière de Tétouan accepte de délivrer un titre foncier sur la base d'un acte de propriété attesté par la Moukka et un plan autorisé par l'Agence Urbaine de Tétouan » (Debbi, 2004, p. 16).



La restructuration d'un quartier ne se fait pas de manière uniforme mais par étapes. Force est de constater que l'opération de Korret Sbaâ est inégalitaire dans la mesure où les ménages situés sur le bas du quartier et le long de la voie revêtue sont favorisés. La restructuration concerne les familles les plus aisées et les plus anciennement installées qui disposent déjà d'une situation plus favorable que les habitants *du haut* (proximité de la route et des quelques équipements et commerces, concentration des bornes-fontaines et des compteurs d'eau). C'est aussi dans la partie basse de Korret Sbaâ que les finitions et le revêtement des façades des maisons sont achevés. Pour ainsi dire, *le bas* de Korret Sbaâ participe au processus d'inclusion urbaine du quartier tandis que *le haut* reste marginalisé. Pour illustrer ces aspects nous prendrons l'exemple de deux ménages :

### **a) La partie basse de Korret Sbaâ : inclusion urbaine d'un ménage favorisé**

Originaire du Rif, Nadir a plus de 50 ans et a vécu une grande partie de son enfance dans la médina de Tétouan. Il sait lire et écrire parce qu'il était élève d'un *mcid* de la ville ancienne. Issu de la tribu des Béni Boufrah (Rif méditerranéen), il épousera une femme originaire de Targuist (Rif central). Retraité de la cimenterie Lafarge, il a épargné une douzaine d'années avant d'acheter une parcelle pour construire sa maison à Korret Sbaâ où il est installé depuis 18 ans.

Lors de la reprise de l'usine de ciments par Lafarge, Nadir est mis en retraite anticipée. Tous ses fils travaillent. Deux d'entre eux vivent en Espagne, comme le frère de Nadir, l'un est employé dans un supermarché et l'autre est ouvrier agricole saisonnier. Le fils benjamin gère un magasin de vêtement que son père lui a acheté à Bab Nouadeur (*souk Sebta*, contrebande). Nadir a aussi deux filles qui ne sont pas encore mariées.

Le ménage dispose d'une parcelle sur le bas du quartier (110 m<sup>2</sup>, à 12,5 Dh le m<sup>2</sup>, 1 250 Dh au total, il y a 18 ans). Le titre foncier a été récemment enregistré au service du cadastre (grâce à un acte de vente que la Commune a bien voulu légaliser). La surface bâtie au sol est de 90 m<sup>2</sup>. Cette maison familiale est composée de deux niveaux (le second est construit cinq années après le premier). Les enduits et finitions des façades sont achevés et la terrasse est aménagée sur le toit. Le logement comporte six chambres, deux salons, deux cuisines, deux WC ; il permet d'accueillir les membres MRE de la famille pendant l'été. C'est une vaste maison bien située, puisqu'elle jouxte un chemin et surplombe l'oued el-Hama ce qui facilite l'évacuation des eaux usées. Avec ses voisins, Nadir a construit un réseau rudimentaire d'assainissement avec une conduite collective enfouie qui rejette les eaux usées dans le ravin.

Cette famille dispose d'un accès individuel à l'électricité depuis 16 ans. Elle ne bénéficiera pas de la première tranche de l'opération de restructuration, ni des branchements sociaux à l'eau potable, car son logement n'est pas limitrophe de la voie revêtue par l'ANHI. Mais la situation à proximité d'une borne-fontaine permet d'utiliser un tuyau pour remplir des réserves d'eau placées sur le toit et à l'intérieur du logement (c'est une maison *du bas*). Nadir a aménagé une salle de bain et une douche à l'intérieur du logement. Les femmes de la maison se plaignent néanmoins de devoir faire la lessive au bord du cours d'eau ; elles la font parfois sur la terrasse, mais Nadir les encourage à faire comme d'autres femmes du quartier (*aller à l'oued*) pour ne pas que ces dernières se plaignent d'un usage abusif de la fontaine. Le tuyau est utilisé uniquement la nuit en accord avec *les voisins de la fontaine*, à la fois pour éviter les plaintes des usagers des bornes au débit réduit, mais aussi parce que le point d'eau est utilisé par les gens qui portent les bidons et les seaux jusqu'à la tombée de la nuit. La présence de la borne-fontaine est une aubaine pour ces personnes, mais elles préféreraient disposer d'un branchement individuel à l'eau. Cette partie du quartier sera sans doute concernée par les restructurations à venir, après la construction des réservoirs.

Nadir fait pression sur les élus et l'association pour que le chemin qui passe devant sa maison soit asphalté. Il a pu négocier la pose d'un lampadaire sur sa façade. C'est donc qu'il a un minimum d'influence en raison de son statut économique et social.

### **b) La partie haute de Korret Sbaâ : un ménage démuné et défavorisé**

Comme Nadir, Hassan a une cinquantaine d'année. Il est né à Béni Ahmed dans le pays Ghomara (Rif occidental) et vit avec sa famille à Tétouan depuis quatorze ans. Cet ex-agriculteur a confié ses terres à son frère aîné pour accompagner ses fils dans la recherche d'un emploi en ville. Le fils aîné a 24 ans et ses frères 17 et 18. Ils n'ont pas trouvé d'emploi fixe ; ces factotums font vivre les sept membres du ménage avec des revenus irréguliers. Hassan a travaillé comme aide-couturier en arrivant à Tétouan, mais il a perdu cet emploi et ne sort plus beaucoup de chez lui (*je reste à la maison, je suis malade*).

La famille a habité pendant cinq années en location dans la médina, puis sept ans dans un logement loué à Korret Sbaâ (150 Dh par mois). Hassan a épargné une douzaine d'années avant de pouvoir acheter une parcelle pourtant bon marché aux *Mimoun* de Bousemlal (60 m<sup>2</sup>, 75 Dh le m<sup>2</sup>, 4 500 Dh au total, il y a deux ans) ; par rapport au ménage précédent, on observe que le prix du foncier a augmenté en une quinzaine d'années : Hassan a payé plus cher que Nadir un terrain plus petit et moins bien situé. L'accès à un titre foncier s'est effectué sur le même mode que le ménage précédent : grâce à la légalisation de l'acte de vente par la Commune (ce document aurait coûté 5 000 Dh à Hassan, presque autant que le terrain).

#### **Photographies 40. Les maisons de Hassan et de ses voisins (Korret Sbaâ, 2003)**



Les voisins de Hassan sont également originaires de Béni Ahmed. Ils ont acheté leur terrain à la même personne, au *moqqadem* du quartier, lui-même fils de *moqqadem*, et propriétaire d'une grande partie des terres de Korret Sbaâ. Ces logements bâtis récemment forment un petit *derb* qui a continué de s'étendre après le lancement du projet de restructuration : la trêve de la construction n'a donc pas été respectée partout. Les maisons sont semblables : deux pièces et un coin-cuisine s'étalent sur 30 à 50 m<sup>2</sup> de plancher, à peu près 7 m<sup>2</sup> par personne et moins. Elles sont construites en *briques rouges* partiellement enduites. L'évacuation des eaux usées est assurée par des puits perdus, des écoulements à ciel ouvert et de rares conduites de faible diamètre, mal enfouies et individuellement posées, qui rejettent en contrebas. Le raccordement à l'électricité a été rendu possible dès la construction de la maison : 8 000 Dh, la moitié au comptant et huit mensualités de 500 Dh, alors que les fils de Hassan rapportent mensuellement moins de 1 000 Dh chacun au foyer.

La femme de Hassan et sa fille (8 ans), ainsi que son fils scolarisé (12 ans), passent une bonne partie de la journée à côté de la fontaine installée sur le perron du logement. Cette localisation est vécue comme un avantage, mais les heures d'attente représentent une contrainte importante car il n'y a pas suffisamment de pression à ce point d'eau. La mère explique qu'elle passe plus de quatre heures par jour à attendre que l'eau coule pour remplir quotidiennement ses réserves (barils et bidons). Quand la pression est trop insuffisante, les femmes décident qu'il est interdit de remplir plus de quatre bidons de cinq litres à la fois. Il arrive que les coupures durent trois ou quatre jours, les femmes du *derb* se rendent alors aux autres bornes du quartier ; elles font la lessive à l'oued el-Hama.

La municipalité a autorisé les habitants à construire cette fontaine en 2000 pour en remplacer une autre, à l'amont, désormais démantelée parce que la pression était insuffisante et que l'eau ne montait pas. Mais le problème est inchangé depuis ce déplacement qui est effectué sur initiative des habitants après accord des autorités locales (cotisation des voisins à hauteur de 20 Dh par ménage, 5 Dh lors des réparations). L'eau coule mieux la nuit car les fontaines du bas sont alors moins sollicitées. Quand elle coule pendant la journée, elle arrive chaude, notamment en été, car l'adduction est apparente sur le sol donc chauffée par le soleil.

Les femmes du *derb* disent vouloir *l'eau au robinet dans la maison*. Elles et leurs maris précisent qu'ils sont pauvres et qu'ils ne demandent pas le raccordement à l'eau parce qu'ils n'en ont pas les moyens économiques et parce qu'ils savent que d'autres parties du quartier sont prioritaires dans ce domaine : « *Ceux du bas ont demandé, ils attendent. Quand ils auront les compteurs d'eau, alors nous pourrons le demander. Cela ne sert à rien pour l'instant* »... pas la peine de perdre sa salive dans d'inutiles tractations.

### *1.2.3. Synthèse sur le projet de restructuration de Korret Sbaâ*

Si l'équipement général du quartier Korret Sbaâ ne sera pas effectué avant plusieurs années, l'inclusion urbaine est en marche. Les premières étapes des travaux, et les perspectives d'intégration et de développement économique et social qu'elles ouvrent, sont à l'origine d'un intérêt des personnes et des entrepreneurs pour ce secteur de la ville où l'urbanisation est active. La restructuration s'accompagne de phénomènes spéculatifs renforcés sur les terrains. Alors que le prix du m<sup>2</sup> ne dépassait pas 40 Dh il y a vingt ans, les parcelles vendues aujourd'hui sont de plus en plus petites et chères : environ 200 Dh le m<sup>2</sup> à la veille de la restructuration, 300 Dh depuis que les travaux ont commencé et jusqu'à 1 000 Dh le m<sup>2</sup> dans les espaces qui pourront bientôt être reliés à l'eau parce que situés sur le bas du quartier.

C'est aussi du côté de l'entrepreneuriat que des évolutions s'observent. A l'échelle du quartier, les premières téléboutiques remontent à 2000-2001, après l'installation du réseau téléphonique en 1999-2000, une pharmacie et des douches collectives sont ouvertes aux bords de la route en 2001-2002. Ce sont des changements notables ; avant 2000, le quartier comptait quelques épiceries et trois fours collectifs. 80 rez-de-chaussée de Korret Sbaâ sont aménagés pour devenir des locaux à usages professionnels (commerces, ateliers). Au bord de la route « centre-ville - cimenterie », outre la spéculation sur les terrains pour l'habitat, des entrepreneurs tétouannais conduisent des chantiers importants et l'adduction d'eau qui passe sous la route est renouvelée par Amendis.

### **Les perspectives d'inclusion urbaine du quartier Korret Sbaâ**

La dynamique d'inclusion urbaine de Korret Sbaâ semble profiter, certes à des degrés variés, à l'ensemble des habitants du secteur. Certes, les grands chantiers privés au bord de la route ne participent pas au microcosme que peut représenter l'économie du quartier : les entrepreneurs ne font pas appel aux personnes qui ont des ânes pour le transport des matériaux de construction par exemple. Mais il existe des relations d'interdépendance entre les habitants de Korret Sbaâ, ainsi qu'avec les anciennes familles de Bousemlal. Les néo-urbains achètent les terrains aux paysans et peuvent fournir de la main d'œuvre aux personnes les plus aisées du quartier, notamment pour la construction. Ils sont clients de ceux qui possèdent les commerces de proximité. On verra aussi un habitant du quartier non-réglementaire acheter du foin à un *fellah* du douar, pour son étable au rez-de-chaussée de la maison... Ce modèle de proximité, avec une forte amplitude de niveaux économiques et sociaux sur un espace limité, n'est-il pas à mettre à l'actif des faibles densités de population et du bâti du secteur ?

Avec la densification du quartier dans les prochaines décennies, le risque n'est-il pas de voir les différenciations sociales se matérialiser davantage dans l'espace, avec des entités socio-spatiales fortement déterminées ? Actuellement pourraient être opposés la ségrégation socio-spatiale, que représente la masse compacte des quartiers pauvres du Djebel Dersa, au modèle de proximité et de diversité de Korret Sbaâ.

#### Photographies 41. Korret Sbaâ et la rive droite de l'oued Martil, un secteur attractif (2003)



Sacs de ciments  
au bord de la route

Un trafiquant de drogue, resté en Espagne depuis son inculpation par la justice marocaine, a entrepris la construction d'un vaste complexe moderne de loisir qui s'élèvera sur plusieurs niveaux entre la route et l'oued Martil (on parle d'un palais omnisports). Le chantier est impressionnant : plus de cinquante ouvriers logés dans des baraques, gros engins, des tonnes de béton armé, plusieurs compteurs d'eau.



Toujours au bord de la route qui conduit à la cimenterie, de l'autre côté du quartier Korret Sbaâ, en face d'une briqueterie, un entrepreneur construit un souk privé composé d'une centaine de petites boutiques en rez-de-chaussée qui entourent une future place marchande. Sur la photographie : la terre au bord de la route montre que l'adduction d'eau va être remplacée par Amendis, on observe aussi des lampadaires pour l'éclairage public, la maison du gérant-propriétaire et la mosquée du marché en construction (au fond du souk à droite). Les boutiques pourront avoir accès à l'eau et à l'électricité (l'eau utilisée pour la construction et celle de la nappe : puits à moto-pompe). Le prix du m<sup>2</sup> des locaux à usage commercial dépassera 3 000 Dh lors de la vente.

## 2. Processus d'inclusion et d'éviction dans la médina de Tanger : la Kasbah, un quartier ancien en cours de gentrification

Nous avons résidé dans la Kasbah pendant deux mois en 2002, cinq mois en 2003, 45 jours en 2004 et 15 jours en 2005. Les enquêtes par questionnaires et les entretiens ont été réalisés dans le quartier en juillet et août 2002.

La médina de Tanger est composée de cinq quartiers (fig. 38) :

- le quartier de la Kasbah : après une période de dégradation, voire de *taudification*, le cœur fortifié de Tanger connaît des processus de gentrification par de riches étrangers ;
- le quartier Oued Aherdan regroupe des rues commerçantes. Au cours des dernières décennies, les activités ont pris le dessus sur l'habitat, à tel point qu'il n'y a plus de borne-fontaine dans ce quartier. Les propriétés sont transformées en vastes bazars pour les touristes et magasins de prêt-à-porter, ainsi qu'en pensions insalubres occupées depuis quelques années par des Africains en transit, candidats à l'émigration clandestine, et leurs coreligionnaires en charge du *comité d'accueil* ;
- Jenan Captan (jardins de la capitainerie) et Dar Baroud (maison de la poudre, poudrière) sont des quartiers populaires plus pauvres que la Kasbah. L'AEP par bornes-fontaines y est important. Le départ progressif des anciens Tangérois a permis à des migrants du Nord marocain de s'installer dans des logements loués et achetés aux familles qui partaient dans les lotissements d'Etat après l'indépendance. La plupart des familles installées à Dar Baroud et Jenan Captan sont implantées dans la médina depuis deux générations ;

- Béni Idder est une extension de la médina qui remonte à la période coloniale. Les historiens rapportent que de luxueuses maisons appartenaient à des familles israélites spécialisées dans le négoce et les activités marchandes pendant le statut international de Tanger (1925-1956). Le luxe d'antan est encore visible dans l'architecture des demeures, mais ces dernières sont fortement dégradées après l'indépendance. Le mode d'occupation du logement est précaire : location, sous-location, *achat des clés*, squats et résidents à titre gratuit, etc. Les maisons sont divisées en plusieurs logements. En rez-de-chaussée, des locaux non destinés à l'habitation de quelques m<sup>2</sup> sans fenêtre sont occupés par des personnes aux comportements déviants (toxicomanes, prostituées). C'est le quartier le plus pauvre de la médina.

Figure 38. La médina de Tanger

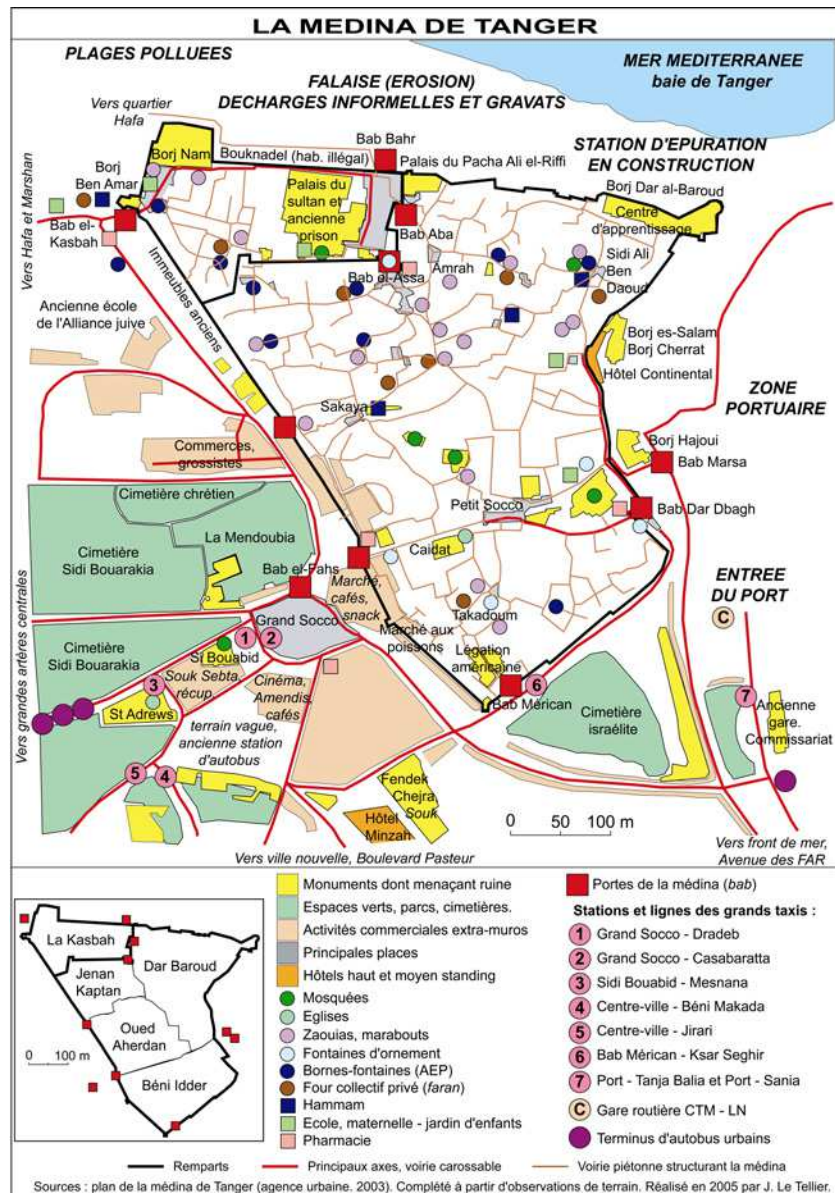


Tableau 107. Population et densité dans la médina de Tanger. 1994

Quartiers	Superficie en ha	Population en 1994	Densité moy. (nbre hab. / ha)
Kasbah	3,5	1 215	347
Jenan Captan	4,5	3 539	786
Dar Baroud	7	6 152	879
Oued Aherdan	5	2 165	433
Béni Idder	6	4 036	673
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>17 107</b>	<b>658</b>

D'après la direction régionale de l'Habitat, Tanger, 1998

Les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité de la médina remonte à la période coloniale. Ils sont en cours de renouvellement par Amendis. Les pouvoirs publics rénovent la voirie, tandis que l'opérateur privé démantèle les anciennes installations électriques 110 volts et remplace progressivement les infrastructures d'eau et d'assainissement. Dans les quartiers les plus visités par les touristes, Oued Aherdan et la Kasbah, la situation s'est améliorée depuis 2002, tandis que Béni Idder, Jenan Captan et Dar Baroud sont moins considérés. N'ayant pas obtenu de données précises sur la répartition des ménages de la médina selon le mode d'accès à l'eau potable, nous nous baserons sur les ordres de grandeur suivants : la moitié des habitants a un statut de locataire, quatre cinquièmes d'entre ces locataires utilisent les bornes-fontaines, un ménage propriétaire sur cinq ne dispose pas de raccordement domiciliaire à l'eau.

### **2.1. La Kasbah, dualité économique et sociale**

Après l'indépendance, les anciennes familles de Tanger délaissent la médina qui devient un lieu d'accueil des migrants originaires du Rif. La Kasbah présente un patrimoine culturel et architectural faiblement valorisé, avec une dualité entre les ménages marocains, pauvres pour une grande partie, et les riches étrangers qui y ont établi des résidences secondaires. En août 2002, nous avons dénombré 205 maisons dans la Kasbah : 105 appartiennent à des ressortissants étrangers et 19 logements sont vides, 53 résidences secondaires et 28 logements sans fenêtre, environ 340 ménages permanents et 1 150 habitants (marocains et étrangers), dont 76 personnes seules ; environ 180 logements disposent d'un compteur d'eau.

La mise en valeur touristique de la Kasbah reste limitée : des groupes de touristes étrangers, en séjour organisé dans les clubs de vacances du sud de l'Espagne, effectuent des visites guidées d'une journée à Tanger ; le circuit comprend un rapide passage dans la médina avant que les touristes ne soient conduits par les guides dans les bazars et les restaurants, puis ils retournent à Algésiras en bateau. C'est un épiphénomène par rapport à la gentrification qui est une évolution récente davantage structurelle. Le ré-embourgeoisement de la Kasbah se manifeste par l'achat et la restauration de maisons traditionnelles par les étrangers (Français, Allemands, Espagnols, Américains, etc.). Le prix du foncier a ainsi tendance à augmenter fortement. De longues tractations sont engagées entre les héritiers et les occupants des logements : par le don d'une somme d'argent ou l'achat d'une parcelle à bâtir en périphérie, les propriétaires marocains encouragent les locataires à quitter leur domicile pour ensuite le vendre. Dans un quartier où les loyers peuvent être inférieurs à 500 Dh, la moindre ruine ne se vend plus à moins de 150 000 Dh. Des fortunes importantes sont en jeu : par exemple, 450 000 euros pour un palais avec piscine. Les propriétaires de la Kasbah imaginent aisément la plus-value qu'ils peuvent réaliser ; nombreux sont ceux qui franchissent le cap et vendent leur bien immobilier puis partent en périphérie.

La gentrification désigne la réoccupation des centres-villes par des classes aisées (la *gentry*), après restauration et réhabilitation. Dans la plupart des grandes métropoles européennes, nord-américaines ou japonaises, elle est portée par un regain d'intérêt pour l'habitat en centre-ville, après les décennies du modèle pavillonnaire (Vandermotten, 2000). La gentrification concerne surtout des espaces dont le patrimoine immobilier est certes dégradé mais doté d'un cachet historique. La Kasbah de Tanger connaît un processus identique avec l'arrivée de personnes riches ayant une demande culturelle importante. Dans la continuité du mythe de la perle du Détroit, les artistes étrangers et marocains (musiciens, peintres, cinéastes) sont les premiers à manifester leur goût pour la Kasbah ; ils font renaître l'extravagance d'un Tanger artistique et cosmopolite.

« Le souvenir d'une Tanger onirique chez les intellectuels qu'elle a subjugués est resté vivace (...) » (Maroc hebdo international, n° 472, 6-12 juil. 2001, p. 22-23). L'engouement n'est pas récent, mais il renaît fortement depuis le début des années 2000.

La situation géographique de la Kasbah, cœur historique qui surplombe la côte et la médina, son site exceptionnel, avec une vue panoramique sur la baie de Tanger, et sa valeur architecturale font de ce quartier un lieu de prédilection pour les étrangers qui s'y établissent. La Kasbah est prisée. Un célèbre antiquaire espagnol réside dans un palais à l'architecture monumentale : le palais du Pacha acheté à une famille de Fès dans les années 60 par un diplomate européen collectionneur d'antiquités ; avec une surface au plancher de 450 m<sup>2</sup>, jardins et piscine, ce bien est estimé à un million d'euros. L'actuel propriétaire, un proche du Palais, possède aussi une boutique d'antiquités dans la ville nouvelle. Le patron d'un groupe industriel de cosmétique, un cadre supérieur d'Amendis, le propriétaire d'un restaurant italien à Tanger, une cinéaste et un ancien cadre de l'armée marocaine possèdent également des biens immobiliers dans la Kasbah. Les riches propriétaires engagent d'importants travaux de restauration et d'agrandissement des maisons qu'ils achètent. Ils s'offrent souvent les services d'une personne qui se charge de garder la maison en leur absence et de superviser les travaux effectués par des artisans locaux. Des ruelles entières sont investies par un même propriétaire qui acquiert plusieurs maisons avec l'intention à terme de fermer le *derb*, de le privatiser.

**Photographies 42. Galeries d'art, agences immobilières et maisons d'hôtes illustrent le processus de gentrification de la Kasbah de Tanger (2005)**



Il y a des galeries d'artistes dans le Kasbah. La plus ancienne, créée sur initiative d'un peintre anglais ami des Rolling Stones, remonte aux années 60. Une autre est aménagée dans un ancien four collectif par une Américaine.  
Photo : « agence immobilière - galerie d'art de la Kasbah », avec le logement restauré du propriétaire aux étages.

Un Français et un Allemand ont ouvert de somptueuses maisons d'hôtes. Les autorités considèrent cependant que la Kasbah n'a pas vocation à devenir un site hôtelier.



Maison d'hôtes qui surplombe les remparts

Si elles peuvent accepter les luxueuses maisons d'hôtes dans les tissus urbains anciens aux côtés de Marocains plus pauvres, les autorités locales entendent tirer parti de cette manne *via* la fiscalisation de ces nouvelles activités. Les pouvoirs publics acceptent mal la situation en raison du cachet historique et de la valeur patrimoniale des médinas<sup>17</sup>. Traditionnellement, la Kasbah est perçue comme le domaine des *oisifs* et de leurs *sujets*, plus largement du Palais, du Makhzen, des *Habous* et des Musulmans.

Prestigieux centre administratif et militaire, la Kasbah de Tanger était restée à l'abri de l'artisanat et des activités productives et roturières, hormis les commerces et services quotidiens de proximité. Elle demeurait immaculée d'hôtels et d'activités touristiques. Sanctuaire de la tradition et de la culture marocaine, la Kasbah représente un vestige des temps et modes de vie passés. Le style excentrique et le *mégalo-snobisme* que peuvent véhiculer les étrangers heurtent les mentalités locales.

<sup>17</sup> un représentant de la Commune, assisté d'un fonctionnaire de l'Agence urbaine, sous le contrôle de l'autorité locale, inspectent d'ailleurs la Kasbah plusieurs fois par an pour repérer les élévations illégales des niveaux des maisons. Ils ont la possibilité de verbaliser les contrevenants.

Les soirées déguisées et extravagantes, avec défilés dans les ruelles, et les jeunes prostitués invités à la fête, représentent un carnaval qui déplaît aux Marocains, mais il demeure davantage une *renaissance* qu'une nouveauté<sup>18</sup>.

La présence étrangère n'est pas sans poser des problèmes de voisinage et des formes de confrontation avec la communauté marocaine. La situation est vécue par cette dernière comme une injurieuse incursion, un sentiment alimenté par divers fantasmes (et réalités) à propos des mœurs occidentales. Les *Kasbaoui* se sentent impuissants face aux personnes qui achètent les maisons et y ajoutent des niveaux en obstruant le point de vue sur la mer et la ville depuis les terrasses. Ils reprochent aux étrangers de ne pas respecter les règles de vie à l'intérieur du quartier, à la fois à l'occasion des travaux (encombrement des ruelles, bruit, poussière), mais aussi au quotidien (dépôt des ordures ménagères devant les portes). Les comportements des étrangers sont perçus irrespectueux des us et coutumes : se faire bronzer dénudé sur les terrasses face aux femmes marocaines qui étendent les lessives, *cela ne se fait pas* ! Le mépris pour les étrangers est exacerbé par les écarts de richesse, de confort et de niveaux de vie entre les deux groupes. Il arrive que le prix d'une suite dans les maisons d'hôtes dépasse le montant du salaire mensuel minimum (SMIC).

La dualité économique et culturelle de la Kasbah s'exprime à travers la difficile cohabitation entre deux groupes sociaux. La population marocaine du quartier regroupe des familles des classes pauvres et moyennes souvent installées depuis plusieurs générations. Des *Kasbaoui* assistent impuissants à ce qu'ils considèrent comme un envahissement. Ils sont amers et superposent des sentiments d'incompréhension et de jalousie qui peuvent se révéler de manière vindicative chez les jeunes du quartier (formes d'agression verbale, de harcèlement).

Les *Kasbaoui* sont gênés par une richesse qui dérange parce qu'elle s'exhibe. La situation paraît d'autant moins saine que seuls quelques-uns en tirent parti. Femmes de ménage, cuisinières, gardiens et laveurs de voitures, et factotums qui se déclarent *faux-guide* en assistant les étrangers de diverses manières. Ces serviteurs sont rétribués pour se mettre à la disposition de ceux qui s'imposent comme d'opulents seigneurs. Les mœurs décadentes et le tourisme sexuel ne sont pas en reste ; ce sont aussi des *Kasbaoui* qui fournissent la drogue et les prostitués. L'animosité des jeunes qui ne profitent pas de la situation est grande : ils en veulent aux étrangers qui pervertissent leurs anciens amis et ils sont jaloux des avantages que tirent ces derniers.

Les néo-habitants de la Kasbah prennent l'initiative de faire restaurer les façades des logements dans les ruelles où sont situés leurs biens immobiliers. Cette amélioration esthétique du bâti a tendance à minimiser la perception de la pauvreté par rapport aux périphéries sous-équipées ; une pauvreté certainement moins visible au premier abord, mais néanmoins réelle. Chez les démunis, le quotidien est celui de conditions de vie difficiles.

Parallèlement aux acquisitions de maisons par les riches, c'est l'éviction des plus pauvres qui se manifeste sous diverses formes. Les nouveaux propriétaires ou ceux qui vendent leur maison dédommagent les occupants pour qu'ils quittent les logements. Par exemple, un haut fonctionnaire a acheté un bien immobilier loué par quatre ménages : il leur offre à chacun 20 000 Dh et une pièce à vivre en périphérie pour les convaincre de quitter les lieux ; en moins de deux années, les logements *taudifiés* seront transformés en une demeure raffinée.

---

<sup>18</sup> un ancien nous explique le suicide d'un *bâtard* qui se prostituait : il était stigmatisé parce qu'il était roux et surtout parce qu'il était le fils qu'une prostituée avait eu avec un Européen pendant la période coloniale.



## Des figures de réussite sociale parmi les *Kasbaoui*

A l'entrée de la Kasbah, l'ancien consulat d'Equateur a été racheté par un couple de Français dans les années 80 ; ils baptisent leur bien Dar el-Bab et, comme leurs voisins Catalans, ils le mettent en vente une vingtaine d'années plus tard. C'est à la fin des années 60, pendant *les années hippies*, que *les Catalans* ont rencontré Abdelwahid, fils d'un menuisier qui habitait la Kasbah. Alors âgé d'une vingtaine d'années, ce *Kasbaoui* est recruté pour les accompagner et les servir dans leurs voyages en bateau à travers le monde. Abdelwahid devient mousse, cuisinier, gardien, etc. Après son retour à Tanger et son mariage à la fin des années 70, Abdelwahid, devenu père de deux garçons, persuade ses amis espagnols d'acheter et de rénover une maison dans la Kasbah. A partir de 1981, il devient gardien de cette résidence secondaire et il est rémunéré en conséquence. Bien qu'il habite avec sa femme dans un appartement de la ville nouvelle, il dort tous les soirs à la Kasbah sauf quand les propriétaires ou leurs amis occupent la maison. Quand les Espagnols sont de séjour à Tanger, il doit les servir, faciliter leurs déplacements et leurs achats. Abdelwahid a fait un *bon mariage* en épousant une femme issue d'une lignée *Chorfa* (descendant du Prophète). Sa belle-famille, aisée et réputée à Tanger, a des biens immobiliers dans le quartier Hay Hayani. Les deux fils d'Abdelwahid ont été scolarisés dans les écoles espagnoles de Tanger et de Tétouan. Ils sont diplômés et placés dans des entreprises performantes en tant que cadres moyens.

Autre cas : Hassan, qui garde une villa de 200 m<sup>2</sup> appartenant à son oncle. Ce dernier réside en Californie et a obtenu la citoyenneté américaine ; il a acheté les parts des autres héritiers et confie son bien immobilier de la Kasbah à son neveu qui a l'autorisation de le louer. Hassan, guide dans les hôtels de luxe de Tanger, peut louer la demeure de son oncle jusqu'à 7 000 Dh par mois à des étrangers. Il a ainsi pu acheter une ferme dans le périurbain proche de Tanger.

### Inclusion ou *repêchage* ?

Native d'Oujda et issue d'un milieu populaire, Karima est arrivée à Tanger en 1999. Elle n'était pas mariée, mais enceinte et accompagnée de son ami ; elle fuyait sa famille. Elle va vivre plusieurs mois dans les patios<sup>19</sup> *taudifiés* de la Kasbah, puis quitte son compagnon délinquant, avant d'accoucher d'un enfant mort-né. Elle aura dans ses malheurs la chance de rencontrer le propriétaire d'une des deux maisons d'hôtes de la Kasbah. Elle entre à son service en tant que femme de ménage, cuisinière, garde d'enfants, etc. Elle a désormais un revenu et un logement décentes.

### Réussite sociale... ou conséquences négatives de la gentrification ?

Mohcine aspire à un mode de vie et à une trajectoire semblables – bien que circonscrite dans les frontières de la ville – à celle de son ami d'Abdelwahid, de quinze ans son aîné. Son père est arrivé orphelin à Tanger, au début des années 40, sans frère ni sœur, à l'âge de huit ans, alors que les famines sévissaient dans sa région natale d'Al-Hoceima. A Tanger, ce Rifain est pris en charge par un imam et apprend le Coran au *mcid*. Adulte, il est employé au service de nettoyage d'une agence bancaire, puis il travaille dans une usine qui l'envoie en Belgique. Son épouse est originaire des campagnes de Nador ; elle est arrivée avec sa famille à Tanger dix années après son mari. Le père de Mohcine a grandi dans la médina. C'est pourquoi il va préférer acheter une maison dans la Kasbah plutôt que de faire comme ses beaux-frères qui s'installent à Béni Makada Ard Daola. Il souhaitait répondre favorablement à la sollicitation de son patron pour s'installer en Europe, mais sa femme ne voulait pas quitter le Maroc : « *ma mère ne voulait pas vivre avec les Nçara (Chrétiens). Elle disait que ce n'était pas pur, elle voulait son hammam, son four, ses voisins. Alors mon père est parti plusieurs fois seul en Europe. Elle voulait vivre à Béni Makada à côté de ses frères, mais mon père préférerait la Kasbah* ».

La famille de Mohcine n'est pas issue d'un milieu social favorisé, mais son père comme ses frères ont fait des choix stratégiques pour sortir de la pauvreté : quatre des cinq frères de Mohcine ont émigré en Belgique, ainsi que deux de ses six sœurs, il a également de la famille en France. L'épargne rapatriée par ces MRE a permis l'achat d'une parcelle en 1990 et la construction d'une vaste maison familiale dans le quartier Souani<sup>20</sup>. Les parents s'y installent et le domicile de la Kasbah est laissé au frère de Mohcine, un électricien marié et père de trois enfants.

---

<sup>19</sup> Les patios, forme d'habitat particulière qui regroupe des cas hétérogènes à Tanger et à Tétouan, font l'objet d'une présentation à la fin du chapitre 9.

<sup>20</sup> Comme dans les quartiers voisins (Lalla Chafia, Houmat Belgica) et dans d'autres secteurs (Drissia), les logements appartiennent à des MRE qui confient leur bien à un membre de la famille resté au Maroc.

Mohcine est alors obligé de suivre ses parents, il doit quitter la Kasbah parce qu'il n'est pas marié ; pour les Rifains, il est mal vu de vivre célibataire avec des femmes mariées autres que ses sœurs et sa mère : « *mon frère travaille. Il n'y a que sa femme à la maison pendant la journée. Je ne peux pas rester dans la maison si elle est toute seule, c'est la honte* ». Mais Mohcine veut vivre dans la Kasbah, où il a toujours habité et où il gagne un peu d'argent en offrant ses services de *faux-guide* aux touristes de passage. Il va devoir se marier pour retourner vivre dans la maison familiale où il est né. Il épouse une Rifaine âgée de 20 ans de moins que lui et aura bientôt un premier enfant. Trois années plus tard, en 2004, le père de Mohcine vend la maison traditionnelle à un MRE. Il s'est préalablement assuré de laisser ses deux fils qui habitent Tanger dans une situation favorable : il aide l'électricien à financer l'achat d'une parcelle et la construction de son logement en périphérie et il achète une maison à restaurer dans la médina pour Mohcine.

Mohcine est instruit : son éducation croise valeurs traditionnelles acquises au *meid*, qualification professionnelle et culture générale. Il est respecté par les voisins en raison de sa politesse, de son savoir-vivre et parce que son père est un ancien du quartier, un homme respectable. Mohcine est passé en quelques années du statut de *faux-guide*, certes astucieux puisqu'il savait dénicher les touristes fortunés, à celui d'intermédiaire des étrangers qui achètent des maisons. Il était devenu, pour un temps, un dignitaire de la Kasbah. Il prenait alors part aux affaires du quartier, à sa gestion quotidienne : quand il y avait des travaux publics dans la Kasbah, lors des visites des représentants locaux et des fonctionnaires, il participait aux réunions improvisées de notables sur la Place Tabor.

Tout est allé très vite pour Mohcine. En 2002, il a joué le rôle d'intermédiaire entre les propriétaires de deux maisons et un artiste français qui souhaitait réunir ces biens pour établir une résidence secondaire ; Mohcine a facilité la vente, les démarches administratives, le règlement des litiges entre les héritiers, puis il a supervisé les travaux de restauration et gardait la maison en l'absence du propriétaire. La même année, un couple de scientifiques français a acheté une maison dans la Kasbah ; Mohcine sera aussi leur serviteur. En 2003, des Français, amis de l'artiste dont Mohcine entretenait la maison, en visite à Tanger, décident d'acheter une ruine dans la Kasbah ; Mohcine s'est fait doublé par le propriétaire d'une maison d'hotes pour le rôle d'intermédiaire dans la vente. Qu'à cela ne tienne, il est parvenu à placer un chef de chantier pour la rénovation de la maison. En contrepartie, il pouvait se servir du matériel et des matériaux pour restaurer une autre maison qu'il gérait (après avoir encore participé à la vente en tant qu'intermédiaire). Ce dernier coup sera son plus gros : en 2003, il a offert ses services à un Français qui a acheté une maison située dans le secteur Gourni de la Kasbah (elle prend appui sur la muraille, le rez-de-chaussée est au niveau des toits de Jenan Captan, quartier que la maison domine de trois étages). Il en a coûté 60 000 euros au nouveau propriétaire, plus 18 000 euros pour régler le litige qui l'opposait à quelques héritiers récalcitrants, et encore environ 20 000 pour la restauration et les honoraires de Mohcine. Ce dernier était d'autant plus satisfait de cette affaire qu'il était arrivé ainsi à contrecarrer les desseins d'un Espagnol qui souhaitait récupérer plusieurs logements dans la ruelle, puis boucler l'accès au *derb*. Dans cette ruelle que le propriétaire espagnol comptait privatiser, un autre Français a acheté un patio *taudifié* après avoir dédommagé les locataires ; le coût supporté pour cette acquisition est de 250 000 euros, montant identique qu'il propose aux voisins français pour racheter le bien que Mohcine a fait rénover.

**Photographies 43. La mosquée et les demeures de la Kasbah surplombent la médina (Tanger, 2004)**



Les remparts séparent la Kasbah du quartier voisin Jenan Captan.

A l'automne 2004, Mohcine était gardien de deux maisons dans la Kasbah et était parvenu à ce qu'il souhaitait. Sa situation favorable était enviée par ses copains d'enfance et Mohcine ne s'était pas fait que des amis dans son succès parce qu'il concurrençait des nantis dont il n'avait pas le rang.

Une seconde fois, tout va aller très vite pour Mohcine et sa chute sera plus rapide que son ascension vertigineuse, euphorique et momentanée ; il tombera au premier croche-patte tendu dans le piège de la drogue. Son père vend la maison familiale. Le café que Mohcine fréquentait quotidiennement ferme. Il perd ses repères et des formes de sociabilité qui contribuaient à son équilibre. Il devient client des prostituées dans les débits nocturnes de boisson. Puis il sombre dans la consommation d'héroïne dont il devient dépendant. Pour acheter la drogue, il va revendre ses biens, puis ceux de ses patrons. Sa femme le quitte. La toxicomanie est maître de lui. Il monte un petit hôtel de passe dans les biens qu'il a en gérance. Quand les propriétaires se rendent compte de la supercherie, ils récupèrent leurs clés et portent plainte. Mohcine est perdu, mais sa famille ne l'abandonne pas (ou pas encore) : grâce à son influence, elle lui permettra de suivre une cure de désintoxication dans un des trois centres d'accueil spécialisé du pays – on ne s'étonnera pas de la localisation de ces centres : Casablanca (la métropole), Salé (la banlieue populaire de Rabat) et Tanger *pas besoin de parenthèses*.

### **Frustration de jeunes défavorisés face à la gentrification de la Kasbah**

Abdelislam et Abdelkader ont 38 et 33 ans. Célibataires et sans emploi. Ils sont écartés au profit d'autres jeunes pour servir les étrangers de la Kasbah. Ils sont propriétaires d'une maison en rez-de-chaussée de 30 m<sup>2</sup> ; la toiture est restée en chantier pendant 26 années et le logement prenait l'eau jusqu'à ce que le voisin français assure les travaux à sa charge en 2004. Leur père Tangérois a fait carrière chez les pompiers de Casablanca où sont nés ses quatre enfants : le premier est aussi pompier à Casablanca et la fille cadette de 28 ans s'est mariée en 2003 avec un cousin *oujdi* de Karima (employée d'une maison d'hôtes de la Kasbah également née à Oujda). Abdelislam et Abdelkader occupent le logement hérité de leur père. Ce dernier a acheté après sa retraite un terrain vierge à l'angle d'une rue, puis il y construit une pièce insalubre et sous-équipée : ni eau ni électricité, mobilier réduit à minima. Abdelislam est un amant entretenu par des étrangères en visite à Tanger. Son jeune frère passe ses journées entre les cafés, le bord de mer (pour pêcher à la canne les poissons qui constitueront le plat principal de ses repas) et la place de la Kasbah où il aborde les *Nçara* (Chrétiens) de manière vindicative. Ces individus sont d'autant plus frustrés par la gentrification actuelle du quartier qu'ils n'en profitent guère et que leurs voisins étrangers entreprennent d'importants travaux de restauration. Ils se disent gênés par les chantiers et cherchent des prétextes pour se disputer avec les Européens. Cette frustration se traduit par des actes de vandalisme sur les façades des maisons voisines : bris de la porte du coffret du compteur d'eau et d'électricité, dépôts d'ordures sur le palier du Français, etc. Pour contenir l'animosité de ses voisins, le Français décide de prendre en charge des travaux pour améliorer leur toiture et il leur offre un accès sommaire à l'électricité (fil tiré).

### **Et l'inclusion des *gentrificateurs* ?**

Les étrangers qui investissent la Kasbah cherchent à s'intégrer et à se faire accepter : emplois des Marocains, petits services et éventuels dépannages financiers, charité aux malades et à l'occasion des funérailles, constitution d'association. On paye des lunettes à un enfant, on fait l'aumône à la veuve. Les étrangers de la Kasbah sont à l'initiative de la création d'une association de quartier qui s'appuie sur les associations mondaines tangéroises, entre autres fondations, œuvrant pour la préservation du patrimoine de la ville (l'association Tanger Médina créée par des membres de l'association Boughaz notamment). Dans le cadre de la mission des pouvoirs publics de réhabilitation des tissus anciens, ces associations se rapprochent de l'ANHI, avec le soutien d'organismes étrangers, autour de la problématique de requalification et de sauvegarde de la médina et du patrimoine historique. Ce partenariat permet de dégager des fonds auprès des bailleurs internationaux, mais force est de constater que ces deniers sont soit insuffisants soit mal utilisés voire dilapidés de manière outrancière. Ce contexte ouvre la voie à différents audits et séjours onéreux d'experts étrangers. La vice-présidente d'une des associations est l'architecte qui remporte les contrats passés pour des opérations ponctuelles qui peuvent tourner au fiasco :

- une action visait à aménager l'accès et le site des tombeaux puniques qui surplombent une falaise sur le plateau du Marshan. Rien n'a été fait sinon des colonnes et des blocs de béton qui détériorent la qualité paysagère de ce lieu récréatif ;

- d'autres déboires auront lieu sur la Place Takadoum du quartier Béni Idder. Ce dernier abrite l'ancienne Légation américaine, entretenue comme vestige du *Tanger international* par une fondation. L'action de l'association visait à réaménager une place populaire où il y avait une borne-fontaine au centre et des commerces autour, lieu de sociabilité par excellence. La fontaine était délabrée, la place continuellement détrempée. L'association éliminera le point d'eau et le remplacera par une fontaine d'ornement d'où rien ne coule. Outre le fait que l'esthétique et le goût de cette réhabilitation a été décriée par des personnalités influentes dans le domaine culturel, le déplacement de la borne-fontaine a été fortement critiqué par les usagers car le point d'eau a été déplacé dans le recoin d'une ruelle peu pratique d'accès. Avec la fermeture de la borne-fontaine, la Place Takadoum perd ses fonctions sociales et son rôle dans les modes de sociabilité ;
- dans la Kasbah, la *journée propreté* prévoyait la mobilisation des jeunes sans emploi pour nettoyer les ruelles et débarrasser une décharge sauvage sur un terrain vague ; c'est aussi un échec : les jeunes veulent un salaire et non pas un sandwich avec une boisson.

L'association Tanger Médina, l'ANHI et le GRET<sup>21</sup> sont associés au projet de réhabilitation de la médina financée par l'ADPN, les collectivités locales, les ministères de la Culture et de l'Aménagement du territoire et de bailleurs internationaux. Une subvention est débloquée pour les objectifs suivants : la création d'un parcours historique dit *parcours Matisse*, la pavage de sept places pour compléter la réfection de la voirie en cours (depuis plusieurs années), un emploi chargé du suivi de la collecte des ordures ménagères, des cours d'alphabétisation à la Légation américaine, des expositions artistiques et la promotion des ateliers de la médina. Pour les habitants interrogés à ce sujet, les travaux s'éternisent, ils sont pensés par les architectes et urbanistes sans tenir compte des particularités culturelles de la médina et de son aménagement, l'argent est gaspillé et détourné.

En réalité, le faux-semblant de dynamique participative camoufle mal la faible adhésion des habitants. Le lieu de concertation des bailleurs reste la Wilaya, celui des associations l'ancienne légation américaine : des citadelles inaccessibles pour les intéressés. Les responsables des projets expliquent que sept places font l'objet de rénovation et que, autour de ces sept chantiers, sept associations de quartier sont créées ou *réanimées*. La plupart des chefs de ménage interviewés déclarent ne pas avoir connaissance de l'existence de ces associations.

Nous avons cependant pu recueillir les informations suivantes : l'association de la Kasbah est créée sur initiative des étrangers qui habitent le quartier, elle se réunit dans l'école primaire du quartier, une centaine d'habitants a assisté à l'élection des représentants, ils ont voté à main levée, sans pour autant être membres adhérents. Le passage en revue des membres du bureau de l'association apparaît particulièrement significatif : un enseignant de l'Institut supérieur international de tourisme (ISIT Tanger), l'épouse d'un cadre supérieur d'Amendis qui habite la Kasbah, le président d'une fondation de la médina qui souhaite ouvrir un restaurant dans la Kasbah, deux Marocaines mariées à des étrangers, les propriétaires d'une galerie d'arts et d'une maison d'hôtes, le gérant du jardin d'enfants de la Kasbah, un instituteur *fassi* marié à une femme de la Kasbah, une personne présentée comme un petit fonctionnaire avide d'un pouvoir qu'il n'a pas, un coiffeur, un épicier, etc. On dit qu'ils ont un intérêt personnel à être responsables associatifs et que l'intérêt collectif est secondaire. Les personnes traditionnellement influentes ne participent pas ou sont écartées, en particulier les religieux (par exemple, la candidature d'un *imam réputé qui fait la prière du vendredi dans une mosquée de la médina, licencié de droit islamique et fils d'un membre de l'assemblée des Oulémas*<sup>22</sup>, ferait peur aux étrangers malgré ses paroles et prêches modérés).

<sup>21</sup> Groupe d'échange et de recherche technologiques

<sup>22</sup> Ouléma : savant, théologien de l'Islam, garant de la tradition islamique. Au Maroc, l'assemblée des Oulémas est une institution du ministère des Affaires religieuses.

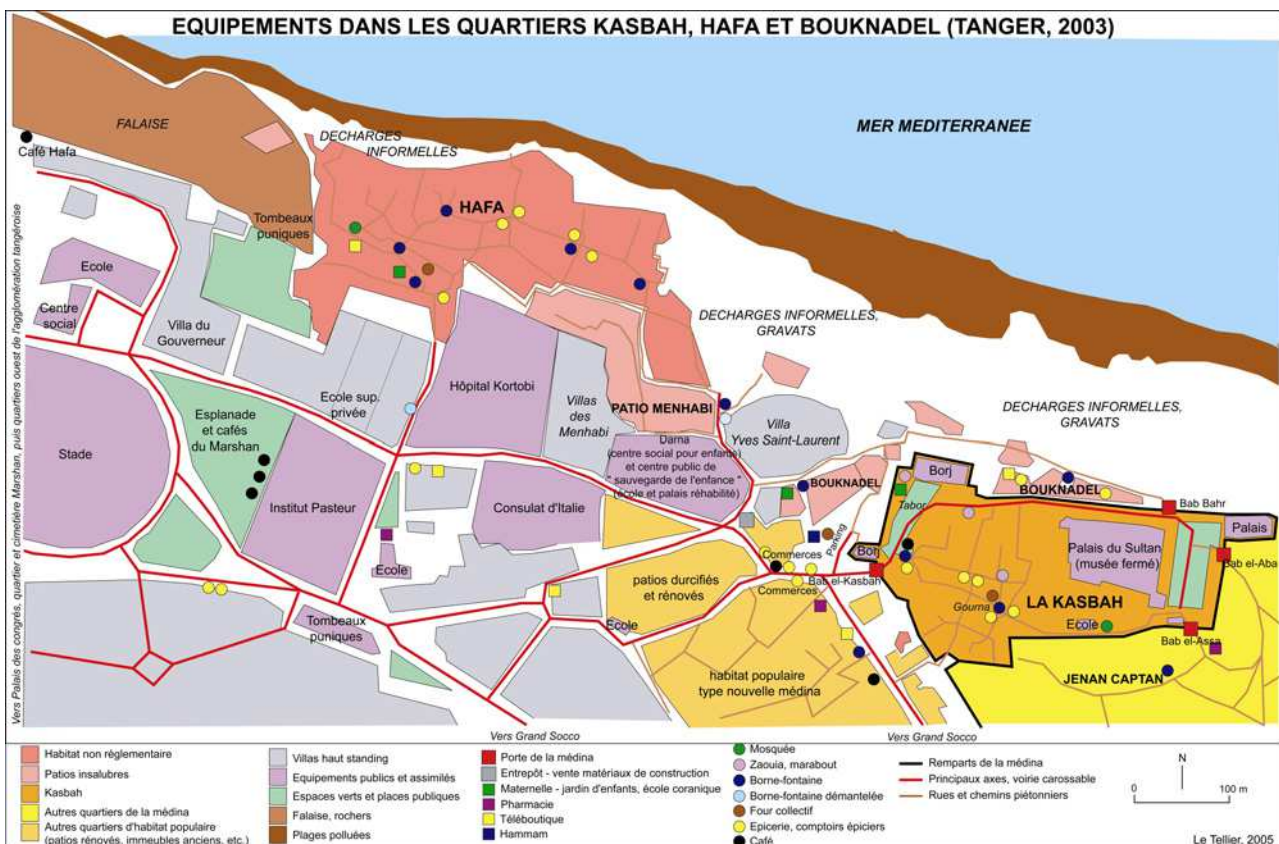
L'association est présentée comme une machine à servir les intérêts de chaque membre. Les rumeurs courent : « avec l'association, ils vont pouvoir récupérer beaucoup d'argent, des millions qu'ils vont se partager. Ils vont se promener dans le monde entier pour parler de la Kasbah dans les salons des ambassadeurs, à l'Unesco. Des voyages dans des grands hôtels pour aller chercher d'autres voyages... Et nous, nous attendrons. Mais nous avons pris l'habitude d'attendre. Nous sommes des spectateurs. Cette association, c'est juste une distraction pour nous. C'est pour voir qu'on y va, mais on n'est pas intéressé. Ne parle pas de cotisations, sinon tu ne verras personne ». Propos clairvoyants ou machiavéliques ? Serait-il possible que de riches personnalités étrangères portent le *produit Kasbah* à l'international, qu'elles cherchent à s'offrir une légitimité multi-scalaire du local au global ?

La question « ne sont-ce pas les étrangers qui cherchent à s'intégrer ? » prend aussi tout son sens à travers les propos d'un artiste Français quinquagénaire qui a acheté une maison dans la Kasbah ; il est divorcé d'une femme marocaine après qu'elle ait obtenu la nationalité française : « elle est devenue Française, je suis devenu Marocain ». Evidemment, le Français trouve au Maroc ce qu'il n'a pas ou ne peut pas faire en France, parce qu'il n'en a pas les moyens ou/et le droit, et cette femme cherche en France ce qu'elle n'a pas au Maroc.

## 2.2. La Kasbah, un quartier dégradé en cours de gentrification

La Kasbah regroupe une mosquée, une école primaire, un jardin d'enfants privé, un four à pain collectif (privé), deux bornes-fontaines, huit comptoirs épiciers, un café, une association de musiciens. Et à l'extérieur des remparts : épicerie plus grandes, pharmacie, hammam, four collectif, cafés, pâtisseries, etc. Pour les étrangers : des galeries d'art. Seule une association de peintres rassemble les deux communautés ; les peintres marocains vendent bien leurs toiles depuis l'arrivée des étrangers, leurs œuvres rejoignent les salons européens et américains.

Figure 39. Equipements dans les quartiers Kasbah, Hafa et Bouknadel (Tanger, 2003)



Dans la Kasbah, les premières infrastructures d'eau potable remontent aux années 40-50 et les bornes-fontaines peuvent être qualifiées d'historiques.

La mise en place du réseau d'adduction s'accompagne de l'ouverture d'une première fontaine sur la Place Tabor. Ce point d'eau est situé à l'entrée de la Kasbah, mais suffisamment en retrait pour être protégé des regards. Cette fontaine était gérée par un gardien, un vieil homme qui faisait payer les seaux d'eau distribuée. En face, le gérant d'un petit café maure raccordé à l'eau avait installé un robinet à l'extérieur de son établissement et vendait également l'eau : au bout de quelques années, il a annulé son abonnement car l'eau coulait désormais gratuitement à la fontaine ; il préférait s'approvisionner à la borne installée à proximité de son café plutôt que de payer une facture. Après sa mort (années 80), sa veuve sans enfant sera expulsée : elle est dans le besoin et une personne de la Kasbah l'installe dans une baraque à Hafa, bidonville voisin (on dit qu'il a acheté la clé pour elle, mais elle dit qu'il lui a fait acheté la clé avec sa part de l'héritage du café). Elle y habite toujours et vit de la mendicité dans la médina. Le *petit café noir*, le *café Driss*, est détruit et remplacé par une maison cossue. Malgré ses revenus, le propriétaire actuel préfère toujours l'eau de la fontaine au branchement individuel... il (ab)use du tuyau. La seconde borne-fontaine est celle de la placette Gourna (abattoir), située en face d'un four collectif et d'un comptoir-épiciier. Les anciens rapportent que cette fontaine a été installée à la fin des années 50, après un meurtre qui aurait eu lieu à cause d'une dispute de tour d'accès à la fontaine Place Tabor. Les deux points d'eau ont connu plusieurs transformations et les habitants continuent de s'y approvisionner.

#### Photographies 44. Les bornes-fontaines de la Kasbah (Place Tabor et Place Gourna)



*A gauche, 2004* : la Place Tabor de la Kasbah ; le café Driss rénové surplombe les autres maisons.

*Au milieu, 2004* : historique lieu de sociabilité dans un recoin de la Place Tabor à l'entrée de la Kasbah. La photographie est prise dos au café Driss. Au fond : un comptoir-épiciier dont le gérant est le gardien de la galerie d'art aménagée dans un four collectif réhabilité.

*A droite, 2002* : la borne-fontaine est camouflée derrière la rambarde et le muret.



*(2002-2003) A gauche* : la fontaine Gourna, en face d'un four collectif ancien et toujours en fonction. Les photographies suivantes sont prises dos au four et face au comptoir-épiciier de la placette.

Dans le domaine de l'AEP, la fin des années 50 et les deux décennies suivantes correspondent aux raccordements à l'eau des domiciles de la Kasbah. Il suffit alors de pouvoir payer pour avoir l'eau au robinet à la maison. L'accès à l'eau par raccordement individuel est ainsi perçu comme un signe de richesse dans un quartier pauvre. La distribution gratuite aux bornes-fontaines devient une forme d'aumône aux plus démunis. Actuellement, plus de la moitié des logements du quartier est équipée en branchement individuel.

Les usagers des bornes-fontaines de la Kasbah sont majoritairement locataires de leur logement ; ils n'ont pas les moyens de financer un raccordement du domicile ou bien le propriétaire refuse de leur accorder une autorisation qui leur permettrait de procéder à l'installation d'un compteur d'eau (chapitre 6).

Ce sont les habitants qui organisent l'entretien et les réparations des bornes-fontaines. Les gérants des comptoirs épiciers les plus proches des fontaines ont un rôle de gardien des bornes. Ils remplacent les robinets lorsqu'ils sont usés, vandalisés ou volés. Ils prennent en charge la réparation sur leur initiative, puis attendent/demandent une participation de quelques dirhams aux usagers : il n'y a pas de montant fixé et le refus de contribuer sera perçu comme une honte (*chouma*). L'épicier a une autorité de fait, il est investi d'une sorte de mission déléguée de service public. Il surveille à la fois la fontaine, mais aussi ses alentours. Influent dans les relations de voisinage, c'est un acteur essentiel de la vie collective. Garant de l'entretien et de la sécurité des espaces publics, l'épicier a une autorité autoproclamée et reconnue par les habitants.

Les épiciers sont des usagers des bornes-fontaines ; il en va donc de leur intérêt que ces points d'eau fonctionnent bien. L'entretien des fontaines rend néanmoins service à la collectivité. L'attitude des épiciers est significative d'une forme de responsabilité et d'un rôle moteur dans la sociabilité du quartier. Les épiciers, aussi par les crédits qu'ils font à leurs clients, s'impliquent dans la vie quotidienne du quartier. Ils régulent les rapports sociaux, notamment autour des bornes-fontaines. Dans la Kasbah, ils réprimandent les enfants qui gaspillent l'eau en jouant autour de la fontaine. Ce comportement des enfants montre que l'accès à la fontaine est relativement facile en médina : il y a rarement *trop* de monde autour de la borne et, depuis les fenêtres, on surveille le moment opportun pour aller chercher l'eau. Les bornes-fontaines n'y sont pas autant sollicitées que dans les périphéries sous-équipées où elles peuvent représenter le seul mode d'accès à l'eau. Des usages de l'eau en médina pourraient paraître abusifs aux habitants des marges urbaines : tuyaux, jeux des enfants, nettoyage des voitures et des pas-de-porte. Néanmoins, l'accès à l'eau par bornes-fontaines est un indicateur de la pauvreté et de la dualité sociale ; il reste important dans la Kasbah et, pour beaucoup d'habitants, les bornes-fontaines sont vitales.

**Tableau 108. Distribution d'eau potable aux bornes-fontaines de la Kasbah. Tanger. 2001**

Borne-fontaine	Vol. distribués	Vol. distribués	Vol. distribués	Population	Litres / jour / hab.
	2001, en m3	Trimestre maxi.	Trimestre mini.	Nombre d'hab.	Ratio théorique
Place Tabor	3 555	1 369	665	<i>Estimation d'après dénombrement</i>	
Place Gourna	3 598	986	770		
<b>Total, moyenne</b>	<b>7 153</b>	<b>2 355</b>	<b>1 435</b>	<b>1 150</b>	<b>17</b>

D'après : Amendis 2002

Les deux bornes-fontaines de la Kasbah ont distribué chacune un peu plus de 3 550 m<sup>3</sup> en 2001. L'amplitude des volumes distribués entre le « trimestre maximum » et le « trimestre minimum » est moins forte pour la fontaine Place Gourna, située à l'intérieur des *derbs*, tandis que le rapport est quasiment du simple au double pour la borne Place Tabor qui sert au lavage des voitures des estivants et aux chantiers de construction à la belle saison. La fontaine Place Gourna est essentiellement utilisée pour les usages domestiques de l'eau et les consommations apparaissent aussi plus importantes en été.

L'appréciation de la dernière colonne du tableau doit tenir compte du fait qu'environ la moitié des domiciles de la Kasbah sont raccordés à l'eau potable. Pourtant, la dotation par jour et par habitant (qui ne distingue pas la population disposant d'un branchement individuel des autres habitants) est supérieure à celle de Korret Sbaâ, alors que de nombreux ménages du quartier disposent d'un raccordement domiciliaire à l'eau.

Dans la Kasbah, les infrastructures d'eau, d'assainissement liquide et d'électricité remontent à la période coloniale. Bien que les réseaux soient renouvelés par Amendis dès les premières années de la gestion déléguée, les chantiers réalisés par des entreprises sous-traitantes ont posé de multiples problèmes. Outre les nuisances que représentent les chantiers (chaussées défoncées, coupures d'eau, ruelles fermées), en particulier en raison du caractère rudimentaire des techniques employées, les conditions de sécurité pour les habitants ont laissé à désirer et il y a eu des accidents<sup>23</sup>. La durée des travaux a été anormalement longue, ce qui a alourdi le risque d'accident. Les habitants ont reproché aux ouvriers d'être ni qualifiés ni motivés, bien qu'ils leur ont offert le thé en espérant des marques d'attention et de zèle à leur égard. Après 18 mois de travaux, les *Kasbaoui* constatent de nombreuses malfaçons et des défauts de finition : un regard d'assainissement pour deux logements, égouts des eaux pluviales obstrués, infrastructures apparentes qui devraient être enfouies et *vice-versa*. Après le renouvellement des infrastructures, il a fallu attendre encore plusieurs mois pour que la Commune se charge de la voirie ; et c'est le même constat de gabegie après les travaux.

### **Dualité sociale, types de logements et accès à l'eau dans la Kasbah**

Du taudis de 8 m<sup>2</sup> sans fenêtre au palais rénové et équipé d'une piscine, nous dénombrons environ 340 logements habités dans la Kasbah. La typologie des logements en fonction de leurs caractéristiques peut représenter un indicateur de la dualité sociale du quartier :

- une centaine de logements est constituée de pièces uniques en rez-de-chaussée, par exemple dans des patios. Ils sont habités par des ménages pauvres et généralement locataires (ou *achat des clés*). 28 logements sans fenêtre font moins de 15 m<sup>2</sup> ;
- environ 140 ménages type classe moyenne, à peu près également répartis entre propriétaires et locataires, vivent dans des R+1 ;
- une centaine de logements type R+2 (et plus) appartiennent aux familles les plus aisées du quartier qui sont majoritairement propriétaires de leur domicile.

Schématiquement, la moitié des ménages de la Kasbah loue son domicile ; les logements des locataires sont plus petits que ceux des propriétaires. Une analyse plus fine permettrait de distinguer les réels propriétaires des personnes qui ont acheté une clé : une vingtaine de ménages qui a acheté la clé est dénombrée dans le quartier. Les résidences secondaires représentent le quart des maisons de la Kasbah (mais moins de 15 % des logements) ; ce taux est susceptible d'évoluer à la hausse étant donné la dynamique actuelle de gentrification et la vingtaine de logements vacants. Environ 5 % des ménages occupent des logements à titre gratuit : gardiens de résidences secondaires, logements de fonction, squats des individus marginalisés.

Logiquement, la répartition entre ménages ayant accès à l'eau aux bornes-fontaines et ceux disposant de raccordements domiciliaires est calée sur la répartition entre propriétaires et locataires. Les locataires sont majoritaires à la borne. Cependant, des propriétaires aisés qui habitent des R+2 à côté des fontaines, passagers clandestins à la borne-fontaine, ne sont pas raccordés au réseau et s'approvisionnent encore aux bornes grâce aux tuyaux. Inversement, certains locataires ont le compteur. A l'exception de quelques taudis, l'électrification et le raccordement au réseau d'assainissement est général dans la Kasbah, et plus généralement dans la médina. En médina au Maroc, les réseaux sont certes vétustes et à renouveler, mais ils sont présents (travaux de renouvellement engagés dès le début de la gestion déléguée à Tanger et à Tétouan). Les tissus anciens ne sont pas des quartiers sous-équipés comme les marges urbaines insalubres et non-réglementaires en périphérie. Cependant, des domiciles n'ont pas de branchement à l'eau ou à l'électricité.

---

<sup>23</sup> un enfant de quatre ans est mort après avoir été percuté par un engin sur la Place Tabor.



### **2.3. Essai de typologie des ménages de la Kasbah**

En juillet et août 2002, une cinquantaine d'entretiens ont été effectués avec des personnes qui vivent dans la Kasbah. Les questionnaires ont permis de caractériser les profils sociaux et économiques des personnes, les logements habités et les modes d'accès aux services essentiels. La méthodologie a ensuite été orientée vers des histoires de vie dont des extraits sont proposés ici.

#### **2.3.1. Les familles avec des contrebandiers, des prostituées et des toxicomanes**

Les paragraphes suivants visent à mettre en évidence un profil de familles marginales dans lesquelles on retrouve des militaires qui ont sombré dans la délinquance et l'alcool, des femmes et filles prostituées et des fils toxicomanes.

##### **a) La femme infidèle**

Madame M est née à Fnideq dans les années 40 et habite la Kasbah depuis son adolescence. Son père était Tangérois ; pendant le Protectorat, il a rejoint les troupes militaires espagnoles de Tétouan et il a acheté une maison dans la Kasbah après l'indépendance. Madame M était mariée avec un contrebandier de Fnideq, un proche des familles tétouannaises qui possèdent des logements mis en location dans le quartier Bouknadel (quartier sous-équipé situé entre les murailles de la médina et la falaise qui domine le trait de côte, fig. 39). L'époux de Madame M possédait un bien dans la Kasbah. Souvent absent pour affaires à Bab Sebta, sa femme le trompe avec un épicier du quartier. Pendant les années 80, son mari la traîne devant les tribunaux et l'expulse du domicile conjugal, après une décision au tribunal où ses enfants ont témoigné contre elle. Seul un de ses fils, contrebandier qui accompagne son père dans les trajets Bab Sebta - Tanger, visite encore sa mère et lui vient en aide.

Après le divorce, les frères de Madame M la laissent occuper à titre gratuit la maison familiale héritée de leur père. Elle a pu facilement se débarrasser des locataires car elle était à la rue et sans ressource. Madame M habite une maison étroite de deux étages : elle vit dans la pièce de 30 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée et loue le premier étage. Ses seuls revenus sont ceux que lui procure cette location, ainsi que l'aide ponctuelle de son fils. Elle s'approvisionne en eau à la fontaine.

Elle a sept enfants : un de ses fils est contrebandier, deux sont officiers de l'armée, deux autres sont des dealers d'héroïne, une de ses filles est mariée, l'autre se prostitue. Trois de ses enfants n'ont pas quitté la Kasbah et habitent dans des patios squattés. Ils vendent de la drogue ; ce sont des seconds-couteaux de trafiquants : chaque matinée, deux hommes dans une voiture de luxe de grosse cylindrée leur livrent l'héroïne. Nuit et jours, des personnes déviantes de la Kasbah déambulent à proximité du quartier pour fournir des drogués de la ville ; chacun à un poste plus ou moins attitré pour racoler et faire le guet.

##### **b) Les prostituées et assimilées, les veuves et les femmes seules dans la Kasbah**

###### **Les veuves avec enfants**

Fatima est née à Tanger, au Marshan, dans les années 30. Elle habite dans un local non prévu pour l'habitation, une remise sans fenêtre de 15 m<sup>2</sup>, au rez-de-chaussée d'un R+2 (cette maison appartient à une ancienne famille de la Kasbah). Fatima habite cette pièce depuis 1958 : année du décès de son mari, un contrebandier assassiné. Elle est amputée d'une jambe ; veuve et handicapée, elle place sa fille chez des membres de sa famille à Rabat. Ces gens sont riches et vont éduquer l'enfant qui aujourd'hui entretient sa mère : elle paie le loyer annuel de 850 Dh, elle a contracté un abonnement à l'électricité pour sa mère et règle les factures. Fatima n'a pas de revenus. Jusque dans les années 70, elle faisait des ménages dans des maisons closes : « *je faisais le ménage et les repas. Je m'occupais des filles* ». Elle devient ensuite nourrice de l'enfant d'une des prostituées avec lesquelles elle travaillait ; il y a eu là un accord gagnant-gagnant : l'enfant a échappé au monde de la prostitution et Fatima a pu compter sur son aide dans la vie quotidienne, un soutien d'autant plus précieux que la dame est handicapée. Cette fille est devenue l'épouse de épicier du quartier qui s'occupe de la fontaine de la Place Tabor (voir p. 426) ; elle et son ménage aident aussi la mère adoptive. Les voisins font preuve de charité envers elle.

## **Une femme âgée, divorcée et sans enfant, mais prise en charge par ses voisins**

Dans le prolongement de la ruelle où habite Fatima se situent des palaces appartenant à des étrangers. A l'autre extrémité de ce *derb*, vit une femme âgée dans une maison type R+1 de 90 m<sup>2</sup> ; elle en est propriétaire depuis 25 ans. Elle habite au premier étage et loue le rez-de-chaussée séparé en deux pièces par un couloir : chacune de ces pièces lui rapportent environ 200 Dh par mois (mais les locataires restent rarement plus d'un mois et il arrive que ces logements soient vacants). Elle est née en 1926 à Tétouan et était mariée à un militaire gradé à qui elle n'a pas donné d'enfant. Son conjoint a épousé d'autres femmes : « *plus il était gradé, plus il avait de femmes. Peut-être était-il obligé de se marier pour monter en grade ?* (Rires) *J'ai d'aller en France. C'était facile à l'époque et j'étais jeune. C'est le consulat qui demandait du monde pour les visas. Pas comme maintenant* ». Elle vivra trois années à Paris où elle était femme de ménage dans un grand magasin. Elle rentre chez son père à Tétouan avant de s'installer définitivement à Tanger à la fin des années 60. Elle nous explique qu'elle a acheté une ruine qu'elle a fait restaurer grâce à l'argent rapporté de Paris. Ses revenus ne suffisent pas à couvrir ses besoins, mais elle est aidée par des voisins : ils lui portent des repas et des aliments (chose rare, les enfants lui portent l'eau gracieusement). Qu'advierait-il de cette dame âgée si ses voisins, des personnes aisées de la Kasbah, décidaient de vendre leur maison et de partir ?

## **Les prostituées de mères en filles**

Wahiba à 56 ans, est née à Jenan Captan et n'a jamais quitté la médina. Elle habite au rez-de-chaussée d'un R+2 *taudifié* dans la Rue Gourna. Son logement est à quelques pas d'une maison d'hôtes ; le propriétaire français a financé la réfection des façades de l'impasse au bout de laquelle se situe son établissement. Wahiba occupe le rez-de-chaussée de la maison depuis plus de 20 ans et il y a un ménage locataire à chaque autre niveau. Il faut traverser sa pièce d'environ 35 m<sup>2</sup> pour accéder aux logements des voisins. Elle est censée payer 300 Dh par mois pour le loyer, mais les loyers impayés sont fréquents. En raison des arriérés de loyers, le propriétaire a mis fin à son abonnement à l'électricité. L'intérieur de la maison est délabré, avec un WC insalubre et commun aux trois logements. Dans deux chambres séparées par un rideau, logent Wahiba, prostituée alcoolique et droguée, sa mère de 70 ans qui se prostituait aussi, ses deux frères de 39 et 35 ans sans emploi, sa fille de 28 ans, également prostituée et malade du sida, un enfant de six ans... des *malfaiteurs* disent les voisins. Les autres enfants de Wahiba, nés hors mariage, sont soit morts soit partis clandestinement en Espagne ou encore en prison et dans des centres de rééducation. Wahiba mendie au Grand Socco, elle est familière aux enfants des rues et des sans-abri du centre-ville.

## **[Les personnes âgées sans enfant**

Nous avons réalisé un entretien avec un couple de personnes âgées (80 et 65 ans) au premier étage de la maison où vit Wahiba (au rez-de-chaussée, Cf. *supra*). Ils habitent également dans 35 m<sup>2</sup> pour 300 Dh par mois. Originaires de la région de Nador, les parents du monsieur de 80 ans étaient arrivés à Tanger au début des années 20. Lui est un enfant de la médina de Tanger où il a toujours vécu. Il s'installe dans son logement actuel en 1975. Il explique qu'il travaillait au service municipal de l'hygiène, qu'il nettoyait les rues de la médina, mais qu'il n'a pas reçu de fiches de salaire et ne dispose ni d'une pension ni d'une retraite. Née dans la médina, son épouse a travaillé plusieurs années comme cuisinière dans un restaurant de la médina *pour les touristes*. Les seules ressources du foyer sont les revenus tirés des heures de ménage qu'effectue madame chez sa voisine cinéaste. Le ménage dispose d'un accès à l'électricité : fil tiré chez les voisins contre 100 Dh mensuellement. Le couple n'a pas d'enfant, facteur qui explique leur pauvreté actuelle, et surtout leur isolement.]

## **Les femmes divorcées ou célibataires qui vivent seules sont assimilées à des prostituées.**

Agée de 45 ans et divorcée depuis une dizaine d'années, Malika vit avec ses trois enfants. Elle est née à Tanger et héberge sa sœur de 27 ans sans doute déjà trop âgée pour faire un *bon mariage*. Ces femmes sont assimilées à des prostituées... ragots et fantasmes vont bon train, notamment à l'encontre des nouveaux-venus, dans le microcosme de la Kasbah enserrée derrière ses murailles. Le foyer vit dans un logement loué de 60 m<sup>2</sup> depuis quatre ans (loyer mensuel de 500 Dh) et a habité d'autres logements en location dans la médina : « *ce n'est pas un problème pour nous de déménager souvent. Nous n'avons pas de meubles et, grâce à Dieu, nous trouvons un peu mieux à chaque fois* ». L'équipement est sommaire à l'intérieur du domicile, mais il relève d'un minimum de confort, avec l'accès à l'électricité. Petit pour cinq personnes, le logement est néanmoins salubre.

Depuis son divorce, Malika est employée comme cuisinière chez un traiteur de la ville nouvelle, avec un revenu mensuel d'environ 2 000 Dh, mais elle n'a pas de contrat de travail. Son fils apprend le métier de pâtissier chez le même patron pour 1 000 Dh par mois. Les dépenses de santé de la famille ne sont pas couvertes par la sécurité sociale (caisse d'assurance maladie). Ces locataires ne veulent pas quitter ce logement parce qu'ils sont dans l'attente d'une forme de dédommagement si le propriétaire voulait vendre son bien.

### 2.3.2. Les locations et sous-locations de logements insalubres : les taudis et les patios

Dans la Kasbah, il y a une forte différenciation sociale entre les habitants propriétaires et les locataires. Ces derniers vivent dans les logements les moins cossus et sont les principaux usagers des bornes-fontaines.

#### Les vieillards défavorisés

Deux hommes âgés peuvent être comparés avec celui du père de Mohcine (Mohcine est le *faux-guide de luxe* qui a sombré dans la dépendance à la drogue, Cf. *supra*). Des situations sociales au départ analogues peuvent donner des trajectoires différentes, en fonction non pas de capital économique mais de mentalités et de choix différents, pouvant aussi être influencés par un facteur chance. Par exemple, le simple fait d'avoir une fille plutôt qu'un garçon n'a pas la même incidence sur le vécu des familles.

Moustapha est originaire de la même tribu rifaine que le père de Mohcine. Les deux hommes sont arrivés à Tanger dans les années 40 et ont été voisins pendant plusieurs décennies. Moustapha avait-il plus de chance parce qu'il n'était pas orphelin ? Rien n'est moins sûr car la prise en charge du pupille par la mosquée et le *mcid* a contribué à sa protection et à sa *bonne éducation* (il sait lire et écrire et connaît le Coran par cœur).

Depuis son arrivée à Tanger, Moustapha a toujours vécu dans la médina. Après avoir quitté le domicile parental, il a toujours vécu dans des taudis loués ou squattés de la Kasbah, des rez-de-chaussée de quelques m<sup>2</sup> explique sa femme de 34 ans originaire de la même fraction du Rif. Le couple loge dans une pièce de 12 m<sup>2</sup> avec leurs deux enfants scolarisés. Le logement est une remise sans fenêtre d'une maison en R+2 qui relève du domaine *habous*. Moustapha explique qu'il a forcé la porte de ce local laissé à l'abandon. Pour éviter d'être expulsé il verse 100 Dh par mois *au fils d'un Ouléma propriétaire des marabouts du quartier*. Les voisins lui mettent gracieusement à disposition un fil électrique qu'il utilise uniquement pour éclairer son logement.

Précisons que le père de Mohcine, arrivé orphelin à Tanger, vient de vendre une maison R+3 (achetée en R+1 à bas prix après l'indépendance), il vit dans un vaste logement équipé en périphérie et ses enfants travaillent, pour la plupart en Europe. Son coreligionnaire de la même génération, Moustapha, s'est marié tardivement parce qu'il *n'avait pas le sou* et a encore deux enfants à sa charge. S'il a pu finalement épouser une jeune femme du Rif, c'est parce qu'il débarrasse sa belle-famille pauvre *d'une bouche à nourrir*. Moustapha a plus de 60 ans, il gagne moins de 2 000 Dh par mois et dilapide une partie de son salaire de coiffeur dans le jeu ; *« il a fait cela toute sa vie : le coiffeur dans la médina et les cartes dans les cafés, mais aussi les chevaux et la loterie »*. Le père de Mohcine était davantage préoccupé par les perspectives qu'il pouvait ouvrir à sa famille ; il a réussi... en partie seulement puisqu'un de ses fils, le plus attaché à la Kasbah, est toxicomane.

#### Les jeunes orphelins

Comme les personnes âgées sans enfant, les jeunes qui ont perdu leurs parents sont socialement défavorisés. Pas forcément dans la précarité puisqu'ils peuvent conserver le logement des parents et éventuellement bénéficier d'une pension. Prenons l'exemple de trois frères, dont le plus âgé à 26 ans, qui ont toujours habité la Kasbah. Ils sont orphelins de mère et leur père les a abandonnés après son second mariage. Ces jeunes ont conservé le logement que leur grand-père maternel louait déjà en 1956. Les cadets, 16 et 24 ans, sont des manœuvres qui se louent à la journée. L'aîné vend l'eau de source et les herbes médicinales qu'il rapporte de la forêt de R'milet (ils livrent ses clients à domicile et dans les cafés). Ils n'investissent pas pour améliorer le confort du logement loué ; le propriétaire leur a coupé l'électricité à cause des loyers impayés, il ne peut toutefois pas les expulser.

## Les emplois informels et des solidarités familiales défaillantes

Abderrahim est gardien et laveur de voitures sur la Place Tabor. Il est né dans une commune rurale de l'arrière-pays de Larache et immigré à Tanger en 1994 pour rejoindre sa sœur qui a épousé un *Kasbaoui*. Il vivait auparavant à Taroudant avec femme et enfants, mais son épouse a obtenu le divorce. A son arrivée à Tanger, Abderrahim loue une pièce dans le quartier non-réglementaire de Ben Dibane. Il souhaite rapidement se rapprocher de la médina parce qu'en périphérie il ne trouve pas à qui offrir les services qu'il sait rendre : gardien, travail qu'il a toujours exercé. Il ne veut pas faire des *travaux forcés* tels que manœuvre ou porteur. A partir de 1997, il loue dans la Kasbah un local, en rez-de-chaussée et en ruine, qui appartient à son beau-frère. Ce dernier (l'époux de sa sœur) habite avec son ménage la maison R+2 située en face du bien dont Abderrahim entreprend la restauration pour s'y installer. Après les travaux, Abderrahim fait venir sa mère et ses frères à Tanger. Il loge dans une pièce de 35 m<sup>2</sup> avec sa mère et son frère célibataire (56 ans, sans emploi). Un autre frère élève le logement d'un étage pour y vivre avec son épouse et ses enfants. Il y a des problèmes de voisinage et d'entente entre des ménages de la même famille : bien que le beau-frère d'Abderrahim perçoive un loyer mensuel de 450 Dh et qu'il soit devenu propriétaire d'une seconde maison élevée aux frais de sa belle-famille, il refuse de leur installer l'eau et l'électricité. Une partie de la famille dispose d'un accès domiciliaire à l'eau et l'électricité, tandis qu'Abderrahim, sa mère et ses frères ont l'électricité grâce à un fil tiré chez d'autres voisins et s'approvisionnent en eau à la borne-fontaine. Abderrahim déclare gagner moins de 50 Dh quotidiennement, mais il arrive que des étrangers lui donnent un billet de 100 ou 200 Dh pour nettoyer une voiture (alors qu'un tel service rapporte généralement moins de 20 Dh). Abderrahim tient donc sa place et n'entend pas la quitter : en tant que gardien de voitures, il est en première ligne pour bénéficier des élans de générosité des étrangers résidents permanents ou temporaires dans la Kasbah.

### Les « porteurs à moto »

Noureddyne a 38 ans. Il habite avec ses parents ainsi que son épouse et ses trois enfants dans un rez-de-chaussée d'une maison R+1 : deux pièces séparées par un rideau, moins de 20 m<sup>2</sup> pour sept personnes. Les femmes font la cuisine dans le hall. Les WC sont communs avec le ménage locataire à l'étage. Noureddyne est né dans ce logement et paie mensuellement 250 Dh de loyer (les factures d'électricité sont prises en charge par le propriétaire). Il a eu son fils aîné de 9 ans avec une femme décédée deux années après cette naissance. Sa seconde épouse est originaire d'une commune rurale située entre Tanger et Asilah ; elle était mère d'une fille avant son mariage et confie cet enfant illégitime chez une cousine qui habite en périphérie. Le couple est marié depuis six ans et a deux enfants. La mère s'occupe bien de ses propres fils, mais elle utilisait le fils aîné de son mari, enfant non-scolarisé, pour les tâches domestiques avant de le placer lui aussi chez un tiers : *il y avait trop de monde dans cette pièce... Il était devenu grand... Il allait au Grand Socco... Je ne pouvais plus le surveiller... Il aurait fini par faire des bêtises... Il traînait trop avec les touristes... Je préfère qu'il apprenne un métier.*

Noureddyne fait vivre sa famille, parents compris, avec des revenus mensuels inférieurs à 2 000 Dh. Son père était porteur dans la médina, lui est « porteur à moto », métier distingué de celui de livreur. Son outil de travail (moto et remorque) lui appartient, ce qui lui pose des problèmes car il doit effectuer l'entretien de sa moto, or les réparations sont coûteuses. Il offre ses services aux marchands de fruits et légumes. Il effectue des courses entre le marché de gros et les magasins détaillants.

La famille de Noureddyne est pauvre mais socialement incluse. Elle participe aux relations de voisinage et aux formes de sociabilité de la Kasbah. Pour l'Aïd el-Kébir, les bienfaiteurs offrent un mouton (ou une partie de l'animal). Les voisins les plus aisés participent aux frais médicaux. Il arrive que l'épicier qui fait crédit à Noureddyne pour les produits alimentaires lui prête de l'argent quand la moto est en panne et la mère fait des ménages chez des voisins. Ce traitement de faveur s'explique notamment par l'ancienneté de l'installation de cette famille dans le quartier ; le père de Noureddyne est considéré comme un ancien de la Kasbah.

Ahmed a 42 ans. Il est également « porteur à moto » et loue une remise en rez-de-chaussée d'une maison R+2. Ce local de 20 m<sup>2</sup> n'est pas prévu pour l'habitation, il est dépourvu de fenêtre. Ahmed occupe cette pièce à la suite de son père et de son grand-père qui étaient aussi porteurs. Si les aïeux devaient compter sur leur seule force de travail, Ahmed a dû acheter une moto et supporter le coût de son entretien. La location du logement, transmis de père en fils, n'a fait l'objet d'aucune amélioration depuis deux générations ; l'équipement est sommaire : un coin cuisine et un WC dans le hall d'entrée. Le

propriétaire, qui habite aux premier et second étages, demande 250 Dh de loyer mensuel, avec prise en charge de l'électricité : le loyer a augmenté en contrepartie de cette fourniture d'électricité.

### 2.3.3. Des situations plus stables parmi les Kasbaoui

Parmi les Marocains, il n'y a pas que des habitants très pauvres dans la Kasbah.

#### La porteuse d'eau



Naïma, 52 ans, est une porteuse d'eau. Elle explique furtivement qu'elle gagne 12 Dh par jour et qu'elle verse ses revenus à sa mère. Elle remplit quotidiennement les réserves d'eau pour son foyer ainsi que pour plusieurs voisins. Sa journée démarre par la corvée d'eau pour sa famille : les réserves de 300 litres sont quotidiennement renouvelées (distance d'environ 100 mètres entre la borne-fontaine et la terrasse du logement). Elle remplit ensuite, pour 2 Dh par jour, deux barils de 100 litres chacun entreposés sur la terrasse d'un voisin. Puis, elle dépose sur trois paliers des seaux pleins que les femmes vident elles-mêmes dans leurs réserves : trois fois 150 à 200 litres pour 2 Dh par ménage livré. Ce travail occupe une grande partie des matinées de Naïma.

A raison de deux bidons de cinq litres par voyage (il lui arrive d'en porter quatre à la fois), Naïma fait quotidiennement, entre 6 et 11 heures environ, une centaine d'allers-retours entre la fontaine et les domiciles où elle apporte l'eau (environ 1 m<sup>3</sup>, une dizaine de kilomètres !). N'est-il pas aberrant que des personnes dépensent mensuellement 60 Dh pour qu'un tiers leur livre l'eau de la fontaine à domicile alors qu'une facture d'eau du même montant peut couvrir des consommations deux fois plus importantes (hors coût du raccordement domiciliaire au réseau) ? Après la corvée d'eau commence celle du pain : vers 11 heures, Naïma porte au four collectif la pâte que des femmes ont préparé le matin. Elle profite du temps de cuisson du pain pour faire ses commissions ainsi que celles de voisins. L'après-midi, Naïma transporte encore des bidons et des seaux d'eau à la demande des voisins et effectuent des lessives à la borne-fontaine. Avant le coucher du soleil, elle accompagne sa mère pour une promenade quotidienne. Naïma ne se plaint pas. Elle redoutait de répondre à nos questions par crainte que les *patrons* refusent ses services s'ils avaient connaissance de ses propos.

Formatrice, Naïma a pris sous son aile une enfant : elle lui laisse le tour à la fontaine et lui remplit ses bidons pour qu'elle ne se mouille pas les pieds ; cette enfant est un autre porteur d'eau de la Kasbah. Ce sont fréquemment les enfants, pas toujours scolarisés, qui ont le rôle de porteur d'eau, pour leur foyer à titre gratuit ou pour des tiers de manière rémunérée. Une personne âgée aura plus de chance que des enfants lui portent spontanément l'eau si elle leur donne une pièce. Et rares sont les veufs isolés qui demandent qu'on leur apporte de l'eau.

Naïma a cinquante-deux ans. Elle habite avec ses parents et ses deux frères dans une maison R+1 louée. Un de ses frères travaille à la municipalité, l'autre est vendeur ambulant de cartes postales. Naïma a également deux sœurs aînées mariées. Ses parents font partie des anciens de la Kasbah. Ils ont gardé leur fille cadette pour qu'elle les serve pendant leurs vieux jours.

#### L'épicier, gardien de la borne-fontaine



L'épicier qui s'occupe des réparations de la borne-fontaine de la Place Tabor est né dans la Kasbah. Il vivait dans un logement loué par ses parents jusqu'à leur décès. Avant l'inauguration d'une galerie d'art par une Américaine qui a élu domicile dans le quartier, il était pêcheur (comme son père). Son petit commerce est situé à l'entrée de la Kasbah, à proximité de la fontaine qu'il entretient. Plus qu'un gardien de la galerie d'art et de la fontaine, il surveille l'entrée de la Kasbah et la Place Tabor : la fermeture de sa boutique, tard dans la nuit, correspond à *l'extinction des feux* dans le quartier.

Plusieurs fois par semaine, il va au Grand Socco pour s'approvisionner chez les grossistes à proximité de la médina. Il remonte la marchandise à pied (et en taxi quand il va à Casabarata). Il lui arrive de solliciter des enfants du quartier pour porter les paquets.

L'épicier est marié à une fille de la Kasbah (la fille adoptive de Fatima, Cf. *supra*). Il loge depuis 1986 au premier étage de la maison occupée par Madame M, la *femme infidèle* (loyer mensuel de 150 Dh). Il a construit une pièce sur la terrasse pour en faire sa chambre à coucher et ses six filles dorment au premier niveau. Il a fait des travaux pour améliorer le confort de son logement : trois chambres, un WC, un coin cuisine, un accès à l'électricité grâce à un fil tiré chez les voisins.

### **Le samsar**

Ibrahim a 50 ans. Il est né à Nador et vit à Tanger depuis 25 ans. C'est un *samsar* : agent immobilier informel et sans local. Il passe ses journées dans *les cafés des samsars*, à la sortie de la médina à côté de Bab el-Fahs sur la place du Grand Socco. Lorsqu'une personne cherche un logement dans la ville ancienne, il peut la mettre en contact avec un propriétaire qui lui a fait savoir qu'il voulait louer son bien. Lors des transactions pour une location, le locataire et le propriétaire lui verse chacun un montant équivalent à un loyer et il touche un pourcentage en cas de vente (cas plus rare).

### **Le fils d'un grand savant Ouléma**

Monsieur Ben Moussa est le fils d'un *fquih* qui gérait une école coranique située à côté d'un des trois marabouts/mausolées<sup>24</sup> de la Kasbah. Les marabouts sont des biens qui relèvent du domaine *habous* : leur entretien peut être confié à des tiers, sous forme de lot avec des biens immobiliers ; le gérant peut bénéficier de l'usufruit de ces biens. Le père de Monsieur Ben Moussa est présenté par les habitants de la Kasbah comme un *grand savant Ouléma*. Il était responsable de trois marabouts dans la médina dont deux dans la Kasbah. Les biens *habous* que cette personne avait en gestion sont restés sous le contrôle de son fils qui les gère *en bon père de famille* comme un héritage.

#### **Photographie 45. La maternelle privée - jardin d'enfants sur la Place Tabor (Kasbah, Tanger, 2005)**



Mr Ben Moussa a transformé la *mcid* de la Kasbah en jardin d'enfants (maternelle privée) : deux classes accueillent une vingtaine d'élèves chacune. L'école coranique était gratuite et libre d'accès, tandis que la maternelle est payante : seuls les parents les plus fortunés peuvent se permettre d'y envoyer leurs enfants. Le coût hebdomadaire est de 20 Dh par tête. Ce n'est d'ailleurs pas tant le montant en soit qui est discriminant, mais il serait mal vu que des parents pauvres envoient leurs enfants à la maternelle alors qu'ils profitent de la charité des voisins : « *s'ils paient pour l'école, c'est qu'ils ne sont pas pauvres* ».

A raison de 20 Dh par semaine et par enfant et environ 40 élèves, le chiffre d'affaires mensuel de la maternelle serait de 3 200 Dh ; Monsieur Ben Moussa doit verser la moitié à son assistante, qui s'occupe d'une des deux classes. Il s'agit donc d'une petite rémunération, mais la location d'autres biens *habous* vient compléter les revenus de cette personne. Monsieur Ben Moussa habite à titre gratuit dans une maison qui relève officiellement du ministère des Affaires religieuses. Enfin, son épouse est propriétaire d'un atelier de confection au port de Tanger. Ce couple consomme l'eau gratuite de la borne-fontaine (usage du tuyau). En médina, on rencontre ainsi beaucoup de fils de personnes influentes (religieux, résistants, élus, militaires, fonctionnaires) qui transmettent au moins leur capital, si ce n'est leur prestige, à leurs héritiers.

### **L'artiste ingénieux**

Mounir a 43 ans. Il est originaire d'une famille de paysans de Had Gharbia (banlieue agricole au sud de Tanger). Les terres de ses parents sont confiées à des cousins restés au *bled*<sup>25</sup> ; Mounir et les siens reçoivent en échange des denrées alimentaires produites sur les exploitations familiales. Le père de Mounir est propriétaire d'une maison située à l'extérieur des remparts, dans les tissus populaires qui font face à la Kasbah. D'un étage lors de l'acquisition, ce logement s'élève aujourd'hui sur quatre niveaux. La maison familiale regroupe plusieurs ménages : les parents de Mounir habitent au premier niveau avec l'épouse et les enfants de leur fils (qui séjourne régulièrement à l'hôpital psychiatrique), le frère de Mounir est électricien et habite au deuxième étage avec son ménage, Mounir habite au troisième étage avec son épouse et ses enfants.

<sup>24</sup> Marabouts, mausolées : tombeaux ou bâtiment abritant des reliques de personnalités religieuses, de sages sanctifiés (*Sidi*). Voir *zaouïa* (lexique).

<sup>25</sup> *Bled* : pays, région (d'origine).

Un studio a été aménagé au dernier niveau pour héberger pendant l'été des membres de la famille résidant en Europe (MRE). Mounir est un artiste peintre autodidacte. Sa première exposition remonte à 1983 (galerie Delacroix au centre-ville de Tanger). Son atelier est situé dans la Kasbah, dans une demeure appartenant à un artiste américain. Il loue cette maison 4 000 Dh par mois et, pour amortir ce loyer, il sous-loue des pièces à de jeunes artistes marocains et à des touristes étrangers. Mounir profite de la gentrification du quartier pour faire connaissance avec des artistes étrangers : il a conservé son inspiration marocaine dans sa production artistique et ses toiles se vendent bien aux Etats-Unis, au Danemark, aux Pays-Bas et en Australie ; il travaille désormais sur commandes. Le succès de Mounir dépasse ses espérances. Il est fier de nous montrer des articles le concernant dans la presse nationale et dans des magazines européens. Pendant l'été 2005, il a exposé au Mirage (restaurant fréquenté par le Palais en visite à Tanger, notamment pendant la saison estivale). Mounir est aussi agent immobilier pour les étrangers désireux d'acquérir et de rénover un bien dans la Kasbah. Il a ainsi acheté, restauré puis revendu une petite maison dans le quartier. Sa famille vit confortablement et il devient une notabilité du quartier bien qu'il reste, pour beaucoup d'anciens, d'autant plus un *Aroubia (plouc)* qu'il habite en dehors des remparts.

### **Le proxénète - dealer de luxe**

Youssef a plus de 60 ans. Originaire de Tétouan, il vit dans la Kasbah de Tanger depuis plusieurs décennies. Il a divorcé d'une artiste marocaine qui possède une résidence secondaire dans le quartier. Dans les années 60-70, il aurait été un trafiquant de drogue qui n'hésitait pas à traverser le Détroit de Gibraltar pour livrer du haschich dans le sud de l'Espagne. Ses trafics lui auraient permis de devenir propriétaire de plusieurs maisons dans la Kasbah, mais pas d'échapper à la prison.

Il s'est ensuite reconverti : sa spécialité était de se débarrasser des locataires de maisons en ruine et *taudifiées* pour acheter ces biens, les rénover, puis les revendre au prix fort à des étrangers épris de la Kasbah. Ce type de réserves foncières tendant à devenir rare dans le quartier, Youssef loue désormais des suites à des visiteurs étrangers. Il conserve une des plus belles demeures du quartier, entre autres biens immobiliers dont certains en cours de restauration. Sa fonction est aussi de le fournir sa riche clientèle en drogue et en prostitués ; ses amis européens viennent chercher, à Tanger et à bas prix, ce qu'ils peuvent plus difficilement trouver et faire en Europe.

Pour se faire servir et assurer sa sécurité, Youssef s'est entouré d'hommes de mains : il a fidérisé une fratrie d'orphelins nés à Tétouan et ayant grandi à Bouknadel, quartier voisin de la Kasbah. Ces trois individus rendent service à Youssef et aux étrangers qu'il accueille. L'aîné a fait plusieurs séjours en prison (proxénétisme, meurtres, trafic de drogue). Son frère est considéré comme l'enfant adoptif de Youssef, mais pour s'assurer sa fidélité et éviter qu'il ait des enfants, Youssef lui a demandé d'épouser une femme stérile. Cet individu est dévoué à Youssef : *« il tuerait pour lui. Pourtant, c'est à cause de lui qu'il est marié avec une femme qui ne peut pas lui donner d'enfant, alors que Youssef a eu un garçon avec sa sœur. C'étaient des pauvres gosses de Bouknadel. Il les garde sous sa main »*. Enfin, la sœur de ces deux personnes a une trentaine d'années et a eu un enfant hors mariage avec Youssef.

### **Photographies 46. Le quartier Bouknadel, entre Hafa et la Kasbah (Tanger, 2002)**



Les deux premières photographies sont prises de la plage polluée en contrebas du quartier ; celle de droite montre des enfants qui s'approvisionnent à la borne-fontaine située dans la rue principale de Bouknadel : cette rue est une limite entre le quartier, au sud (la Kasbah s'étend derrière), et la pente végétalisée qui rejoint la plage au nord. Le quartier prend appui sur les remparts de la ville ancienne. Bouknadel est situé entre les murailles de la médina et la falaise qui domine la côte. Ce quartier sous-équipé est donc au nord de la Kasbah et à l'est du quartier non-réglementaire Hafa (fig. 39).

### 3. Hafa<sup>26</sup> : un quartier d'habitat non réglementaire au centre-ville

Photographies 47. Vues du quartier Hafa depuis son flanc ouest (Tanger, 2004)



Vues prises depuis les anciens tombeaux puniques, à l'ouest de Hafa

Le quartier Hafa porte ce nom<sup>27</sup> – célèbre à Tanger parce qu'un café réputé a le même – en raison de sa situation sur une falaise qui plonge depuis le plateau du Marshan vers la mer. Il s'étale sur un peu moins de 4 hectares, à l'extrême nord de l'agglomération, juste en retrait de la côte. Il prend appui sur le flanc nord du plateau rocheux du Marshan et présente une topographie abrupte avec des lignes de niveau passant brutalement de 0 à 70 mètres. Les fondations des maisons reposent sur la roche.

Construit illégalement sur une falaise et des rochers situés à proximité du cœur historique de Tanger, le quartier Hafa est légalement non-constructible avec des terrains qui relèvent du domaine public. Les constructions en dur ont progressivement remplacé les baraques, puis sont surélevées. Seule la partie sud du quartier est régularisée et équipée en réseaux (évacuation des eaux usées, eau, électricité).

#### 3.1. Le quartier Hafa : situation péricentrale, site dangereux, milieu répulsif

La principale artère qui traverse d'est en ouest le quartier Hafa marque une limite entre un statut foncier régularisé au sud (propriétés privées) et l'habitat non réglementaire au nord (fig. 39). Les tissus clandestins sont bâtis sur des terrains privés qui passent ensuite à l'Etat puis à la municipalité. Le haut de Hafa (sud) est mieux aménagé et équipé que le bas ; il s'agit néanmoins d'un type d'habitat populaire où il reste des patios *durcifiés*.

Photographies 48. Hafa, un milieu répulsif et pollué sur une falaise à pentes fortes (Tanger, 2002).  
Photographies prises du flanc est du quartier, en venant de la Kasbah et du quartier Bouknadel

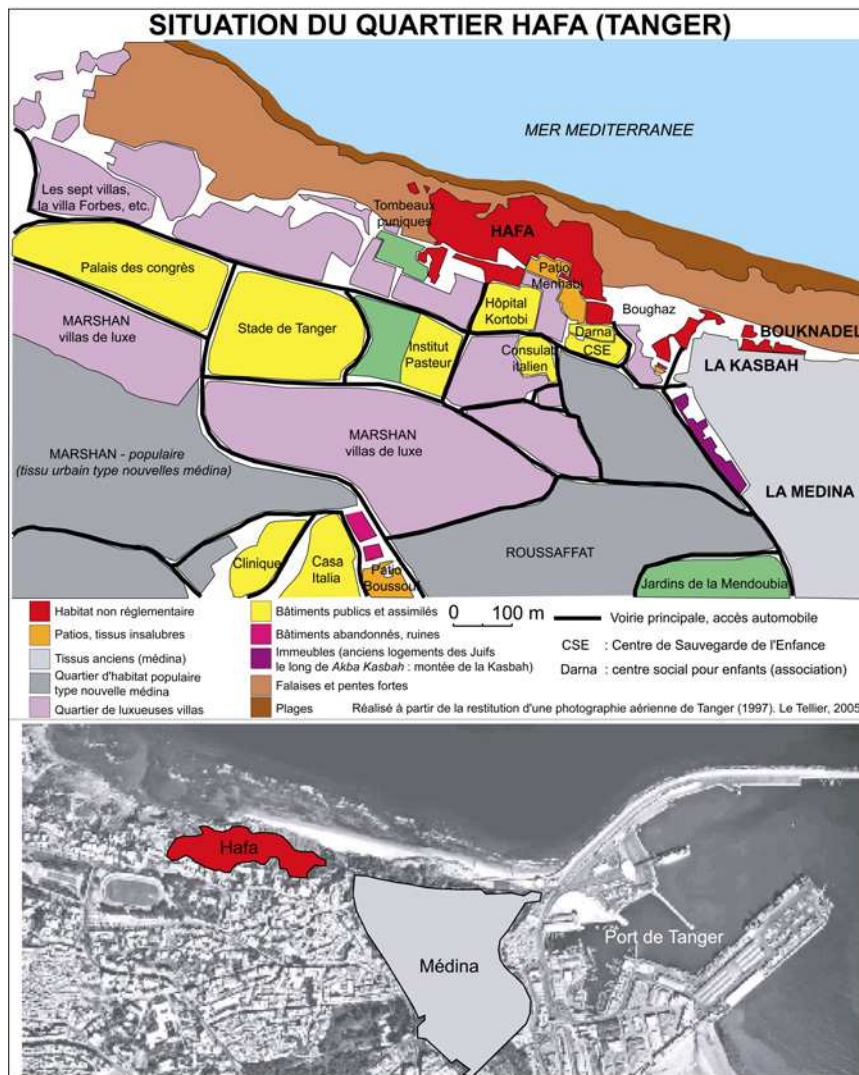


<sup>26</sup> Hafa signifie falaise.

<sup>27</sup> « Aux deux bords opposés du Maghreb, il y a le Café Sidi Chaabane, à Sidi Bou Saïd, en Tunisie et, à Tanger, le Café Al Hafa (de la falaise) en petites terrasses et balcons sur la mer, comme deux jumeaux semblables » (Miège, 1992, p. 152).



Figure 40. Situation des quartiers de la Kasbah, Hafa et Bouknadel (Tanger)



La partie basse du quartier Hafa, la plus proche du niveau de la mer au nord, s'étend sur des dénivelés importants : l'habitat a progressivement occupé les pentes de la falaise jusqu'au trait de côte (photos 48). Entre la limite aval des constructions et le rivage, une étroite bande de roches et de plages sableuses sert au déversement des eaux usées, des ordures ménagères et de gravats ; ces formes de décharges spontanées représentent des nuisances au plan hygiénique. Cette partie du littoral tangérois correspond à un milieu pollué, avec des décharges sauvages au milieu desquelles les enfants jouent et quelques animaux paissent.

A travers des entretiens avec des anciens habitants, l'histoire du quartier Hafa peut être retracée. Les terrains appartenaient aux riches familles installées dans les villas du Marshan pendant la période coloniale. Ils servaient de pâturage pour le bétail gardé par des personnes qui logeaient sur le site dans des baraques. Après 1956, une partie des terrains privés, ceux qui appartenaient aux colons, sont appropriés par leurs occupants. Ces derniers vont ensuite morceler de vastes parcelles vendues aux nouveaux habitants. S'en suivra un processus de *durcification* du bâti. La population de Hafa pratique alors les métiers les moins qualifiés et les moins rémunérés du centre-ville : pêcheurs propriétaires d'une petite barque ou employés sur un bateau plus grand, porteurs, manœuvres, domestiques, vendeurs ambulants. Certains se contentent de l'élevage de quelques animaux, d'un petit jardin et de la pêche à la ligne depuis la falaise : des activités de moins en moins praticables en raison de la densification du bâti.

A la fin des années 60, un glissement de terrain a comme conséquence le décrochement d'une partie de la falaise ; c'est un pan du socle, taillé sur plusieurs mètres de profondeur, qui part à la mer. Après cet incident, le terrain revient à l'Etat qui entend contenir l'habitat illégal. La célèbre famille Menhabi<sup>28</sup> perd une partie de ses dépendances. Mais les habitants occuperont à nouveau le terrain qu'ils s'approprient ; ce sont des anciens habitants, des Tangérois, qui vendront de manière informelle des parcelles aux néo-urbains.

Pendant les années 70, les autorités assistent à la *durcification* des baraques, à la construction de maisons individuelles (avec murs mitoyens) et à une forte extension du bâti à Hafa. Tandis que la partie amont du quartier est progressivement équipée en services essentiels et intégrée aux tissus urbains réguliers, les constructions illégales se poursuivent à l'aval. Au cours des années 80, le ministre Karim El-Amrani aurait récupéré le terrain en contrepartie de son engagement à déloger à l'amiable les habitants. On raconte aussi qu'il devait assurer l'aménagement paysager du site pour des fonctions récréatives à condition que les autorités locales se débarrassent des occupants. En 2002, nos interlocuteurs ne savaient pas exactement si le terrain relevait du domaine public (Etat ou municipalité ?) ou des propriétés de l'ex-ministre. D'après un responsable des services municipaux, le site de Hafa aurait été récupéré par la Commune en contrepartie d'un dirham symbolique. La Commune aurait accepté d'engager des opérations d'amélioration de l'équipement, avec le concours de l'ANHI, à condition que le terrain relève de son domaine.

C'est au cours des années 80-90 que Hafa s'est étalé jusqu'à ses limites actuelles, avec également une extension verticale qui résulte de l'élévation des maisons sur plusieurs niveaux : « nous avons des R+4 là où il n'y avait qu'une pièce ou une baraque en 1984 quand nous avons posé des bornes-fontaines et construit des escaliers » explique un agent de la municipalité.

Pour le quartier Hafa, un document d'urbanisme<sup>29</sup> fait état de 90 constructions en 1964, contre 182 en 2000, avec plus d'un millier d'habitants. Nous avons dénombré environ 350 logements dans le quartier et la population totale doit s'approcher de 2 000 habitants. Des réserves sont en tout cas à prendre quant aux données de l'étude mentionnée *supra* : il y est indiqué que 80 % des ménages de Hafa sont raccordés à l'eau alors que, à l'exception de deux ménages, les bornes-fontaines représentent l'unique mode d'accès à l'eau du quartier. Le même document fait mention d'une seule borne-fontaine alors que nous en dénombrons six. L'auteur considère que 35 % des ménages sont concernés par l'insalubrité et l'insécurité du site, or c'est l'ensemble du quartier qui est exposé à ces nuisances et contraintes.

L'Agence urbaine de Tanger reprend néanmoins les données de l'étude de faisabilité : 1 000 habitants dans 182 constructions qui couvrent 3,65 hectares, 80 % des domiciles raccordés à l'eau, 60 % à l'électricité, le réseau d'assainissement est dit autonome et la voirie revêtue à 40 %, le seul équipement est la mosquée, 30 % du quartier est dit zone de restructuration et 70 % zone de protection de site, une partie du terrain relève du domaine de l'Etat, le reste est constitué de propriétés privées. Il est précisé pour le cadre environnemental : *risques de glissement du terrain, rejet direct des eaux usées en mer, manque de ramassage des déchets ménagers*. Il est enfin écrit : « Solutions à préconiser : eu égard aux caractéristiques physiques du site, l'idéal serait (...)une consolidation des constructions viables (30 %) et un redressement de l'état du secteur, un relogement de la population résidant dans la zone à risque (70 %). Les terrains libérés peuvent être réaffectés à des usages plus adéquats : espaces publics, récréatifs, protection du site... Ce scénario présente l'avantage d'améliorer les conditions sanitaires et de sécurité des populations ainsi que la protection de l'environnement marin des rejets directs des eaux usées et des déchets ménagers ».

<sup>28</sup> Menhabi a été ministre de Hassan II.

<sup>29</sup> Royaume du Maroc, 2001, « étude de faisabilité pour la restructuration des quartiers d'habitat non réglementaire. Cas du quartier Al Hafa (CU Tanger Médina) », Chraïbi M., consultant en architecture et urbanisme, 23 pages.

Au cours des fortes pluies et inondations de novembre et décembre 2002, six mois après nos investigations dans le quartier, onze maisons ont été emportées par un glissement de terrain. Les sinistrés ont été provisoirement relogés dans un camping, en attendant d'obtenir un lot de recasement dans le lotissement d'Etat Al-Mouhit (l'océan). Finalisé en 2004, ce lotissement s'étend sur 5 hectares, à l'ouest de l'agglomération, et regroupe 160 lots de recasement (sur un total de 247 lots dont 87 de prévention). Le quart de ces lots de recasement était prévu pour des familles *expulsables* de Hafa.

A notre connaissance, seuls les sinistrés de 2002 ont été relogés et, au printemps 2003, s'observent des nouvelles fondations à l'emplacement des maisons détruites à Hafa par les inondations de fin 2002. Au début de l'été 2003, les onze ménages sinistrés ont dû quitter le camping et rejoindre des parcelles dont l'équipement était incomplet ; ils restent sans accès domiciliaire à l'eau et à l'électricité dans un *nouveau bidonville* monté par les services municipaux avec des tôles neuves et luisantes. La Commune a pris en charge la construction des baraques, l'achat de tentes et d'ustensiles de cuisine, ainsi que la première des cinq tranches des coûts à la charge des attributaires pour l'acquisition du terrain (2 000 Dh sur un total de 10 000 pour 70 m<sup>2</sup><sup>30</sup>). Mais les bénéficiaires de ce recasement effectué à la hâte se plaignent du sort qui leur est fait ; ils ont le sentiment d'être injustement éloignés du centre-ville.

En raison de la dangerosité du site, l'évacuation et le recasement du quartier Hafa ont été envisagés à plusieurs reprises depuis le début des années 80. Finalement la restructuration *in situ* a été retenue. Le recasement serait coûteux pour les pouvoirs publics qui choisissent d'améliorer le cadre bâti existant.

De plus, un éventuel déguerpissement provoquerait des risques pour l'ordre public car les habitants refuseraient d'abandonner des logements qui représentent plusieurs années d'épargne et de sacrifices. L'*étude de faisabilité de résorption de l'habitat insalubre dans un bidonville durcifié* programme le relogement d'une soixantaine de foyers, les plus exposés aux risques ; la quarantaine de lots prévus pour les habitants de Hafa sur le lotissement Al-Mouhit ne suffira donc pas à atteindre cet objectif.

Hafa restera un secteur exposé aux risques, avec les fortes pentes de la falaise qui en font un milieu répulsif. L'occupation humaine n'y est cependant pas récente ; les premiers baraquements sont apparus pendant la période coloniale. Ces baraques étaient occupées par des personnes employées par les colons et les riches familles tangéroises propriétaires des luxueuses villas qui surplombent la falaise.

Des phénomènes de reproduction sociale sont parfois évidents : un des anciens explique que, pendant la période coloniale, il gardait le bétail d'un Américain qui possédait une villa à l'amont du quartier ; sa fille est aujourd'hui domestique chez un homme d'affaires espagnol établi à Tanger.

Les témoignages recueillis permettent de remonter aux années 40 : seuls quelques vachers habitaient alors des baraques établies sur les dépendances des riches familles. La falaise sera ensuite occupée par des personnes pauvres, des pêcheurs et des ouvriers qui travaillent au centre-ville, en particulier dans la médina et au port.

---

<sup>30</sup> Dans le projet de restructuration du quartier Hafa, d'autres montants sont indiqués pour la participation financière des populations ; 300 Dh par m<sup>2</sup> pour un lot de recasement de 80 m<sup>2</sup> sur un terrain d'Etat dans le périurbain (24 000 Dh au total), pour les attributaires des lots de recasement, et 5 000 Dh par ménage concerné par la restructuration *in situ* pour les travaux d'assainissement et de voirie.

### Photographies 49. La falaise et les premières baraques du quartier Hafa (Tanger, 2002)



*Photographie de gauche* : la falaise qui surplombe l'extrémité ouest du quartier Hafa ; en haut, une villa de type coloniale située à côté des tombeaux puniques. *Photographie du milieu* : une des premières baraques du quartier ; nous verrons à travers des comptes-rendus d'entretiens pourquoi les héritiers ne l'ont pas remplacé par une maison bâtie en briques. *Photographie de droite* : falaise au premier plan et la mer au dernier ; entre les deux, la baraque de la photographie précédente (à droite) et une maison en cours de construction par les occupants de ce rocher (à gauche). Ces espaces correspondent à la limite ouest du quartier Hafa.

Hafa est une marge intra-urbaine, pauvre et insalubre, enkystée dans des tissus de haut standing. A l'est de la falaise, entre Hafa et Bouknadel, de somptueuses villas appartiennent à des célébrités étrangères (fig. 39). Au sud du quartier Hafa, sur la plateau du Marshan, il y a le stade de Tanger, le Palais des congrès, l'Institut Pasteur, la maison du gouverneur, les dépendances de la famille Chérif El-Ouazzane, une école privée internationale, ainsi que plusieurs villas relevant du domaine royal et qui remontent à la période la plus faste de l'histoire de la cité (les sept villas, la villa Forbes, etc.). Deux entités sociales, voisines mais séparées, coexistent à l'intérieur du même secteur sans vraiment cohabiter.

### Photographies 50. Exemples de luxueuses villas en amont du quartier Hafa (Tanger, 2003)



*A gauche* : la villa coloniale qui surplombe la falaise, vue de face sur l'esplanade des tombeaux puniques, mais de derrière par rapport à la *photo 49 gauche*. *Au milieu* : la villa appelée maison du gouverneur s'étend devant la même esplanade (on aperçoit une tombe punique au premier plan, à droite). *A droite* : le « centre de sauvegarde de l'enfance », dans un ancien palais, à une centaine de mètres des entrées de Hafa et de la Kasbah.

### 3.2. Hafa, un quartier sous-équipé en infrastructures de base

Environ 350 logements concentrés dans la partie strictement non-réglementaire de Hafa n'ont pas d'accès individuel au réseau d'eau.

**Tableau 109. Domiciles non raccordés au réseau d'eau potable à Hafa (Tanger, 2002)**

Logements	Nombre de logements
Baraques	56
Logements en dur type RdC	179
Logements en dur type R+1	103
Logements en dur type R+2 et plus	39
<b>Total</b>	<b>377</b>

Dénombrement, investigations de terrain, août 2002

### Photographies 51. Types de bâti à Hafa (Tanger, 2002)



Les constructions et finitions des maisons s'étalent souvent sur plusieurs décennies, en fonction de la capacité des familles à payer les matériaux de construction et les travaux.

Les fondations des maisons sont peu profondes et essentiellement constituées de grosses pierres extraites de la falaise sur lesquelles des dalles de béton sont coulées. Le sable utilisé pour les constructions provient de la plage et l'eau des bornes-fontaines. Comme dans l'ensemble des quartiers d'habitat non réglementaire, les maisons sont bâties en briques d'argile ; l'enduit des façades est réalisé dans un second temps. Les habitants élèvent progressivement d'un puis deux voire trois et quatre niveaux leur logement ; c'est pourquoi, les ferrailles dépassent des terrasses et les toitures parfois recouvertes de tôles restent en chantier pendant plusieurs années.

#### 3.2.1. Localisation des bornes-fontaines, un indicateur des évolutions du quartier

Le rôle de l'eau est crucial dans la genèse et l'extension du quartier Hafa : les logements sont groupés autour des bornes-fontaines. Plus que par les contraintes du site, l'extension géographique du quartier est déterminée par les distances aux points d'eau. Des logements sont perchés sur des rochers, d'autres sont situés à quelques mètres du littoral, mais ils restent à des distances « acceptables » des bornes-fontaines pour les usagers de ces points d'eau.

Le quartier s'est d'abord densifié dans sa partie amont, le long d'une rue principale est-ouest qui forme l'ossature du quartier. Ces tissus sont aujourd'hui régularisés au plan foncier, mais il ne sont pas pour autant bien équipés dans la mesure où les réseaux d'infrastructures nécessitent un renouvellement. Jusqu'à la fin des années 70, la partie avale du quartier reste uniquement composé de baraques rarement *durcifiées*. Les habitants utilisaient alors deux bornes-fontaines situées sur les limites de Hafa, au niveau de ses accès au sud :

- la première borne-fontaine, au sud du quartier, est désormais démantelée. Elle était accolée au mur d'enceinte de l'hôpital Kortobi, le plus ancien établissement de santé de Tanger (fig. 39). La *fontaine Kortobi* est fermée au cours des années 80 car les domiciles situés à proximité ont été raccordés au réseau d'eau ;
- la seconde fontaine est toujours en fonction à l'entrée du quartier :



La *fontaine Boughaz* a connu plusieurs réaménagement (les habitants se souviennent de la fontaine à pompe) et elle fonctionne depuis plus de quarante ans. Cette borne-fontaine est située en face d'une école primaire réhabilité en centre d'accueil pour les enfants défavorisés (association Darna, fig. 39).

La fermeture de la première borne-fontaine est la conséquence de l'équipement en réseau d'eau de la partie haute de Hafa, alors que la densification de la partie avale n'est pas accompagnée d'équipement : les habitants *du bas* ont donc besoin de points d'eau collectifs. Parallèlement à la fermeture de la fontaine de l'hôpital, de nouvelles bornes sont ouvertes dans la partie basse du quartier. La première borne-fontaine réellement installée à l'intérieur<sup>31</sup> de Hafa remonte au début des années 80 ; ce point d'eau est néanmoins situé dans la partie légale du quartier. Une autre borne-fontaine sera ouverte quelques années plus tard, toujours sur les hauteurs du quartier. Si la présence des bornes-fontaines à l'intérieur des tissus bâtis représente une forme de reconnaissance du quartier de la part des autorités, si elle amoindrit les contraintes en réduisant les distances d'accès à l'eau, il n'en reste pas moins que le nombre d'utilisateurs de ces points d'eau augmente avec l'apparition de nouveaux habitants.

**Photographies 52. Une borne-fontaine du quartier Hafa (Tanger, août 2002)**



Les deux bornes-fontaines ouvertes pendant les années 80 sont toujours en fonction. Elles sont situées dans des ruelles désormais équipées en adduction d'eau avec raccordements des domiciles. Elles sont donc utilisées par les habitants du bas du quartier qui vivent dans la partie sous-équipée de Hafa (hormis quelques usagers qui habitent à proximité de ces points d'eau).

**Photographies 53. Les bornes-fontaines les plus récentes du quartier Hafa (Tanger, août 2002)**



Le réseau d'adduction d'eau est étendu dans les parties irrégulières du quartier après les élections communales de 1997 : il est question de nouvelles bornes-fontaines et non de possibilités de branchements individuels.

Les candidats en campagne électorale à Hafa avaient promis l'installation de fontaines à l'intérieur du quartier ; trois nouvelles bornes sont ouvertes en 1997-1998 :

- une à l'aval de celles créées pendant les années 80 (*photo 53 droite*) ;
- deux autres en contrebas de la *fontaine Boughaz* (une sur la *photo 53 gauche*, à l'entrée est du quartier, fig. 39).

Les bornes-fontaines de Hafa sont installées en série : les nouvelles bornes sont ouvertes grâce à des piquages sur les adductions prolongées à partir des fontaines plus anciennes ; lorsque l'eau est coupée à l'amont, elle l'est aussi à l'aval. La pression de l'eau est forte sur les bornes *du haut*, mais elle reste insuffisante sur les fontaines *du bas*.

<sup>31</sup> Forme de reconnaissance de l'habitat clandestin par les autorités.

Les élections communales de 1997 auront donc été décisives pour que les tissus clandestins de Hafa soient équipés en bornes-fontaines. Les élections législatives et communales suivantes suscitent les mêmes espoirs :

*« L'eau, c'est le point faible du quartier. L'eau, c'est le jeu des élections. Les députés le savent et ils en profitent. Les gens sont très intéressés pour avoir l'eau, ils sont faibles. Les députés jouent sur cette faiblesse pour gagner les élections. Il arrive que le député ne vienne que pendant les élections, sinon on ne le voit jamais. Ils disent toujours qu'ils font ce qu'ils peuvent, qu'ils parlent de nos problèmes à la Wilaya, mais je ne les crois plus »* (un habitant du quartier Hafa, août 2002).

**Tableau 110. Distribution d'eau potable aux bornes-fontaines du quartier Hafa (Tanger 2001)**

Borne-fontaine	Vol. distribués	Vol. distribués	Vol. distribués	Population	Litres / jour / hab.
	2001, en m3	Trimestre maxi.	Trimestre mini.	Nombre d'hab.	Ratio théorique
1	1 968	738	288	Estimation d'après dénombrement effectué par nos soins (août 2002)	
2	6 898	3 215	483		
3	4 575	1 341	915		
4	2 520	768	540		
5 et 6	23 054	6 599	5 158		
<b>Total, moyenne</b>	<b>39 015</b>	<b>12 661</b>	<b>7 384</b>		<b>2 100</b>

D'après : Amendis 2002

Si on compare ces données avec celles sur la Kasbah et Korret Sbaâ, on observe que la « distribution moyenne d'eau potable aux bornes-fontaines par habitant » est nettement supérieure dans le quartier Hafa qui a accès à l'eau uniquement par bornes-fontaines. Rappelons qu'environ la moitié des domiciles de la Kasbah sont raccordés à l'eau et que l'usage des sources est encore répandu à Korret Sbaâ.

La consommation d'eau par tête supérieure à Hafa par rapport à Korret Sbaâ peut aussi s'expliquer par le fait qu'il y a environ 350 personnes à Hafa par borne-fontaine contre plus de 900 à Korret Sbaâ ; en plus du fait que les bornes de Hafa, quartier péricentral, fonctionnent globalement assez bien alors que le débit est souvent réduit ou nul sur des bornes-fontaines de Korret Sbaâ.

Pour le quartier Hafa, on observe que les volumes d'eau distribuée aux bornes-fontaines augmentent de manière importante en été sans doute pour les mêmes raisons que dans la Kasbah (sauf pour le lavage des voitures puisqu'il n'y a pas d'automobile à Hafa et pour les douches que prennent les enfants de Hafa à la fontaine quand ils reviennent de la plage). Précisons que l'été, c'est la saison des travaux à Hafa, et généralement à Tanger et à Tétouan.

Outre le fait que les consommations d'eau augmentent en période estivale, le nettoyage des ruelles (quand il ne pleut pas) et les travaux de construction et d'agrandissement des logements (quand il fait beau) sont pour beaucoup dans l'augmentation des volumes consommés l'été. A ces facteurs, il faut ajouter le gaspillage par les enfants qui jouent avec l'eau, l'arrosage des plantes, etc.

Enfin, le tableau 110 montre des différences notoires de volumes distribués selon les bornes-fontaines de Hafa parce que les bornes situées dans la partie amont – équipée en réseaux – et à l'extérieur du quartier sont moins sollicitées que celles qui sont au cœur des *derbs* où le sous-équipement est général.

Sur les six bornes-fontaines qui représentent l'unique mode d'accès à l'eau du quartier, une seule est située à l'aval du principal axe transversal de Hafa (fig. 39). On assiste cependant à une *descente* progressive des points d'eau collectifs à l'intérieur des tissus insalubres et en direction du trait de côte. En plus des bornes-fontaines, il y a trois compteurs d'eau dans le quartier : un pour la mosquée, signe d'une reconnaissance en marche, les deux autres pour les domiciles d'un agent municipal et d'un salarié de la RAID/Amendis.

Contrairement à la Kasbah voisine, où des personnes qui habitent à proximité d'une borne-fontaine souhaitent continuer à s'y approvisionner gratuitement, la volonté d'être abonné aux services d'eau est forte à Hafa. Cette demande en *eau à la maison* s'explique par les contraintes d'accès aux bornes-fontaines : nombre élevé d'utilisateurs et attente, distances importantes sur des terrains accidentés et glissants. Les habitants du quartier non-réglementaire veulent l'eau à la maison et sont souvent prêts à payer cet accès à prix fort.



À Hafa, plusieurs logements disposent d'un équipement lié à l'eau à l'intérieur (tuyauterie, éviers et lavabos, robinets, etc.). Sur les façades, l'emplacement réservé au coffret du compteur attend son installation (photo). En plus du désir de mettre fin aux contraintes d'accès à l'eau par bornes-fontaines, il faut percevoir ce souhait comme une volonté de reconnaissance et de régularisation d'un statut foncier non-réglementaire, y compris pour les personnes qui atténuent les contraintes en faisant usage des tuyaux. C'est une différence fondamentale avec la Kasbah, également pauvre mais réglementaire et équipée.

L'accès à l'électricité et, plus encore, à l'eau signifie pour la population des quartiers illégaux un droit d'habiter et une régularisation foncière *de facto*. Les habitants de Hafa expriment le souhait d'avoir l'eau au robinet à domicile, équivalent à un droit de cité. Les *Kasbaoui* n'ont pas la même attitude : ils défendent farouchement l'existence des bornes-fontaines et la gratuité de ce service public qu'ils considèrent comme des acquis sociaux. Dans la Kasbah, les points d'eau collectifs, gratuits et libres d'accès, sont aussi utilisés comme appoint par des personnes qui disposent d'un branchement individuel (*grands ménages de printemps*, lessives des couvertures, travaux de maçonnerie, lavage des voitures). Repères du quartier et élément central des lieux de sociabilité, les fontaines font partie des paysages et des territoires urbains.

### 3.2.2. Sous-équipement en services essentiels à Hafa

#### a) Possibilité de disposer de l'électricité en dépit d'un statut irrégulier

Les habitants de Hafa ne peuvent pas obtenir de devis pour l'installation d'un raccordement domiciliaire à l'eau parce qu'ils ne disposent pas de titre de propriété, une situation récurrente dans les quartiers non-réglementaires. La plupart des logements sont pourtant raccordés au réseau d'électricité : raccordements individuels, fils tirés et partages de compteurs, branchements clandestins.

Il est donc plus facile d'obtenir l'électricité que l'eau, notamment parce que la mise en place des réseaux ne posent pas les mêmes contraintes : les infrastructures d'électricité sont plus faciles à poser que les adductions d'eau, notamment dans les tissus denses (parce qu'elles ne sont pas enfouies). Dans de nombreux quartiers irréguliers de Tanger et de Tétouan, les compteurs individuels d'électricité sont posés en dehors des zones d'habitat, sur des terrains où le statut foncier est légal. Ce n'est pas le cas à Hafa où les installations électriques sont posées sur la façade des domiciles. L'habitat irrégulier n'est donc pas le seul motif qui explique l'interdiction de raccordement à l'eau et il faut prendre en compte des considérations techniques. En raison des contraintes du site et de la densité du bâti, la mise en place d'infrastructures d'eau potable demanderait des investissements importants à Hafa. Si les bornes-fontaines représentent une solution alternative à l'accès domiciliaire à l'eau potable, il n'existe pas ce type d'adaptation pour l'électricité (pas de distribution collective et gratuite) : dans ces conditions, les autorités locales pouvaient-elles indéfiniment empêcher les habitants de Hafa d'avoir accès à l'électricité ?



Précisons qu'interdire les raccordements individuels à l'électricité c'est prendre le risque d'une multiplication des branchements informels et des consommations clandestines, ce qui représente des pertes pour le distributeur.

Dans ce contexte, les chefs de ménage de Hafa ont simplement eu à indiquer une adresse à l'opérateur en charge des services (RAID puis Amendis) pour contourner l'obligation de fournir une copie d'un titre de propriété (ou une autorisation du propriétaire) afin de faire raccorder leur logement à l'électricité. L'adressage et la distribution du courrier étant inexistante à Hafa, les habitants utilisent tous la même adresse, celle de l'école primaire réhabilitée à l'entrée du quartier : « Boughaz 13 Rue 2 » ; c'est la même adresse qui est utilisée pour obtenir une carte nationale d'identité.

### **b) Absence d'un réseau efficace pour l'évacuation des eaux usées, décharges informelles pour les ordures ménagères : des problèmes environnementaux et de santé publique**

Dans le quartier Hafa coexistent différents moyens d'évacuation des eaux usées : puits perdus, écoulements à ciel ouvert, conduites individuelles et collectives posées par les habitants, réseau communal. Lorsque le quartier était encore peu bâti, les eaux usées domestiques étaient directement rejetées hors des logements, parfois *via* des puits perdus, puis s'écoulaient par gravité vers le rivage. Si ce mode d'évacuation reste pérenne, il ne concerne plus qu'un petit nombre de domiciles généralement situés sur le bas du versant. Parallèlement à la densification du quartier, les habitants vont éprouver la nécessité de construire des réseaux d'évacuation dits informels : les WC et leurs conduits sont reliés à un regard extérieur par lequel transitent les eaux usées qui s'écoulent vers l'aval au moyen de conduites peu profondément enfouies. Ces installations sont soit posées individuellement (bien qu'elles forment un réseau en étant reliées entre-elles) soit collectivement par un groupe de voisins d'une même ruelle. L'association entre voisins donne lieu à des cotisations pour l'achat des matériaux et éventuellement rétribuer les services d'un professionnel. Ces dispositifs montrent la capacité d'adaptation et de mobilisation des habitants en l'absence de services publics efficaces. Rares sont les logements qui ne sont pas équipés d'un WC. Cependant, les réseaux d'évacuation autoconstruits restent précaires et peu enfouis (cassures et fuites). L'humidité qui résulte de ces dysfonctionnements entraîne des formes de moisissure, visibles sur les façades, qui endommagent sérieusement les fondations.

#### **Photographies 54. Hafa, un quartier où l'on circule difficilement (Tanger, 2002)**



L'intervention des pouvoirs publics a amélioré la voirie. Les pentes sont atténuées grâce à l'aménagement d'escaliers, mais habiter à Hafa signifie encore marcher dans la boue, glisser, risquer de tomber... vivre dans ce quartier demande des talents de grimpeur habitué à des acrobaties qui frôlent la varappe. Des enfants escaladent la falaise pour se rendre à l'école primaire située sur le plateau du Marshan, à l'extérieur du quartier.

Dans les années 80, les services techniques municipaux entreprennent des actions d'amélioration des réseaux d'évacuation construits par les habitants. Les réseaux informels sont modifiés mais le dispositif d'assainissement restera précaire. Parallèlement à ces opérations, les services municipaux se chargent de revêtir partiellement les principales

ruelles ; travaux qui avaient préalablement été entrepris par les habitants et qui se traduisent *in fine* par le même constat d'insuffisance.

Le ramassage des ordures ménagères n'est pas assuré à l'intérieur de Hafa. Il y a seulement deux petits containers à côté de la borne-fontaine *Boughaz*, à la sortie est du quartier, et deux poubelles également vidées par le concessionnaire Cespa Nadafa à côté de l'hôpital Kortobi. Le bas de la falaise sert donc de décharges informelles. Des personnes habitent dans des cabanes et des baraques à proximité, voire au milieu, de ces décharges sauvages : ils vivent de la récupération dans les poubelles et font paître quelques animaux dans les champs de détritus.

**Tableau 111. Services et équipements collectifs du quartier Hafa (Tanger, août 2002)**

Services et équipements collectifs	Nombre
Mosquée	1
Borne-fontaines	6
Four collectif privé ( <i>faran</i> )	1
Comptoirs épiciers	5 (*)
Téléboutique	1

(\*) en raison des contraintes d'accès de Hafa, et contrairement aux quartiers voisins (Kasbah et Bouknadel par exemple), aucun des comptoirs épiciers de ce quartier n'est achalandé en bouteilles de gaz (recharges). C'est l'épicerie située en face de l'hôpital Kortobi qui assure ce service essentiel dans la mesure où l'ensemble des familles de Hafa utilise cette source d'énergie pour faire la cuisine.

Les équipements collectifs, commerces et services sont insuffisants à l'intérieur du quartier. Seuls les plus élémentaires y sont présents ; ils traduisent néanmoins l'ancienneté du quartier (borne-fontaine, four collectif, comptoirs-épiciers) et sa reconnaissance partielle par les autorités (mosquée, réseau téléphonique).

Hafa est un quartier péricentral ce qui facilite les formalités administratives, l'accès aux équipements collectifs et l'approvisionnement en biens de consommation (en dépit des difficultés d'acheminement des marchandises à l'intérieur du quartier). Hafa n'est pas desservi par les transports collectifs et les véhicules ne peuvent pas pénétrer ces tissus denses et abrupts. Toutefois, en raison d'une situation proche du centre-ville, les habitants éprouvent moins de difficulté pour se déplacer que ceux des périphéries insalubres. Quelques minutes de marche suffisent pour rejoindre des axes structurants de l'agglomération, ainsi que des stations d'autobus et de taxis.

### **3.3. Essai de typologie des habitants de Hafa**

Dans les paragraphes qui suivent sont présentés des comptes-rendus d'entretiens et histoires de vie sous forme de typologie des habitants du quartier sous-équipé Hafa.

#### **3.3.1. Les anciens, source d'information pour retracer l'histoire du quartier**

Parmi les anciens du quartier Hafa, certains ont permis à leur famille de sortir de la précarité. Plusieurs stratégies sont mises en œuvre, notamment la revente informelle de terrains aux néo-urbains. Les anciens du quartier sont nés à Tanger, certains ont toujours vécu à Hafa ; la plupart jouit, à l'échelle du quartier, d'un statut de notable. Ce sont les anciens qui organisent des délégations pour aller porter les doléances des habitants aux autorités locales.

Monsieur Majid, chef de famille, occupe son terrain depuis un demi-siècle. Il a remplacé sa baraque initiale par un logement en dur depuis 25 années et dispose d'un certificat de domiciliation visé par la municipalité. Comme son père, migrant originaire de Béni Arouss, il était « *gardien de vaches dans la villa du consul américain en haut* ». Il vit avec sa seconde épouse, une femme deux fois plus jeune que lui qui s'occupe des tâches domestiques. Un fils de 35 ans construit une maison mitoyenne à celle de Monsieur Majid, mais il dit de pas avoir assez d'argent pour se marier : il est couturier dans un atelier que son père lui a acheté dans la médina.

Monsieur Majid a également donné un morceau de son terrain à son gendre pour qu'il construise une maison voisine à la sienne. Des voisins de Monsieur Majid déclarent avoir acheté leur terrain à cet ancien ; beaucoup d'entre eux viennent également de Béni Arouss : il y a là des formes de regroupement communautaire.

En sa qualité d'ancien et de fournisseur de terrains aux néo-habitants de Hafa, Monsieur Majid est une personne influente du quartier. Il explique que les demandes qu'il adresse oralement aux représentants élus portent prioritairement sur l'adduction d'eau et l'aménagement de la voirie : « *Je veux soit le compteur soit une fontaine à côté de la maison. Et des escaliers pour la rue. Je veux au moins les escaliers car ma femme est tombée plusieurs fois en revenant de la fontaine. C'est glissant, c'est dangereux* ». Monsieur Majid n'a cependant pas l'influence d'autres anciens dans la mesure où les bornes-fontaines ouvertes en 1997-98 restent éloignées de son domicile ; son épouse s'approvisionne aux points d'eau créés dans les années 80 (distance d'environ 200 mètres avec des pentes fortes).

La fille de Monsieur Majid, 38 ans, explique qu'elle est née dans le quartier. La baraque voisine du logement de son père et qu'elle habitait depuis son mariage a été remplacée à la fin des années 90 par une maison construite par son époux aidé de ses fils.

Le regroupement des logements de cette famille prend la forme d'une concession enclose avec une cour intérieure où sont entreposés matériel et matériaux pour les travaux de construction, ainsi que des barils d'eau. Cette concession fait face à une petite place publique ombragée par des figuiers qui rendent le lieu agréable dans un quartier au demeurant insalubre. La famille de Monsieur Majid habite sur le bas du quartier, à proximité des dépôts d'ordures. Elle dispose d'un accès à l'électricité depuis six ans ; le compteur est partagé entre plusieurs ménages : c'est une contrainte dans la mesure où, la consommation étant plus importante, les montants des factures correspondent aux tranches supérieures dites pénalisantes. Les revenus tirés de l'atelier de couture du fils de Monsieur Majid, ainsi que les quelques ménages que fait sa fille chez un investisseur étranger anciennement implanté à Tanger, font vivre toute la famille ; le gendre, qui a presque l'âge de Monsieur Majid, était artisan matelassier, mais il ne travaille plus et ses trois fils majeurs sont sans emploi. Le gendre de Monsieur Majid est également issue d'une famille de Béni Arouss et il a toujours vécu à Hafa : son père avait les mêmes patrons et fonctions que celui de son épouse. Monsieur Majid a une seconde fille qui habite avec son mari et ses enfants dans un logement loué de la médina.

Cette première famille d'anciens habite dans la partie nord-ouest du quartier. Nous avons rencontré une seconde *famille-concession* de ce type dans le secteur nord-est de Hafa ; ici aussi à la limite entre les espaces bâtis et la décharge sauvage :

- la grand-mère vit avec son fils célibataire au rez-de-chaussée ;
- le premier étage est occupé par le ménage de son autre fils (5 personnes) ;
- sa fille cadette (15 ans) est prise en charge par ses frères et sœurs ;
- deux filles sont mariées et habitent avec leurs ménages (4 et 8 personnes) dans des logements mitoyens à ceux de leurs frères et mère.

Comme pour la famille Majid, les enfants récupèrent une partie du terrain des parents pour bâtir leur logement ; ils contribuent ainsi à la densification du bâti du quartier en construisant sur les interstices encore vides hier. La famille reste géographiquement, socialement et économiquement unie et solidaire. Elle s'organise pour atténuer collectivement des conditions de vies difficiles. La solidarité familiale règne en maître. Un système commun d'évacuation des eaux usées a été mis en place par ces personnes qui partagent le même tuyau pour s'approvisionner en eau à la borne-fontaine.

Bien que situés à proximité d'une décharge, les logements qui forment un seul bloc avec des entrées indépendantes pour chaque ménage, sont d'une propreté étonnante à l'intérieur. Chaque domicile est équipé d'un WC. Chaque vestibule sert de coin cuisine et de remise pour les réserves d'eau. Ces halls d'entrée donnent sur un salon séparé de deux autres pièces par un rideau ou une cloison. La surface de chaque logement est comprise entre 30 et 40 m<sup>2</sup>. La famille dispose d'environ 150 m<sup>2</sup> de terrain, hérités des parents qui avaient construit des baraques sur des terres squattées pendant la colonisation ; les aïeux « *gardaient le bétail, faisaient le jardin et le ménage dans les villas des riches du Marshan* ».

Les revenus de cette famille restent modestes :

- un salaire de receveur dans un cinéma (environ 2 000 Dh par mois),
- les autres hommes font partie de la corporation des porteurs du quartier (jusqu'à 150 Dh par jour, mais c'est un travail pénible et d'autant plus irrégulier dans le temps qu'il faut aussi construire et réparer son propre logement). A la demande des habitants, ils portent des briques, entre autres matériaux de construction, sur le dos. Il effectue le transport entre l'entrée du quartier (lieu où sont déposées les briques par le fournisseur) jusqu'au lieux des constructions et travaux à l'intérieur de Hafa. Ils portent aussi des pierres taillées dans la falaise et des sacs de sable extrait de la plage, matériaux également utilisés pour les constructions. Ils sont bien rémunérés car c'est un emploi difficile et dangereux dont les revenus restent aléatoires en fonction de la demande. Un porteur ne descend des briques ou des sacs de ciment, ne monte des pierres ou du sable et ne débarrasse des gravats qu'occasionnellement ; il attend plus souvent qu'on vienne le chercher chez lui ou à l'entrée du quartier. Ces personnes sont aussi très souvent occupées à construire ou agrandir leur propre logement, ce qui ne rapporte pas d'argent, au contraire.

Entre la localisation de cette seconde famille d'anciens et la première, nous avons identifié les domiciles de deux frères qui sont nés dans le quartier :

a) l'aîné, Mohamed, explique qu'enfant il vivait avec ses parents dans une baraque. Son père, un porteur-tâcheron, a abandonné sa première épouse et ses enfants pour se marier avec une autre femme avec qui il s'installe dans un autre secteur du quartier. A la mort de sa mère, il y a une dizaine d'années, Mohamed récupère la baraque qu'il remplace par une maison R+1 d'une surface au sol de 45 m<sup>2</sup>. Son logement comprend trois pièces et une terrasse, il est équipé d'un compteur électrique depuis 1999. Mohamed profite de la proximité de la dernière borne-fontaine installée dans le quartier, la plus proche du littoral, pour remplir d'importantes réserves avec un tuyau. Il a construit un muret autour de la borne pour éviter que l'eau ne s'écoule contre son mur et ne s'infilte chez lui. Il a 35 ans, il est marié depuis 14 ans et père de trois enfants scolarisés. Il travaille au service festivités de la municipalité, ce qui pourrait d'ailleurs expliquer pourquoi une borne-fontaine a été ouverte à côté de chez-lui et non à proximité des deux familles d'anciens précédemment présentées ;

b) le second, Ahmed, est un jeune voyou toxicomane que l'on pourrait qualifier de dealer à la petite semaine : il effectue des allers-retours entre Tanger et Casablanca pour transporter la drogue. Après le décès de sa mère, il doit quitter le domicile parental repris par son frère marié. Il construit donc une baraque en contrebas du logement de son frère et à la lisière de la décharge spontanée. Il se marie et devient père pour stabiliser sa situation. Puis il débarrasse le terrain aux alentours de sa baraque, regroupe une soixantaine de m<sup>2</sup> et entreprend la construction d'une maison qui s'appuie sur celle de son frère et qui domine le champ de détritrus. La construction se fait aux dépens de l'entourage : Ahmed bouche la porte d'entrée de sa voisine et, mécontent de ses reproches, il lui porte un coup de couteau au visage. Il profite de l'influence de son frère à la municipalité et dans le quartier pour imposer sa loi dans le *derb* ; il sera nullement inquiété par les autorités. Hafa, comme la plupart des quartiers clandestins, peut représenter une zone de non droit. La vie quotidienne et collective des quartiers non-réglementaires est régie par des principes traditionnels de bon voisinage qui s'illustre notamment par l'entretien des lieux de sociabilité. Les valeurs traditionnelles et le droit oral dominant. Tout va ainsi pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, mais lorsque les principes et compromis traditionnels s'effacent, alors la loi du plus fort qui s'impose : la solidarité mécanique n'agit plus, ou pas assez, sur le collectif pour contenir les appétits individuels aux dépens des voisins. Il serait peine perdue de se plaindre à la police pour occupation *par force* d'un bien non-réglementaire. La femme agressée par Ahmed n'ira d'ailleurs pas porter plainte ; elle se verrait dire « *qu'elle n'a pas à habiter dans un quartier clandestin* ». Ni les forces de l'ordre ni la justice n'interviennent au Maroc pour régler des querelles dans les quartiers irréguliers. Lorsque ni les principes mécaniques (tradition, religion) ni les principes organiques (institutions) font force, c'est la « loi de la jungle » qui prend le dessus.

Dans le *derb* où habitent ces deux frères, l'ambiance est agressive. Les habitants sont certes des anciens, mais beaucoup sont aussi des malfaiteurs. La sur-présence masculine est perceptible et les femmes restent cloîtrées chez-elles. La « loi de la jungle » règne en maître à la fontaine : les tours ne sont pas respectés, les tuyaux sont branchés à loisir par les plus forts alors que les enfants attendent sans broncher pour remplir des bidons.

Des personnes préfèrent effectuer des distances importantes pour s’approvisionner aux autres fontaines du quartier plutôt que d’utiliser cette borne jugée mal fréquentée ; aurait-t-elle été ouverte pour éviter que *les voyous du quartier* ne se mêlent aux habitants plus honorables de Hafa ? Notons que cette fontaine est située à l’aval du quartier, or il n’est pas pratique de remonter avec des bidons pleins : on préfère généralement monter à l’aller, quand les récipients sont vides, et descendre au retour.

### Encadré 32. Les bornes-fontaines comme lieu de tensions sociales

Les bornes-fontaines sont souvent le lieu de disputes entre les habitants d’un même quartier. Utiliser des tuyaux pour remplir des réserves et monopoliser ainsi le point d’eau peuvent poser problème quand il y a une borne-fontaine pour plus de cent foyers. Des compromis sont établis pour réguler l’usage des tuyaux : sur les bornes équipées de plusieurs robinets, l’un d’entre eux peut être réservé aux *usagers des tuyaux*. Ce sont néanmoins, les chefs de ménage – plus enclins à s’imposer à la fontaine que les enfants – qui surveillent la borne pour qu’une autre personne ne débranche pas son tuyau.

Des femmes préfèrent faire des lessives à la borne-fontaine. Elles jugent plus pratique de rapporter du linge mouillé (donc lourd) chez soi plutôt que de transporter des dizaines de litres d’eau. Mais il peut être mal vu de gêner l’accès à la fontaine à cause des lessives comme de laver son linge devant tout le monde. Dans ces conditions, des hommes interdisent à leurs épouses de faire la lessive à la fontaine : ils portent l’eau au domicile parce qu’ils ne veulent pas que leur femme se montre à la fontaine.

Les prostituées, et plus généralement les personnes marginalisées ayant des comportements déviants, savent qu’elles ne doivent pas aller à la fontaine quand celle-ci est utilisée par d’autres personnes ; elles l’utilisent généralement tôt le matin, avant les autres usagers, et tard la nuit, *après les tuyaux*.

Des mères ne veulent pas que leur fils au chômage aille à la fontaine, pour ne pas qu’il se batte, pour ne pas que l’on voit qu’il ne travaille pas et qu’il n’a pas d’épouse ou d’enfant à envoyer à la fontaine. Et parmi les plus jeunes autour d’une borne, c’est souvent le plus fort qui passera en premier.

### 3.3.2. Des anciens qui ont conservé des baraques familiales originelles

Tous les anciens n’ont pas le même prestige : certains restent dans la grande pauvreté et vivent encore dans des baraques ; ils n’ont pas connu de mobilité sociale ascendante et leurs conditions de vie n’ont guère évolué depuis leur installation à Hafa. Leurs emplois sont précaires : travail à la tâche, location de sa force de travail à la journée, pêche à la ligne. Leurs niveaux de vie peuvent être inférieurs à ceux des néo-arrivants. Ils sont néanmoins respectés en tant qu’anciens du quartier. Les trois ménages présentés dans les paragraphes suivants vivent sur un rocher (photos 48).

Les logements de ces trois ménages sont constitués de trois baraques avec des murs mitoyens. Ils s’étendent sur une surface totale d’environ 100 m<sup>2</sup>. Les baraques sont bâties en pierres recouvertes de chaux, elles n’ont fait l’objet d’aucunes modifications notables, hormis l’aménagement d’un WC dans chaque domicile, depuis leur construction dans les années 40. Chaque baraque est composée de deux pièces séparées par des rideaux. Elles n’ont pas de fenêtre, mais deux entrées (une devant et l’autre derrière). Cette famille a pu faire installer un compteur d’électricité en 1997 : l’abonnement est au nom d’un des chefs de ménage, mais le compteur est posé sur la façade de la maison d’un voisin car *la compagnie des eaux et d’électricité*<sup>32</sup> refusait de le placer sur le rocher ou sur les baraques.

Les occupants du rocher ont entrepris, au milieu des années 90, la construction d’une maison en briques derrière les baraques, mais ils n’ont pas les moyens de terminer le chantier ; ils expliquent que l’acheminement des matériaux de construction reste plus coûteux que les matériaux eux-mêmes.

Chaque baraque est occupée par un ménage, avec cinq enfants chacun (non scolarisés et en âge de l’être). Les enfants de ce *derb* portent l’eau, contre rémunération, pour d’autres ménages du quartier. Les trois mères sont sœurs : ce sont les héritières des baraques que leur père a bâti dans les années 40 ; elles n’ont pas de frère. Leur père était pêcheur et avait une petite barque. Les trois époux de ces femmes sont originaires de Béni Arouss et issus de la même famille.

<sup>32</sup> ] *Shérika del ma o dao* [

Ce sont des manœuvres qui travaillent à la tâche quand on vient les chercher. Le chef du ménage M1 est arrivé à Tanger en 1962, il était employé comme jardinier dans une villa du Marshan avant de se marier en 1980 : le couple est sans nouvelle de leur fils aîné qui est parti clandestinement en Espagne. Le chef du ménage M2 est né à Hafa, il est cousin de son beau-frère et de Monsieur Majid : il est aussi sans nouvelle de son fils aîné (les deux garçons sont partis ensemble). Le chef du ménage M3 est le frère du chef de ménage M1.

### *3.3.3. Les migrants installés à Hafa depuis moins d'une génération*

La deuxième étape du peuplement de Hafa correspond à l'arrivée de migrants originaires de l'arrière-pays de Tanger. Les plus anciennes familles implantées dans le quartier peuvent être socialement incluses grâce à des formes de prestige social ou/et économique. C'est davantage l'esprit d'entreprise, au prix de lourds sacrifices et de difficiles conditions de vie, qui va permettre aux migrants récemment arrivés de s'intégrer. Ces personnes sont venues à Tanger dans l'objectif d'améliorer leur niveau de vie, de trouver un emploi rémunéré et d'accéder à la propriété. L'accès à la propriété à Hafa est vécu comme l'œuvre de pionniers et résulte de stratégies d'ascension économique et sociale. Les migrants arrivés en premier sont à la tête de *réseaux de recrutement* dans les communes d'origine ; après leur installation à Hafa, ils facilitent l'arrivée d'autres familles. Il en résulte des formes de regroupement communautaire qui facilite l'inclusion des derniers arrivés et renforce celle des premiers migrants.

#### **a) Un ménage de Ksar el-Kébir**

Hicham est né dans l'arrière-pays de Ksar el-Kébir. Agé de 42 ans, il habite à Tanger depuis dix ans et à Hafa depuis cinq ans. Avant son installation à Hafa, il louait une pièce dans une maison où ils cohabitait avec le ménage propriétaire (quartier Bir Chifa dans le secteur éloigné de Béni Makada, puis à Dradeb, plus proche du centre-ville).

Hicham a pu acheter un terrain à Hafa grâce à l'argent que son épouse avait gagné à l'usine de décorticage de crevettes située au port. Elle a arrêté de travailler depuis que la maison est construite. Le couple habite aujourd'hui avec ses trois enfants dans une maison R+1 avec terrasse. Le ménage dispose de l'électricité grâce à un fil tiré chez les voisins. Les deux enfants en âge d'être scolarisés ne le sont pas ; l'aîné apprend le métier couturier dans un atelier de la médina.

On peut mettre en avant deux faits significatifs de la réussite de Hicham :

- Hicham a aujourd'hui son propre logement. C'est même lui qui loue le premier étage de sa maison à un jeune homme originaire de Marrakech récemment arrivé à Tanger. Il a besoin des revenus que lui procure cette location et cohabite encore, mais c'est désormais lui le propriétaire ;
- il est parvenu, comme il le souhaitait, à construire sa maison à proximité du centre-ville.

Hicham avait besoin de se rapprocher du centre-ville pour son activité ; également à des coreligionnaires du pays de Ksar el-Kébir qui vivent à Hafa, Hicham est vendeur informel de fruits et légumes dans la Rue d'Italie qui longe la médina. Ces individus sont spécialisés dans une activité particulière : ils achètent les fruits et légumes de deuxième choix aux chauffeurs des camions avant que la marchandise n'entre au marché de gros, pour la payer moins cher, puis ils s'installent avec des brouettes et des balances pour vendre au détail dans la Rue d'Italie. Ils ont une brouette avec un seul voire deux ou trois produits. On appelle ce marché informel, le marché des pauvres parce que les fruits et légumes sont vendus moins cher que dans les magasins et les marchés couverts. Les marchands non patentés sont parfois expulsés, mais les autorités locales tolèrent ce marché. Les gens du Ksar disposent de hangars, pour entreposer les brouettes, les balances et la marchandise, dans le quartier des épiciers grossistes, à proximité de la médina et de leurs lieux de vente. Ils utilisent les transports mixtes pour s'approvisionner (marché de gros ↔ Grand Socco), mais d'autres personnes investissent dans l'achat d'un petit véhicule utilitaire pour offrir un service de transport aux marchands informels. Les hommes de Hafa qui sont originaires de Ksar el-Kébir sont soit marchands informels de fruits et légumes soit maçons et tachers (porter les matériaux de construction, débarrasser les gravats).

### **b) Un *Chaouni*, marchand informel de fruits et légumes**

Bien que les habitants de Hafa originaires de Ksar el-Kébir forment la majorité des vendeurs informels dans la Rue d'Italie, ils ne sont pas les seuls à exercer cette activité. Ali a 42 ans, il vend des fruits et légumes depuis son arrivée à Tanger en 1985. Son épouse, 39 ans, est sans emploi. Tous deux sont originaires de la province de Chefchaouen. Le couple a trois enfants scolarisés dont un apprenti mécanicien. Cette famille est installée à Hafa depuis 2001. Elle habitait auparavant à Béni Makada Ard Daola et vivait de la vente des fruits et légumes dans le marché informel de ce quartier. Le logement de Béni Makada appartient à un oncle : ce MRE est définitivement rentré au Maroc en 2001, c'est pourquoi le ménage étudié a dû déménager. Le *Chaouni* était venu à Tanger pour garder la maison de son oncle et se faire une situation. Il y est parvenu dans la mesure où il vit dans son propre logement et exerce une activité ; mais ne reste-t-il pas dans une situation professionnelle précaire (sans assurance maladie) ? Il demeure en dette vis-à-vis de son oncle qui lui a prêté de l'argent pour financer son logement. Ali a acheté 20 000 Dh le terrain avec une baraque à un migrant qui est parti en périphérie. Il a eu le temps de construire avant son installation dans la mesure où cette acquisition remonte à 1998. La construction de la maison (rez-de-chaussée et terrasse), partiellement achevée, lui reviendra à 40 000 Dh. Le domicile est sommaire mais salubre : une pièce, un coin cuisine, un WC.

### **c) Un maçon originaire de Ksar el-Kébir**

Ce ménage arrive à Tanger en 1994, directement à Hafa grâce à une connaissance (une personne du Ksar a préparé leur arrivée). Il achète 40 m<sup>2</sup> de terrain au voisin et autoconstruit son logement. Il habite le rez-de-chaussée et met les deux pièces du premier étage séparément en location pour des jeunes mariés. Le domicile est raccordé au réseau d'électricité depuis 2001 ; la facture est partagée avec le voisin (fil tiré). Le chef de ménage a 42 ans, son épouse 34. Le couple a quatre enfants scolarisés. Fils d'agriculteur, le père s'était déjà reconverti dans la maçonnerie à Ksar el-Kébir. Au départ manœuvre à 40 Dh par jour, il s'est spécialisé et gagne aujourd'hui le double. La location du premier étage assure mensuellement 500 Dh supplémentaires à ses revenus modestes.

### **d) Un maçon originaire de Béni Mellal**

Si les marchands informels et les maçons et portefaix originaires du pays de Ksar el-Kébir sont nombreux à Hafa, des individus nés dans d'autres régions exercent les mêmes activités. Le chef de ménage a 52 ans, son épouse est un peu plus jeune et sans emploi. Il est originaire de Béni Mellal et a épousé une femme divorcée, avec un enfant à charge, quelques mois après son arrivée à Tanger il y a dix ans. Ce ménage était locataire chez des parents de madame dans le quartier périphérique Bir Chifa. Ils achètent un terrain à Hafa en 1998 : 40 m<sup>2</sup>, logement autoconstruit, un rez-de-chaussée avec un toit en tôle, deux pièces et un WC, fil tiré pour l'électricité.

### **e) Une domestique qui a émigré en Espagne**

Fatima a 46 ans. Elle est née et a grandi à Larache (médiina). Elle a émigré en Espagne depuis 24 années : elle travaillait au départ dans une usine de conditionnement de fruits et légumes, elle est désormais domestique. Plutôt gouvernante dévouée 24 heures sur 24 à ses employeurs que femme de ménage, elle est hébergée à Malaga par ses patrons : « *je fais le ménage, la cuisine, je m'occupe des enfants. Je m'occupe de toute la maison. Je suis à leur service depuis dix-huit ans. Ces gens s'occupent bien de moi. Ils m'emmènent avec eux en vacances* (elle nous montre des photographies) ».

Fatima a *acheté la clé* à une personne qui avait construit une maison de 75 m<sup>2</sup> à Hafa en 2000. L'expropriétaire tient une téléboutique dans la ville nouvelle ; il est parti s'installer en périphérie. Fatima a acheté ce bien 100 000 Dh. C'est sa résidence secondaire : elle ne vient au Maroc, à Tanger, que pendant ses vacances d'été. Cette maison présente un bon niveau de confort : rez-de-chaussée et une terrasse, deux chambres, la cuisine et la salle de bain sont équipées pour recevoir l'eau (tuyauterie et robinets, douche et lavabos, WC avec chasse d'eau), accès à l'électricité depuis juin 2001. Le mobilier et l'équipement de la maison sont neufs et complets : plusieurs lits, des armoires, des gazinières ; mais, habituée aux conditions de vie difficiles de leur enfance, Fatima et sa mère dorment par terre, elles utilisent une petite butagaz pour faire la cuisine, tous les meubles sont recouverts de bâches pour ne pas les abîmer, les frigidaire ne sont pas branchés.

C'est la mère de Fatima, veuve, qui garde la maison. Fatima laisse de l'argent à sa mère pour qu'elle survienne à ses besoins, mais la vieille dame ne connaît pas grand monde à Hafa et retourne souvent chez

ses fils à Larache ; elle n'est réellement 30 jours par mois à Hafa uniquement quand sa fille rentre d'Espagne en été. Ces femmes ne portent ni eau de la borne-fontaine, ni pain au four : elles paient des enfants pour qu'ils s'en chargent.

Célibataire et sans enfant, Fatima n'a que sa mère à charge. Elle a pu épargner sur ses salaires espagnols pour acheter son logement à Hafa. La maison qu'elle possède dans la rue principale de Hafa correspond à l'accès à la propriété et à la réalisation de ses souhaits. Fatima est un cas particulier, mais comme beaucoup d'habitants du quartier, l'accès à son propre logement à Hafa correspond à l'aboutissement de stratégies de sortie de la précarité. Accéder à la propriété à Hafa peut être le symbole d'une réussite sociale, mais nous verrons à travers d'autres cas que s'installer dans ce quartier peut être perçu comme le signe d'un recul, d'une régression, de l'appauvrissement, d'une forme de mobilité sociale descendante.

#### **f) Vivre à Hafa : un choix de vie**

Abdelrani a 46 ans. Il est né à Taounate et a appris le métier de couturier dans les ateliers de Fès. Il est arrivé à Tanger en 1982. Cette migration correspond à un choix de vie : *« je suis venu à Tanger en vacances. Je suis allé au café Hafa, comme tout le monde. J'ai vu le quartier et j'ai décidé que c'était là que je voulais vivre : face à la mer et à l'Espagne. Je ne voulais surtout pas habiter dans un lotissement à Fès, or c'est ce qu'il m'attendait. La-bas, c'est horrible, toutes les maisons se ressemblent et tu es trop loin de la médina »*. Abdelrani n'avait pas de famille à Tanger, mais il a fait venir des cousins à Hafa après son installation. En tant que couturier spécialisé, dès son arrivée à Tanger, à l'âge de 22 ans, il trouve du travail ; il est tailleur à domicile : *« je vais chercher du travail dans la médina et dans la ville nouvelle, chez les couturiers, puis je le fais à la maison. Je n'ai pas de patron »*. Abdelrani se marie en 1983, son épouse née à Tanger travaille dans une usine de confection. Il achète un terrain de 60 m<sup>2</sup> en 1984 à un voisin, un ancien de Hafa. Après la construction d'une baraque, il entreprend celle d'une maison : rez-de-chaussée en 1985, premier étage en 1986, terrasse achevée en 2000, quatre chambres, une cuisine, un WC, branchement à l'électricité depuis 1995. Il a quatre enfants scolarisés.

#### *3.3.4. Les habitants qui viennent d'autres quartiers de la ville*

Pour des personnes qui habitent à Tanger depuis plusieurs années ou qui y sont nées, venir vivre à Hafa permet d'accéder au statut de propriétaire. Acheter ou construire une maison à Hafa, c'est posséder son propre logement et ne plus avoir à payer de loyer, c'est accéder à la propriété (certes sans titre foncier). Hafa peut être perçu comme une réserve foncière pour les enfants des pauvres qui ont grandi dans la médina et dans les autres quartiers populaires centraux (type nouvelle médina), et plus rarement en périphérie.

Abdellah est musicien, il fait de la musique traditionnelle avec un groupe dans des restaurants touristiques ; une activité souvent pratiquée par les anciens Tangérois et plus généralement par les personnes qui vivent à proximité de la médina et dans les tissus populaires anciens. Son épouse est sans emploi. Le couple a cinq enfants : un fils de 21 ans, *faux-guide* dans un bazar de la médina, un second de 17 ans est vendeur ambulant de poissons (chaque matin il achète une caisse de poisson au port puis il déambule dans des rues du centre-ville avec une carriole et une balance pour vendre les poissons en faisant du porte à porte : il crie quand il passe dans la rue), leur sœur de 16 ans aide sa mère pour les tâches domestiques, deux autres enfants sont scolarisés. Les emplois des aînés correspondent aussi à des activités spécifiques au centre-ville. Le père, 44 ans, a grandi à Emsallah. Après son mariage, il s'installera à Dradeb en location. Puis il achète un terrain en 1998 à Hafa : 80 m<sup>2</sup>, rez-de-chaussée et terrasse, deux chambres, un coin cuisine, un WC en construction.

Leila est originaire d'Aquass Briech (commune rurale entre Tanger et Asilah). Elle est arrivée à Tanger au début des années 70 à l'âge de 5 ans. Ses parents sont locataires dans le quartier Jenan Captan de la médina. Son époux, cinq ans de plus, a le même parcours, mais ses parents sont installés à Hafa depuis 1975 après un bref séjour dans un logement loué de la médina ; il est pêcheur. Ils se sont mariés en 1982 : ils vivent d'abord dans une baraque bâtie à côté du domicile parental pendant dix années, puis achètent un terrain à Hafa (60 m<sup>2</sup>). Ils habitent encore une baraque pendant deux ans, avant de pouvoir construire leur maison : rez-de-chaussée en 1994, premier étage programmé, deux pièces, électricité depuis 2000. Le fils aîné est au lycée, le second travaille avec son père sur les bateaux de pêche, les six autres enfants sont scolarisés.



Hassan a grandi à Béni Makada. Son épouse est originaire de Taounate ; elle est arrivée à Tanger en 1985 pour se marier avec son cousin (de dix ans son aîné). Il est porteur au port de Tanger et elle est sans emploi. Le couple a deux enfants scolarisés. Le ménage vivait chez les parents de Hassan à Béni Makada jusqu'en 1996. Pour se rapprocher de son lieu de travail, Hassan a préféré construire à Hafa plutôt que dans un quartier d'habitat non réglementaire dans les banlieues sud de Tanger. Il achète une baraque sur un terrain de 40 m<sup>2</sup> en 1996. Il a achevé la construction de la toiture de son rez-de-chaussée en 2001 : deux pièces, fil tiré pour accès à l'électricité.

Adnane a grandi dans le quartier Emsallah. Agé de 41 ans, il est plâtrier, travailleur indépendant spécialisé et réputé mais non affilié à une caisse d'assurance maladie. Depuis son mariage avec une fille de Dradeb il y a 20 ans, il est installé à Hafa ; d'abord dans une baraque progressivement remplacée par une maison de type R+1 avec terrasse. Le couple a cinq enfants, la mère est sans emploi. Les revenus du père sont complétés par 150 Dh que verse mensuellement un chef de ménage récemment installé à Hafa pour la location d'une baraque.

### *3.3.5. Les ménages qui connaissent une mobilité sociale descendante*

Des habitants de Hafa ont connu de meilleures conditions de vie dans des logements, salubres et mieux équipés, en location dans d'autres quartiers de la ville. A la suite d'*accidents de parcours*, leur niveau de vie régresse ; ils quittent leur logement et trouvent à se loger à Hafa. Ces déménagements sont souvent la conséquence d'un événement malheureux : décès du chef de ménage, inaptitude au travail pour des raisons de santé ou à cause d'un handicap dû à un accident, perte d'emploi et divorce peuvent expliquer l'emménagement à Hafa. Par exemple, une femme avec ses quatre filles, sans époux et père depuis sa mort, vivent à Hafa. Elles habitaient le quartier Dradeb, mais le loyer était devenu trop élevé pour les seuls revenus de la maman. La famille mono-parentale va résider quelques mois dans un taudis de la Kasbah et le montant du loyer sera la raison d'un second déménagement.

#### **a) Echec d'un parcours migratoire**

Abdelislam est né à Béni Arouss. Il a 62 ans et est arrivé à Tanger en 1972 à l'âge de 32 ans. Il était tisserand de tapis, mais « *ça ne marchait plus, il y avait beaucoup de stocks et il n'y avait plus de vente* ». Il se marie à une femme rencontrée au souk de Had Gharbia en 1982. Son épouse a aujourd'hui 40 ans, elle est sans emploi. Le couple n'a eu qu'un seul enfant et tardivement (9 ans, scolarisé). Abdelislam est tâcheron, mais il est déjà vieux et sa force de travail lui fait maintenant défaut : ses revenus sont bas et irréguliers. S'il a pu acheter un terrain dans le quartier Bouhout (quartier non-réglementaire, aux marges de l'agglomération, en direction de la commune rurale El-Aouama), il n'est pas arrivé à financer la construction d'une maison : il a revendu son terrain et sa baraque en 2000 à quelqu'un qui a depuis construit en dur. Le ménage a déménagé à Hafa dans une baraque achetée 20 000 Dh : 24 m<sup>2</sup>, une seule pièce, un WC, pas d'électricité.

#### **b) Hafa, un quartier en bout de course...**

Malika a 61 ans, elle est née à Kénitra. Pendant le Protectorat, son père était un militaire gradé dans l'armée espagnole. Il quitte Rabat pour Tétouan et investira dans l'achat de biens immobiliers dans la médina de Tanger (quartier Oued Aherdan). A la veille de l'indépendance, il reste fidèle aux Espagnols et gêne l'action des nationalistes. Endetté et considéré traître en 1956, il est fait prisonnier. La maison de la médina est vendue et transformée en un vaste bazar pour les touristes. Expulsés, le frère et la sœur de Malika partent alors à Hafa : deux baraques qui n'ont pas changé depuis les années 60. Malika préfère rester dans la médina dans un logement loué. Après la mort de son époux, elle ne veut pas rejoindre Hafa, mais elle est pauvre et passe de taudis en taudis. Ses fils, toxicomanes, ne la prennent pas en charge. Malika fini par n'avoir d'autre choix que de rejoindre les baraques dans le quartier Hafa : « *j'ai essayé de rester dans la médina, mais je ne pouvais plus payer le loyer* ». Elle échoue dans les baraques insalubres du bas du quartier Hafa avec sa famille précarisée : son frère est pêcheur sur un bateau, il vit dans une baraque avec sa femme et cinq enfants mineurs, et Malika vit avec sa sœur et sa nièce ; cette dernière a eu un enfant avec un garçon dont elle n'a plus de nouvelles depuis qu'il a émigré clandestinement en Espagne. Neuf personnes dans moins de 50 m<sup>2</sup> vivent dans la promiscuité que représentent des baraques mal aérées, sombres et où on ne tient pas debout : « *on dort chacun son tour. Il y a toujours au moins un*

*malade, la fièvre* ». Les baraques jouxtent les décharges informelles du bas de la falaise. Cette famille nombreuse vit avec environ 2 500 Dh par mois (salaires des quelques ménages que fait Malika dans la médina et de son frère).

### 3.3.6. Les derniers arrivés, sont les moins bien lotis...

Parmi les personnes récemment arrivées à Hafa, nombreux sont les migrants d'origine rurale qui viennent travailler à Tanger. L'objectif est soit de constituer une épargne destinée à la famille restée au *bled* soit d'acheter un terrain dans un quartier périphérique pour construire son logement. L'objectif peut être aussi de constituer une réserve monétaire pour retourner dans son milieu d'origine et s'assurer un avenir meilleur. Dans tous ces cas, la domiciliation à Hafa est vécue comme temporaire, mais la transition peut durer plusieurs années. (On observe au passage qu'avec la saturation de la médina, le rôle de sas des tissus anciens pour les néo-urbains s'est répercuté sur les quartiers pauvres péricentraux tels que Hafa). Ces individus habitent des baraques situées sur le bas du quartier. Rares sont ceux qui construisent une maison : en raison de conditions de vie et de salubrité déplorables, ils ne veulent pas rester à Hafa. Entourées de détritiques, les baraques sont au niveau de la côte à quelques mètres du littoral, elles sont souillées par les eaux usées qui s'écoulent de l'amont. Le taudis s'achète, puis se revend, généralement moins de 15 000 Dh. Les occupants se privent en réduisant leurs dépenses au minimum : « nous n'achetons que le thé, le sucre, le pain, l'huile et les bouteilles de gaz. Nous n'avons pas de meuble. Pas de lampes à gaz, seulement des bougies ».

#### a) Un couple de travailleurs, leur fillette et leurs voisins installés un an auparavant

Le chef de ménage a 36 ans. Il est porteur dans les marchés. Son épouse est ouvrière dans une usine textile. Ce couple originaire des campagnes de Ksar el-Kébir est arrivé à Tanger, directement à Hafa, en 1999. La baraque qu'il occupe prend appui sur le mur de la maison du propriétaire, également du Ksar, à qui il verse 150 Dh par mois pour un taudis de 20 m<sup>2</sup>. Le domicile est situé à quelques mètres d'un refouloir des eaux usées du quartier ; l'odeur est pestilentielle. Il n'y a pas de WC dans la baraque : « nous utilisons des seaux avec des sacs en plastique ». La fillette de 9 ans n'est pas scolarisée : elle garde la maison toute la journée et va chercher l'eau quand ses parents rentrent le soir ; ce *chien de garde* surveille une baraque où il n'y a rien à voler. L'objectif du père est de « faire de l'argent pour acheter un terrain ailleurs ». Il explique qu'il est arrivé dans l'urgence à Tanger et qu'il est issu d'une famille de paysans pauvres. Il lui est difficile d'accumuler assez pour partir : « il faut au moins 10 000 Dh pour un terrain et autant pour construire une pièce. Ce n'est pas grand chose, mais c'est beaucoup quand on n'a rien. Même cette baraque je n'ai pas pu l'acheter ».

Dans la baraque voisine est installé un ménage également originaire de la région de Ksar el-Kébir. « Tous les voisins viennent du Ksar ici. Les premiers arrivés ont construit des maisons en haut. Nous avons les baraques en bas ». Le chef de ménage a 45 ans. Il est porteur au marché. Il est arrivé à Tanger un an avant ses voisins (ménage précédent) : il a d'ailleurs fait venir son *voisin-cousin* à Tanger, a préparé son arrivée à Hafa et l'a introduit au souk. Son épouse travaille occasionnellement à l'usine de décorticage de crevettes. Ils ont acheté 15 000 Dh la baraque où ils logent avec leurs trois enfants : une seule pièce pour cinq personnes, un WC, éclairage à la bougie. Si la baraque est achetée, le ménage espère néanmoins pouvoir la revendre et s'installer sur un sol plus propice à l'habitation en périphérie.

#### b) Processus d'éviction qui conduisent des personnes âgées isolées à Hafa

Soraya est la veuve de l'ancien propriétaire du *café Driss* de la Kasbah. Elle a plus de 60 ans et vit de la mendicité qu'elle pratique au Grand Socco et dans le marché couvert de la médina. « Son mari était connu. C'était un des plus anciens de la Kasbah. Cette femme était méchante. Je ne peux pas t'expliquer, mais elle était vraiment méchante, surtout avec les enfants et avec son mari. Elle traitait son mari comme un enfant. Et elle ne pouvait pas lui donner d'enfant, elle était stérile ». Soraya explique que ses frères et ses neveux ont vendu le café après le décès de son époux. Elle a eu sa part de l'héritage : 25 000 Dh. Le nouveau propriétaire du café lui aurait fait dépenser 18 500 Dh pour acheter la clé d'une baraque à Hafa. Cette baraque sans fenêtre ni WC s'étale sur 15 m<sup>2</sup>, le mobilier est rudimentaire : un matelas, une couverture, une bouteille de gaz et quelques ustensiles de cuisine.



## Conclusion du chapitre 7

### Modes d'inclusion urbaine des quartiers sous-équipés à Tanger et à Tétouan

Ce chapitre permet d'identifier des modes et des processus d'inclusion urbaine des quartiers sous-équipés à Tanger et à Tétouan. La conclusion générale de la thèse élargira la synthèse de ce chapitre et débouchera sur l'examen des logiques inclusives étudiées dans la troisième partie.

Tout d'abord, l'exemple de Korret Sbaâ à Tétouan, où les pouvoirs publics mènent une *opération-modèle* de restructuration, montre des formes d'inclusion urbaine :

- par la mixité sociale (critère de diversité),
- par la *visibilité* (critère de situation géographique dans l'échiquier urbain),
- par la couverture progressive en services essentiels (critère d'équipement),
- par la représentation *via* les notables (critère d'influence) et
- par le dynamisme du secteur dans lequel se situe le quartier (critère de place dans l'économie et l'emploi urbains).

En janvier 2006, une centaine de domiciles de Korret Sbaâ a été raccordée à l'eau potable en OBS suite à la mise en service des réservoirs d'eau par Amendis. Ce quartier est privilégié par sa petite taille et par son aspect *visible de loin* ; l'opération de restructuration a été médiatisée.

Le thème de l'intégration par l'équipement est développé dans un article d'Aziz Iraki qui explique que l'accès aux services de base est significatif d'un droit de cité. « *Cet ancrage dans la société urbaine ne s'opère pas par négation des anciennes territorialités. Bien au contraire, les relations communautaires et familiales sont mobilisées pour accéder au logement et revendiquer ses droits (reconnaissance, équipement)* » (Iraki, 2005). Les réseaux relationnels et la mobilisation des populations autour de l'équipement des quartiers non-réglementaires trouvent leur traduction politique dans le cadre municipal ; l'inclusion urbaine par l'équipement « comme un droit à l'urbain » prend tout son sens à l'échelle des relations entre habitants et élus locaux. « *Enfin, disent certains, « on a reconnu notre existence ». Plus que tout, c'est bien cette dernière appréciation qui montre l'importance de l'intégration par l'équipement* » (Iraki, 2005). La logique d'inclusion urbaine par l'accès aux services en réseaux se vérifie particulièrement à travers l'étude des bornes-fontaines et la question du passage au branchement individuel à l'eau dans un quartier sous-équipé (de Miras et Le Tellier, 2005).

Ensuite, à travers les comptes-rendus d'entretiens effectués à Hafa, il est possible d'identifier des modes d'inclusion urbaine qui passent par l'économie, l'emploi et les activités productives. Les personnes qui investissent dans un commerce ou un atelier, les artisans spécialisés dans le bâtiment et les vendeurs informels de fruits et légumes originaires de Ksar el-Kébir vont chercher à trouver un rôle dans la société urbaine à travers une place dans l'emploi urbain. Et ce sont bien ces places professionnelles, des *situations* pour lesquelles ils sont prêts à monnayer, que recherchent les migrants en arrivant en ville. Les revenus et donc l'emploi restent à la base d'une stratégie d'accès au statut de propriétaire : il faut épargner avant d'acheter du sol urbain et avoir ainsi un bout d'immobilier, il faut une place sur le marché de l'emploi et une place sur le sol urbain pour un droit à la ville.

« (...) L'accès aux services de base relève de la mobilisation collective alors que la quête d'emplois et de revenus paraît s'inscrire dans une démarche plus individuelle. La situation très critique de l'emploi est mentionnée, mais elle ne prend pas la forme d'une revendication collective même si chaque famille compte plusieurs chômeurs et que la faiblesse moyenne des revenus n'est pas sans lien avec l'accès problématique aux services urbains essentiels » (de Miras, 2005).

Pour Hafa et la Kasbah, les types d'emplois et de revenus sont liés aux situations centrale et péricentrale de ces quartiers. Une foule de petits métiers, peu rémunérateurs, sont spécifiques à la configuration et aux activités particulières du centre-ville : porteurs et « porteurs à moto », pêcheurs, artisans, commerçants, musiciens, marchands ambulants. C'est pourquoi ceux qui habitent les espaces centraux vont les pratiquer et ceux qui les pratiquent vont chercher à se rapprocher du centre. « *Ces activités participent à une plus forte intégration du quartier dans la ville, principalement les activités de service* » (Iraki, 2005).

Ces remarques sur les emplois spécifiques du centre-ville permettent d'élargir la réflexion vers une autre forme d'inclusion urbaine : l'inclusion par la centralité, par la situation au centre-ville. Les habitants pauvres de la Kasbah sont souvent implantés dans le quartier depuis plusieurs générations ; ils sont entourés de personnes plus aisées : la ségrégation socio-spatiale est moins forte en médina que dans les marges urbaines insalubres car les ménages pauvres peuvent bénéficier de formes de solidarité traditionnelles, familiales et de voisinage. De plus, il n'y a pas de contrainte d'accès au centre-ville, en raison de sa proximité, pour les habitants du quartier péricentral qu'est Hafa comme pour ceux de la médina (tout au moins pour les commerces, services et équipements essentiels). Vivre au centre-ville – ou pouvoir y aller à pied – élimine les contraintes d'accès aux transports puisque les principaux services, même les plus rares, sont à portée de pied.

L'inclusion par la centralité se traduit par des formes de revendications efficaces. Revendications et protestations sont ici distinguées. Les revendications renvoient aux consensus, compromis et accords entre habitants et représentants locaux (par exemple, ouverture et maintien de bornes-fontaines). Les protestations, qui peuvent se manifester sous formes d'émeutes, ne concernent-elles pas davantage les banlieues où les moyens de négociations du modèle de proximité ne fonctionnent plus ? N'y a-t-il pas un effet de nombre ? Si les dominants peuvent satisfaire les dominés du centre-ville par des faveurs, la question se complique dans des grands ensembles démesurément peuplés de personnes pauvres (comme l'arrondissement Béni Makada, au sud de l'agglomération tangéroise, ou le secteur Dersa à Tétouan).

Les ménages du centre-ville semblent avantagés par les enjeux *électoraux-électorales* et les améliorations de l'aménagement urbain. Les bidonvilles intra-urbains sont privilégiés par rapport à ceux des périphéries. Les banlieues denses et compactes, standardisées et homogènes aux plans urbanistiques et sociaux, fortement déterminées socialement avec des concentrations de populations pauvres, paraissent moins favorisées par les actions publiques. Par exemple, Hafa est suréquipé en bornes-fontaines en comparaison aux marges méridionales de Tanger. Les bornes-fontaines de la Kasbah ne peuvent pas être démantelées parce qu'elles sont historiques et considérées comme des privilèges acquis ; leur fermeture demeure difficilement négociable. Or plusieurs bornes ont été fermées à Béni Makada Ard Daola après la multiplication des branchements individuels dans les années 80-90 (chapitre 6). Et on dit des néo-urbains qu'ils ne se plaignent pas des coupures d'eau dans la mesure où, à la campagne, il fallait faire plusieurs kilomètres à pied pour se rendre à la source ou au puits.

## Transition vers les deux derniers chapitres et les situations d'exclusion

L'inclusion urbaine par la centralité peut être rapprochée du mode de proximité avancé par Claude de Miras (2005). C'est en raison de sa (péri)centralité et de logiques inclusives basées sur le mode de proximité que Hafa est présenté dans un chapitre sur l'inclusion. Mais des habitants de ce quartier, peut-être trop vite considéré inclus, comme des personnes de la médina, souffrent d'exclusion et d'éviction. La classification des quartiers, inclus *versus* exclus, tend à minorer des situations sociales critiques et une grande détresse de certains ménages étudiés à Hafa et dans la Kasbah.

Pour illustrer cette question nous prendrons l'exemple du Patio Menhabi (fig. 39). Les familles de ce patio ont une place et un rôle dans la société, mais ils vivent dans des conditions difficiles et demeurent dans la précarité. Le Patio Menhabi est un petit îlot particulier sur les hauts de Hafa. Camouflé derrière les locaux de l'association Darna, ce patio est composé de ruines et de jardins de l'époque coloniale. Le hameau aurait appartenu à un Français, puis à la famille Menhabi qui l'a abandonné. Il est squatté par 14 ménages, sans accès domiciliaire à l'eau potable, dont :

a) Aïcha et Adil. Aïcha est née à Béni Makada en 1962 et a vécu dans plusieurs quartiers populaires péricentraux de Tanger. Aide soignante dans les missions catholiques puis dans un dispensaire, elle est aujourd'hui fonctionnaire. Elle se marie en 1992 et donnera naissance à deux fils qu'elle ne voit plus. Son époux la répudie à cause de sa toxicomanie ; les fils, âgés de 12 et 10 ans en 2002, sont séparés de la mère. Elle se remarie en 1996 et ce second époux est assassiné deux ans plus tard. Elle épouse alors son beau-frère qui rentre d'Espagne en 1999 après y avoir passé trente années qui se sont conclues par un séjour en prison et une expulsion. En deux ans de vie commune, Aïcha et Adil auront deux enfants. L'aîné mourra avant son troisième anniversaire. Aïcha et Adil vivent dans un local sans fenêtre de 12 m<sup>2</sup> sans WC ni fenêtre sombre et peu aéré. Ils tiennent cette pièce de la mère décédée de Adil : ce serait un bien *habous* bâti il y a 45 ans. Adil est vendeur ambulant de cigarettes de contrebande dans la ville nouvelle. Il tient (à) sa place à proximité des principaux débits de boissons alcoolisées du centre-ville. Il est aussi gardien de voitures (informel) et a vraisemblablement un rôle d'indicateur pour les forces de l'ordre. Il participe à d'autres trafics : détaillant de la drogue dure dans la médina. En 2003, Aïcha contracte un crédit dit solidaire pour promouvoir les activités productives. Elle peut bénéficier de ce prêt, d'un montant de 70 000 Dh, grâce à son statut de fonctionnaire. Le couple ouvre alors une salle de jeux dans la médina qui n'est autre qu'une succursale où Adil vend les cigarettes de contrebande et la drogue. Ce commerce restera ouvert seulement six mois ;

b) Abdelaziz est né en 1956 dans la baraque de ses parents au Patio Menhabi. Son père était manutentionnaire au port. Abdelaziz a construit sa baraque à côté de celle de ses parents avant son mariage il y a une vingtaine d'années (deux pièces, un WC). Il est handicapé d'une jambe. Il est gardien de voitures dans la ville nouvelle, avec une place officielle : il a *la plaque*, verse 10 Dh symbolique par mois à la Commune et demande 2 Dh à chaque automobiliste qui se gare dans la rue qu'il surveille. Cet emploi est considéré comme une forme de charité, mais il faut un minimum d'influence pour obtenir une telle place. Si les gardiens de voitures sont économiquement et socialement défavorisés, ce n'est pas un emploi dégradant mais plutôt honorable et connoté de valeurs morales : on fait davantage confiance à un gardien officiel qu'à un informel tel que Adil.

Abdelaziz travaille dans la même rue, une bonne place pour les gardiens de voiture, depuis 27 ans. Sa femme est sans emploi. Il a quatre enfants : l'école publique ne les accepte pas, parce qu'il n'a pas d'adresse à fournir, alors il les envoie à l'école coranique de Bouknadel. C'est donc qu'il n'a pas tant d'influence que ça. Sans adresse ni titre foncier, il a pourtant pu faire installer un compteur électrique à l'entrée du patio en août 2000 (environ 2 000 Dh) et obtenir en mai 2001 un devis à 8 400 Dh pour un raccordement à l'eau potable (extension de branchement, 8 mètres). Adil ne demandera finalement pas son abonnement à l'eau parce qu'il n'en a pas les moyens et qu'on ne lui a pas proposé de branchement social. Pour Adil, si la compagnie lui a fait ce devis en dépit des règles qui l'interdisent en principe (habitat illégal), c'est encore en raison de son handicap.

Au fond du Patio Menhabi, une clôture abrite un vaste jardin avec des figuiers arborescents et des palmiers. L'endroit est calme, la végétation luxuriante. Ce jardin est séparé du quartier Hafa par un dénivelé important, occupé de buissons denses et de broussailles, juste en amont de la partie du quartier Hafa qui s'est décrochée de la falaise au début des années 80. On trouve ici deux baraques sur un terrain mal entretenu, avec quelques poules, sans potager malgré la possibilité d'en cultiver un. Ces baraques sont farouchement gardées par les enfants parce que les femmes qui y habitent sont sans époux, sans protection autre que celle de leurs jeunes fils :

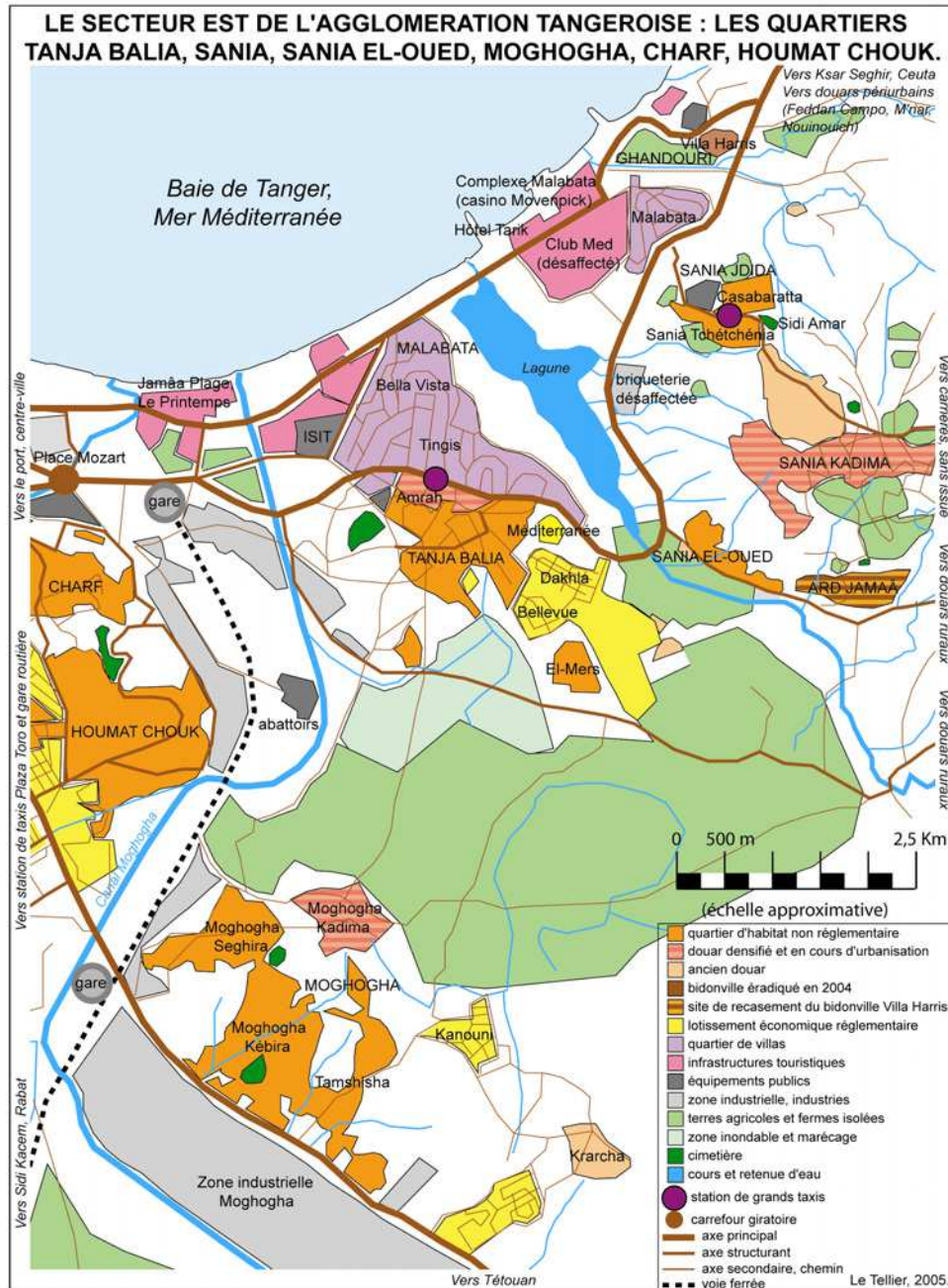
a) La plus grande des deux baraques fait 60 m<sup>2</sup> : deux chambres, une cuisine, un WC. Le chef de ménage est une femme de 35 ans et déjà mère de dix enfants. Yasmina habite cette baraque depuis qu'elle est enfant. Son père était vacher pour les Menhabi : « *c'était un fonctionnaire de Menhabi* ». Il a quitté la baraque pour se remarier après le décès de sa première épouse. Il y laisse sa fille et lui impose un mari. Ce dernier, né dans la commune rurale El-Aouama, est en prison. Yasmina s'est mariée à l'âge de 15 ans et a dix enfants après 20 années de mariage. Elle travaille dans une usine de confection au port. Les enfants : deux filles de 20 et 18 ans à marier, un fils toxicomane de 19 ans qui a quitté le domicile, un garçon de 16 ans dont elle est sans nouvelle depuis son départ clandestin en Espagne, un autre de 13 ans qu'elle souhaite placer à l'usine dans laquelle elle travaille et cinq autres fils qui ne vont pas à l'école.

b) La plus petite des deux baraques fait 15 m<sup>2</sup>. Elle est habitée par une femme d'une cinquantaine d'années souffrant de troubles psychiatriques. Cette personne est née à Ksar Seghir, elle se marie tardivement en 1981 avec un individu qui vivait dans une baraque à Hafa. Après le décès de son époux, des habitants de Hafa expulsent la veuve pour récupérer la baraque et construire une maison : ils ne la rejettent pas sans la placer dans une baraque voisine de celle de Yasmina et après avoir donné un peu d'argent à cette dernière. Elle vit de la mendicité au centre-ville et on lui a confié deux enfants en nourrice : le premier est handicapé mental (9 ans) et reste enfermé dans la baraque en se balançant mécaniquement sur un petit matelas, le second de 6 ans ne marche pas et il est attaché sur le dos de la dame qui déambule dans la médina et ses environs pour mendier ; ces enfants sont chétifs et atteints de graves pathologies.

Ces deux derniers cas montrent les limites des logiques inclusives et illustrent l'exclusion qui existe au centre-ville. L'exemple du Patio Menhabi à Tanger met en évidence la frontière étroite mais étanche qui existe entre formes de solidarité et de charité et processus d'inclusion urbaine.

## CHAPITRE 8 : LES SITUATIONS INTERMEDIARES ENTRE INCLUSION URBAINE ET EXCLUSION. DUALITE INTER- ET INTRA- QUARTIERS DANS LE SECTEUR EST DE TANGER

Figure 41. Situation du secteur Est de l'agglomération tangeroise



Les quartiers non-réglementaires et douars densifiés du secteur Est de l'agglomération tangeroise peuvent être séparés en deux ensembles (fig. 41) :

- l'ensemble littoral qui entoure la lagune (Tanja Balia, Sania, Sania el-Oued). Il est influencé par la dynamique touristique et par sa position par rapport à l'axe Tanger - Ceuta ;
- l'ensemble intérieur qui est greffé sur la route de Tétouan (Charf, Houmat Chouk, Moghogha). Il est influencé par la dynamique industrielle et par sa position par rapport à l'axe Tanger-Tétouan.

Dans ce chapitre, nous étudierons uniquement les quartiers sous-équipés situés à l'est de la voie ferrée, et plus précisément ceux du premier ensemble (autour de la lagune). La présentation de Moghogha permettra de faire le lien vers le chapitre sur l'exclusion.



## Les situations intermédiaires entre inclusion urbaine et exclusion

Ce chapitre s'intéresse aux quartiers sous-équipés d'un espace géographique particulier de Tanger. Au plan administratif, le secteur Est de l'agglomération tangéroise correspond approximativement à l'ex-commune urbaine de Charf et à un des quatre arrondissements de la ville de Tanger : Charf-Moghogha. L'Est de la ville de Tanger est composé d'une succession de collines urbanisées séparées par des dépressions. Ces dernières sont moins bâties et mises en valeur par l'occupation humaine que les monts. Au nord de Tanja Balia, une lagune s'étend entre les lotissements résidentiels et les infrastructures touristiques, à l'ouest, et le quartier non-réglementaire Sania, à l'est (fig. 41). Des marécages occupent le fond d'une dépression encerclée par trois collines ; sur les collines sont nés et se sont étendus des quartiers d'habitat irrégulier : les collines de Charf à l'ouest (quartier Charf et Houmat Chouk<sup>1</sup>), la colline Moghogha et les quartiers du même nom au sud, ainsi que la colline de Tanja Balia au nord (quartier Tanja Balia). Et plus à l'est, également sur des hauteurs, se situe l'ensemble Sania.

Au nord de Tanja Balia, sur les terrains qui s'étendent vers la baie de Tanger, l'agriculture est en voie de disparaître face à la poussée urbaine qui prend ici des formes de résidences touristiques, immeubles de haut standing et lotissements de villas (fig. 41). Cet urbanisme haut de gamme encadre la lagune de la baie de Tanger.

**Photographies 55. Quartiers de villas haut de gamme de la baie de Tanger (2003)**



La situation de ce secteur est originale en raison de la proximité de la baie de Tanger et du front de mer aménagé pour le tourisme. Le secteur Est de Tanger se situe entre deux espaces géographiques contrastés : d'une part, l'habitat non réglementaire et d'autre part, des quartiers résidentiels, ainsi que des espaces touristiques et récréatifs. Une situation particulière qui s'illustre aussi par la présence de la zone industrielle Moghogha.

Le secteur Est de l'agglomération tangéroise s'ouvre sur l'axe Tanger-Tétouan et Tanger-Ceuta, et non sur la route de Rabat comme les banlieues méridionales de l'agglomération (secteur Béni Makada). Il présente une situation intermédiaire entre deux étapes de l'étalement urbain :

- on passe progressivement du douar densifié, circonscrit dans un petit périmètre, à des tissus plus compacts d'habitat non réglementaire. En comparaison à Tétouan, nous serions ici entre le Djebel Ghorghiz en cours d'urbanisation et le Djebel Dersa densifié et homogène ;
- on passe de la banlieue maraîchère, en recul, à des nouveaux usages et formes d'occupation du sol (résidences, tourisme et loisir). Le sol agricole devient du sol urbain. Et les terrains encore vierges laissent présager un phénomène de densification du bâti.

<sup>1</sup> Quartier cactus (*chouk* signifie cactus)

La diversité urbanistique de ce secteur de Tanger fera-t-elle place à l'uniformisation avec des espaces morphologiquement homogènes et un phénomène de ségrégation socio-spatiale plus prononcé ? Le modèle de proximité s'effacera-t-il face à des processus d'éviction des plus pauvres ? Peut-on déceler dans les situations actuelles les prémises des évolutions futures ? Questions auxquelles nous tenterons d'apporter des réponses dans ce chapitre.

Les quartiers sous-équipés du secteur Est de l'agglomération tangéroise présentent une diversité au plan socio-économique, avec une gamme de situations complexes et différenciées qui en font un espace intermédiaire. Dans le chapitre 2 a été présentée une ancienne famille tangéroise (les Chatt), à cheval sur la médina et sur le Fahs agricole, à la fois influente à l'échelle locale mais aussi dépossédée par la SNABT. Et dans le chapitre 3, il était question des Rifains qui investissaient à Tanger et s'installaient dans le quartier Tanja Balia. D'autres groupes sociaux peuvent être identifiés, avec des formes de regroupement selon les quartiers. Les quartiers sous-équipés de ce secteur de la ville seront distingués en fonction de plusieurs critères. Ce chapitre montrera des différences entre quartiers, entre sous-quartiers (*derb*) d'un même quartier et à l'intérieur même de ces entités. La situation est donc complexe et mêle implication des représentants élus et des anciennes familles influentes, origines géographiques et sociales des habitants, places dans l'emploi urbain, rôles des MRE et des Rifains. Comment le même territoire est-il distinctement habité en fonction des différents types de population, de logements et d'emplois ? Comment l'ancienneté et les autres formes d'influence vont-elles jouer en faveur de l'inclusion de certains socio-espaces alors que d'autres restent ou deviennent exclus ? Quelles sont les différences entre les héritiers des Chatt, les habitants du bidonville Villa Harris désormais évacué et les migrants originaires du Rif ? Des sous-quartiers en situation d'exclusion profitent-ils des processus d'inclusion que connaissent les espaces voisins et d'un effet d'entraînement ?

### **1. Tanja Balia<sup>2</sup>, l'inclusion en marche et l'exclusion sur les marges**

Nota bene : les enquêtes à Tanja Balia ont été menées en juillet 2003. Ce quartier fait l'objet d'une présentation dans le chapitre 2, à propos de l'aménagement touristique de la baie de Tanger.

Le quartier non-réglementaire et sous-équipé Tanja Balia correspond à l'extension et à la densification d'un douar périphérique. Assimilables à une ancienne banlieue maraîchère, les terres agricoles qui s'étendent derrière la baie de Tanger étaient cultivées en fruits et légumes, légumes secs, produits horticoles (menthe, persil, coriandre) et plantes fourragères.

#### **Photographies 56. Résidus de la banlieue maraîchère. Baie de Tanger, Ghandouri - Malabata (2003)**



Ces paysages agricoles dans un milieu urbain à vocation touristique sont en voie de disparition...

Les *fellahs* avaient quelques animaux, des pâturages et des étables. De plus, « *on connaissait les plantes demandées en médina pour la cuisine et surtout pour la médecine. Ces plantes sont toujours vendues dans les pharmacies traditionnelles à côté des mosquées de la médina* ». Au départ à vocation agricole, le sol s'est urbanisé à Tanja Balia à la suite des expropriations des paysans qui cultivaient les terres de la baie de Tanger (chapitre 2).

<sup>2</sup> Ce qui signifie *Tanger ancienne* ou *Vieux Tanger*.

Parallèlement à la mise en valeur touristique du front de mer, ce quartier sous-équipé s'est constitué sur une colline en amont de la lagune : le versant sud de cette colline plonge vers une dépression marécageuse qui borde le nord du quartier Moghogha (fig. 41).

### **1.1. Tanja Balia, un secteur stratégique et des hommes d'influence**

Le quartier Tanja Balia présente des tissus urbains denses et compacts. Cependant, il reste des parcelles qui ne sont pas encore bâties et les emprises de la voirie demeurent relativement larges par rapport aux quartiers sous-équipés de Béni Makada. Le quartier pourrait s'étendre et la densité augmenter dans les prochaines années et décennies. Toutefois, les rares terrains communaux qui restaient inoccupés à Tanja Balia sont en cours de valorisation par les pouvoirs publics afin de créer des équipements collectifs ; le manque de foncier relevant du domaine public pourra poser problème pour la construction des futurs équipements collectifs. Il reste toutefois des terrains privés non bâtis.

**Tableau 112. Le quartier Tanja Balia (Tanger)**

Superficie en hectares	34
Nombre d'habitants	11 200
Densité moyenne (nombre d'habitants par hectare)	329
Nombre de logements	2 000
Nombre moyen de personnes par logement	5,6

Source : Agence urbaine de Tanger, 2001

Les plans d'aménagement de l'Agence urbaine de Tanger présentent Tanja Balia comme une zone d'habitat à restructurer. Des actions ponctuelles d'équipement, en matière d'évacuation des eaux usées et de voirie structurante, ont été ponctuellement réalisées depuis la fin des années 90. Et les autorités locales ont identifié les terrains susceptibles d'accueillir des équipements publics.

Au plan foncier, le quartier est essentiellement composé de terrains privés. Les autorités encouragent les entrepreneurs locaux à ceinturer le quartier Tanja Balia avec des lotissements privés. L'objectif est de limiter la diffusion de l'habitat non réglementaire sur les terrains vierges autour des espaces bâtis. Ce phénomène concerne des terrains qui bordent la route rejoignant l'axe Tanger - Ceuta, un secteur en devenir. Cet axe correspond à la limite entre le quartier Tanja Balia et le secteur résidentiel de la baie de Tanger (fig. 41). Il y a les lotissements haut de gamme au nord et l'habitat populaire (lotissements économiques et quartiers non-réglementaires) au sud. L'habitat illégal étant contenu sur ses flancs nord, est et ouest, c'est vers le sud et en direction de la plaine marécageuse que s'étendent (et s'étendront) les nouvelles constructions illégales.

Les familles influentes de Tanja Balia sont principalement de deux origines :

- celles qui étaient installées à la fois dans la médina et sur les terres agricoles périphériques de Malabata (les Chatt et les Baghdadi) ;
- celles originaires du Rif et implantées à Tanger depuis plusieurs générations (les Benazouz).

Ces familles regroupent les personnes influentes et les représentants du quartier. Elles sont propriétaires des maisons les plus vieilles, au niveau du douar Amrah<sup>3</sup>. Les individus issus de ces lignées sont socialement inclus : ils sont élus locaux, fonctionnaires, commerçants, artisans spécialisés. Ils conservent des liens étroits avec la municipalité.

<sup>3</sup> Le douar Amrah porte d'ailleurs le nom de la place de la médina autour de laquelle les Chatt habitaient.

Bien que les anciens du quartier aient été expropriés des terres agricoles qu'ils cultivaient dans la banlieue maraîchère, pour cause d'utilité publique avec des montants d'indemnisations peu élevés, les autorités locales ont accepté en contrepartie qu'ils morcellent et revendent de manière informelle des terrains à Tanja Balia.

De plus, dans la partie la plus ancienne du quartier (Amrah), plusieurs parcelles ne sont pas bâties (friches, remises) et des maisons disposent de vastes jardins enclos ; les propriétaires conservent des biens fonciers qu'ils pourront revendre ou transmettre aux héritiers pour qu'ils construisent leur propre domicile. La propriété de ce sol potentiellement urbanisable représente une forme d'assurance pour palier les possibles *accidents de parcours*.

Enfin, parmi les anciens de Tanja Balia, des familles occupent les fermes qui bordent la dépression marécageuse au sud du quartier. Les ruines des fermes coloniales sont abandonnées ou squattées. Les exploitations agricoles actuelles, de tailles plus petites, sont plus proches du quartier d'habitat que celles d'autrefois.

Les autres habitants du quartier, les plus récemment installés, sont de deux principaux types : majoritairement originaires du Rif, ils sont soit suffisamment aisés pour disposer d'un logement d'un niveau de confort correct soit pauvres et relégués aux marges du quartier à proximité des marécages malsains<sup>4</sup>.

Le quartier Tanja Balia apparaît globalement intégré pour plusieurs raisons :

- la situation géographique : proximité du front de mer et en bordure d'un axe important ;
- la situation sociale : influence déterminante des anciennes familles pour l'inclusion urbaine ;
- le contexte socio-économique : en raison des origines tangéroise et rifaine des anciennes familles et des opportunités d'équipement que ces lignées apportent pour Tanja Balia, ce quartier suscite l'intérêt des entrepreneurs rifains qui créent des très petites entreprises (TPE) à Tanger. N'est-ce pas aussi la mauvaise image de marque de Béni Makada, considéré comme une masse compacte de tissus urbains pauvres, pollués et insalubres, qui incite les Rifains plus aisés à s'installer dans une zone, à proximité du littoral, où l'urbanisation et les densités sont moins fortes ? ;
- le statut foncier et l'équipement : il n'y a pas de squattérisation du domaine public à Tanja Balia puisque le statut foncier est privé. La plus ancienne partie du quartier (Armah) est régulière, aux plans fonciers et (dans une moindre mesure) urbanistiques (propriétés privées en zone constructible), et elle est équipée en services essentiels.

## **1.2. Services urbains et équipements collectifs à Tanja Balia**

Le quartier Tanja Balia est partiellement équipé en adduction d'eau potable ; le réseau dessert inégalement les différents sous-quartiers. Dans les lotissements récents et les tissus anciens, bien que des bornes-fontaines demeurent, les domiciles raccordés à l'eau sont devenus majoritaires. Inversement, dans les marges récentes et sous-équipées, les rares bornes-fontaines représentent encore l'unique mode d'accès à l'eau des habitants. Il en est de même pour les réseaux d'assainissement liquide (et pour la voirie) qui restent globalement inachevés : le réseau primaire et quelques branches secondaires structurent les tissus les plus anciens, tandis que les infrastructures communales d'évacuation des eaux usées sont inexistantes dans les *derbs* marginalisés. Par contre, le réseau électrique, plus facile à installer, couvre bien l'ensemble du quartier.

---

<sup>4</sup> La dépression marécageuse est fortement insalubre (moustiques, sables mouvants). Les paysans du Fahs y font paître leur bétail.

Amendis ne conduit pas d'action massive d'équipement et de raccordement des domiciles à l'eau potable dans Tanja Balia parce qu'une partie de la population accède déjà aux services. Une opération de *branchements de masse* dans le quartier n'aurait pas le même succès que dans des espaces totalement dépourvus d'infrastructures. De plus, à Tanja Balia, ce sont les domiciles des ménages les plus démunis, les moins solvables, qui demeurent non-raccordés : dans ces conditions, une opération de branchements sociaux serait-elle rentable ? Les gisements de clientèle nouvelle pour l'opérateur sont limités dans ce quartier ; l'intervention d'Amendis à Tanja Balia reste ponctuelle et fonction des demandes et possibilités de raccordement des domiciles : mise aux normes dans les tissus les plus anciens, extension des branches maîtresses et densification des trames secondaires des réseaux d'eau et d'assainissement, nouveaux raccordements avec autorisation préalable des autorités.

**Photographies 57. Evacuation des eaux usées : le canal Moghoha et les dépressions marécageuses**



A Tanja Balia, les conduites d'évacuation des eaux usées déversent soit dans le canal Moghoha<sup>5</sup> (photo de gauche, 2005), qui refoule en mer au niveau de la baie à vocation touristique, soit dans la dépression marécageuse au sud sans aucun traitement non plus. Les domiciles des îlots sous-équipés du quartier disposent de puits perdus et de réseaux informels et à ciel ouvert qui rejettent dans la zone marécageuse ; les pelouses verdoyantes de cette dépression sont trop vertes pour être salubres. Le ruissellement conduit tant bien que mal les eaux usées vers des petits affluents de l'oued. Les trois photographies de droite sont prises en 2003.

**Photographies 58. Collecte et incendie des ordures ménagères à Tanja Balia (Tanger, 2003)**



A Tanja Balia, la collecte des ordures ménagères est fort limitée, voire inexistante dans plusieurs derbs. Des petits containers à poubelle sont concentrés à l'entrée du quartier et disséminés le long de l'unique voie revêtue à l'intérieur du quartier (photo de gauche). Il y a aussi des containers au bord de la route qui sépare Tanja Balia du quartier résidentiel haut de gamme situé plus au nord (photo du milieu). Il n'y a pas de vaste décharge spontanée à Tanja Balia ; les habitants prennent l'initiative de brûler les déchets domestiques accumulés dans les talwegs qui convergent vers le fond marécageux de la dépression (photo de droite).

Il y a cinq mosquées à Tanja Balia : les plus récentes, qui sont situées dans les nouveaux sous-quartiers, disposent d'un mcid. A l'inverse, les écoles coraniques des secteurs les plus anciennement bâtis sont fermées en raison de la création d'une école primaire. Ces fermetures s'accompagnent de l'ouverture de maternelles - jardins d'enfants privés. Tanja Balia compte deux écoles publiques, mais elles ne suffisent pas à accueillir l'ensemble des enfants du quartier (deux écoles primaires et bientôt trois : années 80, 90 et en construction).

<sup>5</sup> Cours d'eau naturel partiellement canalisé, véritable égout à ciel ouvert (fig. 41, I et II).

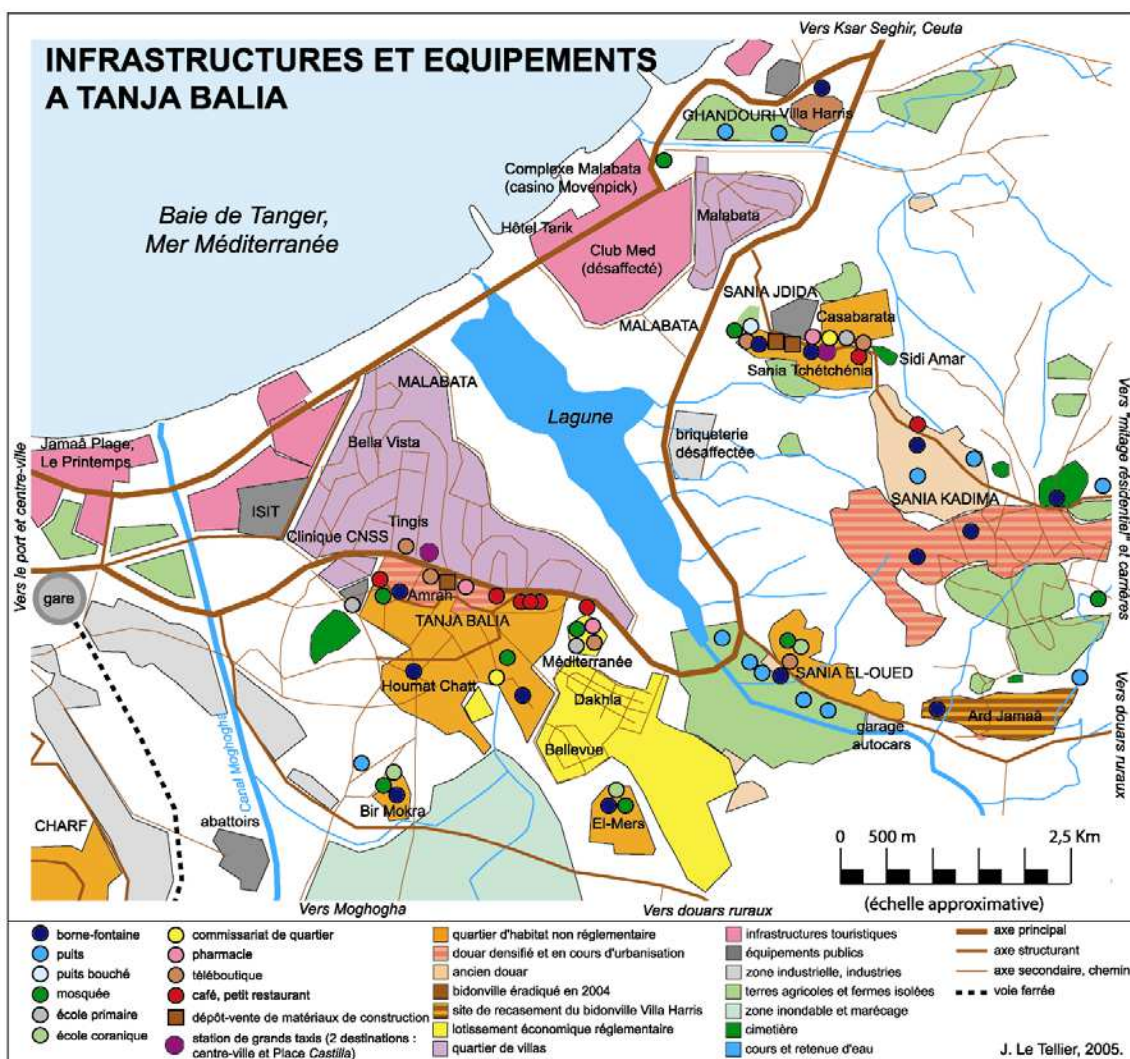
La partie la mieux équipée de Tanja Balia est logiquement celle qui borde la route. Le long de cet axe principal se situent des commerces qui sont tenus par des anciens du quartier (épiceries, dépôt de matériaux de construction, téléboutiques, pharmacie, cafés et restaurants).

**Photographies 59. Transports collectifs à Tanja Balia : station de grands taxis et arrêts d'autobus. 2003**



L'intérieur de Tanja Balia n'est pas desservi par les transports collectifs. Il existe cependant un lieu de transport, au bord de l'axe principal (unique voie de desserte du quartier) : une station de grands taxis (deux destinations, le port et Place *Castilla*) et des arrêts d'autobus urbains (trois lignes). Photographie : station de grands taxis à côté d'une téléboutique, en bordure du lotissement résidentiel voisin.

**Figure 42. Infrastructures et équipements à Tanja Balia (Tanger, 2003)**



Il y a trois téléboutiques de création récente à Tanja Balia : elles sont ouvertes après l'installation du réseau téléphonique en bordure et à l'intérieur du quartier en 1999-2000. La présence de deux pharmacies, une à l'intérieur et l'autre en bordure du quartier, peut aussi montrer l'intégration de Tanja Balia. Le quartier s'articule à l'ensemble de l'agglomération et fait partie de sa structure d'ensemble ; il n'en est pas dissocié ni marginalisé. L'inclusion urbaine de Tanja Balia est en marche : l'ouverture en 2002 d'un poste de police à l'intérieur du quartier en atteste également (commissariat du 9<sup>ème</sup> arrondissement de Tanger). Toutefois, l'adressage des rues et des logements reste défectueux.

### **1.3. Niveaux d'inclusion urbaine des sous-quartiers de Tanja Balia**

Le niveau d'équipement varie entre les différents socio-espaces de Tanja Balia. L'image d'un quartier globalement intégré et équipé, avec des parcelles restructurées et des lotissements légaux, tend à minimiser les inégalités et des situations d'exclusion. La vision d'un Tanja Balia homogène dans l'ensemble dissimule des réalités complexes entre différents sous-quartiers. Les tissus bien équipés au bord de la route camouflent des îlots insalubres plus éloignés de cet axe et des entrées du quartier. L'urbanisme de façade cache des situations précaires ; une des raisons qui peut expliquer qu'il n'y ait pas à Tanja Balia d'importantes opérations de restructuration mais uniquement des actions ponctuelles.

La morphologie des sous-ensembles les plus anciennement bâtis de Tanja Balia rappelle celle des médinas et nouvelles médinas (sinuosité et complexité du réseau de voirie, organisation en *derb*). Toutefois et contrairement aux médinas, l'extension verticale du bâti reste limitée. Rappelons qu'il y a encore des grands jardins dans le douar densifié Amrah. Or c'est la saturation du foncier qui entraîne la verticalité du bâti : à une échelle micro, il n'y a à Amrah ni continuité du bâti ni mitoyenneté des logements, mais plutôt des parcelles clôturées avec des maisons individuelles en rez-de-chaussée + jardin. Comme dans les vieux quartiers de Tanger, l'installation du réseau électrique remonte aux années 50 : on trouve encore des installations électriques type 110 volts. Les réseaux d'évacuation des eaux usées et de voirie sont l'œuvre des habitants (avec des actions ponctuelles de consolidation par les services municipaux et de la RAID). Des situations qui rappellent au plan de l'assainissement celle de Hafa (chapitre 7), mais les densités moins élevées rendent l'insalubrité moins marquée.

Bien que les procédures réglementaires n'aient pas toujours précédé les constructions de logements à Amrah, le bâti peut y être considéré comme régulier : les propriétaires sont les anciens du quartier et disposent d'un titre de propriété (ce qui était aussi le cas à Korret Sbaâ, mais pas à Hafa, chapitre 7). Également à Hafa, il y a une voie principale qui traverse latéralement le quartier d'est en ouest (avec des tronçons revêtus en 1997-98). Schématiquement, cet axe sépare d'une part, au nord, les tissus réputés réguliers/régularisés au plan foncier et mieux équipés (dont le douar Amrah) et d'autre part, au sud, les tissus *complètement* non-réglementaires, précaires, sous-équipés et insalubres.

*In fine*, il y a un Tanja Balia régulier, composé de l'ancien douar densifié et des lotissements économiques, et un Tanja Balia non-réglementaire ponctuellement restructuré. La partie illégalement bâtie du quartier est inscrite au registre du cadastre comme terres agricoles : les terrains ont été morcelés puis revendus, parcelle par parcelle, de manière informelle. Les habitants disposent d'actes de vente des terrains et, pour certains, de certificats de construction et de domiciliation, des documents susceptibles d'être légalisés par la Commune, et de titres fonciers (*moulkia*). Deux types d'îlots non-réglementaires peuvent être distingués de deux manières à Tanja Balia :

- d'une part, (1) les tissus partiellement équipés et restructurés : ce sont aussi les sous-quartiers où sont situés les maisons les plus hautes, les plus grandes, les mieux finies. Et d'autre part, (2) les ensembles sous-équipés et insalubres ;
- d'une part, (1) les *derbs* habités par des Rifains venus investir dans le commerce et les services à Tanger, néanmoins en attente d'équipements et d'actions de restructuration, et d'autre part, (2) les marges urbaines pauvres et précaires (risques d'exclusion).

La corrélation situation/critère (1) (1) et (2) (2) peut être vérifiée.

## Photographies 60. Différents types de bâti à Tanja Balia (Tanger, 2003)



*A gauche* : limite nord du quartier Tanja Balia à gauche de la route en venant de l'est (fig. 42).



*Au milieu* : un nouveau café à la limite entre Tanja Balia et les terrains aménagés pour de futurs lotissements.



*A droite* : grande maison type R+2 avec hangar au rez-de-chaussée.



Tissus équipés à l'intérieur du quartier Tanja Balia (niveau moyen d'équipement, ce n'est pas insalubre).



Tissus non-réglementaires mais salubres.



Tissus non-réglementaires insalubres.

### Les maisons de derrière...

Sur le flanc sud du quartier, dans la partie la plus éloignée de la route, au niveau de la dépression marécageuse, s'étendent des ensembles récemment bâtis. Les constructions ne sont pas achevées et dépassent rarement un étage. Le réseau d'électricité et la borne-fontaine représentent les seuls services de base. Entre les maisons circulent des rigoles creusées dans la terre pour canaliser les eaux usées de l'amont vers la dépression. Au débouché de canaux sommaires, les eaux usées se répandent sur les pas-de-porte. Ces tissus insalubres ne sont pas visibles du bord de la route ; difficilement accessibles par des chemins, il faut traverser le quartier pour s'y rendre. Les occupants de ces marges sont dans une situation précaire : ils ont acheté des parcelles sur des terres agricoles privées illégalement morcelées, non-constructibles, or ces lots correspondent à l'emprise d'une future « rocade » sur les plans d'aménagement. Ces personnes risquent l'expulsion et ils vivent dans un milieu malsain. Les habitants *des maisons de derrière* n'ont pas le droit au raccordement domiciliaire à l'eau potable.



Pour les autorités, il n'est pas question de poser des adductions d'eau à l'intérieur de ces marges urbaines parce que les équipements laisseraient croire aux habitants, menacés d'expulsion, que la reconnaissance et la régularisation sont en marche.

### **Les actions d'amélioration de l'équipement en infrastructures et en services essentiels**

Des actions de restructuration ont été menées à Tanja Balia en 1997-98 : revêtement d'une voie transversale structurante, conduites d'évacuation des eaux usées, extension des réseaux d'eau et d'électricité. La couverture du quartier en électricité est quasiment générale, ce qui n'est pas le cas pour l'eau potable et l'assainissement. L'extension et la densification de Tanja Balia ne s'est pas accompagnée d'ouvertures de bornes-fontaines, pas avant les élections municipales de 1992, puis les actions de restructuration de 1997-98 et ensuite, avec plusieurs points d'eau collectifs aménagés afin de compléter le réseau des bornes-fontaines à raison d'une par sous-quartier (fig. 42).

Pendant la pénurie d'eau potable de 1995, des citernes publiques en polyéthylène sont installées à Tanja Balia. Ces réservoirs de 5 m<sup>3</sup> sont remplis quotidiennement (ou un jour sur deux) par les services techniques de la municipalité. Le dispositif sera maintenu après la sécheresse, puis progressivement remplacé par des bornes-fontaines au début des années 2000. Les bornes de création récente sont distantes de centaines de mètres de leur compteur. L'élue que nous avons contacté explique qu'il a demandé à l'opérateur en charge de la distribution d'eau, conformément à la loi, de poser les compteurs des bornes-fontaines, pour les quartiers illégaux, dans la partie légale du quartier ; les services municipaux ont ensuite rallongé l'adduction à partir du branchement. Le représentant élu de Tanja Balia expose la création des bornes-fontaines récentes comme un arrangement qu'il a rendu possible grâce à son influence, comme une faveur ; de quoi mettre des chances de son côté pour les prochaines élections communales qu'il remportera (il devient président de l'arrondissement de Charf-Moghogha en 2003). Cette personne explique qu'elle a pris l'initiative de faire planter quelques arbustes, par les services municipaux, à l'entrée du quartier et le long de sa principale artère ; ce n'est peut être pas le plus urgent, mais c'est une action visible et symbolique. A propos de l'insalubrité de la dépression marécageuse, notre interlocuteur explique que le ruissellement et la stagnation des eaux usées sont la conséquence de l'échec d'un dispositif d'épuration par lagunage : scénario prévisible étant donnée la configuration du site, moyens techniques et financiers insuffisants, solution de facilité ?

### **Amrah : Tanja Balia Kadima, le Vieux Tanja Balia**

Amrah est la partie historique de Tanja Balia avec une mosquée, un cimetière, une école. La plupart des commerces situés à l'intérieur du quartier sont concentrés à proximité de la mosquée Amrah.

*« (...) le rôle de la mosquée est d'une importance considérable dans le développement spatial de certaines formes d'habitat. C'est autour de ce lieu de culte, qui occupe au départ souvent une position centrale, que prolifèrent les constructions clandestines, profitant de son inviolabilité. Avec l'extension du douar ou du quartier, d'autres mosquées vont apparaître pour accompagner le développement démographique, ce qui engendre de nouvelles extensions, et ainsi de suite » (Azougagh, 1995, p. 138).*

C'est également face à la mosquée Amrah que la première borne-fontaine de Tanja Balia a été ouverte ; le point d'eau est situé sur le lieu de sociabilité central du quartier<sup>6</sup>. La borne-fontaine de la Place Amrah est équipée d'un système d'évacuation, la pression y est forte.

---

<sup>6</sup> L'autre lieu de sociabilité important correspond à l'entrée du quartier : deux cafés, au bord de la route, où se rejoignent et échangent habitants et notables.

Dans la mesure où les habitants du douar densifié, les anciens de Tanja Balia, disposent pour la plupart d'un raccordement domiciliaire à l'eau, la borne-fontaine devient mineure dans la répartition des modes d'AEP du sous-quartier ; elle est de moins en moins sollicitée. L'eau de la fontaine est utilisée pour des usages secondaires de l'eau : commerces, cimetière, etc. Elle n'est pas fermée en raison de sa proximité de la mosquée sur une place publique d'un douar, mais sa situation sur la Place Amrah est de moins en moins pratique<sup>7</sup> pour des usagers de moins en moins nombreux ; la borne-fontaine devient marginalisée et le quartier inclus.

### **Encadré 33. Deux « Place Amrah » : les Chatt de Tanja Balia et ceux de la médina sont cousins**

Les Chatt sont une grande famille de *paysans-citadins* à Tanger. Leurs terres agricoles s'étendaient sur les plaines et les collines du Fahs dans le secteur Malabata (banlieue maraîchère et bidonvilloise de la baie de Tanger) avant la concurrence d'autres usages sur un sol devenu urbain et convoité (aménagements touristiques et résidentiels). « *Nos terres allaient de Malabata à Tanja Balia. L'Etat les a confisquées pour faire des lotissements de villas. Il devait faire des équipements publics, mais nous ne les avons jamais vus. Sauf l'école de tourisme et la polyclinique CNSS où il faut payer pour entrer, alors ce n'est pas public. (...) Nous sommes des Tangérois de la médina et de Malabata, pas des montagnards. Les Jbala de Tanger (de Tanger, pas ceux de Tétouan), ils sont à Feddan Campo, Nouinouich, Menhar* ». Les Chatt sont également une famille ancienne implantée dans la médina, notamment autour de la Place Amrah. Des biens immobiliers de la médina appartiennent aux héritiers des Chatt : ils y conservent des logements loués ou vacants, plus rarement habités par les leurs, ainsi que des ateliers d'artisans dans lesquels certains travaillent. La médina demeure le lieu de travail de plusieurs hommes de cette famille : ils sont plombiers, électriciens, gardiens. D'autres Chatt sont employés dans la fonction publique à Tanger.

X. Chatt est un héritier d'un des plus anciens habitants de Tanja Balia. Il est né en 1948. Il était chauffeur routier à l'international de 1970 à 1977, puis il a travaillé au Club Méditerranée de Tanger de 1977 à 1995. Retraité, il poursuit une activité de plombier avec l'aide de son neveu. Il a trois frères : un policier à la retraite propriétaire d'un café dans la médina, un retraité de la gendarmerie et un MRE rentré au pays après une carrière de chauffeur d'autocars touristiques.

La maison que X. Chatt habite à Tanja Balia est celle que son père avait achetée à un Portugais en 1932. Hormis quelques travaux et réparations, il la conserve dans le même état qu'autrefois. Il s'agit d'une maison traditionnelle à patio avec une cour devant et un jardin potager derrière. « *La maison est fragile. Ce sont les mêmes matériaux qu'autrefois : du bois, des pierres et du torchis. On ne peut pas ajouter un étage, sinon elle s'écroule* ». Cette maison serait la deuxième bâtie à Tanja Balia. La première, à 200 mètres, est une ferme en ruine : l'oncle de X. Chatt l'avait achetée à des Portugais, puis il a abandonné ce bien lorsqu'il a émigré en Espagne en 1975. La ruine est actuellement occupée (squat) ; c'est un vestige du douar rural. Un autre oncle de X. Chatt s'était également installé à Tanja Balia dans les années 30. Auparavant, le douar Tanja Balia n'existait pas ; les terres y étaient exploitées pour l'agriculture, mais personne n'y logeait. Jusque dans les années 50-60, la majorité des Chatt avaient leur résidence principale en médina : les chefs de ménage, quand ils disposaient d'employés, de métayers et d'aides familiaux pour exploiter les terres agricoles de la banlieue maraîchère, partageaient leurs semaines entre travail à la ferme (gestion, direction) et vie en médina (gestion des biens immobiliers, participation à la vie communautaire). Le père de X. Chatt, né dans les années 1880 et décédé à l'âge de 112 ans, était considéré comme un sage (*sidi*) ; c'était un *fquih* chez qui se tenaient des réunions communautaires : négociations de mariages, règlement des litiges liés aux héritages, etc.

X. Chatt est né dans la médina. Ce n'est qu'à partir de 1954 que son père s'installe définitivement avec son foyer à Tanja Balia, où il n'y avait alors que trois fermes et cinq baraques de *fellahs*. En 1954, la mosquée Amrah était déjà construite et elle disposait d'un puits désormais bouché. X. Chatt parle de deux autres puits à Tanja Balia, ainsi que des puits de la famille Baghdadi à Sania el-Oued. Pour l'eau de boisson, on préférait s'approvisionner au puits situé sur le terrain d'un Italien, à proximité du front de mer et au niveau de la Place Mozart (point d'eau enclos qui existe toujours dans la cour d'un immeuble : pour s'y approvisionner, il faut disposer de la clé ou profiter de l'ouverture de la porte par une autre personne qui vient chercher de l'eau).

D'après X. Chatt, la borne-fontaine de la Place Amrah à Tanja Balia est ouverte en 1956 : également à la Kasbah (chapitre 7), la création de la première borne-fontaine signifie l'arrivée de l'eau du réseau municipal dans le quartier. A Tanja Balia, les premiers raccordements des domiciles à l'eau remonteraient à 1975 ; le père de X. Chatt aurait été le premier abonné du quartier, il sera suivi trois ans plus tard par son frère – le deuxième logement raccordé à Tanja Balia. L'installation du réseau d'électricité dans le quartier remonte à 1958 : les compteurs 110 volts sont progressivement remplacés par du 220 volts.

X. Chatt signale que, enfant, il se rendait en ville au lever du jour pour vendre le lait chargé sur un âne. Au retour et avant de rejoindre les bancs de l'école, il rinçait ses récipients au puits Place Mozart et rapportait de l'eau de boisson à la maison. A Tanja Balia, les eaux usées étaient évacuées par des canaux à ciel ouvert vers un petit fossé rempli de pierres : à la belle saison, on enlevait les pierres pour récupérer la matière organique que l'on laissait sécher au soleil avant de la répandre sur les terres cultivées (engrais naturel). X. Chatt ajoute que le réseau d'évacuation des eaux usées construit en 1998 remplace les conduites posées par les habitants au fur et à mesure de la densification du quartier.

<sup>7</sup> Au bord d'une voie en pente.

« Il n'y avait rien. Que l'agriculture et les fermes des étrangers. Les nouveaux quartiers portent le nom des plantes que l'on y trouvait. Dhar el-Mers : Dhar, c'est le sommet du dos de l'âne en référence à la colline, et el-Mers c'est une plante avec des ronces. On appelait aussi un endroit par le nom des fermes des étrangers : la ferme Louis, la ferme Marcello, la ferme Grech. Il y avait des Français, des Espagnols, des Italiens et des Portugais. Tanja Balia est le nom donné par les Portugais au XVI<sup>ème</sup> siècle (des pistes actuelles reprennent les voies pavées d'autres époques) ».

#### Ferme en ruine en bordure des marécages au sud de Tanja Balia (2003)



#### Les lotissements : résultats de compromis passés et actuels

La densification non-réglementaire de Tanja Balia et l'émergence d'embryons de quartiers clandestins, à partir des années 80 et plus encore pendant les décennies suivantes, conduit les autorités locales à encourager l'aménagement de lotissements privés. Les représentants élus, les anciennes familles propriétaires des terrains et les promoteurs-entrepreneurs du secteur BTP concourent ainsi à la création de lotissements de tailles diverses qui ceignent le quartier et ses tissus insalubres, en particulier sur son flanc est - sud-est.



Dans le lotissement Méditerranée, en retrait de l'axe principal, les règles urbanistiques sont partiellement respectées, tant du côté des lotisseurs que des ménages qui ont valorisé les parcelles.

Ce lotissement légal, avec des caractéristiques d'un quartier non-réglementaire en cours d'intégration, demeure sous-équipé en réseau d'eau, d'assainissement et de voirie (il y a une borne-fontaine). La population originaire du Rif regroupée dans le lotissement Méditerranée est importante.

Ensuite, la création des lotissements Dakhla (ou Dalia ?) et Bellevue a empêché la jonction entre le noyau illégal Dhar el-Mers et le centre de Tanja Balia (fig. 42). De plus, la création d'un petit lotissement privé en 2003, à l'extrémité sud de la partie centrale du quartier, est l'œuvre d'un cacique local : le lotissement porte le nom d'un fonctionnaire de la Ville. En même temps que ce lotissement bloque l'extension de Tanja Balia au sud, il permet à un puissant de spéculer. Et en 2003-2004, l'aménagement d'un nouveau lotissement accolé à ceux de Dakhla et Bellevue, en direction de Sania el-Oued (fig. 42), est aussi motivé par des intérêts économiques<sup>8</sup> ainsi que par la volonté d'endiguer l'extension des marges illégales.

#### Photographies 61. Vues de la limite sud de la partie centrale de Tanja Balia (2003)



En bas à gauche : petit lotissement en cours d'aménagement qui limite le flanc sud du quartier Tanja Balia.

<sup>8</sup> A partir de 1 500 Dh le m<sup>2</sup> constructible sur des terrains lotis et équipés.



Les maisons individuelles sont grandes. Photographie prise en 2003 de la dépression au sud du quartier : Tanja Balia à gauche, travaux de terrassements et aménagement d'un lotissement privé à droite sur une butte viabilisée.

A Tanja Balia, alors que les lotissements privés et réguliers ressemblent aux quartiers non-réglementaires (lotissement Méditerranée), des tissus irréguliers sont assimilables à des quartiers réguliers dans leur morphologie et type d'urbanisme. Car il y a sur Tanja Balia un effet d'entraînement de la valorisation touristique et résidentielle de la baie de Tanger par la SNABT. Le quartier Tanja Balia jouxte des secteurs stratégiques et haut de gamme de l'agglomération. Il est à cheval entre le légal et le non-réglementaire ; seuls les habitants des marges insalubres au sud sont inquiétés d'expulsion.

Qu'ils soient descendants des anciennes familles ou Rifains, parents de MRE ou issus d'une classe moyenne attirée par la valeur paysagère du site, les habitants de Tanja Balia ont droit de cité ; ils auront bientôt tous la possibilité de contracter un abonnement au réseau d'eau et Amendis répond aux demandes de branchement individuel (interventions ponctuelles sur demande, hors opération de masse).

### Dhar el-Mers, Houmat Chatt et Bir Mokra : des marges insalubres

#### Photographies 62. Dhar el-Mers est un sous-quartier irrégulier de Tanja Balia (Tanger, 2003)



*En haut* : Dhar el-Mers vu du sud de Tanja Balia, quartiers clandestin isolé avec sa mosquée au centre, juste au-dessus de la dépression où paissent les moutons.  
*À droite* : le lotissement en cours d'aménagement de la photo 61b; il sépare Tanja Balia de Dhar el-Mers dont on aperçoit la limite à droite des nouvelles maisons.

**Tableau 113. Le sous-quartier Dhar el-Mers (Tanger)**

Superficie en hectares	34
Nombre d'habitants	1 120
Densité moyenne (nombre d'habitants par hectare)	329
Nombre de logements	200
Nombre moyen de personnes par logement	5,6

Source : Agence urbaine de Tanger, 2001

Ces données montrent que Dhar el-Mers représente 1/10 de la population totale de Tanja Balia. Les services de base se limitent à la couverture du quartier par le réseau d'électricité et à la présence d'une borne-fontaine ; cette dernière a été installée, comme la seconde borne de la partie centrale de Tanja Balia, au lendemain des élections de 1992. Dhar el-Mers est accessible par une piste.

### Photographies 63. Houmat Chatt, une excroissance insalubre au sud de Tanja Balia (2003)



Houmat Chatt est un sous-quartier de Tanja Balia plus récent que Dhar el-Mers. Il ne présente pas une forme homogène et compacte, mais des interstices entre les *derbs* en cours de structuration et les maisons. Il s'est densifié au cours des années 90 de l'amont vers l'aval, vers le sud et la dépression marécageuse.

Les maisons *du haut* (nord de Tanja Balia) s'élèvent sur plusieurs étages, mais les façades ne sont pas toujours revêtues. Les habitants profitent de la proximité d'une borne-fontaine récente et de la gravité pour utiliser des tuyaux afin de s'approvisionner en eau potable ; cette partie est en cours d'intégration mais n'a pas encore fait l'objet de restructuration.



Après les élections communales de 1997, la mise en place des équipements à Houmat Chatt s'est limitée à une borne-fontaine et à une campagne d'électrification ; cette dernière est relancée dès la première année de la gestion déléguée par Amendis : les habitants parlent d'un raccordement à l'électricité à 5 700 Dh (2 200 au comptant et 3 500 répartis sur sept mensualités de 500 Dh).

L'aval de Houmat Chatt présente exclusion et précarité : des canaux sommaires évacuent les eaux usées de l'amont dans des îlots récents ; les enfants, qui n'ont pas accès aux écoles publiques surchargées du quartier, jouent dans les cloaques. Les habitants des *maisons de derrière*, les plus proches de la dépression marécageuse, sont menacés d'expulsion, privés d'accès à l'assainissement et à l'électricité, sans voirie ni éclairage public. Si la régularisation, et plus généralement l'inclusion, de la partie amont du quartier apparaît en marche, les terrains *du bas* (sud) ont moins de chance d'être intégrés dans un avenir proche.

### Photographies 64. Bir Mokra est une extension séparée de la partie centrale de Tanja Balia (2003)



Îlot d'habitat non réglementaire séparé de Tanja Balia par des terrains vagues, Bir Mokra est aussi appelé Houmat el-Lille (quartier de la nuit, en référence à son statut clandestin). Ce sous-quartier compte une cinquantaine de maisons.



A côté du puits Mokra (1) qui a donné son nom au quartier (Bir Mokra, puits Mokra), il y a quelques amandriers rabougris (2) en face d'une ancienne ferme squattée (3). Le hameau clandestin est bâti sur ce qui correspondait autrefois aux proches dépendances d'une ferme coloniale dont on peut encore observer des vestiges (puits, vergers en friche, bâti) : le terrain qui a servi de support à l'habitat illégal contemporain à Bir Mokra relevait-il d'un propriétaire privé étranger qui avait abandonné son bien ?

### Photographies 65. Bir Mokra surveille le passage vers Moghogha... (Tanger, 2003)



La situation de Bir Mokra est originale : à l'extrémité sud de Tanja Balia, au départ d'une piste structurante qui traverse la dépression marécageuse et rejoint la colline de Moghogha. Ce parcours est réputé mal famé et peu sécurisant : on raconte qu'au milieu des marécages, les agressions sont fréquentes. Un *moqqadem du puits Mokra* passent ses journées à l'ombre des amandiers pour surveiller le passage.

A partir de Bir Mokra, un chemin permet d'accéder à un petit site industriel, un des plus anciens de la ville (quartier industriel Moghogha, en bordure du canal du même nom, Cf. annexes et fig. 42). L'usine la plus ancienne (1952) appartenait à un Portugais. Il y a une usine de ferraille et béton-armé, une unité qui produit des piles électriques et deux fabriques (chaussures semi-finies et produits en cuir). Ces industries sont désuètes et polluantes. A proximité de ce site industriel, se situe le bâtiment des abattoirs municipaux (en passe d'être déplacés dans un local plus grand et plus facile d'accès à Béni Makada).

Bir Mokra est séparé des autres sous-quartiers de Tanja Balia, notamment d'Amrah, du cimetière et de l'école, par des terrains qui représentent des réserves foncières privées pas encore valorisées. Plus éloigné du centre de Tanja Balia que Houmat Chatt, Bir Mokra présente néanmoins davantage d'opportunités d'intégration en raison de la présence d'un homme de foi. Ce Haj<sup>9</sup> est le notable du quartier, il en est à l'origine. Après avoir construit sa maison, la plus vaste qui trône à l'entrée du quartier, il a joué de son influence pour permettre l'installation de ses voisins, *clients* de son *mcid*.

### Photographies 66. L'école coranique de Bir Mokra, facteur d'inclusion ? (Tanger, 2003)



Avec des ornements sur sa façade, la maison du Haj est la plus grande et la plus haute du hameau (1). Le bâtiment voisin de cette demeure est une école coranique (2) que l'homme de foi a pris l'initiative de faire construire en demandant un accord de principe à l' élu local ; il justifiait sa demande par le fait que l'école primaire refuse des enfants.

« La façade du logement reflète (...) le contenu socio-économique de son propriétaire » (Azougagh, 1995, p. 374). Le Haj de Bir Mokra usera de son influence pour que le hameau puisse être raccordé à l'électricité. La création de la borne-fontaine est aussi l'histoire insolite d'une entente entre ce notable et le représentant élu de Tanja Balia :



De 1995 à 1999, Bir Mokra était alimenté en eau potable par les services techniques municipaux qui remplissaient (toutes les 24 ou 48 heures, avec un camion-citerne) un réservoir en polyéthylène de 5 m<sup>3</sup>, c'est-à-dire une fontaine provisoire (photo). Cette installation mise en place à l'occasion de l'opération *bateaux-citernes* (pénurie d'eau en 1995) est restée comme une faveur. Elle ne disparaît pas du paysage, même après l'ouverture d'une borne-fontaine en 1999. La *fontaine provisoire* est remplacée par une *borne durable*, et la citerne en plastique, témoin du passé, permet d'irriguer le jardin du *mcid* avec l'eau de la borne-fontaine.

<sup>9</sup> Haj : *Haj* désigne le pèlerinage qui doit être accompli par les Musulmans aux lieux saints d'Arabie Saoudite. La personne qui a fait le pèlerinage à La Mecque est considérée comme un dignitaire ; on l'appelle *Haj*.

Bir Mokra est distant d'environ 250 mètres de la partie centrale de Tanja Balia : il y a une discontinuité du bâti entre les marges et le centre du quartier (fig. 42). En principe, le réseau d'eau ne doit pas traverser le terrain privé qui sépare ces deux ensembles, même pour procéder au raccordement d'une borne-fontaine sur l'initiative d'un élu. Ce dernier demande alors à Amendis de poser un compteur, dans les règles de l'art, sur le mur de la dernière maison de la rue principale de Tanja Balia. A partir de ce branchement, les services techniques municipaux installent une adduction jusqu'à Bir Mokra. Manipulations destinées par son auteur à obtenir une allégeance renouvelée, à montrer les arrangements qu'il peine à obtenir pour ses concitoyens ou réelle préoccupation pour ses électeurs ? Il y a là un exemple de l'influence et de la capacité de négociation des édiles municipaux :

*« Nous avons décidé de faire passer l'adduction d'eau en suivant le tracé des lignes téléphoniques posées par Maroc Télécom en 1999. De toute façon, personne ne vas construire une maison sur les emprises d'Itissalat Al-Maghreb. On cherche toujours des compromis, pour arranger tout le monde. Ce ne sont pas des combines. On accuse les élus de corruption. Mais c'est nous qui avons le sale boulot. Nous devons répondre aux demandes des gens. Et il faut satisfaire tout le monde ».*

La mosquée de Dhar el-Mers et l'école coranique de Bir Mokra marquent le territoire communautaire de ces socio-espaces. Les signes d'une intégration – par l'équipement en services essentiels et l'influence des représentants – sont perceptibles pour Dhar el-Mers, déjà dense et compact, et secondairement pour Bir Mokra, encore un hameau. L'équipement en électricité et l'ouverture de bornes-fontaines sont des signes avant-coureurs d'inclusion urbaine, mais le droit au raccordement individuel à l'eau et à l'assainissement n'est pas encore accordé partout. Le sous-quartier Houmat Chatt représente les bas-fonds du quartier ; il est en situation d'exclusion. Pourtant, il porte le nom de la plus ancienne famille de Tanja Balia ; les Chatt auraient-ils laissé leur patronyme à des terrains, vendus *sous le manteau*, sans pouvoir garantir la pérennité de l'installation des occupants ? Les notables abandonnent-ils un prolétariat (dont il ont pu abuser, mais qui ne sert désormais ni les intérêts économiques et électoraux ni les relations de voisinage), à moins qu'ils n'aient pas assez d'influence pour participer à l'inclusion des marges insalubres du quartier ?

**Tableau 114. Distribution d'eau potable aux bornes-fontaines à Tanja Balia (Tanger, 2001)**

Borne-fontaine	Vol. distribués	Vol. distribués	Vol. distribués	Population	Litres / jour / hab.
	2001, en m3	Trimestre maxi.	Trimestre mini.	Nombre d'hab.	Ratio théorique
Dhar el-Mers	10 592	2 843	2 270	1 120	25,9
Bir Mokra	8 653	2 959	1 222		
Houmat Chatt	6 882	2 137	1 306		
Tanja Balia	4 555	1 690	362		
Amrah	2 067	593	380		
<b>Total, moyenne</b>	<b>32 749</b>	<b>10 222</b>	<b>5 540</b>	<b>11 200</b>	<b>8</b>

D'après : Amendis 2002

Logiquement, la borne-fontaine Amrah est la moins utilisée car la majorité des domiciles du douar urbanisé sont raccordés au réseau d'eau potable. A Dhar el-Mers, Bir Mokra et Houmat Chatt, qui sont approvisionnés en eau uniquement par les bornes-fontaines, ces dernières distribuent des volumes supérieurs aux fontaines de la partie centrale de Tanja Balia et de Amrah. Les volumes distribués aux points d'eau collectifs doublent quasiment en été. En 2001, environ 33 000 m3 sont distribués aux bornes-fontaines de Tanja Balia pour une population supérieure à 11 000 habitants, ce qui donne un ratio inférieur par tête en comparaison avec les quartiers Hafa et Korret Sbaâ (avec 80 000 m3 pour 15 000 habitants à Korret Sbaâ et 39 000 m3 pour 2 100 habitants à Hafa, chapitre 7). C'est dire que la question de l'AEP par bornes-fontaines est moins préoccupante à Tanja Balia qu'à Hafa et Korret Sbaâ. C'est pourquoi le quartier Tanja Balia n'est pas prioritaire pour une OBS qui permettrait de raccorder à l'eau des domiciles qui ne le sont pas encore.

## 2. Sania, un douar en cours d'urbanisation et un quartier non-réglementaire qui se densifie

Nota bene : premières observations à Sania en 2002, entretiens en juillet et août 2003.

**Tableau 115. Le quartier Sania (Tanger)**

Superficie en hectares	65
Nombre d'habitants	9 400
Densité moyenne (nombre d'habitants par hectare)	145
Nombre de logements	1 340
Nombre moyen de personnes par logement	7

Source : Agence urbaine de Tanger, 2001

Le plan d'action Al Omrane 2004 indique pour le quartier Sania une superficie de 90 hectares, avec 2 120 logements dont 1 580 concernés par des actions de restructuration *in situ*.

### Photographie 67. Limite entre les tissus irréguliers et le douar en cours d'urbanisation (2003)



L'ensemble du quartier Sania comprend un ancien douar rural en cours d'urbanisation, à l'amont, et des îlots d'habitat non réglementaire, à l'aval : une configuration générale rappelant celle de Korret Sbaâ à Tétouan.

Le quartier Sania s'étend de chaque côté d'une ancienne piste en partie revêtue<sup>10</sup>. Cette voie structurante, reliée à la route de Ksar Seghir à l'aval (fig. 41), gravite le versant et conduit à des sources<sup>11</sup> et des carrières (voie sans issue). Il pénètre et traverse le quartier de bas en haut.

### Photographies 68. Quartier Sania (Tanger, 2003)



Le quartier Sania vu depuis Tanja Balia. La lagune de la baie de Tanger sépare Tanja Balia et Sania ; les deux quartiers sont situés sur des collines. *A gauche* : le quartier non-réglementaire Sania Jdida derrière un bas de versant boisé (sur la gauche : minaret de la mosquée située à l'entrée du quartier). *A droite* : le douar Sania en cours d'urbanisation, plus haut sur le versant.

### Photographies 69. Mitage résidentiel et bornes-fontaines sur les hauteurs de Sania (2003)



Le douar Sania s'étend sur plusieurs kilomètres en amont de l'accès du quartier et de la route de Ksar Seghir, mais l'urbanisation illégale prend une forme particulière en haut du versant : villas récentes et de bon standing. Les maisons sont construites par des équipes de maçons rattachées à des entrepreneurs possédant (au moins) un camion-benne tout terrain. Ainsi sont acheminés les matériaux de construction par la piste qui gravite le versant. Le réseau d'eau potable est absent de cette partie cossue du quartier, mais des bornes-fontaines y sont ouvertes.

<sup>10</sup> Comme à Tanja Balia, une ancienne voie pavée remonterait à l'époque de l'occupation portugaise.

<sup>11</sup> Sania signifie source, point d'eau, arrivée d'eau, filet d'eau, l'eau qui coule.



Cette configuration géographique rappelle celle de Korret Sbaâ à Tétouan (chapitre 7) :

- un ancien douar perché, en retrait d'un axe important et relié à ce dernier par une piste ;

- un quartier non-réglementaire entre la route et le douar. Les tissus illégaux sont néanmoins concentrés en retrait de l'axe, derrière des terrains vierges susceptibles de servir de support à une façade d'équipement ou de bâti réglementaire. Sur les bas de Sania, des espaces boisés et des terrains *habous* en friche sont assimilables à une réserve foncière publique ;

- l'émergence d'un mitage résidentiel sur des terrains attractifs en raison de la qualité du site (phénomène en gestation à Korret Sbaâ, mais plus affirmé dans le quartier voisin de Torreta) ;

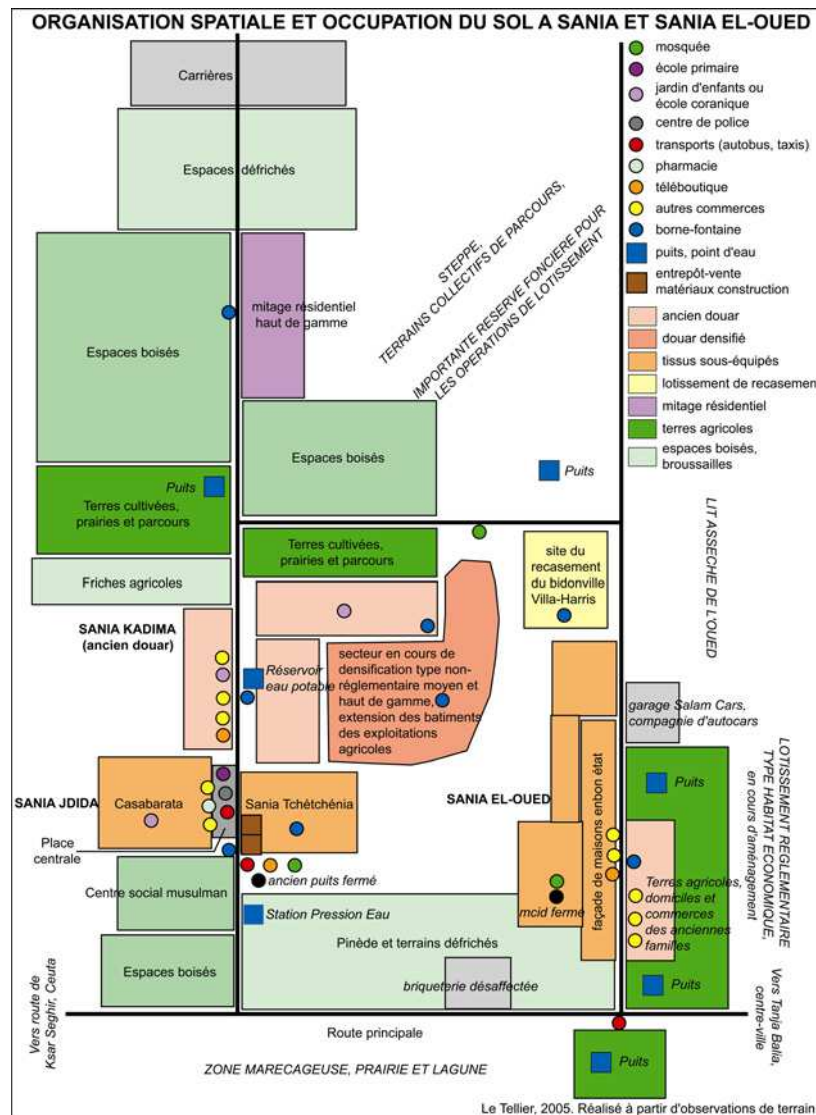


Quartier résidentiel Torreta à Tétouan, douar densifié sur le Djebel Ghorghiz (rive sud de l'oued Martil).

- au sommet des pentes, l'exploitation des ressources naturelles renforce l'érosion (bois, carrières).

Cette configuration pose la question des risques naturels : le recul des activités agricoles qui indirectement protégeaient le sol de l'érosion, la disparition du couvert végétal et la densification de l'occupation humaine aggravent le ruissellement et l'érosion.

**Figure 43. Organisation spatiale et occupation humaine à Sania et Sania el-Oued (Tanger)**



Comme à Korret Sbaâ, les transports collectifs ne pénètrent pas l'intérieur du quartier. Les autobus font demi-tour à l'entrée de Sania. La station de taxis collectifs est située sur une place publique en bas du quartier (fig. 43). Sania est néanmoins assez bien desservi par les autobus (deux lignes en transit) et les grands taxis ; deux lignes urbaines de taxis collectifs desservent Sania avec des destinations communes à celles de Tanja Balia : *Plaja/La marsa* (le port) et *Castilla* (péricentre), des lieux de transport importants à l'échelle de l'agglomération.

L'interstice qui sépare Sania Jdida (le nouveau Sania) de la route de Ceuta comporte une pinède ; il s'agit de terrains *habous* : une plaque mentionnant l'année 1979 indique « centre social musulman ». En face se concentrent la mosquée (1976), à côté d'un ancien puits bouché, les arrêts des autobus, une station de pompage de l'eau potable<sup>12</sup> et une t  l  boutique (fig. 43). Une seconde place publique importante    l'  chelle du quartier est situ  e    environ 150 m  tres en amont : elle rassemble une borne-fontaine, une   cole primaire, un poste de police (2002), la station de taxis (deux destinations), une pharmacie (2001), une boucherie et une   picerie. Entre cette place et le centre social musulman, il y a deux entrep  ts pour la vente des mat  riaux de construction (ouverts depuis 1995 et 2000).

Les dates indiqu  es montrent deux   tapes importantes au douar Sania :

- la deuxi  me moiti   des ann  es 70 pendant laquelle se sont constitu  s les lotissements sous-  quip  s de Sania Jdida. Pour les habitants, il y a un lien entre la cr  ation de la mosqu  e (1976), l'ouverture du centre social musulman (1979) et l'*apr  s marche verte* : des militaires et des civils, qui vivaient    proximit   de la fronti  re disput  e avec l'Alg  rie, se seraient vus attribuer des parcelles    b  tir    Sania par le Makhzen en 1975-76. Il y a, semble-t-il, une relation entre cet   pisode de l'histoire marocaine et la constitution du quartier Sania Jdida, sans que nous ne puissions davantage   clairer cette question ;
- la fin des ann  es 90 et le d  but des ann  es 2000, avec la multiplication des   quipements collectifs et des commerces, symbole de *l'int  gration par l'  quipement*.

Dans ce type d'organisation spatiale « douar densifi      l'amont - quartier non-r  glementaire    l'aval », l'ancien douar est davantage l  gal au plan foncier, mais les   quipements collectifs s'implantent d'abord    l'aval,    proximit   des tissus non-r  glementaires parce qu'ils sont plus proches de la route et des services du quartier (mosqu  e,   cole, poste de police, stations de taxis, arr  ts d'autobus, bornes-fontaines). Alors que le douar conserve des caract  ristiques rurales<sup>13</sup>, la partie non-r  glementaire b  n  ficie des services essentiels et de l'ouverture des commerces. Le courrier est distribu   par le facteur dans les rues num  rot  es de Sania Jdida, tandis que les anciens de Sania Kadima (le vieux Sania, douar) peuvent uniquement disposer de boites postales dans les bureaux de poste. Il y a d'ailleurs un *moqqadem* pour Sania Kadima et un autre pour Sania Jdida, un symbole de la fronti  re entre l'ancien et le nouveau, le rural et l'urbain. Deux facteurs peuvent expliquer cette situation :

- le premier, d'ordre g  ographique, est li      l'  loignement du douar de la route principale. C'est    l'entr  e de Sania Jdida que sont implant  s les commerces et les services de proximit   parce qu'il s'agit du principal acc  s du quartier par la route. *Le bas* est donc mieux   quip   en raison de ses conditions d'accessibilit   par rapport    l'amont ;
- le second est d'ordre technique : les habitants du douar densifi   ne disposent certes pas des principaux   quipements, mais ils satisfont autrement des besoins essentiels : usage des puits pour l'eau, des   nes pour le transport, des   coles coraniques pour l'enseignement.

<sup>12</sup> Elle date de 1990 (deux pompes, quatre conduites, deux gardiens). Cette infrastructure *fait monter l'eau* dans le quartier.

<sup>13</sup> fermes et   tables, puits,   vacuation des eaux us  es    ciel ouvert, ordures m  nag  res br  l  es par les habitants.

Contrairement à la situation des anciens douars isolés, les fortes densités des tissus non-réglementaires et l'implantation d'habitants dans des espaces vierges pas encore *territorialisés* vont gêner les pratiques rurales d'évacuation des eaux usées et d'alimentation en eau par les puits. Les nouveaux habitants n'ont pas l'expérience des lieux et sont dépendants vis-à-vis des pouvoirs publics quant à la mise en place d'un minimum d'infrastructures de base. Les bornes-fontaines reliées au réseau d'eau apparaissent d'abord dans les tissus irréguliers par rapport au douar où les anciens font encore usage des puits et des sources ; ce ne sera qu'à partir d'un certain niveau de densification que la saturation des équipements *traditionnels/ruraux* conduira à l'installation de bornes à Sania Kadima<sup>14</sup>.

D'après l'Agence urbaine de Tanger, 40 % du foncier de Sania est constitué de terres collectives<sup>15</sup>, 18 % de terrains relèvent du domaine *habous*, les 42 % restant sont de statut *melk* (privé). Une grande partie du sol de Sania est soit cultivée ou en herbe soit recouverte de broussailles ; il s'agit de réserves foncières importantes dans un secteur stratégique et convoité. Selon le SDAU de Tanger, Sania est situé sur *deux zones d'habitat à restructurer* :

- une zone à densité moyenne, avec des maisons mitoyennes de plusieurs étages qui, comme *le bas* de Korret Sbaâ, donnent l'apparence de petits immeubles collectifs (secteur partiellement équipé : voirie à revêtir et réseau d'assainissement en mauvais état) ;
- une zone à forte densité de type habitat non réglementaire.

Ensuite, plusieurs différences sont observées entre Sania et le quartier voisin Tanja Balia :

- il y a encore une réserve foncière de statut communale à Sania, tandis que seuls des terrains privés ou marécageux demeurent inoccupés à Tanja Balia. Un facteur qui explique que le sol de Sania soit convoité par des formes de *planification* du bâti que nous déclinerons ensuite à travers des photographies ;
- le douar Sania est plus anciennement habité et davantage rural que le douar Amrah de Tanja Balia. A notre connaissance, il n'y a pas à Sania de citoyens influents, ni par le politique (représentant élu), ni par l'économique (entrepreneurs Rifains, promoteurs de petits lotissements privés), ni par l'ancienneté et la centralité que représentent les Châts de Tanja Balia. Le quartier Sania relève de la circonscription administrative de l'élu de Tanja Balia qui s'occupe prioritairement de son *fief*<sup>16</sup> par rapport au quartier voisin.

Ces contrastes peuvent expliquer des différences dans les dispositifs d'aménagement et d'amélioration du cadre bâti :

- Tanja Balia fait l'objet d'actions ponctuelles d'équipement sur initiative de la municipalité tandis que l'Etat lance des opérations de restructuration et de prévention de plus grande envergure à Sania ;
- les lotissements de Tanja Balia sont logiquement entrepris par des promoteurs privés étant donné qu'ils sont aménagés sur des terrains de statut *melk*, alors que les lotissements de Sania sont publics sur des terrains collectifs/communaux.

Le quartier Sania a fait l'objet d'une vaste opération de restructuration entre 2002 à 2005, une opération placée sous l'autorité du wali et conduite par les administrations déconcentrées et établissements publics (ANHI, Agence urbaine).

---

<sup>14</sup> Ce qui n'était pas le cas pour Tanja Balia dans la mesure où le douar Amrah s'est constitué vers le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle ; Sania Kadima est plus ancien (comme Bousemlal, et Moghogha que nous étudierons ensuite).

<sup>15</sup> assimilées à des terrains communaux, bien que la municipalité d'aujourd'hui regroupe plusieurs *jamaâ* d'hier.

<sup>16</sup> Ce *fief* est matérialisé par le Café Baghdadi de Tanja Balia où les habitants rencontrent quotidiennement en fin d'après-midi leurs représentants élus.

Le projet de restructuration de Sania 2002-2004, comme celui qui concerne le quartier Moghogha, ne vise-t-il pas à rééquilibrer des situations inégales entre les quartiers (Tanja Balia apparaissant favorisé par rapport à Sania et Moghogha) ?

En collaboration avec Amendis qui étend les réseaux et renouvelle les installations dont l'opérateur a la charge, la restructuration menée par la puissance publique à Sania vise :

- à compléter les réseaux primaires d'infrastructures dans la partie avale du quartier : branches secondaires des réseaux d'assainissement et de voirie ;
- à équiper l'amont en réseaux principaux d'assainissement et de voirie (branches maîtresses) ;
- à goudronner la voie d'accès du quartier et ouvrir un poste de police.

En ce qui concerne les travaux menés par Amendis, le délégataire renouvelle et étend les réseaux primaires et secondaires d'eau potable et d'assainissement à Sania Jdida et au bord de la piste à Sania Kadima, en multipliant les raccordements individuels et en remplaçant les conduites d'évacuation des eaux usées posées par les habitants. L'intérieur du douar rural en cours d'urbanisation est dépourvu d'équipement, hormis des bornes-fontaines de création récente, l'électricité et le téléphone ; la restructuration vise ici à allonger les branches maîtresses du réseau d'assainissement pour évacuer les eaux usées vers l'aval, vers les infrastructures construites par Amendis autour de la lagune.

## ***2.1. L'organisation de Sania en plusieurs sous-quartiers d'habitat populaire***

A l'échelle du secteur Est de l'agglomération tangeroise, la restructuration de Sania s'inscrit dans la politique d'aménagement et de valorisation de la baie de Tanger : évacuation du bidonville de Villa Harris, grands projets touristiques, construction par Amendis d'un réseau de canalisations qui ceinture la lagune pour collecter les eaux usées du secteur. Sania n'est pas à l'écart de ce dynamisme et bénéficie d'un effet d'entraînement. La situation stratégique du quartier attire les convoitises qui se manifestent sous différentes formes.

### ***2.1.1. Naissance de Sania Jdida : le lotissement Casabarata***

La création de lotissements sous-équipés à proximité de l'ancien douar Sania serait liée à l'épisode de la marche verte en 1975 ; l'Etat (ou certains de ses agents) aurait morcelé les terres à l'aval du douar pour distribuer des parcelles à des Sahraouis, et autres personnes habitant à proximité de la frontière avec l'Algérie, en récompense de leur loyauté. Plus qu'une récompense, ce compromis s'apparente à un moyen d'échange qui aurait garanti des lots de terrain à des *sujets* – potentiellement fragiles dans leur fidélité au centre en raison de leur situation périphérique aux plans géographique, économique, social et culturel – à grandes distances de leurs régions d'origine : un moyen pour le Makhzen d'éviter la dissidence. Cette mesure s'inscrirait parfaitement dans la philosophie de la marche verte, cette *guerre pacifique* que Ignace Dalle (2004) qualifie d'*idée géniale* de Hassan II. C'est en tout cas ainsi que des habitants, présentés *Algériens* par d'autres, expliquent la constitution du lotissement Casabarata ; civils et militaires désormais retraités se seraient vus offrir des lots sur des terrains non viabilisés au préalable. Il s'agirait donc moins d'un quartier strictement irrégulier que d'un lotissement sous-équipé.

Le lotissement Casabarata est situé à proximité des places publiques et des principaux commerces et services du quartier (fig. 43). Son plan d'ensemble est quadrillé.

Les maisons hautes du lotissement Sania Casabarata rappellent celles *du bas* de Korret Sbaâ, avec des allures de petits collectifs. Des demeures affichent un bon niveau d'équipement, avec des ornements sur les façades. Les domiciles sont équipés en branchements individuels à l'eau et à l'électricité. Mais les réseaux de voirie et d'évacuation des eaux usées sont en mauvais état : de piètre qualité, ils sont l'œuvre des habitants et d'actions ponctuelles des services techniques municipaux et de l'ANHI ; leur remplacement est nécessaire.

### 2.1.2. *Sania Tchétchénia, un nom qui en dit long...*

Un sous-quartier d'habitat non réglementaire fait face à Casabarata, de l'autre côté de la voie principale du quartier (fig. 43). Pudiquement nommé Sania Jdida sur les documents d'urbanisme, les habitants l'appellent Sania Tchétchénia en référence aux conditions de vie en Tchétchénie : un qualificatif qui laisse percevoir le sous-équipement qui dominait lors de la constitution de ce lotissement. Sania Tchétchénia regroupe des chefs de ménage également présentés comme *des Algériens dédommagés par l'Etat en 1975-76*. Ce sous-ensemble se serait ensuite densifié en 1987, parallèlement au recasement à Sania des bidonvilles de Boukachkach<sup>17</sup> ; 40 hectares auraient ainsi été divisés en parcelles de 60 à 70 m<sup>2</sup>. On nous parle de trois types de lots de recasement : relogement *clés en main* dans une pièce avec possibilités d'agrandir le logement, recasement sur une parcelle avec fondations des maisons, recasement sur un lot délimité mais non viabilisé. Dans les trois cas, les pouvoirs publics ont limité leur intervention aux réseaux primaires de voirie et d'assainissement (le long d'une artère centrale). Les réseaux secondaires (eau, assainissement, électricité, voirie) sont restés à la charge des habitants. Les infrastructures secondaires d'assainissement et de voirie aurait ouvert le droit à la propriété formelle. En 2003, Amendis renouvelle les infrastructures parallèlement à l'action de restructuration menée par les pouvoirs publics.

#### **Photographie 70. Le quartier Sania Tchétchénia vu des hauteurs de Sania Kadima (Tanger, 2003)**



A droite : la mosquée de Sania Jdida (et l'hôtel - casino Movenpick sur le front de mer)

*In fine*, les conditions d'apparition des lotissements Casabarata et Sania Tchétchénia, réputés irréguliers, tendraient à assimiler ces tissus à des lotissements publics sous-équipés ; ils sont néanmoins désignés comme habitat non réglementaire dans les documents d'urbanisme. Si les pouvoirs publics n'ont ni viabilisé les terrains ni mis en place les infrastructures, les occupants n'ont pas construit dans les normes ni toujours accompli les formalités administratives pour régulariser leur situation foncière. L'équipement collectif à Sania Tchétchénia se limite à une borne-fontaine, mais c'est un secteur en cours de restructuration par l'ANHI et dans lequel Amendis prévoit une opération de branchements sociaux.

<sup>17</sup> La destruction des bidonvilles de Boukachkach répondait aux besoins de terrains pour l'extension de la ville nouvelle et du quartier administratif de Tanger. Boukachkach regroupait plusieurs noyaux insalubres, ce n'était pas un seul bidonville : ils restent quelques poches bidonvilloises dans ce secteur aujourd'hui réhabilité.

### 2.1.3. Douar Sania : recul de l'agriculture et densification de Sania Kadima

Il reste des exploitations agricoles au douar Sania. La construction de nouveaux bâtiments autour des fermes correspond à la modernisation des exploitations, ainsi qu'aux logements des enfants des *fellahs* : à côté d'une maison familiale regroupant plusieurs ménages hier, se dressent progressivement des maisons pour chaque ménage de la famille (décohabitation des cellules familiales). De plus, le douar Sania est densifié par des extensions non-réglementaires de deux types : populaire et résidentiel haut de gamme.

#### Photographies 71. Différentes formes de densification du douar Sania (Tanger, 2003)



Les nouvelles constructions à côté des maisons rurales et des fermes sont soit l'œuvre des anciens eux-mêmes, pour leur famille, soit celle de néo-arrivants sur des terrains vendus par les premiers.



Les travaux d'assainissement rendent attractives les hauteurs du douar Sania. Des terrains privés sont illégalement morcelés en petites parcelles qui sont hâtivement bâties pour se mettre à l'abri de l'expulsion.



Les acteurs publics veulent contenir l'extension des marges sous-équipées en aménageant des lotissements en bordure du quartier Sania (fig. 43). Il est question de prévention contre la diffusion de l'habitat insalubre (péréquation entre des lots haut de gamme, économiques et sociaux). *Au second plan de la photo : lotissement en cours d'aménagement, au fond : dépression marécageuse et colline Moghoha.* Les documents d'urbanisme évoquent également une « ceinture verte autour du quartier » pour limiter son extension et la dégradation du milieu par l'érosion active en raison des densités humaines, de la déforestation et des carrières à l'amont.

## 2.2. L'alimentation en eau potable à Sania, amélioration par étapes des dispositifs

Le réseau d'eau potable dessert essentiellement Sania Jdida, c'est-à-dire la partie basse du quartier et notamment Casabarata. Sania Tchétchénia fait néanmoins l'objet de travaux pour renforcer le réseau d'adduction (branchements sociaux pour compléter la restructuration de l'ANHI). A Sania Kadima, seuls les familles installées au bord de la voie principale peuvent contracter un abonnement à l'eau. Dans l'ancien douar, les raccordements individuels concernent principalement les maisons avec des commerces au rez-de-chaussée. Ces logements et commerces récents appartiennent généralement aux fils des *fellahs* reconvertis dans le secteur tertiaire, un signe de l'évolution du quartier au cours d'une génération.

## Photographies 72. Borne-fontaine et réservoir d'eau à Sania (Tanger, 2003)



Les héritiers des anciens se sont installés à gauche de la voie d'accès en montant ; en face, le bord de la voie n'est pas bâti : c'est ici que se trouvent le réservoir (1) et une borne-fontaine qui marquent la limite du réseau d'adduction d'eau : en amont, il y a des bornes-fontaines mais pas de raccordement domiciliaire à l'eau. Les exploitants des fermes (2) en retrait de l'axe utilisent toujours leurs puits, notamment pour les usages non domestiques (agriculture, élevage, construction).

Schématiquement, l'histoire de l'AEP du douar Sania peut se résumer ainsi :

« les sources de la montagne → ensuite les puits et les citernes de récupération d'eau de pluie<sup>18</sup> → enfin les bornes-fontaines ».

Sur l'ensemble du quartier Sania, les bornes-fontaines sont principalement implantées en bordure de la voie d'accès du quartier et dans différents sous-quartiers (fig. 43) :

- la première borne-fontaine (fin des années 70) est située au bord de la voie, contre le mur d'enceinte du centre social musulman, à proximité de la place publique centrale bien qu'en retrait pour ne gêner ni les activités de la place ni les usagers du point d'eau. L'aménagement de la borne-fontaine est sommaire : deux robinets (un pour les *porteurs* l'autre pour les *tuyaux*), évacuation qui débouche dans un trou, canalisation d'eau mal enfouie donc chauffée au soleil (l'eau coule chaude). Cette borne-fontaine est installée pour l'AEP du lotissement Casabarata. Sania Tchétchénia bénéficiera plus tardivement de la construction d'une borne-fontaine (année 80, point d'eau situé à l'intérieur du hameau) ;
- la borne-fontaine suivante concerne Sania Kadima ; c'est la *sabila del deposito* (fontaine du réservoir, photo 72). Cette fontaine a été construite à la demande des *fellahs* car leurs puits se polluaient parallèlement à la densification du bâti. Elle présente les mêmes caractéristiques que la précédente sauf que les usagers n'utilisent pas de tuyau (certains viennent avec des brouettes) et que le trou sert d'abreuvoir pour les animaux ;
- à l'intérieur du douar en cours d'urbanisation, avec ses tissus non-réglementaires populaires et résidentiels, trois bornes-fontaines sont ouvertes entre 1999 et 2002 (fig. 43). L'aménagement d'abreuvoir pour le bétail à côté des points d'eau témoigne du caractère encore rural de ces espaces. Les usagers sont cependant moins les *fellahs* qui utilisent encore des techniques ancestrales (sources, puits, citernes de récupération d'eau de pluie) que les néo-arrivants : des pauvres mais également des riches qui font illégalement construire des villas sur une pinède et des terres agricoles défrichées.

**Tableau 116. Distribution d'eau potable aux bornes-fontaines à Sania (Tanger, 2001)**

Borne-fontaine	Vol. distribués	Vol. distribués	Vol. distribués	Population	Litres / jour / hab.
	2001, en m3	Trimestre maxi.	Trimestre mini.	Nombre d'hab.	Ratio théorique
Casabarata	4 161	1 205	766		
Tchéchénia	7 693	2 220	1 589		
BF du réservoir	1 216	433	166		
Sania Kadima	5 062	1 672	500		
<b>Total, moyenne</b>	<b>18 132</b>	<b>5 530</b>	<b>3 776</b>	<b>9 400</b>	<b>5,3</b>

D'après : Amendis 2002. NB : deux bornes-fontaines ont été ouvertes au douar Sania Kadima après 2001.

<sup>18</sup> *matfaya* : citerne creusée dans le sol et recouverte d'une trappe pour prendre l'eau avec un seau relié à une corde, à proximité du pas de porte de la maison. Certaines sont remplies avec l'eau du réseau (simple réservoir).

On peut expliquer que la distribution d'eau potable aux bornes-fontaines de Sania était moins importante que dans les autres quartiers étudiés en 2001 par plusieurs raisons :

- il se peut que la population soit sous-évaluée (est-il fait mention des résidences secondaires des hauts du quartier ?) ;
- Sania est un douar où des anciens utilisent encore l'eau de leurs puits et des sources ;
- plusieurs domiciles de Sania Jdida sont raccordés au réseau d'adduction ;
- l'emplacement des bornes-fontaines ne permet pas d'utiliser les tuyaux pour remplir des réserves (la plupart des bornes-fontaines ne sont pas au cœur des *derbs*) ;
- jusqu'à l'ouverture récente de bornes (non mentionnées dans le tableau 116 parce qu'elles n'existaient pas encore en 2001), l'AEP par bornes-fontaines était peu répandu dans le douar en cours de densification parce que les bornes existantes étaient éloignées des domiciles (pentes fortes à grimper pour ramener l'eau chez soi, on utilisait davantage l'eau de puits).

Alors pourquoi décider d'une OBS dans ce quartier ? Nous ne pouvons pas répondre précisément, mais nous pouvons tenter d'expliquer pourquoi pas dans les autres (Hafa, Tanja Balia, Kasbah) :

- les autorités ne veulent pas reconnaître le quartier Hafa parce qu'il jouxte les beaux quartiers du centre-ville et qu'il est situé sur une falaise (milieu malsain à risques, secteur stratégique) ;
- le statut foncier n'est pas plus stabilisé pour les marges méridionales de Tanja Balia (les habitants de Houmat Chatt notamment sont menacés d'expulsion) ;
- dans la Kasbah, les bornes-fontaines sont des acquis sociaux que l'on utilise facilement (même quand on a le compteur) et les habitants pauvres de ce quartier n'ont ni les moyens ni la volonté de payer l'eau et le branchement (en plus des problèmes de locations, sous-locations, squats et *achats des clés* qui représentent des freins au raccordement généralisé de la population : chapitre 6).

Alors, les OBS seraient-elles lancées dans les quartiers où il est préalablement programmé une opération de restructuration, donc une forme de reconnaissance par les autorités et de marche vers la normalisation ? C'est en tout cas ainsi pour Sania et le quartier Moghogha qui sera étudié à la fin de ce chapitre.

Par ailleurs, on observe que la borne-fontaine de Sania Tchétchénia distribue plus d'eau que celle de Casabarata (tab. 116) parce que de nombreux ménages demeurent sans branchement individuel dans ce sous-quartier. La *borne-fontaine du réservoir* présente des volumes encore moins importants parce qu'elle est en amont, *au douar* où il y a encore des puits, que le débit est irrégulier et que la population du quartier est davantage concentrée à l'aval (à Sania Jdida). Si la fontaine de Sania Kadima distribue des volumes importants c'est parce que beaucoup de ménages l'utilisaient avant que de nouvelles bornes soient ouvertes dans ce douar en cours de densification.

### **2.3. Les autres équipements de Sania, marqueurs de l'inclusion urbaine ?**

Au cours des années 90, le quartier Sania a connu une campagne d'électrification relancée en 2003 par Amendis. A la fin de la décennie 1990 et au début des années 2000, le réseau téléphonique et l'éclairage public sont mis en place. Le concessionnaire responsable de la collecte des déchets ménagers (Cespa Nadafa) limite ses services aux points d'accès du quartier (petits containers). Les habitants ont donc recours à des solutions alternatives : dépôts dans les talwegs et terrains vagues, ordures brûlées, collecte par des cantonniers-charretiers rémunérés par les ménages. Le tracé des égouts communaux suit celui de la voie d'accès au quartier (conduite principale). Le réseau secondaire reste peu ramifié et étendu (avec des branches secondaires insuffisantes), mais il est en cours de densification par Amendis à Sania Jdida. Les autres modes d'évacuation des eaux usées sont l'œuvre des habitants (égouts informels, puits perdus, rigoles d'évacuation à ciel ouvert).



La restructuration menée par l'ANHI vise essentiellement à doter les parties sous-équipées du quartier en infrastructures primaires d'évacuation des eaux usées. Sania Jdida étant équipé de telles infrastructures, c'est la partie ancienne du douar qui est concernée par ces travaux. L'objectif est de relier à terme ces canalisations principales aux branches maîtresses du réseau d'égouts qu'Amendis construit autour de la lagune et renouvelle autour de la zone industrielle Moghogha. Il y a donc une vision globale de l'aménagement du secteur, concertée entre acteurs publics et Amendis, qui dépasse le cadre d'actions ponctuelles.

Outre la restructuration menée par les pouvoirs publics et relayée par le délégataire en charge des services essentiels, plusieurs signes laissent transparaître un processus d'inclusion urbaine du quartier Sania : fermeture d'écoles coraniques corrélativement à la création d'une école primaire, ouvertures de maternelles privées - jardins d'enfants, desserte par les transports collectifs urbains, réfection de la voirie, création d'un poste de police, présence de divers types de commerces (en revanche, le hammam a fermé en 2000 pour cause de faillite). Cependant, l'intégration par l'équipement reste en cours et inachevée ; de nombreux ménages ne disposent pas encore d'un accès complet aux services de base. Comme les habitants de Tanja Balia, ceux de Sania doivent se rendre au dispensaire Place Mozart pour être soigné gratuitement par les services de l'Etat. Un médecin généraliste a cependant ouvert un cabinet à Tanja Balia, avantage dont ne dispose pas Sania.

### 3. Sania el-Oued : les transformations rapides d'une marge urbaine récente

Nota bene : investigations menées en 2003 et approfondies en 2004 à Sania el-Oued

Entre Sania et Tanja Balia, dans une partie basse, à proximité d'une briqueterie désaffectée qui borde la lagune sur son flanc Est, le long d'un cours d'eau asséché en été, se situe Sania el-Oued qui était davantage un hameau agricole qu'un douar (fig. 41 et 43). Au plan des statuts fonciers, il s'agit de terrains collectifs et de terrains privés appartenant aux Baghdadi, une famille liée aux notables de Tanja Balia. Sania el-Oued est moins éloigné de Sania que de Tanja Balia ; la densification du quartier voisin a des conséquences sur ce hameau agricole.

#### Photographies 73. Sania el-Oued (Tanger, 2003)



La configuration de Sania el-Oued est simple (fig. 43) : (1) une voie de pénétration récemment asphaltée, greffée sur un axe principal (vers centre-ville ↔ Ksar Seghir, Ceuta), longe le lit d'un cours d'eau.



Les parcelles agricoles, implantées entre la voie de pénétration du quartier et les berges de l'oued, sont irriguées par l'eau de puits équipés en moto-pompes. Les anciennes familles avaient établi leurs fermes et leurs maisons entre la voie d'accès et le cours d'eau, à l'entrée du quartier, à côté des parcelles cultivées (fig. 43).

De l'autre côté de l'axe central du quartier, en face des terres cultivées, le versant qui rejoint le douar Sania était couvert de broussailles, terrains de parcours du bétail. Ces terres, les moins propices à l'agriculture et les plus pentues, seront morcelées à partir des années 80 et deviendront le support d'îlots d'habitat non réglementaire dépourvus d'équipement. Pour éviter que les tissus irréguliers gravitent le versant jusqu'à Sania, les autorités viabilisent les terrains vierges, en 2004-2005 en vue d'opérations de lotissement. A l'aval, à l'entrée du quartier et en bordure de la voie, en face des maisons des anciens, le front urbain s'étend derrière une façade de villas de bon standing.

**Tableau 117. Le quartier Sania el-Oued (Tanger)**

Superficie en hectares	7 (?)
Nombre d'habitants	952
Densité moyenne (nombre d'habitants par hectare)	136
Nombre de logements	170
Nombre moyen de personnes par logement	5,6

Source : Agence urbaine de Tanger, 2001

Pour l'Agence urbaine, Sania el-Oued est une « zone d'habitat à moyenne densité à restructurer » ; il faut stopper « l'extension du quartier pour préserver le site du Forum International<sup>19</sup> ».

### **3.1. Hameau agricole densifié et façade de villas résidentielles**



Les villas les plus cossues de Sania el-Oued sont situées du côté gauche de la voie principale qui permet d'accéder au quartier, à l'entrée de ce dernier, en face des maisons et commerces bâtis par les anciens et leurs héritiers et du peu de terres cultivées qu'il leur reste. *A droite* : minaret de la mosquée du quartier derrière le poste électrique, au bord de la voie. (2003)

A Sania el-Oued, comme à Tanja Balia, nombreux fils des anciennes familles, jeunes majeurs en 1956, sont partis faire carrière en Europe. Riches de leurs terres, les Baghdadi restés au pays ont ouvert des commerces dans le quartier et ont spéculé sur les terrains. D'autres étaient employés dans les hôtels de la baie de Tanger, notamment au Club Méditerranée qui représentait un tremplin vers l'Europe. Puis, les retraités ont injecté leur épargne dans la construction d'une maison à Sania el-Oued. Des villas situées en bordure de la voie principale et à l'entrée du quartier appartiennent à des ex-MRE et des retraités originaires de Tanja Balia et Sania el-Oued (alliances matrimoniales fréquentes entre les familles des deux quartiers).

**a) Un MRE à la retraite à Sania el-Oued.** Le propriétaire d'une villa à Sania el-Oued a réussi dans la vie : il a travaillé au Club Méditerranée de Tanger avant de rejoindre la France pour une carrière de 25 années de chauffeur dans une entreprise de tourisme international. Il parle cinq langues et a fait le tour du monde. Il a permis à ses enfants d'étudier et il est fier de sa fille : « elle a travaillé dans le cabinet de Michel Rocard, elle était adjointe au Maire dans le XIII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ». Cet individu est connu et respecté de ses voisins et des notables des quartiers voisins. Les réunions improvisées dans le quartier se tiennent devant sa maison : « je sais tout ce qui se passe. Je connais tout le monde dans le quartier » ; son influence est renforcée par ses *bonnes pratiques* de voisinage : les habitants s'approvisionnent en eau de son puits, il dépanne les voisins avec son matériel, sa voiture, etc. Quand il fait des travaux, qu'il a besoin de bras, il recrute des adolescents du quartier. Des pratiques courantes, faites de solidarité et de sociabilité, dans un quartier encore peu peuplé qui regroupe à la fois des familles pauvres mais aussi des gens plus aisés.

<sup>19</sup> (?) sans doute en référence aux aménagements touristiques prévus dans le secteur Malabata- Ghandouri.

**b) Un Baghdadi domicilié à Tanja Balia dispose d'une résidence secondaire à Sania el-Oued.** Il est cousin des commerçants, eux-mêmes cousins, établis en face de sa maison de vacances. Il explique avoir construit une villa à Sania el-Oued dans les années 90 parce que le quartier est plus calme que Tanja Balia pendant l'été, plus proche de la plage, plus agréable pour passer les week-ends. Il a travaillé 36 ans au Club Méditerranée de Tanger. Il était déclaré et bénéficiaire d'une pension de retraite et de droits ouverts à la sécurité sociale. Il a néanmoins investi, pour améliorer ses revenus, dans l'achat d'un camion-benne qu'il loue à la journée (avec lui comme chauffeur) pour le transport de matériaux de construction.

**c) Youssef, fils de fellah et épicier du quartier.** Youssef Baghdadi pourtant de la même génération que ses frères et cousins n'a pas eu le même sort qu'eux : il est resté à Tanger. Né à Sania el-Oued, fils de paysan, il a construit une maison pour son ménage à proximité de celle de son père et de l'unique voie d'accès au quartier. Comme son père autrefois, il a ouvert une épicerie. Il a hérité de parcelles agricoles, mais les quelques terres qu'il n'a pas vendues sont en friches ou confiées à des tiers. Néanmoins, il utilise toujours son puits.

Il explique qu'il y avait trois maisons dans le quartier en 1975 : celles de son père et de ses oncles. Ces aïeux étaient des agriculteurs rifains arrivés à Tanger dans les années 40 et installés à Sania el-Oued dans le cadre d'alliances matrimoniales. « *Les terres n'ont pas vraiment été achetées. C'étaient déjà les terres de la famille, de la famille de ma mère et de ses frères* ». Le père et les oncles de Mohcine sont arrivés à Tanger jeunes et célibataires : « *ils avaient laissé le père à la montagne. La famille s'occupait de lui. Ils ne pouvaient pas rester au bled et le vieux ne pouvait pas venir à Tanger. Ils étaient trop nombreux pour des petites terres dans le Rif. Les terres ne pouvaient pas nourrir tout le monde* ». Les Baghdadi sont donc des anciens de Tanger, mais ils sont originaires du Rif et n'ont pas le lien que les *fellahs-citadins* de Tanja Balia entretiennent historiquement avec la médina. Ce ne sont pas non plus des anciennes familles des douars périphériques de Tanger (comme celles de Sania Kadima par exemple). Ces observations confirment le rôle central, de pierre angulaire, que tient Tanja Balia, charnière entre le rural et l'urbain, pivot moteur dans l'accès à la ville et pour l'inclusion urbaine du secteur.

**d) Le cousin de Mohcine, également commerçant à Sania el-Oued.** Il est né à Tanger en 1961 et obtient son baccalauréat en 1981 à Fès où il poursuit deux années d'études à l'université. De retour à Tanger en 1983, il travaillera au Club Méditerranée jusqu'en 1996 avant d'ouvrir une boucherie à Sania el-Oued ; on note qu'il ne vend que des volailles : une viande bon marché pour des clients essentiellement pauvres.

Les Baghdadi possédaient des parcelles mises en culture et des bâtiments d'exploitation à proximité du bidonville Villa Harris, dans la banlieue maraîchère de la baie de Tanger. Partiellement expropriés lors de l'aménagement touristique du secteur par l'Etat, ils ont revendu et confié des terres à des agriculteurs venant des communes rurales périphériques, en ne conservant qu'une partie du patrimoine foncier familial. L'agriculture est en passe de disparaître dans le secteur, mais on trouve encore des baraques occupées et des parcelles cultivées par les derniers *fellahs* de Tanger. Les Baghdadi ont délaissé l'agriculture, devenue contraignante face à l'urbanisation, à la faveur d'activités plus rémunératrices (commerçants, artisans, employés du secteur privé).

Ces quatre individus, deux retraités propriétaires de villas et deux commerçants, sont des membres actifs de *l'association du quartier*, association sans statut juridique ni local. Si l'officialisation de l'association est restée un vœu pieux, la mobilisation des notables du quartier a déjà porté ses fruits. Ils ont obtenu de la part des représentants élus l'aménagement de ralentisseurs sur la voie revêtue<sup>20</sup>, la plantation de quelques arbustes au bord de cet axe structurant, la collecte des ordures ménagères par Cespa Nadafa (petits containers, au bord de la voie, vidés quotidiennement).

---

<sup>20</sup> L'objectif est de faire ralentir les chauffeurs d'autocars qui quittent ou rejoignent le garage de la société Salam implantée dans le quartier (pour des raisons de sécurité et pour éviter les nuages de poussière).

L'existence de cette association n'a-t-elle pas aussi pesé en faveur de l'électrification du quartier et de l'installation de l'éclairage public ? Les chevaux de bataille des notables sont désormais :

- l'accès à l'eau et à l'assainissement. Les extensions des réseaux sont programmées à moyen terme, mais elles sont impossibles actuellement compte-tenu du sous-équipement du secteur : les canalisations d'assainissement doivent être préalablement posées autour de la lagune (infrastructures destinées à collecter les eaux usées du secteur) ;
- l'ouverture d'une ligne de grands taxis pour rejoindre le centre-ville et la création d'une station de grands taxis à l'entrée du quartier. Cette demande a moins de chance d'aboutir dans la mesure où a) les autorités souhaitent mettre un frein à l'extension des réseaux urbains de taxis collectifs et elles sont théoriquement tenues de veiller à l'exclusivité des services du concessionnaire Autasa sur les lignes d'autobus, b) la corporation des chauffeurs pense que ce secteur géographique de la demande n'est pas encore rentable. Sania el-Oued est un quartier en cours de densification, mais qui ne regroupe pas encore assez d'habitants pour représenter une clientèle intéressante pour les chauffeurs de grands taxis. De plus, l'entrée du quartier est située dans un virage où les automobilistes manquent de visibilité : s'arrêter pour prendre des passagers oblige les chauffeurs à des manœuvres imprudentes. L'arrêt utilisé par les autobus de la ligne 15 n'est d'ailleurs pas aménagé et constitue un risque pour la sécurité routière. Dans ces conditions et en dépit des demandes formulées par les représentants du quartier aux autorités locales, les chauffeurs de taxis collectifs refusent de créer une ligne pour desservir Sania el-Oued. Par conséquent, les habitants de ce quartier sont contraints de se rendre à pied à Sania ou Tanja Balia, les quartiers voisins, pour trouver une station de grand taxi. Ils regrettent d'autant plus ce problème que les taxis collectifs pratiquent ici les tarifs les plus élevés de la ville sur des lignes urbaines, avec une course à 3 Dh contre 2 sur les autres lignes (parce qu'ils s'agit de lignes récentes avec des distances plus importantes que dans les autres secteurs de l'agglomération).

Le réseau d'électricité couvre le quartier depuis 2001<sup>21</sup>, celui de l'éclairage public à 2002 et du téléphone à 2003. La voie principale, piste chaotique hier, a été récemment revêtue. Il manque l'eau potable (pas de borne-fontaine avant 2004) et l'assainissement liquide. En ce qui concerne l'accès à l'eau et à l'assainissement, Sania el-Oued a néanmoins gagné sa reconnaissance puisque les élus et Amendis ont promis que, lorsque les infrastructures principales d'assainissement ceintureront la lagune, les ménages pourront contracter des abonnements. Les intérêts des élus, du délégataire et des habitants convergent : Sania el-Oued ne représente-t-il pas des parts de marché non négligeables pour l'opérateur et des électeurs potentiels pour les hommes politiques ?

La façade que forme les biens immobiliers des anciens est certes la partie la plus visible du quartier, mais elle représente moins de trente maisons en 2003. Les tissus insalubres illégaux et précaires regroupent plus d'habitants. L'augmentation de la population de Sania el-Oued et l'intégration de ce quartier au périmètre urbain de Tanger sont des phénomènes récents ; il en résulte un sous-équipement en services de base. Cependant l'insalubrité est moins importante que dans les quartiers plus densément bâtis ; les faibles densités du bâti et de la population peuvent expliquer des conditions de vie meilleures que dans les bas-fonds de Béni Makada.

---

<sup>21</sup> devis type des raccordements domiciliaires fixés à 5 500 Dh pour ce quartier

### 3.2. Evolutions de l'équipement à Sania el-Oued, effet d'entraînement et apports de l'opération de recasement du bidonville Villa Harris

Sania el-Oued n'est pas équipé en réseau d'eau potable. Jusqu'en 1995, les habitants disposaient uniquement des anciens puits agricoles (éventuellement avec moto-pompe pour l'irrigation, *photo 74 gauche*<sup>22</sup>) et de citernes de récupération d'eaux de pluie (*matfaya*, photo 74 milieu). Pendant la pénurie d'eau de 1995, comme à Tanja Balia, les autorités locales font poser une citerne en polyéthylène de 5 m<sup>3</sup> qui sert de fontaine (*photo 74 droite*) ; la citerne était remplie un jour sur deux par les services techniques municipaux<sup>23</sup>. Cette installation sera maintenue jusqu'à l'ouverture d'une borne-fontaine en 2004, mais contrairement à Bir Mokra (Tanja Balia), elle sera ensuite démantelée. La situation est d'autant plus semblable à celle de Bir Mokra que les compteurs des nouvelles bornes ne sont pas posés sur les points d'eau, mais dans les lotissements de villas situés à l'aval de Tanja Balia (plusieurs robinets par borne mais un seul compteur relié à distance par plusieurs kilomètres de canalisations). Il arrivait aussi que les chefs de ménage les plus aisés de Sania el-Oued, ceux qui sont motorisés, remplissent des réserves à la borne-fontaine du bidonville Villa Harris désormais évacué (pour l'eau de boisson, l'eau de la fontaine peut être préférée à celle des puits).

Photographies 74. Accès à l'eau à Sania el-Oued (Tanger, 2003)



En 2004, l'aménagement d'un lotissement à Sania el-Oued, pour le recasement du bidonville Villa Harris, s'accompagne de l'ouverture de deux bornes-fontaines dans le quartier : l'une d'entre-elles est réservée aux habitants du quartier (à gauche), l'autre aux bidonvillois *recasés* (à droite). Les pouvoirs publics ne pouvaient pas déplacer des ménages bidonvillois sans prévoir l'ouverture d'une borne-fontaine en remplacement de celle qu'ils laissaient sur le site du bidonville éradiqué. Ils ne pouvaient pas non plus doter ces nouveaux tissus d'une fontaine sans ouvrir également un point d'eau pour les autres habitants.

Les habitants de Sania el-Oued rapportent qu'Amendis prévoit des raccordements individuels à l'eau dans le cadre d'une OBS pour le quartier ; ils parlent d'un montant d'environ 10 000 Dh, avec des traites mensuelles de 120 Dh par mois pendant sept années pour l'eau et l'assainissement. Mais les principaux travaux d'infrastructure, venant en amont des branchements individuels aux réseaux, doivent préalablement être achevés, ce qui repousse de plusieurs années l'accès domiciliaire à l'eau potable à Sania el-Oued. En attendant, les habitants de ce quartier (et les néo-arrivants que représentent les ménages recasés du bidonville Villa Harris) se contentent de deux bornes-fontaines pour environ 2 000 habitants.

<sup>22</sup> puits situé sur les parcelles agricoles des anciens, équipé de motopompe pour l'irrigation et pour acheminer l'eau jusque dans les réserves des domiciles (avec des tuyaux). Il reste des puits sur les terres agricoles qui bordent le lit de l'oued. Les paysans utilisent l'eau pour irriguer et acceptent généralement que les autres habitants viennent s'y approvisionner.

<sup>23</sup> Les fonctionnaires proposent aux nantis du quartier de remplir leurs réserves personnelles. Ce favoritisme n'est pas mal vécu par les autres habitants car a) les notables ne refusent jamais l'eau à quelqu'un du quartier et b) les propriétaires des villas et les commerçants du quartier mettent des jarres d'eau, au bord de la voie et dans les commerces, à disposition des personnes pour qu'elles puissent se désaltérer librement.



Pour le moment, les eaux usées sont évacuées à ciel ouvert ou par des réseaux informels reliés au système d'évacuation des eaux pluviales. Posé avant le revêtement de la voie principale, le réseau d'évacuation des eaux pluviales (sous-dimensionné et pas entretenu) suit le tracé de cette chaussée, parallèle au lit du cours d'eau. Il est bouché pendant l'été (deux premières photos) ; ce qui aggrave les inondations en hiver. Les habitants des maisons qui bordent la voie d'accès du quartier expliquent que leur regard d'assainissement est légal, mais que le système unitaire pose problème ; rappelons que leurs domiciles sont situés dans le lit d'une rivière temporaire. Dans le contexte de l'opération de recasement du bidonville Villa Harris, des travaux sont menés pour une conduite principale d'assainissement qui sera reliée aux canalisations du pourtour de la lagune. Le réseau d'assainissement reste le grand absent du quartier Sania el-Oued. Il doit pourtant précéder l'installation des adductions d'eau et les raccordements individuels. D'importants travaux sont en cours autour de la lagune (trois dernières photos, 2004).

### *Les conséquences du recasement du bidonville Villa Harris dans le quartier Sania el-Oued*

Avec son petit millier d'habitants en 2002-2003, Sania el-Oued était un quartier encore faiblement peuplé. Mais l'évacuation en 2004 du bidonville voisin Villa Harris<sup>24</sup> va conduire à ce que la population double quasiment en quelques mois ; environ 200 ménages bidonvillois vont être déplacés *au fond* du quartier, loin de son accès principal. De plus, l'annonce de l'opération de recasement a laissé croire à des personnes démunies des quartiers voisins, ainsi qu'à des néo-urbains dans une situation domiciliaire instable/précaire, qu'ils pouvaient s'installer à proximité du lotissement de recasement aménagé par l'ANHI à Sania el-Oued. Plus d'une année avant le déplacement des familles du bidonville voisin et la destruction de ce dernier, alors que des actions de restructuration étaient lancées à Sania, des morcellements illégaux de terrains privés et collectifs en centaines de parcelles d'une quarantaine de m<sup>2</sup> (et moins) ont été suivis de l'installation de nouveaux ménages dans une pièce hâtivement bâtie.

#### **Photographies 75. Petits logements clandestins hâtivement bâtis juste avant le recasement du bidonville Villa Harris (Sania el-Oued, Tanger, 2003)**



Des fondations très peu profondes et quatre murs de briques, parfois sans ferraille... ces logements à pièce unique sont l'œuvre de pionniers qui demandent rapidement leur raccordement à l'électricité pour éviter l'expulsion. Pour augmenter sa clientèle abonnée en électricité, l'organisme distributeur peut fermer les yeux sur le statut foncier non-réglementaire de ces domiciles ; ce qui n'est pas le cas pour l'eau en raison de facteurs politiques (reconnaissance et droit de cité) et économiques (investissement coûteux). Les occupants expliquent avoir versé 3 000 à 4 000 Dh au *moqqadem* « pour qu'il regarde ailleurs pendant qu'on construisait » ; ils sont néanmoins menacés d'expulsion et certaines habitations ont été détruites avant le déplacement des bidonvillois de Villa Harris. Toutefois, le phénomène de spéculation sur des terrains attractifs provoque un mitage non-réglementaire et sous-équipé du versant sud de Sania Kadima qui plonge vers le nord de Sania el-Oued.

<sup>24</sup> Le bidonville Villa Harris et le recasement de ses habitants feront l'objet d'une étude de cas détaillée.

Quelques-uns de ces logements sommaires et récents, qui étaient implantés sur le site de recasement du bidonville, ont été démolis sur ordre des autorités avant l’emménagement des bidonvillois. Des familles installées depuis plusieurs années ont néanmoins pu rester :

### **Compte rendu d’entretien avec Abdelhamid, le casseur de cailloux (juillet 2003)**

Abdelhamid avait cinq ans quand il est arrivé à Tanger en 1976 avec ses parents, un couple de paysans de la tribu des Béni Ahmed (pays Ghomara, Rif occidental), et huit frères et sœurs. La famille a d’abord habité trois années à Malabata, au cœur de ce qui était la banlieue maraîchère de la baie de Tanger ; les fils de *fellahs* du secteur lui louait une petite exploitation (ferme en ruine et ses terres). Cette concession était équipée d’un puits avec une motopompe pour l’irrigation et l’AEP. Ensuite, le père prend en gestion des terres agricoles à Sania el-Oued. Il demande à *la communauté* un terrain pour chacun de ses trois fils, en échange de quoi il entretenait (et protégeait ainsi du bâti clandestin) des terrains cultivés qu’ils exploitaient pour son propre compte (accord oral). Le père d’Abdelhamid se voit ainsi confié en 1981, un vaste terrain, de statut foncier collectif, qui correspond approximativement au périmètre actuel du lotissement de recasement du bidonville Villa Harris. Des fondations sont posées en 1983 et une première pièce de 15 m<sup>2</sup> sera bâtie cinq années plus tard (terrain obtenu en 1981, fondations en 1983, construction en dur en 1988).

Abdelhamid explique qu’à la fin des années 80, les tissus non-réglementaires commençaient à s’étendre à Sania. Les anciens étaient d’autant plus inquiets quant à d’éventuels squats qu’ils ne pouvaient pas s’approprier et morceler des terrains collectifs. Ces terrains de parcours situés sur le versant qui sépare Sania Kadima de Sania el-Oued sont en principe gérés et exploités par le collectif, par la *jamaâ* : ils relèvent de la communauté locale, et par conséquent de la collectivité locale élue, de la Commune... toute l’ambiguïté du terme (*Jjamaâ*). La communauté des propriétaires à Sania el-Oued aurait donc préféré confier 600 m<sup>2</sup> de terrains collectifs au père d’Abdelhamid plutôt que de les laisser en pâture aux néo-arrivants : elle a choisi son squatteur. Mais ces occupants n’ont pas de droits légaux sur le terrain que l’ANHI va récupérer pour une opération de recasement. Les autorités toléreront néanmoins que la famille reste installée sur le terrain à condition qu’elle se maintienne sur des parcelles de 80 m<sup>2</sup> à raison d’une par ménage (Abdelhamid et ses frères). Cette famille reste dans la précarité dans la mesure où elle est sujette à des formes de dépendances vis-à-vis des anciens et des représentants élus, ainsi qu’à des promesses orales ; il y a là une forme de droit de cité de seconde zone. Cependant, la situation foncière pourra en principe être régularisée en même temps que celle des bidonvillois *recasés*.

### **Photographies 76. La maison d’un des frères d’Abdelhamid (Sania el-Oued, Tanger, 2003)**



Abdelhamid et ses frères ont chacun un logement, le père loge avec l’un d’eux. Les maisons sont fragiles et bâties avec des matériaux précaires (rez-de-chaussée bâti d’environ 70 m<sup>2</sup>, parpaings, enduits et peinture, WC extérieurs, petit jardinet avec quelques arbres fruitiers). Les chefs de ménage n’avaient pas l’intention d’élever ces logements d’un étage, mais plutôt de les étendre horizontalement ; ils disposaient de réserves foncières... perdues à cause de l’opération de recasement. Abdelhamid avait un puits avant les travaux d’aménagement du lotissement, mais il a été bouché par les engins. Il utilise la borne-fontaine mise en service en 2004 et regrette qu’elle n’ait pas été installée davantage à proximité de son domicile. Ses deux frères ont des citernes souterraines (*matfaya*<sup>25</sup>), mais la sienne a été détruite par les travaux. Son jardin a également été amputé et ses arbres fruitiers abattus.

<sup>25</sup> Matfaya : citerne de récupération d’eau de pluie, réservoir d’eau souterrain.

Sans accès individuel à l'électricité, Abdelhamid dispose de onze petites bouteilles de gaz, pour la cuisine et l'éclairage du domicile, et d'une télévision qui fonctionne sur batterie. Ses frères sont abonnés à l'électricité depuis 2002 (6 000 Dh au comptant pour le raccordement). L'évacuation des eaux usées est assurée par une conduite qui refoule dans un puits perdu (un mètre de profondeur, recouvert d'une baraque en bois, à environ 25 mètres du logement). Avant les travaux de terrassement effectués pour le recasement, la canalisation était plus longue et débouchait dans un talweg.

Abdelhamid a 34 ans, il est sans emploi. Sa femme, âgée de 25 ans et ouvrière dans une usine textile, est née à Sania Kadima. Le couple a quatre enfants ; l'aîné a 7 ans, il est scolarisé à Sania. Fils cadet, Abdelhamid s'occupait du bétail tandis que son père et ses frères cultivaient la terre ; c'était le berger d'une famille de paysans. Il parcourait les pâturages voisins avec des petits troupeaux de chèvres et de moutons et participait aux fenaisons. Le recul de l'agriculture à Sania el-Oued et l'opération de recasement ont fait évoluer sa condition et ses activités. Avec les 80 m<sup>2</sup> qu'il occupe, il ne peut plus avoir de moutons, tout juste des poules. Dès le début des travaux de terrassement qui ont perturbé son existence et son voisinage, il profite du passage des engins qui déterrent des rochers pour casser ces derniers à la masse ; les blocs de pierre lui sont ensuite achetés pour préparer les fondations des nouvelles constructions dans le quartier. Casser des cailloux pour des néo-arrivants, ce n'est pas une panacée. Il arrive que des personnes du quartier l'emploient à la journée comme manœuvre pour des travaux de maçonnerie. Il rentre temporairement au *bled* pour les travaux des champs et les récoltes.

### **Evolutions à Sania el-Oued et conséquences du recasement du bidonville Villa Harris**

Le lotissement de recasement du bidonville Villa Harris est éloigné de l'entrée du quartier Sania el-Oued. Il repousse les limites de l'espace aggloméré. Au-delà de cette frontière s'étendent des espaces ruraux constitués de broussailles, de steppes et de prairies.

#### **Photographies 77. Habitat rural diffus sur les limites Est de l'agglomération tangéroise (2003)**



Domaine de l'habitat rural diffus, des petites activités agricoles et pastorales de subsistance des Jbala.

Bien que l'opération de recasement du bidonville Villa Harris apporte son lot d'améliorations pour Sania el-Oued, les anciens habitants du quartier n'y voient qu'une consolation à l'arrivée massive des personnes qui viennent des baraques. Connotation péjorative des bidonvilles et mentalités de repli communautaire se mêlent dans un sentiment d'inquiétude quant aux évolutions qu'entraînera le doublement de la population du quartier.



« Il faut espérer que les nouveaux respecteront notre tranquillité. Ici, ce n'est pas Béni Makada : pas de bandits, pas de voleurs, pas de drogue. Tu peux laisser aller tes enfants sans t'inquiéter. (...) Nous sommes habitués à la tranquillité » (un épicier à Sania el-Oued).

Une remarque peut être faite à propos des douars densifiés : les descendants des *fellahs* ont conservé des terrains bien situés (à l'entrée des quartiers, en bordure de voie), les plus propices à l'agriculture ainsi qu'à l'ouverture de commerces et à la construction (terrains plus plats, plus aisément viabilisés). A l'échelle du quartier Sania el-Oued, malgré la mixité sociale, les anciens et les premiers installés ont pris soin de se mettre à l'écart des tissus non-réglementaires récents, des nouveaux venus, comme s'ils se protégeaient de l'arrivée d'envahisseurs et de ses conséquences. Les anciens insistent sur leur légitimité à habiter le quartier et sur les nuisances de sa densification. C'est un mauvais procès qui est fait aux néo-arrivants dans la mesure où ils participent à l'enrichissement des premiers (vente de terrain, clients des commerces). La densification d'un douar entraîne une (sur)charge humaine et une rupture des équilibres des écosystèmes, la pollution des puits et la dégradation des parcelles agricoles ; c'est d'ailleurs pourquoi on ouvre des bornes-fontaines en abandonnant les modes alternatifs au réseau pour l'accès à l'eau : les usages des sources et des puits deviennent désuets et comportent des risques pour la santé. Le recasement du bidonville Villa Harris à Sania el-Oued marque à ce titre des changements structurels pour le secteur : *la fin d'une époque* qui perturbe les mentalités de personnes enracinées dans un douar en mutation.

#### 4. Villa Harris, un bidonville évacué après cinq décennies d'existence

Nota bene : investigations dans le bidonville et sur le site de recasement en 2003 et 2004.

Le bidonville Villa Harris portait ce nom en raison de la proximité d'une bâtisse de rêve, au milieu d'un vaste jardin, qu'avait fait construire Walter Harris « *correspondant du « Times » et familier du sultan Moulay Hassan (1873-1894)* » au cours des dernières années du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>26</sup> (Miège, 1992, p. 73).

#### Photographies 78. La Villa Harris devenue Club Méditerranée qui a fermé à cause de la pollution (2003)



« Villa Harris, un nom qui (...) évoque dans l'esprit des vieux citoyens, un endroit et toute une époque empreinte de romantisme et de grande mondanité » (Assayag, 2001, p. 425). La Villa Harris est rachetée par un Russe (Ganzélévitch) qui revend la propriété à la célèbre famille du spectacle Zapata en 1933. « *L'occupation de Tanger en 1940 par les troupes franquistes espagnoles de Tétouan (...) apporta un coup dur à Villa Harris. Les jeux qui y représentaient la principale sources de bénéfices furent interdits* » (Assayag, 2001, p. 430).

Le parc Villa Harris a été transformé en complexe touristique exploité par le Club Méditerranée de 1963 à 1999. Il est séparé du front de mer par une route et par le complexe Movenpick (casino et hôtel de luxe, fig. 41, 42, I et II). L'activité du complexe touristique a cessé en raison de la pollution de la baie. De plus, il fallait investir des sommes élevées pour remettre en état l'hébergement dans le Club ; sa fermeture correspond à la politique de repli du Club Méditerranée dans une mauvaise conjoncture (on ferme les équipements vétustes et à problèmes).

<sup>26</sup> A propos de Walter Harris et de son *parc-casino* de luxe : Assayag, 2001, « Le Grand Monde du Spectacle, Casino - Parc Villa Harris 1930 », pp. 425 à 432.

La Villa Harris est située à une centaine de mètres du rivage au sud de la baie de Tanger, à la sortie Est de l'agglomération en direction de Ksar Seghir et Ceuta. Le bidonville qui portait son nom était localisé à quelques centaines de mètres du Club Méditerranée jusqu'à son évacuation en 2004. Cette situation était assez particulière : excentrée à la sortie des espaces touristiques de la baie de Tanger et isolée entre un terrain vague et des résidus de la banlieue maraîchère, mais au bord d'un axe important (ce qui valait au bidonville d'être desservi par plusieurs lignes d'autobus).

#### 4.1. Le bidonville Villa Harris avant son évacuation en 2004

A la veille du recasement, le bidonville Villa Harris comptait environ 200 baraques totalement dépourvues d'équipement.

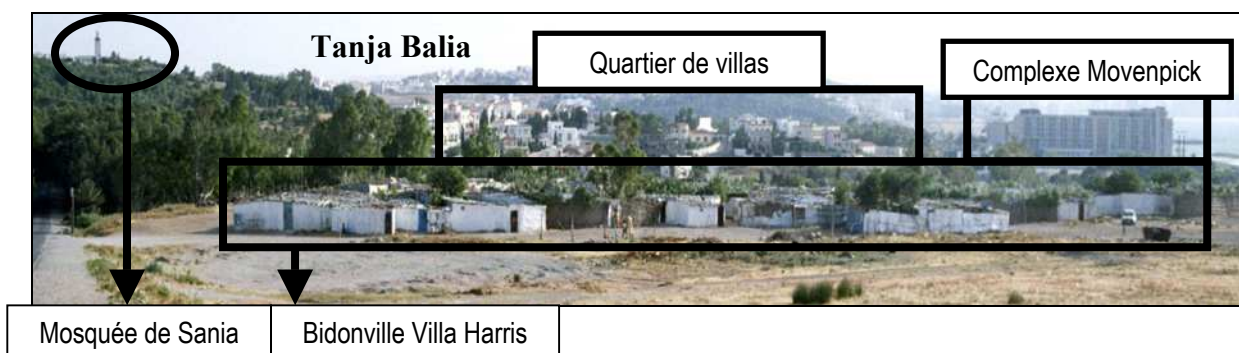
**Tableau 118. Le bidonville de Villa Harris avant le recasement de 2004 (Tanger)**

Superficie en hectares	1,8
Nombre d'habitants	1 000
Densité moyenne (nombre d'habitants par hectare)	555
Nombre de baraques	80
Nombre moyen de personnes par baraque	12,5

Source : Agence urbaine de Tanger, 2001

Le plan local de l'habitat et du développement urbain de Tanger (direction régionale de l'Habitat, Tanger, mai 2002, p. 16) donne les données suivantes pour le bidonville de Villa Harris : 130 ménages en 1989, 133 en 1992 et 200 estimés en 2001.

**Photographie 79. Bidonville Villa Harris (Tanger, 2003)**



**Photographies 80. La borne-fontaine de Villa Harris sera fermée après le recasement (Tanger, 2003)**



Seule une borne-fontaine, située à l'extérieur de la zone des baraques et à côté d'une benne à ordures rarement vidée, permettait d'assurer l'AEP des ménages bidonvillois. Cette borne avait été ouverte en 1997. Pourquoi pas avant ? Non pas que les hommes politiques de Tanger ne jugeaient pas (électoralement) utile l'installation d'une fontaine pour cette marge, mais le bidonville Villa Harris dépendait administrativement, avant 1997, de la commune rurale de Nouinouich (cette commune n'est pas couverte par le réseau d'eau, elle a néanmoins contracté des abonnements à l'eau pour des bornes situées sur son territoire).

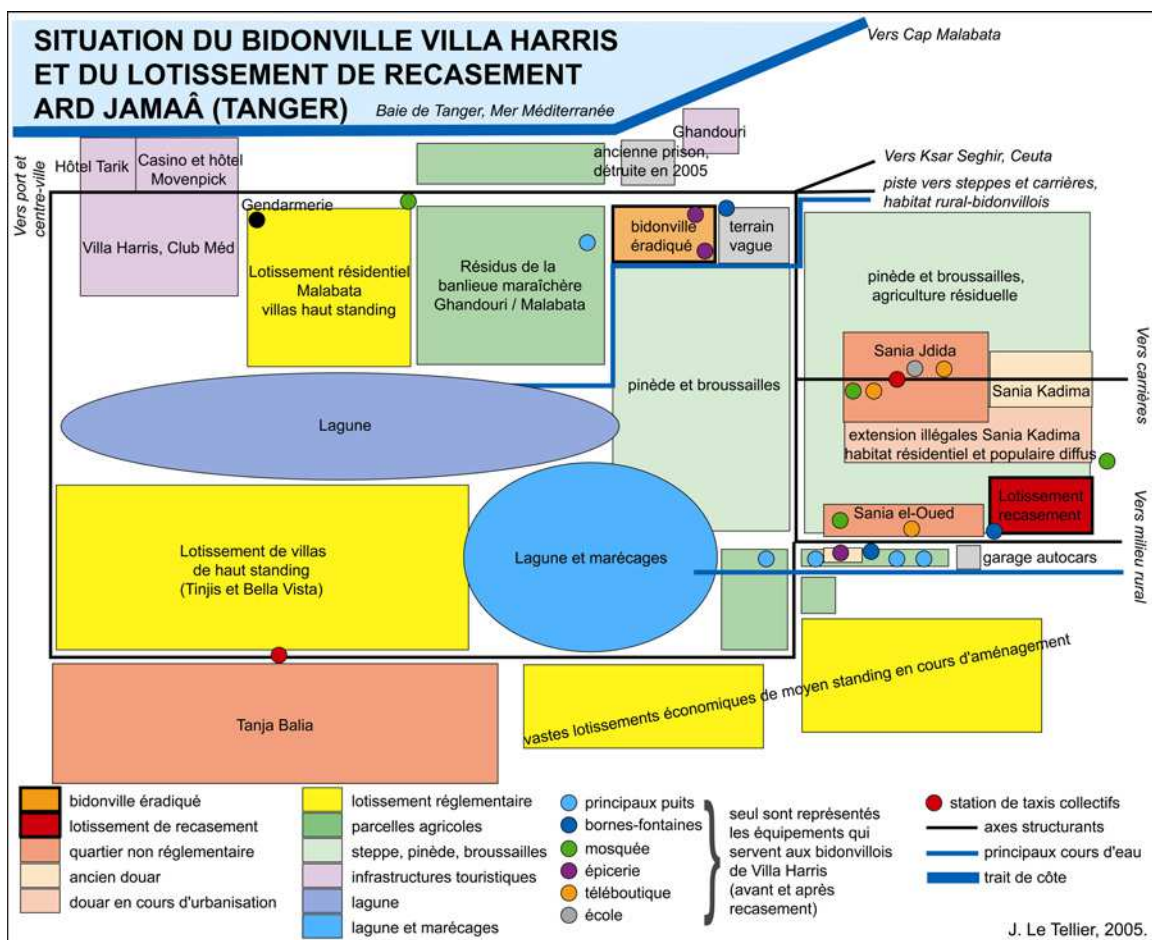


Des personnes nous ont montré le puits qu'elles utilisaient avant la création de la borne-fontaine de Villa Harris. Ce point d'eau, privé mais mis à la disposition des bidonvillois, était situé sur une parcelle agricole enclose à environ 150 mètres du bidonville. Le puits aménagé avec une motopompe pour l'irrigation (photos) était sur le terrain d'une ferme en ruine. Le puits fonctionnait en 2003.

Alors que le puits était en retrait du bidonville et de la route, à l'abri des regards, la borne-fontaine était installée au bord de l'axe principal qui jouxte les baraques, aux vues des automobilistes. Ces derniers étaient d'ailleurs nombreux, en particulier en été, à s'arrêter pour remplir des jerricans. Pendant l'été, des personnes venaient s'approvisionner avec des fourgons pour ensuite vendre l'eau dans les sites de campings sauvages sur la route de Ksar Seghir, le long du littoral.

En 2001, plus de 7 000 m<sup>3</sup> ont été distribués à la borne-fontaine du bidonville Villa Harris, soit environ 95 litres par jour et par ménage (ratio théorique de 17 litres par personne environ). Cette consommation moyenne a triplé pendant l'été ; c'est dire que la borne-fontaine était utilisée par d'autres individus que les habitants du bidonville, ce qui réduisait d'autant la dotation moyenne en eau par famille du bidonville Villa Harris.

**Figure 44. Situation du bidonville Villa Harris et du site de recasement (Tanger)**



La borne-fontaine de Villa Harris était dépourvue d'aménagement pour l'écoulement souterrain de l'eau qui ruisselait en surface en direction des baraques. L'assainissement était déficient dans le bidonville : écoulement à ciel ouvert, puits perdus dans une zone densément peuplée, évacuations souterraines sommaires qui rejettent à quelques mètres des logements.

Les chefs de ménage expliquaient, par trois raisons, qu'ils n'avaient pas mis plus de 500 Dh pour les systèmes d'évacuation des eaux usées :

- parce qu'ils n'en avaient pas les moyens économiques (revenus trop bas) ;
- parce qu'ils étaient en attente de relogement et qu'ils ne voulaient pas investir dans un bien qu'ils ne pourraient pas conserver ;
- parce qu'ils souhaitaient afficher des conditions de vie difficiles ; ils avaient conscience de la visibilité du bidonville (au bord d'un axe important, point névralgique du système de transport à la sortie de l'agglomération). Implicitement, il s'agissait de sensibiliser les autorités en exposant des conditions de vie misérables.

Le ruissellement des eaux usées à l'intérieur de la zone des baraques était permanent et les inondations fréquentes en hiver ; « *L'hiver, on ne bouge pas. Le bois est mouillé, les femmes ne peuvent pas faire le pain* (four traditionnel de type rural). *Celui qui sort ramène le pain pour tout le quartier* ». Les habitants expliquaient qu'ils ne déposaient pas les ordures ménagères dans la benne trop rarement vidée : « *ça vole et ça devient un terrain de poubelles* » ; c'est aussi une question d'habitude : on brûlait les déchets ou on les jetait dans un cours d'eau asséché en été.

**Photographie 81. Un vert trop verdoyant... derrière le bidonville Villa Harris (au sud). Tanger, 2003**



Comme dans la dépression de Tanja Balia, la couleur verdoyante de la pelouse est étonnante. Avec le ruissellement des eaux usées et des excréments, le sol est sur-enrichi en matières organiques. C'est un milieu malsain : les insectes et serpents prolifèrent. Les habitants du bidonville avaient des problèmes dermatologiques, la santé publique était menacée par l'insalubrité.

*Photographie (derrière le bidonville Villa Harris, on regarde vers le sud, vers Tanja Balia). Au premier plan : dépôt d'ordures ménagères ensuite brûlées. Au second plan : parcelles cultivées. Au fond : quartier résidentiel (villas). A gauche : pelouse, puis haie, puis rangée d'arbres qui longe la route, et tout en haut à gauche : le quartier Sania.*

Le bidonville n'était pas couvert par le réseau d'électricité. Pour éclairer les baraques, les habitants utilisaient des lampes à gaz depuis qu'ils avaient abandonné celles à pétrole. Ils se souviennent des multiples incendies provoqués par des accidents avec ces combustibles et ils étaient inquiets quand il y avait du vent.

Les enfants de Villa Harris devaient se rendre dans le quartier Sania pour aller à l'école primaire (30 minutes de bonne marche) ; plus que la distance, les parents redoutaient la route à traverser (la circulation est intense et rapide à l'entrée/sortie de l'agglomération). A l'instar des autres quartiers du secteur, les collégiens et les lycéens habitant le bidonville étudiaient au centre-ville. Le dispensaire du secteur est situé Place Mozart.

**Photographies 82. La mosquée de Malabata (photos 1 et 2) et la Mosquée de Sania (photo 3). 2003**



Le bidonville Villa Harris ne disposait pas de mosquée : les habitants avaient l'habitude, parfois depuis enfants, de fréquenter celle de Malabata implantée en bordure de route dans l'ancienne banlieue maraîchère (deux premières photos, fig. 44). Ils ont ensuite préféré la mosquée de Sania (troisième photo), plus grande et qui regroupe davantage de fidèles. Avec l'émergence d'un quartier non-réglementaire important (Sania), le douar Malabata, résidu d'une banlieue maraîchère en cours de réhabilitation résidentielle et touristique, n'était plus attractif pour les bidonvillois et plus généralement pour les classes populaires. La mosquée Malabata n'est pas entourée de commerces, tandis que Sania dispose d'une pharmacie, d'une téléboutique, de stations de taxis, etc.

Le bidonville de Villa Harris avait environ un demi-siècle d'existence. Il était situé à la limite entre les espaces agglomérés et le milieu rural, ce qui explique qu'il y a toujours une gendarmerie dans le secteur. La présence d'un four collectif traditionnel témoignait à la fois de cette ancienneté, mais aussi du caractère rural de ces périphéries.

Deux épiceries étaient situées dans des baraques qui bordaient le bidonville sur ses flancs nord et sud (fig. 44). Ces commerces étaient installés sur les parcelles de leurs gérants, ils faisaient partie de la zone des baraques. Les épiciers disposaient de vastes surfaces, 100 à 200 m<sup>2</sup>, pour le logement, ainsi que le magasin et ses stocks. Les épiceries avaient un rôle crucial pour l'approvisionnement des bidonvillois qui faisaient leurs courses au jour le jour et à crédit. Elles étaient bien achalandées : céréales, produits de consommation courante et gaz.

L'ouverture de la première épicerie du bidonville remontait aux années 60, la seconde à la décennie suivante. La deuxième boutique avait été ouverte par une personne qui tenait une épicerie dans le bidonville de Malabata, évacué lors d'aménagements de la baie de Tanger :

*« Les gens de Villa Harris venaient déjà chez mon père à Malabata. Quand nous sommes arrivés dans le bidonville, il a ouvert une épicerie pour remplacer celle de Malabata. Et je suis resté l'épicier du quartier »* (il ne serait pas étonnant que cette personne ouvre une épicerie sur le site du recasement).

Les premières baraques de Villa Harris remontaient aux années 50, mais le bidonville s'était ensuite densifié car les zones de baraques de Malabata avaient été évacuées pour laisser place aux infrastructures touristiques. Les plus pauvres des occupants expulsés de la banlieue maraîchère, ceux qui n'avaient pas trouvé les moyens de se loger dans les tissus non-réglementaires de Tanja Balia, Sania et Sania el-Oued, n'avaient d'autre solution que de construire une baraque à Villa Harris (avec l'accord oral des agents d'autorité locale). Les matériaux de construction des baraques (*toub* et bois avant la tôle) étaient témoin, au même titre que le four traditionnel, du caractère rural et de l'âge du bidonville.

D'après l'Agence urbaine de Tanger (2001), *« le terrain est situé dans une zone touristique avec une servitude en espace vert longeant la voie »*. La situation foncière est la suivante : 17 % de terrains domaniaux et 83 % de terrains privés. Si ces données sont exactes, pour des raisons précisées dans le chapitre 4, il peut paraître étonnant qu'un bidonville situé sur des terrains privés ait fait l'objet d'une opération de recasement (c'est un cas rare). De toute évidence, le caractère visible et exposé des baraques, au bord d'une route principale et touristique, a conduit les autorités à intervenir sur des terrains privés. L'Etat a néanmoins pu récupérer une réserve foncière par expropriation dans le cadre de *l'opération Ghandouri*, vaste projet d'aménagement touristique (chapitre 3). Le bidonville représentait une verrue au milieu d'une zone touristique haut de gamme ; c'est pourquoi les autorités n'ont pas toléré des constructions en dur, une manière de ne pas reconnaître légale l'occupation des habitants.

Si le recasement a été tardif dans l'histoire du bidonville Villa Harris, il était néanmoins programmé dès l'apparition des premiers hameaux de baraques. Il n'est pas surprenant que l'évacuation de ce bidonville tangérois, enkysté dans un secteur en devenir, a eu lieu pendant le règne de Mohammed VI. La solution est annoncée en 2003 : *« Selon le programme d'action de l'ANHI, les habitants du bidonville seront déplacés vers le site de recasement en cours de réalisation à Sania »* ; ce qui adviendra avec plus d'une année de retard... et après cinq décennies d'attente pour les plus vieux des bidonvillois.

A la veille du recasement, les autorités dénombraient 200 baraques (environ 1 000 habitants<sup>27</sup>). Les parents et grands-parents y vivaient depuis au moins 30 ans et certains y avaient toujours habité. Rares étaient les chefs de ménage qui avaient vendu leurs parcelles pour s'installer ailleurs : tous attendaient l'attribution d'un lot de recasement. Certains déménageaient, mais ils prenaient soin de laisser une personne âgée dans la baraque qu'ils quittaient pour pouvoir bénéficier d'un lot au moment du recasement. D'autres ont vendu au dernier moment, au même montant qu'aurait pu être vendu un lot de recasement : 50 000 Dh, alors qu'une baraque en bidonville coûte habituellement moins de 20 000 Dh à Tanger ; ce prix élevé s'explique par l'opportunité de recasement qui allait intervenir incessamment.

#### **4.2. Le recasement de 2004 : le bidonville Villa Harris est remplacé par un lotissement de baraques à Sania el-Oued.**

Le volet *Sania* des projets de restructuration 2002-2004 à Tanger s'est accompagné d'opérations de lotissement sur 11 hectares : 450 lots de recasement<sup>28</sup> et 150 lots économiques et de villas. Sur les 450 lots de recasement aménagés à Sania el-Oued, 200 ont été attribués aux familles du bidonville Villa Harris. L'opération de recasement a démarré au printemps de 2004, soit environ un an après le lancement des travaux de terrassement au fond de Sania el-Oued, à plus d'un kilomètre de l'entrée du quartier et de la route principale. Les bidonvillois pensent que les cinquante années de vie en baraque ont été mal récompensés par l'Etat, ils s'attendaient à mieux. Le site d'accueil n'était pas prêt et son aménagement inachevé lors de l'installation des ménages, mais les autorités ne voulaient plus attendre ; laisser passer l'été 2004, aurait signifié l'impossibilité de déloger les gens pendant l'hiver et donc le report de l'opération d'une année, or des projets touristiques avaient été lancés par le roi en août 2003. Dès juin 2004, les procédures ont été accélérées, en dépit des manifestations des habitants qui ont eu lieu pendant l'hiver et au printemps en signe de protestation. Depuis 2005, l'opération *Ghandouri* (projet touristique) est en cours de concrétisation.

##### **Photographies 83. Le recasement à Sania el-Oued, un chantier important mais inachevé lors de l'arrivée des ménages bidonvillois attributaires de lots (Tanger, juillet 2004)**



Un important chantier est mobilisé, avec de gros engins de travaux publics : ne serviront-ils pas davantage aux autres lotissements planifiés par l'Etat qu'au site du recasement désormais occupé ? Le réseau primaire d'assainissement n'est pas achevé au moment du recasement pendant l'été 2004.

<sup>27</sup> Avec environs 300 personnes qui ont une carte d'électeur, un nombre annoncé par les habitants qui ont pris soin de compter pour faire pression sur les élus.

<sup>28</sup> Participation des bénéficiaires aux coûts d'équipement des parcelles et pour l'obtention d'un titre foncier à hauteur de 20 000 Dh payable en cinq fois : les deux cinquièmes pour les raccordements à l'électricité et à l'eau potable et l'assainissement liquide, bien que les réseaux ne soient pas construits au moment du déplacement.

La décision d'évacuer le bidonville Villa Harris est une conséquence du lancement de l'opération *Ghandouri* et témoigne d'un « enjeu de reconquête foncière » par les pouvoirs publics. La question de l'aménagement urbain a pu l'emporter sur des préoccupations sociales et conduire les autorités à évacuer les bidonvillois (Cf. Françoise Navez-Bouchanine et Isabelle Berry-Chikhaoui à propos de Houmat Nçara à Béni Makada, 2002, 2005).

*« Nous (les bidonvillois) étions prévenus à l'avance. Ils (le Makhzen) nous avaient parlé du terrain. Je vais souvent voir le terrain, mais il me met en colère. Ce n'est pas comme ça qu'on fait un lotissement. Il y en partout des lotissements, ils sont bien. Mais là-bas c'est Kandahar. C'est loin. Il n'y a rien. Rien n'est prêt. Je ne partirai pas tant que le terrain ne sera pas prêt. Il faudra l'armée pour me faire partir. Recasement, j'en veux bien du recasement, mais ça ce n'est pas un recasement. (...) Le caïd est passé la semaine dernière (juillet 2004) avec le moqqadem. Il ont dit : « il faut déménager. Il faut partir. Le terrain est racheté par des Saoudiens. Pour faire un complexe touristique comme le Movenpick. Il faut libérer le terrain pour le projet des Saoudiens » » (chef de ménage, juillet 2004).*

*« Le contraste entre l'encadrement dont le quartier a fait l'objet au moment du déplacement (...) alimentent toutes les spéculations et la conviction, pour les habitants, que le nettoyage du site antérieur était le seul vrai moteur de l'action publique » (Navez-Bouchanine, 2002, p. 81).*

Les populations pensent que « le seul objectif qui intéressait les acteurs publics était de les faire partir et que l'amélioration de leurs conditions actuelles n'intéresse plus personne » (Navez-Bouchanine, 2002, p. 96).

Françoise Navez-Bouchanine explique pour le cas de Houmat Nçara, bidonville tangérois évacué en 1999, que des baraques avaient des murs en dur, bien que les toits étaient en tôle : « (dans le lotissement de recasement), la qualité de l'habitat est moins bonne, la baraque moins solide, leur vulnérabilité aux intempéries, au soleil, aux rats mais aussi aux attaques de voyous est aggravée » (Navez-Bouchanine, 2002, p. 91).

Les enquêtes relèvent des discours tels que : « ils nous ont jetés dans le désert », « ils nous ont ramené en arrière », « on avait progressivement amélioré notre situation et ils nous ont forcés à recommencer à partir de zéro » (Navez-Bouchanine, 2002, p. 75). « Avec le développement urbain, les bidonvilles ont fini par occuper des positions centrales ou péri-centrales ; les habitants acceptent de plus en plus mal leur déplacement en périphérie (...). Avec la raréfaction des réserves foncières proches dans les grandes villes, le problème de la distance à laquelle s'opère le déplacement est devenu crucial » (Navez-Bouchanine et Berry-Chikhaoui, 2005).

La moitié des ménages du bidonville Villa Harris refuse de partir ; elle bloque les procédures de déplacement. Les chefs de ménage ne se rendent pas à la municipalité, comme le caïd l'a demandé, pour retirer les papiers. Ils attendent le dernier moment pour déménager, en veillant de près à ce que font les voisins pour ne pas partir non plus les derniers.

*« Je ne veux pas de ce lot de recasement. Il est trop loin, à un kilomètre de la route. Les enfants devront faire quatre kilomètres pour aller à l'école, c'est trop. Ce terrain, je l'appelle Kandahar, c'est moi qui ai trouvé ce nom... Tu connais Kandahar, en Afghanistan. Il y a des trous partout à cause des bombardements. C'est comme la lune, plein de cratères. Tu sais. Ils se moquent de nous. Ce n'est pas sérieux : pas de route, pas de transport, pas d'électricité, pas d'assainissement, pas d'école. Il n'y a rien. Ils nous traitent comme des animaux. Quitter des baraques pour retourner plus loin dans des baraques, alors ce n'est pas la peine. Ce qu'ils veulent en réalité, c'est nous cacher, nous mettre loin pour que le Saoudien construise son hôtel. C'est ça le Maroc. Ils n'ont qu'à nous laisser construire des maisons. D'accord ce n'est pas possible à cause du projet touristique, mais il faut au moins nous donner des terrains dans un vrai lotissement » (chef de ménage, juillet 2004).*

A propos du « dilemme rester ou partir », Isabelle Berry-Chikhaoui écrit en 2005 : « le refus des habitants de se déplacer n'est en fait ni clair ni constant alors même que de prime abord, il est – ou a pu être – affiché avec force et collectivement. (...) La revendication d'une solution sur place apparaît en réaction aux propositions de déplacement des autorités (...) ».

Cette résistance et ce dilemme « partir ou rester » s'expliquent par plusieurs facteurs :

- tout d'abord, les bidonvillois veulent pouvoir construire un logement sur place, sur le site du bidonville auquel ils sont attachés, et obtenir le droit aux raccordements aux services de base et, indirectement, un droit de cité, une reconnaissance d'un droit d'habiter ;
- ensuite, on préfère construire *in situ* en raison des opportunités d'emplois à proximité du bidonville et de son accessibilité (on ne veut pas être relégué dans « le désert » ou sur un champ de ruines tel l'image de Kandahar) ;
- de plus, la volonté de rester sur le site du bidonville s'explique par les montants investis dans l'amélioration des baraques et par la crainte de ne pas disposer d'assez d'argent pour construire sur un autre site ;
- enfin, d'un point de vue psychologique, les bidonvillois redoutent de partir, ils ont peur de l'inconnu et n'arrivent pas à projeter leur existence sur les lotissements de recasement.

Généralement, si les bidonvillois acceptent de quitter le bidonville ce n'est pas pour n'importe où et n'importe quoi. La résistance est aussi à entendre comme une marge de négociation pour l'aménagement du site de recasement.

*« Par comparaison entre le site d'accueil proposé et le quartier actuel : le différentiel d'urbanité, de flux et de qualité sont ainsi jaugés en pointant par exemple les valeurs foncières de leur emplacement actuel, la place symbolique et fonctionnelle occupée par ces sites dans l'échiquier urbain et les possibilités de mobilité sociale. Le type de logement et de produit offert, son coût et les modalités de financement sont également pris en considération. De fait, la hiérarchisation et l'arbitrage ne sont pas simples. Ce qui explique dès lors des différences individuelles et des fluctuations dans le temps. (...) Les conditions difficiles du site de « recasement » semblent avoir constitué une telle régression, surtout pour ceux qui y ont réimplanté une baraque, que le bidonville de jadis est soudain paré de toutes les vertus. » (Navez-Bouchanine et Berry-Chikhaoui, 2005).*

#### Photographies 84.

##### a) Eté 2004 : le bidonville en cours d'évacuation doit laisser la place à des travaux d'équipement préalables aux projets touristiques



A gauche : bidonville en cours de destruction avec la pinède derrière, puis le quartier Sania en amont.

##### b) Juillet 2004 : destruction des baraques du bidonville Villa Harris



Après le déménagement des bidonvillois, les baraques sont immédiatement détruites sous ordre des autorités pour éviter leur réoccupation par d'autres personnes. Les villas situées derrière le bidonville ne seront bientôt plus cachées par les tissus insalubres... mais peut-être par un complexe touristique.



### c) Juillet 2004 : lancement de l'opération de recasement des bidonvillois à Sania el-Oued



La municipalité fait construire des baraques pour les ménages bidonvillois attributaires des lots de recasement. Cet habitat est constitué de bois et de tôles, neuves et récupérées (sur le site du bidonville).



*In fine*, en août 2004, une zone de baraques en remplace une autre, mais la nouvelle est éloignée des axes de communication. De plus, les logements sont plus précaires que les baraques détruites dans la mesure où ces dernières avaient fait l'objet de forme de *durcification* et d'amélioration au cours du temps. Le seul équipement à Ard Jamaâ est la borne-fontaine (dernière photo).

Le terrain de recasement Ard Jamaâ<sup>29</sup> (terrain communaux) à Sania el-Oued – celui d'Abdelhamid, le berger reconverti en casseur de cailloux – est sous-équipé au moment du déménagement des bidonvillois. Il reste éloigné de tout, sauf d'une fontaine. Les parcelles sont étroites et mal délimitées. Les responsables des travaux n'ont pas pris en compte les contraintes du milieu : les talwegs défoncés ne risquent-ils pas de reprendre leurs cours naturels pendant la saison des pluies ?

« (Les) lotissements (de recasement) ressemblent davantage à des zones d'aménagement progressif car l'équipement initial y est soit très partiel soit inexistant » (Navez-Bouchanine, 2002, p. 71).

Du côté de l'ANHI, face au mécontentement des attributaires de lots de recasement qui rechignent à quitter le bidonville, il nous est dit :

*« Les gens exagèrent. Il faudra bientôt leur livrer des villas clés en main. Qu'ils commencent à s'installer, nous finirons l'équipement dans les trois mois. Il leur revient en principe de terminer le travail, les réseaux secondaires. (...) Les orientations sont claires : on ne fait plus de relogement clés en main, c'est trop coûteux pour le BGE (budget général de l'Etat). (...) Le projet touristique Ghandouri ne peut plus attendre, l'aménagement doit démarrer. Les investisseurs sont impatients et ils pourraient se détourner du projet si les opérations tardaient. N'oublions pas que c'est le roi en personne qui a lancé le chantier. Rabat nous regarde. (...) Les bidonvillois oublient qu'ils vont avoir un terrain d'une valeur de 200 000 Dh pour moins de 20 000 Dh. Notre travail est fini à Sania : le reste, ça revient à la Commune, aux habitants et à Amendis. Nous avons fourni notre part. (...) C'est toujours pareil : il y a une convention, nous faisons ce que nous avons à faire et après il faut en rajouter. Ca ne peut plus continuer comme cela. Je n'invente rien. Tout est précisé dans la convention tripartite. Est-ce à l'ANHI de faire le travail de la municipalité ? Qu'est-ce que vous croyez ? Une convention de restructuration : c'est sérieux, c'est précis. Ensuite, à chacun de prendre ses responsabilités. Nous, nous avons tenu nos engagements. (...) Nous devons maintenant veiller à l'équilibre de nos comptes. (...) »*

<sup>29</sup> Ard Jamaâ : terrain collectif, de la collectivité. Par extension, terrain de la Commune (collectivité locale)

*L'ANHI, Al Omrane doivent se débrouiller sans les subventions du BGE. (...) Je sais ce que disent les élus aux bidonvillois, ils les encouragent à se plaindre : « on ne savait pas que ça se passerait comme ça. L'Etat devait tout prendre en charge ». Ce sont des histoires. Je sais que c'est dur d'être pauvre et sans logement, mais les gens exagèrent : ils abusent de l'Etat social et les élus en profitent aussi ».*

Des responsables interrogés à propos du recasement expliquent que des chefs de ménage attributaires de lots abusent. Certains avaient quitté le bidonville de Villa Harris depuis plusieurs années, mais ils conservaient leur baraque en y laissant une personne âgée de la famille : l'objectif était de bénéficier d'un lot de recasement au moment opportun. Des personnes âgées qui n'ont rien à léguer se voient attribuer un *lot de consolation* qui reviendra à leurs héritiers : n'est-ce pas la constitution d'une forme d'héritage ?

*« (...) pour convaincre les gens à partir, les pouvoirs publics ont été assez généreux et ont, dans de nombreux cas, attribué deux parcelles, voire plus, à des ménages recensés comme unité comptant plusieurs adultes mâles » (Navez-Bouchanine, 2002, p. 77).*

Les ménages évitent de vendre ou de louer les baraques du bidonville car c'est prendre le risque de perdre le bénéfice d'un lot de recasement. Des chefs de ménage de Villa Harris sont propriétaires de logements dans d'autres quartiers ; un des deux épiciers du bidonville avait déjà une maison à Sania avant le recasement, il obtiendra néanmoins deux parcelles de 80 m<sup>2</sup> : une pour son logement, l'autre pour son commerce.

#### **Encadré 34. Faouzi, un épicier du bidonville Villa Harris (Tanger, juin 2003 et juillet 2004)**

Nous avons réalisé un entretien en 2003 avec un des deux épiciers du bidonville Villa Harris. Il disposait d'une baraque de 80 m<sup>2</sup> (pour se loger), attenante à son commerce d'environ 40 m<sup>2</sup>, et d'une cour intérieure d'une vingtaine de m<sup>2</sup>. Faouzi est né en 1958 dans les zones de baraques de Malabata (banlieue maraîchère et bidonvilloise, avant les aménagements touristiques, complexes d'immeubles résidentiels et lotissements de villas). Le père de Faouzi était un *fellah* de Nouinouich (commune rurale périphérique à l'est de Tanger). Il avait quitté sa campagne natale dans les années 40 pour venir à Malabata puis ouvrir un commerce. Il s'était installé dans le bidonville Villa Harris en 1972, suite aux déguerpissements consécutifs à l'aménagement du lotissement haut de gamme Bella Vista. L'épicerie de Villa Harris avait été ouverte deux années avant que la famille y habite. D'après Faouzi, le bidonville comptait une cinquantaine de baraques en 1972 : le quart par rapport à la veille de l'évacuation du bidonville.

Faouzi a épousé une fille du douar Nouinouich en 1979. Le couple a cinq enfants : l'aîné travaille à l'usine où il assemble des pièces mécaniques (contrat de travail, avec un salaire mensuel de 1 800 Dh et une affiliation à la sécurité sociale), le second fils est collégien (« *il reprendra l'épicerie* ») et les trois filles, plus jeunes, sont scolarisées à l'école primaire de Sania. Faouzi était resté dans le bidonville parce qu'il avait repris l'épicerie de son père, mais il a une maison à Sania (ses frères et sœurs habitent à Sania).

Dans le bidonville Villa Harris, l'épicerie de Faouzi était bien achalandée (dépôt de gaz, céréales, fruits et légumes). Ce commerce représentait un lieu de sociabilité du bidonville. Les chefs de ménage y discutaient autour du comptoir et les *chibani* (vieux) se retrouvaient et s'asseyaient devant la boutique. Les anciens se regroupaient pour parler de la vie quotidienne dans le bidonville, échanger des informations sur la ville et les quartiers voisins. Ils étaient respectés par les plus jeunes qui pouvaient se joindre à la conversation. Dans un bidonville où il n'y avait ni café ni place publique, l'épicerie faisait office de lieu de rendez-vous, de passe-temps, voire d'abribus quand on attendait le passage de l'autobus. Faouzi mettait à la disposition de ses clients et des passants une jarre d'eau pour qu'ils puissent se désaltérer, une coutume qui relève de formes de sociabilité et de solidarité à caractère religieux.

Comme source d'énergie, Faouzi utilisait des lampes à gaz ainsi que des batteries électriques. Avant le gaz, on utilisait le pétrole pour s'éclairer à Villa Harris ; l'épicier explique que son père avait été gravement brûlé au visage, en 1975, lorsque les réserves de pétrole s'étaient enflammées par accident.

Contrôlée dans sa mission par différents représentants de l'Etat, la Commune est fortement impliquée dans la répartition des parcelles aux différents bénéficiaires de l'opération de recasement. Les premiers ménages à avoir accepté le déplacement et à déménager sont les plus nécessiteux. Ils n'étaient pas opposés au recasement<sup>30</sup>, mais ce seront les plus mal lotis lors des distributions de terrains. Ces foyers sont concentrés sur la partie du lotissement certes

<sup>30</sup> « *Ils suivent. Ils font ce qu'on leur dit de faire* » (un chef de ménage, récalcitrant à partir, à propos de ses voisins moins réfractaires quant au recasement)

la plus proche des autres tissus du quartier, mais aussi la moins aménagée : terrains faiblement viabilisés avec des pentes fortes.

Isabelle Berry-Chikhaoui (2005) écrit à propos des opérations de recasement : *« des sortes de « comités informels » ou « conseils des sages » ont toujours existé, et (...) ils ont toujours été en contact avec les autorités et les techniciens. Il y avait donc des remontées d'information vers les sphères de la décision et elles avaient incontestablement un effet sur les orientations finales des actions publiques. Enfin, le recours à la tactique dite de « la carotte et du bâton » pour obtenir le déplacement, ouvrait généralement des espaces (certes limités) de négociation. Tout cela n'était évidemment pas conduit dans la transparence et les effets en étaient extrêmement hétérogènes, entre les bidonvillois, sur les conditions d'accès ou dans les produits obtenus, en générant notamment des « gagnants » et des « perdants » (Navez-Bouchanine, 2002) ».*

Les premiers bidonvillois recasés sont arrivés sur le terrain de la Commune (Ard Jamaâ à Sania el-Oued) au printemps 2004. Les résistants, ceux qui refusaient de partir dans les conditions imposées, ont quitté le bidonville à la fin de l'été. Chaque fois qu'une famille déménage, le caïd doit immédiatement ordonner la destruction de la baraque libérée pour éviter de nouvelles installations. Lors du lancement de l'opération de recasement, les habitants se mobilisent et organisent des manifestations ; ils estiment être lésés car le site d'accueil n'est pas prêt et qu'ils quittent un bidonville pour s'installer dans une autre zone de baraques. Pour calmer les individus opposés au recasement, les autorités locales leur accordent les meilleures parcelles sur le site d'accueil. Une approche plus fouillée montre que les personnes qui ont protesté sont celles qui disposent d'un logement dans un autre quartier. S'ils ont pris la liberté de résister, au risque de perdre le bénéfice d'un lot, c'est aussi parce qu'ils disposaient déjà d'une forme de sécurité quant au logement. Finalement, les personnes qui ont tiré avantages des manifestations étaient les moins démunies au départ et les plus favorisées à l'arrivée : double inégalité. Les ménages qui étaient davantage dans le besoin ont accepté de déménager sans se plaindre.

*« Quand il y a une manifestation, le caïd arrive et emmène les grandes gueules, les leaders, dans son bureau. Il va leur dire : « Alors, qu'est-ce que vous faites, qu'est-ce qu'il y a, vous n'êtes pas content ? Toi, expliques moi ce qui ne va pas ». Et c'est parti, ils se plaignent, ils pleurent, ils disent qu'ils sont pris à la gorge, qu'ils ont une femme malade, que leur père est vieux, que les médicaments coûtent cher. Alors le caïd répond : « J'entends vos problèmes. Mais je ne peux rien faire. Vous risquez d'aller en prison. Soyez un peu raisonnable. On ne va quand même pas faire venir l'armée ». D'abord la morale, ensuite la caresse. Le caïd va dire : « bon, je vous comprends, on va arranger ça. Tiens, toi tu prends ça, voilà pour toi, ça c'est pour ta femme, et voilà pour ton père. Ca va maintenant ? Vous êtes contents ? Bien. Maintenant vous allez renter chez-vous et expliquer aux autres qu'ils ont intérêt à se calmer sinon ils vont avoir des histoires. Allez, allez, dégagez, j'ai encore du monde à recevoir. J'en ai marre de vos histoires. Si je n'étais pas là, vous seriez déjà en prison. Et ne faites pas trop de bruit si vous voulez éviter les problèmes. N'oubliez pas : c'est la police qui viendra si vous manifestez encore, je ne pourrais rien faire ». Alors, ils s'en vont, ils ont ce qu'ils voulaient, ils se sont calmés. Ce ne sont pas des imbéciles. Ce sont des Marocains. C'est ça le Maroc. « Merci Monsieur le caïd. Dieu vous garde ». Ils rentrent calmement et ils expliquent aux autres qu'il faut se calmer, qu'on ne peut pas faire autrement, qu'il ne faut pas recommencer sinon ils auront des problèmes ».*

Cette schématisation quelque peu cynique a du sens. Elle montre comment le Makhzen oscille entre faveurs et répression, comment il sait mener « la carotte et le bâton » pour maintenir une stabilité, un équilibre social et politique. Ces propos peuvent renvoyer à un épiphénomène :

Les boutiquiers du souk péricentral Casabarata (Tanger) ont manifesté en 2004 pour exprimer leur mécontentement face à la concurrence déloyale des marchands informels qui s'installent sur la route devant le marché. Ils se plaignaient de la congestion de la circulation automobile et du fait que les gens ne rentraient plus au marché et préféreraient acheter au rabais les marchandises des vendeurs informels. Les autorités locales ont adopté une position qui contente les deux parties : elles expliquent à la presse locale qu'elles ne peuvent pas continuer à réprimer le commerce informel et qu'il faut progressivement le régulariser : une attitude *tendance Banque mondiale*.

Un compromis met fin aux manifestations : les marchands informels doivent reculer leurs stands de la route et rester sur le trottoir pour ne pas gêner la circulation et l'accès aux boutiques légales. En contrepartie, les commerçants du secteur enregistré se sont vus promettre des avantages pour acquérir les boutiques en construction. Une solution temporaire, mais pouvant être reproduite dès lors que les pouvoirs publics disposent de faveurs à distribuer (forme de fonds de commerce à répartir, image d'autant plus congrue à propos d'un marché). Trois semaines après les manifestations, les marchands informels ont progressivement repris leur *droit d'appropriation* sur la chaussée, mais les boutiquiers ne se plaignent pas car ils ont obtenu des compensations...

Comme dirait notre précédent interlocuteur, « *c'est ça le Maroc* » : un pouvoir à la fois autoritaire et paternaliste, avec un gant de velours sur une main de fer maniant habilement carotte et bâton selon un savant dosage des deux pour maintenir les équilibres et la stabilité.

### **Encadré 35. Mounir, un mécontent finalement favorisé (Villa Harris, Tanger, 2003-2004)**

Fils unique, Mounir vivait dans le bidonville Villa Harris depuis son enfance. Ses parents y habitaient avant sa naissance en 1962. Il est marié et a quatre enfants âgés de 4 à 10 ans ; l'aîné de ses fils est scolarisé à l'école primaire de Sania. Mounir vivait avec sa femme et ses enfants dans une baraque de 40 m<sup>2</sup> bâtie sur une parcelle de 60 m<sup>2</sup>. Son logement était situé à côté de celui de sa mère et comprenait deux pièces (une chambre et un salon) et un WC. Il y avait une petite cour intérieure (débaras et de poulailler). Mounir utilisait deux batteries électriques rechargeables comme source d'énergie (une pour la télévision, l'autre pour une ampoule au plafond). Il disposait d'une lampe à gaz pour parer aux pannes des batteries. Les eaux usées étaient évacuées des WC par une conduite sommaire (étroite, cassée, peu enfouie) de quatre mètres de long.

De 1979 à 1985, Mounir était plongeur dans le restaurant de l'ex-Hôtel Malabata (Complexe Movenpick). Il a ensuite travaillé au Club Méditerranée de Tanger jusqu'en 1992. Il dit avoir été renvoyé à cause de son mauvais caractère. Il sera ensuite employé pendant deux années sur un bateau de pêche portugais. Il supportait mal son *salair marocain*, alors que ses collègues européens avaient des rémunérations plus élevées. Il a abandonné cet emploi après avoir épargné assez d'argent pour pouvoir se marier. En 1994, il a épousé la fille d'un *fellah* du douar Sania ; sa belle-famille est toujours propriétaire de logements et de terres agricoles à Sania Kadima. Après son mariage, il a vécu quelques mois avec sa mère, veuve depuis 1982, puis a donné 3 000 Dh au *moqqadem* pour pouvoir construire une baraque à côté de celle où il avait passé son enfance. Il explique avoir dépensé environ 10 000 Dh pour la construction et l'équipement de son logement qu'il aurait pu vendre jusqu'à 50 000 Dh à la veille du recasement.

Mounir explique que son père était installé à Villa Harris depuis les années 40 et qu'il était pêcheur. Il travaille également sur les bateaux de pêche parce que c'est un métier qu'il connaît depuis son adolescence. Il lui arrive occasionnellement de louer sa force de travail à la journée et effectue des tâches de porteur-manutentionnaire au port de pêche ou pour les gens qui construisent des maisons à Sania, le quartier voisin. Quand il travaille (entre 20 et 25 jours par mois), il peut gagner plus de 60 Dh par jour. Comme son père, il est connu pour être un bon marin et pour sa force physique : quand il se rend au port, il sait qu'il va trouver un patron. Dans ces conditions, il refuse de travailler pour 40 ou 50 Dh par jour, salaire qu'acceptent d'autres matelots. Mounir dit qu'il ne travaille plus depuis le début de l'été 2004, qu'il est déprimé à cause du recasement. Il est perturbé depuis qu'il sait qu'il va être expulsé du bidonville. En attendant de déménager, il a quitté sa baraque et habite avec les siens chez ses beaux-parents à Sania.

Mounir sera attributaire de deux lots de recasement de 60 m<sup>2</sup> : un pour son ménage, l'autre pour sa mère. Il nous demande conseil : « *Je ne sais pas quoi faire. Que ferais-tu à ma place ? Si je garde deux baraques, alors ma vie va recommencer dans le zinc. Je devrais peut-être revendre un terrain<sup>31</sup> pour acheter les matériaux afin de construire une maison. Pourquoi pas. Je pourrais aussi vendre les deux terrains et acheter une maison ou un terrain à Sania* ». Les propos de Mounir illustrent l'atmosphère déprimante, voire délétère, qui agite les sites de recasement : « *insatisfactions, rancœurs, jalousies, brouilles, méfiance, racontars et rumeurs les plus extravagantes, repli individuel et rejet assez large de toute forme de remobilisation collective* » (Navez-Bouchanine, 2002, p. 97).

A Ard Jamaâ (site de recasement à Sania el-Oued), les parcelles attribuées en dernier, aux protestataires, sont plus viabilisées et mieux aménagées que celles des premiers ménages *recasés*. Elles sont situées sur le bas du versant et pourront d'être prochainement reliées à la conduite principale d'assainissement liquide. Des responsables de l'opération de recasement disent que les bénéficiaires des lots étaient invités à tirer au sort un numéro de parcelle.

<sup>31</sup> Les terrains ont une valeur « *qui ne leur permet pas grand-chose, sauf acheter un rez-de-chaussée dans le clandestin le plus périphérique* » (Navez-Bouchanine, 2002, p. 90)

Mais « le tirage au sort des lots (...) est décrit comme une démarche biaisée (...), le tirage au sort dans le site n'est pas un « sort » commun puisque certains obtiennent des « faveurs » » (Navez-Bouchanine, 2002, p. 111). Effectivement, à la différence du sort, la faveur n'est ni une chance ni le fruit d'un hasard ; elle peut néanmoins se provoquer, notamment en la marchandant : « maintenant on te demande le café. Tu sais ce que c'est le café. Il peut être salé le café (rires). Ici, il coûte plus que 5 Dh le café ! »... le bakchich est pudiquement appelé le café, « il faut froter la poche, froter le corps ».

**Photographies 85. L'opération de recasement à Ard Jamaâ (Sania el-Oued, Tanger, juillet 2004)**



Les agents des services techniques municipaux aident les bidonvillois à démonter les baraques de Villa Harris, pour récupérer des matériaux avant la destruction. Le bois et la tôle récupérés sont transportés par des camions-benne jusqu'au site de recasement. La municipalité livre aussi des tôles neuves dont la rutilance donne l'impression d'un bidonville neuf à Ard Jamaâ.

Les lots de recasement ne sont pas gratuits : chaque ménage attributaire doit payer environ 20 000 Dh (ou 10 000 Dh, selon d'autres interlocuteurs, fonctionnaires et bénéficiaires de lots). Ce montant est étalé sur cinq tranches qui correspondent à des niveaux de valorisation de la parcelle, la dernière étape devant aboutir sur la délivrance du titre foncier. Si les bénéficiaires acquittent les montants dus, ils auront en principe le droit d'être raccordés à l'eau et à l'électricité. ? « L'expression d'un refus de payer est toutefois explicite dans quelques cas qui estiment que le lot aurait dû être gratuit, à titre d'échange avec les terrains du bidonville sur lesquels les habitants estimaient avoir des droits » (Navez-Bouchanine, 2002, p. 89).

Le lotissement de recasement Ard Jamaâ à Sania el-Oued présente-t-il des perspectives d'inclusion urbaine comparables à Béni Makada Ard Daola (chapitre 6) ? Les bidonvillois *recasés* vivent certes dans des conditions difficiles, mais ils bénéficient d'une parcelle légale au plan foncier dans un secteur amené à se densifier. La situation présente à la fois des caractéristiques de l'exclusion (baraques, sous-équipement, éloignement), mais elle traduit aussi des logiques inclusives (les bidonvillois ne sont plus menacés d'expulsion). A terme, les conditions d'intégration du quartier par l'équipement pourront être réunies.

## 5. Moghogha, un quartier non-réglementaire en bout de course, une marge urbaine insalubre...

Nos données sur Moghogha correspondent principalement à des observations de terrain et trois jours d'investigations plus détaillées en juillet 2003 (entretiens). La présentation de ce quartier non-réglementaire permet de faire une transition vers le dernier chapitre consacré à l'exclusion des marges urbaines. Le quartier Moghogha est intéressant à plusieurs titres :

- il est prioritaire dans le programme de restructuration 2002-2004 des quartiers non-réglementaires de Tanger (également à Sania, précédemment étudié, et Mesnana, à l'ouest de l'agglomération, fig. 41, I et II) ;
- le quartier Moghogha est situé dans le secteur Est de la ville. Toutefois, contrairement à Tanja Balia, Sania et Sania el-Oued, il n'encercle pas la lagune littorale et reste plus en retrait de la côte (comme les quartiers Houmat Chouk et Charf, fig. 41, I et II) ;
- douar densifié du Fahs de Tanger, c'est un quartier particulier dont l'histoire est fortement liée à celle de la zone industrielle voisine pour qui il représente un réservoir de main-d'œuvre.

**Tableau 119. Le quartier Moghogha (Tanger)**

Superficie en hectares	95
Nombre d'habitants	12 250
Densité moyenne (nombre d'habitants par hectare)	129
Nombre de logements	1 723
Nombre moyen de personnes par logement	7,1

Source : Agence urbaine de Tanger, 2001

Le plan d'action Al Omrane 2004 indique : 70 ha, avec 2 020 logements dont 1 950 parcelles concernées par les opérations de restructuration.

La constitution du quartier non-réglementaire et la densification du douar Moghogha remontent aux années 60-70, parallèlement au développement de la zone industrielle du même nom. Cette dernière est située à droite (au sud) de la route de Tétouan à la sortie de l'agglomération tandis que la zone d'habitat s'étend du côté gauche (au nord) du même axe.

D'après l'Agence urbaine de Tanger (2001), la situation foncière du quartier Moghogha est la suivante : 45 % de propriétés privées, 35 % de terres collectives (relevant de la communauté / municipalité) et 20 % de terrains domaniaux. « Selon le SDAU de Tanger, le terrain est situé : une partie dans une zone d'habitat à moyenne densité, une partie dans une zone mixte (habitat-industrie) et une partie dans une zone de boisement (à boiser !) » (Agence urbaine, 2003). Sur le plan des équipements, 20 % des ménages disposeraient d'un raccordement à l'eau potable. La couverture du quartier par le réseau d'électricité serait totale, mais l'assainissement liquide inexistant, or il est difficile d'installer les infrastructures d'eau et d'évacuation des eaux usées dans ce quartier dense de plus de 12 000 habitants.

Les administrations compétentes signalent des risques de glissement du terrain, en raison d'une topographie accidentée et d'une érosion active corrélative à la dégradation des milieux naturel et agricole. Des problèmes de pollution résultent de la précarité des systèmes d'évacuation des eaux usées installés par les habitants. Les décharges spontanées sont la conséquence de l'absence de collecte des déchets ménagers, hormis les dépôts d'ordures dans les bennes situées aux principaux accès du quartier. Les documents d'urbanisme font état d'une « grande carence en équipements administratifs et socio-économiques ». Jusqu'en 1997, les bornes-fontaines représentaient les seuls équipements publics du quartier. Une école primaire est inaugurée en 1997. Une seconde, à proximité de l'ancien douar densifié, est ouverte en 2002. Plus de 1 700 ménages et seulement deux écoles primaires ; c'est pourquoi il y a (au moins) cinq écoles coraniques dans le quartier Moghogha.

### Photographies 86. Vues du quartier Moghogha (2003)



Le quartier Moghogha est situé sur la colline (à droite, au nord), derrière les cuves de la Société chérifienne des pétroles (SCP) au premier plan. La zone industrielle est dans la dépression (au milieu). Au sud s'étend l'arrondissement de Béni Makada et la commune périurbaine d'El-Aouama.



Cette photographie montre le quartier Houmat Chouk : situé dans le secteur est - sud-est de l'agglomération, cette marge urbaine dense et compacte est plus proche du centre-ville que Moghogha (fig. 41). Ces deux quartiers sont séparés par le site de la SCP (néanmoins plus proche de la zone industrielle Moghogha). Ils sont plus éloignés de la baie de Tanger que les autres quartiers étudiés dans ce chapitre. Avec le quartier Charf, Moghogha et Houmat Chouk sont greffés sur la route de Tétouan (côté gauche, au nord de cet axe) et forment un ensemble qui aurait pu être étudié au même titre que l'a été celui qui entoure la lagune de la baie. Nous avons fait le choix d'étudier les quartiers entraînés par la dynamique littorale et touristique.

Contrairement aux quartiers Tanja Balia à Tanger et Korret Sbaâ à Tétouan, et plus généralement aux tissus en cours d'inclusion urbaine, le quartier Moghogha ne présente pas une façade de bâti de moyen standing sur la principale entrée du quartier. Certes, depuis la route de Tétouan, la partie la plus visible du quartier Moghogha est la moins pauvre et la plus favorisée par sa situation, mais elle ne correspond pas à un ensemble intégré à la ville (ni géographiquement, socialement et économiquement inclus). L'implantation d'industries, en face de la zone industrielle de l'autre côté de la route de Tétouan, notamment une briqueterie, forme une façade d'activités qui camoufle les tissus insalubres situés en retrait de la route ce qui a tendance à les rendre moins visibles. Mais, contrairement à Tanja Balia et Korret Sbaâ, cette façade ne correspond pas à des logements de personnes plus aisées que la moyenne du quartier ; ce qui pourrait alors conférer à Moghogha des caractéristiques du modèle de « proximité - diversité » en limitant sa « marginalisation - homogénéisation ».

La difficulté d'accès de Moghogha reste un problème déploré par les habitants ; le quartier non-réglementaire n'est d'ailleurs pas desservi par les transports en commun. Enfin, comme dans d'autres secteurs insalubres de l'agglomération, la création de lotissements dans toutes les directions dans lesquelles pourrait s'étendre le quartier (ici au nord et à l'est) illustre une politique de *containment* de l'habitat irrégulier dans ce secteur.

Moghogha fait néanmoins l'objet d'une opération de restructuration, menée par l'ANHI en collaboration avec la Commune et l'Agence urbaine, et d'équipement en eau et assainissement par Amendis. Pour l'eau et l'assainissement, il s'agit pour le moment de poser les conduites principales qui refouleront vers le canal Moghogha et d'équiper en raccords individuels les domiciles situés en bordure du tracé de ces nouveaux réseaux. Amendis prévoit une OBS dans le quartier.

Situé aux limites est/sud-est de l'agglomération, le quartier Moghogha connaît de gros problèmes d'accès à l'eau potable, y compris par bornes-fontaines, et il demeure mal desservi par les transports collectifs malgré sa proximité de la route de Tétouan. En dépit des améliorations qu'apportent la restructuration, l'intégration par l'équipement est freinée par la précarité et l'insolvabilité des habitants. Moghogha est une marge urbaine tant au plan géographique que social (malgré son rôle économique de réservoir d'ouvriers pour les usines de la zone industrielle). Sans anticiper sur les perspectives, ce quartier risque d'autant plus d'être marginalisé qu'il devient une enclave dans un secteur sud-est en cours d'évolution (grands chantiers d'infrastructures ferroviaires et routières pour accéder au port Tanger-Méditerranée, lotissements).

### **Encadré 36. Accessibilité du quartiers Moghogha et services de transport (Tanger)**

Moghogha présente deux types d'accès :

- un accès principal *via* une piste à partir de la gare ferroviaire de Moghogha. Cette piste, en pente et chaotique, conduit à l'entrée du quartier qui rassemble un marché informel dans des baraques, plusieurs bornes-fontaines, une téléboutique, une pharmacie, des épicerie, des ateliers qui rechargent les batteries électriques, un four collectif ;
- plusieurs accès très difficilement carrossables qui s'égrainent le long de la route de Tétouan.

Les chauffeurs de petits fourgons (type Honda) demandent environ 50 Dh aux clients qu'ils déposent à l'entrée du quartier. Le tarif double quand les véhicules pénètrent les tissus bâtis. Les habitants disent payer 100 Dh pour le transport du mouton à l'occasion de la fête de l'Aïd.

Il n'y a ni station de taxis collectifs ni arrêts d'autobus à l'entrée du quartier non-réglementaire. Il y a certes des autobus et des taxis qui circulent sur la route de Tétouan, mais les petits taxis refusent d'emprunter la principale piste d'accès du quartier étant donné son mauvais état. La station de taxi la plus proche, à plus de 500 mètres, est celle de *Plaza Toros* (les arènes). Cette station rassemble les taxis collectifs dits des campagnes qui prennent la direction de Tétouan et qui desservent des communes rurales périphériques.

Précisons que, hormis les bornes-fontaines situées en bordure du quartier (accès principal), les autres bornes fonctionnent mal : l'eau est coupée et « elle ne monte pas » (pression insuffisante). D'ailleurs, le hammam le plus proche est situé à *Plaza Toros*.

Le contrôle du quartier par l'autorité locale est exercé par plusieurs *moqqadems* car il y a différents sous-quartiers à Moghogha (fig. 41, I et II) :

- Moghogha Kadima (Moghogha ancien), ancien douar rural, urbanisé bien qu'encore agricole, est situé à l'écart de l'axe principal, également à la configuration de Sania à Tanger et de Korret Sbaâ à Tétouan. Les Chatt de Tanja Balia et les Baghdadi de Sania el-Oued sont installés à proximité de la route, mais leurs hameaux apparaissent plus tardivement dans l'histoire de Tanger que les douars périphériques anciens tels que Moghogha et Sania (et Bousemlal à Tétouan). De toute façon, les fermes coloniales de Tanja Balia étaient situées à l'écart de la route ;
- Moghogha Seghira et Moghogha Kébira (petit Moghogha et grand Moghogha) sont les deux principaux noyaux d'habitat non réglementaire. Ils englobent eux-mêmes différents *derbs* et sous-quartiers ;
- Tamshisha est composé de tissus non-réglementaires plus récents qui marquent la limite avec le milieu rural (bien qu'au delà, en direction de Tétouan, s'étendent des lotissements aménagés, mais pas encore bâtis). Tamshisha s'est constitué de part et d'autre d'une piste perpendiculaire à et greffée sur la route de Tétouan. Par rapport à sa voie structurante, le quartier Tamshisha s'est davantage développé du côté ouest de cette piste, dans la continuité de Moghogha, que du côté est, en direction des nouveaux lotissements pas encore valorisés (l'axe est revêtu, les terrains sont plus plats à Tamshisha qu'à Moghogha).



Logiquement, étant donnée la densification de ces tissus sous-équipés, leurs limites ont tendance à se rapprocher au cours du temps ; il n'est pas exclu, avec les tendances actuelles, que les différents sous-quartiers se rejoignent pour former une masse compacte, homogène, uniforme, standardisée aux plans urbanistique et socio-économique.

### **5.1. Jnanats, une marge urbaine sous-équipée à l'intérieur de Moghogha**

Notre attention a été retenue par un sous-quartier situé dans le prolongement de Moghogha Kébira ; les habitants l'appelle « Jnanats » (les jardins, les vergers). Il s'agit d'une dépression complètement invisible du bord de la route et de l'entrée du quartier. C'est un espace géographiquement reculé de la ville et délaissé par les autorités ; c'est la partie la plus récente de Moghogha Kébira. En raison de la topographie accidentée, les *fellahs* du Fahs exploitaient peu cette dépression. Les terrains sont occupés par des migrants d'origine rurale qui viennent de différentes régions du Maroc. Cette marge urbaine résulte de morcellements illégaux de terres agricoles (les occupants disposent d'actes *adoulaires*) ; nous dénombrons une centaine de maisons sur cette zone à risques (glissement de terrain) en juillet 2003.

**Photographies 87. Vues du quartier Jnanats (Moghogha, Tanger, 2003)**



Attirés par la proximité de la zone industrielle qui représente des opportunités d'emplois, les chefs de ménage ont directement construit en dur sans passer par l'étape des baraques. Depuis la fin des années 80 et le début des années 90, entre 1988 et 1993 précisent les habitants, des maisons individuelles séparées les unes des autres, sans murs mitoyens, ont mité les versants qui encerclent la dépression jusqu'au fond de cette dernière. Les terrains plats *au fond*, où stagnent les eaux usées, font office de place publique ; la borne-fontaine installée en 2001 demeure l'unique équipement de ce lieu de sociabilité. L'emplacement de la borne-fontaine n'est pas pratique : on descend les pentes avec les bidons vides et on remonte chargé. Chaque hiver, le fond de la dépression, milieu malsain, est inondé. Le cours d'eau évacue mal les eaux usées en raison du manque de gravité. L'action du ruissellement superficiel sur des versants défrichés entraîne des phénomènes d'érosion qui emportent des masses de terres vers l'aval ; ces matériaux qui glissent vers le fond de la dépression sont retenus au niveau des maisons qu'ils enserrant : il en résulte un paysage d'habitat troglodyte avec des maisons qui prennent appui sur les pentes du versant. Le couvert végétal est éliminé, il ne retient pas le sol, donc les logements s'enfouissent davantage chaque hiver : le sol est à la hauteur des fenêtres et les habitants sont obligés de dégager les portes pour pouvoir pénétrer dans leur domicile.

Le sous-équipement mécontente les habitants de Jnanats. A propos de la borne-fontaine, une personne considérée comme un porte-parole du quartier s'exprime dans ces termes :

*« On s'est battu pour cette fontaine. Ce n'est pas une fontaine comme les autres. L'eau ne monte pas ici. Elle peut être coupée pendant trois ou quatre jours, une semaine. On laisse le robinet ouvert pour ne pas rater le retour de l'eau qui revient en pleine nuit. L'eau coule pendant une ou deux heures la nuit, alors les gens se réveillent pour remplir des bidons. Il n'y a pas de tuyau ici. (...) »*

*Pas besoin de tuyau pour avoir la guerre. Chaque fois que l'eau revient, il y a des bagarres. C'est pourquoi nous avons fixé une règle : deux bidons par famille, puis il faut recommencer la queue pour deux autres bidons ».*

*« L'eau, c'est un grand problème à Moghogha. L'eau est coupée pendant plusieurs jours. On est obligé de faire des kilomètres. Ce n'est pas normal. Ce n'est pas humain. Ils nous traitent comme des animaux. Je ne sais pas pourquoi ils nous font ça. Ce qui n'est pas normal : les usines ont toute l'eau qu'elles veulent, tandis que nous mourrons de soif et personne ne bouge. Le Makhzen nous laisse mourir de soif ».*



*« On achète l'eau à un charretier 30 Dh le baril de 200 litres. On achète 200 litres pour deux ou trois voisins. Il dit que l'eau vient d'une fontaine. Je ne le crois pas. Comment vérifier ? Il dit ce qu'il veut. De toute façon, on achète quand même. Pas d'autre solution. Je pense que c'est l'eau d'un puits. Et même si c'est l'eau d'une fontaine, il ne doit pas laver les barils, ils ne sont pas propres ses barils. C'est une honte de profiter des pauvres et de l'eau : Allah les regarde. Mes enfants et moi nous ne buvons pas cette eau. Pour boire, je ramène des bidons des usines. Tu sais combien il y a de kilomètres ? A côté d'une zone industrielle, on devrait avoir l'eau. »*

Le compteur de la borne-fontaine a été posé par la RAID en 2001, puis les habitants ont pris l'initiative de construire le point d'eau. Les eaux usées sont évacuées à ciel ouvert et drainées au fond de la dépression. Jnanats est couvert par le réseau électrique depuis 2001, mais plusieurs ménages n'ont pas contracté d'abonnement à l'électricité. Jnanats est un sous-quartier qui ne fait l'objet de l'attention ni des élus ni des bienfaiteurs : le retard dans la construction de la mosquée pour cette marge urbaine en est assez illustratif. La mosquée sera finalement bâtie grâce aux donations des habitants. Jnanats reste un quartier éloigné des espaces centraux et dynamiques, à l'écart des logiques d'inclusion urbaine. *« Ici, les gens ne votent pas. C'est loin, ça prend du temps et ça ne rapporte rien »*, nous dit-on.

## **5.2. Moghogha Kadima, l'ancien douar rural désormais densifié et urbanisé**

Moghogha Kadima est en retrait du principal accès du quartier Moghogha. Cet ancien douar du Fahs tangérois est situé à proximité de l'usine SCP. Les parcelles agricoles sont à la limite de la zone marécageuse qui rejoint le versant sud de Tanja Balia. Les eaux usées de l'amont s'écoulent vers le douar implanté à l'aval des autres tissus du quartier. Cette situation « marécages et eaux usées » rend le milieu malsain. Moghogha Kadima représente une périphérie maraîchère en cours d'urbanisation. Les *fellahs* participent encore à l'approvisionnement des marchés de Tanger, mais contrairement aux Chatt de Tanja Balia, voire aux Baghdadi de Sania el-Oued matrimonialement alliés aux Chatt, les anciens du douar Moghogha ne sont pas des citadins. Moghogha Kadima s'est fortement densifié au cours des années 90. Les puits sont pollués. Les anciens obtiennent donc, de la part des autorités locales, l'ouverture d'une borne-fontaine en 2002.

*« Tout a changé dans le Fahs. Avant, nous faisons l'agriculture été comme hiver. Maintenant, la terre ne peut plus être cultivée en hiver à cause des inondations et de la pollution. Il y a trop de rivières d'eaux usées à cause de la zone industrielle et des nouveaux quartiers. Les usines ont changé le quartier. Elles nous font beaucoup souffrir ».* Un sentiment d'envahissement se retrouve dans les propos des *fellahs* de Moghogha (bien qu'ils aient pu tirer parti de l'urbanisation du milieu rural à travers la vente des terrains). Un ancien nous dit : *« Moi, je n'ai rien vendu. Je ne veux pas de voisin. Je veux garder mes terres qui me font vivre. Qu'est-ce que je ferai une fois que j'aurais vendu mes terres : je dépenserai l'argent et ensuite je n'aurais plus rien ».* Mais un autre dira : *« Beaucoup d'étrangers sont arrivés dans les dix dernières années. Ils viennent de toutes les régions du Maroc : de Marrakech, de Béni Mellal, de Ksar el-Kébir, de Meknès. Le Makhzen a regardé ailleurs. C'est le caïd qui m'a dit : « vend tes terres maintenant. Demain elles ne vaudront plus rien. Ne laisse pas passer le bien que Dieu t'envoie. Allah t'a donné cette terre pour vivre, elle ne vaut plus rien pour l'agriculture, alors si c'est pour vivre tu peux la vendre. Tes fils auront raison de t'en vouloir si tu ne le fais pas » ».*

**Tableau 120. L'équipement à Moghogha Kadima (Tanger, 2003)**

Services	Commentaires
Eau	anciens puits de plus en plus pollués et bornes-fontaines
Evacuation des eaux usées	Ecoulements à ciel ouvert, puits perdus, Réseaux informels. Insalubrité en raison de la platitude du terrain. Pollution des terres agricoles. Marécages.
Electricité	Réseaux anciens avec des compteurs 110 volts pour les <i>fellahs</i> . Grande campagne d'électrification des tissus non-réglementaires en 1996
Transport	Néant
Ordures ménagères	Néant
Enseignement	Une école coranique à côté d'une mosquée. Ecole primaire depuis 2002. Collège dans le quartier voisin Charf. Lycée au centre-ville
Santé	Dispensaire à Charf et Place Mozart. Pharmacie à Moghogha Kébira
Four collectif	depuis 1999, il remplace les fours traditionnels ruraux abandonnés.
Téléphone	Une téléboutique à Moghogha Kébira depuis l'installation du réseau en 1999
Mosquée	Rénovée et agrandie depuis la densification du douar grâce aux cotisations volontaires

Dans le contexte d'un quartier à l'écart et difficile d'accès, les anciens *fellahs* sont frustrés et mécontents à cause du sous-équipement et de la pollution (et ils se sentent envahis par les néo-habitants). Ils pourraient ne pas être insensibles à l'influence des islamistes ; la rénovation de la mosquée à Moghogha Kadima ainsi que son équipement en haut-parleurs puissants laissent supposer une éventuelle implantation des fondamentalistes religieux.

**Photographies 88. Les bornes-fontaines de Moghogha (Tanger, juin 2003)**



Le problème de l'eau potable est important à Moghogha. Le quartier est sous-équipé en infrastructure d'eau (adduction et réservoir). Il y a plusieurs bornes-fontaines dans le quartier, mais la plupart ne donne de l'eau que quelques heures par jour avec un faible débit ; l'eau peut être coupée pendant plusieurs jours. *Photo de droite* : des adultes et des enfants attendent le retour de l'eau à la borne-fontaine (située à côté d'un poste électrique), en fin d'après-midi. *Photo suivante* : même borne-fontaine, deux enfants aspirent quelques gouttes d'eau qu'il peut rester dans les robinets. Les deux photographies de droite montrent des bornes-fontaines qui ne sont pas en fonction : la première attend son ouverture depuis plusieurs années, la seconde est plus récente et créée dans le cadre de l'opération de restructuration à côté de la nouvelle école.



Dans ce contexte, les bornes-fontaines où l'eau coule (bien) sont beaucoup sollicitées. On y vient à pied, avec des brouettes et des ânes. Des femmes y font la lessive.



Les bornes-fontaines de Moghgha présentent des fuites et des aménagements sommaires, donc des contraintes pour les usagers (flaques d'eau, boue).



Lieu de sociabilité autour d'une borne-fontaine, à l'intérieur des tissus denses, non-réglémentaires et sous-équipés de Moghgha. Une borne-fontaine face à un comptoir épicière, avec deux robinets pour les personnes qui portent l'eau et un troisième pour ceux qui font usage du tuyau.

### **5.3. Le problème des bornes-fontaines à Moghgha**

Lors des journées d'investigations réalisées en juin 2003, la question des bornes-fontaines était très critique dans ce quartier ; l'eau ne coulait pas aux bornes-fontaines pendant plusieurs heures (voire plusieurs journées) en raison du manque de pression. Des habitants disaient qu'on les laissait mourir de soif et que c'était « *la sécheresse à Moghgha* ».

Du côté d'Amendis, en parallèle à l'opération de restructuration conduite par l'ANHI, on réfléchissait aux modalités pour une OBS dans ce quartier. Les autorités locales et l'entreprise distributrice ont-elles pu s'entendre pour « *ne pas donner trop d'eau à Moghgha* » comme le disent des personnes en colère ? Il est possible que la municipalité ne souhaite pas multiplier les bornes-fontaines dans cette marge urbaine où vivent 12 500 habitants car les factures correspondraient à des consommations élevées. Et pour l'entreprise qui distribue l'eau, la population d'un quartier qui a gratuitement (et aisément) accès à l'eau ne représente pas le même intérêt en terme de clientèle qu'un quartier *qui meurt de soif* : nul doute que des familles pauvres sacrifieraient ici une partie de leurs revenus pour mettre un terme aux contraintes (décrites invivables) d'accès à l'eau aux bornes-fontaines.

Dans l'hypothèse où les habitants de Moghgha seraient nombreux à s'abonner à l'eau (dans le cadre d'une OBS), il y aura là une forme d'intégration par l'équipement. A l'instar de l'ouverture d'écoles, l'électrification et les infrastructures d'eau peuvent faire naître des perspectives d'inclusion urbaine, en attendant que l'amélioration de la voirie vienne contribuer au désenclavement et à la mobilité. Si ces actions ponctuelles<sup>32</sup> ne suffiront pas à ouvrir l'accès aux services essentiels pour tous, elles permettront d'éviter la marginalisation et l'exclusion qui entraînent le repli et le radicalisme... terrain fertile à l'islamisme lorsque le champ lui est laissé libre.

<sup>32</sup> actions ponctuelles dont la série est plus longue que celle décrite ici (néanmoins évidemment pas globales).

Notons qu'en 2005, le quartier Moghogha risque d'autant plus de devenir une enclave que d'importants travaux d'infrastructure, dans le cadre du projet Tanger-Méditerranée (voies ferrée et routière), finissent de l'isoler des autres tissus urbains.

Moghogha est un quartier délaissé par les représentants élus : à défaut d'actions d'aménagement et d'équipement par les autorités locales, ce sont les administrations déconcentrées et établissements publics qui sont à l'initiative de sa restructuration.

**Tableau 121. Distribution d'eau potable aux bornes-fontaines à Moghogha (Tanger, 2001)**

Borne-fontaine	Vol. distribués	Vol. distribués	Vol. distribués	Population	Litres / jour / hab.
	2001, en m3	Trimestre maxi.	Trimestre mini.	Nombre d'hab.	Ratio théorique
Moghogha Kébira	11 266	3 218	2 482		
Moghogha Kébira	15 071	5 046	1 251		
Moghogha Kébira	7 819	3 597	633		
Moghogha Kébira	8 343	2 542	1 195		
Moghogha Seghira	10 747	3 510	2 240		
Moghogha Seghira	12 115	3 376	2 427		
Moghogha Seghira	4 999	1 510	986		
Moghogha Kadima	11 365	3 331	1 886		
Chantier Hajaj	6 576	1 928	1 097		
<b>Total, moyenne</b>	<b>88 301</b>	<b>28 058</b>	<b>14 197</b>	<b>12 250</b>	<b>19,7</b>

D'après : Amendis 2002

Avec un nombre d'habitants comparable à celui de Tanja Balia, le quartier Moghogha présente des volumes distribués aux bornes-fontaines 2,5 fois supérieurs car il n'y a pas encore de branchements individuels dans ce quartier. C'est pourquoi les autorités locales et Amendis s'accordent sur le lancement d'une OBS à Moghogha dont la population représente un gisement de clientèle pour l'opérateur délégataire en charge du service et des factures d'eau importantes pour la municipalité (facturation des consommations aux bornes-fontaines).

Avec plus de 1 300 habitants par borne-fontaine, on comprend la colère des habitants quand l'eau ne coule pas. Le doublement des volumes distribués en été est moins logique dans la mesure où l'on ne gaspille pas l'eau à Moghogha... pas en 2003 en tout cas. Les travaux de construction et d'agrandissement des logements à la belle saison peuvent expliquer cette hausse estivale.

## Conclusion du chapitre 8

### Dualité du secteur Est de l'agglomération tangeroise

Au terme de ce chapitre sur le secteur Est de Tanger, il est possible de dégager une synthèse à propos des évolutions des quartiers sous-équipés et en fonction des dynamiques qui les entourent. Evolutions et dynamiques qui diffèrent selon les situations géographiques des quartiers (ainsi que des sous-quartiers et ensembles de quartiers).

Les quartiers sous-équipés qui entourent la lagune de Tanger sont situés sur une des sorties de l'agglomération (route de Ksar Seghir - Ceuta). Les dynamiques résidentielles et le tourisme ont un effet d'entraînement sur l'ensemble de ces périphéries en cours d'intégration.

La présentation de Moghogha porte sur un autre ensemble de quartiers : ceux qui sont greffés sur la route de Tétouan<sup>33</sup>. Moghogha Kadima apparaît un douar sans influence et les extensions urbaines irrégulières de cette banlieue maraîchère ne profitent guère de la dynamique industrielle qui l'entoure. Le quartier Moghogha demeure plus éloigné (géographiquement et socialement) de la médina et de la baie de Tanger que Tanja Balia.

*In fine*, l'effet d'entraînement est positif pour les quartiers proches du littoral (tourisme et résidences), il l'est moins pour les quartiers plus méridionaux de Tanger (industries).

---

<sup>33</sup> Moghogha est séparé de la zone industrielle par la route de Tétouan : au sud des usines, un axe secondaire conduit à la commune périurbaine El-Aouama (20 540 habitants en 2004, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 7,2 % sur la période intercensitaire 1994-2004). Au sud de la zone industrielle, se situent les lotissements R'Gaia, Hana, etc. (fig. I et II). Or « Regaia » était situé à l'extérieur de la zone internationale de Tanger (1925-1956) qui comprenait pourtant des espaces ruraux et agricoles : c'est dire que l'agglomération tangeroise s'est très étendue après l'indépendance.

Pour conclure sur les quartiers étudiés dans ce chapitre, les images seront les suivantes :

**Photographies 89. La baie de Tanger, un secteur en devenir... (Tanger, 2004)**



Une première photographie pour montrer ce qui n'existe plus. La prison Ghandouri, bâtiment historique qui n'avait pas été réhabilité après son abandon, a été rasée en 2005. Ce site littoral est réaménagé en lotissement à vocation touristique (en attente de valorisation). La photographie est prise, en juillet 2004, du bidonville Villa Harris alors en cours d'évacuation. Egalement détruites depuis, les baraques ont laissé place à un terrain viabilisé qui doit faire l'objet d'aménagements touristiques. Le bidonville et la prison, qui symbolisent la relégation, ont été effacés du paysage : la ville gagne ces anciennes marges dans un secteur devenu stratégique pour le tourisme.



Le restaurant Ghandouri, pour nuancer la précédente image. Sur les banlieues/marges maraîchères/bidonvilloises qu'étaient Ghandouri et Malabata, la position littorale a précocement attiré les activités touristiques. Avec l'éviction des *fellahs* et des bidonvillois, le modèle « diversité - proximité » s'efface au profit de la ségrégation socio-spatiale. Une forme de spécialisation des territoires (secteur résidentiel et touristique en position littorale *versus* habitat populaire sur les marges) évoque un modèle d'« homogénéisation - uniformisation ». Des perspectives d'intégration par l'équipement, par la situation géographique et par l'économique sont néanmoins perceptibles pour les quartiers sous-équipés de ce secteur en devenir. Ces perspectives d'inclusion urbaine qu'ouvrent les dynamiques locales résultent d'un effet d'entraînement pour les quartiers qui entourent la lagune. Toutefois, ne serait-il pas hasardeux de miser sur l'effet d'entraînement sans tenir compte de l'influence des notables et de la place dans l'emploi urbain (exemple du *Tanja Balia inclus*) ?



Enfin, une mosquée isolée, sur une limite de l'agglomération, au milieu de broussailles et du maquis. On peut y accéder de deux manières : soit en traversant le douar Sania Kadima, en amont des terres cultivées, soit en traversant Sania el-Oued, en amont du lotissement de recasement où ont été installées les familles du bidonville Villas Harris. Si les bidonvillois *recasés* ne participent pas à la dynamique d'inclusion urbaine du secteur, en raison d'un processus d'éviction géographique et socio-économique, alors ils pourront se tourner vers ce lieu de culte à l'écart des forces vives de la ville.

## **CHAPITRE 9 :**

# **SITUATIONS, MODES ET PROCESSUS D'EXCLUSION DES QUARTIERS SOUS-ÉQUIPÉS A TANGER ET A TETOUAN**

### **Introduction. A l'origine, la tolérance de la marginalité urbaine, puis la densification des secteurs urbanisés par les populations pauvres**

La genèse des marges urbaines d'hier et leurs parcours d'inclusion qui s'inscrivent dans la durée et marquent l'espace permettent d'appréhender ce vers quoi pourraient tendre les quartiers insalubres et sous-équipés d'aujourd'hui. Dans le chapitre 6, l'exemple de Béni Makada Ard Daola à Tanger montre comment, sur plusieurs décennies, un quartier peut sortir de la marginalité et parvenir à tenir un rôle dans la morphologie urbaine (lieu de transport, activités commerciales, centralité secondaire).

L'origine de Béni Makada Ard Daola est lié à la constitution de Houmat Nçara (quartier des Chrétiens). Houmat Nçara correspondait à des trames sanitaires (baraquements préfabriqués) installées pendant la période coloniale pour loger des Espagnols déshérités<sup>1</sup>. Ces logements précaires ont été récupérés par des familles marocaines après l'indépendance et Houmat Nçara a été assimilé à un bidonville. C'est donc la tolérance de l'habitat insalubre pour les pauvres qui a conduit à la densification de ce quartier. Car, dans la continuité de Houmat Nçara, sur une colline voisine, des familles vont s'installer à partir des années 60 sur des terrains domaniaux. Les baraques de Béni Makada Ard Daola seront remplacées par des maisons, puis le quartier sera restructuré et régularisé. Dès lors, Houmat Nçara apparaissait comme un résidu d'une zone bidonvillose dans un secteur restructuré, non loin des lotissements d'habitat économique aux portes de la commune de Béni Makada. Houmat Nçara fera finalement l'objet d'un recasement à la fin des années 90<sup>2</sup> :

*« Haouma Nçara n'existe plus. Il est officiellement déménagé sur des lotissements de « recasement » Kheir dans une zone périphérique de Tanger » (Navez-Bouchanine et Berry-Chikhaoui, 2005). Ce bidonville regroupait 350 ménages avant le recasement en 1999. « La restructuration sur place avait été envisagée dès la fin des années 80 mais abandonnée en raison du caractère inondable de la zone. (...) Deux projets de relogement, à la fin des années 80 (Laouama) et en 1991 (Kheir), jugés trop excentrés par les habitants, ont été des échecs. Le déplacement a été relancé suite aux inondations meurtrières de 1996 et du fait de préoccupations d'aménagement d'ordre urbain (...). (Cette) dernière tentative de déplacement a donc fini par conduire, en 1999, au déplacement de la population (...). » (Navez-Bouchanine et Berry-Chikhaoui, 2005).*

*« Si les inondations de 1996 ont certainement joué en faveur de la relance du dossier (de recasement du bidonville), d'autres raisons ont conduit au choix (...) de déplacement, et notamment des préoccupations d'aménagement et d'ordre urbain. Carrefour commercial intense, la rue bordant le bidonville était aussi un point noir en terme de circulation » (Navez-Bouchanine, 2002). Toutefois, cinq années après le départ des bidonvillois, la place n'est toujours pas aménagée. Comment expliquer cette situation : manque de moyens ou de volonté des autorités pour un secteur populaire éloigné du centre-ville donc peu visible ? Ou bien, préfèrent-elles attendre, laisser couler de l'eau sous les ponts, pour a) éviter que les recasés ne pensent qu'ils ont été expulsés au profit d'une opération d'aménagement urbain, et non dans le cadre d'une politique de lutte contre la pauvreté ou*

---

<sup>1</sup> Françoise Navez-Bouchanine (2002) explique que Houmat Nçara était « une installation provisoire qui devait céder tôt ou tard la place à des travaux d'urbanisation » (p. 65). L'auteur ajoute en note de bas de page (p. 89) : « L'idée que Haouma Nçara leur a été « donné » par les espagnols (sic) au moment de l'Indépendance est très affirmée. Nous avons vu pendant l'enquête un document – mais pas autorisé à le photocopier ! – en espagnol et en arabe qui vaut concession du lot, mais où est précisé « habitat temporaire » ». Ce type de document nous a été remis par un bidonvillois recasé (copies en annexe).

<sup>2</sup> Voir : Navez-Bouchanine (2002) et Navez-Bouchanine et Berry-Chikhaoui (2005).



b) optimiser plus tard la valorisation de cette réserve foncière publique ? C'est sans doute les deux à la fois : « *ce serait surtout l'alliance entre désirs d'aménagement urbain, appétits immobiliers de quelques gros notables et pression des riverains qui auraient penché dans la balance. Cette explication collective donne beaucoup de sens au véritable enjeu qu'a constitué, dans le processus de départ, le débat sur l'usage ultérieur de l'espace « nettoyé » (espace public, commerces, jardins, et non projets de logements pour classes moyennes), usage encore aujourd'hui considéré par la population comme un test qui montrera la bonne foi de l'Etat* » (Navez-Bouchanine, 2002).

L'opération de recasement sur le lotissement Al-Khair est présentée par l'ANHI comme un succès. Al-Khair est un lotissement assez bien équipé, avec des maisons homogènes en R+4 alignées le long de voies praticables en automobile. Les constructions sont achevées (sauf lots vides), même s'il manque des finitions. Mais des ménages bénéficiaires de lots de recasement, incapables d'épargner pour construire parce qu'insolvables, ont vendu leur parcelle à des particuliers et à des petits promoteurs immobiliers. Ceux qui ont récupéré les terrains peuvent spéculer après les constructions (revente). Les camions-benne utilisés pour le transport des matériaux de construction, les équipes de maçons et les logements vides marqués « à vendre » ne témoignent-ils pas d'une forme de détournement de l'opération de recasement en principe destinée aux pauvres ? Si les bailleurs ayant soutenu cette action peuvent se féliciter de l'aménagement et de la valorisation du lotissement Al-Khair, il n'en reste pas moins que les objectifs sociaux du projet ne sont pas atteints dans la mesure où les *bidonvillois-recasés* d'hier habitent aujourd'hui dans *du non-réglementaire*, voire en bidonville... où l'Etat et les bailleurs seront amenés à mettre des deniers pour restructurer/recaser.

Des observations sur l'inclusion des marges urbaines peuvent être formulées à propos des programmes de relogement des bidonvillois et de leur évaluation. Dans les lotissements de recasement, le nombre de ménages bénéficiaires d'un ou de plusieurs lots diminue au cours du temps. En raison des difficultés économiques de ces familles et de leur durable insolvabilité, elles vendent les lots de recasement dont elles sont attributaires. Les ex-bidonvillois deviennent minoritaires sur un site de recasement par rapport aux personnes solvables ayant les moyens de construire et venant d'autres quartiers pas nécessairement insalubres.

La création du lotissement de recasement Al-Khair s'accompagne de nombreux dysfonctionnements<sup>3</sup> : les bénéficiaires des lots de recasement vendent leur bien parce qu'ils n'ont pas les moyens de construire<sup>4</sup>, des terrains sont spoliés par des caciques qui les lotissent<sup>5</sup>, le site du bidonville évacué est encore en friche. Il n'en reste pas moins que Béni Makada Ard Daola et Al-Khair sont aujourd'hui des périphéries intégrées et équipées de Tanger, des banlieues qui ne posent plus les problèmes d'exclusion d'hier.

L'histoire du quartier Ben Dibane montre une autre forme de banlieues de l'agglomération tangéroise. Il s'agit d'un douar, densifié et urbanisé par étapes, avec des couronnes formées successivement en suivant une configuration radioconcentrique (fig. 45). Une présentation de ce quartier est reportée en annexe. Béni Makada Ard Daola et Ben Dibane sont situés à

---

<sup>3</sup> Comme pour la restructuration de Béni Makada Ard Daola, au cours de laquelle des terrains présentés comme futurs équipements collectifs seront *in fine* destinés à la création d'un centre commercial toujours en chantier.

<sup>4</sup> « *Une partie des maisons en construction sont habitées en l'état, mais les autres sont fermées, ou bien on n'y trouve des maçons (...). Les parcelles vides appartiennent à des attributaires absents qui attendent de réunir les moyens pour entamer la construction. Toutefois, nombre de ces parcelles vides seraient en fait déjà vendues* » (Navez-Bouchanine, 2002).

<sup>5</sup> Par exemple, des terrains appelés « *ard Z/ terrains de Z* », du nom d'un élu qui aurait facilité à son fils l'appropriation de terrains vierges ensuite lotis, vendus et bâtis. Plus réservée, Françoise Navez-Bouchanine écrit en 2002 qu'il y a eu « *d'autres attributaires que les seuls bidonvillois, soit dans le cadre d'une politique de prévention/péréquation de l'ANHI, soit par attribution particulière à des petits fonctionnaires* » (p. 72).

l'entrée de la « ville rouge »<sup>6</sup>, au sud de la route de Rabat. Ils présentent des processus d'inclusion urbaine, avec des situations actuelles comparables malgré des parcours différents.

**Figure 45. La mosquée du quartier Ben Dibane est située au nord des marges urbaines de Tanger.**



Ce dernier chapitre porte sur les modes et les processus d'exclusion des marges urbaines à travers une approche comparative entre des quartiers sous-équipés :

- comparaison entre deux bidonvilles ayant des origines communes mais des évolutions différentes (pourquoi et comment), avec en filigrane d'identiques situations d'exclusion préoccupantes : Houmat Saddam et Ben Salah / El-Mers au sud de Tanger ;
- comparaison entre deux quartiers d'habitat non réglementaire voisins mais dépendant pour l'un de la ville de Tétouan, pour l'autre d'une commune rurale, avec un sous-équipement général et des évolutions mises en suspens : Somale et Laâouzyen à l'ouest de Tétouan ;
- comparaison entre des marges intra-urbaines avec la thématique spécifique des patios, îlots d'insalubrité enkystés en milieu urbain équipé et intégré.

<sup>6</sup> La « ville rouge » désigne l'arrondissement de Béni Makada (un tiers de la population de Tanger) en référence à l'habitat non réglementaire dominant et aux façades des maisons en briques d'argile non-recouvertes d'enduits.

Un premier point de ce chapitre sera donc consacré à l'étude de Houmat Saddam et de Ben Salah. Situés au sud de Béni Makada Ard Daola et de Ben Dibane, ces quartiers en situation d'exclusion sont les sœurs cadettes des marges d'hier aujourd'hui intégrées. Dans un deuxième point, les quartiers Somale et Laâouzyen, aux marges de l'agglomération de Tétouan, illustreront le thème de l'exclusion sociale et spatiale. Enfin, la question des patios sera abordée dans un troisième point. Les patios sont des marges intra-urbaines en situation d'impasse quant à une inclusion durable. A propos de ces kystes d'insalubrité incrustés dans les tissus centraux et péricentraux, seront illustrés les propos tenus par un cadre de l'ANHI en juin 2004 : « *L'Etat ne va certainement pas engager des frais pour satisfaire un propriétaire qui s'est arrangé auparavant avec les occupants des patios. Le propriétaire devra au moins contribuer au recasement ou céder tout ou partie de son bien à l'Etat* ».

## **1. Comparaison entre le quartier clandestin Houmat Saddam et le bidonville Ben Salah : origines identiques, destins différents**

Houmat Saddam et Ben Salah sont apparus en même temps, au début des années 90, dans un contexte national marqué par des émeutes urbaines<sup>7</sup>. Au départ, la situation présentait dans les deux cas des terrains recouverts rapidement de baraques avec des tissus denses. Les origines géographiques et sociales des deux quartiers sont aussi similaires (migrants ruraux, locataires dans d'autres quartiers, jeunes adultes nés dans les marges urbaines de Béni Makada). La comparaison va montrer des destins différents entre ces deux quartiers.

### **1.1. L'ensemble Béni Ouriaghel : situations hétérogènes et hiérarchisées**

Les investigations ont été effectuées à Béni Ouriaghel en mai et en août 2003.

L'ensemble Béni Ouriaghel<sup>8</sup> est composé de trois quartiers qui présentent trois situations hiérarchisées selon un *continuum* du plus inclus et ancien au plus exclus et récent. Ces trois entités apparaissent successivement à partir des années 80 (fig. 46) :

- Béni Ouriaghel I est un lotissement irrégulier partiellement régularisé et équipé en réseaux. Situé sur une petite colline, il est séparé des extensions plus récentes par un axe structurant de l'arrondissement Béni Makada. Le tracé de cette voie longe celui de la route de Rabat et rejoint Béni Makada Ard Daola et Ben Dibane, les principales entrées du vaste secteur irrégulier qui s'étend au sud de l'agglomération tangéroise. Des personnes influentes habitent à Béni Ouriaghel I (élus et fonctionnaires de l'arrondissement de Béni Makada) ;
- Béni Ouriaghel II remonte à la fin des années 80. Les parcelles d'habitat illégal s'étendent sur un versant, depuis la voie qui les séparent de Béni Ouriaghel I, vers un ruisseau temporaire qui sert à l'évacuation des eaux usées. Ce quartier est plus densément bâti que le précédent, avec davantage de maisons qui ont des murs mitoyens. Les logements, plus récents, sont moins grands et moins achevés qu'à Béni Ouriaghel I, bien qu'ils soient partiellement équipés en raccordements individuels à l'eau et à l'électricité. Il y a des risques de glissement de terrain et d'effondrement des maisons, avec des contraintes et nuisances dues à la proximité du ruisseau qui sert de réceptacle aux eaux usées.

---

<sup>7</sup> Grève générale en décembre 1991 à l'appel des organisations syndicales. Emeutes dans plusieurs villes : Tanger, Fès, Kénitra. Le mécontentement des masses est alors alimenté par la politique internationale (première guerre du Golfe) et par la dégradation, à l'intérieur du pays, des fonctions sociales du pouvoir (recul sans doute lié aux effets des PAS, mais pas seulement : croissance démographique et urbanisation ne sont pas suffisamment accompagnées de créations d'emplois).

<sup>8</sup> nom d'une tribu du Rif central, de la région d'Al-Hoceima d'où sont originaires les Tamsamani et les El Khattabi, puissantes familles rifaines anciennement implantées à Tanger.

- Béni Ouriaghel III, appelé Houmat Saddam (Quartier Saddam), est né dans les mêmes conditions que le bidonville voisin d'El-Mers, dit Ben Salah. Du côté des habitants comme des autorités locales, la constitution du quartier est présentée comme une soudaine opération de squattérisation de terrains en friche par des ménages pauvres locataires ou sans logements, originaires du Rif et récemment arrivés à Tanger. Les occupants auraient profité de l'incitation d'un candidat en campagne aux élections législatives de 1992 (rumeurs rapportaient que le terrain allait être réparti entre des familles défavorisées) et du contexte de la première guerre du Golfe pendant laquelle l'Etat marocain a essuyé des vagues de contestation exprimées par une base soutenant les peuples musulmans opprimés par l'Occident<sup>9</sup>. L'occupation des terrains de Houmat Saddam est décrite comme rapide et brutale : en quelques jours, un champ aurait été recouvert de baraques qui seront ensuite *durcifiées* (et remplacées par des habitations en dur). Le terrain en pente s'étend sur le versant opposé à celui de Béni Ouriaghel II : ces deux entités sont séparées par un cours d'eau temporaire qui évacue lentement les eaux nauséabondes et stagnantes. Houmat Saddam souffre qu'une absence quasiment généralisée d'équipement et d'un environnement insalubre. Il existe une gamme variée de logements entre les baraques et les constructions à plusieurs niveaux en briques rouges : leurs points communs sont la précarité, le sous-équipement et l'exposition aux risques (glissement de terrain, insalubrité, effondrement des maisons).

Béni Ouriaghel souffre de l'absence de voirie secondaire et du manque d'équipements collectifs. La partie la plus ancienne connaît des processus d'inclusion à travers l'accès aux services essentiels, l'emploi et la représentation au conseil communal : intégration par l'équipement, par l'économique, par l'influence et la représentation. A l'opposé, Houmat Saddam reste dans une grave situation d'exclusion. Bien que largement exagérées et romancées par la presse et les opinions publiques, la criminalité et l'influence des islamistes sont avérées à Houmat Saddam. Béni Ouriaghel II présente une situation intermédiaire tendant à l'inclusion par l'économique (vendeurs informels de marchandises de contrebande importées illégalement de Ceuta, par exemple).

**Tableau 122. Le quartier Béni Ouriaghel (Tanger)**

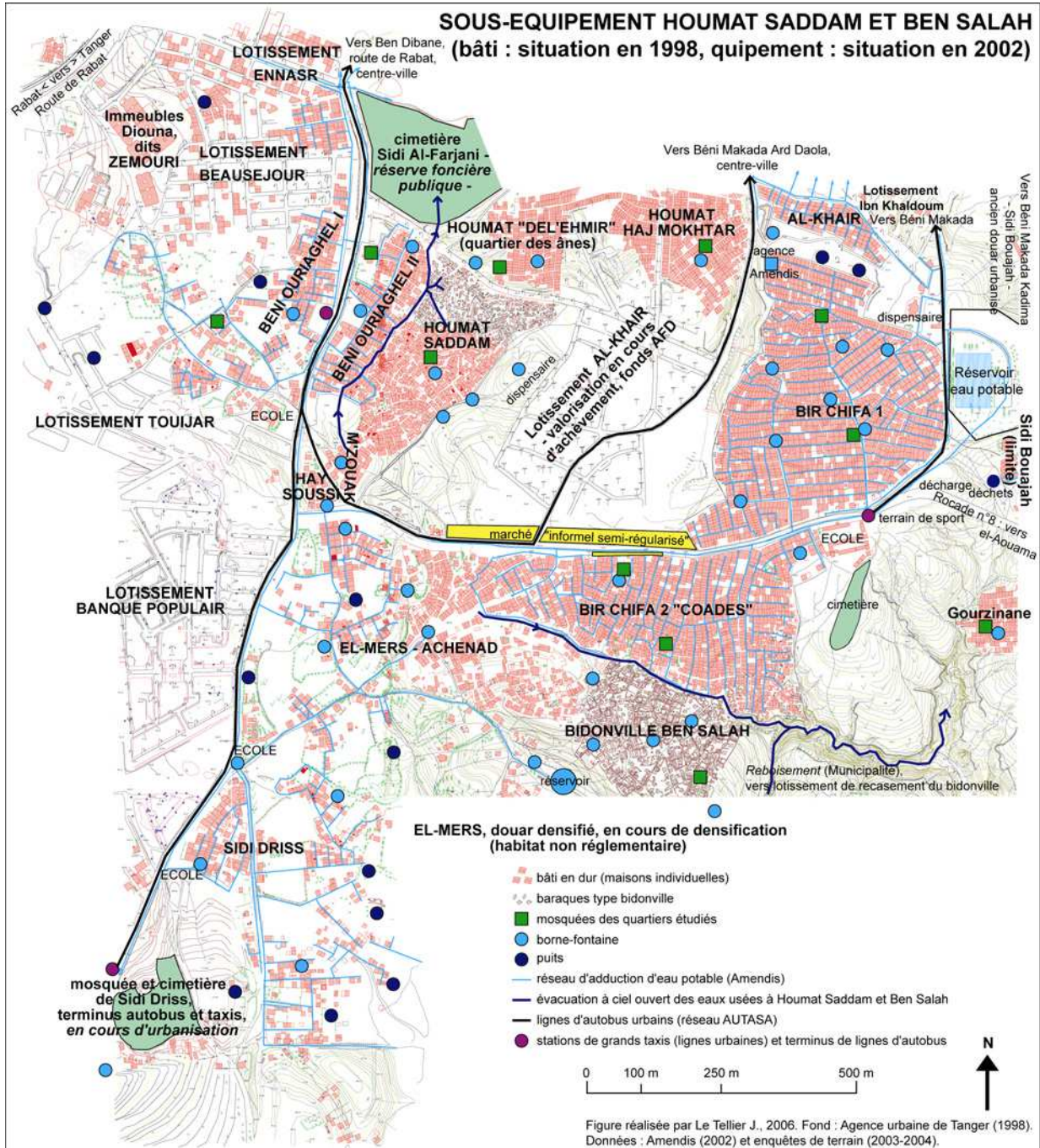
Nom du quartier	Superficie (en ha)	Nbre. d'hab.	Nbre. de constructions en dur	Nombre de baraques	Taux de raccordement à l'eau potable	Taux de raccordement à l'électricité	Taux de raccordement à l'assain.
B. Ouriaghel I (est ?)	12,3	1 800	288	0	60 %	70 %	65 %
B. Ouriaghel II et III (ouest ?)	12,5	6 800	1 068	225	10 %	5 %	9 %
<b>Ensemble</b>	<b>25</b>	<b>10 680</b>	<b>1 748</b>		-	-	-

D'après l'ANHI 2001 et l'Agence urbaine de Tanger 2003

Ces données comportant des erreurs : la ligne « ensemble » ne correspond pas au total des deux lignes supérieures. Les observations sur le terrain montrent que Béni Ouriaghel I est mieux équipé, ce quartier est dénommé « partie est » (tab. 122) alors qu'il se situe à l'ouest.

<sup>9</sup> Précisons qu'en août 1990 le Maroc s'était rangé aux côtés de la force multinationale envoyée dans le Golfe, malgré le soutien de la population à l'Irak. Les masses opposaient leur solidarité envers les frères du monde musulman à l'absence de ce soutien de la part des dirigeants. Indirectement, n'est-ce pas aussi une manière d'exprimer son mécontentement quant à la politique intérieure ? S'il est difficile au Maroc de critiquer directement les politiques nationales, alors le mécontentement populaire ne peut-il pas être dévié vers la critique et la condamnation des situations géopolitiques, ou de l'attitude du pouvoir central sur la scène internationale ? Cette forme d'opposition ne peut-elle pas véhiculer plus facilement dans la mesure où elle fait référence à l'Islam et à la communauté musulmane ? A travers des manifestations de soutien aux peuples palestiniens et irakiens, frères musulmans considérés comme opprimés par l'Occident, la base n'exprime-t-elle pas sa colère contre ses propres dirigeants ? N'est-il pas plus facile au Maroc de contester la politique internationale plutôt que les actions (ou inactions) des pouvoirs publics ?

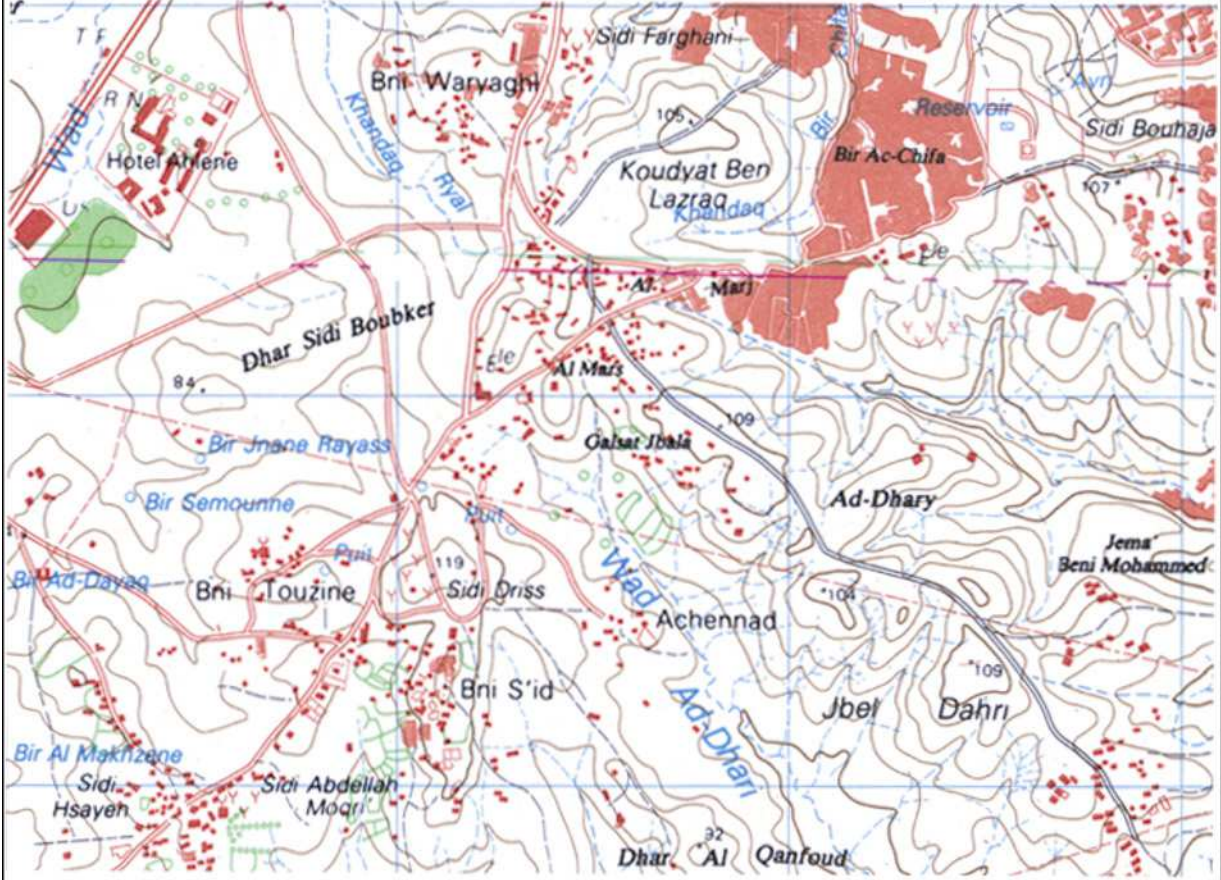
Figures 46. Le quartier clandestin Houmat Saddam et le bidonville Ben Salah (Tanger)



### COMPARAISON AVEC LA SITUATION DES ANNEES 80

Tanger Ouest, 1:25 000, 1993, division de la Cartographie, Rabat.  
vues aériennes de 1983, complétées par levés de terrain de 1990.

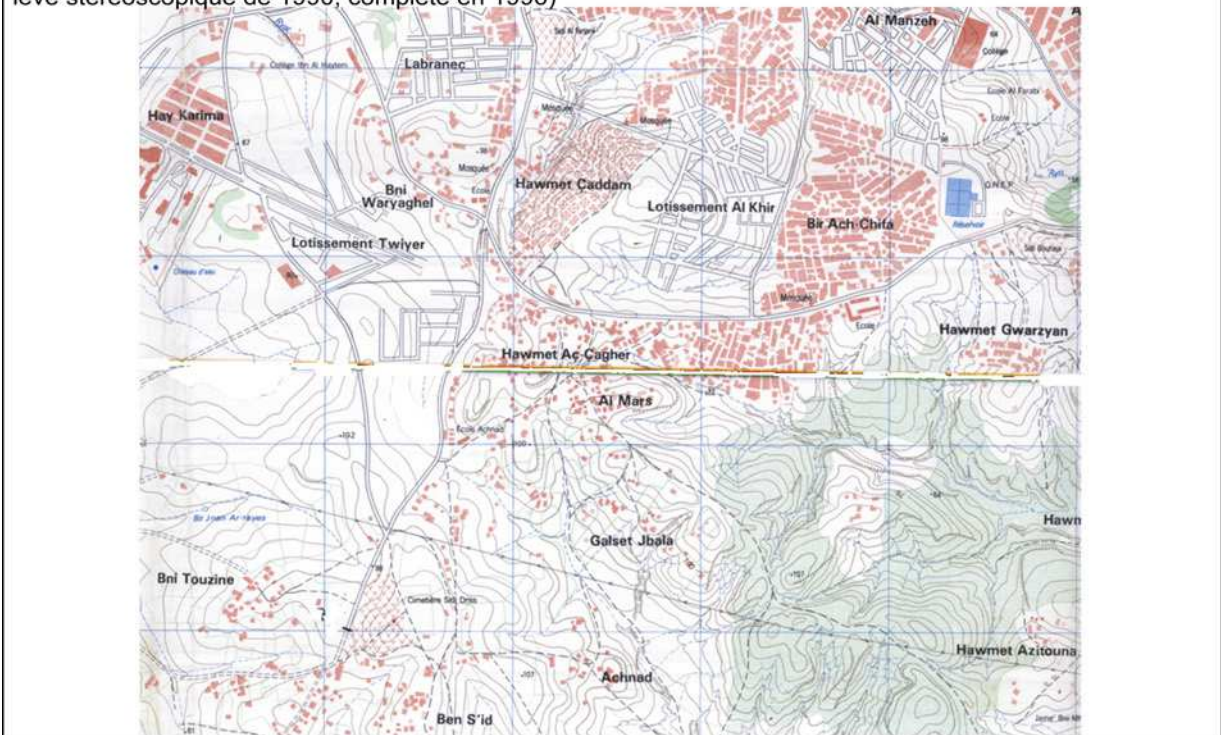
0 200 m 500 m 1 Km



### COMPARAISON AVEC LA SITUATION DES ANNEES 90

Tanger Ouest, plan urbain 1:10 000, 1998.  
levé stéréoscopique de 1990, complété en 1996)

0 100 m 250 m 500 m

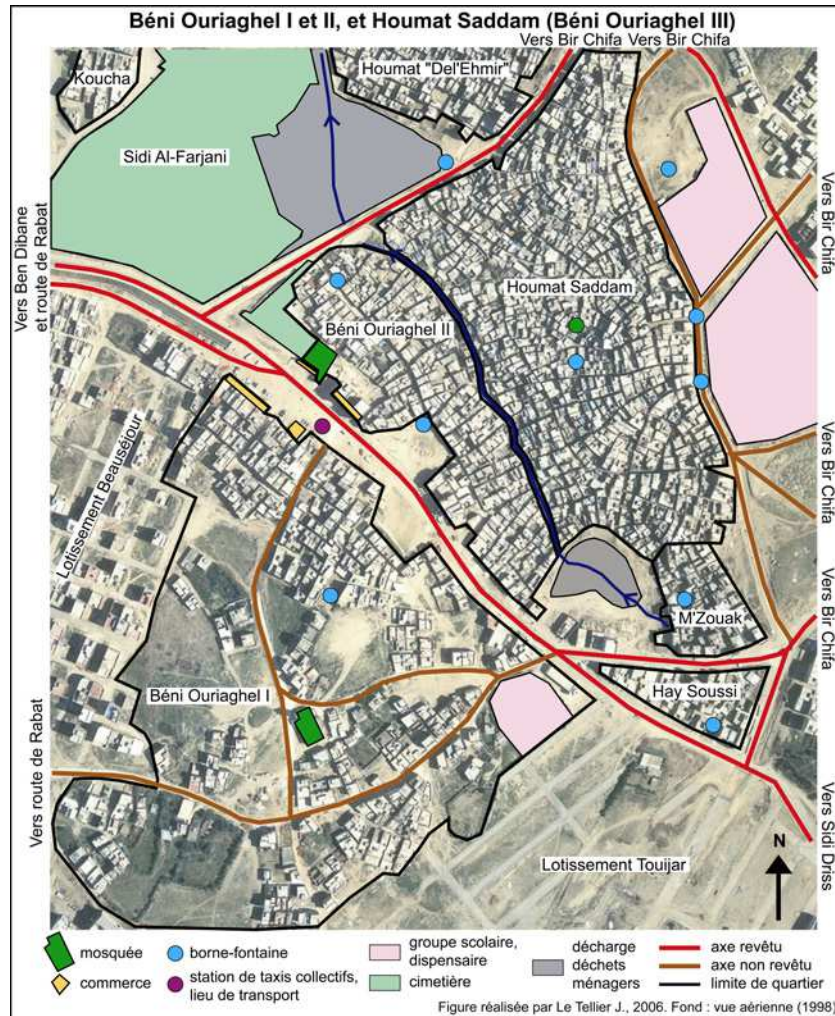


**Photographie 90. Une voie marque la limite entre Béni Ouriaghel I et II (2003)**



La mosquée à Béni Ouriaghel II à gauche (est) et Béni Ouriaghel I à droite (ouest)

**Figure 47. Houmat Saddam et Béni Ouriaghel I et II (Tanger)**



**Equipements et services essentiels communs à Béni Ouriaghel I, II et III (fig. 46 et 47)**

L'axe structurant qui sépare Béni Ouriaghel I et II est desservi par deux lignes d'autobus, deux lignes urbaines de grands taxis<sup>10</sup> et des fourgons du transport mixte (fig. 46 et 47). Sur cet axe structurant l'arrondissement de Béni Makada, une voie secondaire est greffée et rejoint la route de Rabat : dans la mesure où cette percée est peu utilisée par (ou fonctionnelle pour) les habitants de Béni Ouriaghel, l'accès a-t-il été aménagé afin de faciliter les déplacements des personnes ou bien ceux des forces de l'ordre dans l'éventualité de troubles de l'ordre public (émeutes) étant donnée la *sensibilité* de Houmat Saddam ?

<sup>10</sup> destinations centre-ville et Casabarata (marché).

Bir Chifa, vaste quartier non-réglementaire type *deuxième génération* (années 80-90), au sud de Ben Dibane et de Béni Makada Ard Daoula plus anciens (type *première génération*, années 60-70), représente aussi un lieu de transports et de commerces fréquenté par les habitants de Béni Ouriaghel (fig. 46). Il y a à Bir Chifa un terminus de lignes d'autobus, une station de taxis collectifs urbains<sup>11</sup>, des écoles, un marché, un hammam, des commerces et des services.

**Photographies 91. La principale mosquée du quartier Béni Ouriaghel (Tanger, 2004)**



La principale mosquée de Béni Ouriaghel trône en bordure de l'axe qui sépare les quartiers I et II (fig. 47). L'édifice est situé à une extrémité d'un cimetière. Des commerces y sont accolés (épicerie, boucherie). D'autres commerces ainsi que la station de taxis sont à proximité de cette mosquée (coiffeurs, restaurants, atelier de chaudronnerie, garages). Construite en 1975, la mosquée est raccordée au réseau d'eau en 1981, avant les domiciles. Il y a une seconde mosquée, à Béni Ouriaghel I ; les deux font office d'école coranique. Une troisième, dite clandestine (non autorisée par le ministère compétent), est à l'intérieur de Houmat Saddam.

Pour l'éducation, Béni Ouriaghel dispose d'une école primaire depuis le début des années 80 et d'un jardin d'enfants (maternelle privée).



Un dispensaire, commun à Bir Chifa et au lotissement Al-Khair, a été inauguré en 1995 sur le lotissement Al-Khair. Les habitants du secteur n'ont plus à se rendre au dispensaire de Ben Dibane ou de Charf, plus éloignés, pour avoir accès aux services publics de santé (photographie : ANHI Tanger).

La fin des années 90 correspond à la mise en place du réseau téléphonique à Béni Ouriaghel. Plusieurs téléboutiques sont créées à partir de 1997 : la plus récente se situe à l'intérieur de Houmat Saddam<sup>12</sup>. Egalement, un hammam sera créé à Béni Ouriaghel en 1998 lorsque a) la demande est suffisante pour qu'un tel établissement soit rentable et b) les réseaux d'eau (au moins) et d'électricité (pouvant être remplacé par des combustibles) sont installés.

**Photographies 92. Collecte des ordures ménagères à Béni Ouriaghel (Tanger, 2003)**



A Béni Ouriaghel I, les ordures ménagères sont collectées, aux portes des logements par un cantonnier-charretier qui reçoit mensuellement de chaque *ménage - client* environ 10 Dh (5 Dh par semaine ou entre 10 et 15 Dh par mois, ce qui paraît excessif ou signifierait que les charretiers sont riches !).

<sup>11</sup> destinations centre-ville, Casabarata (marché) et *Castilla* (dispensaire).

<sup>12</sup> Il est dit qu'une téléboutique peut légalement ouvrir à condition d'être raccordée à l'électricité. La téléboutique de Houmat Saddam fait alors figure d'exception à la règle puisqu'elle n'a pas de compteur d'électricité et que ses gérants utilisent des lampes à gaz.



Les habitants paient les *cantonniers-charretiers* car les services municipaux passent rarement relever les bennes à ordures ; plusieurs bennes sont disséminées autour du quartier et leur emplacement apparaît comme des décharges sauvages (*champ de déchets*). Klaxon à la main pour signaler leur passage, le cantonnier ou ses jeunes garçons déambulent dans les quartiers avec leur charrette tirée par une mule. Bien qu'analphabètes, ils tiennent les comptes et prennent des notes lorsqu'on leur verse une indemnité pour le service qu'ils rendent. « *Ne t'inquiète pas, il ne sait pas lire ni écrire, mais il sait qui paie et qui ne paie pas. Si tu ne paies pas, tu peux toujours mettre ta poubelle devant la porte, il ne la ramassera pas. Et tu peux compter sur lui pour le faire savoir aux voisins* ». C'est une activité jugée dégradante, mais elle apporte des revenus et correspond à une mission informelle de service public. Les charretiers vident les ordures dans les décharges informelles un peu éloignée des lieux d'habitations de leurs clients.

« (...) *Les ramasseurs d'ordures privés qui, avec âne et charrette, débarrassent les habitants de leurs déchets dans les quartiers non desservis par le service public le font de leur propre initiative ou sur suggestion plus ou moins pressante des autres habitants. Quelle que soit l'origine de l'initiative, le ramasseur travaille généralement seul, il « passe contrat » à titre individuel et sans médiation avec chaque maisonnée ; les habitants n'ont aucune obligation de recourir au service, et aucun « comité » social informel ne tente d'imposer le service ; le ramassage ne se maintient donc que dans les rues où la demande est suffisante* » (Navez-Bouchanine, 1994, p. 59).

La répartition *decrecendo* des fours collectifs, selon le niveau d'inclusion et d'ancienneté des différents quartiers de Béni Ouriaghel, est la suivante : trois à Béni Ouriaghel I (le plus ancien a 18 ans et le deuxième a été ouvert après l'apparition de Houmat Saddam), deux à Béni Ouriaghel II, le quartier intermédiaire, et uniquement un à Houmat Saddam.

Les fours collectifs privés représentent un service marchand pouvant être utilisé dans l'étude des quartiers comme indicateur de développement économique et social. Les créations successives de fours privés dans un quartier sont significatives de sa densification. La population doit être suffisamment importante pour représenter une demande rentable. Le quartier doit être suffisamment accessible pour les livraisons de bois. Il n'y a pas de four collectif à l'intérieur des bidonvilles en raison des risques d'incendie (la situation des fours à proximité des bornes-fontaines s'explique-t-elle par une organisation typique du quartier avec concentration des services essentiels et collectifs sur une place publique ou bien est-ce pour pouvoir éteindre rapidement le départ d'un feu accidentel ?). Ces commerces résultent d'initiatives privées qui témoignent d'une inclusion par l'économique des propriétaires et d'une structuration/organisation/intégration des quartiers. Toutefois, dès lors que les ménages auront les moyens d'avoir des fours à domicile, et qu'ils n'utiliseront plus les fours collectifs, cet indicateur atteindra sa limite.

### 1.1.1. Béni Ouriaghel I : une situation favorable

Les terrains privés appartenaient aux descendants des Béni Ouriaghel, à moins que ne soit donné à un quartier au départ peuplé par des migrants rifains le nom de la célèbre tribu du Rif. Il nous est dit que la majorité des anciens ont vendu leur bien et qu'ils ont quitté le quartier.

« *Situation foncière : terrains privés non immatriculés : 75 % ; terrains privés immatriculés : 20 % ; terrains collectifs immatriculés : 5 %* » (Agence urbaine de Tanger, 2001).

**Tableau 123. Le quartier Béni Ouriaghel I (Tanger)**

Superficie en hectares	12
Nombre d'habitants	1 800
Densité (nombre d'habitants par hectare)	150
Nombre de logements	288
Nombre moyen de personnes par logement	6,2
Raccordement au réseau d'eau, en % des logements	60 %
Raccordement au réseau d'électricité, en % des logements	70 %

Source : Agence urbaine de Tanger, 2001

**Photographies 93. Béni Ouriaghel I, quartier intégré d'un ensemble sous-équipé (Tanger, 2004)**



Maisons achevées avec plusieurs étages, en bordure d'un axe revêtu.  
Quartier desservi par les transports collectifs (un fourgon du transport mixte sur la troisième photographie).

Les logements sont progressivement équipés en eau et électricité à partir de 1984. Auparavant, les familles disposaient de puits individuels et collectifs. Lorsque ces derniers étaient à sec, pendant l'été, les habitants se rendaient dans les quartiers voisins pour rapporter de l'eau des bornes-fontaines dans des bidons chargés sur des ânes. Après l'installation d'une borne en 1983, les puits seront progressivement bouchés et remplacés par des fontaines<sup>13</sup>. A partir de 1995, il y aura de nombreux branchements au réseau d'eau. Parallèlement au raccordement progressif des domiciles à l'eau, des fontaines seront successivement fermées ; il reste actuellement une borne pour les ménages pas encore raccordés et pour les *usagers du tuyau - passagers clandestins* de la borne-fontaine puisqu'ils sont raccordés aux réseaux.

*1.1.2. Béni Ouriaghel II et III : insalubrité et conditions de vie difficiles*

**Tableau 124. Les quartiers Béni Ouriaghel II et III (Tanger)**

Superficie en hectares	13
Nombre d'habitants	6 800
Densité (nombre moyen d'habitants par hectare)	525
Nombre de logements	1 068 dont 225 baraques
Nombre moyen de personnes par logement	6,4
Raccordement au réseau d'eau, en % des logements	10 %
Raccordement au réseau d'électricité, en % des logements	5 %

Source : Agence urbaine de Tanger, 2001

Ces données concernent le quartier dénommé « Béni Ouriaghel partie ouest » dans les documents de l'ANHI et de l'Agence urbaine de Tanger. D'après les enquêtes de terrain, elles correspondraient en réalité à Béni Ouriaghel II et à Houmat Saddam (à l'est). Pour le bidonville Hay Béni Ouriaghel, correspondant à Houmat Saddam, la direction régionale de l'Habitat indique 6 ménages en 1989, 53 en 1992 et 950 en 2001 (plan local de l'Habitat et du développement urbain, 2002, p. 16).

Le plan d'action Al Omrane 2004 présente des données différentes avec :

Quartier	Superficie (en ha)	lots de recasement	lots de restructuration	lots de prévention	Total lots
Béni Ouriaghel III - Houmat Saddam	12	0	1 150	0	1 162

<sup>13</sup> Des ménages expliquent qu'en 1985 les raccordements à l'eau et à l'électricité coûtaient 5 000 Dh chacun (OBS ?). Les tarifs seraient passés entre 10 et 12 500 Dh pour l'eau et 6 500 Dh pour l'électricité en 1997, puis descendus à 9 000 et 4 500 en 2003. A moins de devis individuels aux montants différents selon le coût des raccordements, l'hypothèse que nous pouvons faire pour expliquer ces tendances des prix est la suivante : d'une part, les raccordements sont subventionnés dans les années 80 tandis que le recouvrement des coûts est observé pendant la décennie suivante et d'autre part, la baisse des tarifs entre 1997 et 2003 peut s'expliquer par la rentabilisation des infrastructures qui ont été suffisamment étendues pour permettre d'alléger les coûts des nouveaux raccordements individuels.

Houmat Saddam regrouperait approximativement 1 150 logements, et au moins autant de ménages, soit environ 7 000 habitants.

« Situation foncière : terrains privés non immatriculés : 70 % ; terrains privés immatriculés : 10 % ; terrains Habous non immatriculés : 15 % ; terrains domaniaux : 5 %.

Cadre environnemental : risques de pollution liés à la précarité du système d'assainissement. 20 % des constructions occupent le lit de l'oued.

Solutions à préconiser : déplacement des constructions occupant le lit de l'oued vers un site de recasement. Doter le secteur d'un plan de restructuration. Ce plan doit prévoir, outre l'infrastructure de base, une répartition logique des équipements de proximité. Doter le front bâti donnant sur le CT8003 (axe) d'un plan d'ordonnancement architectural. (...). Ce secteur fera l'objet d'un programme de restructuration par l'ANHI » (Agence urbaine de Tanger, 2001).

### **a) Béni Ouriaghel II et M'Zouak : quartiers tampons entre le restructuré inclus et le clandestin exclus**

Des habitants disent avoir acheté des terrains (illégalement morcelés par les vendeurs) et qu'ils disposent d'actes de vente rédigés par des *adoules*. « Les héritiers des Béni Ouriaghel ont partagé les terrains en marquant chaque lot avec des ferrailles, des pierres, du bois, de la peinture blanche, parfois un début de fondation. Ensuite, ils ont vendu. En 1990, un terrain s'achetait environ 100 Dh le m<sup>2</sup> : à 200 Dh tu étais arnaqué. Aujourd'hui, on achète entre 1 000 et 2 000 Dh le m<sup>2</sup> ». Les habitants sollicitent les services des *adoules*<sup>14</sup> pour que ces derniers établissent des certificats de construction et de domiciliation. Ces documents permettent à leurs dépositaires de solliciter Amendis pour contracter des abonnements à l'eau et à l'électricité.

Comme à Béni Ouriaghel I, les habitants ont construit des réseaux sommaires d'évacuation des eaux usées. Pendant la période électorale de 1997, les services municipaux posent des canalisations en suivant les tracés de ces conduites. La Commune est également intervenue pour améliorer les accès du quartier, mais la voirie n'est pas revêtue. Les habitants expliquent qu'ils ont pu être raccordés à l'eau après la construction du réseau d'évacuation ; ce réseau demeure en mauvais état et présente des problèmes : chaque logement ne dispose pas d'un « regard » individuel à l'assainissement liquide, cassures et fuites, rejets à ciel ouvert dans un ruisseau où les eaux stagnent, puis s'écoulent pendant la saison des *pluies-chasse d'eau*.

Le quartier dispose de deux bornes-fontaines (une à Béni Ouriaghel II et une à M'Zouak, fig. 46 et 47). Béni Ouriaghel II est aussi appelé Houmat el-Bir (quartier des puits) ou Houmat el-Oued (quartier de la rivière) d'une part, en raison de la proximité de l'*oued des eaux usées* et d'autre part, parce que les habitants ont creusé des puits sur leur parcelle (et dans ce qui allait devenir leur logement).

Si ces points d'eau ont été bénéfiques lors des constructions, ils représentent actuellement un problème d'insalubrité : les rez-de-chaussée sont inondés par les eaux usées qui remontent *via* les puits désormais inutilisés et nuisibles. Cette contrainte s'aggravera avec la densification du quartier et des consommations en eau potable à la hausse.

### **b) Houmat Saddam : une marge urbaine insalubre**

Houmat Saddam fait référence à une marge insalubre décrite dans la presse nationale et internationale comme un bas-fond lugubre et malsain. Le quartier a la réputation de servir de refuge à la grande délinquance, mais il s'agirait peut-être plus de grande précarité.

---

<sup>14</sup> notaires traditionnels qui rédigent des actes de vente d'un terrain, selon le droit coutumier, en présence de douze témoins adultes de sexe masculin. Il faut ensuite faire légaliser la signature de l'acte *adoulaire*, avant de le faire enregistrer au service du cadastre, pour obtenir un titre de propriété privée (*moulkia*).

« Les quelques mokhazni - les forces auxiliaires - armés de matraques qui patrouillent (Béni Makada) ne se risquent pas sur les hauteurs, en particulier dans ce fief islamiste qu'est le quartier Saddam, baptisé ainsi par les habitants lors de la guerre du Golfe »<sup>15</sup>.

La description de ce quartier dangereux et malfamé est pire que celle du quartier Diza à Martil : Houmat Saddam est un quartier « clandestin jugé unanimement « repoussant », y compris par les autorités qui utilisent publiquement (...) un registre de vocabulaire sans équivoque pour désigner « le pire endroit, physique comme humain, de Tanger » » (Navez-Bouchanine, 2002, p. 80). Si Diza est facilement visible de loin, la plupart des personnes que nous connaissons à Tanger n'ont jamais mis un pied à Houmat Saddam et elles savent le situer que très approximativement.

Comme pour Béni Makada (plus autrefois qu'aujourd'hui), l'appellation Houmat Saddam désigne l'habitat clandestin, avec tous les aspects péjoratifs qui nourrissent les fantasmes : « Un immense dédale insalubre aux portes de la ville, où la police hésite à s'aventurer, est devenu le fief des intégristes musulmans, qui imposent le hidjab aux femmes, tournent le dos aux partis politiques traditionnels et prônent le retour au califat. (...) Limitrophe de la ville de Tanger, la commune de Béni Makada est un magma sans plan, fait de constructions sauvages et de bâtiments en chantier. (...) Place forte des islamistes, le marché de Béni Makada est aussi une plaque tournante de la contrebande et du trafic de haschisch. Ici s'entassent, depuis les années 1970, les dizaines de milliers de montagnards du Rif venus chercher du travail en ville » (Aichoune, 2003, op. cit.).

En 1991, alors que les campagnes électorales se préparaient, des responsables locaux auraient incité des familles pauvres à s'installer sur le terrain de Houmat Saddam :

« Le bruit s'est répandu comme quoi ce terrain vague pouvait être occupé par les pauvres. Alors les locataires et ceux qui n'avaient pas de logement sont venus, ils se sont installés par force en délimitant les terrains. Au début, ils ont monté des baraques. Ensuite ils ont construit par force ».

#### Photographies 94. Houmat Saddam en baraques (années 90) et Houmat Saddam en dur (2003)



Photographie de gauche (ANHI) : à droite le quartier Houmat Del'Ehmir en dur, avec sa mosquée, et à gauche, le bidonville Houmat Saddam. La voie qui les sépare est revêtue.

Photographie de droite : le quartier Houmat Saddam à gauche est bâti en dur.



Il reste des baraques à Houmat Saddam, mais cette forme de construction originelle devient marginale et tend à disparaître. Les ménages les plus pauvres se contentent de quatre murs de briques, sans fondations ni dalle et toit en dur ; ils construisent pour ne pas être stigmatisés et éviter les agressions (Navez-Bouchanine, 2002). A l'autre extrémité de la gamme de logements, il y a à Houmat Saddam des maisons à quatre étages dont les façades ne sont pas revêtues ; ces constructions s'assimilent à des immeubles posés sur des sols argileux gonflés d'une insalubre humidité (situation qui présente des risques de glissement de terrain et d'effondrement des logements).

<sup>15</sup> Aichoune, F., « Tanger : les barbus de Béni Makada », *Nouvel observateur* n° 2031, oct. 2003, pp. 66-70.

Les terrains accidentés du quartier sont drainés par des chemins ni revêtus ni aménagés. Les habitants ont installé des conduites pour l'évacuation des eaux usées : un réseau incomplet et de qualité très médiocre (canalisations étroites et peu enfouies, couverture partielle du quartier, écoulements à ciel ouvert à l'intérieur d'espaces densément bâtis, eaux nauséabondes et stagnantes). De plus, un champ d'ordures ménagères s'étend à quelques mètres des espaces bâtis. Les déchets sont entraînés vers les constructions par l'oued qui sert à l'évacuation des eaux usées. Hormis en bordure des axes structurants, les cantonniers-charretiers ne passent pas à Houmat Saddam en raison des difficultés d'accès du quartier et de la faible solvabilité des habitants. Globalement, l'environnement reste insalubre à Houmat Saddam.

D'après les experts, la priorité doit être portée sur la collecte et l'évacuation des déchets solides et liquides pour des raisons de santé publique. Si les habitants de Houmat Saddam souhaitent des efforts dans ce sens, ils mettent davantage l'accent sur l'accès individuel à l'eau. « *Le Makhzen et Amendis ont négocié pour l'électricité, mais ce n'est pas le plus urgent. L'électricité peut se remplacer par des bougies, le gaz, des batteries. La priorité : c'est l'eau et la rivière des eaux usées* ». Après l'installation du réseau téléphonique par Maroc Télécom, Amendis s'appuie sur le tracé des lignes téléphoniques existantes pour installer l'électricité (programme d'électrification en OBS<sup>16</sup>). Outre le fait qu'Amendis réalise des économies en passant après Maroc Télécom (les emprises linéaires nécessaires à l'installation du réseau étant dégagées), l'opérateur va pouvoir d'une part, augmenter son nombre d'abonnés et d'autre part, mettre du chiffre derrière son engagement contractuel de branchements sociaux. De plus, le programme d'électrification de Houmat Saddam ne vise-t-il pas à éliminer les raccordements clandestins dans un quartier dit spontané et incontrôlé ?

L'accès à l'électricité facilitera les demandes de raccordement des domiciles à l'eau ; il ouvre la voie sur une forme de reconnaissance et pourra déboucher sur la régularisation foncière de Houmat Saddam. Les infrastructures téléphoniques et d'électricité sont le signe avant-coureur de l'équipement. Mais combien d'années, voire de décennies, séparent-elles le sous-équipement actuel de la régularisation du quartier ? Inauguré le 31 juillet 2003 et installé sur le même tracé que le téléphone et l'électricité, l'éclairage public témoigne aussi une amorce d'intégration (et d'une volonté de contrôle et de sécurisation par les autorités). Cependant, point de restructuration n'est observée sur le terrain et il n'en est pas fait non plus mention dans les documents officiels. Comme pour le quartier Diza (Martil), l'intégration par les équipements ne serait pas forcément synonyme de viabilité et de durabilité dans la mesure où le bâti précaire est implanté sur une zone à risques et dans un milieu malsain.

Avant la création des bornes-fontaines de Houmat Saddam, les habitants utilisaient les bornes des quartiers voisins (Béni Ouriaghel I et II, Bir Chifa). Ils s'y rendaient à pied, avec des ânes pour certains. Il y avait aussi une source aménagée à proximité de Houmat M'Zouak ; elle a été bouchée et déborde chaque hiver provoquant écoulements superficiels sur la chaussée et à l'intérieur des ruelles. Houmat Saddam compte six bornes-fontaines en 2003 (fig. 46, 47) :

- quatre à l'extérieur : trois sur les hauteurs, au bord d'une voie qui limite le quartier avec le lotissement Al-Khair à l'est, et la quatrième également en bordure du quartier au nord ;
- deux à l'intérieur : une au nord et l'autre au sud. Au sud, c'est celle de M'Zouak, îlot qui ressemble davantage à Béni Ouriaghel II (architecture et urbanisme) et qui est apparu en même temps que Houmat Saddam. Géographiquement rattaché à ce dernier, il est dans le prolongement de Béni Ouriaghel II dont il est séparé par un *champs de déchets* (fig. 47).

---

<sup>16</sup> par exemple : « 520 Dh au comptant + 24 mensualités de 155 Dh = 4 240 Dh ». Des employés d'Amendis passent dans le quartier pour déposer des cartes de demande de raccordement à l'électricité. Les habitants déposent ensuite les cartes complétées à la municipalité qui transmet au distributeur.

**Tableau 125. Les six bornes-fontaines de Houmat Saddam (Tanger, 2002, fig. 46 et 47)**

Bornes	Année	Localisation	Description
BF 1	1993	Houmat M'Zouak, quartier plus structuré que Houmat Saddam, moins pauvre et moins illégal.	2 robinets séparés par un muret : côté hommes et côté femmes, en principe (*). Un responsable des réparations dispose d'une clé pour couper l'eau à sa guise, un pouvoir dont il abuse pour trier les usagers et exclure ceux qui ne sont pas des habitants de M'Zouak (disputes). Mauvaise évacuation de l'eau qui s'écoule entre les maisons.
BF 2	1996	A l'est, en bordure du quartier. Au soleil	4 robinets séparés par un muret (côté hommes et côté femmes en principe).
BF 3	1996	Au nord, sur la voie qui sépare Houmat Saddam de Houmat Del Ehmir et du cimetière. Au soleil	A côté d'une décharge informelle, mauvaise évacuation de l'eau, débit souvent réduit et coupures. Deux robinets pour les hommes, un seul pour les femmes
BF 4	1997	A l'est, en bordure du quartier, à 200 m de BF 2. Au soleil	2 robinets séparés par un muret (côté hommes et côté femmes en principe).
BF 5	30-08-2001	A l'est, en bordure du quartier, à 200 m de BF 4. Au soleil	2 robinets. Débit réduit et coupures fréquentes car cette borne n'a pas de compteur propre : BF 5 reliée à BF 4
BF 6	2001	A l'intérieur de Houmat Saddam	Pas pratique car au milieu d'une rue, mais la situation intérieure diminue les longueurs des déplacements <i>domicile - fontaine</i> . Les habitants ont installé un système d'évacuation de l'eau pour éviter qu'elle s'écoule dans les ruelles. Débit fort (robinets gros calibre pour usages des tuyaux, mais la BF est réservée à ceux qui portent pendant la journée). Proximité d'un four collectif et d'une téléboutique.

(\*) A Houmat Saddam et Ben Salah, et dans d'autres marges récentes, les bornes-fontaines sont aménagées avec un côté « homme » et un côté « femmes » séparés par un muret (indications écrites). Ce type d'aménagement n'est pas présent sur les bornes plus anciennes. Cet élément montre-t-il le renforcement de l'orthodoxie religieuse en milieu urbain marocain ?

De cette répartition géographique et diachronique peut émerger un ordre dans les étapes successives de création des bornes-fontaine. Différentes phases se succèdent :

- la première borne-fontaine revient à M'Zouak, plus structuré. Elle est créée en 1993, alors que Houmat Saddam est encore constitué de baraques et totalement dépourvu d'équipement. Les autorités n'installent pas de fontaines dans le quartier clandestin : c'est une manière de ne pas le reconnaître (sans toutefois l'ignorer puisqu'il pose des problèmes d'insécurité) ;
- la seconde étape, dans le contexte des élections de 1997, s'illustre par la création de nouveaux points d'eau pour répondre à des besoins accrus (consommations familiales, construction des logements) et pour obtenir des voix lors du scrutin. Aucune borne n'est encore installée à l'intérieur des espaces clandestinement bâtis. Les bornes-fontaines sont placées en limite de quartier pour au moins deux raisons : d'une part, les principales voies d'accès sont considérées comme des emprises publiques où le raccordement est légalement autorisé et d'autre part, il est techniquement plus aisé et économiquement moins coûteux de ne pas faire pénétrer les canalisations d'eau à l'intérieur des tissus bâtis<sup>17</sup> ;
- la troisième étape marque une rupture puisque le réseau pénètre le quartier, mais est-ce le signe d'une intégration par l'équipement ou davantage l'aboutissement d'une décennie de requêtes des habitants aux dirigeants ? Cette phase s'ouvre dans le contexte des élections législatives de 2002 et communales de 2003 (préparées pour 2001 et 2002, puis repoussées).

Les bornes-fontaines de Houmat Saddam posent des contraintes d'usage : affluence d'enfants à la fontaine, insolation quand ils attendent au soleil, mauvaise évacuation, terrains boueux. Les bornes sont sans cesse utilisées, en particulier par les enfants, et notamment les fillettes, qui ont un rôle de porteur d'eau. Est-ce parce ce qu'il s'agit d'un quartier où souffle le vent de l'Islam radical que les hommes interdisent à leurs épouses d'aller à la fontaine ? S'il en est ainsi, il y a *deux poids - deux mesures* dans ces pratiques dissidentes puisque des mères sont exploitées et qu'elles n'assurent pas les tâches domestiques. Les corvées ménagères sont prises en charge par les enfants. Houmat Saddam présente des situations familiales difficiles et d'asservissement de la femme (Cf. c) *infra*).

<sup>17</sup> Les mêmes motifs expliquent des situations analogues pour les raccordements individuels (dans d'autres quartiers) avec des emplacements de compteurs pouvant être distants de 100 mètres des logements. La charge d'équipement *après compteur* revient aux occupants et propriétaires.

**Tableau 126. Distribution d'eau potable aux bornes-fontaines à Béni Ouriaghel I, II et III (2001)**

Borne-fontaine	Vol. distribués	Vol. distribués	Vol. distribués	Population	Litres / jour / hab.
	2001, en m3	Trimestre maxi.	Trimestre mini.	Nombre d'hab.	Ratio théorique
Béni Ouriaghel 1	5 362	1 555	1 098	1 800	8,2
Béni Ouriaghel 2	4 587	4 587	0 (?)	2 000	6,3
Houmat Saddam	7 006	1 999	1 539	Approximations à partir des tab. 123 et 124	
Houmat Saddam	9 409	2 738	2 177		
Houmat Saddam	15 574	4 294	3 364		
<b>Sous-total et moy. Houmat Saddam</b>	<b>31 989</b>	<b>9 031</b>	<b>7 080</b>	<b>4 800</b>	<b>18,2</b>
<b>Total et moyenne Béni Ouriaghel</b>	<b>41 938</b>	<b>15 173</b>	<b>8 178</b>	<b>8 600</b>	<b>13,4</b>

D'après : Amendis, 2002. Nota Bene : les bornes-fontaines dénombrées à Houmat Saddam et à M'Zouak n'ont pas toutes été retrouvées dans les *états des consommations des bornes-fontaines* (Amendis, 2002). Rappelons que deux d'entre-elles ont été ouvertes en 2001 (ces bornes sont peut-être classées dans un quartier voisin dans les documents d'Amendis). Sur la base des informations des tab. 123 et 124, nous retenons ici 1 800 habitants à Béni Ouriaghel I et 6 800 à Béni Ouriaghel II et III (2 000 à Béni Ouriaghel II et 4 800 à Houmat Saddam). Ces ordres de grandeur doivent être maniés avec prudence et ne correspondent pas exactement à la réalité.

Malgré l'incomplétude de ces données, on observe que la distribution d'eau aux bornes-fontaines est moins importante à Béni Ouriaghel I et II (qu'à Houmat Saddam) parce que de nombreux domiciles y sont équipés en branchement individuel à l'eau. Le quartier Saddam, exclusivement alimenté en eau au moyen des bornes-fontaines, regroupe plus de la moitié de la population de Béni Ouriaghel et plus des trois quarts des volumes d'eau distribués dans cet ensemble. Il y a environ 1 100 personnes par borne-fontaine à Houmat Saddam. C'est pourquoi l'amplitude entre les colonnes « trimestre maxi ; trimestre mini » est faible par rapport aux autres quartiers étudiés... A Houmat Saddam, comme à Moghogha qui souffre des contraintes d'accès à l'eau par borne-fontaine, *on ne joue pas avec l'eau* et on rationne les volumes consommés (18,2 litres par jour et par habitant en moyenne).

**Photographies 95. Bornes-fontaines à Béni Ouriaghel (Tanger, 2003)**



*A gauche* : borne-fontaine de Béni Ouriaghel I. Elle est accolée à la cour intérieure fleurie de la maison d'un gendarme. Elle est quasiment réservée à un groupe de voisins, dont les domiciles sont raccordés à l'eau, qui utilisent un tuyau pour remplir des réserves. *A droite* : borne-fontaine de M'Zouak (BF 1 du tableau 125).



→ zoom →



BF 2 du tableau 125. Les fillettes sont chargées de la corvée d'eau. On peut observer que les deux plus grandes (à droite et à gauche) encadrent le groupe des plus petites. Dans le détail, on verrait que l'une d'elle à un tuyau à la main : elle attend que les porteuses aient fini d'utiliser la fontaine.



Les plus petits enfants, les plus faibles (dont des garçons), devront se contenter de la borne-fontaine où l'eau coule de manière aléatoire (BF 5 du tableau 125). Situé derrière le dispensaire Al-Khair, ce point d'eau est plus éloigné des maisons que les autres bornes-fontaines.

### c) Economie de la survie, sociologie de la misère : les mendiants du centre-ville

La présentation de deux mères de famille qui mendient avec leurs enfants dans l'hypercentre et qui habitent à Houmat Saddam, ne signifient pas que toutes les femmes du quartier pratiquent la mendicité. Le biais de la non-représentativité limite cette approche. Elle livre néanmoins des éléments sur des conditions de vie parmi les plus difficiles de la ville.

#### Ménage 1 : pauvreté et stratégies de survie

Madame est née à Larache en 1961. En 1993, après le décès de son mari, elle quitte sa ville natale avec ses trois garçons pour rejoindre Tanger où elle va épouser une personne qui habitait dans un logement loué à Bir Chifa depuis 1991. Monsieur est né à Berkane en 1952. Il tient une place importante à Tanger puisqu'il est gardien au marché couvert du Grand Socco. Il est rémunéré par les marchands pour surveiller les boutiques et prévenir d'éventuels vols. « *Je travaille pour le propriétaire du souk. Je surveille le souk* ». Il déambule dans le marché avec un bâton à la main et il a un rôle d'indicateur pour les forces de l'ordre. Cette situation lui permet d'avoir suffisamment d'influence pour faire mendier son épouse, avec ses enfants en bas âges, dans des secteurs stratégiques de l'hypercentre, en particulier autour de l'hôtel Minzah, un des plus anciens et le plus chic de la ville.

Les revenus du ménage sont d'environ 3 000 Dh par mois. Le budget mensuel pour se rendre au centre-ville et travailler représente environ 400 Dh. Si cette famille contractait un abonnement à l'électricité, alors elle s'engagerait à régler mensuellement « 52 Dh (redevances fixes) + 155 Dh (coût d'équipement étalé sur deux années) », hors facturation des consommations. Dans l'hypothèse d'un raccordement à l'eau, il faudrait encore 300 Dh par mois pendant cinq ans. Le tiers d'un bas revenu serait englouti dans les transports, l'eau et l'électricité, or il faudra aussi épargner pour achever la construction du logement.

Madame a dix enfants : lors de l'entretien, elle doit faire un effort de mémoire pour les dénombrer (elle dit d'abord neuf avant de se reprendre). Elle n'a pas de nouvelles des deux aînés (21 et 19 ans) qui sont partis clandestinement en Espagne... s'ils y sont arrivés. Elle ne raconte pas les circonstances de leur départ. Elle explique que son second mari refusait d'héberger des fils dont il n'était pas le père, qu'elle a financé le voyage et qu'ils ne lui rapportent rien. Le fils de 18 ans, héroïnomane et laveur de voitures au Grand Socco, n'habite pas avec sa mère. En l'espace de dix années de vie commune, elle a eu sept enfants avec son second mari. Elle ajoute « *j'ai donné un fils à Darna* », celui de 11 ans, ce qui signifie que l'adolescent est placé dans cette structure caritative. Le couple a ainsi six enfants à charge :

- deux garçons (9 et 7 ans) : lors de l'entretien, ils déambulent dans les ruelles adjacentes au logement dans des habits sales et usés. Ils se battent pour un morceau de pain qu'ils engloutissent sur le champ ;
- une fille de 10 ans : pendant l'entretien, elle est alitée, fiévreuse et sans médicaments. La mère explique que l'enfant a passé trop de temps à la fontaine et qu'elle a une insolation : « *l'eau coule doucement. Il y a des coupures d'eau ces jours-ci. A cause des travaux sur la route. Les enfants attendent longtemps au soleil. Ils sont fatigués. Ils rentrent malades. Je n'ai pas d'argent pour les soigner* »<sup>18</sup>. La petite porte habituellement l'eau pour sa famille et pour des voisins ;

<sup>18</sup> La mère explique que les enfants vont à la borne-fontaine le matin vers 7 heures et le soir vers 20 heures parce qu'il y a moins de monde et moins de soleil, mais aussi parce que – les parents étant absents pendant la journée – les enfants doivent garder la maison (bien qu'il n'y ait finalement rien à garder). La distance au point d'eau est d'environ 200 mètres et les enfants passeraient trois heures par jour pour cette tâche ; ils disent porter 28 bidons de 5 litres le matin (140 litres) et 14 le soir (70 litres). La mère ajoute : « *ils (les enfants) sont mieux qu'avant. Ils*



- une fille de 8 ans : pendant l'entretien, elle est gravement malade à cause d'une rougeole pas soignée dont elle souffre depuis plusieurs semaines. L'enfant a la peau couverte de plaques et de croûtes violacées. « *Elle ne sort pas de la maison et la fièvre ne tombe pas* » ;
- la fillette de 6 ans porte l'eau pendant l'entretien ;
- le bébé de 18 mois reste avec la mère qui se rend quotidiennement au centre-ville pour mendier à des emplacements *attitrés*. Elle exerce cette activité depuis son arrivée à Tanger.

Le logement est situé dans la partie la plus insalubre de Houmat Saddam. Cette situation est pourtant plus favorable que celle des voisins installés à l'aval dans des domiciles qui jouxtent le ruisseau des eaux usées. « *C'était la loi du plus fort quand les terrains ont été partagés. Mon mari connaît beaucoup de monde, il a eu un piston pour avoir le terrain au bord de ce chemin* ». Le logement est bâti sur 60 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée répartis en deux pièces avec un coin cuisine et un WC rudimentaire. Le toit, accessible par une échelle, sert de terrasse. La construction est récente puisque cette famille habitait dans une baraque jusqu'en 2000. L'équipement du domicile est sommaire : une lampe à gaz et des bougies, une petite bouteille de gaz et quelques ustensiles de cuisine, des matelas et des couvertures, des clous sur lesquels sont suspendus quelques habits, des récipients pour l'eau (un baril, des seaux, des bassines). Les toilettes sont reliées à une canalisation qui évacue vers l'aval, entre deux maisons au niveau du ruisseau.

## **Ménage 2 : pauvreté et asservissement**

Madame est née dans les campagnes de Ksar el-Kébir. Elle est arrivée à Tanger à l'âge de 8 ans et a vécu jusqu'à son mariage à Ben Dibane. Elle a 41 ans et son mari, 45 ans, a pratiquement le même parcours : elle nous dit qu'il est gravement malade et nous ne l'avons pas rencontré. Comme sa voisine, cette femme vit de la mendicité au centre-ville. Chaque jour, elle se poste à 20 mètres de l'hôtel Minzah, s'assied sur le trottoir avec son bébé dans les bras, pendant que ses enfants arpentent les rues et les boutiques du centre-ville pour mendier aussi. Nous pensons que pour obtenir cette *place*, elle est passée par l'intermédiaire du gardien du marché du Grand Socco, son voisin. Elle n'en dira pas davantage. Elle pleure quand elle dit dépenser son argent pour soigner son mari : « *je ne garde rien. Je n'ai rien. Nous mangeons ce que l'on nous donne. On achète uniquement le pain et les bougies, et pas toujours. Tout l'argent va dans sa maladie. Je vous jure que je n'ai pas un dirham sur moi. Si je dois prendre le taxi pour aller au Grand Socco, il faut que j'emprunte* ». Elle explique qu'avant d'habiter à Houmat Saddam, elle était domestique et qu'elle a vieilli. Plus qu'un mari qui dépenserait beaucoup pour se soigner d'une maladie, cette femme ne cache-t-elle pas *l'achat d'une protection*, une forme de *proxénète qui relèverait les compteurs* ou un mari toxicomane, dans tous les cas une situation d'asservissement ?

Madame a onze enfants. Les quatre premiers, l'aîné de 22 ans et trois filles, ont quitté le domicile parental. Sept de ses enfants vivent avec elle à Houmat Saddam : un garçon de 18 ans, deux filles de 15 et 11 ans, un garçon de 7 ans, deux filles de 6 et 3 ans, un bébé de 10 mois.

Le logement est plus rudimentaire que le précédent : terrain de 60 m<sup>2</sup> à moitié recouvert d'une chape sans fondations préalables, quatre murs de briques, pas de verrou ni de WC. L'insalubrité concerne l'extérieur comme l'intérieur de la maison. Les ordures restent dans la cour, les sacs plastiques qui servent pour déféquer sont jetés dans le ruisseau des eaux usées qui passent à dix mètres du logement, les odeurs nauséabondes sont permanentes, l'atmosphère est infestée d'insectes. Le mobilier intérieur est identique à celui de la voisine. Madame explique qu'il lui est arrivé d'aller chercher l'eau à Bir Chifa et de porter quatre bidons sur son dos et quatre dans ses mains (40 litres sur plusieurs centaines de mètres de chemins non aménagés et pentus). Contrairement au ménage précédent, celui-ci n'a pas fait sa demande d'abonnement lors de la campagne d'électrification du quartier, un élément qui traduit une situation d'exclusion et de misère plus grave.

---

*n'ont plus à faire un kilomètre pour trouver l'eau ailleurs. Ils connaissent bien les fontaines des autres quartiers, mais il y a avait des problèmes. (Quels problèmes ?) On ne les laissait pas passer parce qu'ils n'étaient pas du quartier. (Avec les nouvelles fontaines, il n'y a plus de problèmes ?) Si. Trop de monde et trop de disputes, sabotage des robinets, des coupures d'une journée, l'eau qui coule trop doucement. Cette semaine la fontaine était coupée une journée entière et depuis 10 jours l'eau coule doucement* ». Une voisine ajoute : « *Hier, j'ai mis trois heures pour remplir 20 bidons. Venez me voir après (pour faire un entretien), j'habite derrière* ».

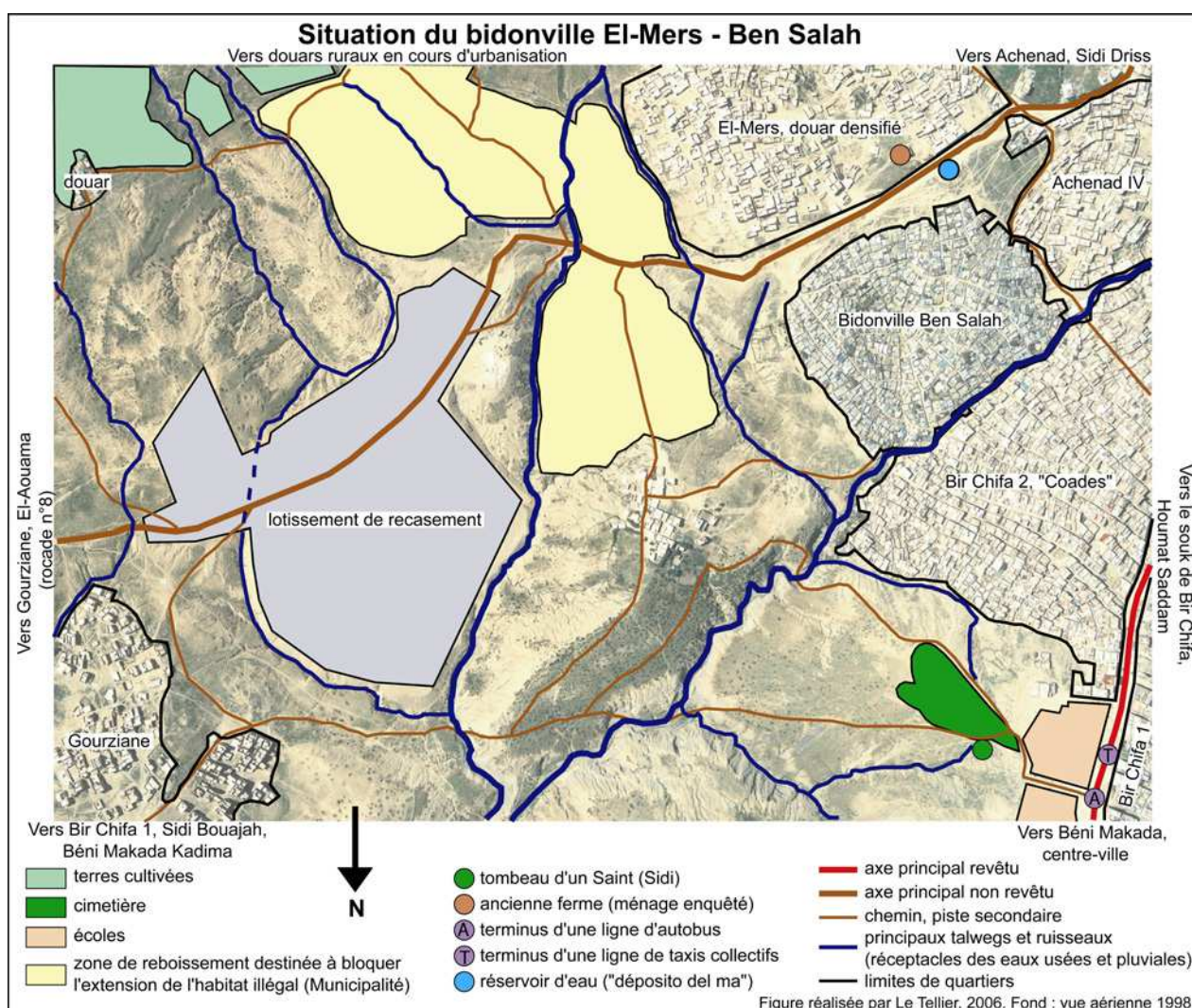
## 1.2. Le bidonville de Ben Salah en attente de recasement aux marges de Tanger

Une coupe topographique du bidonville Ben Salah<sup>19</sup> montrerait :

- à l'aval, au nord, un ruisseau à écoulement temporaire (réceptacle des eaux usées), avec de l'autre côté de l'oued le quartier Bir Chifa II appelé « Coades »<sup>20</sup> (fig. 48) ;
- à l'amont, au sud, une ligne de crête d'altitude moyenne longée par une piste qui sépare le bidonville du secteur périurbain El-Mers en cours de densification (fig. 48).

A l'ouest, s'étend le quartier non-réglementaire Achenad<sup>21</sup>, partiellement équipé et plus facile d'accès. A l'est, se situe une réserve foncière préservée par les pouvoirs publics : ce site servira de support pour le lotissement de recasement du bidonville. Au sud du bidonville et de la ligne de crête d'El-Mers, s'étend un autre bassin versant. Les douars y sont en voie d'urbanisation sous forme d'habitat irrégulier (Sidi Driss, Sidi Ahsayn, Béni Touzine, Béni Saïd, Hararine, etc., fig. 48). Une piste relie ce secteur sud-ouest de l'agglomération au secteur sud-est, également en cours de densification.

Figure 48. Situation du bidonville Ben Salah (Tanger)



<sup>19</sup> Douar Ben Salah, Hay Ben Salah, Douar El-Mers, Ard Jamaâ : plusieurs noms sont utilisés.

<sup>20</sup> Coades (*cadouss*) : conduite, canalisation d'eau (ou d'eaux usées).

<sup>21</sup> Achenad I, II, III et IV à l'ouest d'El-Mers (bien que sur les cartes topographiques le douar Achenad soit au sud de celui d'El-Mers).

### 1.2.1. Site à pentes fortes et accessibilité malaisée : un terrain délaissé hier, puis convoité par les populations pauvres dans les années 90

Plusieurs pistes et chemins accidentés et difficilement carrossables permettent d'accéder au bidonville. Aucun axe revêtu ne rejoint Ben Salah ; seule une piste, qui sépare le bidonville et le douar El-Mers, peut être empruntée par des véhicules, mais difficilement et seuls les fourgons et camions-benne s'y aventurent. Par Bir Chifa II Coades, au nord, et Achenad, à l'ouest, l'accès au bidonville est uniquement possible à pied. En hiver, la pluie et la boue renforcent les contraintes et les conditions de vie sont plus difficiles : « *il faut utiliser une civière pour emmener les malades jusqu'à la route* ». Aucun moyen de transport collectif ne dessert le bidonville. A l'intérieur de Ben Salah, les habitants peuvent utiliser des brouettes. Des colporteurs s'y rendent avec des ânes et des mules non attelés car les charrettes ne peuvent pas circuler dans les ruelles.

#### **Photographies 96. Un ruisseau entre deux versants : réceptacle des eaux usées et limite entre deux quartiers (Tanger, 2003)**



Ces photographies montrent le ruisseau qui sépare Houmat Saddam de Béni Ouriaghel II ; la configuration est la même entre le bidonville Ben Salah et le quartier Bir Chifa II Coades. Les photographies sont prises pendant l'été 2003 : *l'oued est asséché*.

Le ruisseau qui évacue les eaux usées représente une nuisance et des risques importants :

- il collecte les eaux usées, du bidonville et des quartiers limitrophes, qui stagnent et s'écoulent à ciel ouvert ;
- le lit est encombré de divers matériaux (bois, ferrailles, pneus) et d'ordures. L'écoulement est réduit en été, avec une stagnation d'eaux nauséabondes et puantes. Les habitants ont aménagé des petits ponts de bois qui sont détruits et emportés à chaque *crue-chasse d'eau* ;
- des logements sont construits à moins d'un mètre de ce ruisseau.

Le sol servant de support au bidonville, un terrain vague en pente, était utilisé comme pâturage par les *fellahs* d'El-Mers jusqu'en 1990-91. Des personnes pauvres vont être incitées, par un candidat aux élections législatives, à squatter le terrain collectif. Plus qu'un coup de force des populations décrit à Houmat Saddam, les habitants évoquent ici l'encouragement d'un homme politique qui laissera son nom au bidonville. Au cours de sa campagne électorale, cet individu aurait facilité l'installation de ménages défavorisés et la constitution du bidonville. Un fonctionnaire explique :

*« Il y avait des rumeurs comme quoi le terrain allait être aménagé pour les pauvres. Pour des locataires et des familles sans logis. Des familles se sont installées dans des baraques montées rapidement, en une nuit. Ils ont fait le partage du terrain. Ils ont planté des piquets pour délimiter les lots. D'autres ont acheté ces lots et ont à leur tour construit des baraques. Le terrain a été recouvert de zinc quelques mois ».*

Quasiment le même son de cloche chez les bidonvillois : « *Les premiers ont acheté le terrain à l'Etat par l'intermédiaire de Ben Salah. Ils étaient locataires dans les quartiers clandestins, ils vivaient chez des parents et voulaient leur propre maison. Après, il y a eu des ventes de terrains. Par exemple, quelqu'un obtient un grand terrain, on va dire 300 m<sup>2</sup>, il découpe quatre petits terrains de 50 m<sup>2</sup> et garde 100 m<sup>2</sup> pour sa famille. Il revend les autres 1 500 à 4 000 Dh le morceau* ».

Pour l'Agence urbaine de Tanger, la situation foncière du bidonville est la suivante : 90 % de terrains collectifs et 10 % de terrains privés. L'administration souligne « *les risques de pollution liés à l'absence du système d'assainissement* » et « *l'absence de ramassage des déchets ménagers qui s'entassent dans les terrains limitrophes* ».

Les données officielles sur le bidonville sont différentes selon les sources :

Plan d'action Al Omrane, 2004 : 14 hectares, 820 lots de recasement.

ANHI, 2001 :

Quartiers	Nbre ha	Nbre hab.	Constructions en dur	Baraques	% Eau	% Elec.	% Assait.
Ben Salah	7,1	360	0	60	0 %	0 %	0 %
El-Mers	16	2 200	379	0	12 %	20 %	5 %

La réalité se rapproche en 2003 des données suivantes :

**Tableau 127. Le bidonville d'El-Mers, dit Ben Salah (Tanger)**

Superficie en hectares	7
Nombre d'habitants	Plus de 5 000
Densité (nombre moyen d'habitants par hectare)	700 à 800
Nombre de logements	Env. 900
Nombre moyen de personnes par logement	base 6
Raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement, en % des logements	0 %
Raccordement au réseau d'électricité, en % des logements	0 %

Une trentaine de ménages était dénombrée en 1993 et les autorités font état de 473 baraques en décembre 1997. Il était initialement prévu 480 lots de recasement, or 930 baraques sont numérotées en 2002 : le lotissement de recasement prévu ne suffira finalement pas pour déplacer l'ensemble de la population de Ben Salah. Comment expliquer une telle densification alors que le bidonville devait être contenu et surveillé par les autorités puisque destiné, depuis sa création, à la destruction : familles nombreuses et constructions de nouvelles baraques, erreurs de comptage lors des dénombrements, tolérances et harangues politiques en période électorale, corruption des agents d'autorité locale ?

A l'intérieur du bidonville, les habitants s'accordent sur un nombre approximatif de 1 000 baraques en juin 2003. Pour eux, les dénombrements ne sont pas fiables : les agents viendraient au petit matin et numérotent les portes des baraques en leur attribuant une lettre (correspondant à un secteur) suivi d'un numéro de baraque :

*« Quand tu sors de chez toi, tu trouves un numéro sur ta porte. La peinture est encore fraîche. Mais il y a deux ou trois baraques derrière une porte. Et dans une baraque, tu vas trouver plusieurs familles. Des fils mariés qui sont obligés de vivre avec les parents. Il y a au moins 1 000 baraques, avec huit personnes par baraque minimum. Nous avons l'habitude d'être comptés comme des moutons. S'ils venaient le soir, plutôt que le matin comme des voleurs, ils pourraient bien compter. Je ne sais pas pourquoi ils ne viennent pas le soir. Ils ont peur de se faire égorger. Ils nous prennent pour des bandits. Nous en avons assez de cette réputation. Il n'y a pas de criminels ici, des pauvres et des malheureux oui, mais pas des criminels. On dirait que nous ne sommes pas des Marocains, nous sommes le peuple quand même, nous sommes pauvres mais le peuple quand même ».*

Pendant la journée, à l'intérieur du bidonville, on rencontre principalement des femmes et des enfants, ainsi que quelques hommes au chômage ou qui tiennent un comptoir épiciier. La population masculine en âge de travailler est absente le jour car au travail. C'est effectivement le soir qu'il faut venir pour interviewer un chef de ménage.

### Photographies 97. Bidonville Ben Salah, des baraques aux marges de « la ville rouge » (2003)



Ces photographies sont prises de la limite sud du bidonville : les baraques au premier plan, puis la ville non-réglémentaire bâtie en briques rouges (arrondissement de Béni Makada).

Les baraques sont construites avec des matériaux neufs ou de récupération, achetés dans les deux cas. L'investissement pour la construction et la consolidation d'une baraque peut coûter 10 000 Dh, hors aménagement et mobilier intérieur.

*« Des clous, du bois, du zinc, du ciment, du plastique et de la terre. Ce n'est pas rien, ça coûte. Environ 10 000 Dh. Certains vendent les bijoux du mariage pour monter la baraque ».*

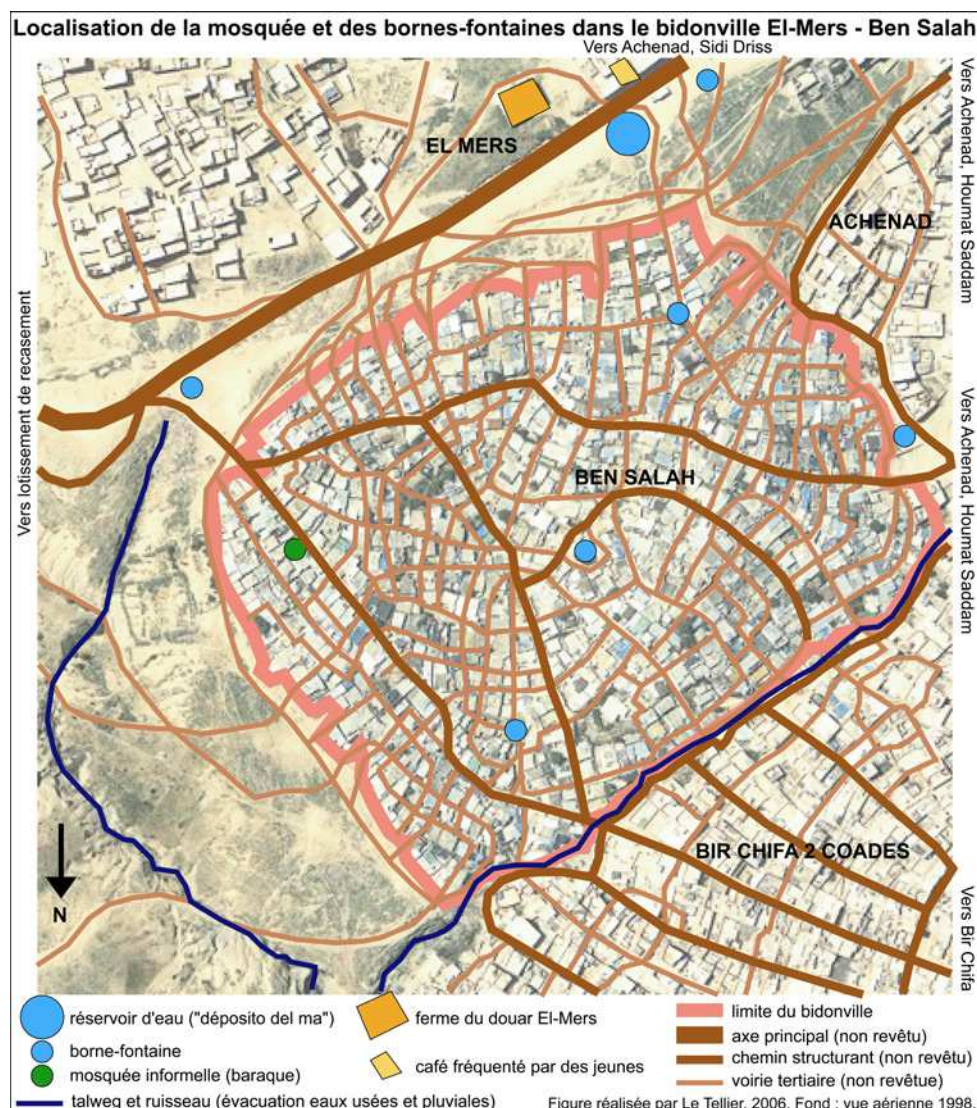
L'accès au bidonville est difficile : chemins de terre accidentés et non-carrossables. Un épicier explique qu'il fait des stocks importants à la belle saison pour éviter d'aller s'approvisionner pendant l'hiver à cause des chemins boueux. Il achète les marchandises chez les grossistes du souk de Bir Chifa :

*« Pour avoir un bon prix, j'achète 30 sacs de grains d'un seul coup. Mais je ne peux pas beaucoup stocker dans la baraque. Alors je reste au souk pour vendre 15 sacs en demi-gros, par exemple à un épicier d'un autre quartier. Je peux rester plusieurs jours à Bir Chifa, je dors là bas tant que je n'ai pas vendu. Puis, je prends un Honda pour ramener les 15 sacs qu'ils me restent. En hiver, ce n'est pas possible. Aucun fourgon n'acceptera de s'embourber quand il pleut. Tu dis « El-Mers » et les chauffeurs rigolent, ils regardent ailleurs. Même si tu montres 200 Dh, il ne te prend pas. De toute façon, si je donne 200 Dh pour le transport, alors ça ne sert à rien que je vende, je vais perdre. L'hiver, je reviens à pied ou je paie des jeunes pour porter, mais j'évite et je préfère m'organiser seul sinon je ne gagne rien ». Ce commerçant<sup>22</sup> vend uniquement des produits alimentaires de base, et de rares produits frais ainsi que des confiseries pour les enfants, mais pas de bouteilles de gaz.*

<sup>22</sup> né en 1972 à Ksar el-Kébir et fils d'agriculteur, cette personne quitte son village à l'âge de 13 ans en 1985. Il restera au service d'un chauffeur d'autocar (« graissier ») pendant quatre ans, avant de devenir aide-commerçant à Tanger. Après son mariage avec « une fille du bled, une cousine » en 1990, il loue un logement à Bir Chifa. Auparavant, il était hébergé par ses employeurs. Il construit sa baraque en 1993 à Ben Salah et explique qu'il tient son épicerie depuis 1997. Parmi ses paroles, on retiendra : « je n'ai pas d'avenir ici, alors je pense à l'émigration clandestine en Espagne. C'est la seule solution pour moi, mais ce n'est pas bon pour mes enfants. Je ne le ferai pas, mais j'y pense tous les jours. Je suis père de deux garçons et je ne peux pas les laisser. C'est à leur avenir qu'il faut que je pense. Pour moi c'est trop tard ».

### 1.2.2. Equipement limité à quelques bornes-fontaines dans le bidonville Ben Salah

Figure 49. Les bornes-fontaines du bidonville Ben Salah (Tanger, 2003)



Le bidonville est dépourvu d'accès au réseau communal d'électricité ; les habitants utilisent des bougies, des lampes à gaz et des batteries<sup>23</sup>. L'approvisionnement en eau potable est assuré par cinq bornes-fontaines installées en série à partir de trois compteurs. Etant donné que les bornes sont reliées à partir de branchements communs et que le terrain est en pente, la pression aux points d'eau est faible avec des coupures d'eau fréquente (« l'eau monte mal »). La répartition géographique des bornes-fontaines est la suivante (fig. 49) :

- deux bornes sont situées à l'extérieur du bidonville : une au sud-est et l'autre sur le flanc ouest du quartier (BF 2 et 3, tab. 128). Elles sont en dehors du bidonville, mais (sauf rares exceptions) exclusivement utilisées par les habitants de Ben Salah ;
- trois bornes sont placées à l'intérieur du bidonville. Elles sont moins pratiques (moins de robinets, pas d'écoulement souterrain de l'eau<sup>24</sup>, flaques et boue, débit réduit et coupures) : BF 1, 4 et 5 (tab. 128).

<sup>23</sup> « une bonne batterie pour la télévision se recharge une fois par mois pour 8 à 12 Dh », ce qui équivaut environ au prix d'une petite bouteille de gaz (recharge entre 10 et 12 Dh).

<sup>24</sup> C'est également le cas pour les deux bornes-fontaines situées à l'extérieur du bidonville, mais la proximité des talwegs atténue cette contrainte.

### Photographies 98. Borne-fontaine à Ben Salah (Tanger, 2002-2003)



ZOOM



BF 3 du tableau 128

**Tableau 128. Les cinq bornes-fontaines du bidonville Ben Salah (Tanger, 2003)**

bornes	année	Localisation et description
BF 1	1992	A l'intérieur du bidonville, au sud. Un compteur, évacuation par un regard bouché : les usagers ont les pieds dans l'eau. Un robinet pour le côté « hommes » et un second pour le côté « femmes ». Débit réduit, coupures fréquentes, encombrement. Usage du tuyau pour remplir les bidons sans se mouiller les pieds.
BF 2	1997	A l'extérieur du bidonville, au sud-est, à la limite entre les baraques et le quartier Achenad. A proximité d'un talweg qui longe le quartier et qui sert à l'évacuation de l'eau. Au soleil. Coffret du compteur obstrué par la boue. Un robinet côté « hommes », deux côté « femmes ». Coupures d'eau rares car proximité du réseau d'adduction qui passe dans les quartiers voisins et en bas du versant. Débit correct. Lieu de sociabilité avec quelques arbres fruitiers (figuiers, bananiers, vignes) soignés par les usagers, un comptoir-épicerie, des fils pour étendre les lessives (couverture et tapis).
BF 3	1997	A l'extérieur du bidonville, au nord, sur son flanc ouest, à la limite entre les baraques et le quartier Achenad. A proximité d'un talweg qui longe le quartier et qui sert à l'évacuation de l'eau. Au soleil. Coffret du compteur obstrué par la boue. Un robinet côté « hommes », deux côté « femmes ». Coupures d'eau rares car proximité du réseau d'adduction qui passe dans les quartiers voisins et en bas du versant. Débit correct. Lieu de sociabilité avec quelques arbres fruitiers (figuiers, bananiers, vignes) soignés par les usagers, un comptoir-épicerie, des fils pour étendre les lessives (couverture et tapis).
BF 4	5 juin 1999	Au cœur du bidonville. Compteur depuis 2002. Coffret du compteur sans plaque et compteur bloqué. Quatre robinets. Evacuation par un trou dans une dalle sur la terre, puis à ciel ouvert.
BF 5	2002	A l'intérieur et au nord-est du bidonville. Un robinet

Nous n'avons pas de données sur les volumes distribués aux bornes-fontaines à Ben Salah<sup>25</sup> ; il y a environ une borne pour 1 000 habitants.

A propos des bornes-fontaines, la comparaison entre le bidonville Ben Salah et le quartier Houmat Saddam montre que :

- contrairement au quartier clandestin bâti en dur, plusieurs bornes-fontaines sont situées à l'intérieur du bidonville. Si les autorités ont veillé à ne pas installer de fontaines dans Houmat Saddam, pour ne pas laisser entendre une amorce de régularisation, elles ne prennent pas cette précaution à Ben Salah car les habitants du bidonville savent que les baraques sont destinées à être détruites, qu'ils n'auront ni autorisation officielle ni permission officieuse de construire et qu'ils devront partir vers un lotissement de recasement (ce qui n'empêche pas les personnes d'envisager de bâtir dans le bidonville pour faire pression sur les responsables afin qu'ils accélèrent la procédure de déplacement) ;

<sup>25</sup> Dans les documents fournis par Amendis, on ne peut pas distinguer les bornes-fontaines du bidonville de celles des quartiers voisins (El-Mers, Achenad).

- dans un quartier comme dans l'autre, l'usage du tuyau aux bornes-fontaines est rare (inexistant dans le bidonville), parce qu'il n'y a pas beaucoup de points d'eau par rapport au nombre d'habitants (environ une borne-fontaine pour 1 000 habitants).

Les bornes sont utilisées de manière continue, l'attente peut y être importante et les habitants n'acceptent pas que le point d'eau soit monopolisé par des *usagers du tuyau*. Ces derniers sont néanmoins présents, de manière marginale, à Houmat Saddam ; la différence avec le bidonville peut s'expliquer par des consommations individuelles d'eau supérieures dans les espaces bâtis en dur. Les usages de l'eau sont réduits en bidonville (pas de douche, pas besoin d'eau pour construire, évacuation plus sommaire des eaux usées). Les bidonvillois précisent qu'utiliser beaucoup d'eau pour les tâches domestiques représente des contraintes, en particulier à cause de la boue que cela entraîne. « *J'utilise la moitié d'un bidon pour faire la vaisselle* », « *je garde l'eau de la vaisselle dans une bassine pour les toilettes* » disent des mères à Ben Salah. Les gens balaient les pas-de-porte et les ruelles dans un bidonville, tandis que les mères aspergent le sol dans les quartiers bâtis en dur.

Les habitants de Ben Salah expliquent qu'ils se sont cotisés entre voisins pour aménager des conduites d'évacuation des eaux usées. Ces réseaux informels sont fragiles (cassures et fuites) et enfouis peu profondément. Les conduites reliées forment un linéaire qui suit le tracé des principaux chemins. Les eaux usées sont ainsi drainées vers l'aval dans le ruisseau qui sépare le bidonville et le quartier Bir Chifa II Coades. Seules les baraques situées en bordure du quartier ont des puits perdus ou déversent directement les eaux usées dans les talwegs. La majorité des baraques de Ben Salah disposent d'un WC.

D'après les habitants, le ramassage des ordures ménagères était assuré par un cantonnier-charretier, mais il faisait mal son travail et déposait les ordures à proximité du bidonville. Alors, les bidonvillois ont cessé de le rémunérer et il n'est plus venu. Ensuite, un *fquih* a pris en charge l'entretien du bidonville. Chaque ménage lui donnerait 20 Dh par mois : 10 pour le ramassage des ordures ménagères et 10 pour l'entretien de la mosquée et l'enseignement coranique des enfants. Ces informations peuvent paraître étonnantes :

- comment une personne peut-elle assurer le nettoyage du quartier et de sa mosquée, ainsi que l'apprentissage du Coran aux enfants ? Les femmes contribuent à l'entretien des chemins du bidonville et les habitants apportent directement leurs ordures à l'extérieur ;
- comment une personne peut-elle dispenser l'éducation coranique à tous les enfants du bidonville ? Seule une partie des enfants fréquentent ce *mcid* informel ;
- si 900 ménages donnent mensuellement 20 Dh chacun au *fquih*, celui-ci serait un homme riche, avec environ 18 000 Dh de revenus mensuels ! Il est fort probable, étant donnée l'insolvabilité de nombreux ménages, que tous ne payent pas ou bien pas régulièrement. A moins, que le *fquih* prenne d'autres frais à sa charge ou qu'il agisse bénévolement par bienfaisance. Sinon, de l'argent peut être versé à une organisation (religieuse) ou à une personne.

Il n'y a pas de mosquée officielle à Ben Salah. Deux mosquées « en zinc » ont été successivement ouvertes puis détruites par les autorités parce qu'elles étaient situées à l'extérieur du bidonville. Ensuite, « *un bienfaiteur a donné 5 000 Dh pour le zinc et les tapis. A l'intérieur du bidonville, c'est autorisé* (seulement toléré en réalité). *Le fquih s'occupe du mcid depuis 1999, mais le mcid ne marche pas bien. Monsieur X (un élu communal) a promis de l'argent pour le mcid, mais le fquih et ses amis ont volé l'argent. Il n'y a pas beaucoup de pères qui envoient leurs fils au mcid car il n'y a pas de local et la mosquée est trop petite* ».



De nombreux enfants de Ben Salah ne sont pas scolarisés. Les écoles primaires des quartiers voisins sont éloignées et manquent de places. Les fillettes accompagnent et aident les mères dans les tâches domestiques. Les garçons jouent dans les chemins et autour du bidonville ; ils répondent à l'appel de leur mère pour faire les commissions. Pour faire cuire le pain, les femmes de Ben Salah envoient les enfants aux *faran*<sup>26</sup> des quartiers voisins (El-Mers notamment et Achenad secondairement). Les habitants boudent le four et la téléboutique de Bir Chifa II Coades car ces commerces appartiennent au *moqqadem* du quartier.

**Photographies 99. Four traditionnel collectif de type rural (quartier Somale, Tétouan, 2003)**



Il est impossible de construire un four à l'intérieur d'un bidonville, en raison des risques d'incendie et du difficile approvisionnement et stockage du bois. C'est pourquoi, et bien que ce ne soit pas le cas à Ben Salah (sans doute trop récent), des fours traditionnels de type rural sont souvent placés en bordure des bidonvilles, mais pas à l'intérieur. Les habitantes en assurent une gestion collective et l'usage en est libre et gratuit.

Le hammam le plus proche du bidonville Ben Salah se situe en face du marché de Bir Chifa. Les autres commerces et services, hormis les comptoirs-épiciers de Ben Salah et les épiceries des quartiers voisins, sont ceux des souks de Bir Chifa et de Ben Dibane.

*1.2.3. Ben Salah, conscience civique ou obéissance et relations de subordination ?*

L'étude de Ben Salah montre des formes de mobilisation et de revendication des habitants. Peuvent-elles être interprétées comme la marque d'une conscience civique ou plutôt d'une position de subordination en vue d'obtenir protection et faveurs ?

A propos de l'entretien et des réparations des bornes-fontaines, il nous est dit : « *Nous n'appelons pas la compagnie quand il y a un problème avec une fontaine. Si la compagnie vient, alors elle coupe l'eau mais elle ne revient pas pour réparer. Nous avons une clé pour fermer l'eau. (...) Les plombiers font les réparations. Ensuite ils font du porte-à-porte pour se rembourser. Les gens donnent ce qu'ils peuvent : 5 Dh par famille, mais si tu n'as que 2 Dh, alors tu donnes 2, et si tu n'as rien, alors tu ne donnes rien. Tu n'es pas obligé de donner. Si tu ne donnes pas parce que tu ne peux pas, ce n'est pas grave. Si tu ne donnes pas et que tu achètes quelque chose, alors c'est la honte. (...) Quand le plombier s'est remboursé, il arrête de demander* ».

Autre type de mobilisation à propos de l'accès à l'électricité. Des chefs de ménage expliquent avec entrain, qu'ils projettent de se brancher clandestinement sur le réseau d'électricité installé dans les quartiers voisins. Leur volonté est de disposer d'énergie électrique ; ils entendent aussi faire réagir les autorités et la compagnie à travers cette électrification « *par force* » :

« *Nous voulons faire entrer l'électricité par force. Pour eux, les fils tirés sont des pertes. Quand ils s'en rendront compte, peut-être qu'ils installeront l'électricité. Nous en avons besoin. Ce n'est pas juste : à Achenad par exemple, des familles sont arrivées après les baraques, or ils ont pu construire et avoir l'électricité. Pourtant c'est du clandestin. Pourquoi nous avoir dit de nous installer si c'est pour vivre comme des animaux ? Les politiques n'ont pas tenu leur parole, on doit les forcer à agir* ».

Le souhait des habitants d'une reconnaissance par les autorités se manifeste aussi à travers l'espoir d'une régularisation *in situ* ou d'un relogement hors site.

<sup>26</sup> *Faran* : four collectif privé.

Depuis leur installation, les bidonvillois savent que l'occupation des terrains communaux est illégale. Le Makhzen leur a rapidement fait comprendre que leur situation était temporaire et transitoire. Ils s'attendent donc à être relogés. S'ils sont prêts à quitter le terrain, ils veulent aussi que cela se fasse dans des délais brefs et dans de bonnes conditions car l'attente est jugée longue et angoissante. La plupart préférerait néanmoins construire sur place et de pas être déplacée. Les habitants se sont habitués au bidonville, ainsi qu'à un quotidien et des pratiques routinières dont il est difficile de se défaire. Ils ont du mal à se projeter dans l'avenir (tant que leur situation n'est pas stabilisée). Comme pour l'électricité, afin de faire réagir les autorités, ils menacent de bâtir des maisons « *par force* ». S'ils (s') attendent (à) une opération de recasement (plus imposée qu'acceptée de gré), ils annoncent qu'ils vont construire en dur pour poser un ultimatum symbolique aux responsables :

*« Nous nous sommes mis d'accord pour attendre la fin de l'été. Si le 31 août (2003) rien n'a changé, s'ils ne nous donnent pas de terrain, alors nous construirons ici par force, comme ils ont fait à Houmat Saddam. Nous avons trop attendu. Quand j'attends, je ne prépare pas la suite : nos fils seront bientôt mariés et nous n'avons rien pour eux ». 30 mois plus tard, en janvier 2006, le bidonville n'a pas changé, mais le lotissement de recasement est prêt et l'opération de déplacement va être lancée au printemps.*

*« Les agents de la municipalité ont fait visiter le quartier aux ingénieurs et aux techniciens au début de l'année. Ils ont promis des terrains. Mais personne n'est revenu, pas de nouvelle depuis six mois. Ils font les mêmes promesses de relogement depuis dix ans, mais rien ne vient ».*

*« Ils contrôlent le quartier. Ils interdisent de construire. Impossible de faire passer un camion de briques ici sans que le moqqadem et l'armée n'arrivent tout de suite. Celui qui construit aura sa maison détruite. Il pourra aller en prison. Si quelqu'un arrive à faire passer un camion de briques ou des ferrailles, le Makhzen sera ici avant que le camion décharge ».*

Les habitants souhaitent être considérés et bénéficier de marques d'intérêt de la part du pouvoir. Il y a une volonté de visibilité chez les bidonvillois parce qu'ils sont tenus à l'écart, or cette question de visibilité pour les autorités se limite à des aspects sécuritaires. Les revendications sont oralement formulées par des responsables désignés parmi les habitants et elles sont adressées au caïd. Chaque élection communale ou législative apporte son lot d'espoirs. Les habitants souhaitent que, une fois élus, les candidats s'occupent de leur cas :

*« Les hommes politiques, on ne les voit que pour les élections. Celui qui est élu achète les voix : un billet de 200 Dh. Il s'est fait sa clientèle. Il a gagné les élections à cause de la crédulité des gens. Nous n'avons eu que des problèmes avec lui. Il nous a dit de nous installer et ensuite ils nous menacent d'expulsion. En s'installant, on pensait qu'on pourrait construire, maintenant on nous dit de partir » (les habitants disent que la distribution de billets de 200 Dh n'a pas lieu à l'occasion des élections de 2002).*

Lors des enquêtes réalisées en 2003, nos interlocuteurs cherchent à nous placer en « porteur du message » aux responsables pour faire remonter leur mécontentement. Ils ont le sentiment d'être abandonnés et nous sommes pris à témoin. Avant les présentations protocolaires des entretiens, les personnes pensaient que nous étions des ingénieurs venus s'occuper de l'organisation du recasement. D'autres nous avaient imaginé « *assistante sociale d'une association de Nçara* (Chrétien) ».

Les chefs de ménage du bidonville déplorent les problèmes auxquels ils sont confrontés pour obtenir des documents officiels auprès des administrations. Carte d'identité<sup>27</sup>, acte de naissance, légalisation de signature restent des papiers difficiles à obtenir ; « *sauf la carte d'électeur. Et tu sais pourquoi : pour gagner les élections* ».

---

<sup>27</sup> Sur leur CNI (carte nationale d'identité), l'adresse mentionnée est « Bir Chifa » ou « Bir Chifa II Coades », quand ce n'est pas l'adresse précédente de l'intéressé qui est indiquée. « *Certains ont un piston pour avoir le numéro de la baraque sur la carte nationale* » : ceci ne veut pas dire grand chose en terme de localisation puisque la nomenclature et la numérotation des ruelles et des logements changent à chaque dénombrement, mais c'est un signe de stabilité et de reconnaissance, une forme d'« attestation d'habiter légalisée ».

*« Pour entrer au dispensaire, tu es obligé de payer le café car les fonctionnaires refusent de mettre le cachet sur le livret de famille lorsque les enfants naissent. Ils ont peut-être peur que nous demandions un terrain pour nos fils quand ils nous déplaceront ».*

D'après nos interlocuteurs, les démarches administratives sont encore plus compliquées pour les personnes installées à partir de 1994, année qui marque une nouvelle étape dans le peuplement et la densification du bidonville. A la municipalité seraient affichés les résultats du dernier dénombrement avec les noms de chaque ménage ; un fait qui présage des changements futurs plus attendus que souhaités par les intéressés.

Les bidonvillois considèrent les baraques comme une situation transitoire. Ils disent qu'ils étaient confiants quant à l'action publique à l'égard des pauvres lors de l'intronisation du nouveau monarque et ils espèrent une décision royale pour régler leurs problèmes. Après plus d'une décennie d'existence, effectivement sous le règne de Mohammed VI, le bidonville fera prochainement l'objet d'un recasement. C'est dire que, si les opérations de lutte contre l'habitat insalubre existaient avant le changement de règne de 1999, le renouveau que connaît le Nord marocain s'accompagne d'une relance dynamique et soutenue des projets d'habitat, particulièrement à Tanger. Toutefois, à la différence de Villa Harris, le bidonville Ben Salah est situé dans un secteur ni stratégique ni *visible* de l'agglomération. En dépit des contrastes de taille et d'ancienneté entre les deux bidonvilles, *les bidonvillois de l'arrondissement de Béni Makada* doivent attendre davantage le recasement que leurs homologues situés à proximité de la baie de Tanger ; les méridionaux situés dans un secteur ni stratégique ni visible sont défavorisés.

En janvier 2006, un fonctionnaire tangérois répond à nos demandes d'informations sur les évolutions à Ben Salah : *« la Holding Al Omrane (ex-ANHI) est en cours de recaser la moitié du bidonville dans la tranche 1 du lotissement El-Mers (travaux d'équipement achevés à 100 %), ceci libérera le terrain pour la réalisation de la tranche 2 dudit lotissement pour le recasement de l'autre moitié (c'est ce qui était déjà imaginé en 2003 et confirmé en 2004). Les bidonvilles sont en cours d'élimination totale à Tanger, le bidonville de Ghandouri (Villa Harris) est déjà recasé dans le lotissement Sania. Notre ministère semble être rentable et efficace. Tanger a changé de visage, le wali a attaqué les empiétements sur le domaine communal, c'est une action à encourager. Mais en principe ça fait partie des responsabilités du président de la Commune. Cette situation m'inquiète beaucoup : les urnes au Maroc font ressortir des élus corrompus et fainéants. C'est la responsabilité des électeurs bien sûr et donc leur faute si les élus ne font rien. Le Maroc marche à deux vitesses : un Roi qui exprime son amour à sa patrie et des élus qui démontrent qu'ils sont des hors-la-loi ».*

Ben Salah est donc destiné à être évacué à court terme. Sous la responsabilité de l'ANHI, soutenue par l'UE (programme MEDA<sup>28</sup>), le lotissement El-Mers est aménagé en 650 lots : 450 (480 ?) pour les bidonvillois de Ben Salah, le reste étant des lots de prévention et de péréquation<sup>29</sup>. Les lots aménagés pourront accueillir uniquement la moitié des ménages de Ben Salah. Les autres seront déplacés dans un second temps, après l'aménagement du terrain libéré par les familles évacuées en premier<sup>30</sup>.

---

<sup>28</sup> 7 millions d'euros dont le tiers pour la restructuration de Houmat Saddam où il y a 44 logements destinés à la destruction : les occupants pourront bénéficier d'un lot de recasement dans le cadre de l'opération El-Mers.

<sup>29</sup> définitions *in* Navez-Bouchanine, 2002, *Ibid*.

<sup>30</sup> « en premier » ne va pas dire ici prioritairement dans la mesure où le quartier est arbitrairement découpé en deux parties géographiques sans considération quant à la solvabilité ou l'influence des ménages, ce qui oblitère d'ailleurs en partie des formes de corruption des agents.

Pour les chefs de ménage, la procédure est simple : ils remplissent des fiches avec l'aide d'agents de l'ANHI et de la municipalité. Elles sont ensuite certifiées par le caïd qui les remet aux services de l'ANHI. Puis l'établissement public attribue une parcelle de 60 à 80 m<sup>2</sup> à chaque bénéficiaire. Le site du lotissement de recasement a fait l'objet de terrassements, avec aménagement des voies dont les principales sont revêtues.

Chaque lot de recasement pourra être raccordé aux conduites d'assainissement préalablement installées. Ensuite, les branchements à l'eau et à l'électricité, en OBS, seront autorisés si les ménages acquittent les montants dus à l'ANHI<sup>31</sup> (il faudra néanmoins qu'Amendis complète les réseaux).

#### **Photographies 100. Lotissement El-Mers, site de recasement du bidonville Ben Salah (2003-2004)**



*Photographie de gauche* : première voie revêtue du lotissement El-Mers (mai 2003).

*Photographie du milieu* : vue prise du lotissement sur le versant reboisé qui le sépare du bidonville Ben Salah ; au dernier plan, on aperçoit le douar urbanisé El-Mers qui s'étend sur un autre bassin versant au sud du bidonville. L'action de reboisement visait à éviter l'extension des tissus insalubres sur une zone exposée aux risques (réserve foncière gelée).

*Photographie de droite* : prise du lotissement. Ce dernier est entouré de vastes terrains vides ; il est séparé des quartiers Bir Chifa et Gourziane par un cimetière et des terrains en friche (fig. 48).

L'évacuation du bidonville Ben Salah est prévu depuis le milieu des années 90. Parmi les motifs du retard figurent le sous-dimensionnement du lotissement de recasement prévu par rapport à la population du bidonville, des problèmes techniques et financiers, ainsi que le caractère non-prioritaire du secteur (étant donné qu'il n'est pas visible en comparaison à d'autres tissus insalubres de la ville).

Ce projet de recasement a failli être abandonné, en raison de son ampleur et de son coût, à la faveur d'un projet d'habitat économique sur le lotissement d'El-Mers, mais les couches urbaines moyennes auraient-elles souhaité habiter un secteur marginalisé et difficile d'accès comme celui-ci ?

Les autorités pouvaient-elles encore repousser (dans le temps) un relogement promis aux bidonvillois ? Ces derniers ne s'impatientaient-ils pas, ce qui représentait des risques pour l'ordre public ? Le soutien de l'Union européenne, à travers le programme MEDA, n'a-t-il pas contribué à la relance du projet ?

L'Europe a-t-elle émis une conditionnalité de son aide à la faveur du recasement ? Sans cela, la voie choisie par les autorités aurait-t-elle pu être celle de la *durcification* et de la restructuration *in situ*, comme dans le quartier voisin Houmat Saddam ?

---

<sup>31</sup> On nous parle de quatre tranches de 2 500 Dh. Les raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité seront autorisés après le premier versement et la construction d'une pièce en dur. Le dernier versement aboutira en principe sur l'attribution d'un titre foncier légal.

### **1.3. Synthèse intermédiaire. Comparaison entre le quartier clandestin Houmat Saddam et le bidonville Ben Salah**

Tout d'abord, et c'est sans doute le point le plus important sur le devenir de ces quartiers, Houmat Saddam est bâti sur des terrains privés (statut *melk*)<sup>32</sup>, tandis que le statut foncier à Ben Salah est collectif (c'est-à-dire communal, *ard jamaâ*). Si dans les deux cas, l'intervention des élus et candidats aux élections a légitimé une installation illégale en 1991-92, et bien que cela reste *in fine* discutable (différentes versions des faits), l'occupation à Béni Ouriaghel s'apparente à un coup de force de la population, tandis qu'à Ben Salah, en témoigne le nom du bidonville, les habitants ont suivi les encouragements d'un élu. Par conséquent, l'habitat en dur sera toléré, si ce n'est encouragé, à Houmat Saddam, sur des terrains privés, alors qu'il sera fermement proscrit à Ben Salah où le sol relève du domaine communal. Les autorités n'ont pas envisagé de possibilités de *durcification* et d'actions de restructuration, ni d'opportunité de régularisation *in situ*, pour le bidonville Ben Salah ; elles annonçaient ici une évacuation avec un dédommagement (recasement ou relogement). Le même discours s'est-il fait entendre à Houmat Saddam ? La différence de tolérance quant au bâti en dur explique que Ben Salah est resté sous les feux des autorités (surveillé), tandis que Houmat Saddam représente le quartier de l'ombre. La restructuration à Houmat Saddam et le recasement pour Ben Salah sont l'aboutissement de deux principes : a) les pouvoirs publics n'organisent pas de recasement pour libérer un terrain de statut privé, b) ils mènent des actions de restructuration *in situ* dans les quartiers *en dur*.

Houmat Saddam s'est greffé sur l'ensemble Béni Ouriaghel, c'est-à-dire sur d'autres tissus bâtis, tandis que Ben Salah n'avait pas, au départ, de quartiers directement limitrophes : le bidonville a été parachuté sur des terres collectives peu exploitées. La situation géographique de Houmat Saddam est *a priori* plus favorable car le quartier clandestin est moins éloigné des principaux axes que le bidonville en retrait des voies structurantes.

On aurait pu penser que, parce qu'il est construit en dur, mieux situé géographiquement (proximité des axes structurants et des équipements collectifs : école, dispensaire) et davantage équipé (électricité, téléphone), Houmat Saddam s'en sortirait mieux que Ben Salah. Contre toute attente, c'est le bidonville apparemment moins favorisé qui semble connaître une évolution plus favorable. Alors que la situation sanitaire de Houmat Saddam est dramatique, en témoigne les conditions de vies des mendiants décrites *supra*, les bidonvillois pourront bénéficier d'une parcelle sur un terrain aménagé et équipé. Les habitants de Houmat Saddam restent dans le clandestin, tandis que ceux de Ben Salah vont pouvoir obtenir un titre de propriété. L'accès à l'eau par raccordement individuel et à l'assainissement sera possible pour les ex-bidonvillois, mais les habitants de Houmat Saddam devront attendre plusieurs années.

C'est aussi dans le quotidien des deux marges urbaines que des différences s'observent. A Ben Salah, les habitants prennent soin de l'intérieur du quartier : les ruelles sont balayées, les déchets déposés à l'extérieur, il n'y a pas d'écoulements importants des eaux usées, les enfants n'ont pas de problèmes dermatologiques apparents, ils restent autour des mères. A Houmat Saddam, des formes de violences physiques et verbales sont exprimées entre voisins sur le mode « loi de la jungle ». Les bornes-fontaines sont continuellement prises d'assaut par les enfants les plus petit(e)s<sup>33</sup> soumis à l'arbitraire des plus grand(e)s. Les enfants sont malades et manquent de soin. Des islamistes sont postés devant les comptoirs épiciers :

---

<sup>32</sup> Des fonctionnaires disent cependant, comme pour le quartier Hafa et les arènes (*Plaza Toros*), que « le terrain a été racheté un dirham symbolique par la Commune ».

<sup>33</sup> Dans tous les quartiers pauvres étudiés, des enfants portent l'eau, mais c'est à Houmat Saddam que nous avons observé les plus jeunes qui portaient difficilement les bidons pleins.

habillés à l'afghane, ils font régner l'ordre avec une lanière à la main et sont craints des femmes et des jeunes. Rien à voir avec les marques d'affection que portent les épiciers « fournisseurs de bonbons » aux enfants de Ben Salah. C'est à Houmat Saddam que nous avons rencontré une femme qui ne savait pas dire combien elle avait d'enfants, et que ses fils – chétifs, pieds nus – se sont battus pour un morceau de pain.

Inquiété par la présence des *barbus*<sup>34</sup> sur notre passage à Houmat Saddam, notre traducteur s'était exclamé en gesticulant de manière exagérée pour nous montrer un nourrisson nu portant à la bouche des excréments qui s'écoulaient dans un ruisseau où l'enfant était assis : c'était une manière de dissuader les personnes qui nous attendaient de pied ferme de nous importuner et de leur montrer qu'en laissant cet enfant ainsi ils n'avaient certainement pas de leçon à donner (nous nous sommes salués en nous croisant).

Nous avons livré aux habitants du bidonville ce qui n'était encore que des impressions sur les différences entre Ben Salah et Houmat Saddam. Pour eux, « *le jour où les gens construiront clandestinement, il y aura les mêmes problèmes qu'à Houmat Saddam. La construction pose le problème des gravats, des poubelles, des eaux usées. On ferme la porte et on ne voit pas ce qu'il y a dehors* »... l'habitat en dur ne s'accompagne pas d'un renouvellement des formes de sociabilité et de vie en communauté que produisait l'habitat rural ou/et en baraques.

### ***Présentation des quartiers voisins de Houmat Saddam et de Ben Salah***

#### **El-Mers : l'équipement progressif d'un douar en cours d'urbanisation**

El-Mers, au sud de Ben Salah (fig. 46 et 48), était un douar encore peu peuplé à la fin des années 80. Avant l'apparition du bidonville, le terrain était utilisé par les *fellahs* d'El-Mers ; c'était un terrain vague qui servait de pâturage et à la cueillette de plantes fourragères : « *il n'y avait que de la boue et de la paille* ».

Nous avons réalisé un entretien avec un paysan, né et vivant à El-Mers, ainsi qu'avec son épouse et ses fils. Propriétaire d'une *maison-ferme* sur la ligne de crête qui plonge vers le bidonville Ben Salah au nord (fig. 46 et 48), ce *fellah* a vu la vague urbaine de Béni Makada gagner son douar. Il explique qu'avant les années 90, il y avait moins de 40 ménages au douar, contre plusieurs centaines aujourd'hui : « *avant, on connaissait tous nos voisins, maintenant on ne connaît pas celui qui habite à cinq minutes* ». Il vivait de l'agriculture : « *on allait vendre en ville et on ramenait ce que nous ne produisions pas* ». Les revenus agricoles ont progressivement diminué et, avec un phénomène de pluriactivité, l'agriculture est devenue une ressource d'appoint : « *nous avons gardé un peu de bétail et nous sommes allés travailler en ville, mais on a du vendre nos terres pour survivre* ». Ce chef de ménage continue à faire de l'élevage<sup>35</sup> pour lui et ses voisins, mais il ne vend pas ses animaux au marché. Il garde les animaux des autres et leur en vend, une forme d'économie *post-rurale* ou *ante-urbaine*. Trois de ses fils travaillent : un coiffeur, un gardien d'immeuble, un portefaix qui offre ses services pour les travaux de construction dans le secteur.

« *Nous avons des puits, mais nous manquons d'eau. Il fallait remplir les bidons au lever du jour. (...) La plupart des puits donnaient de l'eau qui rendait malade : on s'en servait pour arroser le jardin et pour les animaux. Pour boire, on prenait l'eau à la fontaine des autres quartiers. (...) L'eau est arrivée à El-Mers avec le réservoir en 1975. (...) Cinq familles de fellahs ont alors demandé le compteur*<sup>36</sup>. (...)

<sup>34</sup> C'est ainsi que sont appelés les fondamentalistes religieux.

<sup>35</sup> Il nous offre un verre de lait de sa production.

<sup>36</sup> Notre interlocuteur avait contracté un abonnement à l'eau en 1975, puis plus tardivement à l'électricité lors de l'installation du réseau. Il a eu des problèmes avec la RAID : les factures ne correspondaient pas à ses

*La compagnie a installé cette fontaine à cent mètres du réservoir le long de la piste, mais l'eau monte mal ici et elle est souvent coupée. Ma femme surveille le retour de l'eau et la queue à la fontaine ».*

Le réseau électrique est installé en 1999 : le raccordement individuel coûte environ 6 000 Dh. Des téléboutiques sont ouvertes au début des années 2000 (après l'installation du réseau téléphonique). L'éclairage public est mis en place en 2002. Les eaux usées sont évacuées par des installations individuelles qui rejettent dans les talwegs. La collecte des déchets ménagers est assurée par un cantonnier-charretier (en principe rémunéré 10 Dh par mois et par ménage). Il s'agit du même charretier qui, avec ses fils, assure ce service depuis le début des années 90 ; il ramasse uniquement les ordures des ménages qui le paient. Les deux fours collectifs ont été créés sur initiative des nouveaux habitants parallèlement à la densification du secteur. Une seconde mosquée, marqueur de l'urbanisation récente, est édifiée à El-Mers en 2000. Le hammam utilisé par les habitants est situé à Bir Chifa.

Les équipements scolaires sont situés en dehors du quartier. Une situation identique pour les services de santé. La difficulté d'accès du douar représente une contrainte importante pour transporter les malades. Beaucoup de femmes accouchent sur place, avant l'arrivée des secours ou de prendre un taxi. La « rocade n° 8 » planifiée, mais en attente d'achèvement, permettra de joindre la commune périurbaine El-Aouama à la route de Rabat *via* Ben Dibane, en contournant par le Sud les marges périphériques de l'agglomération (arrondissement de Béni Makada, fig. I et II). Cet axe reprendra le tracé de plusieurs pistes dont celle qui passe devant El-Mers. Les difficultés et retards de réalisation de cette voie s'expliquent par le fait que les plans d'aménagement ne tiennent pas compte de la réalité du terrain (topographie et bâti existant). A El-Mers, les emprises du tracé sont appelés *El-Mers Ard Daola* (terrains d'Etat d'El-Mers). Or, les autorités locales étant peu présentes (à moins que les agents de proximité soient soudoyés), le bâti s'étend au bord de la piste en en réduisant la largeur. Dans ces conditions, le tracé de la voie revêtue devra être détourné ou bien les responsables procéderont à des expropriations et démolitions pour mener à terme ce projet de rocade.

#### **Photographies 101. Urbanisation du douar El-Mers aux marges de Tanger (2002-2003)**



L'occupation du domaine public n'est pas la seule forme d'habitat non réglementaire qui se développe également sous forme de lotissements et de mitage irrégulier sur les terres de statut *melk* du douar El-Mers ; « *Le voisin a acheté en 1998 à 100 Dh le m<sup>2</sup>. En 2003, le même propriétaire vend à 700 Dh. Moi, je garde mes terres pour mes fils. Quand ils en auront besoin, quand ils se marieront, elles vaudront peut-être de l'or* ».

#### **Bir Chifa II Coades, un quartier d'habitat non réglementaire en cours d'inclusion urbaine**

Bir Chifa II Coades (16,7 ha) est séparé du douar El-Mers par le bidonville Ben Salah (fig. 48). Un entretien avec des chefs de ménage rapporte que *Coades* s'est constitué en 1975 sur des terrains collectifs divisés en lots et vendus « *par la Commune* ». Un particulier aurait acheté plusieurs terrains ensuite morcelés illégalement puis revendus. *A priori*, tous les ménages disposeraient d'un acte de vente *adoulaire* que certains ont pu faire légaliser par la

---

consommations et il a reçu un commandement à payer 9 000 Dh d'arriérés. Il refusait de payer cette somme, alors la régie lui a retiré le compteur en 2001. Un voisin, à qui la régie réclamait 20 000 Dh, a pu négocier sa dette et la faire ramener à 2 000 Dh.

municipalité pour lancer une procédure en vue d'obtenir un titre foncier (*moulkia*). Les maisons individuelles, avec des murs mitoyens entre-elles, ont succédé aux baraques. La densification du quartier et sa restructuration sont associées dans les représentations à l'arrivée de migrants Rifains dans le contexte des sécheresses successives des années 90.

Cinq bornes-fontaines sont installées au cours des années 70, le maximum est atteint en 1995 avec sept bornes. Trois fontaines sont fermées en 1997 après une campagne de branchements individuels à l'eau<sup>37</sup>, une campagne qui arrive après deux décennies de demande aux élus. Deux bornes-fontaines sont encore en service en 2003 et il y a environ un domicile sur dix sans raccordement à l'eau à *Coades*.

Les raccordements individuels à l'eau sont permis après la densification du quartier et des actions sommaires de restructuration, et une fois que les baraques étaient remplacées par des maisons. Aujourd'hui, les logements de Bir Chifa II *Coades* présentent un bon niveau de finitions bien que toutes les façades ne soient pas enduites et que les ferrailles dépassent encore des toits. Cette situation traduit une demande suffisamment solvable pour que la population acquitte les factures d'eau et d'électricité. Est-ce en raison de cette potentielle rentabilité économique que les services essentiels ont été mis en place ou bien parce que l'accès à l'eau potable par bornes-fontaines, dans des tissus densément peuplés et bâtis, remettait en question la soutenabilité environnementale et sociale du quartier ? D'après nos interlocuteurs, les autorités ont conditionné les branchements individuels à l'eau par la construction d'un réseau d'évacuation des eaux usées à la charge des habitants<sup>38</sup> (sur ce point, la légitimité de la facturation de la taxe d'assainissement – proportionnelle aux volumes d'eau consommés – ne peut-elle pas être discutée puisque l'opérateur n'a pas investi dans les réseaux d'assainissement ?).

Le quartier regroupe trois mosquées (avec une école coranique pour celle des *Rouafa*) et un jardin d'enfants privé qui a ouvert en 1996. Deux mosquées sont construites en 1983, elles succèdent aux édifices *en zinc* : « *la mosquée des Rouafa* » et celles des autres habitants qui se présentent comme des Tangérois venus d'autres quartiers insalubres (bidonvilles et patios) ; accéder à la propriété à *Coades* a été vécu par les intéressés comme une forme d'ascension sociale. La troisième mosquée aurait été financée par un bienfaiteur qui accompagnait Ben Salah lors de sa campagne électorale de 1992.

Les habitants de *Coades* ont recours aux équipements, services et commerces du secteur Bir Chifa (dispensaires, écoles primaires, marché, hammam, cafés). A l'intérieur du quartier il y a un médecin généraliste depuis 1998, deux pharmacies depuis 1999-2000, quatre téléboutiques ouvertes entre 1998 et 2003, quatre fours collectifs privés.

Le quartier Bir Chifa II *Coades* est bordé au nord par une voie structurante et un marché. Une seule voie carrossable pénètre le quartier. Les véhicules peuvent difficilement pénétrer dans les espaces bâtis et cèdent la place à des transports plus rudimentaires (charrettes, brouettes, ânes). Les déchets ménagers sont collectés par un cantonnier-charretier qui demande 10 Dh par mois et par ménage.

Les entretiens réalisés à Bir Chifa II montre des relations étroites entre les habitants du quartier et ceux du bidonville Ben Salah : « *les fils de Coades se sont installés à Ben Salah quand ils se sont mariés* ».

---

<sup>37</sup> 1995 : opération bateaux-citernes de l'ONEP (chapitre 6). 1996-97 : raccordements à l'eau, puis à l'électricité quelques mois plus tard (environ 7 000 et 5 000 Dh), fermeture de bornes-fontaines et accès individuels au réseau d'eau dans le cadre des campagnes électorales.

<sup>38</sup> Réseau construit par les habitants (500 à 1 200 Dh pour une installation qui regroupe quatre voisins), puis repris part la RAID.

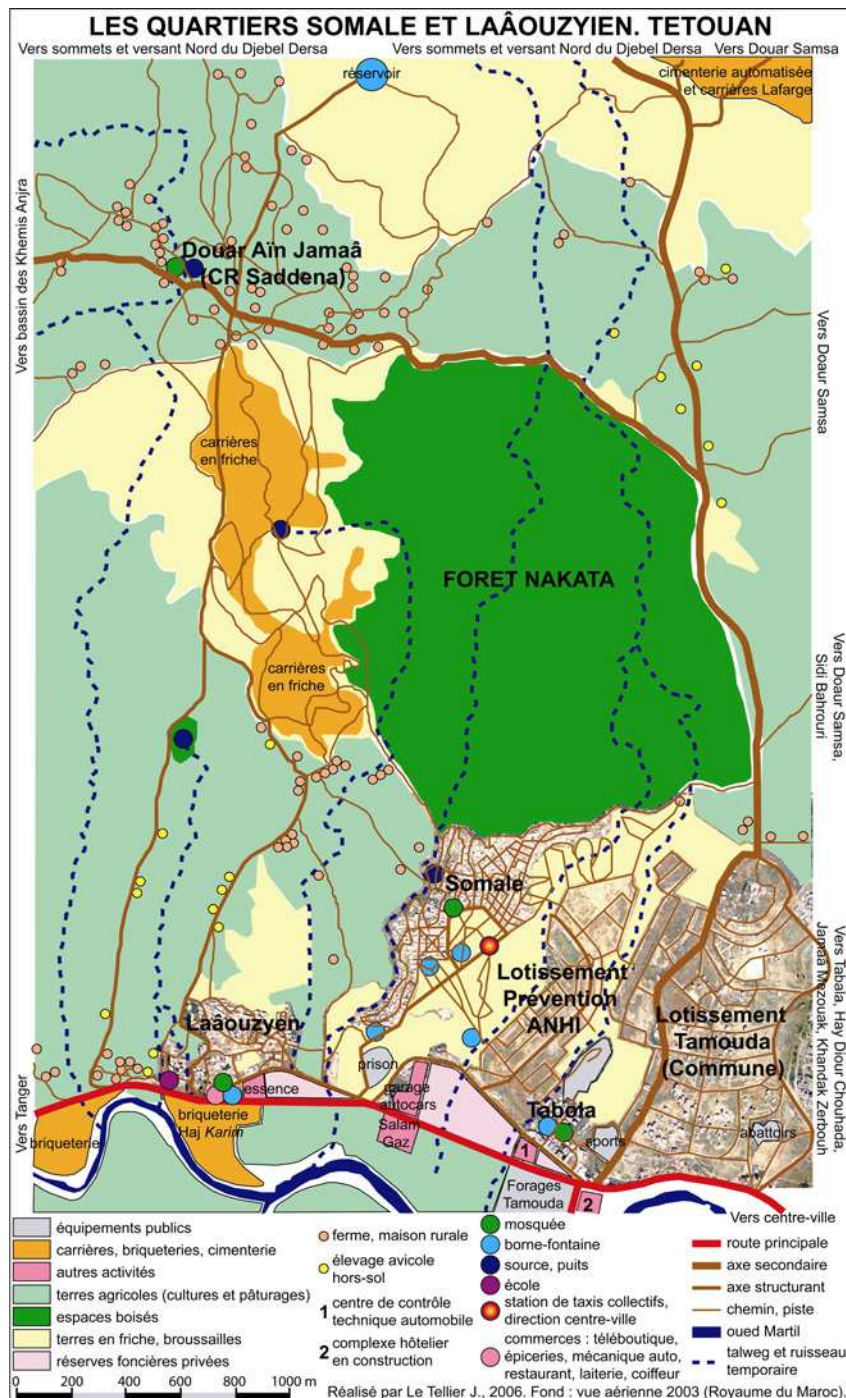


## 2. Somale et Laâouzyen : des quartiers marginalisés de Tétouan

Les investigations à Somale et Laâouzyen ont été menées en août 2003.

Les quartiers Somale et Laâouzyen sont relégués aux marges de l'agglomération de Tétouan. Ils sont récents et situés sur des versants, à l'ouest de la ville, au nord de la route de Tanger (fig. III et IV). Leur apparition remonte à la fin des années 80 et au début de la décennie 90. Alors que les autorités souhaitaient endiguer l'habitat insalubre sur le Djebel Dersa, en limitant son extension vers l'ouest grâce à la construction de lotissements dit de prévention à la sortie de l'agglomération, le front bâti non réglementaire s'est reporté au-delà des limites de ces lotissements. La situation de Somale et Laâouzyen est présentée dans le chapitre 4.

**Figure 50. Les quartiers Somale et Laâouzyen à Tétouan (2003)**



## **2.1. Somale : habitat non réglementaire aux marges de l'agglomération**

Somale est un front pionnier urbain récent. L'étude qui précède les premières actions de restructuration indique que la population du quartier Somale a connu, entre 1990 et 1995, un rythme d'accroissement annuel de plus de 30 % (jusqu'à 58 %), ce taux se stabiliserait autour de 10 % pour les années suivantes<sup>39</sup>. Le document précise qu'il y avait 600 baraques en 1998, puis 850 logements construits en dur en 2001 : en quelques années les baraques ont été remplacées par des maisons individuelles et le quartier s'est densifié et étendu. Les habitants avancent le nombre approximatif de 1 000 logements ; « *Le Makhzen a numéroté les maisons jusqu'à 600. Il en a oublié beaucoup et des nouvelles familles sont arrivées après le dénombrement* ». Bien que Somale compte encore quelques baraques récentes qui seront bientôt durcifiées, la grande majorité des logements sont bâtis en dur.

### **Photographie 102. Vue sur le quartier Somale depuis le Djebel Ghorghiz (Tétouan, 2003)**



En bas (au sud), axe linéaire de la route de Tanger. En amont, le quartier Somale sur le versant. Au nord (dans le nuage), on aperçoit la nouvelle usine Lafarge. La photographie est prise depuis la rive sud de l'oued Martil (cliché de Frédéric Soulard, volontaire du progrès AFVP, Agence urbaine de Tétouan, 2003).

### **2.1.1. La création du quartier Somale : report de l'habitat non réglementaire aux marges ouest de l'agglomération et au-delà des lotissements dits de prévention**

Plusieurs versions des faits sont fournies quant au statut foncier et à l'occupation illégale des terrains à Somale au début des années 90 :

- du côté des habitants, il nous est dit que, avant la construction de baraques (ensuite remplacées par des logements en dur), le sol était agricole. « *L'Etat louait des terres aux paysans en échange d'une rémunération annuelle. Quand les lotissements (de prévention) ont été créés (fin des années 80, début de la décennie 90), le Makhzen a repris les terrains et les paysans ont été obligés de signer un acte d'abandon de l'agriculture. Puis, le bouche-à-oreille a fonctionné. Les gens qui louaient dans la médina et dans les quartiers pauvres ont entendu dire qu'ils pouvaient s'installer ici. C'est clandestin, mais c'est le Makhzen qui a dit de venir. Il paraît que le terrain devait devenir un lotissement pour les pauvres. Mais les gens n'ont pas laissé le temps : ils sont venus et ils ont construit tout de suite* ». Les versants de la montagne sont effectivement marqués par la déprise agricole, ainsi que par des formes de reconversion de l'agriculture : les terres autrefois cultivées sont aujourd'hui en friche et s'observe une dynamique de création d'élevages avicoles hors-sol depuis les années 90. Un des premiers habitants de Somale signale que « *des paysans ont vendu leur maison avant de quitter le quartier. D'autres sont restés et ont profité de la vente des terrains. (...)* »

<sup>39</sup> Mohamed Chraïbi, sept. 2001, « Programme de résorption de l'habitat insalubre dans l'agglomération de Tétouan. Cas du quartier Somal (C.U. Tétouan - Al Azhar) », rapport définitif, ministère de l'Aménagement du territoire, de l'environnement, de l'urbanisme et de l'habitat, direction régionale de l'Habitat de Tanger-Tétouan, 25 pages.

*Des familles entières sont parties. Les maisons des paysans ont été détruites par ceux qui les ont achetées car elles étaient en pierre et on ne pouvait pas ajouter d'étages ». Les versions des faits diffèrent selon les interlocuteurs et des habitants parlent de terrains *habous* : la personne qui gérait ces biens *habous* aurait vendu des parcelles de 100 à 150 m<sup>2</sup> entre 1 000 et 1 500 Dh ; il ne s'agit donc pas de terrains privés (statut *melk*) ;*

- du côté des autorités locales, un fonctionnaire dit : « *des vendeurs ambulants expropriés dans le cadre du PDU Dersa - Samsa sont venus et ils ont occupé des terrains d'Etat, derrières les lotissements Tamouda et de prévention, sur la route de Tanger. Ils se sont appropriés le terrain et l'ont partagé. Les premiers ont vendu des parcelles aux suivants avec des actes de vente que la Commune refuse de légaliser. La Commune refuse d'attribuer la légalisation de signature parce qu'il s'agit de terrains d'Etat. A Korret Sbaâ c'est différent : ce sont des terrains privés ; la moitié des habitants de Korret Sbaâ a pu faire légaliser les actes adoulaïres et certains ont la moulkia. La Commune doit toujours refuser la légalisation de signature quand il s'agit de terrains d'Etat, habous ou collectifs ».*

Les habitants divisent le quartier en deux ensembles : le bas (*tahtanya*) et le haut (*fokanya*). Globalement le quartier présente une dichotomie entre d'une part, le *bas* consolidé pour lequel des actions d'équipement sont engagées (restructuration) et d'autre part, le *haut* moins favorisé. Une configuration qui rappelle celle de Korret Sbaâ (chapitre 7). Et le déterminisme physique n'est pas en reste pour expliquer cette dualité : les secteurs les moins pentus et les plus proches des principaux axes (ici la route de Tanger) sont plus facilement *intégrables* ; comme à Korret Sbaâ, les conditions de vie se dégradent du bas vers le haut du versant.

### **Le bas du quartier : des perspectives d'inclusion urbaine**

Le bas du quartier fait effectivement bloc et se démarque des autres espaces bâtis de Somale. D'un meilleur niveau de finition *qu'en haut*, les logements sont implantés sur des terrains plus plats qu'à l'amont selon un plan orthogonal : ce quadrillage signifie que l'aménagement a été – au moins un peu – organisé avant les constructions, comme c'est finalement souvent le cas dans les quartiers irréguliers.

Les ruelles qui séparent les rangées de maisons sont étroites mais suffisamment larges pour permettre le passage d'une automobile. Cette partie du quartier est la mieux équipée : elle est aérée de terrains vagues qui pourront être aménagés en places publiques, elle dispose de la proximité des bornes-fontaines et de la mosquée, de la route et de la station de taxis collectifs. Et c'est ici que les travaux de restructuration ont démarré.

La situation plus favorable du *bas* que du *haut* de Somale s'illustre aussi à travers des rez-de-chaussée à usage commercial à l'aval du quartier (épiceries).

La plupart des habitants de *Somale Tahtanya* sont originaires du Rif occidental, en particulier du pays Ghomara. A propos de l'origine géographique des habitants du quartier, il nous est dit que les gens viennent « *de toutes les régions du Maroc : Casablanca, Meknès, Khénifra, Nador, Safi. Mais, la moitié des familles est Chamali* (gens du Nord, Nordistes) ».

Ce sont principalement des Rifains qui se sont installés à Somale, notamment *en bas*, au début des années 90. Nombreux sont nés dans la commune rurale de Béni Ahmed. Ils voient se profiler l'équipement du quartier comme réponse à une décennie de revendications auprès des autorités ; ils font corps face au caïd et au moqqadem et certains s'opposent de manière vindicative aux interdictions (de construire) posées par ces agents d'autorité locale.

## Le haut du quartier : des conditions de vie plus difficiles

Dans la partie haute du quartier, hormis sur ses limites avec la forêt Nakata<sup>40</sup>, l'habitat est plus récent. Les parcelles de terrains sont plus petites et les maisons moins hautes et inachevées. Ici, les façades des maisons ne sont pas revêtues et les logements restent *en briques rouges apparentes*. Alors que *le bas* est majoritairement peuplé de Rifains, *le haut* est davantage habité par des Jbala originaires de Béni Idder et arrivés plus récemment dans le quartier. Les Jbala se plaignent d'être défavorisés par rapport aux Rifains parce que, entre autres choses, ils n'ont ni borne-fontaine ni chemin carrossable à proximité des logements.

Enfin, sur les flancs du quartier qui longent les talwegs, notamment sur la partie ouest - nord-ouest, les conditions de vie sont encore plus difficiles. Somale présente ici un paysage de *favelas* sud-américaines. Les pentes sont fortes<sup>41</sup>, les logements n'ont pas de fondation ni de dalle au sol ; seulement quatre murs<sup>42</sup> de briques et un toit pas toujours en dur, avec un mobilier fort sommaire à l'intérieur. Les chemins abrupts font souvent moins d'un mètre de large. « Les derniers arrivés » ont acheté des terrains minuscules (certains n'atteignent pas 20 m<sup>2</sup>) qu'ils ont rapidement bâti en dur pour ne pas être expulsés. Au début des années 2000, les actions de restructuration – qui amorcent la reconnaissance du quartier par les autorités – n'ont-elles pas indirectement encouragé l'extension et la densification de Somale, avec l'arrivée de ménages dans ce milieu peu propice à l'habitation ?

### 2.1.2. Somale : un quartier totalement dépourvu d'équipements jusqu'en 2003

Jusqu'à l'ouverture de bornes-fontaines en 2003, prémisse d'une opération de restructuration de plus grande envergure mais qui ne permettra néanmoins pas l'équipement général du quartier, Somale était totalement dépourvu d'infrastructures et de services essentiels.

#### AEP : des bornes-fontaines tardivement installées à Somale

Les premiers habitants de Somale utilisaient les puits collectifs et privés des *fellahs*, ainsi que les sources situées en amont sur le versant de la montagne.

#### Photographies 103. Le puits collectif du quartier Somale (Tétouan, 2003)



Il y avait six puits en 1991 dont deux étaient utilisés pour l'eau de boisson : l'un est toujours en fonction, il a été élargi et creusé plus en profondeur, grâce à la mobilisation collective des habitants, mais son eau n'est plus bue car elle est polluée, le second date de 1963 et a été fermé en 1998 après l'ouverture d'une première borne-fontaine pour le lotissement voisin. Les quatre autres puits sont bouchés : « *l'eau était sale et salée, même les animaux ne pouvaient plus la boire* ». Quelques ménages auraient fait construire des puits à l'intérieur des logements en faisant appel aux services de spécialistes, mais sans disposer d'autorisation de la part de l'administration de l'hydraulique. L'ouverture d'une borne-fontaine en 1992, au bord de la route de Tanger, pour l'AEP du quartier voisin, correspond aux premières consommations de l'eau du réseau communal à Somale.

<sup>40</sup> Les maisons des *fellahs* qui sont restés à Somale bordent le quartier au nord, à la limite de la forêt Nakata. La proximité de la forêt est favorable au prélèvement du bois (utilisé comme combustible et comme matériau de construction). Les maisons surplombent le quartier : une situation qui limite les nuisances, notamment celles liées à l'écoulement superficiel des eaux usées. Les parcelles sont plus vastes avec des petits jardins et des cours intérieures (les femmes peuvent étendre le linge, les hommes peuvent entreposer du matériel).

<sup>41</sup> Courbes de niveau passant de 10 à 120 mètres sur moins de 200 mètres à vol d'oiseau.

<sup>42</sup> voire trois quand la pièce prend appui sur le versant (*habitat troglodyte* sur des versants pentus).

En 1998, la Commune contracte un abonnement auprès de la RED pour un raccordement à l'eau en vue d'ouvrir une borne-fontaine pour les habitants de Somale. Le compteur est posé en bordure du lotissement voisin (lotissement de prévention ANHI), sur la limite avec le quartier Somale. Cette fontaine est certes prévue pour l'AEP des ménages du quartier clandestin, mais elle est installée sur le lotissement voisin ; la borne-fontaine est éloignée des rares maisons construites sur le lotissement<sup>43</sup>. La précaution de la part des autorités de ne pas ouvrir de borne-fontaine dans Somale était sans doute destinée à ne pas laisser entendre, aux habitants du quartier irrégulier, la reconnaissance de l'occupation illégale du domaine public (à moins que la RED refusait de poser un compteur dans un quartier non-réglementaire).

**Photographies 104. La première borne-fontaine de Somale (Tétouan, 2003)**



La première borne-fontaine pour les habitants de Somale est mise en place après les élections de 1997-98. La régie s'est contentée de poser le compteur et les habitants se sont cotisés pour prendre en charge la construction de la fontaine. Cette dernière était équipée de deux robinets ; l'un d'eux a été éliminé à cause de la pression insuffisante de l'eau. L'aménagement de la borne est sommaire : un mur avec un robinet, fuites aux niveaux du compteur et du robinet, écoulements à ciel ouvert vers le talweg, flaque d'eau et sol boueux. La fontaine fonctionne toujours en août 2003, mais elle est moins utilisée depuis la création de nouvelles bornes plus proches des habitations.

Trois bornes-fontaines sont ouvertes à Somale en juillet 2003. D'après les habitants, « *c'est Amendis qui les a construites* ». La construction des bornes-fontaines et la pose des installations « après compteur » reviennent généralement à la collectivité (habitants et services techniques de la municipalité). Il est néanmoins possible qu'Amendis ait effectué les travaux soit à la demande des autorités (forme de sous-traitance ou de *geste commercial*) soit de son plein gré. Si l'opérateur a un intérêt commercial théorique à ce que les bornes-fontaines soient en mauvais état puisque les volumes d'eau perdus sont facturés à la Commune, il n'en reste pas moins que cette attitude nuirait à son image de marque. Et le délégataire a finalement un intérêt économique, réel celui-ci, à éviter les pertes d'eau aux bornes-fontaines dans la mesure où le paiement des factures correspondant aux volumes distribués, en principe à la charge des Communes, reste aléatoire.

Si ces trois fontaines sont plus proches des espaces bâtis que la précédente, elles ne sont néanmoins pas situées dans les ruelles au cœur du quartier : elles sont à Somale, mais toujours pas dans Somale. Les usagers se demandent d'ailleurs si les bornes ont été construites pour eux ou pour le lotissement voisin. « *Je suis sûr que le Makhzen ne veut pas nous dire qu'elles sont pour nous. Parce que c'est clandestin ici. En les installant à l'extérieur (des derbs), ils nous laissent dans le doute* » (un habitant de Somale, août 2003).

Les trois bornes-fontaines sont concentrées sur le bas du quartier (fig. 50), ce qui provoque la grigne des personnes originaires de Béni Idder qui habitent les hauts de Somale.

*« Nous allons chercher l'eau avec les ânes, comme au bled. Il y a trop de pente. (...) Les Rouafa ont profité du piston pour avoir les meilleurs terrains, les plus plats et à côté de la route. Le Makhzen a protégé ces terrains pour les Rouafa. Le caïd a peur d'eux. (...) Les gens de Béni Idder habitent tout en haut. Ils sont les oubliés de Nakata. Tout est loin de la maison : la fontaine, l'épicier, la route. Pourtant, nous avons payé le café comme tout le monde pour construire. (...) Les députés et les fonctionnaires viennent nous voir avant les élections, mais après ils ne font rien. (...) La compagnie a installé des conduites (d'eau) pour une fontaine en haut, mais on attend la fontaine depuis deux ans. (...) Ils sont racistes, ils font tout pour les Rouafa et rien pour les gens de Béni Idder. Tu sais pourquoi ? Parce qu'ils ont peur des Rouafa. Les Rouafa sont des trafiquants de haschisch, ils font la contrebande. Nous sommes des paysans. Qui a peur d'un paysan ? »*

<sup>43</sup> Bien que les habitants de ce lotissement n'aient pas accès au réseau communal d'eau potable, ils disposent de puits privés (forages avec moto-pompes et installations plus rudimentaires).

**Photographies 105. Les bornes-fontaines à Somale (Tétouan, août 2003)**



Cette image est significative d'une amorce d'intégration par l'équipement. De droite à gauche : matériaux pour les travaux de restructuration (voirie), mosquée en construction, éclairage public et borne-fontaine.



A raison de deux robinets par nouvelle borne-fontaine, et d'un seul pour celle de 1998, les habitants de Somale disposent de sept robinets : un robinet pour plus de 120 ménages (ou une borne fontaine pour 210 ménages, environ 1 150 habitants). Etant donnée l'affluence de personnes aux fontaines et les emplacements éloignés de ces points d'eau par rapport aux logements, l'usage des tuyaux est uniquement toléré la nuit, hormis pour la borne-fontaine implantée sur le bas du versant : ici, le nombre d'usagers est suffisamment réduit et la topographie assez clémente pour permettre l'usage des tuyaux... et les jeux des enfants autour du point d'eau, comme le montrent les photographies suivantes :



Dans le quartier Somale, (au moins) cinq personnes ont le rôle du porteur d'eau pour d'autres familles (services rémunérés) : deux femmes, dont une veuve, et trois hommes. Un de ces derniers livre l'eau avec son âne : il prend 3 Dh pour fournir 4 barils de 20 litres (80 litres). Les autres apportent l'eau pour 3 Dh en échange de 14 barils de 5 litres livrés (70 litres). Tous travaillent à la demande.



D'après les habitants, il y a entre 30 et 40 ânes à Somale. Ils sont utilisés pour le transport de l'eau des bornes-fontaines jusqu'aux domiciles. Si ces animaux participent au transport des matériaux de construction dans le quartier, nous n'avons pas rencontré – à la différence de Korret Sbaâ – de personne possédant une dizaine de têtes pour offrir ses services dans les périphéries de Tétouan. Peut-être que le quartier est trop éloigné des autres, de toute façon cette forme d'inclusion par l'économique n'apparaît pas à Somale.

## Assainissement des liquides et des solides : absence totale d'équipements

Le dispositif d'évacuation des eaux usées comprend plusieurs procédés avec, du plus rudimentaire au plus sophistiqué : écoulements à ciel ouverts → puits perdus → réseaux informels construits par les habitants. « *En bas, chaque famille a son installation avec un regard. Le réseau va bientôt être repris par Amendis* ». Dans le cadre d'une action de restructuration, des tranchées ont été creusées dans les principales ruelles du quartier pour la pose du réseau d'assainissement hors site (conduites principales prises en charge par l'ANHI). Le plan de ce réseau a la forme d'un trident posé sur le versant : une conduite principale parcourt le bas du quartier, puis trois fourches partent en direction du nord, nord-ouest et nord-est. Amendis a posé des conduites d'eau suivant le même tracé, mais elles ne seront pas mises en service avant la construction d'un réservoir à l'amont. Le réservoir est programmé à moyen terme pour Somale, alors que des travaux comparables d'équipement sont achevés à Korret Sbaâ. Ces chantiers en suspens provoquent le mécontentement des habitants, ainsi que de hauts fonctionnaires en visite officielle pendant l'été 2003 :

« *Le ministre est venu et il s'est mis très en colère quand il a vu le quartier et les travaux. Il s'attendait à trouver tout bien, des places publiques avec des arbres et des ruelles pavées, mais il n'a vu que des tranchées pas refermées et des blocs de béton le long du chemin. Il paraît qu'il s'en est pris aux élus de la Commune et au wali* » (un habitant de Somale, août 2003).

« *Les travaux ont commencé depuis deux ans. Ils viennent, ils commencent quelque chose, puis ils s'en vont et reviennent six mois après. Comme les oiseaux migrateurs. Ils aiment le soleil parce qu'ils ne viennent que quand il fait beau* » (un habitant de Somale, août 2003).

« *Les tranchées sont ouvertes depuis plusieurs mois. Ils ne les ont pas bouchées. En plus, ils nous interdisent de nous raccorder au réseau d'assainissement. Il y a eu beaucoup d'accidents avec des blessés à cause des travaux. Un père qui tombe ne peut plus travailler et ne ramène rien pour nourrir sa famille* » (un habitant de Somale, août 2003).

En ce qui concerne la collecte des déchets ménagers, le quartier Somale ne dispose pas de benne des services municipaux, ni des services d'un cantonnier-charretier. Les ordures sont jetées dans les talwegs qui bordent le quartier et dans la forêt. Elles sont rarement brûlées.

## Electricité : une ligne à haute tension mais pas de branchements individuels

Le quartier Somale est traversé par une ligne électrique à haute tension. Ces infrastructures en attente de renouvellement représentent un risque pour la population dans la mesure où des maisons sont construites à moins d'un mètre des poteaux électriques.

### Photographies 106. Le quartier Somale est traversé par une ligne électrique à haute tension, mais les habitants n'ont pas droit au branchement domiciliaire à l'électricité. (2003)



Paradoxalement à la présence d'une ligne à haute tension qui traverse Somale, le quartier est totalement dépourvu d'accès à l'électricité (sauf pour l'éclairage public : réseau installé en 2003). « *Les autorités refusent de nous donner une autorisation pour obtenir un compteur parce que c'est un quartier clandestin* ». Les habitants n'ont pas le droit au raccordement individuel. Ils utilisent lampes à gaz, bougies et batteries.

Quelques domiciles sont équipés en panneaux solaires achetés d'occasion à des personnes de Tanger (environ 5 000 Dh). S'agit-il des installations photovoltaïques expérimentées dans le cadre du programme d'électrification rurale générale de l'ONE ? Si tel était le cas, alors :

a) le coût de cet équipement individuel serait comparable à celui d'un raccordement domiciliaire au réseau d'électricité ;

b) les habitants préfèrent un raccordement classique au réseau plutôt que des installations photovoltaïques malgré le coût des consommations d'électricité. Ce qui signifierait que ces équipements ne répondent pas aux attentes des personnes (soit en terme de confort soit dans les mentalités). Comme pour l'eau, faire raccorder son domicile à l'électricité représente une reconnaissance quant à une occupation irrégulière d'une parcelle. Les panneaux solaires ont-ils la même valeur en terme de droit de cité ?

c) se pose la question de l'efficacité et de la rentabilité des installations photovoltaïques promues par le PERG et les bailleurs internationaux.

Les infrastructures d'éclairage public ont été installées en mai 2003 à Somale, mais en décembre 2005 les ruelles du quartier sont toujours plongées dans l'obscurité pendant la nuit. Il n'y a pas de réseau téléphonique : les habitants utilisent les téléboutiques situées au bord de la route de Tanger.

### **Autres équipements collectifs... *le minimum vital***

Les enfants de Somale fréquentent l'école primaire située au bord de la route de Tanger. C'est l'école du quartier voisin (Laâouzyen) ; elle regroupe 14 classes pour environ 1 200 ménages répartis dans les deux quartiers. L'établissement n'est pas raccordé au réseau d'eau potable. Chaque enfant apporte sa bouteille d'eau. Les parents d'élèves se sont cotisés pour la construction des toilettes et pour l'achat de barils. Ces derniers sont quotidiennement remplis avec l'eau de la borne-fontaine de Laâouzyen (distante d'environ 250 mètres). L'école a ouvert en 1994, mais il n'y avait que deux classes lors de sa construction. Si tous les enfants de Laâouzyen et Somale peuvent en principe librement s'y inscrire, tous ne la fréquentent pas et les classes sont surchargées. Le collège le plus proche du quartier Somale est celui de « Souk Gourna ». « Souk Gourna » signifie le marché de l'abattoir, mais les abattoirs ont été délocalisés de ce marché devenu un « souk Sebta » où se vendent des marchandises de contrebande. Souk Gourna est péricentral par rapport à l'*Ensanche* de Tétouan (à l'ouest de ce dernier) ; c'est un lieu dynamique depuis le Protectorat espagnol (transports, marchés, grossistes, dispensaire, hôpital espagnol, collèges et lycées) et stratégique pour la mobilité des habitants de Somale. Souk Gourna est en effet un lieu de transports pour les *Somaliens* :

- les autobus à destination de la commune rurale de Saddena (fig. VI) passent devant Somale, ainsi que ceux qui continuent sur la route de Tanger et qui effectuent un arrêt à Laâouzyen (2 Dh la place) : ils partent de Souk Gourna ;
- la station des taxis collectifs qui desservent le quartier Somale (3 Dh la place) est situé à proximité des terminaux d'autobus à Souk Gourna.

Pour les services de santé, les habitants du quartier Somale se rendent aux dispensaires de Souk Gourna et du quartier voisin Jamaâ M'Zouak. Il n'y a pas de pharmacie ni de médecins privés installés dans le quartier.

### **Photographie 107. La mosquée du quartier Somale (Tétouan, 2003)**





En août 2003, la mosquée qui remonte à la formation du quartier Somale (1991) est en reconstruction. Les travaux sont financés par les cotisations des habitants et par l'apport ponctuel d'un bienfaiteur<sup>44</sup>. La mosquée est située à un niveau intermédiaire sur le versant, *avant le haut de Somale* : à proximité des commerces, d'une borne-fontaine, de la station de taxis collectifs, d'une future place publique. Le quartier dispose aussi de deux écoles coraniques. Une femme avait ouvert un jardin d'enfants – maternelle, mais il a fermé.

Nous dénombrons 14 épiceries, mais évidemment point de hammam puisque le quartier est dépourvu de réseau d'adduction d'eau. Les trois fours à pain du quartier sont des fours traditionnels de type rural. Ils sont gérés collectivement par les femmes qui utilisent le bois de la forêt. L'un des fours, situé sur le flanc ouest du quartier à mi-parcours entre le haut et le bas de Somale, remonte à une dizaine d'années. Les deux autres appartiennent aux anciens paysans : ils sont utilisés par un groupe de voisines dont les logements jouxtent les limites de la forêt Nakata. Les fours sont placés sur les limites du quartier pour se prémunir des risques d'incendie dans des espaces fréquemment balayés par le vent.

Pour le transport, les habitants du quartier Somale peuvent utiliser :

- la ligne d'autobus qui dessert la commune rurale de Saddena et celle qui emprunte la route de Tanger ;
- les grands taxis (station depuis 2001) ;
- les camions-benne pour le transport des matériaux de construction et les mini-Hondas pour des marchandises moins volumineuses.

Les chauffeurs de petits taxis refusent la course jusqu'à Somale parce qu'ils abîmeraient leur véhicule et qu'ils n'auraient pas de client pour le retour. Le déplacement en Honda (entre un marché de Tétouan et Somale) coûte environ 30 Dh (100 Dh pour le mouton de l'Aïd).

### *2.1.3 Une restructuration programmée, mais des actions timides*

Les tissus bâtis de Somale s'étalent sur une bande d'environ 600 mètres de long, dans le sens de la pente, et 200 à 400 mètres de large. Sur une vingtaine d'hectares, treize sont dit urbanisables et potentiellement constructibles, hors talwegs et emprises de la voirie et des lignes à haute tension (Chraïbi, 2001, *op. cit.*). Un tiers de la surface est réservé à l'habitat, deux tiers aux servitudes publiques dont la voirie. Les autorités prévoient cinq hectares pour le recasement d'une soixantaine de ménages installés sur les terrains les plus abrupts. Il est aussi programmé le déplacement des familles installées sur le tracé de la ligne à haute tension : d'une part, à cause du risque que cette situation représente et d'autre part, pour faciliter les interventions techniques sur un réseau qui a besoin d'être renouvelé (il s'agit de dégager les emprises nécessaires aux travaux).

*« Le plan d'aménagement prévoit des zones vertes dans les espaces limitant le nord du secteur (ceinture verte) ainsi que le long du talweg, une zone d'activité est prévue au sud en confirmation avec les affectations existantes (route de Tanger). Par ailleurs, une zone réservée à l'administration (pénitencier) est en cours de réalisation. Celle-ci limite le secteur d'intervention dans sa partie sud » (Chraïbi, 2001, *op. cit.*, p. 16).*

---

<sup>44</sup> « Les individus qui réalisent (les mosquées) sont portés par des motifs complexes où religion et représentation sociale se confondent ; ils s'inscrivent dans le droit fil des bienfaiteurs traditionnels. Mais les « bienfaits » ne sont pas nécessairement dépourvus de « calculs » stratégiques, visant l'Administration, pour couvrir une action de lotissement clandestin, ou la population en tant que potentiel électoral » (Navez-Bouchanine, 1994, p. 59).

Ces propos camouflent pudiquement les intentions des autorités : il faut bloquer l'extension du quartier et le contenir dans ses limites bâties actuelles. La prison en construction – depuis 1998 et toujours pas achevée en 2006 – remplace une décharge informelle. L'ancienne prison de Tétouan remonte à l'époque coloniale : exiguë et dégradée, elle a besoin d'être remplacée, mais l'administration dispose-t-elle des fonds nécessaires pour terminer la construction et pour mettre en fonction le nouvel établissement en chantier au bord de la route de Tanger ? Une prison en bordure d'un axe principal, à 100 m des logements de Somale et à 200 m d'une station-essence : le projet peut paraître saugrenu, il demeure un moyen d'empêcher que le front urbain non réglementaire ne rejoigne la route en s'étalant vers l'aval ; le Makhzen ne marque-t-il pas son territoire en reprenant des droits sur des terrains domaniaux ?

**Photographie 108. Réserves foncières gelées au bord de la route de Tanger (Tétouan, 2003)**



En bordure de l'axe principal Tanger – Tétouan, comme dans des secteurs stratégiques de Tanger (moulins et silos, marché de gros) et points névralgiques pour la circulation (proximité des grands axes et carrefours), de vastes terrains privés sont entourés de murs pour éviter une occupation illégale. Ces réserves foncières non-exploitées feront sans doute l'objet d'une forte spéculation dans les prochaines années/décennies ; exemple qui montre la valeur économique – d'usage ou/et d'échange – du sol dans des villes en croissance rapide. *Sur la photographie* : réserve foncière gelée au premier plan (au nord), en bordure de la route de Tanger. Derrière la route s'étendent des parcelles agricoles séparées par le linéaire ripisylve du tracé de l'oued Martil.

Les habitants des quartiers Somale et Laâouzyen se disent « *dérangés* » par la construction de la prison, mais ils ne se plaignent pas auprès des autorités parce que « *ça ne sert à rien, ça ne changera rien, puisque la construction a démarré* ». Est-on en position de se plaindre à ce sujet quand on habite un quartier clandestin ? Nos interlocuteurs précisent qu'ils n'ont pas été informés du projet et qu'ils ont appris après le début des travaux qu'il s'agissait d'une prison. Les chefs de chantier auraient ébruité, pendant les travaux de terrassement, qu'ils préparaient des équipements collectifs, ce qu'avaient préalablement laissé entendre les autorités locales.

Le programme de restructuration préparé en 2001 prévoit à moyen terme :

- l'ANHI aura la responsabilité des réseaux hors site de voirie et d'assainissement (financement par le BGE ou par le Fonds Hassan II, à déterminer), ainsi que l'encadrement technique de la population regroupée en amicale (maîtrise d'ouvrage social) ;
- la mise en place des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité, ainsi que les raccordements des domiciles aux réseaux, seront réalisés par Amendis et à la charge des habitants qui pourront disposer de branchements sociaux ;
- les habitants supporteront, en plus des coûts des réseaux et raccordements, ceux de la voirie secondaire, ainsi que les infrastructures d'éclairage public des ruelles ;
- l'éclairage public relèvera de la Commune : cette mission sera sous-traitée par Amendis ;
- une école primaire, un centre commercial, deux administrations de proximité type caïdat et commissariat d'arrondissement de la Sûreté nationale (police), des centres sportifs.

Si le rôle de chacun des acteurs est clairement circonscrit, il est fort probable que dans un avenir proche seule l'ANHI assumera sa mission. La construction des réseaux est coûteuse et peut être jugée peu rentable par Amendis en raison de l'insolvabilité de la population. De plus, la question du statut non-réglementaire n'est pas encore réglée ; contrairement à Korret Sbaâ les documents officiels dont nous disposons pour Somale ne mentionnent pas de mesures spéciales de régularisation du foncier. Somale apparaît secondaire par rapport à Korret Sbaâ pour les actions de résorption de l'habitat insalubre à Tétouan. Ce quartier est d'autant moins visible qu'il est camouflé par un établissement pénitencier en chantier.

En 2003, les réalisations et travaux de restructuration se limitent :

- au quadrillage du quartier par des réseaux d'eau et d'assainissement inachevés (tranchées à ciel ouvert depuis plusieurs mois) et incomplets (toutes les ruelles ne seront pas équipées) ;
- à l'installation de trois bornes-fontaines à l'aval du versant (une quatrième est prévue pour l'amont, mais en attente en raison de l'absence d'adduction d'eau) ;
- à l'installation des infrastructures d'éclairage public le long de la voie principale qui n'est pas encore asphaltée.

Lors des enquêtes de terrain, nous observons un panneau qui indique :

Wilaya de Tétouan Commune urbaine Al-Azhar	Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur
Projet : préparation et découpage des ruelles Zone : Rue Nakata Réalisé en partenariat entre l'Etat et la Commune 60.000.00 Dh 35.000.00 Dh Durée : trois mois	

Deux remarques à propos de la pancarte reproduite ci-dessus :

- le pouvoir central conserve la haute main sur les actions d'amélioration du quartier directement à travers son ministère de l'Intérieur et indirectement *via* la Commune (sous tutelle de la Wilaya qui relève elle-même de l'Intérieur) ;
- l'affichage des montants peut prêter à confusion.

Ce panneau rudimentaire (peinture sur support en bois) date de 2001. Le texte est difficilement lisible (les couleurs sont délavées au soleil). Il y a le même type de pancarte, dans le même état, à Korret Sbaâ.

Les bornes-fontaines seront mises en service à Somale en juillet 2003. Pendant le même été, les travaux de voirie et de construction du réservoir d'eau sont effectués à Korret Sbaâ. S'il n'y a pas *deux poids – deux mesures* entre ces deux quartiers, il y a au moins un décalage dans le temps en ce qui concerne la restructuration... et Somale passe après. Les améliorations infrastructurelles coïncident avec des séjours successifs du roi à Tétouan et à Tanger. La relance des actions de restructuration semble associée à la présence royale dans la Tingitane estivale et c'est ainsi que la situation est perçue par les habitants. S'il ne peut être affirmé que les travaux n'auraient pas été réalisés sans la bienfaisance du monarque, il apparaît que les séjours du souverain ont indirectement accéléré les procédures et les concrétisations.

Dans le *programme de résorption de l'habitat insalubre de Somale*, le subventionnement des travaux et la sollicitation des grands bailleurs pour la restructuration de Somale est justifiée ainsi : « *Les habitants ne feront aucun effort de participation du fait qu'ils ont pris la*

*fâcheuse habitude de voir bénéficier d'autres quartiers similaires d'un don et d'un soutien de la Commune (construction de la voie d'accès, dallages des ruelles) et avoir accès sans trop de contraintes à l'eau potable et à l'électricité avec la bénédiction des élus locaux (branchements sociaux) » (Chraïbi, 2001, op. cit., p. 18). Autrement dit, il ne faut pas compter sur la participation des habitants pour redresser le quartier clandestin car ils se comportent en assistés et attendent la gratuité ! Si le document propose une solution entièrement subventionnée, il recommande finalement une autre option inspirée d'une vision davantage marchande qui sous-entend le retrait des pouvoirs publics : « les inconvénients de ce scénario (subventionnement) ne sont pas négligeables étant donné les coûts de revient, incluant les hors sites d'assainissement et de voirie sachant que pour ce qui est de l'eau potable ou l'électrification les ménages ne rechignent jamais à payer quelque soit le coût » (Ibid., p. 19). D'une part, ces considérations ignorent l'insolvabilité de personnes qui ne pourront pas payer les raccordements aux réseaux. D'autre part, elles mettent en avant la participation des ménages de Somale aux coûts des travaux d'assainissement et de voirie d'une manière plus importante qu'à Korret Sbaâ et pour le même type de travaux ; y aurait-il alors deux poids – deux mesures entre ces quartiers ?*

En bref, les deux scénarios proposés sont les suivants :

- a) équilibre économique, avec recouvrement intégral des coûts auprès des intéressés et désengagement des pouvoirs publics ;
- b) équilibre social, en reconsidérant le consentement à payer des populations, avec subventionnement et intervention des pouvoirs publics.

Une solution intermédiaire sera finalement retenue : prise en charge des réseaux hors site d'assainissement et de voirie par la puissance publique et recouvrement des coûts auprès des usagers pour les réseaux d'eau et d'électricité à travers la facturation des branchements individuels... classique ! S'il annonce la voie de l'intégration par l'équipement du quartier Somale, le programme de restructuration ne signifie pas que le quartier sort de l'exclusion. Alors que Korret Sbaâ va être équipé en adductions et réservoirs d'eau avec des raccordements individuels pour une partie des familles (OBS), que les réseaux d'assainissement et de voirie y sont pratiquement achevés là où ils étaient prévus, que les habitants disposent d'actes *adoulaires* légalisés par la Commune, voire de titres de propriétés, qu'une amicale de quartier y est créée, la situation est bien moins favorable à l'inclusion urbaine à court terme pour Somale. Les habitants de ce quartier doivent se contenter en 2003 de l'ouverture de trois bornes-fontaines (installées en dehors des espaces bâtis). Sans doute parce que moins visible que Korret Sbaâ et implanté sur des terrains publics, Somale ne bénéficie pas de la même attention des pouvoirs publics. En témoigne aussi ce que rapportent des habitants du quartier à propos des démarches administratives :

*« la Commune refuse de donner la carte nationale (CNI) aux habitants de Nakata. Il faut un gros piston pour avoir le certificat de domiciliation légalisé. Parce que si tu as la CNI avec une adresse à Tétouan, tu peux faire de la contrebande, tu peux passer à Bab Sebta. Le problème de la CNI est un grand malheur pour nous car la carte nationale est obligatoire pour inscrire les enfants au lycée et à l'université. Certains trouvent la solution en donnant l'adresse d'un frère qui habite dans un autre quartier. C'est aussi un problème au bled : là-bas, les fonctionnaires savent que je n'habite plus à Béni Idder, alors ils refusent de me faire les papiers ».*

Des chefs de ménage originaires de Béni Idder expliquent que s'ils ne peuvent pas obtenir de carte d'identité à Tétouan, ils pourraient voter deux fois : ils possèdent deux cartes d'électeur valides (et délivrées la même année), une pour voter à Tétouan, l'autre pour participer au scrutin dans leur commune native. Le *Somalien* ne semble pas encore avoir droit de cité, puisqu'on ne lui fournit pas les documents administratifs qu'il demande et parce qu'il habite dans du *clandestin*, pourtant sa voix pèse dans les urnes lors des scrutins !

## **2.2. Laâouzyen : habitat non réglementaire aux marges de l'agglomération**

Le quartier Laâouzyen est situé en dehors du périmètre urbain de Tétouan, c'est une différence essentielle avec Somale ; une différence qui peut expliquer des situations et des évolutions distinctes entre ces quartiers voisins. Laâouzyen est un peu plus éloigné du centre-ville de Tétouan, en direction de Tanger, que le quartier Somale (fig. 50, III et IV). Ce douar en cours d'urbanisation relève administrativement de la commune rurale de Saddena. Mais Laâouzyen est plus *proche* de Tétouan que de Saddena, notamment en terme de temps de transport. Située à cinq kilomètres dans la montagne au nord de Somale et Laâouzyen, Saddena a la particularité d'avoir sur son territoire communal des carrières récemment rachetées par Lafarge ; le groupe français a construit une cimenterie automatisée pour remplacer l'usine Cementos de Tétouan (chapitre 3). De plus, à partir des douars situés en altitude, juste à l'aval de la ligne de crêtes (au-delà, on change de bassin versant), une piste en cours d'amélioration permet de rejoindre le bassin et la commune Khemis Anjra où le barrage Raouz est en construction depuis 2002 (chapitre 6).

### **2.2.1. Le quartier Laâouzyen : un douar éloigné du cœur de la commune de Saddena**

D'après un ancien du quartier Laâouzyen, « en 1944-45, il y avait cinq familles de paysans : les Bouchta, les Boughress, les Ouled Chaaib, les Sidi Salah et un Espagnol qui élevait des porcs et des dindes. Ces familles sont arrivées pendant la colonisation. Les terres appartenaient à la tribu des Béni Ouzma<sup>45</sup> qui possèdent les terres de l'autre côté de l'oued (Martil : terrains plats propices à l'agriculture) ». Les Béni Ouzma auraient vendu des terrains de Laâouzyen, avec actes de ventes, aux cinq familles sus-citées. Ces dernières auraient ensuite pratiqué des morcellements informels pour fournir des parcelles à des *Tétouani* et des *gens des campagnes*. Le quartier se serait densifié en deux temps :

- a) d'abord à la fin des années 80 et au début des années 90, dans le même contexte que celui de la constitution du quartier Somale ;
- b) puis une deuxième vague à la fin de la décennie 90 (1997-98) parallèlement aux élections. La fin des années 90 est présentée comme une période de *laisser-faire* quant à l'urbanisation non réglementaire du douar Laâouzyen.

La partie aval du quartier est nommée Kchikel tandis que Tchoumbira désigne les logements plus en altitude. Les habitants de Kchikel, plus anciennement installés, seraient tous de la même famille. « *Les Aroubia* (campagnards) et *les Rouafa* (Rifains) habitent à Tchoumbira ». Le douar Laâouzyen proprement dit, davantage en altitude en réalité, est constitué de fermes dispersées avec des élevages avicoles hors-sol : l'habitat est diffus, sans concentration dans un hameau central.

Un gradé de l'armée appelé « *le commandant* », originaire de la commune littorale de M'Diq, est décrit comme « *un baron de la drogue et du trafic de contrebande* » ayant acheté des terrains aux Béni Ouzma, puis revendus des lots à d'autres individus. Les prix des terrains nus seraient passés de 20 Dh le m<sup>2</sup> en 1975, à plus de 300 Dh actuellement. Les habitants disposeraient d'actes de vente légalisés par la Commune (sans doute parce qu'il s'agit de terrains privés). Seuls les commerces du bord de la route sont inscrits sur les registres du cadastre (d'après les gérants de ces échoppes).

---

<sup>45</sup> Ce qui sonne comme « Aïn Ouzra », la source Ouzra située à l'amont. Plus au nord sur le versant, mais avant le centre de Saddena, il y a les Béni Amran, puis Aïn Jamaâ (la source de la communauté) avec la principale et ancienne mosquée de Saddena, édifice alimentée par l'eau de source.

*Le commandant a vendu des terrains à un paysan originaire du Rif central après l'indépendance. Le Rifain et le commandant sont présentés comme « les seuls vrais propriétaires, les anciens ». Les fils du Rifain sont nés à Laâouzyen et y vivent encore ; un des petits-fils, coiffeur à Laâouzyen, dit : « mon grand-père a mal fait le testament pour partager ses terrains. L'affaire doit passer au tribunal pour que nous récupérions les titres fonciers. Quand l'affaire sera terminée, nous pourrions demander l'électricité, mais pour l'instant la compagnie refuse de brancher la maison parce qu'il nous manque des papiers » (son commerce implanté au bord de la route dispose néanmoins d'un accès à l'électricité)<sup>46</sup>.*

### **Encadré 37. Les biens de Haj Karim (patronyme modifié)**

En face du quartier Laâouzyen, entre la route de Tanger et l'oued Martil, se situe une vaste briqueterie qui remonte au Protectorat. Après l'indépendance, le propriétaire espagnol a vendu la manufacture à Haj Karim qui l'a conservé en l'état<sup>47</sup>. Rifain installé de longue date à Tétouan, le repreneur est une personne très influente à Tétouan. Cet entrepreneur est présenté comme un trafiquant de haschisch. Représentant élu à la Chambre de commerce et d'industrie de Tétouan, il fait partie des campagnards rifains qui investissent des fortunes dans diverses activités et biens immobiliers. « *Karim, c'est un bouseux* », confie un fonctionnaire. « *Il vient à la Chambre de commerce en 4X4 avec de la boue sur les chaussures. Il connaît les puissants de Tétouan et du Rif. Il est toujours sur la route entre le bled et la ville. Il est analphabète, mais ses enfants sont instruits. Ils ont fréquenté les meilleures écoles et ils sont à la tête de cabinets d'avocats et d'architectes* ».

Les Tétouani connaissent Haj Karim et dressent un aperçu de ses biens, un inventaire approximatif néanmoins significatif de la puissance du personnage : « *des centaines de terrains à Tétouan, des appartements, des immeubles entiers. Des stations-service, des garages et des dizaines de commerces lui appartiennent. Il place des gérants. Il est partenaire dans une société d'autocars, il a une autre briqueterie à Tétouan, des sociétés et des magasins à Tanger et à Casablanca, une usine à Rabat. Il a aussi des villas de luxe à M'Diq et Cabo Negro (sites touristiques). Si tu vas dans le quartier de l'Aviation, à côté de l'aéroport, tu vas trouver un terrain de plusieurs hectares entourés de mur : c'est sa dernière acquisition, il a acheté le terrain 1,5 millions de Dh et il attend avant de le vendre ou de faire un lotissement. D'où crois-tu que vient l'argent ? De la briqueterie, des stations-essence ? Ces affaires ne rapportent pas. Il peut perdre de l'argent avec tous les employés. C'est pour blanchir l'argent. Ce sont des couvertures pour blanchir l'argent du haschisch* ».

Entre Somale et Laâouzyen, en bordure de l'axe principal (route de Tanger), Haj Karim a fait construire une station-essence au début des années 90. La station-service regroupe un café-restaurant, une téléboutique et un garage (des commerces qui auraient été récemment vendus). A la fin des années 90, Karim entreprend à ses frais la construction d'une mosquée pour le quartier Laâouzyen ; c'est le côté « bienfaiteur » du Haj.

Pour financer l'entretien de la mosquée, il fait construire puis met en location plusieurs locaux à usage commercial devant l'édifice religieux, en bordure de route. Les loyers sont supposés contribuer à l'entretien de la mosquée et à la rémunération de l'imam. En réalité, les commerces seront en fonction avant que le chantier de la mosquée soit achevé. Les habitants et les commerçants expliquent que Haj Karim empêche les loyers, mais qu'il ne verse rien pour la mosquée. C'est le côté usurpateur du bienfaiteur.

Ce serait l'épouse de Karim qui aurait poussé son mari, pour sauver l'honneur de son nom, à faire achever les travaux. Entre 1998, date à laquelle la mosquée est enfin achevée, et 2003, l'état de l'édifice religieux s'est dégradé. « *La mosquée est sale. Le fqih a fait ses valises parce qu'on ne le payait pas. Il n'y a pas d'eau. C'est une honte pour Karim. Il a fait plusieurs fois le Haj (pèlerinage à la Mecque), mais il n'est pas un bon Musulman pour laisser une mosquée dans cet état. Si sa femme ne l'avait pas forcé, la mosquée ne serait pas terminée. Son seul intérêt c'est d'encaisser les loyers des boutiques* ».

<sup>46</sup> La tante du jeune coiffeur est mariée à Abdelslam, une personne âgée qui tient une téléboutique, commerce voisin au salon de coiffure de son neveu. Abdelsalm est né dans la médina de Tétouan. A sa sortie de prison, en 1978, il épouse une femme de Laâouzyen et vit depuis dans ce quartier. Il s'occupe des réparations de la borne-fontaine : il procède à une collecte dans le quartier, achète le matériel, puis effectue les travaux. Lorsqu'un robinet est inutilisable, il le remplace dans la demi-journée qui suit la casse.

<sup>47</sup> On raconte aussi que la briqueterie serait devenue un bien *habous* en 1956. L'administration des affaires religieuses l'aurait ensuite confié à Karim présenté comme le patron. Comme les autres briqueteries de la ville, elle est implantée au bord de l'oued Martil pour faciliter le prélèvement d'eau, de sable et d'argile nécessaires à la fabrication des briques (ce qui contribue gravement à la dégradation des berges du fleuve).

D'après les habitants, il y a 360 logements à Laâouzyen. Il ne reste presque plus de baraques, sauf pour des étables accolées aux maisons ainsi que des remises pour les fourrages. L'extension du quartier en direction du nord se poursuit et sa densification reste active.

Bien que les activités agricoles soient en recul, le quartier Laâouzyen est marqué par son appartenance à une commune rurale et se distingue ainsi de Somale. L'élevage y est maintenu avec quelques étables (ânes, moutons, chèvres) et des poulaillers. Le bâti est moins dense qu'à Somale : contrairement au quartier voisin, les maisons ont rarement des murs mitoyens. Les eaux usées sont d'ailleurs évacuées de manière plus sommaire qu'à Somale ; les conduites souterraines sont plus rares car les densités ne posent pas les mêmes contraintes.

### 2.2.2. Infrastructures et services essentiels à Laâouzyen : équipement sommaire

#### Eau potable : une borne-fontaine pour 360 ménages

##### Photographies 109. Approvisionnement en eau de source à Laâouzyen (Tétouan, 2003)



Jusqu'en 1992, les habitants de Laâouzyen utilisaient l'eau de l'oued, des puits et des sources. Les sources sont situées en amont du quartier, dans la montagne, à proximité d'anciennes carrières abandonnées.

##### Photographies 110. Ouverture d'une borne-fontaine en 1992 (Laâouzyen, Tétouan, 2003)



En 1992, une borne-fontaine est ouverte au bord de la route de Tanger, à une centaine de mètres devant la mosquée et de ses commerces attenants ; elle est équipée de deux robinets. Elle aurait été créée sur initiative du président du conseil communal de M'Diq (*Raïss de la Baladia de Rincould*), et non de la Commune de Saddena dont dépend le quartier (cette commune rurale n'est d'ailleurs pas équipée en réseau d'eau potable mais alimentée par des puits et des sources). Le *Raïss de Rincould* aurait une résidence secondaire à Saddena où sa famille est influente. Il est probablement ami du *commandant* présenté *supra*<sup>48</sup>.

Le compteur de la borne-fontaine est installé dans la station-service de Haj Karim, à 150 mètres du point d'eau et à côté d'un puits bouché. Ce dernier a été fermé, sur ordre du caïd, à cause de la pollution de l'eau, quelques jours après la création de la borne-fontaine<sup>49</sup>. Cette dernière apparaît dans un contexte pré-électoral. Il nous est dit que l'abonnement à l'eau pour la borne-fontaine est établi au nom du président de la Commune de M'Diq ;

<sup>48</sup> Il y a sans doute des liens entre les sommets du triangle M'Diq - Saddena - Laâouzyen.

<sup>49</sup> A côté de la station-essence, un second puits a été comblé par des déchets en 2002 « *parce qu'il était à sec* ». Il était néanmoins beaucoup moins utilisé depuis la création de la borne-fontaine à quelques dizaines de mètres.

il raconterait aux habitants de Laâouzyen qu'il prend les factures à sa charge en leur montrant les montants qu'il paie :

« il m'a montré une facture de 13 000 Dh. (...) Je ne sais pas lire. Je ne peux pas dire si c'est son nom sur la facture, mais je connais les chiffres : je peux jurer qu'il était écrit 13 000 Dh », explique le gérant de la téléboutique de Laâouzyen.

Pourtant, la borne-fontaine de Laâouzyen apparaît dans l'état des consommations des bornes-fontaines de Tétouan avec un débit de 9 870 m<sup>3</sup> pour l'année 2001 (Amendis, Commune urbaine Al-Azhar, 2002) : une borne-fontaine pour 360 domiciles et les commerces, 13 litres par jour et par personne (sans tenir compte des consommations des chauffeurs routiers et des commerçants).

### Photographies 111. Une fontaine en zellige pour camoufler la borne de Laâouzyen ? (2003)

Face visible de la borne-fontaine côté route...



et face cachée (aux automobilistes) de la borne-fontaine, côté quartier sous-équipé :



En 1994-95 est construit une façade en zellige (mosaïque), juste devant le point d'eau rudimentaire, une forme de *cache-misère*. D'après nos interlocuteurs, la fontaine en zellige a été construite en partenariat par les services techniques de Saddena et le *Raïss de Rincould*. La fontaine d'ornement était reliée au compteur de la borne en fonction depuis 1992 et disposait de trois robinets. Les habitants expliquent que le débit était réduit à cause de la multiplication des robinets à partir d'un même branchement (cinq robinets au total) ; la fontaine en zellige a donc été fermée. La *belle fontaine* est-elle été abandonnée à cause du manque de pression de l'eau ou bien parce qu'elle exposait, en bordure d'un axe principal, la pauvreté et le sous-équipement, avec parfois des dizaines de personnes qui faisaient la queue à la borne (rappelons qu'en 1995 les habitants de Somale utilisaient aussi cette fontaine) ? S'agit-il d'une erreur stratégique des représentants ou bien cette installation visait-elle aussi à camoufler, derrière une fontaine d'ornement en zellige, l'accès à l'eau des plus démunis ?

La conduite d'eau qui reliait l'intérieur de la mosquée à la fontaine a été démantelée par les services techniques d'Amendis quand ils ont renouvelé les infrastructures en 2002-2003. Les habitants s'en plaignent d'autant plus que le diamètre de la conduite alimentant la fontaine a été réduit par la même occasion. L'eau de la borne-fontaine de Laâouzyen n'est pas uniquement utilisée pour les usages domestiques. Elle sert également aux commerçants, aux fidèles de la mosquée et à l'école. De plus, les chauffeurs routiers s'arrêtent au bord de la route, à côté de la station-essence, pour remplir des réserves (jerricans) ou pour nettoyer leur véhicule. Seuls les commerçants font usage du tuyau, le soir, pour remplir des réserves ;



une pratique rendue impossible pour les autres habitants en raison de la topographie : les logements sont à flanc de montagne sur des pentes fortes, tandis que la fontaine est située sur un terrain plat au bord de la route (dans ces conditions, « *l'eau ne monte pas* »).

Aux questions sur l'éventuelle présence de « porteurs d'eau à domicile contre rémunération », la réponse est négative à Laâouzyen. Cependant, ce sont souvent les mêmes femmes et enfants, à plusieurs moments de la journée, qui utilisent la borne-fontaine. Dans le contexte des dernières élections, un homme politique en campagne aidait les habitants en rapprochant des logements les bidons pleins qu'il transportait dans le coffre de son automobile : « *il a perdu les élections, alors il n'est plus revenu* ».

Il reste encore des puits dans le secteur, par exemple à proximité de la briqueterie de l'autre côté de la route de Tanger en plus des puits d'anciens *fellahs* qui habitent le quartier. Comme c'est fréquemment le cas dans le Maroc du Nord, en milieu rural et périurbain en bordure des principaux axes, la station-service est alimentée en eau par un forage profond, creusé à plusieurs kilomètres dans la montagne à côté d'un réservoir souterrain d'une capacité importante ; le réservoir est relié à la station-service.

A propos des demandes de raccordements des domiciles à l'eau à Laâouzyen, un commerçant nous dit :

*« Les gens réclament le compteur à la Wilaya. La Wilaya les envoie à la compagnie, mais la compagnie refuse parce qu'il faut l'autorisation de la Commune. Il y a cinq ans (en 1998), à force d'insister, la compagnie a envoyé un ingénieur. Il a dit que seuls les gens du bas pourraient avoir l'eau. Pas le haut à cause de la pente et parce que c'est clandestin. Il a expliqué qu'il fallait d'abord construire un réservoir dans la montagne et que ça coûterait beaucoup. Il a dit qu'en attendant le réservoir, l'eau coulerait seulement à partir de 23 heures. Une semaine après, il est revenu pour faire des propositions, mais les gens ont refusé car c'était trop cher ».*

### **Assainissement des liquides et des solides : des dispositifs sommaires**

A Laâouzyen, les dispositifs d'évacuation des eaux usées domestiques sont les suivants : écoulements à ciel ouvert, puits perdus et un embryon de réseau construit par les habitants. Les talwegs servent de réceptacle. Dans le contexte de la restructuration de Somale, il est prévu de poser une conduite hors site pour l'assainissement liquide à Laâouzyen. Et il est programmé, pour les deux quartiers, la construction de collecteurs des eaux usées. Les tracés de ces infrastructures suivront ceux des talwegs qui bordent Somale et Laâouzyen. Les *commerçants de la mosquée* expliquent que le *Raïss de Rincould* a fait poser des conduites d'évacuation des eaux usées pour les commerces attenants à la mosquée et pour quelques maisons de Kchikel : les installations auraient coûté 50 000 Dh pris sur ses propres deniers.

La collecte des ordures ménagères n'est pas assurée dans la commune rurale de Saddena. A Laâouzyen, les déchets solides sont soit brûlés par les habitants soit jetés dans les talwegs et les terrains en friche qui bordent le quartier. Les cantonniers-charretiers ne passent pas parce que les gens sont trop pauvres pour les rémunérer. Plus généralement et à la différence de l'arrondissement Béni Makada à Tanger, peu de charretiers sont observés dans les périphéries sous-équipées de Tétouan. Pourquoi : en raison des densités moins fortes ? Pas vraiment ni partout ; topographie plus contraignante qu'à Tanger ? Peut-être. Les Tétouannais auraient-ils une capacité de mobilisation et d'organisation, à l'échelle des quartiers, moins importante par rapport aux Tangérois ? A moins qu'ils aient *in fine* un sens plus aigu du service public en refusant de prendre eux-mêmes en charge des responsabilités du ressort de la municipalité, ce qui ne serait pas incompatible avec les modes de gouvernance locale et l'histoire de Tétouan.

Des *Tanjaoui* chercheraient davantage l'explication dans le domaine des mentalités en insinuant que *les Tétouani sont près de leurs sous*<sup>50</sup>.

### **Les autres équipements : le minimum**

La ligne électrique à haute tension qui traverse le quartier Somale passe également à Laâouzyen (avec les mêmes risques pour les habitants). A la différence du quartier voisin, des domiciles de Laâouzyen sont raccordés à l'électricité : les premiers branchements individuels remontent à la fin des années 80, c'est-à-dire une quinzaine d'années avant que le réseau soit en service dans le douar principal de la commune rurale de Saddena (Aïn Jamaâ, à cinq kilomètres au nord dans la montagne). Laâouzyen a donc bénéficié, sur ce point, de la proximité de la ville et de la route de Tanger.

Si les commerces accolés à la mosquée sont tous raccordés au réseau d'électricité, ce n'est pas le cas pour l'ensemble des logements du quartier. Amendis refuse de multiplier les compteurs en prétextant que l'autorisation de la Commune est indispensable pour les nouveaux branchements. Par conséquent, les partages de compteurs entre voisins sont fréquents, donc les montants des factures sont élevés puisque les consommations correspondent aux tranches tarifaires supérieures.

*« Par exemple, un grand-père a le compteur, mais ses fils et leurs cousins sont obligés de le partager avec lui »*. Les habitants se plaignent des montants élevés des factures : *« les gens consomment peu, ils ont à peine trois pièces et pas beaucoup d'appareils électriques, parfois une seule ampoule, mais ils doivent payer 300 ou 400 Dh par mois : ce n'est pas normal »*. Toutefois, les refus de raccordements individuels de la part de l'opérateur peut s'avérer contre-productif dans la mesure où les branchements clandestins risquent d'être multipliés.

L'école primaire de Laâouzyen est celle fréquentée par les enfants de Somale (14 classes pour 1 200 ménages). Dans l'hypothèse (basse) d'un enfant scolarisé par ménage, il y aurait environ 85 enfants par classe !

L'école coranique attenante à la mosquée de Laâouzyen a fermé depuis le départ du *fquih* ; les commerçants disent qu'une pharmacie est en projet pour remplacer ce *mcid*. Une maternelle – jardin d'enfant a ouvert en 2001 : son responsable demanderait 40 Dh par mois et par enfant (la moitié par rapport à la Kasbah de Tanger).

Il y avait deux fours collectifs à Laâouzyen, *« un en haut et un en bas, mais celui du bas a fermé récemment »*.

Dans un quartier dépourvu d'adduction d'eau, il n'y a évidemment pas de hammam.

Onze épiceries sont dénombrées pour le quartier dont deux, attenantes à la mosquée au bord de la route, fournissent des bouteilles de gaz. Les autres *commerces de la mosquée* sont une laiterie, un restaurant-snack, un coiffeur, une téléboutique, un garage mécanique automobile, un chaudronnier (cadre des portes et des fenêtres).

Il s'agit d'activités liées à la fois à l'urbanisation du douar pour répondre à la demande des habitants, mais aussi à la situation au bord de la route (services aux automobilistes, notamment aux chauffeurs routiers). Les habitants de Laâouzyen ont trois téléboutiques à leur disposition : la première à côté de la mosquée, la seconde dans la station-service et la troisième vient d'être créée au cœur du quartier suite à la mise en place récente du réseau téléphonique (auparavant, le réseau était uniquement installé au bord de l'axe principal).

---

<sup>50</sup> A Tanger, à l'occasion des fêtes de famille et religieuses, les plats regorgent de victuailles (mouton, volailles, œufs, fruits, etc.) et les mets sont sobrement présentés sans préciosités ; ce qui compte c'est une profusion de nourriture pour épater ses hôtes. Les Tétouannaises sont présentées par des *Tanjaoui* comme des femmes pédantes, drapées dans des tenues vestimentaires précieuses, qui aiment la vaisselle ostensible et les décors de table, *« mais qui ne mettent rien dans l'assiette »*, avec *« beaucoup de plats mais deux petites choses dedans »*.

Le transport est assuré par la ligne d'autobus Tétouan – Saddena qui fonctionne avec plusieurs rotations par jour (une heure de trajet). Elle permet d'aller effectuer des démarches administratives à Saddena<sup>51</sup> et elle est utilisée par les paysannes de cette commune qui vendent quotidiennement les produits agricoles en ville et s'y approvisionnent en biens de consommation. Il y a aussi des jeunes hommes qui font quotidiennement le trajet pour venir travailler à Tétouan. A la différence de Somale plus densément bâti, les camionnettes peuvent se rendre – certes difficilement – en tout point du quartier Laâouzyen. Dans le quartier voisin plus urbanisé, ce type de véhicule ne peut pas pénétrer à l'intérieur de certains secteurs. Il y a à Laâouzyen une cinquantaine d'ânes, principalement utilisés pour le transport de l'eau.

### 2.3. Eléments de synthèse sur la comparaison entre Somale et Laâouzyen

Des éléments de comparaison entre les quartiers Somale et Laâouzyen peuvent être listés dans un tableau de synthèse :

**Tableau 129. Points communs et différences entre les quartiers Somale et Laâouzyen (2003)**

Thèmes	Points communs	Différences	Explications
Situation	Sur des versants au-delà des limites des lotissements de prévention à l'ouest de l'agglomération. En bordure (à petite échelle, mais en retrait à grande échelle) de l'axe principal Tanger – Tétouan.	Somale est situé dans le périmètre urbain de Tétouan. Laâouzyen relève du territoire de Saddena, une commune rurale.	Report de l'extension urbaine au-delà des limites de la municipalité. Les tissus clandestins sont généralement en retrait des grands axes.
Foncier		Terrains d'Etat à Somale et terrains privés à Laâouzyen	
Activités	Pas d'emplois sur place, à part les commerces (et les ateliers au bord de la route : réparations automobiles et chaudronnier)	Commerces en bordure de la route de Tanger au niveau de Laâouzyen, pas à Somale. Petits élevages à Laâouzyen, moins à Somale. Plus de commerces et d'ânes à Laâouzyen pourtant moins peuplé.	Les commerces en bordure de l'axe sont situés sur des terrains privés, tandis que les terrains en bordure de l'axe au niveau de Somale sont publics (prison). Lien entre l'élevage à Laâouzyen et son origine de douar.
Bâti	Habitat non réglementaire en dur (sauf au bord de l'axe pour Laâouzyen)	Densités plus fortes à Somale. Mitoyenneté moins systématique à Laâouzyen.	Les plus faibles densités s'expliquent par l'origine rurale du douar Laâouzyen, plus éloigné de la ville, et par le maintien de revenus agricoles.
Equipements collectifs	Sous-équipement. Ecole primaire commune aux deux quartiers. Mosquées construites sur initiative de <i>bienfaiteurs</i> influents. Santé et enseignement secondaire en dehors des quartiers.	Il n'y a pas d'infrastructures d'éclairage public à Laâouzyen, contrairement à Somale.	L'absence d'éclairage public à Laâouzyen s'explique par l'appartenance du quartier à une commune rurale qui ne prend pas en charge ce service.
Borne-fontaines et eau	Bornes-fontaines localisées à l'extérieur des espaces bâtis. La majorité des puits ont été bouchés après l'ouverture des bornes-fontaines.	Une seule borne-fontaine à Laâouzyen et quatre à Somale. Au bord de la route de Tanger pour Laâouzyen. Bornes installées plus tardivement et en retrait de l'axe à Somale. L'usage des sources est plus répandue à Laâouzyen.	Moins d'habitants à Laâouzyen (plus rural). Sources plus proches de Laâouzyen que de Somale. La Commune de Saddena, moins fortunée que celle de Tétouan, n'a pas contracté d'abonnement auprès du distributeur pour des bornes-fontaines.
Eaux usées	Mêmes types de dispositifs (ciel ouvert, puits perdus, réseaux informels)	Dispositifs d'évacuation plus sommaires à Laâouzyen.	Somale est plus densément bâti. Laâouzyen reste plus rural.
Electricité	Les deux quartiers sont traversés par une ligne à haute tension (risques)	Raccordements à l'électricité à Laâouzyen, mais pas à Somale.	Les statuts fonciers distincts expliquent les différences.

Les différences entre Somale et Laâouzyen (tab. 129), en terme de densité et d'équipement, s'expliquent notamment par la situation géographique de ces quartiers : Somale relève du périmètre urbain de Tétouan tandis que Laâouzyen représente un douar densifié administré par la Commune de Saddena. Laâouzyen reste plus influencé que Somale par les modes de vie de la campagne (usages des sources, élevage, densités moins élevées).

<sup>51</sup> La commune rurale de Saddena compte un caïd, un chieukh et six moqqadems, dont un pour Laâouzyen. L'adresse indiquée sur la CNI des habitants de Laâouzyen est « Laâouzyen Saddena » ; les électeurs ne sont pas obligés de se déplacer jusqu'au centre de la commune pour voter car l'école sert de bureau de vote.

Bien que l'intégration par les équipements résultera pour les deux quartiers du bon vouloir des autorités locales et des moyens qu'elles mettront en œuvre, Laâouzyen paraît davantage dépendant des caciques locaux par rapport à Somale (en référence au *commandant*, au *Rifain*, au *Raiïss de Rincould*, à Haj Karim). La différence s'explique par l'appartenance à deux communes de tailles incomparables : la population de Laâouzyen peut représenter un nombre important d'habitants, donc d'électeurs, pour la commune de Saddena, tandis que le poids démographique de Somale apparaît plus insignifiant pour une grande ville comme Tétouan<sup>52</sup>. L'avenir de Somale dépend davantage des programmes de l'Etat (politique de lutte contre l'habitat insalubre) tandis que des notables locaux apportent des réponses ponctuelles aux besoins des habitants du douar densifié Laâouzyen.

Il semble que les habitants du quartier Laâouzyen ont pu être manipulés (création de la mosquée, ouverture d'une borne-fontaine, infrastructures pour l'évacuation des eaux usées). Ces considérations évoquent des formes d'inclusion par l'influence (des puissants) et la dépendance (de leurs *avoués/clients*) ; en plus d'un statut foncier *plus légal / moins irrégulier* (terrains privés), cette situation pourra être favorable à l'intégration de Laâouzyen. Cependant le quartier Somale va bénéficier d'actions de restructuration (à court et moyen termes) et de services communaux plus efficaces (et normés) à Tétouan qu'à Saddena. La population de Somale a-t-elle autant besoin que celle de Laâouzyen de l'influence des caciques locaux pour l'équipement du quartier ?

### **3. Les patios à Tanger et à Tétouan : forme particulière d'habitat insalubre**

Le terme de « patio » est fréquemment employé par les *Tanjaoui* et les *Tétouani* pour désigner des poches d'insalubrité intra-urbaines. Il n'apparaît cependant pas dans la terminologie officielle du ministère de l'Habitat ; ce que les gens appellent *patio* est classé par l'administration dans les rubriques *bidonvilles*, *habitations menaçant ruine*, *constructions non prévues pour l'habitation*.

#### **3.1. Que signifie « patio » ?**

L'hétérogénéité des types de patios font que nous resterons approximatif sur cette forme d'habitat puisque nous l'avons étudié secondairement. L'habitat en patio pourrait d'ailleurs faire l'objet d'un travail de recherches approfondies. Les patios arrivent *en bout de course* de cette thèse parce qu'ils s'apparentent à une forme mineure<sup>53</sup> d'habitat insalubre, en comparaison aux vastes secteurs d'habitat non réglementaire des villes étudiées.

Les patios désignent plusieurs formes de logements :

- a) Dans la ville ancienne, le « patio insalubre » se rapproche du « patio » des architectes<sup>54</sup>. En médina, il faut pousser une porte ou passer sous un porche pour déboucher sur un patio.

---

<sup>52</sup> Toutefois, nous avons vu que, s'ils ont des difficultés pour obtenir une carte d'identité avec une domiciliation à Tétouan, les habitants de Somale obtiennent aisément les cartes d'électeur. Et le conseil communal de Saddena refuse à des chefs de ménage du quartier Laâouzyen les autorisations nécessaires au raccordement à l'électricité.

<sup>53</sup> Une forme mineure en terme de tailles (de la population concernée et des quartiers) à l'échelle des agglomérations étudiées. Les patios font d'ailleurs davantage référence à des îlots insalubres qu'à de véritables quartiers ; ils sont enkystés dans des quartiers, généralement dans des tissus de meilleur standing, centraux et péri-centraux. Rappelons que les marges intra-urbaines s'assimilent à des résidus d'habitat précaire, tandis que les périphéries non-réglementaires sont plus vastes et plus compactes. Le bidonville de la Place Maroc à Tanger, qui peut être assimilé à un patio en raison de son statut privé regroupe entre 140 et 250 ménages selon les sources.

<sup>54</sup> « [En Espagne ou dans une zone méridionale] Cour intérieure d'une maison de style andalou, à ciel ouvert, souvent entourée d'arcades, dallée avec un bassin central » < <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm> >.

Il s'agit d'une cour intérieure entourée de pièces individuellement louées, squattées ou occupées à titre gratuit. Le patio peut avoir un deuxième, voire un troisième étage, mais la plupart des patios des médinas de Tanger et de Tétouan sont en rez-de-chaussée. Le patio servait autrefois d'entrepôt et d'atelier, rarement au logement. Il se rapproche des caravansérails des médinas de Fès et de Marrakech par exemple. Le patio n'a pas subi de modifications architecturales notables au cours de l'histoire ; il est souvent dégradé et insalubre. Les patios appartiennent à des propriétaires, légaux ou auto-proclamés qui louent les différentes pièces, ou relèvent du ministère des Affaires islamiques (biens *habous*) ; ils sont rarement abandonnés par ces responsables. Les logements sont petits (pièce unique) et, souvent, ils n'ont pas de fenêtre. Les patios des médinas ne disposent pas de branchement à l'eau potable (ils ont cependant pu être raccordés dans le passé) ; les occupants sont des usagers des bornes-fontaines. Les patios sont néanmoins équipés d'un branchement aux égouts (regard d'assainissement liquide), mais les installations sont dégradées à l'intérieur.

Certains patios sont équipés d'un compteur électrique, mais les habitants ont davantage recours aux fils tirés chez les voisins et aux branchements clandestins quand ils ne sont pas privés d'électricité. Dans les médinas de Tanger et de Tétouan, les patios montrent une forte prévalence de personnes vivant dans la grande pauvreté ou/et la marginalité et la déviance (personnes âgées isolées, toxicomanes, prostituées).

b) D'autres patios sont enkystés au cœur de la ville nouvelle et des péricentres d'époque coloniale. Il s'agit de constructions fragiles et dégradées : anciens entrepôts et garages d'entreprise, logements de militaires, de domestiques, de chauffeurs et cochers, *boxes* pour les chevaux. Ce type de biens immobiliers a été abandonné par les propriétaires étrangers lors de l'indépendance : à Tanger, ils restent du domaine privé des héritiers, tandis qu'ils passent davantage au domaine public à Tétouan. Après 1956, ces diverses formes de bâti sont occupées par des familles qui – davantage que dans les patios des médinas – transforment leur structure à travers une dynamique de densification et de bidonvilisation. Ex-dépendances de l'armée et d'entreprises appartenant à des colons, des patios sont situés à proximité des quartiers de villas les plus chics<sup>55</sup>. Ils sont souvent sous-équipés : une borne-fontaine pour l'AEP<sup>56</sup>, dispositif d'assainissement dégradé, raccordement non systématique à l'électricité. L'association entre « grande marginalité / déviance » et « habitat en patio » est moins évidente pour les patios situés extérieurs à la médina. Plus de familles et moins de personnes isolées vivent dans les patios centraux et péricentraux par rapport à ceux des villes anciennes.

c) Sont appelés patios d'anciens jardins d'époque coloniale, privés mais abandonnés par leurs propriétaires, avec à l'intérieur des domiciles de piètre qualité (type baraque ou préfabriqué, par exemple le Patio Menhabi : chapitre 7). Ils sont également localisés à proximité voir à l'intérieur des beaux quartiers. Le sous-équipement comparable aux autres patios dénote avec les espaces verts et les arbres ; des personnes pauvres vivent dans des logements précaires au milieu de jardins luxuriants.

La pluralité de cas dans la vaste gamme des patios et leur dispersion géographique rendent difficiles la quantification et la qualification de ce type d'habitat. L'héritage colonial ayant davantage marqué le paysage urbain de Tétouan que celui de Tanger, nous observons *a priori*

---

<sup>55</sup> Ce qui nous ramène à la proximité entre les riches et les pauvres, au modèle historique de « proximité / diversité » : dans le passé, avant la ségrégation socio-spatiale, les serviteurs vivaient à proximité de leurs maîtres. Précisons qu'il existe des petits bidonvilles, camouflés derrière les (et attenants aux) palais de la Montagne de Tanger. Ici, la ségrégation est sociale, mais certainement pas spatiale.

<sup>56</sup> Nous avons cependant mené des entretiens à Tétouan dans un patio où les habitants disposaient d'accès individuels aux réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité : une situation exceptionnelle.

plus de patios à Tétouan qu'à Tanger, notamment dans les péricentres d'époque coloniale, à proximité des principales artères de la ville. Les patios sont pourtant plus aisément visibles à Tanger, où ils peuvent être isolés sur un terrain sans voisin, tandis qu'à Tétouan ils apparaissent camouflés derrière des maisons et des immeubles. L'observateur doit être plus attentif à Tétouan qu'à Tanger pour repérer les patios. Plus généralement, les patios semblent *les oubliés* des politiques de lutte contre l'habitat insalubre.

### **3.2. Un statut qui handicape les évolutions**

Les patios appartiennent souvent à des propriétaires privés qui laissent leur bien à l'abandon. Hormis pour les patios de la médina, ils font souvent partie des biens de riches entrepreneurs de la période coloniale. Le Patio Pinto appartient à la famille du même nom : le propriétaire n'habite plus à Tanger, mais il y possède encore des luxueuses villas au Marshan et d'autres biens, notamment des terrains inoccupés dans des secteurs stratégiques du centre-ville. Monsieur Pinto a la réputation d'un Juif millionnaire (milliardaire ?) qui aurait vendu une partie de ses biens de Tanger à un Irakien vivant en France (ce dernier aurait confié la gestion de ses biens tangérois à une banque britannique). Le Patio Boussof jouxte le palais de Moulay Hafid, vaste enclave abritant la *Casa Italia* de Tanger : il porte le nom d'une famille israélite qui a quitté Tanger. Le Patio Brooks est attenant aux garages du même nom et relevait de la société Brooks à l'époque internationale de Tanger.

La position des pouvoirs publics marocains sur la question est la suivante : il est hors de question de reloger les occupants car cela rendrait services à des propriétaires qui pourraient alors récupérer et revendre leur bien<sup>57</sup>. « *Le BGE n'a pas à supporter le laisser-aller de richissimes propriétaires* » peut-on entendre dans les administrations. La restructuration *in situ* pose problème à cause du statut foncier. La régularisation est légalement impossible car elle reviendrait à exproprier des propriétaires privés.

Dans ces conditions, les situations perdurent sans issue favorable pour les occupants des patios. Les pouvoirs publics se contentent, à la demande des habitants, d'installer une borne-fontaine et d'entourer le patio de murs pour respecter l'intimité des personnes<sup>58</sup>. Les patios échappent aussi aux actions d'Amendis quant au renouvellement des infrastructures d'évacuation des eaux usées : le délégataire prétexte que son devoir est de s'arrêter à la porte du patio – au niveau du regard d'assainissement – sans pénétrer à l'intérieur.

Deux grands types d'occupants des patios peuvent être distingués :

- a) les situations pérennes de familles installées depuis plusieurs générations et qui ne parviennent pas à épargner pour habiter ailleurs. C'est aussi l'économie d'un loyer qui incite les habitants à rester dans le patio ;

---

<sup>57</sup> C'est également ce qui nous est dit pour le bidonville Place Maroc, le plus grand qu'il reste à Tanger après Ben Salah. Contrairement aux autres bidonvilles de Tanger (qui ont été *durcifiés*, quand ils étaient sur des parcelles privées, et recasés pour des terrains du domaine public), « *l'Etat n'engagera pas de dépenses pour satisfaire un propriétaire qui s'est certainement arrangé avec les occupants au moment de leur installation. C'est au propriétaire d'engager des mesures s'il veut déplacer les gens et récupérer son bien* » (un cadre de l'ANHI). Le bidonville Place Maroc est situé dans les espaces péricentraux de Tanger, à proximité de la route de Rabat et de carrefours giratoires, sur un terrain privé entouré par une caserne des Forces Auxiliaires, une école, le marché de gros et un marché de fruits et légumes (lui-même sur un terrain vague) ; on trouve aussi des terrains qui représentent une réserve foncière gelée comme à la sortie ouest de Tétouan (Cf. photo 108).

<sup>58</sup> Il ne s'agit pas des *murs de la honte* comme ceux qui entourent les bidonvilles de Casablanca. En tout cas, la honte, n'est pas celle des pouvoirs publics, mais plutôt celle des habitants dans la mesure où ce sont eux qui demandent aux autorités d'élever ces *cache-misère* qui enserrant les patios.

- b) les situations temporaires. Les patios ont un rôle de sas pour les néo-urbains qui épargnent avant d'acheter un terrain en périphérie (comme la catégorie des petits logements loués en médina). L'habitat en patio donne lieu à des formes illégales de ventes et de locations de logements (les clés s'achètent entre 10 000 et 60 000 Dh, comme en bidonville).

Les patios de Tanger et de Tétouan sont différents en raison de l'histoire et des statuts distincts de ces villes pendant la période coloniale. A Tanger, les patios *hors-médina* restent souvent la propriété de personnes ou d'entreprises étrangères qui ont quitté la ville. Tandis qu'à Tétouan, les patios péricentraux sont souvent passés, au moment de l'indépendance, à des propriétaires marocains ayant rachetés ou s'étant accaparés ces biens, ainsi qu'à l'administration. Les patios de Tétouan vont ainsi pouvoir connaître des évolutions plus favorables qu'à Tanger. Par exemple, les occupants, quand ils ne sont pas eux-mêmes propriétaires, peuvent demander aux propriétaires d'améliorer le bâti et l'équipement ; c'est plus facile que de s'adresser à Pinto, Boussouf ou Brooks qui ont *disparu* de Tanger. Et quand le patio relève de l'administration, les autorités vont pouvoir programmer des opérations d'amélioration ou de recasement, comme à Houmat Mankoubin (Tétouan).

### **Houmat Mankoubin, une issue favorable après des décennies de précarité et d'insalubrité**

Houmat Mankoubin (quartier des malheureux) s'apparente à un bidonville intra-urbain qui occupe une caserne militaire désaffectée après l'indépendance. Les habitants les plus anciennement installés sont favorisés par rapport aux personnes arrivées plus tardivement. Ils occupent les bâtiments, qui entourent une vaste cour parsemée de baraques en partie *durcifiées*, et ont pu pour rares d'entre eux ouvrir un petit commerce (épiceries, atelier de réparations automobiles).

#### **Encadré 38. Aperçu historique de Houmat Mankoubin (Tétouan)**

La caserne militaire espagnole qui s'élève devant une briqueterie est bâtie en 1914<sup>59</sup>. Le bâtiment était devenu un abattoir pour les colons (vaches, porcs) après les inondations de 1936. Le départ des militaires en 1956 n'est pas immédiatement suivi de celui des civils espagnols responsables de l'abattoir : ils quitteront les lieux après les inondations de 1963.

La borne-fontaine installée devant le patio, au bord de la route de Martil, est ouverte en 1970 et la seconde, derrière le patio et devant la briqueterie, en 1979. Les conduites d'évacuation des eaux usées n'ont pas été renouvelées depuis la construction de la caserne. Le réseau électrique type 110 volts a été remplacé, mais tous les domiciles ne sont pas raccordés à l'électricité. Les habitants du patio paient une taxe de 170 Dh par an au Trésor pour occupation du terrain : si le statut de l'occupation est précaire parce que révocable, il n'est néanmoins pas illégal<sup>60</sup>. Des occupants actuels sont les descendants de personnes qui habitaient avec les Espagnols avant 1963. Les autres sont arrivés, après le départ des Espagnols, et en 1979, suite à la destruction du patio voisin<sup>61</sup>. Il y a aussi des reventes informelles des clés des logements.

Le patio Houmat Mankoubin est dans un état de délabrement avancé et les constructions présentent des risques d'écroulement. Les infrastructures d'évacuation des eaux usées sont délabrées ; chaque hiver le patio est inondé. Les habitants ne sont pas des occupants à titre gratuit puisqu'ils paient annuellement une somme symbolique au Trésor public.

<sup>59</sup> La plus ancienne manufacture de briques de Tétouan qui appartenait à l'origine à un Juif marocain.

<sup>60</sup> Il y a au moins trois autres patios dans cette situation à Tétouan : le Foundouk Libadi à M'Salah, le Patio Geniores à côté de la gare routière CTM-LN et le Patio Barrio dans le quartier Barrio Malaga. Ils sont enkystés – *insérés* mais pas nécessairement *inclus* – dans des péricentres d'époque coloniale.

<sup>61</sup> En 1979, un colonel rifain aurait expulsé les habitants du patio voisin pour aménager un petit lotissement de villas. Les plus pauvres des *déguerpis*, ceux qui n'ont pas trouvé d'autre logement ou qui étaient mentalement attachés aux lieux, ont alors construit des baraques dans la cour de la caserne à Houmat Mankoubin.

**Photographies 112. Le Patio Houmat Mankoubin à Tétouan (2003)**



- 1 : Façade de l'ancienne caserne militaire, entrée du patio.  
 2 : vue du patio de l'extérieur (de devant, en bordure de la route de Martil).  
 3 : Vue du patio de derrière, il est séparé de la briqueterie par un chemin de terre



Vues extérieures et de derrière du patio



Borne-fontaine accolée au patio, derrière ce dernier et face à la briqueterie



- 1 : Borne-fontaine située devant le patio, au bord de la route de Martil.  
 2 : Portail de l'hippodrome royal localisé à proximité du patio, également en bordure de l'axe.  
 3 : villa bâtie sur le terrain du patio voisin détruit en 1979

Parce qu'il est situé en bordure de la route de Martil et de la voie de contournement (le patio est inséré entre ces deux axes), à proximité de quartiers de villas, d'une mosquée importante de la ville, de l'hippodrome royal (encore appelé « Tir aux pigeons » sur les cartes topographiques), ce patio va connaître une issue favorable à court terme<sup>62</sup>. Il a en effet été décidé en 2005 de déplacer, en 2006, les familles du patio à la sortie de la ville sur le lotissement Tamouda, lotissement en attente de valorisation depuis la fin du PDU Dersa – Samsa (début des années 90, chapitre 4). 26 ménages qui squattaient des terrains dépendant de l'aérodrome ont été relogés sur ce lotissement en 2005 et il attend le même sort pour 140 foyers de Houmat Mankoubin ; en outre, la briqueterie polluante qui se situe derrière le patio sera détruite avant l'ancienne caserne.

<sup>62</sup> Et aussi le stade municipal, le plus ancien du Maroc, qui remonte aux années 40 (*construits par les prisonniers du Protectorat espagnol*), ainsi qu'une piscine (années 80), l'ancienne caserne des pompiers transformés en caserne militaire et des brigades d'intervention de la Sécurité nationale, l'hôpital Sania Er-Rmel, etc.

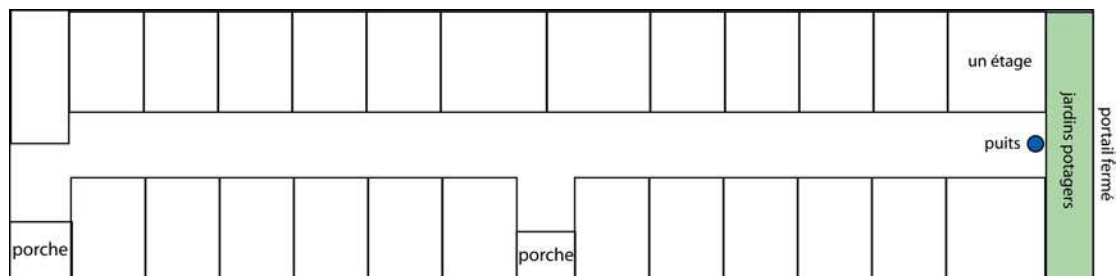


L'Etat récupérera les terrains. Les attributaires bénéficieront de subventions : ils devront payer 20 000 Dh en échange d'un lot de recasement, avec un crédit à long terme. Le lot de recasement de 80 m<sup>2</sup> disposera de deux pièces, une cuisine et un WC. La Commune s'est engagée à délivrer gratuitement les documents nécessaires pour construire et les attributaires pourront disposer de branchements sociaux à l'eau et à l'électricité.

Nous apporterons cependant une réserve quant à ce programme engageant : sans proposer d'évaluation prématurée des améliorations des conditions de vie des attributaires, ni considérer les possibles reventes de lots par certains qui retourneront dans des quartiers insalubres ensuite (cas fréquents lors des recasements), le devenir des bénéficiaires interroge. Alors que la population du patio passera du centre-ville à la périphérie, quant sera-t-il des lieux et modes de sociabilités d'un seul coup oblitérés ? Et à propos des emplois : que deviendra le garagiste qui s'était constitué une clientèle au centre-ville, trouvera-t-il des clients à Tamouda ? Si les personnes qui travaillaient à proximité du patio conserveront leur emploi, alors leurs revenus seront affectés par le coût du transport pour se rendre sur le lieu de travail. Les personnes âgées s'adapteront-elles à un nouveau quartier après des décennies d'habitat en patio ? L'éviction des *malheureux* des espaces péricentraux, stratégiques et de bon standing de Tétouan, peut rappeler celle des bidonvillois de Villa Harris dans le secteur touristique de la baie de Tanger. Ces relégations n'ont-elles pas pour but d'écarter ce qui fait tache dans le paysage urbain, ce qui de donne pas une bonne image de marque à la ville ?

#### Encadré 39. Le Patio Casabarata à Tétouan, l'exception qui confirme la règle...

Dans le même secteur que Houmat Mankoubin (à l'est du centre-ville), au milieu d'un lotissement économique se situe le Patio Casabarata, vestige de l'histoire coloniale enkysté dans des tissus contemporains : 25 « maisons de cochers » construites vers 1935. Elles ont des murs mitoyens et renferment une cour intérieure.



« Après l'indépendance, chaque Espagnol qui sortait était remplacé par un Marocain. En 1961, il n'y avait plus d'Espagnol ». Dès la fin du Protectorat, les occupants devaient payer un loyer mensuel à l'Etat (actuellement 180 Dh par mois, 12,7 fois plus que les habitants de Houmat Mankoubin). « Il fallait un piston du Makhzen pour rentrer ». Malgré leur vétusté et leur fragilité (préfabriqué, murs de plâtres), les logements et l'équipement sont mieux<sup>63</sup> qu'à Houmat Mankoubin. Les domiciles disposent d'un raccordement à l'eau et à l'électricité, les compteurs ont été renouvelés et il est prévu qu'Amendis reprennent les conduites d'évacuation des eaux usées à l'intérieur du patio. Un chef de ménage a élevé le logement d'un étage, malgré l'interdiction en raison de la précarité des constructions. L'administration aurait proposé d'acheter la forme officielle de bail dont les habitants disposent : « ils ont fait des propositions autour de 100 000 Dh, mais les gens ne veulent pas partir. Ils ne veulent pas prendre un crédit à 1 000 Dh par mois pour se loger et ils préfèrent le loyer. Ils veulent nous faire partir, tracer une route entre les deux rangées de maisons et reconstruire deux allées de villas. Les promoteurs sont très intéressés pour le terrain et font de belles propositions à l'Etat ». Il y a aussi des reventes de clés : « une femme a vendu à 110 000 Dh. Son remplaçant à régler les sept années de loyers impayés ». Toutefois, sur l'ensemble des 25 logements, seulement trois seraient occupés par des familles arrivées après 1970. Le patio a des allures de copropriété enfermée sur elle-même, avec des pratiques de bon voisinage (jardin potager, puits collectif).

<sup>63</sup> Trois pièces, une cuisine, un WC, une courette fermée et parfois bâtie.

### Photographies 113. Le Patio Casabarata (Tétouan, 2003)



1 et 2 : principale entrée du patio.

3 : porche secondaire.

4 : vue extérieure du patio



1 à 3 : vues du patio prises de la cour intérieure.

4 : puits collectif du patio (forme de copropriété)

### **3.3. Les patios sont-ils des marges (intra-)urbaines ?**

Les patios peuvent être considérés comme des marges urbaines en situation d'exclusion pour plusieurs raisons :

- sous-équipement et formes d'insalubrité ;
- blocage foncier qui explique qu'ils ne font l'objet de programmes de relogement (situations difficilement muables avec des familles installées depuis plusieurs générations) ;
- incapacité des ménages à épargner pour accéder à la propriété de leur logement : les habitants des patios insalubres sont généralement pauvres.

Cependant, les patios de Tanger et de Tétouan peuvent présenter des formes d'intégration urbaine en fonction de différentes logiques inclusives :

- l'inclusion par la centralité (pas de problème pour le transport, services essentiels et rares à proximité). Les opportunités d'emplois dans les espaces centraux et péri-centraux sont d'autant plus importantes que les patios sont enkystés dans des tissus de meilleur standing (ce qui facilite les emplois de domestique, factotum, portefaix par exemple) ;
- l'inclusion par l'influence et le clientélisme, ainsi que par l'ancienneté : rappelons que les formes de revendication sont fortes dans les espaces centraux encore influencés par le modèle « proximité – diversité ».

**Photographies 114. Le Patio Pinto à Tanger (2002, 2003, 2004)**



Le Patio Pinto est situé dans le péricentre le plus chic de Tanger, à proximité d'un quartier de luxueuses villas où les interstices sont progressivement comblés par des immeubles de haut standing. (2002, 2003, 2004)



Les murs de la honte, forme de cache-misère et œuvre du Makhzen, servent de panneaux d'affichage électoral. (2004)

**Photographies 115. Le Patio Hasnouna à Tanger (2002, 2003, 2004)**



Vues extérieures du Patio Hasnouna et de son porche d'entrée. Le patio est situé dans les espaces centraux à proximité de l'église Hasnouna et de la mosquée Mohammed V. (2004)



Ci-dessus et dessous : vues de la cour intérieure du patio et de sa borne-fontaine. (2003)



Tous les patios de Tanger et Tétouan qui remontent à l'époque coloniale ne sont pas reconvertis en logements.

Certains sont des ruines abandonnées, d'autres des commerces et ateliers ; ici : une épicerie et un atelier de réparations des véhicules deux-roues dans le centre-ville de Tanger, à proximité du Lycée Regnault. (2004)

## Synthèse

### L'alimentation en eau potable par bornes-fontaines dans les quartiers étudiés à Tanger et à Tétouan

#### Commentaire du tableau *infra* (tab. 130)

a) La comparaison entre la Kasbah et le quartier Hafa montre que la Kasbah représente approximativement deux fois moins d'habitants et 5,5 fois moins d'eau distribuée aux bornes-fontaines (il y a trois fois moins de fontaines dans la Kasbah) puisque environ la moitié des domiciles du cœur historique de la médina sont raccordés à l'eau, alors que le quartier Hafa est uniquement alimenté en eau par les bornes-fontaines.

Néanmoins, la Kasbah présente un ratio théorique<sup>64</sup> de volumes d'eau distribués par habitant équivalent à des quartiers périphériques où le sous-équipement est généralisé. C'est dire que des abus et formes de gaspillages peuvent être constatés dans la Kasbah (par exemple des personnes disposent d'un branchement individuel et elles s'approvisionnent quand même en eau à la fontaine avec des tuyaux). En plus des fonctions vitales des fontaines de la Kasbah pour une frange de sa population, ces points d'eau sont considérés comme des acquis sociaux pour les habitants du quartier ancien.

b) Les volumes d'eau distribués dans le quartier Hafa plusieurs fois supérieurs par rapport aux périphéries sous-équipées de Tanger montre l'inclusion par la (péri)centralité et la portance des revendications des habitants de ce quartier. Par exemple, le quartier Tanja Balia avec cinq fois plus d'habitants que Hafa présente pour l'année 2001 des consommations aux bornes-fontaines inférieures par rapport à Hafa (et une borne-fontaine de moins).

c) A Tanja Balia, les ratios par tête (dernière colonne du tableau) sont environ deux fois moins élevés que ceux de la Kasbah avec une population non-raccordée pourtant supérieure. Toutefois, Dhar el-Mers, quartier uniquement desservi en eau par une borne-fontaine, montre un ratio théorique supérieur à celui de la Kasbah avec une population comparable en 2001.

d) La population du quartier Sania est comparable à celle de Tanja Balia (à 1 800 habitants près), mais le quartier Sania présente un volume distribué aux bornes-fontaines bien inférieur à celui de Tanja Balia ; la même remarque peut être émise quant à la dotation théorique en eau par habitant. On doit y voir l'influence des notables et représentants de Tanja Balia où les bornes-fontaines tendent à devenir des acquis sociaux tels que dans la Kasbah (au moins pour les tissus équipés de ce quartier). Rappelons que l'on ne peut pas à Sania se servir des tuyaux pour remplir des réserves (en raison de l'emplacement des fontaines pour beaucoup en bordure de voie et à l'extérieur des *derbs*). Quand on a le compteur à Sania, on l'utilise, même si l'on est pas plus riche que dans la Kasbah et à Tanja Balia. Dans le détail, on peut observer que l'ancien douar Sania Kadima consomme moins d'eau que Sania Jdida : *au douar*, on utilise l'eau des puits et des sources et les densités du bâti et de la population sont moins fortes que dans les tissus récents.

---

<sup>64</sup> Toutes choses égales par ailleurs dans la mesure où ce ratio se base sur la population totale d'un quartier sans distinguer les populations « branchée » et « non branchée » à l'eau. Ratios d'autant plus théoriques qu'ils ne rendent pas compte des inégalités de consommation entre habitants d'un même quartier. Certains se contentent de quelques litres par jour et d'autres remplissent quotidiennement des réserves de plusieurs centaines de litres.

e) Pour le bidonville Villa Harris (éradiqué en 2004), les volumes et les ratios sont gonflés en raison des usages qui sont faits de la fontaine par des personnes qui n'habitent pas le quartier, conséquence de la localisation de la borne au bord de la route<sup>65</sup> : lavages des voitures, réserves emportées en automobile, consommations des estivants. Rappelons que les consommations d'eau dans les tissus bidonvillois sont généralement moins élevées par habitant que dans les quartiers bâtis en dur (modes de vie, habitudes) ; les fortes consommations d'eau en bidonville renforcent l'insalubrité en raison des problèmes d'évacuation des eaux usées et gaspillées.

f) A Moghogha, quartier uniquement alimenté en eau par les bornes-fontaines, les volumes distribués sont 2,7 fois supérieurs à ceux de Tanja Balia, où des domiciles sont raccordés à l'eau, pour une population équivalente (11 200 et 12 250 habitants). Etant donnée l'importance des volumes d'eau distribuée à Moghogha, on comprend l'urgence de lancer une OBS dans ce quartier (la facture d'eau pour la municipalité dépasse ici 600 000 Dh : presque le double de ce que rapporte au budget communal la concession du transport par autobus). Rappelons que les islamistes peuvent être influents au douar Moghogha et plus largement dans un quartier où le sous-équipement est généralisé.

On peut être étonné du ratio théorique par tête élevé et de la forte amplitude « été – hiver » dans un quartier qui *meurt de soif* pendant l'été 2003. Vraisemblablement, la situation n'était pas la même en 2001. Sans être machiavélique, on peut se demander si la conjoncture du rationnement en eau de Moghogha en 2003 n'était pas un moyen délibéré et décidé par les autorités locales et Amendis pour encourager les chefs de ménage à contracter un abonnement dans le cadre de l'OBS qui allait être lancée.

g) Si à Béni Ouriaghel I et II, quartiers en partie équipés, il y a une amplitude notoire entre le « trimestre maximum » et le « trimestre minimum », ce n'est pas le cas à Houmat Saddam où il n'y a pas de branchements individuels. Houmat Saddam montre très bien le profil type de la consommation en eau dans un quartier pauvre et sous-équipé où il n'y a pas d'autres alternatives que la fontaine pour l'AEP ni de personnes étrangères au quartier qui utilisent les bornes. Seuls les habitants de Houmat Saddam, où il n'y a ni sources ni puits, utilisent les bornes-fontaines et uniquement pour les usages domestiques. On note aussi que les ratios théoriques par tête peuvent être inférieurs par rapport à des quartiers plus équipés.

h) à Korret Sbaâ, le profil de la distribution d'eau aux bornes-fontaines est comparable à celle de Houmat Saddam, la population et la distribution doublant approximativement, bien que les habitants de Korret Sbaâ aient recours à des ressources d'eau alternatives au réseau d'adduction (oued, sources, puits).

i) Le ratio réel moyen par habitant du quartier Laâouzyen est nettement inférieur à celui indiqué dans la dernière colonne du tableau parce que de nombreuses personnes qui n'habitent pas le quartier utilisent la fontaine placée au bord de la route Tanger-Tétouan (commerçants, automobilistes, chauffeurs routiers).

j) Enfin, le Patio Houmat Mankoubin illustre le fait que les quartiers centraux et péri-centraux sont favorisés par rapport aux périphéries : il y a deux bornes-fontaines pour Houmat Mankoubin et une seule à Laâouzyen, alors que la population y est 2,5 fois moins importante. Généralement, les patios ne connaissent pas de difficultés d'accès à la borne-fontaine (l'attente est courte voire nulle pour accéder au point d'eau et le débit est bon au centre-ville).

---

<sup>65</sup> Rappelons que la borne n'était pas au cœur du bidonville, mais distante de ce dernier et localisée en bordure d'un axe principal.

D'ailleurs des personnes qui n'habitent pas le quartier peuvent faire usage des fontaines des patios et bidonvilles intra-urbains quand ces points d'eau ne sont pas situés au cœur des *derbs*, (lavage des voitures, commerces).

**Tableau 130. Distribution d'eau aux bornes-fontaines des quartiers étudiés à Tanger et à Tétouan**

<i>D'après Amendis 2002, pour l'année 2001 (Etats des conso. des BF RAID et RED)</i>			Vol. distribués	Vol. distribués	Vol. distribués	Population	Litres / jour / hab.	
Ville	Quartiers	Borne-fontaine	2001, en m3	Trimestre maxi.	Trimestre Mini.	Nombre d'habitants	Ratio théorique	
Tanger	Kasbah	Tabor	3 555	1 369	665	<i>Estimation perso.</i>	<b>17,0</b>	
		Gourna	3 598	986	770			
		<b>Total, moyenne</b>	<b>7 153</b>	<b>2 355</b>	<b>1 435</b>			
	Hafa	BF 1	1 968	738	288	<i>Estimation d'après dénombrement effectué par nos soins</i>	<b>50,9</b>	
		BF 2	6 898	3 215	483			
		BF 3	4 575	1 341	915			
		BF 4	2 520	768	540			
		BF 5 et 6	23 054	6 599	5 158			
		<b>Total, moyenne</b>	<b>39 015</b>	<b>12 661</b>	<b>7 384</b>	<b>2 100</b>		
	Tanja Balia	Dhar el-Mers	10 592	2 843	2 270	<i>ANHI Agence urbaine 2001-2002</i>	1 120	25,9
		Bir Mokra	8 653	2 959	1 222			
		Houmat Chatt	6 882	2 137	1 306			
		Tanja Balia	4 555	1 690	362			
		Amrah	2 067	593	380			
	<b>Total, moyenne</b>	<b>32 749</b>	<b>10 222</b>	<b>5 540</b>	<b>11 200</b>	<b>8,0</b>		
Sania	Casabarata	4 161	1 205	766	<i>ANHI Agence urbaine 2001-2002</i>			
	Tchéchénia	7 693	2 220	1 589				
	BF du réservoir	1 216	433	166				
	Sania Kadima	5 062	1 672	500				
	<b>Total, moyenne</b>	<b>18 132</b>	<b>5 530</b>	<b>3 021</b>	<b>9 400</b>	<b>5,3</b>		
Villa Harris	(fermée en 2004)	<b>7 023</b>	<b>2 009</b>	<b>1 248</b>	<b>1 000</b>	<b>19,2</b>		
Moghogha	Moghogha Kébira	11 266	3 218	2 482	<i>ANHI Agence urbaine 2001-2002</i>			
	Moghogha Kébira	15 071	5 046	1 251				
	Moghogha Kébira	7 819	3 597	633				
	Moghogha Kébira	8 343	2 542	1 195				
	Chantier Hajaj	6 576	1 928	1 097				
	Moghogha Seghira	10 747	3 510	2 240				
	Moghogha Seghira	12 115	3 376	2 427				
	Moghogha Seghira	4 999	1 510	986				
	Moghogha Kadima	11 365	3 331	1 886				
		<b>Total, moyenne</b>	<b>88 301</b>	<b>28 058</b>				<b>14 197</b>
Béni Ouriaghel I, II, et III (Houmat Saddam)	Béni Ouriaghel I	5 362	1 555	1 098	1 800	8,2		
	Béni Ouriaghel II	4 587	4 587	0			2 000	6,3
	Houmat Saddam	7 006	1 999	1 539				
	Houmat Saddam	9 409	2 738	2 177				
	Houmat Saddam	15 574	4 294	3 364				
	<b>Sous-total Houmat Saddam</b>	<b>31 989</b>	<b>9 031</b>	<b>7 080</b>				
	<b>Total Béni Ouriaghel</b>	<b>41 938</b>	<b>15 173</b>	<b>8 178</b>	<b>8 600</b>	<b>13,4</b>		
Tétouan	Korret Sbaâ	1 borne	81			<i>Agence urbaine, 2001</i>		
		12 bornes	66 235					
		3 bornes	14 386					
		<b>Total, moyenne</b>	<b>80 702</b>			<b>15 000</b>	<b>14,7</b>	
Laâouzyen	1 borne	<b>9 870</b>			<b>1 980</b>	<b>13,7</b>		
H. Mankoubin	2 bornes	<b>4 442</b>			<b>770</b>	<b>15,8</b>		

Les commentaires de ce type de données n'ont de sens que si l'on connaît bien les quartiers et les emplacements précis des bornes par rapport aux domiciles et aux axes de communication. Il serait intéressant de systématiser la comparaison, avec des données plus fines sur la population des quartiers et sur les ratios entre population raccordée et non-raccordée.



# CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

## LES LOGIQUES D'INCLUSION URBAINE

### DES QUARTIERS SOUS-ÉQUIPÉS A TANGER ET A TETOUAN

Avant de décliner les différentes logiques inclusives identifiées à travers les études de quartiers sous-équipés à Tanger et à Tétouan, il convient de replacer nos conclusions dans le champ de la recherche urbaine au Maroc, et plus précisément par rapport à de récentes réflexions dans ce domaine. Sur les questions de l'habitat et des services de base, l'ouvrage collectif *Intégration à la ville et services urbains au Maroc*<sup>66</sup> aborde successivement les thèmes de la gouvernance, des services collectifs et des compétences urbaines<sup>67</sup>. La synthèse de cet ouvrage met en évidence des logiques inclusives en gestation au Maroc en distinguant trois modes d'inclusion : le mode marchand et sa logique libérale, le mode de proximité avec la municipalisation et la participation citoyenne, le mode religieux qui fait référence aux services alternatifs offerts par les mouvements islamistes aux populations démunies<sup>68</sup>. Les conclusions de Claude de Miras doivent être ici rappelées avant de tenter d'apporter une pierre à cet édifice en construction :

« La ville marocaine a fonctionné sur une solidarité traditionnelle et l'interventionnisme post-keynésien qui assuraient des formes de protection sociale. L'action publique a été *« dépassée par une démographie active, un rythme très soutenu d'urbanisation, une structure défavorable de l'emploi et des rémunérations. Parallèlement les largesses de l'Etat-providence ont pu être prolongées par des pratiques de patrimonialisation (et) induire directement ou indirectement des formes secondaires de redistribution. Enfin, des solidarités sociales inspirées par de puissants principes religieux de partage et d'assistance, ont notoirement complété, voire se sont substituées, à l'action publique »* (de Miras, 2005). La société marocaine était dotée d'une capacité à réincorporer les personnes vulnérables dans un corps social certes hiérarchisé et inégalitaire, mais apte à maintenir du lien et de la cohésion. Si ce modèle a généré structurellement de la pauvreté, alors il existait en contre point des mécanismes de régulation et d'inclusion dont résultait un équilibre social. *« Au tournant des années 80, le socle de l'équilibre du système socio-économique en particulier urbain du Maroc, a été questionné : la capacité historique d'inclusion s'est trouvée altérée. (Les) mécanismes inclusifs ont été enrayés par l'effet des PAS et aussi sans doute par la montée de l'individualisme, par les difficultés des classes moyennes, et débordés par la montée continue des besoins en infrastructures et en services collectifs. (...)*

---

<sup>66</sup> Coordonné par Claude de Miras. Co-édité par l'Institut national d'aménagement et d'urbanisme de Rabat (INAU) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD), avec l'appui de l'Ambassade de France au Maroc. Rabat, décembre 2005, 478 pages.

<sup>67</sup> L'ouvrage est introduit par une rétrospective originale de la recherche urbaine au Maroc. Françoise Navez-Bouchanine et Aziz Iraki se livrent à un exercice difficile dans la mesure où peu de bilans systématiques font le point sur la vaste thématique de la ville marocaine. L'ouvrage est composé de trois chapitres. Le premier porte sur les quartiers précaires et les politiques urbaines au Maroc, tandis que le dernier correspond à une analyse critique des processus de décentralisation et de démocratisation. Le deuxième chapitre nous intéresse particulièrement puisqu'il rassemble trois contributions sur l'accès à l'eau potable des quartiers sous-équipés (et un article sur les transports à Casablanca). Béatrice Allain-El Mansouri et Sinda Haoues-Jouve apportent des précisions sur les expériences de gestion déléguée de l'eau potable à Rabat et Casablanca. Puis, Claude de Miras et moi-même tentons de définir le modèle marocain d'accès à l'eau et à l'assainissement.

<sup>68</sup> Blandine Destremeau apporte une analyse comparable dans l'ouvrage *Dynamique de la pauvreté en Afrique du Nord et au Moyen-Orient* (Destremeau et al., 2004, Paris, Karthala - URBAMA, 516 p.).



On peut se demander si depuis une quinzaine d'années de nouveaux modes d'inclusion sociale ne sont pas progressivement superposés aux précédents. (...) On peut identifier (...) trois modes d'inclusion qui seraient en gestation mais aussi en compétition :

- le **mode marchand** qui, s'il n'était pas solidement encadré par l'Etat marocain, s'en serait remis à la régulation marchande pour fonder par exemple l'accès aux services urbains ;
- le **mode de proximité** qui est polymorphe et d'une lecture complexe. Sans établir un ordre d'importance, il concerne la **municipalisation** et le pouvoir encore en demi-teinte mais probablement en expansion des élus locaux. Sont aussi concernés les tenants de la **participation citoyenne**, soit comme fonds de commerce professionnel, soit en tant que militants de l'émergence d'un véritable contre-pouvoir face à l'Etat et/ou aux élus. (...);
- le **mode religieux**, actif et sans doute doté d'un potentiel significatif. Il entend offrir des services alternatifs de proximité » (de Miras, 2005).

Cette énumération doit pouvoir être complétée par des éléments de conclusion de notre thèse, et plus particulièrement de la troisième partie. Nous distinguerons les modèles inclusifs suivants :

- l'inclusion urbaine par la « proximité / diversité » est un modèle historique et traditionnel de mixité sociale qui a pu être reproduit dans les périphéries sous-équipées ;
- l'inclusion urbaine par la centralité et plus généralement par la situation géographique ;
- l'inclusion urbaine par l'accès aux équipements et aux services essentiels renvoie totalement à l'intégration par l'équipement que décrit Aziz Iraki (2005) ;
- l'inclusion urbaine par l'influence et la représentation peut être rapprochée du modèle *makhzénien* et clientéliste de la société marocaine où la protection fonctionne sur le mode de l'allégeance ;
- l'inclusion par l'économique et par la place dans l'emploi urbain.

### **1. L'inclusion urbaine par la « proximité / diversité » est un modèle historique et traditionnel de mixité sociale qui a pu être reproduit dans les périphéries sous-équipées.**

Cette logique inclusive renvoie au modèle de proximité de la ville marocaine posé en introduction. S'il est caractéristique des tissus urbains anciens type médina, il peut être reproduit dans les périphéries sous-équipées, en particulier dans les douars densifiés et en cours d'urbanisation.

L'étude de la Kasbah de Tanger a montré que l'habitat en médina pouvait être associé à *un côté pratique* et à des formes de sociabilité particulières. Espace de proximité géographique entre différentes couches urbaines et de mixité sociale (diversité) avec d'intenses relations de voisinage, la ville ancienne offre la possibilité de s'approvisionner facilement et d'accéder aux services collectifs, aux commerces et à des emplois spécifiques aux espaces centraux, en évitant les contraintes des transports. En dépit de la ségrégation socio-spatiale qui a gagné la grande ville marocaine en raison de son étalement, le modèle de proximité demeure en médina ; Robert Escallier (1983) évoquait une *société hiérarchisée et intégrative*.

Si les études de cas et les histoires de vie détaillées pour plusieurs personnes démunies de la Kasbah tangéroise montrent la grande pauvreté, il n'en reste pas moins que la plupart d'entre-elles sont insérées dans des relations sociales et des réseaux de solidarités communautaires : chacun a une place et un rôle à tenir par rapport à l'autre.

Ce n'est pas par misérabilisme que nous avons retracé des parcours d'exclusion, mais plutôt par souci de mettre au jour la complexité des relations sociales. Si les situations décrites apparaissent dramatiques, il n'en reste pas moins qu'elles peuvent traduire des formes d'inclusion urbaine. Par exemple, les veufs isolés de la Kasbah sont davantage inscrits dans des réseaux de sociabilité que les mendiants qui habitent à Houmat Saddam (chapitre 9). Toutefois, le modèle de proximité semble avoir ses limites et en médina, comme à l'échelle de la ville entière, s'observent des processus d'éviction des plus pauvres (en référence aux conséquences de la gentrification pour ce qui concerne la Kasbah de Tanger).

Le modèle de proximité renvoie à la diversité sociale au sein d'un même quartier où cohabitent populations pauvres et plus aisées. Un modèle qui se retrouve dans les périphéries sous-équipées petites par leur taille ou/et récentes par leur histoire. Le quartier Korret Sbaâ à Tétouan illustre ce modèle de mixité sociale sur un même territoire ; ruraux et (néo-)urbains y cohabitent. Des relations d'interdépendances peuvent être établies entre les différents groupes sociaux dans lesquelles *in fine* chacun trouve une place et un rôle. C'était aussi le cas à Tanja Balia, Sania et Sania el-Oued (secteur Est de l'agglomération tangéroise). Dans un quartier davantage exclu comme Moghogha à Tanger, cette diversité est moins évidente (les différences sont moins aisément perceptibles qu'ailleurs entre bordures et cœur du quartier : pas de façade urbanistique avec des maisons de bon standing à l'entrée du quartier).

Avec l'étalement des périphéries sous-équipées, la diversité sociale des quartiers tend à s'estomper, les territoires deviennent socialement déterminés et la ségrégation socio-spatiale se renforce. La diversité rime avec la mixité et l'hétérogénéité tandis que dans les ensembles denses et compacts que représentent le quartier Dersa à Tétouan et l'arrondissement Béni Makada à Tanger, l'homogénéité, l'uniformisation et la standardisation (socio-économique et urbanistique) prend le dessus. Si la densification de l'occupation humaine dans les marges urbaines entraîne des logiques d'« homogénéisation, uniformisation, standardisation », alors elle peut être porteuse d'exclusion. Mais qu'en sera-t-il demain des marges petites et récentes devenues denses et compacts ? Des formes d'éviction n'écarteront-elles pas les plus démunis en renforçant la ségrégation socio-spatiale ?

Les limites du modèle « proximité – diversité » ressortent de l'étude du quartier Houmat Saddam. Ce dernier reste particulièrement exclu alors qu'il est greffé aux quartiers Béni Ouriaghel I et II davantage pris dans une dynamique inclusive avec des conditions de vie moins difficiles pour les habitants ; Houmat Saddam ne participe à cette dynamique, il n'est pas entraîné par les quartiers voisins. Et le quartier Diza à Martil, enclavé entre le lit du fleuve et son bras mort, reste à l'écart d'un centre balnéaire de villégiature et de tourisme estival.

## **2. L'inclusion urbaine par la centralité et par la situation géographique**

L'inclusion par la centralité renvoie aussi au modèle de proximité historique et traditionnel de la médina. Cette logique inclusive peut néanmoins être élargie à une situation géographique favorable à (et déterminante pour) l'inclusion urbaine.

Le mode d'inclusion par la centralité fait référence aux études de la Kasbah, du quartier péricentral Hafa, des marges intra-urbaines type patio et plus généralement à l'habitat populaire dans les espaces centraux. Habiter au centre-ville et dans les péricentres élimine les problèmes relatifs aux transports et aux déplacements puisque les principaux commerces et services sont facilement accessibles. Les investigations menées dans le quartier Hafa ont mis en évidence des emplois spécifiques au centre-ville : Hafa est un réservoir de main d'œuvre pour les quartiers de meilleur standing qui l'entourent.

Rappelons qu'une partie de la population du quartier Hafa, en particulier les habitants originaires de Ksar el-Kébir, s'est spécialisée dans la vente de fruits et légumes au *marché des pauvres* (marché informel dans l'hypercentre de Tanger). Les habitants de Hafa ont un rôle dans l'échiquier urbain central, ce qui contribue à la reconnaissance de leur quartier (une reconnaissance certes progressive, par paliers et inachevée puisque la régularisation n'est pas encore envisagée par les autorités).

L'inclusion par la centralité se traduit par des formes de revendications efficaces qui renvoient aux consensus, compromis et accords entre habitants et représentants locaux (par exemple, ouverture et maintien de bornes-fontaines) ; c'est une autre logique inclusive (celle par l'influence et la représentation qui sera présentée ensuite).

L'inclusion par la centralité peut être élargie à l'idée d'inclusion par la situation géographique. L'étude du secteur Est de l'agglomération tangéroise a donné à observer que les quartiers populaires étaient entraînés par la dynamique résidentielle et touristique de la baie de Tanger<sup>69</sup>. A Tétouan, le quartier Korret Sbaâ est également favorisé par sa situation géographique : la visibilité<sup>70</sup> de ce quartier contribue à ce qu'il fasse l'objet d'une opération de restructuration alors que les marges septentrionales du Djebel Dersa sont délaissées parce que difficilement visibles et accessibles du centre-ville.

### **3. L'inclusion urbaine par l'accès aux équipements et aux services essentiels, l'intégration par l'équipement (Aziz Iraki, 2005)**

La dynamique d'intégration par l'équipement est particulièrement bien décrite par Aziz Iraki (2005). Béni Makada Ard Daola à Tanger serait l'archétype du quartier inclus par les opérations de restructuration et l'équipement (chapitre 6). Par de successives mises à niveau infrastructurelles et étapes dans l'amélioration du cadre bâti et de l'aménagement du territoire, le quartier est sorti de la marginalité. Cette marge urbaine d'hier est désormais régularisée au plan foncier et Béni Makada Ard Daola représente aujourd'hui la porte d'entrée de la banlieue méridionale et non-réglementaire de Tanger et, à ce titre, des formes de centralité secondaire : c'est un lieu important pour les habitants de l'arrondissement Béni Makada, la ville informelle de Tanger que nous avons surnommée *la ville rouge* en référence à la couleur des briques d'argile apparentes sur les façades non-revêtues des logements.

Plusieurs étapes (chronologiques) sont identifiées dans l'inclusion urbaine par l'équipement et l'accès aux services de base. Leur rythme est généralement calé sur les interventions successives des pouvoirs publics et les opérations de restructuration supervisées par les établissements publics placés sous la tutelle du ministère de l'Habitat (ANHI – Al Omrane).

Pour un quartier donné, le schéma de l'inclusion urbaine par l'accès aux services essentiels peut être le suivant :

(Mosquée en zinc →) ouvertures de bornes-fontaines → aménagement sommaires de conduites par les habitants pour l'évacuation des eaux usées (qui succèdent aux puits perdus et aux écoulements à ciel ouvert) et de chemins → accès à l'électricité → opération de restructuration (réseaux hors site de voirie et d'assainissement) → réseaux secondaires de voirie et d'assainissement, adduction d'eau et raccordements individuels (fermetures de bornes-fontaines) (→ Mosquée en dur) → régularisation foncière et droit de cité.

---

<sup>69</sup> bien que cette dynamique s'accompagne d'un processus d'éviction : hier les fellahs de la banlieue bidonvillose/maraîchère et plus récemment le recasement du bidonville Villa Harris (chapitre 8).

<sup>70</sup> *visible de loin* (et notamment du centre-ville)

La mosquée du quartier clandestin, d'abord en zinc puis en dur, fédère la population d'un espace (social) et lui ouvre une première forme de reconnaissance et des perspectives d'inclusion. Nous avons inséré ce lieu de culte et de sociabilité dans le schéma, comme repère dans l'intégration par l'équipement, mais il ne s'agit pas d'un service public *stricto sensu*.

De plus, les étapes de ce schéma peuvent se dérouler dans un ordre différent (par exemple, *électricité avant réseaux informels d'évacuation des eaux usées* ou *mosquée en dur* plus tôt) et certaines peuvent *passer à la trappe* (restructuration, fermeture des bornes-fontaines).

Ajoutons que si le sous-équipement généralisé d'un quartier est un cas exceptionnel<sup>71</sup>, que peu de quartiers irréguliers d'hier sont strictement régularisés aujourd'hui et que rares sont encore les fois où le processus aboutit à la citoyenneté.

A ce schéma peut être ajoutée la mise en place du réseau téléphonique (qui tend à devancer voire à entraîner celui de l'électricité et de l'eau<sup>72</sup> dans les nouvelles marges urbaines, alors que ce n'était pas le cas il y a quelques années).

Dans un schéma plus englobant ou parallèle, il faudrait inventorier les améliorations qui relèvent d'initiatives individuelles (ou collectives mais sans intervention du politique) : commerces et services (épiceries, fours à pain, salons de coiffure, téléboutiques, jardins d'enfants – maternelles privées, magasins – dépôts de matériaux de construction, hammams, pharmacies et médecins généralistes), artisans (feronnerie, menuiserie), lieux de culte (mosquée en zinc et en dur), écoles coraniques.

Les deux dimensions « services essentiels » et « initiatives individuelles et collectives » sont d'ailleurs concomitantes : point de hammam sans accès à l'eau par exemple. Une troisième dimension, celle des transports peut être prise en considération : desserte par les autobus (arrêts et terminaux) et par les taxis collectifs (stations). Enfin, il faudrait considérer les équipements collectifs qui relèvent de la puissance publique (école, dispensaire, collège, lycée, centre sportif, marché, etc.).

Nous avons examiné que, dans les tissus les plus récents et les moins équipés, les enfants peuvent suivre les leçons d'enseignement coranique dans un *mcid* attenant à la mosquée du quartier. Les enfants sont rarement scolarisés dans ces marges urbaines parce qu'il n'y a pas d'école primaire ou bien parce que l'école publique est éloignée et trop petite pour accueillir tous les enfants d'un secteur sous-équipé. Dans ces conditions, l'école coranique compense les déficits de structures scolaires. Le parcours d'inclusion urbaine des quartiers non-réglementaires peut alors être schématisé de la manière suivante :

Ecole coranique accolée à la mosquée du quartier → création d'une école primaire publique → fermeture des *mcids* → ouvertures de structures privées type jardins d'enfants – maternelles.

L'individualisme, représenté ici par les structures privées payantes, prend le dessus sur le collectif (école coranique gratuite). Globalement, les adaptations pour pallier les maux du sous-développement sont souvent de type collectif (fontaines, taxis collectifs, fours collectifs privés, hammams, téléboutiques, cotisations auprès des voisins pour des travaux communs).

---

<sup>71</sup> Il y a souvent au moins une borne-fontaine dans un quartier sous-équipé.

<sup>72</sup> L'opérateur en charge du service de distribution d'eau potable et d'électricité suit (et s'appuie sur) le tracé des emprises de l'opérateur de la téléphonie fixe pour mettre en place les réseaux d'électricité (car les emprises publiques sont déjà dégagées). Ou encore, la borne-fontaine de Bir Mokra à Tanja Balia est reliée à un compteur d'eau par une canalisation qui suit le tracé du réseau Itissalat Al-Maghreb - Maroc Télécom (chapitre 8).

L'inclusion par l'équipement apporte des améliorations des conditions de vie et s'accompagne de modes de vie plus individualistes (raccordement individuel à l'eau, automobile particulière, abonnement téléphonique, four à gaz et douche à domicile,).

La fermeture des fours collectifs (en raison de l'équipement des particuliers en fours à gaz et de l'ouverture des boulangeries), la raréfaction des hammams (en raison de la multiplication des douches à l'intérieur des logements) et la progressive éradication des bornes-fontaines sont autant de signes de progrès et de modernité. Ils peuvent aussi représenter la disparition, ou la non-reproduction, de lieux de sociabilité traditionnels, ceux de la ville arabo-musulmane idéale typique (médiina) ou/et du milieu rural. Si les contraintes du quotidien dans des conditions de vie difficiles sont estompées, le défaut de lieux de sociabilité et de relations de voisinage interroge quant au *welfare* des habitants, et en particulier des femmes.

**Encadré 40. Effacement des lieux et modes de sociabilité urbaine  
comme conséquence de l'équipement et la modernité**

Sans faire l'apologie de la précarité que constitue l'accès à l'eau par borne-fontaine, de l'habitat dégradé et insalubre dans les tissus urbains anciens et moins encore des quartiers auto-construits et sous-équipés, quelques réserves peuvent être émises quant à l'éradication et au déplacement des bornes-fontaines. En dépit du sous-équipement des bidonvilles, ces derniers présentent des formes de sociabilité et les habitants peuvent y reproduire les modes de vie qu'ils avaient en milieu rural. Des bidonvillois disposent parfois de vastes surfaces (150 à 300 m<sup>2</sup>), voire de conditions de vie salubres.

La question posée par les relogements dans les complexes d'habitat collectif est celle du difficile passage d'un mode de vie à un autre : d'un habitat horizontal sur plus de 150 m<sup>2</sup> à un habitat vertical dans moins de 100 m<sup>2</sup>. Mais, dans la continuité des « trames sanitaires d'accueil » initiées par le plan Ecochard de 1947, il s'agit davantage de « *loger le plus rapidement et le plus économiquement possible* » que d'adapter l'habitat en interprétant les « traditions locales » (Florin, 2001, p. 168). A moyen terme, quelle nouvelle sociabilité va surgir du basculement de la vie en bidonville à celle en habitat collectif vertical ? Les complexes de logements sociaux ne comportent-ils pas les germes de risques sociaux comparables à ceux qui découlent du manque de services et d'équipements de base dans les périphéries insalubres ? « *La mixité sociale qui préside aux stratégies de relogement va-t-elle effacer un risque de reconstitution d'une fragmentation sociale ? Ces nouvelles configurations socio-spatiales vont-elles éradiquer des ferments d'une contestation radicale ?* » (de Miras, 11-2004, compte-rendu de mission à Casablanca).

La question de l'évaluation des opérations de recasement conduit à plusieurs réserves. Ces *actions sociales* peuvent représenter le déplacement d'une zone de baraque dans un espace plus enclavé sans que l'équipement ne suive nécessairement (exemple du recasement du bidonville Villa Harris vers le terrain Ard Jamaâ à Sania el-Oued : chapitre 8).

De plus, des résistances psychologiques<sup>73</sup> de la part des personnes attributaires d'un lot pourraient expliquer un échec des opérations de recasement au plan social. Ce type de programme est porteur de perspectives d'intégration dans sa conception, mais la réalisation est autrement plus complexe (déboires du recasement de Houmat Nçara sur le lotissement Al-Khair à Tanger : Navez-Bouchanine et Berry-Chikhaoui, 2002, 2005). Le temps montrera si les relogements s'accompagnent d'avancées sociales pour les ménages bénéficiaires.

La logique d'intégration par l'équipement a aussi ses limites ; l'accès aux services essentiels est une condition nécessaire mais pas suffisante à l'inclusion urbaine des quartiers sous-équipés. Par exemple, Houmat Saddam à Tanger demeure dans une situation d'exclusion alors que des groupes scolaires et un dispensaire ont été ouverts à proximité de ce quartier en outre assez bien desservi par les transports collectifs.

<sup>73</sup> résistances sur lesquelles nous butons car, en tant que géographe, nous n'en maîtrisons ni le contenu ni la portée.

La topographie de Diza à Martil (zone inondable et marécageuse), Hafa et Houmat Saddam à Tanger (pentes fortes) favorisent *l'exclusion durable* à cause des contraintes trop fortes du milieu. Ces espaces restent d'autant plus difficilement habitables et constructibles que les contraintes physiques ne sont pas surmontées par des aménagements (viabilisation des terrains, protection et prévention des risques). Après les constructions, il est souvent *trop tard pour bien faire* et pour rattraper la situation *in situ* (restructuration).

L'équipement représente le volet correctif des politiques de lutte contre l'habitat insalubre, mais des spécialistes voient, pour ces quartiers malsains et exposés aux risques, *le bulldozer* comme unique solution durable : pour eux, les quartiers insalubres en raison de contraintes topographiques difficilement surmontables doivent être rasés. Mais le pouvoir marocain est face à un dilemme : il ne met pas les moyens pour reloger les occupants et ne veut pas les déguerpir. Malgré le caractère insoutenable de ces situations, l'Etat favorise une forme de stabilité sociale temporaire.

#### **4. L'inclusion urbaine par l'influence et la représentation peut être rapprochée du modèle *makhzénien* et clientéliste de la société marocaine où la protection fonctionne sur le mode de l'allégeance.**

L'étude des quartiers sous-équipés qui encadrent la lagune de la baie de Tanger (chapitre 8) a montré le rôle que tiennent des notables et représentants élus dans les mécanismes d'inclusion urbaine à Tanja Balia et Sania el-Oued.

Les habitants sont en attente d'équipements et d'améliorations de leur cadre de vie. En réponse à ces demandes et besoins, les caciques locaux inventent des solutions pour ouvrir une borne-fontaine là où ce n'est théoriquement pas possible. Ils négocient avec les autorités locales et avec les opérateurs en charge des services essentiels pour apporter des réponses aux attentes de leurs administrés/électeurs et il en va souvent du renouvellement de leur mandat d'élus locaux. Dans le quartier Hafa, ce sont les anciens qui organisent des délégations chez le caïd et à la Commune, voir à la Wilaya, pour faire remonter les doléances des habitants. Rappelons que les élus en campagne promettent – bien souvent au-delà de ce qu'ils peuvent tenir – des aménagements pour améliorer la situation des quartiers sous-équipés.

Les requêtes aux élus locaux peuvent apparaître comme des formes de citoyenneté dans un contexte démocratique. Elles seraient alors inclusives au sens où les intéressés s'emparent du débat sur la ville et de formes de droit de cité. Les revendications peuvent symboliser pour les habitants l'accès aux décisions qui les concernent. Nuançons néanmoins dans la mesure où les décisions sont généralement descendantes : décidées *en haut* par le Makhzen et appliquées *en bas* sur le terrain par ses agents. Le paternalisme des caciques locaux est parfois défaillant et c'est alors le scepticisme des individus qui l'emportent. Ce fonctionnement de la société traduit des situations de dépendance et des comportements attentistes. Les affaires publiques relèvent d'un pouvoir dont les administrés peuvent être distants et tenus à l'écart.

La société marocaine est souvent assimilée à une société féodale. Les logiques inclusives par l'influence et la représentation se rapprochent alors de formes de protection (de *sujets* par leur *maître*) à travers l'allégeance, en maintenant certes de la cohésion et du lien social, mais en retardant d'autant plus l'autonomisation citoyenne que la subordination est forte. La protection passe par un système complexe fait de faveurs en contrepartie de l'allégeance au Palais et à ses relais locaux (le Makhzen). Si les relations clientélistes permettent d'éviter l'exclusion (d'éviter l'éviction), alors elles laissent des franges urbaines *sur le carreau* sans faire apparaître l'inclusion dont le résultat est l'entière citoyenneté.

## 5. L'inclusion par l'économique et par la place dans l'emploi urbain

L'inclusion par l'économique et par la place dans l'emploi urbain se rapproche du mode marchand présenté par Claude de Miras (2005). Plus généralement, cette logique inclusive fait référence à la pauvreté absolue dont on ne sort qu'à partir d'un niveau de revenus variant en fonction des sociétés considérées et de seuils différemment établis selon les expertises.

Nous avons détecté ce mode d'inclusion urbaine à travers les études de cas, mais sans pouvoir l'analyser comme les précédentes ; les niveaux réels de revenus et de ressources, ainsi que ce que les gens en font, nous échappent encore largement au terme de cette étude. Des enquêtes fines sur les budgets des ménages resteront la grande absente de nos investigations.

Enumérons quelques exemples d'inclusion par l'économique :

- le quartier Béni Makada Ard Daola à Tanger : la régularisation foncière a entraîné la possibilité pour les habitants d'ouvrir un commerce patenté (formel, enregistré). Cette marge d'hier aujourd'hui incluse devient une centralité secondaire pour les marges actuelles (commerces alimentaires spécialisés, entrepôts – vente de matériaux de construction, artisans) ;
- le quartier Hafa : des habitants trouvent des places dans l'emploi urbain à travers les métiers spécifiques au centre-ville (vendeurs de fruits et légumes au *marché des pauvres*, pêcheurs et manutentionnaires au port de Tanger, maçons, porteurs et manœuvres, domestiques) ;
- le quartier Korret Sbaâ à Tétouan : les anciens tiennent des commerces au bord de la route qui permet d'accéder au quartier, un souk privé est ouvert en raison du dynamisme actuel et futur de ce secteur en devenir, des douches (publiques par leur fréquentation, privées par leur statut) sont ouverts, etc. ;
- le quartier Tanja Balia à Tanger : cafés, téléboutiques, pharmacies, restaurants sont ouverts parallèlement à l'intégration de ce quartier à l'ensemble de l'agglomération.

Outre le fait que cette forme d'inclusion par l'économique traduit davantage un résultat – au sens d'aboutissement – qu'un processus, elle représente une condition nécessaire mais pas suffisante (comme pour les autres logiques inclusives d'ailleurs) : Moghgha reste un quartier exclu alors qu'il représente un réservoir de main d'œuvre pour la zone industrielle voisine.

## CONCLUSION GENERALE

Lorsque ce doctorat a été entrepris en septembre 2001, la péninsule tingitane et ses capitales Tanger et Tétouan semblaient illustratives du *Maroc en transition*. Considérée comme un angle dynamique du royaume par Jean-François Troin (2002), cette région se prêtait particulièrement à l'analyse des recompositions territoriales et urbaines dans un contexte de renouveau qu'illustre le début du règne de Mohammed VI (*le roi des pauvres* annonçait alors la presse). Replacées dans la longue durée, ces recompositions s'inscrivent dans l'histoire de deux villes, Tanger et Tétouan, où périodes de dynamisme et d'ouverture ont alterné avec des temps de décadence et de repli. Deux villes qui sont aujourd'hui sorties d'un état moribond dans lequel elles étaient plongées depuis l'indépendance.

La question de l'intégration est apparue pertinente pour analyser les évolutions actuelles : en quoi les forces vives et les dynamiques régionales peuvent-elles traduire des processus d'intégration (géographique, économique et sociale) aux échelles nationale et internationale ? Dans les contextes structurels de la mondialisation et d'un Etat-nation centralisé, l'intégration du Maroc du Nord et de la péninsule tingitane paraît cruciale pour la *stabilité politique* et la *prospérité partagée*, principaux objectifs du processus de Barcelone et du partenariat euro-méditerranéen, ainsi que pour l'unité nationale du royaume chérifien.

Nous avons cherché à démontrer que les plantations de cannabis dans le Rif, la contrebande à partir des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, le tourisme international et national (de différentes gammes, en plus des fonctions récréatives et de villégiature que représentent la Tingitane), le pôle industriel tangérois, ainsi que les grands projets d'infrastructure et de développement dans le Nord marocain, participent à une dynamique d'intégration du Maroc du Nord au reste du pays et à l'échelle mondiale (et notamment du bassin méditerranéen).

Sur chacun des thèmes abordés (cannabis, contrebande, industrie et tourisme), nous avons pu montrer l'intégration du Maroc du Nord et de la péninsule tingitane aux échelles nationale et globale (synthèses intermédiaires dans le chapitre 3). Toutefois, chacune de ces activités présente des limites dans son apport au développement économique et social, ainsi que des dérives dommageables au plan environnemental (pour reprendre les trois composantes du développement durable).

Dans un premier temps, avant d'élargir nos conclusions sur les processus d'exclusion et les logiques inclusives des quartiers pauvres, revenons sur la situation stratégique de Tanger et de Tétouan et sur les dynamiques urbaines tingitanes dans un contexte de recompositions territoriales et de renouveau du Maroc du Nord.

Au coin nord-ouest du Maroc, la péninsule tingitane est excentrée par rapport à l'axe urbain atlantique. Abdelkader Guitouni considère les régions périphériques marocaines comme des espaces doublement dépendants et écartelés entre des tendances centripètes et centrifuges :

*« Face à l'accroissement démographique rapide, les ressources propres des régions périphériques s'avèrent insuffisantes (...). Aussi, une grande partie de la population de ces régions a recours à des revenus extérieurs : émigration internationale légale ou clandestine, contrebande (...) et tourisme international (...). Il en résulte un phénomène d'extraversion de certaines régions excentrées qui sont tournées vers l'extérieur, en particulier l'Europe, à l'image du Rif oriental et de la péninsule tingitane. Cette attraction externe qui est une tendance centrifuge atténue la dépendance vis-à-vis de la région Centre » (2002, Ibid.).*



La région Tanger-Tétouan et ses capitales se dégagent-elles des tutelles économique casablancaise et administrative de Rabat ? En Tingitane, les activités de la pêche sont marginales et l'ouverture maritime reste limitée aux ports de marchandises et de voyageurs de Tanger et de Ceuta. Les capitales du Nord-Ouest ont certes un rôle de plaque tournante pour les trafics de drogue, la contrebande, le tourisme, les migrations internationales légales et clandestines, le passage des MRE et le transit des camions TIR. La situation périphérique de la péninsule tingitane représente-t-elle pour autant « *un indice de la faible intégration des régions excentrées dans le tissu national* » (Guitouni, 2002) ? Rien n'est moins sûr. La péninsule tingitane, espace frontalier au sein du bassin méditerranéen, entretient des relations intenses et variées avec le Rif (chapitres 2 et 3) ; le site de cluse de Tétouan ouvre une brèche en direction de Chefchaouen et des massifs rifains. Au sud, la péninsule tingitane est ouverte sur la vallée du Loukkos et sur la cuvette de Ouazzane qui permettent de la relier avec les forces vives de la conurbation littorale atlantique. Dans les chapitres 2 et 3, plusieurs facteurs d'intégration du Maroc du Nord et de la Tingitane à l'ensemble national ont pu être identifiés. Développement local et dynamisme régional, intégration à l'ensemble national et ouverture sur le bassin méditerranéen ne sont pas nécessairement antinomiques. Le Rif regarde vers la péninsule tingitane, le Nord marocain devient dynamique à l'échelle du bassin méditerranéen et le doublet Tanger-Tétouan à un rôle d'*angle vif* dans l'armature urbaine nationale. *In fine*, la situation géostratégique de la Tingitane fait d'elle une locomotive pour le développement du Maroc en général : les logiques d'intégration aux échelles internationale et nationale ne sont donc pas opposées et semblent se rejoindre.

Du global au local, l'approche régionale nous a conduit à l'échelle urbaine avec des interrogations qui portent sur les situations d'exclusion (économiques et sociales, géographiques/spatiales) et les logiques inclusives. L'étalement de Tanger et de Tétouan au cours des quatre dernières décennies, notamment sous forme d'habitat non-réglementaire, pose avec acuité la question de l'inclusion urbaine des périphéries sous-équipées et de leurs populations pauvres. L'isolement et la marginalisation du Maroc du Nord expliquent un exode rural important et un phénomène continu de croissance urbaine dans les capitales de la péninsule tingitane. La misère qui fuit les campagnes se déverse, avec non moins de détresse et de risques sociaux, dans les pôles urbains qui ont des difficultés à absorber ces flux humains.

Dans la forme urbanistique particulière que représente l'habitat irrégulier, les services essentiels et les équipements collectifs se sont révélés de bons indicateurs pour analyser les marges urbaines et plus particulièrement les processus d'inclusion/exclusion dont elles font l'objet. Les transports et l'eau potable sont des services essentiels à des conditions de vie acceptables. Ils sont centraux dans la problématique du développement<sup>74</sup>. Centraux aussi dans la vie quotidienne des habitants : au-delà de la fonctionnalité des services de base et du symbolisme des lieux de sociabilité urbaine, la borne-fontaine par exemple focalise les relations sociales, les frustrations et les mécontentements, les espoirs et les attentes. Et les transports matérialisent le lien entre la ville formelle et ses marges irrégulières.

---

<sup>74</sup> Le problème de l'eau est actuellement d'une acuité jamais égalée dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Le contexte méditerranéen concentre 60 % de la population mondiale pauvre en eau (moins de 1 000 m<sup>3</sup> par an et par habitant, *Note du Plan Bleu* n° 2, fév. 2003). La région Moyen-Orient - Afrique du Nord est la plus pauvre en eau du globe. Elle regroupe 6,3 % de la population mondiale avec 1,4 % des ressources renouvelables d'eau douce de la planète (Gleick P., « The world's water 200-2001. The biennial report on freshwater resources »).

Les transports représentent l'accès à la mobilité spatiale (directement) et à la mobilité sociale (indirectement).

Les étapes dans l'accès aux services urbains correspondent à des niveaux graduels sur l'échelle de l'accès à la citoyenneté et à la citoyenneté. Car avec l'inclusion urbaine, il est bien question d'accéder à la ville, au débat et décisions sur la ville (Fayman et Santana, 2001). En raisonnant en termes d'inclusion ou d'exclusion, « *il ne s'agit plus de savoir si l'on est dans ou hors marché du travail (« moderne » et/ou « informel »), mais si l'on est dans ou hors de la société, l'accès au foncier, à l'habitat, aux services de base, à la ville (citoyenneté) et même à la nation (citoyenneté) devenant des variables discriminantes* »<sup>75</sup>. Cette réflexion de Claude de Miras peut être mise en parallèle avec le raisonnement d'Alain Touraine (1991) lorsqu'il considère le passage d'un modèle social vertical (pyramidal) à une société horizontale fonctionnant selon le principe du « *In / Out* ».

Au terme de notre travail, il semble difficile de classer les quartiers étudiés dans l'une ou l'autre des rubriques « inclus » *versus* « exclus » (même si le plan de la troisième partie de la thèse s'articule selon un *continuum* de l'inclusion à l'exclusion). C'est pourquoi nous avons cherché à identifier les processus qui conduisent à l'inclusion urbaine ou à l'exclusion plutôt que de nous interroger sur des états qui correspondent aux résultats des processus étudiés.

Les références mentionnées<sup>76</sup> se placent à l'échelle des individus, or notre démarche relève de la discipline géographique. A l'échelle des quartiers s'observent des situations et processus d'exclusion ainsi que des formes d'inclusion urbaine. Des marges d'hier sont devenues des centralités secondaires dans les agglomérations actuelles (par exemple le quartier Béni Makada Ard Daola à Tanger). Et *dedans* ces quartiers, il peut rester des personnes *dehors* de la société. Un quartier sous-équipé n'est généralement pas l'un ou l'autre, exclu ou inclus, mais l'un et l'autre. Les parcours d'inclusion urbaine des quartiers non-réglementaires et de leur population montrent que ces socio-espaces sont souvent les deux à la fois, bien que les situations aillent généralement en s'améliorant et non pas *decrecendo* ; pas toujours *crescendo* non plus, puisque les situations peuvent stagner, les quartiers et leur population demeurant durablement exclus ou dans un entre-deux. L'exclusion peut perdurer ou être géographiquement reportée ailleurs (dérives des programmes de recasement qui conduisent à l'éviction par exemple).

Les marges urbaines se reproduisent dans la mesure où celles d'hier peuvent être incluses, puis recrées en de nouveaux points du territoire urbain toujours plus à l'écart du centre-ville. Nous avons vu dans le secteur Est de l'agglomération tangeroise, un sous-quartier en situation d'exclusion (Houmat Chatt, chapitre 8) dans un quartier inclus (ou en cours d'inclusion urbaine : Tanja Balia). Dans le bidonville Villa Harris, il y avait des personnes plus aisées que la population majoritairement pauvre (les épiciers). Et le Haj de Bir Mokra ouvre à un hameau sous-équipé et dit clandestin des perspectives d'inclusion urbaine, à travers son influence auprès des représentants municipaux élus.

Le curseur n'est donc pas facile à placer, tant en ce qui concerne les quartiers que les individus. Des processus d'exclusion peuvent affecter des personnes *a priori* socialement incluses (Cf. études de cas dans la Kasbah de Tanger). En ce sens, l'inclusion ne serait pas nécessairement durable et pourrait être temporaire.

---

<sup>75</sup> de Miras, 2006, « Le secteur informel revisité. Mise au jour ou mise à jour ? Contextes latino-américain et maghrébin », *Rencontres latino-américaines en Méditerranée, Colloque international Sud à Sud*, université de Provence, Aix-en-Provence, 18 et 19 mai 2006.

<sup>76</sup> Fayman et Santana, 2001, Touraine, 1991, de Miras, 2006 (*Ibid.*).

La conclusion générale sur la question de l'inclusion des quartiers pauvres et sous-équipés à travers l'accès aux services essentiels sera présentée en trois points :

- la *déferlante urbaine* fait référence à l'urbanisation et à la croissance de la population des villes en raison d'un solde migratoire excédentaire. Nous nous interrogerons sur le décalage entre cette vague urbaine et la couverture des villes en services de base, en tentant de relier cette question aux perspectives à court et moyen termes ;
- l'*effet boule de neige* des logiques inclusives et des processus d'exclusion ;
- les limites géographiques de l'inclusion urbaine.

### **1. La *déferlante urbaine* : décalage entre cette vague et la couverture de la ville en services essentiels**

L'idée de *déferlante urbaine* renvoie à l'extension en tache d'huile des périphéries sous-équipées à Tanger et à Tétouan. A propos de l'étalement urbain des capitales du Nord-Ouest marocain, le Rif peut être considéré comme un réservoir de femmes et d'hommes dont les flux convergent vers la ville ; l'exode rural (notamment) fait grossir les capitales régionales. Le rythme de la croissance urbaine reste plus rapide que celui de la mise en place des services en réseau. L'équipement et les services urbains ne représentent pas les conditions d'habitabilité des territoires (puisque qu'il sont *en retard* par rapport à l'habitat), mais ils participent à la réunion des conditions favorables à l'habitat salubre et durable.

Une seconde vague accompagne avec décalage cette *déferlante urbaine* et la suit : celle de l'équipement et de la mise en place des services essentiels dans les nouveaux tissus urbains et notamment dans les périphéries sous-équipées. A l'échelle des grandes villes marocaines, les experts montrent que les indicateurs type « part de la population ayant accès aux services de base » sont en amélioration depuis cinquante ans grâce aux politiques de l'Etat-providence (et aux soutiens des bailleurs internationaux quand ces derniers en appelaient au recul de l'interventionnisme post-keynésien). Toutefois, malgré les actions correctives et de rattrapage (la prévention et l'anticipation restant en deçà des besoins), le décalage entre la population ayant accès aux services urbains et celle qui en est exclue est pérenne : la différence entre ces deux catégories « avec accès » et « sans accès » n'est pas nulle (par exemple, environ un cinquième des habitants de Tanger et de Tétouan n'est pas raccordé à l'eau potable). En bref, si la poussée urbaine s'accompagne d'un mouvement équipementier, il n'en reste pas moins que le second suit la première avec un décalage dans le temps (et dans le nombre).

Au plan humain, ce décalage peut apparaître inacceptable. D'abord parce qu'il est marqué par de difficiles conditions de vie pour une frange de la population urbaine. Ensuite parce qu'il n'est pas en phase avec le principe de service public qui préconise une égalité d'accès (ou de desserte) en tout point du territoire national. Force est de constater que ce décalage existe. Réaliste est de considérer qu'il n'a pas remis en cause la stabilité de la nation marocaine, bien qu'il soit porteur de risques sociaux. A défaut d'un seuil acceptable, y aurait-il alors un seuil raisonnable (qui restera néanmoins difficile à fixer) ?

Le Maroc a compris cet enjeu puisqu'il fait de sa politique de lutte contre la pauvreté une priorité nationale. Mais avec la population grandissante se posera non plus la question de la valeur relative des personnes privées d'accès aux services essentiels (et plus généralement au développement), mais celle du nombre (d'habitants). Si environ un cinquième de la population des villes continue à ne pas avoir d'accès domiciliaire au réseau d'eau, alors ceux qui en sont exclus seront de plus en plus nombreux (en valeur absolue), avec des risques accrus pour la cohésion sociale.

La population marocaine a quasiment doublé entre 1970 et 2001 (15,2 à 29,2 millions d'habitants) et les projections conduisent à estimer que le nombre d'habitants dépassera 40 millions en 2025. Parallèlement, la quantité annuelle d'eau douce renouvelable par personne est passée au Maroc de 1 960 à 1 120 m<sup>3</sup> entre 1970 et 2001 et descendra à 741 m<sup>3</sup> en 2025<sup>77</sup>. C'est dire que les enjeux actuels de l'équilibre sur le point d'être dépassé, entre population et ressources en eau, se posera avec acuité dans les prochaines décennies.

*« Au Maroc, 35 % des logements produits annuellement le sont hors de toute réglementation (...). Dans tous les cas, la carence en services collectifs urbains (...) de ces quartiers est patente avec, à l'horizon de deux décennies, la perspective d'un déséquilibre entre besoins en eau et ressources hydriques disponibles, compte tenu d'une augmentation projetée de 40 % des volumes d'eau consommés à l'échelle de l'ensemble urbain de la Méditerranée du Sud »*  
(de Miras et Le Tellier, 2005, p. 43).

Les populations rurale et urbaine marocaines pourraient croître de façon proportionnelle, or cette croissance correspond à des volumes démographiques importants en termes absolus et donc à des besoins en infrastructure de base. Les projections démographiques conduisent à estimer que les villes de Tanger et de Tétouan recevront environ 140 000 nouveaux ménages d'ici 2026 (chapitre 6). Il en résulterait – toutes choses étant égales par ailleurs – un doublement de la population des ces agglomérations dans les deux décennies à venir.

La pauvreté au Maroc concerne davantage le milieu rural que l'urbain. Toutefois, plus d'un Marocain sur deux habite en ville et l'urbanisation, alimentée par l'exode rural, va se poursuivre dans les prochaines décennies. La ville doit donc rester une préoccupation majeure dans les politiques de développement du royaume. Doit-on penser qu'en milieu urbain l'*optimum* a été atteint dans l'objectif de généraliser l'accès aux services essentiels ? Que si l'on peut faire face à de nouvelles demandes, par exemple en eau potable, des besoins ne peuvent pas encore devenir des demandes solvables ?

Le mur de l'insolvabilité, qui empêche le raccordement général de la population urbaine aux services en réseau, est certes implicitement reconnu infranchissable pour l'instant, mais le taux de pauvreté représente une *ligne de flottaison* en dessous de laquelle il ne faut pas descendre. C'est pourquoi des politiques publiques seront menées et reconduites pour maintenir à un niveau – socialement, politiquement et économiquement – *acceptable* la pauvreté.

Plusieurs initiatives permettent de percevoir des évolutions significatives dans les dispositifs de lutte contre la pauvreté au Maroc<sup>78</sup>. La récente Initiative nationale pour le développement humain semble particulièrement novatrice : lancée par le roi dans son discours du 18 mai 2005, l'INDH s'inscrit dans un cycle de nouvelles réformes. Elle part d'un double constat : d'une part, celui d'une évolution favorable du développement humain, avec une décennie 90 décisive notamment pour l'accès aux services de base et à l'équipement et d'autre part, celui du grand nombre de personnes qui reste privé d'accès à un niveau de confort élémentaire. Cette exclusion pose problème dans la mesure où elle peut rendre vulnérable la stabilité

---

<sup>77</sup> Roudi-Fahimi F., Creel L. et De Souza R.-M., 2002, « Le juste équilibre : population et insuffisance des ressources en eau au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, *Population référence bureau*, Washington, 8 p., p. 4.

<sup>78</sup> L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), la déclinaison à l'échelle marocaine des objectifs du Millénaire pour le développement (ODM pour lesquels les 191 Etats membres de l'ONU se sont engagés pour l'horizon 2015), le programme « Villes sans bidonvilles » inscrit dans le Plan national d'actions pour la résorption de l'habitat insalubre (PARHI) et inspiré de l'initiative « Villes sans taudis » de l'ONU-Habitat, etc.

nationale ; l'exclusion est alors perçue comme facteur d'instabilité et de risques sociaux, ainsi que menace pour la cohésion sociale.

Ambitieuse, l'INDH doit être replacée dans le cadre de la mondialisation et de l'ouverture économique (accords de libre échange du Maroc avec l'Union européenne et les France, incitations aux investissements directs étrangers), des recommandations internationales d'obédience libérale désormais bien connues et de l'approche par les *capabilités* d'Amartya Sen – plus *humaine* mais néanmoins aussi basée sur l'individualisme méthodologique. Toutefois, l'interventionnisme étatique sera maintenu, par exemple dans le domaine des grands chantiers d'infrastructure considérés comme des leviers pour le développement.

## **2. Effet boule de neige des logiques inclusives et des processus d'exclusion**

La métaphore de la boule de neige (ou des effets en cascade) renvoie au fait que les logiques inclusives (énoncées dans la conclusion de la troisième partie) ne sont pas exclusives. Au contraire, elles s'additionnent et s'accumulent de manière exponentielle.

Un quartier sous-équipé aura d'autant plus de chances d'être pris dans un processus d'inclusion urbaine s'il présente une large gamme de type de bâtis et une mixité sociale (modèle *proximité / diversité*), s'il est situé à proximité du centre-ville ou/et facilement accessible (modèle *centralité / situation géographique*), s'il est équipé en infrastructures et services de base (modèle *équipement et accès aux services essentiels*), s'il fait l'objet d'attention de la part des autorités et des élus locaux, notamment parce que des notables y sont implantés ou/et influents (modèle *influence et représentation*), enfin s'il tient une place dans l'économie urbaine (modèle *économique et emploi urbain*).

L'emboîtement des logiques inclusives montre qu'elles sont d'autant plus entraînant entre-elles qu'elles sont multiples au sein d'un même quartier. L'effet boule de neige pourrait signifier une autre logique inclusive : l'inclusion par l'ancienneté qui correspondrait à un cumul d'avantages étalé sur plusieurs décennies (exemple de Béni Makada Ard Daola). Il y a généralement un effet additionnel et accumulateur des logiques inclusives qui semblent alors porteuses d'une sortie de l'exclusion quand toutes les conditions et paramètres sont réunis.

Par ailleurs, si l'opération de restructuration de Korret Sbaâ va apporter à un ménage sur dix de ce quartier la possibilité d'être desservi à domicile par le réseau d'eau, alors les autres familles profiteront indirectement de la restructuration en cours : le réservoir d'eau construit aujourd'hui permettra demain d'équiper plus de domiciles en branchement individuel et la voie revêtue profite à tous y compris aux foyers devant lesquels cet axe structurant ne passe pas. Il y a donc un effet d'entraînement des dynamiques inclusives (conclusion du chapitre 8).

S'il y a un cercle vertueux de l'inclusion, il existe aussi un cercle vicieux de l'exclusion. Les marges urbaines sont géographiquement enclavées, socialement homogènes, uniformes au plan urbanistique, sous-équipées en services de base, sans intérêt pour les caciques locaux et abandonnées par les notables, sans poids dans l'économie ni place dans l'emploi urbain. L'idée du cumul des handicaps est vérifiée dans les quartiers défavorisés tels que Houmat Saddam à Tanger et Somale à Tétouan par exemple (chapitre 9).

Les logiques inclusives identifiées sont nécessaires mais pas suffisantes et seule leur réunion peut ouvrir des perspectives d'inclusion urbaine durable. Si l'une de ces logiques *manque à l'appel* pour un quartier, ce sont toutes les autres qui en pâtissent. En contrepoint d'un bilan

optimiste peuvent donc être mis au jour des effets en cascade des modes et processus d'exclusion :

- sans mixité sociale, point de notables pour porter les revendications des habitants. Sans ces représentants actifs, les perspectives d'équipement en services de base sont limitées et sans infrastructure, point d'activités économiques dans les marges urbaines ;
- une situation géographique enclavée d'un quartier entraînera l'absence de diversité car les couches urbaines moyennes et aisées ne souhaiteront pas y habiter. Point alors de diversité sociale et d'influence auprès des autorités qui auraient facilité l'inclusion urbaine par l'accès aux équipements et par les fonctions économiques ;
- sans équipements ni services essentiels, point de mixité sociale avec les effets négatifs en cascade que cette non-diversité représente.
- sans caciques locaux dans un quartier, les opportunités d'intégration par l'équipement et donc par l'économique s'amenuisent<sup>79</sup>.

Une logique inclusive peut en entraîner une autre, alors que l'exclusion s'entretient et se renforce. Le basculement entre l'un et l'autre de ces statuts (inclus *versus* exclus) peut très vite arriver dans un sens, de l'inclusion à l'exclusion<sup>80</sup>. Le passage est généralement moins rapide dans l'autre sens : il est moins évident de sortir de l'exclusion que d'y entrer<sup>81</sup>. On devient facilement exclus, tandis que l'inclusion reste difficile à atteindre et le résultat d'un processus qui renvoie à des parcours tortueux faits de va-et-vient. Malheureusement, en raison de l'absence d'un système de protection sociale solide, ou de son essoufflement et de ses limites, on peut plus vite sortir de l'inclusion que l'on y entre. Il peut n'y avoir qu'un pas de l'inclusion à l'exclusion, tandis que les parcours d'inclusion urbaine apparaissent tels des chemins longs et semés d'embûches.

Emboîtement des logiques donc. Et aussi emboîtement des échelles : par exemple, les quartiers Sania et Sania el-Oued sont entraînés dans la dynamique d'inclusion urbaine de Tanja Balia, et plus généralement du secteur Est de l'agglomération influencé par la mise en valeur touristique et résidentielle de la baie de Tanger. Et le quartier sous-équipé Korret Sbaâ à Tétouan est favorisé par l'action publique, par rapport à ses *confrères* situés aux marges septentrionales de l'ensemble Dersa, sans doute parce qu'il est situé dans un secteur *visible de loin*, en devenir et jugé stratégique par les autorités.

En faisant référence à la ville duale qui oppose la ville légale et la ville non-réglementaire, la ville à la norme et celle à la marge, la *ville blanche* et la *ville rouge*, nous avons peut-être eu tendance à cloisonner ces deux ensembles. S'il y a un *Maroc à deux vitesses*, il n'y a pas deux *Marocs*. L'ensemble de la nation est dans le même sens de marche certes avec un décalage car certains ont *raté le train* du développement (ils peuvent être pris dans un effet d'entraînement

---

<sup>79</sup> à la réserve près que c'est alors l'Etat et ses administrations déconcentrées qui peuvent prendre le relais des autorités locales (par exemple : opération de restructuration dans les quartiers Sania et Moghgha, et non à Tanja Balia favorisé par les élus, cf. chapitre 8)

<sup>80</sup> par exemple en raison du décès d'un chef de ménage. En référence à une femme veuve qui connaît une mobilité sociale descendante et se retrouve à Hafa avec ses filles après avoir habité Dradeb et la Kasbah ; le décès de son époux a entraîné la dévalorisation du capital humain de cette personne et de ses enfants.

<sup>81</sup> Idée qui peut faire allusion à la toxicomanie et à d'autres formes de dépendances des personnes à quelque chose ou à quelqu'un.

ou restés à la marge). Il ne faudrait cependant pas que le décalage, facteur de risques sociaux s'aggrave.

*In fine*, comme l'expliquait Milton Santos dans les années 70 à propos des deux circuits supérieur et inférieur de l'économie urbaine des pays du Sud, la ville formelle et la ville informelle appartiennent à la même agglomération et participent des mêmes mécanismes explicatifs, des mêmes processus (certes à des niveaux distincts et de manière différente).

Si l'on considère que la ville marginalisée ne pâtit pas des dynamiques et de la modernisation des espaces urbains centraux et stratégiques (ce que ne faisait pas nécessairement Milton Santos), alors on peut être optimiste quant aux effets d'entraînement qu'aura le centre sur la périphérie. Néanmoins, la gentrification de la Kasbah tangéroise conduit à l'éviction des plus démunis de ce quartier, les aménagements touristiques de la baie de Tanger ont pour conséquence le démantèlement de la banlieue maraîchère bidonvilloise, avec la mise à l'écart des habitants de Villa Harris, et des préoccupations d'aménagement urbain à Tétouan repoussent les habitants du Patio Houmat Mankoubin des espaces centraux vers des marges périphériques. Il semble alors que le dynamisme urbain peut renforcer la ségrégation socio-spatiale.

### **3. Les limites géographiques de l'inclusion urbaine...**

Nos hypothèses s'appuyaient sur le postulat d'une société marocaine qui présente aujourd'hui des processus d'exclusion qui n'existaient pas hier : la pauvreté structurelle du Maroc et le modèle social inclusif évoluent vers des processus d'exclusion. Les pauvres d'hier étaient socialement inclus, avec une place et un rôle dans une société hiérarchisée et inégalitaire qui maintenait des formes d'équilibre et de cohésion, alors qu'une partie des pauvres sont aujourd'hui des *inutiles au monde* (Castel, 1995).

Puisque les logiques inclusives traditionnelles (et institutionnalisées pour certaines) s'essouffent, nous avons entrepris d'éclairer celles qui émergeaient. Des réserves ont été préalablement formulées quant aux limites de cette approche. Les premières limites sont d'ordre démographique avec des effets de seuil. Il n'est pas exclu que le modèle social traditionnel ne fonctionne plus (ou moins) et n'absorbe pas l'ensemble de la population pauvre parce que la pauvreté devient numériquement trop importante (pour être supportée par ce modèle qui touche dès lors à ses limites).

Cette hypothèse signifie qu'il y a trop de pauvres pour qu'ils puissent tous avoir une fonction économique et sociale dans la société et pour qu'ils entrent tous dans un modèle de cohabitation durable des territoires urbains. Ces réflexions posent toujours des limites à notre approche<sup>82</sup>, mais elles ne veulent pas dire que la démarche proposée pour éclairer les processus d'inclusion urbaine et d'exclusion soit infondée. L'objectif était d'éclairer des réalités complexes et difficiles à appréhender que la démographie n'est pas seule à même d'expliquer.

Avons-nous au final identifié de nouvelles logiques inclusives ? Non ou pas vraiment : les logiques inclusives énumérées dans la conclusion de la troisième partie s'apparentent

---

<sup>82</sup> où l'exclusion est considérée comme le résultat d'évolutions structurelles de la société à la fois en raison d'une démographie et d'une urbanisation galopante, mais aussi à cause du recul des principes qui maintenaient de la cohésion sociale (traditions et institutions) et de l'Etat-providence, de la montée de l'individualisme et des difficultés économiques d'une classe sociale moyenne (de Miras, 2005). L'affirmation de l'individualisme méthodologique, dans un monde dominé par la politique et l'économie libérales, a été mise en évidence en introduction pour tenter d'expliquer l'évolution d'un modèle social jusqu'alors stable si ce n'est équilibré.

davantage à des prolongements des modes d'inclusion traditionnels de la société qu'à des ruptures avec le modèle historique. En somme, la société marocaine s'adapterait aux évolutions structurelles du monde contemporain pour reproduire et maintenir l'équilibre et la stabilité, non moins structurels, qu'elle présente.

D'autres limites surgissent de l'interprétation des données collectées sur le terrain. Les études de cas montrent que les mécanismes explicatifs proposés ne fonctionnent pas systématiquement. Des situations décrites échappent à la rationalité des logiques que nous avons mises au jour. Par exemple, il peut y avoir un jardin d'enfants – maternelle ou une téléboutique dans une marge urbaine de création récente.

A propos des opérations de recasement, comme l'explique Françoise Navez-Bouchanine (2002, 2005), les comportements et discours des personnes bénéficiaires d'une parcelle de terrain à bâtir sont parfois irrationnelles et difficilement compréhensibles. Les intéressés mêlent de l'affectif à la symbolique des lieux et des modes de vie : les habitants des bidonvilles Villa Harris et Ben Salah à Tanger veulent que le Makhzen conduise l'action promise de relogement, mais ils ne souhaitent pas partir parce qu'ils sont habitués à la zone de baraques dans laquelle ils vivent.

L'explication échappe ici aux logiques inclusives proposées ; elle sort aussi de la discipline géographique et doit prendre en considération des facteurs psychologiques (avec lesquels nous ne sommes pas familier). Nous butons également sur des facteurs explicatifs de type culturel. Et il est de règle que des exceptions confirment cette dernière...

Enfin, l'identification des logiques inclusives à travers des observations répétées et des comptes-rendus d'entretiens a été effectuée avec des données qui présentent des limites : échantillons non-représentatifs, conclusions tirées à partir de discours, voire de bavardages<sup>83</sup>.

Le rôle du géographe est en premier chef de tenir compte des spécificités de chaque cadre territorial. Il doit partir d'observations (du terrain et des formes d'occupation humaine), des faits, avant d'insérer sa réflexion dans un cadre théorique (surtout quand ce dernier est emprunté à d'autres disciplines qui ont essentiellement travaillé sur d'autres territoires). Des contre-exemples aux cas étudiés existent évidemment, mais nous pensons être parvenu à établir des comparaisons entre différents quartiers.

A l'avenir, les comparaisons entre différents socio-espaces pourraient être systématisées. Les variables discriminantes sont identifiées et leur donner des valeurs pourrait permettre de traiter statistiquement une base de données élaborée avec des échantillons représentatifs des quartiers sous-équipés.

Des comparaisons avec d'autres villes et pays du Sud sont aussi envisageables pour aller dans le sens d'une modélisation. Peut-on mesurer l'incidence de la mixité sociale, de la situation géographique (et de la centralité), de l'ancienneté, de l'influence de la population et de ses représentants, du statut foncier et du niveau d'équipement, de l'accès aux services essentiels, de la place dans l'économie et l'emploi urbains sur l'inclusion urbaine d'un quartier étudié ? Comment ?

---

<sup>83</sup> bavardages de plusieurs heures, avec les mêmes personnes à différentes dates, avec un suivi des cas étudiés.





## BIBLIOGRAPHIE

- Abouhani A., (dir.), 2000, *Enjeux et acteurs de la gestion urbaine. Redistribution des pouvoirs locaux dans les villes marocaines*, Rabat, CODRESIA
- Abouhani A. et al., 1988, *La recherche urbaine au Maroc, un état de la question*, Talence, CEGET-CNRS, Pratiques urbaines n° 6, 98 p.
- Afkhir E.H et El Abdellaoui M., 1991, « Le réseau Skundu : ancien système d'approvisionnement de la médina de Tétouan en eau potable », *Fascicule de recherche URBAMA n° 22*, Tours, pp. 225-232
- Ahmadane A., 1998, « L'extension de la culture du kif dans un espace rifain périphérique : le pays Rhomara », in Berriane M. et Laouina A., *Ibid.*, pp. 79-102
- Ahmadane A., 1991, *L'évolution récente d'un espace rural périphérique marocain : le pays Rhomara*, Tours, université François Rabelais, thèse de géographie, 2 tomes, 588 p
- Allain-El Mansouri B., 2001, *L'eau et la ville au Maroc. Rabat-Salé et sa périphérie*, Paris, L'Harmattan, Villes et entreprises, 256 p.
- Allain-El Mansouri B., 2000, « L'eau et la ville au Maroc. Un service public local en mutation », *Correspondances n° 62*, bulletins de scientifiques de l'IRMC, Tunis
- Allain-El Mansouri B., 1996, *L'eau et la ville : le cas de la Wilaya de Rabat-Salé (Maroc)*, Poitiers, thèse de géographie, 2 vol., 437 p.
- Allain-El Mansouri B., 1994, « La politique des barrages collinaires au Maroc », *Les cahiers d'URBAMA n° 9*, Tours, pp. 118-130
- Almeida-Topor H., Chanson-Jabeur C., Lakroum M. (dir.), 1992, *Les transports en Afrique. XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, villes et entreprises, 361 p.
- Ameur M., 1998, « Aménagement de la ville « clandestine » à Fès. Enjeux et stratégies des acteurs », *Les cahiers d'URBAMA n° 14*, Tours
- Ameur M. et Filali Belhaj A., 1997, *Développement urbain et dynamiques associatives. Rôle des amicales dans la gestion des quartiers urbains*, Rabat, PNUD, CNUEH, Banque mondiale, Programme de gestion urbaine, Coll. Dirigée par le centre d'études et de communication de l'ANHI, 112 p.
- Ameur M., (dir.), 1993, *Fès : l'obsession du foncier*, Tours, *Fascicule de recherche URBAMA n° 25*, 428 p.
- Ameur M., 1989, *Fès : l'obsession du foncier*, université Toulouse le Mirail, thèse d'Etat de géographie et aménagement, 2 tomes, 606 p.
- Ameur M., 1988, *Spéculation et lotissements clandestins à Monfleury*, université Toulouse Le-Mirail, thèse de géographie
- Ameur M., octobre-décembre 1988, « Le logement des pauvres à Fès : processus de production et tendances de l'évolution », *Revue Tiers-monde*, tome 29, n° 116
- Ameur M., 1987, « L'eau dans la ville de Fès : besoins urbains et besoins agricoles », *Revue de géographie du Maroc*, vol. 11, n° 2, Rabat, pp. 81-88
- Ameur M., 1985, « L'urbanisation clandestine au Maroc, un champ d'action pour les classes moyennes », *Tiers-monde*, tome 24, n° 101, Paris, pp. 80-92
- Arrus R., 1985, *L'eau en Algérie. De l'impérialisme au développement (1830-1962)*, Alger, OPU
- Ascher F., 1995, *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 345 p.
- Assayag I.J., 2001, *Tanger... Regards sur le passé... Ce qu'il fut*, Casablanca, Najah El Jadida, 743 p.
- Assayag I.J., 1978, *Tanger... Le Boulevard Pasteur. Origines, transformations, histoire*, Tanger, Editions marocaines et internationales, 124 p.
- Auby J.-F., 1995, *La délégation de service public*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 125 p.
- Ayache G., 1996, *La guerre du Rif*, Paris, L'Harmattan, Histoire et perspectives méditerranéennes, 264 p.
- Ayeb H., 1998, *L'eau au Proche Orient : la guerre n'aura pas lieu*, Paris, Karthala / Le Caire, CEDEJ, 224 p.

- Ayeb H., 1992, *Géopolitique d'un grand axe fluvial, le Nil. Géopolitique des grands travaux d'aménagement hydrauliques de la vallée du Nil (Egypte-Soudan)*, université Paris VIII, thèse de géographie
- Azougagh A., 2001, « Les lotissements privés réglementés à Tétouan : exemple de difficultés de l'urbanisme moderne », *Revue de la faculté des lettres et des sciences humaines de Tétouan*, n° 11, université Abdelmalek Es-Saâdi, pp. 276-307
- Azougagh A., 1999, « L'urbanisation clandestine, la forme de croissance urbaine périphérique dominante à Tétouan : un phénomène récent et en pleine extension », *Revue de la faculté des lettres et de sciences humaines de Tétouan*, n° 9, université Abdelmalek Es-Saâdi, pp. 177-229
- Azougagh A., 1995, *Les formes de la croissance urbaine périphérique à Tétouan*, université de Provence, Aix-Marseille I, thèse de géographie, 2 tomes, 806 p.
- Azougagh, 1994, « Autourbanisation dans la municipalité de Tétouan et ses bordures : approvisionnement en eau potable et assainissement », *Revue de la faculté des lettres et des sciences humaines de Tétouan*, n° 7, université Abdelmalek Es-Saâdi, pp. 75-103
- Baby-Collin V., 2000, *Marginaux et citadins. Construire une urbanité métisse en Amérique latine*, université de Toulouse II – Le Mirail, thèse de géographie, 620 p.
- Baduel P.R. (dir.), 1988, *Habitat, Etat, société au Maghreb*, Paris, Ed. du CNRS, 396 p.
- Bailly A., Ferras R., Pumain D. (dir.), 1992, *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica
- Banque mondiale, 2001, « Royaume du Maroc. Mise à jour de la pauvreté », rapport n° 21506-MOR
- Banque mondiale, 1994, « *Kingdom of Morocco. Poverty, adjustment and growth* », report n° 11918-MOR, 2 vol., 88 p. et annexes
- Baron C. et Isla A., 2005, « Marchandisation de l'eau et conventions d'accessibilité à la ressource. Le cas des métropoles sub-sahariennes », in Favereau O. et Eymard-Duvernay F. (dir.), *Conventions et institutions : approfondissements théoriques et contributions au débat politique*, Paris, Economica
- Batisse M. et Grenon M., (dir.), 1988, *Le Plan Bleu. Avenirs du bassin méditerranéen*, Paris, Economica, 442 p.
- Baud P., Bourgeat S., Bras C., 1997, *Dictionnaire de géographie*, Paris, Hatier
- Basri, D., 1994, *La décentralisation au Maroc : de la commune à la région*, Paris, Nathan, références internationales, 271 p.
- Beck U., 2001, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Champs Flammarion, 521 p., traduit de l'allemand : *Risikogesellschaft*, Frankfurt am Main, Suhrkamp Verlag, 1986
- Beck U., 1992, *Risk society : towards a new modernity*, London, Sage
- Béguin H., 1974, *L'organisation de l'espace au Maroc*, Bruxelles, académie royale des sciences d'outre-mer, thèse de géographie, 787 p.
- Ben Abdellah El Alaoui M.H., 2002, « Le pacte monarchique », in Leveau *et al.*, *Ibid.*, pp. 37-44.
- Ben Ali D. (dir.), 1996, *Urbanisation et agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarité*, Paris, L'Harmattan, CIHEAM, 584 p.
- Ben Attou M., 1992, *Larache et Ksar el-Kébir : leur rôle dans l'organisation régionale de la péninsule tingitane*, Tours, université François Rabelais, thèse de géographie, 609 p.
- Benazzou C., 1994, *L'eau, le défi permanent*, Rabat, Panorama, Etudes et recherches, 158 p.
- Ben Haddad Y., 1989, *Les interactions spatiales dans une région rurale périurbaine. Le cas de Tétouan*, université de Paris 1 – Panthéon Sorbonne, thèse de géographie, 326 p.
- Benhaddou A., 1997. *Maroc : les élites du Royaume*, Paris, L'Harmattan.
- Benjelloun D., 1992, « Le P.D.U de Tétouan : une opération pilote », *Al Amouil, Les cahiers de l'ANHI*, collection des cahiers de l'ANHI 1991-1997
- Benlahcen Tlemcani M. (dir.), 1998, *La problématique urbaine au Maroc : de la permanence aux ruptures*, Montpellier, Presses universitaires de Perpignan, Etudes, 300 p.
- Bennani-Chraïbi, Catusse, Santucci (dir.), 2005, *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc, législatives 2002*, Paris, Karthala, Aix-en-Provence, IREMAM

- Benoit G. et Comeau A., 2005, *Méditerranée. Les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'aube – Plan Bleu, 427 p.
- Benzakour S., 1978. *Essai sur la politique urbaine au Maroc, 1912-1975*, Casablanca, Les éditions maghrébines
- Bernier X., 1996, *Transport, communication et développement en Himalaya Central (le cas du Népal)*, université de Provence, Aix-Marseille I, thèse de géographie
- Beroho A., 2003, *Abdelkrim. Le lion du Rif*, Tanger, éd. Corail, 286 p.
- Berque J., 1999, *Mémoires des deux rives*, Paris, Seuil, 295 p. (édition complétée)
- Berque J., 1998, *Une cause jamais perdue : pour une Méditerranée plurielle. Ecrits politiques, 1956-1995*. Paris, Albin Michel, 308 p.
- Berque, 1989, « La politique et le nationalisme au Maghreb et au Sahara, 1919-1935 », in Adu Boahen (dir.), *Histoire générale de l'Afrique*, volume 7 « L'Afrique sous domination coloniale, 1880-1935 », chapitre 24, Paris, Unesco, pp. 649-668.
- Berque J. et Couleau J., 1977, *Le Maroc*, Paris, PUF, 240 p.
- Berque J., 1974, « Médinas, villeneuves et bidonvilles », *Maghreb, histoire et sociétés*, Gembloux, Duculot, pp. 118-161.
- Berrada T., 1991, « Evaluation des principales formes d'intervention publique en matière de lutte contre l'habitat insalubre », in Laraichi Bedoui N. (dir.), *Problématique de l'habitat insalubre au Maroc*, Rabat, Al Amouil, Les cahiers de l'ANHI, n° 1, juin 1991, pp. 24-32 de la collection des cahiers de l'ANHI 1991 – 1997
- Berradi M., 2001, « Contrôle et régulation des délégations de service public d'eau, d'électricité et d'assainissement liquide au Maroc : le cas de Casablanca », actes du colloque international *L'économie déléguée : un modèle de développement pour les pays émergents ?*, Trentenaire de l'Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises, 25 avril 2001, Casablanca, ISCAE, pp. 73-78
- Berriane M. et Signoles P. (dir.), 2000. *Les espaces périphériques au Maroc et au Maghreb à l'heure de la mondialisation*, Publications de la faculté des lettres et des sciences humaines, université Mohammed V, Rabat
- Berriane M. et Hopfinger H., 1999, *Nador, petite ville parmi les grandes*, Tours, URBAMA, Villes du monde arabe, 219 p.
- Berriane M. et Laouina A., 1998, *Le développement du Maroc Septentrional. Points de vue de Géographes*, Gotha, Justus Perthes Verlag, Nahost und Nordafrika, 316 p.
- Berriane M., 1992, *Tourisme national et migrations de loisir au Maroc. Etude géographique*, Publications de la faculté des lettres et sciences humaines de Rabat, Série thèses et mémoires n° 16, 500 p.
- Berry-Chikhaoui I. et Déboulet A. (dir.), 2001, *Les compétences des citoyens dans le monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Paris, Karthala, 406 p.
- Berthelot Y., 1992, « Les marchés communs dans le monde », in Bailly A., Ferras R. et Pumain D. (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, pp. 811-826
- Bethemont J., 2000, *Géographie de la Méditerranée*, Paris, Armand Colin
- Blanchet A. et Gotman A., 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan université, coll. 128, 125 p.
- Blouin M. et Bergeron C., 1997, Dictionnaire de la réadaptation, tome 2 : termes d'intervention et d'aides techniques, Québec, Les Publications du Québec, 164 pages, p. 67, cités in *Index international et dictionnaire de la réadaptation et de l'intégration sociale*. < <http://www.med.univ-rennes1.fr/iidris/cache/fr/47/4715> >
- Boltanski L. Et Chiapello E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, Essais, 843 p.
- Bonelli L., 2003, « Evolutions et régulations des illégalismes populaires en France depuis le début des années 1980 », *cultures et conflits*, n° 51, automne 2003, pp. 9-42
- (Rapport Jean-Michel) Boucheron, 26 octobre 2002, *Les ressources en eau en Méditerranée*, Assemblée parlementaire de l'OTAN, Groupe spécial Méditerranée
- Boulifa A., 1998, « La banlieue agricole de Tanger : intensités des conflits et mise en valeur », in Berriane M. et Laouina A., *Ibid.*, pp. 149-168

- Boulifa A., 1993, « Influence de la centralisation commerciale urbaine sur les souks du Tangérois », in Refass M. (dir.), *Tanger. Espace, économie*, Rabat, université Mohammed V, faculté des lettres et des sciences humaines / Tanger, université Abdelmalek Es-Saâdi, Ecole supérieure du roi Fahd de traduction, pp. 81-89
- Boulifa A., 1986, *Mutations et organisation d'un espace périurbain : le Fash de Tanger et ses bordures (le Tangérois)*, université de Poitiers, Etudes méditerranéennes n° 10, CIEM, 359 p.
- Bou Mhalli M., 1990, « *Le Makhzen ou la gestion de la violence* », in Clément J.-F. (dir.), *Ibid.*, pp. 173-181
- Bourdieu P. (dir.), 1993, *La misère du monde*, Paris, Seuil
- Bourdieu P., 1979, *La distinction*, Paris, Les éditions de minuit
- Brahimi M., 2001, « La gestion déléguée des services publics urbains », actes du colloque international *L'économie déléguée : un modèle de développement pour les pays émergents ?*, Trentenaire de l'Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises, 25 avril 2001, Casablanca, ISCAE, pp. 23-57
- Brahimi M., 1996. « La loi communale de 1976 à l'épreuve de la pratique », actes des colloques et séminaires *Décentralisation et pratiques locales du développement*, université Hassan II – Aïn Chock
- Brahimi M., 1989. « Les ressources financières de la décentralisation », *L'administration publique et le changement*, Publication de l'Association marocaine des sciences administratives (AMSA), éd. Afrique-Orient, Rabat
- Brejon de Lavergnée N., 1991, *Politiques d'aménagement du territoire au Maroc*, Paris, L'Harmattan, 271 p.
- Brunet R. et Auriac F., 1995, *L'espace des villes*, Paris, La documentation française, Atlas de France, vol. 12, 128 p.
- Brunet R., Ferras R., They H., 1992, *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Paris, Reclus – La documentation française.
- Bruyère P. (dir.), 2000, *Les très grandes concentrations urbaines*, Paris, SEDES, dossiers images économiques du monde
- Camdessus M. et al., 2004, *Eau*, Paris, Robert Laffont, 289 p. .
- Camdessus M. et Winpenny J., mars 2003, *Financer l'eau pour tous*, Rapport du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau, Conseil mondial de l'eau, 3<sup>ème</sup> forum de l'eau, Partenariat mondial pour l'eau
- Cannat N., 1978, « Analyse de la pauvreté urbaine au Maroc, dans les bidonvilles de Rabat, Salé, Kenitra et Casablanca », World Bank, Urban project department
- Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, réédition Folio-Gallimard, Paris, 2000
- Castel R., 1991, « De l'indigence à l'exclusion : la désaffiliation », in Donzelot J. (éd.), *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Paris, Éd. Esprit
- Catusse M. et al., 2005, « Municipaliser les villes ? Le gouvernement des villes marocaines à l'épreuve du politique et du territoire », in de Miras C. (coord.), *Ibid.*, pp. 313-362
- Catusse M., 2002, « Affaires, scandales et urnes de verre à Casablanca. Les ambiguïtés de la démocratie locale à l'ère de la bonne gouvernance », *Annuaire de l'Afrique du nord 2000-2001*, CNRS éditions, pp. 279-306
- Catusse M., 1999, *L'Entrée en politique des entrepreneurs au Maroc : libéralisation économique et réforme de l'ordre politique*, Aix-en-Provence, IEP, thèse de sciences politiques
- Catusse M. et Cattedra R., 1998. « Stratégies de communication et espace public. État et acteurs privés face à a ville. Quelques remarques à propos de Casablanca », *Repères universitaires*, université Hassan II, faculté de droit de Mohammédia, pp. 65-86
- Cattedra R., 2002, « Les métamorphoses de la ville. Urbanités, territorialités et espaces publics au Maroc ». *Géocarrefour*, Revue de géographie de Lyon, Vol. 77, n° 3, pp. 255-266
- Cattedra R., 2001, *La Mosquée et la Cité. La reconversion symbolique du projet urbain à Casablanca (Maroc)*, Tours, université François Rabelais, thèse de géographie
- Cazes G. et Domingo J., 1994, *Tiers Monde. Le temps des fractures*, Paris, Bréal, Histoire et géographie économiques, Paris, 313 p.

- Chaline C., mai 2001, *L'urbanisation et la gestion des villes dans les pays méditerranéens. Evaluation et Perspective d'un développement urbain durable*, Commission méditerranéenne du développement durable, Plan Bleu
- Chaline C., 1996, *Les villes du monde arabe*, Paris, Armand Colin (2<sup>e</sup> édition)
- Chanson-Jabeur F. *et al.*, avril 2004, « Réseaux de transport et services urbains au Maghreb : rapports entre logique technique, système politique et dynamiques urbaines », *Recherches PRUD 2002-2003*, ministère français des Affaires étrangères, ISTED – GEMDEV, synthèse des résultats, pp. 57-65
- Chanson-Jabeur C., Fakhfakh M., Godard X., Semmoud B. (dir.), 1992, *Villes, transports et déplacements au Maghreb*, Paris, L'Harmattan, villes et entreprises, 327 p.
- Chapuis R., 1994, *Les quatre mondes du Tiers Monde*, Paris, Masson, Géographie, 234 p.
- Charqi M., 2003, *Mohamed Abdelkrim El Khattabi : l'émir guérillero*, Rabat, Histoire et lectures politiques, 196 p.
- Cherradi L., 1997, *Les transports intérieurs au Maroc*, université Paris I Panthéon-Sorbonne, thèse de géographie
- Cherradi L., 1984, *Rapport ville-campagne et formation urbaine au Maroc*, université Paris I Panthéon-Sorbonne, thèse de géographie, 408 p.
- Chevalier D., (dir.), 1979. *L'espace social de la ville arabe*, Paris Maisonneuve et Larose
- Chevalier L., 1958, *Classes laborieuses et classes dangereuses pendant la première moitié du XIX<sup>ème</sup>*, Paris, Plon
- Chikhi N., 1988, *Phénomène de l'autourbanisation dans la ville de Tétouan*, thèse de géographie humaine, faculté des lettres et des sciences humaines de Rabat, université Mohammed V (en arabe)
- Chorfí A., 1994, « L'habitat insalubre au Maroc : définitions et caractéristiques », séminaire international *Habitat insalubre et stratégies d'intervention* organisé par l'ANHI avec le concours de l'USAID, Meknès, 24-26 mai 1994
- Claval P., 1981, *La logique des villes*, Paris, Litec, 633 p.
- Claval P., 1966, « La théorie des lieux centraux », *Revue de géographie de l'Est*, n° 1-2, pp. 131-152
- Clément J.-F. (dir.), 1990, *Maroc*, Paris, *Autrement*, Monde, n° 48, sept. 1990, 220 p.
- Cohen A., 1976, *La déviance*, Bruxelles, Duculot
- Coing H., Etienne J. et Jaglin S., 1998, « Pour une gestion durable des systèmes d'approvisionnement en eau dans les petits centres et villes d'Afrique », *Conférence internationale sur l'eau et le développement durable*, Paris, 19-21 mars 1998
- Collomb P., février 1995, « L'Homme et l'eau », *Population et Sociétés*, n° 298, INED
- Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), Plan Bleu, novembre 2000, *130 indicateurs pour le développement durable en Méditerranée*
- Conaré D. *et al.*, 2003, « Vers une autorité mondiale de l'eau », *Eau : encadrer les partenariats public-privé. Les notes de l'Institut du développement durable et des relations internationales*, pp. 29-39
- Cote M., « Les montagnes du Maghreb : un cas de déterminisme géographique ? », café géographique, Lyon, café Bellecour, jeudi 15 novembre 2001, *L'information géographique*, n° 1-2002, pp. 89-95
- Coulon A., 1992, *L'Ecole de Chicago*, Paris, PUF, Que sais-je, n° 1693, 126 p.
- Dalle I., 2004, *Les trois rois. La monarchie marocaine de l'indépendance à nos jours*, Paris, Fayard, 819 p.
- Crawford C., 2003, « *Towards a common approach to thinking about and measuring social inclusion* » document élaboré pour *What do we know and where do we go?* Conférence commanditée par le Conseil canadien sur le développement social et le développement des ressources humaines, France, 27-28 mars, 27 p. <http://www.ccsd.ca/events/inclusion/papers/crawford.pdf>
- Dansereau F., Navez-Bouchanine F. et Safar-Zitoun M., 1998, « Quelques leçons d'expériences de relocalisation d'habitants des quartiers précaires au Maroc », *Cahiers villes et développement* n° 11-95, Groupe inter universitaire de Montréal, Montréal

- Daoud Z., 2002, *Gibraltar, croisée de mondes d'Hercule à Boabdil*, Paris, Séguier, Les colonnes d'Hercule, 377 p.
- Daoud Z., 1999, *Abdelkrim, une épopée d'or et de sang*, Paris, Séguier, Les colonnes d'Hercule, 460 p.
- Darbéra R., sept. 1991, « *Les transports collectifs à Casablanca, une privatisation trop régulée* », *Revue transports et sécurité*, n° 31, pp. 63-73
- Debbi F., 1991, « La problématique de l'habitat insalubre au Maroc », in Laraichi Bedoui N. (dir.), *Problématique de l'habitat insalubre au Maroc*, Rabat, Al Amouil, Les cahiers de l'ANHI, n° 1, juin 1991, pp. 12-23 de la collection des cahiers de l'ANHI 1991 – 1997
- Déboulet A. (dir.), 2000, *L'eau en milieu urbain dans le monde arabe*, Tours, *Les cahiers d'URBAMA* n° 15, 119 p.
- Deshen S., 1991, *Les gens du mellah. La vie juive au Maroc à l'époque pré-coloniale*, Paris, Albin Michel
- Destremeau B., Déboulet A., et Ireton F. (dir.), 2004, *Dynamique de la pauvreté en Afrique du Nord et au Moyen-Orient*, Paris, Karthala – URBAMA, 516 p.
- Destremeau B. et Signoles P., 1995, « Le difficile ajustement d'économies différenciées en rapide mutation », in Troin J.-F., *Ibid.*, chapitre 1, pp. 5-84
- Déthier J., 1970, « Soixante ans d'urbanisme au Maroc. Evolutions des idées et des réalisations », in *Bulletin économique et social du Maroc*, n° 118-119, Rabat, pp. 5-55
- Di Méo G., 1999, « Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 43, n° 118, pp. 75-93
- Di Méo G., 1998, *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan
- Di Méo G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan université
- Dorier-Apprill E. et Jaglin S. (dir.), 2002, *Gérer la ville : entre global et local*, La Tour d'Aigues, Autrepart, Ed. de l'aube - IRD, 198 p.
- Dorier-Apprill E.(dir.), 2000, *Les très grandes villes dans le monde*, Paris, éditions du temps, questions de géographie, 382 p.
- Drain M. (dir.), 1998, *Régulation de l'eau en milieu méditerranéen, risques et tensions*, Territoires en mutations n°3, Montpellier, 262 p.
- Dugot P., 2001, *L'eau autour de la Méditerranée*, L'Harmattan, 2001, 190 p.
- Dunois R., 1970, « Des bidonvilles aux cités heureuses », *Le Maroc d'aujourd'hui*, Rabat, n° 23, 1<sup>er</sup> trimestre 1970
- Dupont V. et Guilmoto C. (dir.), 1993, *Mobilités spatiales et urbanisation. Asie, Afrique, Amérique*, Paris, éditions de l'ORSTOM, Cahiers des sciences humaines, vol. 29, n° 2-3/1993, 572 p.
- Durand-Lasserve A., 1986, *L'exclusion des pauvres dans les villes du Tiers-monde*, Paris, L'Harmattan
- Dureau F. et al., 2000, *Métropoles en mouvement. Une comparaison internationale*, Paris, IRD-Anthropos, coll. Villes, 656 p.
- Durkheim E., 1978, *De la division du travail social*, Paris, PUF
- Durkheim E., 1977, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF
- Durkheim E., 1976, *Le suicide*, Paris, PUF
- Durkheim E., 1972, *Le socialisme*, Paris, PUF
- Ecochard M., 1955, *Casablanca, le roman d'une ville*, Paris, éditions de Paris, 143 p.
- Ecochard M., 1951, « L'habitat de type marocain », *L'Architecture d'aujourd'hui* n° 35, Paris
- Ecochard M., octobre 1950, « Urbanisme et construction pour le plus grand nombre », *Architecture et urbanisme* n° 6, Paris
- Economie et humanisme*, 1990, *Les services urbains en France*, Lyon, n° 312 mars-avril, réalisé avec le concours de l'Institut national du génie urbain, 120 p.
- El Abdellaoui M., 1986, *la médina de Tétouan et son évolution récente*, Tours, université François Rabelais, thèse de géographie, 349 p.

- El Aoufi N., (dir.), 1992, *La société civile au Maroc*, Rabat, SMER
- El Gharbaoui A., 1981, *La terre et l'homme dans la péninsule tingitane, essai sur l'homme et le milieu naturel dans le Rif occidental*, Rabat, Travaux de l'Institut scientifique, Série géologie et géographie physique n° 15, 440 p.
- El Gharbaoui A., 1980, *La terre et l'homme dans la péninsule tingitane, essai sur l'homme et le milieu naturel dans le Rif occidental*, université de Paris VII, thèse de géographie, 2 vol., 604 p.
- El Kadi G., (dir.), 1998, *L'aménagement urbain dans le monde arabe*, Tours, *Les cahiers d'URBAMA* n° 14, 166 p.
- El Kadi G., 1994, « *Le Caire : la ville spontanée sous contrôle* » *Monde arabe Maghreb Machrek*, numéro spécial, 1<sup>er</sup> trimestre 1994, p. 30-41
- El Kadiri M., 1989, *L'eau, ressources et utilisations dans le bassin versant de l'oued Martil (nord ouest marocain)*, université de Nancy, thèse de géographie, 485 p.
- Elong M'Bassi J.-P., 1994, « Effets socio-économiques des interventions de lutte contre l'habitat insalubre », séminaire international *Habitat insalubre et stratégies d'intervention* organisé par l'ANHI avec le concours de l'USAID, Meknès, 24-26 mai 1994
- Erhard-Cassegrain A. et Margat J., 1983, *Introduction à l'économie générale de l'eau*, Paris, Masson, 361 p.
- Escallier R., 1998, *Villes et informalité dans les pays du monde arabe*, Les cahiers de la Méditerranée, n° 56, juin 1998, p. 39-85
- Escallier R., 1996, « *Elites, pouvoirs et villes dans le monde arabe : éléments d'analyse de la citadinité* », *La citadinité en question, Fascicule de recherche URBAMA* n° 29, Tours
- Escallier R. et Signoles P. (dir.), 1995, *Les nouvelles formes de la mobilité spatiale dans le monde arabe, Fascicule de recherche URBAMA* n° 28, Tours, tome 2
- Escallier R. et Signoles, P., 1986, *Petites villes et villes moyennes dans le monde arabe, Fascicule de recherche URBAMA* n°16 et 17, Tours
- Escallier R. (dir.), 1983 et 1984, *Citadins et espace urbain au Maroc, Fascicule de recherche URBAMA* n° 8-9, Tours
- Escallier R., 1983, « Espace urbain et classes sociales au Maroc », actes du colloque de Lyon, 14-16 octobre 1982
- Escallier R., 1978, *La population urbaine au Maroc, étude géographique*, Nice, thèse de géographie, 1213 p.
- Escourrou G., 1996, *Transports, contraintes climatiques et pollutions*, Paris, SEDES, mobilité spatiale, 158 p.
- Etienne B., 1974, « Le flou urbain. L'affrontement des modèles », *Villes et société au Maghreb*, CNRS, Paris
- Etienne J., printemps 2003, « Eau et assainissement en Afrique : croyances, modes et modèles », *Afrique contemporaine*, n°205, pp. 103-117
- Eymard-Duvernay F. (dir.), 2006, *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Paris, La découverte, Recherches, 2 tomes, 334 et 481 p.
- Fakihi A., juillet 2001, « Gestion déléguée des services de distribution d'eau, d'électricité et d'assainissement liquide de la ville de Tétouan », *Etudes de cas du Plan Bleu Amélioration de l'accès aux services publics urbains*
- Fayman S., Santana L. *et al.*, « Rapport introductif sur la ville inclusive », quatrième forum international sur la pauvreté urbaine, Marrakech, 16-19 octobre 2001, 74 p.
- Fassin D., 1996, « Exclusion, underclass, marginalidad. Figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux France et en Amérique latine », *Revue française de sociologie*, vol. 36, n° 1, pp. 37-75
- Fejjal A., 1995, « Migrations et changement social à Fès », *Fascicule de recherche URBAMA* n° 28, *Les nouvelles formes de la mobilité spatiale dans le monde arabe*, Tours
- Fejjal A., 1993, *Fès : héritages et dynamiques urbaines actuelles*, Tours, université François Rabelais, thèse de géographie, 2 vol., 727 p.
- Ferréol G. (éd.), 1993, *Intégration et exclusion dans la société française contemporaine*, Lille, presses universitaires de Lille, 1993



- Ferrier J.-P., 1998, *Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires*, Payot-Lausanne, Antée, 250 p.
- Figuroa O., Godard X. et Henry E. (dir.), 1997, *Mobilités et politiques de transport dans les villes en développement*, actes n°55 des journées spécialisées INRETS 30-31 janv. 1997, Paris, INRETS, 281 p.
- Florin B., 2001, « Politique d'habitat et réformisme social sous le Protectorat. A propos de quelques discours sur les cités de logement populaire », *Hespéris-Tamuda*, Rabat, université Mohammed V, vol. 39, fasc. 2 (2001), pp. 157-173
- Fornage N. et al., mai 2003, *Royaume du Maroc. Secteur de l'Eau*, Agence française de développement, 65 p.
- Foucault M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard
- Friedman M., 2003, « Le triomphe du libéralisme », *Politique Internationale* n°100
- Freiler C., 2001, « From experiences of exclusion to a vision of inclusion : what needs to change ? », □resentation pour l'événement CCSD – Laidlaw Foundation conférence on social inclusion, 8-9 novembre, <http://www.ccsd.ca/subsites/inclusion/bp/cf2.htm>
- Frérot A.-M., 2005, « Villes et environnement en Afrique. Pour une typologie des villes africaines » in Wackermann G. (dir.), *Villes et environnement dans le monde*, Paris, Ellipses
- Frérot A.-M. (dir.), 2004, *L'Afrique en questions*, Paris, Ellipses, 248 p.
- Frérot A.-M., 2001, « L'eau potable en Mauritanie, service public ? », Paris, in Chanson-Jabeur C. et al. , *Les services publics et leurs dynamiques au Machreq et au Maghreb*, Paris, L'Harmattan, pp. 154-170
- Frérot A.-M., 2000, « Les structures actuelles des grandes villes africaines », in Wackermann G. (dir.), *Les très grandes villes dans le monde*, Paris, Ellipses, pp. 92-102
- Fukuyama F., 1994, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Champs Flammarion
- Gallais J., 1994, *Les tropiques, terres de risques et de violence*, Paris, Armand Colin, 271 p.
- Giacottino J.-C., 1979, « La ville tropicale et ses problèmes d'environnement », *Les cahiers d'outre-mer* n° 125, pp. 22-38
- Giacottino J.-C., 1978, « Aspects de la crise de l'agriculture de plantation dans les îles caraïbes anglophones (Jamaïque, Trinidad, Barbade) », *Mélanges offerts à Louis Papy*, Bordeaux, pp. 129-134
- Giacottino J.-C., 1976, *Trinidad et Tobago. Etude géographique*, université de Bordeaux III, these de géographie, 2 tomes, 752 p.
- Giacottino J.-C., 1972, « Le développement des villes principales aux Antilles : l'exemple de Port of Spain », in *Etudes de géographie tropicale offertes à Pierre Gourou*, Mouton, Paris, La Haye, pp. 507-538
- Godard X., 2006, « Les transports urbains et l'environnement dans les villes du Sud », in Dorier-Apprill E. (dir.), *Ville et environnement*, Paris, Sedes, 512 p. pp. 171-196
- Godard X., 2005, « Kyoto et la double trappe dans laquelle tombe le transport collectif institutionnel », *Recherche transports sécurité*, n° 88, 225-242
- Godard X. (dir.), 2002, *Les transports et la ville en Afrique au sud du Sahara. Le temps de la débrouille et du désordre inventif*, Paris, Karthala - INRETS, Economie et développement, 408 p.
- Godard X. et Teurnier P., 1992, *Les transports urbains en Afrique à l'heure de l'ajustement. Redéfinir le service public*, Paris, Karthala - INRETS, 243 p.
- Goffman E., 1975, *Stigmates : les usages sociaux des handicaps*, Paris, éditions de minuit, Le sens commun, 175 p.
- Grafmeyer Y. et Joseph I., 1998, *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, 378 p.
- Groupe de recherches géographiques sur le Rif (GRG Rif), 2002, *Urbanisation et urbanisme dans les montagnes rifaines (Maroc)*, Tétouan, Etudes spatiales n° 1, 249 p. (français), 186 p. (arabe)
- Groupe de recherches géographiques sur le Rif (GRG Rif), 1994, *Développement des montagnes rifaines : quelles stratégies ?*, Tétouan, université Abdelmalek Essaâdi, faculté des lettres et sciences humaines, Colloque n° 6, 448 p. (français), 125 p. (arabe)

- Groupe de recherches géographiques sur le Rif (GRG Rif), 2000, *Répertoire des thèses universitaires réalisées sur le Rif (Maroc)*, Tétouan, université Abdelmalek Essaâdi, faculté des lettres et sciences humaines, 2<sup>ème</sup> édition, 336 p. (français, espagnol, anglais), 79 p. (arabe)
- Guglielmo R., 1996, *Les grandes métropoles du monde et leur crise*, Paris, A. Colin, 270 p.
- Guitouni A., 2002, « Développement et régions périphériques », table ronde *La voie de développement du Maroc*, Saint-Dié-des-Vosges, festival international de géographie
- Guitouni A., 1994, *Le Nord Est marocain : espoirs et réalités d'une région excentrée*, Tours, université François Rabelais, thèse de géographie, 474 p.
- Gruel L., « Conjurant l'exclusion. Rhétorique et identité revendiquée dans des habitats socialement disqualifiés », *Revue française de sociologie*, vol. 26, n° 3-1985, p. 431-453
- Hajji H., 1991, « Evolution de la demande en eau potable en milieu urbain au Maroc », *Fascicule de recherches URBAMA n°22*, Tours, pp. 43-60
- Hajoui N., 1983, *Transports terrestres et restructuration de l'espace au Maroc*, université de Provence, Aix-Marseille I, thèse de géographie
- Hammoudi A., 2002, « Eléments d'anthropologie des monarchies à partir de l'exemple marocain », in Leveau et al., *Ibid.*, pp. 45-57
- Haoues-Jouve S., 1999, *20 ans de politique d'assainissement à Casablanca. Enjeux, acteurs et limites. 1976-1997*, Paris, Institut français d'urbanisme, thèse
- Haumont N., Marie A., 1994, *Politiques et pratiques urbaines dans les pays en développement*, Paris, L'Harmattan, 2 tomes, 340 p. et 327 p.
- Hauw D., 2004, *Les opérations de relogement à Casablanca – de la vision des aménageurs aux pratiques des habitants*, Tours, université François Rabelais, thèse de géographie
- Hibou B. (coord.), 1999, *L'Etat en voie de privatisation*, Paris, Politiques africaines n° 73, 196 p.
- Hibou B. et Martinez L., 1998, *Le Partenariat euro-maghrébin : un mariage blanc ?* Paris, CERI, 37 p.
- Hibou B., 1996, « Les enjeux de l'ouverture au Maroc. Dissidence économique et contrôle politique », *Les études du CERI n°15*, avril 1996, 41 p.
- Hillali M. et Khallouki Tamsamani M., 1995, « Le Maroc méditerranéen : quelques réflexions sur l'urbanisation », Tétouan, groupe d'études et de recherches sur la méditerranée (GREM), actes de la 6<sup>ème</sup> rencontre de Tétouan, 29-30 octobre 1995, *Villes et urbanisation en Méditerranée. Le cas du Maroc méditerranéen*, 25 p.
- Hillali M. et Khallouki Tamsamani M., 1995, « Tanger : développement urbain d'une ville particulière », Tétouan, groupe d'études et de recherches sur la méditerranée (GREM), actes de la 6<sup>ème</sup> rencontre de Tétouan, 29-30 octobre 1995, *Villes et urbanisation en Méditerranée. Le cas du Maroc méditerranéen*, pp. 71-85
- Hillali M., 1993, « Réflexion sur le tourisme et l'emploi touristique à Tanger », in Refass M. (dir.), *Tanger. Espace, économie, société*, Rabat, université Mohammed V, faculté des lettres et des sciences humaines / Tanger, université Abdelmalek Es-Saâdi, Ecole supérieure du roi Fahd de traduction, pp. 53-66
- Hoerner J.-M., 1995, *Le Tiers-monde, entre la survie et l'informel*. Paris, L'Harmattan
- Idrissi-Janati M., 2001, *Les jeunes des quartiers populaires de Fès (Maroc) : représentations sociales et territorialités urbaines*, Tours, université François Rabelais, thèse de géographie
- (El Maoula El) Iraki A., 2005, « Quartiers non-réglementaires : intermédiation, élite de proximité et restructuration urbaine », in de Miras C. (coord.), *Ibid.*, pp. 97-144
- (El Maoula El) Iraki A., 2002, *Des notables du Makhzen à l'épreuve de la « gouvernance*, Paris et Rabat, L'Harmattan – INAU
- (El Maoula El) Iraki A., 2000, *De la spécificité du local aux caractéristiques du global : élites locales et gestion urbaine dans les villes intermédiaires*, in Abouhane A. (dir.), *Ibid.*
- (El Maoula El) Iraki A., 1999, *Petites villes et villes moyennes : Etat, migrants et élites locales*, université de Paris I, thèse de géographie
- (El Maoula El) Iraki A., 1999, « Aménagement urbain et acteurs locaux : le cas de Kelaa des Sraghnan », in

Signoles P. *et al.*, *Ibid.*

(El Maoula El) Iraki A., 1995, « *Petites villes et villes moyennes : relations villes-campagnes et flux intra familiaux. Le cas de Mechraa Bel Ksiri (Gharb, Maroc)* », *Fascicule de recherche URBAMA n° 28, Les nouvelles formes de la mobilité spatiale dans le monde arabe*, Tours

(El Maoula El) Iraki A., 1995, « Migrants ruraux et territorialités dans le Nord Ouest marocain », *Peuples méditerranéens*, n° 72-73, pp. 147-160

(El Maoula El) Iraki A., 1994, « Mouvements migratoires et villes moyennes. Quelques cas dans la région du Nord Ouest du Maroc », *Les cahiers du CERAU*, Rabat

(El Maoula El) Iraki A. et Souafi M., 1992, « Equipements et services, armature urbaine et stratégie d'aménagement au Maroc », *Annales marocaines d'économie*, Rabat, pp. 1-23

Jaglin S., 1998, « La gestion urbaine en archipels en Afrique australe », *Les Annales de la recherche urbaine* n° 80-81 : Gouvernances, déc. 1998, pp. 27-34

Jolé M., 1982, *Nature et fonction d'un outil de la planification, le schéma directeur de Rabat-Salé*, université Paris XII, thèse en urbanisme et aménagement

Kaioua A., 1998, « L'industrie dans le Nord du Maroc, structure et perspectives de développement », in Berriane M. et Laouina A., pp. 195-214

Kaioua A., 1992, *Casablanca : évolution et fonctionnement de l'espace industriel*, Tours, université François Rabelais, thèse de géographie, 1121 p.

Kharoufi M. (dir.), 1999, *Gouvernance et sociétés civiles. Les mutations urbaines au Maroc*, Casablanca, Afrique – Orient, 206 p.

Konaté A., « La trajectoire économique des pays du Maghreb », In : *Problèmes économiques*, n° 2796, février 2003, La documentation française, pp. 28-32

Labatut B., 1993, *Renaissance d'une puissance ? Politique de défense et réforme militaire dans l'France démocratique*, Economica, Fondation pour les études de défense nationale, bibliothèque stratégique

Lazaar M., « Le Nord du Maroc, de l'émigration internationale à l'intensification de l'exode rural », in Berriane M. et Laouina A., *Ibid.*, pp. 61-78

Labrousse A. et Romero L., février 2002, « Maroc : la production de cannabis dans le Rif », observatoire français des drogues et des toxicomanies, bulletin mensuel de l'OFDT, n° 13, 4 p.

Lacaze J.-P., 1995, *La ville et l'urbanisme : un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir*, Paris, Flammarion, Dominos, 127 p.

Lacoste Y. (dir), 2001, *Géopolitique de l'eau*, Hérodote n° 102, 3<sup>ème</sup> trimestre 2001

Lacoste C. et Y. (dir.), 1991, *L'état du Maghreb*, Paris, La découverte, 572 p.

Lacoste Y., 1980, *Géographie du sous développement*, Paris, Presse universitaire, 288 p.

Laimé M., 2003, *Le dossier de l'eau*, Paris, Seuil, L'épreuve des faits

Laoudi M., 2001, *Casablanca à travers ses petits entrepreneurs de la pauvreté : aperçu sur les micro-activités marchandes de rue dans une métropole maghrébine*, Publications de la faculté des lettres et des sciences humaines de Casablanca

Lussaut M. et Signoles P. (dir.), 1996. *La cidadinité au Maghreb*, Tours, URBAMA,

Laouina A., 1998, « L'environnement des montagnes du Nord : atouts, contraintes et processus de dégradation », in Berriane M. et Laouina A., *Ibid.*, pp. 15-59

Laraichi Bedoui N. (dir.), *Problématique de l'habitat insalubre au Maroc*, Rabat, Al Amouil, Les cahiers de l'ANHI, collection des cahiers de l'ANHI 1991 – 1997

Latouche S., 2005, *L'invention de l'économie*, Paris, Albin Michel, économie et entreprises, 260 p.

Latouche S., 2004, *Survivre au développement*, Paris, Mille et une nuits

Lautier B., 2002, « Pourquoi faut-il aider les pauvres ? Une étude critique du discours de la Banque mondiale sur la pauvreté », *Tiers-monde* n° 169, Paris

- Lazaar M., 1998, « Le Nord du Maroc, de l'émigration internationale à l'intensification de l'exode rural », in Berriane M. et Laouina A., *Ibid.*, pp. 61-78
- Le Bris E., 1996, *Villes du Sud. Sur la route d'Istanbul*, Paris, éd. De l'ORSTOM, 289 p.
- Lehzam A., 1995, « Pauvreté, propriété et location au Maroc », *Annales de la recherche urbaine* n° 66, Paris
- Lehzam A., 1994, *Le logement urbain au Maroc. Les ménages et l'Etat face à l'accès à la propriété et à la location*, Rabat, CCMLA, 198 p.
- Lehzam A., 1993, *La question du logement foncier au Maroc (1962-1992)*, Lyon, thèse de droit et sciences économiques, 514 p.
- Lehzam A., 1982, Structuration foncière et dynamique de l'espace urbain au Maroc. Genèse et développement d'une forme d'habitat : « le bidonville ». Saint-Étienne, thèse de sciences économiques, 556 p.
- Le Tellier J., 2005, « Les grands taxis : approche du système de transport et de la mobilité au Maroc », *Annales de Géographie* n° 642, Paris, Armand Colin, pp. 163-186
- Le Tellier J., 2005, « Recompositions territoriales et gestion déléguée des services publics au Maroc. L'accès à l'eau potable à Tanger et Tétouan. Bornes-fontaines et branchements sociaux en milieu urbain précaire » *Revue de l'économie méridionale*, vol. 53, n° 209-210, 1-2/2005 Dynamiques économiques et spatiales en Méditerranée, Montpellier, pp. 131-146
- Le Tellier J., 2003, « Les grands taxis et la mobilité interurbaine au Maroc. Service public, acteurs privés », *Méditerranée* n°100 1-2/2003, Gap, pp. 53-58
- Leveau R. et Hammoudi A., (dir.), 2002, *Monarchies arabes. Transitions et dérives dynastiques*, Paris, Les études de la documentation française, IFRI – IET Princeton, 286 p.
- Leveau R. (dir.), 2000, *Le partenariat euro-méditerranéen. La dynamique de l'intégration régionale*, Paris, La documentation française, 233 p.
- Leveau R., 1985, *Le fellah marocain défenseur du trône*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 2<sup>ème</sup> édition
- Levitas R., 2003, « The idea of social inclusion », *What do we know and where do we go ?* Conférence commanditée par le Conseil canadien sur le développement social et le développement des ressources humaines, France, 27-28 mars, <http://www.ccsd.ca/events/inclusion/papers/rlevitas.htm>
- Lévy J. et Lussault M. (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 493
- Lévy J., 1999, *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, Mappemonde, 400 p.
- Lévy J., 1994, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 442 p.
- Liauzu C., 1989, « Crises urbaines, crise de l'Etat, mouvements sociaux », *Etat, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient*, Paris, L'Harmattan, pp. 23-41
- Lorrain D., 2001, « Les voies multiples de la coopération », actes du colloque international *L'économie déléguée : un modèle de développement pour les pays émergents ?*, Trentenaire de l'Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises, 25 avril 2001, Casablanca, ISCAE, pp. 21-22
- Lorrain D. (dir.), 1995, *Gestions urbaines de l'eau*, Paris, Economica
- Losch A., 1954, *The Economics of Location*, New Haven, Yale University Press, 520 p.
- Louazir M., 1987, *Les Habous. Essai de présentation de la gestion des biens habous par la politique et la rénovation urbaine à Tétouan*, mémoire ISAEC Bruxelles, 128 p.
- Lugan B., 2001, *Atlas historique de l'Afrique des origines à nos jours*, Paris, Les éditions du rocher, 268 p.
- Mardi M., 2001, *Trafic. Titres fonciers à Tanger. Dossier*, Casablanca, Editions maghrébines, 2<sup>ème</sup> édition complétée, 164 p.
- Mardi M., 1991, *Les deux mamelles de Tanger*, Tanger, Imprimerie Litograf, 131 p.
- Margat J., mars 2002, *Les pénuries d'eau sont-elles en perspective à long terme en Europe méditerranéenne ?*, Plan Bleu, PNUE
- Margat J. et Tiercelin J.R., 1998, *L'eau en question, enjeu du XXI<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Masson, 361 p.

- Margat J. (dir.), 1992, *L'eau dans le bassin méditerranéen. Situations et perspectives*, Paris, Economica, fascicule du Plan Bleu n° 6, 196 p.
- Marlow M. et Clarke T., *L'or bleu, le grand enjeu du XXI<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Fayard
- Martens A., 1983, *L'économie des pays arabes*, Paris, Economica, 199 p.
- Martin-Hillali F., 1987, *Le centre de Tanger : bi ou multipolarité*, Tours, université François Rabelais, thèse de géographie
- Mas P., 1962, « Tanger, une île ? », Rabat, *revue de géographie du Maroc*, n° 1 et 2, pp. 153-155
- Mathews G. et Tellier, L.N., 1995, « La transition démographique au Maghreb et l'évolution du système urbain marocain », in Polèse M. et Wolfe J.M., *Ibid.* pp. 45-75
- Maurer G., 1999, « Nouvelle approche dans l'étude régionale du Maroc du Nord », *publications de la faculté des lettres de Manouba La Tunisie du Nord : espace de relations*, Tunis, actes du 2<sup>ème</sup> colloque du département de géographie, 14-16 décembre 1995
- Mélanges offerts à Guy Lasserre*, 1989, *Pauvreté et développement dans les pays tropicaux. Hommage à Guy Lasserre*, université de Bordeaux III, Centre d'études de géographie tropicale CEGET – CNRS, Singaravelou (dir.), 579 p.
- Mélanges offerts à Louis Papy*, 1978, *Etudes géographiques offertes à Louis Papy*, Bordeaux, Institut de géographie de l'université de Bordeaux III, Centre d'études de géographie tropicale, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 543 p.
- Mélanges offerts à Pierre Gourou*, 1972, *Etudes de géographie tropicale offertes à Pierre Gourou*, Mouton, Paris, La Haye, Le monde d'outre-mer passé et présent, première série : études n° 38, 599 p.
- Merton R.K., 1965, « Structure sociale, anomie et déviance », *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Plon, Paris
- Métral J. et Mutin G., 1990, *Politiques urbaines dans le monde arabe*, Lyon, Maison de l'Orient contemporain, Etudes sur le monde arabe n° 1, actes de la table ronde CNRS tenue à Lyon, 17-20 nov. 1982, 494 p.
- Michalet C.A., 1997, « Investissements étrangers : les économies du sud de la Méditerranée sont-elles attractives ? », *Monde Arabe Maghreb-Machrek*, hors-série « Le partenariat euro-méditerranée, un projet régional en quête de cohérence »
- Miège J.-L., 1996, *Tétouan à travers les siècles*, Tétouan, publication de l'Association Tétouan Asmir – Institut français de Tétouan, 60 p.
- Miège, J.-L., 1994, *Le Maroc*, Paris, PUF, 127 p.
- Miège J.-L. et al., 1992, *Tanger, porte entre deux mondes*, ACR édition, 288 p.
- (de) Miras C. (coord.), 2005, *Intégration à la ville et services urbains au Maroc*, Rabat, co-édité par l'Institut national d'aménagement et d'urbanisme de Rabat (INAU) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD), avec l'appui de l'Ambassade de France au Maroc, 478 p.
- (de) Miras et Le Tellier J., avec la collaboration de Saloui A., 2005, *Gouvernance urbaine et accès à l'eau potable au Maroc. Partenariat Public Privé à Casablanca et Tanger-Tétouan*, Paris, L'Harmattan, Villes et entreprises, 276 p.
- (de) Miras C. et Le Tellier J., 2005, « Le modèle marocain d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Casablanca et Tanger-Tétouan. La gestion déléguée, entre régulation sociale et marchandisation », in de Miras C. (coord.), *Ibid.*, pp. 219-254
- (de) Miras, C., 2004, « La décentralisation dans tous ses états : municipalisations, services en réseaux et gouvernances urbaines ouest et nord-africaines », *Problématiques d'urbanisation dans les Tiers Mondes*, revue de l'Ismea économies et sociétés, n° 7, pp. 1233-1259
- (de) Miras C., avril 2004, « Transitions nationales, gouvernance urbaine et gestion de l'eau potable. Maroc – Vietnam », *Recherches PRUD 2002-2003*, ministère français des Affaires étrangères, ISTED – GEMDEV, synthèse des résultats
- Monde Arabe Maghreb Machrek*, 1994, *Villes, pouvoirs et sociétés*, Paris, La documentation française, n° spécial 143

- Monde Arabe Maghreb Machrek, 1992, *La question de l'eau au Proche-Orient. Discours et réalités*, Paris, La documentation française, n° 138, 143 p.
- Mongin O., 1995, *Vers la troisième ville ?*, Paris, Hachette, Questions de société, 140 p.
- Moreno P., décembre 1997, *Estudio del cultivo de cannabis sativa en el Rif marroquí : sus consecuencias socioeconómicas para la región*, universidad politécnica de Valencia, escuela técnica superior de ingenieros agrónomos, departamento de economía y ciencias sociales
- Morrisson C., 1991, *Ajustement et équité au Maroc*, Études du centre de développement de l'OCDE, Paris
- Moulay R'Chid A., 1994, « Autoconstruction et paysage urbain », séminaire international *Habitat insalubre et stratégies d'intervention* organisé par l'ANHI avec le concours de l'USAID, Meknès, 24-26 mai 1994
- Moutaouakil A., 1999, *Les grands services publics*, Rabat, REMALD, Manuels et travaux universitaires n° 13, 107 p.
- Mutin G., 2000, *L'eau dans le monde arabe : enjeux et conflits*, Paris, Ellipses, Carrefours de géographie, 156 p.
- Mutin G., avril 2000, *De l'eau pour tous*, Paris, La documentation française n° 8014.
- Naciri M., 1992, « De l'aménagement des villes à la régulation de la société : esquisse d'un état de la recherche urbaine au Maroc », colloque *Urbanization in the Middle East*, université américaine au Caire, 21-23 juillet 1992
- Naciri M., 1991, « Le Maroc méditerranéen : l'envers du décor », Tours, *Les cahiers d'URBAMA* n° 5, pp. 5-18.
- Naciri M., 1986, « Les villes méditerranéennes du Maroc : entre périphéries et frontières », *Hérodote* n) 45, Paris, pp. 121-144
- Naciri M., 1982, « Les formes d'habitat « sous-intégré » », *Hérodote*, n° 19, sept. – oct. 1982, Paris, pp. 13-70
- Naciri M., 1982, « Politiques urbaines et politiques de l'habitat au Maroc : incertitude d'une stratégie », table ronde CNRS *Politiques urbaines dans le monde arabe*, Lyon, Maison de l'Orient méditerranéen, 17-20 novembre 1982, pp. 71-98
- Nana K., 1993, *Les réseaux de transport terrestres au Maroc*, Tours, université François Rabelais, thèse de géographie, 415 p.
- Navez-Bouchanine F. et Berry-Chikhaoui I., 2005, « L'entre-deux des politiques urbaines et des dynamiques sociales dans les villes marocaines. Injonctions et résistances à l'éviction dans le contexte du renouvellement ou de l'aménagement urbains », in de Miras (coord.), *Ibid.*, pp. 43-96
- Navez-Bouchanine F., 2003, « Les chemins tortueux de la démocratie dans les interventions en bidonville au Maroc », *Espace et Société*, numéro spécial *Ville et Démocratie* automne 2003, Paris
- Navez-Bouchanine F., 2002, *La fragmentation en question*, Paris, L'Harmattan
- Navez-Bouchanine F., 2002, *Les interventions en bidonville au Maroc. Une évaluation sociale*, Rabat, publication ANHI, Royaume du Maroc, secrétariat d'Etat à l'Habitat, 302 p.
- Navez-Bouchanine F., 1997, *Habiter la ville marocaine*, Paris, L'Harmattan, 315 p.
- Navez-Bouchanine F., 1997, « Fragmentation spatiale et urbanité dans les villes maghrébines », *Rapport de recherches URBAMA*, Tours, pour le PIR-Villes, 90 p.
- Navez-Bouchanine F., 1996, « La médina au Maroc : élites et habitants. Des projets pour l'espace dans des temps différents », *Les annales de la recherche urbaine* n° 72, Paris, pp. 14-22
- Navez-Bouchanine F., 1994, « Initiatives populaires et développement urbain » *Monde Arabe Maghreb Machrek*, Numéro spécial *Villes, pouvoirs et sociétés*, n° 143, 1<sup>er</sup> trimestre 1994, Paris, pp. 57-68
- Navez-Bouchanine F., 1993, « Les espaces publics des villes marocaines », *Les annales de la recherche urbaine*, numéro spécial *Espaces publics en villes* n° 57-58, dec. 1992 – mars 1993, Paris, pp. 185-283
- Navez-Bouchanine F., 1993, « Les bidonvilles entre la logique développementale et les stratégies de survie », *Les annales marocaines d'économie* n° 3, hiver 1992-1993, Rabat, pp. 43-48
- Navez-Bouchanine F., 1991, *Habiter, modèles socio-culturels et appropriation de l'espace*, université Mohammed V, Faculté des lettres et des sciences humaines, Rabat, thèse de sociologie
- Navez-Bouchanine F., 1991, « Les espaces limitrophes : un no man's land entre l'espace public et l'espace privé », *Espaces et Sociétés*, numéro spécial *Espace public et complexité sociale*, n° 62-63

- Navez-Bouchanine F., 1978. *Habitat et différenciation Sociale*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Faculté des lettres et des sciences humaines de Rabat
- Nicot, B.-H., 1990, « La privatisation partielle des transports publics à Casablanca : un succès contre l'avis des experts », in actes des journées CODATU V, Sao Paulo, pp. 413-419
- Noïn D., 1968, « L'urbanisation du Maroc », *L'information géographique*, Paris, n° 2, p. 69-81
- Noïn D., 1966, « Aspects du sous-développement au Maroc », *Annales de géographie*, Paris, n° 410
- Noïn D., Le Coz J., Jover H., Martin J. et Maurer J., 1964, *Géographie du Maroc*, Paris, Hatier, 263 p.
- Nun J., 1969, « surpoblacion relativa, ejército industrial de reserva y masa marginal », *Revista latinoamericana de sociología*, vol. 5, n° 2, México, pp. 178-236
- ONEP, janvier 1996, « Sécheresse 1995. Alimentation en eau potable de la ville de Tanger par bateaux-citernes », 26 p.
- Ophèle C., mars-avril 2003, *Analyse des indicateurs de performances de certaines sociétés d'eau marocaines*, Rapport de stage ENGREF – AFD
- Osmont A., 2001, « Is small so beautiful ? Les ambiguïtés du paradigme localiste », *Annales de la recherche urbaine* n° 86, pp. 146-149
- Osmont A., 1995, *La Banque mondiale et les villes. Du développement à l'ajustement*, Paris, Khartala, 312 p.
- Santos M., 1971, *La ville et l'organisation de l'espace dans les pays en développement*, Paris, PUF, 256 p.
- Paquot T., 1994, *Vive la ville !*, Paris, Seuil, Panoramiques, 287 p.
- Pascon P., 1986, *Trente ans de sociologie du Maroc*, Rabat, Bulletin économique et social du Maroc n° 155-156, 279 p.
- Pascon P. et Wusten H., 1983, *Les Beni Bou Frah : essai d'écologie sociale d'une vallée rifaine (Maroc)*, Rabat, Reproductions industrielles, 297 p.
- Paulet J.-P. (dir.), 2000, *Les très grandes villes dans le monde*, Paris, CNED – SEDES, 240 p.
- Paugam S., 2002, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF Quadrige, 256 p.
- Paugam S., 1998, « Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion, le point de vue sociologique », *Genèses* n° 31, Paris, pp. 138-159
- Paugam S. (dir.), 1996, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La découverte
- Peneff J., 1990, *La méthode biographique, de l'Ecole de Chicago à l'histoire orale*, Paris, Armand Colin, 144 p.
- Peneff S. et J., 1986, « Biographie et mosaïque scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, pp. 105-110
- Percy-Smith J. (dir.), 2000, *Policy responses to social exclusion : Towards Inclusion ?*, Buckingham, Open university press
- Pérennes J.-J., 1993, *L'eau et les hommes au Maghreb : contribution à une politique de l'eau en Méditerranée*, Paris, Karthala, Hommes et sociétés, 646 p.
- Pérennes J.-J. et al., 1993, *Démocratie et développement dans le Tiers-monde*, Economie et humanisme n°319, Paris, pp. 11-69
- Pérennes J.-J., 1992, « Un aspect de la question hydraulique au Maghreb : la politique des barrages », *Egypte – Monde Arabe* n°9, 2<sup>ème</sup> trimestre 1992, Paris et Le Caire, pp. 37-50
- Pérennes J.-J., 1992, « Le Maroc à portée du million d'hectares irrigués. Eléments pour un bilan », *Monde Arabe Maghreb Machrek* n° 137, juillet-sept 1992
- Pérennes J.-J., 1990, *L'eau, les paysans et l'Etat : la question hydraulique au Maghreb*, Grenoble, thèse de sciences économiques
- Petrella R., 1998, *le manifeste de l'eau. Pour un contrat mondial*, Bruxelles, Labor, La noria, 150 p.
- Pinson D., 1994, « Maroc : un habitat « occidentalisé » subverti par la « tradition » », *Monde arabe Maghreb Machrek*, numéro spécial 143, 1<sup>er</sup> trimestre 1994
- Pinson D., 1993, *Usage et architecture*, Paris L'Harmattan.

- Pinson D., 1992, *Modèles d'habitat et contre-types domestiques au Maroc*, Tours, URBAMA
- Plan Bleu, novembre 2000, *130 indicateurs pour le développement durable en Méditerranée*, Commission Méditerranéenne du Développement Durable, Fiche n°13
- Plan Bleu, juillet 2000, *Villes et développement durable en Méditerranée*, document de travail réalisé par le Plan Bleu pour la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)
- Polèse M. et Wolfe M.-J. (dir.), 1995, *L'urbanisation des pays en développement*, Paris, Economica, Villes et développement, groupe interuniversitaire de Montréal, 529 p.
- PNUD, Fonds arabe pour le développement économique et social, juillet 2002, *Rapport arabe sur le développement humain 2002. Créer des opportunités pour les générations futures*, 184 p.
- Prenant A. et Semmoud B., 1997, *Maghreb et Moyen-Orient. Espaces et sociétés*. Paris, Ellipses, 256 p.
- Pumain D., Sanders L. et Saint-Julien Th., 1989, *Villes et auto-organisation*, Paris, Economica, 191 p.
- Quijano A., 1971, *Polo marginal de la economía y mano de obra marginada*, Lima, universidad católica de Lima, 51 p.
- Quijano A., 1968, *Notas sobre el concepto de marginalidad*, Lima, Cepal
- Rachik, A., 2002, *Casablanca. L'urbanisme de l'Urgence*, Casablanca, Fondation Adenauer
- Rachik A., 1995, *Ville et pouvoir au Maroc*, Casablanca, Afrique – Orient, 196 p.
- Refass M., 1995, *L'organisation urbaine de la péninsule tingitane*, Rabat, université Mohammed V, Publications de la faculté des lettres et des sciences humaines, Thèses et mémoires, 343 p.
- Refass M. et Vugnet-Zunz (dir.), 1995, *Jbala, Histoire et Société. Etudes sur le Maroc du Nord-Ouest*, Rabat, El Maarif – Al Jadida, groupe pluridisciplinaire d'étude sur les Jbala, 76 p.
- Refass M. et Zouggar A. (dir.), 1995, *Les rapports villes-campagnes sur la bordure méridionale du pays Jbala*, Rabat, El Maarif – Al Jadida, groupe pluridisciplinaire d'étude sur les Jbala, 76 p.
- Refass M. (dir.), 1993, *Tanger. Espace, économie et société*, Rabat, université Mohammed V, Faculté des lettres et sciences humaines, Tanger, université Abdelmalek Essaâdi, école supérieure roi Fahd de traduction, 141 p. (français), 145 p. (arabe)
- REMALD, 2004, *Droit du transport terrestre et de la circulation routière*, Rabat, Publications de la Revue marocaine d'administration locale et de développement n° 108, Textes et documents, textes réunis par Benyahya M., 716 p.
- REMALD, 2004, *Droit foncier et immobilier*, Rabat, Publications de la Revue marocaine d'administration locale et de développement n° 107, Textes et documents, textes réunis par Benyahya M., 711 p.
- Remiro Brotons A., 1999, « Ceuta, Melilla, représentations espagnoles et marocaines », *Hérodote* n° 94, *Europe du Sud Afrique du Nord*, Paris, pp. 54-76
- Revue ESPRIT*, mars-avril 2004, *La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation*, Paris, 345 p.
- Revue REMALD*, 2001, *La gestion déléguée des services publics locaux. Etudes et documents*, REMALD n° 30, Thèmes actuels, Rabat, 296 p.
- Reynaud A., 1981, *Société, espace et justice*, Paris, PUF
- Rharbi L. et Dinia H., 1991, « L'insalubrité dans le bâti urbain », in Laraichi Bedoui N. (dir.), *Problématique de l'habitat insalubre au Maroc*, Rabat, Al Amouil, Les cahiers de l'ANHI n° 1, juin 1991, pp. 8-11 de la collection des cahiers de l'ANHI 1991 – 1997
- Ritter J.-P., 1971, *Géographie des transports*, Paris, PUF, Que sais-je, n° 1427, 128 p.
- Rivet D., 1985, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc, 1912-1925*, Paris, L'Harmattan.
- Rivière d'Arc H. (dir.), 2001, *Nommer les nouveaux territoires urbains*, Paris, Unesco, éditions de la maison des sciences de l'homme, 275 pages
- Rocheffort M., 2000, *Le défi urbain dans les pays du Sud*, Paris, L'Harmattan, 184 p.
- Rousseau J.-J., 1966, *Du contrat social*, Paris, Garnier Flammarion



- Royaume du Maroc, haut commissariat au plan, juin 2004, *Carte communale de la pauvreté*, Rabat, 40 p. (hors cartographie annexe)
- Royaume du Maroc, ministère des Finances et de la privatisation, 2003, « Rapport sur le secteur des Etablissements et Entreprises Publics. Projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2004 », 74 p.
- Royaume du Maroc, secrétariat d'Etat à l'Habitat, direction de l'Habitat social et des affaires foncières 2002, *Habitat insalubre au Maroc. Maîtrise d'ouvrage sociale dans les opérations de résorption*, Rabat, actes de l'atelier du 20-21 mars 2001
- Royaume du Maroc, secrétariat d'Etat à l'Habitat, direction de l'Habitat social et des affaires foncières, 2002, *Habitat insalubre au Maroc. Travaux préparatoires pour de nouvelles approches*, Rabat
- Royaume du Maroc, ministère de l'Aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement, direction de l'Aménagement du territoire, décembre 2002, « *Etude de l'aire métropolitaine du Bipôle « Tanger – Tétouan ». Diagnostic territorial. Etats des lieux. Volume 2* », Ingérop – BET « SUD »
- Royaume du Maroc, novembre 2000, « Session extraordinaire de l'assemblée générale consacrée à l'examen et l'évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du programme pour l'habitat Istanbul+5 juin 2001 », rapport national, Rabat, 54 p.
- Royaume du Maroc, direction de la Statistique, 2000, *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 1998/1999*, Premiers résultats, Rabat
- Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 1990/1991*, Rabat
- Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 1984/1985*, Rabat
- Royaume du Maroc, Conseil national de la jeunesse et de l'avenir, 1993, *Programmes intégrés de développement dans les zones d'actions prioritaires. Province de Fès, Taounate, Taza, Chefchaouen et Al-Hoceima*, Rabat, 56 p. (hors annexes)
- Royaume du Maroc, ministère de l'Intérieur, direction générale de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement du territoire, 1997, « Schéma directeur d'aménagement urbain de Tanger », rapport final, 122 p.
- Royaume du Maroc, ministère de l'Intérieur, direction générale de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement du territoire, 1997, « Schéma directeur d'aménagement urbain de Tétouan », rapport final, 154 p.
- Royaume du Maroc, ministère de l'Intérieur, direction de l'Urbanisme et de l'habitat, 1971, *L'habitat économique au Maroc*, Rabat, CERF
- Royer J., 1932, *L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux*, Delayance Editeur (1935, édition Urbanisme)
- Ruffin J.-C., 1991, *L'empire et les nouveaux barbares*, Paris, Lattès
- Salaheddine M., 1988, *Les petits métiers clandestins*, Rabat, Eddif
- Salaheddine M., 1991 (dir.), *L'emploi invisible au Maghreb*, Rabat SMER
- Salama J. et Valier J., 1994, *Pauvretés et inégalités dans le Tiers-monde*, Paris, La découverte
- Saloojee A., 2001, « Social inclusion, citizenship and diversity », document présenté dans le cadre de l'événement CCSD – Laidlaw Foundation conference on social inclusion, 8-9 novembre, <http://www.ccsd.ca/subsites/inclusion/bp/as.htm>
- Saloui A. et Hefnaoui A., « La gestion des ressources en eau au Maroc aride et semi-aride », *Eau et environnement au Maroc aride et semi-aride*, El-Jadida, Université Chouaïb Doukkali, faculté des lettres et des sciences humaines, série colloques et séminaires, n° 2, pp. 17-25
- Sanguin A.-L. (dir.), 2000, *Mare Nostrum. Dynamiques et mutations géopolitiques de la Méditerranée*, Paris, L'Harmattan, Géographie et cultures, 320 p.
- Santos M., 1975, *L'espace partagé, les deux circuits de l'économie urbaine dans les pays sous-développés*, Paris, éd. M.-Th. Génin, 405 p.
- Santos M., 1971, *Les villes du Tiers-monde*, Paris, Ed. M.-Th. Génin, 417 p.
- Santos M., 1971, *La ville et l'organisation de l'espace dans les pays en développement*, Paris, PUF, 256 p.
- Santos M., 1971, *Le métier de géographe en pays sous développé. Un essai méthodologique*, Paris, Ophrys, 119 p.

- Sassen S., 1996, *La ville globale*, Paris, Descartes et Cie, Les urbanistes 530 p.
- Setbon M., « *Le risque comme problème politique* », in *Revue française des affaires sociales*, 2/50, pp. 11-28
- Sedjari A., (dir.), 2000, *Le devenir de la ville*, Paris, L'Harmattan – GRET, 295 p.
- Sedjari A., (dir.), 1999, *Aménagement du territoire et développement durable : quelles intermédiations ?* Paris, L'Harmattan – GRET, Espaces et territoires, actes du colloque international organisé à Rabat 11-12 fev. 1999, 325 p.
- Sedjari A., (dir.), 1999, *La mise à niveau de l'administration face à la mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 348 p.
- Sedjari A., (dir.), 1996, *Etat-nation et prospective des territoires*, Paris, L'Harmattan - GRET, 350 p.
- Sedjari A., 1981, *Les structures administratives territoriales et le développement local au Maroc*, Rabat, Ed. de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, thèse remaniée de droit public (1978, Clermont I), 407 p.
- Sefrioui F., 2003, *Entreprise Maroc. Performances et seuils de vulnérabilité du Système Productif Industriel à l'heure de la globalisation*, Rabat, L'Harmattan – INAU, 221 p.
- Sen A., 2004, *L'économie est une science morale*, La découverte, Essais
- Sen A., 2000, *Development as freedom*, Oxford, Oxford university press
- Sen A., 2000, *Repenser l'inégalité*, Paris, Seuil, L'histoire immédiate
- Sen A., 1993, *Ethique et économie*, Paris, PUF
- Sen A., 1992, *Inequality re-examined*, Cambridge, Harvard university press
- Sen A., 1987, *Commodities and capabilities*, Oxford India paperbacks
- Service Public 2000*, février 2002, « Etude nationale de la tarification de l'eau potable et de l'assainissement, Mission I, Diagnostic du système tarifaire actuel et dégagement des mesures d'urgence », rapport définitif, Royaume du Maroc, ministère de l'Economie sociale
- Signoles P., El Kadi G. et Sidi Boumedine R. (dir.), 1999, *L'urbain dans le monde arabe*, Paris, CNRS éditions, études de l'Afrique du Nord
- Signoles P. et Troin J.-F., (dir.), 1988, *Eléments sur les centres-villes dans le monde arabe, Fascicule de recherche URBAMA*, Tours, n° 19
- Simeu Kamdem M., septembre 2001, « Sciences sociales et réduction de la pauvreté en Afrique », *Equinoxe « lutte contre la pauvreté »*, bulletin d'information du service de coopération et d'action culturelle n° 21, Paris, ministère français des Affaires étrangères
- Simmel G., 1998, *Les pauvres*, Paris, PUF, coll. Quadrige, (1<sup>ère</sup> édition en allemand en 1908, in : *Soziologie Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung*, Leipzig, Duncker/Humboldt)
- Singaravelou (dir.), 1989, *Pauvreté et développement dans les pays tropicaux. Hommage à Guy Lasserre*, université de Bordeaux III, Centre d'études de géographie tropicale CEGET – CNRS, 579 p.
- Smets H., 2002, *Le droit à l'eau*, rapport Académie de l'eau < [www.academie-eau.org](http://www.academie-eau.org) >
- Temsamani M., 1993, « Le tourisme et son intégration dans le développement de l'espace tangerois », in Refass M. (dir.), *Tanger. Espace, économie, société*, Rabat, université Mohammed V, faculté des lettres et des sciences Humaines / Tanger, université Abdelmalek Es-Saâdi, Ecole supérieure du roi Fahd de traduction, pp. 67-79
- Temsamani Khallouk M., 1983, *Les quartiers périphériques dans le développement urbain. La croissance périphérique de la ville de Tanger*, Paris, thèse de géographie, 338 p.
- Thibeau J., 1992, « Observations sur la régularisation foncière », in Laraichi Bedoui N. (dir.), *Problématique de l'habitat insalubre au Maroc*, Rabat, Al Amouil, Les cahiers de l'ANHI n°3 – mai 1992, pp. 102-104 de la collection des cahiers de l'ANHI 1991 – 1997
- Thomas H., 1997, *La production des exclus*, Paris, PUF, Sociologie d'aujourd'hui
- Thomson J.M. et Allport R.J., 1990, « A strategic model appraisal in developing countries », actes CODATU V *Transports urbains dans les pays en développement* (Sao Paulo, 24-28 sept. 1990)
- Tonnies F., 1887, *Gemeinschaft und gesselchaft*, Auflage

- Touraine A., 1991, « Face à l'exclusion », *Esprit* Citoyenneté et urbanité, n° 2, Paris, pp. 7-13
- Touraine A., 1978, *La voix et le regard*, Paris, Seuil
- Troin J.-F. (dir.), 2002, *Maroc. Régions, pays, territoires*. Paris, Maisonneuve et Larose / Casablanca, Tarik, 502 p.
- Troin J.-F., 2000, *Les métropoles des « Suds »*, Paris, Ellipses, 160 p.
- Troin J.-F. (dir.), 1995, *Maghreb Moyen Orient. Mutations*, Paris, Sedes, 348 p.
- Troin J.-F., 1987, « La conurbation littorale marocaine. Composantes actuelles et réalités futures », *Maghreb-Machrek* n°118, Paris, La documentation française
- Troin J.-F., 1979, « Les agglomérations routières au Maroc. Vers un nouveau mode de fixation des activités », *Méditerranée* n° 35, Aix en Provence
- URBAMA, 1991, *L'eau et la ville dans les pays du Bassin Méditerranéen et de la Mer Noire*, Tours, Fascicule de recherche n° 22, actes du colloque de Rabat (20-22 oct. 1988), 313 p.
- Vallat C., 2001, « L'urbanisation illégale dans les grandes villes méditerranéennes : consolidation d'une pratique informelle », in Dorier-Apprill E. (dir.), 2000, *Ibid.*, pp. 105-132
- Vandermotten C., 2000, « Les grandes villes européennes et leur structuration socio-économique », *Les très grandes villes dans le monde en dissertations corrigées*, Paris, Ellipses, pp. 81-92
- Veltz P., 1996, *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*, Paris, PUF, Economie en liberté, 264 p.
- Vermeren P., 2001 et 2002, *Le Maroc en transition*, Paris, La découverte, Cahiers libres et Poche Essais 245 et 261 p.
- Vivendi Environnement, intervention de Henri Proglia (président) à la BEI, 10-2001, « Quels sont les « goulots d'étranglement » qui affectent le développement économique dans la région méditerranéenne ? », point de vue de Vivendi Environnement
- Waterbury J., 1975. *Le commandeur des croyants*, Paris, PUF
- Weber M., 1964, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon
- Wieviorka M., 1988, *Société et terrorisme*, Paris, Fayard
- Wolkowitsch M., 1973 (1<sup>ère</sup> éd.), *Géographie des transports : aménagement et environnement*, Paris, Armand Colin, (éditions mises à jour 1982, 1992)
- Xiberras M., 1996, *Les théories de l'exclusion*, Paris, Armand Colin, Références sociologie, 204 p.
- Zaim F., 1991, *Le Maroc et son domaine méditerranéen. Aux origines de la marginalité du Maroc méditerranéen*, Casablanca, université Hassan II, thèse de sciences économiques, 486 p.
- Zamoun S. et al., 1995, *Population et environnement au Maghreb*, Louvain-la-Neuve, L'Harmattan - Méd Campus, Académia, Réseau population et environnement en Méditerranée 12, 301 p.
- Zhiri-Oualalou T. et Makhlouf G., 2004, « Sauver le collectif à Casablanca : priorité des priorités », *Gouverner les villes du Sud. Défis pour la recherche et pour l'action*, actes du colloque international (Paris, UNESCO, 5-7 mai 2004), ministère français des Affaires étrangères - DGCID, GEMDEV - ISTED, pp. 184-186
- Ziati L., 1995, *Le transport routier au Maroc : approche économique*, Rabat
- Zniber M.F., 1988, « Radioscopie de l'évolution des interventions publiques en matière d'habitat au Maroc », in Baduel P.-R., *Ibid.*

## **ANNEXES**

## La notion de risque social

*On s'entend généralement pour dire que le risque est la possibilité de subir un dommage quelconque ou de perdre quelque chose à quoi on attache de la valeur. Le terme plus spécifique de risque social donne lieu à une interprétation qui varie considérablement. D'une part, le terme est utilisé pour la représentation d'un danger potentiel pour la collectivité, en l'opposant à l'échelle des risques personnels. Le risque personnel se situe sur un continuum reposant sur l'idée de choix, qui va des risques qu'on poursuit activement à ceux qu'on accepte ou qu'on assume à contrecœur. Parallèlement, le continuum du risque social est fondé sur les notions sociales d'issues acceptables ou inacceptables pour la société. On parle alors de risque social face à l'émergence d'une problématique sociale ou sanitaire jugée dangereuse et menaçante pour la collectivité et qui ne se laisse pas absorber par les connaissances et les expériences de gestion existantes. On peut observer que des phénomènes de nature très différente sont catégorisés en tant que risque social, tels que la nouvelle pauvreté, l'épidémie du VIH/sida, la crise de la vache folle ou encore l'extrémisme de droite ou de gauche. C'est en fait moins la nature même du risque social qui le distingue des autres catégories de risques, mais plutôt la dynamique sociétale qui l'accompagne et qui lui confère sa spécificité. On qualifie de social un risque qui met en question l'ordre symbolique d'une société à un moment précis, ce qui engendre la mobilisation de différents acteurs et groupements sociaux. Pour l'étude scientifique des risques sociaux, le glissement et l'articulation entre l'échelle collective et individuelle d'une part, et entre les différentes catégories de risques d'autre part, posent un problème méthodologique considérable. La spécificité du risque social permet aussi de comprendre pourquoi nos sociétés réagissent plus lentement face à un risque social qu'en présence d'une catastrophe naturelle ou d'une défaillance technique. Un tremblement de terre a immédiatement des conséquences néfastes et visibles, la mobilisation des ressources est alors rapide et l'intervention s'appuie sur des procédures de routine. Un risque social, par contre, ne fait souvent pas état de vérité partagée, il doit d'abord être objectivé avant d'être géré, ce qui présuppose en effet la stabilisation des débats sociaux et la construction d'un large consensus sociétal sur son sens.*

(D'après : Bachmann C., Cattacin S., 1999, *La gouvernance d'un risque social*, Working Paper du resop, Université de Genève).

Sur le thème des risques sociaux :

Beck U., 2001, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Champs Flammarion, 521 p., traduit de l'allemand : *Risikogesellschaft*, Frankfurt am Main, Suhrkamp Verlag, 1986.

Beck U., 1992, *Risk society : towards a new modernity*, London, Sage.

Setbon M., « *Le risque comme problème politique* », in *Revue française des affaires sociales*, 2/50, pp. 11-28.

## Abdelkrim El Khattabi et la guerre du Rif

Abdelkrim El Khattabi (1882-1963) est issu des Aït Khattab, fraction des Beni Ouriaghel, une des tribus les plus puissantes du Rif central (pays d'Al-Hoceima). Fils d'une famille influente, il s'installe à Melilla après ses études, puis devient, en 1914, comme son père l'était, *Cadi*<sup>1</sup> de l'administration coloniale. Avant d'organiser la résistance rifaine et de prendre les armes contre l'Espagne, il sera jusqu'en 1920 un allié de l'occupant dans la zone Nord du Protectorat espagnol.

Après avoir unifié les tribus du Rif central en proie à des conflits ethniques séculaires, le 21 juillet 1921, il inflige une défaite écrasante à l'Espagne qui perd 15 à 20 000 soldats lors de la célèbre bataille d'Anoual. En 1923, Abdelkrim El Khattabi fonde un mouvement nommé la *République du Rif*<sup>2</sup>. En 1924, il repousse les Espagnols vers Tétouan et en 1925 il avance dans la zone française. Paris décide de voler au secours de Madrid et l'alliance avec les troupes françaises permettra à l'Espagne de venir à bout de la guerre du Rif. La résistance rifaine, forte d'un noyau de 30 000 combattants, tiendra un an face à l'armée française (200 000 à 700 000 hommes) et aux 100 000 soldats espagnols débarqués avec le général Primo de Rivera. Le rapport de force est pour le moins déséquilibré puisque, lors de leur reddition à Targuist le 27 mai 1926, les 30 000 maquisards menés par Abdelkrim s'opposaient à plus de 300 000 soldats – autant que la population totale du Nord marocain – commandés par le maréchal Pétain et le général espagnol San Jorge. Le *Lion du Rif* se rend le 27 mai 1926.

« Appeler « révolte » et traiter en épisode la lutte nationale que le leader rifain (...) porta en 1925-1926 à un paroxysme retentissant, c'est réduire le sens de faits où nous reconnaissons aujourd'hui les prémices de développements de beaucoup postérieurs. (...) L'action d'Abdel Karim annonce incontestablement ce qui s'est passé depuis 1954 » (Berque, 1989, p. 655). Pour Jacques Berque, la *République du Rif* est une anticipation des de la décolonisation. Ho Chi Minh ne considérerait-il pas Abdelkrim El Khattabi comme le précurseur de la guérilla moderne et de la lutte contre l'autorité coloniale des peuples soumis ?

Après sa reddition, Abdelkrim est exilé sur l'île de la Réunion. Le 31 mai 1947, au cours de son transfert en France, il profite d'une escale en Égypte pour s'échapper. Il trouve asile au Caire, auprès de Nasser, d'où il lance, le 5 janvier 1948, un manifeste engageant la lutte pour l'indépendance de l'Afrique du Nord. Mohammed V lui attribue le titre de héros national en 1958, mais Abdelkrim El Khattabi ne reviendra pas au Maroc. Il décède en février 1963 et Nasser organisera des funérailles nationales en son honneur.

Si la résistance rifaine est peut-être la première expression de la vulnérabilité du colonialisme, n'est-elle pas aussi un symbole de l'irrédentisme rifain vis-à-vis du Makhzen ? Abdelkrim El Khattabi était opposé à la famille régnante Alaouite parce qu'elle avait laissé les puissances étrangères occuper les terres marocaines. « *Tout n'est pas élucidé de (cette) période (...). A plusieurs reprises l'histoire événementielle y achoppait à l'histoire secrète. Des recherches à venir jetteront plus de lumière (...)* » (Berque, 1959, p. 667). Les lacunes des historiens, sur le personnage d'Abdelkrim et sur la guerre du Rif, ne sont sans doute pas un hasard. La monarchie marocaine n'a-t-elle pas jeté le voile sur cette face de l'histoire nationale pour la dissimuler, dans la mesure où la position d'Abdelkrim, sur la question du Protectorat, aurait pu lui donner à rougir ? La difficulté qu'éprouvent les anciens à parler d'Abdelkrim peut être mise à l'actif de l'opposition du Rifain nationaliste au trône marocain. En prônant un Etat laïque, Nasser, leader des non-alignés, et les Frères musulmans, dont Abdelkrim était l'hôte, s'opposaient indirectement à la souveraineté de Mohammed V qui pactisait avec les Nations occidentales. Précisons aussi que la résistance rifaine des années 20 avait été soutenue par les forces de gauche et le parti communiste français, alors que l'Etat marocain, opposé au voisin algérien, était allié au bloc de l'ouest pendant la guerre froide. Et du côté des anciennes puissances coloniales, les défaites infligées par Abdelkrim, et l'usage d'armes chimiques pour mater les Rifains, n'expliquent-elles aussi pas les silences de l'Histoire ?

Paradoxalement, la position du Palais et de son histoire officielle n'a-t-elle pas contribué, dans les mentalités rifaines, au culte de ce personnage ? Est-ce sans raison si dans les deux tentatives de putsch intentées contre Hassan II des Rifains se retrouvaient en première ligne ? Et les exils de Sidi Mohammed, imposés par la France, n'ont-ils pas indirectement permis à la monarchie de rétablir sa légitimité populaire ? Ce n'est qu'à partir de 1996, à la veille du gouvernement d'alternance, que des ouvrages sur Abdelkrim El Khattabi et la guerre du Rif seront publiés (Ayache, 1996, Daoud, 1999, Charqi, 2003, Beroho, 2003). Mais cette littérature n'est-elle pas davantage romancée qu'animée de rigueur historique ? Le Palais, dans sa volonté d'unité nationale, n'aurait-il pas plutôt intérêt à *patrimonialiser* le personnage d'Abdelkrim en honorant sa mémoire ? C'est ce qui se passe avec Mohammed VI ; il aura fallu ce nouveau règne pour que le souverain alaouite rende visite à la famille El Khattabi. Les mouvements et associations qui mettent à l'honneur la culture et la mémoire berbère n'y sont sans doute pas pour rien. La demande, formulée par l'Instance équité et réconciliation (IER) au pouvoir central en 2005, de rapatrier la dépouille du héros national ne témoigne-t-elle pas de la volonté de renouer des liens avec le *Rif-frondeur* ?

<sup>1</sup> Magistrat musulman (juge) exerçant ses fonctions conformément à la *sharia* (droit musulman). Le Cadi était placé sous l'autorité d'un contrôleur civil espagnol, l'*inventor*.

<sup>2</sup> « La Nation républicaine rifaine » proclamée en février 1923 (Berque, 1989).



## **La création des zones et quartiers industriels de Tanger**

### **et ses conséquences sur l'aménagement urbain**

En plus des publications d'Abdelkader Kaioua, les données de Fouad Sefrioui, plus récentes, sont utilisées dans la présentation des zones industrielles tangéroises. Fouad Sefrioui consacre une partie de son ouvrage de 2003 *Entreprise Maroc. Performances et seuils de vulnérabilité du Système Productif Industriel à l'heure de la globalisation* au tissu industriel de Tanger, notamment le chapitre V *Radioscopie de l'espace industriel de Tanger* (pp. 153-217). (Situations des sites sur fig. I et II)

#### **a) Le quartier industriel Moghogha, premier essai d'une longue série**

Dans la vallée de l'oued Moghogha, égout à ciel ouvert, et en zone inondable, l'aménagement du quartier industriel Moghogha a nécessité des travaux de remblaiement et de drainage. Bien qu'il soit situé à proximité de la baie et des espaces touristiques de Tanger, ce quartier ne dispose pas d'équipements pour l'assainissement des eaux usées qui sont directement rejetés dans la rivière sans traitement. Le quartier comprenait quelques manufactures et ateliers de fabrication pendant l'époque coloniale. Dans les années 60, les facteurs expliquant le choix de ces terrains pour l'implantation d'usines sont les suivants : passage de la voie ferrée qui traverse le quartier du nord au sud, bien que le train ne s'arrête pas, la facilité de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité, la présence de l'oued Moghogha qui sert d'exutoire pour les rejets des eaux résiduaires des industries. Ce quartier est destiné à être désaffecté, notamment en raison des contraintes environnementales et d'accessibilité, mais une dizaine d'unités industrielles fonctionnent encore (textile-confection et teintureries). L'abattoir sera détruit après la création d'un nouvel équipement actuellement en construction.

#### **b) La zone industrielle de la route de Tétouan, résultat de la politique incitative de l'Etat**

A environ quatre kilomètres du centre-ville, également située dans la vallée de l'oued Moghogha, à environ un kilomètre du premier quartier industriel, la zone industrielle Moghogha est implantée sur trois kilomètres de long, en bordure de l'axe Tanger - Tétouan, à la sortie de l'agglomération. L'aménagement de cette première zone industrielle a été réalisé par le ministère de l'Équipement et des travaux publics, tandis que le service des Domaines et du cadastre, muni d'une autorisation d'expropriation (décret de 1970), était chargé de l'acquisition et du morcellement des parcelles. Le plan retenu en 1966 prévoyait deux secteurs d'une superficie totale de 254 hectares<sup>3</sup>. 40 % des terrains relevaient du domaine public de l'Etat et 143 hectares appartenaient à des petits exploitants agricoles. Les 140 hectares de la première tranche dite prioritaire étaient opérationnels en 1977. Combinée aux litiges fonciers et aux lenteurs administratives, la politique incitative de l'Etat pour attirer les industriels a entraîné, dans un premier temps, la gratuité des lots, mais les sommes seront ensuite exigées aux investisseurs. Cette procédure montre le souhait des autorités de voir les entrepreneurs s'installer rapidement plutôt que d'amortir les coûts d'aménagement. De plus, plus de dix années séparent le projet de parc industriel et sa concrétisation. Les propriétaires des premières usines ne disposaient pas de titres fonciers et ont connu des difficultés pour obtenir des crédits. La régularisation des situations n'est toujours pas achevée car des lots ont été illégalement morcelés puis revendus.

*« La taille moyenne des lots étaient relativement importante. Ce phénomène s'explique par la complaisance qui a caractérisé les modalités d'attribution des lots aux premiers bénéficiaires (...) » (Sefrioui, 2003, p. 178).*

La zone industrielle Moghogha regroupe 118 unités industrielles en 2002. Les secteurs textile-confection et agroalimentaire représentent 60 % des usines et 80 % de l'emploi. En 2000, le site réalise la moitié de la production, des emplois et du chiffre d'affaires du tissu industriel de Tanger. En dépit des abus des entrepreneurs – extension des lots au détriment des espaces verts et de stationnement, grignotage sur les terrains situés en dehors de la zone, élévation illégale des bâtiments – et malgré la dégradation du site et ses conséquences environnementales, Moghogha reste la première plate-forme industrielle de la ville.

---

<sup>3</sup> Zone industrielle Moghogha (140 ha) et zone industrielle Al-Majd (114 ha).



« *L'aménagement des zones industrielles (...) au Maroc n'a pas respecté l'essentiel des dispositions relatives à la protection de l'environnement, notamment celles relatives aux rejets d'eaux résiduaires et eaux usées industrielles, ainsi que les déchets industriels solides* » (Sefrioui, 2003, p. 180). Pour la zone industrielle Moghogha, bien que la législation impose aux usines un traitement des eaux résiduaires, avant rejet dans les égouts d'évacuation des eaux pluviales, aucune mesure n'a été prise à cet effet. D'une part, le réseau d'évacuation est unitaire (collecte des eaux usées et des eaux de pluies). D'autre part, les usines rejettent leurs effluents dans le canal Moghogha sans aucun traitement préalable. Les raccordements au réseau d'évacuation doivent en principe être effectués par la régie des eaux, bien qu'à la charge des industriels, mais ces derniers procèdent directement aux travaux sans respecter les normes en vigueur et sans que des sanctions ne soient prises pour de tels agissements. Il y a là une forme de compromis entre les autorités locales et les industriels. « *L'alliance des réseaux d'influence au niveau de la ville du détroit aura produit en définitive, une ville où l'anarchie et l'impunité auront été, jusqu'à ces dernières années, les maîtres mots de tout le système de gestion urbaine* » (Sefrioui, 2003, p. 217). Les pouvoirs publics n'ayant pas les moyens financiers pour réaliser les travaux d'assainissement, ils adoptent d'autant plus une politique de *laisser-faire* qu'ils ne souhaitent pas voir les usines *mettre la clé sous la porte*. Mais, avec la gestion déléguée de l'eau et de l'assainissement à un opérateur privé en 2002, un vaste chantier est engagé par le délégataire pour équiper la zone industrielle de réseaux d'évacuation et pour une mise aux normes. Il n'est néanmoins pas question d'assainissement puisque les effluents seront acheminés vers un déversoir commun dans le canal Moghogha : cette solution intermédiaire réduit apparemment la pollution, mais les rejets finaux en mer perdurent. Par ailleurs, qui supportera le coût des travaux : les industriels ou la collectivité ? Logiquement, les infrastructures devraient être financées par un fonds de travaux, alimenté par l'ensemble des abonnés, auquel les industriels ne contribuent pas exclusivement.

### **c) La zone industrielle Al-Majd, la petite sœur de Moghogha**

D'une superficie inférieure à celle prévue dans les années 60, Al-Majd correspond à la deuxième tranche de la zone industrielle Moghogha. La zone industrielle dispose d'environ 120 lots comprenant une vingtaine d'unités opérationnelles en 2002 principalement spécialisées dans le secteur de la confection-habillement. « *L'aménagement (...) fut confiée à l'ERAC Nord-Ouest<sup>4</sup> en novembre 1988 et devait s'étaler sur une période de deux ans. En fait il aura fallu une dizaine d'années pour réaliser l'essentiel des aménagements (...) en raison de nombreux obstacles (...) (question foncière, caractéristiques géographiques et géologiques du terrain, problème de financement, lenteur des procédures administratives et opposition entre départements ministériels)* » (Sefrioui, 2003, p. 185). Il y a en effet plusieurs dysfonctionnements<sup>5</sup> dans cette zone industrielle.

### **d) La zone franche du port, une opération originale**

Soustraite au régime des douanes et au régime fiscal, la zone franche industrielle du port de Tanger est créée sur initiative de l'Etat. Elle est construite en 1962, suite au dahir de 1961 visant à « *pallier les difficultés engendrées par la perte du statut international (...) et permettre à la ville de renouer avec son passé de principal centre d'activités pour les capitaux étrangers. (...) La zone est entièrement équipée en infrastructures de voirie, assainissement, eau, électricité et télécommunications et bénéficie d'un régime spécial au niveau des investissements et des procédures fiscales et douanières* »

<sup>4</sup> Etablissement régional d'aménagement et de construction, organisme sous tutelle du ministère de l'Habitat.

<sup>5</sup> la tranche B (Al-Majd) de la zone industrielle de Moghogha est séparée de la tranche A (route de Tétouan) par l'oued Moghogha et par la voie ferrée. Les deux sites ne sont pas reliés par une route directe avec un pont malgré leur proximité ; le terrain est marécageux et inondable ; les voies prévues pour la circulation des véhicules sont anormalement étroites ; les aires de stationnement des véhicules poids-lourds sont sous dimensionnées par rapport au besoin d'une zone industrielle spécialisée dans la branche textile-confection ; la voie qui traverse la zone industrielle conduit dans des quartiers d'habitat sous-équipés ; le retard dans l'électrification de la zone ; le système séparatif était prévu pour l'évacuation des effluents, mais les eaux usées et pluviales ont finalement le même exutoire (oued Moghogha) avant d'atteindre la mer en zone touristique. « *Certains industriels ont (...) procédé à des connexions directes sur le réseau d'eaux pluviales dans lequel ils déversent les eaux usées* » (Sefrioui, 2003, p. 189).

(Sefrioui, 2003, p. 192). Au départ était prévu l'implantation d'activités commerciales import-export et financières, mais face au manque d'investissements dans ces activités, la zone franche accueille finalement des unités manufacturières depuis 1971. Ces activités sont moins prestigieuses, mais elles contribuent à l'emploi d'une main-d'œuvre peu – voire pas – qualifiée, majoritaire au Maroc, notamment féminine. Avec la nouvelle division internationale du travail, les industries et services nécessitant de la matière grise se maintiennent davantage dans les pays du Nord alors que les activités ayant besoin d'effectifs importants de personnel, peu qualifié et moins rémunéré, sont délocalisées au Sud. En voulant faire de la zone franche du port de Tanger un espace industriel hautement qualifié, l'Etat ne s'est-il pas trompé de cheval de bataille pour son insertion dans l'économie mondialisée ?

A la fin des années 80, des unités de confection et des ateliers de taille de diamants et de pièces d'aéronefs sont implantées dans la zone franche. En 1988, la zone regroupe 38 établissements et 1 450 employés dont 80 % de femmes. En 1993, elle compte 15 nouvelles unités avec 2 100 emplois supplémentaires. Deux ans plus tard, en 1995, Fouad Sefrioui inventorie 70 opérateurs, puis, en 2002, 88 établissements et plus de 6 000 emplois (sur les 16 000 regroupés au port de Tanger). Malgré la création d'établissements spécialisés dans le décorticage de crevettes en provenance de la mer du Nord, c'est toujours la confection qui domine toujours. Cet essor s'explique par les avantages fiscaux accordés par l'Etat, par le bon niveau d'équipement de la zone et par la situation de la zone franche à l'intérieur du port. C'est une localisation privilégiée pour les industriels spécialisés dans l'import-export, alors que les problèmes de circulation dans la ville freinent – dans tous les sens du terme – les investisseurs. Les industriels n'achètent pas les lots, ils les louent puisque la zone franche portuaire relève foncièrement du domaine public de l'Etat. Au prétexte d'une législation imprécise, les investisseurs ont élevé les bâtiments sur plusieurs niveaux, mais ils paient un loyer en fonction de la surface au sol et non de la surface de plancher. Malgré l'interdiction de la sous-location, cette pratique est courante dans la zone franche. Pour Fouad Sefrioui, cette ascension aux allures de *success story* camoufle la saturation de la zone : « *la densité à l'hectare brute y est de presque 1 100 personnes, ce qui dépasse dangereusement les normes admises dans ce domaine (70 emplois à l'hectare brut) (...). Le fait est que contrairement à ce qui prévalait au départ, où la zone se limitait à des hangars, ce sont des bâtiments surélevés sur plusieurs niveaux qui prédominent* » (Sefrioui, 2003, p. 193). De plus, les aménageurs n'ont pas pris en considération les besoins en matière de circulation, tant pour les véhicules que pour les employés.

### **e) La zone franche aéroportuaire d'exportation Tanger-Boukhalef : Tanger free zone (TFZ)**

La zone franche aéroportuaire d'exportation Tanger-Boukhalef s'étale sur 350 hectares<sup>6</sup>. En cours d'achèvement, elle prévoit l'implantation de 1 200 établissements et la création de 60 000 emplois. Le site est gérée par la société marocaine Tanger free zone (TFZ). « *Prévue initialement pour abriter un technopôle, à l'instar de ce qui a été réalisé au niveau de l'aéroport de Casablanca-Nouaceur, cette zone fut l'objet de nombreux enjeux au cours de la décennie 1990, entre différents départements ministériels qui voulaient s'en assurer le contrôle* » (Sefrioui, 2003, p. 195). Le projet initial est piloté par l'Office national des aéroports du Maroc (ONDA). Il passe ensuite au ministère de l'Industrie qui en confie l'aménagement à la société TFZ. Le plan de lotissement est établi en 1994, la réalisation commence en 1998. Sous le gouvernement d'Alternance, la mise à disposition des terrains domaniaux – dont la dotation est revue à la baisse par rapport au projet initial – et la procédure d'acquisition des terrains privés sont accélérés. Au terme d'une convention signée avec la société TFZ, l'Etat assure son soutien pour l'acquisition à l'amiable des terrains privés (65 hectares) sans qu'il soit réellement question d'expropriation. « *L'Etat s'engage par ailleurs à prendre en charge l'intégralité des dépenses hors site de la zone aussi bien en eau, en électricité qu'en téléphone, ainsi que le coût de construction de la station d'épuration et ce, dans un délai n'excédant pas deux ans* » (Sefrioui, 2003, p. 197). La société TFZ doit réaliser la première tranche de 115 hectares, dans les trois années qui suivent la signature de la convention, puis achever le lotissement dans un délai de quinze ans.

---

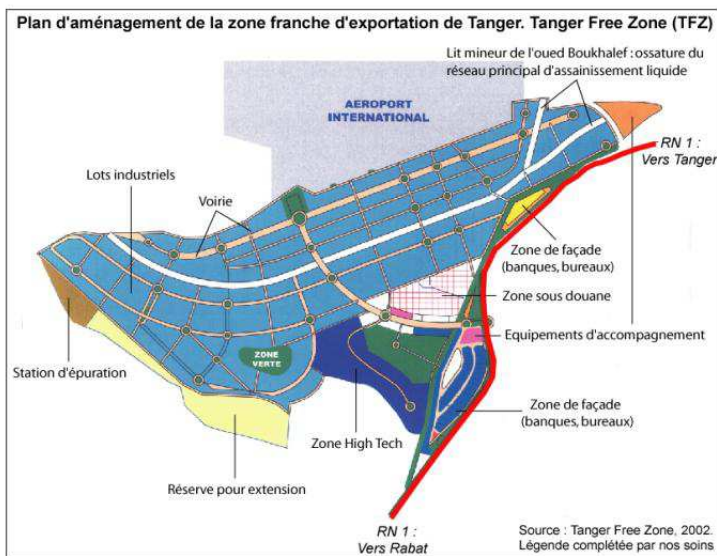
<sup>6</sup> une zone logistique de 270 hectares pour des lots industriels, une zone *high tech*, un ensemble de bureaux et des restaurants. Une zone logistique de 80 hectares pour des banques, des bureaux, un hôtel, un parc de stationnement des camions, une station-service, un centre commercial, un poste de secours et l'emprise du gazoduc.

La réalisation de la zone franche aéroportuaire nécessite un investissement total de 60 millions d'euros. La première tranche du projet est achevée en 2001 grâce à un financement conjoint entre l'ONA et la BMCE ; la TFZ est une filiale de ces deux groupes marocains. Une deuxième tranche de 185 hectares est réalisée en 2003. La dernière tranche de 50 hectares est prévue pour fin 2005.

Equipée d'une plate-forme logistique moderne et d'une zone industrielle sous douane, la zone franche présente des infrastructures répondant aux normes internationales. Elle est équipée (eau, électricité, assainissement, télécommunications, voirie) par des entreprises privées sur la base de marchés passés par entente directe. N'est-ce pas pour une recherche d'efficacité que les décideurs n'ont pas laissé l'équipement de la zone aux acteurs publics et privés ayant la responsabilité de ces services ?

Située sur la route de Rabat à une douzaine de kilomètres du port de Tanger, les autorités avaient prévu, dans un premier temps, une plate-forme multimodale en reliant la zone franche au port de Tanger-Atlantique, mais ce projet est abandonné au profit du complexe portuaire Tanger-Méditerranée. Se pose alors le problème de la distance (environ 50 kilomètres) entre la zone franche aéroportuaire et le complexe portuaire en construction sur le littoral méditerranéen.

**Figure 51. La zone franche aéroportuaire Tanger Free Zone (TFZ)**



La zone franche TFZ est condamnée à ne pas s'étendre puisqu'elle est coincée entre le littoral atlantique à l'ouest, la route nationale à l'est et au sud, l'aéroport et une zone marécageuse au nord (terrains inutilisables car survolés par les avions).

Cette situation est doublement problématique dans la mesure où elle empêche également l'agrandissement de l'aéroport : ceci n'explique-t-il pas le projet d'un nouvel aéroport dans la région ? Néanmoins, la localisation limitrophe avec l'aéroport international Ibn Batouta est une aubaine pour la zone franche désormais reliée à l'autoroute Rabat-Tanger et au gazoduc Maghreb-Europe.

La zone franche aéroportuaire est réservée aux entreprises exportatrices, en dehors des industries lourdes présentant des risques de pollution. Elle comprend un parc de stationnement pouvant accueillir 900 camions, une station-service et des garages, une zone d'animation commerciale (banques, hôtel, restaurants). La superficie des lots varie entre 1 000 et 20 000 m<sup>2</sup>, avec un prix de vente ne dépassant pas 30 euros par m<sup>2</sup> et des subventions pour l'acquisition des terrains pouvant atteindre 25 euros par m<sup>2</sup><sup>7</sup>.

La société TFZ offre aux investisseurs le service de « guichet unique » visant à simplifier les procédures administratives. Elle propose le rapatriement libre des bénéfices et des capitaux, une série d'exonérations fiscales et un régime spécial pour les obligations douanières. La zone franche de Tanger n'est pas soumise à la législation du contrôle du commerce extérieur et des changes. En contrepartie de l'installation d'acteurs économiques d'envergure internationale, les pouvoirs publics renoncent donc aux prélèvements de taxes en espérant des retombées favorables sur l'emploi. A travers ces différentes mesures incitatives, la zone franche ne peut-elle pas être considérée comme une vitrine de l'ouverture économique du Maroc ?

<sup>7</sup> Le Fonds Hassan II subventionnent certains secteurs d'activité jugés prioritaires, « en prenant en charge (...) soit la totalité du coût du terrain soit 50 % de ce dernier et 30 % du coût de la construction, à condition que l'entreprise opère dans certains secteurs (textiles, habillement, accessoires pour véhicules, électronique) et que l'investissement dépasse les cents millions de dirhams » (Sefrioui, 2003, p. 206).

Contrairement aux autres zones industrielles de Tanger, la zone franche aéroportuaire est bien aménagée : voirie permettant la fluidité de la circulation et le stationnement des véhicules, réseau d'adduction d'eau performant avec deux réservoirs, réseau d'assainissement de type séparatif relié à une station d'épuration qui servira aussi pour la zone industrielle de Gzenaya située de l'autre côté de la route nationale.

« La zone a connu un engouement particulier de la part des investisseurs eu égard aux multiples avantages qu'elle présente : localisation à proximité de l'aéroport, qualité des aménagements opérés, cadre architectural moderne, services multiples d'accompagnement, procédures administratives rapides, avantages relatifs aux exonérations fiscales et autres incitations accordées, etc. » (Sefrioui, 2003, p. 204). Fin 2001, sur les 200 sociétés disposant d'un lot, 20 sont en fonction. En 2004, 60 entreprises sont en activité et une trentaine d'unités en construction. Les capitaux investis sont principalement étrangers (Etats-Unis, France, Espagne, Portugal, Italie, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Chypre, Tunisie, Egypte, Arabie Saoudite).

« Parmi les unités opérationnelles, celles relevant de la branche de fabrication de câbles pour véhicules automobiles prédomine tant au niveau des investissements projetés, de l'emploi prévu que de la superficie occupée. Avec l'unité de produits textiles pour automobile, l'ensemble réalise près des 4/5<sup>ème</sup> des investissements (...) » (Sefrioui, 2003, p. 208).

Fouad Sefrioui précise que les prévisions de la société TFZ (1 200 unités tous secteurs confondus devant générer 60 000 emplois) sont « largement surestimées ». Il ajoute que, « un simple calcul de projection des tendances donnerait dans ces conditions une densité de l'ordre de 370 emplois à l'hectare net pour la zone sous douane, ce qui manifestement, se situe largement au dessus des normes admises en la matière » (Sefrioui, 2003, p. 210).

#### **f) La zone industrielle de Gzenaya, la petite dernière**

La création de la zone industrielle de Gzenaya était recommandée par le SDAU de 1982. Située à la sortie de l'agglomération, au bord de la route de Rabat face à l'aéroport et à la zone aéroportuaire, elle est prévue pour l'accueil d'industries « à pollution contrôlée ». L'aménagement de 210 hectares est confié à la Caisse de dépôts et gestion (CDG) par le ministère de l'Industrie.

A partir de 1995, la banque bénéficie de terrain bon marché à condition qu'elle les mette en valeur dans un délai – partiellement respecté *in fine* – de 36 mois. En plus d'un programme d'habitat économique et d'une zone villa avec des équipements socio-économiques (en attente de réalisation), 600 lots industriels sont aménagés. Cette *petite dernière* accompagne en fait la zone franche aéroportuaire puisqu'elle peut accueillir des industries polluantes interdites sur la TFZ. Elle est conçue en tenant compte des erreurs du passé ; par exemple, elle est équipée d'un réseau d'assainissement de type séparatif.

#### **g) Les autres espaces industriels de Tanger, localisations ponctuelles et dispersion**

Le quartier Moulay Ismail date de l'époque coloniale. Ancienne caserne réhabilitée, ce site regroupe des ateliers industriels. Sa localisation au centre-ville à proximité de la plage pose des problèmes d'accessibilité et d'aménagement paysager.

« L'espace considéré ne dispose que de voies étroites sans aménagement des abords. Les câbles électriques apparents installés le long des murs des bâtiments révèlent l'absence de respect des normes d'urbanisme et le caractère dangereux des installations (...). L'importance de la main d'œuvre employée (plus d'un millier de personnes) (...) est également source d'engorgement des voies de circulation aux heures de pointes et de problèmes d'hygiène » (Sefrioui, 2003, p. 214).

Les établissements industriels implantés le long des routes de Rabat et de l'Aviation comptent plus de 6 000 emplois et des établissements importants : Nascotex et Satfilage (textile), Brasseries de Tanger et Atlas Botling (boissons), Fisem Maroc (métallurgie), Trial Atlas (électricité), Delphi (câblage automobile). A cause de leur situation, ces unités industrielles gênent l'élargissement de la route de Rabat et posent des problèmes de circulation routière.



## **Ben Dibane : un ancien douar urbanisé de la périphérie sud de Tanger.**

### **Angle nord de la tâche urbaine sous-équipée qui continue de s'étendre**

(investigations réalisées en mars et avril 2003)

La mosquée est le premier élément bâti du site (en 1876). Elle trône au milieu de l'ancien douar au point le plus élevé de cette petite colline ; les principales voies secondaires du quartier convergent vers l'emplacement de l'édifice religieux. C'est à la fin des années 50 que le douar Ben Dibane va se densifier. Les baraques, faites de boue et de zinc, verront ensuite leur toit être équipé en tuile, puis les habitants utiliseront briques et ciment.

Progressivement et depuis la genèse du quartier sous-équipé, à partir du pont de Ben Dibane au niveau de la route de Rabat jusqu'à la place centrale du quartier, des commerces fixes et informels se sont installés le long de l'artère principale. Cette dernière est difficilement carrossable dans la mesure où elle n'est pas revêtue et où les marchands gênent la circulation.

Ben Dibane est à l'entrée (ou à la sortie, selon d'où on vient) de la vaste zone sous-équipée de Béni Makada. De plus, l'ancien douar est greffé sur la route de Rabat – comme les lotissements d'habitat économiques des années 70-80 : exemple du quartier Boughaz (Détroit), aussi appelé Houmat Mohadafin (Quartier des fonctionnaires). C'est pourquoi, Ben Dibane a des fonctions commerciales avec son souk informel. Par ailleurs, la situation et le fait qu'il y a des fabricants – fournisseurs de matériaux de construction et d'équipement de base de la maison à la hauteur de la route de Rabat, confèrent à Ben Dibane le rôle de lieu de transport (autobus, grands taxis, fourgons, camions). Cette situation favorable par rapport à des quartiers plus éloignés des principaux axes explique une desserte correcte par les transports en commun : trois lignes d'autobus permettent aux habitants de rejoindre le quartier, ainsi qu'une ligne urbaine de grands taxis. La course en petit taxi pour rejoindre le centre-ville dépasse rarement 8 Dh.

A l'origine le quartier était dépourvu d'équipements. Les ménages s'approvisionnaient en eau avec des puits individuels et collectifs. La première borne-fontaine est installée en 1968 sur la place centrale du douar en face de la mosquée. On trouvait aussi un four à pain sur cette place. Cette fontaine a été déplacée à plusieurs reprises ; elle est aujourd'hui fixée sur le mur de la mosquée. Ben Dibane dispose d'une seconde borne-fontaine (1971-72). Les deux points d'eau collectifs ont été plusieurs fois déplacés car l'affluence de monde gêne les riverains.

Les réseaux d'évacuation des eaux usées ont été posés par les habitants puis leurs tracés sont repris par la régie qui remplace ces égouts informels. Un collecteur est posé en 1978. Cette même année, l'éclairage public sera mis en place par la municipalité ; il représente l'arrivée de l'électricité dans le quartier puisque les chefs de ménage pourront désormais contracter des abonnements individuels à l'électricité auprès de la régie. Par contre, ce n'est qu'à partir de 1996 que des bennes à ordures sont posées par les services communaux pour la collecte des ordures ménagères. La mise en place du réseau téléphonique s'illustre par l'ouverture d'une téléboutique au début des années 90.

Pour l'éducation des enfants, le quartier dispose d'une école coranique, de deux jardins d'enfants datant des années 80, d'une école primaire ouverte en 1969 et d'un collège depuis 1984. Pour la santé, Ben Dibane présente un dispensaire ouvert en 1979, trois médecins privés installés depuis une quinzaine d'années et d'une pharmacie qui date de 1993. Pour les lieux de culte, le quartier compte 16 mosquées et plusieurs lieux de prières. Ben Dibane compte 5 hammams, le premier datant de 1989.

L'imam de la principale et plus ancienne mosquée, arrivé dans le quartier en 1955, explique qu'avant les années 60 seul le cœur du douar était bâti et que les terres agricoles s'épalaient autour du centre de manière auréolaire (cette structuration marque d'ailleurs la morphologie urbaine actuelle). Les héritiers des *fellahs* ont ensuite vendu les terrains agricoles après les avoir illégalement morcelés. Les acheteurs se voient remettre un acte de vente, mais ce dernier n'est pas inscrit aux registres du cadastre et de la conservation foncière ; ce n'est pas un titre foncier.

L'imam dit aussi que les parcelles divisées ont été en grande partie vendues aux ménages évacués du bidonville Boukachkach qui a laissé place au quartier administratif de Tanger. Hormis ces Tangérois, le quartier serait habité par des immigrés qui ne viennent pas du Maroc du Nord, sauf pour les ressortissants des campagnes de Ksar el-Kébir, mais d'autres régions (Béni Mellal, Sidi Kacem, Souk el-Arba, Kénitra).

Aujourd'hui, la structure générale de Ben Dibane présente la forme d'un village en étoile : Découpés comme des « portions de camemberts », les quartiers présentent différents types de tissus urbains. Au centre, on retrouve les traces d'un douar qui s'est densifié avec les plus anciennes maisons qui ont souvent conservé un petit jardin. Les extensions sont de type *non-réglementaires restructurées* et présentent des tissus denses qui ressemblent aux lotissements de villas économiques avec des murs mitoyens. Ces formes de bâties sont mitées par de l'habitat précaire sous-équipé. En généralisant, on pourrait considérer que 4 maisons sur 5 sont raccordés aux réseaux et ont des façades enduites ; les autres logements sont de moins bonne qualité et sous-équipés.

Si les raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité des logements est majoritaire, la voirie reste très partiellement revêtue et, bien que les équipements collectifs de base soient présents, l'offre reste peu diversifiée et insuffisante en la matière.

**Tableau 131. Le quartier Ben Dibane (Tanger)**

Superficie en hectares	68
Nombre d'habitants	50 465
Densité (nombre d'habitants par hectares)	742
Nombre de logements	5 960
Nombre de personnes par ménage	8,5
Raccordement au réseau d'eau, en % des logements	65 %
Raccordement au réseau d'électricité, en % des logements	71 %

Source : Agence urbaine de Tanger, 2001.

« Selon le plan d'aménagement de Béni Makada en cours d'élaboration, le secteur est situé :

- une partie dans une zone d'habitat à restructurer ;
- une partie dans une zone d'habitat social à forte densité.

Situation foncière :

- 35% terrains privés ;
- 65% terrains récupérés, collectifs, habous et guich

Cadre environnemental :

Risques de débordement du canal de récupération des eaux pluviales.

(...)

Secteur restructuré par l'ANHI. Le Plan de développement urbain a été lancé en 1992 par l'ANHI. Le PDU se présente sous forme d'un programme d'équipement en réseaux d'infrastructures. Ce programme comprend :

- restructuration des tissus existants ;
- viabilisation des terrains avoisinants jouant le rôle de zones de prévention de l'extension du tissu non réglementaire

Coût global de l'opération: 92,670 millions de DH. (Dont 62 millions de DH subventionné par le Budget général de l'Etat) » (Agence urbaine de Tanger, 2001).

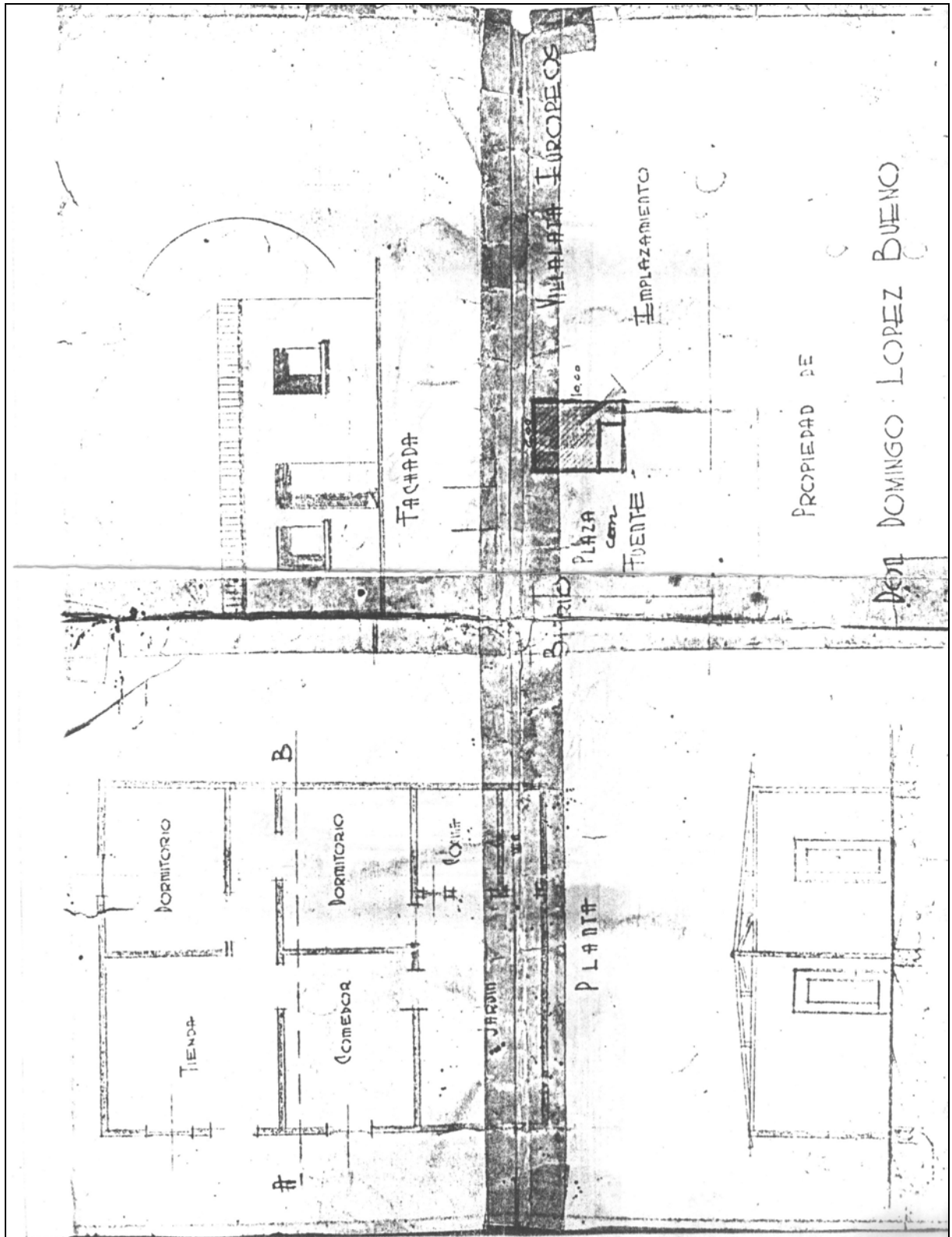
L'année de création de l'ANHI, 1984, est aussi celle de l'ouverture d'une antenne de cet établissements public à Tétouan pour mener le PDU Dersa - Samsa. L'Agence régionale de l'ANHI a été ouverte plus tardivement à Tanger, sa première mission sera le PDU de Ben Dibane 1992-1998 qui visait à mettre en place un collecteur des eaux usées pour le quartier et à conduire des actions d'amélioration de la voirie (70 hectares, 62 millions de Dh prêtés par l'AFD). Pour l'équipement secondaire, à l'échelle des rues et des ruelles, en voirie et assainissement, ce sont les habitants qui sont sollicités ; l'ANHI fournissant uniquement une assistance technique. L'ANHI a mené d'autres actions de ce type dans les quartiers voisins mais les résultats ont été moins satisfaisants car l'Agence n'a pas reconduit son dispositif d'appui technique pour la réalisation des réseaux secondaires d'assainissement et de voirie.

**Types de documents délivrés par les autorités aux occupants  
des trames préfabriquées de Béni Makada avant l'indépendance.**

**Ces logements précaires formaient le bidonville Houmat Nçara  
(quartier des Chrétiens) avant son évacuation en 1999 (chapitres 6 et 9)**

<p align="center"><b>CONTRATO</b></p> <p align="center">ENTRE LAS PARTES:</p> <p>Sr. DIRECTOR DE HACIENDA, actuando por delegación del Excmo. Sr. ADMINISTRADOR DE LA ZONA,</p> <p>y</p> <p>queda estipulado y convenido cuanto sigue:</p> <p>ARTICULO 1.º ..... es autorizado para ocupar el lote n.º ..... de la parcelación del dominio público establecido en BENI-MAKADA, dentro del perímetro destinado a la Policía Internacional.</p> <p>ARTICULO 2.º El interesado queda autorizado para la instalación de una vivienda construida con materiales ligeros, siéndole absolutamente prohibido toda cesión o subarriendo a tercero, del emplazamiento que por las presentes cláusulas le es asignado.</p> <p>ARTICULO 3.º La mencionada autorización se concede en precario y con carácter revocable, reservándose la Administración el derecho de anularla por cualquier motivo, mediante preaviso de tres meses.</p> <p>ARTICULO 4.º La ocupación será gratuita, y el interesado deberá pagar solamente un derecho de timbre de 20 francos en concepto de reintegro del presente contrato.</p> <p>ARTICULO 5.º El derecho será exigido por los Servicios de Policía, quien designará la parcela que el interesado haya de ocupar.</p> <p>De mútuo acuerdo, las partes contratantes firman libre y voluntariamente por duplicado en Tánger a de mil novecientos cincuenta y .....</p>	<p align="center"><b>CONTRAT</b></p> <p align="center">ENTRE LES SOUSSIGNÉS:</p> <p>Monsieur le DIRECTEUR DES FINANCES, agissant par délégation de Monsieur l'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE, et <i>Rosario Gutierrez Lopez</i></p> <p>il à été arrêté et convenu ce qui suit:</p> <p>ARTICLE 1º <i>Rosario Gutierrez Lopez</i> est autorisé à occuper le lot n° <i>117</i> du lotissement domaniale créé à Beni-Makada, dans le périmètre affecté à la Police Internationale.</p> <p>ARTICLE 2º Sur ce lot, l'intéressé est autorisé à installer une habitation en matériaux légers avec interdiction absolue de céder ou sous-louer à un tiers l'emplacement qui lui est affecté par les présentes.</p> <p>ARTICLE 3º Cette autorisation est précaire et révocable, l'Administration se réservant le droit de l'annuler, pour quelque motif que ce soit, sous préavis de trois mois.</p> <p>ARTICLE 4º Cette occupation est consentie gratuitement. L'occupant ayant simplement à acquitter un droit de timbre de 20 francs sur l'exemplaire du contrat qui lui sera remis.</p> <p>ARTICLE 5º Cette redevance sera encaissée par le Service de la Police, qui sera chargé de désigner à l'occupant la parcelle qui sera attribuée.</p> <p>Fait en deux exemplaires à</p> <p>TANGER, le <i>17 Mars 1955</i></p> <p>P. le Directeur des Finances Le Commandant de Police M. SCLEVE, 44. SECTEUR</p> <p align="center"><b>عقادة</b></p> <p align="center">الوضعية اسميها اسفله جانب المدير المالية نائباً مفوضاً عن جانب مدير الشرطة</p> <p align="center">و</p> <p align="center">قد توووضع وتموقد على ما يأتي:</p> <p>المدة الأولى - إن السيد مادونف له في احتمال القطعة من رقمها من الإقطاعة المخزنية الواقعة بيثي مكادة في الدائرة المعدة للشرطة الدولية المدة الثانية يؤني الممننى بالامر ان يضم على تلك القطعة مسكنه مبنيا بمراد حفيقة على ان لا يفوت او يسلم شيئا منها البتة الموضع الذي منحه بهذه المقعدة . المدة الثالثة - هذا الاذن قابل الزوال والنزع ان تحتفظ الإدارة بحقها ابطاله باي موجب كان مخولة اجسل ثلاثة اشهر . المدة الرابع - منح الاحتملال مجاناً فما على المسجل الاداء حق الطابع عشرين فرنك بلزق على النسخة التي ستدفع له المدة على الخامسة - سيستو في قسم البوليس هذا المقدر، ولهذا القسم ار يعين المسجل القطعة التي او تبها .</p> <p align="center">19 ..... بطنجة يوم</p> <p align="center">حدر على نسختين</p>
--	--





Document 2/3

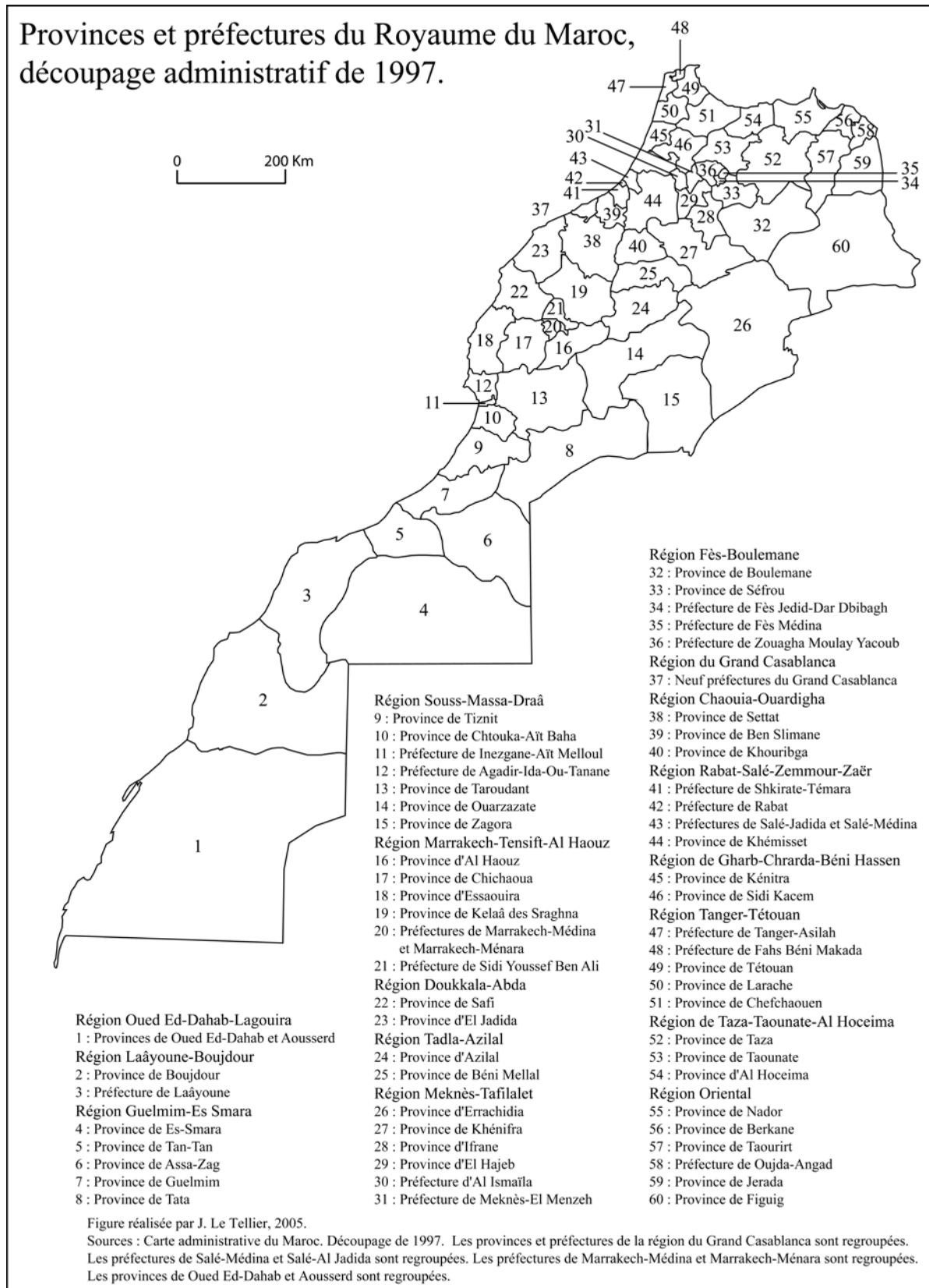
N<sup>o</sup> de Registro  
3829 del 3/6/52

Tras al Sr. Seco  
Ingeniero del Plano  
de la Ciudad para  
estudios y replanteo

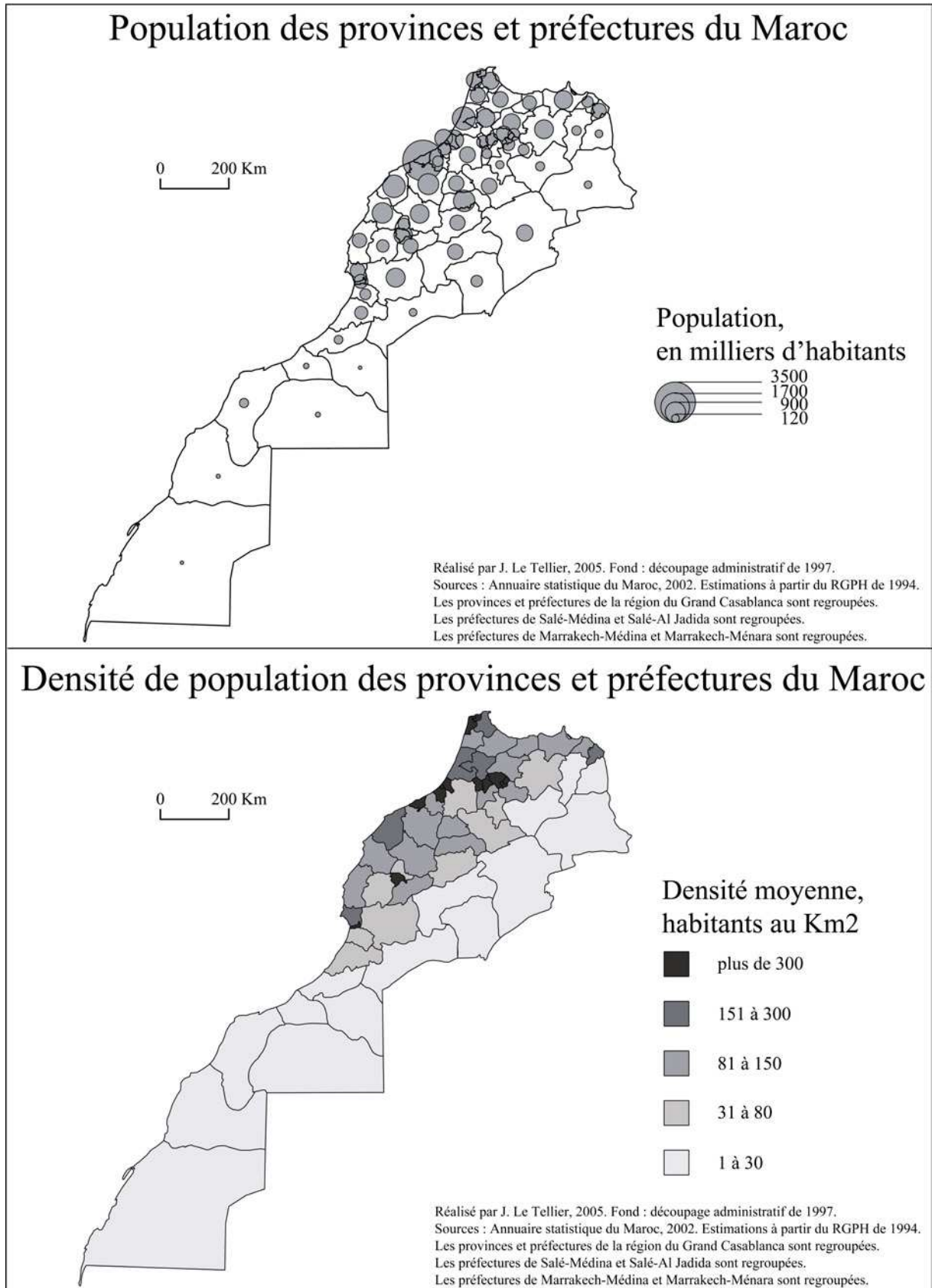


## Annexes cartographiques

Figure 52. Découpage administratif en provinces et préfectures du Royaume du Maroc (1997)



**Figure 53. Population et densités de population des provinces et préfectures du Maroc (2001)**  
**(découpage administratif de 1997)**



**Figure 54. Population et densités de population des régions du Maroc (2001)**

**(découpage administratif de 1997)**

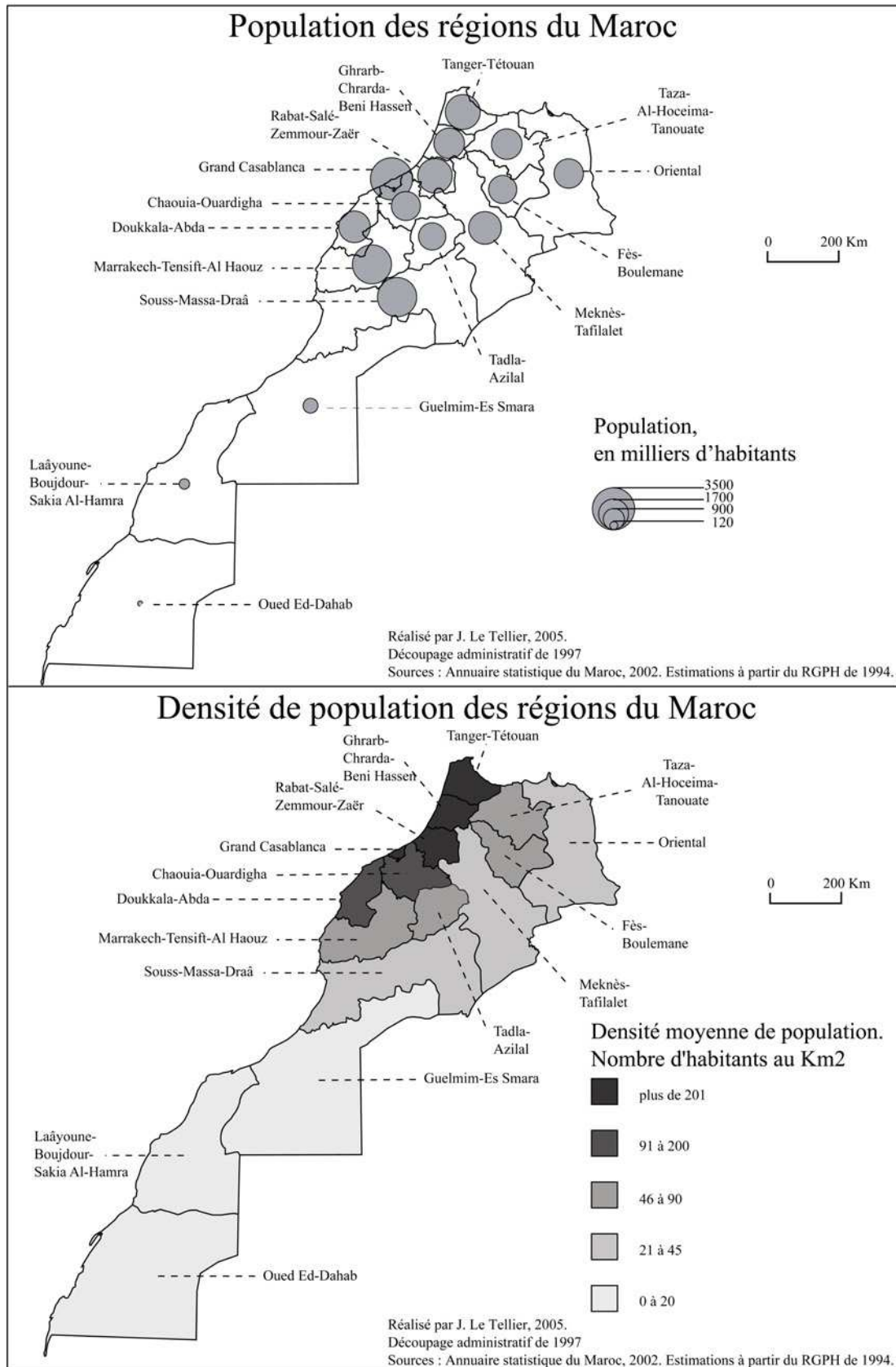
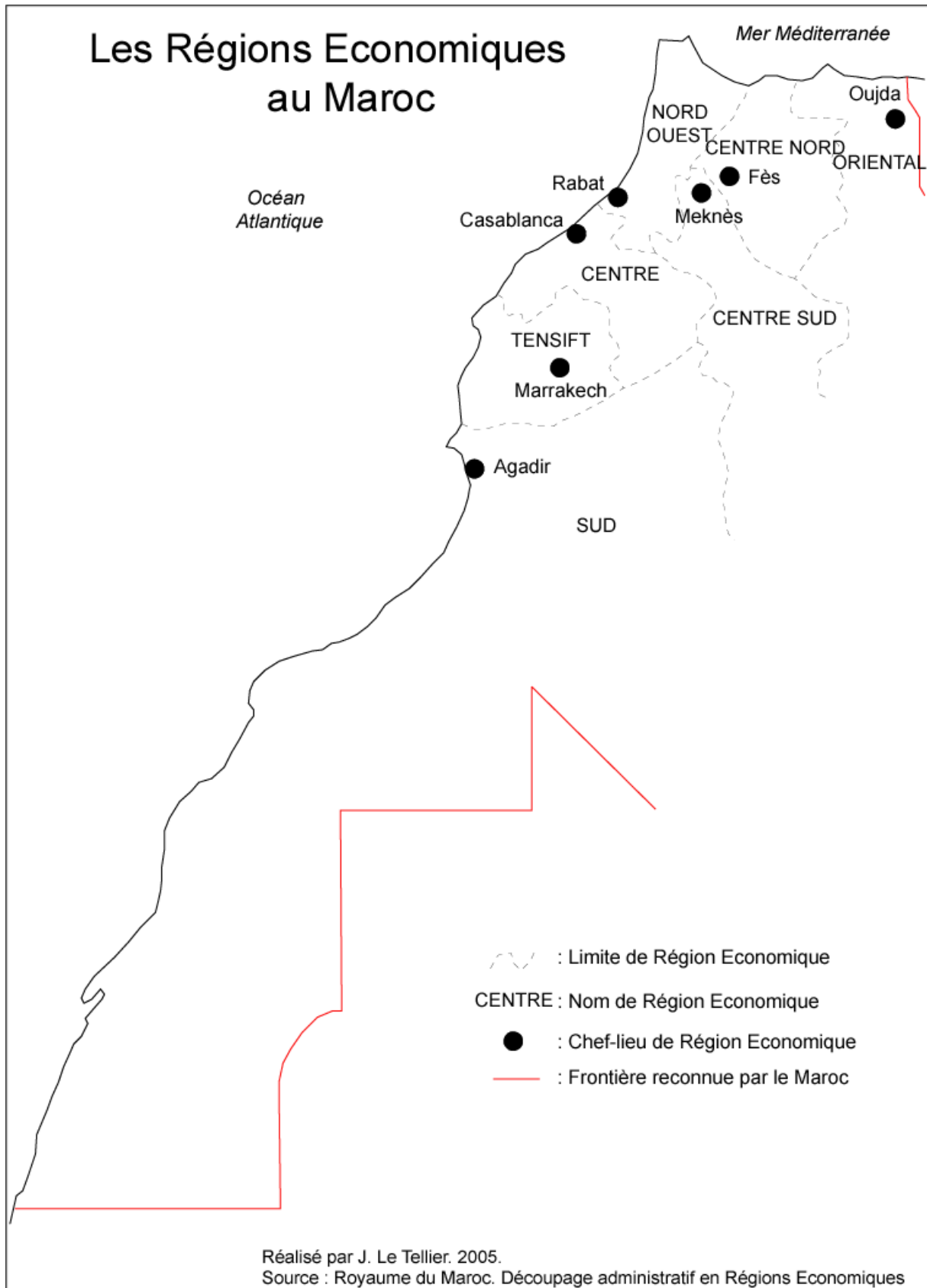


Figure 55. Les Régions Economiques au Maroc (découpage administratif de 1971)



## Principaux agrégats sur le Maroc

(in de Miras et Le Tellier, 2005)

<b>Année 2000 (sauf indication contraire). Sources : CIA World Factbook (sauf indication contraire)</b>		
Superficie	447 000	km2
	710 850	km2 (Royaume du Maroc)
Population	30,6	millions d'habitants (2001)
	29,9	millions d'habitants (RGPH 2004)
Densité	68	habitants par km2
Taux de croissance démographique	1,64	estimation 2003
Population urbaine / Population totale	56%	
PIB total	34,7	milliards de USD 2001
PIB par tête	1 190	USD 2001
PIB par tête à parité de pouvoir d'achat	3 900	USD (estim. 2002)
Dette extérieure	17,7	Milliards de USD 2001
<b>Structure du PIB</b>		
Agriculture	15 %	
Industrie	33 %	
Service	52 %	
Rang IDH	126 <sup>ème</sup>	sur 175 pays
IDH sexo-spécifique	102 <sup>ème</sup>	sur 144 pays
<b>Taux de pauvreté</b>		
part de la population dont revenu < 1 USD (base 1985)	13 %	1990
projection	19 %	1999
	22 %	2000
Taux de chômage urbain	19,10 %	2003 (bladi.net.ma)
<b>Répartition de la richesse nationale</b>		
10 % de la population la plus pauvre	2,60 %	du PIB
10 % de la population la plus riche	30,90 %	du PIB
<b>Taux d'alphabétisation des adultes</b>		
Total	50 %	
Urbaine	63 %	
Rurale	37 %	
<b>Ressources en eau renouvelables</b>		
Totales en 2000	30	milliards de m3
par habitant en 2000	1000	m3 par habitant
par habitant en 2020	550	m3 par habitant

### Données urbaines sur Tanger et Tétouan (2002)

<b>Agrégats</b>	<b>Tanger</b>	<b>Tétouan</b>
Population	700 000 (*)	500 000 (**)
Surface (en km2)	1 526	2 449
Densité (hab./km2)	459	204
Quantités d'eau potable distribuées (en millions de m3)	25	19
Abonnés Eau toutes catégories	120 000	79 000
Rendement de distribution du réseau d'adduction d'eau	67 %	58 %
Taux de desserte	proche de 100 %	proche de 100 %
Taux de raccordement	80 % (2000)	90 % (2000)
Bornes-fontaines	268	169
Prix moyen de l'eau HT (euros/m3) toutes tranches confondues	Vol. 2001 * tarifs 2002 : 0,69 (7,44 Dh)	Vol. 1998 * tarifs 2002 : 0,74 (8,018 Dh)
Effectifs Personnel total Amendis	840	1 440

D'après diverses données officielles.

(\*) : communes urbaines de Tanger-Médina, Charf, Asilah, Béni-Makada (découpage administratif de 1997 modifié en 2002-2003).

(\*\*) : communes urbaines de Tétouan Al-Azhar, Tétouan Al-Mandri, Martil, M'Diq, Fnideq, Oued Laou (découpage administratif de 1997 modifié en 2002).





Figure 56. Collectivités et autorités locales au Maroc

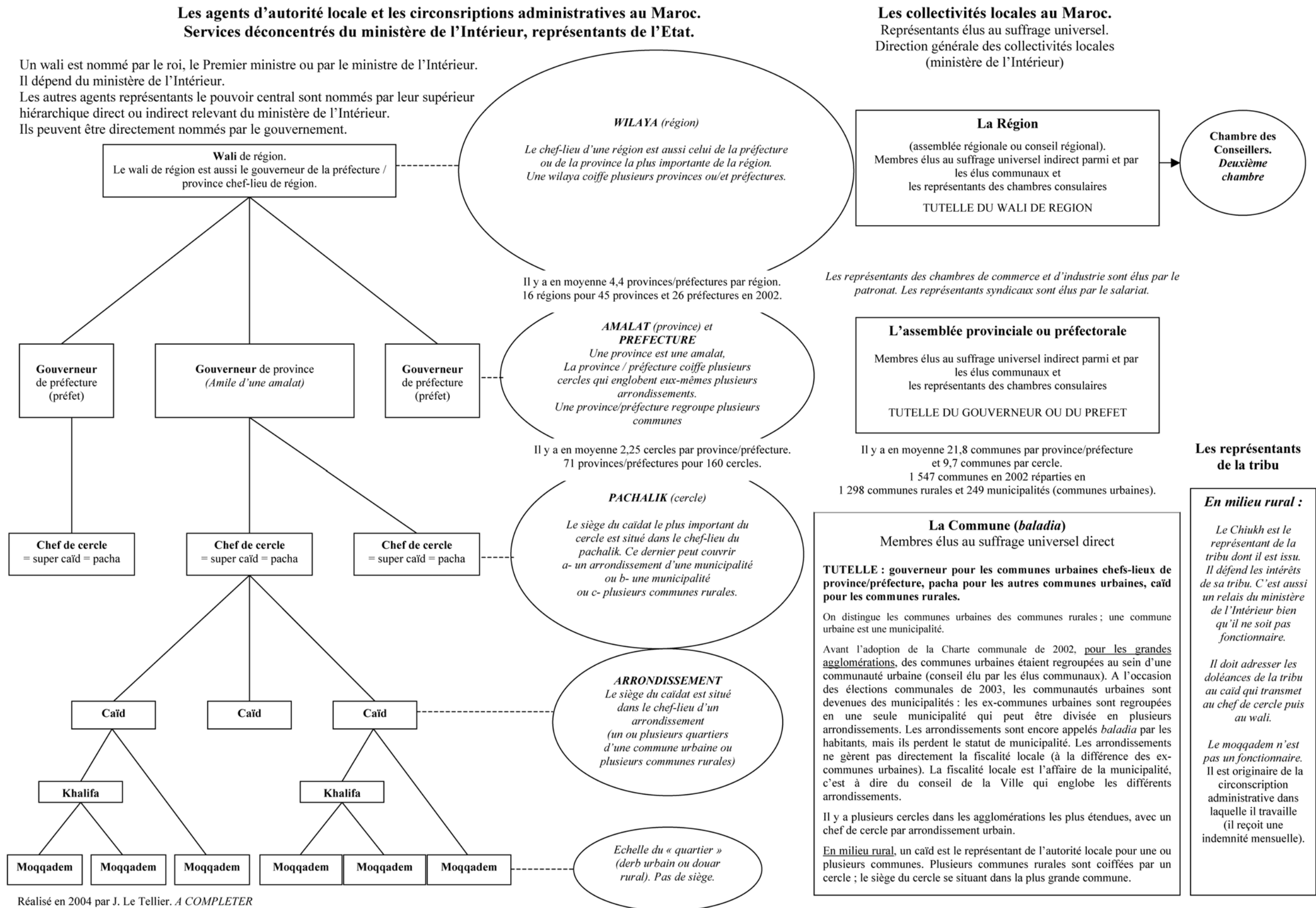
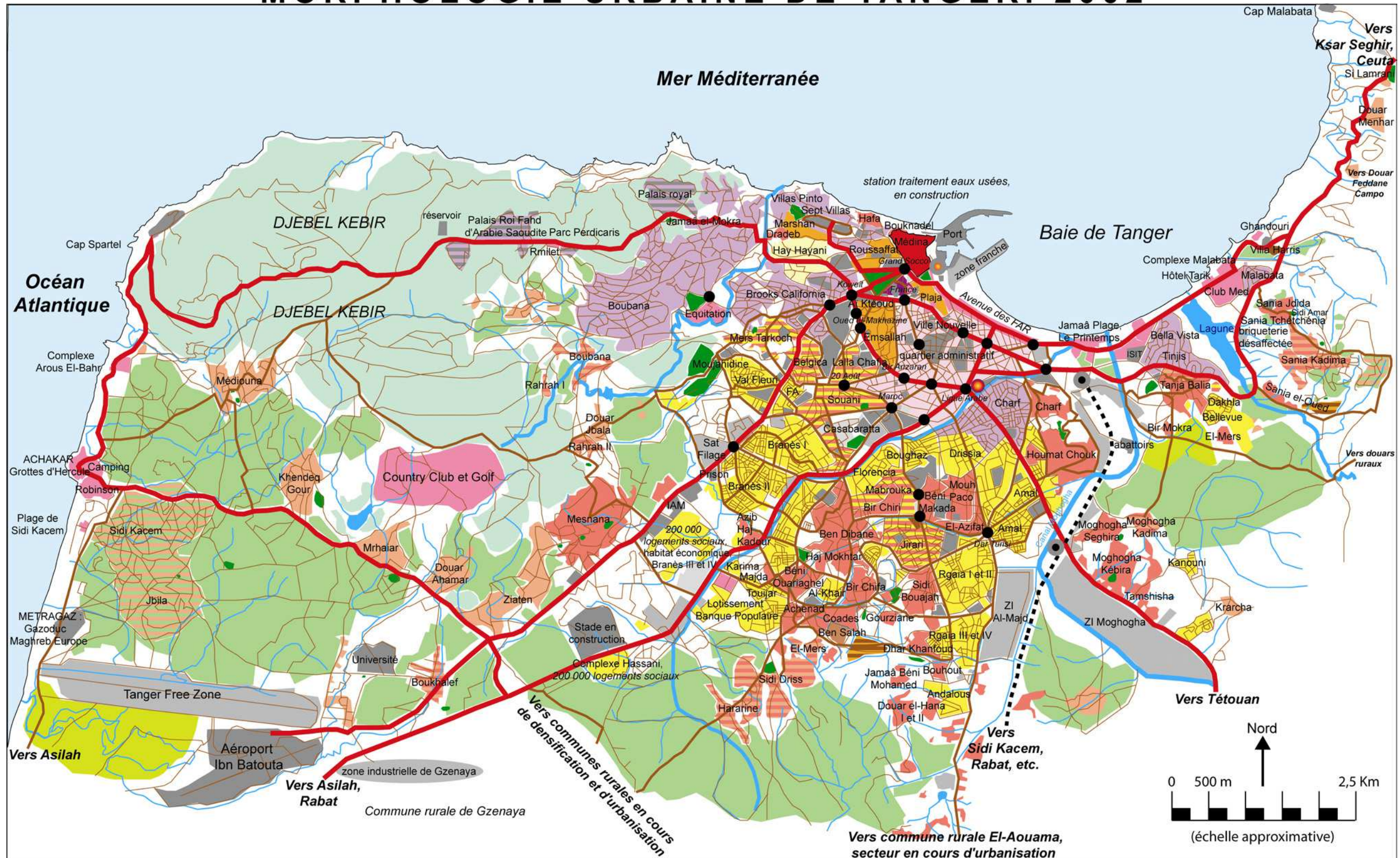


Figure I. Morphologie urbaine de Tanger

# MORPHOLOGIE URBAINE DE TANGER. 2002

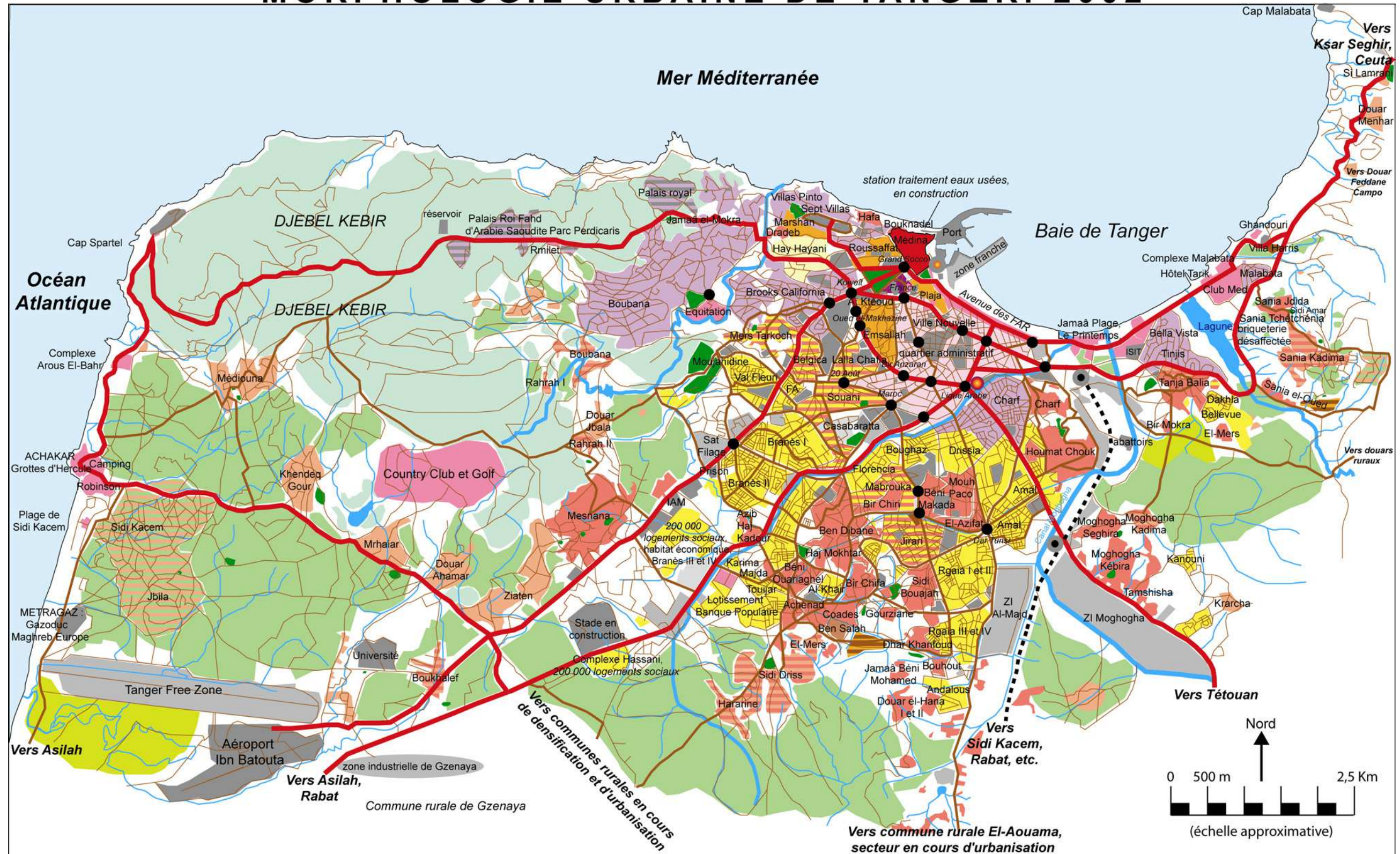


1. Typologie des tissus urbains	2. Activités, fonctions	3. Végétation, hydrographie	4. Axes de communication	5. Lieux de transport
<ul style="list-style-type: none"> <li>ville ancienne (médiina)</li> <li>type nouvelle médiina</li> <li>type ville nouvelle</li> <li>type mixte : nouvelle médiina / ville nouvelle</li> <li>quartiers de villas (lotissements ou mitage)</li> <li>palais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>lotissements : habitat économique et logements sociaux</li> <li>tissus mixtes "économique / sous-équipé régularisé"</li> <li>quartiers d'habitat non réglementaire</li> <li>douars, hameaux type rural</li> <li>douars diffus et terres agricoles</li> <li>douars densifiés ou en cours d'urbanisation</li> <li>bidonvilles (évacuation est prévue en 2002)</li> <li>sites de recasement des bidonvilles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>infrastructures et bâtiments publics</li> <li>zones industrielles et industries diffuses</li> <li>fonctions commerciales importantes (souk)</li> <li>infrastructures et activités touristiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>terres agricoles et fermes isolées</li> <li>zones inondables et marécageuses</li> <li>espaces boisés</li> <li>cimetières</li> <li>cours et retenues d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>grands axes routiers</li> <li>axes structurants (dont non-révisés)</li> <li>axes secondaires, chemins et sentiers</li> <li>voie ferrée</li> <li>gare ferroviaire</li> <li>gare routière</li> <li>gare routière autocars CTM-LN</li> <li>principaux carrefours giratoires</li> </ul>

Réalisé par J. Le Tellier, 2005, à partir d'une photographie aérienne de 1998 complétée par des observations de terrain.

Figure II. Morphologie urbaine de Tanger (2)

# MORPHOLOGIE URBAINE DE TANGER. 2002



1. Typologie des tissus urbains	2. Activités, fonctions	3. Végétation, hydrographie	4. Axes de communication	5. Lieux de transport
<ul style="list-style-type: none"> <li>ville ancienne (médiina)</li> <li>type nouvelle médiina</li> <li>type ville nouvelle</li> <li>type mixte : nouvelle médiina / ville nouvelle</li> <li>quartiers de villas (lotissements ou mitage)</li> <li>palais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>lotissements : habitat économique et logements sociaux</li> <li>tissus mixtes "économique / sous-équipé régularisé"</li> <li>quartiers d'habitat non réglementaire</li> <li>douars, hameaux type rural</li> <li>douars diffus et terres agricoles</li> <li>douars densifiés ou en cours d'urbanisation</li> <li>bidonvilles (évacuation est prévue en 2002)</li> <li>sites de recasement des bidonvilles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>infrastructures et bâtiments publics</li> <li>zones industrielles et industries diffuses</li> <li>fonctions commerciales importantes (souk)</li> <li>infrastructures et activités touristiques</li> <li>terres agricoles et fermes isolées</li> <li>zones inondables et marécageuses</li> <li>espaces boisés</li> <li>cimetières</li> <li>cours et retenues d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>grands axes routiers</li> <li>axes structurants (dont non-révetus)</li> <li>voie ferrée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>gare ferroviaire</li> <li>gare routière</li> <li>gare routière autocars CTM-LN</li> <li>principaux carrefours giratoires</li> </ul>

Réalisé par J. Le Tellier, 2005, à partir d'une photographie aérienne de 1998 complétée par des observations de terrain.

Figure III. L'agglomération de Tétouan : la ville et ses espaces périphériques et périurbains proches (2003)

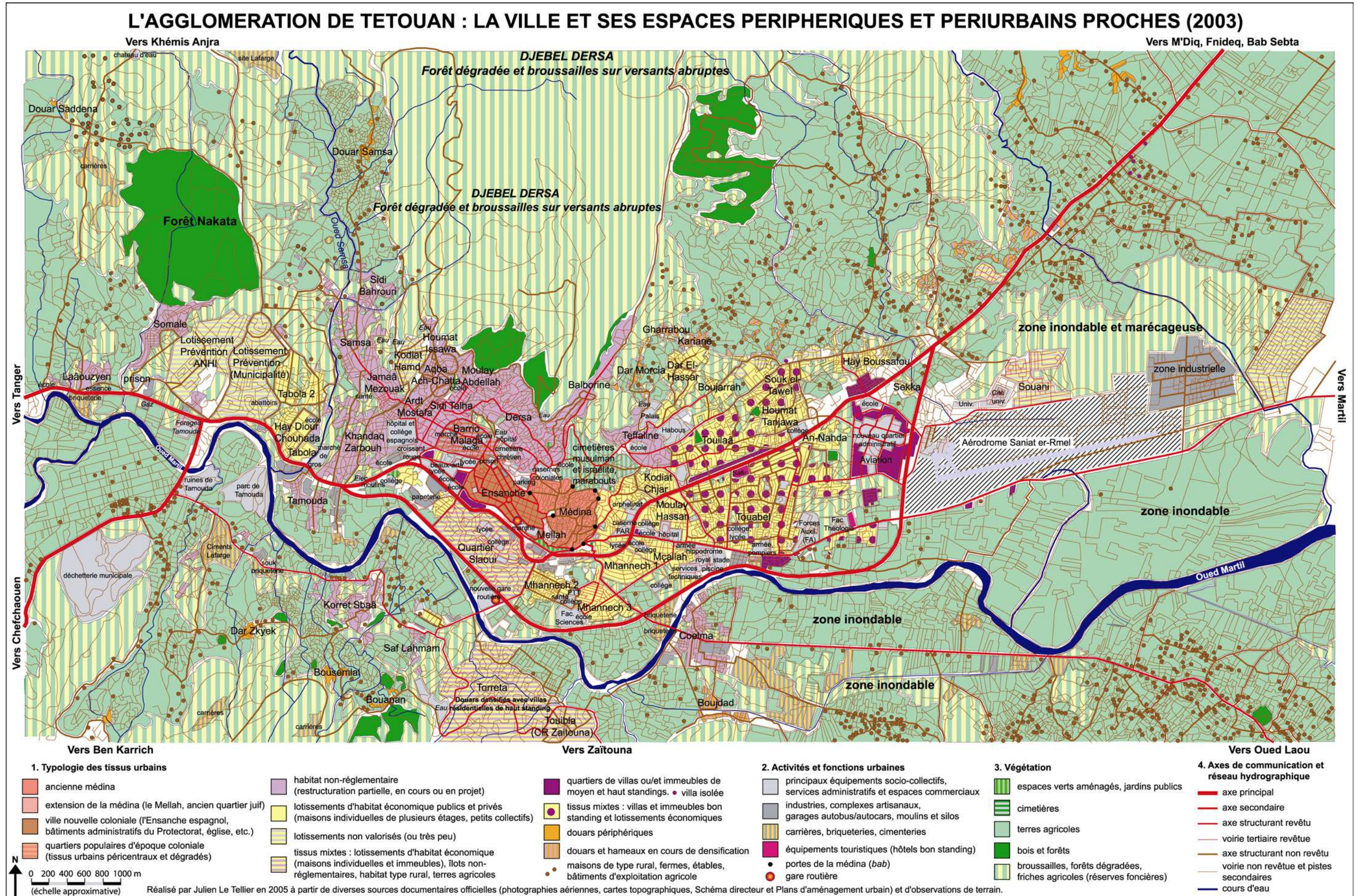




Figure V. Les transports à Tanger (2003)

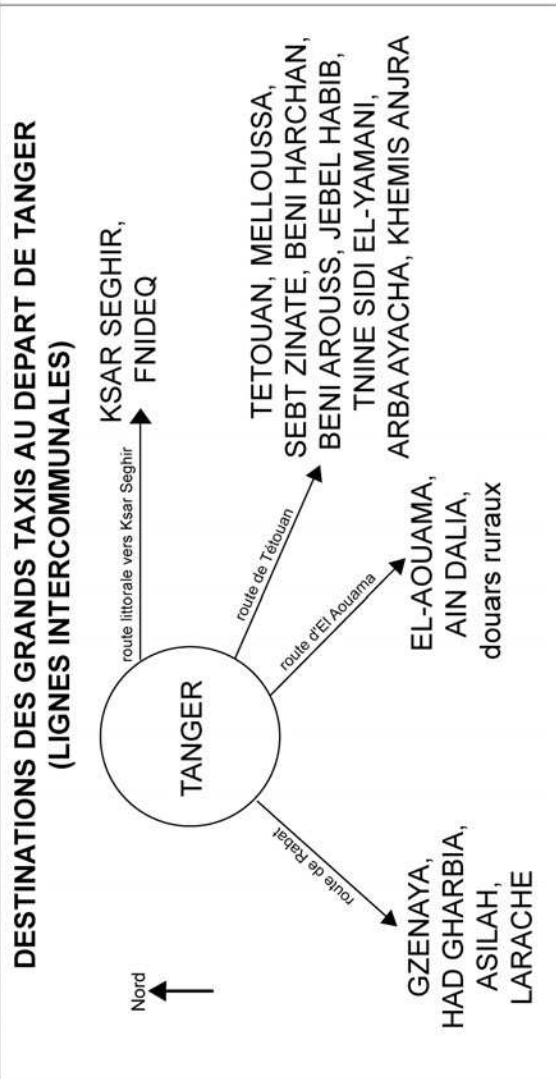
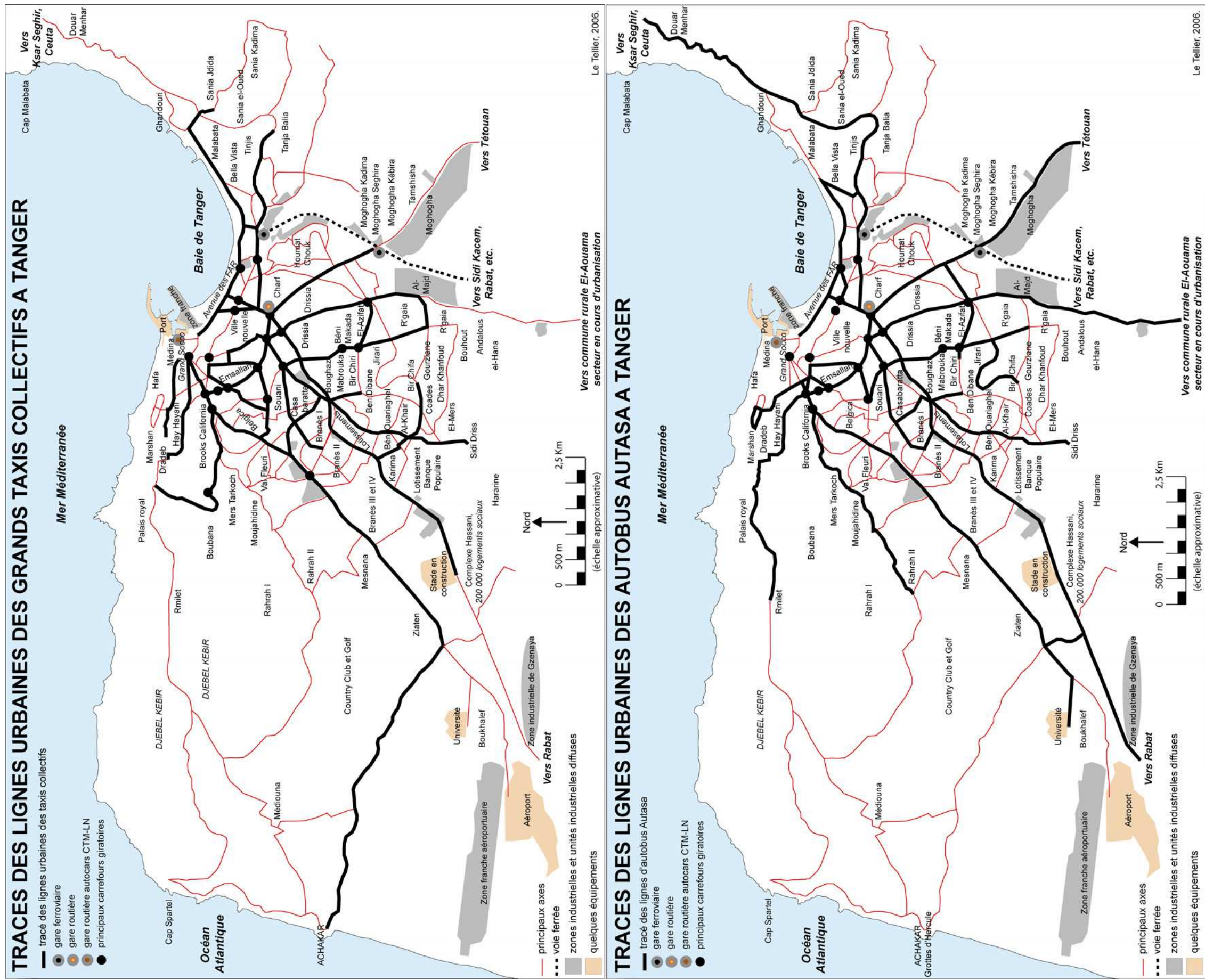
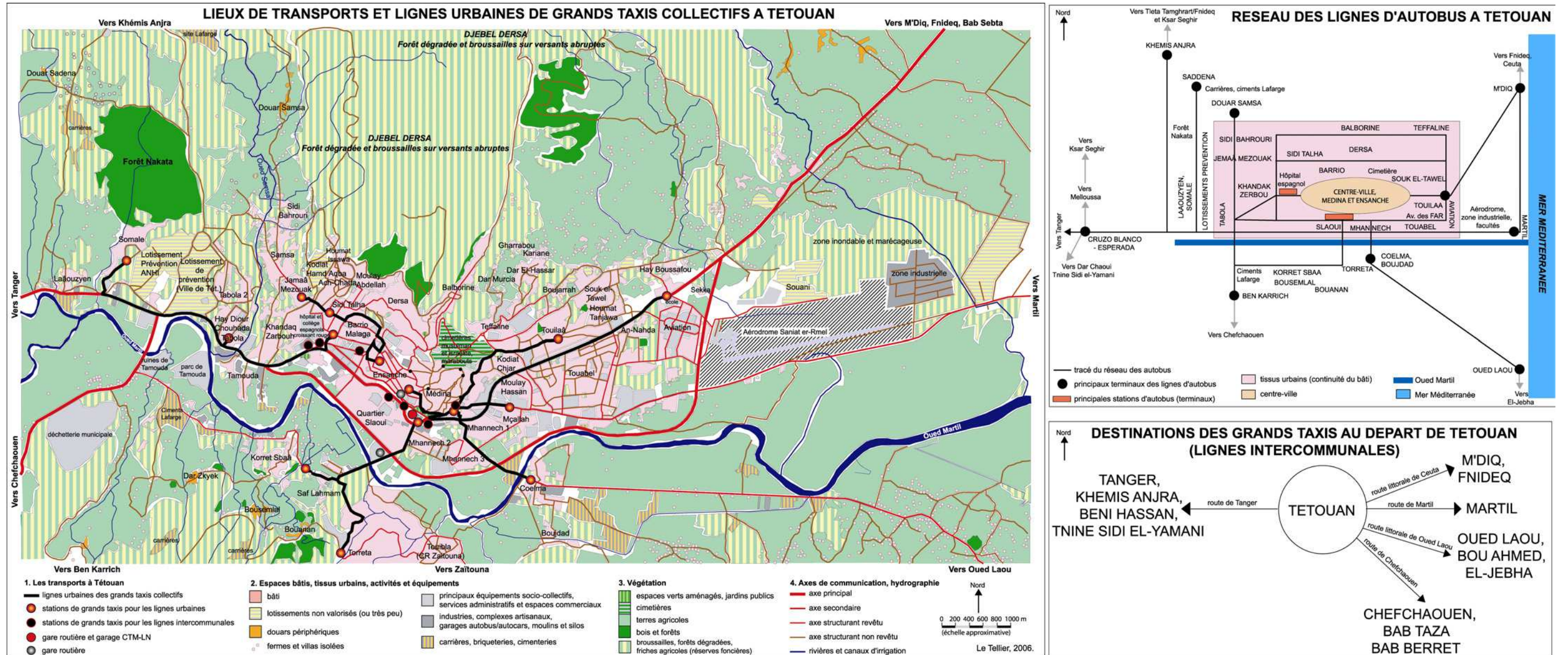


Figure VI. Les transports à Tétouan (2003)





## TABLE DES MATIERES

<b>REMERCIEMENTS</b>	4
<b>SOMMAIRE</b>	7
<b>LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS</b>	9
<b>LEXIQUE</b>	13
<b>INTRODUCTION</b>	17
<b>1. Présentation du sujet</b>	17
1.1. La question de l'inclusion dans un contexte de recompositions	18
1.2. L'inclusion urbaine à travers l'accès aux services essentiels	19
<b>2. Annonce du plan de thèse</b>	21
<b>PREMIERE PARTIE :</b>	
<b>APPROCHE CONCEPTUELLE, PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE</b>	
<b>PRESENTATION DE LA REGION D'ETUDE : LES RECOMPOSITIONS TERRITORIALES ET URBAINES DANS LA PENINSULE TINGITANE</b>	23
<b>CHAPITRE 1 :</b>	
<b>APPROCHE CONCEPTUELLE, PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE</b>	25
<b>1. Approche conceptuelle et théorique</b>	25
1.1. La pauvreté, l'exclusion et la marginalité : des constructions sociales	25
La notion d'exclusion	27
La marginalité et les marges urbaines	28
1.1.1. Différents modes d'évaluation de la pauvreté au Maroc	29
1.1.2. De la pauvreté à la précarité et l'exclusion	32
La fin du modèle salarial en France	32
Le modèle <i>makhzénien</i> et la protection par l'allégeance au Chérif	33
Le passage d'un modèle de proximité à la ségrégation sociale et spatiale	36
La ville inclusive ?	39
1.2. L'intégration géographique, l'insertion sociale et l'inclusion urbaine	39
1.2.1. L'intégration, ambiguïté d'un concept qui appartient aux deux disciplines géographique et sociologique	39
1.2.2. L'insertion sociale et les politiques de lutte contre l'exclusion	41
1.2.3. L'inclusion urbaine à la confluence de la géographie et de la sociologie	42
<b>2. L'inclusion urbaine à travers l'accès aux services de base</b>	43
2.1. L'accès aux services essentiels comme indicateur des recompositions territoriales et des processus d'inclusion urbaine et d'exclusion	44
2.1.1. Les modes de gouvernance des services urbains en réseaux	44
La question de la « bonne gouvernance »	45
2.1.2. Inclusion urbaine à travers l'accès à l'eau potable	47
2.1.3. Accès aux transports en commun : inégalités et logiques inclusives	48
2.2. Méthodologie et accès à l'information	49
2.2.1. Des entrées « par le haut » dans les bureaux et les couloirs des administrations	49
2.2.2. Des entrées « par le bas » dans les quartiers pauvres et sous-équipés	50
L'immersion du jeune chercheur dans son terrain d'étude	52
Le rôle des informateurs-traducteurs	53
Précautions méthodologiques pour les enquêtes auprès des ménages	54
<b>L'INCLUSION URBAINE : SYNTHÈSE DE L'APPROCHE CONCEPTUELLE ET THEORIQUE</b>	55

**CHAPITRE 2 : LES RECOMPOSITIONS TERRITORIALES ET URBAINES  
DANS LA PENINSULE TINGITANE**

	<b>59</b>
<b>1. Déterminisme physique et arrière plan historique</b>	<b>61</b>
1.1. La péninsule tingitane : organisation du relief et sites urbains	61
1.2. La Tingitane : position stratégique et enjeux géopolitiques.	
Un espace conflictuel, l'ultime front de la Reconquista	62
Le partage colonial	64
1.2.1. <i>Tanger, ville internationale : enjeu des relations entre les puissances européennes</i>	65
a) Les origines de Tanger : cité ancienne, passerelle entre l'Afrique et l'Europe	65
b) Tanger sous l'occupation ibérique (1458-1661)	66
c) Tanger sous domination anglaise (1662-1684)	66
d) Un XVIII <sup>ème</sup> siècle marocain à Tanger (1685-1785) (Miège, 1992)	66
e) Tanger, « capitale diplomatique » :	
un long XIX <sup>ème</sup> siècle peu marqué par la Révolution industrielle (1786-1925)	67
f) Tanger internationale (1925-1956)	69
g) Les fluctuations historiques de Tanger	71
1.2.2. <i>Les temps forts de l'histoire de Tétouan : syncrétisme et influence multiculturelle</i>	72
a) L'héritage d'Al Andalous à Tétouan (1484-1597)	73
b) La période morisque à Tétouan (1597-1667)	73
c) La dynastie Riffi à Tétouan (1667-1727)	73
d) Le déclin tétouani : XVIII <sup>ème</sup> et XIX <sup>ème</sup> siècles	74
e) Tétouan, capitale du Protectorat espagnol (1912-1956)	75
1.3. L'indépendance : la fin d'une époque pour la péninsule tingitane	75
Position excentrée du Rif et de la péninsule tingitane	77
par rapport à la conurbation du littoral atlantique	77
Dynamisme de l'économie illégale et urbanisation informelle à Tanger et à Tétouan	78
<b>2. La région Tanger-Tétouan et ses pôles urbains</b>	<b>79</b>
2.1. Les indicateurs démographiques de la région Tanger-Tétouan	79
2.2. Les réseaux urbains dans la péninsule tingitane	85
2.2.1. <i>Répartition des principales fonctions dans la péninsule tingitane</i>	87
L'enseignement supérieur : efforts récents du pouvoir central	88
Les équipements de la santé : Tanger rattrape l'ex-capitale du Protectorat espagnol	88
Le trafic aéroportuaire : primauté de Tanger par rapport à Tétouan	90
2.2.2. <i>Réseaux urbains et organisation spatiale de la Tingitane : armature structurée ?</i>	91
Tanger, la capitale régionale ?	93
Tétouan, la grande ville de deuxième rang ou seconde capitale ?	93
Ceuta, l'enclave espagnole	94
Larache, la ville assoupie	95
Ksar el-Kébir, la ville enracinée (Troin, 2002, p. 123)	95
Chefchaouen, le pôle urbain du Rif occidental	96
Asilah, la ville balnéaire et le tourisme culturel	97
2.2.3. <i>Les évolutions des découpages administratifs et le pouvoir de commandement territorial dans la péninsule tingitane</i>	97
Le temps des régions économiques (découpage administratif de 1971) :	
les capitales du Nord privées de pouvoir de commandement régional	97
La Région Tanger-Tétouan.	98
Evolutions des limites préfectorales, provinciales et communales	98
Le découpage municipal à Tanger et à Tétouan : décentralisation ou recentralisation ?	100
<b>3. Tanger et Tétouan, le renouveau contemporain</b>	<b>104</b>
3.1. Tentatives d'intégration du Maroc du Nord sous Mohammed V et Hassan II	105
3.2. L'accession au trône de Mohammed VI.	
Les grands projets et le désenclavement du Rif	107
Le rôle du Palais dans les prises de décisions et les politiques de développement	108

3.3. Les grands projets dans la péninsule tingitane	109
La rocade méditerranéenne pour le désenclavement du Rif	110
Des autoroutes pour accompagner le dynamisme de la péninsule tingitane	112
Le port Tanger-Méditerranée, un chantier colossal	113
<b>CONCLUSION DU CHAPITRE 2 : LA PENINSULE TINGITANE CONFORME A LA THEORIE DES LIEUX CENTRAUX OU PROCESSUS DE METROPOLISATION ?</b>	<b>119</b>

**CHAPITRE 3 : L'INTEGRATION DU MAROC DU NORD ET DE LA PENINSULE TINGITANE AUX ECHELLES INTERNATIONALE ET NATIONALE (BASSIN MEDITERRANEEN ET ROYAUME DU MAROC)** **121**

*Introduction : le Maroc du Nord.*

*Les interrelations entre la péninsule tingitane et l'arrière-pays rifain* **121**

**1. Le Maroc du Nord : présentation régionale** **122**

La péninsule tingitane, un angle dynamique (Troin, 2002)	123
L'emprise de Fès sur le Prérif et le Rif méridional	123
Le Rif oriental, entre l'extraversion et la fermeture	124
Le Haut-Rif central, émigration internationale et cultures de cannabis	126

**1.1. Les relations entre la péninsule tingitane et l'arrière-pays rifain** **126**

Les axes de communication dans le Maroc du Nord	127
L'urbanisation des provinces du Nord du royaume chérifien	128
Le fait urbain et la micro-urbanisation dans les campagnes rifaines	129
Le Rif regarde vers la péninsule tingitane	131

**1.2. L'intégration de Tanger et de Tétouan dans l'armature urbaine nationale** **132**

*1.2.1. Les infrastructures de transport. Liaisons entre la Tingitane et les régions centrales* **132**

Les transports routiers : retard équipementier compte-tenu des flux importants	132
Le transport maritime : Tanger, premier pôle national	133
Le transport ferroviaire : un réseau qui n'a pas évolué depuis le Protectorat	134

*1.2.2. Les infrastructures d'énergie : facteur d'intégration de la péninsule tingitane* **136**

**2. L'intégration du Maroc du Nord aux échelles internationale et nationale** **141**

**2.1. L'agriculture dans le Rif, le domaine du kif** **141**

*2.1.1. Les surfaces cultivées en cannabis et la production de drogue dans le Rif* **144**

*2.1.2. L'expansion des cultures de cannabis et les migrations vers Tanger et Tétouan. Le cannabis, facteur d'enrichissement ?* **145**

Mohamed, enracinement au douar d'origine et émigration à Tétouan	145
Cultivateurs de cannabis dans le Rif et entrepreneurs à Tanger	146
Cultures de cannabis et contrôle du Makhzen	146

*2.1.3. Produits finis et dérivés du cannabis : le haschisch, manne économique pour le Rif* **147**

*2.1.4. Lutte contre les trafics de drogue et enjeux géopolitiques : les campagnes d'assainissement* **148**

*2.1.5. Synthèse : le cannabis, facteur d'intégration du Maroc du Nord ?* **152**

Les limites de l'intégration par les cultures de cannabis et les trafics de drogue	153
--	-----

**2.2. La contrebande, facteur d'intégration du Maroc du Nord ?** **155**

*2.2.1. La contrebande : contexte et aperçu historique* **155**

*2.2.2. La contrebande dans l'économie marocaine et en péninsule tingitane* **157**

*2.2.3. Synthèse : la contrebande, facteur d'intégration du Nord marocain ?* **159**

Les limites de l'intégration par les trafics de contrebande	159
---	-----

**2.3. L'industrie dans le Maroc du Nord : deuxième rang à l'échelle nationale et disparités intra-régionales** **161**

Tanger, deuxième ville industrielle du pays	164
---	-----

Tétouan, héritage manufacturier du Protectorat espagnol et timide essor industriel	165
--	-----

Larache et Ksar el-Kébir, le doublet agroalimentaire	165
--	-----

Synthèse. L'industrie comme facteur d'intégration du Maroc du Nord : atouts et limites	166
--	-----

2.4. Le tourisme dans le Maroc du Nord : des potentialités sous-exploitées _____	166
2.4.1. <i>Le tourisme dans la péninsule tingitane, une structure équilibrée ?</i> _____	168
2.4.2. <i>Les affres du tourisme tangérois</i> _____	170
Les grottes d'Hercule : tourisme, initiatives populaires et politique de rattrapage _____	172
2.4.3. <i>La mise en valeur du littoral tétouannais, un tourisme haut de gamme</i> _____	174
Des côtes et des ressources halieutiques, mais des infrastructures portuaires insuffisantes : la pêche, un capital sous-exploité au Maroc du Nord _____	178
<b>CONCLUSION DU CHAPITRE 3 :</b>	
<b>ACTIVITES ECONOMIQUES ET INTEGRATION DU MAROC DU NORD ?</b> _____	179
<b>CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE</b> _____	181
<b>DEUXIEME PARTIE : URBANISATION, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GOUVERNANCE DES SERVICES DE BASE LES QUARTIERS SOUS-ÉQUIPÉS : ACCES A L'EAU POTABLE ET AUX TRANSPORTS AU MAROC ET A TANGER-TETOUAN</b> _____	183
<b>CHAPITRE 4 : LES QUARTIERS SOUS-ÉQUIPÉS, UNE FORME D'URBANISATION PARTICULIERE ET UN MOTEUR DE LA CROISSANCE URBAINE, AU MAROC ET A TANGER-TETOUAN</b> _____	185
Précisions terminologiques à propos des quartiers sous-équipés _____	187
Ordres de grandeur sur l'habitat insalubre au Maroc _____	187
Accès non-réglementaire au sol urbain, l'illégalité au plan foncier _____	188
Non conformité aux règles d'urbanisme, l'illégalité du bâti _____	189
L'exode rural, moteur de la croissance urbaine périphérique _____	190
L'habitat non réglementaire, réponse au déficit de logements légaux bon marché _____	190
<b>1. Les périphéries sous-équipées et les politiques de lutte contre l'habitat insalubre au Maroc</b> _____	190
Le sous-équipement : absence d'aménagement des sites et de viabilisation des terrains _____	190
La densification et la surélévation du bâti _____	191
<b>1.1. Typologie des quartiers sous-équipés au Maroc</b> _____	191
1.1.1. <i>Le bidonville, une forme d'habitat précaire</i> _____	192
1.1.2. <i>Le quartier non-réglementaire, une forme plus récente d'habitat sous-équipé</i> _____	192
1.1.3. <i>Les anciennes médinas, des tissus urbains anciens et dégradés</i> _____	196
1.1.4. <i>Les nouvelles médinas, des péricentres hérités de la période coloniale</i> _____	196
<b>1.2. Les politiques publiques de lutte contre l'habitat insalubre au Maroc</b> _____	197
1.2.1. <i>1956-1972 : production de logements pour les couches urbaines solvables et         amélioration des bidonvilles pour les populations pauvres</i> _____	197
1.2.2. <i>Le tournant des années 70 : désengagement de l'Etat en matière de relogement et         émergence de l'habitat non réglementaire</i> _____	198
1.2.3. <i>La création des organismes sous tutelle du ministère de l'Habitat et les actions de lutte         contre l'habitat insalubre</i> _____	199
<b>Vocabulaire des OST : les mots de la lutte contre les maux de l'habitat insalubre</b> _____	201
Le recasement des bidonvilles _____	201
Le relogement des bidonvillois _____	201
La restructuration des quartiers d'habitat non réglementaire _____	201
La mise en valeur du cachet urbanistique et architectural des les médinas... _____	202
<b>Création du holding d'aménagement Al Omrane : la refonte des OST</b> _____	202
<i>L'habitat insalubre, un fonds de commerce pour le Maroc ?</i> _____	205

1.3. Les réalisations publiques en matière de résorption de l'habitat insalubre	206
1.3.1. <i>Le bilan de deux décennies de lutte contre l'habitat insalubre (années 80 et 90)</i>	206
De 1982 à 1992, priorité aux bidonvilles	206
De 1993 à 1999, priorité aux quartiers dits clandestins (habitat non réglementaire en dur)	206
Les opérations réalisées et programmées en 2003 et 2004	207
1.3.2. <i>Les programmes de recasement, seule issue pour les bidonvillois</i>	207
1.3.3. <i>La restructuration et la régularisation, vers la reconnaissance des quartiers d'habitat non réglementaire</i>	208
1.4. Le volet préventif des politiques de l'habitat : mise à disposition de terrains à bâtir (lotissement d'habitat économique avec des maisons individuelles) et de logements dits sociaux en immeubles d'habitat collectif	210
1.4.1. <i>Les lotissements d'Etat et les lotissements privés : l'habitat dit économique, des terrains viabilisés et équipés pour les couches urbaines solvables</i>	210
1.4.2. <i>Le programme des 200 000 logements : promotion immobilière et isolats sociaux</i>	212
1.4.3. <i>Les ZUN et les ZAP, des projets innovants</i>	214
<b>2. Typologie et morphologie des tissus urbains à Tanger et à Tétouan</b>	<b>215</b>
Dynamiques de l'étalement urbain à Tanger et à Tétouan	215
Tanger, étalement urbain dans plusieurs directions	215
Tétouan, étalement urbain linéaire : une colonne vertébrale et des arrêtes latérales	218
2.1. Bipolarité des centres-villes : les anciennes médinas et les villes nouvelles	221
2.1.1. <i>Les médinas, berceau de l'urbanisation et premier lieu d'accueil des migrants</i>	221
Les différences entre la médina de Tétouan, cité andalouse par excellence, et la ville ancienne de Tanger, plus internationale	221
Les similitudes entre les deux villes anciennes : des médinas-refuges ?	224
2.1.2. <i>Héritage urbanistique de la période coloniale : les villes nouvelles centrales</i>	225
Les extensions péricentrales et périphériques de l'époque coloniale	226
2.2. Les quartiers de haut et moyen standings, un développement en deux temps	228
Les quartiers chics hérités de la période coloniale	228
Les quartiers contemporains de haut et moyen standings	228
2.3. Les lotissements réguliers : quartiers périphériques de maisons individuelles	229
2.4. L'habitat non réglementaire : quartiers périphériques sous-équipés	231
A Tanger, embryons de quartiers non-réglementaires dès la fin de la période coloniale	232
A Tétouan, rapide urbanisation non-réglementaire après l'indépendance	232
Les opérations de restructuration des quartiers sous-équipés, vers la régularisation de l'habitat non réglementaire. Le PDU Dersa - Samsa à Tétouan, une opération pilote	233
<b>3. Habitat non réglementaire et quartiers sous-équipés à Tanger et à Tétouan</b>	<b>237</b>
3.1. Situation actuelle des quartiers sous-équipés à Tanger	239
3.1.1. <i>Les bidonvilles, tissus urbains sous-équipés en cours d'éradication à Tanger</i>	239
3.1.2. <i>L'étalement rapide et continu des quartiers sous-équipés bâtis en dur à Tanger</i>	241
3.2. Situation actuelle des quartiers sous-équipés à Tétouan	244
3.2.1. <i>Les quartiers non-réglementaires aux marges de l'agglomération de Tétouan</i>	245
3.2.2. <i>L'échec du volet préventif de la lutte contre l'habitat insalubre à Tétouan</i>	246
3.2.3. <i>Le bilan sur les dynamiques de la croissance urbaine périphérique à Tétouan</i>	247
<b>CONCLUSION DU CHAPITRE 4 : DES EVOLUTIONS IDENTIQUES A TANGER ET A TETOUAN DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT PERIPHERIQUE SOUS-EQUIPE</b>	<b>249</b>

<b>CHAPITRE 5 : GOUVERNANCE ET ORGANISATION</b>	
<b>DES TRANSPORTS COLLECTIFS AU MAROC ET A TANGER-TETOUAN</b>	<b>251</b>
<i>Introduction sur les transports collectifs au Maroc</i>	251
<b>1. Essai de typologie des opérateurs du transport collectif au Maroc</b>	<b>253</b>
1.1. Les transports collectifs institutionnels, héritages de la période coloniale	254
1.1.1. <i>Les chemins de fer, rôle limité dans le système de transport</i>	254
Le réseau ferroviaire, marqueur de l'hégémonie coloniale	254
Les évolutions dans le mode de gestion des chemins de fer au Maroc	256
1.1.2. <i>La CTM-LN, une compagnie marocaine d'autocars particulière</i>	258
1.1.3. <i>Les régies municipales de transport urbain par autobus.</i>	
<i>Gestion publique après des concessions à des opérateurs privés pendant le Protectorat</i>	260
La RATUF de Fès, maintien du monopole d'une régie publique	261
La RATC de Casablanca, exemple d'une privatisation par étapes du service de transport collectif urbain par autobus	262
1.2. Les entreprises privées du transport collectif. Les autocars et les taxis, des situations de rente	265
1.2.1. <i>Les sociétés privées d'autocars, héritages de l'indépendance</i>	265
1.2.2. <i>Les taxis collectifs, un moyen de transport artisanal ?</i>	267
Les grands taxis : réponses aux besoins face aux insuffisances de l'offre de transport	267
La réglementation des grands taxis et l'organisation des acteurs	269
Les enjeux de l'introduction des grands taxis pour le transport urbain des grandes villes marocaines (Casablanca, Tanger, Tétouan et Agadir)	275
1.2.3. <i>Les petits taxis, un service de transport urbain</i>	276
1.3. Les transports informels, adaptations aux besoins et aux contraintes	277
1.3.1. <i>Les camions-benne et les fourgons, adaptations aux insuffisances de l'offre de transport</i>	277
1.3.2. <i>Les « Hondas », adaptations aux besoins des usagers</i>	279
1.3.3. <i>Le transport de personnel pour compte d'autrui, une activité a priori illégale</i>	280
<b>Conclusion intermédiaire. Encadrement des transports collectifs par l'Etat : cohésion nationale et contrôle social</b>	<b>281</b>
Un constat : les inégalités d'accès aux transports	281
Gouvernance des transports en commun au Maroc : cohésion nationale et contrôle social	282
<b>2. Gestion et organisation des transports collectifs à Tanger et à Tétouan</b>	<b>284</b>
Les évolutions des lieux de transport à Tanger	285
La situation difficile de la circulation routière à Tétouan	286
La délocalisation de la gare routière de Tétouan	287
Les modes de gestion des gares routières à Tanger et à Tétouan	288
2.1. Le transport collectif par autobus : différences entre Tanger et Tétouan	288
2.1.1. <i>A Tanger : une régie privatisée avant la concession à un opérateur international</i>	289
2.1.2. <i>A Tétouan : concessions à des opérateurs privés et convergence d'intérêts locaux</i>	295
2.2. La primauté des grands taxis pour le transport collectif urbain à Tanger et à Tétouan : une situation spécifique par rapport aux autres villes marocaines	298
2.2.1. <i>La rapide augmentation du nombre de taxis à Tanger</i>	298
2.2.2. <i>L'augmentation progressive du nombre de taxis à Tétouan</i>	301
<b>3. Emergence des transports mixtes et du transport de personnel d'entreprises à Tanger et à Tétouan</b>	<b>303</b>
3.1. La difficile institutionnalisation et régularisation des transports mixtes	303
3.2. Une réglementation inédite pour le transport de personnel d'entreprise pour compte d'autrui à Tanger	304
3.3. Evaluation comptable de l'apport des transports au budget communal de Tanger	306
<b>CONCLUSION DU CHAPITRE 5 : LES MODES DE GOUVERNANCE DES TRANSPORTS COLLECTIFS A TANGER ET A TETOUAN</b>	<b>309</b>

**CHAPITRE 6 : GOUVERNANCE URBAINE DE L'EAU AU MAROC.  
DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE  
A TANGER ET A TETOUAN**

<b>A TANGER ET A TETOUAN</b>	<b>317</b>
<b>1. La problématique de l'eau potable au Maroc</b>	<b>317</b>
1.1. La mobilisation des ressources en eau au Maroc, une politique active	317
La mobilisation des eaux de surface, des grands projets concrétisés et à venir	318
La mobilisation des eaux souterraines, des apports secondaires	319
Le bilan hydrique, la question de l'équilibre entre ressources et prélèvements d'eau	319
1.2. Evolution institutionnelle et cadre juridique de la gestion de l'eau au Maroc	321
1.3. L'alimentation et l'accès à l'eau potable en milieu urbain au Maroc	323
1.3.1. L'accès à l'eau potable, un indicateur des inégalités	323
1.3.2. L'alimentation en eau potable et l'assainissement liquide au Maroc	325
La production d'eau potable au Maroc et le rôle de l'ONEP	325
La distribution d'eau potable au Maroc : des régies publiques aux entreprises privées	328
1.3.3. Les évolutions de la gestion de l'eau potable urbaine au Maroc	329
<b>2. La distribution de l'eau potable en délégation de service public à Tanger et à Tétouan</b>	<b>331</b>
2.1. Les ressources et les usages de l'eau dans la péninsule tingitane	332
2.1.1. Les ressources en eaux souterraines dans la péninsule tingitane	332
2.1.2. Les ressources en eau de surface dans la péninsule tingitane	333
2.1.3. L'AEP de Tanger et de Tétouan, contexte préalable à la gestion déléguée des services de distribution d'eau potable et d'assainissement liquide	334
L'alimentation en eau potable de Tanger	334
L'opération bateaux-citernes en 1995 pour Tanger et Asilah	335
L'AEP de Tétouan et les attentes de la gestion déléguée	336
2.2. La délégation du service public de distribution d'eau potable dans les agglomérations de Tanger et de Tétouan	338
2.2.1. Les fondements de la gestion déléguée de l'eau potable à Tanger et à Tétouan	339
Préférence pour les grandes villes, moteurs de la croissance économique	340
Préférence pour les villes littorales : évacuer les (questions des) eaux usées ?	340
Priorité pour les villes dynamiques, moteurs du développement	342
2.2.2. La gestion déléguée : une procédure lente, des négociations répétées	342
Lancement de l'appel d'offres international à Tanger et à Tétouan	343
Evaluation difficile par les fonctionnaires marocains	344
Résultats transparents après une évaluation contrôlée par l'Etat	345
2.2.3. Les contrats de gestion déléguée de Tanger et de Tétouan	346
De Vivendi à Amendis, la Société des eaux et d'électricité du Nord : un siège commun pour deux contrats	346
Programmes d'investissements, objectifs et contrôle de la gestion déléguée	349
Objectifs de la gestion déléguée et obligations du délégataire	351
Objectifs de la gestion déléguée pour le service Assainissement	352
Objectifs pour le service Eau potable	352
Contrôle de la gestion déléguée	353
Contrôle et redevances	353
Sanctions et contentieux	354
Modification des termes du contrat	354
2.3. Le bilan sur le passage des régies de Tanger et de Tétouan au privé	354
2.3.1. Le traitement institutionnel de la gestion déléguée	355
Règlement des différends et des litiges	355
2.3.2. La gestion déléguée annoncée comme une solution à la crise des régies	356
2.3.3. Les difficiles augmentations tarifaires par l'opérateur délégataire Amendis	356
2.3.4. Les négociations dans la gestion des ressources humaines	360

<b>3. Accès à l'eau potable des populations défavorisées à Tanger et Tétouan</b>	<b>362</b>
3.1. Les contrats de gestion déléguée : une réponse partielle aux besoins en raccordement des domiciles au réseau d'eau	362
3.1.1. Des besoins croissants face à une urbanisation active	362
3.1.2. La consommation totale d'eau potable et la distribution aux bornes-fontaines	363
a) A Tanger, rôle primordial des bornes-fontaines dans les quartiers sous-équipés	363
b) A Tétouan, usages de sources d'eau alternatives au réseau d'adduction communal	364
c) A Tanger et Tétouan, 437 bornes-fontaines pour 40 000 ménages défavorisés	365
3.2. Les branchements sociaux avant la gestion déléguée : un outil pour augmenter les taux de branchement	366
3.2.1. Les branchements sociaux : « Entre logique sociale et impératif économique » (Allain-El Mansouri, 2000)	366
3.2.2. Les opérations de branchements sociaux au Maroc dans les années 80	367
3.3. Les évolutions des opérations de restructuration dans le cadre de la gestion déléguée : le rôle d'assemblier urbain d'Amendis	368
<i>Le point de vue de Vivendi Environnement...</i>	373
<i>Marges urbaines : les bornes-fontaines pour un cinquième des habitants</i>	374

<b>CONCLUSION DU CHAPITRE 6 : LES FACTEURS EXPLICATIFS DU DIFFICILE RACCORDEMENT GENERALISE DE LA POPULATION URBAINE A L'EAU POTABLE</b>	<b>377</b>
La question du statut juridique, foncier et locatif	377
Le problème de l'habitat non réglementaire	377
La problématique des locations et sous-locations, notamment dans les médinas	379
Les niveaux de pauvreté et la vulnérabilité économique	379
Les résistances culturelles et la question de la gratuité de l'eau	379
La prévalence de problèmes psychologiques et sociaux de personnes marginalisées	380

<b>CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE</b>	<b>381</b>
---	------------

<b>TROISIEME PARTIE :</b>	
<b>MODES ET PROCESSUS D'INCLUSION URBAINE ET D'EXCLUSION DES QUARTIERS SOUS-ÉQUIPÉS A TANGER ET A TETOUAN</b>	<b>383</b>

<b>INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE</b>	<b>384</b>
--	------------

<b>CHAPITRE 7 : LES PROCESSUS ET LES LOGIQUES D'INCLUSION URBAINE DES QUARTIERS SOUS-ÉQUIPÉS A TANGER ET A TETOUAN</b>	<b>385</b>
--	------------

<b>1. Extension non-réglementaire d'un douar périphérique : Korret Sbaâ, approche évolutive des processus d'inclusion urbaine</b>	<b>385</b>
1.1. Genèse du quartier Korret Sbaâ : extension irrégulière du douar Bousemlal	386
1.1.1. Situation de Korret Sbaâ : rive de l'oued Martil opposée à celle de la médina	386
1.1.2. Occupation du sol à Korret Sbaâ : usages agricoles et habitat non réglementaire	388
1.1.3. Historique de l'équipement en services essentiels à Korret Sbaâ	395
a) Accès à l'eau potable : des sources et des bornes-fontaines	395
b) Evacuation des eaux usées et des ordures ménagères à Korret Sbaâ (Tétouan, 2003)	398
c) Accès à l'électricité à Korret Sbaâ	399
d) Inclusion d'une marge urbaine par l'accès aux équipements ?	400
1.2. L'opération de restructuration de Korret Sbaâ	401
1.2.1. Le volet politique : le projet	401
1.2.2. Le volet opérationnel : les réalisations	404
a) La partie basse de Korret Sbaâ : inclusion urbaine d'un ménage favorisé	406
b) La partie haute de Korret Sbaâ : un ménage démuné et défavorisé	407
1.2.3. Synthèse sur le projet de restructuration de Korret Sbaâ	408
Les perspectives d'inclusion urbaine du quartier Korret Sbaâ	408



<b>2. Processus d'inclusion et d'éviction dans la médina de Tanger : la Kasbah, un quartier ancien en cours de gentrification</b>	<b>409</b>
2.1. La Kasbah, dualité économique et sociale	411
Des figures de réussite sociale parmi les <i>Kasbaoui</i>	414
Inclusion ou <i>repêchage</i> ?	414
Réussite sociale... ou conséquences négatives de la gentrification ?	414
Frustration de jeunes défavorisés face à la gentrification de la Kasbah	416
Et l'inclusion des <i>gentrificateurs</i> ?	416
2.2. La Kasbah, un quartier dégradé en cours de gentrification	418
Dualité sociale, types de logements et accès à l'eau dans la Kasbah	421
2.3. Essai de typologie des ménages de la Kasbah	422
2.3.1. <i>Les familles avec des contrebandiers, des prostituées et des toxicomanes</i>	422
a) La femme infidèle	422
b) Les prostituées et assimilées, les veuves et les femmes seules dans la Kasbah	422
Les veuves avec enfants	422
Une femme âgée, divorcée et sans enfant, mais prise en charge par ses voisins	423
Les prostituées de mères en filles	423
Les femmes divorcées ou célibataires qui vivent seules sont assimilées à des prostituées.	423
2.3.2. <i>Les locations et sous-locations de logements insalubres : les taudis et les patios</i>	424
Les vieillards défavorisés	424
Les jeunes orphelins	424
Les emplois informels et des solidarités familiales défaillantes	425
Les « porteurs à moto »	425
2.3.3. <i>Des situations plus stables parmi les Kasbaoui</i>	426
La porteuse d'eau	426
L'épicier, gardien de la borne-fontaine	426
Le <i>samsar</i>	427
Le fils d'un <i>grand savant Ouléma</i>	427
L'artiste ingénieux	427
Le <i>proxénète - dealer de luxe</i>	428
<b>3. Hafa : un quartier d'habitat non réglementaire au centre-ville</b>	<b>429</b>
3.1. Le quartier Hafa : situation péricentrale, site dangereux, milieu répulsif	429
3.2. Hafa, un quartier sous-équipé en infrastructures de base	433
3.2.1. <i>Localisation des bornes-fontaines, un indicateur des évolutions du quartier</i>	434
3.2.2. <i>Sous-équipement en services essentiels à Hafa</i>	437
a) Possibilité de disposer de l'électricité en dépit d'un statut irrégulier	437
b) Absence d'un réseau efficace pour l'évacuation des eaux usées, décharges informelles pour les ordures ménagères : des problèmes environnementaux et de santé publique	438
3.3. Essai de typologie des habitants de Hafa	439
3.3.1. <i>Les anciens, source d'information pour retracer l'historique du quartier</i>	439
3.3.2. <i>Des anciens qui ont conservé des baraques familiales originelles</i>	442
3.3.3. <i>Les migrants installés à Hafa depuis moins d'une génération</i>	443
a) Un ménage de Ksar el-Kébir	443
b) Un <i>Chaouni</i> , marchand informel de fruits et légumes	444
c) Un maçon originaire de Ksar el-Kébir	444
d) Un maçon originaire de Béni Mellal	444
e) Une domestique qui a émigré en Espagne	444
f) Vivre à Hafa : un choix de vie	445
3.3.4. <i>Les habitants qui viennent d'autres quartiers de la ville</i>	445
3.3.5. <i>Les ménages qui connaissent une mobilité sociale descendante</i>	446
a) Echec d'un parcours migratoire	446
b) Hafa, un quartier en bout de course...	446
3.3.6. <i>Les derniers arrivés, sont les moins bien lotis...</i>	447
a) Un couple de travailleurs, leur fillette et leurs voisins installés un an auparavant	447
b) Processus d'éviction qui conduisent des personnes âgées isolées à Hafa	447

**CONCLUSION DU CHAPITRE 7 : MODES D'INCLUSION URBAINE DES QUARTIERS SOUS-EQUIPES  
A TANGER ET A TETOUAN \_\_\_\_\_ 449**

**TRANSITION VERS LES DEUX DERNIERS CHAPITRES ET LES SITUATIONS D'EXCLUSION \_\_\_\_\_ 451**

**CHAPITRE 8 :**

**LES SITUATIONS INTERMEDIAIRES ENTRE INCLUSION URBAINE ET EXCLUSION.  
DUALITE INTER- ET INTRA- QUARTIERS DANS LE SECTEUR EST DE TANGER\_ 453**

***Les situations intermédiaires entre inclusion urbaine et exclusion \_\_\_\_\_ 454***

***1. Tanja Balia, l'inclusion en marche et l'exclusion sur les marges \_\_\_\_\_ 455***

1.1. Tanja Balia, un secteur stratégique et des hommes d'influence \_\_\_\_\_ 456

1.2. Services urbains et équipements collectifs à Tanja Balia \_\_\_\_\_ 457

1.3. Niveaux d'inclusion urbaine des sous-quartiers de Tanja Balia \_\_\_\_\_ 460

Les maisons de derrière... \_\_\_\_\_ 461

Les actions d'amélioration de l'équipement en infrastructures et en services essentiels \_\_\_\_\_ 462

Amrah : Tanja Balia Kadima, le Vieux Tanja Balia \_\_\_\_\_ 462

Les lotissements : résultats de compromis passés et actuels \_\_\_\_\_ 464

Dhar el-Mers, Houmat Chatt et Bir Mokra : des marges insalubres \_\_\_\_\_ 465

***2. Sania, un douar en cours d'urbanisation et un quartier non-réglementaire qui se  
densifie \_\_\_\_\_ 469***

2.1. L'organisation de Sania en plusieurs sous-quartiers d'habitat populaire \_\_\_\_\_ 473

2.1.1. Naissance de Sania Jdida : le lotissement Casabarata \_\_\_\_\_ 473

2.1.2. Sania Tchétchénia, un nom qui en dit long... \_\_\_\_\_ 474

2.1.3. Douar Sania : recul de l'agriculture et densification de Sania Kadima \_\_\_\_\_ 475

2.2. L'alimentation en eau potable à Sania, amélioration par étapes des dispositifs \_\_\_\_\_ 475

2.3. Les autres équipements de Sania, marqueurs de l'inclusion urbaine ? \_\_\_\_\_ 477

***3. Sania el-Oued : les transformations rapides d'une marge urbaine récente \_\_\_\_\_ 478***

3.1. Hameau agricole densifié et façade de villas résidentielles \_\_\_\_\_ 479

3.2. Evolutions de l'équipement à Sania el-Oued, effet d'entraînement et apports de  
l'opération de recasement du bidonville Villa Harris \_\_\_\_\_ 482

Les conséquences du recasement du bidonville Villa Harris dans le quartier Sania el-Oued \_\_\_\_\_ 483

Compte rendu d'entretien avec Abdelhamid, le casseur de cailloux (juillet 2003) \_\_\_\_\_ 484

Evolutions à Sania el-Oued et conséquences du recasement du bidonville Villa Harris \_\_\_\_\_ 485

***4. Villa Harris, un bidonville évacué après cinq décennies d'existence \_\_\_\_\_ 486***

4.1. Le bidonville Villa Harris avant son évacuation en 2004 \_\_\_\_\_ 487

4.2. Le recasement de 2004 : le bidonville Villa Harris est remplacé par un lotissement de  
baraques à Sania el-Oued. \_\_\_\_\_ 491

***5. Moghogha, un quartier non-réglementaire en bout de course, une marge urbaine  
insalubre... \_\_\_\_\_ 499***

5.1. Jnanats, une marge urbaine sous-équipée à l'intérieur de Moghogha \_\_\_\_\_ 502

5.2. Moghogha Kadima, l'ancien douar rural désormais densifié et urbanisé \_\_\_\_\_ 503

5.3. Le problème des bornes-fontaines à Moghogha \_\_\_\_\_ 505

**CONCLUSION DU CHAPITRE 8 : DUALITE DU SECTEUR EST DE L'AGGLOMERATION TANGEROISE  
\_\_\_\_\_ 507**

<b>CHAPITRE 9 : SITUATIONS, MODES ET PROCESSUS D'EXCLUSION DES QUARTIERS SOUS-ÉQUIPÉS A TANGER ET A TETOUAN</b>	<b>509</b>
<i>Introduction. A l'origine, la tolérance de la marginalité urbaine, puis la densification des secteurs urbanisés par les populations pauvres</i>	<b>509</b>
<b>1. Comparaison entre le quartier clandestin Houmat Saddam et le bidonville Ben Salah : origines identiques, destins différents</b>	<b>512</b>
1.1. L'ensemble Béni Ouriaghel : situations hétérogènes et hiérarchisées	512
Equipements et services essentiels communs à Béni Ouriaghel I, II et III (fig. 46 et 47)	516
1.1.1. Béni Ouriaghel I : une situation favorable	518
1.1.2. Béni Ouriaghel II et III : insalubrité et conditions de vie difficiles	519
a) Béni Ouriaghel II et M'Zouak : quartiers tampons entre le restructuré inclus et le clandestin exclus	520
b) Houmat Saddam : une marge urbaine insalubre	520
c) Economie de la survie, sociologie de la misère : les mendiantes du centre-ville	525
Ménage 1 : pauvreté et stratégies de survie	525
Ménage 2 : pauvreté et asservissement	526
1.2. Le bidonville de Ben Salah en attente de recasement aux marges de Tanger	527
1.2.1. Site à pentes fortes et accessibilité malaisée : un terrain délaissé hier, puis convoité par les populations pauvres dans les années 90	528
1.2.2. Equipement limité à quelques bornes-fontaines dans le bidonville Ben Salah	531
1.2.3. Ben Salah, conscience civique ou obéissance et relations de subordination ?	534
1.3. Synthèse intermédiaire. Comparaison entre le quartier clandestin Houmat Saddam et le bidonville Ben Salah	538
Présentation des quartiers voisins de Houmat Saddam et de Ben Salah	539
El-Mers : l'équipement progressif d'un douar en cours d'urbanisation	539
Bir Chifa II Coades, un quartier d'habitat non réglementaire en cours d'inclusion urbaine	540
<b>2. Somale et Laâouzyen : des quartiers marginalisés de Tétouan</b>	<b>542</b>
2.1. Somale : habitat non réglementaire aux marges de l'agglomération	543
2.1.1. La création du quartier Somale : report de l'habitat non réglementaire aux marges ouest de l'agglomération et au-delà des lotissements dits de prévention	543
Le bas du quartier : des perspectives d'inclusion urbaine	544
Le haut du quartier : des conditions de vie plus difficiles	545
2.1.2. Somale : un quartier totalement dépourvu d'équipements jusqu'en 2003	545
AEP : des bornes-fontaines tardivement installées à Somale	545
Assainissement des liquides et des solides : absence totale d'équipements	548
Electricité : une ligne à haute tension mais pas de branchements individuels	548
Autres équipements collectifs... le minimum vital	549
2.1.3. Une restructuration programmée, mais des actions timides	550
2.2. Laâouzyen : habitat non réglementaire aux marges de l'agglomération	554
2.2.1. Le quartier Laâouzyen : un douar éloigné du cœur de la commune de Saddena	554
2.2.2. Infrastructures et services essentiels à Laâouzyen : équipement sommaire	556
Eau potable : une borne-fontaine pour 360 ménages	556
Assainissement des liquides et des solides : des dispositifs sommaires	558
Les autres équipements : le minimum	559
2.3. Eléments de synthèse sur la comparaison entre Somale et Laâouzyen	560
<b>3. Les patios à Tanger et à Tétouan : forme particulière d'habitat insalubre</b>	<b>561</b>
3.1. Que signifie « patio » ?	561
3.2. Un statut qui handicape les évolutions	563
Houmat Mankoubin, une issue favorable après des décennies de précarité et d'insalubrité	564
3.3. Les patios sont-ils des marges (intra-)urbaines ?	567
<b>SYNTHESE : L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PAR BORNES-FONTAINES DANS LES QUARTIERS ETUDIÉS A TANGER ET A TETOUAN</b>	<b>569</b>

<b>CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE :</b>	
<b>LES LOGIQUES D'INCLUSION URBAINE DES QUARTIERS SOUS-ÉQUIPÉS</b>	
<b>A TANGER ET A TETOUAN</b>	<b>573</b>
1. L'inclusion urbaine par la « proximité / diversité » est un modèle historique et traditionnel de mixité sociale qui a pu être reproduit dans les périphéries sous-équipées.	574
2. L'inclusion urbaine par la centralité et par la situation géographique	575
3. L'inclusion urbaine par l'accès aux équipements et aux services essentiels, l'intégration par l'équipement (Aziz Iraki, 2005)	576
4. L'inclusion urbaine par l'influence et la représentation peut être rapprochée du modèle makhzénien et clientéliste de la société marocaine où la protection fonctionne sur le mode de l'allégeance.	579
5. L'inclusion par l'économique et par la place dans l'emploi urbain	580
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	<b>581</b>
1. La déferlante urbaine : décalage entre cette vague et la couverture de la ville en services essentiels	584
2. Effet boule de neige des logiques inclusives et des processus d'exclusion	586
3. Les limites géographiques de l'inclusion urbaine...	588
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>591</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>609</b>
<i>La notion de risque social</i>	610
<i>Abdelkrim El Khattabi et la guerre du Rif</i>	611
<i>La création des zones et quartiers industriels de Tanger et ses conséquences sur l'aménagement urbain</i>	613
a) Le quartier industriel Moghogha, premier essai d'une longue série	613
b) La zone industrielle de la route de Tétouan, résultat de la politique incitative de l'Etat	613
c) La zone industrielle Al-Majd, la petite sœur de Moghogha	614
d) La zone franche du port, une opération originale	614
e) La zone franche aéroportuaire d'exportation Tanger-Boukhalef : Tanger free zone (TFZ)	615
f) La zone industrielle de Gzenaya, la petite dernière	617
g) Les autres espaces industriels de Tanger, localisations ponctuelles et dispersion	617
<i>Ben Dibane : un ancien douar urbanisé de la périphérie sud de Tanger. Angle nord de la tâche urbaine sous-équipée qui continue de s'étendre</i>	619
<i>Types de documents délivrés par les autorités aux occupants des trames préfabriquées de Béni Makada avant l'indépendance. Ces logements précaires formaient le bidonville Houmat Nçara (quartier des Chrétiens) avant son évacuation en 1999 (chapitres 6 et 9)</i>	621
<i>Annexes cartographiques</i>	625
<i>Principaux agrégats sur le Maroc</i>	629
<i>Données urbaines sur Tanger et Tétouan (2002)</i>	629
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>633</b>

**Nota Bene :** Les listes des figures, tableaux, graphiques, textes encadrés et photographies sont reportées après la table des matières dans les pages qui suivent.

## LISTE DES FIGURES

Figures 1. Situation stratégique de Tanger et de Tétouan, capitales de la péninsule tingitane .....	6
Figure 2. La péninsule tingitane.....	60
Figure 3. La zone Nord du Protectorat espagnol et la zone internationale de Tanger (Refass, 1996) .....	64
Figure 4. La zone internationale de Tanger (1925-1956) .....	69
Figure 5. La zone du Protectorat espagnol dans le Maroc du nord (1912-1956).....	75
Figure 6. Populations rurale et urbaine de la région Tanger-Tétouan. 2001 .....	80
Figure 7. Les évolutions du découpage administratif de la péninsule tingitane. 1956-2004 .....	99
Figure 8. L'évolution du découpage communal. Tanger et Tétouan. 1997-2003.....	103
Figure 9. Les grands projets en Tingitane.....	109
Figure 10. Le port Tanger-Méditerranée (site de Oued er-Rmel).....	114
Figure 11. Le Maroc du Nord (d'après Maurer, 1999) .....	121
Figure 12. Le relief du Maroc du Nord (Laouina, 1998) .....	123
Figure 13. Population des villes des provinces du Nord en 1994 (Berriane, 1998).....	129
Figure 14. Schéma de l'urbanisation rifaine et Jbala (Troin, 2002, p. 335).....	130
Figure 15. Le trafic routier en Tingitane. 2001 .....	132
Figure 16. Infrastructures et projets équipementiers à Tanger et dans son arrière-pays .....	137
Figure 17. Les emplois industriels au Maroc en 1994, par province et préfecture (Kaioua, 1998) .....	161
Figure 18. La structure de l'industrie dans le Maroc du Nord en 1994 (Kaioua, 1998) .....	162
Figure 20. Le tourisme dans la zone littorale de Tétouan (Troin, 2002).....	175
Figure 21. Les phases de l'autoconstruction (Cote, 1998).....	193
Figure 22. Schématisation de l'étalement urbain de Tanger au cours du XX <sup>ème</sup> siècle .....	216
Figure 23. Schéma de l'étalement urbain de Tétouan au cours du XX <sup>ème</sup> siècle .....	219
Figure 24. Le quartier Diza à Martil .....	246
Figure 25. Le réseau des chemins de fer au Maroc.....	255
Figure 26. Les grands taxis, organisation des acteurs.....	270
Figure 27. Gestion des moyens de transport collectif au Maroc.....	284
Figure 28. Les ressources en eau au Maroc (de Miras, 2005).....	319
Figure 29. Les acteurs de la gestion de l'eau au Maroc ( <i>in</i> de Miras, Le Tellier, 2005).....	322
Figure 30. Gestion déléguée de l'assainissement liquide, de l'eau et de l'électricité au Maroc .....	328
Figure 31. Le périmètre de l'Agence de bassin du Loukkos.....	331
Figure 32. Services délégués à Amendis dans la région Tanger-Tétouan en 2002.....	348
Figure 33. Le quartier restructuré et régularisé de Béni Makada Ard Daola (Tanger) .....	375
Figure 34. Situation du quartier Korret Sbaâ (Tétouan) .....	385
Figure 35. Situation du quartier non-réglementaire Korret Sbaâ (Tétouan) .....	386
Figure 36. Profil topographique du secteur Bousemlal - Korret Sbaâ (Tétouan).....	388
Figure 37. Les différents sous-quartiers de Korret Sbaâ (Tétouan).....	390
Figure 38. La médina de Tanger .....	410
Figure 39. Equipements dans les quartiers Kasbah, Hafa et Bouknadel (Tanger).....	418
Figure 40. Situation des quartiers de la Kasbah, Hafa et Bouknadel (Tanger).....	430
Figure 41. Situation du secteur Est de l'agglomération tangéroise.....	453
Figure 42. Infrastructures et équipements à Tanja Balia (Tanger, 2003).....	459
Figure 43. Organisation spatiale et occupation humaine à Sania et Sania el-Oued (Tanger) .....	470
Figure 44. Situation du bidonville Villa Harris et du site de recasement (Tanger).....	488
Figure 45. La mosquée du quartier Ben Dibane est située au nord des marges urbaines de Tanger. ....	511
Figures 46. Le quartier clandestin Houmat Saddam et le bidonville Ben Salah (Tanger) .....	514
Figure 47. Houmat Saddam et Béni Ouriaghel I et II (Tanger) .....	516
Figure 48. Situation du bidonville Ben Salah (Tanger) .....	527
Figure 49. Les bornes-fontaines du bidonville Ben Salah (Tanger, 2003) .....	531
Figure 50. Les quartiers Somale et Laâouzyen à Tétouan (2003).....	542
Figure 51. La zone franche aéroportuaire Tanger Free Zone (TFZ).....	616
Figure 52. Découpage administratif en provinces et préfectures du Royaume du Maroc (1997).....	625
Figure 53. Population et densités de population des provinces et préfectures du Maroc (2001).....	626
Figure 54. Population et densités de population des régions du Maroc (2001) .....	627
Figure 55. Les Régions Economiques au Maroc (découpage administratif de 1971).....	628
Figure 56. Collectivités et autorités locales au Maroc .....	631

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Evolution de la pauvreté au Maroc. 1984-1999 .....	29
Tableau 2. Seuils de pauvreté relative selon l'année et le milieu de résidence. Maroc. 1984-1995 .....	30
Tableau 3. Distribution des ménages et de la population selon la position dans l'échelle sociale .....	30
Tableau 4. Seuils de pauvreté relative et de vulnérabilité en 1998-99. Maroc. (en dirhams courants).....	31
Tableau 5. Evolution du taux de pauvreté relative selon le milieu de résidence au Maroc. 1984-1999 .....	31
Tableau 6. Avantages et inconvénients du non-usage d'un magnétophone.....	54
Tableau 7. Répartition de la population dans la région Tanger-Tétouan. 2001 .....	79
Tableau 8. Population de la région Tanger-Tétouan. 1960-2001.....	79
Tableau 9. Taux d'accroissement annuel moyen par milieu de résidence. Région Tanger-Tétouan.....	81
Tableau 10. Taux d'urbanisation de la région Tanger-Tétouan. 1982-2001.....	82
Tableau 11. Densité de population de la région Tanger-Tétouan. 2001 .....	82
Tableau 12. Evolution de la taille moyenne des ménages par milieu de résidence. 1960-2001 .....	83
Tableau 13. Taille moyenne des ménages. Région Tanger-Tétouan. 2001 .....	83
Tableau 14. Taux d'activité et de chômage dans les grandes villes marocaines.....	84
Tableau 15. Enseignement supérieur à Tanger et à Tétouan. 1999.....	88
Tableau 16. Nombre de médecins pour 10 000 habitants. Région Tanger-Tétouan. 1999. ....	89
Tableau 17. Nouveau découpage administratif de la région Tanger-Tétouan. 12 septembre 2003. ....	100
Tableau 18. Les sections de la rocade routière méditerranéenne.....	110
Tableau 19. Longueur des réseaux routiers. Région Tanger-Tétouan. 1999. (en km).....	133
Tableau 20. Densité du réseau routier. Région Tanger-Tétouan. 1999.....	133
Tableau 21. Transports maritimes. Mouvements des navires de commerce en 2001. Maroc.....	133
Tableau 22. Superficies cultivées en cannabis et production annuelle de haschisch.....	144
Tableau 23. Revenus potentiels du cannabis aux exploitants agricoles.....	147
Tableau 24. Progression de l'emploi industriel dans le Maroc du Nord. 1967-1994.....	162
Tableau 25. L'industrie dans la région Tanger-Tétouan en 1999 .....	163
Tableau 26. Rôle de la région Tanger-Tétouan dans la répartition nationale des voyageurs contrôlés aux frontières marocaines. en 2000. Toutes nationalités confondues (y compris marocaine).....	169
Tableau 27. La place du tourisme tangérois à l'échelle nationale. 1980-1990 .....	170
Tableau 28. Evolution des capacités hôtelières de Tanger et Agadir 1961-1991 .....	170
Tableau 29. Habitat précaire au Maroc en 1994 .....	188
Tableau 30. Typologie de l'habitat insalubre et des formes d'interventions publiques au Maroc.....	191
Tableau 31. Attributions des organismes sous tutelle du ministère marocain de l'Habitat .....	200
Tableau 32. Actions de l'Etat pour la résorption de l'habitat insalubre 1982-1992 .....	206
Tableau 33. Actions de l'Etat pour la résorption de l'habitat insalubre 1993-1999 .....	206
Tableau 34. Actions de l'Etat. Lutte contre l'habitat insalubre. 2003 .....	207
Tableau 35. Programme des actions de l'Etat dans la lutte contre l'habitat insalubre. 2003-2004.....	207
Tableau 36. Migrations définitives vers Tanger et Tétouan. En % du total des migrants par ville .....	215
Tableau 37. Evolution de la population. Tanger. 1925-2004.....	218
Tableau 38. Evolution de la population. Tétouan. 1940-2004.....	218
Tableau 39. La zone de restructuration du PDU Dersa - Samsa en 1986 (Tétouan).....	234
Tableau 40. Evolution de la population des bidonvilles. Communauté urbaine de Tanger. 1989-2001.....	239
Tableau 41. Les bidonvilles à Tanger. Evolution 1989-2001 .....	240

Tableau 42. L'habitat insalubre à Tanger en 2001.....	241
Tableau 43. Quartiers insalubres et taux d'accès domiciliaire aux services de base à Tanger. 2001 .....	242
Tableau 44. Accès aux services essentiels dans les tissus urbains insalubres à Tanger. 2001.....	243
Tableau 45. Répartition des quartiers d'habitat non réglementaire à Tanger en 2001. Par commune.....	243
Tableau 46. Les quartiers d'habitat non réglementaire à Tétouan .....	246
Tableau 47. Synthèse. Lutte contre l'habitat insalubre à Tanger et à Tétouan. ....	248
Tableau 48. Gestion et organisation des transports collectifs au Maroc.....	253
Tableau 49. Les opérateurs de transport urbain par autobus dans les grandes villes marocaines.....	260
Tableau 50. Exploitation d'un grand taxi. Chiffres d'affaires, charges et revenus.....	273
Tableau 51. Taux de motorisation des ménages. Tétouan, Tanger et Casablanca. En 2000.....	285
Tableau 52. Les lignes d'autobus concédées à Autasa à Tanger. 2002 .....	291
Tableau 53. Les sociétés privées de transport par autobus à Tétouan.....	295
Tableau 54. Agréments de taxis attribués dans la wilaya de Tanger. Evolution 2000-2004 .....	298
Tableau 55. Lignes intercommunales des grands taxis au départ de Tanger .....	299
Tableau 56. Lignes des grands taxis à l'intérieur du périmètre urbain de Tanger .....	300
Tableau 57. Agréments de taxis attribués dans la province de Tétouan. 1981-2002 .....	301
Tableau 58. Lignes intercommunales des grands taxis au départ de Tétouan .....	302
Tableau 59. Lignes des grands taxis à l'intérieur du périmètre urbain de Tétouan .....	302
Tableau 60. Le transport du personnel pour compte d'autrui à Tanger. Mars 2003 .....	306
Tableau 61. Principales charges des taxis et des transports mixtes à Tanger (taxes et assurances).....	306
Tableau 62. Constructions des grands barrages au Maroc de 1929 à 2001 .....	318
Tableau 63. Evolution des ressources et des emplois en eau au Maroc (de Miras, 2005) .....	320
Tableau 64. Estimation des demandes en eau par secteur au Maroc .....	320
Tableau 65. Disponibilité en eau au Maroc. 1955-2025 .....	320
Tableau 66. Evolution de l'offre et de la demande en eau au Maroc.....	321
Tableau 67. Evolution du taux de desserte en eau potable en milieu urbain au Maroc .....	323
Tableau 68. Production d'eau potable. ONEP. 1992-1996. En millions de m3.....	326
Tableau 69. L'ONEP, indicateurs en 2000 .....	326
Tableau 70. L'ONEP, comparaison d'indicateurs 1972-2000 .....	326
Tableau 71. Production d'eau potable pour les villes marocaines .....	327
Tableau 72. Production et ventes d'eau potable par l'ONEP. 2000. En millions de m3 .....	327
Tableau 73. Production et distribution d'eau potable au Maroc. Régies et concessions. 1999.....	329
Tableau 74. Volumes d'eau vendus et nombre d'abonnés par catégorie tarifaire. ....	329
Tableau 75. Volumes d'eau distribués et nombre d'abonnés par organes de distribution. 2000.....	330
Tableau 76. Rendement de la distribution de l'eau potable au Maroc.....	330
Tableau 77. La région hydraulique du Nord-Ouest .....	331
Tableau 78. Demande en eau, en millions de m3. Périmètre de l'Agence de bassin du Loukkos.....	331
Tableau 79. Exploitation des principales nappes souterraines. Estimations en millions de m3 .....	332
Tableau 80. Mobilisation et utilisation des eaux de surface. Estimations en millions de m3 .....	333
Tableau 81. L'approvisionnement en eau potable de Tanger. 2002 .....	334
Tableau 82. Livraison d'eau potable par bateaux-citernes pour la ville de Tanger en 1995.....	335
Tableau 83. Situation des ressources en eau du territoire tangérois. 1994-1996. (en millions de m3) .....	336
Tableau 84. L'approvisionnement en eau potable de Tétouan. 2002.....	336
Tableau 85. Classement des candidats à la gestion déléguée. Tanger .....	345
Tableau 86. Classement des candidats à la gestion déléguée. Tétouan.....	345
Tableau 87. Notes cumulées par groupements pour les deux offres. Tanger et Tétouan.....	345

Tableau 88. Les actionnaires fondateurs de la SEEN. Amendis Tanger et Amendis Tétouan. 2002 .....	348
Tableau 89. Programme contractuel prévisionnel d'investissements. Eau. Amendis.....	350
Tableau 90. Programme contractuel prévisionnel d'investissements. Amendis. En Dh, hors TVA.....	350
Tableau 91. Programme contractuel prévisionnel d'investissements. 2002-2012. Amendis.....	350
Tableau 92. Programme d'amélioration des rendements des réseaux d'eau. Tanger et Tétouan. En %.....	352
Tableau 93. Evolution des tarifs de l'eau potable. 1999-2002. Tanger et Tétouan.....	357
Tableau 94. Taux de raccordement Eau et Assainissement. Tanger et Tétouan. 1994-2025. En %.....	362
Tableau 95. Population de la région Tanger-Tétouan. En milliers d'habitants.....	362
Tableau 96. Population concernée par la gestion déléguée. Tanger et Tétouan .....	363
Tableau 97. Projection de l'écart entre les engagements contractuels et les besoins de branchements individuels à l'eau potable. Tanger et Tétouan. Du 1 <sup>er</sup> janv. 2002 au 31 déc. 2026 .....	363
Tableau 98. Evolution du secteur Eau potable à Tanger. 1982-2001 .....	363
Tableau 99. Volumes distribués par catégories d'abonnés en 2001 à Tanger.....	364
Tableau 100. Evolution du secteur Eau potable à Tétouan. 1994-2000.....	364
Tableau 101. Volumes d'eau distribués par catégories d'abonnés en 1998 à Tétouan. ....	364
Tableau 102. Volumes d'eau distribués aux bornes-fontaines en 2001 à Tétouan.....	365
Tableau 103. Nombre et types de raccordements réalisés par an. RAID. Tanger. 1982-1989 .....	368
Tableau 104. Tableau récapitulatif. Eau potable. Tanger et Tétouan. 2001-2002 .....	380
Tableau 105. Distribution d'eau potable aux bornes-fontaines. Quartier Korret Sbaâ. Tétouan. 2001 .....	398
Tableau 106. Opération de restructuration de Korret Sbaâ (Tétouan). Objectifs et réalisations.....	404
Tableau 107. Population et densité dans la médina de Tanger. 1994 .....	410
Tableau 108. Distribution d'eau potable aux bornes-fontaines de la Kasbah. Tanger. 2001 .....	420
Tableau 109. Domiciles non raccordés au réseau d'eau potable à Hafa (Tanger, 2002) .....	433
Tableau 110. Distribution d'eau potable aux bornes-fontaines du quartier Hafa (Tanger 2001).....	436
Tableau 111. Services et équipements collectifs du quartier Hafa (Tanger, août 2002).....	439
Tableau 112. Le quartier Tanja Balia (Tanger).....	456
Tableau 113. Le sous-quartier Dhar el-Mers (Tanger) .....	465
Tableau 114. Distribution d'eau potable aux bornes-fontaines à Tanja Balia (Tanger, 2001) .....	468
Tableau 115. Le quartier Sania (Tanger) .....	469
Tableau 116. Distribution d'eau potable aux bornes-fontaines à Sania (Tanger, 2001).....	476
Tableau 117. Le quartier Sania el-Oued (Tanger) .....	479
Tableau 118. Le bidonville de Villa Harris avant le recasement de 2004 (Tanger).....	487
Tableau 119. Le quartier Moghogha (Tanger).....	499
Tableau 120. L'équipement à Moghogha Kadima (Tanger, 2003).....	504
Tableau 121. Distribution d'eau potable aux bornes-fontaines à Moghogha (Tanger, 2001).....	506
Tableau 122. Le quartier Béni Ouriaghel (Tanger).....	513
Tableau 123. Le quartier Béni Ouriaghel I (Tanger) .....	518
Tableau 124. Les quartiers Béni Ouriaghel II et III (Tanger) .....	519
Tableau 125. Les six bornes-fontaines de Houmat Saddam (Tanger, 2002, fig. 46 et 47) .....	523
Tableau 126. Distribution d'eau potable aux bornes-fontaines à Béni Ouriaghel I, II et III (2001).....	524
Tableau 127. Le bidonville d'El-Mers, dit Ben Salah (Tanger).....	529
Tableau 128. Les cinq bornes-fontaines du bidonville Ben Salah (Tanger, 2003) .....	532
Tableau 129. Points communs et différences entre les quartiers Somale et Laâouzyen (2003) .....	560
Tableau 130. Distribution d'eau aux bornes-fontaines des quartiers étudiés à Tanger et à Tétouan .....	571
Tableau 131. Le quartier Ben Dibane (Tanger) .....	620



## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. Evolution de la population. Région Tanger-Tétouan. 1982-2001 .....	80
Graphique 2. Croissance de la population. Région Tanger-Tétouan. 1960-2001 .....	81
Graphique 3. Répartition de la population par milieu de résidence. Région Tanger-Tétouan. 2001 .....	84
Graphique 4. Longueur des réseaux routiers. Région Tanger-Tétouan. 1999. (en km).....	133
Graphique 5. Agréments de taxis attribués dans la wilaya de Tanger par période jusqu'en 2004.....	299
Graphique 6. Agréments de taxis attribués dans la province de Tétouan. 1981-2002.....	301
Graphique 7. Capacité des barrages créés entre 1929 et 2001. En millions de m3.....	318
Graphique 8. Evolution de la consommation d'eau potable par types d'abonnés. Maroc urbain.....	324
Graphique 9. Production d'eau potable pour les villes marocaines. 1995-1999 .....	327
Graphique 10. Volumes d'eau potable vendus selon les opérateurs. 2002 .....	330
Graphique 11. Evolution des tarifs de l'eau potable. 1999-2002. Tanger et Tétouan.....	358

## LISTE DES TEXTES ENCADRES

Encadré 1. La bonne gouvernance selon le PNUD .....	45
Encadré 2. Les difficultés du terrain à Tétouan... ..	53
Encadré 3. Les Communautés urbaines créées en 1997 et la Charte communale de 2002.....	101
Encadré 4. L'ADPN et sa stratégie ambitieuse.....	107
Encadré 5. Les quatre zones franches du projet Tanger-Méditerranée.....	117
Encadré 6. Le Rif, une montagne refuge ?.....	122
Encadré 7. La nouvelle gare de Tanger-Médina, une vitrine architecturale et urbanistique.....	135
Encadré 8. Le kif dans le Rif : une culture séculaire. Aperçu historique et conséquences politiques .....	143
Encadré 9. Trafics de drogue et marché de la résine de cannabis marocain .....	148
Encadré 10. La première campagne marocaine d'assainissement au début des années 90.....	149
Encadré 11. Aide de l'Union européenne à destination du Maroc du Nord .....	150
Encadré 12. Chefchaouen : entrée dans la globalisation <i>via</i> le narco-tourisme .....	153
Encadré 13. Le Rif, des mentalités particulières bien ancrées .....	154
Encadré 14. L'impact écologique de la culture de cannabis.....	154
Encadré 15. Le Djebel Moussa et Bel Younech : maquis et contrebande .....	158
Encadré 16. La Société nationale d'aménagement de la Baie de Tanger (SNABT).....	171
Encadré 17. La politique marocaine de lutte contre l'habitat insalubre.....	186
Encadré 18. Le modèle de l'autoconstruction (Azougagh, 1995).....	194
Encadré 19. Le lancement du PARHI du siècle.....	205
Encadré 20. Les quartiers d'habitat non réglementaire bâtis en dur .....	209
Encadré 21. Le Grand Socco de Tanger et le Feddan de Tétouan .....	223
Encadré 22. Rappel de définitions sur les transports (Godard, 2005).....	252
Encadré 23. L'ONCF, situation actuelle et perspectives .....	258
Encadré 24. Les différents types d'autocars au Maroc .....	265
Encadré 25. Le métier de chauffeur de grands taxis, l'exemple de Younès à Tanger .....	273
Encadré 26. Les <i>indésirables</i> de Tanger .....	313
Encadré 27. Précisions terminologiques sur les ressources en eau (de Miras, 2005) .....	317
Encadré 28. Précisions terminologiques sur les rendements des réseaux d'adduction d'eau .....	330
Encadré 29. Les projets de réalisations d'infrastructures hydrauliques dans les provinces du Nord.....	333
Encadré 30. L'eau des sources à Tétouan.....	396
Encadré 31. L'association du quartier Korret Sbaâ (Debbi, 2004, pp. 8-11).....	402
Encadré 32. Les bornes-fontaines comme lieu de tensions sociales.....	442
Encadré 33. Deux « Place Amrah » : les Chatt de Tanja Balia et ceux de la médina sont cousins .....	463
Encadré 34. Faouzi, un épicier du bidonville Villa Harris (Tanger, juin 2003 et juillet 2004).....	495
Encadré 35. Mounir, un mécontent finalement favorisé (Villa Harris, Tanger, 2003-2004).....	497
Encadré 36. Accessibilité du quartiers Moghogha et services de transport (Tanger) .....	501
Encadré 37. Les biens de Haj Karim (patronyme modifié) .....	555
Encadré 38. Aperçu historique de Houmat Mankoubin (Tétouan).....	564
Encadré 39. Le Patio Casabarata à Tétouan, l'exception qui confirme la règle.....	566
Encadré 40. Effacement des lieux et modes de sociabilité urbaine .....	578

## LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photographies 1. La nouvelle gare Tanger-Médina (2005) .....	136
Photographies 2. Les éoliennes de Koudia al-Baïda (parc Abdelhalek Torres). 2003.....	138
Photographie 3. La nouvelle cimenterie Lafarge à Tétouan (2003).....	139
Photographie 4. Maison fissurée à Tétouan (quartier Korret Sbaâ, 2003).....	193
Photographie 5. L'avenue des FAR à Tétouan, vitrine de l'urbanisme moderne vertical .....	229
Photographies 6. Vues du lotissement de Prévention (Tétouan, 2003).....	237
Photographies 7. Diza, enserré par l'oued Martil et son bras mort, en position littorale.....	245
Photographies 8. Vues sur Tétouan depuis les hauteurs du Djebel Ghorghiz (2003).....	248
Photographie 9. La voie de contournement du centre-ville de Tétouan est inaugurée en 2003.....	286
Photographies 10. Sortie de la gare routière de Tétouan et encombrement routier au centre-ville .....	315
Photographies 11. Difficulté d'accès et de circulation des transports dans le quartier Dersa.....	315
Photographies 12. Circulation et stations de taxis à Tétouan (2003).....	315
Photographies 13. Petits taxis à Tétouan (à gauche) et à Tanger (à droite). 2003. ....	315
Photographies 14. Grands taxis à Tanger (2004).....	315
Photographies 15. Autobus Autasa à Tanger (2004) .....	316
Photographies 16. Fourgons type Honda et transports mixtes à Tanger (2004) .....	316
Photographies 17. Minibus : transports de personnel pour compte d'autrui à Tanger (2004).....	316
Photographies 18. A Tanger, le Grand Socco reste un lieu central de transport.....	316
Photographies 19. Station d'épuration en chantier à Tanger (juillet 2004 et décembre 2005).....	341
Photographies 20. Stratégie de communication et image de marque des multinationales (Tanger).....	361
Photographies 21. Véhicules Amendis à Tanger (2004).....	362
Photographies 22. Carrières sur le Djebel Ghorghiz (2003) .....	386
Photographies 23. Fontaines de Bouanan alimentées par l'eau des sources naturelles (Tétouan, 2003)....	387
Photographies 24. Limites entre les terres agricoles de Bousemlal et le quartier Korret Sbaâ (2003) .....	389
Photographies 25. Les grandes maisons qui bordent la route (quartier Korret Sbaâ, 2003).....	389
Photographies 26. Korret Sbaâ : quartier irrégulier qui gravite les pentes d'un versant (2003) .....	390
Photographies 27. Terrains non bâtis à Korret Sbaâ (Tétouan, 2003) .....	391
Photographies 28. Une maison détruite suite à un glissement de terrain (Tétouan, 2003) .....	391
Photographies 29. La ferme familiale des <i>Mimoun</i> de Korret Sbaâ (Tétouan, 2003).....	391
Photographies 30. Houmat Fquih, sous-quartier le plus récent de Korret Sbaâ (Tétouan, 2003).....	392
Photographies 31. Dualité du bâti à Korret Sbaâ (Tétouan, 2003) .....	394
Photographies 32. Les écoles de Korret Sbaâ et de Bousemlal (Tétouan, 2003).....	395
Photographies 33. Torreta : une source réputée à Tétouan (2003).....	395
Photographies 34. Sources d'eau en amont du douar Bousemlal (Tétouan, 2003).....	396
Photographies 35. Les bornes-fontaines de Korret Sbaâ (Tétouan, 2003).....	397
Photographies 36. Evacuation des eaux usées à Korret Sbaâ (Tétouan, 2003).....	399
Photographies 37. La première voie revêtue à Korret Sbaâ (Tétouan, août 2003) .....	400

Photographies 38. Korret Sbaâ, un quartier qui se voit de loin...(Tétouan, 2003-2004).....	402
Photographies 39. Les médias s'emparent de cet exemple de bonnes pratiques... (Tétouan, 2003).....	403
Photographies 40. Les maisons de Hassan et de ses voisins (Korret Sbaâ, 2003).....	407
Photographies 41. Korret Sbaâ et la rive droite de l'oued Martil, un secteur attractif (2003).....	409
Photographies 42. Galeries d'art, agences immobilières et maisons d'hôtes dans la Kasbah (2004).....	412
Photographies 43. La mosquée et les demeures de la Kasbah surplombent la médina (Tanger, 2004).....	415
Photographies 44. Les bornes-fontaines de la Kasbah (Place Tabor et Place Gourna).....	419
Photographie 45. La maternelle privée - jardin d'enfants sur la Place Tabor (Kasbah, Tanger, 2005).....	427
Photographies 46. Le quartier Boukndadel, entre Hafa et la Kasbah (Tanger, 2002).....	428
Photographies 47. Vues du quartier Hafa depuis son flanc ouest (Tanger, 2004).....	429
Photographies 48. Hafa, un milieu répulsif et pollué sur une falaise à pentes fortes (Tanger, 2002).....	429
Photographies 49. La falaise et les premières baraques du quartier Hafa (Tanger, 2002).....	433
Photographies 50. Exemples de luxueuses villas en amont du quartier Hafa (Tanger, 2003).....	433
Photographies 51. Types de bâti à Hafa (Tanger, 2002).....	434
Photographies 52. Une borne-fontaine du quartier Hafa (Tanger, août 2002).....	435
Photographies 53. Les bornes-fontaines les plus récentes du quartier Hafa (Tanger, août 2002).....	435
Photographies 54. Hafa, un quartier où l'on circule difficilement (Tanger, 2002).....	438
Photographies 55. Quartiers de villas haut de gamme de la baie de Tanger (2003).....	454
Photographies 56. Résidus de la banlieue maraîchère. Baie de Tanger, Ghandouri - Malabata (2003).....	455
Photographies 57. Evacuation des eaux usées : le canal Moghogha et les dépressions marécageuses.....	458
Photographies 58. Collecte et incendie des ordures ménagères à Tanja Balia (Tanger, 2003).....	458
Photographies 59. Transports collectifs à Tanja Balia : station de grands taxis et arrêts d'autobus. 2003.	459
Photographies 60. Différents types de bâti à Tanja Balia (Tanger, 2003).....	461
Photographies 61. Vues de la limite sud de la partie centrale de Tanja Balia (2003).....	464
Photographies 62. Dhar el-Mers est un sous-quartier irrégulier de Tanja Balia (Tanger, 2003).....	465
Photographies 63. Houmat Chatt, une excroissance insalubre au sud de Tanja Balia (2003).....	466
Photographies 64. Bir Mokra est une extension séparée de la partie centrale de Tanja Balia (2003).....	466
Photographies 65. Bir Mokra surveille le passage vers Moghogha... (Tanger, 2003).....	467
Photographies 66. L'école coranique de Bir Mokra, facteur d'inclusion ? (Tanger, 2003).....	467
Photographie 67. Limite entre les tissus irréguliers et le douar en cours d'urbanisation (2003).....	469
Photographies 68. Quartier Sania (Tanger, 2003).....	469
Photographies 69. Mitage résidentiel et bornes-fontaines sur les hauteurs de Sania (2003).....	469
Photographie 70. Le quartier Sania Tchétchénia vu des hauteurs de Sania Kadima (Tanger, 2003).....	474
Photographies 71. Différentes formes de densification du douar Sania (Tanger, 2003).....	475
Photographies 72. Borne-fontaine et réservoir d'eau à Sania (Tanger, 2003).....	476
Photographies 73. Sania el-Oued (Tanger, 2003).....	478
Photographies 74. Accès à l'eau à Sania el-Oued (Tanger, 2003).....	482
Photographies 75. Petits logements clandestins hâtivement bâtis juste.....	483
Photographies 76. La maison d'un des frères d'Abdelhamid (Sania el-Oued, Tanger, 2003).....	484
Photographies 77. Habitat rural diffus sur les limites Est de l'agglomération tangéroise (2003).....	485

Photographies 78. La Villa Harris devenue Club Méditerranée qui a fermé à cause de la pollution (2003)	486
Photographie 79. Bidonville Villa Harris (Tanger, 2003)	487
Photographies 80. La borne-fontaine de Villa Harris sera fermée après le recasement (Tanger, 2003)	487
Photographie 81. Un vert trop verdoyant... derrière le bidonville Villa Harris (au sud). Tanger, 2003	489
Photographies 82. La mosquée de Malabata (photos 1 et 2) et la Mosquée de Sania (photo 3). 2003	489
Photographies 83. Le recasement à Sania el-Oued, un chantier important (2003-2004)	491
Photographies 84. Evacuation du bidonville Villa Harris et lotissement de recasement (Tanger, 2004)	493
Photographies 85. L'opération de recasement à Ard Jamaâ (Sania el-Oued, Tanger, juillet 2004)	498
Photographies 86. Vues du quartier Moghogha (2003)	500
Photographies 87. Vues du quartier Jnanats (Moghogha, Tanger, 2003)	502
Photographies 88. Les bornes-fontaines de Moghogha (Tanger, juin 2003)	504
Photographies 89. La baie de Tanger, un secteur en devenir... (Tanger, 2004)	508
Photographie 90. Une voie marque la limite entre Béni Ouriaghel I et II (2003)	516
Photographies 91. La principale mosquée du quartier Béni Ouriaghel (Tanger, 2004)	517
Photographies 92. Collecte des ordures ménagères à Béni Ouriaghel (Tanger, 2003)	517
Photographies 93. Béni Ouriaghel I, quartier intégré d'un ensemble sous-équipé (Tanger, 2004)	519
Photographies 94. Houmat Saddam en baraques (années 90) et Houmat Saddam en dur (2003)	521
Photographies 95. Bornes-fontaines à Béni Ouriaghel (Tanger, 2003)	524
Photographies 96. Un ruisseau entre deux versants (Tanger, 2003)	528
Photographies 97. Bidonville Ben Salah, des baraques aux marges de « la ville rouge » (2003)	530
Photographies 98. Borne-fontaine à Ben Salah (Tanger, 2002-2003)	532
Photographies 99. Four traditionnel collectif de type rural (quartier Somale, Tétouan, 2003)	534
Photographies 100. Lotissement El-Mers, site de recasement du bidonville Ben Salah (2003-2004)	537
Photographies 101. Urbanisation du douar El-Mers aux marges de Tanger (2002-2003)	540
Photographie 102. Vue sur le quartier Somale depuis le Djebel Ghorghiz (Tétouan, 2003)	543
Photographies 103. Le puits collectif du quartier Somale (Tétouan, 2003)	545
Photographies 104. La première borne-fontaine de Somale (Tétouan, 2003)	546
Photographies 105. Les bornes-fontaines à Somale (Tétouan, août 2003)	547
Photographies 106. Le quartier Somale est traversé par une ligne électrique à haute tension (Tétouan)	548
Photographie 107. La mosquée du quartier Somale (Tétouan, 2003)	549
Photographie 108. Réserves foncières gelées au bord de la route de Tanger (Tétouan, 2003)	551
Photographies 109. Approvisionnement en eau de source à Laâouzyen (Tétouan, 2003)	556
Photographies 110. Ouverture d'une borne-fontaine en 1992 (Laâouzyen, Tétouan, 2003)	556
Photographies 111. Une fontaine en zellige pour camoufler la borne de Laâouzyen ? (2003)	557
Photographies 112. Le Patio Houmat Mankoubin à Tétouan (2003)	565
Photographies 113. Le Patio Casabarata (Tétouan, 2003)	567
Photographies 114. Le Patio Pinto à Tanger (2002, 2003, 2004)	568
Photographies 115. Le Patio Hasnouna à Tanger (2002, 2003, 2004)	568

Julien LE TELLIER

## **Les recompositions territoriales dans le Maroc du Nord.**

### **Dynamiques urbaines dans la péninsule tingitane et gouvernance des services de base à Tanger et à Tétouan (Maroc).**

L'inclusion des quartiers pauvres à travers l'accès aux transports et à l'eau potable.

La péninsule tingitane, *angle vif* au nord-ouest du royaume, et ses capitales, Tanger et Tétouan, sont représentatives du *Maroc en transition*. Les recompositions territoriales du Nord marocain s'inscrivent dans l'histoire de deux villes, Tanger et Tétouan, où périodes d'ouverture ont alterné avec des temps de repli. Les principales activités et fonctions, ainsi que les grands projets d'infrastructure significatifs des dynamiques régionales, sont appréhendés comme des facteurs d'intégration pour le Maroc du Nord. La région Tanger-Tétouan est excentrée par rapport à l'axe urbain atlantique, mais sa situation stratégique en fait une locomotive pour le développement du royaume chérifien ; les processus d'intégration aux niveaux international et national semblent finalement se rejoindre.

Du global au local, l'approche régionale conduit à l'échelle urbaine avec ses situations d'exclusion. La problématique porte sur les logiques inclusives des quartiers sous-équipés et de leurs populations pauvres. L'étalement des agglomérations de Tanger et de Tétouan pose avec acuité les questions de l'inclusion urbaine des périphéries irrégulières et plus largement de la cohésion sociale. La pauvreté structurelle du Maroc et le modèle social de protection par allégeance évoluent vers des formes d'exclusion : la population pauvre d'hier avait une place et un rôle dans une société hiérarchisée et inégalitaire qui maintenait des équilibres, alors qu'une partie des pauvres sont aujourd'hui des *inutiles au monde*. Dans la forme urbanistique particulière que représente l'habitat non réglementaire, les services essentiels et les équipements collectifs, et plus particulièrement l'accès aux services et infrastructures de base, notamment les transports collectifs et l'eau potable, constituent des indicateurs pour étudier les processus d'inclusion/exclusion dont les marges urbaines font l'objet. Ces outils d'analyse « transports et eau » permettent aussi d'appréhender les modes de gouvernance spécifiques aux villes de Tanger et de Tétouan. Enfin, au terme de cette thèse, plusieurs modèles d'inclusion urbaine sont identifiés.

### **Territorial evolution in Northern Morocco. Urban dynamics in the Tingitane peninsula and governance of public utilities in Tangier and Tétouan (Morocco).**

The inclusion of poor districts through access to transport and drinking water.

The Tingitane peninsula, a dynamic area in the north-west of the kingdom, and its main towns – Tangier and Tétouan, illustrate *Morocco in transition*. The evolution of Tangier and Tétouan has been relocated in history: the framework shows periods of dynamism and openness alternated with times of decadence and withdrawal. The concept of integration seems relevant to the study of current evolutions. Main activities and functions, as well as the great infrastructure projects, are presented as factors of integration in Northern Morocco. The region of Tangier-Tétouan is situated at some distance from the Atlantic urban axis, but its strategic location makes it an engine for the kingdom's development; the integration on a national and on an international level finally seem to meet.

From global to local, the regional approach leads us on an urban scale to questions on the situation of exclusion and the process of the inclusion of under-equipped districts and their poor populations. The urban sprawl of Tangier and Tétouan poses important questions on the urban inclusion of the under-equipped peripheries and especially of social cohesion. The structural poverty and Morocco's inclusive social model have evolved towards a process of exclusion; yesterday's poor had a place and a role in the hierarchical and unequal society which maintained social cohesion and stability, whereas today a number of the poor are totally excluded. In areas of illegal housing, a particular urban form, infrastructures and public utilities, especially public transport and drinking water, represent indicators for the analysis of the process of inclusion/exclusion in marginal districts. The tools of analysis – “transportation and water” permit the study of urban governance specific to the towns of Tangier and Tétouan. At the end of this thesis, several inclusive models have been identified.

**Mots clés :** Ville, gouvernance urbaine, services de base, transport, eau potable, intégration, inclusion, exclusion, pauvreté, quartiers sous-équipés, habitat non réglementaire, Tanger, Tétouan, péninsule tingitane, Maroc du Nord, Rif.

**Key words :** City, urban governance, public utilities, transportation, drinking water, integration, inclusion, exclusion, poverty, under-equipped districts, illegal housing, Tangier, Tétouan, Tingitane peninsula, Northern Morocco, Rif.

Ecole doctorale n° 355 *Espaces, Cultures, Sociétés*

Laboratoire Population Environnement Développement LPED. UMR 151 IRD / Université de Provence  
Université de Provence. Centre Saint Charles. Case 10. 13331 Marseille Cedex 3. <http://www.lped.org>